

BIBLIOTHÈQUE  
DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE



L'ANNÉE  
SOCIOLOGIQUE

FONDATEUR : ÉMILE DURKHEIM

PUBLIÉE PAR MM.

BOUGLÉ, professeur à la Sorbonne; FAUCONNET, maître de conférences à la Sorbonne; HUBERT et MAUSS, directeurs d'études à l'École des Hautes Études; SIMIAND, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers.

Direction : MARCEL MAUSS. — Rédaction : PAUL FAUCONNET

AVEC LA COLLABORATION DE MM.

L. LÉVY-BRUHL, MEILLET, membres de l'Institut; DEMANGEON, GRANET, MAURIEU, Univ. de Paris; MORET, Collège de France; BAYET, Ecole des Hautes Études; MAIRNE, directeur honoraire de l'École française d'Extrême-Orient; PAPOT, inspecteur général de l'Instruction publique; DOERTÉ, GERRET, Université d'Alger; DE VY, Université de Dijon; JEANMAIRE, H. LÉVY-BRUHL, Université de Lille; RIMM, LÉVY, Université de Lyon; STOX, Université de Montpellier; BLONDÉL, M. CHER, HALDOWACHS, PIGNATI, ROUSSEL, Université de Strasbourg; DE FÉLIX, Faculté de théologie protestante de Montpellier; H. BOUVOIS, LALIE, docteurs ès lettres; LEROUX, RAY, agrégés de l'Université; G. BOUVOIS, J. MAUX, archivistes paléographes; CZANKOWSKI, Université libre de Varsovie.

**NOUVELLE SÉRIE**

TOME I (1923-1924)

**MÉMOIRES ORIGINAUX**

M. M. — *In Memoriam*. — *L'œuvre inédite de Durkheim et de ses collaborateurs.*

Marcel MAUSS. — *Essai sur le Don, Forme archaïque de l'échange.*

**ANALYSES**

*De Sociologies générale, religieuse, juridique, morale et criminelle, économique, Morphologie sociale, Linguistique, Esthétique, Technologie.*

PARIS  
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, VI<sup>e</sup>

L'ANNÉE  
**SOCIOLOGIQUE**

I

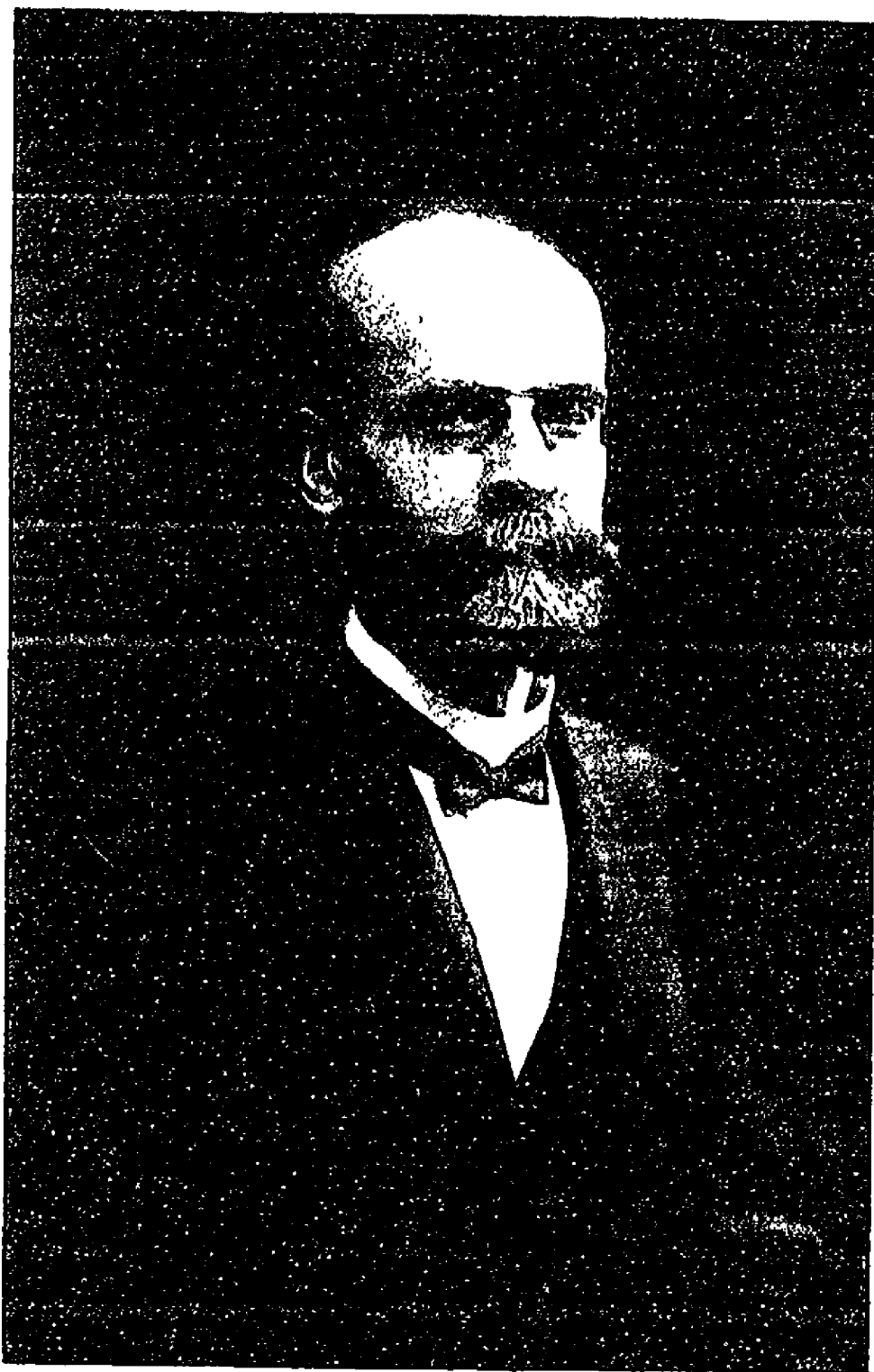
4245

8° R.  
15152.

La rédaction de l'*Année Sociologique* a été réalisée en partie grâce à une subvention accordée à la *Section de Bibliographie classique* par la CONFÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES FRANÇAISES, sur des fonds votés par le *Parlement*.

La reprise de l'*Année Sociologique* a été facilitée par le prix LEFÈVRE DEUMIER (Science comparée des Religions) que l'Institut de France, sur présentation de l'Académie des Sciences morales et politiques, a décerné à l'œuvre de MM. HUBERT et MAUSS.

---



ÉMILE DURKHEIM

Photo Pierre Petit.

# L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE

FONDATEUR : ÉMILE DURKHEIM

PUBLIÉE PAR MM.

BOUCLÉ, professeur à la Sorbonne ; FAUCONNET, maître de conférences à la Sorbonne ; HUBERT et MAUSS, directeurs d'études à l'École des Hautes Études ; SIMIAND, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers.

Direction : MARCEL MAUSS. — Rédaction : Paul FAUCONNET

AVEC LA COLLABORATION DE MM.

L. LÉVY-BRUHL, MEILLET, membres de l'Institut ; DEMANGEON, GRANET, MAUNIER, Univer. de Paris ; MORET, Collège de France ; BAYET, Ecole des Hautes Études ; MAITRE, directeur honoraire de l'École française d'Extrême-Orient ; PARODI, inspecteur général de l'Instruction publique ; DOUVRÉ, GARNET, Université d'Alger ; DAVY, Université de Dijon ; JEANMAIRE, H. LÉVY-BRUHL, Université de Lille ; EMM. LÉVY, Université de Lyon ; SION, Université de Montpellier ; BLONDEL, M. CAHEN, HALBWACHS, PIGANIOL, ROUSSEL, Université de Strasbourg ; DE FÉLICH, Faculté de théologie protestante de Montauban ; H. BOURCIN, LALO, docteurs ès lettres ; LENOIR, RAY, agrégés de l'Université ; G. BOURCIN, J. MARX, archivistes paléographiques ; CZARNOVSKI, Université libre de Varsovie.

## NOUVELLE SÉRIE

TOME I (1923-1924)

### MÉMOIRES ORIGINAUX

M. M. — *In Memoriam.* — *L'œuvre inédite de Durkheim et de ses collaborateurs.*

Marcel MAUSS. — *Essai sur le Don, Forme archaïque de l'échange.*

### ANALYSES

*de Sociologie générale, religieuse, juridique, morale et criminelle, économique, Morphologie sociale, Linguistique, Esthétique, Technologie.*

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1925

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

## AVANT-PROPOS

---

*L'Année sociologique* a été une grande entreprise de Durkheim. Tous les tomes de la collection, y compris le XII<sup>e</sup>, sont épuisés, et la plupart des *Travaux de l'Année sociologique* le sont également.

Si nous avons pu continuer à publier ceux-ci, nous avons dû interrompre *L'Année sociologique* depuis 1913, date à laquelle parut le XII<sup>e</sup> et dernier volume, rendant compte des travaux publiés de juillet 1909 à juillet 1912.

Nous la reprenons, après un long et tragique intervalle, pendant lequel ont disparu notre fondateur, Émile Durkheim, et beaucoup de nos anciens collaborateurs.

Après la guerre, les conditions de la librairie n'ont permis ni à notre éditeur, ni à nous-mêmes, de recommencer la publication. Nous n'avions pas les moyens matériels, et nous ne savions pas si nous avions la force nécessaire. Mais nous gardions le vif sentiment de sa nécessité, et nous étions sollicités de toutes parts.

Aussi, lorsque la Confédération des Sociétés scientifiques, chargée par le Parlement français de l'ancien service de la Bibliographie de la France, a pris l'initiative de nous offrir une subvention, puis de nous l'accorder, nous avons cru qu'il était de notre devoir strict, si nous recevions les appuis nécessaires, de nous remettre à cette œuvre modeste, anonyme, impersonnelle.

L'Académie des Sciences morales et politiques, en désignant deux d'entre nous à l'Institut de France pour l'un de ses prix les plus importants, le prix

*Lefèvre-Deumier* (Histoire des Religions), nous donnait et un précieux encouragement et le moyen de faire une partie des frais nécessaires à l'établissement de l'*Année*.

Tous ces concours, d'ailleurs, eussent été insuffisants si des amis dévoués ne nous étaient venus en aide. MM. Max Lazard, David Weill, M<sup>me</sup> Alfred Gans, en souvenir de son fils Henri Gans, M. Victor Branford, notre ami et collègue de Londres, ont constitué avec nous un fonds, qui établit l'*Année* sur une base solide, pour quelque temps, pour un temps plus ou moins long selon le succès.

Nous avons enfin fondé l'*Institut français de Sociologie*, société exclusivement scientifique et fermée, qui collabore à la publication de l'*Année sociologique*.

Enfin notre entreprise a été rendue plus facile que nous ne l'espérions par la bonne volonté que nous avons rencontrée chez les éditeurs et chez les auteurs. Nous étions fort inquiets de savoir si dix ans d'interruption n'avaient pas supprimé d'excellentes relations. Heureusement, la plupart des éditeurs ont montré à notre égard un esprit de grande générosité dont nous les remercions bien sincèrement. Nous croyons pouvoir leur dire que nos *Années* restent et resteront longtemps sur les rayons des Bibliothèques, et qu'elles sont, plus encore que les Revues, un répertoire permanent où les auteurs et les éditeurs ont intérêt à voir leurs productions mentionnées.

Grâce à ces concours et à bien d'autres dont nous ne disons rien, c'est dans une atmosphère de sympathie et d'encouragement que nous reprenons la tradition interrompue.

Si nous avons pu nous procurer la plupart des livres importants parus de juillet 1923 à juillet 1924, notre service d'échange avec les revues n'est au contraire pas encore rétabli. Dès maintenant, cependant, nous recevons de nombreuses revues, des publications d'établissements scientifiques. Pour les unes et pour les autres, nous avons à leurs directions une sincère reconnaissance.

Nous savons parfaitement que, dans ce premier

tome de la nouvelle série de l'*Année*, on pourra trouver qu'il y a, ici, des lacunes, et là, des surcharges. Nous venons de dire pourquoi notre dépouillement des Revues a été insuffisant. De même nous savons qu'il y a des livres essentiels que nous n'avons pu qu'indiquer ; et, sans doute, un petit nombre d'ouvrages importants nous ont échappé. Avec certains pays, et nous nous en excusons bien sincèrement, nous n'avons pas pu encore organiser les rapports qui seraient nécessaires. Nous avons plusieurs excuses : l'information bibliographique est plus difficile que jamais ; la générosité des éditeurs a été inégale ; nos moyens sont limités.

Nous savons aussi que notre travail n'a pas toujours été égal à lui-même et qu'il y a des rubriques et des sections qui, pour des raisons diverses, n'ont pas, dans l'*Année*, l'importance que nous-mêmes leur attribuons. Mais une partie de ces défauts est inévitable, étant inhérents à la nature même de notre entreprise. La sociologie est devenue quelque chose de très vaste. Or, nos efforts tendent ici à organiser la matière, à classer les faits, à commencer l'élaboration de la doctrine plutôt qu'à dresser un inventaire complet de toutes les publications concernant les faits sociaux. Ces publications sont en effet infinies et ce n'est pas sans arbitraire que nous choisissons parmi elles.

Nous améliorerons notre œuvre chaque année, et nous espérons en faire l'instrument de travail indispensable pour de longues années aux sociologues de tous les pays.

\* \* \*

*L'Année* reparaitra, comme pendant la première décade de son existence, sous la forme annuelle. C'est une tâche plus lourde pour nous. Mais nos disciplines ont pris, dans les dix dernières années, un développement si extraordinaire, qu'un volume embrassant la production de trois ans eût été trop gros ; il serait aussi sensiblement moins utile.

*L'Année* comprendra environ cent cinquante pages



de Mémoires et au moins quatre cents de Bibliographie critique où, on le sait, nous essayons non seulement d'analyser les livres, mais encore de répartir et d'organiser les faits.

Nous regrettons de ne pouvoir consacrer plus de pages à cette bibliographie, pour une production infiniment plus abondante, intéressante et variée qu'il y a un quart de siècle. Mais toute augmentation de la matière rendrait le prix du volume inabordable à ce public français gravement appauvri, envers lequel nous avons de spéciales obligations. Faute de place, l'Année sera donc moins parfaite et plus compacte qu'autrefois.

Elle paraîtra sous forme de fascicules : par ce mode de publication, nous espérons augmenter, après ce premier volume, la rapidité de la publication et nous désirons nous assurer par avance les souscriptions de nos lecteurs. Ces fascicules ne seront pas mis en vente séparément ; ils seront réunis en volume, dès l'achèvement du tome annuel.

La *Collection des Travaux de l'Année* continue à paraître parallèlement et aussi rapidement que possible. Cette année déjà, nous publions trois volumes.

Les éditeurs consentent une réduction de 10 pour 100 et la franchise de port, aux souscripteurs de l'Année, sur tous les volumes publiés dans cette collection.

On nous a demandé si nous ne comblerions pas l'intervalle entre le dernier tome de l'ancienne *Année sociologique*, arrêté en juillet 1912, et le premier tome de cette nouvelle série qui débute au premier juillet 1923. Ce serait une entreprise considérable et très coûteuse. Même assurés du succès, nos éditeurs ne pourraient à eux seuls faire tous les frais d'impression, si les volumes devaient rester à un prix modique ; d'autre part, il nous faudrait acheter des quantités de livres devenus rares et de revues ; sans compter les frais de direction et les honoraires des collaborateurs, auxquels un énorme travail serait demandé.

Mais si nous trouvions les concours très impor-

tants qui seraient nécessaires, cent, deux cent mille francs peut-être, nous examinerions la question. Nous essayerions alors de faire que l'œuvre entreprise par Durkheim fût, malgré la guerre, malgré sa mort, à peu près aussi complète et aussi parfaite qu'on peut nous le demander.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

---



PREMIÈRE PARTIE  
MÉMOIRES ORIGINAUX

---

I

IN MEMORIAM

**L'œuvre inédite de Durkheim et de ses collaborateurs**

Par Marcel MAUSS

Durkheim a toujours considéré l'*Année sociologique* comme une œuvre collective ; il ne s'en servit jamais pour parler de lui et de ses collaborateurs. Nous ne rompons pas avec cette austère et sûre tradition. Cet « In Memoriam » est seulement destiné à faire connaître une œuvre.

L'*Année* n'était pas qu'une publication et un ouvrage d'une équipe. Autour d'elle nous formions, ... elle était... un « groupe » dans toute la force du terme.

Sous l'autorité de Durkheim au moment de la guerre, elle était une sorte de société en pleine force de l'esprit et du cœur. Une masse de travaux et d'idées s'y élaboraient.

En décrivant cette activité intime du groupe, en donnant un tableau de ce qu'eût été sa production si les événements les plus tragiques n'étaient venus le décimer, le terrasser presque ; en analysant ce qu'eût été chacune de ses œuvres, nous ferons donc un travail dogmatique. Et ce sera le véritable hommage que nous devons à nos morts.

\* \* \*

Les promesses faites eussent sûrement été tenues, les travaux commencés sous l'énergique impulsion de Durkheim, les siens eussent été achevés.

Dans le tableau doctrinal que nous allons dresser, nous ne ferons donc allusion qu'aux entreprises qui étaient déjà en cours d'exé-

cution, dont il existe des preuves écrites. Certaines étaient déjà presque exécutées.

Mais tout en décrivant, personne par personne, les contributions que chacun de nos morts eût apportées, nous montrerons aussi comment elles s'enchaînaient. Nous ne perdrons jamais de vue qu'il y avait entre nous une véritable répartition du travail. Cet exemple de nos morts sera un modèle. Sans compter que nous montrerons ce que peut, même en notre pays si peu habitué au travail en commun, une société de jeunes savants animés du sincère désir de coopérer.

On verra que s'il n'y avait eu la guerre, la Sociologie, la Science, notre pays seraient riches d'une œuvre comme peu d'études en ont produit de pareilles.

Car l'œuvre publiée et même celle qu'ils allaient publier n'étaient qu'une partie de l'ensemble. Bien d'autres idées étaient en voie d'élaboration, bien d'autres faits étaient brassés, dont nous ne parlerons pas. Soit que Durkheim et nos amis ne nous les aient pas fait savoir, soit que nous ne trouvions que des traces que nous ne comprenons pas ou que nous ne jugeons pas suffisantes, nous ne voulons décrire que ce que nous savons sûrement avoir été sur le point de devenir une œuvre dogmatiquement intéressante. Ce sera donc un document que nous livrons à la Science, un catalogue de manuscrits. Mais il faut qu'on sache que ce que nous enregistrons n'était qu'une certaine partie de la tâche entreprise.

\* \* \*

Il est aussi utile, au moment où nous reprenons l'*Année*, de bien faire sentir qu'elle n'est qu'un côté de l'œuvre de ce qu'on appelle maintenant l'*École sociologique française*.

Il faut de plus bien savoir qu'elle n'était pas dans l'esprit de Durkheim, et qu'elle n'est pas dans le nôtre, la tâche essentielle.

D'autre part, les publications que nous avons pu faire depuis la guerre dans la série des *Travaux de l'Année sociologique*, même celles que nous pourrons faire dorénavant, ne sont et ne seront jamais qu'une parcelle de ce qui eût été réalisé.

Cet « In Memoriam » permettra donc de mesurer l'étendue de la science de nos morts et celle de notre perte.

Enfin, au moment où nous reprenons toute cette entreprise, nous cherchons l'appui de nos morts. Leur autorité grandit la nôtre... Seulement elle alourdit notre responsabilité et nous impose un dur devoir : ne pas laisser baisser le niveau où ils avaient élevé la chose commune. Ce niveau eût été très haut s'ils avaient vécu et si Durkheim était resté plus longtemps là pour nous diriger.

## I

## Émile DURKHEIM

Durkheim est mort le 15 novembre 1917, en pleine force de l'âge, à cinquante-neuf ans et demi, mais après une longue maladie dont, dès le début, en décembre 1916, il connaissait la fin. Il eut le temps de ranger ses manuscrits et de laisser ses instructions quant à leur usage. Ainsi, sur sa *Pédagogie de Rousseau*, il marqua de sa main « Pour Xavier Léon », et c'est en exécution de cette volonté que Mme Durkheim a publié ce travail dans la *Revue de métaphysique et de morale*.

Durkheim laisse un très grand nombre d'œuvres inédites. Mais, parmi elles, très peu sont des écrits proprement dits. Dans un répit de sa maladie, au moment où il s'accrochait sans conviction, par pur devoir, à l'effort et à la vie, il fit le suprême acte de foi de commencer à écrire sa « Morale », but de son existence, fond de son esprit. Le début de l'*Introduction à la Morale* fut rédigé à Paris et à Fontainebleau dans l'été qui précéda sa mort. Il a été publié dans la *Revue philosophique* de 1919.

La masse des manuscrits se compose de cours, fruit de trente ans de la vie d'un savant et d'un professeur, qui fut la conscience professionnelle personnifiée.

Durkheim, en principe, écrivait tous ses cours. Du moins, il fit ainsi tant qu'il professa à Bordeaux. La vie absorbante de Paris, les charges accumulées, celles de l'enseignement et des examens, celles de l'*Année*, celles de l'administration (Université de Paris, Comité consultatif, etc...) l'empêchèrent de rester fidèle à son usage. Le fait qu'il répéta à Paris quelques cours de Bordeaux, la sûreté de sa maîtrise enfin, lui permirent de rompre avec les règles qu'il avait jusque là presque inflexiblement suivies. Il s'en départit surtout pendant la guerre. C'est pourquoi nous ne trouvons que des brouillons et résumés des deux cours qu'il fit alors, en 1915 et 1916 : son cours de « Morale théorique », correspondant à l'*Introduction à la Morale* qu'il allait écrire ; et son cours de « Morale civique et professionnelle », partie de cette « Morale ». Perte irréparable ! car les idées de Durkheim, sur l'État en particulier, avaient évolué. Il avait en effet modifié certaines parties de sa théorie de l'État sous l'impression de son étude des thèses allemandes et en particulier des thèses de Treitschke. Les principales idées de la *Morale générale*, celles concernant les rapports du Moyen, du Normal et de l'Idéal, avaient été aussi précisées dans des leçons auxquelles il tenait lui-même beaucoup. Ces brouillons sont très courts, mais très nets ; ce sont des sortes d'aide-mémoire, comme ceux qu'il emportait d'ordinaire pour

faire son cours. Peut-être, un jour, pourra-t-on faire l'effort de reconstituer tout cela, si quelque auditeur attentif et intelligent peut nous communiquer des notes suffisamment exactes.

Dans le même ordre de circonstances, il faut déplorer la perte du cours entièrement neuf que Durkheim fit, en 1913-1914, juste avant la guerre. Le but qu'il se proposait était de faire connaître aux étudiants cette forme alors encore nouvelle de la pensée philosophique : le *Pragmatisme*. Il avait projeté ce cours pour son fils André Durkheim, alors son élève. Il voulait combler une lacune de l'éducation de ces jeunes gens. Il saisit l'occasion, non seulement pour leur faire connaître cette philosophie, mais aussi pour préciser les rapports, la concordance et la discordance qu'il constatait entre ce système et les données philosophiques qui lui semblaient se dégager déjà de la Sociologie à ses débuts. Il se situait lui-même et sa philosophie, vis-à-vis de M. Bergson, vis-à-vis de William James, vis-à-vis de M. Dewey et des autres pragmatistes américains. Non seulement il résumait leur doctrine avec puissance et conscience, mais il filtrait ce qui devait en être retenu, de son point de vue à lui. Il tenait surtout compte de M. Dewey pour lequel il avait une vive admiration. Ce cours fut de grande valeur et fit une grande impression sur un très large public ; surtout — ce que Durkheim voulait exclusivement — sur quelques jeunes et bons esprits. Malheureusement le manuscrit de ces leçons, couronnement philosophique de l'œuvre de Durkheim, est perdu. Tout ce qui en subsiste, dans les dossiers retrouvés chez lui, ce sont des notes peu nombreuses et surtout les fiches des textes qu'il avait extraits des livres des pragmatistes américains, des livres de Dewey en particulier. De ces fiches, un certain nombre portent les chiffres, largement écrits au crayon bleu, qui reproduisent l'ordre dans lequel les documents étaient cités dans le manuscrit, au net, et dans les sommaires des leçons qu'il emportait et quelquefois, en chaire, ne déplaçait même pas.

Nous ne nous expliquons pas la disparition de tout autre vestige ; peut-être Durkheim avait-il confié à son fils André le texte de ses leçons, et André a-t-il communiqué le précieux manuscrit à un camarade qui a disparu comme lui. Peut-être Durkheim s'était-il lié aux notes que prendrait André à son cours et peut-être celui-ci a-t-il prêté ses notes.

Si par hasard ces documents se trouvaient entre les mains d'un ami ou d'un ayant droit de bonne volonté, nous le supplions, quel qu'il soit, de vouloir bien nous les faire parvenir. Peut-être le hasard, le manuscrit retrouvé, la collaboration des anciens élèves qui suivirent ce cours et qui vivent encore, permettront-ils un jour de donner une idée de ce travail. Pour le moment, nous ne pouvons qu'en indiquer l'importance.

Les manuscrits de la plupart des autres cours sont heureusement à peu près complets et forment un ensemble imposant. Ils se divisent en : cours scientifiques, c'est-à-dire de sociologie pure et de morale ; cours de pédagogie ; cours d'histoire des doctrines.

### I. — Cours scientifiques

Ce sont naturellement les plus importants. Ne parlons pas des cours sur la *Religion* et sur le *Suicide* qui ont fait l'objet de livres. Leur manuscrit n'a qu'un intérêt de curiosité. Durkheim ne les a conservés que par hasard : car il n'avait pas le fétichisme de ce qu'il écrivait et vidait souvent ses cartons de tout ce qui lui paraissait inutile. Mais nous possédons dans leur intégralité et, pour parties, en plusieurs rédactions, deux grands cours dont l'œuvre imprimée de Durkheim contient des extraits, et n'est quelquefois qu'un écho. Ce sont les manuscrits des leçons du cours intitulé : *Physiologie du Droit et des Mœurs* et de ceux du cours intitulé : *La Famille*.

Le cours de *Physiologie du Droit et des Mœurs* a été professé deux fois à Bordeaux. Une première fois, entre 1890 et 1892 : cette rédaction a en partie disparu. Elle passa d'ailleurs dans la *Division du Travail*, en particulier dans les chapitres sur les Sanctions et sur le Pouvoir réglementaire. Durkheim répéta ce cours avec des modifications profondes, le transformant au fond en une Morale complète, en 1898-99 et 1899-1900, à Bordeaux. Il reste une rédaction définitive de cette série de leçons.

La dernière partie de la deuxième année de ce cours contient les leçons sur l'*Organisation domestique et la Morale domestique* dont nous parlons plus loin. La première partie de cette deuxième année est consacrée à la *Morale civique et professionnelle*. En somme, cette dernière année de cours correspond à ce qu'on appelle dans le langage courant, et bien improprement : la Morale pratique. Nous publierons prochainement le cours de Morale civique et professionnelle. Malheureusement, ce sera sous une forme fruste et écourtée, qui ne valait même plus dans la pensée de Durkheim. On ne pourra qu'indiquer dans quelle direction, quinze ans plus tard, Durkheim était définitivement engagé. Pour ces indications, je me servirai de quelques sommaires de leçons dont l'ordre n'est même pas sûr. S'il se peut, si quelques anciens élèves de Durkheim veulent bien me communiquer leurs notes de cours des différentes époques, je tâcherai de rendre ces indications aussi complètes que possible.

La première année du cours correspondait à ce qu'on appelle improprement « Morale théorique ». Durkheim, opérant dans le concret, l'appelait d'un bien meilleur nom : Théorie de l'obligation, de la sanction et de la moralité.



Elle comprend d'abord une définition du fait moral. Une partie de cette définition a fourni le mémoire que Durkheim publia à la Société de Philosophie et qui vient de paraître dans *Philosophie et Sociologie : La détermination du fait moral*. Puis viennent deux parties capitales de l'œuvre ; deux pièces essentielles du système de Durkheim, qui ne sont encore connues que de ses élèves. Ce sont sa Théorie des Obligations morales et de l'Obligation morale en général, avec classification des Obligations. C'est ensuite sa théorie des Sanctions avec classification de celles-ci. Voilà ce qui correspond à l'étude physiologique générale du Droit et des Mœurs. Ensuite viennent les études spéciales des Mœurs. D'abord celle de l'infraction et de la criminalité. Cette étude comprend une esquisse d'observations statistiques, qui, malheureusement, n'a jamais été poursuivie par Durkheim. Il avait abandonné ce sujet, aussi beau que celui du *Suicide*, à ses élèves. N'insistons pas. Cependant, disons qu'entre autres nouveautés, à une époque où peu de statisticiens connaissaient le fait, il distinguait sévèrement la criminalité violente et contre les personnes, celle des classes et des populations arriérées, d'une part, et la criminalité douce et contre les biens (escroquerie, abus de confiance, etc...) des classes commerçantes et des populations urbaines et policées. Cette section était suivie d'une étude sur la genèse et l'évolution de la pénalité. Dans cette partie du cours, se trouvent les leçons que Durkheim reprit dans son *Mémoire sur Deux lois de l'évolution pénale* et les leçons sur la Responsabilité qui ont fourni le thème que P. Fauconnet a originalement développé.

Des répétitions de ce cours que Durkheim fit à Paris en 1902-1904, en 1908-1909 et 1910, en 1915-1916, il ne reste que des brouillons et des sommaires. État bien regrettable de cette œuvre à laquelle Durkheim n'avait cessé de penser et sur laquelle ses idées avaient évolué ; mais état compréhensible, puisque c'était l'œuvre que Durkheim voulait écrire, et puisqu'il se réservait naturellement de refondre toute sa théorie. En particulier, à la fin même de ses jours, il avait fait des progrès considérables dans la discussion des doctrines de la morale. Il avait réussi un vaste effort de synthèse et de critique ; il croyait, en les subordonnant aux données de la sociologie, en les considérant elles-mêmes comme des aspects de la moralité, en les reprenant d'un biais différent et d'un point de vue plus élevé, pouvoir les situer chacune à sa place, sans renoncer à aucune.

On voit que ces deux parties : Morale de la Société, jointe à la deuxième partie : Morale des groupes spéciaux de la Société : famille, groupes professionnels, etc..., forment un tableau complet de tous les phénomènes moraux. Pour ses élèves, Durkheim avait constitué la Science des Mœurs, cette science dont tant de phi-

losophes dissertent encore et dont, lui, non seulement donnait l'idée, mais commençait à remplir les cadres.

Le cours sur la Famille est tout aussi essentiel.

Durkheim en mourant a donné comme instruction de ne publier de son œuvre sur la « Famille » que la rédaction plus populaire et plus moraliste qu'il lui donna dans son cours de *Physiologie du Droit et des Mœurs*. L'avant-dernière partie de ce cours, qui concerne l'organisation domestique, comprend à la fois, en effet, un « Résumé du cours sur la Famille » et une « Morale de la Famille ». Il l'a répétée d'une façon plus ou moins identique une fois à Bordeaux, et deux fois à Paris (1902-1903, 1908-1909).

Mais nous nous demandons si, respectant d'abord cette première instruction, nous ne passerons pas outre à celle de ne pas publier le cours sur la *Famille* lui-même. Nous nous demandons si nous avons le droit de conserver secrètes les belles découvertes dont il est plein, tout simplement pour cacher les erreurs, les simplifications et la forme fruste qui étaient inévitables quand Durkheim dit ces choses pour la première fois, il y a plus de trente ans.

Ce cours sur la Famille a été répété à Bordeaux en 1895-1896, en 1905-1906 à Paris, et une autre fois en 1909-1910, sous une forme en somme mixte et intermédiaire entre la forme purement historique et la théorie morale de la famille.

Tout autant que sa « Morale », sa « Famille » était l'œuvre chérie de Durkheim. Il en connaissait la valeur. Il parlait d'écourter sa « Morale », de la réduire à une *Introduction* pour pouvoir se consacrer à sa « Famille ». Le manuscrit n'est que celui du vieux cours de Bordeaux (1890 à 1892), mais il est tellement plein de faits et d'idées et tellement précieux que Durkheim lui-même traitait ces pages avec respect et, pendant quelques années, ne s'en sépara pas même en voyage. Il nourrissait le projet de recommencer, de refondre et de recompléter cette œuvre. Il voulait consacrer la fin de sa vie à cette histoire naturelle et comparée de la famille et du mariage jusqu'à nos jours. Car la science avait fait des progrès considérables et il tenait à mettre au point ces recherches dont il avait suivi lui-même avec exactitude le progrès dans les douze tomes de l'*Année* et dans de nombreux Mémoires. Mais il savait que même ce travail dépassait les forces d'un homme et il avait songé à me demander de m'y consacrer avec lui. Nous projetions d'y mettre ensemble plusieurs années de notre vie.

De ce cours, ont été extraits : l'*Introduction* publiée dans les *Annales de l'Université de Bordeaux* et la *Conclusion* publiée dans la *Revue philosophique* (1920). Mais, il faut en donner une idée plus précise.

C'est dans sa première année de cours sur la Famille qu'il commença à étudier et la parenté par groupes, et le clan, et l'exogamie.

L'étude approfondie de ces faits produisit le *Mémoire sur la Prohibition de l'Inceste* et les deux *Mémoires sur les Organisations matrimoniales dans les sociétés australiennes*. A chaque forme d'organisation domestique, Durkheim rattache une forme du mariage. Dès 1895, dans une exposition internationale, à Bordeaux, il produisait sous une forme frappante un schème phylogénétique des diverses structures qu'a eues l'organisation d'abord politico-familiale, puis de plus en plus purement familiale du sous-groupe domestique. On voit dans ce tableau, rangées en ordre généalogique, d'abord les diverses formes du clan, puis on voit le clan s'effacer, tout en subsistant (comme à côté de lui avait subsisté la phratrie), en parentèles, en parentés de deuxième zone : on voit parallèlement les diverses formes de famille qui ont été, même encore à Rome, contemporaines des survivances du clan. La deuxième année de ce cours était consacrée à l'évolution de ces formes de famille de plus en plus restreintes, de moins en moins politiques. Durkheim y montrait : comment se constitue, se resserre la famille agnatique indivise, puis dans le sein de celle-ci, la famille patriarcale ; enfin comment, par mixture de différents droits, et sous quelles influences, s'est constituée la famille conjugale de nos sociétés modernes. Parallèlement encore, il fait évoluer les formes du mariage ; on voit le mariage devenir, de plus en plus, le moment essentiel de la vie de famille après en avoir été une simple condition et un simple effet, jusqu'à ce qu'il en devienne l'origine et le type dans notre « famille conjugale » à nous.

Rien n'est encore venu démentir ce schème partiel certes, trop simple peut-être, mais génial, d'une partie de l'histoire humaine. Tout ce cours fourmille d'idées neuves et démontrées. Il y a en particulier sur la famille agnatique indivise, sur les origines de la famille patriarcale romaine, sur la famille germanique, sur l'origine de la filiation dans les deux lignes, spéciale à nos sociétés, des pages qui restent toujours essentielles, des vérités qui sont encore malheureusement réservées au petit groupe de ses élèves, à une poignée de chercheurs, hélas ! décimée.

## II. — Cours d'histoire des doctrines

L'activité professorale de Durkheim fut considérable et les sujets de son enseignement furent toujours renouvelés. Dès 1891, il fut du jury d'agrégation : mais déjà, depuis 1888, il ne manqua jamais, pour ses élèves candidats à ce concours, de préparer ce qu'on appelle « l'auteur », autrement dit l'ouvrage et la doctrine du philosophe grec, anglais, français ou latin, dont un fragment de Morale ou de Politique était au programme. Durkheim fut, d'ailleurs, toujours régulièrement consulté sur le choix de cet « auteur ».

De ce travail de préparation sont sorties des explications de

textes avec commentaires. Ces traductions sont un modèle d'exégèse directe, de l'auteur par l'auteur ; de cette exégèse qui, enfin, sous l'impulsion d'une saine philologie et d'une saine philosophie, sous celle d'Hamelin, de Durkheim, de Rodier et d'autres, a remplacé les explications brillantes, mais hors du sujet précis, où les jeunes philosophes se laissaient aller autrefois. Sont intacts les manuscrits d'explications de : deux livres de la Politique d'Aristote, un livre de l'Éthique à Nicomaque ; deux commentaires à deux livres de Comte et à un livre du *De Cive* de Hobbes. Ces travaux, dignes de circuler entre les élèves, ne sont pourtant pas destinés à l'impression.

Au contraire, Durkheim attachait une importance certaine au reste de ses recherches d'histoire des doctrines, entreprises presque toutes à cette occasion. Il tenait à ses leçons sur les ancêtres de la Sociologie. Pour lui, les hommages rendus aux philosophes, ses devanciers, constituaient des titres de noblesse de notre science, des quartiers prouvés et dénommés. Il était fier de son cours sur Hobbes et non moins fier de sa découverte de l'esprit sociologique de Rousseau, esprit bien différent d'un anarchisme dont on attribue d'ordinaire à Rousseau l'invention. Il y a encore un manuscrit sur Condorcet. Pour celui-ci, Durkheim avait une vive admiration, il le connaissait à fond et il en marquait l'influence sur Saint-Simon et sur Comte, sur les « Fondateurs ». Chacun de ces grands auteurs est le sujet de cours d'une dizaine de leçons au moins. Deux cours sur Comte complétaient le cycle. Quelques leçons sur la Sociologie et la Morale de Spencer, très anciennes et assez sommaires, proviennent des mêmes études. Durkheim désirait publier la plus grande partie de ces cours et les réunir en un volume intitulé « Les origines de la Sociologie ». Nous nous efforcerons de réaliser ce désir.

D'autre part, Durkheim, indépendamment de toute préoccupation d'enseignement, avait commencé, en 1895-96, une *Histoire du socialisme*, ou, plus exactement, puisque le socialisme — qui tend à devenir un fait — n'était alors et n'est encore (sauf en Russie) qu'une opinion de certains individus, de certains groupes et de certaines classes dans certaines sociétés, une histoire de la doctrine, de l'idée socialiste. Il professa ce cours à Bordeaux en 1897-98. Les cinq premières leçons ont été publiées dans la *Revue de métaphysique et de morale*. Durkheim avait d'ailleurs publié lui-même sa définition du Socialisme dans une note de la *Revue philosophique* (1893). La deuxième partie du cours reste à publier. C'est la plus importante. Elle concerne Sismondi et surtout Saint-Simon (dix leçons). Nous la remettrons sous peu à l'imprimeur. Le cours et le manuscrit s'arrêtent là. Durkheim ne poursuivit pas ses études sur le socialisme. L'Année sociologique était venue les interrompre.

Je ne sais si les lecteurs de ces lignes se représentent le labeur immense que suppose cette productivité du jeune professeur, au fond solitaire, sans appui, de Bordeaux. Tout ceci a été fait en quinze ans, de 1887 à 1902, entre la vingt-neuvième et la quarante-quatrième année de la vie de Durkheim. En même temps, Durkheim publiait la *Division du Travail*, les *Règles de la Méthode*, le *Suicide*, organisait, éditait et écrivait les quatre premiers tomes de l'*Année* sans compter ses Mémoires et sans compter la collaboration intense qu'il avait avec chacun de nous.

Et la forme de tous ces cours est achevée. Ce ne sont pas des notes. Ce sont des leçons complètes et des cours complets. Les leçons sont articulées les unes aux autres et leurs parties s'articulent nettement entre elles dans une démonstration suivie où l'expression est étudiée dans le moindre détail. Chacune des pages suppose d'innombrables brouillons, couverts d'hiéroglyphes, brouillons que Durkheim jetait impitoyablement au panier jusqu'à ce qu'il se sentit arrivé à l'ordre logique des faits et des idées.

Toute cette œuvre se ressent, certes, de la forme qu'elle a prise forcément. Les quelques étudiants philosophes de la Faculté des Lettres de Bordeaux n'étaient pas les seuls auditeurs de Durkheim. Ses cours étaient publics et assez suivis. Il y avait des juristes, des étudiants en droit, quelques collègues, un public assez exigeant, heureusement, d'un côté. Mais d'autre part, il y avait aussi des instituteurs, des membres des divers enseignements, et enfin, ce personnel vague qui peuple les bancs des amphithéâtres dans nos grandes Facultés de province. Durkheim qui non seulement était un merveilleux professeur, mais même aimait professer, rechercha à la fois — effort bien dur — la vérité scientifique et l'efficacité didactique. Les nécessités d'un tel ensemble d'exigences ont eu un certain effet.

Mais, qu'on se figure cette tâche écrasante. Sur des sujets entièrement neufs où personne, jamais, n'avait travaillé de cette façon, sur des problèmes qui, même encore maintenant, n'ont été effleurés par personne que par lui, par une méthode entièrement nouvelle, et sur des faits qu'il était souvent le premier à étudier, il fallait apporter de semaine en semaine, avec une régularité écrasante et étonnante, une matière intellectuelle non seulement élaborée en vue du vrai, mais aussi digérée, en vue de l'enseignement, d'un enseignement même très large. Jamais Durkheim ne faiblit. Par exemple, ses leçons sur l'« Autorité Réglementaire » et sur le « Régime de la Contravention », 1891-1892, quelle peine elles lui coûtèrent ! Il fallait aboutir chaque samedi. C'était à une objection grave — qu'il se faisait à lui-même — qu'il fallait répondre tout de suite s'il ne voulait pas laisser mettre en question toute sa « Théorie des Sanctions ». L'an-

poisse de l'heure de la leçon compliquait celle de l'incertitude. C'est par la violence d'une méditation continue, soutenue jour et nuit pendant plusieurs semaines, que la solution fut trouvée à temps, pour que le plan du cours pût être suivi. Elle forme un simple passage de la *Division du travail*.

Durkheim forma de très bons élèves à Bordeaux. Quelques-uns devinrent de ses collaborateurs immédiats. Mais tout cet effort professoral n'eut son plein effet qu'à Paris. C'est là qu'il trouva enfin à partir de 1902, dans l'un de ses enseignements, un auditoire plus vaste de jeunes gens mieux préparés. La pléiade de ses collaborateurs s'était déjà accrue lors de la fondation de l'*Année*. Celle de ses élèves s'agrandit brusquement. La plupart de ses cours furent alors repris et refondus. Nous avons parlé de cette refonte. Malheureusement, à cette époque, Durkheim, qui n'enseignait la Sociologie que par surcroît, ne les remit généralement pas au net sous leur nouvelle forme.

### III. — Cours de pédagogie

Notre pays ne sut jamais très bien utiliser ses hommes. La Conférence, puis la Chaire de Durkheim à Bordeaux comportèrent toujours un enseignement pédagogique. Et il ne vint à Paris que pour suppléer, puis remplacer le respecté M. Buisson dans sa chaire de Pédagogie. Ce n'est que plus tard, en 1910, que le titre de Durkheim correspondit au fait. Ce fut par faveur qu'on lui permit d'accoler sur l'affiche de la Faculté le nom de « Sociologie » au nom « Pédagogie » de sa chaire. Durkheim, à Bordeaux comme à Paris, eut toujours charge de pédagogue. Non pas qu'il eût une aversion pour cette discipline où il était compétent. Au contraire il était infiniment touché de la sympathie, de l'enthousiasme, de l'énergie, de l'activité intellectuelle et matérielle des élèves déjà formés que lui envoyait l'enseignement primaire. Il sentait vivement l'intérêt et l'efficacité de son action sur eux. Mais c'était un poids pour lui. On comprend qu'il ressentit toujours comme un morcellement de son activité, cette obligation où il fut, toute sa vie durant, d'interrompre ses études préférées, celles où il se sentait seul responsable et en avant de tous, au profit de travaux moins urgents, moins grands. Toutes les semaines de l'année, il lui fallait consacrer une partie de son temps à faire avancer une discipline, plus pratique que la Sociologie, mais moins essentielle au fond, même si elle est d'intérêt public primordial. Durkheim se dévoua cependant à cet enseignement. Il apporta, honorablement et consciencieusement, à cet ordre de travaux, le même esprit, la même originalité, la même réflexion personnelle et en même temps exclusivement positive qu'il

apporta en tout. Au surplus, la Pédagogie rationnelle est avant tout l'art de transformer l'enfant en homme social. C'est un art social. Durkheim était donc qualifié pour le renouveler.

Paul Fauconnet a décrit l'œuvre pédagogique de Durkheim dans son *Introduction à Pédagogie et Sociologie*. Nous allons publier dans la collection des « Travaux de l'Année » l'*Éducation morale*, où Durkheim relie ses découvertes sur la nature générale des phénomènes moraux à sa doctrine de l'éducation, phénomène social, et dégage les préceptes de Pédagogie qui en peuvent résulter. On y verra comment par la science de la Morale, dont il donne l'exposé, il éclairait la pratique. Il reste à donner une idée de son cours sur l'*Éducation intellectuelle*. Puissamment original par parties, il est moins achevé et fouillé que d'autres cours. C'est que Durkheim, au moment où il le rédigea, n'était pas maître encore de sa pensée sur les origines sociales de la Raison, et qu'il n'eut jamais le temps de les approfondir jusqu'aux limites où la science peut rejoindre la pratique. Ce cours ne fut d'ailleurs répété à Bordeaux et à Paris que dans des Conférences privées. Et même les sommaires de la dernière forme dans laquelle Durkheim les répéta ont dû être négligés, car ils ne se retrouvent plus.

Il y a ensuite toute une longue série de cours, se succédant de 1888 à 1904, d'*Histoire des doctrines pédagogiques*. Cette histoire est discontinue, il est vrai, car elle ne consiste pas à faire à la fois le tableau du développement des institutions scolaires et celui des idées pédagogiques. Elle s'attache simplement et successivement à tous les grands auteurs, un par un, qui ont illustré la Pédagogie, en particulier en France. Elle commence par les doctrines de l'éducation de Rabelais et de Montaigne, continue par celles de la Renaissance française et des Humanistes ; puis Durkheim leur oppose les Réalistes et les Encyclopédistes ; le chef de file de ceux-ci étant le fameux Comenius, si peu connu en France et que Durkheim connaissait si bien. Viennent ensuite Rousseau (ces leçons ont été publiées), Condorcet, Pestalozzi, et enfin Herbart, lui aussi bien mal apprécié par les auteurs classiques français d'histoire et de Pédagogie. Je crois me souvenir d'avoir vu les textes de quelques leçons sur Froebel, mais je ne les retrouve pas.

Mais l'œuvre la plus considérable de Durkheim en matière de pédagogie est le cours complet qu'il fit sur l'*Histoire de l'enseignement secondaire en France*. C'est l'une des œuvres inédites de Durkheim les plus précieuses, malgré certaines imperfections inhérentes à la nature d'un enseignement et d'un travail de ce genre. C'était une œuvre difficile et destinée à un public exigeant. Il s'agissait de trouver un sujet qui pût intéresser et instruire les

futurs professeurs de l'enseignement secondaire, les futurs agrégés des sciences et des lettres que le recteur d'alors, Liard, voulait — enfin — mettre en contact, à l'École Normale supérieure, avec leurs devoirs, avec les questions d'enseignement et de pédagogie. Le poids de cette charge tombait sur les épaules d'un savant par ailleurs occupé à de bien autres choses. Durkheim fit cependant cet effort considérable avec cœur, conscience et efficacité. Au lieu d'étaler un débat ratiocinant et politique, à la façon dont on continue encore à disputer autour de l'enseignement secondaire, il crut bon d'expliquer aux futurs maîtres comment l'institution où ils allaient entrer était le produit de siècles d'histoire sociale. Positivement, il leur expliqua à quel moment de cette histoire nous étions et, partant de là, quelle était la nature de la fonction, et enfin le devoir de la tâche qu'ils avaient à remplir. C'est toujours la même méthode : à la fois historique et sociologique d'abord, puis inductive et normative enfin, qui lui permettait et de faire comprendre la pratique suivie jusqu'à nos jours, d'une part, et de diriger les jeunes professeurs, d'autre part, vers une meilleure appréciation de cette pratique, vers une meilleure application de leurs forces et éventuellement vers des réformes délicatement suggérées. Durkheim était fort anxieux du succès de ce cours. Il fut très heureux lorsqu'il le constata. Le cours fut ensuite répété régulièrement chaque année à l'École Normale. Il devint une pièce essentielle de l'enseignement dans l'établissement où Durkheim avait fait ses études. Il sera sans doute publié assez prochainement.

\*  
\*  
\*

Il n'est pas sûr que toute cette œuvre aurait vu le jour même si Durkheim avait vécu longtemps. Il faisait assez bon marché de tout ce qui n'était pas l'essentiel de ses idées et de tout ce qui ne le satisfaisait pas par la perfection de la preuve et du système. Je ne sais quel tri il eût fait, ni quel choix la vie lui eût fait faire. Il ne tenait par-dessus tout qu'à publier sa *Morale* et sa *Famille*.

Mais telle quelle, cette œuvre mérite d'être publiée en partie et d'être connue en entier : au moins faut-il qu'on sache qu'elle existe, pour apprécier pleinement une pensée dont les lecteurs ne connaissent que des fragments et dont l'influence et le rayonnement s'agrandissent et s'agrandiront longtemps encore.

## II

### Les collaborateurs

Durkheim avait formé à Bordeaux quelques élèves. Depuis Bordeaux, il avait su grouper autour de lui un certain nombre



de travailleurs distingués qui se dirent bénévolement ses élèves, bien qu'ils n'eussent subi que l'ascendant de sa méthode et très peu celui de son contact. C'est à Paris que se forma autour de lui une masse compacte de disciples plus jeunes. Ceux-ci se rassemblèrent surtout parmi les promotions de l'Ecole Normale de 1902 à 1910, celles qui reçurent les premiers enseignements de Durkheim. De cette génération de collaborateurs, la plupart sont morts, presque tous tués au service de leur patrie.

Nous allons faire sentir l'étendue de cette perte que la guerre et la vie nous ont infligée, à notre science et à nous.

Hertz, David, Bianconi, Reynier, Gelly, qui appartenaient à ce groupe, ont été tués au front. Beuchat est mort pour la Science. La vie de Jean-Paul Laffitte a été écourtée par ses blessures. Vacher, Huvelin, Chaillié sont morts au travail. Tous laissent derrière eux, déjà, une œuvre imprimée ou manuscrite plus ou moins grande, traces importantes de ce qu'ils allaient donner. On verra quelle œuvre, grande, forte et en même temps harmonieuse serait sortie de la puissance d'activité de ce groupe de savants. Ils étaient jeunes et, à la différence de Durkheim et de ses premiers collaborateurs, ils n'avaient plus eu à lutter, mais à exploiter une victoire acquise. Ils n'avaient plus à forger une méthode. Ils pouvaient et allaient l'appliquer. Nous allons parler d'eux dans l'ordre de leur mort.

### Henri BEUCHAT

Il était un de nos plus anciens élèves et collaborateurs. Il avait préparé une partie du mémoire que j'ai publié avec sa collaboration sur la *Morphologie des Esquimaux*. Il est mort à l'île Wrangell en 1914, de faim et de froid, au cours d'une expédition géographique et ethnographique organisée par M. Stefansson et le gouvernement canadien; on vient de retrouver ses restes. Il devait être l'ethnographe et l'observateur des Esquimaux parmi le groupe de savants qui avait été formé pour cette expédition. Dans le naufrage ont été perdues les notes que Beuchat avait commencé à prendre et celles de nombreux travaux en cours qu'il avait emportés pour les mettre au net pendant les longs hivers arctiques. Ces travaux étaient assez nombreux et surtout linguistiques.

Beuchat était au tout premier rang des américanistes. Son *Manuel d'archéologie américaine* est toujours le meilleur en usage. Il eût extraordinairement enrichi la sociologie descriptive ou l'ethnographie de cette partie du monde. Il avait un remarquable talent de linguiste et d'observateur. Il savait infiniment de choses et les savait bien.

## Maxime DAVID

Fut le premier des nôtres qui tomba à la tête d'une section d'infanterie, en 1914.

Son œuvre publiée est presque entièrement critique, ou d'introductions et de traductions ; elle est excellente d'ailleurs.

Il laisse avant tout un mémoire manuscrit qu'il avait confié à Durkheim, qu'il avait rédigé sous la direction de celui-ci, sur le *Mariage par groupes en Australie*. Ce travail d'élève est déjà parfait. Il comprend une découverte notable sur l'existence de principes de droit qui équivalent aux classes matrimoniales dans des sociétés australiennes d'où l'on croit cette institution absente, tout simplement parce qu'elle n'est pas nommée. Nous publierons ce mémoire en le mettant à jour.

David, malgré d'autres soucis, malgré sa tâche de professeur et au cours d'une publication variée, avait entamé une autre œuvre, un grand travail d'Ethique, du genre de celui que son ami Gernet poursuivait indépendamment et qu'il peut heureusement continuer. Durkheim avait remarqué et enseigné à quel degré les concepts moraux de l'antiquité, surtout grecque, avaient revêtu d'autres formes et possédé d'autres valeurs que les concepts classiques qui nous viennent de ces civilisations. Au fond, nous n'avons retenu qu'un choix. Mais toute l'évolution des idées morales antiques s'est faite à partir de nombreux concepts, variés, dont un grand nombre sont oubliés, dont le sens est étrange pour nous et fut même étrange à partir d'un certain moment pour l'antiquité. Ce sont cependant ces concepts qui eurent en Grèce, encore assez longtemps, même jusqu'après le christianisme, une vie, une vigueur aussi considérables, plus considérables même que celles des idées dont nous avons hérité. Ils exercèrent sur la masse du peuple, sur le droit et sur la littérature, une contrainte et une pression qu'il s'agit de retracer : d'abord parce que c'est la vérité historique ; et ensuite parce que si l'on veut comprendre comment les Grecs, entre le septième et le quatrième siècle avant notre ère, se mirent à raisonner sur la justice, le bonheur, la vertu et le bien, il faut connaître à la fois les lacunes et les miracles de leur raison et, en même temps que leur génie, leur barbarie.

Miss Jane Harrison, M. Hirtzel étaient déjà entrés dans ce sujet à propos de Thémis et de Dikè. M. Glotz l'avait rencontré également et David rendit compte de leurs travaux dans l'*Année* et esquissa lui-même un plan d'études. (*Année*, XI, p. 284 ; XII, p. 257.)

Il avait choisi le groupe de concepts divers et coordonnés que connotent les mots *αἰδώς*, *ὑβρις*, *τιμή* que nous traduisons si mal par respect et pudeur, par insolence, par honneur et châ-timent. David avait déjà fait cette partie du travail qui est la

plus agréable de toutes. Il avait relu toute l'ancienne littérature grecque et avait formé un dossier de fiches assez complet. Les Épiques, les Lyriques, les Gnomiques, les Tragiques, les Prosauteurs historiens étaient ses principales sources, encore plus que les Philosophes. De tout ceci, il ne reste malheureusement que des notes. Mais on voit quelles découvertes d'histoire et de philologie, et non pas seulement de sociologie, David allait faire dans cette voie.

### Antoine BIANCONI

Fut tué lui aussi au début de la guerre, en 1915, lui aussi à la tête de sa section, à l'âge de trente-deux ans.

Comme David, il avait entamé une grande œuvre. Comme David, ce qu'il publia fut plutôt critique. D'ailleurs, ses fonctions de secrétaire de la rédaction de la *Revue du mois*, où il seconda M. Borel avec distinction, l'obligeaient à suivre l'actualité.

Mais il avait un esprit positif et généreux ; il était désireux de construire ; il avait entamé trois travaux qui eussent été considérables.

D'abord, il avait choisi comme principal sujet d'études une question que nous avons laissée de côté, tant elle est ardue et vaste, et où il eût sûrement trouvé à manifester son talent de savant, son art d'organiser les faits. Il avait pris pour champ d'études la question des formes qu'a revêtues la raison humaine et, d'accord avec nous, avait délimité le premier de ses travaux. Parmi les civilisations où peuvent être étudiées le mieux les formes diverses et même anormales qu'ont pu prendre les catégories de l'esprit humain et — à travers ces formes, grammaticales, mythologiques et autres — les principales idées directrices de l'humanité, il n'en est pas qui présentent un champ d'observations plus vaste, plus sûr, plus précis, et en même temps plus fertile, que la civilisation et en particulier la langue des nègres africains et surtout, parmi eux, des *Bantus*. Chez eux, la langue elle-même divise les choses en catégories grammaticales nombreuses, de six à douze et même plus, suivant les dialectes. Suivant les circonstances, le langage considère telle ou telle chose sous l'aspect de l'action, du lieu, de la personne, de l'instrument, etc... Un certain nombre de choses, êtres animés, etc., ne peuvent être considérés que suivant une ou deux catégories, d'autres suivant de très nombreuses. Une étude comparative des langues remarquablement uniformes et cependant — dans les limites de cette uniformité — suffisamment variées, de cet immense groupe de populations, assez homogène, pouvait livrer quelques-uns des secrets, non pas simplement de la classification, mais encore de la catégorisation dans l'esprit humain. On pouvait de plus, par une étude parallèle de la mythologie et de l'organisation sociale, rapprochées

des catégories linguistiques, espérer approfondir encore le problème, sinon en trouver la solution. Bianconi a marqué, dans les diverses notes qu'il consacra aux livres de Dennett, dans quelle direction il allait s'engager avec plus de prudence que cet auteur. (Voir en particulier *Année*, XI, p. 128 et suiv.) Il avait déjà grandement avancé sa collection de faits, en l'espèce de mots bantou. La publication récente de l'excellente grammaire comparée de Torrend allait lui faciliter la besogne, ou plutôt lui fournir le moyen de vérifier tout son travail de préparation qu'il était sur le point d'achever. Malheureusement, de tout ceci, il ne reste que des fiches. Beau et grand sujet à reprendre !

Bianconi travaillait aussi à l'*Idée de la grâce dans saint Augustin*.

Il avait commencé en plus, pour un travail commun, entrepris par nous deux, une bibliographie complète d'ethnographie de nos colonies africaines.

Mais il avait été distrait de ses travaux de science pure par un effort considérable, qu'il fit pour ses élèves et pour son enseignement. Il voulait populariser dans l'enseignement secondaire la science que, dans son ardeur, il ne supportait pas de laisser cantonnée dans un coin écarté de la philosophie. Bianconi comme David, Hertz, et Reynier, avait la passion et la conscience du professorat, de leur carrière. Mais à leur différence — car ceux-ci restèrent relativement classiques dans leur profession scolaire — il fut plus audacieux. Il voulut constituer tout un cours de philosophie, entièrement nouveau, où la part de la vie en commun, non seulement dans la vie morale, mais encore dans la vie psychologique de l'homme, fût à chaque instant marquée. C'était une grande et généreuse ambition. Le manuscrit de ce cours, professé en dernier lieu aux élèves du lycée d'Amiens, est à peu près complet. Bianconi tenait infiniment à cette œuvre, qu'il considérait comme presque achevée et au point. Des extraits vont en être publiés prochainement par les soins de Mme Rudrauf-Bianconi.

### Robert HERTZ

Tué à l'attaque inutile de Marchéville, le 13 avril 1915, à l'âge de 33 ans, en précédant sa section hors de la tranchée. Il laisse une œuvre publiée déjà considérable, critique et dogmatique, et une œuvre manuscrite encore plus importante. Il était déjà un maître parmi les maîtres, et sa puissance de travail était aussi grande que son travail. Il avait enseigné à l'École pratique des Hautes Études. Il reste de ses cours des manuscrits de leçons, dont j'ai fait et ferai usage. Surtout, il laisse deux œuvres, l'une terminée au moins provisoirement, l'autre inachevée. C'est celle-ci qui eût été la plus grande et la plus neuve.

Hertz s'était fixé lui-même dans l'étude des phénomènes à la fois religieux et moraux. Et il en avait choisi la partie la plus difficile, la moins étudiée, où tout est à faire, celle de ce côté sombre de l'humanité : le crime et le péché, la peine et le pardon. Il avait commencé une œuvre d'accumulation et d'élaboration de matériaux vraiment formidable. Les deux fameux mémoires qu'il publia sur la *Représentation collective de la Mort* (*Année*, X) et sur la *Prééminence de la main droite* (*Revue philosophique*, 1907), n'en sont en somme qu'un prologue et qu'un appendice. Mais ils montrent à quel point Hertz était maître de ses idées et dominait la mer des faits. Puis il avait précisé son sujet trop vaste. Le péché et le pardon même dans l'histoire humaine, réduite à quelques faits typiques, c'était un champ trop grand à labourer. Il reste de cette grande idée des fragments importants provenant de ses cours : en particulier une étude complète du régime pénitentiel chrétien, étude importante, mais que nous ne pourrions pas mettre sur pied. Enfin, pour aboutir, il se restreignit encore. Son premier ouvrage devait avoir un sujet plus modeste, comme aire d'observation, sinon comme profondeur d'analyse ; ce devait être : *Le Péché et l'Expiation dans les Sociétés inférieures*. Il en reste une *Introduction* presque achevée publiée dans la *Revue d'Histoire des religions* en 1921, puis une masse très grosse de brouillons, de textes de leçons, plusieurs esquisses différentes de différents points, surtout de la conclusion. Mais, ce qui est plus précieux, sont intacts et rangés, environ pour la moitié en un ordre parfait, dans l'ordre de la démonstration, tous les documents dont Hertz voulait se servir. Ils constituent une collection incomparable. Presque tous sont empruntés aux sociétés polynésiennes, avec quelques sondages dans quelques-unes des sociétés américaines, africaines ; et quelques comparaisons avec l'antiquité sémitique et classique viennent les enrichir. J'ai pu récrire, approximativement et en abrégé, à l'aide de ces fiches et de ces brouillons, le livre que Hertz eût écrit, peut-être autrement ; mais j'ai fait effort pour rester fidèle à sa pensée. Le livre paraîtra, je l'espère fermement, bientôt, dans la collection des travaux de l'*Année* sous le nom de Robert Hertz, avec la mention de mon effort et de ma responsabilité... pour les fautes. Du moins, cette œuvre capitale sera sauvée.

Hertz, pour se délasser de ce grand travail, s'était amusé au folklore et à la mythologie. Entendons le folklore vivant, celui où il pouvait exercer ses facultés, non seulement de sociologue, mais encore d'observateur. Son délicieux *Saint-Besse* (*Revue d'Histoire des religions*, 1912) ses *Notes de folklore*, observations prises sur « ses hommes » qu'il envoya du front à sa femme et que la *Revue des Traditions populaires* a publiées en 1915, furent pour lui des passe-temps. Un ouvrage entier, inventé, documenté

et écrit en moins de deux ans sur le *Mythe d'Athèna*, provient de la même veine. Hertz ne considérait cette rédaction de cet ouvrage que comme provisoire. Nous formions tous en effet autour de Durkheim, avant la guerre, un milieu très confiant les uns envers les autres, mais très critique et — convenons-en — trop exigeant peut-être. Hertz s'était rangé à l'avis de quelques-uns d'entre nous et projetait des modifications faciles, mais fort importantes. Cependant, tel quel, l'ouvrage mérite d'être publié, peut être publié et sera sans doute publié par l'un de nous, comme il est resté.

### Jean REYNIER

Il courut les mêmes dangers que ses amis ; mais c'est d'un accident d'engin de tranchée qu'il mourut en 1915, pour son pays, à l'âge de trente-deux ans. Comme David et Hertz, il se destinait à des recherches sur les phénomènes mixtes, à la fois religieux et moraux. Il avait choisi son sujet, fort vaste : l'ascétisme. Il avait commencé ses recueils de notes sur l'ascétisme chrétien et sur l'ascétisme hindou, qu'il était allé personnellement étudier dans l'Inde. Sa veuve n'a retrouvé que des sommaires des remarquables leçons qu'il fit à la conférence de notre maître Sylvain Lévi, sur les Tantras, cette très extraordinaire exorissance mystique, magique et surtout érotique de l'ascétisme hindou et tibétain : phénomène typique que Reynier comprit parfaitement.

### R. GELLY

Nous avons pu croire longtemps que Gelly, lui au moins, allait nous rester. Jusqu'à la fin il avait été exposé à de nombreux et grands périls. Un jour de 1918 nous l'enleva comme les autres, à trente et un ans tout juste.

Il avait choisi comme principal objet d'études, dans la théorie de l'esthétique littéraire et religieuse, les rapports entre le mythe, la fable et le roman. Il avait commencé sa documentation sur l'antiquité classique et sur le haut moyen âge celtique et anglo-saxon. Philosophe et philologue distingué, il eût marqué sa place en ces études tant pratiquées, mais qui doivent être pratiquées d'une autre façon.

\* \* \*

Depuis la guerre sont morts parmi nous : Antoine Vacher, Jean-Paul Laffitte, R. Chaillié et Paul Huvelin.

## A. VACHER

Est mort à Paris en 1920, à la suite d'une très longue et très douloureuse maladie, stoïquement supportée. Il avait cessé de s'intéresser directement à la « Morphologie sociale ». Il n'y donnait plus d'attention que lorsque, partant de ses études de géographie physique, il avait l'occasion de mesurer, de temps en temps, l'influence des facteurs géographiques sur les agglomérations humaines. Mais son enseignement et son travail critique ne perdaient pas contact avec nous. Il avait quelques notes de « Géographie humaine » en manuscrit.

## J. P. LAFFITTE

Était surtout un publiciste merveilleux, mais sa critique était toujours positive. Son dernier travail imprimé, à propos du livre de M. Meillet, *Les Langues dans l'Europe nouvelle*, satisfait l'auteur plus que tous les autres articles que cet ouvrage inspira.

J. P. Laffitte avait une compétence scientifique qui s'étendait à toutes les sciences de la nature. Il était apte à tout apprendre, mais se disait avant tout sociologue. Il était devenu l'un des membres du Bureau scientifique au Bureau international du Travail. On pouvait compter qu'il y rendrait des services.

Une longue et cruelle maladie l'a terrassé, peut-être accélérée par les deux blessures qu'il avait reçues en servant sa patrie.

## R. CHAILLIÉ

Est mort en 1923 ; il avait fait péniblement et dangereusement une partie de la guerre. Il était un de nos plus anciens et de nos plus fidèles collaborateurs. Sous ses allures d'amateur, difficile à décider au travail, il cachait un réel dévouement à nos sciences, qu'il propagea avec une extraordinaire efficacité, dans les milieux les plus divers. Il y a de lui un excellent travail, perlé, sur la nomenclature familiale eskimo.

Il a été longtemps le zélé reviseur de nos épreuves et confectionnait, avec notre pauvre Beuchat, les tables et les index de l'Année. Ses notes, prises aux cours de Durkheim et à d'autres, sont précieuses. Son héritier a bien voulu nous promettre qu'il nous en confierait les copies.

## Paul HUVELIN

Nous a quittés brusquement après une douloureuse maladie de quelques semaines, en juin 1924, au moment où il réalisait

sa pleine production, à cinquante et un ans; juste quand, plus enthousiaste qu'aucun d'entre nous, il commençait à collaborer à ce nouveau tome de l'*Année sociologique*.

Il était un de ceux qui avaient le plus indépendamment rejoint Durkheim et le premier peloton de ses élèves. Son secours avait été efficace. Il apportait à l'*Année* son autorité incontestable de juriste et d'historien du droit. Il nous apportait aussi une puissante contribution. Son mémoire sur *La Magie et le Droit individuel* est classique.

Huvelin laisse un livre qui, nous l'espérons, verra bientôt le jour. Il l'avait professé en cours à l'Université de Bruxelles et a publié la leçon d'introduction dont le titre est : *Les cohésions humaines*. Huvelin était l'un des seuls hommes capables de pouvoir écrire un livre sur un sujet de ce genre. Il avait toujours eu le goût de la pratique et le goût de l'idée, en même temps qu'il était maître de la dialectique juridique. D'après ce qu'on sait de ce cours et du manuscrit, il y mêlait sa technique de juriste, les fruits de son expérience politique, avec ses préoccupations et sa science de sociologue. Cet ouvrage sera savoureux comme toutes les théories générales qui sont édifiées par de véritables spécialistes dominant leur science. La perte d'Huvelin est irréparable pour nous.

### André DURKHEIM

Qu'il soit permis de terminer, par une note personnelle, ce mémoire tout objectif où l'on ne veut que décrire les travaux que l'on pouvait espérer de nos héroïques, de nos vénérés morts. Mais il serait injuste et inhumain de ne pas mentionner, en fin et par exception, le nom de celui qui allait nous être associé et dont la perte doublement sentie, paternellement et intellectuellement, a été l'une des causes de la mort de Durkheim. Celui-ci fondait sur son fils, l'un de ses plus brillants élèves, les plus nobles et les plus grandes des espérances.

André Durkheim mourut le 18 décembre 1915, dans un hôpital bulgare, des suites des blessures qu'il avait reçues tandis qu'il commandait une section d'extrême arrière-garde de la retraite de Serbie. Il avait déjà été blessé une fois et avait été évacué deux autres fois sur le front français.

Le seul manuscrit qu'il laisse est un mémoire d'Histoire de Philosophie sur un point de la doctrine de Leibniz, travail digne d'être imprimé.

André Durkheim avait déjà commencé, sous la direction de M. Meillet, les études de linguistique qui allaient faire de lui le linguiste purement sociologue qu'il nous faut.

Nous ne nommons qu'André Durkheim parmi les jeunes gens



qui allaient nous rejoindre. Ils étaient très nombreux. Nous ne pouvons pas estimer les pertes que leur mort nous inflige, mais nous pensons à eux.

\* \*

Ce que serait devenue, s'il n'y avait pas eu la guerre, ce qu'on est convenu d'appeler l'Ecole française de Sociologie, voilà qui est indiqué et même prouvé.

Imaginons que Gelly fût devenu notre esthéticien et qu'André Durkheim fût devenu notre linguiste. Il ne nous manquait qu'un technologue pour être au complet. Imaginons que Durkheim eût mis sur pied sa *Famille* et sa *Morale*, que Hertz eût édité son *Péché et Expiation* et d'autres œuvres ; imaginons que Bianconi eût produit son *Cours de philosophie* et ses *Catégories de la pensée dans les langues et civilisations bantu* ; que nous ayons eu les livres de Reynier et de Maxime David, d'autres encore. N'eût-ce pas été une magnifique floraison ?

Ceci ajouté à ce qui a pu être publié depuis la guerre par exemple dans les *Travaux de l'Année*, rien que cela, rien que ce qui était commencé et même achevé par nos morts, aurait fait de notre petit groupe, une des phalanges de savants les plus honorables.

Et je ne parle pas des travaux des vivants que la guerre a arrêtés net dans leur effort et leur production et que la dure vie d'après guerre a bien peu encouragés.

\* \*

En fait, nous ne restons plus qu'une poignée. Réchappés du front ou usés de l'arrière, nous n'avons plus avec nous que quelques jeunes gens heureux d'être jeunes.

Notre groupe ressemble à ces petits bois de la région dévastée où, pendant quelques années, quelques vieux arbres, criblés d'éclats, tentent encore de reverdir.

Mais si seulement le taillis peut pousser à leur ombre, le bois se reconstitue.

Prenons courage et ne mesurons pas trop notre faiblesse. Ne pensons pas trop au triste présent. Ne le comparons pas à ces forces évanouies et à ces gloires perdues. Il ne faut pleurer qu'en secret ces amitiés et ces impulsions qui nous manquent. Nous allons tâcher de nous passer d'eux, de celui qui nous dirigeait, de ceux qui nous soutenaient et même de ceux qui allaient nous relayer et nous remplacer.

Travaillons encore quelques années. Tâchons de faire quelque chose qui honore leur mémoire à tous, qui ne soit pas trop indigne de ce qu'avait inauguré notre Maître.

Peut-être, la sève reviendra. Une autre graine tombera et germera.

C'est dans cet esprit de fidèle mémoire à Durkheim et à tous nos morts ; c'est en communion encore avec eux ; c'est en partageant leur conviction de l'utilité de notre science ; c'est en étant nourris comme eux de l'espoir que l'homme est perfectible par elle ; c'est dans ces sentiments qui nous sont communs par delà la mort, que nous reprenons tous fortement, avec cœur, la tâche que nous n'avons jamais abandonnée.

M. M.

---

## II

# ESSAI SUR LE DON FORME ET RAISON DE L'ÉCHANGE DANS LES SOCIÉTÉS ARCHAÏQUES

## I

### INTRODUCTION

#### Du Don, et en particulier de l'obligation à rendre les présents

#### ÉPIGRAPHE

Voici quelques strophes de l'Havamál, l'un des vieux poèmes de l'Edda scandinave (1). Elles peuvent servir d'épigraphe à ce travail, tant elles mettent directement le lecteur dans l'atmosphère d'idées et de faits où va se mouvoir notre démonstration (2).

39 Je n'ai jamais trouvé d'homme si généreux  
et si large à nourrir ses hôtes  
que « recevoir ne fût pas reçu »,  
ni d'homme si... (l'adjectif manque)  
de son bien  
que recevoir en retour lui fût désagréable (3).

(1) C'est M. Cassel qui nous a mis sur la voie de ce texte, *Theory of Social Economy*, vol. II, p. 345. Les savants scandinaves sont familiers avec ce trait de leur antiquité nationale.

(2) M. Maurice Cahen a bien voulu faire pour nous cette traduction.

(3) La strophe est obscure, surtout parce que l'adjectif manque au vers 4, mais le sens est clair quand on supplée, comme on fait d'ordinaire, un mot qui veut dire libéral, dépensier. Le vers 3 est lui aussi difficile. M. Cassel traduit : « qui ne prene pas ce qu'on lui offre ». La traduction de M. Cahen au contraire est littérale. « L'expression est ambiguë, nous écrit-il, les uns comprennent : « que recevoir ne lui fût pas agréable », les autres interprètent : « que recevoir un cadeau ne comportât pas l'obligation de le rendre ». Je penche naturellement pour la seconde explication. » Malgré notre incompetence en vieux norrois, nous nous permettons une autre interprétation. L'expression corres-

- 41 Avec des armes et des vêtements  
les amis doivent se faire plaisir ;  
chacun le sait de par lui-même (par ses propres expériences),  
Ceux qui se rendent mutuellement les cadeaux  
sont le plus longtemps amis,  
si les choses réussissent à prendre bonne tournure.
- 42 On doit être un ami  
pour son ami  
et rendre cadeau pour cadeau ;  
on doit avoir  
rire pour rire  
et dol pour mensonge.
- 44 Tu le sais, si tu as un ami  
en qui tu as confiance  
et si tu veux obtenir un bon résultat,  
il faut mêler ton âme à la sienne  
et échanger les cadeaux  
et lui rendre souvent visite.
- 44 Mais si tu en as un autre  
de qui tu te défies  
et si tu veux arriver à un bon résultat,  
il faut lui dire de belles paroles  
mais avoir des pensées fausses  
et rendre dol pour mensonge.
- 46 Il en est ainsi de celui  
en qui tu n'as pas confiance  
et dont tu suspectes les sentiments,  
il faut lui sourire  
mais parler contre cœur :  
les cadeaux rendus doivent être semblables aux cadeaux reçus.

pond évidemment à un vieux conton qui devait être quelque chose comme « recevoir est reçu ». Ceci admis, le vers ferait allusion à cet état d'esprit dans lequel sont le visiteur et le visité. Chacun est supposé offrir son hospitalité ou ses présents comme s'ils devaient ne jamais lui être rendus. Cependant chacun accepte tout de même les présents du visiteur ou les contre-prestations de l'hôte, parce qu'ils sont des biens et aussi un moyen de fortifier le contrat, dont ils sont partie intégrante.

Il nous semble même que l'on peut démêler dans ces strophes une partie plus ancienne. La structure de toutes est la même, curieuse et claire. Dans chacune un conton juridique forme centre : « que recevoir ne soit pas reçu » (39), « ceux qui se rendent les cadeaux sont amis » (41), « rendre cadeaux pour cadeaux » (42), « il faut mêler ton âme à la sienne et échanger les cadeaux » (44), « l'avare a toujours peur des cadeaux » (48), « un cadeau donné attend toujours un cadeau en retour » (145), etc. C'est une véritable collection de dictons. Ce proverbe ou règle est entouré d'un commentaire qui le développe. Nous avons donc affaire ici non seulement à une très ancienne forme de droit, mais même à une très ancienne forme de littérature.

48 Les hommes généreux et valeureux  
 ont la meilleure vie ;  
 ils n'ont point de crainte.  
 Mais un poltron a peur de tout ;  
 l'avare a toujours peur des cadeaux.

M. Cahen nous signale aussi la strophe 145 :

145 Il vaut mieux ne pas prier (demander)  
 que de sacrifier trop (aux dieux) :  
 Un cadeau donné attend toujours un cadeau en retour.  
 Il vaut mieux ne pas apporter d'offrande  
 que d'en dépenser trop.

#### PROGRAMME

On voit le sujet. Dans la civilisation scandinave et dans bon nombre d'autres, les échanges et les contrats se font sous la forme de cadeaux, en théorie volontaires, en réalité obligatoirement faits et rendus.

Ce travail est un fragment d'études plus vastes. Depuis des années, notre attention se porte à la fois sur le régime du droit contractuel et sur le système des prestations économiques entre les diverses sections ou sous-groupes dont se composent les sociétés dites primitives et aussi celles que nous pourrions dire archaïques. Il y a là tout un énorme ensemble de faits. Et ils sont eux-mêmes très complexes. Tout s'y mêle, tout ce qui constitue la vie proprement sociale des sociétés qui ont précédé les nôtres — jusqu'à celles de la protohistoire. — Dans ces phénomènes sociaux « totaux », comme nous proposons de les appeler, s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques et morales — et celles-ci politiques et familiales en même temps ; économiques — et celles-ci supposent des formes particulières de la production et de la consommation, ou plutôt de la prestation et de la distribution ; sans compter les phénomènes esthétiques auxquels aboutissent ces faits et les phénomènes morphologiques que manifestent ces institutions.

De tous ces thèmes très complexes et de cette multiplicité de choses sociales en mouvement, nous voulons ici ne considérer qu'un des traits, profond mais isolé : le caractère volontaire, pour ainsi dire, apparemment libre et gratuit, et cependant contraint et intéressé de ces prestations. Elles ont revêtu presque toujours la forme du présent, du cadeau offert généreusement, même quand, dans ce geste qui accompagne la transaction, il n'y a que fiction, formalisme et mensonge social, et quand il y a, au fond, obligation et intérêt économique. Même, quoique nous indiquerons avec précision tous les divers principes qui ont donné cet aspect à une forme nécessaire de l'échange — c'est-à-dire, de la division du travail social elle-même — de tous ces principes, nous n'en étudions à fond qu'un. *Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui, dans les sociétés de type arriéré ou archaïque, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle force y a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donataire la rend ?* Voilà le problème auquel nous nous attachons plus spécialement tout en indiquant les autres. Nous espérons donner, par un assez grand nombre de faits, une réponse à cette question précise et montrer dans quelle direction on peut engager toute une étude des questions connexes. On verra aussi à quels problèmes nouveaux nous sommes amenés : les uns concernant une forme permanente de la morale contractuelle, à savoir : la façon dont le droit réel reste encore de nos jours attaché au droit personnel ; les autres concernant les formes et les idées qui ont toujours présidé, au moins en partie, à l'échange et qui, encore maintenant, suppléent en partie la notion d'intérêt individuel.

Ainsi, nous atteindrons un double but. D'une part, nous arriverons à des conclusions en quelque sorte archéologiques sur la nature des transactions humaines dans les sociétés qui nous entourent ou nous ont immédiatement précédés. Nous décrirons les phénomènes d'échange et de contrat dans ces sociétés qui sont non pas privées de marchés économiques comme on l'a prétendu, — car le marché est un phé-

nomène humain qui selon nous n'est étranger à aucune société connue, — mais dont le régime d'échange est différent du nôtre. On y verra le marché avant l'institution des marchands et avant leur principale invention, la monnaie proprement dite ; comment il fonctionnait avant qu'eussent été trouvées les formes, on peut dire modernes (sémitique, hellénique, hellénistique et romaine) du contrat et de la vente d'une part, la monnaie titrée d'autre part. Nous verrons la morale et l'économie qui agissent dans ces transactions.

Et comme nous constaterons que cette morale et cette économie fonctionnent encore dans nos sociétés de façon constante et pour ainsi dire sous-jacente, comme nous croyons avoir ici trouvé un des rocs humains sur lesquels sont bâties nos sociétés, nous pourrons en déduire quelques conclusions morales sur quelques problèmes que pose la crise de notre droit et la crise de notre économie et nous nous arrêterons là. Cette page d'histoire sociale, de sociologie théorique, de conclusions de morale, de pratique politique et économique, ne nous mène, au fond, qu'à poser une fois de plus, sous de nouvelles formes, de vieilles mais toujours nouvelles questions (1).

#### MÉTHODE SUIVIE

Nous avons suivi une méthode de comparaison précise. D'abord, comme toujours, nous n'avons étudié notre sujet que dans des aires déterminées et choisies : Polynésie, Mélanésie, nord-ouest américain, et quelques grands droits. Ensuite, naturellement, nous n'avons choisi que des droits où,

(1) Je n'ai pas pu consulter Burckhard, *Zum Begriff der Schenkung*, p. 53 sq.

Mais pour le droit anglo-saxon, le fait que nous allons mettre en lumière a été fort bien senti par Pollock and Maitland, *History of English Law*, t. II, p. 82 : « The wide word gift, which will cover sale, exchange, gage and lease ». Cf. *ib.*, p. 12, *ib.*, p. 212-214 : « il n'y a pas de don gratuit qui tienne force de loi ».

Voir aussi toute la dissertation de Neubecker, à propos de la dot germanique, *Die Mitgift*, 1909, p. 65 sq.

grâce aux documents et au travail philologique, nous avons accès à la conscience des sociétés elles-mêmes, car il s'agit ici de termes et de notions ; ceci restreignait encore le champ de nos comparaisons. Enfin chaque étude a porté sur des systèmes que nous nous sommes astreint à décrire, chacun à la suite, dans son intégrité ; nous avons donc renoncé à cette comparaison constante où tout se mêle et où les institutions perdent toute couleur locale, et les documents leur saveur (1).

#### PRESTATION, DON ET POTLATCH

Le présent travail fait partie de la série de recherches que nous poursuivons depuis longtemps, M. Davy et moi, sur les formes archaïques du contrat (2). Un résumé de celles-ci est nécessaire.

\* \*

Il ne semble pas qu'il ait jamais existé, ni jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, ni dans les sociétés qu'on confond fort mal sous le nom de primitives ou inférieures, rien qui ressemblât à ce qu'on appelle l'Économie naturelle (3). Par une étrange mais classique aberration, on choisissait même pour donner le type de cette économie les textes de Cook concernant l'échange et le troc chez les Polynésiens (4). Or, ce sont ces mêmes Polynésiens

(1) Les notes et tout ce qui n'est pas en gros caractères ne sont indispensables qu'aux spécialistes.

(2) Davy, *Foi Jurée* (*Travaux de l'Année Sociologique*, 1922) ; voir indications bibliographiques dans : Mauss, *Une forme archaïque de contrat chez les Thraces*, *Revue des Études grecques*, 1921 ; R. Lenoir, *L'Institution du Potlatch*, *Revue Philosophique*, 1924.

(3) M. F. Somlo, *Der Güterverkehr in der Urgesellschaft* (Institut Solvay, 1909), a donné de ces faits une bonne discussion et un aperçu où, p. 156, il commence à entrer dans la voie où nous allons nous engager nous-même.

(4) Grierson, *Silent Trade*, 1903, a déjà donné les arguments nécessaires pour en finir avec ce préjugé. De même Von Moszkowski, *Vom*



que nous allons étudier ici et dont on verra combien ils sont éloignés, en matière de droit et d'économie, de l'état de nature.

Dans les économies et dans les droits qui ont précédé les nôtres, on ne constate pour ainsi dire jamais de simples échanges de biens, de richesses et de produits au cours d'un marché passé entre les individus. D'abord, ce ne sont pas des individus, ce sont des collectivités qui s'obligent mutuellement, échangent et contractent (1) ; les personnes présentes au contrat sont des personnes morales : clans, tribus, familles, qui s'affrontent et s'opposent soit en groupes se faisant face sur le terrain même, soit par l'intermédiaire de leurs chefs, soit de ces deux façons

*Wirtschaftsleben der primitiven Völker*, 1911 ; mais il considère le vol comme primitif et confond en somme le droit de prendre avec le vol. On trouvera un bon exposé des faits Maori dans W. von Brun, *Wirtschaftsorganisation der Maori* (Beitr. de Lamprecht, 18), Leipzig, 1912, où un chapitre est consacré à l'échange. Le plus récent travail d'ensemble sur l'économie des peuples dits primitifs est : Koppers, *Ethnologische Wirtschaftsordnung*, *Anthropos*, 1915-1916, p. 611 à 651, p. 971 à 1079 ; surtout bon pour l'exposé des doctrines ; un peu dialectique pour le reste.

(1) Depuis nos dernières publications, nous avons constaté, en Australie, un début de prestation réglée entre tribus, et non plus seulement entre clans et phratries, en particulier à l'occasion de mort. Chez les Kakadu, du Territoire Nord, il y a une troisième cérémonie funéraire après le deuxième enterrement. Pendant cette cérémonie les hommes procèdent à une sorte d'enquête judiciaire pour déterminer au moins fictivement qui a été l'auteur de la mort par envoûtement. Mais contrairement à ce qui suit dans la plupart des tribus australiennes, aucune vendetta n'est exercée. Les hommes se contentent de rassembler leurs lances et de définir ce qu'ils demanderont en échange. Le lendemain ces lances sont emportées dans une autre tribu, les Umoriu par exemple, au camp desquels on comprend parfaitement le but de cet envoi. Là les lances sont disposées par paquets suivant leurs propriétaires. Et suivant un tarif connu à l'avance, les objets désirés sont mis en face de ces paquets. Puis tous sont ramenés aux Kakadu (Baldwin Spencer, *Tribes of the Northern Territory*, 1914, p. 247). Sir Baldwin mentionne que ces objets pourront être de nouveau échangés contre des lances, fait que nous ne comprenons pas très bien. Au contraire il trouve difficile de comprendre la connexion entre ces funérailles et ces échanges et il ajoute que « les natifs n'en ont pas idée ». L'usage est pourtant parfaitement compréhensible : c'est en quelque sorte une composition juridique régulière, remplaçant la vendetta, et servant d'origine à un marché intertribal. Cet échange de choses est en même temps échange de gages de paix et de solidarité dans le deuil, comme cela a lieu d'ordinaire, en Australie entre clans et familles associées et alliées par mariage. La seule différence est que cette fois l'usage est devenu intertribal.

à la fois (1). De plus, ce qu'ils échangent, ce n'est pas exclusivement des biens et des richesses, des meubles et des immeubles, des choses utiles économiquement. Ce sont avant tout des politesses, des festins, des rites, des services militaires, des femmes, des enfants, des danses, des fêtes, des foires dont le marché n'est qu'un des moments et où la circulation des richesses n'est qu'un des termes d'un contrat beaucoup plus général et beaucoup plus permanent. Enfin, ces prestations et contre-prestations s'engagent sous une forme plutôt volontaire, par des présents, des cadeaux, bien qu'elles soient au fond rigoureusement obligatoires, à peine de guerre privée ou publique. Nous avons proposé d'appeler tout ceci le *système des prestations totales*. Le type le plus pur de ces institutions nous paraît être représenté par l'alliance des deux phratries dans les tribus australiennes ou nord-américaines en général, où les rites, les mariages, la succession aux biens, les liens de droit et d'intérêt, rangs militaires et sacerdotaux, tout est complémentaire et suppose la collaboration des deux moitiés de la tribu. Par exemple, les jeux sont tout particulièrement régis par elles (2). Les Tlinkit et les Haïda, deux tribus du nord-ouest américain expriment fortement la nature de ces pratiques en disant que « les deux phratries se montrent respect (3) ».

(1) Même un poète aussi tardif que Pindare dit : *εὐαίτια γὰρ μὲν ἄνθρωπων οἴκοθεν οἴκαδε*, *Olympique*, VIII, 4. Tout le passage se ressent encore de l'état de droit que nous allons décrire. Les thèmes du présent, de la richesse, du mariage, de l'honneur, de la faveur, de l'alliance, du repas en commun et de la boisson dédiée, même celui de la jalousie qu'excite le mariage, tous y sont représentés par des mots expressifs et dignes de commentaires.

(2) V. en particulier les remarquables règles du jeu de balle chez les Omaha : Alice Fletcher et la Flesche, *Omaha Tribe, Annual Report of the Bureau of American Anthropology*, 1905-1906, XXVII, p. 197 et 366.

(3) Krause, *Tlinkit Indianer*, p. 234, *sulv.*, a bien vu ce caractère des fêtes et rites et contrats qu'il décrit, sans leur donner le nom de potlatch. Boursin, in Porter, *Report on the Population, etc. of Alaska*, in *Eleventh Census* (1900), p. 54-66. et Porter, *ib.*, p. 33, ont bien vu ce caractère de glorification réciproque du potlatch, cette fois nommé. Mais c'est M. Swanton qui l'a le mieux marqué : *Social Conditions, etc. of the Tlingit Indians, Ann. Rep. of the Bureau of Amer. Ethn.* 1905, XXVI, p. 345, etc. Cf. nos observations, *Ann. Soc.*, t. XI, p. 207 et Davy, *Foi jurée*, p. 172.

Mais, dans ces deux dernières tribus du nord-ouest américain et dans toute cette région apparaît une forme typique certes, mais évoluée et relativement rare, de ces prestations totales. Nous avons proposé de l'appeler « *potlatch* », comme font d'ailleurs les auteurs américains se servant du nom chinook devenu partie du langage courant des Blancs et des Indiens de Vancouver à l'Alaska. « *Potlatch* » veut dire essentiellement « nourrir », « consommer » (1). Ces tribus, fort riches, qui vivent dans les îles ou sur la côte ou entre les Rocheuses et la côte, passent leur hiver dans une perpétuelle fête : banquets, foires et marchés, qui sont en même temps l'assemblée solennelle de la tribu. Celle-ci y est rangée suivant ses confréries hiérarchiques, ses sociétés secrètes, souvent confondues avec les premières et avec les clans ; et tout, clans, mariages, initiations, séances de shamanisme et du culte des grands dieux, des totems ou des ancêtres collectifs ou individuels du clan, tout se mêle en un inextricable lacis de rites, de prestations juridiques et économiques, de fixations de rangs politiques dans la société des hommes, dans la tribu et dans les confédérations de tribus et même internationalement (2). Mais ce qui est remarquable dans ces tribus, c'est le principe de la rivalité et de l'antagonisme qui domine toutes ces pratiques. On y va jusqu'à la bataille, jusqu'à la mise

(1) Sur le sens du mot *potlatch*, v. Barbeau, *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, 1911; Davy, p. 162. Cependant il ne nous paraît pas que le sens proposé soit originaire. En effet Boas indique pour le mot *potlatch*, en Kwakiutl il est vrai et non pas en Chinook, le sens de *Feeder*, nourrisseur, et littéralement « *place of being satiated* », place où on se rassasie. *Kwakiutl Texts, Second Series, Jesup Expedit.*, vol. X, p. 43, n. 2; cf. *ib.*, vol. III, p. 255, p. 517, s. v. *Pol.* Mais les deux sens de *potlatch* : don et aliment ne sont pas exclusifs, la forme essentielle de la prestation étant ici alimentaire, en théorie du moins. Sur ces sens v. plus loin, p. 110 n. 1.

(2) Le côté juridique du *potlatch* est celui qu'ont étudié M. Adam, dans ses articles de la *Zeitschr. f. vergleich. Rechtswissenschaft*, 1911 et suiv. et *Festschrift* à Selzer, 1920, et M. Davy dans sa *Foi jurée*. Le côté religieux et l'économique ne sont pas moins essentiels et doivent être traités non moins à fond. La nature religieuse des personnes impliquées et des choses échangées ou détruites ne sont en effet pas indifférentes à la nature même des contrats, pas plus que les valeurs qui leur sont affectées.

à mort des chefs et nobles qui s'affrontent ainsi. On y va d'autre part jusqu'à la destruction purement somptuaire (1) des richesses accumulées pour éclipser le chef rival en même temps qu'associé (d'ordinaire grand-père, beau-père ou gendre). Il y a prestation totale en ce sens que c'est bien tout le clan qui contracte pour tous, pour tout ce qu'il possède et pour tout ce qu'il fait, par l'intermédiaire de son chef (2). Mais cette prestation revêt de la part du chef une allure agonistique très marquée. Elle est essentiellement usuraire et somptuaire et l'on assiste avant tout à une lutte des nobles pour assurer entre eux une hiérarchie dont ultérieurement profite leur clan.

Nous proposons de réserver le nom de *potlatch* à ce genre d'institution que l'on pourrait avec moins de danger et plus de précision, mais aussi plus longuement, appeler : *prestations totales de type agonistique*.

Jusqu'ici nous n'avions guère trouvé d'exemples de cette institution que dans les tribus du nord-ouest américain et dans celles d'une partie du nord américain (3), en Mélanésie et en Papouasie (4). Partout ailleurs, en Afrique, en Polynésie et en Malaisie, en Amérique du Sud, dans le reste de l'Amérique du Nord, le fondement des échanges entre les

(1) Les Haïda disent « tuer la richesse ».

(2) V. les documents de Hunt dans Boas, *Ethnology of the Kwakiutl*, XXXV<sup>th</sup> Annual Rep. of the Bureau of American Ethn., t. II, p. 1840, où on trouvera une intéressante description de la façon dont le clan apporte ses contributions au chef pour le potlatch, et de très intéressantes palabres. Le chef dit en particulier : « Car ce ne sera pas on mon nom. Ce sera en votre nom et vous deviendrez fameux parmi les tribus quand on dira que vous donnez votre propriété pour un potlatch » (p. 1842, l. 31 et suiv.).

(3) Le domaine du potlatch dépasse en effet les limites des tribus du Nord-Ouest. En particulier il faut considérer l'« asking Festival » des Eskimos de l'Alaska comme autre chose que comme un emprunt aux tribus indiennes voisines : v. plus loin. p. 53 n. 3.

(4) V. nos observations dans *Ann. Soc.*, t. XI, p. 101 et t. XII, p. 372-374 et *Anthropologie*, 1920. (C. R. des séances de l'Institut français d'Anthropologie). M. Lenoir a signalé deux faits assez nets de potlatch en Amérique du Sud (*Expéditions maritimes en Mélanésie in Anthropologie*, sept. 1924).

clans et les familles, nous semblait rester du type plus élémentaire de la prestation totale. Cependant, des recherches plus approfondies font apparaître maintenant un nombre assez considérable de formes intermédiaires entre ces échanges à rivalité exaspérée, à destruction de richesses comme ceux du nord-ouest américain et de Mélanésie, et d'autres, à émulation plus modérée où les contractants rivalisent de cadeaux : ainsi nous rivalisons dans nos étrennes, nos festins, nos noces, dans nos simples invitations et nous nous sentons encore obligés à nous « revanchieren » (1), comme disent les Allemands. Nous avons constaté de ces formes intermédiaires dans le monde indo-européen antique, en particulier chez les Thraces (2).

Divers thèmes — règles et idées — sont contenus dans ce type de droit et d'économie. Le plus important, parmi ces mécanismes spirituels, est évidemment celui qui oblige à rendre le présent reçu. Or, nulle part la raison morale et religieuse de cette contrainte n'est plus apparente qu'en Polynésie. Étudions-la plus particulièrement, nous verrons clairement quelle force pousse à rendre une chose reçue, et en général à exécuter les contrats réels.

(1) M. Thurnwald, *Forschungen auf den Salomo Inseln*, 1912, t. III, p. 8, emploie le mot.

(2) *Rev. des Ét. grecques*, t. XXXIV, 1921.

## CHAPITRE PREMIER

### Les Dons échangés et l'obligation de les rendre (Polynésie)

---

#### I

#### PRESTATION TOTALE, BIENS UTÉRINS CONTRE BIENS MASCULINS (SAMOA)

Dans ces recherches sur l'extension du système des dons contractuels, il a semblé longtemps qu'il n'y avait pas de potlatch proprement dit en Polynésie. Les sociétés polynésiennes où les institutions s'en rapprochaient le plus ne semblaient pas dépasser le système des « prestations totales », des contrats perpétuels entre clans mettant en commun leurs femmes, leurs hommes, leurs enfants, leurs rites, etc. Les faits que nous avons étudiés alors, en particulier à Samoa, le remarquable usage des échanges de nattes blasonnées entre chefs lors du mariage, ne nous paraissaient pas au-dessus de ce niveau (1). L'élément de rivalité, celui de destruction, de combat, paraissaient manquer, tandis qu'il ne manque pas en Mélanésie. Enfin il y avait trop peu de faits. Nous serions moins critique maintenant.

D'abord ce système de cadeaux contractuels à Samoa s'étend bien au delà du mariage ; ils accompagnent les événements suivants : naissance d'en-

(1) Davy, *Foi Jurée*, p. 140, a étudié ces échanges à propos du mariage et de ses rapports avec le contrat. On va voir qu'ils ont une autre extension.

fant (1), circoncision (2), maladie (3), puberté de la fille (4), rites funéraires (5), commerce (6).

Ensuite deux éléments essentiels du potlatch proprement dit sont nettement attestés : celui de l'honneur, du prestige, du « mana » que confère la richesse (7), et celui de l'obligation absolue de rendre ces dons sous peine de perdre ce « mana », cette autorité, ce talisman et cette source de richesse qu'est l'autorité elle-même (8).

D'une part, Turner nous le dit : « Après les fêtes de la naissance, après avoir reçu et rendu les *oloa* et les *tonga* — autrement dit les biens masculins et les biens féminins — le mari et la femme n'en sortaient pas plus riches qu'avant. Mais ils avaient la satisfaction d'avoir vu ce qu'ils considéraient comme un grand honneur : des masses de propriétés rassem-

(1) Turner, *Nineteen Years in Polynesia*, p. 178 ; *Samoa*, p. 82 sq. ; Stair, *Old Samoa*, p. 175.

(2) Krämer, *Samoa-Inseln*, t. II, p. 52-63.

(3) Stair, *Old Samoa*, p. 180 ; Turner, *Nineteen years*, p. 225 ; *Samoa*, p. 142.

(4) Turner, *Nineteen years*, p. 184 ; *Samoa*, p. 91.

(5) Krämer, *Samoa Inseln*, t. II, p. 105, Turner, *Samoa*, p. 146.

(6) Krämer, *Samoa Inseln*, t. II, p. 96 et p. 363. L'expédition commerciale, le « malaga » (Cl. « walaga », Nouvelle-Guinée), est en effet tout près du potlatch qui, lui, est caractéristique des expéditions dans l'archipel mélanésien voisin. Krämer emploie le mot de « Gegongoschenk », pour l'échange des « oloa » contre les « tonga » dont nous allons parler. Au surplus, s'il ne faut pas tomber dans les exagérations des ethnographes anglais de l'école de Rivers et de M. Elliot Smith, ni dans celles des ethnographes américains qui, à la suite de M. Boas, voient dans tout le système du potlatch américain une série d'emprunts, il faut cependant faire au voyage des institutions une large part ; spécialement dans ce cas, où un commerce considérable, d'île en île, de port en port, à des distances très grandes, depuis des temps très reculés, a dû véhiculer non seulement les choses, mais aussi les façons de les échanger. M. Malinowski, dans les travaux que nous citons plus loin, a eu le juste sentiment de ce fait. V. une étude sur quelques-unes de ces institutions (Mélanésie N. W.) dans R. Lenoir, *Expéditions maritimes en Mélanésie*. *Anthropologie*, septembre 1924.

(7) L'émulation entre clans maori est en tout cas mentionnée assez souvent, en particulier à propos des fêtes, ex. S. P. Smith, *Journal of the Polynesian Society* (dorénavant cité, J. P. S.) XV, p. 87, v. p. 1. p. 59, n. 4.

(8) La raison pour laquelle nous ne disons pas qu'il y a, dans ce cas, potlatch proprement dit, c'est que le caractère usuraire de la contre-prestation manque. Cependant, comme nous le verrons en droit maori, le fait de ne pas rendre entraîne la perte du « mana », de la « face » comme disent les Chinois ; et, à Samoa, il faut, sous la même peine, donner et rendre.

blées à l'occasion de la naissance de leur fils (1) ». D'autre part, ces dons peuvent être obligatoires, permanents, sans autre contre-prestation que l'état de droit qui les entraîne. Ainsi, l'enfant que la sœur, et par conséquent le beau-frère, oncle utérin, reçoit pour l'élever de leur frère et beau-frère, est lui-même appelé un *tonga*, un bien utérin (2). Or, il est « le canal par lequel les biens de nature indigène (3), les *tonga*, continuent à couler de la famille de l'enfant vers cette famille. D'autre part, l'enfant est le moyen pour ses parents d'obtenir des biens de nature étrangère (*oloa*) des parents qui l'ont adopté, et cela tout le temps que l'enfant vit ». « ... Ce sacrifice [des liens naturels crée une] facilité systématique de trafic entre propriétés indigènes et étrangères. » En somme, l'enfant, bien utérin, est le moyen par lequel les biens de la famille utérine s'échangent contre ceux de la famille masculine. Et il suffit de constater que, vivant chez son oncle utérin, il a évidemment un droit d'y vivre, et par conséquent un droit général sur ses propriétés, pour que ce système de « fosterage » apparaisse comme fort voisin du droit général reconnu au neveu utérin sur les propriétés de son oncle en pays mélanésien (4). Il ne manque que le thème de la rivalité, du combat, de la destruction, pour qu'il y ait potlatch.

Mais remarquons les deux termes : *oloa*, *tonga* ; ou plutôt retenons le deuxième. Ils désignent l'un

(1) Turner, *Nineteen years*, p. 178 ; *Samoa*, p. 52. Ce thème de la ruine et de l'honneur est fondamental dans le potlatch N. W. américain, v. ex. in Porter, *11th. Census*, p. 34.

(2) Turner, *Nineteen Years*, p. 178, *Samoa*, p. 83, appelle le jeune homme « adopté ». Il se trompe. L'usage est exactement celui du « fosterage », de l'éducation donnée hors de la famille natale, avec cette précision que ce « fosterage » est une sorte de retour à la famille utérine, puisque l'enfant est élevé dans la famille de la sœur de son père, en réalité chez son oncle utérin, époux de celle-ci. Il ne faut pas oublier qu'en Polynésie nous sommes en pays de double parenté classificatoire : utérins et masculine, v. notre C. R. du travail d'Elsdon Best, *Maori Nomenclature*, *Ann. Soc.*, t. VII, p. 420 et les observations de Durkheim, *Ann. Soc.*, t. V, p. 37.

(3) Turner, *Nineteen years*, p. 179, *Samoa*, p. 83.

(4) V. nos observations sur le *vasu sijien* in *Procès verb. de l'I. F. A.* in *Anthropologie*, 1921.



les paraphernalia permanents, en particulier les nattes de mariage (1), dont héritent les filles issues du dit mariage, les décorations, les talismans, qui entrent par la femme dans la famille nouvellement fondée, à charge de retour (2) ; ce sont en somme des sortes d'immeubles par destination. Les *oloa* (3) désignent en somme des objets, instruments pour la plupart, qui sont spécifiquement ceux du mari ; ce sont essentiellement des meubles. Aussi applique-t-on ce terme maintenant aux choses provenant des blancs (4). C'est évidemment une extension récente de sens. Et nous pouvons négliger cette traduction de Turner : « *Oloa-foreign* » ; « *tonga-native* ». Elle est inexacte et insuffisante sinon sans intérêt, car elle prouve que certaines propriétés appelées *tonga* sont plus attachées au sol (5), au clan, à la famille et à la personne que certaines autres appelées *oloa*.

Mais si nous étendons notre champ d'observation, la notion de *tonga* prend tout de suite une autre ampleur. Elle connote en maori, en tahitien, en tongan et mangarevan, tout ce qui est propriété proprement dite, tout ce qui fait riche, puissant, influent, tout ce qui peut être échangé, objet de com-

(1) Krämer, *Samoa Inseln*, s. v. *toga*, t. I, p. 482, t. II, p. 90.

(2) *Ib.*, t. II, p. 296, cf. p. 90 (*toga* = *Mitgift*) ; p. 94, échange des *oloa* contre *toga*.

(3) *Ib.*, t. I, p. 477. Violette, *Dictionnaire Samoan-Français*, s. v. « *toga* » dit fort bien : « richesses du pays consistant en nattes fines et *oloa*, richesses telles que maisons, embarcations, étoffes, fusils » (p. 194, col. 2) ; et il renvoie à *oa*, richesses, biens, qui comprend tous les articles étrangers.

(4) Turner, *Nineteen Years*, p. 179, cf. p. 186. Tregear (au mot *toga*, s. v. *taonga*), *Maori Comparative Dictionary*, p. 468, confond les propriétés qui portent ce nom et celles qui portent le nom d'*oloa*. C'est évidemment une négligence.

Le Rev. Ella, *Polynesian native clothing*, *J. P. S.*, t. IX, p. 165, décrit ainsi les *ie tonga* (nattes) : « Ils étaient la richesse principale des indigènes ; on s'en servait autrefois comme d'un moyen monétaire dans les échanges de propriété, dans les mariages et dans des occasions de spéciale courtoisie. On les garde souvent dans les familles comme « *heirlooms* » (biens substitués), et bien des vieux « *ie* » sont connus et plus hautement appréciés comme ayant appartenu à quelque famille célèbre », etc.. Cf. Turner, *Samoa*, p. 120. — Toutes ces expressions ont leur équivalent en Mélanésie, en Amérique du Nord, dans notre folklore, comme on va voir.

(5) Krämer, *Samoa Inseln*, t. II, p. 90, 93.

pensation (1). Ce sont exclusivement les trésors, les talismans, les blasons, les nattes et idoles sacrées, quelquefois même les traditions, cultes et rituels magiques. Ici nous rejoignons cette notion de propriété-talisman dont nous sommes sûr qu'elle est générale dans tout le monde malayo-polynésien et même pacifique entier (2).

## II

## L'ESPRIT DE LA CHOSE DONNÉE (MAORI)

Or cette observation nous mène à une constatation fort importante. Les taonga sont, au moins dans la théorie du droit et de la religion maori, fortement attachés à la personne, au clan, au sol ; ils sont le véhicule de son « mana », de sa force magique, religieuse et spirituelle. Dans un proverbe, heureusement recueilli par Sir G. Grey (3), et C. O. Davis (4), ils sont priés de détruire l'individu qui les a acceptés. C'est donc qu'ils contiennent en eux cette force, aux cas où le droit, surtout l'obligation de rendre, ne serait pas observée.

Notre regretté ami Hertz/ avait entrevu l'importance de ces faits ; avec son touchant désintéressement, il avait noté « pour Davy et Mauss » sur la fiche contenant le fait suivant. Colenso dit (5) : « Ils avaient une sorte de système d'échange, ou plutôt de donner des cadeaux qui doivent être ultérieurement échangés ou rendus. » Par exemple, on échange du poisson sec contre des oiseaux confits, des

(1) V. Tregear, *Maori comparative Dictionary*, ad verb. *taonga* : (Tahitien), *tataoa*, donner de la propriété, *faatataoa*, compenser, donner de la propriété ; (Marquises), Lesson, *Polynésiens*, t. II, p. 232, *taetae* ; cf. « tire les présents » *tiau tao-tao*, présents donnés, « cadeaux, biens de leur pays donnés pour obtenir des biens étrangers », Radiguet, *Derniers Sauvages*, p. 157. La racine du mot est *tahu*, etc.

(2) V. Mauss, *Origines de la notion de Monnaie*, *Anthropologie*, 1914. (Procès-verbaux de l'I. F. A.) où presque tous les faits cités, hors les faits nigritiens et américains, appartiennent à ce domaine.

(3) *Proverbs*, p. 103 (trad. p. 103).

(4) *Maori Mementoes*, p. 21.

(5) In *Transactions of New-Zealand Institute*, t. I, p. 354.

nattes (1). Tout ceci est échangé entre tribus ou « familles amies sans aucune sorte de stipulation ».

Mais Hertz avait encore noté — et je retrouve dans ses fiches — un texte dont l'importance nous avait échappé à tous deux, car je le connaissais également.

A propos du *hau*, de l'esprit des choses et en particulier de celui de la forêt, et des gibiers qu'elle contient, Tamati Ranaipiri, l'un des meilleurs (informateurs maori) de M. Elsdon Best, nous donne tout à fait par hasard, et sans aucune prévention, la clef du problème (2). « Je vais vous parler du *hau*... Le *hau* n'est pas le vent qui souffle. Pas du tout. Supposez que vous possédez un article déterminé (*taonga*) et que vous me donniez cet article ; vous me le donnez sans prix fixé (3). Nous ne faisons pas de marché à ce propos. Or, je donne cet article à une troisième personne qui, après qu'un certain temps s'est écoulé, décide de rendre quelque chose en paiement (*utu*) (4), il me fait présent de quelque chose (*taonga*). Or, ce *taonga* qu'il me donne est l'esprit (*hau*) du *taonga* que j'ai reçu de vous et que je lui ai donné à lui. Les *taonga* que j'ai reçus pour ces *taonga* (venus de vous) il faut que je vous les rende. Il ne serait pas juste (*tika*) de ma part de garder ces *taonga* pour moi, qu'ils soient désirables (*rawe*), ou désagréables (*kino*). Je dois vous les donner car ils sont un *hau* (5) du *taonga* que vous m'avez donné. Si je conservais ce deuxième *taonga* pour moi, il pourrait m'en venir du

(1) Les tribus de Nouvelle-Zélande sont théoriquement divisées, par la tradition maori elle-même, en pêcheurs, agriculteurs et chasseurs et sont censées échanger constamment leurs produits, cf. Elsdon Best, *Forest-Lore, Transact. N. Z. Inst.*, vol. XLII, p. 435.

(2) *Ib.*, p. 431 texte maori, trad., p. 439.

(3) Le mot « *hau* » désigne, comme le latin *spiritus*, à la fois le vent et l'âme, plus précisément, au moins dans certains cas, l'âme et le pouvoir des choses inanimées et végétales, le mot de *mana* étant réservé aux hommes et aux esprits et s'appliquant aux choses moins souvent qu'en mélanésien.

(4) Le mot *utu* se dit de la satisfaction des vengeurs du sang, des compensations, des repaiements, de la responsabilité, etc. Il désigne aussi le prix. C'est une notion complexe de morale, de droit, de religion et d'économie.

(5) *He hau*. Toute la traduction de ces deux phrases est écourtée par M. Elsdon Best, je la suis pourtant.

mal, sérieusement, même la mort. Tel est le *hau*, le *hau* de la propriété personnelle, le *hau* des *taonga*, le *hau* de la forêt. *Kati ena*. (Assez sur ce sujet.) »

Ce texte capital mérite quelques commentaires. Purement maori, imprégné de cet esprit théologique et juridique encore imprécis, des doctrines de la « maison des secrets », mais étonnamment clair par moments, il n'offre qu'une obscurité : l'intervention d'une tierce personne. Mais pour bien comprendre le juriste maori, il suffit de dire : « Les *taonga* et toutes propriétés rigoureusement dites personnelles ont un *hau*, un pouvoir spirituel. Vous m'en donnez un, je le donne à un tiers ; celui-ci m'en rend un autre, parce qu'il est poussé par le *hau* de mon cadeau ; et moi je suis obligé de vous donner cette chose, parce qu'il faut que je vous rende ce qui est en réalité le produit du *hau* de votre *taonga*. »

Interprétée ainsi, non seulement l'idée devient claire, mais elle apparaît comme une des idées maîtresses du droit maori. Ce qui, dans le cadeau reçu, échangé, oblige, c'est que la chose reçue n'est pas inerte. Même abandonnée par le donateur, elle est encore quelque chose de lui. Par elle, il a prise sur le bénéficiaire, comme par elle, propriétaire, il a prise sur le voleur (1). Car le *taonga* est animé du *hau* de sa forêt, de son terroir, de son sol ; il est vraiment « native » (2) : le *hau* poursuit tout détenteur.

(1) Un grand nombre de faits démonstratifs avaient été rassemblés sur ce dernier point par R. Hertz, pour un des paragraphes de son travail sur le *Péché et l'Expiation*. Ils prouvent que la sanction du *vol* est le simple effet magique et religieux du *mana*, du pouvoir que le propriétaire garde sur la chose volée ; et que, de plus, celle-ci, entourée des tabous et marquée des marques de propriété, est toute chargée par ceux-ci de *hau*, de pouvoir spirituel. C'est ce *hau* qui venge le volé, qui s'empare du voleur, l'enchanté, le mène à la mort ou le contraint à restitution. On trouvera ces faits dans le livre de Hertz que nous publierons, aux paragraphes qui seront consacrés au *hau*.

(2) On trouvera dans le travail de R. Hertz les documents sur les *mauri* auxquels nous faisons allusion ici. Ces *mauri* sont à la fois des talismans, des palladiums et des sanctuaires où réside l'âme du clan, *hapu*, son *mana* et le *hau* de son sol.

Les documents de M. Elsdon Best sur ce point ont besoin de commentaire et de discussion, en particulier ceux qui concernent les remarquables expressions de *hau whitia* et de *kai hau*. Les passages principaux sont *Spiritual Concepts, Journal of the Polynesian Society*, t. X, p. 10,

Il poursuit non seulement le premier donataire, même éventuellement un tiers, mais tout individu auquel le *taonga* est simplement transmis (1). Au fond, c'est le *hau* qui veut revenir au lieu de sa naissance, au sanctuaire de la forêt et du clan et au propriétaire. C'est le *taonga* ou son *hau* — qui d'ailleurs est lui-même une sorte d'individu (2) — qui s'attache à cette série d'usagers jusqu'à ce que ceux-ci rendent de leurs propres, de leurs *taonga*, de leurs propriétés ou bien de leur travail ou de leur commerce par leurs festins, fêtes et présents, un équivalent ou une valeur supérieure qui, à leur tour, donneront aux donateurs autorité et pouvoir sur le premier donateur devenu dernier donataire. Et

texte maori) et t. IX, p. 198. Nous ne pouvons les traiter comme il conviendrait : mais voici notre interprétation : « *hau whitia*, averted *hau* », dit M. Elsdon Best, et sa traduction semble exacte. Car le péché de vol ou celui de non-paiement ou de non-contre-prestation est bien un détournement d'âme, de *hau* comme dans les cas (que l'on confond avec le vol) de refus de faire un marché ou de faire un cadeau : au contraire *kai hau* est mal traduit quand on le considère comme l'équivalent simple de *hau whitia*. Il désigne bien en effet l'acte de manger l'âme et est bien le synonyme de *whangai hau*, cf. Tregear, *Maori Comp. Dict.*, s. v. *kai* et *whangai* ; mais cette équivalence n'est pas simple. Car le présent type, c'est celui de nourriture, *kai*, et le mot fait allusion à ce système de la communion alimentaire, de la faute qui consiste à y rester en débet. Il y a plus : le mot de *hau* lui-même rentre dans cette sphère d'idées : Williams, *Maori Dict.*, p. 23, s. v. dit : « *hau*, présent rendu en forme de reconnaissance pour un présent reçu ».

(1) Nous attirons aussi l'attention sur la remarquable expression *kai-hau-kai*, Tregear, *M. C. D.*, p. 116 : « rendre un présent de nourriture offert par une tribu à une autre ; fête (Ile du sud) ». Elle signifie que ce présent et cette fête rendus sont en réalité l'âme de la première prestation qui revient à son point de départ : « nourriture qui est le *hau* de la nourriture ». Dans ces institutions et ces idées se confondent toutes sortes de principes que nos vocabulaires européens mettent au contraire le plus grand soin à distinguer.

(2) En effet les *taonga* semblent être doués d'individualité, même en dehors du *hau* que leur confère leur relation avec leur propriétaire. Ils portent des noms. D'après la meilleure énumération (celle que Tregear, *loc. cit.*, p. 360, s. v. *pounamu*, extrait des Mss. de Colenso) ils ne comprennent, limitativement, que les catégories suivantes : les *pounamu*, les fameux jades, propriété sacrée des chefs et des clans, d'ordinaire les *tiki* si rares, si individuels, et si bien sculptés ; puis diverses sortes de nattes dont l'une, blasonnée sans doute comme à Samoa, porte le nom de *korowai* ; (c'est le seul mot maori qui nous rappelle le mot samoan *oloa*, dont nous avons vainement cherché l'équivalent maori).

Un document maori donne le nom de *taonga* aux *Karakia*, formules magiques individuellement intitulées et considérées comme talismans personnels transmissibles : *Jour. Pol. Soc.*, t. IX, p. 126 (trad., p. 133.)

voilà l'idée maîtresse qui semble présider, à Samoa et en Nouvelle-Zélande, à la circulation obligatoire des richesses, tributs et dons.

Conclusion

Un pareil fait éclaire deux systèmes importants de phénomènes sociaux en Polynésie et même hors de Polynésie. D'abord, on saisit la nature du lien juridique que crée la transmission d'une chose. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point. Nous montrerons comment ces faits peuvent contribuer à une théorie générale de l'obligation. Mais, pour le moment, il est net qu'en droit maori, le lien de droit, lien par les choses, est un lien d'âmes, car la chose elle-même a une âme, est de l'âme. D'où il suit que présenter quelque chose à quelqu'un c'est présenter quelque chose de soi. Ensuite, on se rend mieux compte ainsi de la nature même de l'échange par dons, de tout ce que nous appelons prestations totales, et, parmi celles-ci, « potlatch ». On comprend clairement et logiquement, dans ce système d'idées, qu'il faille rendre à autrui ce qui est en réalité parcelle de sa nature et substance ; car, accepter quelque chose de quelqu'un, c'est accepter quelque chose de son essence spirituelle, de son âme ; la conservation de cette chose serait dangereuse et mortelle et cela non pas simplement parce qu'elle serait illicite, mais aussi parce que cette chose qui vient de la personne, non seulement moralement, mais physiquement et spirituellement, cette essence, cette nourriture (1), ces biens, meubles ou immeubles, ces femmes ou ces descendants, ces rites ou ces communions, donnent prise magique et religieuse sur vous. Enfin, cette chose donnée n'est pas chose inerte. Animée, souvent individualisée, elle tend à rentrer à ce que Hertz appelait son « foyer d'origine » ou à produire, pour le clan et le sol dont elle est issue, un équivalent qui la remplace.

(1) Elsdon Best, *Forest Lore*, *ib.*, p. 449.

## III

AUTRES THÈMES : L'OBLIGATION DE DONNER,  
L'OBLIGATION DE RECEVOIR

Il reste pour comprendre complètement l'institution de la prestation totale et du potlatch, à chercher l'explication des deux autres moments qui sont complémentaires de celui-là ; car la prestation totale n'emporte pas seulement l'obligation de rendre les cadeaux reçus ; mais elle en suppose deux autres aussi importantes : obligation d'en faire, d'une part, obligation d'en recevoir, de l'autre. La théorie complète de ces trois obligations, de ces trois thèmes du même complexe, donnerait l'explication fondamentale satisfaisante de cette forme du contrat entre clans polynésiens. Pour le moment, nous ne pouvons qu'indiquer la façon de traiter le sujet.

On trouvera aisément un grand nombre de faits concernant l'obligation de recevoir. Car un clan, une maisonnée, une compagnie, un hôte, ne sont pas libres de ne pas demander l'hospitalité (1), de ne pas recevoir de cadeaux, de ne pas commercer (2), de ne pas contracter alliance, par les femmes et par le sang. Les Dayaks ont même développé tout un système de droit et de morale, sur le devoir que l'on

(1) Ici se placerait l'étude du système de faits que les Maori classent sous le mot expressif de « mépris de *Tahu* ». Le document principale trouve dans Elsdon Best, *Maori Mythology*, in *Jour. Pol. Soc.*, t. IX, p. 113. *Tahu* est le nom « emblématique » de la nourriture en général, c'est sa personnification. L'expression « *Kauā e tokahi ia Tahu* » « ne méprise pas *Tahu* » s'emploie vis-à-vis d'une personne qui a refusé de la nourriture qui lui a été présentée. Mais l'étude de ces croyances concernant la nourriture en pays maori nous entraînerait bien loin. Qu'il nous suffise de dire que ce dieu, cette hypostase de la nourriture, est identique à *Hongo*, dieu des plantes et de la paix, et l'on comprendra mieux ces associations d'idées : hospitalité, nourriture, communion, paix, échange, droit.

(2) V. Elsdon Best, *Spir. Conc.*, *J. Pol. Soc.*, t. IX, p. 198.

a de ne pas manquer de partager le repas auquel on assiste ou que l'on a vu préparer (1).

L'obligation de donner est non moins importante ; son étude pourrait faire comprendre comment les hommes sont devenus échangistes. Nous ne pouvons qu'indiquer quelques faits. Refuser de donner (2), négliger d'inviter, comme refuser de prendre (3), équivaut à déclarer la guerre ; c'est refuser l'alliance et la communion (4). Ensuite, on donne parce qu'on y est forcé, parce que le donataire a une sorte de droit de propriété sur tout ce qui appar-

(1) V. Hardeland, *Dayak Wörterbuch. s. v. indjok, irek, pahuni*, t. I, p. 190, p. 397 a. L'étude comparative de ces institutions peut être étendue à toute l'aire de la civilisation malaise, indonésienne et polynésienne. La seule difficulté consiste à reconnaître l'institution. Un exemple : c'est sous le nom de « commerce forcé » que Spenser St John décrit la façon dont, dans l'État de Brunei (Bornéo), les nobles prélevaient tribut sur les Bisayas en commençant par leur faire cadeau de tissus payés ensuite à un taux usuraire et pendant nombre d'années (*Life in the forests of the far East*, t. II, p. 42). L'erreur provient déjà des Malais civilisés eux-mêmes qui exploitaient une coutume de leurs frères moins civilisés qu'eux et ne les comprenaient plus. Nous n'énumérerons pas tous les faits indonésiens de ce genre. (V. plus loin C. R. du travail de M. Kruyt, *Koopen in Midden Celebes*).

(2) Négliger d'inviter à une danse de guerre est un péché, une faute qui, dans l'île du Sud, porte le nom de *puka*. H. T. de Croisilles, *Short Traditions of the South Island. J. P. S.*, t. X, p. 76 (à noter : *tahua, gift of food*).

Le rituel d'hospitalité maori comprend : une invitation obligatoire, que l'arrivant ne doit pas refuser, mais qu'il ne doit pas solliciter non plus ; il doit se diriger vers la maison de réception (différente suivant les castes), sans regarder autour de lui ; son hôte doit lui faire préparer un repas, exprès, et y assister, humblement ; au départ, l'étranger reçoit un cadeau de viatique (Tregear, *Maori Race*, p. 29), v. p. l. les rites identiques de l'hospitalité hindoue.

(3) En réalité, les deux règles se mêlent indissolublement, comme les prestations antithétiques et symétriques qu'elles prescrivent. Un proverbe exprime ce mélange : Taylor (*Te ika a maui*, p. 132, proverbe n° 60) le traduit de façon approximative : « *When raw it is seen, when cooked, it is taken* ». « Il vaut mieux manger une nourriture à demi cuite (que d'attendre que les étrangers soient arrivés), qu'elle soit cuite et d'avoir à la partager avec eux ».

(4) Le chef Hekemaru (faute de Maru), selon la légende, refusait d'accepter « la nourriture » sauf quand il avait été vu et reçu par le village étranger. Si son cortège était passé inaperçu et si on lui envoyait des messagers pour le prier, lui et sa suite, de revenir sur ses pas et de partager la nourriture, il répondait que « la nourriture ne suivrait pas son dos ». Il voulait dire par là que la nourriture offerte au « dos sacré de sa tête » (c'est-à-dire quand il avait déjà dépassé les environs du village) serait dangereuse pour ceux qui la lui donneraient. De là le proverbe : « la nourriture ne suivra pas le dos de Hekemaru » (Tregear, *Maori Race*, p. 79.)



tient au donateur (1). Cette propriété s'exprime et se conçoit comme un lien spirituel. Ainsi, en Australie, le gendre qui doit tous les produits de sa chasse à son beau-père et à sa belle-mère, ne peut rien consommer devant eux, de peur que leur seule respiration n'empoisonne ce qu'il mange (2). On a vu plus haut les droits de ce genre qu'a le *taonga* neveu utérin à Samoa, et qui sont tout à fait comparables à ceux qu'a le neveu utérin (*vasu*) à Fiji (3).

En tout ceci, il y a une série de droits et de devoirs de consommer et de rendre, correspondant à des droits et des devoirs de présenter et de recevoir. Mais ce mélange étroit de droits et de devoirs symétriques et contraires cesse de paraître contradictoire si l'on conçoit qu'il y a, avant tout, mélange de liens spirituels entre les choses qui sont à quelque degré de l'âme et les individus et les groupes qui se traitent à quelque degré comme des choses.

Et toutes ces institutions n'expriment uniquement qu'un fait, un régime social, une mentalité définie : c'est que tout, nourriture, femmes, enfants, biens, talismans, sol, travail, services, offices sacerdotaux et rangs, est matière à transmission et reddition. Tout va et vient comme s'il y avait échange cons-

(1) Dans la tribu de Tuhoe, on commenta à M. Elsdon Best (*Maori Mythology. J. P. S.*, t. VIII, p. 113) ces principes de mythologie et de droit. « Quand un chef de renom doit visiter un pays, « son *mana* le précède ». Les gens du district se mettent à chasser et à pêcher pour avoir de bonne nourriture. Ils ne prennent rien ; « c'est que notre *mana* parti en avant » a rendu tous les animaux, tous les poissons invisibles ; « notre *mana* les a bannis », etc. (Suit une explication de la gelée et de la neige, du *Whai riri* (péché contre l'eau) qui retient la nourriture loin des hommes). En réalité, ce commentaire un peu obscur décrit l'état dans lequel serait le territoire d'un *hapu* de chasseurs dont les membres n'auraient pas fait le nécessaire pour recevoir un chef d'un autre clan. Ils auraient commis un « *kaipapa*, une faute contre la nourriture », et détruit ainsi leurs récoltes et gibiers et pêches, leurs nourritures à eux.

(2) Ex. Arunta, Unmatjera, Kaitish, — Spencer et Gillen, *Northern Tribes of Central Australia*, p. 610.

(3) Sur le *vasu*, voir surtout le vieux document de Williams, *Fiji and the Fijians*, 1858, t. I, p. 34, sp. Cf. Steinmetz, *Entwicklung der Strafe*, t. II, p. 241 sq. Ce droit du neveu utérin correspond seulement au communisme familial. Mais il permet de se représenter d'autres droits, par exemple ceux de parents par alliance et ce qu'on appelle en général le « vol légal ».

tant d'une matière spirituelle comprenant choses et hommes, entre les clans et les individus, répartis entre les rangs, les sexes et les générations.

## IV

## Remarque

LE PRÉSENT FAIT AUX HOMMES  
ET LE PRÉSENT FAIT AUX DIEUX

Un quatrième thème joue un rôle dans cette économie et cette morale des présents, c'est celui du cadeau fait aux hommes en vue des dieux et de la nature. Nous n'avons pas fait l'étude générale qu'il faudrait pour en faire ressortir l'importance. De plus, les faits dont nous disposons n'appartiennent pas tous aux aires auxquelles nous nous sommes limité. Enfin l'élément mythologique que nous comprenons encore mal y est trop fort pour que nous puissions en faire abstraction. Nous nous bornons donc à quelques indications.

Dans toutes les sociétés du nord-est sibérien (1) et chez les Eskimos, de l'ouest alaskan (2), comme chez ceux de la rive asiatique du détroit de Behring, le potlatch (3) produit un effet

(1) Voir Bogoras, *The Chukchees* (*Jesup North Pacific Expedition; Mem. of the American Museum of Natural History, New-York*), vol. VII. Les obligations à faire, à recevoir et à rendre des cadeaux et l'hospitalité sont plus marquées chez les Chukchees maritimes que chez les Chukchees du Renne. V. *Social Organization*, *ibidem*, p. 634, 637. Cf. Règle du sacrifice et abatage du renne, *Religion*, *ibidem*, t. II, p. 375 : devoir d'inviter, droit de l'invité à demander ce qu'il veut, obligation pour lui de faire un cadeau.

(2) Le thème de l'obligation de donner est profondément eskimo. V. notre travail sur les *Variations saisonnières des Sociétés eskimo*, p. 121. Un des derniers recueils eskimo publiés contient encore des contes de ce type enseignant la générosité. Hawkes, *The Labrador Eskimos* (*Can. Geological Survey, Anthropological Series*), p. 159.

(3) Nous avons (*Variations saisonnières dans les sociétés eskimo, Année Sociologique*, t. IX, p. 121) considéré les fêtes des Eskimos de l'Alaska comme une combinaison d'éléments eskimo et d'emprunts faits au potlatch indien proprement dit. Mais, depuis l'époque où nous avons écrit, le potlatch a été identifié, ainsi que l'usage des cadeaux, chez les Chukchees et les Koryak de Sibérie, comme on va voir. L'emprunt peut, par conséquent, avoir été fait aussi bien à ceux-ci qu'aux Indiens d'Amérique. De plus, il faut tenir compte des belles et plausibles hypothèses de M. Sauvageot (*Journal des Américanistes*, 1924) sur l'origine asiatique des langues eskimo, hypothèses qui viennent confirmer

non seulement sur les hommes qui rivalisent de générosité, non seulement sur les choses qu'ils s'y transmettent ou y consomment, sur les âmes des morts qui y assistent et y prennent part et dont les hommes portent le nom, mais encore sur la nature. Les échanges de cadeaux entre les hommes, « name-sakes », homonymes des esprits, incitent les esprits des morts, les dieux, les choses, les animaux, la nature, à être « généreux envers eux » (1). L'échange de cadeaux produit l'abondance de richesses, explique-t-on. MM. Nelson (2) et Porter (3) nous ont donné une bonne description de ces fêtes et de leur action sur les morts, sur les gibiers, cétacés et poissons que chassent et pêchent les Eskimos. On les appelle dans l'espèce de langue des trappeurs anglais du nom expressif de « Asking Festival » (4) d'« Inviting-in festival ». Elles dépassent d'ordinaire les limites des villages d'hiver. Cette action sur la nature est tout à fait bien marquée dans l'un des derniers travaux sur ces Eskimos (5).

les idées les plus constantes des archéologues et des anthropologues sur les origines des Eskimos et de leur civilisation. Enfin tout démontre que les Eskimos de l'Ouest, au lieu d'être plutôt dégénérés par rapport à ceux de l'Est et du Centre, sont plus près, linguistiquement et ethnologiquement, de la souche. C'est ce qui semble maintenant prouvé par M. Thalbitzer.

Dans ces conditions, il faut être plus ferme et dire qu'il y a potlatch chez les Eskimos de l'Est et que ce potlatch est très anciennement établi chez eux. Restent cependant les totems et les masques qui sont assez spéciaux à ces fêtes de l'Ouest et dont un certain nombre sont évidemment d'origine indienne; en fin on s'explique assez mal la disparition à l'est et au centre de l'Amérique arctique du potlatch eskimo, sinon par le rapetissement des sociétés eskimo de l'Est.

(1) Hall, *Life with the Esquimaux*, t. II, p. 320. Il est extrêmement remarquable que cette expression nous soit donnée, non pas à propos d'observations sur le potlatch alaskan, mais à propos des Eskimos centraux, qui ne connaissent que les fêtes d'hiver de communisme et d'échanges de cadeaux. Ceci prouve que l'idée dépasse les limites de l'institution du potlatch proprement dit.

(2) *Eskimos about Behring Straits*, XVIIIth Ann. Rep. of the Bur. of Am. Ethn., p. 303 sq.

(3) Porter, *Alaskan*, XIth Census, p. 138 et 141, et surtout Wrangell, *Statistische Ergebnisse*, etc., p. 132.

(4) Nelson. Cf. « asking stick » dans Hawkes, *The Inviting-in Feast of the Alaskan Eskimos*. Geological Survey. Mémoire 45. *Anthropological Series*, II, p. 7.

(5) Hawkes, *loc. cit.*, p. 7; p. 3; p. 9, description d'une de ces fêtes : Unalaklit contre Malemiut. Un des traits les plus caractéristiques de ce complexe est la série comique de prestations le premier jour et les cadeaux qu'elles engagent. La tribu qui réussit à faire rire l'autre peut lui demander tout ce qu'elle veut. Les meilleurs danseurs reçoivent des présents de valeur, p. 12, 13, 14. C'est un exemple fort net et fort rare de représentations rituelles (je n'en connais d'autres exemples qu'en Australie et en Amérique) d'un thème qui est, au contraire, assez fréquent dans la mythologie : celui de l'esprit jaloux qui, quand il rit, relâche la chose qu'il garde.

Le rite de l'« Inviting in Festival » se termine d'ailleurs par une visite de l'angekok (shamane) aux esprits-hommes « inua » dont il porte le

Même, les Eskimos d'Asie ont inventé une sorte de mécanique, une roue ornée de toutes sortes de provisions, et portée sur une espèce de mât de cocagne surmonté lui-même d'une tête de morse. Cette partie du mât dépasse la tente de cérémonie dont il forme l'axe. Il est manœuvré à l'intérieur de la tente à l'aide d'une autre roue et on le fait tourner dans le sens du mouvement du soleil. On ne saurait exprimer mieux la conjonction de tous ces thèmes (1).

Elle est aussi évidente chez les Chukchee (2) et les Koryaks de l'extrême nord-est sibérien. Les uns et les autres ont le potlatch. Mais ce sont les Chukchee maritimes qui, comme leurs voisins Yuit, Eskimos asiatiques dont nous venons de parler, pratiquent le plus ces échanges obligatoires et volontaires de dons, de cadeaux, au cours des longs « Thanksgiving Ceremonies » (3), cérémoniaux d'actions de grâce qui se succèdent, nombreux en hiver, dans chacune des maisons, l'une après l'autre. Les restes du sacrifice festin sont jetés à la mer ou répandus au vent ; ils se rendent au pays d'origine et emmènent avec eux les gibiers tués de l'année qui reviendront l'an suivant. M. Jochelson mentionne des fêtes du même genre chez les Koryak, mais n'y a pas assisté, sauf à la fête de la baleine (4). Chez ceux-ci, le système du sacrifice apparaît très nettement développé (5).

M. Bogoras (6) rapproche avec raison ces usages de la « Koliada » russe : des enfants masqués vont de maison en maison demander des œufs, de la farine et on n'ose pas les leur refuser. On sait que cet usage est européen (7).

Les rapports de ces contrats et échanges entre hommes et de ces contrats et échanges entre hommes et dieux éclairent tout un côté de la théorie du Sacrifice. D'abord, on les comprend parfaitement, surtout dans ces sociétés où ces rituels contractuels et économiques se pratiquent entre hommes, mais où ces hommes sont les incarnations masquées, souvent chamanistiques et possédées par l'esprit dont ils portent le nom : ceux-ci n'agissent en

masque et qui l'informent qu'ils ont pris plaisir aux danses et enverront du gibier. Cf. cadeau fait aux phoques, Jenness, *Life of the Copper Eskimos, Rep. of the Can. Arctic Exped.*, 1922, vol. XII, p. 178, n. 2.

Les autres thèmes du droit des cadeaux sont aussi fort bien développés, par exemple le chef « naskuk » n'a pas le droit de refuser aucun présent, ni mets, si rare qu'il soit, sous peine d'être disgracié pour toujours, Hawkes, *ib.*, p. 9.

Mr. Hawkes a parfaitement raison de considérer (p. 19) la fête des Déné (Anvik) décrite par Chapman (*Congrès des Américanistes de Québec*, 1907, t. II) comme un emprunt fait par les Indiens aux Eskimos.

(1) V. fig. dans *Chukchee*, t. VII (II), p. 403.

(2) Bogoras, *ibid.*, p. 399 à 401.

(3) Jochelson, *The Koryak. Jesup North Pacific Expedition*, t. VI, p. 64.

(4) *Ibid.*, p. 90.

(5) Cf., p. 98, « This for Thee ».

(6) *Chukchee*, p. 400.

(7) Sur des usages de ce genre, v. Frazer, *Golden Bough* (3<sup>e</sup> édit.), t. III, p. 78 à 85, p. 91 et suiv., t. X, p. 169 et suiv. V. p. I, p. 161.

réalité qu'en tant que représentants des esprits (1). Car, alors, ces échanges et ces contrats entraînent en leur tourbillon, non seulement les hommes et les choses, mais les êtres sacrés qui leur sont plus ou moins associés (2). Ceci est très nettement le cas du potlatch tlingit, de l'une des deux sortes du potlatch haïda et du potlatch eskimo.

L'évolution était naturelle. L'un des premiers groupes d'êtres avec lesquels les hommes ont dû contracter et qui par définition étaient là pour contracter avec eux, c'étaient avant tout les esprits des morts et les dieux. En effet, ce sont eux qui sont les véritables propriétaires des choses et des biens du monde (3). C'est avec eux qu'il était le plus nécessaire d'échanger et le plus dangereux de ne pas échanger. Mais, inversement, c'était avec eux qu'il était le plus facile et le plus sûr d'échanger. La destruction sacrificielle a précisément pour but d'être une donation qui soit nécessairement rendue. Toutes les formes du potlatch nord-ouest américain et du nord-est asiatique connaissent ce thème de la destruction (4). Ce n'est pas seulement pour manifester puissance et richesse et désintéressement qu'on met à mort des esclaves, qu'on brûle des huiles précieuses, qu'on jette des cuivres à la mer, qu'on met même le feu à des maisons princières. C'est aussi pour sacrifier aux esprits et aux dieux, en fait confondus avec leurs incarnations vivantes, les porteurs de leur titres, leurs alliés initiés.

(1) Sur le potlatch tlingit, voir plus loin, p. 99, 107. Ce caractère est fondamental de tout le potlatch du nord-ouest américain. Cependant il y est peu apparent parce que le rituel est trop totémistique pour que son action sur la nature soit très marquée en plus de son action sur les esprits. Il est beaucoup plus clair, en particulier dans le potlatch qui se fait entre Chukches et Eskimos à l'île Saint-Lawrence, dans le détroit de Behring.

(2) V. un mythe de potlatch dans Bogoras : *Chukches Mythology*, p. 14, l. 2. Un dialogue s'engage entre deux shamanes : « What will you answer », c'est-à-dire « give as return present ». Ce dialogue finit par une lutte ; puis les deux shamanes contractent entre eux ; ils échangent entre eux leur couteau magique et leur collier magique, puis leur esprit (assistants magiques), enfin leur corps (p. 15, l. 2). Mais ils ne réussissent pas parfaitement leurs vols et leurs atterrissages ; c'est qu'ils ont oublié d'échanger leurs bracelets et leurs « tassels », « my guide in motion » : p. 16, l. 10. Ils réussissent enfin leurs tours. On voit que toutes ces choses ont la même valeur spirituelle que l'esprit lui-même, sont des esprits.

(3) V. Jochelson, *Koryak Religion, Jesup. Exped.*, t. VI, p. 80. Un chant kwakiutl de la danse des esprits (shamanisme des cérémonies d'hiver) commente le thème.

Vous nous envoyez tout de l'autre monde, esprits ! qui enlevez leurs sens aux  
 Vous avez entendu que nous avons faim, esprits !... [hommes  
 Nous recevrons beaucoup de vous ! etc...

Boas, *Secret Societies and Social Organization of the Kwakiutl Indians*, p. 483.

(4) V. Davy, *Foi jurée*, p. 224 et sq. et v. plus loin p. 95.

Mais déjà apparaît un autre thème qui n'a plus besoin de ce support humain et qui peut être aussi ancien que le potlatch lui-même : on croit que c'est aux dieux qu'il faut acheter et que les dieux savent rendre le prix des choses. Nulle part peut-être cette idée ne s'exprime d'une façon plus typique que chez les Toradja de Célèbes. Kruyt (1) nous dit « que le propriétaire y doit « acheter » des esprits le droit d'accomplir certains actes sur « sa », en réalité sur « leur », propriété ». Avant de couper « son » bois, avant de gratter même « sa » terre, de planter le poteau de « sa » maison, il faut payer les dieux. Même, tandis que la notion d'achat semble très peu développée dans la coutume civile et commerciale des Toradja (2), celle de cet achat aux esprits et aux dieux est au contraire parfaitement constante.

M. Malinowski, à propos des formes d'échange que nous allons décrire tout de suite, signale des faits du même genre aux Trobriand. On conjure un esprit malfaisant, un « *tauwau* » dont on a trouvé un cadavre (serpent ou crabe de terre), en présentant à celui-ci un de ces *vaygu'a*, un de ces objets précieux, ornement, talisman et richesse à la fois, qui servent aux échanges du *kula*. Ce don a une action directe sur l'esprit de cet esprit (3). D'autre part, lors de la fête des *mila-mila* (4), potlatch en l'honneur des morts, les deux sortes de *vaygu'a*, ceux du *kula* et ceux que M. Malinowski appelle pour la première fois (5) les « *vaygu'a* permanents », sont exposés et offerts aux esprits sur une plateforme identique à celle du chef. Ceci rend leurs esprits bons. Ils emportent l'ombre de ces choses précieuses au pays des morts (6), où ils rivalisent de richesses comme rivalisent les hommes vivants qui reviennent d'un *kula* solennel (7).

M. van Ossenbruggen, qui est non seulement un théoricien mais un observateur distingué et qui vit sur place, a aperçu un autre trait de ces institutions (8). Les dons aux hommes et

(1) *Koopen in midden Celebes. Meded. d. Konink. Akad. v. Wet., Afd. letterk.* 56 ; Série B, n° 5, p. 168 à 168, p. 158 et 159.

(2) *Ib.*, p. 3 et 5 de l'extrait.

(3) *Argonauts of the Western Pacific*, p. 511.

(4) *Ib.*, p. 72, 184.

(5) P. 512 (ceux qui ne sont pas objets d'échange obligatoire). Cf. *Baloma, Spirits of the Dead. Jour. of the Royal Anthropological Institute*, 1917.

(6) Un mythe maori, celui de To Kanava, Grey, *Polyn. Myth.*, éd. Routledge, p. 213, raconte comment les esprits, les fées, prirent l'ombre des *pounamu* (jades, etc.), (alias *taonga*) exposés en leur honneur. Un mythe exactement identique à Mangaia, Wyatt Gill, *Myths and Songs from the South Pacific*, p. 257 raconte la même chose des colliers de disques de nacre rouge, et comment ils gagnèrent la faveur de la belle Manapa.

(7) P. 513. M. Malinowski exagère un peu *Arg.*, p. 510 et suiv., la nouveauté de ces faits, parfaitement identiques à ceux du potlatch tlingit et du potlatch halda.

(8) *Het Primitieve Denken, voorn. in Pokengebruiken... Bijdr. tot de Taal-, Land-, en Volkenk. v. Nederl. Indië*, vol. 71, p. 245 et 246.

aux dieux ont aussi pour but d'acheter la paix avec les uns et les autres. On écarte ainsi les mauvais esprits, plus généralement les mauvaises influences, même non personnalisées : car une malédiction d'homme permet aux esprits jaloux de pénétrer en vous, de vous tuer, aux influences mauvaises d'agir, et les fautes contre les hommes rendent le coupable faible vis-à-vis des esprits et des choses sinistres. M. van Ossenbruggen interprète ainsi en particulier les jets de monnaie par le cortège du mariage en Chine et même le prix d'achat de la fiancée. Suggestion intéressante à partir de laquelle toute une chaîne de faits est à dégager (1).

On voit comment on peut amorcer ici une théorie et une histoire du sacrifice contrat. Celui-ci suppose des institutions du genre de celles que nous décrivons, et, inversement, il les réalise au suprême degré, car ces dieux qui donnent et rendent sont là pour donner une grande chose à la place d'une petite.

Ce n'est peut-être pas par l'effet d'un pur hasard que les deux formules solennelles du contrat : en latin *do ut des*, en sanscrit *dadāmi se, dehi me* (2), ont été conservées aussi par des textes religieux.

*Autre remarque, l'aumône.* — Cependant, plus tard, dans l'évolution des droits et des religions, réapparaissent les hommes, redevenus encore une fois représentants des dieux et des morts, s'ils ont jamais cessé de l'être. Par exemple, chez les Haoussa du Soudan, quand le « blé de Guinée » est mûr, il arrive que des fièvres se répandent ; la seule façon d'éviter cette fièvre est de donner des présents de ce blé aux pauvres (3). Chez les mêmes Haoussa (cette fois de Tripoli), lors de la Grande Prière (Baban Salla), les enfants (usages méditerranéens et européens) visitent les maisons : « Dois-je entrer ? »... « O lièvre à grandes oreilles ! répond-on, pour un os on reçoit des services. » (Un pauvre est heureux de travailler pour les riches). Ces dons aux enfants et aux pauvres plaisent aux morts (4). Peut-être chez les Haoussa, ces usages sont-ils d'origine musulmane (5) ou d'origine musulmane, nègre et européenne à la fois, herbère aussi.

En tout cas, on voit comment s'amorce ici une théorie de l'aumône. L'aumône est le fruit d'une notion morale du don et

(1) Crawley, *Mystic Rose*, p. 386, a déjà émis une hypothèse de ce genre et M. Westermarck entrevoit la question et commence la preuve. V. en particulier : *History of Human Marriage*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 394 et suiv. Mais il n'a pas vu clair dans le fond, faute d'avoir identifié le système des prestations totales et le système plus développé du potlatch dont tous ces échanges, et en particulier l'échange de femmes et le mariage, ne sont que l'une des parties. Sur la fertilité du mariage assurée par les dons faits aux conjoints, v. p. loin p. 154, n. 4.

(2) Vājasaneyisaṃhitā, v. Hubert et Mauss, *Essai sur le Sacrifice*, p. 105 (*Année Soc.*, t. II).

(3) Tremearne, *Haussa Superstitions and Customs*, 1913, p. 55.

(4) Tremearne, *The Ban of the Bori*, 1915, p. 239.

(5) Robertson Smith, *Religion of the Semites*, p. 283. « Les pauvres sont les hôtes de Dieu ».

de la fortune (1), d'une part, et d'une notion du sacrifice de l'autre. La libéralité est obligatoire, parce que la Némésis venge les pauvres et les dieux de l'excès de bonheur et de richesse de certains hommes qui doivent s'en défaire : c'est la vieille morale du don devenue principe de justice ; et les dieux et les esprits consentent à ce que les parts qu'on leur en faisait et qui étaient détruites dans des sacrifices inutiles servent aux pauvres et aux enfants. Nous racontons là l'histoire des idées morales des Sémites. La sadaka arabe est, à l'origine, comme la zedaga hébraïque, exclusivement la justice ; et elle est devenue l'aumône. On peut même dater de l'époque mischnaïque, de la victoire des « Pauvres » à Jérusalem, le moment où naquit la doctrine de la charité et de l'aumône qui fit le tour du monde avec le christianisme et l'islam. C'est à cette époque que le mot zedaga change de sens, car il ne voulait pas dire aumône dans la Bible.

Mais revenons à notre sujet principal : le don et l'obligation de rendre.

Ces documents et ces commentaires n'ont pas seulement un intérêt ethnographique local. Une comparaison peut étendre et approfondir ces données.

Les éléments fondamentaux du potlatch (4) se trouvent ainsi en Polynésie, même si l'institution com-

(1) Les Betsimisaraka de Madagascar racontent que de deux chefs, l'un distribuait tout ce qui était en sa possession, l'autre ne distribuait rien et gardait tout. Dieu donna la fortune à celui qui était libéral, et ruina l'avare (Grandidier, *Ethnographie de Madagascar*, t. II, p. 67, n. a.).

(2) Sur les notions d'aumône, de générosité et de libéralité, voir le recueil de faits de M. Westermarck, *Origin and Development of Moral Ideas*, I, chap. xxiii.

(3) Sur une valeur magique encore actuelle de la sadqâa, v. plus loin.

(4) Nous n'avons pu relire le travail de relire à nouveau toute une littérature. Il y a des questions qui ne se posent qu'après que la recherche est terminée. Mais nous ne doutons pas qu'en recomposant les systèmes de faits disjoints par les ethnographes, on trouverait encore d'autres traces importantes de potlatch en Polynésie. Par exemple, les fêtes d'exposition de nourriture, *hakari*, en Polynésie, v. Tregear, *Maori Race*, p. 113, comportent exactement les mêmes étalages, les mêmes échafaudages, mises en tas, distribution de nourriture, que les *hekarai*, mêmes fêtes à noms identiques des Mélanésiens de Koita. V. Seligmann, *The Melaneseans*, p. 141-145, et pl. Sur le Hakari, v. aussi Taylor, *Te ika a Maui*, p. 13 ; Yeats, *An account of New Zealand*, 1835, p. 139. Cf. Tregear, *Maori Comparative Dic.*, s. v. Hakari. Cf. un mythe dans Grey, *Poly. Myth.*, p. 213 (édition de 1855), p. 189 (édition populaire de Routledge), décrit le hakari de Maru, dieu de la guerre ; or la désignation solennelle des donataires est absolument identique à celle des fêtes néo-calédoniennes, sijiennes, et néo-guinéennes. Voici encore un discours formant *Umu taonga* (Four à taonga) pour un *hikairo* (distribution de nourriture), conservé dans un chant (Sir E. Grey, *Ko nga Moteatea*,



plète (1) ne s'y trouve pas ; en tout cas, l'échange-don y est la règle. Mais ce serait pure érudition que de souligner ce thème de droit s'il n'était que maori, ou à la rigueur polynésien. Déplaçons le sujet. Nous pouvons, au moins pour l'*obligation de rendre*, montrer qu'elle a une bien autre extension. Nous indiquerons également l'extension des autres obligations et nous allons prouver que cette interprétation vaut pour plusieurs autres groupes de sociétés.

*Mythology and Traditions in New-Zealand*, 1853, p. 132) autant que je puis traduire (strophe 2) :

Donne-moi de ce côté mes taonga  
 donne-moi mes taonga, que je les place en tas  
 que je les place en tas vers la terre  
 que les place en tas vers la mer  
 etc... vers l'Est

.....

Donne-moi mes taonga.

La première strophe fait sans doute allusion aux taonga de pierre. On voit à quel degré la notion même de *taonga* est inhérente à ce rituel de la fête de nourriture. Cf. Percy Smith, *Wars of the Northern against the Southern Tribes*, J. P. S., t. VIII, p. 156 (Hakari de Te Toko).

(1) En supposant qu'elle ne se trouve pas dans les sociétés polynésiennes actuelles, il se pourrait qu'elle ait existé dans les civilisations et les sociétés qu'a absorbées ou remplacées l'immigration des Polynésiens, et il se peut aussi que les Polynésiens l'aient eue avant leur migration. En fait, il y a une raison pour qu'elle ait disparu d'une partie de cette aire. C'est que les clans sont définitivement hiérarchisés dans presque toutes les îles et même concentrés autour d'une monarchie ; il manque donc une des principales conditions du potlatch, l'instabilité d'une hiérarchie que la rivalité des chefs a justement pour but de fixer par instants. De même, si nous trouvons plus de traces (peut-être de seconde formation) chez les Maori, plus qu'en aucune autre île, c'est que précisément la chefferie s'y est reconstituée et que les clans isolés y sont devenus rivaux.

Pour des destructions de richesses de type mélanésien ou américain à Samoa, v. Krämer, *Samoa Inseln*, t. I, p. 375. V. index s. v. *ifoga*. Le *muru* maori, destruction de biens pour cause de faute, peut être étudié aussi de ce point de vue. A Madagascar, les relations des *Lohateny* — qui doivent commercer entre eux, peuvent s'insulter, abîmer tout les uns chez les autres — sont également des traces de potlatch anciens. V. Grandidier, *Ethnographie de Madagascar*, t. II, p. 131 et n. p. 132-133. Cf. p. 155.

## CHAPITRE II

### Extension de ce système

#### LIBÉRALITÉ, HONNEUR, MONNAIE

##### I °

#### RÈGLES DE LA GÉNÉROSITÉ

##### ANDAMANS (N. B.)

D'abord on trouve aussi ces coutumes chez les Pygmées, les plus primitifs des hommes, selon le Père Schmidt (1). Mr. Brown a observé, dès 1906, des faits de ce genre parmi les Andamans (île du Nord) et les a décrits en excellents termes à propos de l'hospitalité entre groupes locaux et des visites — fêtes, foires qui servent aux échanges volontaires-obligatoires — (commerce de l'ocre et produits de la mer contre produits de la forêt, etc.) : « Malgré l'importance de ces échanges, comme le groupe local et la famille, en d'autres cas, savent se suffire en fait d'outils, etc..., ces présents ne servent pas au même but que le commerce et l'échange dans les sociétés

N. B. Tous ces faits, comme ceux qui vont suivre, sont empruntés à des provinces ethnographiques assez variées dont ce n'est pas notre but d'étudier les connexions. D'un point de vue ethnologique l'existence d'une civilisation du Pacifique ne fait pas l'ombre d'un doute et explique en partie bien des traits communs, par exemple du potlatch mélanésien et du potlatch américain, de même l'identité du potlatch nord-asiatique et nord-américain. Mais d'autre part, ces débuts chez des Pygmées sont bien extraordinaires. Les traces du potlatch indo-européen dont nous parlerons ne le sont pas moins. Nous nous abstiendrons donc de toutes les considérations à la mode sur les migrations d'institutions. Dans notre cas il est trop facile et trop dangereux de parler d'emprunt et non moins dangereux de parler d'inventions indépendantes. Au surplus toutes ces cartes qu'on dresse ne sont que celles de nos pauvres connaissances ou ignorances actuelles. Pour le moment, qu'il nous suffise de montrer la nature et la très large répartition d'un thème de droit ; à d'autres d'en faire l'histoire, s'ils peuvent.

(1) *Die Stellung der Pygmäenvölker*, 1910. Nous ne sommes pas d'accord avec le P. Schmidt sur ce point. V. *Année Soc.*, t. XII, p. 65 sq.

plus développées. Le but est avant tout moral, l'objet en est de produire un sentiment amical entre les deux personnes en jeu, et si l'opération n'avait pas cet effet, tout en était manqué (1)....»

« Personne n'est libre de refuser un présent offert. Tous, hommes et femmes, tâchent de se surpasser les uns les autres en générosité. Il y avait une sorte de rivalité à qui pourrait donner le plus d'objets de plus de valeur (2). » Les présents scellent le mariage, forment une parenté entre les deux couples de parents. Ils donnent aux deux « côtés » même nature, et cette identité de nature est bien manifestée par l'interdit qui, dorénavant, tabouera, depuis le premier engagement de fiançailles, jusqu'à la fin de leurs jours, les deux groupes de parents qui ne se voient plus, ne s'adressent plus la parole, mais échangent de perpétuels cadeaux (3). En réalité, cet interdit exprime, et l'intimité et la peur qui règnent entre ce genre de crédateurs et ce genre de débiteurs réciproques. Que tel soit le principe, c'est ce que prouve ceci : le même tabou, significatif de l'intimité et de l'éloignement simultanés, s'établit encore entre jeunes gens des deux sexes qui ont passé en même temps par les cérémonies du « manger de la tortue et manger du cochon » (4), et qui sont pour leur vie également obligés à l'échange de présents. Il y a des faits de ce genre également en Australie (5). M. Brown nous signale encore les rites de la rencontre après de longues séparations, l'embrassade, le salut par les larmes, et montre comment les échanges de présents en sont les équivalents (6) et comment

(1) *Andaman Islanders*, 1922, p. 83 : « Quoique les objets fussent regardés comme des présents on s'attendait à recevoir quelque chose d'égale valeur et on se fâchait si le présent rendu ne correspondait pas à l'attente. »

(2) *Ib.*, p. 73, 81 ; cf. p. 237. M. Brown observe ensuite combien cet état d'activité contractuelle est instable, comment il mène à des querelles soudaines alors qu'il avait souvent pour but de les effacer.

(3) P. 237.

(4) P. 81.

(5) Le fait est en effet parfaitement comparable aux relations *kalduke* des *ngia-ngiampe*, chez les *Narrinyerri* et aux *Yutchin* chez les *Dieri* ; sur ces relations, nous nous réservons de revenir.

(6) P. 237.

on y mélange et les sentiments et les personnes (1). Au fond, ce sont des mélanges. On mêle les âmes dans les choses ; on mêle les choses dans les âmes. On mêle les vies et voilà comment les personnes et les choses mêlées sortent chacune de sa sphère et se mêlent : ce qui est précisément le contrat et l'échange.

## II

PRINCIPES, RAISONS ET INTENSITÉ  
DES ÉCHANGES DE DONS (MÉLANÉSIE)

Les populations mélanésiennes ont, mieux que les polynésiennes, ou conservé ou développé le potlatch (2). Mais ceci n'est pas notre sujet. Elles ont en tout cas, mieux que les polynésiennes, d'une part conservé, et d'autre part développé tout le système des dons et de cette forme d'échange. Et comme, chez elles, apparaît beaucoup plus nettement qu'en Polynésie la notion de monnaie (3), le système se complique en partie, mais aussi se précise.

*Nouvelle-Calédonie.* Nous retrouvons non seulement les idées que nous voulons dégager, mais même leur expression, dans les documents caractéristiques que M. Leenhardt a rassemblés sur les Néo-Calédoniens. Il a commencé à décrire le pilou-pilou et le système de fêtes, cadeaux, prestations de toute sorte, y compris de monnaie (4), qu'il ne faut pas

(1) P. 245-246. M. Brown donne une excellente théorie sociologique de ces manifestations de la communion, de l'identité des sentiments, du caractère à la fois obligatoire et libre de leurs manifestations. Il y a là un autre problème, d'ailleurs connexe, sur lequel nous avons déjà attiré l'attention : *Expression obligatoire des sentiments, Journal de Psychologie*, 1921.

(2) V. plus haut, p. 59, 60, n. 1.

(3) Il y aurait lieu de reprendre la question de la monnaie pour la Polynésie. V. plus haut, p. 44, n. 4, la citation d'Ella sur les nattes samoanes. Les grandes haches, les jades, les *tiki*, les dents de cachalot, sont sans doute des monnaies ainsi qu'un grand nombre de coquillages et de cristaux.

(4) *La monnaie néo-calédonienne, Revue d'Ethnographie*, 1922, p. 328, surtout on ce qui concerne les monnaies de fin de funérailles et le principe, p. 332. *La fête du Pilou en Nouvelle-Calédonie, Anthropologie*, p. 226 sq.

hésiter à qualifier de potlatch. Des dires de droit dans les discours solennels du héraut sont tout à fait typiques. Ainsi, lors de la présentation cérémonielle des ignames (1) du festin, le héraut dit : « S'il y a quelque ancien pilou au devant duquel nous n'avons pas été là-bas, chez les Wi..., etc..., cette igname s'y précipite comme autrefois une igname pareille est venue de chez eux chez nous (2).... » C'est la chose elle-même qui revient. Plus loin, dans le même discours, c'est l'esprit des ancêtres qui laisse « descendre... sur ces parts de vivres l'effet de leur action et leur force. » « Le résultat de l'acte que vous avez accompli apparaît aujourd'hui. Toutes les générations ont apparu dans sa bouche. » Voici une autre façon de figurer le lien de droit, non moins expressive : « Nos fêtes sont le mouvement de l'aiguille qui sert à lier les parties de la toiture de paille, pour ne faire qu'un seul toit, qu'une seule parole (3). » Ce sont les mêmes choses qui reviennent, le même fil qui passe (4). D'autres auteurs signalent ces faits (5).

*Trobriand.* A l'autre extrémité du monde mélanésien, un système fort développé est équivalent à celui des Néo-Calédoniens. Les habitants des îles Trobriand sont parmi les plus civilisées de ces races. Aujourd'hui riches pêcheurs de perles et, avant

(1) *Ib.*, p. 236-237 ; cf., p. 250 et 251.

(2) P. 247 ; cf. p. 250-251.

(3) *Pilou*, p. 263. Cf. *Monnaie*, p. 332.

(4) Cette formule semble appartenir au symbolisme juridique polynésien. Aux îles Mangaia, la paix était symbolisée par une « maison bien couverte » rassemblant les dieux et les clans, sous un toit « bien lacé ». Wyatt Gill, *Myths and Songs of the South Pacific*, p. 294.

(5) Le Père Lambert, *Mœurs des Sauvages néo-calédoniens*, 1900 ; décrit de nombreux potlatch : un de 1856, p. 119 ; la série des fêtes funéraires, p. 234-235 ; un potlatch de deuxième enterrement, p. 240-246 ; il a saisi que l'humiliation et même l'émigration d'un chef vaincu était la sanction d'un présent et d'un potlatch non rendus, p. 53 ; et il a compris que « tout présent demande en retour un autre présent », p. 116 ; il se sert de l'expression populaire française « un retour » : « retour réglementaire » ; les « retours » sont exposés dans la case des riches, p. 125. Les présents de visite sont obligatoires. Ils sont condition du mariage, p. 10, 93-94 ; ils sont irrévocables et les « retours sont faits avec usure », en particulier au *bengam*, cousin germain de certaine sorte, p. 215. Le *trianda*, danse des présents, p. 158, est un cas remarquable de formalisme, de ritualisme et d'esthétique juridique mélangés.

l'arrivée des Européens, riches fabricants de poterie, de monnaie de coquillages, de haches de pierre et de choses précieuses, ils ont été de tout temps bons commerçants et hardis navigateurs. Et M. Malinowski les appelle d'un nom vraiment exact quand il les compare aux compagnons de Jason : « Argonautes de l'ouest du Pacifique ». Dans un livre qui est un des meilleurs de sociologie descriptive, se cantonnant pour ainsi dire sur le sujet qui nous intéresse, il nous a décrit tout le système de commerce intertribal et intratribal qui porte le nom de *kula* (1). Il nous laisse encore attendre la description de toutes les institutions auxquelles les mêmes principes de droit et d'économie président : mariage, fête des morts, initiation, etc... et, par conséquent, la description que nous allons donner n'est encore que provisoire. Mais les faits sont capitaux et évidents (2).

Le *kula* est une sorte de grand potlatch; véhiculant un grand commerce intertribal, il s'étend sur toutes les îles Trobriand, sur une partie des îles d'Entrecasteaux et des îles Amphlett. Dans toutes ces terres, il intéresse indirectement toutes les tribus et directement quelques grandes tribus : celles de

(1) V. *Kula, Man*, juillet 1920, n° 51, p. 90 et suiv. ; *Argonauts of the Western Pacific*, Londres, 1922. Toutes les références qui ne sont pas autrement dénommées dans cette section se réfèrent à ce livre.

(2) M. Malinowski exagère cependant, p. 513 et 515, la nouveauté des faits qu'il décrit. D'abord le *kula* n'est au fond qu'un potlatch intertribal, d'un type assez commun en Mélanésie et auquel appartiennent les expéditions que décrit le Père Lambert, en Nouvelle-Calédonie, et les grandes expéditions, les Olo-Olo des Fijiens, etc. v. Mauss, *Extension du potlatch en Mélanésie*, dans *Procès-verbaux de l'I. F. A., Anthropologie*, 1920. Le sens du mot *kula* me semble se rattacher à celui d'autres mots de même type, par exemple : *ulu-ulu*. V. Rivers, *History of the Melanesian Society*, t. II, p. 415 et 485, t. I, p. 160. Mais, même le *kula* est moins caractéristique que le potlatch américain par certains côtés, les îles étant plus petites, les sociétés moins riches et moins fortes que celles de la côte de la Colombie britannique. Chez celles-ci tous les traits des potlatch intertribaux se retrouvent. On rencontre même de véritables potlatch internationaux ; par exemple : Haïda contre Tlingit (Sitka était en fait une ville commune, et la Nass River un lieu de rencontre constant) ; Kwakiutl contre Bellacoola, contre Heiltsug ; Haïda contre Tsimshian, etc. ; ceci est d'ailleurs dans la nature des choses : les formes d'échange sont normalement extensibles et internationales ; elles ont sans doute, là comme ailleurs, à la fois suivi et frayé les voies commerciales entre ces tribus également riches et également maritimes.

Dobu dans les Amphlett, celles de Kiriwina, de Sinaketa et de Kitava dans les Trobriand, de Vakuta à l'île Woodlark. M. Malinowski ne donne pas la traduction du mot, qui veut sans doute dire cercle ; et, en effet, c'est comme si toutes ces tribus, ces expéditions maritimes, ces choses précieuses et ces objets d'usage, ces nourritures et ces fêtes, ces services de toutes sortes, rituels et sexuels, ces hommes et ces femmes, étaient pris dans un cercle (1) et suivaient autour de ce cercle, et dans le temps et dans l'espace, un mouvement régulier.

Le commerce kula est d'ordre noble (2). Il semble être réservé aux chefs, ceux-ci étant à la fois les chefs des flottes, des canots, et les commerçants et aussi les donataires de leurs vassaux, en l'espèce de leurs enfants, de leurs beaux-frères, qui sont aussi leurs sujets, et en même temps les chefs de divers villages inféodés. Il s'exerce de façon noble, en apparence purement désintéressée et modeste (3). On le distingue soigneusement du simple échange économique de marchandises utiles qui porte le nom de *gimwali* (4). Celui-ci se pratique, en effet, en plus du *kula*, dans les grandes foires primitives que sont les assemblées du *kula* intertribal ou dans les petits marchés du *kula* intérieur : il se distingue par un marchandage très tenace des deux parties, procédé indigne du *kula*. On dit d'un individu qui ne conduit pas le *kula* avec la grandeur d'âme nécessaire, qu'il le « conduit comme un *gimwali* ». En apparence tout au moins, le *kula* — comme le *pottatch* nord-ouest américain — consiste à donner, de la part des uns, à recevoir, de la part des autres (5), les donataires d'un jour étant les donateurs de la fois suivante. Même, dans la forme

(1) M. Malinowski affectionne l'expression « *kula ring* ».

(2) P. 97, « noblesse oblige ».

(3) V. p. 473, les expressions de modestie : « mon reste de nourriture d'aujourd'hui, prends-le ; je l'apporte », pendant qu'on donne un collier précieux.

(4) V. p. 95, 189, 193. C'est de façon purement didactique et pour se faire comprendre d'Européens, que M. Malinowski, p. 187, range le *kula* parmi les « échanges cérémoniels avec paiement » (de retour) : le mot paiement comme le mot échange sont également européens.

(5) V. *Primitive Economics of the Trobriand Islanders. Economic Journal*, mars 1921.

la plus entière, la plus solennelle, la plus élevée, la plus compétitive (1) du *kula*, celle des grandes expéditions maritimes, des « *Uvalaku* », la règle est de partir sans rien avoir à échanger, même sans rien avoir à donner, fût-ce en échange d'une nourriture, qu'on refuse même de demander. On affecte de ne faire que recevoir. C'est quand la tribu visiteuse hospitalisera, l'an d'après, la flotte de la tribu visitée, que les cadeaux seront rendus avec usure.

Cependant, dans les *kula* de moindre envergure, on profite du voyage maritime pour échanger des cargaisons ; les nobles eux-mêmes font du commerce, car il y a beaucoup de théorie indigène là-dedans ; de nombreuses choses sont sollicitées (2), demandées et échangées, et toutes sortes de rapports se lient en plus du *kula* ; mais celui-ci reste toujours le but, le moment décisif de ces rapports.

La donation elle-même affecte des formes très solennelles, la chose reçue est dédaignée, on se défie d'elle, on ne la prend qu'un instant après qu'elle a été jetée au pied ; le donateur affecte une modestie exagérée (3) : après avoir amené solennellement, et à son de conque, son présent, il s'excuse de ne donner que ses restes et jette au pied du rival et partenaire la chose donnée (4). Cependant, la conque et le héraut proclament à tous la solennité du transfert. On recherche en tout ceci à montrer de la libéralité, de la liberté et de l'autonomie, en même temps que de la grandeur (5). Et pourtant, au fond, ce sont des mécanismes d'obligation, et même d'obligation par les choses, qui jouent.

L'objet essentiel de ces échanges-donations sont

(1) Rite du *tanarere*, exposition des produits de l'expédition, sur la grève de Muwa, p. 374-375, 391. Cf. *Uvalaku* de Dobu, p. 381 (20-21 avril). On détermine celui qui a été le plus beau, c'est-à-dire le plus chanceux, le meilleur commerçant.

(2) Rituel du *wawoyla*, p. 353-354 ; magic du *wawoyla*, p. 360-363.

(3) V. plus haut p. 66, n. 3.

(4) P. 471. V. le frontispice et les photographies des planches LX et suiv., v. plus loin p. 155.

(5) Par exception, nous indiquerons qu'on peut comparer ces morales avec les beaux paragraphes de l'Éthique à Nicomaque sur la *μεγαλοπρέπεια* et l'*ἐλευθερία*.



les *vaygu'a*, sorte de monnaie (1). Il en est de deux genres : les *mwali*, beaux bracelets taillés et polis dans une coquille et portés dans les grandes occasions par leurs propriétaires ou leurs parents ;

(1) NOTE DE PRINCIPE SUR L'EMPLOI DE LA NOTION DE MONNAIE. Nous persistons, malgré les objections de M. Malinowski (*Primitive Currency, Economic Journal*, 1923) à employer ce terme. M. Malinowski a protesté d'avance contre l'abus (*Argonauts*, p. 499, n. 2), et critiqué la nomenclature de M. Seligmann. Il réserve la notion de monnaie à des objets servant, non pas seulement de moyen d'échange, mais encore d'étalon pour mesurer la valeur. Mr. Simiand m'a fait des objections du même genre à propos de l'emploi de la notion de valeur dans des sociétés de ce genre. Ces deux savants ont sûrement raison à leur point de vue ; ils entendent le mot de monnaie et le mot de valeur dans le sens étroit. A ce compte il n'y a eu valeur économique que quand il y a eu monnaie et il n'y a eu monnaie que quand les choses précieuses, richesses condensées elles-mêmes et signes de richesses, ont été réellement monnayées, c'est-à-dire titrées, impersonnalisées, détachées de toute relation avec toute personne morale, collective ou individuelle autre que l'autorité de l'État qui les frappe. Mais la question ainsi posée n'est que celle de la limite arbitraire que l'on doit mettre à l'emploi du mot. A mon avis, on ne définit ainsi qu'un second type de monnaie : le nôtre.

Dans toutes les sociétés qui ont précédé celles où l'on a monnayé l'or, le bronze et l'argent, il y a eu d'autres choses, pierres, coquillages et métaux précieux en particulier, qui ont été employées et ont servi de moyen d'échange et de paiement ; dans un bon nombre de celles qui nous entourent encore, ce même système fonctionne en fait, et c'est celui-là que nous décrivons.

Il est vrai que ces choses précieuses diffèrent de ce que nous avons l'habitude de concevoir comme des instruments libérateurs. D'abord, en plus de leur nature économique, de leur valeur, ils ont plutôt une nature magique et sont surtout des talismans : *life-givers*, comme disait Rivers et comme disent MM. Perry et Jackson. De plus, ils ont bien une circulation très générale à l'intérieur d'une société et même entre les sociétés ; mais ils sont encore attachés à des personnes ou à des clans (les premières monnaies romaines étaient frappées par des *gentes*), à l'individualité de leurs anciens propriétaires, et à des contrats passés entre des êtres moraux. Leur valeur est encore subjective et personnelle. Par exemple, les monnaies de coquillages enfilés, en Mélanésie, sont encore mesurées à l'empan du donateur. Rivers, *History of the Melanesian Society*, t. II, p. 527 ; t. I, p. 64, 71, 101, 160 sq., et suiv. Cf., l'expression *Schulterfaden* : Thurnwald. *Forschungen*, etc... t. III, p. 41 sq, vol. I, p. 189 v. 15 ; *Hültschnur*, t. I, p. 263 l. 6, etc. Nous verrons d'autres exemples importants de ces institutions. Il est encore vrai que ces valeurs sont instables, et qu'elles manquent de ce caractère nécessaire à l'étalon, à une mesure : par exemple leur prix croît et décroît avec le nombre et la grandeur des transactions où elles ont été utilisées. M. Malinowski compare fort joliment les *vaygu'a* des Trobriand acquérant du prestige, au cours de leurs voyages, avec les bijoux de la couronne. De même les cuivres blasonnés du nord-ouest américain et les nattes de Samoa croissent de valeur à chaque *pollatch*, à chaque échange.

Mais d'autre part, à deux points de vue, ces choses précieuses ont les mêmes fonctions que la monnaie de nos sociétés et par conséquent

les *soulava*, colliers ouvrés par les habiles tourneurs de Sinaketa dans la jolie nacre du spondyle rouge. Ils sont portés solennellement par les femmes (1), exceptionnellement par les hommes, par exemple en cas d'agonie (2). Mais, normalement, les uns et les autres sont thésaurisés. On les a pour jouir de leur

peuvent mériter d'être classées au moins dans le même genre. Elles ont un pouvoir d'achat et ce pouvoir est nommé. A tel « cuivre » américain est dû un paiement de tant de couvertures, à tel *vaygu'a* correspondent tant et tant de paniers d'ignames. L'idée de nombre est là, quand bien même ce nombre est fixé autrement que par une autorité d'État et varie dans la succession des *kula* et des *pollatch*. De plus ce pouvoir d'achat est vraiment libérateur. Même s'il n'est reconnu qu'entre individus, clans et tribus déterminés et seulement entre associés, il n'est pas moins public, officiel, fixe. M. Brudo, ami de M. Malinowski et comme lui longtemps résident aux Trobriand, payait ses pêcheurs de perles avec des *vaygu'a* aussi bien qu'avec de la monnaie européenne ou de la marchandise à cours fixe. Le passage d'un système à l'autre s'est fait sans secousse, était donc possible. — Mr. Armstrong à propos des monnaies de l'île Rossel, voisine des Trobriand, donne des indications fort nettes et persiste, s'il y a erreur, dans la même erreur que nous. *A unique monetary system, Economic Journal, 1924* (communiqué en épreuves).

Selon nous, l'humanité a longtemps tâtonné. D'abord, première phase, elle a trouvé que certaines choses, presque toutes magiques et précieuses, n'étaient pas détruites par l'usage et elles les a doutées de pouvoir d'achat ; v. Mauss, *Origines de la notion de Monnaie, Anthropologie, 1914, in Proc. verb. de l'I. F. A.* (A ce moment nous n'avions trouvé que l'origine lointaine de la monnaie). Puis, deuxième phase, après avoir réussi à faire circuler ces choses, dans la tribu et hors d'elle, au loin, l'humanité a trouvé que ces instruments d'achat pouvaient servir de moyen de numération et de circulation des richesses. Ceci est le stade que nous sommes en train de décrire. Et c'est à partir de ce stade qu'à une époque assez ancienne, dans les sociétés sémitiques, mais peut-être pas très ancienne ailleurs, sans doute, on a inventé — troisième phase — le moyen de détacher ces choses précieuses des groupes et des gens, d'en faire des instruments permanents de mesure de valeur, même de mesure universelle, sinon rationnelle — en attendant mieux.

Il y a donc eu, à notre avis, une forme de monnaie qui a précédé les nôtres. Sans compter celles qui consistent en objets d'usage, par exemple, par exemple encore, en Afrique et en Asie; les plaques et lingots de cuivre, de fer, etc.... et sans compter, dans nos sociétés antiques et dans les sociétés africaines actuelles, le bétail (à propos de ce dernier v. p. 1., p. 131 n.).

Nous nous excusons d'avoir été obligé de prendre parti sur ces questions trop vastes. Mais elles touchent de trop près à notre sujet, et il fallait être clair.

(1) Planche XIX. Il semble que la femme aux Trobriand, comme les « princesses » au nord-ouest américain, et quelques autres personnes, servent en quelque sorte de moyen d'exposer les objets de parade... sans compter qu'on les « charme » ainsi. Cf. Thurnwald, *Forsch. Salomo Inseln*, t. I, p. 138, 159, 192, v. 7.

(2) Voir plus loin, p. 71 n. 5.

possession. La fabrication des uns, la pêche et la joaillerie des autres, le commerce de ces deux objets d'échange et de prestige sont, avec d'autres commerces plus laïques et vulgaires, la source de la fortune des Trobriandais.

D'après M. Malinowski, ces *vaygu'a* sont animés d'une sorte de mouvement circulaire : les *mwali*, les bracelets, se transmettent régulièrement d'Ouest en Est, et les *soulava* voyagent toujours d'Est en Ouest (1). Ces deux mouvements de sens contraire se font entre toutes les îles Trobriand, d'Entrecasteaux, Amphlett et les îles isolées, Woodlark, Marshall Bennett, Tubetube et enfin l'extrême côte sud-est de la Nouvelle-Guinée, dont viennent les bracelets bruts. Là ce commerce rencontre les grandes expéditions de même nature qui viennent de Nouvelle-Guinée (Massim-Sud) (2), et que M. Seligmann a décrites.

En principe, la circulation de ces signes de richesse est incessante et infaillible. Ni on ne doit les garder trop longtemps, ni il ne faut être lent, ni il ne faut être dur (3) à s'en défaire, ni on ne doit en gratifier personne d'autre que des partenaires déterminés dans un sens déterminé, « sens bracelet », « sens collier (4) ». On doit et on peut les garder d'un kula à l'autre, et toute la communauté s'enorgueillit des *vaygu'a* qu'a obtenus un de ses chefs. Même, il est des occasions, comme la préparation des fêtes funéraires, des grands *s'oi*, où il est permis de toujours recevoir et de ne rien rendre (5). Seulement c'est pour rendre tout, dépenser tout lorsqu'on donnera la fête. C'est donc bien une propriété que l'on a sur le cadeau reçu. Mais c'est une propriété d'un certain

(1) Voir carte, p. 82. Cf. *Kula*, in *Man* 1920, p. 101. M. Malinowski n'a pas trouvé, nous dit-il, de raisons mythiques ou autres au sens de cette circulation. Il serait très important de les fixer. Car, si la raison était dans une orientation quelconque de ces objets, tendant à revenir à un point d'origine et suivant une voie d'origine mythique, le fait serait alors prodigieusement identique au fait polynésien, au *hau maori*.

(2) V. sur cette civilisation et ce commerce, Seligmann, *The Melanesians of British New-Guinea*, chap. xxxiii sq. Cf. *Année Sociologique*, t. XII, p. 374 ; *Argonauts*, p. 96.

(3) Les gens de Dobu sont « durs au kula », *Arg.*, p. 94.

(4) *Ibidem*.

(5) *P.* 502, p. 492.

genre. On pourrait dire qu'elle participe à toutes sortes de principes de droit que nous avons, nous, modernes, soigneusement isolés les uns des autres. C'est une propriété et une possession, un gage et une chose louée, une chose vendue et achetée et en même temps déposée, mandatée et fidéi-commise : car elle ne vous est donnée qu'à condition d'en faire usage pour un autre, ou de la transmettre à un tiers, « partenaire lointain », *murimuri* (1). Tel est ce complexe économique, juridique et moral, vraiment typique, que M. Malinowski a su découvrir, retrouver, observer et décrire.

Cette institution a aussi sa face mythique, religieuse et magique. Les *vaygu'a* ne sont pas choses indifférentes, de simples pièces de monnaie. Chacun, du moins les plus chers et les plus convoités — et d'autres objets ont le même prestige (2), chacun a un nom (3), une personnalité, une histoire, même un roman. Tant et si bien que certains individus leur empruntent même leur nom. Il n'est pas possible de dire qu'ils sont réellement l'objet d'un culte, car les Trobriandais sont positivistes à leur façon. Mais il n'est pas possible de ne pas reconnaître leur nature éminente et sacrée. En posséder est « exhilarant, réconfortant, adoucissant en soi (4) ». Les propriétaires les manient et les regardent pendant des heures. Un simple contact en transmet les vertus (5). On pose des *vaygu'a* sur le front, sur la poitrine du moribond, on les frotte sur son ventre, on les fait danser devant son nez. Ils sont son suprême confort.

Mais il y a plus. Le contrat lui-même se ressent de cette nature des *vaygu'a*. Non seulement les bracelets et les colliers, mais même tous les biens, ornements, armes, tout ce qui appartient au partenaire est tel-

(1) Le « remote partner » (*muri muri*, cf. *muri* Seligmann, *Melanesians*, p. 505, 752), est connu d'une partie au moins de la série des « partners », comme nos correspondants de banques.

(2) V. les observations, justes et de portée générale, p. 89 et 90, sur les objets de cérémonie.

(3) P. 504, noms de paires, p. 89, p. 271. V. le mythe, p. 323 : façon dont on entend parler d'un *soulava*.

(4) P. 512.

(5) P. 513.

lement animé, de sentiment tout au moins, sinon d'âme personnelle, qu'ils prennent part eux-mêmes au contrat (1). Une très belle formule, celle de l'« enchantement de la conque (2) », sert, après les avoir évoquées, à enchanter, à entraîner (3) vers le « partenaire candidat » les choses qu'il doit demander et recevoir.

[Un état d'excitation (4) s'empare de mon partenaire (5),]

Un état d'excitation s'empare de son chien,

Un état d'excitation s'empare de sa ceinture,

Et ainsi de suite : « ..... de son *gwara* » (tabou sur les noix de coco et le bétel) (6) ; ..... de son collier *bagido'u* ..... ; ..... de son collier *bagiriku* ; « ... de son collier *bagidudu* (7), etc..., etc... »

(1) P. 340, commentaire, p. 341.

(2) Sur l'emploi de la conque, v. p. 340, 387, 471. Cf., pl. LXI. La conque est l'instrument dont on sonne à chaque transaction, à chaque moment solennel du repas en commun, etc. Sur l'extension, sinon sur l'histoire de l'usage de la conque, v. Jackson, *Pearls and Shells* (Univ. Manchester Series, 1921.)

L'usage de trompettes, tambours, lors des fêtes et contrats, se rencontre dans un très grand nombre de sociétés nègres (guinéennes et bantus), asiatiques, américaines, indo-européennes, etc... Il se rattache au thème de droit et d'économie que nous étudions ici et mérite une étude à part, pour soi et dans son histoire.

(3) P. 340. *Mwanita, mwanita*. Cf. le texte en kiriwina des deux premiers vers (2° et 3°, à notre avis), p. 448. Ce mot est le nom de longs vers, à cercles noirs, auxquels sont identifiés les colliers de disques de spondyle, p. 341. Suit l'évocation-invocation : « Venez là ensemble. Je vous ferai venir là ensemble. Venez ici ensemble. Je vous ferai venir ici ensemble. L'arc-en-ciel apparaît là. Je ferai apparaître l'arc-en-ciel là. L'arc-en-ciel apparaît ici. Je ferai apparaître l'arc-en-ciel ici ». M. Malinowski, d'après les indigènes, considère l'arc-en-ciel comme un simple présage. Mais il peut aussi désigner les reflets multiples de la nacre. L'expression : « venez-ici ensemble » a trait aux choses de valeur qui vont s'assembler dans le contrat. Les jeux de mots sur « ici » et « là-bas » sont représentés fort simplement par les sons *m* et *w*, sortes de formatifs ; ils sont très fréquents en magie.

Puis vient la deuxième partie de l'exorde : « Je suis l'homme unique, le chef unique, etc. ». Mais elle n'est intéressante qu'à d'autres points de vue, celui du potlatch en particulier.

(4) Le mot qui est ainsi traduit est, cf. p. 449, *munumwaynise*, reduplicatif de *mwana* ou *mwayna* qui exprime le « itching » ou « state of excitement ».

(5) Je suppose qu'il devait y avoir un vers de ce genre parce que M. Malinowski dit formellement p. 340 que ce mot principal du charme désigne l'état d'esprit dont est envahi le partenaire et qui lui fera donner de généreux cadeaux.

(6) Généralement imposé en vue du *kula* et des *s'oi*, fêtes funéraires, en vue d'assembler les aliments et noix d'aréc nécessaires, ainsi que les objets précieux. Cf. p. 347 et 350. L'enchantement s'étend aux aliments.

(7) Noms divers des colliers. Ils ne sont pas analysés dans cet ou-

Une autre formule plus mythique (1), plus curieuse, mais d'un type plus commun, exprime la même idée. Le partenaire du *kula* a un animal auxiliaire, un crocodile qu'il invoque et qui doit lui apporter les colliers (à Kitava, les *mwali*).

Crocodile tombe dessus, emporte ton homme, pousse-le sous le *gebobo* (cale à marchandise du canot).

Crocodile, apporte-moi le collier, apporte-moi le *bagido'u*, le *bagiriku*, etc...

Une formule précédente du même rituel invoque un oiseau de proie (2).

La dernière formule d'enchantement des associés et contractants (à Dobu ou à Kitava, par les gens de Kiriwina) contient un couplet (3) dont deux interprétations sont données. Le rituel est d'ailleurs très long ; il est longuement répété ; il a pour but d'énumérer tout ce que le *kula* proscriit, toutes les choses de haine et de guerre, qu'il faut conjurer pour pouvoir commercer entre amis.

Ta furie, le chien renifle,  
Ta peinture de guerre, le chien renifle,  
Etc...

vrage. Ces noms se composent de *bagi*, collier (p. 351), et de divers mots. Suivent d'autres noms spéciaux de colliers, également enchantés.

Comme cette formule est une formule du *kula* de Sinaketa où l'on cherche des colliers et laisse des bracelets, on ne parle que des colliers. La même formule s'emploie dans le *kula* de Kiriwina ; mais alors, comme c'est là qu'on cherche des bracelets, ce seraient les noms des différentes sortes de bracelets qui seraient mentionnés, le reste de la formule restant identique.

La conclusion de la formule est, elle aussi, intéressante, mais encore une fois, seulement du point de vue du potlatch : « je « vais *kula* » (faire mon commerce), je vais tromper mon *kula* (mon partenaire). Je vais voler mon *kula*, je vais piller mon *kula*, je vais *kula* tant que mon bateau coulera... Ma renommée est un tonnerre. Mon pas, un tremblement de terre. » La clause a des apparences étrangement américaines. Il en est d'analogues aux Salomon. V. plus loin p. 124 n. 1.

(1) P. 344, commentaire p. 345. La fin de la formule est la même que celle que nous venons de citer : « je vais « *kula* », etc...

(2) P. 343. Cf., p. 449, texte du premier vers avec commentaire grammatical.

(3) P. 348. Ce couplet vient après une série de vers (p. 347). « Ta furie, homme de Dobu, se retire (comme la mer) ». Puis suit la même série avec « Femme de Dobu ». Cf. plus loin, p. 77. Les femmes de Dobu sont tabou, tandis que celles de Kiriwina se prostituent aux visiteurs. La seconde partie de l'incantation est du même type.

D'autres versions disent (1) :

Ta furie, le chien est docile, etc.

ou bien :

Ta furie part comme la marée, le chien joue ;

Ta colère part comme la marée, le chien joue ;

Etc...

Il faut entendre : « Ta furie devient comme le chien qui joue ». L'essentiel est la métaphore du chien qui se lève et vient lécher la main du maître. Ainsi doit faire l'homme, sinon la femme de Dobu. Une deuxième interprétation, sophistiquée, non exempte de scolastique, dit M. Malinowski, mais évidemment bien indigène, donne un autre commentaire qui coïncide mieux avec ce que nous savons de reste : « Les chiens jouent nez à nez. Quand vous mentionnez ce mot de chien, comme il est prescrit depuis longtemps, les choses précieuses viennent de même (jouer). Nous avons donné des bracelets, des colliers viendront, les uns et les autres se rencontreront (comme des chiens qui viennent se renifler) ». L'expression, la parabole est jolie. Tout le plexus de sentiments collectifs y est donné d'un coup : la haine possible des associés, l'isolement des *vaygu*'a cessant par enchantement ; hommes et choses précieuses se rassemblant comme des chiens qui jouent et accourent à la voix.

Une autre expression symbolique est celle du mariage des *mwali*, bracelets, symboles féminins, et des *soulava*, colliers, symbole masculin, qui tendent l'un vers l'autre, comme le mâle vers la femelle (2).

Ces diverses métaphores signifient exactement la même chose que ce qu'exprime en d'autres termes la jurisprudence mythique des Maori. Sociologiquement, c'est, encore une fois, le mélange des choses, des valeurs, des contrats et des hommes qui se trouve exprimé (3).

Malheureusement, nous connaissons mal la règle

(1) P. 348, 349.

(2) P. 356 ; peut-être y a-t-il là un mythe d'orientation.

(3) On pourrait se servir ici du terme qu'emploie d'ordinaire M. Lévy-Bruhl : « participation ». Mais justement ce terme a pour origine des

de droit qui domine ces transactions. Ou bien elle est inconsciente et mal formulée par les gens de Kiriwina, informateurs de M. Malinowski; ou bien, étant claire pour les Trobriandais, elle devrait être l'objet d'une nouvelle enquête. Nous ne possédons que des détails. Le premier don d'un *vaygu'a* porte le nom de *vaga* « opening gift (1) ». Il ouvre, il engage définitivement le donataire à un don de retour, le *yotile* (2), que M. Malinowski traduit excellemment par « clinching gift » : le « don qui verrouille » la transaction. Un autre titre de ce dernier don est *kudu*, la dent qui mord, qui coupe vraiment, tranche et libère (3). Celui-là est obligatoire; on l'attend, et il doit être équivalent au premier; à l'occasion, on peut le prendre de force ou par surprise (4); on peut (5) se venger (6) par magie, ou tout au moins par injure et ressentiment, d'un *yotile* mal rendu. Si on est incapable de le rendre, on peut à la rigueur offrir un *basi* qui seulement « perce » la peau, ne la mord pas, ne finit pas l'affaire. C'est une sorte de cadeau d'attente, d'intérêt moratoire; il apaise le créancier ex-donateur; mais ne libère pas le débiteur (7), futur donateur. Tous ces détails sont curieux

confusions et des mélanges et en particulier des identifications juridiques, des communions du genre de ceux que nous avons en ce moment à décrire.

Nous sommes ici au principe et il est inutile de descendre aux conséquences.

(1) P. 345 sq.

(2) P. 98.

(3) Peut-être y a-t-il aussi dans ce mot une allusion à l'ancienne monnaie de défenses de sanglier, p. 353.

(4) Usage du *lebu*, p. 319. Cf. Mythe, p. 313.

(5) Plainte violente (*injuria*), p. 357 (v. de nombreux chants de ce genre dans Thurnwald, *Forsch.*, I).

(6) P. 359. On dit d'un *vaygu'a* célèbre : « Bien des hommes sont morts pour lui ». Il semble, au moins dans un cas, celui de Dobu (p. 356), que le *yotile* soit toujours un *mwali*, un bracelet, principe femelle de la transaction : « We do not *kwaypolu* or *pokala* them, they are women ». Mais à Dobu, on ne cherche que des bracelets et il se peut que le fait n'ait pas d'autre signification.

(7) Il semble qu'il y ait ici plusieurs systèmes de transactions divers et entremêlés. Le *basi* peut être un collier, cf. p. 98, ou un bracelet de moindre valeur. Mais on peut donner en *basi* aussi d'autres objets qui ne sont pas strictement *kula* : les spatules à chaux (pour bétel), les colliers grossiers, les grandes haches polies (*beku*), p. 358, 481, qui sont aussi des sortes de monnaies, interviennent ici.



et tout est frappant dans ces expressions ; mais nous n'avons pas la sanction. Est-elle purement morale (1) et magique ? L'individu « dur au kula » n'est-il que méprisé, et éventuellement enchanté ? Le partenaire infidèle ne perd-il pas autre chose : son rang noble ou au moins sa place parmi les chefs ? Voilà ce qu'il faudrait encore savoir.

Mais par un autre côté, le système est typique. Excepté le vieux droit germanique dont nous parlons plus loin, dans l'état actuel de l'observation, de nos connaissances historiques, juridiques et économiques, il serait difficile de rencontrer une pratique du don-échange plus nette, plus complète, plus consciente et d'autre part mieux comprise par l'observateur qui l'enregistre que celle que M. Malinowski a trouvée aux Trobriand (2).

Le *kula*, sa forme essentielle, n'est lui-même qu'un moment, le plus solennel, d'un vaste système de prestations et de contre-prestations qui, en vérité, semble englober la totalité de la vie économique et civile des Trobriand. Le *kula* semble n'être que le point culminant de cette vie, le *kula* international et intertribal surtout ; certes il est un des buts de l'existence et des grands voyages, mais n'y prennent part, en somme, que les chefs et encore seulement ceux des tribus maritimes et plutôt ceux de quelques tribus maritimes. Il ne fait que concrétiser, rassembler bien d'autres institutions.

D'abord, l'échange des *vaygu'a* lui-même s'encadre, lors du *kula*, dans toute une série d'autres échanges d'une gamme extrêmement variée, allant du marchandage au salaire, de la sollicitation à la pure politesse, de l'hospitalité complète à la réticence et à la pudeur. En premier lieu, sauf les grandes expéditions solennelles, purement cérémonielles et compéti-

(1) P. 157, 359.

(2) Le livre de M. Malinowski, comme celui de M. Thurnwald, montre la supériorité de l'observation d'un véritable sociologue. Ce sont d'ailleurs les observations de M. Thurnwald sur le *mamoko*, t. III, p. 40, etc., la « *Trostgabe* », à Buin qui nous ont mis sur la voie d'une partie de ces faits.

tives (1), les *uvalaku*, tous les *kula*, sont l'occasion de *gimwali*, de prosaïques échanges, et ceux-ci ne se passent pas nécessairement entre partenaires (2). Il y a un marché libre entre les individus des tribus alliées à côté des associations plus étroites. En second lieu, entre les partenaires du *kula*, passent, comme une chaîne ininterrompue de cadeaux supplémentaires, donnés et rendus, et aussi de marchés obligatoires. Le *kula* les suppose même. L'association qu'il constitue, qui en est le principe (3), débute par un premier cadeau, le *vaga*, qu'on sollicite de toutes ses forces par des « sollicitoires » ; pour ce premier don, on peut courtiser le partenaire futur encore indépendant, qu'on paye en quelque sorte par une première série de cadeaux (4). Tandis qu'on est sûr que le *vaygu'a* de retour, le *yotile*, le verrou sera rendu, on n'est pas sûr que le *vaga* sera donné et les « sollicitoires » même acceptés. Cette façon de solliciter et d'accepter un cadeau est de règle ; chacun des cadeaux qu'on fait ainsi porte un nom spécial ; on les expose avant de les offrir ; dans ce cas, ce sont les « *pari* » (5). D'autres portent un titre désignant la

(1) P. 211.

(2) P. 189. Cf., pl. XXXVII. Cf. p. 100, « *secondary trade* ».

(3) Cf. p. 93.

(4) Il semble que ces cadeaux portent un nom générique *wawoyla*, p. 353-354 ; cf., p. 360-361. Cf. *Woyla*, « *kula courting* », p. 439, dans une formule magique où sont précisément énumérés tous les objets que peut posséder le futur partenaire et dont l'« ébullition » doit décider le donateur. Parmi ces choses est justement la série des cadeaux qui suit.

(5) C'est là le terme le plus général : « *presentation goods* », p. 439, 205 et 350. Le mot *vata'i* est celui qui désigne les mêmes cadeaux faits par les gens de Dobu. Cf. p. 391. Ces « *arrival gifts* » sont énumérés dans la formule : « mon pot à chaux, cela bout ; ma cuillère, cela bout ; mon petit panier, cela bout, etc... » (même thème et mêmes expressions, p. 200).

En plus de ces noms génériques, il y a des noms particuliers pour divers cadeaux de diverses circonstances. Les offrandes de nourriture que les gens de Sinaketa apportent à Dobu (et non vice versa), les poteries, nattes, etc., portent le simple nom de *pokala* qui correspond assez bien à salaire, offrande, etc... Sont aussi des *pokala*, les *gugu'a* « *personal belongings* », p. 501, cf., p. 313, 270, dont l'individu se départit pour tâcher de séduire (*pokapokala* p. 360) son futur partenaire, cf. p. 369. Il y a dans ces sociétés un très vif sentiment de la différence entre les choses qui sont d'usage personnel et celles qui sont des « propriétés », choses durables de la famille et de la circulation.

nature noble et magique de l'objet offert (1). Mais accepter l'une de ces offrandes, c'est montrer qu'on est enclin à entrer en jeu, sinon à y rester. Certains noms de ces cadeaux expriment la situation de droit que leur acceptation entraîne (2) : cette fois, l'affaire est considérée comme conclue ; ce cadeau est d'ordinaire quelque chose d'assez précieux : une grande hache de pierre polie par exemple, une cuillère en os de baleine. Le recevoir, c'est s'engager vraiment à donner le *vaga*, le premier don désiré. Mais l'on n'est encore qu'à demi partenaire. Seule, la tradition solennelle engage complètement. L'importance et la nature de ces dons proviennent de l'extraordinaire compétition qui prend place entre les partenaires possibles de l'expédition qui arrive. Ils recherchent le meilleur partenaire possible de la tribu opposée. La cause est grave : car l'association qu'on tend à créer établit une sorte de lien de clan entre les partenaires (3). Pour choisir, il faut donc séduire, éblouir (4). Tout en tenant compte des rangs (5), il faut arriver au but avant les autres, ou mieux que les autres, provoquer ainsi de plus abondants échanges des choses les plus riches, qui sont naturellement la propriété des gens les plus riches. Concurrence, rivalité, étalage, recherche de la grandeur et de l'intérêt, tels sont les motifs divers qui sous-tendent tous ces actes (6).

Voilà les dons d'arrivée ; d'autres dons leur répondent et leur équivalent ; ce sont des dons de départ (appelés *talo'i* à Sinaketa) (7), de congé ; ils sont toujours supérieurs aux dons d'arrivée. Déjà

(1) Ex., p. 313, *buna*.

(2) Ex : les *kaributu*, p. 344 et 358.

(3) On dit à M. Malinowski : « Mon partenaire, la même chose que mon gentilice (*kakaveyogu*). Il pourrait combattre contre moi. Mon vrai parent (*veyogu*), la même chose qu'un cordon ombilical, serait toujours de mon côté (p. 276) ».

(4) C'est ce qu'exprime la magie du *kula*, le *mwasila*, v. plus loin, p. 174.

(5) Les chefs d'expédition et les chefs de canots ont en effet préséances.

(6) Un mythe amusant, celui de Kasabwaybwayreta, p. 342, groupe tous ces mobiles. On voit comment le héros obtint le fameux collier Gumakarakedakeda, comment il distança tous ses compagnons de *kula*, etc... V. aussi le mythe de Takasikuna, p. 307.

(7) P. 390. A Dobu, p. 362, 365, etc...

le cycle des prestations et contre-prestations usuraires est accompli à côté du *kula*.

Il y a naturellement eu — tout le temps que ces transactions durent — prestations d'hospitalité, de nourriture et, à Sinaketa, de femmes (1). Enfin, pendant tout ce temps, interviennent d'autres dons supplémentaires, toujours régulièrement rendus. Même, il nous semble que l'échange de ces *korotumna* représente une forme primitive du *kula*, — lorsqu'il consistait à échanger aussi des haches de pierre (2) et des défenses recourbées de porc (3).

D'ailleurs, tout le *kula* intertribal n'est à notre sens que le cas exagéré, le plus solennel et le plus dramatique d'un système plus général. Il sort la tribu elle-même tout entière du cercle étroit de ses frontières, même de ses intérêts et de ses droits ; mais normalement, à l'intérieur, les clans, les villages sont liés par des liens de même genre. Cette fois-ci, ce sont seulement les groupes locaux et domestiques et leurs chefs qui sortent de chez eux, se rendent visite, commercent et s'épousent. Cela ne s'appelle plus du *kula* peut-être. Cependant, M. Malinowski, par opposition au « *kula* maritime », parle à juste titre du « *kula* de l'intérieur » et de « communautés à *kula* » qui munissent le chef de ses objets d'échange. Mais il n'est pas exagéré de parler dans ces cas de potlatch proprement dit. Par exemple, les visites des gens de Kiriwina à Kitava pour les fêtes funéraires, *s'oi* (4), comportent bien d'autres choses que l'échange des *vaygu'a* ; on y voit une sorte d'attaque simulée (*youlawada*) (5), une distribution de nourriture, avec étalage de cochons et d'ignames.

(1) A Sinaketa, pas à Dobu.

(2) Sur le commerce des haches de pierre, v. Seligman, *Melanesians* etc..., p. 350 et 353. Les *korotumna*, Arg., p. 365, 358, sont d'ordinaire des cuillères en os de baleine décorées, des spatules décorées, qui servent aussi de *basi*. Il y a encore d'autres dons intermédiaires.

(3) *Doga, dogina*.

(4) P. 486 à 491. Sur l'extension de ces usages, dans toutes les civilisations dites de Massim-Nord, v. Seligmann, *Melan.*, p. 584. Description du *walaga*, p. 594 et 603 ; cf. Arg., p. 486-487.

(5) P. 479.

D'autre part, les *vaygu'a* et tous ces objets ne sont pas acquis, fabriqués et échangés toujours par les chefs eux-mêmes (1) et, peut-on dire, ils ne sont ni fabriqués (2) ni échangés par les chefs pour eux-mêmes. La plupart parviennent aux chefs sous la forme de dons de leurs parents de rang inférieur, des beaux-frères en particulier, qui sont en même temps des vassaux (3), ou des fils qui sont fieffés à part. En retour, la plupart des *vaygu'a*, lorsque l'expédition rentre, sont solennellement transmis aux chefs des villages, des clans, et même aux gens du commun des clans associés : en somme à quiconque a pris part directe ou indirecte, et souvent très indirecte, à l'expédition (4). Ceux-ci sont ainsi récompensés.

Enfin, à côté ou, si l'on veut, par-dessus, par-dessous, tout autour et, à notre avis, au fond, de ce système du *kula* interne, le système des dons échangés envahit toute la vie économique et tribale et morale des Trobriandais. Elle en est « imprégnée », comme dit très bien M. Malinowski. Elle est un constant « donner et prendre » (5). Elle est comme traversée, par un courant continu et en tous sens, de dons donnés, reçus, rendus, obligatoirement et par intérêt, par grandeur et pour services, en défis et en gages. Nous ne pouvons ici décrire tous ces faits dont M. Malinowski n'a d'ailleurs pas lui-même terminé la publication. En voici d'abord deux principaux.

Une relation tout à fait analogue à celle du *kula* est celle des *wasi* (6). Elle établit des échanges régu-

(1) P. 472.

(2) La fabrication et le don des *mwali* par beaux-frères portent le nom de *yulo*, p. 503, 280.

(3) P. 171 sq.; cf. p. 98 sq.

(4) Par exemple pour la construction des canots, le rassemblement des poteries ou les fournitures de vivres.

(5) P. 167 : « Toute la vie tribale n'est qu'un constant « donner et recevoir » ; toute cérémonie, tout acte légal et coutumier n'est fait qu'avec un don matériel et un contre-don qui l'accompagnent ; la richesse donnée et reçue est l'un des principaux instruments de l'organisation sociale, du pouvoir du chef, des liens de la parenté par le sang et des liens de la parenté par mariage ». Cf. p. 175-176 et *passim* (v. index : *Give and Take*).

(6) Elle est souvent identique à celle du *kula*, les partenaires étant souvent les mêmes, p. 193 ; pour la description du *wasi*, v. p. 187-188. Cf. pl. XXXVI.

liers, obligatoires entre partenaires de tribus agricoles d'une part, de tribus maritimes d'autre part. L'associé agriculteur vient déposer ses produits devant la maison de son partenaire pêcheur. Celui-ci, une autre fois, après une grande pêche, ira rendre avec usure au village agricole le produit de sa pêche (1). C'est le même système de division du travail que nous avons constaté en Nouvelle-Zélande.

Une autre forme d'échange considérable revêt l'aspect d'expositions (2). Ce sont les *sagali*, grandes distributions (3) de nourriture que l'on fait à plusieurs occasions : moissons, construction de la hutte du chef, construction de nouveaux canots, fêtes funéraires (4). Ces répartitions sont faites à des groupes qui ont rendu des services au chef ou à son clan (5) : culture, transport des grands fûts d'arbres où sont taillés les canots, les poutres, services funéraires rendus par les gens du clan du mort, etc... etc... Ces distributions sont tout à fait équivalentes au potlatch tlingit ; le thème du combat et de la rivalité y apparaît même. On y voit s'affronter les clans et les phratries, les familles alliées, et en général elles semblent être des faits de groupes dans la mesure où l'individualité du chef ne s'y fait pas sentir.

Mais en plus de ces droits des groupes et de cette économie collective, déjà moins voisins du *kula*, toutes les relations individuelles d'échange, nous semble-t-il, sont de ce type. Peut-être seulement quelques-unes sont-elles de l'ordre du simple troc. Cependant, comme celui-ci ne se fait guère qu'entre parents, alliés, ou partenaires du *kula* et du *wasi*, il ne semble pas que l'échange soit réellement libre. Même, en général, ce qu'on reçoit, et dont on a ainsi obtenu

(1) L'obligation dure encore aujourd'hui, malgré les inconvénients et les pertes qu'en éprouvent les perliers, obligés de se livrer à la pêche et à perdre des salaires importants pour une obligation purement sociale.

(2) V. pl. XXXII et XXXIII.

(3) Le mot *sagali* veut dire distribution (comme *hakari* Polynésien), p. 491. Description p. 147 à 150 ; p. 170, 182-183.

(4) V. p. 491.

(5) Ceci est surtout évident dans le cas des fêtes funéraires. Cf. Seligmann, *Melanesians*, p. 594-603.

la possession — de n'importe quelle façon — on ne le garde pas pour soi, sauf si on ne peut s'en passer ; d'ordinaire, on le transmet à quelqu'un d'autre, à un beau-frère par exemple (1). Il arrive que des choses qu'on a acquises et données vous reviennent dans la même journée, identiques.

Toutes les récompenses de prestations de tout genre, de choses et de services, rentrent dans ces cadres. Voici, en désordre, les plus importants.

Les *pokala* (2) et *kaributu* (3), « sollicitory gifts » que nous avons vus dans le *kula*, sont des espèces d'un genre beaucoup plus vaste qui correspond assez bien à ce que nous appelons salaire. On en offre aux dieux, aux esprits. Un autre nom générique du salaire, c'est *vakapula* (4), *mapula* (5) : ce sont des marques de reconnaissance et de bon accueil et elles doivent être rendues. A ce propos, M. Malinowski a fait (6), selon nous, une très grande découverte qui éclaire tous les rapports économiques et juridiques entre les sexes à l'intérieur du mariage : les services de toutes sortes rendus à la femme par le

(1) P. 175.

(2) P. 323, autre terme, *kwaypolu*, p. 356.

(3) P. 378-379, 354.

(4) P. 163, 373. Le *vakapula* a des subdivisions qui portent des titres spéciaux, par exemple : *vewoulo* (initial gift) et *yomelu* (final gift) (ceci prouve l'identité avec le *kula*, cf. la relation *yotile vago*). Un certain nombre de ces paiements porte des titres spéciaux : *kari-budaboda* désigne la récompense de ceux qui travaillent aux canots et en général de ceux qui travaillent, par exemple aux champs, et en particulier pour les paiements finaux pour récoltes (*urigubu*, dans le cas des prestations annuelles de récolte par un beau-frère, p. 63-65, p. 181), et pour fins de fabrication de colliers, p. 394 et 183. Elle porte aussi le titre de *sousala* quand elle est suffisamment grande (fabrication des disques de Kaloma, p. 373, 183). *Youlo* est le titre du paiement pour fabrication d'un bracelet. *Puwayu* est celui de la nourriture donnée en encouragement à l'équipe de bûcherons. V. le joli chant, p. 129 :

Le cochon, la coco (boisson) et les ignames  
Sont finis et nous tirons toujours... très lourds.

(5) Les deux mots *vakapula* et *mapula* sont des modes différents du verbe *pula*, *vaka* étant évidemment le formatif du causatif. Sur le *mapula*, v. p. 178 sq., 182 sq. M. Malinowski traduit souvent par « repayment ». Il est en général comparé à un « emplâtre » ; car il calme la peine et la fatigue du service rendu, compense la perte de l'objet ou du secret donné, du titre et du privilège cédé.

(6) P. 179. Le nom des « dons pour cause sexuelle » est aussi *buwana* et *sebuwana*.

mari sont considérés comme un salaire-don pour le service rendu par la femme lorsqu'elle prête ce que le Koran appelle encore « le champ ».

Le langage juridique un peu puéril des Trobriandais a multiplié les distinctions de noms pour toutes sortes de contre-prestations : suivant le nom de la prestation récompensée (1), de la chose donnée (2), de la circonstance (3), etc... etc... Certains noms tiennent compte de toutes ces considérations ; par exemple, le don fait à un magicien, ou pour l'acquisition d'un titre, s'appelle *laga* (4). On ne saurait croire à quel degré tout ce vocabulaire est compliqué par une étrange inaptitude à diviser et à définir, et par d'étranges raffinements de nomenclatures.

#### *Autres sociétés mélanésiennes*

Multiplier les comparaisons avec d'autres points de la Mélanésie, n'est pas nécessaire. Cependant quelques détails empruntés ici et là fortifieront la conviction et prouveront que les Trobriandais et les Néocalédoniens n'ont pas développé de façon anormale un principe qui ne se retrouverait pas chez les peuples parents.

A l'extrémité sud de la Mélanésie, à Fiji, où nous avons identifié le potlatch, sont en vigueur d'autres institutions remarquables qui appartiennent au système du don. Il y a une saison, celle du *kere-kere*, pendant laquelle on ne peut rien refuser à personne (5) : Des dons sont échangés entre les deux familles

(1) V. notes précédentes : de même *Kabigidoya*, p. 164, désigne la cérémonie de la présentation d'un nouveau canot, les gens qui la font, l'acte qu'ils exécutent « briser la tête du nouveau canot », etc... et les cadeaux qui, d'ailleurs, sont rendus avec usure. D'autres mots désignent la location du canot, p. 186 ; dons de bienvenue, p. 232, etc...

(2) *Buna*, dons de « big cowrie shell », p. 317.

(3) *Youlo*, *vaygu'a* donné en récompense de travail à une récolte, p. 280.

(4) P. 186, 426, etc... désigne évidemment toute contre-prestation usuraire. Car il y a un autre nom *ula-ula* pour les simples achats de formules magiques (*sousala* quand les prix-cadeaux sont très importants, p. 189). *Ula'ula* se dit aussi quand les présents sont offerts aux morts autant qu'aux vivants (p. 189), etc..., etc...

(5) Brewster, *Hill Tribes of Fiji*, 1922, p. 91-92.



lors du mariage (1), etc... De plus la monnaie de Fiji, en dents de cachalot, est exactement du même genre que celle des Trobriands. Elle porte le titre de *tambua* (2); elle est complétée par des pierres, (mères des dents) et des ornements, sortes de « mascottes », talismans et « porte-bonheur » de la tribu. Les sentiments nourris par les Fijiens à l'égard de leurs *tambua* sont exactement les mêmes que ceux que nous venons de décrire : « on les traite comme des poupées ; on les sort du panier, les admire et parle de leur beauté ; on huile et polit leur mère (3) ». Leur présentation constitue une requête ; les accepter, c'est s'engager (4).

Les Mélanésiens de la Nouvelle-Guinée et certains des Papous influencés par eux appellent leur monnaie du nom de *tau-tau* (5) ; elle est du même genre et l'objet des mêmes croyances que la monnaie des Trobriand (6). Mais il faut rapprocher ce nom aussi de *tahu-'ahu* (7) qui signifie le « prêt de porcs » (Motu et Koita). Or ce nom (8) nous est familier. C'est le terme même polynésien, racine du mot *taonga*, à Samoa et en Nouvelle-Zélande, bijoux et propriétés incorporés à la famille. Les mots eux-mêmes sont polynésiens comme les choses (9).

(1) *Ib.*, p. 191.

(2) *Ib.*, p. 23, On reconnaît le mot tabou, tambu.

(3) *Ib.*, p. 24.

(4) *Ib.*, p. 26.

(5) Seligmann, *The Melanesians* (glossaire, p. 754 et 77, 93, 94, 109, 204).

(6) V. la description des *doa*, *ib.*, p. 89, 71, 91, etc...

(7) *Ib.*, p. 95 et 146.

(8) Les monnaies ne sont pas les seules choses de ce système des dons que ces tribus du golfe de Nouvelle-Guinée appellent d'un nom identique au mot polynésien de même sens. Nous avons signalé déjà plus haut, p. 57 n. 4, l'identité des *hakari* néo-zélandais, et des *hekarai*, fêtes expositions de nourriture que M. Seligmann nous a décrits en Nouvelle-Guinée (Motu et Koita), v. *The Melanesians*, p. 144-145, pl. XVI-XVIII.

(9) V. plus haut, p. 43 n. 1. Il est remarquable que le mot *tun*, dans le dialecte de Mota (îles Banks) — évidemment identique à *taonga* — ait le sens d'acheter (en particulier une femme). Codrington, dans le mythe de Qat achetant la nuit (*Melanesian Languages*, p. 307-308, n. 9), traduit : « acheter à un grand prix ». En réalité c'est un achat fait suivant les règles du potlatch, bien attesté en cette partie de la Mélanésie.

On sait que les Mélanésiens et les Papous de la Nouvelle-Guinée ont le potlatch (1).

Les beaux documents que M. Thurnwald nous transmet sur les tribus de Buin (2) et sur les Banaro (3), nous ont fourni déjà de nombreux points de comparaison. Le caractère religieux des choses échangées y est évident, en particulier, celui de la monnaie, de la façon dont elle récompense les chants, les femmes, l'amour, les services; elle est, comme aux Trobriand, une sorte de gage. Enfin M. Thurnwald a analysé, en un cas d'espèce bien étudié (4), l'un des faits qui illustrent le mieux à la fois ce que c'est que ce système de dons réciproques et ce que l'on appelle improprement le mariage par achat: celui-ci, en réalité, comprend des prestations en tous sens, y compris celles de la belle-famille: on renvoie la femme dont les parents n'ont pas fait des présents de retour suffisants.

En somme, tout le monde des îles, et probablement une partie du monde de l'Asie méridionale qui lui est apparenté, connaît un même système de droit et d'économie.

L'idée qu'il faut se faire de ces tribus mélanésiennes, encore plus riches et commerçantes que les polynésiennes, est donc très différente de celle qu'on se fait d'ordinaire. Ces gens ont une économie extradomestique et un système d'échange fort développé, à battements plus intenses et plus précipités peut-être que celui que connaissent nos paysans ou les villages de pêcheurs de nos côtes il n'y a peut-être pas cent ans. Ils ont une vie économique étendue, dépassant les frontières des îles, et des dialectes, un commerce considérable. Or ils remplacent vigoureusement, par des dons faits et rendus, le système des achats et des ventes.

Le point sur lequel ces droits, et, on le verra, le droit germanique aussi, ont buté, c'est l'incapacité

(1) V. Documents cités dans *Année sociologique*, XII, p. 372.

(2) V. surtout *Forsch.*, III, p. 38 à 41.

(3) *Zeitschrift für Ethnologie*, 1922.

(4) *Forsch.*, III, pl. 2, n. 3.

où ils ont été d'abstraire et de diviser leurs concepts économiques et juridiques. Ils n'en avaient pas besoin, d'ailleurs. Dans ces sociétés : ni le clan, ni la famille ne savent ni se dissocier ni dissocier leurs actes ; ni les individus eux-mêmes, si influents et si conscients qu'ils soient, ne savent comprendre qu'il leur faut s'opposer les uns aux autres et qu'il faut qu'ils sachent dissocier leurs actes les uns des autres. Le chef se confond avec son clan et celui-ci avec lui ; les individus ne se sentent agir que d'une seule façon. M. Holmes remarque finement que les deux langages, l'un papou, l'autre mélanésien, des tribus qu'il connaît à l'embouchure de la Finke (Toaripi et Namau), n'ont qu'« un seul terme pour désigner l'achat et la vente, le prêt et l'emprunt ». Les opérations « antithétiques sont exprimées par le même mot » (1). « Strictement parlant, ils ne savaient pas emprunter et prêter dans le sens où nous employons ces termes, mais il y avait toujours quelque chose de donné en forme d'honoraires pour le prêt et qui était rendu lorsque le prêt était rendu (2) ». Ces hommes n'ont ni l'idée de la vente, ni l'idée du prêt et cependant font des opérations juridiques et économiques qui ont même fonction.

De même la notion de troc n'est pas plus naturelle aux Mélanésiens qu'aux Polynésiens.

Un des meilleurs ethnographes, M. Kruyt, tout en se servant du mot vente nous décrit avec précision (3) cet état d'esprit parmi les habitants des Célèbes centrales. Et cependant, les Toradja sont depuis bien longtemps au contact des Malais, grands commerçants.

(1) *In primitive New-Guinea*, 1924, p. 294.

(2) Au fond, Mr. Holmes nous décrit assez mal le système des dons intermédiaires, v. plus haut *basi*.

(3) V. le travail cité plus haut, p. 57 n. 1. L'incertitude du sens des mots que nous traduisons mal : « acheter, vendre », n'est pas particulière aux sociétés du Pacifique. Nous reviendrons plus loin, p. 153, n. 2, sur ce sujet, mais dès maintenant nous rappelons que, même dans notre langage courant, le mot vente désigne aussi bien la vente que l'achat, et qu'en chinois il n'y a qu'une différence de ton entre les deux monosyllabes qui désignent l'acte de vendre et l'acte d'acheter.

Ainsi une partie de l'humanité, relativement riche, travailleuse, créatrice de surplus importants, a su et sait échanger des choses considérables, sous d'autres formes et pour d'autres raisons que celles que nous connaissons.

### III

#### NORD-OUEST AMÉRICAIN

##### *L'Honneur et le Crédit*

De ces observations sur quelques peuples mélanésiens et polynésiens se dégage déjà une figure bien arrêtée de ce régime du don. La vie matérielle et morale, l'échange, y fonctionnent sous une forme désintéressée et obligatoire en même temps. De plus, cette obligation s'exprime de façon mythique, imaginaire ou, si l'on veut, symbolique et collective : elle prend l'aspect de l'intérêt attaché aux choses échangées : celles-ci ne sont jamais complètement détachées de leurs échangistes ; la communion et l'alliance qu'elles établissent sont relativement indissolubles. En réalité, ce symbole de la vie sociale — la permanence d'influence des choses échangées — ne fait que traduire assez directement la manière dont les sous-groupes de ces sociétés segmentées, de type archaïque, sont constamment imbriqués les uns dans les autres, et sentent qu'ils se doivent tout.

Les sociétés indiennes du nord-ouest américain présentent les mêmes institutions, seulement elles sont encore chez elles plus radicales et plus accentuées. D'abord, on dirait que le troc y est inconnu. Même après un long contact avec les Européens (1), il ne semble pas qu'aucun des considérables transferts de richesses (2) qui s'y opèrent constamment

(1) Avec les Russes depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et les trappeurs canadiens français depuis le début du XIX<sup>e</sup>.

(2) Voir cependant des ventes d'esclaves : Swanton, *Haida Texts and Myths*, in *Bur. Am. Ethn., Bull.* 29, p. 410.

se fasse autrement que dans les formes solennelles du *potlatch* (1). Nous allons décrire cette dernière institution à notre point de vue.

N. B. — Auparavant une courte description de ces sociétés est indispensable. Les tribus, peuples ou plutôt groupes de tribus (2) dont nous allons parler résident toutes sur la côte du nord-ouest américain, de l'Alaska (2) : Tlingit et Haïda ; et de la Colombie britannique, principalement Haïda, Tsimshian et Kwakiutl (3). Elles aussi vivent de la mer, ou sur les fleuves, de leur pêche plus que de leur chasse ; mais, à la différence des Méla-

(1) Une bibliographie sommaire des travaux théoriques concernant ce « potlatch » est donnée plus haut, p. 35, n. 2 ; p. 38, n. 1.

(2) Ce tableau succinct est tracé sans justification, mais il est nécessaire. Nous prévenons qu'il n'est complet ni au point de vue même du nombre et du nom des tribus, ni au point de vue de leurs institutions.

Nous faisons abstraction d'un grand nombre de tribus, principalement des suivantes : 1° Nootka (groupe Wakash, ou Kwakiutl), Bella Kula (voisine) ; 2° tribus Salish de la côte Sud. D'autre part, les recherches concernant l'extension du potlatch devraient être poussées plus au Sud, jusqu'en Californie. Là — chose remarquable à d'autres points de vue — l'institution semble répandue dans les sociétés des groupes dits Penutia et Hoka : v. par ex. Powers, *Tribes of California* (*Contrib. to North Amer. Ethn.*, III) : p. 153 (Pomo), p. 238 (Wintun), p. 303, 311, (Maidu) ; cf. p. 247, 325, 332, 333, pour d'autres tribus ; observations générales, p. 411.

Ensuite les institutions et les arts que nous décrivons en quelques mots sont infiniment compliqués, et certaines absences y sont non moins curieuses que certaines présences. Par exemple, la poterie y est inconnue comme dans la dernière couche de la civilisation du Pacifique Sud.

(3) Les sources qui permettent l'étude de ces sociétés sont considérables ; elles sont d'une remarquable sécurité, étant très abondamment philologiques et composées de textes transcrits et traduits. V. Bibliographie sommaire, dans Davy, *Foi Jurée*, p. 21, 171 et 215. Ajouter principalement : F. Boas et G. Hunt, *Ethnology of the Kwakiutl* (cité dorénavant *Ethn. Kwa.*), 35th *An. Rep. of the Bur. of Amer. Ethnology* 1921, v. compte rendu plus loin ; F. Boas, *Tsimshian Mythology*, 31st *An. Rep. of the Bur. of Amer. Ethn.* 1916, paru 1923 (cité dorénavant *Tsim. Myth.*). Cependant toutes ces sources ont un inconvénient : ou bien les anciennes sont insuffisantes, ou bien les nouvelles, malgré leur détail et leur profondeur ne sont pas assez complètes au point de vue qui nous occupe. C'est vers la civilisation matérielle, vers la linguistique et la littérature mythologique que s'est portée l'attention de M. Boas et de ses collaborateurs de la Jesup Expedition. Même les travaux des ethnographes professionnels plus anciens (Krause, Jacobsen) ou plus récents (M. Sapir, Hill Tout, etc...) ont la même direction. L'analyse juridique, économique, la démographie restent sinon à faire du moins à compléter. (Cependant la morphologie sociale est commencée par les divers *Census* d'Alaska et de la Colombie britannique). M. Barbeau nous promet une monographie complète des Tsimshian. Nous attendons cette information indispensable et nous souhaitons de voir d'ici peu cet exemple imité, tant qu'il en est temps. Sur de nombreux points

nésiens et des Polynésiens, elles n'ont pas d'agriculture. Elles sont très riches cependant et, même maintenant, leurs pêcheries, leurs chasses, leurs fourrures, leur laissent des surplus importants, surtout chiffrés aux taux européens. Elles ont les plus solides maisons de toutes les tribus américaines, et une industrie du cèdre extrêmement développée. Leurs canots sont bons ; et quoiqu'ils ne s'aventurent guère en pleine mer, ils savent naviguer entre les îles et les côtes. Leurs arts matériels sont très élevés. En particulier, même avant l'arrivée du fer, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils savaient recueillir, fondre, mouler et frapper le cuivre que l'on trouve à l'état natif en pays tsimshian et tlingit. Certains de ces cuivres, véritables écus blasonnés, leur servaient de sorte de monnaie. Une autre sorte de monnaie a sûrement été les belles couvertures dites de Chilkat (1), admirablement historiées et qui servent encore d'ornements, certaines ayant une valeur considérable. Ces peuples ont d'excellents sculpteurs et dessinateurs professionnels. Les pipes, masses, cannes, les cuillères de corne sculptées, etc., sont l'ornement de nos collections ethnographiques. Toute cette civilisation est remarquablement uniforme, dans des limites assez larges. Évidemment ces sociétés se sont pénétrées mutuellement à des dates très anciennes, bien qu'elles appartiennent, au moins par leurs langues, à au moins trois différentes familles de peuples (2). Leur vie d'hiver, même pour les tribus les plus méridionales, est très différente de celle d'été. Les tribus ont une double morphologie : dispersées dès la fin du printemps, à la chasse, à la cueillette des racines et des baies succulentes des montagnes, à la pêche fluviale du saumon, dès l'hiver, elles se reconcentrent dans ce qu'on appelle les « villes ».

concernant l'économie et le droit, les vieux documents : ceux des voyageurs russes, ceux de Krause (*Tlinkit Indianer*), de Dawson (sur les Haïda, Kwakiutl, Bellakoola, etc...) la plupart parus dans le *Bulletin du Geological Survey* du Canada ou dans les *Proceedings of the Royal Society* du Canada ; ceux de Swan (Nootka), *Indians of Cape Flattery, Smiths. Contrib. to Knowledge*, 1870 ; ceux de Mayo, *Four years in British Columbia*, Londres, 1862, sont encore les meilleurs et leurs dates leur confèrent une définitive autorité.

Dans la nomenclature de ces tribus, il y a une difficulté. Les Kwakiutl forment une tribu, et donnent aussi leur nom à plusieurs autres tribus, qui, confédérées avec eux, forment une véritable nation de ce nom. Nous nous efforcerons de mentionner de quelle tribu kwakiutl nous parlons à chaque fois. Quand il ne sera pas autrement précisé, c'est des Kwakiutl proprement dits qu'il s'agira. Le mot kwakiutl veut d'ailleurs dire simplement riche, « fumée du monde », et indique déjà par lui-même l'importance des faits économiques que nous allons décrire.

Nous ne reproduirons pas tous les détails d'orthographe des mots de ces langues.

(1) Sur les couvertures de Chilkat, Emmons, *The Chilkat Blanket. Mem. of the Amer. Mus. of nat. Hist.* III.

(2) V. Rivet, dans Meillet et Cohen, *Langues du Monde*, p. 616 sq. C'est M. Sapir, *Na-Déné Languages, American Anthropologist*, 1915, qui a définitivement réduit le tlingit et le haïda à des branches de la souche athapascane.

Et c'est alors, pendant tout le temps de cette concentration, qu'elles se mettent dans un état de perpétuelle effervescence. La vie sociale y devient extrêmement intense, même plus intense que dans les congrégations de tribus qui peuvent se faire à l'été. Elle consiste en une sorte d'agitation perpétuelle. Ce sont des visites constantes de tribus à tribus entières, de clans à clans et de familles à familles. Ce sont des fêtes répétées, continues, souvent chacune elle-même très longue. A l'occasion de mariage, de rituels variés, de promotions, on dépense sans compter tout ce qui a été amassé pendant l'été et l'automne avec grande industrie sur une des côtes les plus riches du monde. Même la vie privée se passe ainsi ; on invite les gens de son clan : quand on a tué un phoque, quand on ouvre une caisse de baies ou de racines conservées ; on invite tout le monde quand échoue une baleine.

La civilisation morale est, elle aussi, remarquablement uniforme, quoique s'étageant entre le régime de la phratrie (Tlingit et Haïda) à descendance utérine, et le clan à descendance masculine mitigée des Kwakiutl ; les caractères généraux de l'organisation sociale et en particulier du totémisme se retrouvent à peu près les mêmes chez toutes les tribus. Elles ont des confréries, comme en Mélanésie, aux îles Banks, improprement appelées sociétés secrètes, souvent internationales, mais où la société des hommes, et, sûrement chez les Kwakiutl, la société des femmes, recourent les organisations de clans. Une partie des dons et contre-prestations dont nous allons parler est destinée comme en Mélanésie(1) à payer les grades et les ascensions (2) successives dans ces confréries. Les rituels, ceux de ces confréries et des clans, succèdent aux mariages des chefs, aux « ventes des ouivres », aux initiations, aux cérémonies shamanistiques, aux cérémonies funéraires, ces dernières étant plus développées en pays haïda et tlingit. Tout cela accompli au cours d'une série indéfiniment rendue de « potlatch ». Il y a des potlatch en tout sens, répondant à d'autres potlatch en tout sens. Comme en Mélanésie, c'est un constant *give and take*, « donner et recevoir ».

Le potlatch lui-même, si typique comme fait, et en même temps si caractéristique de ces tribus, n'est pas autre chose que le système des dons échan-

(1) Sur ces paiements pour acquisitions de grades, v. Davy, *Foi Jurée*, p. 300-305. Pour la Mélanésie, v. des ex. dans Codrington, *Melanesians*, p. 106 sq., etc.; Rivers, *History of the Melanesian Society*, I, p. 70 sq.

(2) Ce mot ascension doit être pris au propre et au figuré. De même que le rituel du *vājapeya* (védique postérieur) comporte un rituel d'ascension à une échelle, de même les rituels mélanésions consistent à faire monter le jeune chef sur une plate-forme. Les Snahnaimnq et les Shushwap du N. W. connaissent le même échafaud d'où le chef distribue son potlatch. Boas, *5th Report on the Tribes of North-Western Canada*, *Brit. Ass. Adv. Sc.*, 1891, p. 39; *9th Report (B. Ass. Adv. Sc.)*, 1894, p. 459. Les autres tribus ne connaissent que la plate-forme où siègent les chefs et les hautes confréries.

gés (1). Il n'en diffère que par la violence, l'exagération, les antagonismes qu'il suscite d'une part, et d'autre part, par une certaine pauvreté des concepts juridiques, par une structure plus simple, plus brute qu'en Mélanésie, surtout chez les deux nations du Nord : Tlingit, Haïda (2). Le caractère collectif du contrat (3) y apparaît mieux qu'en Mélanésie et en Polynésie. Ces sociétés sont au fond, plus près, malgré les apparences, de ce que nous appelons les prestations totales simples. Aussi les concepts juridiques et économiques y ont-ils moins de netteté, de précision consciente. Cependant, dans la pratique, les principes sont formels et suffisamment clairs.

Deux notions y sont pourtant bien mieux en évidence que dans le potlatch mélanésien ou que dans les institutions plus évoluées ou plus décomposées de Polynésie : c'est la notion de crédit, de terme, et c'est aussi la notion d'honneur (4).

(1) C'est ainsi que les vieux auteurs, Mayne, Dawson, Krause, etc... décrivent son mécanisme. V. en particulier Krause, *Tlinkit Indianer*, p. 187 sq., une collection de documents de vieux auteurs.

(2) Si l'hypothèse des linguistes est exacte et si les Tlingit et Haïda sont simplement des Athapascans qui ont adopté la civilisation du Nord-Ouest (hypothèse dont M. Boas est d'ailleurs peu éloigné), le caractère fruste du potlatch tlingit et haïda s'expliquerait de lui-même. Il est possible aussi que la violence du potlatch du nord-ouest américain provienne du fait que cette civilisation est au point de rencontre des deux groupes de familles de peuples qui l'avaient également : une civilisation venant du sud de la Californie, une civilisation venant d'Asie (sur celle-ci, v. p. h., p. 53).

(3) V. Davy, *Foi Jurée*, p. 247 sq.

(4) Sur le potlatch, M. Boas n'a rien écrit de mieux que la page suivante : 12th, *Report on the North-Western Tribes of Canada. B. A. Adv. Sc.*, 1898, p. 54-55 (Cl. *Fifth Report*, p. 38) : « Le système économique des Indiens de la colonie britannique est largement basé sur le crédit tout autant que celui des peuples civilisés. Dans toutes ses entreprises, l'Indien se fie à l'aide de ses amis. Il promet de les payer pour cette aide à une date ultérieure. Si cette aide fournie consiste en choses de valeur qui sont mesurées par les Indiens en couvertures comme nous les mesurons, nous, en monnaie, il promet de rendre la valeur du prêt avec intérêt. L'Indien n'a pas de système d'écriture et, par suite, pour donner sûreté à la transaction, elle est faite en public. Contracter des dettes d'un côté, payer des dettes de l'autre côté, c'est le potlatch. Ce système économique s'est développé à un tel point que le capital possédé par tous les individus associés de la tribu excède de beaucoup la quantité de valeurs disponibles qui existe ; autrement dit, les conditions sont tout à fait analogues à celles qui prévalent dans notre société à nous : si nous désirions nous faire payer toutes nos créances, nous trouverions



Les dons circulent, nous l'avons vu, en Mélanésie, en Polynésie, avec la certitude qu'ils seront rendus, ayant comme « sûreté » la vertu de la chose donnée qui est elle-même cette « sûreté ». Mais il est, dans toute société possible, de la nature du don d'obliger à terme. Par définition même, un repas en commun, une distribution de kava, un talisman qu'on emporte ne peuvent être rendus immédiatement. Le « temps » est nécessaire pour exécuter toute contre-prestation. La notion de terme est donc impliquée logiquement quand il s'agit de rendre des visites, de contracter des mariages, des alliances, d'établir une paix, de venir à des jeux et des combats réglés, de célébrer des fêtes alternatives, de se rendre les services rituels et d'honneur, de se « manifester des respects » réciproques (1), toutes choses que l'on échange en même temps que les choses de plus en plus nombreuses et plus précieuses, à mesure que ces sociétés sont plus riches.

L'histoire économique et juridique courante est grandement fautive sur ce point. Imbue d'idées modernes, elle se fait des idées *à priori* de l'évolu-

qu'il n'y a à aucun degré assez d'argent, en fait, pour les payer. Le résultat d'une tentative de tous les créanciers de se faire rembourser leurs prêts, c'est une panique désastreuse dont la communauté met longtemps à se guérir.

« Il faut bien comprendre qu'un Indien qui invite tous ses amis et voisins à un grand potlatch, qui, en apparence, gaspille tous les résultats accumulés de longues années de travail, a deux choses en vue que nous ne pouvons reconnaître que sages et dignes de louanges. Son premier objet est de payer ses dettes. Ceci est fait publiquement, avec beaucoup de cérémonie et en manière d'acte notarié. Son second objet est de placer les fruits de son travail de telle sorte qu'il en tire le plus grand profit pour lui aussi bien que pour ses enfants. Ceux qui reçoivent des présents à cette fête, les reçoivent comme prêts qu'ils utilisent dans leurs présentes entreprises, mais après un intervalle de quelques années, il leur faut les rendre avec intérêts au donateur ou à son héritier. Ainsi, le potlatch finit par être considéré par les Indiens comme un moyen d'assurer le bien-être de leurs enfants, s'ils les laissent orphelins lorsqu'ils sont jeunes... »

En corrigeant les termes de « dette, paiement, remboursement, prêt », et en les remplaçant par des termes comme : présents faits et présents rendus, termes que M. Boas finit d'ailleurs par employer, on a une idée assez exacte du fonctionnement de la notion de crédit dans le potlatch.

Sur la notion d'honneur, voir Boas, *Seventh Report on the N. W. Tribes*, p. 57.

(1) Expression tlingit : Swanton, *Tlingit Indians*, p. 421, etc.

tion (1), elle suit une logique soi-disant nécessaire; au fond, elle en reste aux vieilles traditions. Rien de plus dangereux que cette « sociologie inconsciente » comme l'a appelée M. Simiand. Par exemple, M. Cuq dit encore : « Dans les sociétés primitives, on ne conçoit que le régime du troc; dans celles qui sont avancées, on pratique la vente au comptant. La vente à crédit caractérise une phase supérieure de la civilisation; elle apparaît d'abord sous une forme détournée, combinaison de la vente au comptant et du prêt (2) ». En fait, le point de départ est ailleurs. Il a été donné dans une catégorie de droits que laissent de côté les juristes et les économistes qui ne s'y intéressent pas; c'est le don, phénomène complexe, surtout dans sa forme la plus ancienne, celle de la prestation totale que nous n'étudions pas dans ce mémoire; or, le don entraîne nécessairement la notion de crédit. L'évolution n'a pas fait passer le droit de l'économie du troc à la vente et celle-ci du comptant au terme. C'est sur un système de cadeaux donnés et rendus à terme que se sont édifiés d'une part le troc, par simplification, par rapprochements de temps autrefois disjoints, et d'autre part, l'achat et la vente, celle-ci à terme et au comptant, et aussi le prêt. Car rien ne prouve qu'aucun des droits qui ont dépassé la phase que nous décrivons (droit babylonien en particulier) n'ait pas connu le crédit que connaissent toutes les sociétés archaïques qui survivent autour de nous. Voilà une autre façon simple et réaliste de résoudre le problème des deux « moments du temps » que le contrat unifie, et que M. Davy a déjà étudié (3).

Non moins grand est le rôle que dans ces transactions des Indiens joue la notion d'honneur.

Nulle part le prestige individuel d'un chef et le prestige de son clan ne sont plus liés à la dépense,

(1) On ne s'est pas aperçu que la notion de terme était non seulement aussi ancienne, mais aussi simple ou, si l'on veut, aussi complexe que la notion de comptant.

(2) *Étude sur les contrats de l'époque de la première dynastie babylonienne. Nouv. Rev. Hist. du Droit*, 1910, p. 477.

(3) Davy, *Foi Jurée*, p. 207.

et à l'exactitude à rendre usurairement les dons acceptés, de façon à transformer en obligés ceux qui vous ont obligés. La consommation et la destruction y sont réellement sans bornes. Dans certains potlatch on doit dépenser tout ce que l'on a et ne rien garder (1). C'est à qui sera le plus riche et aussi le plus follement dépensier. Le principe de l'antagonisme et de la rivalité fonde tout. Le statut politique des individus, dans les confréries et les clans, les rangs de toutes sortes s'obtiennent par la « guerre de propriété » (2) comme par la guerre, ou par la chance, ou par l'héritage, par l'alliance et le mariage. Mais tout est conçu comme si c'était une « lutte de richesse » (3). Le mariage des enfants, les sièges dans les confréries ne s'obtiennent qu'au cours de potlatch échangés et rendus. On les perd au potlatch comme on les perd à la guerre, au jeu (4), à la course, à la

(1) Distribution de toute la propriété : Kwakiutl, Boas, *Secret Societies and Social Organization of the Kwakiutl Indians. Rep. Amer. Nat. Mus.* 1895 (dorénavant cité *Sec. Soc.*) p. 469. Dans le cas d'initiation du novice. *Ib.*, p. 551, Koskimo. Shushwap : redistribution, Boas 7th *Rep.* 1890, p. 91. Swanton, *Tlingit Indians, 21st Ann. Rep. Bur. of Am. Ethn.* (dorénavant, *Tlingit*), p. 442 (dans un discours) : « Il a tout dépensé pour le faire voir » (son neveu). Redistribution de tout ce qu'on a gagné au jeu, Swanton, *Texts and Myths of the Tlingit Indians. Bull. n° 39 Bur. of Am. Ethn.* (dorénavant *Tlingit T. M.*), p. 139.

(2) Sur la guerre de propriété, v. le chant de Maa, *Sec. Soc.*, p. 577, p. 602 : « Nous combattons avec de la propriété. » L'opposition, guerre de richesses, guerre de sang, se retrouve dans les discours qui ont été faits au même potlatch de 1895 à Fort Rupert. V. Boas et Hunt, *Kwakiutl Texts*, première série, *Jesup Expedition*, t. III (dorénavant cité *Kwa*, t. III), p. 485, 482 ; cf. *Sec. Soc.*, p. 668 et 673.

(3) V. particulièrement le mythe de Halyas (*Haïda Texts, Jesup VI*, n° 83, Masset), qui a perdu la « face » au jeu, qui en meurt. Ses sœurs et ses neveux prennent le deuil, donnent un potlatch de revanche et il ressuscite.

Il y aurait lieu d'étudier, à ce propos, le jeu qui, même chez nous, n'est pas considéré comme un contrat, mais comme une situation où s'engage l'honneur et où se livrent des biens qu'après tout on pourrait ne pas livrer. Le jeu est une forme du potlatch et du système des dons. Son extension même au N. W. américain est remarquable. Quoiqu'il soit connu des Kwakiutl (v. *Ethn. Kwa.*, p. 1394. s. v. *obayu* : dés (?) s. v. *lepa*, p. 1435, cf. *lep*, p. 1448, « second potlatch, danse » ; cf. p. 1423, s. v. *magwacte*) il ne semble pas jouer chez eux un rôle comparable à celui qu'il joue chez les Haïda, Tlingit et Tsimshian. Ceux-ci sont des joueurs invétérés et perpétuels. V. des descriptions du jeu de bâtonnets chez les Haïda : Swanton, *Haïda (Jesup Exped. V, I)*, p. 58 sq, 141 sq., pour les figures et les noms ; même jeu chez les Tlingit, description avec

lutte (1). Dans un certain nombre de cas, il ne s'agit même pas de donner et de rendre, mais de détruire (2), afin de ne pas vouloir même avoir l'air de désirer qu'on vous rende. On brûle des boîtes entières

noms des bâtonnets : Swanton, *Tlingit*, p. 443. Le *nāq* tlingit ordinaire, la pièce qui gagne, équivaut au *djll* haïda.

Les histoires sont pleines de légendes de jeux, de chefs qui ont perdu tout au jeu. Un chef tsimshian a perdu même ses enfants et ses parents : *Tsim. Myth.*, p. 207, 101, cf. Boas, *ib.*, p. 409. Une légende haïda raconte l'histoire d'un jeu total des Tsimshian contre les Haïda. V. *Haïda T. M.*, p. 322. Cf. même légende : les jeux contre Tlingit, *ib.*, p. 94. On trouvera un catalogue des thèmes de ce genre dans Boas, *Tsim. Myth.*, p. 847 et 848. L'étiquette et la morale veulent que le gagnant laisse la liberté au perdant, à sa femme et à ses enfants, *Tlingit T. M.*, p. 137. Inutile de souligner la parenté de ce trait avec les légendes asiatiques.

D'ailleurs, il y a ici des influences asiatiques indéniables. Sur l'extension des jeux de hasard asiatiques en Amérique, v. le beau travail de E. B. Tylor, *On American Lot-games, as evidence of Asiatic Intercourse*, *Bastian Festschr.* In suppl. *Int. Arch. f. Ethn.* 1896, p. 55 sq.

(1) M. Davy a exposé le thème du défi, de la rivalité. Il faut y ajouter celui du pari. V. par ex. Boas, *Indianische Sagen*, p. 203 à 206. Pari de mangeaille, pari de lutte, pari d'ascension, etc... dans les légendes. Cf. *ib.*, p. 363, pour catalogue des thèmes. Le pari est encore de nos jours un reste de ces droits et de cette morale. Il n'engage que l'honneur et le crédit, et cependant fait circuler des richesses.

(2) Sur les potlatch de destruction, v. Davy, *Foi Jurée*, p. 224. Il faut y ajouter les observations suivantes. Donner, c'est déjà détruire, v. *Sec. Soc.*, p. 334. Un certain nombre de rituels de donation comporte des destructions : ex. le rituel du remboursement de la dot ou, comme l'appelle M. Boas, « repaiement de la dette de mariage », comporte une formalité qui s'appelle « couler le canot » : *Sec. Soc.*, p. 518, 520. Mais cette cérémonie est figurée. Cependant les visites au potlatch haïda et tsimshian comportent la destruction réelle des canots des arrivants. Chez les Tsimshian on le détruit à l'arrivée, après avoir soigneusement aidé au débarquement de tout ce qu'il contenait et on rend de plus beaux canots au départ : Boas, *Tsim. Myth.*, p. 338.

Mais la destruction proprement dite semble constituer une forme supérieure de dépense. On l'appelle « tuer de la propriété » chez les Tsimshian et les Tlingit. Boas, *Tsim. Myth.*, p. 344 ; Swanton, *Tlingit*, p. 442. En réalité, on donne même ce nom aux distributions de couvertures : « tant de couvertures furent perdues pour le voir », *Tlingit, ib., ib.*

Dans cette pratique de la destruction au potlatch interviennent encore deux mobiles : 1° le thème de la guerre : le potlatch est une guerre. Il porte ce titre, « danse de guerre », chez les Tlingit, Swanton, *Tlingit*, p. 458, cf., p. 436. De la même façon que, dans une guerre, on peut s'emparer des masques, des noms et des privilèges des propriétaires tués, de la même façon dans une guerre de propriétés, on tue la propriété : soit la sienne, pour que les autres ne l'aient pas, soit celle des autres en leur donnant des biens qu'ils seront obligés de rendre ou ne pourront pas rendre.

Le deuxième thème est celui du sacrifice. V. plus h. p. 56. Si on tue la propriété c'est qu'elle a une vie. V. p. loin, p. 114. Un héraut dit : « que notre propriété reste en vie sous les efforts de notre chef, que notre

d'huile d'olachen (candle-fish, poisson-chandelle) ou d'huile de baleine (1), on brûle les maisons et des milliers de couvertures ; on brise les cuivres les plus chers, on les jette à l'eau, pour écraser, pour « aplatir » son rival (2). Non seulement on se fait ainsi progresser soi-même, mais encore on fait progresser sa famille sur l'échelle sociale. Voilà donc un système de droit et d'économie où se dépensent et se transfèrent constamment des richesses considérables. On peut, si on veut, appeler ces transferts du nom d'échange ou même de commerce, de vente (3) ; mais ce commerce est noble, plein d'étiquette et de générosité ; et, en tout cas, quand il est fait dans un autre esprit, en vue de gain immédiat, il est l'objet d'un mépris bien accentué (4).

cuiivre reste non cassé ». *Ethn. Kwa.*, p. 1285, l. 1. Peut-être même les sens du mot « yâq » être étendu mort, distribuer un potlatch, cf. *Kwa. T. III*, p. 59, l. 3, et Index, *Ethn. Kwa.*, s'expliquent-ils ainsi.

Mais, en principe, il s'agit bien de transmettre, comme dans le sacrifice normal, des choses détruites à des esprits, en l'espèce aux ancêtres du clan. Ce thème est naturellement plus développé chez les Tlingit (Swanton, *Tlingit*, p. 443, 462), chez lesquels les ancêtres non seulement assistent au potlatch et profitent des destructions, mais profitent encore des présents qui sont donnés à leurs homonymes vivants. La destruction par le feu semble être caractéristique de ce thème. Chez les Tlingit, v. mythe très intéressant, *Tlingit T. M.*, p. 82. Haida, sacrifice dans le feu (Skidegate) Swanton, *Haida Texts and Myths, Bull. Bur. Am. Ethn.*, n° 29 (dorénavant *Haida T. M.*), p. 36, 28 et 91. Le thème est moins évident chez les Kwakiutl chez lesquels existe cependant une divinité qui s'appelle « Assis sur le feu » et à qui par exemple on sacrifie le vêtement de l'enfant malade, pour la payer : *Ethn. Kwa.*, p. 705, 706.

(1) Boas, *Sec. Soc.*, p. 353, etc.

(2) V. p. loin, p. 110, n. 1, à propos du mot *p/Es*.

(3) Il semble que les mots même d'« échange » et de « vente » soient étrangers à la langue kwakiutl. Je ne trouve le mot vente dans les divers glossaires de M. Boas qu'à propos de la mise en vente d'un cuivre. Mais cette mise aux enchères n'est rien moins qu'une vente, c'est une sorte de pari, de lutte de générosité. Et quant au mot échange, je ne le trouve que sous la forme *L'ay* : mais, au texte indiqué *Kwa. T. III*, p. 77, l. 41, il s'emploie à propos d'un changement de nom.

(4) V. l'expression « cupide de nourriture », *Ethn. Kwa.*, p. 1462, « désireux de faire fortune rapidement », *ib.*, p. 1394 ; v. la belle imprécation contre les « petits chefs » : « Les petits qui délibèrent ; les petits qui travaillent ; ..... qui sont vaincus ; ..... qui promettent de donner des canots ; ..... qui acceptent la propriété donnée ; ..... qui recherchent la propriété ; ..... qui ne travaillent que pour la propriété (le terme que traduit « property » est « maneq », rendre une faveur, *ib.*, p. 1408), les traîtres ». *Ib.*, p. 1287, lignes 15 à 18, cf. un autre discours où il est dit du chef qui

On le voit, la notion d'honneur qui agit violemment en Polynésie, qui est toujours présente en Mélanésie, exerce ici de véritables ravages. Sur ce point encore, les enseignements classiques mesurent mal l'importance des mobiles qui ont animé les hommes, et tout ce que nous devons aux sociétés qui nous ont précédés. Même un savant aussi averti qu'Huvelin s'est cru obligé de déduire la notion d'honneur, réputée sans efficace, de la notion d'efficace magique (1). Il ne voit dans l'honneur, le prestige que le succédané de celle-ci. La réalité est plus complexe. Pas plus que la notion de magie, la notion d'honneur n'est étrangère à ces civilisations (2). Le *mana* polynésien lui-même, symbolise non seulement la force magique de chaque être, mais aussi son honneur, et l'une des meilleures traductions de ce mot, c'est : autorité, richesse (3). Le potlatch

a donné le potlatch et de ces gens qui reçoivent et ne rendent jamais : « il leur a donné à manger, il les a fait venir.... il les a mis sur son dos... », *ib.*, p. 1293 ; cf. 1291. V. une autre imprécation contre « les petits », *ib.*, p. 1381.

Il ne faut pas croire qu'une morale de ce genre soit contraire à l'économie ni corresponde à une paresse communiste. Les Tsimshian blâment l'avarice et racontent du héros principal, Corbeau (le créateur) comment il fut renvoyé par son père parce qu'il était avare : *Tsim. Myth.*, p. 61, cf. p. 444. Le même mythe existe chez les Tlingit. Ceux-ci blâment également la paresse et la mendicité des hôtes et racontent comment furent punis Corbeau et les gens qui vont de ville en ville se faire inviter : *Tlingit M. T.*, p. 260, cf. 217.

(1) *Injuria*, *Mélanges Appleton; Magie et Droit individuel*, Année Soc., X, p. 28.

(2) On paye pour l'honneur de danser chez les Tlingit. : *Tl. M. T.*, p. 141. Paiement du chef qui a composé une danse. Chez les Tsimshian : « On fait tout pour l'honneur... Par-dessus tout est la richesse et l'étalage de vanité », Boas, *Fifth Report*, 1899, p. 19, Duncan dans Mayne, *Four Years*, p. 265, disait déjà : « pour la simple vanité de la chose ». Au surplus, un grand nombre de rituels, non seulement celui de l'ascension, etc., mais encore ceux qui consistent par exemple à « lever le cuivre » (Kwakiutl), *Kwa. T.* III, p. 499, l. 26 « lever la lance », (Tlingit) *Tl. M. T.*, p. 117, « lever le poteau de potlatch », funéraire et totémique, « lever la poutre » de la maison, le vieux mât de cocagne, traduisent des principes de ce genre. Il ne faut pas oublier que le potlatch a pour objet de savoir quelle est « la famille la plus « élevée » (commentaires du chef Katishan à propos du mythe du Corbeau, Tlingit, *Tl. M. T.*, p. 119, n. a).

(3) Tregear, *Maori Comparative Dictionary*, s. v. *Mana*.

Il y aurait lieu d'étudier la notion de richesse elle-même. Du point de vue où nous sommes, l'homme riche est un homme qui a du *mana* en Polynésie, de l'« auctoritas » à Rome et qui, dans ces tribus américaines

Tlingit, Haïda, consiste à considérer comme des honneurs les services mutuels (1). Même dans des tribus réellement primitives comme les australiennes, le point d'honneur est aussi chatouilleux que dans les nôtres, et on est satisfait par des prestations, des offrandes de nourriture, des préséances et des rites aussi bien que par des dons (2). Les hommes ont su engager leur honneur et leur nom bien avant de savoir signer.

Le potlatch nord-ouest américain a été suffisamment étudié pour tout ce qui concerne la forme même du contrat. Il est cependant nécessaire de situer l'étude qu'en ont faite M. Davy et M. Leonhard Adam (3) dans le cadre plus vaste où elle devrait prendre place pour le sujet qui nous occupe.

est un homme « large », *walas* (*Ethn. Kwa.*, p. 1396). Mais nous n'avons strictement qu'à indiquer le rapport entre la notion de richesse, celle d'autorité, de droit de commander à ceux qui reçoivent des cadeaux, et le potlatch : elle est très nette. Par exemple, chez les Kwakiutl, l'un des clans les plus importants est celui des *Walasaka* (également nom d'une famille, d'une danse et d'une confrérie) ; ce nom veut dire « les grands qui viennent d'en haut », qui distribuent au potlatch ; *walasila*, veut dire non seulement richesses, mais encore « distribution de couvertures à l'occasion d'une mise aux enchères d'un cuivre ». Une autre métaphore est celle qui consiste à considérer que l'individu est rendu « lourd » par les potlatch donnés : *Sec. Soc.*, p. 558, 559. Le chef est dit « avaler les tribus » auxquelles il distribue ses richesses ; il « vomit de la propriété », etc...

(1) Un chant tlingit, dit de la phratric du Corbeau : « C'est elle qui fait les Loups « *valuable* ». *Tl. M. T.*, p. 398, n° 38. Le principe que les « respects » et « honneurs » à donner et à rendre comprennent les dons, est bien précis dans les deux tribus. Swanton, *Tlingit*, p. 451 ; Swanton, *Haïda*, p. 162, dispense de rendre certains présents.

(2) Cf. p. loin (*conclusion*), p. 167, n. 1.

L'étiquette du festin, du don qu'on reçoit dignement, qu'on ne sollicite pas est extrêmement marquée dans ces tribus. Indiquons seulement trois faits kwakiutl, haïda et tsimshian instructifs à notre point de vue : les chefs et nobles aux festins mangent peu, ce sont les vassaux et les gens du commun qui mangent beaucoup ; eux font littéralement « sine bouche » : Boas, *Kwa. Ind.*, *Jesup*. V. II, p. 427, 430 ; dangers de manger beaucoup, *Tsim. Myth.*, p. 59, 149, 153, etc. (mythes) ; ils chantent au festin : *Kwa. Ind.*, *Jesup Exped.* V, II, p. 430, 437. On sonne de la conque, « pour qu'on dise que nous ne mourons pas de faim » *Kwa. T.* III, p. 486. Le noble ne sollicite jamais. Le shamane médecin ne demande jamais de prix, son « esprit » le lui défend. *Ethn. Kwa.*, p. 731, 742 ; *Haïda T. M.*, p. 238, 239. Il existe cependant une confrérie et une danse de « mendicité » chez les Kwakiutl.

(3) V. Bibliographie, p. h. p. 38.

Car le potlatch est bien plus qu'un phénomène juridique : il est un de ceux que nous proposons d'appeler « totaux ». Il est religieux, mythologique et shamanistique puisque les chefs qui s'y engagent y représentent, y incarnent les ancêtres et les dieux, dont ils portent le nom, dont ils dansent les danses et dont les esprits les possèdent (1). Il est économique et il faut mesurer la valeur, l'importance, les raisons et les effets de ces transactions énormes, même actuellement, quand on les chiffre en valeurs européennes (2). Le potlatch est aussi un phénomène de morphologie sociale : la réunion des tribus, des clans et des familles, même celle des nations y produit une nervosité, une excitation remarquables : on fraternise et cependant on reste étranger ; on communique et on s'oppose dans un gigantesque commerce et un constant tournoi (3). Nous passons sur les phénomènes esthétiques qui sont extrêmement nombreux. Enfin, même au point de vue juridique, en plus de ce qu'on a déjà dégagé de la forme de ces contrats et de ce qu'on pourrait appeler l'objet humain du contrat, en plus du statut juridique des contractants (clans, familles, rangs et épousailles), il faut ajouter ceci : les objets matériels des contrats,

(1) Les potlatch tlingit et haïda ont spécialement développé ce principe. Cf. *Tlingit Indians*, p. 443, 462. Cf. discours dans *Tl. M. T.*, p. 373 ; les esprits fument, pendant que les invités fument. Cf., p. 385, l. 9 : « Nous qui dansons ici pour vous, nous ne sommes pas vraiment nous-mêmes. Ce sont nos oncles morts depuis longtemps qui sont en train de danser ici ». Les invités sont des esprits, des porte-chance *goná qadet*, *ib.*, p. 119, note a. En fait, nous avons ici, purement et simplement, la confusion des deux principes du sacrifice et du don ; comparable, sauf peut-être l'action sur la nature, à tous les cas que nous avons déjà cités (plus h. p. 56). Donner aux vivants, c'est donner aux morts. Une remarquable histoire tlingit (*Tl. M. T.*, p. 227), raconte qu'un individu ressuscité sait comment on a fait potlatch pour lui ; le thème des esprits qui reprochent aux vivants de n'avoir pas donné de potlatch est courant. Les Kwakiutl ont eu sûrement les mêmes principes. Ex. discours, *Ethn. Kwa.*, p. 788. Les vivants, chez les Tsimshian, représentent les morts : Tate écrit à M. Boas : « Les offrandes apparaissent surtout sous la forme de présents donnés à une fête ». *Tsim. Myth.*, p. 452. (Légendes historiques), p. 287. Collection de thèmes, Boas, *ib.*, p. 846, pour les comparaisons avec les Haïda, Tlingit et Tsimshian.

(2) V. plus loin quelques exemples de valeur des cuivres, p. 121 n. 4.

(3) Krause, *Tlinkit Indianer*, p. 240, décrit bien ces façons de s'aborder entre tribus Tlingit.



les choses qui y sont échangées, ont, elles aussi, une vertu spéciale, qui fait qu'on les donne et surtout qu'on les rend.

Il aurait été utile — si nous avions eu assez de place — de distinguer, pour notre exposé, quatre formes du potlatch nord-ouest américain : 1° un potlatch où les phratries et les familles des chefs sont seules ou presque seules en cause (Tlingit) ; 2° un potlatch où phratries, clans, chefs et familles jouent à peu près un égal rôle ; 3° un potlatch entre chefs affrontés par clans (Tsimshian) ; 4° un potlatch de chefs et de confréries (Kwakiutl). Mais il serait trop long de procéder ainsi et de plus, la distinction de trois formes sur quatre (manque la forme tsimshian) a été exposée par M. Davy (1). Enfin, en ce qui concerne notre étude, celle des trois thèmes du don, l'obligation de donner, l'obligation de recevoir et l'obligation de rendre, ces quatre formes du potlatch sont relativement identiques.

### *Les trois obligations : donner, recevoir, rendre*

*L'obligation de donner est l'essence du potlatch.* Un chef doit donner des *potlatch*, pour lui-même, pour son fils, son gendre ou sa fille (2), pour ses morts (3). Il ne conserve son autorité sur sa tribu et sur son village, voire sur sa famille, il ne maintient son rang entre les chefs (4) — nationalement et internatio-

(1) Davy, *Foi Jurée*, p. 171 sq., p. 251 sq. La forme tsimshian ne se distingue pas très sensiblement de la forme haïda. Peut-être le clan y est-il plus en évidence.

(2) Il est inutile de recommencer la démonstration de M. Davy à propos de la relation entre le potlatch et le statut politique, en particulier celui du gendre et du fils. Il est également inutile de commenter la valeur communautaire des festins et des échanges. Ex. : l'échange de canots entre deux esprits fait qu'ils n'ont plus « qu'un seul cœur », l'un étant le beau-père et l'autre étant le gendre : *Sec. Soc.*, p. 387. Le texte *Kwa. T.* III, p. 274 ajoute : « c'était comme s'ils avaient échangé leur nom ». V. aussi *ib.*, III, p. 23 : dans un mythe de fête Nimkish (autre tribu Kwakiutl), le festin de mariage a pour but d'introniser la fille dans le village « où elle va manger pour la première fois ».

(3) Le potlatch funéraire est attesté et suffisamment étudié chez les Haïda et Tlingit ; chez les Tsimshian, il semble être plus spécialement attaché à la fin du deuil, à l'érection du poteau totémique, et à la crémation : *Tsim. Myth.*, p. 534 sq. M. Boas ne nous signale pas de potlatch funéraire chez les Kwakiutl, mais on trouve une description d'un potlatch de ce genre dans un mythe : *Kwa. T.* III, p. 407.

(4) Potlatch pour maintenir son droit à un blason, Swanton, *Haida*, p. 107. V. histoire de Leg.ek, *Tsim. Myth.*, p. 386 Leg.ek est le titre du principal chef tsimshian. V. aussi *ib.*, p. 364, les histoires du chef Nes-

nalement — que s'il prouve qu'il est hanté et favorisé des esprits et de la fortune (1), qu'il est possédé par elle et qu'il la possède (2) ; et il ne peut prouver cette fortune qu'en la dépensant, en la distribuant, en humiliant les autres, en les mettant « à l'ombre de son nom » (3). Le noble kwakiutl et haïda a exactement la même notion de la « face » que le lettré ou l'officier chinois (4). On dit de l'un des grands chefs mythiques qui ne donnait pas de potlatch qu'il avait la « face pourrie » (5). Même l'expression est ici plus exacte qu'en Chine. Car, au nord-ouest américain, perdre le prestige, c'est bien perdre l'âme : c'est vraiment la « face », c'est le masque de danse, le droit d'incarner un esprit, de porter un blason, un totem, c'est vraiment la *persona*, qui sont ainsi mis en jeu, qu'on perd au potlatch (6), au jeu des

balas, autre grand titre de chef tsimshian, et la façon dont il se moqua du chef Haïmas. L'un des titres de chefs le plus important chez les Kwakiutl (Lewikilaq) est celui de Dabend. (*Kwa. T.* III, p. 19, l. 22. Cf. *dabendgal'ala. Ethn. Kwa.*, p. 1406, col. 1) qui, avant le potlatch, a un nom qui veut dire « incapable de tenir la fin » et après le potlatch prend ce nom qui veut dire « capable de tenir la fin ».

(1) Un chef kwakiutl dit : « ceci est ma vanité ; les noms, les racines de ma famille, tous mes ancêtres ont été des... » (et ici il décline son nom qui est à la fois un titre et un nom commun), « donateurs de maxwa » (grand potlatch) : *Ethn. Kwa.*, p. 887, l. 54. Cf., p. 843, l. 70.

(2) V. plus loin, p. 110, n. 1 (dans un discours) « Je suis couvert de propriétés. Je suis riche de propriétés. Je suis compteur de propriétés » : *Ethn. Kwa.*, p. 1280, l. 18.

(3) Acheter un cuivre, c'est le mettre « sous le nom » de l'acheteur : Boas, *Sec. Soc.*, p. 345. Une autre métaphore, c'est que le nom du donateur du potlatch « prend du poids » par le potlatch donné, *Sec. Soc.* p. 349, « perd du poids » par le potlatch accepté. *Sec. Soc.*, p. 345. Il y a d'autres expressions de la même idée, de la supériorité du donateur sur le donataire : la notion que celui-ci est en quelque sorte un esclave tant qu'il ne s'est pas racheté. (« Le nom est mauvais » alors, disent les Haïda, Swanton, *Haida*, p. 70. Cf., plus loin, p. 108, n. 3) ; les Tlingit disent que « on met les dons sur le dos des gens qui les reçoivent », Swanton, *Tlingit*, p. 428. Les Haïda ont deux expressions bien symptomatiques : « faire aller » « courir vite », son aiguille, (cf. l'expression néo-calédonienne, plus haut, p. 64), et qui signifie, paraît-il, « combattre un inférieur » : Swanton, *Haida*, p. 162.

(4) V. l'histoire de Haïmas, comment il perdit sa liberté, ses privilèges, masques et autres, ses esprits auxiliaires, sa famille et ses propriétés : *Tsim. Myth.*, p. 361, 362.

(5) *Ethn. Kwa.*, p. 805 ; Hunt, l'auteur kwakiutl de M. Boas, lui écrit : « Je ne sais pas pourquoi le chef Maxuyalidze (en réalité, « donateur de potlatch »), ne donna jamais une fête. C'est tout. Il était donc appelé Qelsem, c'est-à-dire Face Pourrie. » *Ib.*, l. 13 à 15.

(6) Le potlatch est en effet, une chose dangereuse, soit qu'on n'as-

dons (1) comme on peut les perdre à la guerre (2) ou par une faute rituelle (3). Dans toutes ces sociétés, on se presse à donner. Il n'est pas un instant dépassant

donne pas, soit qu'on en reçoive. Les personnes venues à un potlatch mythique en moururent. (*Haida T.*, *Jesup VI*, p. 626. Cf., p. 667, même mythe, *Tsimshian*). Cf., pour les comparaisons, Boas, *Indianische Sagen*, p. 356, n° 58. Il est dangereux de participer de la substance de celui qui donne le potlatch : par exemple de consommer à un potlatch des esprits, dans le monde d'en bas. Légende kwakiutl (*Awikonog*), *Ind. Sagen*, p. 239. V. le beau mythe du Corbeau qui sort de sa chair les nourritures (plusieurs exemplaires) : *Çtatloq*, *Ind. Sagen*, p. 76 ; *Nootka*, *ib.*, p. 106. Comparaisons dans Boas, *Tsim. Myth.*, p. 694, 695.

(1) Le potlatch est en effet, un jeu et une épreuve. Par exemple, l'épreuve consiste à ne pas avoir le hoquet pendant le festin. « Plutôt mourir que d'avoir le hoquet », dit-on. Boas, *Kwakiutl Indians, Jesup Expedition*. Volume V, partie II, p. 428. V. une formule du dés. « Essayons de les faire vider par nos hôtes (les plats)... » *Ethn. Kwa.*, p. 991, l. 43. Cf. p. 992. Sur l'incertitude de sens entre les mots qui signifient donner de la nourriture, rendre de la nourriture et revanche, v. Glossaire (*Ethn. Kwa.* s. v. *yenesa*, *yenka* : donner de la nourriture, récompenser, prendre sa revanche).

(2) V. p. h. p. 95, n. 2 l'équivalence du potlatch et de la guerre. Le couteau au bout du bâton est un symbole du potlatch kwakiutl : *Kwa. T. III.*, p. 483. Chez les Tlingit, c'est la lance levée, *Tlingit M. T.*, p. 117. V. les rituels de potlatch de compensation chez les Tlingit. Guerre des gens de Kloo contre les Tsimshian : *Tling. T. M.*, p. 432, 433, n. 34 : danses pour avoir fait quelqu'un esclave ; potlatch sans danse pour avoir tué quelqu'un. Cf., plus loin, rituel du don du cuivre, p. 124, n. 5.

(3) Sur les fautes rituelles chez les Kwakiutl, v. Boas, *Sec. Soc.*, p. 433, 507, etc... L'explication consiste précisément à donner un potlatch ou au moins un don.

C'est là, dans toutes ces sociétés, un principe de droit et de rituel extrêmement important. Une distribution de richesses joue le rôle d'une amende, d'une propitiation vis-à-vis des esprits et d'un rétablissement de la communion avec les hommes. Le Père Lambert, *Mœurs des sauvages néo-calédoniens*, p. 66, avait déjà remarqué chez les Canaques le droit des parents utérins de réclamer des indemnités lorsqu'un des leurs perd de son sang dans la famille de son père. L'institution se retrouve exactement chez les Tsimshian : Duncan dans Mayne, *Four Years*, p. 265, cf. p. 296 (potlatch en cas de perte de sang du fils). L'institution du *muru* maori doit probablement être comparée à celle-ci.

Les potlatch de rachat de captifs doivent être interprétés de la même façon. Car c'est non seulement pour reprendre le captif, mais aussi pour rétablir « le nom », que la famille, qui l'a laissé faire esclave, doit donner un potlatch. V. histoire de Dzebasa, *Tsim. Myth.*, p. 388. Même règle chez les Tlingit : Krause, *Tlinkit Indianer*, p. 245. Porter, *XIth Census*, p. 54, Swanton, *Tlingit*, p. 449.

Les potlatch d'expiation de fautes rituelles kwakiutl sont nombreux. Mais il faut remarquer le potlatch d'expiation des parents de jumeaux qui vont travailler. *Ethn. Kwa.*, p. 691. Un potlatch est dû à un beau-père pour reconquérir une femme qui vous a quitté... évidemment par votre faute. V. vocabulaire, *ib.*, p. 1423, col. 1, bas. Le principe peut avoir un emploi fictif : lorsqu'un chef veut avoir une occasion à potlatch, il renvoie sa femme chez son beau-père, pour avoir un prétexte à de nouvelles distributions de richesses : Boas, *5th Report*, p. 42.

l'ordinaire, même hors les solennités et rassemblements d'hiver où on ne soit obligé d'inviter ses amis, de leur partager les aubaines de chasse ou de cueillette qui viennent des dieux et des totems (1) ; où on ne soit obligé de leur redistribuer tout ce qui vous vient d'un potlatch dont on a été bénéficiaire (2) ; où on ne soit obligé de reconnaître par des dons n'importe quel service (3), ceux des chefs (4), ceux des vassaux, ceux des parents (5) ; le tout sous peine, au moins pour les nobles, de violer l'étiquette et de perdre leur rang (6).

L'obligation d'inviter est tout à fait évidente quand elle s'exerce de clans à clans ou de tribus à tribus. Elle n'a même de sens que si elle s'offre à d'autres qu'aux gens de la famille, du clan, ou de la phratrie (7). Il faut convier qui peut (8) et veut

(1) Une longue liste de ces obligations à fêtes, après pêche, cueillette, chasse, ouverture de boîtes de conserves est donnée au premier volume de *Ethn. Kwa.*, p. 757 sq. Cf. p. 607 sq., pour l'étiquette, etc.

(2) V. p. haut, p. 94, n. 1.

(3) V. *Tsim. Myth.*, p. 512, 439 ; cf., p. 534, pour paiement de services. Kwakiutl, ex. : paiement au compteur de couvertures, *Sec. Soc.*, p. 614, 629 (Nimkish, fête d'été).

(4) Les Tsimshian ont une remarquable institution qui prescrit les partages entre potlatch de chefs et potlatch de vassaux et qui fait la part respective des uns et des autres. Quoique ce soit à l'intérieur des différentes classes féodales recoupées par les clans et phratries que les rivaux s'affrontent, il y a cependant des droits qui s'exercent de classe à classe. Boas, *Tsim. Myth.*, p. 539.

(5) Paiements à des parents. *Tsim. Myth.*, p. 534 ; cf. Davy, *Fot Jurés* pour les systèmes opposés chez les Tlingit et les Haïda, des répartitions de potlatch par familles, p. 196.

(6) Un mythe haïda de Massot (*Haida Texts, Jesup*, VI, n° 43) raconte comment un vieux chef ne donne pas assez de potlatch ; les autres ne l'invitent plus, il en meurt, ses neveux font sa statue, donnent une fête, dix fêtes en son nom : alors il renaît. Dans un autre mythe de Massot, *ib.*, p. 727, un esprit s'adresse à un chef, lui dit : « Tu as trop de propriétés, il faut en faire un potlatch » (*wal* = distribution, cf. le mot *walgal*, potlatch). Il construit une maison et paye les constructeurs. Dans un autre mythe, *ib.*, p. 723, l. 34, un chef dit : « Je ne garderai rien pour moi », cf., plus loin, « Je ferai potlatch dix fois (*wal*) ».

(7) Sur la façon dont les clans s'affrontent régulièrement (Kwakiutl), Boas, *Sec. Soc.*, p. 343 ; (Tsimshian), Boas, *Tsim. Myth.*, p. 497. La chose va de soi en pays de phratrie. V. Swanton, *Haida*, p. 162 ; *Tlingit*, p. 424. Ce principe est remarquablement exposé dans le mythe de Corbeau, *Tlingit T. M.*, p. 115 sq.

(8) Naturellement on se dispense d'inviter ceux qui ont dérogé, ceux qui n'ont pas donné de fêtes, ceux qui n'ont pas de noms de fêtes, Hunt dans *Ethn. Kwa.*, p. 707 ; ceux qui n'ont pas rendu le potlatch, cf. *ib.* Index, s. v. *Waya* et *Wayapo Lela*, p. 1395, cf. p. 358, l. 25.

bien (1) ou vient (2) assister à la fête, au potlatch (3). L'oubli a des conséquences funestes (4). Un mythe tsimshian important (5) montre dans quel état d'esprit a germé ce thème essentiel du folklore européen : celui de la mauvaise fée oubliée au baptême et au mariage. Le tissu d'institutions sur lequel il est broché apparaît ici nettement ; on voit dans quelles civilisations il a fonctionné. Une princesse d'un des villages tsimshian a conçu au « pays des loutres » et elle accouche miraculeusement de « Petite Loutre ». Elle revient avec son enfant au village de son père, le Chef. « Petite Loutre » pêche de grands flétans dont son grand-père fait fête à tous ses confrères, chefs de toutes les tribus. Il le présente à tous et leur recommande de ne pas le tuer s'ils le rencontrent à la pêche, sous sa forme animale : « Voici mon petit-fils qui a apporté cette nourriture pour vous, que je vous ai servie, mes hôtes ». Ainsi, le grand-père devint riche de toutes sortes de biens qu'on lui donnait lorsqu'on venait chez lui manger les baleines, les phoques et tous les poissons frais que « Petite Loutre » rapportait pendant les famines d'hiver. Mais on avait oublié d'inviter un chef. Alors, un jour que l'équipage d'un canot de la tribu

(1) De là le récit constant — commun également à notre folklore européen et asiatique — du danger qu'il y a à ne pas inviter l'orphelin, l'abandonné, le pauvre survenant. Ex. *Indianische Sagen*, p. 301, 303 ; Voir *Tsim. Myth.*, p. 295, 292 : un mendiant qui est le totem, le dieu totémique. Catalogue de thèmes, Boas, *Tsim. Myth.*, p. 784 sq.

(2) Les Tlingit ont une expression remarquable : les invités sont censés « flotter », leurs canots « errent sur la mer », le poteau totémique qu'ils apportent est à la dérive, c'est le potlatch, c'est l'invitation, qui les arrête. *Tl. M. T.*, p. 394, n° 22, p. 395, n° 24 (dans des discours). L'un des titres assez communs de chef kwakiutl. c'est « celui vers qui on pagaie », c'est « la place où on vient », ex. : *Ethn. Kwa.*, p. 187, l. 10 et 15.

(3) L'offense qui consiste à négliger quelqu'un fait que ses parents solidaires s'abstiennent, eux, de venir au potlatch. Dans un mythe tsimshian, les esprits ne viennent pas tant qu'on n'a pas invité le Grand Esprit, ils viennent tous quand il est invité : *Tsim. Myth.*, p. 277. Une histoire raconte qu'on n'avait pas invité le grand chef Nesbalas, les autres chefs tsimshian ne vinrent pas ; ils disaient : « Il est chef, on ne peut se brouiller avec lui ». *Ib.*, p. 357.

(4) L'offense a des conséquences politiques. Ex. potlatch des Tlingit avec les Athapascans de l'Est. Swanton, *Tlingit*, p. 485. Cf. *Tling. T. M.*, p. 117.

(5) *Tsim. Myth.*, p. 170 et 171.

négligée rencontra en mer « Petite Loutre » qui tenait dans sa gueule un grand phoque, l'archer du canot tua « Petite Loutre » et prit le phoque. Et le grand-père et les tribus cherchèrent « Petite Loutre » jusqu'à ce qu'on apprît ce qui était arrivé à la tribu oubliée. Celle-ci s'excusa ; elle ne connaissait pas « Petite Loutre ». La princesse sa mère mourut de chagrin ; le chef involontairement coupable apporta au chef grand-père toutes sortes de cadeaux en expiation. Et le mythe conclut (1) : « C'est pourquoi les peuples faisaient de grandes fêtes lorsqu'un fils de chef naissait et recevait un nom, pour que personne n'en ignorât. » Le potlatch, la distribution des biens est l'acte fondamental de la « reconnaissance » militaire, juridique, économique, religieuse, dans tous les sens du mot. On « reconnaît » le chef ou son fils et on lui devient « reconnaissant » (2).

Quelquefois le rituel des fêtes kwakiutl (3) et des autres tribus de ce groupe exprime ce principe de l'invitation obligatoire. Il arrive qu'une partie des cérémonies débute par celle des Chiens. Ceux-ci sont représentés par des hommes masqués qui partent d'une maison pour entrer de force dans une autre. Elle commémore cet événement où les gens des trois autres clans de la tribu des Kwakiutl proprement dits négligèrent d'inviter le plus haut placé des clans d'entre eux, les Guetela (4). Ceux-ci ne voulurent pas rester « profanes », ils entrèrent dans la maison de danses et détruisirent tout.

*L'obligation de recevoir* ne contraint pas moins. On n'a pas le droit de refuser un don, de refuser le potlatch (5). Agir ainsi c'est manifester qu'on craint

(1) M. Boas met en note cette phrase du texte de Tate, son rédacteur indigène, *ib.* p. 171, n. a. Il faut au contraire souder la moralité du mythe au mythe lui-même.

(2) Cf. le détail du mythe tsimshian de Negunaks, *ib.*, p. 287 sq. et les notes de la page 846 pour les équivalents de ce thème.

(3) Ex. : l'invitation à la fête des cassis, le héraut dit : « Nous vous invitons, vous qui n'êtes pas venus ». *Ethn. Kwa.*, p. 752.

(4) Boas, *Sec. Soc.*, p. 543.

(5) Chez les Tlingit, les invités qui ont tardé deux ans avant de venir au potlatch auquel ils étaient invités sont des « femmes », *Tl. M. T.*, p. 119, n. a.

d'avoir à rendre, c'est craindre d'être « aplati » tant qu'on n'a pas rendu. En réalité, c'est être « aplati » déjà. C'est « perdre le poids » de son nom (1) ; c'est ou s'avouer vaincu d'avance (2), ou, au contraire, dans certains cas, se proclamer vainqueur et invincible (3). Il semble, en effet, au moins chez les Kwakiutl, qu'une position reconnue dans la hiérarchie, des victoires dans les potlatch antérieurs permettent de refuser l'invitation ou même, quand on est présent, de refuser le don, sans que guerre s'ensuive. Mais alors, le potlatch est obligatoire pour celui qui a refusé ; en particulier, il faut rendre plus riche la fête de graisse où précisément ce rituel du refus peut s'observer (4). Le chef qui se croit supérieur refuse la cuillère pleine de graisse qu'on lui présente ; il sort, va chercher son « cuivre » et revient avec ce cuivre « éteindre le feu » (de la graisse). Suit une série de formalités qui marquent le défi et qui engagent le chef qui a refusé à donner lui-même un autre potlatch, une autre fête de graisse (5). Mais en principe, tout don est toujours accepté et même loué (6). On doit apprécier à haute voix la nourriture préparée pour vous (7). Mais, en l'acceptant,

(1) Boas, *Sec. Soc.*, p. 345.

(2) Kwakiutl. On est obligé de venir à la fête des phoques, quoique la graisse en fasse vomir : *Ethn. Kwa.*, p. 1046. Cf., p. 1048 : « essayo de manger tout ».

(3) C'est pourquoi on s'adresse quelquefois avec crainte à ses invités ; car s'ils repoussaient l'offre, c'est qu'ils se manifesteraient supérieurs. Un chef kwakiutl dit à un chef koskimo (tribu de même nation) : « Ne refusez pas mon aimable offre ou je serai honteux, ne repoussez pas mon cœur, etc... Je ne suis pas de ceux qui prétendent, de ceux qui ne donnent qu'à ceux qui leur achèteront (= donneront). Voilà, mes amis. » Boas, *Sec. Soc.*, p. 546.

(4) Boas, *Sec. Soc.*, p. 355.

(5) V. *Ethn. Kwa.*, p. 774 sq., une autre description donnée de la fête des huiles et des baies de salal ; elle est de Hunt et semble meilleure ; il semble aussi que ce rituel soit employé dans le cas où l'on n'invite pas et où on ne donne pas. Un rituel de fête du même genre, donnée en mépris d'un rival, comporte des chants au tambour (*ib.*, p. 770, cf. p. 764), comme chez les Eskimos.

(6) Formule haïda : « Fais la même chose, donne-moi bonne nourriture » (dans mythe), *Haida Texts, Jesup*, VI, p. 685, 686. (Kwakiutl), *Ethn. Kwa.*, p. 767, l. 39, p. 738 ; l. 32, p. 770, histoire de PoLelasa.

(7) Des chants marquant que l'on n'est pas satisfait sont fort précis. Tlingit, *Tlingit M. T.*, p. 396, n° 26, n° 29.

on sait qu'on s'engage (1). On reçoit un don « sur le dos » (2). On fait plus que de bénéficier d'une chose et d'une fête, on a accepté un défi ; et on a pu l'accepter parce qu'on a la certitude de rendre (3), de prouver qu'on n'est pas inégal (4). En s'affrontant ainsi, les chefs arrivent à se mettre dans des situations comiques, et sûrement senties comme telles. Comme dans l'ancienne Gaule ou en Germanie, comme en nos festins d'étudiants, de troupiers ou de paysans, on s'engage à avaler des quantités de vivre, à « faire honneur » de façon grotesque à celui qui vous invite. On s'exécute même quand on n'est que l'héritier de celui qui a porté le défi (5). S'abstenir de donner, comme s'abstenir de recevoir (6), c'est déroger, — comme s'abstenir de rendre (7).

*L'obligation de rendre (8) est tout le potlatch, dans la mesure où il ne consiste pas en pure des-*

(1) Les chefs chez les Tsimshian ont pour règle d'envoyer un messenger examiner les cadeaux que leur apportent les invités au potlatch. *Tsim. Myth.*, p. 184, cf., p. 430 et 434. D'après un capitulaire de l'an 803, à la cour de Charlemagne, il y avait un fonctionnaire chargé d'une inspection de ce genre. M. Maunier me signale ce fait que mentionnait Démonsier.

(2), V. p. h. p. 101, n. 3. Cf. l'expression latine « *vere obærat* », obéré.

(3) Le mythe de Corbeau chez les Tlingit raconte comment celui-ci n'est pas à une fête parce que les autres (la phratrie opposée; mal traduit par M. Swanton qui aurait dû écrire phratrie opposée au Corbeau) se sont montrés bruyants et ont dépassé la ligne médiane qui, dans la maison de danse, sépare les deux phratries. Corbeau a craint qu'ils ne soient invincibles. *Tl. M.T.*, p. 118.

(4) L'inégalité qui est la suite du fait d'accepter est bien exposée dans des discours kwakiutl, *Sec. Soc.*, p. 355, 667, l. 17, etc. Cf. p. 669, l. 9.

(5) Ex. Tlingit, Swanton, *Tlingit*, p. 440, 441.

(6) Chez les Tlingit un rituel permet de se faire payer davantage et permet d'autre part à l'hôte de forcer un invité à accepter un cadeau : l'invité non satisfait fait le geste de sortir ; le donateur lui offre le double en mentionnant le nom d'un parent mort : Swanton, *Tlingit Indians*, p. 442. Il est probable que ce rituel correspond aux qualités qu'ont les deux contractants de représenter les esprits de leurs ancêtres.

(7) V. discours, *Ethn. Kwa.*, p. 1281 : « les chefs des tribus ne rendent jamais... ils se disgrâceient eux-mêmes, et tu t'élèves comme grand chef, parmi ceux qui se sont disgraciés ».

(8) V. discours (récit historique) lors du potlatch du grand chef Legek (titre du prince des Tsimshian), *Tsim. Myth.*, p. 386 : on dit aux Haïda : « Vous serez les derniers parmi les chefs parce que vous n'êtes pas capables de jeter dans la mer des cuivres, comme le grand chef l'a fait. »



truction. Ces destructions, elles, très souvent sacrificielles et bénéficiaires pour les esprits, n'ont pas, semble-t-il, besoin d'être toutes rendues sans conditions, surtout quand elles sont l'œuvre d'un chef supérieur dans le clan ou d'un chef d'un clan déjà reconnu supérieur (1). Mais normalement le potlatch doit toujours être rendu de façon usuraire et même tout don doit être rendu de façon usuraire. Les taux sont en général de 30 à 100 pour 100 par an. Même si pour un service rendu un sujet reçoit une couverture de son chef, il lui en rendra deux à l'occasion du mariage de la famille du chef, de l'intronisation du fils du chef, etc... Il est vrai que celui-ci à son tour lui redistribuera tous les biens qu'il obtiendra dans les prochains potlatch où les clans opposés lui rendront ses bienfaits.

L'obligation de rendre dignement est impérative (2). On perd la « face » à jamais si on ne rend pas, ou si on ne détruit pas les valeurs équivalentes (3).

La sanction de l'obligation de rendre est l'esclavage pour dette. Elle fonctionne au moins chez les Kwakiutl, Haïda et Tsimshian. C'est une institution comparable vraiment, en nature et en fonction, au *nexum* romain. L'individu qui n'a pu rendre le prêt ou le potlatch perd son rang et même celui d'homme libre. Quand, chez les Kwakiutl, un individu de mauvais crédit emprunte, il est dit « vendre un esclave ». Inutile de faire encore remarquer l'iden-

(1) L'idéal serait de donner un potlatch et qu'il ne fût pas rendu. V. dans un discours : « Tu désires donner ce qui ne sera pas rendu » : *Ethn. Kwa.*, p. 1282, l. 63. L'individu qui a donné un potlatch est comparé à un arbre, à une montagne (cf. : p. h. p. 72) : « Je suis le grand chef le grand arbre, vous êtes sous moi... ma palissade... je vous donne de la propriété ». *Ib.*, p. 1290, strophe 1. « Levez le poteau du potlatch, l'inattaquable, c'est le seul arbre épais, c'est la seule racine épaisse... » : *ib.*, str. 2. Les Haïda expriment ceci par la métaphore de la lance. Les gens qui acceptent « vivent de sa lance » (du chef) : *Haïda Texts* (Masset), p. 486. C'est d'ailleurs un type de mythes.

(2) V. récit d'une insulte pour potlatch mal rendu, *Tsim. Myth.*, p. 314. Les Tsimshian se souviennent toujours des deux cuivres qui leur sont dus par les Wutsenaluk, *ib.*, p. 364.

(3) Le « nom » reste « brisé », tant que l'on n'a pas brisé un cuivre d'égale valeur à celui du défi : Boas, *Sec. Soc.*, p. 543.

tité de cette expression et de l'expression romaine (1).

Les Haïda (2) disent même — comme s'ils avaient retrouvé indépendamment l'expression latine — d'une mère qui donne un présent pour fiancailles en bas âge à la mère d'un jeune chef : qu'elle « met un fil sur lui ».

Mais, de même que le « kula » trobriandais n'est qu'un cas suprême de l'échange des dons, de même le potlatch n'est, dans les sociétés de la côte N.-O. américaine, qu'une sorte de produit monstrueux du système des présents. Au moins en pays de phratries, chez les Haïda et Tlingit, il reste d'importants vestiges de l'ancienne prestation totale, d'ailleurs si caractéristique des Athapascans, l'important groupe de tribus apparentées. On échange des présents à propos de tout, de chaque « service » ; et tout se rend ultérieurement ou même sur le champ pour être redistribué immédiatement (3). Les Tsimshian ne sont pas très loin d'avoir conservé les mêmes règles (4). Et dans de nombreux cas, elles fonctionnent même en dehors du potlatch, chez les Kwakiutl (5). Nous n'insisterons pas sur ce point évident : les vieux auteurs ne décrivent pas le

(1) Lorsqu'un individu ainsi discrédité emprunte de quoi faire une distribution ou une redistribution obligatoire, il « engage son nom », et l'expression synonyme, c'est « il vend un esclave ». Boas, *Sec. Soc.*, p. 341 ; cf. *Ethn. Kwa.*, p. 1451, 1424, s. v. : *kelgelgend*, cf. p. 1420.

(2) La future peut n'être pas encore née, le contrat hypothèque déjà le jeune homme : Swanton, *Haida*, p. 50.

(3) V. plus haut, p. 92, n. 1. En particulier, les rites de paix chez les Haïda, Tsimshian et Tlingit, consistent en prestations et contre-prestations immédiates ; au fond, ce sont des échanges de gages (cuyres blasonnés) et d'otages, esclaves et femmes. Ex. dans guerre de Tsimshian contre Haïda, *Haida T. M.*, p. 395 : « Comme ils eurent des mariages de femmes de chaque côté, avec leurs opposés, parce qu'ils craignaient qu'ils pourraient se fâcher de nouveau, ainsi, il y eut paix. » Dans une guerre de Haïda contre Tlingit, voir un potlatch de compensation, *ib.*, p. 396.

(4) V. plus haut, p. 103, n. 3 et en particulier, Boas, *Tsim. Myth.*, p. 511, 512.

(5) (Kwakiutl) : une distribution de propriété dans les deux sens, coup sur coup. Boas, *Sec. Soc.*, p. 418 ; repaiement l'année suivante des amendes payées pour fautes rituelles : *ib.*, p. 596 ; repaiement usuraire du prix d'achat de la mariée, *ib.*, p. 365, 366 ; p. 518-520, 563 ; p. 423, l. 1.

potlatch dans d'autres termes, tellement qu'on peut se demander s'il constitue une institution distincte (1). Rappelons que chez les Chinook, une des tribus les plus mal connues, mais qui aurait été parmi les plus importantes à étudier, le mot potlatch veut dire don (2).

### *La force des choses*

On peut encore pousser plus loin l'analyse et prouver que dans les choses échangées au potlatch, il y a une vertu qui force les dons à circuler, à être donnés et à être rendus.

D'abord, au moins les Kwakiutl et les Tsimshian

(1) Sur le mot potlatch v. p. h. p. 38, n. 1. Il semble d'ailleurs que ni l'idée ni la nomenclature supposant l'emploi de ce terme, n'ont dans les langues du nord-ouest le genre de précision que leur prête le « sabir » anglo-indien à base de chinook.

En tout cas, le tsimshian distingue entre le *yaok*, grand potlatch intertribal (Boas, [Tate], *Tsim. Myth.*, p. 537, cf., p. 511, cf., p. 968, improprement traduit par potlatch) et les autres. Les Haïda distinguent entre le « *walgat* » et le « *sitka* », Swanton, *Haida*, p. 35, 178, 179, p. 68, (texte de Masset), potlatch funéraire et potlatch pour autres causes.

En kwakiutl, le mot commun au kwakiutl et au chinook « *poLa* » (rassasier) (*Kwa. T.* III, p. 211, l. 13. *PoL* rassasié, *ib.*, III, p. 25 l. 7.) semble désigner non pas le potlatch, mais le festin ou l'effet du festin. Le mot « *poLas* » désigne le donateur du festin (*Kwa. T.*, 2<sup>e</sup> série, *Jesup*, t. X, p. 79, l. 14, p. 43, l. 2) et désigne aussi la place où l'on est rassasié. (Légende du titre de l'un des chefs Dzawadaenoxu). Cf. *Ethn. Kwa.*, p. 770, l. 30. Le nom le plus général en kwakiutl, c'est « *plEs* », « aplatir » (le nom du rival) (Index, *Ethn. Kwa. s. v.*) ou bien les paniers en les vidant (*Kwa. T.* III, p. 93, l. 1, p. 451, l. 4). Les grands potlatches tribaux et intertribaux semblent avoir un nom à eux, *maxwa* (*Kwa. T.* III, p. 451, l. 15); M. Boas dérive, de sa racine *ma*, deux autres mots, de façon assez invraisemblable : l'un d'eux est *maxvil*, la chambre d'initiation, et l'autre le nom de l'orque (*Ethn. Kwa. Index, s. v.*). — Au fait, chez les Kwakiutl, on trouve une foule de termes techniques pour désigner toutes sortes de potlatch et aussi chacune des diverses sortes de paiements et de repaiements, ou plutôt de dons et de contre-dons : pour mariages, pour indemnités à shamanes, pour avances, pour intérêts de retard, en somme pour toutes sortes de distributions et redistributions. Ex. : « *men(a)* », « *pick up* », *Ethn. Kwa.*, p. 218 : « L. » « petit potlatch auquel des vêtements de jeune fille sont jetés au peuple pour être ramassés par lui » ; « *payol* » « donner un cuivre » ; autre terme pour donner un canot, *Ethn. Kwa.*, p. 1448. Les termes sont nombreux, instables et concrets, et chevauchent les uns sur les autres, comme dans toutes les nomenclatures archaïques.

(2) V. Barbeau. *Le potlatch*, *Bull. Soc. Géogr. Québec*, 1911, vol. III, p. 278, n. 3, pour ce sens et les références indiquées.

font entre les diverses sortes de propriétés, la même distinction que les Romains ou les Trobriandais et les Samoans. Pour eux, il y a, d'une part, les objets de consommation et de vulgaire partage (1). (Je n'ai pas trouvé traces d'échanges). Et d'autre part, il y a les choses précieuses de la famille (2), les talismans, les cuivres blasonnés, les couvertures de peaux, ou de tissus armoriés. Cette dernière classe d'objets se transmet aussi solennellement que se transmettent les femmes dans le mariage, les « privilèges » au gendre (3), les noms et les grades aux enfants

(1) Peut-être aussi de vente.

(2) La distinction de la propriété et des provisions est très évidente en tsimshian. *Tsim. Myth.*, p. 435, M. Boas dit, sans doute d'après Tate, son correspondant : « La possession de ce qui est appelé « rich food », riche nourriture (cf., *ib.*, p. 406), était essentielle pour maintenir les dignités dans la famille. Mais les provisions n'étaient pas comptées comme constituant de la richesse. La richesse est obtenue par la vente (nous dirions en réalité : dons échangés), de provisions ou d'autres sortes de biens qui, après avoir été accumulés sont distribués au potlatch ». (Cf., plus haut, p. 84, n. 9, Mélanésie).

Les Kwakiutl distinguent de même entre les simples provisions et la richesse-propiété. Ces deux derniers mots sont équivalents. Celle-ci porte, semble-t-il, deux noms, *Ethn. Kwa.*, p. 1454. Le premier est *yāq*, ou *yāq* (philologie vacillante de M. Boas). Cf. Index. s. v. p. 1393 (cf. *yāqu*, distribuer). Le mot a deux dérivés « *yegala* », propriété et « *yāxulu* », biens talismans, paraphernaux, cf. les mots dérivés de *yā*. *ib.*, p. 1406. L'autre mot est « *dadekas* », cf., Index à *Kwa. T.* III, p. 519. Cf., *ib.*, p. 473, l. 31 ; en dialecte de Newetee, *daoma*, *dedemala* (Index à *Ethn. Kwa.* s. v.). La racine de ce mot est *da*. Celle-ci a pour sens, curieusement analogues à ceux du radical identique « *dā* », indo-européen : recevoir, prendre, porter en main, manier, etc... Même les dérivés sont significatifs. L'un veut dire « prendre un morceau de vêtement d'ennemi pour l'ensorceler », un autre, « mettre en main », « mettre à la maison » (rapprocher les sens de *manus* et *familia*, voir plus loin) (à propos de couvertures données en avances d'achat de cuivres, à retourner avec intérêt) ; un autre mot veut dire « mettre une quantité de couvertures sur la pile de l'adversaire, les accepter » en faisant ainsi. Un dérivé de la même racine est encore plus curieux : « *dadeka*, être jaloux l'un de l'autre », *Kwa. T.* p. 133, l. 22 ; évidemment le sens originel doit être : la chose que l'on prend et qui rend jaloux ; cf. « *dadego*, combattre », sans doute, combattre avec de la propriété.

D'autres mots sont encore de même sens, mais plus précis. Par ex. : « propriété dans la maison », *mamekas*, *Kwa. T.*, III, p. 169, l. 20.

(3) V. de nombreux discours de transmission, Boas et Hunt, *Ethn. Kwa.* I, p. 706 sq.

Il n'est presque rien de moralement et de matériellement précieux (intentionnellement nous n'employons pas le mot : utile) qui ne soit l'objet de croyances de ce genre. D'abord, en effet, les choses morales sont des biens, des propriétés, objet de dons et d'échanges. Par exemple, de même que dans les civilisations plus primitives, australiennes par exemple, on laisse à la tribu à qui on l'a transmis, le corré-

et aux gendres. Il est même inexact de parler dans leur cas d'aliénation. Ils sont objets de prêts plus que de ventes et de véritables cessions. Chez les Kwakiutl, un certain nombre d'entre eux, quoiqu'ils apparaissent au potlatch, ne peuvent être cédés. Au fond, ces « propriétés » sont des *sacra* dont la famille ne se défait qu'à grand'peine et quelquefois jamais.

Des observations plus approfondies feront apparaître la même division des choses chez les Haïda. Ceux-ci ont, en effet, même divinisé la notion de propriété, de fortune, à la façon des Anciens. Par un effort mythologique et religieux assez rare en Amérique, ils se sont haussés à substantialiser une abstraction : « Dame propriété » (les auteurs anglais disent *Property Woman*) dont nous avons mythes et descriptions (1).

borree, la représentation qu'on lui a apprise, de même chez les Tlingit, après le potlatch, aux gens qui vous l'ont donné, on « laisse » une danse en échange, Swanton, *Tlingit Indians*, p. 442. La propriété essentielle chez les Tlingit, la plus inviolable et celle qui excite la jalousie des gens, c'est celle du nom et du blason totémique, *Ib.*, p. 416, etc. ; c'est d'ailleurs elle qui rend heureux et riche.

Emblèmes totémiques, fêtes et potlatch, noms conquis dans ces potlatch, présents que les autres devront vous rendre et qui sont attachés aux potlatch donnés, tout cela se suit : ex. kwakiutl, dans un discours : « Et maintenant ma fête va à lui » (désignant le gendre, *Sec. Soc.*, p. 356). Ce sont les « sièges », et aussi les « esprits » des sociétés secrètes qui sont ainsi donnés et rendus. (V. un discours sur les rangs des propriétés et la propriété des rangs), *Ethn. Kwa.*, p. 472. Cf. *ib.*, p. 708, un autre discours : « Voilà votre chant d'hiver, votre danse d'hiver, tout le monde prendra de la propriété sur elle, sur la couverture d'hiver ; ceci est votre chant, ceci est votre danse ». Un seul mot en kwakiutl désigne les talismans de la famille noble et ses privilèges : le mot « *kleso* » blason, privilège », ex. *Kwa. T.* III, p. 122, l. 32.

Chez les Tsimshian, les masques et chapeaux blasonnés de danse et de parade sont appelés « une certaine quantité de propriété » suivant la quantité donnée au potlatch (suivant les présents faits par les tantes maternelles du chef aux « femmes des tribus ») : Tate dans Boas, *Tsim. Myth.*, p. 541.

Inversement, par exemple chez les Kwakiutl, c'est sur le mode moral que sont conçues les choses et en particulier les deux choses précieuses, talismans essentiels, le « donneur de mort » (*halayu*) et « l'eau de vie », (qui sont évidemment un seul cristal de quartz), les couvertures, etc. dont nous avons parlé. Dans un curieux dire kwakiutl, tous ces paraphornaux sont identifiés au grand-père, comme il est naturel puisqu'ils ne sont prêtés au gendre que pour être rendus au petit-fils. Boas, *Sec. Soc.*, p. 507.

(1) Le mythe de Djilagons se trouve dans Swanton, *Haida*, p. 92, 95, 171. La version de Masset se trouve dans *Haida T. Jesup*, VI, p. 94, 98 ; celle de Skidegate, *Haida, T. M.*, p. 458. Son nom figure dans

Chez eux elle, n'est rien moins que la mère, la déesse souche de la phratrie dominante, celle des Aigles. Mais d'un autre côté, fait étrange, et qui éveille de très lointaines réminiscences du monde asiatique et antique, elle semble identique à la « reine » (1), à la pièce principale du jeu de bâtonnets, celle qui gagne tout et dont elle porte en partie le nom. Cette déesse se retrouve en pays tlingit (2) et son mythe, sinon son culte, se retrouve chez les Tsimshian (3) et les Kwakiutl (4).

L'ensemble de ces choses précieuses constitue le douaire magique ; celui-ci est souvent identique et

un certain nombre de noms de famille haïda appartenant à la phratrie des aigles. V. Swanton, *Haida*, p. 282, 283, 292 et 293. A Masset, le nom de la déesse de la fortune est plutôt Skil, *Haida T., Jesup*, VI, p. 665, l. 28, p. 306, cf. Index, p. 805. Cf. L'oiseau Skil, Skirl (Swanton, *Haida*, p. 120). Skiltagos, veut dire cuivre-propriété, et le récit fabuleux de la façon dont on trouve les « cuivres » se rattache à ce nom, cf. p. 146, fig. 4. Un poteau sculpté représente Djlqada, son cuivre et son poteau et ses blasons. Swanton, *Haida*, p. 125. Cf. pl. 3, fig. 3. V. des descriptions de Newcombe, *ib.*, p. 46. Cf. reproduction figurée, *ib.*, fig. 4. Son fétiche doit être bourré de choses volées et volé lui-même.

Son titre exact c'est, *ib.*, p. 92, « propriété faisant du bruit ». Et elle a quatre noms supplémentaires, *ib.*, p. 95. Elle a un fils, qui porte le titre de « Côtes de pierre » (en réalité, de cuivre, *ib.*, p. 110, 112). Qui la rencontre, elle ou son fils, ou sa fille est heureux au jeu. Elle a une plante magique ; on devient riche si on en mange ; on devient riche également si on touche une pièce de sa couverture, si on trouve des moules qu'elle a mises en rang, etc., *ib.*, p. 29, 109.

Un de ses noms est « De la propriété se tient dans la maison ». Un grand nombre d'individus porte des titres composés avec Skil : « Qui attend Skil », « route vers Skil ». V. dans les listes généalogiques haïda, E. 13, E. 14 ; et dans la phratrie du corbeau, R. 14, R. 15, R. 16.

Il semble qu'elle soit opposée à « Femme peste », cf. *Haïda T. M.*, p. 299.

(1) Sur *djil* haïda et *nāq* tlingit, v. plus haut, p. 94, n. 3.

(2) Le mythe se retrouve complet chez les Tlingit, *Tl. M. T.*, p. 173, 292, 368. Cf., Swanton, *Tlingit*, p. 460. A Sitka le nom de Skil est, sans doute, Lenaxxidek. C'est une femme qui a un enfant. On entend le bruit de cet enfant qui tète ; on court après lui ; si on est grillé par lui et qu'on garde des cicatrices, les morceaux des croûtes de celles-ci rendent les autres gens heureux.

(3) Le mythe tsimshian est incomplet : *Tsim. Myth.*, p. 154, 197. Comparer les notes de M. Boas, *ib.*, p. 746, 760. M. Boas n'a pas fait l'identification, mais elle est claire. La déesse tsimshian porte un « vêtement de richesse » (garment of wealth).

(4) Il est possible que le mythe de la Qominoqa, de la (femme) « riche » soit de même origine. Elle semble être l'objet d'un culte réservé à certains clans chez les Kwakiutl, ex. *Ethn. Kwa.*, p. 862. Un héros des Qoexsotenoq porte le titre de « corps de pierre » et devient « propriété sur corps ». *Kwa. T.*, III, p. 187. Cf. p. 247.

au donateur et au *récipiendaire*, et aussi à l'esprit qui a doté le clan de ces talismans, ou au héros auteur du clan auquel l'esprit les a donnés (1). En tout cas, l'ensemble de ces choses est toujours dans toutes ces tribus d'origine spirituelle et de nature spirituelle (2). De plus, il est contenu dans une boîte, plutôt une grande caisse blasonnée (3) qui est elle-même douée d'une puissante individualité (4), qui parle, qui s'attache à son propriétaire, qui contient son âme, etc... (5).

(1) V. par ex. le mythe du clan des Orques : Boas, *Handbook of American Languages*, I, p. 554 à 559. Le héros auteur du clan est lui-même membre du clan des Orques. « Je cherche à trouver un *logwa* (un talisman cf. p. 554, l. 49) de vous », dit-il à un esprit qu'il rencontre, qui a une forme humaine, mais qui est une orque, p. 557, l. 122. Celui-ci le reconnaît comme de son clan ; il lui donne le harpon à pointe de cuivre qui tue les baleines (oublié dans le texte p. 557) : les orques sont les « killer-whales ». Il lui donne aussi son nom (de potlatch). Il s'appellera « place d'être rassasié », « se sentant rassasié ». Sa maison sera la « maison de l'orque », avec une « orque peinte sur le devant ». « Et orque sera ton plat dans la maison (sera en forme d'orque) et aussi le *halayu* (donneur de mort) et l' « eau de vie » et le couteau à dents de quartz pour ton couteau à découper » (seront des orques), p. 559.

(2) Une boîte miraculeuse qui contient une balcine et qui a donné son nom à un héros portait le titre de « richesses venant au rivage », Boas, *Sec. Sec.*, p. 374. Cf. « de la propriété dérive vers moi », *ib.*, p. 247, 414. La propriété « fait du bruit », v. plus haut. Le titre d'un des principaux chefs de Masset est « Celui dont la propriété fait du bruit ». *Haida Texts, Jesup*, VI, p. 684. La propriété vit (Kwakiutl) : « Que notre propriété reste en vie sous ses efforts, que notre cuivre reste non cassé », chantent les Maamtagila, *Ethn. Kwa.*, p. 1285, l. 1.

(3) Les paraphernaux de la famille, ceux qui circulent entre les hommes, leurs filles ou gendres, et reviennent aux fils lorsqu'ils sont nouvellement initiés ou se marient, sont d'ordinaire contenus dans une boîte, ou caisse, ornée et blasonnée, dont les ajustages, la construction et l'usage sont tout à fait caractéristiques de cette civilisation du nord-ouest américain (depuis les Yurok de Californie jusqu'au détroit de Behring). En général, cette boîte porte les figures et les yeux soit des totems, soit des esprits, dont elle contient les attributs ; ceux-ci sont : les couvertures historiées, les talismans « de vie » et « de mort », les masques, les masques-chapeaux, les chapeaux et couronnes, l'arc. Le mythe confond souvent l'esprit avec cette boîte et son contenu. Ex., *Tlingit M. T.*, p. 173 : le *gonaqadet* qui est identique à la boîte, au cuivre, au chapeau et au hochet à grelot.

(4) C'est son transfert, sa donation qui, à l'origine, comme à chaque nouvelle initiation ou mariage, transforme le *récipiendaire* en un individu « surnaturel », en un initié, un shaman, un magicien, un noble, un titulaire de danses et de sièges dans une confrérie. V. des discours dans des histoires de familles kwakiutl, *Ethn. Kwa.*, p. 965, 966. Cf. p. 1012.

(5) La boîte miraculeuse est toujours mystérieuse, et conservée dans les arcanes de la maison. Il peut y avoir des boîtes dans les boîtes, embottées en grand nombre les unes dans les autres. (Haïda), Masset, *Haida Texts, Jesup*, VI, p. 395. Elle contient des esprits, par exemple

Chacune de ces choses précieuses, chacun de ces signes de ces richesses a — comme aux Trobriand — son individualité, son nom (1), ses qualités, son pouvoir (2). Les grandes coquilles d'aba-

la « femme souris », (Haïda) *H. T. M.*, p. 340; par exemple encore, le Corbeau qui creve les yeux du détenteur infidèle. V. le catalogue des exemples de ce thème dans Boas, *Tsim. Myth.*, p. 854, 851. Le mythe du soleil enfermé dans la boîte qui flotte est un des plus répandus (catalogue dans Boas, *Tsim. Myth.*, p. 641, 549). On connaît l'extension de ces mythes dans l'ancien monde.

Un des épisodes les plus communs des histoires de héros, c'est celui de la toute petite boîte, assez légère pour lui, trop lourde pour tous, où il y a une baleine. Boas, *Sec. Soc.*, p. 374; *Kwa. T.*, 2<sup>e</sup> série, *Jesup*, X, p. 171; dont la nourriture est inépuisable, *ib.*, p. 223. Cette boîte est animée, elle flotte de son propre mouvement, *Sec. Soc.*, p. 374. La boîte de Katlian apporte les richesses, Swanton, *Tlingit Indians*, p. 448; cf. p. 446. Les fleurs, « fumier de soleil », « œuf de bois à brûler », « qui font riche », en d'autres termes les talismans qu'elle contient, les richesses elles-mêmes, doivent être nourris.

L'une d'elles contient l'esprit « trop fort pour être approprié » dont le masque tue le porteur (*Tlingit M. T.*, p. 341).

Les noms de ces boîtes sont souvent symptomatiques de leur usage au potlatch. Une grande boîte à graisse haïda s'appelle la mère (Masset) *Haida Texts*, *Jesup* VI, p. 758. La « boîte à fond rouge » (soleil) « répand l'eau » dans la « mer des Tribus » (l'eau, ce sont les couvertures que distribue le chef) : Boas, *Sec. Soc.*, p. 551 et n. 1, p. 564.

La mythologie de la boîte miraculeuse est également caractéristique des sociétés du Pacifique nord-asiatique. On trouvera un bel exemple d'un mythe comparable, dans Pilsudski, *Material for the Study of the Aïnu Languages*, Cracovie, 1913, p. 124 et 125. Cette boîte est donnée par un ours, le héros doit observer des tabous; elle est pleine de choses d'or et d'argent, de talismans qui donnent la richesse. — La technique de la boîte est d'ailleurs la même dans tout le Pacifique Nord.

(1) Les « choses de la famille sont individuellement nommées » (Haïda), Swanton, *Haida*, p. 117; portent des noms : les maisons, les portes, les plats, les cuillères sculptées, les canots les pièges à saumons. Cf. l'expression « chaîne continue de propriétés », Swanton, *Haida*, p. 15. — Nous avons la liste des choses qui sont nommées par les Kwakiutl, par clans, en plus des titres variables des nobles, hommes et femmes, et de leurs privilèges : danses, potlatches, etc., qui sont également des propriétés. Les choses que nous appellerions meubles, et qui sont nommées, personnifiées dans les mêmes conditions sont : les plats, la maison, le chien et le canot. V. *Ethn. Kwa.*, p. 793 sq.. Dans cette liste, Hunt a négligé de mentionner les noms des cuivres, des grandes coquilles d'abalons, des portes. — Les cuillères enfilées à une corde tenue à une espèce de canot figuré, portent le titre de « ligne d'ancro de cuillères » (v. Boas, *Sec. Soc.*, p. 422, dans un rituel de paiement de dette de mariage). Chez les Tsimshian, sont nommés : les canots, les cuivres, les cuillères, les pots de pierre, les couteaux de pierre, les plats de cheffesses : Boas, *Tsim. Myth.*, p. 506. Les esclaves et les chiens sont toujours des biens de valeur et des êtres adoptés par les familles.

(2) Le seul animal domestique de ces tribus est le chien. Il porte un nom différent par clan (probablement dans la famille du chef), et ne peut être vendu. « Ils sont des hommes, comme nous », disent les Kwakiutl, *Ethn. Kwa.*, p. 1260. « Ils gardent la famille » contre la sorcellerie



*lone* (1), les écus qui en sont couverts, les ceintures et les couvertures qui en sont ornées, les couvertures

et contre les attaques des ennemis. Un mythe raconte comment un chef koskimo et son chien Waned se changeaient l'un dans l'autre et portaient le même nom. *Ib.* p. 835. Cf., plus haut p. 57 et plus loin (Cé-lèbes) p. 162, n. 1. Cf. le fantastique mythe des quatre chiens de Lewiqi-laqu, *Kwa. T.* III, p. 18 et 20.

(1) « Abalone » est le mot de « sabir » chinook qui désigne les grandes coquilles d'« *haliotis* » qui servent d'ornement, pendants de nez (Boas, *Kwa. Indians, Jesup*, V, I, p. 484), pendants d'oreilles (Tlingit et Haïda, v. Swanton, *Haida*, p. 146). Elles sont aussi disposées sur les couvertures blasonnées, sur les ceintures, sur le chapeau. Ex. (Kwakiutl), *Ethn. Kwa.*, p. 1069. Chez les Awikenoq et les Lasigoala (tribus du groupe kwakiutl), les coquilles d'abalone sont disposées autour d'un écu, d'un bouclier de forme étrangement européenne : Boas, *5th Report*, p. 43. Ce genre d'écu semble être la forme primitive ou équivalente des écus de cuivre, qui ont, eux aussi, une forme étrangement moyenâgeuse.

Il semble que les coquilles d'abalone ont dû avoir autrefois valeur de monnaie, du même genre que celle qu'ont les cuivres actuellement. Un mythe Ctatlolq (Salish du sud) associe les deux personnages, K'okoïs « cuivre » et Teadjas « abalone » ; leurs fils et fille se marient et le petit-fils prend la « caisse de métal » de l'ours, s'empare de son masque et de son potlatch : *Indianische Sagen*, p. 84. Un mythe Awikenoq rattache les noms des coquilles, tout comme les noms des cuivres, à des « filles de la lune » : *Ib.*, p. 218 et 219.

Ces coquilles portent chacune leur nom chez les Haïda, du moins quand elles sont d'une grande valeur et connues, exactement comme on Mélanésie, Swanton, *Haida*, p. 146. Ailleurs, elles servent à nommer des individus ou des esprits. Ex. : chez les Tsimshian, indox des noms propres, Boas, *Tsim. Myth.*, p. 960. Cf., chez les Kwakiutl, les « noms d'abalone », par clans, *Ethn. Kwa.*, p. 1261 à 1275, pour les tribus Awikenoq, Naqotok et Gwasela. Il y a certainement eu là un usage international. — La boîte d'abalone des Bella Kula (boîte enrichie de coquilles) est elle-même mentionnée et décrite exactement dans le mythe awikenoq ; de plus elle renferme la couverture d'abalone, et toutes deux ont l'éclat du soleil. Or le nom du chef dont le mythe contient le récit est Legek. Boas, *Ind. Sag.*, p. 218 sq. Ce nom est le titre du principal chef tsimshian. On comprend que le mythe a voyagé avec la chose. — Dans un mythe haïda de Masset, celui de « Corbeau créateur » lui-même, le soleil qu'il donne à sa femme est une coquille d'abalone : Swanton, *Haida Texts, Jesup*, VI, p. 313, p. 227. Pour des noms de héros mythiques portant des titres d'abalone, v. des exemples, *Kwa. T.* III, p. 50, 222, etc...

Chez les Tlingit, ces coquillages étaient associés aux dents de requin : *Tl. M. T.*, p. 129. (Comparer l'usage des dents de cachalot plus haut, Mélanésie).

Toutes ces tribus ont de plus le culte des colliers de *dentalia* (petits coquillages). V. en particulier, Krause, *Tlinkit Indianer*, p. 186. En somme, nous retrouvons ici exactement toutes les mêmes formes de la monnaie, avec les mêmes croyances et servant au même usage qu'en Mélanésie et, en général, dans le Pacifique.

Ces divers coquillages étaient d'ailleurs l'objet d'un commerce qui fut aussi pratiqué par les Russes pendant leur occupation de l'Alaska ; et ce commerce allait dans les deux sens, du golfe de Californie au détroit de Behring : Swanton, *Haida Texts, Jesup*, VI, p. 313.

elles-mêmes (1) blasonnées, couvertes de faces, d'yeux et de figures animales et humaines tissées, brodées. Les maisons et les poutres, et les parois décorées (2) sont des êtres. Tout parle, le toit, le feu, les sculptures, les peintures; car la maison magique est édiflée (3) non seulement par le chef ou ses gens ou les gens de la phratrie d'en face, mais encore par les dieux et les ancêtres; c'est elle qui reçoit et vomit à la fois les esprits et les jeunes initiés.

Chacune de ces choses précieuses (4) a d'ailleurs en soi une vertu productrice (5). Elle n'est pas que

(1) Les couvertures sont historiées tout comme les boîtes; même elles sont souvent calquées sur les dessins des boîtes (v. fig., Krause, *Tlinkit Indianer*, p. 200). Elles ont toujours quelque chose de spirituel, cf. les expressions: (Haïda), « ceintures d'esprit », couvertures déchirées, Swanton, *Haida, Jesup Exped.*, V. I, p. 165, cf. p. 174. Un certain nombre de manteaux mythiques sont des « manteaux du monde »: (Lilloët), mythe de Qäls, Boas, *Ind. Sagen*, p. 19 et 20. (Bellakula); des « manteaux de soleil », *Ind. Sagen*, p. 260; un manteau aux poissons (Heiltsuq), *Ind. Sagen*, p. 248; comparaison des exemplaires de ce thème, Boas, *ib.*, p. 359, n° 113.

Cf. la natte qui parle, *Haida Texts*, Massot, *Jesup Expedition*, VI, p. 430 et 432. Le culte des couvertures, des nattes, des peaux arrangées en couvertures, semble devoir être rapproché du culte des nattes blasonnées en Polynésie.

(2) Chez les Tlingit il est admis que tout parle dans la maison, que les esprits parlent aux poteaux et aux poutres de la maison et qu'ils parlent depuis les poteaux et les poutres, que ceux-ci et celles-ci parlent, et que des dialogues s'échangent ainsi entre les animaux totémiques, les esprits et les hommes et les choses de la maison; ceci est un principe régulier de la religion tlingit. Ex., Swanton, *Tlingit*, p. 458, 459. La maison écoute et parle chez les Kwakiutl, *Kwa. Ethn.*, p. 1279, l. 15.

(3) La maison est conçue comme une sorte de meuble. (On sait qu'elle est restée telle en droit germanique, pendant longtemps.) On la transporte et elle se transporte. V. de très nombreux mythes de la « maison magique », édiflée en un clin d'œil, en particulier donnée par un grand-père (catalogués par Boas, *Tsim. Myth.*, p. 852, 853). V. des exemples kwakiutl, Boas, *Sec. Soc.*, p. 376, et les figures et planches, p. 376 et 380.

(4) Sont également choses précieuses, magiques et religieuses: 1° les plumes d'aigle, souvent identifiées à la pluie, à la nourriture, au quartz, à la « bonne médecine ». Ex. *Tlingit T. M.*, p. 383, p. 128, etc.; Haïda (Massot), *Haïda Texts, Jesup*, VI, p. 292; 2° les cannes, les peignes, *Tlingit, T. M.*, p. 385. Haïda, Swanton, *Haida*, p. 38; Boas, *Kwakiutl Indians, Jesup*, V, partie II, p. 455; 3° les bracelets, ex. tribu de la Lower Fraser, Boas, *Indianische Sagen*, p. 36; (Kwakiutl), Boas, *Kwa. Ind. Jesup*, V, II, p. 454.

(5) Tous ces objets, y compris les cuillères et plats et cuivres portent en kwakiutl le titre générique de *logwa*, qui veut dire exactement talisman, chose surnaturelle. (V. les observations que nous avons faites au sujet de ce mot dans notre travail sur les *Origines de la notion de monnaie*

signe et gage ; elle est encore signe et gage de richesse, principe magique et religieux du rang et de l'abondance (1). Les plats (2) et les cuillères (3) avec lesquels on mange solennellement, décorés et sculptés, blasonnés du totem de clan ou du totem de rang, sont des choses animées. Ce sont des répliques des instruments inépuisables, créateurs de nourriture, que les esprits donnèrent aux ancêtres. Eux-mêmes sont supposés féériques. Ainsi les choses sont confondues avec les esprits, leurs auteurs, les instruments à manger avec les nourritures. Aussi, les plats kwakiutl et les cuillères haïda sont-ils des biens essentiels à circulation très stricte et sont-ils soigneusement répartis entre les clans et les familles des chefs (4).

et dans notre préface, Hubert et Mauss, *Mélanges d'histoire des Religions*). La notion de « *logwa* » est exactement celle de *mana*. Mais, en l'espèce, et pour l'objet qui nous occupe, c'est la « vertu » de richesse et de nourriture qui produit la richesse et la nourriture. Un discours parle du talisman, du « *logwa* » qui est « le grand augmenteur passé de propriété » : *Ethn. Kwa.*, p. 1280, l. 18. Un mythe raconte comment un « *logwa* » fut « aise d'acquérir de la propriété », comment quatre « *logwa* » (des ceintures, etc...) en amassèrent. L'un d'eux s'appelait « La chose qui fait que propriété s'accumule », *Kwa. T.* III, p. 108. En réalité, c'est la richesse qui fait la richesse. Un dire haïda parle même de « propriété qui rend riche » à propos des coquilles d'abalone que porte la fille pubère : Swanton, *Haida*, p. 48.

(1) Un masque est appelé « obtenant nourriture ». Cf. : « et vous serez riches en nourriture » (mythe *nimkish*), *Kwa. T.* III, p. 36, l. 8. L'un des nobles les plus importants chez les Kwakiutl porte le titre de « Inviteur », celui de « donneur de nourriture », celui de « donneur de duvet d'aigle ». Cf. Boas, *Sec. Soc.*, p. 415.

Les paniers et les boîtes historiées (par exemple celles qui servent à la récolte des baies) sont également magiques; ex. : mythe haïda (Masset), *Haida T. Jesup*, VI, p. 404.; le mythe très important de Qûls mêle le brochet, le saumon et l'oiseau-tonnerre, et un panier qu'un erachat de cet oiseau remplit de baies. (Tribu de la Lower Fraser River) *Ind. Sag.*, p. 34; mythe équivalent Awikenoq, *5th Rep.*, p. 28 : un panier porte le nom de « jamais vide ».

(2) Les plats sont nommés chacun suivant ce que sa sculpture figure. Chez les Kwakiutl, ils représentent les « chefs animaux ». Cf., plus haut, p. 115. L'un d'eux porte le titre de « plat qui se tient plein ». Boas, *Kwakiutl Tales* (Columbia University), p. 264, l. 11. Ceux d'un certain clan sont des « *logwa* » ; ils ont parlé à un ancêtre, l'Inviteur (v. la pénultième note) et lui ont dit de les prendre. *Ethn. Kwa.*, p. 809. Cf. le mythe de Kaniqilaku. *Ind. Sag.*, p. 198. Cf. *Kwa. T.* 2<sup>e</sup> série, *Jesup*, X, p. 205 : comment le transformeur a donné à manger à son beau-père (qui le tourmentait) les baies d'un panier magique. Celles-ci se transformèrent en roncier et lui sortirent par tout le corps.

(3) V. plus haut, p. 115 n. 1.

(4) V. plus haut, *ib.*

## La « monnaie de renommée » (1)

Mais ce sont surtout les cuivres (2) blasonnés qui, biens fondamentaux du potlatch, sont l'objet de croyances importantes et même d'un culte (3). D'abord, dans toutes ces tribus, il y a un culte et un mythe du cuivre (4) être vivant. Le cuivre, au moins chez les Haïda et les Kwakiutl, est identifié au saumon, lui-même objet d'un culte (5). Mais

(1) L'expression est empruntée à la langue allemande « Renommiergeld » et a été employée par M. Krickeberg. Elle décrit fort exactement l'emploi de ces boucliers écus, plaques qui sont en même temps des pièces de monnaie et surtout des objets de parade qu'au potlatch portent les chefs ou ceux au profit desquels ils donnent le potlatch.

(2) Si discutée qu'elle soit, l'industrie du cuivre au nord-ouest américain est encore mal connue. M. Rivet, dans son remarquable travail sur l'*Orfèvrerie précolombienne*, *Journal des Américanistes*, 1923, l'a intentionnellement laissée de côté. Il semble en tout cas certain que cet art est antérieur à l'arrivée des Européens. Les tribus du Nord, Tlingit et Tsimshian recherchaient, exploitaient ou recevaient du cuivre natif de la Copper River. Cf. les anciens auteurs et Krause, *Tlinkit Indianer*, p. 186. Toutes ces tribus parlent de la « grande montagne de cuivre » : (Tlingit) *Tl. M. T.*, p. 160 ; (Haïda) Swanton, *Haïda, Jesup*, V, p. 130 ; (Tsimshian), *Tsim. Myth.*, p. 299.

(3) Nous saisissons l'occasion pour rectifier une erreur que nous avons commise dans notre *Note sur l'origine de la notion de monnaie*. Nous avons confondu le mot *Laqa, Laqwa* (M. Boas emploie les deux graphies) avec *logwa*. Nous avons pour excuse qu'à ce moment M. Boas écrivait souvent les deux mots de la même façon. Mais depuis, il est devenu évident que l'un veut dire rouge, cuivre, et que l'autre veut dire seulement chose surnaturelle, chose de prix, talisman, etc... Tous les cuivres sont cependant des *logwa*, ce qui fait que notre démonstration reste. Mais dans ce cas, le mot est une sorte d'adjectif et de synonyme. Ex. : *Kwa. T.* III, p. 108, deux titres de « *logwa* » qui sont des cuivres : celui qui est « aise d'acquérir de la propriété », « celui qui fait que la propriété s'accumule ». Mais tous les *logwa* ne sont pas des cuivres.

(4) Le cuivre est chose vivante ; sa mine, sa montagne sont magiques, pleines de « plantes à richesse », Massot, *Haïda Texts, Jesup*, VI, p. 681, 692. Cf., Swanton, *Haïda*, p. 146, autre mythe. Il a, ce qui est vrai, une odeur, *Kwa. T.* III, p. 64, l. 8. Le privilège de travailler le cuivre est l'objet d'un important cycle de légendes chez les Tsimshian : mythe de Tsauda et de Gao, *Tsim. Myth.*, p. 306 sq. Pour le catalogue des thèmes équivalents, v. Boas, *Tsim. Myth.*, p. 856. Le cuivre semble avoir été personnalisé chez les Bellakula, *Ind. Sagen*, p. 261. Cf. Boas, *Mythology of the Bella Coola Indians, Jesup Exp.*, I, part 2, p. 71, où le mythe de cuivre est associé au mythe des coquilles d'abalone. Le mythe tsimshian de Tsauda se rattache au mythe du saumon dont il va être question.

(5) En tant que rouge, le cuivre est identifié : au soleil, ex. : *Tlingit T. M.*, n° 39, n° 81 ; au « feu tombé du ciel » (nom d'un cuivre), Boas, *Tsimshian Texts and Myths*, p. 467 ; et, dans tous ces cas, au saumon.

en plus de cet élément de mythologie métaphysique et technique (1), tous ces cuivres sont, chacun à part, l'objet de croyances individuelles et spéciales. Chaque cuivre principal des familles de chefs de clans a son nom (2), son individualité propre, sa va-

Cette identification est particulièrement nette dans le cas du culte des jumeaux chez les Kwakiutl, gens du saumon et du cuivre, *Ethn. Kwa.*, p. 685 sq. La séquence mythique semble être la suivante : printemps, arrivée du saumon, soleil neuf, couleur rouge, cuivre. L'identité cuivre et saumon est plus caractérisée chez les nations du Nord (V. Catalogue des cycles équivalents, Boas, *Tsim. Myth.*, p. 856). Ex. : mythe haïda de Masset, *Haïda T. Jesup*, VI, p. 689, 691, l. 6, sq. n. 1. Cf., p. 692, mythe n° 73. On trouve ici un équivalent exact de la légende de l'anneau de Polycrate : celle d'un saumon qui a avalé du cuivre, Skidegate (*H. T. M.*, p. 82). Les Tlingit ont (et les Haïda à leur suite) le mythe de l'être dont on traduit en anglais le nom par Mouldy-end (nom du saumon); v. mythe de Sitka : chaînes de cuivres et saumons, *Tl. M. T.*, p. 307. Un saumon dans une boîte devient un homme, autre version de Wrangell, *ib.*, n° 5. Pour les équivalents, v. Boas, *Tsim. Myth.*, p. 857. Un cuivre tsimshian porte le titre de « cuivre qui remonte la rivière », allusion évidente au saumon. Boas, *Tsim. Myth.*, p. 857.

Il y aurait lieu de rechercher ce qui rapproche ce culte du cuivre du culte du quartz, v. plus haut. Ex. : mythe de la montagne de quartz. *Kwa. T.* 2<sup>e</sup> série, *Jesup*, X, p. 111.

De la même façon, le culte du jade, au moins chez les Tlingit, doit être rapproché de celui du cuivre : un jade-saumon parle, *Tl. M. T.*, p. 5. Une pierre de jade parle et donne des noms, Sitka. *Tl. M. T.*, p. 416. Enfin il faut rappeler le culte des coquillages et ses associations avec celui du cuivre.

(1) Nous avons vu que la famille de Tsauda chez les Tsimshian semble être celle des fondateurs ou des détenteurs des secrets du cuivre. Il semble que le mythe (Kwakiutl) de la famille princière Dzawadaenoqu, est un mythe du même genre. Il associe : Laqwagila, le faiseur de cuivre, avec Qomqomgila, le Riche, et Qomoqoa, « la Riche », qui fait des cuivres, *Kwa. T.* III, p. 50 ; et lie le tout avec un oiseau blanc (soleil), fils de l'oiseau-tonnerre, qui sent le cuivre, qui se transforme en femme, laquelle donne naissance à deux jumeaux qui sentent le cuivre. *Kwa. T.* III, p. 61 à 67.

Le mythe awikenog à propos d'ancêtres et des nobles porteurs du même titre, « faiseur de cuivre », est beaucoup moins intéressant.

(2) Chaque cuivre a son nom. « Les grands cuivres qui ont des noms » disent les discours kwakiutl, Boas, *Soc. Soc.*, p. 348, 349, 350. Liste des noms de cuivres, malheureusement, sans indication du clan perpétuellement propriétaire, *ib.*, p. 344. Nous sommes assez bien renseignés sur les noms des grands cuivres kwakiutl. Ils montrent les cultes et croyances qui y sont attachés. L'un porte le titre de « Lune » (tribu des Nisga), *Ethn. Kwa.*, p. 856. D'autres portent le nom de l'esprit qu'ils incarnent et qui les a donnés. Ex., la Dzonogoa, *Ethn. Kwa.*, p. 1421 ; ils en reproduisent la figure. D'autres portent le nom des esprits fondateurs des totems : un cuivre s'appelle « face de castor », *Ethn. Kwa.*, p. 1427 ; un autre, « lion de mer », *ib.*, p. 894. D'autres noms font simplement allusion à la forme, « Cuivre en T », ou « long quartier supérieur », *ib.*, p. 862. D'autres s'appellent simplement « Grand cuivre ».

leur propre (1), au plein sens du mot, magique et économique, permanente, perpétuelle sous les vicissitudes des potlatch où ils passent et même par delà les destructions partielles ou complètes (2).

Ils ont en outre une vertu attractive qui appelle les autres cuivres, comme la richesse attire la richesse, comme les dignités entraînent les honneurs, la possession des esprits et les belles alliances (3), et inversement. — Ils vivent et ils ont un mouvement au-

*ib.*, p. 1289, « Cuivre sonnante », *ib.*, p. 962 (également nom d'un chef). D'autres noms font allusion au potlatch qu'ils incarnent, et dont ils concentrent la valeur. Le nom du cuivre Maxtosolem est « celui dont les autres sont honteux ». Cf. *Kwa. T.* III, p. 452, n. 1 : « ils sont honteux de leurs dettes » (dettes : *gagim*). Autre nom, « cause-querelle », *Ethn. Kwa.*, p. 893, 1026, etc.

Sur les noms des cuivres tlingit, v. Swanton, *Tlingit*, p. 421, 405. La plupart de ces noms sont totémiques. Pour les noms des cuivres haïda et tsimshian, nous ne connaissons que ceux qui portent le même nom que les chefs, leurs propriétaires.

(1) La valeur des cuivres chez les Tlingit variait suivant leur hauteur et se chiffrait en nombre d'esclaves. *Tl. M. T.*, p. 337, 260, p. 131 (Sitka et Skidegate, etc... Tsimshian), Tate, dans Boas, *Tsim. Myth.*, p. 540 ; cf., *ib.*, p. 436. Principe équivalent : (Haïda), Swanton, *Haida*, p. 146.

M. Boas a bien étudié la façon dont chaque cuivre augmente de valeur avec la série des potlatch ; par exemple : la valeur actuelle du cuivre Lesaxalayo était vers 1906-1910 : 9.000 couvertures de laines, valeur 4 dollars chaque, 50 canots, 6.000 couvertures à boutons, 260 bracelets d'argent, 60 bracelets d'or, 70 boucles d'oreilles d'or, 40 machines à coudre, 25 phonographes, 50 masques, et le héraut dit : « Pour le prince Laqwagila, je vais donner toutes ces pauvres choses » : *Ethn. Kwa.*, p. 1352. Cf. *ib.*, l. 28, où le cuivre est comparé à un « corps de baleine ».

(2) Sur le principe de la destruction, v. plus haut. Cependant la destruction des cuivres semble être d'un caractère particulier. Chez les Kwakiutl, on la fait par morceaux, brisant à chaque potlatch un nouveau quartier. Et l'on se fait honneur de tâcher de reconquérir, au cours d'autres potlatch, chacun des quartiers, et de les river ensemble à nouveau lorsqu'ils sont au complet. Un cuivre de ce genre augmente de valeur. Boas, *Sec. Soc.*, p. 334.

En tout cas, les dépenser, les briser, c'est les tuer, *Ethn. Kwa.*, p. 1285, l. 8 et 9. L'expression générale, c'est « les jeter à la mer » ; elle est commune aussi aux Tlingit, *Tl. M. T.*, p. 63, p. 399, chant n° 43. Si ces cuivres ne se noient pas, s'ils n'échouent pas, ne meurent pas, c'est qu'ils sont faux, ils sont en bois, ils surnagent. (Histoire d'un potlatch de Tsimshian contre Haïda, *Tsim. Myth.*, p. 369.) Brisés, on dit qu'ils sont « morts sur la grève », (Kwakiutl), Boas, *Sec. Soc.*, p. 564, et n. 5.

(3) Il semble que chez les Kwakiutl, il y avait deux sortes de cuivres : les plus importants, qui ne sortent pas de la famille, qu'on ne peut que briser pour les refondre, et d'autres qui circulent intacts, de moindre valeur et qui semblent servir de satellites aux premiers. Ex. : Boas, *Sec. Soc.*, p. 564, 579. La possession de ces cuivres secondaires, chez les Kwakiutl, correspond sans doute à celle des titres nobiliaires et des

tonome (1) et ils entraînent (2) les autres cuivres. L'un d'eux (3), chez les Kwakiutl, est appelé « l'entraîneur de cuivres », et la formule dépeint comment les cuivres s'amassent autour de lui en même temps que le nom de son propriétaire est « propriété s'écoulant vers moi ». Un autre nom fréquent des cuivres est celui « d'apporteur de propriétés ». Chez les Haïda, les Tlingit, les cuivres sont un « fort » autour de la princesse qui les apporte (4); ailleurs le chef qui les possède (5) est rendu invincible. Ils sont les « choses plates divines » (6) de la maison. Souvent le mythe les

rangs de second ordre avec lesquels ils voyagent, de chef à chef, de famille à famille, entre les générations et les sexes. Il semble que les grands titres et les grands cuivres restent fixes à l'intérieur des clans et des tribus tout au moins. Il serait d'ailleurs difficile qu'il en fût autrement.

(1) Un mythe haïda du potlatch du chef Hayas relate comment un cuivre chantait : « Cette chose est très mauvaise. Arrête Gomsîwa (nom d'une ville et d'un héros) ; autour du petit cuivre, il y a beaucoup de cuivres ». *Haida Texts, Jesup, VI, p. 760*. Il s'agit d'un « petit cuivre » qui devient « grand » par lui-même et autour duquel d'autres se groupent. Cf. plus haut, le cuivre-saumon.

(2) Dans un chant d'enfant, *Ethn. Kwa., p. 1312, l. 3, 1, 14*, « les cuivres aux grands noms des chefs des tribus s'assembleront autour de lui ». Les cuivres sont censés « tomber d'eux-mêmes dans la maison du chef » (nom d'un chef haïda. Swanton, *Haida, p. 274, E*). Ils se « rencontrent dans la maison », ils sont des « choses plates qui s'y rejoignent », *Ethn. Kwa., p. 701*.

(3) V. le mythe d'« Appporteur de cuivres » dans le mythe d'« Inviteur ». (Qoexsot'nox), *Kwa. T. III, p. 248, l. 25, l. 26*. Le même cuivre est appelé « apporteur de propriétés », Boas, *Sec. Soc., p. 415*. Le chant secret du noble qui porte le titre d'Inviteur est :

« Mon nom sera « propriété se dirigeant vers moi », à cause de mon  
« apporteur » de propriétés. »

« Les cuivres se dirigent vers moi à cause de l'« apporteur » de  
cuivres. »

Le texte kwakiutl dit exactement « L'aqwagila », le « faiseur de cuivres », et non pas simplement « l'apporteur ».

(4) Ex. dans un discours de potlatch tlingit, *Tl. M. T., p. 379*; (Tsimshian) le cuivre est un « bouclier », *Tsim. Myth., p. 385*.

(5) Dans un discours à propos de donations de cuivres en l'honneur d'un fils nouvellement initié, « les cuivres donnés sont une « armure », une « armure de propriété », Boas, *Sec. Soc., p. 557*. (Faisant allusion aux cuivres pendus autour du cou). Le titre du jeune homme est d'ailleurs Yaquois « porteur de propriété ».

(6) Un rituel important, lors de la claustration des princesses pubères kwakiutl, manifeste, très bien ces croyances : elles portent des cuivres et des coquilles d'abalone, et, à ce moment-là, elles prennent elles-mêmes le titre des cuivres, de « choses plates et divines, se rencontrant dans la maison ». Il est dit alors qu'« elles et leurs maris auront facilement des cuivres », *Ethn. Kwa., p. 701*. « Cuivres dans la maison » est le titre de la sœur d'un héros awikenoq, *Kwa. T. III, p. 430*. Un

identifie tous, les esprits donateurs des cuivres (1), les propriétaires des cuivres et les cuivres eux-mêmes (2). Il est impossible de discerner ce qui fait la force de l'un de l'esprit et de la richesse de l'autre : le cuivre parle, grogne (3) ; il demande à être donné, détruit, c'est lui qu'on couvre de couvertures pour le mettre au chaud, de même qu'on enterre le chef sous les couvertures qu'il doit distribuer (4).

Mais d'un autre côté, c'est, en même temps que les biens (5), la richesse et la chance qu'on transmet. C'est

chant de fille noble kwakiutl, prévoyant une sorte de *svayamvara*, un choix du marié à l'hindoue appartient peut-être au même rituel, et s'exprime ainsi : « Je suis assise sur des cuivres. Ma mère me tisse ma ceinture pour quand j'aurai des « plats de la maison », etc. : *Ethn. Kwa.*, p. 1314.

(1) Les cuivres sont souvent identiques aux esprits. C'est le thème bien connu de l'écu et du blason héraldique animé. Identité du cuivre et de la « Dzonogoa » et de la « Qominoqa », *Ethn. Kwa.*, p. 1421, 860. Des cuivres sont des animaux totémiques, Boas, *Tsim. Myth.*, p. 460. Dans d'autres cas, ils ne sont que des attributs de certains animaux mythiques. « Le daim de cuivre » et ses « andouillers de cuivre » jouent un rôle dans les fêtes d'été kwakiutl, Boas, *Sec. Soc.*, p. 630, 631 ; cf. p. 729 : « Grandeur sur son corps » (littéralement, richesse sur son corps). Les Tsimshian considèrent les cuivres : comme des « cheveux d'esprits », Boas, *Sec. Soc.*, p. 326 ; comme des « excréments d'esprits » (catalogue de thèmes, Boas, *Tsim. Myth.*, p. 837) ; des griffes de la femme-loutre-de-terre. *Ib.*, p. 568. Les cuivres sont usités par les esprits dans un potlatch qu'ils se donnent entre eux, *Tsim. Myth.*, p. 285. *Tlingit T. M.* p. 51. Les cuivres « leur plaisent ». Pour des comparaisons, v. Boas, *Tsim. Myth.*, p. 846. V. p. h. p. 56.

(2) Chant de Neqapenkem (Face de Dix coudées) : « Je suis des pièces de cuivre, et les chefs des tribus sont des cuivres cassés », Boas, *Sec. Soc.*, p. 482. Cf., p. 667, pour le texte et une traduction littérale.

(3) Le cuivre Dandalayu « grogne dans sa maison » pour être donné. Boas, *Sec. Soc.*, p. 622 (discours). Le cuivre Maxtoslem « se plaignait qu'on ne le brisât pas ». Les couvertures dont on le paie « lui tiennent chaud », Boas, *Sec. Soc.*, p. 572. On se souvient qu'il porte le titre « Celui que les autres cuivres sont honteux de regarder ». Un autre cuivre participe au potlatch et « est honteux » *Ethn. Kwa.*, p. 882, l. 32.

Un cuivre haïda (Masset), *Haida Texts, Jesup*, VI, p. 689, propriété du chef « Celui dont la propriété fait du bruit », chante après avoir été brisé : « Je pourrai ici, j'ai entraîné bien du monde » (dans la mort, à cause des potlatch).

(4) Les deux rituels du donateur ou donataire enterrés sous les piles ou marchant sur les piles de couvertures sont équivalents : dans un cas on est supérieur, dans un autre cas, inférieur à sa propre richesse.

(5) *Observation générale.* Nous savons assez bien comment et pourquoi, au cours de quelles cérémonies, dépenses et destructions se transmettent les biens au nord-ouest américain. Cependant nous sommes mal renseignés encore sur les formes que revêt l'acte même de la tradition des choses, en particulier des cuivres. Cette question devrait être l'objet d'une enquête. Le peu que nous connaissons est extrême-



son esprit, ce sont ses esprits auxiliaires qui rendent l'initié possesseur de cuivres, de talismans qui sont eux-mêmes moyens d'acquérir: cuivres, richesses, rang, et enfin esprits, toutes choses équivalentes d'ailleurs. Au fond, quand on considère en même temps les cuivres et les autres formes permanentes de richesses qui sont également objet de thésaurisation et de potlatch alternés, masques, talismans, etc., toutes sont confondues avec leur usage et avec leur effet (1). Par elles, on obtient les rangs; c'est parce qu'on obtient la richesse qu'on obtient l'esprit; et celui-ci à son tour possède le héros vainqueur des obstacles; et alors encore, ce héros se fait payer ses trances shamanistiques, ses danses rituelles, les services de son gouvernement. Tout se tient, se confond; les choses ont une personnalité et les personnalités sont en quelque sorte des choses permanentes du clan. Titres, talismans, cuivres et esprits des chefs sont homonymes et synonymes (2), de même nature et de même fonc-

ment intéressant et marque certainement le lien de la propriété et des propriétaires. Non seulement ce qui correspond à la cession d'un cuivre s'appelle « mettre le cuivre à l'ombre du nom » d'un tel et son acquisition « donne du poids » au nouveau propriétaire chez les Kwakiutl, Boas, *Sec. Soc.*, p. 349; non seulement chez les Haïda, pour manifester que l'on achète une terre, on lève un cuivre, *Haida T. M.*, p. 86; mais encore chez eux, on se sert des cuivres par percussion comme en droit romain: on en frappe les gens à qui on les donne: rituel attesté dans une histoire (Skidegate), *ib.*, p. 432. Dans ce cas, les choses touchées par le cuivre lui sont annexées, sont tuées par lui; ceci est d'ailleurs un rituel de « paix » et de « don ».

Les Kwakiutl ont, au moins dans un mythe (Boas, *Sec. Soc.*, p. 383 et 385; cf. p. 677, l. 10), gardé le souvenir d'un rite de transmission qui se retrouve chez les Eskimos: le héros mord tout ce qu'il donne. Un mythe haïda décrit comment Dame Souris « léchait » ce qu'elle donnait: *Haida Texts, Jesup*, VI, p. 191.

(1) Dans un rite de mariage (briser le canot symbolique), on chante:  
« Je vais aller et mettre en pièces le mont Stevens. J'en ferai des pierres pour mon feu (tessons). »

« Je vais aller et briser le mont Qatsal. J'en ferai des pierres pour mon feu.

« De la richesse est en train de rouler vers lui, de la part des grands chefs.

« De la richesse est en train de rouler vers lui de tous les côtés;

« Tous les grands chefs vont se faire protéger par lui. »

(2) Ils sont d'ailleurs normalement, au moins chez les Kwakiutl, identiques. Certains nobles sont identifiés avec leurs potlatch. Le principal titre du principal chef est même simplement Maxwa, qui veut dire « grand potlatch », *Ethn. Kwa.*, p. 972, 976, 805. Cf., dans le même clan, les noms « donneurs de potlatch », etc. Dans une autre tribu de la même

tion. La circulation des biens suit celle des hommes, des femmes et des enfants, des festins, des rites, des cérémonies et des danses, même celle des plaisanteries et des injures. Au fond elle est la même. Si on donne les choses et les rend, c'est parce qu'on se donne et se rend « des respects » — nous disons encore « des politesses ». Mais aussi c'est qu'on se donne en donnant, et, si on se donne, c'est qu'on se « doit » — soi et son bien — aux autres.

### *Première conclusion*

Ainsi, dans quatre groupes importants de populations, nous avons trouvé : d'abord dans deux ou trois groupes, le potlatch ; puis la raison principale et la forme normale du potlatch lui-même ; et plus encore, par delà celui-ci, et dans tous ces groupes, la forme archaïque de l'échange : celui des dons présentés et rendus. De plus nous avons identifié la circulation des choses dans ces sociétés à la circulation des droits et des personnes. Nous pourrions à la rigueur en rester là. Le nombre, l'extension, l'importance de ces faits nous autorisent pleinement à concevoir un régime qui a dû être celui d'une très grande partie de l'humanité pendant une très longue phase de transition et qui subsiste encore ailleurs que dans les peuples

nation, chez les Dzawadeenoxu, l'un des titres principaux est celui de « PoLas ». V. plus haut, p. 110, n. 1. V. *Kwa. T. III*, p. 48, pour sa généalogie. Le principal chef des Heiltsuq est en relation avec l'esprit « Qominoqa », « la Riche », et porte le nom de « Faiseur de richesses », *ib.*, p. 427, 424. Les princes Qaqtsenoqu ont des « noms d'été », c'est-à-dire des noms de clans qui désignent exclusivement des « propriétés », noms en « yaq » : « propriété sur le corps », « grande propriété », « ayant de la propriété », « place de propriété », *Kwa. T. III*, p. 191 ; cf. p. 187, l. 14. Une autre tribu kwakiutl, les Naqoatoq, donne pour titre à son chef « Maxwa » et « Yaxlem », « potlatch », « propriété » ; ce nom figure dans le mythe de « Corps de pierre ». (Cf. Côtes de pierres, fils de Dame Fortune, Haïda). L'esprit lui dit : « Ton nom sera « Propriété », Yaxlem » *Kwa. T. III*, p. 215, l. 39.

De même chez les Haïda, un chef porte le nom : « Celui qu'on ne peut pas acheter », (le cuivre que le rival ne peut pas acheter) : Swanton, *Haida*, p. 294, XVI, l. Le même chef porte aussi le titre « Tous mélangés » c'est-à-dire, « assemblée de potlatch », *ib.*, n° 4. Cf. plus haut, les titres « Propriétés dans la maison ».

que nous venons de décrire. Ils nous permettent de concevoir que ce principe de l'échange-don a dû être celui des sociétés qui ont dépassé la phase de la « prestation totale » (de clan à clan, et de famille à famille) et qui cependant ne sont pas encore parvenues au contrat individuel pur, au marché où roule l'argent, à la vente proprement dite et surtout à la notion du prix estimé en monnaie pesée et titrée.

---

## CHAPITRE III

### **Survivances de ces principes dans les droits anciens et les économies anciennes**

Tous les faits précédents ont été recueillis dans ce domaine qu'on appelle celui de l'Ethnographie. De plus, ils sont localisés dans les sociétés qui peuplent les bords du Pacifique (1). On se sert d'ordinaire de ce genre de faits à titre de curiosités ou, à la rigueur, de comparaison, pour mesurer de combien nos sociétés s'écartent ou se rapprochent de ces genres d'institutions qu'on appelle « primitives ».

Cependant, ils ont une valeur sociologique générale, puisqu'ils nous permettent de comprendre un moment de l'évolution sociale. Mais il y a plus. Ils ont encore une portée en histoire sociale. Des institutions de ce type ont réellement fourni la transition vers nos formes, nos formes à nous, de droit et d'économie. Elles peuvent servir à expliquer historiquement nos propres sociétés. La morale et la pratique des échanges usitées par les sociétés qui ont immédiatement précédé les nôtres gardent encore des traces plus ou moins importantes de tous les principes que nous venons d'analyser. Nous croyons pouvoir démontrer, en fait, que nos droits et nos économies se sont dégagés d'institutions similaires aux précédentes (2).

Nous vivons dans des sociétés qui distinguent fortement (l'opposition est maintenant critiquée par

(1) Naturellement nous savons qu'ils ont une autre extension (v. plus loin p. 179, n. 1). et ce n'est que provisoirement que la recherche s'arrête ici.

(2) MM. Meillet et Henri Lévy-Bruhl, ainsi que notre regretté Huvelin, ont bien voulu nous donner des avis précieux pour le paragraphe qui va suivre.

les juristes eux-mêmes) les droits réels et les droits personnels, les personnes et les choses. Cette séparation est fondamentale : elle constitue la condition même d'une partie de notre système de propriété, d'aliénation et d'échange. Or, elle est étrangère au droit que nous venons d'étudier. De même, nos civilisations, depuis les civilisations sémitiques, grecque et romaine, distinguent fortement entre l'obligation et la prestation non gratuite, d'une part, et le don, de l'autre. Mais ces distinctions ne sont-elles pas assez récentes dans les droits des grandes civilisations ? Celles-ci n'ont-elles pas passé par une phase antérieure, où elles n'avaient pas cette mentalité froide et calculatrice ? N'ont-elles pas pratiqué même ces usages du don échangé où fusionnent personnes et choses ? L'analyse de quelques traits des droits indo-européens va nous permettre de montrer qu'ils ont bien traversé eux-mêmes cet avatar. A Rome, ce sont des vestiges que nous allons en retrouver. Dans l'Inde et en Germanie, ce seront ces droits eux-mêmes, encore vigoureux, que nous verrons fonctionner à une époque encore relativement récente.

## I

DROIT PERSONNEL ET DROIT RÉEL  
(Droit romain très ancien)

Un rapprochement entre ces droits archaïques et le droit romain d'avant l'époque, relativement très basse où il entre réellement dans l'histoire (1), et le

(1) On sait qu'en dehors de reconstitutions hypothétiques des Douze Tables et de quelques textes de lois conservés par des inscriptions, nous n'avons que des sources très pauvres pour tout ce qui concerne les quatre premiers siècles du droit romain. Cependant, nous n'adopterons pas l'attitude hypercritique de M. Lambert. *L'Histoire traditionnelle des Douze Tables (Mélanges Appleton)*, 1906. Mais il faut convenir qu'une grande partie des théories des romanistes, et même celle des « anti-quaïres » romains eux-mêmes, sont à traiter comme des hypothèses. Nous nous permettons d'ajouter une autre hypothèse à la liste.

droit germanique à l'époque où il y entre (1), éclaire ces deux droits. En particulier, il permet de poser à nouveau une des questions les plus controversées de l'histoire du droit, la théorie du *nexum* (2).

Dans un travail qui a plus qu'éclairé la matière (3), Huvelin a rapproché le *nexum* du *wadium* germanique et en général des « gages supplémentaires » (Togo, Caucase, etc.) donnés à l'occasion d'un contrat, puis il a rapproché ceux-ci de la magie sympathique et du pouvoir que donne à l'autre partie toute chose qui a été en contact avec le contractant. Mais cette dernière explication ne vaut que pour une partie des faits. La sanction magique n'est que possible, et elle-même n'est que la conséquence de la nature et du caractère spirituel de la chose donnée. D'abord, le gage supplémentaire et en particulier le *wadium* germanique (4) sont plus que des échanges de gages, même plus que des gages de vie destinés à établir une emprise magique possible. La chose gagée est d'ordinaire sans valeur : par exemple les bâtons échangés, la *stips* dans la stipulation du droit romain (5) et la *festuca notata* dans la

(1) Sur le droit germanique, v. plus loin.

(2) Sur le *nexum*, v. Huvelin, *Nexum in Dict. des Ant. ; Magie et Droit individuel* (Année, X) et ses analyses et discussions dans *Année Sociologique*, VII, p. 472 sq., IX, 412 sq., XI, p. 442 sq., XII, p. 482 sq.; Davy, *Foi jurée*, p. 135 ; pour la bibliographie et les théories des romanistes, v. Girard, *Manuel élémentaire de Droit romain*, 7<sup>e</sup> éd., p. 354.

Huvelin et M. Girard nous semblent à tous les points de vue bien près de la vérité. A la théorie d'Huvelin, nous ne proposons qu'un complément et une objection. La « clause d'injures » (*Magie et droit ind.*, p. 28 ; cf. *Injuria*, Mél. Appleton), à notre avis, n'est pas seulement magique. Elle est un cas très net, un vestige, d'anciens droits à potlatch. Le fait que l'un est débiteur et l'autre créancier rend celui qui est ainsi supérieur capable d'injurier son opposé, son obligé. De là une série considérable de relations sur lesquelles nous attirons l'attention dans ce tome de l'*Année Sociologique*, à propos des *Joking relationships*, des « parentés à plaisanterie » en particulier Winnebago (Sioux).

(3) Huvelin, *Magie et Droit individuel*, Année, X.

(4) V. plus loin, p. 153. Sur la *wadiatio*, v. Davy, *Année*, XII, p. 522 et 523.

(5) Cette interprétation du mot *stips*, a pour fondement celle d'Isidoro de Séville, V, p. 24, 30. V. Huvelin, *Stips, stipulatio, etc...* (*Mélanges Fadda*), 1906. M. Girard, *Manuel*, p. 507, note 4, après Savigny, oppose les textes de Varron et de Festus à cette interprétation figurée pure et simple. Mais Festus après avoir dit en effet : « stipulus » « firmus », a dû, dans une phrase malheureusement détruite en partie,

stipulation germanique; même les arrhes (1), d'origine sémitique, sont plus que des avances. Ce sont des choses; elles-mêmes animées. Surtout, ce sont encore des résidus des anciens dons obligatoires, dus à réciprocité; les contractants sont liés par elles. A ce titre, ces échanges supplémentaires expriment par fiction ce va et vient des âmes et des choses confondues entre elles (2). Le *nexum*, le « lien » de droit vient des choses autant que des hommes.

parler d'un « [...] defixus », peut-être bâton fiché en terre (cf. le jet du bâton lors d'une vente de terre dans les contrats de l'époque d'Hammurabi à Babylone, v. Cuq, *Étude sur les contrats*, etc. (*Nouvelle Revue Historique du Droit*, 1910, p. 467).

(1) V. Huvelin, *loc. cit.* dans *Année Sociologique*, X, p. 33.

(2) Nous n'entrons pas dans la discussion des romanistes; mais nous ajoutons quelques observations à celles d'Huvelin et de M. Girard à propos du *nexum*. 1° Le mot lui-même vient de *nectere* et, à propos de ce dernier mot, Festus (*ad verb.*; cf. s. v. *obnectere*), a conservé un des rares documents des Pontifes qui nous soient parvenus: *Napuras stramentis nectito*. Le document fait évidemment allusion au tabou de propriété, indiqué par des nœuds de paille. Donc la chose *tradita* était elle-même marquée et liée, et venait à l'*accipiens* chargée de ce lien. Elle pouvait donc le lier. — 2° L'individu qui devient *nexus*, c'est le recevant, l'*accipiens*. Or, la formule solennelle du *nexum* suppose qu'il est *emptus*, acheté, traduit-on d'ordinaire. Mais (v. plus loin), *emptus* veut dire réellement *acceptus*. L'individu qui a reçu la chose est lui-même, encore plus qu'acheté, accepté par le prêt: parce qu'il a reçu la chose et parce qu'il a reçu le lingot de cuivre que le prêt lui donne en plus de la chose. On discute la question de savoir si, dans cette opération, il y a *damnatio*, *mancipatio*, etc. (Girard, *Man.*, p. 503). Sans prendre parti dans cette question, nous croyons que tous ces termes sont relativement synonymes. (Cf. l'expression *nexo mancipioque* et celle: *emit mancipioque accepit* des inscriptions (ventes d'esclaves). Et rien n'est plus simple que cette synonymie, puisque le seul fait d'avoir accepté quelque chose de quelqu'un vous en fait l'obligé: *damnatus*, *emptus*, *nexus*. — 3° Il nous semble que les romanistes et même Huvelin n'ont pas communément fait assez attention à un détail du formalisme du *nexum*: la destinée du lingot d'airain, de l'*aes nexum* si discuté de Festus (*ad verb. nexum*). Ce lingot, lors de la formation du *nexum*, est donné par le *tradens* à l'*accipiens*. Mais — croyons-nous — quand celui-ci se libère, non seulement il accomplit la prestation promise ou délivre la chose ou le prix, mais surtout avec la même balance et les mêmes témoins, il rend ce même *aes* au prêteur, au vendeur, etc... Alors il l'achète, le reçoit à son tour. Ce rite de la « *solutio* » du *nexum* nous est parfaitement décrit par Gaius, III, 174 (le texte est assez reconstitué; nous adoptons la leçon reçue par M. Girard, cf. *Manuel*, p. 501, n., cf. *ib.*, 751). Dans une vente au comptant, les deux actes se passant pour ainsi dire en même temps, ou à très courts intervalles, le double symbole apparaissait moins que dans une vente à terme ou dans un prêt opéré solennellement; et c'est pourquoi on ne s'est pas aperçu du double jeu. Mais il y fonctionnait tout de même. Si notre interprétation est exacte, il y a bien, en plus du *nexum* qui vient des

Le formalisme même prouve l'importance des choses. En droit romain quiritaire, la tradition des biens, — et les biens essentiels étaient les esclaves et le bétail, plus tard, les biens-fonds — n'avait rien de commun, de profane, de simple. La tradition est toujours solennelle et réciproque (1) ; elle se fait encore en groupe : les cinq témoins, amis au moins, plus le « peseur ». Elle est mêlée de toutes sortes de considérations étrangères à nos conceptions purement juridiques et purement économiques modernes. Le *nexum* qu'elle établit est donc encore plein, comme Huvelin l'a bien vu, de ces représentations religieuses qu'il a seulement trop considérées comme exclusivement magiques.

Certes, le contrat le plus ancien du droit romain, le *nexum*, est détaché déjà du fond des contrats collectifs et détaché aussi du système des anciens dons qui engagent. La préhistoire du système romain des obligations ne pourra peut-être jamais être écrite avec certitude. Cependant nous croyons pouvoir indiquer dans quel sens on pourrait chercher.

Il y a sûrement un lien dans les choses, *en plus* des liens magiques et religieux, ceux des mots et des gestes du formalisme juridique.

Ce lien est encore marqué par quelques très vieux termes du droit des Latins et des peuples italiques. L'étymologie d'un certain nombre de ces termes

formes solennelles, en plus du *nexum* qui vient de la chose, un autre *nexum* qui vient de ce lingot alternativement donné et reçu, et pesé avec la même balance, « *hanc tibi libram primam postremamque* », par les deux contractants, liés ainsi alternativement. 4° D'ailleurs, supposons un instant que nous puissions nous représenter un contrat romain avant qu'on se servît de la monnaie de bronze, et même de ce lingot pesé, ou même encore de ce morceau de cuivre moulé, l'*aes flatum* qui représentait une vache (on sait que les premières monnaies romaines furent frappées par les *gentes* et, représentant du bétail, furent sans doute des titres engageant le bétail de ces *gentes*). Supposons une vente où le prix est payé en bétail réel ou figuré. Il suffit de se rendre compte que la livraison de ce bétail-prix, ou de sa figuration, rapprochait les contractants, et en particulier le vendeur de l'acheteur ; comme dans une vente ou dans toute cession de bétail, l'acheteur ou le dernier possesseur reste, au moins pour un temps (vices rédhibitoires, etc.), en liaison avec le vendeur ou le possesseur précédent. (V. plus loin, les faits de droit hindou et de folklore).

(1) Varron, *de re rustica*, II, p. 1, 15.



paraît incliner dans ce sens. Nous indiquons ce qui suit à titre d'hypothèse.

À l'origine, sûrement, les choses elles-mêmes avaient une personnalité et une vertu.

Les choses ne sont pas les êtres inertes que le droit de Justinien et nos droits entendent. D'abord elles font partie de la famille : la *familia* romaine comprend les *res* et non pas seulement les personnes. On en a la définition encore au Digeste (1), et il est très remarquable que, plus on remonte dans l'antiquité, plus le sens du mot *familia* dénote les *res* qui en font partie jusqu'à désigner même les vivres et les moyens de vivre de la famille (2). La meilleure étymologie du mot *familia* est sans doute celle qui le rapproche (3) du sanskrit *dhaman*, maison.

De plus, les choses étaient de deux sortes. On distinguait entre la *familia* et la *pecunia*, entre les choses de la maison (esclaves, chevaux, mulets, ânes) et le bétail qui vit aux champs loin des étables (4). Et on distinguait aussi entre les *res Mancipi* et les *res nec Mancipi*, suivant les formes de vente (5).

(1) Sur « familia », v. Dig. L, XVI, de verb. sign., n° 195, § 1. « Familiae appellatio, etc... et in res, et in personas diducitur, etc... » (Ulpien). Cf. Isidore de Séville, XV, 9, 5. En droit romain, jusqu'à une époque très tardive, l'action en division d'héritage s'est appelée « familiae erciscundae », Dig. XI, II. Encore au Code, III, XXXVIII. Inversement « res » égale « familia » ; aux Douze Tables, V, 3, « super pecunia tutelave suae rei ». Cf. Girard, *Textes de droit romain*, p. 869, n. Manuel, p. 322 ; Cuq, *Institutions*, I, p. 37. Gaius, II, 224, reproduit ce texte en disant « super familia pecuniaque ». « Familia », égale « res » et « substantia », encore au Code (Justinien), VI, XXX, 5. Cf. encore « familia rustica et urbana » Dig. L, XVI, de verb. sign., n° 166.

(2) Cicéron, *De Orat.*, 56 ; *Pro Caecina*, VII. — Térence : « Decem dierum vix mihi est familia. »

(3) Walde, *Lat. etymol. Wörterb.*, p. 70. M. Walde hésite sur l'étymologie qu'il propose, mais il n'y a pas à hésiter. Au surplus, la « res » principale, le « Mancipium » par excellence de la *familia*, c'est l'esclave « Mancipium » dont l'autre nom « famulus » a la même étymologie que *familia*.

(4) Sur la distinction *familia pecuniaque* attestée par les *sacrae leges* (v. Festus, ad verbum), et par de nombreux textes, v. Girard, *Textes*, p. 841, n. 2, Manuel, p. 274, 263, n. 3. Il est certain que la nomenclature n'a pas toujours été très sûre, mais, contrairement à l'avis de M. Girard, nous croyons que c'est anciennement, à l'origine, qu'il y a eu une distinction très précise. La division se retrouve d'ailleurs en osque, *famelo in eituo* (*Lex Bantia*, l. 13).

(5) La distinction des *res Mancipi* et des *res nec Mancipi* n'a disparu

Pour les unes, qui constituent les choses précieuses, y compris les immeubles et même les enfants, il ne peut y avoir aliénation que suivant les formules de la *mancipatio* (1), de la prise (*capere*) en mains (*manu*). On discute beaucoup pour savoir si la distinction entre *familia* et *pecunia* coïncidait avec la distinction des *res Mancipi* et des *res nec Mancipi*. Pour nous cette coïncidence — à l'origine — ne fait pas l'ombre d'un doute. Les choses qui échappent à la *mancipatio* sont précisément le petit bétail des champs et la *pecunia*, l'argent, dont l'idée, le nom et la forme dérivent du bétail. On dirait que les *veteres* romains font la même distinction que celles que nous venons de constater en pays tsimshian et kwakiutl, entre les biens permanents et essentiels de la « maison » (comme on dit encore en Italie et chez nous) et les choses qui passent : les vivres, le bétail des lointaines prairies, les métaux, l'argent, dont, en somme, même les fils non émancipés pouvaient commercer.

Ensuite, la *res* n'a pas dû être, à l'origine, la chose brute et seulement tangible, l'objet simple et passif de transaction qu'elle est devenue. Il semble que l'étymologie la meilleure est celle qui compare le mot avec sanscrit *rah*, *ratih* (2), don, cadeau, chose agréable. La *res* a dû être, avant tout, ce qui fait plaisir à quelqu'un d'autre (3). D'autre part, la chose est toujours marquée, au sceau, à la marque de propriété de la famille. On comprend dès lors que de ces choses *Mancipi*, la tradition solennelle (4),

du droit romain qu'on l'an 532 de notre ère, par une abrogation expresse du droit *quiritaire*.

(1) Sur la *mancipatio*, v. plus loin. Le fait qu'elle ait été requise, ou licite tout au moins, jusqu'à une époque si tardive prouve avec quelle difficulté la *familia* se défaisait des *res Mancipi*.

(2) Sur cette étymologie, v. Walde, p. 650, ad verb. Cf. *rayih*, propriété, chose précieuse, talisman, cf. avestique *rae*, *rayyi*, mêmes sens ; cf. vieil irlandais *rath*, « présent gracieux ».

(3) Le mot qui désigne la « *res* » en osque est *egmo*, cf. *Lex Bant.*, l. 6, 11, etc... Walde rattache *egmo* à *egere*, c'est la « chose dont on manque ». Il est bien possible que les anciennes langues italiques aient eu deux mots correspondants et antithétiques pour désigner la chose qu'on donne et qui fait plaisir « *res* », et la chose dont on manque « *egmo* » et qu'on attend.

(4) V. plus loin.

*mancipatio*, crée un lien de droit. Car, entre les mains de l'« accipiens » elle reste encore, en partie, un moment, de la « famille » du premier propriétaire; elle lui reste liée et elle lie l'actuel possesseur jusqu'à ce que celui-ci soit dégagé par l'exécution du contrat, c'est-à-dire, par la tradition compensatoire de la chose, du prix ou service qui liera à son tour le premier contractant.

### Scholie

La notion de la force inhérente à la chose n'a d'ailleurs jamais quitté le droit romain sur deux points : le vol, *furtum*, et les contrats *re*.

En ce qui concerne le vol (1), les actions et obligations qu'il entraîne sont nettement dues à la puissance de la chose. Elle à une « *æterna auctoritas* » en elle-même (2), qui se fait sentir quand elle est volée et pour toujours. Sous ce rapport, la *res* romaine ne diffère pas de la propriété hindoue ou haïda (3).

Les contrats *re* forment quatre des contrats les plus importants du droit : prêt, dépôt, gage et commodat. Un certain nombre de contrats innommés aussi — en particulier ceux que nous croyons avoir été, avec la vente, à l'origine du contrat lui-même — le don et l'échange (4), sont dits également « *re* ». Mais ceci était fatal. En effet, même dans nos droits actuels, comme dans le droit romain, il est impossible de sortir ici (5) des plus anciennes règles du droit : il faut qu'il y ait chose ou service pour qu'il y ait don et il faut que la chose ou le service obligent. Il est évident par exemple que la révocabilité de la donation pour cause d'ingratitude, qui est de droit romain récent (6), mais qui est constante dans nos droits à nous, est une institution de droit normal, naturel peut-on dire.

Mais ces faits sont partiels et ne prouvent que pour certains contrats. Notre thèse est plus générale. Nous croyons qu'il n'a

(1) V. Huvelin, *Furtum* (Mélanges Girard), p. 159 à 175 ; *Etude sur le Furtum*, 1. *Les sources*, p. 272.

(2) Expression d'une très vieille loi, *lex Atinia*, conservée par Aulu-Gelle, XVII, 7, « *Quod subruptum erit ejus rei æterna auctoritas esto* ». Cf. extraits d'Ulpien, III, p. 4 et 6 ; cf. Huvelin, *Magie et Droit individuel*, p. 19.

(3) V. plus loin. Chez les Haïda, le volé n'a qu'à mettre un plat à la porte du voleur et la chose revient d'ordinaire.

(4) Girard, *Manuel*, p. 265. Cf., Dig., XIX, IV, *De permut.*, 1, 2 : « *permutatio autem ex re tradita initium obligationi præbet.* »

(5) Mod. *Regul.* dans Dig., XLIV, VII, *de Obl. et act.* 52, « *re obligatur cum res ipsa intercedit* ».

(6) Justinien (en 529 J.-C.) *Code* VIII, LVI, — 10.

pu y avoir, dans les époques très anciennes du droit romain, un seul moment où l'acte de la *traditio* d'une *res*, n'ait pas été — même en plus des paroles et des écrits — l'un des moments essentiels. Le droit romain a d'ailleurs toujours hésité sur cette question (1). Si, d'une part, il proclame que la solennité des échanges, et au moins le contrat, est nécessaire comme prescrivent les droits archaïques que nous avons décrits, s'il disait « *nunquam nuda traditio transfert dominium* » (2) ; il proclamait également, encore à une aussi tardive époque que Dioclétien (3) (298 J.-C.) : « *Traditionibus et usucapionibus dominia, non pactis transferuntur* ». La *res*, prestation ou chose, est un élément essentiel du contrat.

Au surplus, toutes ces questions fort débattues sont des problèmes de vocabulaire et de concepts et, vu la pauvreté des sources anciennes, on est très mal placé pour les résoudre.

Nous sommes assez sûr jusqu'à ce point de notre fait. Cependant, il est peut-être permis de pousser encore plus loin et d'indiquer aux juristes et aux linguistes une avenue peut-être large où l'on peut faire passer une recherche et au bout de laquelle on peut peut-être imaginer tout un droit effondré déjà lors de la loi des Douze Tables et probablement bien avant. D'autres termes de droit que *familia, res* se prêtent à une étude approfondie. Nous allons ébaucher une série d'hypothèses, dont chacune n'est peut-être pas très importante, mais dont l'ensemble ne laisse pas de former un corps assez pesant.

Presque tous les termes du contrat et de l'obligation, et un certain nombre des formes de ces contrats semblent se rattacher à ce système de liens spirituels créés par le fait brut de la *traditio*.

Le contractant d'abord est *reus* (4) ; c'est avant tout l'homme qui a reçu la *res* d'autrui, et devient à ce titre son *reus*, c'est à-dire l'individu qui lui est lié par la chose elle-même, c'est-à-dire par son esprit (5). L'étymologie a déjà été proposée. Elle a été souvent éliminée comme ne donnant aucun sens ; elle en a au contraire un

(1) Girard, *Manuel*, p. 308.

(2) Paul, *Dig.*, XLI, 1 — 31, 1.

(3) *Code*, II, III, *De pactis*, 20.

(4) Sur le sens du mot *reus*, coupable, responsable, v. Mommsen, *Römisches Strafrecht*, 3<sup>e</sup> éd., p. 189. L'interprétation classique provient d'une sorte d'*a priori* historique qui fait du droit public personnel et en particulier criminel le droit primitif, et qui voit dans les droits réels et dans les contrats des phénomènes modernes et raffinés. Alors qu'il serait si simple de déduire les droits du contrat du contrat lui-même !

(5) *Reus* appartient d'ailleurs à la langue de la religion (v. Wissowa, *Rel. u. Kultus der Römer*, p. 320, n. 3 et 4), non moins que du droit : *voti reus*, *Énéide*, V, 237 ; *reus qui voto se numinibus obligat* (Servius ad *Æn.*, IV, v. 699). L'équivalent de *reus* est *voti damnatus* (Virgile, *Egl.*, V, v. 80) ; et ceci est bien symptomatique puisque *damnatus* = *nexus*. L'individu qui a fait un vœu est exactement dans la position de celui qui a promis ou reçu une chose. Il est *damnatus* jusqu'à ce qu'il se soit acquitté.

très net. En effet, comme le fait remarquer Hirn (1), *reus* est originellement un génitif en *os* de *res* et remplace *rei-jos*. C'est l'homme qui est possédé par la chose. Il est vrai que Hirn et Walde qui le reproduit (2) traduisent ici *res* par « procès » et *rei-jos* par « impliqué dans le procès » (3). Mais cette traduction est arbitraire, supposant que le terme *res* est avant tout un terme de procédure. Au contraire, si l'on accepte notre dérivation sémantique, toute *res* et toute *traditio* de *res* étant l'objet d'une « affaire », d'un « procès » public, on comprend que le sens d'« impliqué dans le procès » soit au contraire un sens secondaire. A plus forte raison le sens de coupable pour *reus* est-il encore plus dérivé et nous retracerions la généalogie des sens de la façon directement inverse de celle que l'on suit d'ordinaire. Nous dirions : 1<sup>o</sup> l'individu possédé par la chose ; 2<sup>o</sup> l'individu impliqué dans l'affaire causée par la *traditio* de la chose ; 3<sup>o</sup> enfin, le coupable et le responsable (4). De ce point de vue, toutes les théories du « quasi-délit », origine du contrat, du *nexum* et de l'*actio*, sont un peu plus éclaircies. Le seul fait d'avoir la chose, met l'*accipiens* dans un état incertain de quasi-culpabilité (*damnatus*, *nexus*, *æreobærat*), d'infériorité spirituelle, d'inégalité morale (*magister*, *minister*) (5) vis-à-vis du livreur (*tradens*).

Nous rattachons également à ce système d'idées un certain nombre de traits très anciens de la forme encore pratiquée sinon comprise de la *mancipatio* (6), de l'achat-vente qui deviendra

(1) *Indo-germ. Forsch.*, XIV, p. 131.

(2) *Latin. Etymol. Wörterb.*, p. 651, ad verb. *reus*.

(3) C'est l'interprétation des plus vieux juristes romains eux-mêmes (Cicéron, *de Or.* II, 183, *Rei omnes quorum de re disceptatur*) ; ils avaient toujours le sens *res* = affaire présent à l'esprit. Mais elle a cet intérêt qu'elle garde le souvenir du temps des Douze Tables, II, 2, où *reus* ne désigne pas seulement l'accusé mais les deux parties en toute affaire, l'*actor* et le *reus* des procédures récentes. Festus (ad verb. *reus*, cf. autre fragment « *pro utroque ponitur* »), commentant les Douze Tables, cite deux très vieux jurisconsultes romains à ce sujet. Cf. Ulpien au *Dig.* II, XI, 2, 3, *alteruter ex litigatoribus*. Les deux parties sont également liées par le procès. Il y a lieu de supposer qu'elles étaient également liées par la chose, auparavant.

(4) La notion de « *reus* », responsable d'une chose, rendu responsable par la chose, est encore familière aux très vieux jurisconsultes romains que cite Festus (Ad Verb.), « *reus stipulando est idem qui stipulator dicitur, ..... reus promittendo qui suo nomine alteri quid promisit* », etc... Festus fait évidemment allusion à la modification du sens de ces mots dans ce système de cautionnement qu'on appelle la corréalité ; mais les vieux auteurs parlaient d'autre chose. D'ailleurs, la corréalité (Ulpien au *Dig.*, XIV, VI—7, 1 et le titre *Dig.* XLV, II, *de duo. reis const.*), a gardé le sens de ce lien indissoluble qui lie l'individu à la chose, en l'espèce, l'affaire, et avec lui, « ses amis et parents », corréaux.

(5) Dans la *Lex Bantia*, en osque, *minstreis* = *minoris partis* (l. 19), c'est la partie qui succombe au procès. Tant le sens de ces termes n'a jamais été perdu, dans les dialectes italiques !

(6) Les romanistes semblent faire remonter trop haut la division :

*emptio venditio* (1), dans le très ancien droit romain. En premier lieu faisons attention qu'elle comporte toujours une *traditio* (2). Le premier détenteur, *tradens*, manifeste sa propriété, se détache solennellement de sa chose, la livre et ainsi achète l'*accipiens*. En second lieu, à cette opération, correspond la *man. ipatio* proprement dite. Celui qui reçoit la chose la prend dans sa *manus* et non seulement la reconnaît acceptée, mais se reconnaît lui-même vendu jusqu'à paiement. On a l'habitude, à la suite des prudents Romains, de ne considérer qu'une *mancipatio* et de ne la comprendre que comme une prise de possession, mais il y a plusieurs prises de possession symétriques, de choses et de personnes, dans la même opération (3).

On discute d'autre part, et fort longuement, la question de savoir

*mancipatio* et *emptio venditio*. A l'époque des Douze Tables et probablement bien après, il est peu vraisemblable qu'il y ait eu des contrats de vente qui aient été de purs contrats consensuels, comme ils sont devenus par la suite à une date qu'on peut à peu près dater, à l'époque de Q. M. Scævola. Les Douze Tables emploient le mot *venum duuit* juste pour désigner la vente la plus solennelle qu'on puisse faire et qui certainement ne pouvait s'opérer que par *mancipatio*, celle d'un fils (XII T., IV, 2). D'autre part, au moins pour les choses *muncipi*, à cette époque la vente s'opère exclusivement, en tant que contrat, par une *mancipatio*; tous ces termes sont donc synonymes. Les Anciens gardaient le souvenir de cette confusion. V. Pomponius, Digeste, XL, VII, *de statuliberis*: « quoniam Lex XII. T. emtionis verbo omnem alienationem complexa videatur ». Inversement, le mot *mancipatio* a bien longtemps désigné, jusqu'à l'époque des Actions de la Loi, des actes qui sont de purs contrats consensuels, comme la *fiducia*, avec laquelle elle est quelquefois confondue. V. Documents dans Girard, *Manuel*, p. 545. Cf. p. 299. Même *mancipatio*, *mancipium* et *nexum* ont été, sans doute à un moment donné très ancien, employés assez indifféremment.

Cependant, en réservant cette synonymie, nous considérons dans ce qui suit exclusivement la *mancipatio* des *res* qui font partie de la *familia* et nous partons du principe conservé par Ulpion, XIX, 3 (cf. Girard, *Manuel*, p. 303): « *mancipatio... propria alienatio rerum Mancipi* ».

(1) Pour Varron *De re rustica*, II, 1, 15; II, 2, 5; II, V, 11; II, 10, 4, le mot d'*emptio* comprend la *mancipatio*.

(2) On peut même imaginer que cette *traditio* s'accompagnait de rites du genre de ceux qui nous sont conservés dans le formalisme de la *manumissio*, de la libération de l'esclave qui est censé s'acheter lui-même. Nous sommes mal informés sur les gestes des deux parties dans la *mancipatio* et d'autre part, il est bien remarquable que la formule de la *manumissio* (Festus, s. v. *puri*) est au fond identique à celle de l'*emptio venditio* du bétail. Peut-être, après avoir pris dans sa main la chose qu'il livrait, le *tradens* la frappait-il de sa paume. On peut comparer le *vus rave*, la tape sur le cochon (Iles Banks, Mélanésie) et la tape de nos foires sur la croupe du bétail vendu. Mais ce sont des hypothèses que nous ne nous permettrions pas si les textes, et en particulier celui de Gaius, n'étaient pas, à cet endroit précis, pleins de lacunes que des découvertes de manuscrits combleront sans doute un jour.

Rappelons aussi que nous avons retrouvé un formalisme identique à celui de la « percussion » avec le cuivre blasonné, chez les Haïda, v. p. h. p. 124, n. 5].

(3) V. plus haut observations sur le *nexum*.

si l'*emptio venditio* (1) correspond à deux actes séparés ou à un seul. On le voit, nous fournissons une autre raison de dire que c'est deux qu'il faut compter, bien qu'ils puissent se suivre presque immédiatement dans la vente au comptant. De même que dans les droits plus primitifs, il y a le don, puis le don rendu, de même il y a en droit romain ancien la mise en vente, puis le paiement. Dans ces conditions il n'y a aucune difficulté à comprendre tout le système et même en plus la stipulation (2).

En effet, il suffit presque de remarquer les formules solennelles dont on s'est servi : celle de la *mancipatio*, concernant le lingot d'airain, celle de l'acceptation de l'or de l'esclave qui se rachète (3) (cet or « doit être pur, probe, profane, à lui », *puri, probi, profani, sui*) ; elles sont identiques. De plus, elles sont toutes les deux des échos de formules de la plus vieille *emptio*, celle du bétail et de l'esclave, qui nous a été conservée sous sa forme du *jus civile* (4). Le deuxième détenteur n'accepte la chose qu'exempte de vices et surtout de vices magiques ; et il ne l'accepte que parce qu'il peut rendre ou compenser, livrer le prix. A noter, les expressions : *reddidit pretium, reddere*, etc., où apparaissent encore le radical *dare* (5).

D'ailleurs Festus nous a conservé clairement le sens du terme *emere* (acheter) et même de la forme de droit qu'il exprime. Il dit encore : *abemito significat demito vel auferto ; emere enim antiqui dicebant pro accipere* » (s. v. *abemito*) et il revient ailleurs sur ce sens : « *Emere quod nunc est mercari antiqui accipiebant pro sumere* » (s. v. *emere*), ce qui est d'ailleurs le sens du mot indo-européen auquel se rattache le mot latin lui-même. *Emere*, c'est prendre, accepter quelque chose de quelqu'un (6).

L'autre terme de l'*emptio venditio* semble également faire résonner une autre musique juridique que celle des prudents Romains (7), pour lesquels il n'y avait que troc et donation quand il n'y avait pas prix et monnaie, signes de la vente. *Vendere*, originairement *venum-dare*, est un mot composé d'un type archaïque (8), préhistorique. Sans aucun doute il comprend nettement un élément *dare*, qui rappelle le don et la transmission. Pour l'autre élément, il semble bien emprunter un terme indo-européen qui signifiait déjà non pas la vente, mais le prix de

(1) Cuj, *Institutions juridiques des Romains*, t. II, p. 454.

(2) V. plus haut. La *stipulatio*, l'échange des deux parties du bâton, correspond non pas seulement à d'anciens gages, mais à d'anciens dons supplémentaires.

(3) Festus (*ad manumissio*).

(4) V. Varron, *de re rustica* : 2, 1, 15 ; 2, 5 ; 2, 5, 11 : *sanos, noxis solutos*, etc.

(5) Noter aussi les expressions *mutui datio*, etc... En fait, les Romains n'avaient pas d'autre mot que *dare* donner, pour désigner tous ces actes qui consistent dans la *traditio*.

(6) Walde, *ib.*, p. 253.

(7) *Dig. XVIII, I, — 33*, Extraits de Paul.

(8) Sur les mots de ce type, v. Ernout, *Credo-Craddhâ* (*Mélanges Sylvain Lévi*, 1911). Encore un cas d'identité, comme pour *res* et tant d'autres mots, des vocabulaires juridiques italo-celtiques et indo-iranien. Remarquons les formes archaïques de tous ces mots : *tradere, reddere*.

vente *ώνή*, sanskrit *vasnah*, que Hirn (1) a rapproché d'ailleurs d'un mot bulgare qui signifie dot, prix d'achat de la femme.

### Autres droits indo-européens

Ces hypothèses concernant le très ancien droit romain sont plutôt d'ordre préhistorique. Le droit et la morale et l'économie des Latins ont dû avoir ces formes, mais elles étaient oubliées quand leurs institutions sont entrées dans l'histoire. Car ce sont justement les Romains et les Grecs (2), qui, peut-être à la suite des Sémites du Nord et de l'Ouest (3) ont inventé la distinction des droits personnels et des droits réels, séparé la vente du don et de l'échange, isolé l'obligation morale et le contrat, et surtout conçu la différence qu'il y a entre des rites, des droits et des intérêts. Ce sont eux qui, par une véritable, grande

(1) V. Walde, *ib.*, s. v. *vendere*.

Il est même possible que le très vieux terme de « licitatio » conserve un souvenir de l'équivalence de la guerre et de la vente (à l'enchère) : « *Licitati in mercando sive pugnando contendentes* » dit encore Festus *ad verb. Licitati*; comparez l'expression tlingit, kwakiutl : « guerre de propriété » ; cf. plus haut, p. 97, n. 2, pour des enchères et des potlatch.

(2) Nous n'avons pas suffisamment étudié le droit grec ou plutôt les survivances du droit qui a dû précéder les grandes codifications des Ioniens et des Doriens, pour pouvoir dire si vraiment les différents peuples grecs ont ignoré ou connu ces règles du don. Il faudrait revoir toute une littérature à propos de questions variées : dons, mariages, gages, (V. Gernet, 'Εγγύσι, *Revue des Études Grecques*, 1917 ; cf. Vinogradoff, *Outlines of the History of Jurisprudence*, II, p. 235), hospitalité, intérêt et contrats, et nous ne retrouverions encore que des fragments. En voici cependant un : Aristote, *Éthique à Nicomaque* 1123 a 3, à propos du citoyen magnanime et de ses dépenses publiques et privées, de ses devoirs et de ses charges, mentionne les réceptions d'étrangers, les ambassades, καὶ δωρεὰς καὶ ἀντιδωρεὰς, comment ils dépensent εἰς τὰ κοινά, et il ajoute τὰ δὲ δῶρα τοῖς ἀναθήμασιν ἔχει τι ὁμοίον. « Les dons ont quelque chose d'analogue aux consécérations » (cf. p. h., p. 99, n. 1, Tsimshian).

Deux autres droits indo-européens vivants présentent des institutions de ce genre : Albanais et Ossétien. Nous nous bornons à référer aux lois ou décrets modernes qui prohibent ou limitent chez ces peuples les excès des dilapidations en cas de mariage, mort, etc., ex. : Kovalewski, *Coutume contemporaine et Loi ancienne*, p. 187, n.

(3) On sait que presque toutes les formules du contrat sont attestées par les papyrus araméens des Juifs de Philae en Égypte, v<sup>e</sup> siècle avant notre ère. V. Cowley, *Aramaic Papyri*, Oxford, 1923. On connaît aussi les travaux d'Ungnad sur les contrats babyloniens (v. *Année*, XII, Huvelin, p. 508. et Cuq, *Études sur les contrats de l'époque de la 1<sup>re</sup> Dynastie babylonienne*. (*Nouv. Rev. Hist. du Dr.*, 1910.)



et vénérable révolution ont dépassé toute cette moralité vieillie et cette économie du don trop chancelante, trop dispendieuse et trop somptuaire, encombrée de considérations de personnes, incompatible avec un développement du marché, du commerce et de la production, et au fond, à l'époque, antiéconomique.

De plus, toute notre reconstitution n'est qu'une hypothèse vraisemblable. Cependant son degré de probabilité s'accroît en tout cas du fait que d'autres droits indo-européens, des droits véritables et écrits, ont sûrement connu, à des époques encore historiques, relativement proches de nous, un système du genre de celui que nous avons décrit dans ces sociétés océaniques et américaines qu'on appelle vulgairement primitives et qui sont tout au plus archaïques. Nous pouvons donc généraliser avec quelque sécurité.

Les deux droits indo-européens qui ont le mieux conservé ces traces sont le droit germanique et le droit hindou. Ce sont aussi ceux dont nous avons des textes nombreux.

## II

### DROIT HINDOU CLASSIQUE (1)

#### *Théorie du don*

*N. B.* — Il y a, à se servir des documents hindous juridiques, une difficulté assez grave. Les codes et les livres épiques qui les valent en autorité ont été rédigés par les brahmanes et, on peut

(1) Le droit hindou ancien nous est connu par deux séries de recueils de rédaction assez tardive par rapport au reste des Écritures. La plus ancienne série est constituée par les *Dharmasutra* auxquels Bühler assigne une date antérieure au Bouddhisme (*Sacred Laws* dans *Sacred Books of the East*, Intr.). Mais il n'est pas évident qu'un certain nombre de ces *sutra* — sinon la tradition sur laquelle ils sont fondés — ne datent pas d'après le bouddhisme. En tout cas, ils font partie de ce que les Hindous appellent la *Ṛuti*, la Révélation. L'autre série est celle de la *smṛti*; la Tradition, ou des *Dharmaśāstra* : Livres de la Loi dont le principal est le fameux code de Manu qui, lui, est à peine postérieur aux *sutra*.

Nous nous sommes cependant plutôt servi d'un long document

le dire, sinon pour eux, du moins à leur profit à l'époque même de leur triomphe (1). Ils ne nous montrent qu'un droit théorique. Ce n'est donc que par un effort de reconstitution, à l'aide des nombreux aveux qu'ils contiennent, que nous pouvons entrevoir ce qu'étaient le droit et l'économie des deux autres castes, *ksatriya* et *vaiçya*. En l'espèce, la théorie, « la loi du don » que nous allons décrire, le *danadharma*, ne s'applique réellement qu'aux brahmanes, à la façon dont ils le sollicitent, le reçoivent... sans le rendre autrement que par leurs services religieux, et aussi à la façon dont le don leur est dû. Naturellement, c'est ce devoir de donner aux brahmanes qui est l'objet de nombreuses prescriptions. Il est probable que de tout autres relations régnaient entre gens nobles, entre familles princières, et, à l'intérieur des nombreuses

épiques, lequel a, dans la tradition brahmanique, une valeur de *smṛti* et de *Çastra* (tradition et loi enseignée). L'*Anuṣasanaparvan* (Livre XIII du *Mahabharata*) est bien autrement explicite sur la morale du don que les livres de loi. D'autre part, il a autant de valeur et il a la même inspiration que ceux-ci. En particulier, il semble qu'à la base de sa rédaction, il y a la même tradition de l'école brahmanique des Manava que celle sur laquelle s'appuie le Code de Manu lui-même (V. Bühler, *The Laws of Manu, in Sacred Books of the East*, p. LXX sq.). D'ailleurs on dirait que ce *parvan* et Manu se citent l'un l'autre.

En tout cas, ce dernier document est inappréciable. Livre énorme d'une énorme épopée du don, *dana-dharmakathanam*, comme dit le commentaire, auquel plus du tiers du livre, plus de quarante « leçons sont consacrées. » De plus, ce livre est extrêmement populaire dans l'Inde. Le poème raconte comment il fut récit de façon tragique à Yudhisthira, le grand roi, incarnation de Dharma, la Loi, par le grand Roi-voyant Bhishma, couché sur son lit de flèches, au moment de sa mort.

Nous le citons dorénavant ainsi : *Anuṣ.*, et indiquons en général les deux références : n° du vers, et n° du vers par *adhyaya*. Les caractères de transcription sont remplacés par les caractères d'italiques.

(1) Il est évident à plus d'un trait que, sinon les règles, au moins les rédactions des *çastra* et des épopées sont postérieures à la lutte contre le bouddhisme dont ils parlent. Ceci est en tout cas certain pour l'*Anuṣasanaparvan* qui est plein d'allusions à cette religion. (V. en particulier l'*Adhyaya* 120.) Peut-être même — tant la date des rédactions définitives peut être tardive — pourrait-on trouver une allusion au christianisme précisément à propos de la théorie des dons, dans le même *parvan* (*adhyaya*, 114, vers 10), où Vyasa ajoute : « Telle est la loi enseignée avec subtilité (*nipunena*, Calcutta) (*naipunena*, Bombay) » : « qu'il ne fasse pas à autrui ce qui est contraire à son moi, voilà le *dharma* (la loi) résumé » (vers 5673). Mais d'autre part, il n'est pas impossible que les brahmanes, ces faiseurs de formules et proverbes aient pu arriver par eux-mêmes à une pareille invention. En fait le vers précédent (vers 9 = 5672) a une allure profondément brahmanique, « Tel autre se guide par le désir (et se trompe). Dans le refus et dans le don, dans le bonheur et dans le malheur, dans le plaisir et le déplaisir, c'est en rapportant à soi (à son moi) (les choses) que l'homme les mesure, etc. ». Le commentaire de Nilakantha est formel et bien original, non chrétien : « Comme quelqu'un se conduit vis-à-vis des autres, ainsi (se conduisent les autres vis-à-vis de lui). C'est en sentant comment on accepterait soi-même un refus après avoir sollicité..., etc..., qu'on voit ce qu'il faut donner. »

castes et races, parmi les gens du commun. Nous les devinons à peine. Mais il n'importe. Les faits hindous ont une dimension considérable.

L'Inde ancienne, immédiatement après la colonisation aryenne, était en effet doublement un pays de potlatch (1). D'abord, le potlatch se retrouve encore dans deux très grands groupes qui étaient autrefois beaucoup plus nombreux et ont formé le substrat d'une grande partie de la population de l'Inde : les tribus de l'Assam (thibéto-hirmanes) et les tribus de souche munda (austro-asiatiques). On a même le droit de supposer que la tradition de ces tribus est celle qui a subsisté dans un décor brahmanique (2). Par exemple, on pourrait voir les traces (3) d'une institution comparable à l'*indjok* batak et aux autres principes d'hospitalité malaise dans les règles qui défendent de manger sans avoir invité l'hôte survenu : « il mange du poison *halahalah*, (celui qui mange) sans participation de son ami ». D'autre part, des institutions de même genre sinon de même espèce ont laissé quelques traces dans le plus ancien Veda. Et comme nous les retrouvons dans presque tout le monde indo-européen (4), nous avons des raisons de croire que les Aryens les apportaient, eux aussi,

(1) Nous ne voulons pas dire que, dès une époque très ancienne, celle de la rédaction du *Rg Veda*, les Aryas arrivés dans l'Inde du Nord-Est n'ont pas connu le marché, le marchand, le prix, la monnaie, la vente (v. Zimmermann, *Allindisches Leben*, p. 257 et suiv.) : *Rg Veda*, IV, 24, 9. Surtout l'*Atharva Veda* est familier avec cette économie. Indra lui-même est un marchand. (Hymne, III, 15, employé dans *Kauçika-sutra*, VII, 1, VII, 10 et 12, dans un rituel d'homme allant à une vente. V. cependant *dhanada*, *ib.*, v. 1 et *vujin*, épithète d'Indra, *ib.*).

Nous ne voulons pas dire non plus que le contrat n'ait eu dans l'Inde que cette origine, partie réelle, partie personnelle et partie formelle de la transmission des biens, et que l'Inde n'ait pas connu d'autres formes d'obligations, par exemple le quasi-délit. Nous ne cherchons à démontrer que ceci : la subsistance, à côté de ces droits, d'un autre droit, d'une autre économie et d'une autre mentalité.

(2) En particulier il a dû y avoir — comme il y en a encore dans les tribus et nations aborigènes — des prestations totales de clans et de villages. L'interdiction faite aux brahmanes (*Vasistha*, 14, 10 et *Gautama*, XIII, 17 ; *Manu*, IV, 217) d'accepter quoi que ce soit « de multitudes » et surtout de participer à un festin offert par elles, vise sûrement des usages de ce genre.

(3) *Anuç.*, vers 5051, et vers 5045 (= *Adh.* 104, vers 98 et 95) : « qu'il ne consomme pas de liquide dont l'essence est ôtée... ni sans en faire le don à celui qui est assis à table avec lui » (commentaire : et qu'il a fait asseoir et qui doit manger avec lui).

(4) Par exemple l'*adanam*, don que font les amis aux parents du jeune tonsuré ou du jeune initié, à la fiancée et au fiancé, etc..., est identique, même dans le titre au « *gaben* », germanique dont nous parlons plus loin. (V. les *grhyasutra* (rituels domestiques), Oldenberg, *Sacred Books* à l'index sous ces divers titres).

Autre exemple, l'honneur qui provient des cadeaux (de nourriture) *Anuç.*, 122, vers 12, 13 et 14 : « honorés, ils honorent ; eux décorés, ils décorent. « C'est un donateur ici, là, dit-on », de toutes parts il est glorifié » (*Anuç.*, vers 5850).

dans l'Inde (1). Les deux courants ont sans doute conflué à une époque que l'on peut presque situer, contemporaine des parties postérieures du Veda et de la colonisation des deux grandes plaines des deux grands fleuves, l'Indus et le Gange. Sans doute aussi ces deux courants se renforcèrent l'un l'autre. Aussi, dès que nous quittons les temps védiques de la littérature, trouvons-nous cette théorie extraordinairement développée comme ces usages. Le Mahabharata est l'histoire d'un gigantesque potlatch ; jeu de dés des Kauravas contre les Pandavas ; tournois et choix de fiancés par Draupadi, sœur et épouse polyandre des Pandavas (2). D'autres répétitions du même cycle légendaire se rencontrent parmi les plus beaux épisodes de l'épopée, par exemple le roman de Nala et de Damayanti raconte, comme le Mahabharata entier, la construction d'assemblée d'une maison, un jeu de dés, etc... (3). Mais tout est défiguré par la tournure littéraire et théologique du récit.

D'ailleurs, notre démonstration actuelle ne nous oblige pas à doser ces multiples origines et à reconstituer hypothétiquement

(1) Une étude étymologique et sémantique permettrait d'ailleurs d'obtenir ici des résultats analogues à ceux que nous avons obtenu à propos du droit romain. Les plus vieux documents védiques fourmillent de mots dont les étymologies sont encore plus claires que celles des termes latins et qui supposent tous, même ceux qui concernent le marché et la vente, un autre système où des échanges, des dons et des paris tenaient lieu des contrats auxquels nous pensons d'ordinaire quand nous parlons de ces choses. On a souvent remarqué l'incertitude (d'ailleurs générale dans toutes les langues indo-européennes), des sens du mot sanscrit que nous traduisons par donner : *da*, et de ses dérivés infiniment nombreux. Ex. : *ada*, recevoir, prendre, etc...

Par exemple encore, choisissons même les deux mots védiques qui désignent le mieux l'acte technique de la vente ; ce sont : *parada gulkaya*, vendre à un prix, et tous les mots dérivés du verbe *pan*, ex. : *pani*, marchand. Outre que *parada* comprend *da*, donner, *gulka* qui a vraiment le sens technique du latin *pretium*, veut dire bien autre chose : il signifie, non seulement valeur et prix, mais encore : prix du combat, prix de la fiancée, salaire du service sexuel, impôt, tribut. Et *pan* qui a donné, dès le *Igveda*, le mot *pani* (marchand, avare, cupide, et un nom d'étrangers), et le nom de la monnaie, *pana* (plus tard le fameux *karsapana*), etc... veut dire vendre, aussi bien que jouer, parier, se battre pour quelque chose, donner, échanger, risquer, oser, gagner, mettre en jeu. De plus il n'est sans doute pas nécessaire de supposer que *pan*, honorer, louer, apprécier, soit un verbe différent du premier. *Pana*, monnaie, veut dire aussi bien : la chose que l'on vend, le salaire, l'objet du pari et du jeu, la maison de jeux et même l'auberge qui a remplacé l'hospitalité. Tout ce vocabulaire lie des idées qui ne sont liées que dans le potlatch ; tout décèle le système originel dont on s'est servi pour concevoir le système ultérieur de la vente proprement dite. Mais ne poursuivons pas cette tentative de reconstruction par étymologie. Elle n'est pas nécessaire dans le cas de l'Inde et nous mènerait loin, hors du monde indo-européen sans doute.

(2) V. résumé de l'épopée dans *Mhbh. Adiparvan*, lect. 6.

(3) V. par ex. la légende de Hariçandra, *Sabhparvan, Mahbh.*, livre II, lect. 12 autre ex., *Virata Parvan*, lect. 72.

le système complet. (1) De même, la quantité des classes qui y étaient intéressées, l'époque où il fleurit n'ont pas besoin d'être très précises dans un travail de comparaison. Plus tard, pour des raisons qui ne nous concernent pas ici, ce droit disparut, sauf en faveur des brahmanes ; mais on peut dire qu'il fut certainement en vigueur, pendant six à dix siècles, du VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère au deux ou troisième après notre ère. Et cela suffit : l'épopée et la loi brahmanique se meuvent encore dans la vieille atmosphère : les présents y sont encore obligatoires, les choses y ont des vertus spéciales et font partie des personnes humaines. Bornons-nous à décrire ces formes de vie sociale et à étudier leurs raisons. La simple description sera assez démonstrative.

La chose donnée produit sa récompense dans cette vie et dans l'autre. Ici, elle engendre automatiquement pour le donateur la même chose qu'elle (2) : elle n'est pas perdue, elle se reproduit ; là-bas, c'est la même chose augmentée que l'on retrouve. La nourriture donnée est de la nourriture qui reviendra en ce monde au donateur ; c'est de la nourriture, la même, pour lui dans l'autre monde ; et c'est encore de la nourriture, la même, dans la série de ses renaissances (3) :

(1) Il faut convenir que, sur le sujet principal de notre démonstration, l'obligation de rendre, nous avons trouvé peu de faits dans le droit hindou, sauf peut-être *Manu*, VIII, 213. Même le plus clair consiste dans la règle qui l'interdit. Il semble bien qu'à l'origine, le *çraddha* funéraire, le repas des morts que les brahmanes ont tant développé, était une occasion de s'inviter et de rendre les invitations. Or, il est formellement défendu de procéder ainsi. *Anuç.*, vers 4311, 4315 = XIII, Lect. 90, v. 43 sq. : « Celui qui n'invite que des amis au *çraddha* ne va pas au ciel. Il ne faut inviter ni amis ni ennemis, mais des neutres, etc... Le salaire des prêtres offert à des prêtres qui sont des amis porte le nom de démoniaque » (*piçaca*), v. 4316. Cette interdiction constitue sans doute une véritable révolution par rapport à des usages courants. Même le poète juriste la rattache à un moment et à une école déterminés (*Vaikhanasa Çruti*, *ib.*, vers 4323 = Lect. 90, vers 51). Les malins brahmanes ont en effet chargé les dieux et les mânes de rendre les présents qu'on leur fait à eux. Le commun des mortels sans nul doute continua à inviter ses amis au repas funéraire. Il continue d'ailleurs encore actuellement dans l'Inde. Le brahmane, lui, ne rendait, n'invitait et même, au fond, n'acceptait pas. Cependant ses codes nous ont gardé assez de documents pour illustrer notre cas.

(2) *Vas. Dh. su.* XXIX, 1, 8, 9, 11 à 19 = *Manu* IV, 229 sq. Cf. *Anuç.*, toutes les lectures de 64 à 69 (avec citations de *Paraçara*). Toute cette partie du livre semble avoir pour base une sorte de litanie ; elle est à moitié astrologique et débute par un *danakalpa*, lect. 64, déterminant les constellations sous lesquelles il faut que ceci ou cela soit donné par tel ou tel, à tel ou tel.

(3) *Anuç.*, 3212 ; même celle qu'on offre aux chiens et au *çudra*, à « celui qui cuit pour le chien », [susqui cuit le chien] *çvapaka*. (= Lect. 63, vers 13. Cf. *ib.*, vers 45 = v. 3243, 3248).

l'eau, les puits et les fontaines qu'on donne assurent contre la soif (1) ; les vêtements, l'or, les ombrelles, les sandales qui permettent de marcher sur le sol brûlant, vous reviennent dans cette vie et dans l'autre. La terre dont vous avez fait donation et qui produit ses récoltes pour autrui fait cependant croître vos intérêts dans ce monde et dans l'autre et dans les renaissances futures. « Comme de la lune la croissance s'acquiert de jour en jour, de même le don de terre une fois fait s'accroît d'année en année (de récolte en récolte) (2) ». La terre engendre des moissons, des rentes et des impôts, des mines, du bétail. Le don qui en est fait enrichit de ces mêmes produits le donateur et le donataire (3). Toute cette théologie juridico-économique se développe en magnifiques sentences à l'infini, en centons versifiés sans nombre, et ni les codes ni les épopées ne tarissent à ce sujet.

La terre, la nourriture, tout ce qu'on donne, sont d'ailleurs personnifiées, ce sont des êtres vivants avec qui on dialogue et qui prennent part au contrat. Elles veulent être données. La terre parla autrefois au héros solaire, à Rama, fils de Jamadagni ; et quand il entendit son chant, il la donna toute entière

(1) V. les principes généraux sur la façon dont on retrouve les choses données dans la série des renaissances (XIII. Lect. 145, vers 1-8, vers 28 et 30). Les sanctions concernant l'avare sont exposées dans la même lecture, vers 15 à 23. En particulier, il « renaît dans une famille pauvre ».

(2) *Anuç.*, 3135. Cf., 3162 (= Lect. 62, vers 33, 90).

(3) Vers 3162 (= *ib.*, vers 90).

(4) Au fond, tout ce *parvan*, ce chant du Mahabharata est une réponse à la question suivante : Comment acquérir la Fortune, *Çri* déesse instable ? Une première réponse est que *Çri* réside parmi les vaches, dans leur bouse et leur urine, où les vaches, ces déesses, lui ont permis de résider. C'est pourquoi faire don d'une vache assure le bonheur (Lect. 82 ; V. plus loin, p. 148, n. 3). Une seconde réponse fondamentalement hindoue, et qui est même la base de toutes les doctrines morales de l'Inde, enseigne que le secret de la Fortune et du Bonheur c'est (Lect. 163) de donner, de ne pas garder, de ne pas rechercher la Fortune, mais de la distribuer, pour qu'elle vous revienne, en ce monde, d'elle-même, et sous la forme du bien que vous avez fait, et dans l'autre. Renoncer à soi, n'acquérir que pour donner, voilà la loi qui est celle de la nature et voilà la source du vrai profit (Vers 5657 = Lect. 112, vers 27) : « Chacun doit rendre ses jours fertiles en distribuant des aliments ».

au rsi Kaçyapa lui-même ; elle lui disait (1) en son langage, sans doute antique :

Reçois moi (donataire)  
donne-moi (donateur)  
me donnant tu m'obtiendras à nouveau.

et elle ajoutait, parlant cette fois un langage brahmanique un peu plat : « dans ce monde et dans l'autre, ce qui est donné est acquis à nouveau ». Un très vieux code (2) dit que *Anna*, la nourriture déifiée elle-même, proclama le vers suivant :

« Celui qui sans me donner aux dieux, aux mânes, à ses serviteurs et à ses hôtes, (me) consomme préparée, et, dans sa folie, (ainsi) avale du poison, je le consomme, je suis sa mort.

« Mais à celui qui offre l'*agnihotra*, accomplit le *vaiçvadeva* (3), et mange ensuite — en contentement, en pureté et en foi — ce qui reste après qu'il a nourri ceux qu'il doit nourrir, pour celui-là, je deviens de l'ambrosie et il jouit de moi. »

Il est de la nature de la nourriture d'être partagée ; ne pas en faire part à autrui c'est « tuer son essence », c'est la détruire pour soi et pour les autres. Telle est l'interprétation, matérialiste et idéaliste à la fois, que le brahmanisme a donnée de la charité et de l'hospitalité (4). La richesse est faite pour être don-

(1) Le vers 3136 (= Lect. 62, vers 34) appelle cette stance une *gâtha*. Elle n'est pas un *çloka* ; elle provient donc d'une tradition ancienne. De plus, je le crois, le premier demi-vers *mamevadattha, mam dattha, mam dattva mamevapsyaya* (vers 3137 = Lect. 62, vers 35), peut fort bien s'isoler du second. D'ailleurs le vers 3132 l'isole par avance (= Lect. 62, vers 30). « Comme une vache court vers son veau, ses mamelles pleines laissant tomber du lait, ainsi la terre bénie court vers le donateur de terres. »

(2) *Baudhayana Dh. su. 11, 18*, — contemporain évident non seulement de ces règles d'hospitalité, mais encore du Culte de la Nourriture, dont on peut dire qu'il est contemporain des formes postérieures de la religion védique et qu'il dura jusqu'au Vishnuïsme, où il a été intégré.

(3) Sacrifices brahmaniques de l'époque védique tardive. Cf. *Baudh. Dh. su, 11, 6, 41 et 42*. Cf. *Taittiriya Aranyaka, VIII, 2*.

(4) Toute la théorie est exposée dans le fameux entretien entre le rsi Maitreya et Vyasa, incarnation de *Kṛṣṇa dvaipayana* lui-même (*Anuç. XIII, 120 et 121*). Tout cet entretien où nous avons trouvé trace de la lutte du brahmanisme contre le bouddhisme v. surtout vers 5802 (= XIII, 120, vers 10) doit avoir eu une portée historique, et faire allusion à une époque où le krishnaïsme vainquit. Mais la doctrine qui est enseignée est bien celle de l'ancienne théologie brahmanique et peut-être même celle de la morale nationale la plus ancienne de l'Inde... d'avant les Aryens.

née. S'il n'y avait pas de brahmanes pour la recevoir, « vaine serait la richesse des riches » (1).

Celui qui la mange sans savoir tue la nourriture et mangée elle le tue (2).

L'avarice interrompt le cercle du droit, des mérites, des nourritures renaissant perpétuellement les unes des autres (3).

D'autre part, le brahmanisme a nettement identifié dans ce jeu d'échanges, aussi bien qu'à propos du vol, la propriété à la personne. La propriété du brahmane, c'est le brahmane lui-même.

La vache du brahmane, elle est un poison, un serpent venimeux,

dit déjà le *Veda* des magiciens (4). Le vieux code de Baudhayana (5) proclame : « La propriété du brahmane tue (le coupable) avec les fils et les petits-fils ; le poison n'est pas (du poison) ; la propriété du brahmane est appelée du poison (par excellence) ». Elle contient en elle-même sa sanction parce qu'elle est elle-même ce qu'il y a de terrible dans le brahmane. Il n'y a même pas besoin que le vol de la propriété du brahmane soit conscient et voulu. Toute une

(1) *Ib.*, vers 5831 (= lect. 121, vers 11).

(2) *Ib.*, vers 5832 (= 121, vers 12) Il faut lire *annam* avec l'édition de Calcutta et non *artham* (Bombay). Le deuxième demi-vers est obscur et sans doute mal transmis. Il signifie cependant quelque chose. « Cette nourriture qu'il mange, ce en quoi elle est une nourriture, il en est le meurtrier qui est tué, l'ignorant ». Les deux vers suivants sont encore énigmatiques, mais expriment plus clairement l'idée et font allusion à une doctrine qui devait porter un nom, celui d'un *rsi* : vers 5834 = *ib.*, 14), « le sage, le savant, mangeant de la nourriture, la fait renaître, lui, maître — et à son tour, la nourriture le fait renaître » (5863). « Voilà le développement (des choses). Car ce qui est le mérite du donnant est le mérite du recevant (et vice versa), car ici, il n'y pas qu'une roue allant d'un seul côté ». La traduction de Pratâp (Mahâbhârata) est très paraphrasée, mais elle est fondée ici sur d'excellents commentaires et mériterait d'être traduite (sauf une erreur qui la dépare *evam janayati* vers 14 : c'est la nourriture et non la progéniture qui est reprocrée) Cf., = *Ap. dh. su.*, 11, 7 et 8. « Celui qui mange avant son hôte détruit la nourriture, la propriété, la descendance, le bétail, le mérite de sa famille ».

(3) V. p. h., p. 145, n. 1.

(4) *Atharvaveda*, V. 18, 3 ; cf., *ib.*, v. 19, 10.

(5) I, 5 et 16. (Cf., plus haut l'*æterna auctoritas* de la res volée).



« lecture » de notre *Parvan* (1), de la section du *Mahabharata* qui nous intéresse le plus, raconte comment *Nrga*, roi des *Yadus* fut transformé en un lézard pour avoir, par la faute de ses gens, donné à un brahmane une vache qui appartenait à un autre brahmane. Ni celui qui l'a reçue de bonne foi ne veut la rendre, pas même en échange de cent mille autres ; elle fait partie de sa maison, elle est des siens :

Elle est adaptée aux lieux et aux temps, elle est bonne laitière, paisible et très attachée. Son lait est doux, bien précieux et permanent dans ma maison (vers 3466).

Elle (cette vache) nourrit un petit enfant à moi qui est faible et sevré. Elle ne peut être donnée par moi..... (vers 3467).

Ni celui à qui elle fut enlevée n'en accepte d'autre. Elle est la propriété des deux brahmanes, irrévocablement. Entre les deux refus, le malheureux roi reste enchanté pour des milliers d'années par l'imprécation qui y était contenue (2).

Nulle part la liaison entre la chose donnée et le donateur, entre la propriété et le propriétaire n'est plus étroite que dans les règles concernant le don de la vache (3). Elles sont illustres. En les observant, en se nourrissant d'orge et de bouse de vache, en se couchant à terre, le roi *Dharma* (4) (la loi), *Yudhisthira*, lui-même, le héros principal de l'épopée, devint un « taureau » entre les rois. Pendant trois jours et trois nuits, le propriétaire de la vache l'imite et observe le « vœu de la vache » (5). Il se nourrit exclusivement

(1) Lect. 70. Elle vient à propos du don des vaches (dont le rituel est donné dans la Lect. 69).

(2) Vers 14-et suiv. « La propriété du brahmane tue comme la vache du brahmane (tue) *Nrga* », vers 3462 (= *ib.* 33). (Cf. 3519 = Lect. 71, vers 36).

(3) *Anuç.* Lect. 77, 72 ; Lect. 76. Ces règles sont relatées avec un luxe de détails un peu invraisemblable et sûrement théorique. Le rituel est attribué à une école déterminée, celle de *Brhaspati* (Lect. 76). Il dure trois jours et trois nuits avant l'acte et trois jours après ; dans certaines circonstances, il dure même dix jours. (Vers 3532 = lect. 71, 49 ; vers 3597 = 73, 40 ; 3517 = 71, 32.)

(4) Il vivait dans un constant « don de vaches » (*gavam pradana*), vers 3695 = lect. 76, vers 30.

(5) Il s'agit ici d'une véritable initiation des vaches au donateur et du donateur aux vaches ; c'est une espèce de mystère, « *upanitesu gosu* », vers 3667 (= 76, vers 2).

des « sucs de la vache » : eau, bouse, urine, pendant une nuit sur trois. (Dans l'urine réside Çri elle-même, la Fortune.) Pendant une nuit sur trois, il couche avec les vaches sur le sol, comme elles, et, ajoute le commentateur, « sans se gratter, sans tracasser la vermine », s'identifiant ainsi, « en âme unique, à elles » (1). Quand il est entré dans l'étable, les appelant de noms sacrés (2), il ajoute : « la vache est ma mère, le taureau est mon père, etc..... » Il répétera la première formule pendant l'acte de donation. Et voici le moment solennel du transfert. Après louanges des vaches, le donataire dit :

Celles que vous êtes, celles-là je le suis, devenu en ce jour de votre essence, vous donnant, je me donne (3) (vers 3676).

Et le donataire en recevant (faisant le pratigrahana) (4) dit :

Mues (transmises) en esprit, reçues en esprit, glorifiez-nous nous deux, vous aux formes de Soma (lunaires) et d'Ugra (solaires) (vers 3.677) (5).

D'autres principes du droit brahmanique nous rappellent étrangement certaines des coutumes polynésiennes, mélanésiennes et américaines que nous avons décrites. La façon de recevoir le don est curieusement analogue. Le brahmane a un orgueil invincible. D'abord, il refuse d'avoir affaire en quoi que

(1) C'est en même temps un rituel purificateur. Il se délivre ainsi de tout péché. (Vers 3673 = lect. 76, vers 8).

(2) Samanga (ayant tous ses membres), Bahula (large, grasse), vers 3670 (cf. vers 6042, les vaches disent : « Bahula, Samanga. Tu es sans crainte, tu es apaisée, tu es bonne amie »). L'épopée n'oublie pas de mentionner que ces noms sont ceux du Veda, de la Çruti. Les noms sacrés en effet se retrouvent dans *Atharvaveda*, V. 4, 18, vers 3 et vers 4.

(3) Exactement : « donateur de vous, je suis donateur de moi ».

(4) « L'acte de saisir » le mot est rigoureusement équivalent d'*accipere*, λαμβάνειν, *take*, etc.

(5) Le rituel prévoit qu'on peut offrir des « vaches en gâteau de sésame ou de beurre rance » et également des vaches « en or, argent ». Dans ce cas elles étaient traitées comme de vraies vaches, cf. 3523, 3839. Les rites, surtout ceux de la transaction, sont alors un peu plus perfectionnés. Des noms rituels sont donnés à ces vaches. L'un d'eux veut dire « la future ». Le séjour avec les vaches, « le vœu des vaches », est encore aggravé.

ce soit avec le marché. Même il ne doit accepter rien qui en vienne (1). Dans une économie nationale où il y avait des villes, des marchés, de l'argent, le brahmane reste fidèle à l'économie et à la morale des anciens pasteurs indo-iraniens et aussi à celle des agriculteurs allogènes ou aborigènes des grandes plaines. Même il garde cette attitude digne du noble (2) qu'on offense encore en le comblant (3). Deux « lectures » du *Mahābhārata* racontent comment les sept rsi, les grands Voyants, et leur troupe, en temps de disette, alors qu'ils allaient manger le corps du fils du roi Çibi, refusèrent les cadeaux immenses et même les figues d'or que leur offrait le roi Çaiويا Vrsadarbha et lui répondirent :

O roi, recevoir des rois est au début du miel, à la fin du poison (v. 4459 = Lect. 93. v. 34).

Suivent deux séries d'imprécations. Toute cette théorie est même assez comique. Cette caste entière, qui vit de dons, prétend les refuser (4). Puis elle transige et accepte ceux qui ont été offerts spontanément (5). Puis elle dresse de longues listes (6) des gens de qui, des circonstances où, et des choses (7) qu'on peut accepter, jusqu'à admettre tout en cas de famine (8), à condition, il est vrai, de légères expiations (9).

C'est que le lien que le don établit entre le donateur et le donataire est trop fort pour les deux. Comme dans tous les systèmes que nous avons étudiés

(1) *Ap. dh. su.* 1, 17 et 14, *Manu X*, 86-95. Le brahmane peut vendre ce qui n'a pas été acheté. Cf. *Ap. dh. su.*, 1, 19, 11.

(2) Cf. p. h., p. 51, n. 2; p. 66, n. 2. Mélanésie, Polynésie; p. l. (Allemagne), p. 157, n. 1; *Ap. dh. su.* 1, 18, 1. *Gautama Dh. su.* XVII, 3.

(3) Cf. *Anuṣ.*, Lect. 93 et 94.

(4) *Ap. dh. su.* 1, 19 et 13, 3, où est cité Kanva, autre école brahmanique.

(5) *Manu*, IV, p. 233.

(6) *Gautama dh. su.*, XVII, 6, 7. *Manu IV*, 253. Liste des gens de qui le brahmane ne peut accepter. *Gautama*, XVII, 17. Cf. *Manu*, IV, 215 à 217.

(7) Liste des choses qui doivent être refusées. *Ap.* 1. 18, 1; *Gautama*, XVII. Cf. *Manu IV*, 247 à 250.

(8) Voir toute la Lect. 136 de l'*Anuṣ.* Cf. *Manu IV*, p. 250; X, p. 101, 102. *Ap. dh.*, su. I, 18, 5-8; 14-15; *Gaut.*, VII, 4, 5.

(9) *Baudh. dh. su.*, 11, 5, 8; IV, 2, 5: La récitation des *Taratsamandī* = *Rgveda*, IX, 58.

précédemment, et même encore plus, l'un est trop lié à l'autre. Le donataire se met dans la dépendance du donateur (1). C'est pourquoi le brahmane ne doit pas « accepter » et encore moins solliciter du roi. Divinité parmi les divinités, il est supérieur au roi et dérogerait s'il faisait autre chose que prendre. Et d'autre part, du côté du roi, la façon de donner importe autant que ce qu'il donne (2).

Le don est donc à la fois ce qu'il faut faire, ce qu'il faut recevoir et ce qui est cependant dangereux à prendre. C'est que la chose donnée elle-même forme un lien bilatéral et irrévocable, surtout quand c'est un don de nourriture. Le donataire dépend de la colère du donateur (3), et même chacun dépend de l'autre. Aussi ne doit-on pas manger chez son ennemi (4).

Toutes sortes de précautions archaïques sont prises. Les codes et l'épopée s'étendent, comme savent s'étendre les littérateurs hindous, sur ce thème que dons, donateurs, choses données, sont termes à considérer relativement (5), avec précisions et scrupules, de façon qu'il n'y ait aucune faute dans la façon de donner et de recevoir. Tout est d'étiquette ; ce n'est pas comme au marché où, objectivement, pour un prix, on prend une chose. Rien n'est indifférent (6). Contrats, alliances, transmis-

(1) « L'énergie et l'éclat des sages sont abattus par le fait qu'ils reçoivent » (acceptent, prennent). « De ceux qui ne veulent pas accepter, garde-toi, O roi ! », *Anuç.* (v. 2164 = Lect. 35, vers 3½).

(2) *Gautama*, XVII, 19, 12, sq. *Ap.* I, 17, 2. Formule de l'étiquette du don, *Manu*, VII, p. 86.

(3) *Krodho hanti yad danam*. « La colère tue le don, *Anuç.*, 3638 = lect. 75, vers 16. »

(4) *Ap.*, II, 6, 19 ; cf. *Manu* III, 5, 8, avec interprétation théologique absurde : dans ce cas, « on mange la faute de son hôte ». Cette interprétation se réfère à l'interdiction générale que les lois ont faite aux brahmanes d'exercer un de leurs métiers essentiels, qu'ils exercent encore et qu'ils sont censés ne pas exercer : de mangeurs de péchés. Ceci veut dire en tout cas qu'il ne sort rien de bon de la donation, pour aucun des contractants.

(5) On renaît dans l'autre monde avec la nature de ceux dont on accepte la nourriture, ou de ceux dont on a la nourriture dans le ventre, ou de la nourriture elle-même.

(6) Toute la théorie est résumée dans une lecture qui semble récente. *Anuç.*, 181, sous le titre exprès de *danadharmā* (vers 3 = 6278) : « quels dons, à qui, quand, par qui ». C'est là que sont joliment exposés les cinq

sions de biens, liens créés par ces biens transmis entre personnages donnants et recevants, cette moralité économique tient compte de tout cet ensemble. La nature et l'intention des contractants, la nature de la chose donnée sont indivisibles (1). Le poète juriste a su exprimer parfaitement ce que nous voulons décrire :

« Ici il n'y a pas qu'une roue (tournant d'un seul côté (2)) ».

### III.

#### DROIT GERMANIQUE

##### (Le gage et le don)

Si les sociétés germaniques ne nous ont pas conservé des traces aussi anciennes et aussi complètes (3) de leur théorie du don, elles ont eu un système si net et si développé des échanges sous la forme de dons, volontairement et forcément donnés reçus et rendus, qu'il en est peu d'aussi typiques.

motifs du don : le devoir, quand on donne aux brahmanes spontanément ; l'intérêt (« il me donne, il m'a donné, il me donnera ») ; la crainte (« je ne suis pas à lui, il n'est pas à moi, il pourrait me faire du mal ») ; l'amour (« il m'est cher, je lui suis cher »), « et il donne sans retard » ; la pitié (« il est pauvre et se contente de peu »). Voir aussi Lect. 37.

(1) Il y aurait lieu aussi d'étudier le rituel par lequel on purifie la chose donnée, mais qui est évidemment aussi un moyen de la détacher du donateur. On l'asperge d'eau, à l'aide d'un brin d'herbe kuça (pour la nourriture, v. *Gaut.*, V. 21, 18 et 19, *Ap.* II, 9, 8. Cf. l'eau qui purifie de la dette, *Anuç.*, Lect. 69, vers 21 et commentaires de Prâtap (ad locum, p. 313).

(2) Vers 583 $\frac{1}{4}$ , v. plus haut, p. 147, n. 2.

(3) Les faits sont connus par des monuments assez tardifs. La rédaction des chants de l'Edda est bien postérieure à la conversion des Scandinaves au christianisme. Mais d'abord l'âge de la tradition peut être très différent de celui de la rédaction ; ensuite, même l'âge de la forme la plus anciennement connue de la tradition peut être bien différent de celui de l'institution. Il y a là deux principes de critique, que le critique ne doit jamais perdre de vue.

En l'espèce, il n'y a aucun danger à se servir de ces faits. D'abord, une partie des dons qui tiennent tant de place dans le droit que nous décrivons, sont parmi les premières institutions qui nous sont attestées chez les Germains. C'est Tacite lui-même qui nous en décrit de deux sortes : les dons à cause de mariage, et la façon dont ils reviennent dans la famille des donateurs (*Germania*, XVIII, dans un court chapitre sur lequel nous nous réservons de revenir) ; et les dons nobles, surtout ceux du chef, ou faits aux chefs (*Germania*, XV). Ensuite, si ces usages se sont conservés assez longtemps pour que nous en puissions trouver de pareils vestiges, c'est qu'ils étaient solides, et avaient poussé de fortes racines dans toute l'âme germanique.

La civilisation germanique, elle aussi, a été longtemps sans marchés (1). Elle était restée essentiellement féodale et paysanne ; chez elle, la notion et même les mots de prix d'achat et de vente semblent d'origine récente (2). Plus anciennement, elle avait développé, extrêmement, tout le système du potlatch, mais surtout tout le système des dons. Dans la mesure — et elle était assez grande — où les clans à l'intérieur des tribus, les grandes familles indivises à l'intérieur des clans (3), et où les tribus entre elles, les chefs entre eux, et même les rois entre eux, vivaient moralement et économiquement hors des sphères fermées du groupe familial, c'était sous la forme du don et de l'alliance, par des gages et par des otages, par des festins, par des présents, aussi grands que possibles, qu'ils communiquaient, s'aidaient, s'alliaient. On a vu plus haut toute la litanie des cadeaux empruntés à l'*Havamal*. En plus de ce beau paysage de l'Edda nous indiquerons trois faits.

Une étude approfondie du très riche vocabulaire allemand des mots dérivés de *geben* et *gaben*, n'est pas encore faite (4). Ils sont extraordinairement nombreux : *Ausgabe*, *Abgabe*, *Angabe*, *Hingabe*, *Liebesgabe*, *Morgengabe*, la si curieuse *Trostgabe* (notre prix de consolation), *vorgeben*, *vergeben* (gaspiller et pardonner), *widergeben* et *wiedergeben* ; l'étude

(1) V. Schrader et les références qu'il indique, *Reallexikon der indogermanischen Altertumskunde*. s. v. *Markt, Kauf*.

(2) On sait que le mot *Kauf* et tous ses dérivés viennent du mot latin *caupo*, marchand. L'incertitude du sens des mots, *leihen*, *leihen*, *lohn*, *bürgen*, *borgen*, etc..., est bien connue et prouve que leur emploi technique est récent.

(3) Nous ne soulevons pas ici la question de la *geschlossene Hauswirtschaft*, de l'économie fermée, de Bücher, *Entstehung der Volkswirtschaft*. C'est pour nous un problème mal posé. Dès qu'il y a eu deux clans dans une société, ils ont nécessairement contracté entre eux et échangé, en même temps que leurs femmes (exogamie) et leurs rites, leurs biens, au moins à certaines époques de l'année et à certaines occasions de la vie. Le reste du temps, la famille, souvent fort restreinte, vivait repliée sur elle-même. Mais il n'y a jamais eu de temps où elle ait toujours vécu ainsi.

(4) V. ces mots au Kluge, et dans les autres dictionnaires étymologiques des différentes langues germaniques. V. Von Amira sur *Abgabe*, *Ausgabe*, *Morgengabe*, (*Hdb.* d'Hermann Paul) (pages citées à l'Index).

de *Gift, Mitgift*, etc. ; et l'étude des institutions qui sont désignées par ces mots est aussi à faire (1). Par contre, tout le système des présents, cadeaux, son importance dans la tradition et le folklore, y compris l'obligation à rendre, sont admirablement décrits par M. Richard Meyer dans un des plus délicieux travaux de folklore que nous connaissions (2). Nous y référons simplement et n'en retenons pour l'instant que les fines remarques qui concernent la force du lien qui oblige, l'*Angebinde* que constituent l'échange, l'offre, l'acceptation de cette offre et l'obligation de rendre.

Il y a d'ailleurs une institution qui persistait il y a bien peu de temps, qui persiste encore sans doute dans la morale et la coutume économique des villages allemands et qui a une importance extraordinaire au point de vue économique : c'est le *Gaben* (3), strict équivalent de l'*adanam* hindou. Lors du baptême, des communions, des fiançailles, du mariage, les invités — ils comprennent souvent tout le village — après le repas de noces, par exemple, ou le jour précédent — ou le jour suivant — (*Guldentag*) présentent des cadeaux de noces dont la valeur généralement dépasse de beaucoup les frais de la noce. Dans certains pays allemands, c'est ce *Gaben* qui constitue même la dot de la mariée, qu'on lui présente le matin des épousailles et c'est lui qui porte le nom de *Morgengabe*. En quelques endroits, la générosité de ces dons est un gage de la fertilité du jeune couple (4). L'entrée en relations dans les fian-

(1) Les meilleurs travaux sont encore J. Grimm, *Schenken und Geben, Kleine Schriften*, II, p. 174 ; et Brunner, *Deutsche Rechtsbegriffe besch. Eigentum*. V. encore Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, I, p. 246, cf. p. 297, sur *Bets = Gabe*. L'hypothèse que l'on serait passé du don sans condition à un don obligatoire est inutile. Il y a toujours eu les deux sortes de dons, et surtout les deux caractères ont toujours été mêlés en droit germanique.

(2) *Zur Geschichte des Schenkens, Steinhausen Zeitschr. f. Kulturgesch.* V, p. 18 sq.

(3) V. Ern. Meyer, *Deutsche Volkskunde* p. 115, 168, 181, 188, etc. Tous les manuels de folklore germanique (Wuttke, etc.) peuvent être consultés sur la question.

(4) Ici nous trouvons une autre réponse à la question posée (v. plus haut, p. 56, n. 1), par M. van Ossenbruggen, de la nature magique et juridique du « prix de la mariée ». V. à ce sujet la remarquable théorie

gailles, les dons divers que les parrains et marraines font aux divers moments de la vie, pour qualifier et aider (*Heljete*) leurs filleuls sont tout aussi importants. On reconnaît ce thème qui est familier encore à toutes nos mœurs, à tous nos contes, toutes nos légendes de l'invitation, de la malédiction des gens non invités, de la bénédiction et de la générosité des invités, surtout quand ils sont des fées.

Une deuxième institution a la même origine. C'est la nécessité du gage en toutes sortes de contrats germaniques (1). Notre mot même de gage vient de là, de *wadium*, (cf. anglais *wage*, salaire). Huvelin (2) a déjà montré que le *wadium* germanique (3) fournissait un moyen de comprendre le lien des contrats et le rapprochait du *nexum* romain. En effet, comme Huvelin l'interprétait, le gage accepté, permet aux contractants du droit germanique d'agir l'un sur l'autre, puisque l'un possède quelque chose de l'autre, puisque l'autre, ayant été propriétaire de la chose, peut l'avoir enchantée, et puisque, souvent, le gage, coupé en deux, était gardé par moitié par chacun des deux contractants. Mais à cette explication, il est possible d'en superposer une plus proche. La sanction magique peut

des rapports entre les diverses prestations faites aux époux et par les époux au Maroc dans Westermarck, *Marriage ceremonies in Morocco*, p. 361 sq., et les parties du livre qui y sont citées.

(1) Dans ce qui suit, nous ne confondons pas les gages avec les arrhes quoique celles-ci, d'origine sémitique — comme le nom l'indique en grec et en latin — aient été connues du droit germanique récent comme des nôtres. Même, dans certains usages, elles se sont confondues avec les anciens dons et par exemple, le *Handgeld* se dit « *Harren* » dans certains dialectes du Tyrol.

Nous négligeons aussi de montrer l'importance de la notion de gage en matière de mariage. Nous faisons seulement remarquer que dans les dialectes germaniques le « prix d'achat » porte à la fois les noms de *Pfand*, *Wetten*, *Trugge* et *Ethaler*.

(2) *Année Sociologique*, IX, p. 29 sq. Cf. Kovalewski, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 111 sq.

(3) Sur le *wadium* germanique, on peut encore consulter : Thévenin, *Contribution à l'étude du droit germanique*, *Nouvelle Revue Historique du Droit*, IV, p. 72 ; Grimm, *Deutsche Rechtsalt.*, I, p. 209 à 213 ; Von Amira, *Obligationen Recht* ; Von Amira, in *Hdb. d'Hermann Paul*, I, p. 254 et 248.

Sur la *wadiatio*, cf. Davy, *Année Soc.*, XII, p. 522 sq.



intervenir, elle n'est pas le seul lien. La chose elle-même, donnée et engagée dans le gage, est, par sa vertu propre, un lien. D'abord, le gage est obligatoire. En droit germanique tout contrat, toute vente ou achat, prêt ou dépôt, comprend une constitution de gage ; on donne à l'autre contractant un objet, en général de peu de prix : un gant, une pièce de monnaie (*Treugeld*), un couteau — chez nous encore, des épingles — qu'on vous rendra lors du paiement de la chose livrée. Huvelin remarque déjà que la chose est de petite valeur et, d'ordinaire, personnelle ; il rapproche avec raison ce fait du thème du « gage de vie », du « life-token » (1). La chose ainsi transmise est, en effet, toute chargée de l'individualité du donateur. Le fait qu'elle est entre les mains du donataire pousse le contractant à exécuter le contrat, à se racheter en rachetant la chose. Ainsi le *nexum* est dans cette chose, et non pas seulement dans les actes magiques, ni non plus seulement dans les formes solennelles du contrat, les mots, les serments et les rites échangés, les mains serrées ; il y est comme il est dans les écrits, les « actes » à valeur magique, les « tailles » dont chaque partie garde sa part, les repas pris en commun où chacun participe de la substance de l'autre.

Deux traits de la *wadiatio* prouvent d'ailleurs cette force de la chose. D'abord le gage non seulement oblige et lie, mais encore il engage l'honneur (2), l'autorité, le « mana » de celui qui le livre (3). Celui-ci reste dans une position inférieure tant qu'il ne s'est pas libéré de son engagement-pari. Car le mot *wette*, *wetten* (4), que traduit le « wadium » des lois a autant le sens de « pari » que celui de « gage ». C'est le prix d'un concours et la sanction d'un défi,

(1) Huvelin, p. 31

(2) Brissaud, *Manuel d'Histoire du Droit français*, 1904, p. 1381.

(3) Huvelin, p. 31, n. 4, interprète ce fait exclusivement par une dégénérescence du rite magique primitif qui serait devenu un simple thème de moralité. Mais cette interprétation est partielle, inutile (v. p. h., p. 97, n. 1), et n'est pas exclusive de celle que nous proposons.

(4) Sur la parenté des mots *wette*, *wedding*, nous nous réservons de revenir. L'amphibologie du pari et du contrat se marque même dans nos langues, par exemple : *se défier* et *défier*.

encore plus immédiatement qu'un moyen de contraindre le débiteur. Tant que le contrat n'est pas terminé, il est comme le perdant du pari, le second dans la course, et ainsi il perd plus qu'il n'engage, plus que ce qu'il aura à payer; sans compter qu'il s'expose à perdre ce qu'il a reçu et que le propriétaire revendiquera tant que le gage n'aura pas été retiré. — L'autre trait démontre le danger qu'il y a à recevoir le gage. Car il n'y a pas que celui qui donne qui s'engage, celui qui reçoit se lie aussi. Tout comme le donataire des Trobriand, il se défie de la chose donnée. Aussi la lui lance-t-on (1) à ses pieds, quand c'est une *festuca notata* (2), chargée de caractères runiques et d'entailles — quand c'est une taille dont il garde ou ne garde pas une partie, — il la reçoit à terre ou dans son sein (*in laisum*), et non pas dans la main. Tout le rituel a la forme du défi et de la défiance et exprime l'un et l'autre. D'ailleurs en anglais, même aujourd'hui, *throw the gage* équivaut à *throw the gauntlet*. C'est que le gage, comme la chose donnée, contient du danger pour les deux « co-respondants ».

Et voici le troisième fait. Le danger que représente la chose donnée ou transmise n'est sans doute nulle part mieux senti que dans le très ancien droit et les très anciennes langues germaniques. Cela explique le sens double du mot *gift* dans l'ensemble de ces langues, don d'une part, poison de l'autre. Nous avons développé ailleurs l'histoire sémantique de ce mot (3). Ce thème du don funeste, du cadeau ou du bien qui se change en poison est fondamental dans le folklore germanique. L'or du Rhin est fatal à son conquérant, la coupe de Hagen est funèbre au héros qui y boit ; mille et mille contes et romans de

(1) Huvelin, p. 36, n. 4.

(2) Sur la *festuca notata*, v. Heusler, *Institutionen*, I, p. 76 sq. ; Huvelin, p. 33, nous semble avoir négligé l'usage des tailles.

(3) *Gift, gift. Mélanges Ch. Andler*, Strasbourg 1924. On nous a demandé pourquoi nous n'avons pas examiné l'étymologie *gift*, traduction du latin *dosis*, lui-même transcription du grec *δοσις*, dose, dose de poison. Cette étymologie suppose que les dialectes hauts et bas allemands auraient réservé un nom savant à une chose d'usage vulgaire ; ce qui

ce genre, germaniques et celtiques hantent encore notre sensibilité. Citons seulement la strophe par laquelle un héros de l'Edda (1), Hreidmar, répond à la malédiction de Loki :

Tu as donné des cadeaux,  
Mais tu n'as pas donné des cadeaux d'amour,  
Tu n'as pas donné d'un cœur bienveillant,  
De votre vie, vous seriez déjà dépouillés,  
Si j'avais su plutôt le danger.

### DROIT CELTIQUE

Une autre famille de sociétés indo-européennes a certainement connu ces institutions : ce sont les peuples celtiques ; M. Hubert et moi, nous avons commencé à prouver cette assertion (2).

### DROIT CHINOIS

Enfin une grande civilisation, la chinoise, a gardé, de ces temps archaïques, précisément le principe

n'est pas la loi sémantique habituelle. Et de plus, il faudrait encore expliquer le choix du mot *gift* pour cette traduction, et le tabou linguistique inverse qui a pesé sur le sens « don » de ce mot, dans certaines langues germaniques. Enfin, l'emploi latin et surtout grec du mot *dosis* dans le sens de poison, prouve que, chez les Anciens aussi, il y a eu des associations d'idées et de règles morales du genre de celles que nous décrivons.

Nous avons rapproché l'incertitude du sens de *gift* de celle du latin *venenum*, de celle de φίλτρον et de φάρμακον ; il faudrait ajouter le rapprochement (Bréal, *Mélanges de la société linguistique*, t. III, p. 410) *venia*, *venus*, *venenum*, de *vanati* (sanskrit, faire plaisir), et *gewinnen*, *win* (gagner).

Il faut aussi corriger une erreur de citation. Aulu-Gelle a bien disserté sur ces mots, mais ce n'est pas lui qui cite Homère (*Odyssée*, IV, p. 226) ; c'est Gaius, le juriste lui-même, en son livre sur les Douze Tables (*Digeste* L, XVI, *De verb. signif.*, 236.)

(1) *Reginsmal*, 7. Les Dieux ont tué Otr, fils de Hreidmar, ils ont été obligés de se racheter en couvrant d'or amoncelé la peau d'Otr. Mais le dieu Loki maudit cet or, et Hreidmar répond la strophe citée. Nous devons cette indication à M. Maurice Cahen, qui remarque au vers 3 : « d'un cœur bienveillant » est la traduction classique ; *af heilom hug*, signifie en réalité « d'une disposition d'esprit qui porte chance ».

(2) On trouvera ce travail « *Le Suicide du chef Gaulois* » avec les notes de M. Hubert, dans un prochain numéro de la *Revue Celtique*.

de droit qui nous intéresse ; elle reconnaît le lien indissoluble de toute chose avec l'originel propriétaire. Même aujourd'hui, un individu qui a vendu un de ses biens (1), même meuble, garde toute sa vie durant, contre l'acheteur une sorte de droit « de pleurer son bien ». Le père Hoang a consigné des modèles de ces « billets de gémissement » que remet le vendeur à l'acheteur (2). C'est une espèce de droit de suite sur la chose, mêlée à un droit de suite sur la personne, et qui poursuit le vendeur même bien longtemps après que la chose est entrée définitivement dans d'autres patrimoines, et après que tous les termes du contrat « irrévocable » ont été exécutés. Par la chose transmise, même si elle est fongible, l'alliance qui a été contractée n'est pas momentanée, et les contractants sont censés en perpétuelle dépendance.

En morale annamite, accepter un présent est dangereux.

M. Westermarck (3), qui signale ce dernier fait a entrevu une partie de son importance.

(1) Le droit chinois des immeubles, comme le droit germanique et comme notre ancien droit, connaissent et la vente à réméré et les droits qu'ont les parents — très largement comptés — de racheter les biens fonds vendus qui n'eussent pas dû sortir de l'héritage, ce que l'on appelle le retrait lignager. V. Hoang (*Variétés sinologiques*), *Notions techniques sur la propriété en Chine*, 1897, p. 8 et 9. Mais, nous ne tenons pas grand compte de ce fait : la vente définitive du sol est, dans l'histoire humaine, et en Chine en particulier, quelque chose de si récent ; elle a été jusqu'en droit romain, puis de nouveau dans nos anciens droits germaniques et français, entourée de tant de restrictions, provenant du communisme domestique et de l'attachement profond de la famille au sol et du sol à la famille, que la preuve eût été trop facile ; puisque la famille, c'est le foyer et la terre, il est normal que la terre échappe au droit et à l'économie du capital. En fait les vieilles et nouvelles lois du « homestead » et les lois françaises plus récentes sur le « bien de famille insaisissable » sont une persistance de l'état ancien et un retour vers lui. Nous parlons donc surtout des meubles.

(2) V. Hoang, *ib.*, p. 10, 109, 133.

Je dois l'indication de ces faits à l'obligeance de MM. Mestre et Granet, qui les ont d'ailleurs constatés eux-mêmes en Chine.

(3) *Origin... of the Moral Ideas*, v. I, p. 594. Westermarck a senti qu'il y avait un problème du genre de celui que nous traitons, mais ne l'a traité que du point de vue du droit de l'hospitalité. Cependant il faut lire ses observations fort importantes sur la coutume marocaine de l'*ar* (sacrifice contraignant du suppliant, *ib.*, p. 386) et sur le principe, « Dieu et la nourriture le paieront » (expressions remarquablement identiques à celles du droit hindou). V. Westermarck, *Marriage Ceremonies in Morocco*, p. 365, cf. *Anthr. Ess.* E. B. Tylor, p. 373 sq.

## CHAPITRE IV

### CONCLUSION

---

#### I

#### Conclusions de Morale

( Il est possible d'étendre ces observations à nos propres sociétés.

Une partie considérable de notre morale et de notre vie elle-même stationne toujours dans cette même atmosphère du don, de l'obligation et de la liberté mêlés. Heureusement, tout n'est pas encore classé exclusivement en termes d'achat et de vente. Les choses ont encore une valeur de sentiment en plus de leur valeur vénale, si tant est qu'il y ait des valeurs qui soient seulement de ce genre. Nous n'avons pas qu'une morale de marchands. Il nous reste des gens et des classes qui ont encore les mœurs d'autrefois et nous nous y plions presque tous, au moins à certaines époques de l'année ou à certaines occasions.

Le don non rendu rend encore inférieur celui qui l'a accepté, surtout quand il est reçu sans esprit de retour. Ce n'est pas sortir du domaine germanique que de rappeler le curieux essai d'Emerson, *On Gifts and Presents* (1). La charité est encore blessante pour celui qui l'accepte (2), et tout l'effort de notre morale tend à supprimer le patronage inconscient et injurieux du riche « aumônier ».

L'invitation doit être rendue, tout comme la

(1) Essais, 2<sup>e</sup> série, V.

(2) Cf. Koran, Sourate II, 265, cf. Kohler in *Jewish Encyclopaedia*, I, p. 465.

« politesse ». On voit ici, sur le fait, la trace du vieux fond traditionnel, celle des vieux potlatch nobles, et aussi on voit affleurer ces motifs fondamentaux de l'activité humaine : l'émulation entre les individus du même sexe (1), cet « impérialisme foncier » des hommes ; fond social d'une part, fond animal et psychologique de l'autre, voilà ce qui apparaît. Dans cette vie à part qu'est notre vie sociale, nous-mêmes, nous ne pouvons « rester en reste », comme on dit encore chez nous. Il faut rendre plus qu'on a reçu. La « tournée » est toujours plus chère et plus grande. Ainsi telle famille villageoise de notre enfance, en Lorraine, qui se restreignait à la vie la plus modeste en temps courant, se ruinait pour ses hôtes, à l'occasion de fêtes patronales, de mariage, de communion ou d'enterrement. Il faut être « grand seigneur » dans ces occasions. On peut même dire qu'une partie de notre peuple, se conduit ainsi constamment et dépense sans compter quand il s'agit de ses hôtes, de ses fêtes, de ses « étrennes ».

L'invitation doit être faite et elle doit être acceptée. Nous avons encore cet usage, même dans nos corporations libérales. Il y a cinquante ans à peine, peut-être encore récemment, dans certaines parties d'Allemagne et de France, tout le village prenait part au festin du mariage ; l'abstention de quelqu'un était bien mauvais signe, présage et preuve d'envie, de « sort ». En France, dans de nombreux endroits, tout le monde prend part encore à la cérémonie. En Provence, lors de la naissance d'un enfant, chacun apporte encore son œuf et d'autres cadeaux symboliques.

Les choses vendues ont encore une âme, elles sont encore suivies par leur ancien propriétaire et elles le suivent. Dans une vallée des Vosges, à Cornimont, l'usage suivant était encore courant il n'y a pas longtemps et dure peut-être encore dans certaines familles : pour que les animaux achetés oublient leur ancien maître et ne soient pas tentés de retourner « chez eux », on faisait une croix sur

(1) William James, *Principles of Psychology*, II, p. 409.

le linteau de la porte de l'étable, on gardait le licol du vendeur, et on leur donnait du sel à la main. A Raon-aux-Bois, on leur donnait une tartine de beurre que l'on avait fait tourner trois fois autour de la crémaillère et on la leur présentait de la main droite. Il s'agit, il est vrai, du gros bétail qui fait partie de la famille, l'étable faisant partie de la maison. Mais nombre d'autres usages français marquent qu'il faut détacher la chose vendue du vendeur, par exemple : frapper sur la chose vendue, fouetter le mouton qu'on vend, etc. (1)....

Même on peut dire que toute une partie du droit, droit des industriels et des commerçants, est, en ce temps, en conflit avec la morale. Les préjugés économiques du peuple, ceux des producteurs, proviennent de leur volonté ferme de suivre la chose qu'ils ont produite et de la sensation aiguë que leur travail est revendu sans qu'ils prennent part au profit.

De nos jours, les vieux principes réagissent contre les rigueurs, les abstractions et les inhumanités de nos codes. A ce point de vue, on peut le dire, toute une partie de notre droit en gestation et certains usages, les plus récents, consistent à revenir en arrière. Et cette réaction contre l'insensibilité romaine et saxonne de notre régime est parfaitement saine et forte. Quelques nouveaux principes de droit et d'usage peuvent être interprétés ainsi.

Il a fallu longtemps pour reconnaître la propriété artistique, littéraire et scientifique, au delà de l'acte brutal de la vente du manuscrit, de la première machine ou de l'œuvre d'art originale. Les sociétés n'ont, en effet, pas très grand intérêt à reconnaître aux héritiers d'un auteur ou d'un inventeur, ce bienfaiteur humain, plus que certains droits sur les choses créées par l'ayant droit ; on proclame volon-

(1) Kruyt, *Koopen*, etc., cite des faits de ce genre aux Célèbes, p. 12 de l'extrait. Cf. *De Toradja's... Tijd. v. Kon. Batav. Gen.*, LXIII, 2 : p. 299, Rite de l'introduction du buffle dans l'étable ; p. 296, rituel de l'achat du chien qu'on achète membre à membre, partie du corps après partie du corps, et dans la nourriture duquel on crache ; p. 281, le chat ne se vend sous aucun prétexte, mais se prête, etc...

tiers qu'elles sont le produit de l'esprit collectif aussi bien que de l'esprit individuel ; tout le monde désire qu'elles tombent au plus vite dans le domaine public ou dans la circulation générale des richesses. Cependant le scandale de la plus-value des peintures, sculptures et objets d'art, du vivant des artistes et de leurs héritiers immédiats, a inspiré une loi française de septembre 1923, qui donne à l'artiste et à ses ayants droits un droit de suite, sur ces plus-values successives dans les ventes successives de ses œuvres (1).

Toute notre législation d'assurance sociale, ce socialisme d'État déjà réalisé, s'inspire du principe suivant : le travailleur a donné sa vie et son labeur à la collectivité d'une part, à ses patrons d'autre part, et, s'il doit collaborer à l'œuvre d'assurance, ceux qui ont bénéficié de ses services ne sont pas quittes envers lui avec le paiement du salaire, et l'État lui-même, représentant la communauté, lui doit, avec ses patrons et avec son concours à lui, une certaine sécurité dans la vie, contre le chômage, contre la maladie, contre la vieillesse, la mort.

Même des usages récents et ingénieux, par exemple les caisses d'assistance familiale que nos industriels français ont librement et vigoureusement développées en faveur des ouvriers chargés de famille, répondent spontanément à ce besoin de s'attacher les individus eux-mêmes, de tenir compte de leurs charges et des degrés d'intérêt matériel et moral que ces charges représentent (2). Des Associations analogues fonctionnent en Allemagne, en Belgique

(1) Cette loi n'est pas inspirée du principe de l'illégitimité des bénéfices faits par les détenteurs successifs. Elle est peu appliquée.

La législation soviétique sur la propriété littéraire et ses variations sont bien curieuses à étudier de ce même point de vue : d'abord, on a tout nationalisé ; puis on s'est aperçu qu'on ne lésait ainsi que l'artiste vivant et qu'on ne créait pas ainsi de suffisantes ressources pour le monopole national d'édition. On a donc rétabli les droits d'auteurs, même pour les classiques les plus anciens, ceux du domaine public, ceux d'avant les médiocres lois, qui, en Russie, protégeaient les écrivains. Maintenant, on le dit, les Soviets ont adopté une loi d'un genre moderne. En réalité, comme notre morale, en ces matières, les Soviets hésitent et ne savent guère pour quel droit opter, droit de la personne ou droit sur les choses.

(2) M. Pirou a déjà fait des remarques de ce genre.



avec autant de succès. — En Grande-Bretagne en ce temps de terrible et long chômage touchant des millions d'ouvriers — se dessine tout un mouvement en faveur d'assurances contre le chômage qui seraient obligatoires et organisées par corporations. Les villes et l'État sont lassés de supporter ces immenses dépenses, ces paiements aux sans travail, dont la cause provient du fait des industries seules et des conditions générales du marché. Aussi des économistes distingués, des capitaines d'industries (Mr. Pybus, sir Lynden Macassey), agissent-ils pour que les entreprises elles-mêmes organisent ces caisses de chômage par corporations, fassent elles-mêmes ces sacrifices. Ils voudraient en somme, que le coût de la sécurité ouvrière, de la défense contre le manque de travail, fasse partie des frais généraux de chaque industrie en particulier.

Toute cette morale et cette législation correspondent à notre avis, non pas à un trouble, mais à un retour au droit (1). D'une part, on voit poindre et entrer dans les faits la morale professionnelle et le droit corporatif. Ces caisses de compensation, ces sociétés mutuelles, que les groupes industriels forment en faveur de telle ou telle œuvre corporative, ne sont entachées d'aucun vice, aux yeux d'une morale pure, sauf en ce point : leur gestion est purement patronale. De plus, ce sont des groupes qui agissent : l'État, les communes, les établissements publics d'assistance, les caisses de retraites, d'épargne, des sociétés mutuelles, le patronat, les salariés ; ils sont associés tous ensemble, par exemple dans la législation sociale d'Allemagne, d'Alsace-Lorraine ; et demain dans l'assurance sociale française, ils

(1) Il va sans dire que nous ne préconisons ici aucune destruction. Les principes de droit qui président au marché, à l'achat et à la vente, qui sont la condition indispensable de la formation du capital, doivent et peuvent subsister à côté des principes nouveaux et des principes plus anciens.

Cependant il ne faut pas que le moraliste et le législateur se laissent arrêter par de soi-disant principes de droit naturel. Par exemple il ne faut considérer la distinction entre le droit réel et le droit personnel que comme une abstraction, un extrait théorique de certains de nos droits. Il faut la laisser subsister, mais la cantonner dans son coin.

le seront également. Nous revenons donc à une morale de groupes.

D'autre part, ce sont des individus dont l'État et ses sous-groupes veulent prendre soin. La société veut retrouver la cellule sociale. Elle recherche, elle entoure l'individu, dans un curieux état d'esprit, où se mélangent le sentiment des droits qu'il a et d'autres sentiments plus purs : de charité, de « service social », de solidarité. Les thèmes du don, de la liberté et de l'obligation dans le don, celui de la libéralité et celui de l'intérêt qu'on a à donner, reviennent chez nous, comme reparaît un motif dominant trop longtemps oublié.

Mais il ne suffit pas de constater le fait, il faut en déduire une pratique, un précepte de morale. Il ne suffit pas de dire que le droit est en voie de se débarrasser de quelques abstractions : distinction du droit réel et du droit personnel ; — qu'il est en voie d'ajouter d'autres droits au droit brutal de la vente et du paiement des services. Il faut dire que cette révolution est bonne.

D'abord, nous revenons et il faut revenir à des mœurs de « dépense noble ». Il faut que, comme en pays anglo-saxon, comme en tant d'autres sociétés contemporaines, sauvages et hautement civilisées, les riches reviennent — librement et aussi forcément — à se considérer comme des sortes de trésoriers de leurs concitoyens. Les civilisations antiques — dont sortent les nôtres avaient, les unes le jubilé, les autres — les liturgies, chorégies et triérarchies, les syssities (repas en commun), les dépenses obligatoires de l'édile et des personnages consulaires. On devra remonter à des lois de ce genre. Ensuite il faut plus de souci de l'individu, de sa vie, de sa santé, de son éducation — chose rentable d'ailleurs — de sa famille et de l'avenir de celle-ci. Il faut plus de bonne foi, de sensibilité, de générosité dans les contrats de louage de services, de location d'immeubles, de vente de denrées nécessaires. Et il faudra bien qu'on trouve le moyen de limiter les fruits de la spéculation et de l'usure.

Cependant, il faut que l'individu travaille. Il faut qu'il soit forcé de compter sur soi plutôt que sur les autres. D'un autre côté, il faut qu'il défende ses intérêts, personnellement et en groupe. L'excès de générosité et le communisme lui seraient aussi nuisibles et seraient aussi nuisibles à la société que l'égoïsme de nos contemporains et l'individualisme de nos lois. Dans le Mahabharata, un génie malfaisant des bois explique à un brahmane qui donnait trop et mal à propos : « Voilà pourquoi tu es maigre et pâle. » La vie du moine et celle de Shylock doivent être également évitées. Cette morale nouvelle consistera sûrement dans un bon et moyen mélange de réalité et d'idéal.

Ainsi, on peut et on doit revenir à de l'archaïque, à des éléments ; on retrouvera des motifs de vie et d'action que connaissent encore des sociétés et des classes nombreuses : la joie à donner en public ; le plaisir de la dépense artistique généreuse ; celui de l'hospitalité et de la fête privée et publique. L'assurance sociale, la sollicitude de la mutualité, de la coopération, celle du groupe professionnel, de toutes ces personnes morales que le droit anglais décore du nom de « Friendly Societies » valent mieux que la simple sécurité personnelle que garantissait le noble à son tenancier, mieux que la vie chiche que donne le salaire journalier assigné par le patronat, et même mieux que l'épargne capitaliste — qui n'est fondée que sur un crédit changeant.

Il est même possible de concevoir ce que serait une société où régneraient de pareils principes. Dans les professions libérales de nos grandes nations fonctionnent déjà à quelque degré une morale et une économie de ce genre. L'honneur, le désintéressement, la solidarité corporative n'y sont pas un vain mot, ni ne sont contraires aux nécessités du travail. Humanisons de même les autres groupes professionnels et perfectionnons encore ceux-là. Ce sera un grand progrès fait, que Durkheim a souvent préconisé.

Ce faisant, on reviendra, selon nous, au fondement constant du droit, au principe même de la vie sociale

normale. Il ne faut pas souhaiter que le citoyen soit ni trop bon et trop subjectif, ni trop insensible et trop réaliste. Il faut qu'il ait un sens aigu de lui-même mais aussi des autres, de la réalité sociale (y a-t-il même, en ces choses de morale, une autre réalité ?) Il faut qu'il agisse en tenant compte de lui, des sous-groupes, et de la société. Cette morale est éternelle ; elle est commune aux sociétés les plus évoluées, à celles du proche futur, et aux sociétés les moins élevées que nous puissions imaginer. Nous touchons le roc. Nous ne parlons même plus en termes de droit, nous parlons d'hommes et de groupes d'hommes parce que ce sont eux, c'est la société, ce sont des sentiments d'homme en esprit, en chair et en os, qui agissent de tout temps et ont agi partout.

Démontrons cela. Le système que nous proposons d'appeler le système des prestations totales, de clan à clan, — celui dans lequel individus et groupes échangent tout entre eux — constitue le plus ancien système d'économie et de droit que nous puissions constater et concevoir. Il forme le fond sur lequel s'est détachée la morale du don-échange. Or, il est exactement, toute proportion gardée, du même type que celui vers lequel nous voudrions voir nos sociétés se diriger. Pour faire comprendre ces lointaines phases du droit voici deux exemples, empruntés à des sociétés extrêmement diverses.

Dans un corroboree (danse dramatique publique) de Pine Mountain (1) (Centre oriental du Queensland), chaque individu à son tour entre dans le lieu consacré, tenant dans sa main son propulseur de lance, l'autre main restant derrière son dos ; il lance son arme dans un cercle à l'autre bout du terrain de danse, nommant en même temps à haute voix le lieu dont il vient, par exemple : « Kunyan est ma contrée » (2) ; il s'arrête un moment et pendant ce

(1) Roth, *Games, Bul. Ethn. Queensland*, p. 23, n° 28.

(2) Cette annonce du nom du clan survenant est un usage très général dans tout l'Est australien et se rattache au système de l'honneur et de la vertu du nom.

temps-là ses amis « mettent un présent », une lance, un boomerang, une autre arme, dans son autre main. « Un bon guerrier peut ainsi recevoir plus que sa main ne peut tenir, surtout s'il a des filles à marier » (1).

Dans la tribu des Winnebago (tribu Siou), les chefs de clans adressent à leurs confrères (2), chefs des autres clans, des discours fort caractéristiques, modèles de cette étiquette (3) répandue dans toutes les civilisations des Indiens de l'Amérique du Nord. Chaque clan cuit des aliments, prépare du tabac pour les représentants des autres clans, lors de la fête de clan. Et voici par exemple des fragments des discours du chef du clan des Serpents (4) : « Je vous salue ; c'est bien ; comment pourrais-je dire autrement ? Je suis un pauvre homme sans valeur et vous vous êtes souvenus de moi. C'est bien..... Vous avez pensé aux esprits et vous êtes venus vous asseoir avec moi..... Vos plats vont être bientôt remplis, je vous salue donc encore, vous, humains qui prenez la place des esprits... etc. ». Et lorsque chacun des chefs a mangé et qu'on a fait les offrandes de tabac dans le feu, la formule finale expose l'effet moral de la fête et de toutes ses prestations : « Je vous remercie d'être venus occuper ce siège, je vous suis reconnaissant. Vous m'avez encouragé..... Les bénédictions de vos grands-pères (qui ont eu des révélations et que vous incarnez) sont égales à celles des esprits. Il est bien que vous ayez pris part à ma fête. Ceci doit être, que nos anciens ont dit : « Votre vie est faible et vous ne pouvez être fortifié que par le conseil des braves ». Vous m'avez conseillé..... c'est de la vie pour moi. »

(1) Fait notable, qui laisse à penser que se contractent alors des engagements matrimoniaux par la voie d'échanges de présents.

(2) Radin, *Winnebago Tribe*, XXXVIII<sup>th</sup> Annual Report of the Bureau of American Ethnology, p. 320 et sq.

(3) V. art. *Etiquette*, *Handbook of American Indians* de Hodge.

(4) P. 326, par exception, deux des chefs invités sont membres du clan du Serpent.

On peut comparer les discours exactement superposables d'une fête funéraire (tabac). Tlingit, Swanton, *Tlingit Myths and Texts* (Bull. of Am. Ethn., n° 39), p. 372.

Ainsi, d'un bout à l'autre de l'évolution humaine, il n'y a pas deux sagesse. Qu'on adopte donc comme principe de notre vie ce qui a toujours été un principe d'action et le sera toujours : sortir de soi, donner, librement et obligatoirement; on ne risque pas de se tromper. Un beau proverbe maori le dit :

Ko Maru kai -atu  
Ko Maru kai mai  
ka ngohe ngohe.

« Donne autant que tu prends, tout sera très bien » (1).

## II

### Conclusions de sociologie économique et d'économie politique

Ces faits n'éclairent pas seulement notre morale et n'aident pas seulement à diriger notre idéal ; de leur point de vue, on peut mieux analyser les faits économiques les plus généraux, et même cette analyse aide à entrevoir de meilleurs procédés de gestion applicables à nos sociétés.

À plusieurs reprises, on a vu combien toute cette économie de l'échange-don était loin de rentrer dans les cadres de l'économie soi-disant naturelle, de l'utilitarisme. Tous ces phénomènes si considérables de la vie économique de tous ces peuples — disons, pour fixer les esprits, qu'ils sont bons représentants de la grande civilisation néolithique — et toutes ces survivances considérables de ces traditions dans les sociétés proches de nous ou dans des usages des nôtres, échappent aux schèmes que donnent d'ordinaire les rares économistes qui ont voulu comparer les

(1) Rev. Taylor, *Te Ika a Maui, Old New Zealand*, p. 130, prov. 42 traduit fort brièvement « give as well as take and all will be right », mais la traduction littérale est probablement la suivante : Autant Maru donne, autant Maru prend, et ceci est bien, bien. (Maru est le Dieu de la guerre et de la justice).

diverses économies connues (1). Nous ajoutons donc nos observations répétées à celles de M. Malinowski qui a consacré tout un travail à « faire sauter » les doctrines courantes sur l'économie « primitive » (2).

Voici une chaîne de faits bien solide :

La notion de valeur fonctionne dans ces sociétés ; des surplus très grands, absolument parlant, sont amassés ; ils sont dépensés souvent en pure perte, avec un luxe relativement énorme (3) et qui n'a rien de mercantile ; il y a des signes de richesse, des sortes de monnaies (4), qui sont échangées. Mais toute cette économie très riche est encore pleine d'éléments religieux : la monnaie a encore son pouvoir magique et est encore liée au clan ou à l'individu (5) ; les diverses activités économiques, par exemple le marché, sont imprégnées de rites et de mythes ; elles gardent un caractère cérémoniel, obligatoire, efficace (6) ; elles sont pleines de rites et de droits. A ce point de vue nous répondons déjà à la question que posait Durkheim à propos de l'origine religieuse de la notion de valeur économique (7). Ces faits répondent aussi à une foule de questions concernant les formes et les raisons de ce qu'on appelle si mal l'échange, le « troc », la *permutatio* (8) des choses utiles, qu'à la suite des pru-

(1) M. Bücher, *Entstehung der Volkswirtschaft* (3<sup>e</sup> édit.), p. 73, a vu ces phénomènes économiques, mais en a sous-estimé l'importance en les réduisant à l'hospitalité.

(2) *Argonauts*, p. 167, sq. ; *Primitive Economics, Economic Journal*, mars 1921. V. la préface de J. G. Frazer à Malinowski, *Arg.*

(3) Un des cas maximum que nous pouvons citer est celui du sacrifice des chiens chez les Chukchee. (V. p. h., p. 55, n. 2). Il arrive que les propriétaires des plus beaux chenils massacrent tous leurs équipages de traîneaux et sont obligés d'en racheter de nouveaux.

(4) V. p. h., p. 119, etc...

(5) Cf., p. h., p. 60 et n. ; p. 118 et n. 2.

(6) Malinowski, *Arg.*, p. 95. Cf. Frazer, préface au livre de M. Malinowski.

(7) *Formes élémentaires de la Vie religieuse*, p. 598, n. 2.

(8) *Digeste*, XVIII, I. *De Contr. Emi.* 1. Paulus nous explique le grand débat entre prudents Romains pour savoir si la « permutatio » était une vente. Tout le passage est intéressant, même l'erreur que fait le savant juriste dans son interprétation d'Homère. II. VII, 472 à 475 : *ὄψοτρο* veut bien dire acheter, mais que les monnaies grecques c'étaient le bronze, le fer, les peaux, les vaches elles-mêmes et les esclaves, qui avaient tous des valeurs déterminées.

dents Latins, suivant eux-mêmes Aristote (1), une économie historique *à priori* met à l'origine de la division du travail. C'est bien autre chose que de l'utile, qui circule dans ces sociétés de tous genres, la plupart déjà assez éclairées. Les clans, les âges et, généralement, les sexes — à cause des multiples rapports auxquels les contacts donnent lieu — sont dans un état de perpétuelle effervescence économique et cette excitation est elle-même fort peu terre à terre; elle est bien moins prosaïque que nos ventes et achats, que nos louages de service ou que nos jeux de Bourse.

Cependant, on peut encore aller plus loin que nous ne sommes parvenus jusqu'ici. On peut dissoudre, brasser, colorer et définir autrement les notions principales dont nous nous sommes servis. Les termes que nous avons employés : présent, cadeau, don, ne sont pas eux-mêmes tout à fait exacts. Nous n'en trouvons pas d'autres, voilà tout. Ces concepts de droit et d'économie que nous nous plaisons à opposer : liberté et obligation; libéralité, générosité, luxe, et épargne, intérêt, utilité et il serait bon de les remettre au creuset. Nous ne pouvons donner que des indications à ce sujet : choisissons par exemple (2) les Trobriand. C'est encore une notion complexe qui inspire tous les actes économiques que nous avons décrits; et cette notion n'est ni celle de la prestation purement libre et purement gratuite, ni celle de la production et de l'échange purement intéressés de l'utile. C'est une sorte d'hybride qui a fleuri là-bas.

M. Malinowski a fait un effort sérieux (3) pour classer du point de vue des mobiles, de l'intérêt et du désintéressement, toutes les transactions qu'il constate chez ses Trobriandais; il les étage entre le don pur et le troc pur après marchandage (4). Cette

(1) *Pol.*, livre I, 1257 a 10 sq.; remarquer le mot *μεταδόσις*, *ib.* 25.

(2) Nous pourrions tout aussi bien choisir la *sadaga* arabe; *aumône*, prix de la fiancée, justice, impôt. *Cf.*, p. h., p. 57.

(3) *Argonauts*, p. 177.

(4) Il est très remarquable que, dans ce cas, il n'y ait pas vente, car il n'y a pas échange de *vaygu'a*, de monnaies. Le maximum d'éco-



classification est au fond inapplicable. Ainsi, selon M. Malinowski, le type du don pur serait le don entre époux (1). Or, précisément, à notre sens, l'un des faits les plus importants signalés par M. Malinowski et qui jette une lumière éclatante sur tous les rapports sexuels dans toute l'humanité, consiste à rapprocher le *mapula* (2), le paiement « constant » de l'homme à sa femme, d'une sorte de salaire pour service sexuel rendu (3). De même les cadeaux au chef sont des tributs ; les distributions de nourriture (*sagali*) sont des indemnités pour travaux, pour rites accomplis, par exemple en cas de veillée funéraire (4). Au fond, de même que ces dons ne sont pas libres, ils ne sont pas réellement désintéressés. Ce sont déjà des contre-prestations pour la plupart, et faites même en vue non seulement de payer des services et des choses, mais aussi de maintenir une alliance profitable (5) et qui ne peut même être refusée, comme par exemple l'alliance entre tribus de pêcheurs (6) et tribus d'agriculteurs ou de potiers. Or, ce fait est général, nous l'avons rencontré par exemple en pays Maori, Tsimshian (7), etc... On voit donc où réside cette force, à la fois mystique et pratique qui soude les clans et en même temps les divise, qui divise leur travail et en même temps les

nomie auquel se sont haussés les Trobriandais, ne va donc pas jusqu'à l'usage de la monnaie dans l'échange lui-même.

(1) *Pure gift*.

(2) P. 179.

(3) Le mot s'applique au paiement de la sorte de prostitution licite des filles non mariées ; cf., *Arg.* p. 183.

(4) Cf. p. h., p. 81, n. 3. Le mot *sagali* (cf. *hakari*) veut dire distribution.

(5) Cf., p. h., p. 82, n. 7 ; etc... en particulier le don de l'*urigubu* au beau-frère : produits de récolte en échange de travail.

(6) V. p. h., p. 80, n. 6 (*wasi*).

(7) Maori V. p. h., p. 146, n. 1. La division du travail (et la façon dont elle fonctionne en vue de la fête entre clans Tsimshian), est admirablement décrite dans un mythe de potlatch, Boas, *Tsimshian Mythology*, XXXI<sup>st</sup> Ann. Rep. Bur. Am. Ethn., p. 274, 275, cf. p. 378. Des exemples de ce genre pourraient être indéfiniment multipliés. Ces institutions économiques existent en effet, même chez les sociétés infiniment moins évoluées. V. par exemple en Australie la remarquable position d'un groupe local possesseur d'un gisement d'ocre rouge. (Aiston et Horne, *Savage Life in Central Australia*, Londres 1924, p. 81, 130).

contraint à l'échange. Même dans ces sociétés, l'individu et le groupe, ou plutôt le sous-groupe, se sont toujours senti le droit souverain de refuser le contrat : c'est ce qui donne un aspect de générosité à cette circulation des biens ; mais, d'autre part, ils n'avaient à ce refus, normalement, ni droit ni intérêt ; et c'est ce qui rend ces lointaines sociétés tout de même parentes des nôtres.

L'emploi de la monnaie pourrait suggérer d'autres réflexions. Les *vaygu'a* des Trobriand, bracelets et colliers, tout comme les cuivres du nord-ouest américain ou les *wampun* iroquois, sont à la fois des richesses, des signes (1) de richesse, des moyens d'échange et de paiement, et aussi des choses qu'il faut donner, voire détruire. Seulement, ce sont encore des gages liés aux personnes qui les emploient, et ces gages les lient. Mais comme, d'autre part, ils servent déjà de signes monétaires, on a intérêt à les donner pour pouvoir en posséder d'autres à nouveau, en les transformant en marchandises ou en services qui se retransformeront à leur tour en monnaies. On dirait vraiment que le chef trobriandais ou tsimshian procède à un lointain degré à la façon du capitaliste qui sait se défaire de sa monnaie en temps utile, pour reconstituer ensuite son capital mobile. Intérêt et désintéressement expliquent également cette forme de la circulation des richesses et celle de la circulation archaïque des signes de richesse qui les suivent.

Même la destruction pure des richesses ne correspond pas à ce détachement complet qu'on croirait y trouver. Même ces actes de grandeur ne sont pas exempts d'égotisme. La forme purement somptuaire, presque toujours exagérée, souvent purement destructrice, de la consommation, où des biens considérables et longtemps amassés sont donnés tout d'un coup ou même détruits, surtout en cas de pot-

(1) V. p. h., p. 68 n. L'équivalence dans les langues germaniques des mots *token* et *zeichen*, pour désigner la monnaie en général, garde la trace de ces institutions : le signe qu'est la monnaie, le signe qu'elle porte et le gage qu'elle est sont une seule et même chose — comme la signature d'un homme est encore ce qui engage sa responsabilité.

latch (1), donne à ces institutions un air de pure dépense dispendieuse, de prodigalité enfantine. En effet, et en fait, non seulement on y fait disparaître des choses utiles, de riches aliments consommés avec excès, mais même on y détruit pour le plaisir de détruire, par exemple, ces cuivres, ces monnaies, que les chefs tsimshian, thingit et haïda jettent à l'eau et que brisent les chefs kwakiutl et ceux des tribus qui leur sont alliées. Mais le motif de ces dons et de ces consommations forcenées, de ces pertes et de ces destructions folles de richesses, n'est, à aucun degré, surtout dans les sociétés à potlatch, désintéressé. Entre chefs et vassaux, entre vassaux et tenants, par ces dons, c'est la hiérarchie qui s'établit. Donner, c'est manifester sa supériorité, être plus, plus haut, *magister* ; accepter sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et serviteur, devenir petit, choir plus bas (*minister*).

Le rituel magique du *kula* appelé *mwasila* (2) est plein de formules et de symboles qui démontrent que le futur contractant recherche avant tout ce profit : la supériorité sociale, et on pourrait même dire brutale. Ainsi, après avoir enchanté la noix de bétel dont ils vont se servir avec leurs partenaires, après avoir enchanté le chef, ses camarades, leurs pores, les colliers, puis la tête et ses « ouvertures », plus tout ce qu'on apporte, les *pari*, dons d'ouverture, etc..., après avoir enchanté tout cela, le magicien chante, non sans exagération (3) :

« Je renverse la montagne, la montagne bouge, la montagne s'écroule, etc... Mon charme va au sommet de la montagne de

(1) V. Davy, *Foi jurée*, p. 344 sq. ; M. Dayy (*Des clans aux Empires ; Eléments de Sociologie*, I) a seulement exagéré l'importance de ces faits. Le potlatch est utile pour établir la hiérarchie et l'établit souvent, mais il n'y est pas absolument nécessaire. Ainsi les sociétés africaines, nigritiennes ou bantou, ou n'ont pas le potlatch, ou n'en ont en tout cas pas de très développé, ou peut-être l'ont perdu — et elles ont toutes les formes d'organisation politique possibles.

(2) *Arg.*, p. 199 à 201, cf. p. 203.

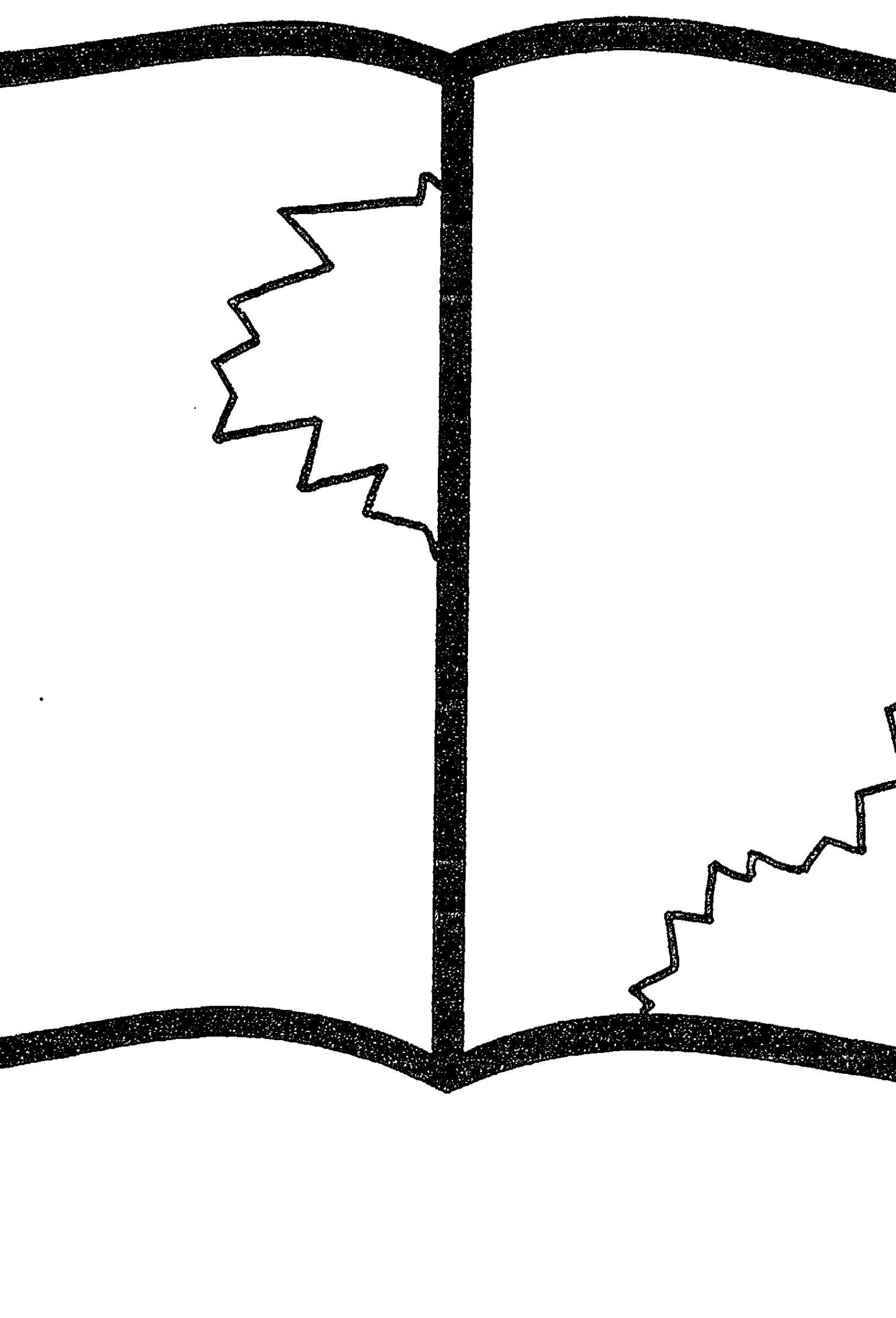
(3) *Ib.*, p. 199. Le mot montagne désigne, dans cette poésie, les îles d'Entrecasteaux. Le canot coulera sous le poids des marchandises rapportées du *kula*. Cf. autre formule, p. 200, texte avec commentaires, p. 441, cf. p. 442, remarquable jeu de mots sur « écumer ». Cf. formule, p. 205. Cf. p. h. p. 124, n. 1.

Dobu... Mon canot va couler..., etc... Ma renommée est comme le tonnerre ; mon pas est comme le bruit que font les sorciers volants. Tudududu ».

Être le premier, le plus beau, le plus chanceux, le plus fort et le plus riche, voilà ce qu'on cherche et comment on l'obtient. Plus tard, le chef confirme son *mana* en redistribuant à ses vassaux, parents, ce qu'il vient de recevoir ; il maintient son rang parmi les chefs en rendant bracelets contre colliers, hospitalité contre visites, et ainsi de suite... Dans ce cas la richesse est, à tout point de vue, autant un moyen de prestige qu'une chose d'utilité. Mais est-il sûr qu'il en soit autrement parmi nous et que même chez nous la richesse ne soit pas avant tout le moyen de commander aux hommes ?

Passons maintenant au feu d'épreuve l'autre notion que nous venons d'opposer à celle de don et de désintéressement : la notion d'intérêt, de recherche individuelle de l'utile. Celle-là non plus ne se présente pas comme elle fonctionne dans notre esprit à nous. Si quelque motif équivalent anime chefs Trobriandais ou Américains, clans Andamans, etc. ou animait autrefois généreux Hindous, nobles Germains et Celtes dans leurs dons et dépenses, ce n'est pas la froide raison du marchand, du banquier et du capitaliste. Dans ces civilisations, on est intéressé, mais d'autre façon que de notre temps. On thésaurise, mais pour dépenser, pour « obliger », pour avoir des « hommes liges ». D'autre part, on échange, mais ce sont surtout des choses de luxe, des ornements, des vêtements, ou ce sont des choses immédiatement consommées, des festins. On rend avec usure, mais c'est pour humilier le premier donateur ou échangiste et non pas seulement pour le récompenser de la perte que lui cause une « consommation différée ». Il y a intérêt, mais cet intérêt n'est qu'analogue à celui qui, dit-on, nous guide.

Entre l'économie relativement amorphe et désintéressée, à l'intérieur des sous-groupes, qui règle la vie des clans australiens ou américains du Nord



(Est et Prairie), d'une part ; et l'économie individuelle et du pur intérêt que nos sociétés ont connue au moins en partie, dès qu'elle fut trouvée par les populations sémitiques et grecques, d'autre part ; entre ces deux types, dis-je, s'est étagée toute une série immense d'institutions et d'événements économiques, et cette série n'est pas gouvernée par le rationalisme économique dont on fait si volontiers la théorie.

Le mot même d'intérêt est récent, d'origine technique comptable : « *interest* », latin, qu'on écrivait sur les livres de comptes, en face des rentes à percevoir. Dans les morales anciennes les plus épicuriennes, c'est le bien et le plaisir qu'on recherche, et non pas la matérielle utilité. Il a fallu la victoire du rationalisme et du mercantilisme pour que soient mises en vigueur, et élevées à la hauteur de principes, les notions de profit et d'individu. On peut presque dater — après Mandeville (*Fable des Abeilles*) — le triomphe de la notion d'intérêt individuel. On ne peut que difficilement et seulement par périphrase traduire ces derniers mots, en latin ou en grec, ou en arabe. Même les hommes qui écrivirent le sanskrit classique, qui employèrent le mot *artha*, assez proche de notre idée d'intérêt, se sont fait de l'intérêt, comme des autres catégories de l'action, une autre idée que nous. Les livres sacrés de l'Inde classique répartissent déjà les activités humaines suivant : la loi (*dharma*), l'intérêt (*artha*), le désir (*kama*). Mais c'est avant tout de l'intérêt politique qu'il s'agit : celui du roi et des brahmanes, des ministres, celui du royaume et de chaque caste. La littérature considérable des *Nitiçāstra* n'est pas économique.

Ce sont nos sociétés d'Occident qui ont, très récemment, fait de l'homme un « animal économique ». Mais nous ne sommes pas encore tous des êtres de ce genre. Dans nos masses et dans nos élites, la dépense pure et irrationnelle est de pratique courante ; elle est encore caractéristique des quelques fossiles de notre noblesse. L'*homo œconomicus* n'est pas derrière nous, il est devant nous ; comme l'homme de la morale et du devoir ; comme l'homme de la science et de la raison. L'homme a été très longtemps autre

chose ; et il n'y a pas bien longtemps qu'il e  
machine, compliquée d'une machine à calculer.

D'ailleurs nous sommes encore heureusement éloigné de ce constant et glacial calcul utilitaire. Qu'on analyse de façon approfondie, statistique, comme M. Halbwachs l'a fait pour les classes ouvrières, ce qu'est notre consommation, notre dépense à nous, occidentaux des classes moyennes. Combien de besoins satisfaisons-nous ? et combien de tendances ne satisfaisons-nous pas qui n'ont pas pour but dernier l'utile ? L'homme riche, lui, combien affecte-t-il, combien peut-il affecter de son revenu à son utilité personnelle ? Ses dépenses de luxe, d'art, de folie, de serviteurs ne le font-elles pas ressembler aux nobles d'autrefois ou aux chefs barbares dont nous avons décrit les mœurs ?

Est-il bien qu'il en soit ainsi ? C'est une autre question. Il est bon peut-être qu'il y ait d'autres moyens de dépenser et d'échanger que la pure dépense. Cependant, à notre sens, ce n'est pas dans le calcul des besoins individuels qu'on trouvera la méthode de la meilleure économie. Nous devons, je le crois, même en tant que nous voulons développer notre propre richesse, rester autre chose que de purs financiers, tout en devenant de meilleurs comptables et de meilleurs gestionnaires. La poursuite brutale des fins de l'individu est nuisible aux fins et à la paix de l'ensemble, au rythme de son travail et de ses joies et — par effet en retour — à l'individu lui-même.

Déjà, nous venons de le voir, des sections importantes, des associations de nos entreprises capitalistes elles-mêmes, cherchent en groupes à s'attacher leurs employés en groupes. D'autre part, tous les groupements syndicalistes, ceux des patrons comme ceux des salariés, prétendent qu'ils défendent et représentent l'intérêt général avec autant de ferveur que l'intérêt particulier de leurs adhérents ou même de leurs corporations. Ces beaux discours sont, il est vrai, émaillés de bien des métaphores. Cependant, il faut le constater, non seulement la morale et la philosophie, mais même encore l'opinion et l'art économique lui-même, commencent à

passer à ce niveau « social ». On sent qu'on ne peut plus bien faire travailler que des hommes sûrs d'être loyalement payés toute leur vie, du travail qu'ils ont loyalement exécuté, en même temps pour autrui que pour eux-mêmes. Le producteur échangiste sent de nouveau — il a toujours senti — mais cette fois, il sent de façon aiguë, qu'il échange plus qu'un produit ou qu'un temps de travail, qu'il donne quelque chose de soi; son temps, sa vie. Il veut donc être récompensé, même avec modération, de ce don. Et lui refuser cette récompense c'est l'inciter à la paresse et au moindre rendement.

Peut-être pourrions-nous indiquer une conclusion à la fois sociologique et pratique. La fameuse Sourate LXIV, « déception mutuelle » (Jugement dernier), donnée à La Mecque, à Mahomet, dit de Dieu :

15 « Vos richesses et vos enfants sont votre tentation pendant que Dieu tient en réserve une récompense magnifique. »

16 « Craignez Dieu de toutes vos forces ; écoutez, obéissez, faites l'aumône (*sadaqa*) dans votre propre intérêt. Celui qui se tient en garde contre son avarice sera heureux. »

17 « Si vous faites à Dieu un prêt généreux, il vous paiera le double, il vous pardonnera car il est reconnaissant et plein de longanimité. »

18 « Il connaît les choses visibles et invisibles, il est le puissant et le sage. »

Remplacez le nom d'Allah par celui de la société et celui du groupe professionnel ou additionnez les trois noms, si vous êtes religieux ; remplacez le concept d'aumône par celui de coopération, d'un travail, d'une prestation faite en vue d'autrui : vous aurez une assez bonne idée de l'art économique qui est en voie d'enfantement laborieux. On le voit déjà fonctionner dans certains groupements économiques, et dans les cœurs des masses qui ont, bien souvent, mieux que leurs dirigeants, le sens de leurs intérêts, de l'intérêt commun.

Peut-être, en étudiant ces côtés obscurs de la vie sociale, arrivera-t-on à éclairer un peu la route que doivent prendre nos nations, leur morale en même temps que leur économie.



## III

**Conclusion de Sociologie générale et de Morale**

Qu'on nous permette encore une remarque de méthode à propos de celle que nous avons suivie.

Non pas que nous voulions proposer ce travail comme un modèle. Il est tout d'indications. Il est insuffisamment complet et l'analyse pourrait encore être poussée plus loin (1). Au fond, ce sont plutôt des questions que nous posons aux historiens, aux ethnographes, ce sont des objets d'enquêtes que nous proposons plutôt que nous ne résolvons un problème et ne rendons une réponse définitive. Il nous suffit pour le moment d'être persuadé que, dans cette direction, on trouvera de nombreux faits.

Mais, s'il en est ainsi, c'est qu'il y a dans cette façon de traiter un problème un principe heuristique que nous voudrions dégager. Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux *totaux* ou, si l'on veut — mais nous aimons moins le mot — généraux : c'est-à-dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions (potlatch, clans affrontés, tribus se visitant, etc...) et dans d'autres cas seulement un très grand nombre d'institutions, en particulier lorsque ces échanges et ces contrats concernent plutôt des individus.

Tous ces phénomènes sont à la fois juridiques, économiques, religieux, et même esthétiques, morphologiques, etc... Ils sont juridiques, de droit privé

(1) L'aire sur laquelle nos recherches eussent dû porter le plus avec celles que nous avons étudiées, est la Micronésie. Il y existe un système de monnaie et de contrats extrêmement important, surtout à Yap et aux Palaos. En Indo-Chine, surtout parmi les Mon-Khmer, en Assam et chez les Thibéto-Birmans, il y a aussi des institutions de ce genre. Enfin les Berbères ont développé les remarquables usages de la *thaoussa* (v. Westermarck, *Marriage Ceremonies in Morocco*. V. Ind. s. v. *Present*). MM. Doutté et Maunier, plus compétents que nous, se sont réservé l'étude de ce fait. Le vieux droit sémitique comme la coutume hédouine donneront aussi de précieux documents.

et public, de moralité organisée et diffuse, strictement obligatoires ou simplement loués et blâmés, politiques et domestiques en même temps, intéressant les classes sociales aussi bien que les clans et les familles. Ils sont religieux : de religion stricte et de magie et d'animisme et de mentalité religieuse diffuse. Ils sont économiques : car l'idée de la valeur, de l'utile, de l'intérêt, du luxe, de la richesse, de l'acquisition, de l'accumulation, et d'autre part, celle de la consommation, même celle de la dépense pure, purement somptuaire, y sont partout présentes bien qu'elles y soient entendues autrement qu'aujourd'hui chez nous. D'autre part, ces institutions ont un côté esthétique important dont nous avons fait délibérément abstraction dans cette étude : mais les danses qu'on exécute alternativement, les chants et les parades de toutes sortes, les représentations dramatiques qu'on se donne de camp à camp et d'associé à associé ; les objets de toutes sortes qu'on fabrique, use, orne, polit, recueille et transmet avec amour, tout ce qu'on reçoit avec joie et présente avec succès, les festins eux-mêmes auxquels tous participent ; tout, nourriture, objets et services, même le « respect », comme disent les Tlingit, tout est cause d'émotion esthétique et non pas seulement d'émotions de l'ordre du moral ou de l'intérêt (1). Ceci est vrai non seulement de la Mélanésie, mais encore plus particulièrement de ce système qu'est le potlatch du nord-ouest américain, encore plus vrai de la fête-marché du monde indo-européen (2). Enfin, ce sont clairement des phénomènes morphologiques. Tout s'y passe au cours d'assemblées, de foires et de marchés, ou tout au moins de fêtes qui en tiennent lieu. Toutes celles-ci supposent des congrégations

(1) V. le « rituel de Beauté » dans le « Kula » des Trobriand, Malinowski, p. 334 et suivantes, 336, « notre partenaire nous voit, voit que notre figure est belle, il nous jette ses *vaygu'a* ». Cf. Thurnwald sur l'usage de l'argent comme ornement, *Forschungen*, III, p. 39 ; cf., p. 35, l'expression *Prachtbaum*, t. III, p. 144, v. 6, v. 13 ; 156, v. 12 ; pour désigner un homme ou une femme décorés de monnaie. Ailleurs le chef est désigné comme l'« arbre », I, p. 298 v. 3. Ailleurs l'homme décoré dégage un parfum, I, p. 192, v. 7 ; v. 13, 14.

(2) Marchés aux fiancées ; notion de fête, *seria loire*.

dont la permanence peut excéder une saison de concentration sociale, comme les potlatch d'hiver des Kwakiutl, ou des semaines, comme les expéditions maritimes des Mélanésiens. D'autre part, il faut qu'il y ait des routes, des pistes tout au moins, des mers ou des lacs où on puisse se transporter en paix. Il faut les alliances tribales et intertribales ou internationales, le « commercium » et le « connubium » (1).

Ce sont donc plus que des thèmes, plus que des éléments d'institutions, plus que des institutions complexes, plus même que des systèmes d'institutions divisés par exemple en religion, droit, économie, etc... Ce sont des « tous », des systèmes sociaux entiers dont nous avons essayé de décrire le fonctionnement. Nous avons vu des sociétés à l'état dynamique ou physiologique. Nous ne les avons pas étudiées comme si elles étaient figées, dans un état statique ou plutôt cadavérique, et encore moins les avons-nous décomposées et disséquées en règles de droit, en mythes, en valeurs et en prix. C'est en considérant le tout ensemble que nous avons pu percevoir l'essentiel, le mouvement du tout, l'aspect vivant, l'instant fugitif où la société prend, où les hommes prennent conscience sentimentale d'eux-mêmes et de leur situation vis-à-vis d'autrui. Il y a dans cette observation concrète de la vie sociale le moyen de trouver des faits nouveaux que nous commençons seulement à entrevoir. Rien à notre avis n'est plus urgent ni fructueux que cette étude des faits sociaux totaux.

Elle a un double avantage. D'abord un avantage de généralité, car ces faits de fonctionnement général ont des chances d'être plus universels que les diverses institutions ou que les divers thèmes de ces institutions, toujours plus ou moins accidentellement teintés d'une couleur locale. Mais surtout, elle a un avantage de réalité. On arrive ainsi à voir les choses sociales elles-mêmes, dans le concret, comme elles sont. Dans les sociétés on saisit plus que des idées ou des règles, on saisit des hommes, des groupes et leurs

(1) Cf. Thurnwald, *ib.*, III, p. 86.

comportements. On les voit se mouvoir comme en mécanique on voit des masses et des systèmes, ou comme dans la mer nous voyons des pieuvres et des anémones. Nous apercevons des nombres d'hommes, des forces mobiles, et qui flottent dans leur milieu et dans leurs sentiments.

Les historiens sentent et objectent à juste titre que les sociologues font trop d'abstractions et séparent trop les divers éléments des sociétés les uns des autres. Il faut faire comme eux : observer ce qui est donné. Or, le donné, c'est Rome, c'est Athènes, c'est le Français moyen, c'est le Mélanésien de telle ou telle île, et non pas la prière ou le droit en soi. Après avoir forcément un peu trop divisé et abstrait il faut que les sociologues s'efforcent de recomposer le tout. Ils trouveront ainsi de fécondes données. — Ils trouveront aussi le moyen de satisfaire les psychologues. Ceux-ci sentent vivement leur privilège, et surtout les psychopathologistes ont la certitude d'étudier du concret. Tous étudient ou devraient observer le comportement d'êtres totaux et non divisés en facultés. Il faut les imiter. L'étude du concret, qui est du complet, est possible et plus captivante et plus explicative encore en sociologie. Nous, nous observons des réactions complètes et complexes de quantités numériquement définies d'hommes, d'êtres complets et complexes. Nous aussi, nous décrivons ce qu'ils sont dans leurs organismes et leurs *psychai*, en même temps que nous décrivons ce comportement de cette masse et les psychoses qui y correspondent : sentiments, idées, volitions de la foule ou des sociétés organisées et de leurs sous-groupes. Nous aussi, nous voyons des corps et les réactions de ces corps, dont idées et sentiments sont d'ordinaire les interprétations et, plus rarement, les motifs. Le principe et la fin de la sociologie, c'est d'apercevoir le groupe entier et son comportement tout entier.

Nous n'avons pas eu le temps — ç'aurait été indûment étendre un sujet restreint — d'essayer d'apercevoir dès maintenant le tréfonds morphologique de tous les faits que nous avons indiqués. Il est peut-être

cependant utile d'indiquer, au moins à titre d'exemple de la méthode que nous voudrions suivre, dans quelle voie nous poursuivrions cette recherche.

Toutes les sociétés que nous avons décrites ci-dessus, sauf nos sociétés européennes, sont des sociétés segmentées. Même les sociétés indo-européennes, la romaine d'avant les Douze Tables, les sociétés germaniques encore très tard, jusqu'à la rédaction de l'Edda, la société irlandaise jusqu'à la rédaction de sa principale littérature étaient encore à base de clans et tout au moins de grandes familles plus ou moins indivises à l'intérieur et plus ou moins isolées les unes des autres à l'extérieur. Toutes ces sociétés sont ou étaient loin de notre unification et de l'unité qu'une histoire insuffisante leur prête. D'autre part, à l'intérieur de ces groupes, les individus, même fortement marqués, étaient moins tristes, moins sérieux, moins avares et moins personnels que nous ne sommes ; extérieurement tout au moins, ils étaient ou sont plus généreux, plus donnants que nous. Lorsque, lors des fêtes tribales, des cérémonies des clans affrontés et des familles qui s'allient ou s'initient réciproquement, les groupes se rendent visite ; même lorsque, dans des sociétés plus avancées — quand la « loi d'hospitalité » s'est développée — la loi des amitiés et des contrats, avec les dieux, est venue assurer la « paix » des « marchés » et des villes ; pendant tout un temps considérable et dans un nombre considérable de sociétés, les hommes se sont abordés dans un curieux état d'esprit, de crainte et d'hostilité exagérées et de générosité également exagérée, mais qui ne sont folles qu'à nos yeux. Dans toutes les sociétés qui nous ont précédés immédiatement et encore nous entourent, et même dans de nombreux usages de notre moralité populaire, il n'y a pas de milieu : se confier entièrement ou se défier entièrement ; déposer ses armes et renoncer à sa magie, ou donner tout : depuis l'hospitalité fugace jusqu'aux filles et aux biens. C'est dans des états de ce genre que les hommes ont renoncé à leur quant à soi et ont su s'engager à donner et à rendre.

C'est qu'ils n'avaient pas le choix. Deux groupes

d'hommes qui se rencontrent ne peuvent que : ou s'écarter — et, s'ils se marquent une méfiance ou se lancent un défi, se battre — ou bien traiter. Jusqu'à des droits très proches de nous, jusqu'à des économies pas très éloignées de la nôtre, ce sont toujours des étrangers avec lesquels on « traite », même quand on est allié. Les gens de Kiriwina dans les Trobriand dirent à M. Malinowski (1) : « Les hommes de Dobu ne sont pas bons comme nous ; ils sont cruels, ils sont cannibales ; quand nous arrivons à Dobu, nous les craignons. Ils pourraient nous tuer. Mais voilà, je crache de la racine de gingembre, et leur esprit change. Ils déposent leurs lances et nous reçoivent bien. » Rien ne traduit mieux cette instabilité entre la fête et la guerre.

Un des meilleurs ethnographes, M. Thurnwald, nous décrit, à propos d'une autre tribu de Mélanésie, dans une statistique généalogique (2), un événement précis qui montre également bien comment ces gens passent, en groupe et d'un coup, de la fête à la bataille. Buleau, un chef, avait invité Bobal, un autre chef et ses gens à un festin, probablement le premier d'une longue série. On commença à répéter les danses, pendant toute une nuit. Au matin, tous étaient excités par la nuit de veille, de danses et de chants. Sur une simple observation de Buleau, un des hommes de Bobal le tua. Et la troupe massacra, pilla et enleva les femmes du village. « Buleau et Bobal étaient plutôt amis et seulement rivaux » a-t-on dit à M. Thurnwald. Nous avons tous observé de ces faits, même encore autour de nous.

C'est en opposant la raison et le sentiment, c'est en posant la volonté de paix contre de brusques folies de ce genre que les peuples réussissent à substituer l'alliance, le don et le commerce à la guerre et à l'isolement et à la stagnation.

Voilà donc ce que l'on trouverait au bout de ces recherches. Les sociétés ont progressé dans la mesure

(1) *Argonauts*, p. 246.

(2) *Salomo Inseln*, t. III, table 85, note 2.

où elles-mêmes, leurs sous-groupes et enfin leurs individus, ont su stabiliser leurs rapports, donner, recevoir, et enfin, rendre. Pour commercer, il fallut d'abord savoir poser les lances. C'est alors qu'on a réussi à échanger les biens et les personnes, non plus seulement de clans à clans, mais de tribus à tribus et de nations à nations et — surtout — d'individus à individus. C'est seulement ensuite que les gens ont su se créer, se satisfaire mutuellement des intérêts, et enfin, les défendre sans avoir à recourir aux armes. C'est ainsi que le clan, la tribu, les peuples ont su — et c'est ainsi que demain, dans notre monde dit civilisé, les classes et les nations et aussi les individus, doivent savoir — s'opposer sans se massacrer et se donner sans se sacrifier les uns aux autres. C'est là un des secrets permanents de leur sagesse et de leur solidarité.

Il n'y a pas d'autre morale, ni d'autre économie, ni d'autres pratiques sociales que celles-là. Les Bretons, les *Chroniques d'Arthur*, racontent (1) comment le roi Arthur, avec l'aide d'un charpentier de Cornouailles inventa cette merveille de sa cour : la « Table Ronde » miraculeuse autour de laquelle les chevaliers ne se battirent plus. Auparavant, « par sordide envie », dans des échauffourées stupides, des duels et des meurtres ensanglantaient les plus beaux festins. Le charpentier dit à Arthur : « Je te ferai une table très belle, où ils pourront s'asseoir seize cents et plus, et tourner autour, et dont personne ne sera exclu..... Aucun chevalier ne pourra livrer combat, car là, le haut placé sera sur le même pied que le bas placé ». Il n'y eut plus de « haut bout » et partant plus de querelles. Partout où Arthur transporta sa Table, joyeuse et invincible resta sa noble compagnie. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore se font les nations, fortes et riches, heureuses et bonnes. Les peuples, les classes, les familles, les individus, pourront s'enrichir, ils ne seront heureux que quand ils sauront s'asseoir, tels des chevaliers, autour de la richesse commune. Il est inutile d'aller chercher bien

(1) *Layamon's Brut*, vers 22736, sq. ; *Brut*, vers 9994, sq.

loin quel est le bien et le bonheur. Il est là, dans la paix imposée, dans le travail bien rythmé, en commun et solitaire alternativement, dans la richesse amassée puis redistribuée, dans le respect mutuel et la générosité réciproque que l'éducation enseigne.

On voit comment on peut étudier, dans certains cas, le comportement humain total, la vie sociale tout entière ; et on voit aussi comment cette étude concrète peut mener non seulement à une science des mœurs, à une science sociale partielle, mais même à des conclusions de morale, ou plutôt — pour reprendre le vieux mot — de « civilité », de « civisme », comme on dit maintenant. Des études de ce genre permettent en effet d'entrevoir, de mesurer, de balancer les divers mobiles esthétiques, moraux, religieux, économiques, les divers facteurs matériels et démographiques, dont l'ensemble fonde la société et constitue la vie en commun, et dont la direction consciente est l'art suprême, la *Politique*, au sens socratique du mot.

Marcel MAUSS.

---



## DEUXIÈME PARTIE

### ANALYSES

---

Les divisions de l'*Année Sociologique* sont les mêmes que celles des *Années* I-XII, et plus spécialement XII. On pourrait les améliorer, mais, pour cette reprise, nous avons préféré continuer la tradition.

La plus importante modification consiste à avoir augmenté le nombre des divisions de la *Sociologie générale* : nous l'avons, en particulier, enrichie de rubriques *Logique et Théorie de la connaissance*, car la voie que Durkheim a frayée dans cette direction est, en ce moment, très fréquentée. Et le point de vue sociologique est de plus en plus généralement admis. — Nous avons aussi donné, à la notion de *Races* et à celle de *Civilisations*, une place plus grande que par le passé. L'importance qu'ont prises les recherches d'histoire générale de l'humanité et de ses civilisations est telle qu'elles semblent concurrencer fortement nos propres méthodes. Il fallait dissiper tout malentendu sur ce point.

M. M.

### PREMIÈRE SECTION

## SOCIOLOGIE GÉNÉRALE

Par M. C. BOUGLÉ,  
et MM. S. CZARNOWSKI, E. DOUTTÉ, L. CERNET, M. HALBWACHS,  
H. HUBERT, M. MAUSS, D. PARODI,  
avec la collaboration de  
MM. M. BONNAFOUS, M. DÉAT, D. ESSERTIER, R. LAUBIER.

---

### I. — TRAITÉS, MANUELS, PHILOSOPHIE SOCIALE

Par MM. C. BOUGLÉ, E. DOUTTÉ, M. MAUSS,  
D. PARODI, M. BONNAFOUS, M. DÉAT, D. ESSERTIER, R. LAUBIER

#### À. — *Traité*s.

A. VIERKANDT. — *Gesellschaftslehre. Hauptprobleme der philosophischen Soziologie.* — Stuttgart, Enke, 1923, VIII-444 p. in-8°.

M. Vierkandt distingue, de la sociologie à tendance encyclopédique qui demeure une philosophie de l'his-

toire (*geschichtsphilosophisch-enzyklopädische* : la tendance de Comte et Spencer), la sociologie proprement dite, qui prend pour objet les propriétés du groupement en tant que tel, et vise à constituer la théorie des « interactions » (c'est ainsi que nous proposons de traduire : *Wechselwirkungen*) et de leurs produits (p. 10). Des études de ce genre ont été menées déjà par Simmel, Tönnies, Durkheim. (Nous sommes obligés de faire remarquer ici que Durkheim était loin d'accepter la définition toute formelle de la sociologie proposée par Simmel). C'est dans ce même champ limité que M. Vierkandt veut travailler, en analysant les effets qui se retrouvent dans les diverses sociétés concrètes, et qui sont dus aux formes du groupement.

Que ces effets doivent être considérables, on peut le présumer, si l'on se rend compte que, contrairement au préjugé individualiste courant (p. 215), le moi n'est pas une monade fermée, et que la vie psychique est produit historique plutôt que chose naturelle (p. 21). Précisément parce que la nature de l'homme est plus plastique que celle des animaux, il est plus apte à être modelé par les sociétés.

Ce n'est pas qu'il n'y ait dans l'homme un certain nombre d'instincts, des dispositions innées sans lesquelles la vie sociale elle-même ne s'expliquerait pas. M. Vierkandt les dénombre et décrit dans une série de chapitres (p. 59-179) où sa manière rappelle celle de M. Mac Dougall dans sa *Social Psychology* (voir *Année Sociologique*, tome XI). Il étudie ainsi l'instinct égoïste, l'instinct de subordination (auquel il attache une importance toute particulière), la combativité, la sympathie, l'imitation, la sociabilité).

Le chapitre suivant, consacré aux « rapports sociaux fondamentaux », prend son point de départ dans la distinction proposée par Tönnies entre la communauté et la société (*Gemeinschaft und Gesellschaft*), la première impliquant l'absorption, l'autre l'émancipation des individualités. M. Vierkandt est ainsi amené à étudier à son tour les diverses sortes de solidarités. Il distingue la solidarité du mutuellisme en ce qu'elle implique le sentiment des intérêts d'un tout.

Plusieurs sortes de rapports peuvent, d'ailleurs,

s'entre-croiser dans les groupes historiques concrets, dont M. Vièrkandt passe en revue les types principaux dans le chapitre IV (La famille. — Le clan et le groupement territorial. — Les sociétés d'hommes et les groupements professionnels. — Les ordres, les classes, les partis. — L'unité de culture : peuples, races, nations. — État et société). Dans ce chapitre, p. 321, on trouvera une discussion des conceptions d'Oppenheimer : il n'est pas exact que l'État ne soit qu'un développement des moyens politiques et la société un développement des moyens économiques. L'État, support de l'ordre juridique, est une réalité soutenue par une volonté collective. A noter, p. 337, un effort pour limiter la tendance à surestimer les forces internationales.

Les analyses de M. Vierkandt le conduisent à une théorie de la conscience collective qui est la partie essentielle de son œuvre (les phénomènes collectifs et les groupes, p. 342-441).

La conscience collective ne doit pas être logée dans une substance à part des individus, mais elle possède une réalité qui dépasse et domine chacun d'eux. Elle mérite d'être étudiée à part dans sa structure, dans son contenu, dans les formations objectives où elle s'incorpore.

C. B.

OPPENHEIMER (Franz). — *System der Soziologie*. Bd. I. *Allgemeine Soziologie* (en 2 vol.) : 1<sup>er</sup> vol. *Grundlegung*; 2<sup>e</sup> vol. *Der soziale Process*. — Léna, Fischer, 1923, 1149 p. in-8°.

M. Oppenheimer raconte que, médecin dans un faubourg ouvrier, il s'est fait économiste pour saisir la cause des misères qu'il constatait. D'économiste, il est devenu sociologue. Pour ordonner les résultats de ses recherches et les comprendre, force lui était de remonter aux concepts les plus généraux de la vie sociale. Il est persuadé que le progrès même des sciences sociales spéciales fait de plus en plus sentir

la nécessité, en même temps qu'il fait entrevoir la possibilité, d'une sociologie générale.

L'auteur se rend compte de l'immensité de la tâche. Aussi, au lieu d'essayer de construire l'édifice à lui seul, il prend de toutes mains. Il utilise l'acquis et résume avec beaucoup de soins les auteurs — non seulement allemands, mais anglais ou français — dont il a pu s'inspirer. Il nous offre ainsi une sorte de somme sociologique qui a d'abord l'utilité d'un répertoire.

Dans la première partie, M. O. passe en revue les diverses conceptions de la sociologie depuis Comte et Spencer. A noter la grande influence qu'il attribue à Lorenz Stein, qui aurait introduit en Allemagne, pour les mêler aux idées hégéliennes, les idées saint-simoniennes. M. O. ne croit pas qu'on doive s'en tenir à la conception première, qui confond la sociologie et la philosophie de l'histoire, ou à celle qui en fait une science quasi biologique, en assimilant les sociétés aux organismes. Mais il n'adopte pas non plus le point de vue de ceux qui, pour spécifier la sociologie, la réduisent à l'étude des formes sociales (Simmel, Vierkandt). La forme ici ne se laisse pas séparer du contenu. Et il importe d'étudier les faits ou politiques, ou juridiques, ou économiques pour se faire une idée à la fois générale et précise des conditions de la vie des sociétés. La sociologie serait donc une sorte de synthèse, la marche vers l'universalité (die werdende Universalität) des diverses sciences sociales ; son objet, ce serait le devenir social lui-même (der soziale Progress), réalité qui peut s'incorporer en des formes très différentes.

M. O. tient la société pour la réalité par excellence et répète volontiers que l'individu n'est qu'une abstraction. Toutefois, il croit nécessaire de faire précéder l'étude proprement sociologique d'un inventaire psychologique. Il analyse et classe dans la deuxième partie du premier volume (*Les fondements psychologiques*) les tendances fondamentales de l'âme : il en est qui se révèlent dans le « subsocial » comme il en est qui s'épanouiront dans le « supra-social ». Il complète la classification de M. Mac Dougall, qu'il

suit de très près dans tout ce chapitre, en insistant sur la tendance au plus court chemin, ou aux moindres frais ; tendance à laquelle il attribue une importance toute particulière, puisque c'est en fonction de cette tendance qu'il définira le point de vue économique : se placer au point de vue économique, ce n'est pas chercher à réaliser une fin particulière, c'est chercher les moyens les plus simples, les moins coûteux de réaliser les fins posées, quelles qu'elles soient.

Dans l'étude qu'il consacre ensuite aux « fondements sociaux-physiques » (discussion de la « science des rapports »), la notion la plus importante aux yeux de M. O. est le sentiment du « nous ». Après avoir énuméré les conditions qui font naître ce sentiment (paix, moralité, respect du droit) et le sentiment contraire, le sentiment du « non-nous » (guerre, abus de la force, exploitation), il montre que la plupart des rapports sociaux sont mixtes, et que la hiérarchie d'État, en particulier, suppose l'emploi de la force : idée sur laquelle s'appuiera M. O. pour combattre les théories purement économiques sur l'origine des classes. Il regarde comme une de ses principales découvertes la réfutation de la théorie de l'accumulation primitive : celle qui attribue à l'inégalité des capacités et des efforts des individus l'inégalité de leurs propriétés, laquelle entraînerait elle-même la constitution des classes : erreur commune aux socialistes et aux libéraux, pense M. O., qui, se rapprochant ici de Dühring et de Gumplowicz, accorde davantage aux effets de la force politique.

Il demeure pourtant, dans les grandes lignes, un adepte du « matérialisme historique » ; en ce sens qu'il cherche dans les conditions de la vie des sociétés et dans leurs transformations les raisons des « superstructures » idéologiques. C'est ce qu'on voit dans le tome II : *Statique du processus social*, qui étudie non pas seulement les éléments immobiles, mais les fonctions sociales, abstraction faite des circonstances qui imposent des changements ; *Cinétique du processus social*, qui met en lumière les diverses causes des changements sociaux ; *Statique comparative du processus social*, qui compare les diverses solutions que

les groupes nationaux ont données à ces problèmes.

Après avoir cherché une synthèse des théories qui expliquent le lien social par la spontanéité, par la contrainte, par la « conscience de l'espèce », M. O. se livre à une analyse particulièrement approfondie de la notion d'intérêt collectif. Il demande à distinguer : besoins de groupes et intérêts de groupes. Au premier point de vue, les sociétés apparaissent comme des êtres qui veulent durer et se posent comme des fins. Mais si les intérêts de groupes rallient les activités individuelles, c'est que la société elle-même fournit aux individus des moyens de donner satisfaction à leurs tendances, pourvu que celles-ci soient normales et se prêtent aux exigences d'une vie de société durable. On voit ici que la rationalisation de la conduite individuelle dérive d'un effort de socialisation. Mais M. O. admet qu'il peut y avoir pour la conscience personnelle (dans la religion par exemple) des valeurs supra-sociales.

Il reste que ce n'est pas la force propre des idées qui a rendu possible cette ascension elle-même. Ce sont toujours des intérêts de groupes, entendus *lato sensu* qui mènent l'histoire. Et c'est en ce sens que M. O. entend se rattacher à la tradition marxiste. Mais on voit que le marxisme est ici très élargi et transformé, puisque d'une part M. O. assigne à la formation des classes des causes politiques et non pas seulement économiques, puisque d'autre part il explique le mouvement des idées, non par des forces purement économiques ou techniques, mais par des intérêts de groupes qui réagissent contre diverses sortes d'actions, émanant tant du milieu interne que du milieu externe.

C. B.

HOBHOUSE (L. T.). — **Social Development. Its nature and conditions.** Londres, Allen, 1923, 348 p. in-8°.

L'ouvrage est le dernier tome des *Principes de sociologie* qui comprennent quatre parties, les trois premières étant : 1° *La théorie métaphysique de l'Etat* ; 2° *Le bien rationnel* ; 3° *Les éléments de la justice sociale*.

Celui que nous avons à analyser n'est pas seulement un traité de sociologie ; c'est d'abord et surtout une théorie du progrès. L'auteur a réservé, à vrai dire, pour un autre ouvrage, la discussion directe des fins et de la valeur de la vie sociale. Mais il estime que l'observation des faits eux-mêmes livre des « critères de développement » qui permettraient d'introduire une hiérarchie dans les sociétés et de donner un sens à leur évolution. Partout où il y a un système de forces, ne dit-on pas qu'il progresse lorsqu'augmente son volume, son « efficiency », la liberté en même temps que la solidarité de ses parties (de 76 à 99) ? C'est bien, dans l'ensemble, conformément à cet idéal « rationnel » que se développe l'humanité.

Encore faut-il, pour qu'elle se rapproche de cet idéal, que certaines conditions de fait soient données, qui ne sont pas toutes données à toutes les sociétés, ce qui explique sans doute le retard des unes ou l'avance des autres. Il importe d'ailleurs que les « communautés » se forment. Des relations sociales, même régulières ne suffisent pas à les constituer. Il y faut un groupe qui ait sa structure distincte et dont les membres se soumettent à une règle commune, qui agit sur l'ensemble de leur vie. Les sociétés à objectif strictement défini, l'auteur propose de leur réserver le nom d'associations (p. 50). On reconnaît ici quelque chose de la distinction proposée par M. Tönnies entre la *Gemeinschaft* et la *Gesellschaft*. Mais tandis que M. Tönnies appellerait *Gesellschaft* toute société qui s'organise de manière à faire respecter les droits égaux des individus, M. Hobhouse garde le nom de communauté aux grandes nations occidentales qui s'efforcent de marier industrie et démocratie. L'essentiel est qu'à ses yeux aussi la compression des individus n'est qu'une nécessité provisoire : il vient un moment où l'efficiency elle-même tire le plus grand profit de la liberté, qui permet de substituer les collaborations spontanées à la contrainte quasi mécanique.

Les conditions de la formation des communautés sont-elles à chercher dans le sol lui-même ? Il n'offre

que des possibilités. Il n'explique pas les variations (p. 95-104). Sur ce point, l'effort de M. Hobhouse pour limiter les prétentions de l'anthropo-géographie converge avec celui de MM. L. Febvre et Bataillon dans leur livre sur *La terre et l'évolution humaine*. M. Hobhouse ne croit pas non plus que tout soit déterminé par la race, ni que les lois qui président à la lutte des espèces animales suffisent à expliquer la vie des sociétés (p. 104-128). Son argumentation rappelle ici celle de notre travail sur la *Démocratie devant la science*.

Les conditions psychologiques demeurent aux yeux de M. Hobhouse les plus importantes. Il ne se contente pas d'ailleurs de décrire à ce propos les sentiments sociaux naturels à l'homme (l'égoïsme est un produit artificiel plus qu'une donnée naturelle; l'organisation sociale ne saurait, au surplus, s'expliquer par la vertu ni du contrat, comme le veut Rousseau, ni de la contrainte, comme l'admet Treitschke). Il s'efforce d'analyser l'« interaction des esprits » (chap. VII). S'appuyant sur les distinctions proposées par M. Mac Dougall (*Group Mind*), il rappelle que ce n'est pas seulement dans les foules, mais partout où il y a échange d'idées, que l'individu est soumis à toutes sortes de suggestions, les unes stimulantes, les autres inhibantes, qui orientent non seulement son activité, mais jusqu'à sa pensée. Est-ce à dire qu'il faut parler d'une pensée de groupe et d'une volonté collective? L'auteur montre que, pour que celles-ci deviennent des réalités, il faut des conditions nombreuses qui sont loin d'être partout réunies. La mentalité de groupe agit le plus souvent de manière inconsciente, et grâce à des ressemblances héritées. L'auteur n'en maintient pas moins que, même dans la zone des idées claires et distinctes, telle que celle des idées scientifiques (p. 185-199), il y a des systèmes mentaux spécifiques dont la pensée individuelle n'est qu'un élément. Il maintient surtout que des volontés vraiment collectives peuvent se former en pleine lumière, conscientes des fins que poursuivent les sociétés.

Pour différemment que ces fins s'expriment, c'est toujours par rapport à une fin suprême qu'elles s'ordonnent. Et cette fin ne peut être que l'harmo-



nieuse coopération introduite par la raison dans la vie, et qui permet le développement supérieur des individus en même temps que celui du tout.

Que l'humanité réussisse à se rapprocher de cette fin — malgré la multiplicité des esprits qu'il faut animer d'une conviction commune, et malgré l'opposition des tendances qu'il faut surmonter — c'est la preuve que les forces de l'intelligence commandent au développement des institutions. En ce sens, l'auteur donne raison à la thèse comtiste (p. 337). Il ne se demande pas, d'ailleurs, si le développement même des institutions ne pourrait pas expliquer celui de l'intelligence et jusqu'à la formation de ses cadres. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres il préfère ignorer les travaux de Durkheim.

En bien des pages les conceptions de l'auteur se rapprochent de celles des collaborateurs de l'*Année sociologique*. Comparer par exemple ce qu'il dit des institutions comme objet de la sociologie avec ce que disent Mauss et Fauconnet dans l'article *Sociologie* de la Grande Encyclopédie, ou ce qu'il dit de la confusion mentale des primitifs avec ce qu'en dit Lévy-Bruhl dans *Les fonctions mentales des sociétés inférieures* ou la *Mentalité primitive*. Mais M. Hobhouse ne souligne pas lui-même ces coïncidences. Si elles sont dues à des recherches totalement indépendantes les unes des autres, elles n'en sont que plus significatives.

C. B.

BUSHEE (Fr. A.). — *Principles of Sociology*. — New-York, Holt, 1923, XIII-557 p., in-8°.

Les groupes humains peuvent être ou des associations à but limité, ou des sortes de « tous » organiques se suffisant à eux-mêmes. Il vaudrait mieux, selon M. Bushee, réserver à ceux-ci le nom de sociétés, et aux autres celui d'associations.

Les sciences sociales particulières étudient d'ailleurs les diverses formes d'associations (à fins économiques, politiques, religieuses). La sociologie générale devrait avoir pour objet propre les principes fondamentaux communs aux diverses sciences sociales.

Et son problème central devrait être la détermination des conditions du progrès. L'idéal dernier, vers lequel tend celui-ci, c'est la formation des individualités, mais ceci même suppose une amélioration de l'organisme social dans le sens démocratique.

M. Bushee étudie donc successivement l'*idéal individuel*, l'*idéal social*, l'*adaptation* (passive et active, comprenant l'utilisation de « produits superorganiques »), les *trois processus de l'évolution sociale* (intégration, variation, sélection).

Il rattache au désir de *self preservation* l'étude des institutions économiques et politiques (part. II), au désir de faire durer la race, l'étude des institutions domestiques et des lois d'accroissement de la population, auxquelles il attribue une particulière importance (part. III).

A noter un chapitre spécialement nourri (chap. xxii) sur les migrations. L'auteur conclut que l'immigration est rarement favorable à un pays, même au point de vue de l'accroissement de la population.

La partie IV est consacrée aux facteurs psychologiques : désir d'approbation — imitation et suggestion — oppositions (l'auteur insiste sur les oppositions comme sur une condition de progrès).

Dans la partie V (*Cultural forces*) sont passées rapidement en revue les influences exercées sur la vie sociale par la morale, l'art, la science, la religion. L'auteur observe, d'ailleurs, que les diverses institutions sociales ne peuvent agir qu'en réagissant les unes sur les autres, et qu'en ce sens la conception organiciste, malgré l'imperfection des analogies dont elle use, oriente utilement les recherches de la sociologie générale.

C. B.

VON WIESE (L.). — *Allgemeine Soziologie als Lehre von den Beziehungen und Beziehungsgebilden der Menschen.* (Teil I. Beziehungslehre). — München-Leipzig, Duncker u. Humblot, 1924, 309 p., in-8°.

M. v. W. se propose de fonder une sociologie générale considérée comme théorie des rapports humains

et des formes qui dérivent de ces rapports (*Beziehungsgebilde*). L'ouvrage complet comprendra deux parties. La première — que l'auteur nous donne aujourd'hui — se propose d'étudier le système des rapports humains ; la seconde — qui formera un second tome — traitera des formes sociales qui dérivent de ces rapports humains.

Nous sommes en face d'une œuvre qui a été pour M. Léopold von Wiese l'objet de longues réflexions et de longs travaux. Il y a plus de vingt années qu'il y travaille, nous dit-il, dans sa préface. La création de l'Institut de recherches pour les sciences sociales, fondé à Cologne en 1919, lui a permis d'avancer en besogne et d'approfondir, plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, l'économie sociale et la sociologie (nous rappelons qu'il a dirigé à l'Institut de Cologne la publication d'études réunies sous le titre : *Soziologie des Volksbildungswesens*).

M. v. Wiese a subi les influences de trois penseurs : Simmel, Waxweiler, E. A. Ross. Il a le dessein de travailler dans le même sens qu'eux, de compléter et de clarifier leurs analyses. La conception de la sociologie comme théorie des rapports humains aura pour effet, selon M. v. Wiese, de déterminer nettement le domaine de cette science et de la distinguer de toutes les autres disciplines. C'est là un des buts fondamentaux poursuivis par l'auteur. Cette « sociologie générale » apparaîtra comme absolument indépendante en particulier de la sociologie juridique, de la sociologie économique et de la sociologie religieuse.

La méthode suivie par l'auteur dans cet ouvrage n'est pas une méthode inductive. Nous sommes en face d'une exposition systématique. L'intention de l'auteur est de montrer comment les processus particuliers s'intègrent dans son système général ordonné déductivement.

M. v. Wiese prend comme point de départ de sa démarche l'analyse du concept de *rapport*. C'est la première et la plus importante des trois catégories qui servent de base à la sociologie (les deux autres étant le *processus social* et les *formes créées par les*

*rappports, Beziehungsgebilde*). L'auteur ne s'occupe pas de savoir quel est le contenu métaphysique du concept de rapport, ni s'il en a un, s'il est *a priori* ou non ; il laisse ces recherches à la philosophie. Il lui suffit de savoir : « qu'un rapport est un fait grâce auquel deux ou plusieurs grandeurs sont mises en contact, de telle sorte que chacune reste indépendante comme grandeur, de telle sorte aussi que chacune subisse des transformations et qu'elle produise partiellement avec les autres une certaine harmonie dans les détails ». La théorie des rapports humains ne se propose pas d'étudier des rapports logiques, mais des rapports vécus, des rapports sociaux. Ici les grandeurs en contact sont des hommes ou des formations collectives (p. 3).

Les rapports humains fondamentaux sont au nombre de deux. Il y a, d'une part, les rapports des hommes « les uns *aux* autres » et — quand ils se sont associés — les rapports des hommes « les uns *avec* les autres » [*Beziehungen des Zu- und (nach der Verbindung zwischen ihnen) des Miteinander*] ; et, d'autre part, des rapports d'extériorité entre les hommes, et — après qu'ils se sont séparés — des rapports d'exclusion [*Beziehungen des Aus- und (nach der Trennung) Ohneinander*] (p. 10).

Partant de cette division fondamentale l'auteur range les processus sociaux en trois catégories : 1<sup>o</sup> Ceux qui rapprochent ; 2<sup>o</sup> Ceux qui séparent ; 3<sup>o</sup> Ceux qui à certains égards rapprochent et à d'autres égards séparent

C'est dans cette division que réside, pour M. v. Wiese, le *specificum sociologicum*. L'étude d'un phénomène quelconque « interhumain » devient une étude sociologique en ce qu'elle observe dans ce phénomène ces processus d'union, de séparation, ou tantôt d'union, tantôt de séparation. L'éthique, l'esthétique, la politique, la psychologie étudient aussi ces rapports humains mais à d'autres points de vue. Seule la sociologie les étudie sous l'angle du rapprochement et de l'union, de l'éloignement ou de la séparation, ou des deux ensemble ; c'est là son terrain original. « Les hommes, » dit M. v. Wiese, qui ne

dédaigne pas les images, « sont pour nous, en quelque façon, des figures sur l'échiquier géant de la vie, qui, à chaque coup, tantôt s'approchent et tantôt s'éloignent. Ici ils apparaissent agglomérés en masses et en groupes, là ils semblent avoir des liens plus lâches, là-bas ils sont tout à fait isolés. » La sociologie devra s'efforcer de décrire ce *specificum sociologicum* ainsi défini.

Voilà quel est, selon M. v. Wiese, le « schéma fondamental de la sociologie ». Nous avons marqué ici l'idée qui nous semblait la plus importante. Nous ne pouvons pas insister sur le détail des analyses de l'auteur et en particulier sur les rapports qu'il établit entre les concepts de rapports humains, de formes créées par ces rapports, de processus sociaux... (on en trouvera un résumé à la page 31).

Après avoir ainsi éclairé sa route M. v. Wiese s'efforce de nous décrire avec une extraordinaire minutie, parfois assez amusante, l'ensemble des rapports humains considérés sociologiquement. L'auteur a résumé les résultats de ses recherches dans un vaste tableau qu'il a joint à son ouvrage.

Il divise les rapports humains considérés au point de vue sociologique en deux grands groupes : les rapports sociaux du premier ordre (I) et les rapports sociaux du deuxième ordre (II). Les rapports sociaux du premier ordre (I) se divisent en : rapports de rapprochement et d'union (A) et rapports d'éloignement ou de séparation (B). Chacun de ces nouveaux groupes se subdivise à son tour en sous-groupes, qui eux-mêmes contiennent des termes multiples. C'est dire la complexité d'une telle classification.

Prenons un exemple pour faire comprendre le système. Les rapports du deuxième ordre (II) qui renferment les processus sociaux au sens étroit, se divisent en quatre (C. D. E. F.), le quatrième de ces groupes (F) est constitué par les processus d'union ; ces processus sont divisés en trois (a, b, c), le troisième de ces petits groupes (c) comprend tout ce qui regarde l'« Institutionalisation » (*Institutionalisierung*). Dans cette colonne II. F. a. nous lisons par exemple : ... *dogmatisieren... konservieren... legali-*

*sieren... ökonomisieren... patriarchalisieren... ritualisieren... standardisieren... u. s. w...* A l'intérieur de chaque colonne les termes sont rangés par ordre alphabétique, ce qui est peut-être commode, mais qui ne semble pas bien obéir aux règles d'une bonne méthodologie de la tabulation.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette tentative quand paraîtra le second volume de M. Léopold von Wiese. Dès maintenant il semble que les concepts qu'il met à la base de la sociologie générale, sous une complication apparente, soient assez banaux. Quant aux détails du système, s'il y en a d'intéressants, la plupart paraissent assez inattendus; l'ensemble a quelque chose de mal lié malgré son apparence systématique.

M. B.

**BUREAU (Paul).** — *La science des mœurs. Introduction à la méthode sociologique.* — Paris, Bloud, 1923, 328 p. in-8°.

Le livre de M. Bureau porte deux titres. Et on peut en effet y distinguer deux parties assez différentes. Dans l'une il discute les « illusions et prétentions » du « scientisme » en matière de morale et cherche à déterminer la fonction véritable de la sociologie dans la direction de la conduite (chap. XI et XII). Dans l'autre (chap. I à XI), il définit les conditions de l'étude scientifique des faits sociaux et les méthodes qu'elle doit selon lui préférer. Nous ne retenons ici que ce qui concerne la discussion des méthodes et des conceptions générales.

On sait quelle était la situation morale et intellectuelle de M. Bureau : penseur catholique, mais ardent à revendiquer les droits de la libre recherche scientifique, désireux de rapprocher autant que faire se pouvait les « enfants de la tradition » et les « enfants de l'esprit nouveau » (voir son livre sur *La Crise morale des temps nouveaux*, 1907). Il porte ces mêmes préoccupations dans l'ordre théorique, regrettant l'espèce de divorce qu'il constate en France entre l'équipe qui se rattache à Le Play et celle qui se

rattache à Auguste Comte, entre ce qu'il appelle l'École de la science sociale et l'École française de sociologie (p. 111-199).

M. Bureau rend pleine justice à l'œuvre, à l'influence, au « talent prestigieux » de Durkheim. Il n'en fait pas moins les plus graves réserves sur la méthode que celui-ci préconise et les conceptions générales qu'il propose. M. Bureau, par exemple, s'il est d'accord avec Durkheim pour conseiller au chercheur de répudier toute doctrine *a priori*, de se défier des suggestions du sens commun, de traiter les faits sociaux comme des choses (p. 77), croit dangereuse une méthode qui voudrait aller du dehors au dedans. L'étude objective des règles contraignantes qui gouvernent toute la vie sociale ne nous ferait connaître celle-ci que « dans sa partie la plus durcie, la plus ankylosée » (p. 91). Elle resterait étrangère à la « sociologie dynamique »; elle méconnaîtrait tout ce qui est principe de changement, de mouvement. Or ceci reste caché dans l'intimité des âmes, des âmes individuelles qu'il importe avant tout de savoir interroger. M. Bureau ne pense pas que la conscience collective puisse être d'aucune utilité ici; il n'en conçoit pas la réalité. Convaincu du prix supérieur des inventions, non seulement dans l'ordre technique, mais dans l'ordre moral, il allègue volontiers les théories de Tarde (p. 120-125), de M. Wilbois (p. 155), de M. Gemähling (p. 303); il se rallie à une sociologie de la liberté (p. 148).

Cette conception spiritualiste n'exclurait d'ailleurs pas l'existence de déterminismes partiels; elle serait compatible avec des « lois sociales » accessibles à l'observation (p. 150-199). Mais elle nous inclinerait du moins à réduire la valeur de certaines méthodes, par exemple celle de la « méthode historique » (p. 229), dont l'École française de sociologie aurait abusé, selon M. Bureau, en cherchant dans les croyances propres aux sociétés primitives l'explication d'institutions qui nous régissent encore aujourd'hui. En réalité, il faut se placer délibérément dans l'actuel et dans l'individuel pour comprendre ce qui fait vivre les institutions. En ce sens les traditions de

l'École de la science sociale vont heureusement corriger les tendances de l'École française de sociologie.

Est-ce à dire qu'il suffise d'employer la méthode monographique telle que l'a définie Le Play et s'en tenir à la nomenclature des faits sociaux perfectionnée par de Tourville ? M. Bureau, outre qu'il sent très bien pour son compte les dangers d'une méthode exclusivement monographique, insiste à diverses reprises sur la nécessité de ne pas oublier, lorsqu'on interroge les membres de quelque famille ouvrière, par exemple, le point de vue du « total » et du « collectif » (p. 206-219). « L'analyse minutieuse d'un échantillon bien choisi » n'exclut pas la comparaison, elle ne doit pas nous faire perdre le sentiment des connexions. Sur ce point encore, M. Bureau est disposé à élargir la tradition de son École. Il trouve qu'on n'y a pas tenu assez compte de ce qu'il appelle la représentation de la vie (p. 135), capable d'influer, elle aussi, sur la forme et la transformation des institutions ; on y a trop cédé, selon la remarque de Ch. Gide, à la tendance matérialiste.

Le chapitre où M. Bureau discute cette tendance (chap. vi) est un des plus nourris du livre. Et sur bien des points ici nous nous rallierions à sa conclusion, mais dans ce chapitre, plus encore que dans les autres, on mesure à quel point est contestable l'interprétation que propose M. Bureau de la pensée de Durkheim. La ranger parmi les doctrines matérialistes est, croyons-nous, un des plus graves contresens que l'on puisse commettre. On en trouverait vingt preuves dans la collection de l'*Année* : Durkheim, plaçant au centre de la vie sociale des représentations collectives qui se développent selon leurs lois propres, attribue la plus grande valeur à ces éléments sociologiques où le matérialisme historique ne voit que superstructure. En ce sens c'est bien de Comte, et non de Marx qu'il est l'héritier.

C. B.

WEBER (Max) (en souvenir). — *Hauptprobleme der Soziologie*.  
Édité par Melchior Palyi, avec la collaboration de Schulze-Gävernitz, Sombart, Eulenberg, Kantorowicz, etc.. (vingt-



quatre collaborateurs). — Munich, Duncker, 1923, 2 vol. x-389 p. et vii-352 p. petit in-4°.

Ces mémoires forment un ensemble et touchent à nombre de problèmes centraux de la sociologie. Ils sont répartis en huit sections :

I. — *Histoire et méthodologie* (Sombart retrace les débuts de la sociologie, en discutant les conceptions de Von Mohl et de Barth. Kantorowicz définit le rapport de la sociologie, science systématique et non pas seulement science auxiliaire, avec les autres disciplines).

II. — *Fondements naturels et psychologiques de la vie sociale* (articles sur les biographies (Grubbe) et sur les frontières nationales (Hartmann)).

III. — *Catégories fondamentales et formes élémentaires de l'Association*. (A signaler particulièrement dans cette section un article de F. Tönnies sur « les fins et les moyens dans la vie sociale »).

IV. — *Sociologie du langage* (articles de Jordan et Vossler).

V. — *Problèmes d'organisation de l'État moderne*. (Carl Schmitt traite du concept de la souveraineté et de la politique théologique, Karl Landauer, de la conquête de l'État démocratique par les chefs d'industrie.)

VI. — *Sociologie de la religion, des arts et de la science*. (Honigsheim traite de la signification sociologique de la scolastique, von Rothorn de la religion et de la vie économique en Chine.)

VII. — *Classes et ordres* (Paul Mombert analyse la diversité des causes qui engendrent les classes, et discute les théories individualistes et socialistes sur la question.)

VIII. — *Histoire économique et Politique économique*. (Articles de Lotz, Sieveking, Palyi sur des problèmes contemporains : l'évolution de la vie économique allemande depuis Bismarck, le problème agrarien, l'inflation.)

C. B.

PATANÉ (M.). — *La Scienza Sociale*. — Catania, 1923, 204 p. in-12.

Effort pour distinguer, à travers les conceptions analytiques, spiritualistes, métaphysiques et positives de la société, le caractère à la fois synthétique et spécifique des faits sociaux ; étudie avec le substrat matériel, les activités sociales élémentaires ; en tire des conséquences concernant le positivisme, le relativisme, le dualisme, etc..

SPANN (Othmar). — *Gesellschaftslehre* (2<sup>e</sup> édit., revue et refondue). — Leipzig, Quelle u. Meyer, 1923, xxviii-564 p. in-8°.

STAHL (F.). — *Einführung in die Gesellschafts- und Staatskunde*. — Breslau, Hirt, 1924, 172 p. in-8°.

BLACKMAR (F.) et LEWIS GILLIN (L. J.). — *Outlines of Sociology*, (revised edit.). — London, Macmillan, 1923, xi-636 p. in-8°.

WILLIAMS (J. M.). — *The foundation of social science*. — New York, A. A. Knopf, 1924.

LAMBERT (A.). — *Table décennale (1913-22) de la « Revue internationale de Sociologie »*. — Paris, Giard, 1923, 12 p. in-8°.

### B. — *Manuels*

DAVY (G.). — *Éléments de Sociologie. I. Sociologie politique*. — Paris, Delagrave, 1924, 233 p. in-8°.

C'est le premier volume d'un cours de sociologie destiné aux Écoles normales; il est d'un haut intérêt, et d'une utilité incontestable, mais diverse, selon celle que l'on considère des trois parties qui le constituent.

La première partie est une longue et minutieuse discussion des théories des plus notoires juristes contemporains, MM. Hauriou, Esmein et Duguit, sur la notion de souveraineté : l'auteur les suit dans le détail de leurs analyses, et l'étude sera précieuse pour les spécialistes; mais M. Davy a dû se faire parfois, à l'image des juristes qu'il discutait, trop abstrait, trop subtil, pour que ces cent premières pages nous semblent pouvoir être utilisées par les élèves et même les maîtres des Écoles normales. Les soixante dernières, en revanche, sont faites directement pour l'enseignement : à propos de l'idée de nation ou du principe des nationalités, M. Davy montre que la sociologie aboutit aux notions mêmes et aux préceptes de la morale traditionnelle; peut-être ne voit-on pas assez nettement si, selon lui, quelque chose de nouveau est apporté ici par le point de vue sociologique.

Reste la partie centrale, consacrée aux données actuelles de la sociologie sur l'origine et l'évolution de la souveraineté dans les sociétés les plus primitives : résumé des travaux de Durkheim et de la thèse de l'auteur lui-même sur la *Foi jurée*, étude sociologique du problème du contrat (Alcan, 1922), résumé très complet et très clair. La conclusion essentielle en est que la souveraineté fut d'abord, dans les sociétés totémiques, de nature religieuse et diffuse, non incarnée dans la personne de chefs. Ce n'est que

plus tard, lorsque les sociétés se fixèrent au sol, et sous des influences complexes, dont celle du *potlatch*, que cette souveraineté s'est concentrée et individualisée, sous la forme soit féodale, soit monarchique. Ainsi la nature essentiellement collective et sociale en serait établie, contre les tentatives des juristes, qui, ou bien en cherchent le fondement dans des volontés individuelles, ou bien ne veulent y voir qu'une abstraction creuse. — Des difficultés subsistent peut-être ici : de ce que la société totémique est la plus simple et la plus primitive que nous connaissions, s'ensuit-il qu'elle soit un commencement véritable ? Ses croyances et ses réglementations coutumières, complexes et minutieuses, sont évidemment encore le terme d'une évolution ; le problème de leurs origines à elles-mêmes se pose donc, et du rôle qu'a pu jouer l'individu. Sans compter que la question de savoir si, malgré tout, des chefs n'existent pas dans les sociétés totémiques, de quelque nature et si momentanément que soit leur pouvoir, n'est pas tranchée. On ne voit pas non plus, *a priori*, pourquoi des peuplades nomades auraient eu moins besoin de chefs que des tribus sédentaires.

D. P.

SOMBART (WERNER). — *Soziologie*. — Berlin, Paul Verlag Rolf Heise, 1923, 228 p. in-12.

Sous ce titre M. Werner Sombart nous présente une anthologie de la sociologie. C'est un petit livre de vulgarisation. Il mérite pourtant de retenir un peu l'attention, car M. Sombart a fait précéder ces morceaux choisis d'une introduction, qui est intéressante à plus d'un titre. M. Sombart fait un effort pour essayer de définir d'une façon claire ce qu'on doit entendre par « sociologie ».

La sociologie, au sens large, est l'étude et la connaissance de tout ce qui se rapporte à la vie collective des hommes et par conséquent de tout ce qui se rapporte à la civilisation humaine. La sociologie est une « connaissance » et, par conséquent, une « détermination de ce qui est ou sera vrai, à l'exclu-

sion de ce qui doit être ». D'où il résulte que la politique est exclue du domaine de la sociologie.

La sociologie ainsi conçue peut prendre deux formes différentes : une forme philosophique et une forme scientifique.

La sociologie « philosophique » est identique à la philosophie de l'histoire. Elle comprend toutes les études sur la société qui dépassent le cadre de l'expérience et, par conséquent, presque toutes les recherches sur les principes de développement de l'humanité, sur la nature et l'apparition d'une civilisation quelconque, sur les facteurs qui déterminent l'histoire..... Ce n'est point à ce genre de sociologie que vont les préférences de M. Sombart.

La sociologie « scientifique » au contraire est la science expérimentale de la vie des hommes en société. Cette science se différencie-t-elle de l'histoire ? D'excellents esprits, comme M. Max Scheler, le nient. M. Sombart pense, au contraire, qu'il est facile de marquer les oppositions entre l'histoire et la sociologie « scientifique ». L'histoire va vers le fait particulier, vers ce qui s'est produit une fois ; la sociologie s'efforce de saisir le fait qui se répète, le fait typique. « La bataille de *Tannenberg* appartient à l'histoire, la *Bataille* de *Tannenberg* à la sociologie ; l'université de *Berlin* à l'histoire, l'*Université* de *Berlin* à la sociologie » (p. 7).

Jusqu'ici rien de très neuf dans l'exposé de M. Sombart.

Il semble à M. Sombart que cette définition de la sociologie scientifique, opposée à la sociologie philosophique, puisse abriter deux conceptions assez différentes. Le marché est encombré d'une foule d'ouvrages qui se réclament de la sociologie. Il sied de mettre un peu d'ordre dans ce chaos.

Si nous appliquons à l'étude des sociétés humaines les méthodes d'investigation en usage dans la mécanique ou dans la biologie, nous nous trouvons en présence de deux conceptions possibles de la sociologie fort différentes entre elles. Il y a, d'une part, une sociologie qui s'occupe de la science de l'âme (*Seelenwissenschaftliche Soziologie*) et, d'autre part,

une sociologie qui s'occupe de la science de l'esprit (*Geisteswissenschaftliche Soziologie*). M. Sombart propose d'appeler la première « sociologie psychologique » et la deuxième « sociologie noologique ». L'anthologie contient des exemples des deux.

La sociologie psychologique s'efforce d'expliquer la civilisation humaine par les notions d'âmes individuelles et d'âmes collectives. Elle veut réduire ces « choses qui se passent dans l'âme » (*Seelenvorgänge*) à des éléments simples, premiers. Ces faits essentiels sont des sentiments, des intérêts, des impulsions (*Triebe*) ; si bien que la société humaine apparaît aux sociologues de cette tendance comme un « réseau d'impulsions ». Ils mettent la civilisation humaine dans la dépendance de la nature extérieure, où on retrouve les mêmes « forces impulsives » que dans l'humanité. « Chères analogies avec les sociétés animales ! », dit M. Sombart avec une ironie non dissimulée pour les tenants de la sociologie psychologique. En raison de ces correspondances supposées ou admises entre les lois du monde et les lois des sociétés, M. Sombart propose d'appeler aussi cette sociologie psychologique sociologie « naturaliste ».

« On peut dire, écrit M. Sombart, que cette orientation de la science sociologique est restée, jusqu'à maintenant, l'orientation officielle ». Les sociologues français, anglais, italiens, américains — dans la mesure où ils n'ont pas versé dans la sociologie philosophique — ont suivi la voie de la sociologie psychologique. Aussi, pour M. Sombart, est-elle avant tout la « sociologie occidentale », bien que plusieurs sociologues de langue allemande aient travaillé également dans ce sens.

En tout cas, alors que tous les pays de l'ouest sont fidèles à cette forme de sociologie, elle subit à l'heure actuelle bien des critiques de la part des tenants de la « sociologie noologique ». M. Sombart considère que ces critiques sont fondées. La sociologie « psychologique » pose mal le problème. « L'esprit, dit M. Sombart, ne se laisse pas réduire en âme ». On ne peut pas expliquer le monde des sociétés

en le faisant découler d'atomes élémentaires d'« âme ». « Il faut donner à l'esprit ce qui appartient à l'esprit ». Mais cette impuissance de la sociologie « psychologique » ne doit pas laisser à penser que toute sociologie soit impossible. On peut concevoir une forme de sociologie, qui ne donnerait pas prise aux critiques adressées à la sociologie psychologique, et qui s'orienterait dans le sens de la « science de l'esprit » : c'est justement la sociologie « noologique ». — La fin de l'introduction de M. Sombart est consacrée à l'examen des concepts de « comprendre » et de « loi », soit du point de vue « psychologique », soit du point de vue « noologique ».

Il semble peut-être que, dans son ardeur à fonder cette « sociologie noologique », dont il attend de si fructueux résultats, M. Sombart ait porté des jugements un peu rapides et un peu trop systématiques sur la « sociologie occidentale ». Il est hanté par les différences fondamentales entre *Geist* et *Seele*. Il condamne toute sociologie qui pose le problème en termes d'« âme » ; mais, pour les besoins de sa cause, il prête à la sociologie de l'ouest une manière de « pan-psychisme » dont elle pourrait aisément se défendre. Dans cette anthologie M. Sombart nous présente trois ou quatre essais se réclamant de la sociologie « noologique ». Ils sont trop peu importants pour qu'on se permette d'essayer de juger l'arbre à ses fruits.

La sociologie française est représentée dans cette anthologie par des fragments d'Auguste Comte, de Tarde, de Le Bon. Il y a un nom qu'on cherche vainement dans la table des matières ou dans l'introduction de M. Sombart, c'est celui de Durkheim.

M. B.

LORTON (A.). — *Notions de sociologie*. — Paris, Gigord, 1923, VIII-256 p. in-12.

Ce petit livre, qui se donne pour un manuel de « sociologie » élémentaire, est, au fond, une application des doctrines de l'Église aux principales

questions de morale sociale. La préface, signée de Mgr Lavallée, prend soin de mettre en lumière l'opposition entre la sociologie qui « enregistre » les faits, et le christianisme qui seul a le pouvoir de corriger « les abus et les déviations sociales », qui seul peut expliquer le caractère obligatoire de la loi morale. En effet, « si la société fonde la loi morale, il y aura autant de lois morales que de sociétés, plus même... Et toutes ces morales se vaudront... la morale nègre, la morale allemande vaudront la morale française... Notre conscience, ajoute M. Lorton, proteste... » (p. 14). Il ne saurait donc y avoir qu'une morale, et c'est cette morale que l'auteur entreprend de nous exposer, en la fondant sur deux ordres de raisons : raisons de doctrine religieuse, et preuves d'ordre sociologique. Il y a donc dans ce livre deux argumentations et deux critiques. D'une part, on exposera la doctrine de l'Église telle qu'elle est contenue dans les Encycliques *Rerum novarum* et *Immortale Dei* de Léon XIII, et on réfutera la doctrine socialiste, particulièrement Karl Marx, coupable d'avoir « analysé incomplètement les conditions de la production » (p. 16). D'autre part, on substituera les théories sociologiques de l'école « historico-culturelle » au système de Durkheim et de l'*Année sociologique*, système « trop hypothétique et sujet à de trop graves et nombreuses critiques » (p. 225).

Cette école historico-culturelle (le P. Schmidt, Graebner, Mgr. Le Roy, etc.) se propose d'étudier les peuples véritablement primitifs, qui sont les *Pygmées* (Négrilles, Bushmen, etc...) et les *Pygmoïdes* (Weddas, Senoï, etc...). Chez ces peuples, « la monogamie est stricte au point de comporter une union intime et stable des membres de la famille. Le mariage est fondé sur l'amour et la sympathie. » (p. 104). « Ils ont une notion vraiment claire et distincte d'un Etre supérieur, maître de tout, qui leur a donné la terre » (p. 229). Les résultats de ces recherches sociologiques s'accordent donc avec l'enseignement du Christ et la morale primitive est conforme aux commandements de Dieu. Ces conclusions, on le voit, contredisent nettement celles de

l'École durkheimienne à qui M. Lorton reproche :  
 1° D'avoir méconnu le vrai caractère du *mana* qui est « le don personnel de certains individus » (p. 222) ;  
 2° D'expliquer le sentiment du sacré par l'existence de la société, alors qu'il n'est autre chose que le sentiment d'admiration du primitif pour un monde inconnu et pour la « puissance qui se cache sous les phénomènes extérieurs » ;  
 3° D'emprunter les arguments à l'ethnologie de la tribu *Arunta*, qui n'est pas primitive ;  
 4° D'avoir donné une théorie inexacte de l'alliance totémique, laquelle repose en réalité « sur la parenté établie à l'origine par l'échange du sang, réel ou simulé, entre l'ancêtre du groupe et celui de la collectivité non humaine » (p. 225) (?).

Cet ouvrage est destiné à nous présenter une morale inspirée directement par la doctrine catholique, et appuyé accessoirement sur une sociologie fragile. Il relève donc de l'apologétique plus que de la science.

(L'auteur, dans les courtes bibliographies qui suivent chaque chapitre, a pris soin de marquer d'une astérisque « les ouvrages dont les idées ne sauraient être acceptées par un catholique » ; la plupart des collaborateurs de l'*Année* sont ainsi mis à l'index.)

R. L.

GARRIGUET (L.). — *Manuel de Sociologie et d'Économie sociale*. — Paris, Bloud et Gay, 1924, 662 p. in-8°.

La même doctrine du catholicisme social inspire le gros ouvrage de M. Garriguet. La sociologie scientifique d'Auguste Comte et de Le Play, continuée par l'« École sociale positiviste » de Durkheim, a le double défaut de restreindre l'objet et l'intérêt de la sociologie, et d'en fausser la *méthode*.

En faisant la critique de la *méthode* expérimentale ou « apostériorique » en sociologie, c'est la théorie tout entière de l'induction dans la science qu'il combat : « Baser une théorie sur la seule observation des faits passés, c'est s'exposer à recevoir des démentis des faits purs (p. 6). » D'ailleurs la sociologie n'est



même pas une science : l'expérimentation y est impossible. — Les phénomènes observés sont trop complexes. — Elle se confondrait avec l'histoire. — Elle met « systématiquement de côté toute métaphysique » et oublie « de parti pris l'ordination providentielle des choses » (p. 7). Renonçant donc à la méthode scientifique, et se fiant « aux lumières de la théologie, du droit naturel et de l'histoire », M. Garriguet étudiera successivement : La propriété privée — Le travail — « Le capital, principal auxiliaire du travail ».

L'objet de la sociologie n'est plus une simple description des faits sociaux, une étude théorique des lois sociales ; elle est plus que cela : elle est, dit M. Garriguet, « la science des lois sociales et l'étude des rapports qui doivent normalement exister entre les membres du *corps* social ». Ainsi conçue, elle sera donc comme une « éthique spéciale », autrement dit, une morale sociale ; elle est donc intimement associée à la morale, à l'économie politique, à la politique et à la religion.

Dans la définition qu'il donne de la société, M. Garriguet explique ce qu'il faut entendre par « le corps social » et quelle fin lui a été assignée par la Providence. La société est bien, comme l'ont pensé un grand nombre de philosophes, entre autres Aristote, saint Thomas, Bacon et Pascal, un *organisme*, dans lequel chaque partie concourt au bien du tout, ce bien suprême étant ce que saint Thomas appelle *sufficientiam vitae perfectam* (p. 22). Par conséquent, comme dans tout organisme qui fonctionne normalement, l'union des classes sociales, la constitution d'une autorité sont les conditions nécessaires à la réalisation de cet *ordre social*. On pourrait croire que l'ordre social parfait serait l'ordre naturel ; il y en a cependant un plus excellent qui est « l'ordre social chrétien, conforme aux préceptes et à l'esprit du Christ (p. 43) ».

En résumé, ni par sa méthode, ni par son objet, le livre de M. Garriguet n'intéresse la sociologie proprement dite.

R. L.

HESSE et GLEIZE. — *Notions de Sociologie appliquée à la morale et à l'éducation*. Préf. de P. Fauconnet. — Paris, Alcan, 1923, xi-292 p. in-8°.

Destiné aux Écoles normales cet ouvrage constitue un intelligent et fort utile exposé de ce qu'on peut regarder comme l'acquis des études sociologiques à l'heure où nous sommes. Les auteurs ont puisé surtout dans les travaux de Durkheim, de M. Bouglé ou dans la collection de l'*Année* les matériaux de leur livre, et ils les présentent avec clarté, avec ordre, avec mesure. Après une introduction sur l'individu et la société, l'ouvrage se distribue en cinq parties : sociologie économique, domestique, politique et criminelle, origines et relations de la religion, de la science et de l'art. On peut s'étonner que le chapitre sur « Le crime et la peine » constitue, sous le nom de sociologie criminelle, une partie indépendante : nous y verrions plutôt un appendice à la sociologie politique ; ou bien le contenu en eût-il trouvé logiquement sa place dans les considérations générales relatives à l'idée de société, et à l'obligation ou la contrainte conçues comme ses caractères spécifiques ? — Pour le fond, on ne saurait qu'en approuver ici l'inspiration, si conforme à celle de l'école de Durkheim ; peut-être, même ici, pourrait-on estimer que, dans un manuel élémentaire, les thèses les plus discutées de l'école, celles qui n'expriment en somme que des directions et des aspirations synthétiques, auraient dû être présentées d'une manière plus dubitative et à simple titre d'hypothèses : peut-on, par exemple, à l'heure qu'il est et dans le conflit des opinions sur ces points, « enseigner » proprement l'origine sociale soit de l'art, soit de la religion (5<sup>e</sup> partie), soit des catégories logiques (p. 4) ? Notons encore quelques simplifications un peu fortes, ou fort équivoques : ainsi Kant rendrait compte de l'obligation morale par « une intervention du surnaturel et du miracle dans notre vie soumise à l'inflexible nécessité » (p. 8).

D. P.

NAMIAS (Amerigo). — *Principi di sociologia e politica*. — Roma, Angelo Signorelli, 1924, 317 p. in-8°.

Ouvrage de vulgarisation ; introduction à l'étude de la sociologie. La sociologie y est définie par l'auteur comme l'« étude scientifique de la société humaine ». Deux parties dans cet ouvrage : 1<sup>o</sup> Anatomie et psychologie sociale ; 2<sup>o</sup> Évolution sociale. Dans la première l'auteur examine les conceptions idéalistes et naturalistes de la société humaine, l'origine de la société et de l'État, la psychologie des foules, de l'âme collective, de l'opinion publique.... Dans la deuxième, il analyse assez longuement les facteurs biologiques et psychologiques du progrès humain.

M. B.

ROMAN (Fr. W.). — *La place de la Sociologie dans l'éducation aux États-Unis*. — Paris, Giard, 1923, 428 p. in-4°.

Ce travail, d'inspiration généreuse, constitue un précieux tableau documentaire de la situation et des idées de l'Amérique

en matière d'éducation. L'auteur commence par exposer comment la sociologie s'est introduite rapidement aux États-Unis, dans l'enseignement à tous les degrés, non seulement dans les universités, mais dans les high-schools, les écoles normales et les collèges. Seulement, ce qu'on y entend par sociologie est assez éloigné de ce que nous entendons nous-mêmes par ce mot : il ne s'agit pas d'une discipline scientifique aux fins toutes désintéressées et soucieuse avant tout de méthode critique : il s'agit d'un enseignement pratique de l'état social américain, intermédiaire entre ce qu'on a appelé chez nous la morale pratique, l'instruction civique, l'économie politique, les sciences sociales ; on s'y occupe avant tout de l'organisation de la famille moderne, du paupérisme, de l'alcoolisme, de l'immigration, du crime, du problème nègre, ou de la question même des fins de l'éducation publique. Et l'auteur compte sur la sociologie ainsi entendue pour donner aux Américains le sens de l'unité et de la solidarité sociales, et leur faire comprendre l'urgence de remédier, au nom de l'idéal démocratique, que nul ne semble renier là-bas, aux graves périls qui le menacent : inégalité monstrueuse des fortunes, trusts ; toute-puissance d'une poignée de gros banquiers ; et d'éviter le cataclysme révolutionnaire par une sage politique de réformes progressives.

Mais une sorte de contradiction apparaît ici : cette étude pratique des questions de la vie politique et économique contemporaine, questions qui touchent à de si gros et puissants intérêts et soulèvent tant de problèmes irrésolus, peut-elle être poursuivie librement et impartialement dans l'enseignement secondaire ? Justement parce que les fins de cet enseignement sont aux États-Unis essentiellement pratiques et pragmatiques, on ne l'admettra, semble-t-il, qu'à la condition qu'il serve les intérêts des groupements dominants, qui, par leurs donations, font vivre les écoles. Le livre de M. Roman lui-même nous donne de sérieuses inquiétudes sur l'indépendance des professeurs ; il cite cette conclusion d'une leçon : « Nous ne sommes pas ici pour discuter la question de l'utilité du tabac, mais pour rechercher les moyens de développer sa vente et son usage », p. 258) ; de même aussi ce qui est dit des sports (chap. VIII) ; et cette constatation (p. 289) : « Chaque année, l'enseignement secondaire peut dresser la liste des professeurs qui sont tombés, à raison des opinions qu'ils professaient ou enseignaient et qui n'ont pas été approuvées par les classes capitalistes ». Nous comprenons mal chez nous comment l'étude des questions politiques et sociales les plus complexes et les plus débattues pourrait trouver place dans un enseignement élémentaire ; mieux vaut sans doute sauvegarder jalousement la liberté de penser du professeur à l'Université, ou dans ses écrits. La sociologie ne pourra, chez nous, être introduite dans les programmes qu'à la condition de garder son caractère scientifique et désintéressé.

L'ouvrage de M. Roman est d'autant plus intéressant qu'il nous révèle un état de choses et une mentalité plus différents des nôtres.

HAYES (Edward C.). — **The contribution of sociology to secondary Education.** *The American journal of sociology*, 1923, p. 419-436.

L'auteur de *l'Introduction à l'étude de la sociologie* (New-York, 1920) résume dans cet article les réponses d'un certain nombre de sociologues interrogés sur cette question : *Du rôle de la sociologie dans les écoles publiques*. Dans l'ensemble, les auteurs espèrent qu'un enseignement de ce genre développera le sentiment de l'interdépendance et le souci de la coopération.

Parce qu'elle est essentiellement *synthétique, causale, psychologique et éthique*, M. H. estime qu'elle offre aux convictions morales une solide base de faits.

C. B.

DUPRAT (G. L.). — **L'orientation actuelle de la sociologie en France.** — Paris, Giard, 1922, 39 p.

A Genève, où il enseigne la sociologie, M. Duprat a donné deux conférences sur « l'état des études sociologiques en France », tel qu'il lui apparaît. On est, dès l'abord, étonné de lui entendre dire que chez nous « les travaux de pure sociologie sont rares » ; qu'ils sont peu lus, et que les étudiants attirés par les sciences sociales « sont peu nombreux » (p. 4). Il expose ensuite les travaux de l'école de Durkheim, auxquels il reproche de méconnaître le rôle de l'individu ; et il leur oppose ceux de M. G. Richard et les siens propres, qui auraient l'avantage de maintenir la place de la psychologie en face de la sociologie. Reste alors à définir les domaines respectifs des deux études ; or, il faut regretter, quoi que l'on pense du fond du débat, que la pensée de l'auteur manque singulièrement ici de netteté et de fermeté. Le social est caractérisé pour lui par « le concours, spontané ou intentionnel », coopération ou contrainte ; tandis que « sont psychologiques les fonctions qui ne peuvent être connues que par la conscience personnelle plus ou moins claire ou confuse » (p. 31). Il semble que ce soient là deux ordres de caractères sans rapports entre eux, hétérogènes et non comparables, et l'on se demande comment ils pourraient établir entre les deux sciences une ligne de démarcation intelligible : le « concours spontané ou intentionnel » ne rentre-t-il pas parmi les données de la conscience personnelle ? Et, inversement, c'est justement le point débattu que de savoir si la plupart des données de la conscience ne supposent pas au préalable concours, coopération ou contrainte.

D. P.

**Morale et Science.** Conférences faites à la Sorbonne. — Paris, Fernand Nathan. Première série, 1923 ; deuxième série, 1924.

Les auteurs de ces conférences (MM. Bouglé, Goblot, Lapie, Mélinand, Parodi, Pécaut, Pézard, Rey), destinées à un public de professeurs d'Écoles normales primaires, n'ont pas oublié que, si les programmes comportent l'étude de la « Philosophie morale » et de la « Philosophie scientifique », ils prévoient aussi certaines

« notions de sociologie ». Dans les questions de morale, on a tenu compte, au moins dans une certaine mesure, des données de la sociologie. Et deux conférences sont consacrées à l'étude de l'art et de la science au point de vue sociologique.

Les leçons sur la morale sont les plus nombreuses (entre autres : 1<sup>re</sup> série : Lapie, morale et science — Parodi, la notion de Bien et la notion de valeur en morale ; 2<sup>e</sup> série : Pécaut, la Philosophie de la morale). Toutes prennent pour point de départ l'existence d'une sociologie morale dont le rôle est de nous présenter le système réel de valeurs (Parodi, I, 41) ou d'une science des mœurs (Lapie, I, 13) qui a pour objet de décrire, non de réformer ; bref, toutes considèrent d'abord la morale comme un fait (Pécaut, II, 42). C'est sur ce fait, ou plutôt sur cet ensemble de faits, que sont les valeurs morales, que le moraliste doit fonder sa doctrine. De ce point de vue la sociologie, science spéculative, ne remplacerait pas la morale, science normative ; la morale ne cesserait pas pour autant de nous proposer un idéal à atteindre ; mais elle déterminerait et justifierait scientifiquement, c'est-à-dire sociologiquement, cet idéal.

La sociologie, qui permet d'édifier la morale sur un nouveau fondement, renouvelle également l'étude des « origines » et des « fonctions » sociales de l'art (Bouglé, *L'Art au point de vue sociologique*, II, 61) et de la science (Bouglé, *La Science au point de vue sociologique*, II, 93).

L'art qui, en apparence, est la manifestation individuelle d'une personnalité isolée, a, en réalité, pris naissance au sein des institutions sociales et s'est développé en concordance avec l'évolution de la société elle-même. Sa fonction principale est, de même, de créer entre les membres de la collectivité un « trait d'union », une « communion » dans un même sentiment.

La science a, plus évidemment encore, un rôle social, un rôle d'« unification intellectuelle », condition nécessaire de toute « reconstitution sociale » (p. 96). Car, selon Augusto Comte qui s'oppose en quelque sorte aux thèses du matérialisme historique, « les croyances des hommes pèsent sur leurs actions au moins autant que les intérêts matériels ». Quant aux origines de la science, M. Bouglé rappelle qu'on doit les chercher dans la magie et dans la religion.

R. L.

BOUGLÉ (C.). — *De la sociologie à l'action sociale.* — Paris, Presses Universitaires, 1923, 134 p. in-12.

La sociologie est sans doute une science pure, une discipline spéculative ; mais elle comporte de nombreuses applications en morale par exemple, ou en politique. M. Bouglé montre comment on peut utiliser ses données, soit pour en déduire une règle de conduite, soit pour y rattacher, afin de les légitimer, nos opinions politiques.

Nous pouvons par exemple constituer une morale, fondée sur la science des mœurs, en recherchant les « centres de convergence » des différentes doctrines morales et en dégagant par induction

(et aussi par conciliation) le principe suprême, l'idéal de la vie sociale (p. 93).

La sociologie permet encore de considérer l'émancipation de la femme comme un aboutissant nécessaire du mouvement général de libération de l'individu, sous l'influence de la division du travail (p. 95), et de réfuter les arguments biologiques tendant à démontrer l'inégalité naturelle des sexes.

La sociologie, du reste, non seulement nous indique le but social à atteindre, mais aussi nous en montre le chemin. L'étude des « représentations collectives » nous apprend, en effet, que le vrai moyen d'orienter la société vers telle ou telle réforme, est de créer des courants d'opinion, de modifier la vie spirituelle de la collectivité (p. 50).

R. L.

LAPIE (Paul). — *Pédagogie française*. — Paris, Alcan, 1920, vi-216 p. in-12. — *L'École et les écoliers*. — Paris, Alcan, 1923, iv-187 p. in-12.

Deux articles du second de ces deux ouvrages : *L'École et la profession des écoliers*, *L'École publique et la criminalité juvénile* intéressent le sociologue. L'auteur pense que la sociologie n'est pas condamnée à étudier exclusivement « les civilisations barbares ou archaïques », mais que l'instituteur en particulier, au moyen d'observations limitées mais précises, et de statistiques relativement faciles à obtenir, peut faire œuvre de sociologue. Ces deux études, présentées comme des exemples de ce travail, démontrent, l'une que l'« école réussit parfois à rompre les mailles du réseau dans lequel les causes d'ordre économique enferment nos destinées » (p. 146), l'autre que « les causes principales de la délinquance juvénile résident dans l'état de la famille » (p. 184) et non dans l'institution de l'école publique, ainsi que le voudraient certains partis politiques.

R. L.

MARTZ (C. E.) et KINNEMAN (J. A.). — *Social Science for Teachers (Riverside Textbooks)*. — Boston, Houghton Mifflin, 1923, in-8°.

FINNEY (R. L.). — *Elementary Sociology (Textbook for High-schools)*. — Chicago, Sanborn et Co, 1923, 240 p. in-12.

### C. — Philosophie sociale

HUVELIN (P.). — *Les Cohésions humaines. La place qu'y tiennent la contrainte juridique et l'attraction morale*. — *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1923 (oct.-nov.), extr. 23 p.

Huvelin projetait une *Introduction à l'Étude du Droit*, où la substance de cette première leçon devait

figurer, bien qu'elle appartint à un cours sur l'*Esprit du Droit français*. Il fait ici un effort pour retrouver les bases psychologiques (sympathie, instinct grégaire) de la vie sociale. Puis il montre comment ces éléments s'expriment brutalement dans la forme primitive de la solidarité, la « solidarité mécanique ». Ensuite, il se sépare de Durkheim, refusant d'employer le mot de « solidarité organique » pour désigner celle qui assure la « cohésion » dans les sociétés à « travail divisé », à « contrainte organisée » (p. 18), il préfère le mot « d'interdépendance organique », « fille du besoin et du désir ».

Sans doute Durkheim n'eût fait aucune objection à l'emploi de ce terme, et en eût-il fait davantage à l'emploi de notions trop psychologiques. Mais sûrement les conclusions d'Huvelin l'eussent profondément intéressé. Dans les sociétés à « interdépendance organique », et normales, en « équilibre juridico-moral », H. croit pouvoir distinguer deux types différents de cohésions. Dans les unes (Athènes, France) une « sociabilité instinctive », morale, compense les défauts d'organisation. Les hommes sont plus sociables et moins sociaux. Dans les autres (Sparte, Germanie), les hommes, plus dociles, moins indépendants, savent s'organiser et se forcer à l'organisation. Entre ces deux types moraux du droit s'étagent les types intermédiaires, par exemple l'Anglo-Saxon : anarchique et conservateur.

H. se dirigeait, on le voit, vers une étude profonde d'éthologie collective.

M. M.

TAYLOR (Hugh). — *Conditions of National Success*. — Oxford, Blackwell, 1923, VIII-351 p. in-8°.

L'auteur de l'*Origine du gouvernement* est persuadé que le succès des nations ne tient pas seulement au génie des individus, ni à des qualités de race transmises par l'hérédité : il y faut une bonne organisation de la société elle-même. Mais une bonne organisation sociale a ceci de particulier qu'elle implique la coexistence de principes qui semblent s'exclure :

autorité et liberté, absolutisme et démocratie, religion et science.

Par exemple on conviendra que la curiosité intellectuelle, la culture de la raison est le principal moteur du progrès. Mais la raison n'apprend pas aux hommes à se dévouer les uns pour les autres. Il y faut l'action de la religion. Celle-ci, de son côté, n'est utile qu'à la condition d'être elle-même limitée. Sans quoi elle détournerait toutes les préoccupations de l'homme vers l'au-delà. C'est dire que les deux tendances doivent se contre-balancer : ainsi peut-on espérer l'« humanisation de la religion » (p. 76) et la « moralisation de la raison » (p. 112), également nécessaires au succès.

L'auteur est amené par cet effort de synthèse à discuter les théories de Lecky et de Kidd, et à conclure que l'Angleterre est, en ces matières, la terre prédestinée de l'équilibre.

A noter, page 88, l'interprétation proposée de la Réforme : importante moins parce qu'elle a miné l'influence des prêtres que parce qu'elle a rehaussé les valeurs proprement humaines et commencé à faire redescendre la morale du ciel sur la terre.

Mêmes balancements de pensée dans les chapitres sur les *Problèmes externes et internes de l'État*, ou sur *l'Énergie et l'Ordre*. Il est naturel que le souci de la sécurité extérieure prime tout : cependant l'intérêt bien compris de l'État lui-même le convie à se préoccuper du bien-être de la nation. La tendance « athénienne » doit limiter la tendance « spartiate ». Ici encore, l'Angleterre apparaît bien placée pour cette conciliation.

Conclusions pratiques pour l'Angleterre : un Gouvernement de coalition s'impose.

C. B.

BRANFORD (VICTOR). — *Science and Sanctity. — A Study on the scientific Approach to Unity.* — Londres, Leplay House, 1923, xv-255 p. in-8°.

Protestation éloquente contre le matérialisme moderne, favorisé par l'abus de l'esprit de spécialité, par l'absence d'une « vision » unifiante. Pour retrou-



ver cette vision, l'auteur souhaite une sorte de synthèse des démonstrations de la science, des inspirations de l'art, des expériences religieuses. Le sociologue devrait voir avec l'œil de l'artiste et sentir avec le cœur du croyant (p. 87 et 32).

Le Play a bien préparé les voies (p. 60 et 99) en indiquant la nécessité d'étudier le sol, le travail et la famille (l'auteur préférerait dire : le peuple).

La sociologie doit pourtant dépasser les points de vue de l'anthropologiste, de l'économiste et du géographe. Elle doit préparer des synthèses supérieures par l'utilisation de facultés diverses. Sans l'esprit civique, sans la sympathie synergique, sans les comunions de l'art on n'arrivera pas à constituer des cités vivantes.

L'auteur paraît compter spécialement sur l'action d'urbanistes animés par une foi morale (deux de ses livres antérieurs : *La Politique de demain*, 1917, et *Notre Héritage social*, 1919, ont été écrits en collaboration avec M. Patrick Geddes) et sur celle du scoutisme (chap. x et xi). Bien des pages du livre rappellent la tradition de Carlyle, et, par delà Carlyle, celle du saint-simonisme.

C. B.

VERHANDLUNGEN DES DRITTEN DEUTSCHEN SOZIOLOGENTAGES. — Ueber das Wesen der Revolution. Discours et communications de F. Tönnies, L. von Wiese, L. M. Hartmann, suivis d'un résumé des débats. — Tübingen, Mohr, 1923, 56 p. in-8°.

La Société allemande de sociologie, fondée en 1909, avait tenu des congrès à Francfort en 1910, à Berlin en 1912. Dans les deux volumes publiés on trouve des travaux destinés à préciser le concept de sociologie.

Le premier tome contenait, outre une *sociologie de la sociabilité* de G. Simmel, des remarques de F. Tönnies sur *les fins et les moyens de la sociologie*, de M. Sombart sur *la Technique et la Culture*, de A. Voigt sur *l'Économie politique et la sociologie*, de H. Kantorowicz sur *la Science du droit et la sociologie*.

Le deuxième était consacré presque tout entier au problème des *Nations et Nationalités* (Barth, Schmidt, Sombart, Oppenheimer, Roberto Michels).

En reprenant ses travaux après la guerre, la société a mis à l'étude un sujet imposé par les préoccupations actuelles — le même qu'a essayé d'élucider chez nous, à l'aide de l'histoire des doctrines socialistes, M. Ralea (voir plus loin) : il s'agit de définir l'idée de révolution.

M. von Wiese refuse de s'arrêter aux conceptions historiques, juridiques, ou purement psychologiques de la Révolution. Si l'on veut la définir en sociologie, il faut tenir compte avant tout : 1° Des rapports entre les hommes et des transformations qu'ils subissent ; 2° Des formations sociales de tous ordres qui peuvent hâter ou contrecarrer le mouvement (p. 9). Il y a révolution quand il y a brusque déplacement de force. Ce déplacement est favorisé par des instincts d'insubordination, voire de brutalité, toujours latents au cœur des masses. L'action des meneurs fournit, profitant de la contradiction entre la « topie » et l'« utopie », un point de concentration à ces tendances, et aboutit à une dictature des minorités qui s'organisent (p. 141). L'auteur utilise ici Taine et même M. G. Le Bon, et semble croire que l'interprétation qu'ils fournissent de la Révolution française éclaire la Révolution allemande de novembre 1918 (p. 23).

M. Hartmann propose cette définition de la révolution (p. 26) : « Un mouvement de masses grâce auquel la continuité du droit est interrompue par l'usage de la force et un droit nouveau créé, par adaptation à l'évolution historique et à ses tendances. » Il insiste plus que le précédent orateur sur l'action des groupes formés en vue de l'action, qui profitent des circonstances pour mettre en œuvre l'idéal préparé par des intellectuels. On arrive ainsi à concentrer en une courte période des changements qui se seraient développés dans une longue évolution.

Dans la discussion qui suit, M. Adler se plaint qu'on ait voulu faire de la « sociologie sans Marx » (p. 44) : le marxisme pourtant fournit seul la « dyna-

mique » qui, par l'opposition des classes, explique les révolutions. M. Walther regrette que les analyses de M. von Wiese soient plus psychologiques que sociologiques.

C. B.

DELEVSKY (J.). — **Antagonismes sociaux et antagonismes prolétariens.** — Paris, Giard, 1924, 574 p. in-8°.

La longue et substantielle étude de M. J. Delevsky se compose de deux parties bien distinctes. Dans une première partie, l'auteur fait une revue des antagonismes sociaux sous toutes leurs formes et cherche à déterminer le rôle de la lutte des classes dans ces antagonismes. Dans la seconde partie de l'ouvrage, il essaie de voir si les conclusions générales de la première partie de son travail se vérifient pour le problème particulier du prolétariat.

M. D. part de la constatation des antagonismes et des luttes dans la nature. Puis, après avoir défini les groupes sociaux, leurs caractères, leur aptitudes, leurs intérêts, il montre la présence d'antagonismes et de luttes dans la vie sociale. Il distingue les différentes formes de ces antagonismes, antagonismes des races, des nations, antagonismes politiques, religieux, antagonismes des sexes et des âges.... Pour M. Delevsky chaque groupe social est caractérisé « par la cohésion, la *solidarité*, qui régnent dans son sein, et par l'*antagonisme* qui le sépare au dehors d'autres groupes du même genre » (p. 49). Cette remarque fournit à M. Delevsky le principe d'une classification des théories historiques.

Les théories historiques se divisent en deux grands groupes, selon qu'elles considèrent comme principe moteur de l'histoire humaine la lutte ou la solidarité. Vico, Kant, Marx, les sociologues darwiniens figuraient dans le premier groupe ; Tarde dans le second. On rangerait dans un troisième groupe les théoriciens qui pensent que ces deux facteurs jouent un rôle alternant. Le premier groupe se subdivise en trois sous-groupes suivant que l'on considère la lutte comme la *rivalité* d'individus à individus ou de groupe

à groupe (darwinisme social), comme l'exercice de l'oppression ou la résistance à l'oppression (matérialisme économique), ou comme les deux à la fois (lutttes des races de Gumplovicz ou lutte des groupes de sélection de M. Pareto).

Parmi ces différentes théories (qu'on pourrait encore classer suivant le type des groupes sociaux auxquels elles se rapportent), le matérialisme économique retient particulièrement l'attention de M. Delevsky. Il en fait un exposé assez net. Mais, à son avis, le monisme de Marx et d'Engels, qui réduit tous les antagonismes sociaux à la lutte de classes ou les explique tous par elle, laisse un certain nombre de questions en suspens. Aussi cherche-t-il à déterminer le rôle de la lutte de classes par rapport aux autres antagonismes sociaux. Il arrive à la conclusion suivante : « Premièrement, le consentement volontaire, secondement, l'évolution économique-civile, à l'intérieur de la société individualiste, lorsque l'égalité des chances favorables pour chacun des participants y fait défaut, et troisièmement l'emploi de la force et de la violence, telles sont les origines de toutes les formes possibles d'asservissement, d'oppression et d'exploitation (p. 144). »

Le reste de la première partie de cet ouvrage traite des rapports des antagonismes sociaux avec le développement des forces productives, et de la chute, de l'ascension, de l'émancipation des classes et des groupes sociaux. L'auteur ne croit pas à l'émancipation fatale et il insiste longuement sur les conditions et les caractères de l'émancipation consciente d'une classe ou d'un groupe.

La seconde partie de l'ouvrage, consacrée au problème du prolétariat, nous paraît plus intéressante et plus neuve.

Agir conformément aux intérêts de la classe prolétarienne en lutte contre la classe capitaliste, tel est le principe d'action du socialisme. Cela semble supposer que les intérêts du prolétariat forment un bloc compact et qu'ils sont toujours opposés aux intérêts de la classe capitaliste. L'examen des faits

montre que la réalité sociale n'a pas cette clarté géométrique, et que, d'une part, le prolétariat contient en lui-même de violents antagonismes, alors que, d'autre part, les intérêts des prolétaires et de ceux qui les emploient sont parfois solidaires.

M. Delevsky fait une longue analyse des antagonismes intérieurs au prolétariat. Il montre d'abord les conflits de race entre ouvriers, la persécution des ouvriers de race jaune aux États-Unis et au Canada, les grèves contre les étrangers, l'action des syndicats ouvriers dans la limitation des droits des ouvriers étrangers, dans l'élaboration des lois contre l'immigration et des systèmes douaniers protectionnistes. Il signale les antagonismes permanents entre les ouvriers qualifiés et les autres, la limitation de l'accès au métier par les unions ouvrières, l'opposition au travail féminin dans le monde ouvrier, etc...

En revanche il indique les formes de solidarité relative entre les ouvriers et ceux qui les emploient : contrats collectifs, coopération des ouvriers et des patrons basée sur les intérêts de l'entreprise, coalitions entre ouvriers et patrons contre les consommateurs, syndicats « jaunes », etc...

Toutes ces indications sont fort intéressantes. On peut regretter que M. Delevsky n'en tire pas un plus grand parti. Ce sont là des matériaux pour l'élaboration d'une théorie du prolétariat, que M. Delevsky n'amorce pas. Ce volumineux ouvrage se termine par une conclusion de quelques lignes, dans laquelle l'auteur déclare que les critères des « intérêts du prolétariat » et de la « lutte de classes » sont désormais « impuissants ». On aimerait que M. Delevsky, même d'une façon vague, nous orientât vers des critères nouveaux.

Au surplus ces brèves conclusions sont-elles peut-être un peu rapides et ne s'imposent-elles pas avec autant d'évidence que l'auteur peut le croire. De ce qu'il y a des antagonismes intérieurs au prolétariat et des phénomènes de solidarité entre prolétaires et capitalistes, il ne s'ensuit pas que la théorie de la lutte des classes n'ait plus de valeur d'explication. Il se peut que ces phénomènes, analysés

par M. Delevsky, soient des phénomènes seconds, mais qui n'infirmement pas absolument les phénomènes signalés par Marx et Engels qui demeureraient des phénomènes premiers. De plus, il n'est pas question dans cet ouvrage de la théorie marxiste de la « prolétarisation des classes moyennes ». Une théorie du prolétariat ne pourrait pas se dispenser de l'examiner. Peut-être que la lutte des classes perd de son intensité ; peut-être aussi, en même temps, la revendication prolétarienne augmente-t-elle en étendue. Ainsi on pourrait concevoir que la forme de la lutte de classes se modifie, bien que la lutte de classes conserve peut-être un aussi fort degré de réalité qu'au moment où Marx la signalait.

M. B.

KLEIN (A.-S.). — *La Synthèse politique*. — Paris, Marcel Rivière, 1922, XII-267 p. in-8°.

Les questions politiques doivent être résolues scientifiquement, c'est-à-dire que, d'une part, elles doivent être considérées comme un ensemble, comme une synthèse qu'il serait absurde de vouloir détailler en réformes particulières, proposées empiriquement, et que, d'autre part, l'édifice politique à construire doit être établi sur une base scientifique, autrement dit, historique.

Le problème politique renferme une difficulté, du fait qu'il est soumis à deux conditions ; l'une est de réaliser un idéal, d'appliquer un programme ; l'autre est de s'inspirer des données de l'histoire, de l'évolution générale de la nation. Il faut donc en quelque sorte un intermédiaire qui condense en lui les aspirations, explicites ou non, de la masse du peuple, et qui les présente sous une forme frappante et suggestive ; cet intermédiaire est ce que M. K. appelle la *formule*.

Comment établir la formule ? Deux théories contradictoires ont été proposées pour expliquer l'origine et la cause des modifications, des transformations politiques. Pour la première, les réformes particulières, réalisées par des individus (rois, ministres, législateurs) auraient pour effet global d'orienter la politique tout entière dans une certaine direction. Pour l'autre, les petites modifications apparentes ne feraient que dissimuler une évolution plus profonde et plus grave, due à des forces collectives et inconscientes. Au reste, à ces deux conceptions de la dynamique sociale — pour employer une expression qui n'est pas du vocabulaire de M. Klein — correspondent deux branches de la statique. L'une étudierait les *institutions*, c'est-à-dire la partie stable de la nation, qui évolue progressivement, l'autre l'*organisation étatique* qui est un « système à centre directeur » et se transforme brusquement.

L'opinion de M. K. est que les formules en usage dans les temps modernes — comme aussi dans l'antiquité — avaient pour objet l'organisation étatique ; ces formules, malgré certaines tentatives infructueuses, sont périmées ; les formules futures doivent tendre à établir un système stable. Toutefois l'auteur, en faisant au matérialisme historique la part la plus large, ne refuse pas aux initiatives individuelles toute espèce de pouvoir, et à côté de la formule économique qu'il propose, il place, en la subordonnant cependant à la première, une formule politique.

Après avoir établi longuement l'une et l'autre formules, M. K. indique dans une conclusion fort courte (trois pages) la manière de « procéder pratiquement ». Lorsque plusieurs questions se présentent à la fois, celles qu'il faut résoudre d'abord ne sont ni les plus utiles, comme on pourrait le croire, ni même les plus urgentes, mais « celles qui sont les plus faciles à trancher ».

R. L.

HANKINS (F. II.). — *Individual Differences and their significance for Social Theory. Publ. of the Amer. Sociolog. Soc., xvii, p. 27-39.* — *Individual Differences and Democratic Theory. Political Science Quarterly, 1923, Vol. xxx, viii, p. 388-412.*

M. H. montre ce qu'il faut entendre par « différences individuelles » et comment, en ce moment, anthropologues, ethnographes, psychologues et sociologues tendent à s'accorder sur un point : la quantité relative et l'écart de niveau des « différences » d'individus à individus est plus grand chez les blancs que dans les autres races, et varie lui-même suivant les conditions sociales. L'existence d' « extrêmes », l'inégalité est, elle-même, un fait ; et ce fait est, dans d'immenses proportions, dû plus à l'hérédité qu'à toute autre cause, y compris le milieu social, la nourriture et l'éducation. Et d'autre part la qualité de ces extrêmes est un facteur aussi important que le niveau moyen de la masse, même quand celui-ci est très élevé.

M. H. conclut par un certain scepticisme à l'égard des doctrines aristocratiques comme à l'égard des théories « égalitaires ».

M. M.

REALE (Ant.). — *Le Aristocrazie.* — Milan, Sozogno, 1923.

Bien que l'auteur consacre une longue introduction à définir sa méthode, le caractère même de sa recherche reste assez indéfini. Sans doute, on voit qu'il croit faire œuvre de science parce qu'il rejette toute idée soit de droit moral, soit de progrès, et qu'il professe l'entière relativité des principes politiques aux aspirations variables de chaque société ; parce qu'aussi, au nom des nécessaires différences entre individus et au nom du rôle des élites, il condamne toute démocratie, qu'il confond avec une prétention à l'égalité totale. Mais la classification des types d'aristocraties, qui fait le centre de son livre, reste tout abstraite,

établie par une procédure purement logique, et à peu près sans référence à l'histoire. Les diverses espèces qu'il distingue ainsi *a priori* trahissent l'influence visible des événements contemporains en Italie : à ce titre, l'ouvrage acquiert une sorte de valeur documentaire et jette quelque lumière sur l'armature idéologique par laquelle le fascisme s'essaye à se soutenir.

D. P.

**MANN (Ernst).** — *Die Wohltätigkeit als aristocratische und rassenhygienische Forderung.* — 1923, 173 p. in-12.

Voici un livre d'aspect très agréable, imprimé avec beaucoup de soins et dédié « au plus riche des riches ». Son costume est un peu trompeur. L'ouvrage ne présente pas un intérêt scientifique très grand. L'auteur parle de la puissance de la bienfaisance, de l'art de bien faire, de l'État comme bienfaiteur. Cet ouvrage est une sorte de manuel de bienfaisance à l'usage des riches, suivi de considérations sur le rôle que doivent jouer les principes aristocratiques dans l'organisation de la société.

La puissance de l'argent ne se manifeste pas tant dans sa conquête que dans la façon dont on le dépense quand on l'a amassé. Comment se servir utilement pour la bienfaisance de ces énergies d'argent accumulées peu à peu, en prenant pour guides des principes aristocratiques ? Les pays où la civilisation a évolué le plus rapidement et le plus brillamment ne sont-ils pas justement ceux qui ont été soumis pendant de longues années au pouvoir d'un prince ?

Ce n'est pas une mentalité « social-démocratique » qui doit être à l'origine de la bienfaisance, mais une mentalité « social-aristocratique ». L'hygiène des races est compromise quand, dans une société, c'est la démocratie qui règle l'emploi de la bienfaisance. On conserve dans la société tous les éléments qui ne sont pas sains et qui, peu à peu, la rongent et la perdent. L'auteur critique fortement le suffrage universel, qui permet aux malades, aux infirmes, aux citoyens trop jeunes ou trop vieux, à tous les déchets sociaux de prendre une part active aux affaires de la nation. Dans son action bienfaitrice l'État doit être « aristocrate ». Ainsi c'est au nom du devoir de bienfaisance que l'État doit tuer « sans leur faire de mal » tous les individus qui ne sont pas sains. C'est, pour l'auteur, la forme la plus douce et la plus charitable de l'anéantissement. En ce qui concerne la protection de la société contre les maladies contagieuses, la bienfaisance de l'État doit prendre la même forme « aristocratique ».

En somme, les idées de l'auteur n'ont rien de très original. Il subit très fortement l'influence de Nietzsche et se rapproche beaucoup de Spengler.

M. B.

**SCHULTE-VAERTING (Hermann).** — *Die soziologische Abstammungslehre.* — Leipzig, Georg Thieme, 1923, 136 p. in-12.

Effort de comparaison entre les sociétés animales et les sociétés humaines. L'auteur cherche à deviner l'organisation future des



sociétés humaines en étudiant des sociétés animales « phylogénétiquement » plus anciennes que les sociétés humaines. Il étudie les sociétés de termites, d'abeilles, de fourmis. Il pense que les sociétés humaines contiendront à l'avenir, comme ces sociétés animales, des producteurs et des non-producteurs, des ouvriers et des non-ouvriers. Quelques détails intéressants.

M. B.

VERWEYEN (M.). — **Der soziale Mensch und seine Grundfragen.** — München, Reinhardt, 1924, 397 p. in-12.

Tentative pour construire une philosophie de la vie sociale et de l'homme social (l'ouvrage est dédié : « A la mémoire de mon père, homme social »). Ce livre fait partie d'un ensemble. Il a été précédé de deux ouvrages : *L'homme d'essence supérieure et ses valeurs*, *L'homme religieux et ses problèmes*. Il sera suivi de quatre autres volumes.

Deux parties dans cet ouvrage : une sociologie de la civilisation (Soziologie der Zivilisation), une sociologie de la « Kultur ». L'auteur reprend cette distinction familière et chère aux sociologues allemands entre « Zivilisation » et « Kultur », la « Zivilisation » se marquant d'une façon concrète par un ensemble d'institutions, la « Kultur » consistant dans une certaine intensité de développement de la science, de l'art, de la morale, de la religion. L'auteur termine son livre substantiel par un essai de détermination des principes de construction de la vie sociale. Réaction contre Nietzsche et l'individualisme ; orientation vers une philosophie religieuse.

M. B.

STEIN (Ludwig). — **Die Soziale Frage im Lichte der Philosophie. Vorlesungen über Soziologie und ihre Geschichte**, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> éd. — Stuttgart, Enke, 1923, xx-592 p. in-8<sup>o</sup>.

Nous avons rendu compte en son temps (*Année sociologique*, II, p. 162-167) de la première édition de cette sorte d'encyclopédie des questions sociales et sociologiques.

Peu de changements sensibles dans la première partie (Origine et évolution des institutions sociales) et dans la deuxième (Histoire de la sociologie). La troisième (Esquisse d'un système de sociologie) a subi des remaniements plus profonds. L'auteur insiste — en commentant l'expérience bolchéviste — sur la notion d'autorité qu'il considère comme la catégorie sociologique centrale.

Le chapitre final, écrit avec la collaboration de M. Steinitzer, traite de l'idéologie sociale d'après-guerre (Léninisme, Guild-socialisme, Fascisme). L'auteur demeure persuadé que la civilisation de type occidental garde en elle de quoi se sauver et se régénérer. Il oppose son optimisme aux conceptions défendues par Spengler dans son *Untergang des Abendlandes*.

C. B.

RACHFALL (F). — *Staat, Gesellschaft, Kultur und Geschichte*. — Jéna, Fischer, 1924, 106 p. in-8°.

L'auteur reprend d'une façon plus ordonnée et plus systématique les remarques qu'il avait faites, il y a une vingtaine d'années, quand parut l'histoire de l'Allemagne de Lamprecht. Cette histoire, on le sait, attribuait une grande influence aux facteurs économiques.

L'ouvrage est assez confus. Il y a un mélange, souvent gênant, de considérations historiques et de considérations théoriques. Les considérations historiques sont souvent incomplètes. L'auteur s'efforce pourtant d'examiner les problèmes de l'État, de la société, de la civilisation, de l'histoire, et de leurs rapports sans esprit de système.

M. B.

FORD (J.). — *Social Problems and social Policy. Principles underlying treatment and prevention of poverty, defectiveness and criminality*. — Boston, New-York, Chicago, Londres, Ginn, 1027 p. in-8°.

Recueil de textes, très caractéristique d'une forme d'enseignement actuellement très répandue aux États-Unis, enseignement du « service social » à base « sociologique ».

M. Ford estime que, dans cet enseignement de sociologie appliquée, on ne rapproche pas assez les études monographiques des théories générales. Il a donc rassemblé un grand nombre de textes, les uns destinés à éclairer les fins sociales et les méthodes sociales (part. I et II), les autres destinés à renseigner sur les problèmes de l'insuffisance mentale (part. III), de la pauvreté (part. IV), de la criminalité (part. V).

Dans les premières parties il utilise par exemple des fragments du dernier ouvrage de M. Giddings (*Studies in the Theory of Human Society*, 1922) ou de celui de M. Perry (*The Moral Economy*, 1909) ; dans les autres, des informations empruntées aux enquêtes de Booth sur la vie à Londres ou de Rowntree sur le paupérisme dans les villes.

C. B.

FISHER (Herbert). — *The common Weal*. — Oxford, Univ. Pr., 1924, 296 p. in-12.

Livre savoureux, où l'auteur, sans chercher à systématiser, utilise les remarques que lui ont suggérées, non seulement ses lectures, mais ses voyages et ses expériences de parlementaire. Il montre que les maux dont souffre l'humanité ne tiennent pas seulement à des causes économiques, mais à des causes morales, réfute la philosophie de la violence qui spéculé sur la théorie des classes (discute Sorel, p. 38 à 99), réfute également la doctrine qui fait de l'État l'organe de la force pure et simple (discute Treitschke, p. 191-199), veut un patriotisme purifié et élargi qui, en faisant une place de plus en plus large à la morale, ouvre aussi la voie à l'organisation internationale.

C. B.

**SCHALER (Max).** — *Schriften zur Soziologie und Weltanschauungslehre.* — Leipzig, Der Neue Geist Verlag. — I. Bd. *Moralla*, 1923, 175 p. in-8°. — II. Bd. *Nation und Weltanschauung*, 1924, 233 p. in-8°.

Série de conférences ou d'articles — plusieurs datant de la période de guerre — dont le lien n'est pas toujours facile à saisir. L'auteur y défend, contre la loi des trois états d'Auguste Comte, la possibilité d'un renouveau religieux. Il discute les théories de Boutroux opposant la conception allemande qui met l'État au-dessus de la nation à la conception française. Il indique la mission qu'auront à remplir les catholiques allemands après la guerre.

C. B.

**PLESSNER (H.).** — *Grenzen der Gemeinschaft. Eine Kritik des sozialen Radikalismus.* — Bonn, Cohen, 1924, 121 p. in-8°.

Protestation contre l'esprit « radical », auquel tendent trop facilement la jeunesse et les masses.

L'auteur rattache cet esprit à la théorie de la *Gemeinschaft*, que Tönnies oppose à la *Gesellschaft*.

L'auteur ne veut pas plus de la « morale de la communauté » que de la « morale des maîtres ». Maintient la nécessité de recourir à la force, le devoir de rester fort.

C. B.

**LOWELL (A. L.).** — *L'opinion publique et le gouvernement populaire.* Trad. A. Jèze. — Paris, Giard, 1924, vi-419 p. in-8°.

Complète utilement les études d'Ostrogorski, de Bryce, de Dicey sur le rôle des partis dans les gouvernements d'opinion. Part d'une analyse intéressante de ce que c'est qu'une opinion et des conditions auxquelles elle peut être dite publique. Pour qu'il y ait une véritable opinion publique sur un sujet quelconque, la masse du peuple doit être à même de déterminer par ses propres connaissances une partie essentielle des faits nécessaires (p. 24). Mais cet idéal devient de plus en plus difficile à réaliser au fur et à mesure que s'étend le volume de la population et qu'augmente la complexité des questions à trancher. D'où la nécessité des partis qui canalisent en quelque sorte l'opinion, précisent les questions posées devant elle, et jouent un rôle de courtiers, en « amenant des masses d'hommes sur un terrain neutre où ils peuvent s'entendre pour l'application d'une politique commune » (p. 62). Mais trop souvent aussi, le boss est un courtier en bénéfices particuliers, non en idées générales. Et le parti permet de dangereuses falsifications de l'opinion. On essaiera d'y remédier moins par une extension du referendum que par l'élargissement du rôle dévolu aux techniciens dans les affaires publiques. L'ouvrage ne contient pas seulement quelques documents précieux (par exemple sur les résultats du referendum et de l'initiative en Suisse et en Amérique), mais bon nombre de remarques ingénieuses sur la psychologie collective en matière de politique.

C. B.

RADHAKAMAL MUKERJEE. — *Democracies of the East. A Study in comparative Politics.* — Londres, King, 1923 (collection des études économiques et sociologiques de l'Université de Lucknow), xi-402 p. in-8°.

L'ouvrage contient dans sa troisième partie (p. 162-371) des renseignements précis et précieux, sur la vie de village dans l'Inde ancienne et dans l'Inde moderne, sur la différence de formes qu'elle revêt selon qu'y prédomine la tradition dravidienne ou la tradition aryenne, sur la constitution des *panchayats* et leurs rapports avec les castes, sur les vicissitudes des systèmes sous l'administration anglaise. Le travail complet, de la plus heureuse façon, les études classiques de Sumner Maine et de Baden-Powell sur les communautés de villages en Inde (V. *Année sociologique*, t. I, p. 359).

Mais cette partie n'est elle-même qu'un élément d'une synthèse de philosophie politique. L'auteur des *Fondements de l'Économie hindoue* et des *Principes d'une économie politique comparative* a entrepris une confrontation méthodique entre les formes sociales qui se sont développées en Orient et celles qui se sont développées en Occident. Se plaçant ici sur le terrain de l'organisation politique, il revendique pour l'Orient l'honneur d'avoir fait vivre une certaine espèce de démocratie : celle qui, loin d'opposer les individus entre eux ou de leur superposer un Etat niveleur et centralisateur, confie à de petits groupements, à la fois professionnels et territoriaux, le soin de faire respecter les droits et d'imposer les devoirs. La démocratie orientale rejoindrait par ce chemin, selon l'auteur, l'organisation de type soviétique. Elle permettrait d'éviter à la fois les abus de la centralisation et ceux de l'individualisme dont souffre l'Occident. Celui-ci ne cherche-t-il pas de lui-même une organisation qui laisse plus de place à l'action des groupements intermédiaires et ne s'efforce-t-il pas de constituer un fédéralisme nouveau ? Alors se réaliserait une sorte de synthèse des principes représentés par la civilisation romaine et de ceux qui l'ont emporté dans les civilisations orientales. En tout cas, il importe que la sociologie, au lieu de croire qu'il n'y a que ce type possible d'évolution politique, prenne conscience d'abord de la diversité des institutions qu'impose la diversité des races et des milieux.

L'auteur montre sans doute un peu d'optimisme en ce qui concerne les « vertus démocratiques » qu'il prête aux groupements à la fois professionnels et territoriaux, qu'il voit à la base de tout en Orient, et un peu de pessimisme, inversement, lorsqu'il juge les effets de l'organisation nationale et étatique en Occident. L'ouvrage garde en tout cas sa valeur de symptôme : il nous rappelle utilement l'ardeur avec laquelle, depuis la guerre, la pensée orientale travaille à prendre la mesure de notre culture. Il montre, en outre, combien d'aperçus suggestifs peuvent naître encore de la confrontation, tant de fois reprise depuis Buckle, entre ces deux grands types de civilisation.

C. B.

HADOW (W. H.). — *Citizenship*. — Oxford, Oxford Univ. Pr., 1923, x-240 p. in-12.

Définit l'esprit critique comme une espèce particulière de loyalisme, montre le sens et les limites de l'idéal de liberté, égalité, fraternité que l'on propose à la cité moderne, étudie l'État comme *moyen*, puis comme *fin*, cherche une solution intermédiaire dans une conception de l'*État-personnalité* qu'il rattache à la tradition hégélienne.

Citations nombreuses. Bibliographie presque exclusivement anglaise.

C. B.

LIEBERT (A.). — *Die geistige Krisis der Gegenwart*. — Berlin, Heise, 1923, 210 p. in-8°.

Cherche l'origine du caractère tragique de l'époque moderne dans le progrès de « l'historisme », — montre comment ont été successivement « relativisés » la conception de la religion (Feuerbach), celle de la culture (Nietzsche), celle de l'histoire (Dilthey), celle de l'âme elle-même (psychanalyse), — proclame la nécessité de revenir à des normes moins mobiles.

C. B.

NICHOLS (E. D.). — *The science of governmental and individual life*. — Boston, 1923, 82 p. in-12.

L'auteur de la *Seconde Déclaration d'indépendance* démontre ici, avec un grand luxe de citations, que l'Américanisme ne saurait se séparer de la tradition positive.

ALLPORT (F. H.). — *The Group fallacy in relation to social Science*. — *Amer. Journ. of Sociology*, 1924, xxix, p. 687 sq. Sans nier la réalité du groupe, la réduit à « l'individu socialisé ».

SMALL (A.). — *The Category Progress as a tool of research in Social Science. A methodological note*. — *The American Journal of Sociology*, 1923, xxviii, p. 554 sq.

CREMONESE (G.). — *Biologia sociale*. — Firenze, B. Bacci, 1923, 344 p. in-8°.

GIDDINGS (F. H.). — *The Classification of Societal Facts*. — *Journal of Social Forces*, 1924, p. 145 sq.

EVANS (R. T.). — *Aspects of Society*. — New-York, Doran, 1923 (sorte d'introduction aux sciences sociales et politiques).

AMERICAN SOCIOLOGICAL SOCIETY. — *Constructive social Analysis*. — Chicago, Univ. Press. (vol. spécial).

HOLCOMBE (A. W.). — *The Foundation of the modern Commonwealth*. — New-York, Harper, 1923, in-8°.

GROVES (E. R.). — **Personality and social Adjustment.** — New-York, Longmans Green, 1923.

LINDEMAN (E. C.). — **Social Discovery** (introd. de H. Croly). — New-York, Republic Publ., 1924, xxviii-375 p. in-8°.

WARNOTTE (G.). — **Gouvernants et gouvernés dans la Société politique.** — *Revue de l'Institut international de Sociologie*, 1923, p. 23-53 (critique de Duguit).

WARNOTTE (G.). — **L'Individu et la Société.** — *Revue de l'Institut international de Sociologie*, 1924, iv-2, p. 397-421 (critique de Bureau, introduction à la Méthode sociologique).

PETERS (C.). — **Foundations of Educational Sociology.** — New-York, The Macmillan Co, 1924, x-447 p. in-8°.

SNEDDEN (D. S.). — **Educational Applications of Sociology.** *Century Social Sc. Series.* — New-York, Century, 1924, 411 p. in-8° (revision des parties III et IV de *Educational Sociology*).

CLOW (F. R.). — **The Rise of educational Sociology.** — *Journal of Social Forces*, 1924, p. 333-337. Revue d'ensemble utile du mouvement américain de pédagogie sociologique et de théorie sociologique de l'éducation.

## II. — PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE

Par MM. C. BOUGLÉ, E. DOUTTÉ, M. MAUSS, M. BONNAFOUS,  
M. DÉAT, D. ESSERTIER.

### QUESTION DE MÉTHODE

(A propos de divers articles de MM. Halbwachs, Davy, Mauss, etc. et du tome I du *Traité de Psychologie*, publié sous la direction de M. Georges Dumas. Paris, Alcan, 1923, xiv-964 in-8°).

Les querelles de méthode entre psychologues et sociologues, jadis illustrées par les discussions entre Tarde et Durkheim, n'ont pas encore pris fin. Mais l'esprit n'en est plus tout à fait le même : les deux sciences ont gagné en maturité, l'œuvre réalisée leur assure désormais l'avenir, et c'est pourquoi un désir de plus en plus net d'entente et de collaboration se fait jour. Cette tendance se manifeste de deux façons, selon que les uns ou les autres prennent l'initiative de l'accord.

A vrai dire, les psychologues, à commencer par Ribot, ne se sont jamais désintéressés complètement du travail sociologique. Mais, dès juillet 1920, nous avons vu le *Journal de Psychologie* consacrer un numéro spécial aux rapports de l'une et l'autre recherches. Depuis, la même revue s'est montrée accueillante aux sociologues (cf. par exemple dans le numéro du 15 octobre 1923 l'étude de Davy : *Problèmes de Psychologie sociale*). Et l'on a vu Marcel Mauss présider aux débats de la *Société de Psychologie* (séance du 17 mai 1923, *ibid.*). Pendant ce temps, les sociologues savaient à l'occasion témoigner qu'ils n'ignoraient rien des multiples entreprises psychologiques et ils apportaient à l'œuvre commune de précieuses contributions (cf. par ex. Halbwachs : *Le Rêve et les Images-souvenirs*, contribution à une théorie sociologique de la mémoire, *Revue philosophique*, janv.-fév. 1923).

Cette collaboration promet de ne plus cesser, et Marcel Mauss s'est efforcé d'en donner la formule (allocution à la *Société de Psychologie*, cf. ci-dessus). Le sociologue, a-t-il noté, rencontre en son enquête ce qu'on peut appeler l'homme total, et de cette considération de la totalité psychologique individuelle résulte une conjonction naturelle des travaux. D'autre part, l'ethnographie comparée pose des problèmes qu'il appartient au psychologue de résoudre.

Mais le besoin que sociologue et psychologue ont l'un de l'autre, et la bonne volonté qu'ils peuvent mettre à se communiquer leurs résultats, voient peut-être les difficultés sans les résoudre. Il se peut que le psychologue opère comme Mac Dougall (cf. Davy, loc. cit., p. 737), et mette à son programme une étude de la mentalité de l'individu, puis de celle du groupe, puis analyse les réactions de la seconde sur la première. Aux yeux du sociologue, cela est absolument insuffisant : il n'y a pour lui d'individu que dans et par le groupe. L'accord n'est vraiment possible que si le psychologue accepte franchement ce point de vue, et dès lors, subordonne quelque peu ses investigations à celles de son confrère. La chose est possible, et tel semble être en somme le cas de

M. Georges Dumas et de ses collaborateurs du *Traité de Psychologie*.

Th. Ribot, dont cette œuvre considérable se réclame, a su conserver aux formules de sa préface une certaine souplesse. Sans doute, il va jusqu'à dire : « La psychologie a son efflorescence terminale dans la sociologie ». Mais il ajoute : « Les auteurs de ce traité n'ont pas commis l'erreur de quelques psychologues qui, à mon avis, vont trop loin. » Il ne faut pas « incorporer à la psychologie tout ce qui en est issu, ni surtout .. méconnaître le caractère original du fait social. » (Traité I, préface, p. xii.) Et c'est plutôt la sociologie qui lui paraît en danger.

Les affirmations de M. Georges Dumas rendent un son beaucoup plus net. Dans le chapitre qu'il a consacré à l'expression des émotions, il conclut : « En somme, les théories de l'expression que Darwin, Spencer et Wundt ont formulées avaient le grave défaut de n'être ni assez physiologiques ni assez sociales... Nous avons associé, au contraire, une fois de plus, l'explication sociale à l'explication physiologique que nous croyons fécondes par elles-mêmes et par leur association. Peut-être n'est-il pas inutile de remarquer qu'en agissant de la sorte, c'est à la pensée d'Auguste Comte et à la direction inaugurée par lui dans l'explication des phénomènes psychologiques que nous restons fidèles (p. 641). »

Cette référence expresse à l'esprit positiviste est à noter. Les conséquences en sont acceptées en connaissance de cause par M. Dumas : il est entendu que le domaine psychologique cessera d'être un territoire contesté, en ce sens que physiologistes et sociologues se le partageront. Ce qui fera l'originalité des recherches psychologiques, ce sera seulement l'appel successif ou simultané à la sociologie et à la physiologie.

Le programme est audacieux, et c'est un beau risque à courir. M. Dumas s'en tire à son honneur. Il est vrai que l'expression des émotions, qu'il étudie avec prédilection, se prête spécialement bien aux exigences de la méthode. Les collaborateurs du *Traité*, en revanche, oublient volontiers le mot



d'ordre, et restent traditionnellement psychologues, avec d'ailleurs d'indéniables qualités, quand ils n'écrivent pas tout simplement des chapitres de physiologie du système nerveux. C'est que, sans doute, le procédé préconisé demande une préparation, et comme un renversement de point de vue.

Il est intéressant de se demander pourquoi des psychologues comme M. Dumas quittent si résolument les sentiers battus. C'est sans doute qu'ils ne trouvent pas dans la psychologie introspective les caractères scientifiques auxquels la physiologie les a habitués. Du coup, ils retournent à l'étude de l'organisme, et ils demandent à la société de leur fournir un autre mécanisme, un autre déterminisme, une autre possibilité de généralisation. A première vue, l'accord est complet, non seulement avec Comte, mais avec Durkheim. Celui-ci a souvent insisté sur le dualisme de l'homme-organisme et de l'homme social. Mais nous croyons qu'au fond la conception n'est pas du tout la même. La société est surtout pour Durkheim un système de croyances, cristallisées il est vrai en institutions, mais ne cessant d'intéresser la sensibilité et l'activité. Le collectif est idéal et ensemble de valeurs, et l'individu soutient moins avec la conscience du groupe un rapport d'épreuve à photographie que d'agent moral à idéal de vie.

M. Lalande, dans l'introduction qu'il a consacrée à la méthode, a bien mis en lumière cet aspect du problème : « Toutes les fonctions supérieures de la vie mentale, dit-il, touchent aux sciences normatives et le caractère social de celles-ci ne peut être mis en doute, si même on ne va pas, comme les sociologues les plus déterminés, à en faire uniquement l'expression des contraintes que la vie commune exerce sur les pensées individuelles. On aboutirait donc à diviser la psychologie, comme le projetait déjà Aug. Comte, en deux fragments qui se dissocieraient : le premier serait attiré vers la biologie ; le second tendrait à se confondre avec les sciences normatives, et par là, à se subordonner à la sociologie (p. 39). » Comme il le dit en un autre passage

(p. 12), un tel point de vue, « si on le pousse à bout, transfère aux sciences normatives la charge de fournir la connaissance la plus haute de l'esprit ».

S'il en est ainsi, il est assez curieux de ne rencontrer nulle part, au moins dans ce premier tome du *Traité*, une allusion à la psychologie du jugement de valeur. C'est pourtant par là surtout, à ce qu'il semble, que la liaison doit s'opérer le plus naturellement entre psychologie et sociologie.

Aussitôt on aperçoit l'importance des problèmes qui se posent dans cette direction, et qui n'intéressent pas seulement la conception psychologique de la vie mentale, mais qui réclament du sociologue une claire conscience des rapports de la sociologie théorique avec la sociologie normative. Dans l'état actuel des choses, il paraît prématuré de s'engager sur ce terrain. Un avenir sans doute assez proche nous apportera la réponse.

M. D.

A. — *Psychologie sociale*

BARTLETT (F.). — *Psychology and Primitive Culture*. — Cambridge, The University Press, 1923, x-228 p. in-8°.

L'auteur ne pense pas qu'il y ait lieu de distinguer aussi radicalement qu'on l'a fait les primitifs et les civilisés. Les mêmes mécanismes sont en jeu à tous les stades de l'évolution sociale (critique de M. Lévy-Brühl, p. 282-287). Plus apparents, moins enchevêtrés dans les sociétés inférieures (ce qui ne signifie pas le moins du monde d'ailleurs que ces sociétés soient « simples »), ils sont plus faciles à discerner, et c'est pourquoi l'étude de la civilisation primitive forme la meilleure introduction à la psychologie de la vie sociale contemporaine. Elle permet, en effet, d'établir une sorte de schème applicable à tous les cas où des hommes vivent en commun. Telle est la tâche que M. Bartlett assume, sans en ignorer les difficultés et les périls. S'il condamne l'erreur qui consiste à partir de l'individu comme tel

et à le considérer à part du groupe, ce n'est pas pour tomber dans l'excès inverse et proscrire toute espèce d'explication psychologique. Rompu aux méthodes de laboratoire, favorable même au *behaviorisme*, sans en avoir la superstition (*cult*), il entend traiter les problèmes que soulève la civilisation des sociétés inférieures d'une manière rigoureusement objective. Avec Rivers il reconnaît que le sociologue a le droit de bannir la méthode psychologique — moins, à vrai dire, parce qu'elle est inapplicable ou inadéquate (*irrelevant*) que parce qu'elle est plus lente à porter des fruits. Mais le psychologue ne peut pas, lui, se passer de la méthode sociologique : il doit, au contraire, tendre à expliquer, dans tous les cas possibles, la conduite individuelle par des faits sociaux, c'est-à-dire, le plus souvent, par des tendances proprement sociales. Il s'agit donc, en fin de compte, d'établir un schème des tendances susceptibles de déterminer la conduite de l'homme dans les sociétés inférieures, et de montrer que ce schème est applicable à n'importe quelle société.

Ces tendances peuvent être, selon l'auteur, qui analyse et critique non sans profondeur la liste établie par Mac Dougall, réparties en quatre catégories : 1° Les trois tendances fondamentales : tendance à dominer (*assertiveness*), tendance à se soumettre (*submissiveness*), « camaraderie primitive » (*the responses one to another of equals*) ; 2° Certaines tendances dérivées, comme la constructivité, la « conservativité », la curiosité ; 3° Les tendances ou réactions propres à un groupe donné : *group responses* ou *group difference tendencies* ; l'auteur y insiste beaucoup, et c'est, en effet, la partie la plus originale de son livre ; 4° Les tendances individuelles.

Ces diverses tendances se combinent entre elles de mille manières et c'est leur « entre-jeu » prodigieusement complexe qui produit les modalités de la vie et de l'évolution sociales. Ainsi, combativité et camaraderie donnent la rivalité amicale des jeux. Mais si le second élément du mélange est la domination, nous avons le despotisme, et si c'est la soumission, la formation d'individus hors la loi agressifs.

Le premier fait social auquel l'auteur tente l'application de son schème est le conte populaire. Prenez, en effet, le groupe au moment où il écoute une histoire : la « camaraderie » est manifeste, tous sont à l'unisson, tous pleurent ou rient en même temps (induction sympathique des émotions) mais tous aussi réentendent sans se lasser les mêmes fables (conservativité). D'autre part, les tendances individuelles du conteur (désir d'étonner, vanité, etc.....) contribuent à modifier les contes, d'autant plus que ceux-ci sont en un sens, dans bien des cas, sa propriété. Le conte reflète d'ailleurs avant tout la personnalité du groupe, ses tendances propres, ses institutions, ses coutumes : c'est une espèce d'auto-biographie. Mais, le plus souvent, la forme et la matière du conte sont directement influencées par les deux grandes tendances : domination, soumission. Le héros, qui ressemblait d'abord à tous ses camarades, dans la fable, se détache d'eux, triomphe un moment par la ruse ou par la force, puis se trouve à son tour asservi (surtout lorsqu'il n'est que rusé). Le conte rempli de prouesses étonnantes ressortit à la tendance orgueilleuse, l'histoire qui n'a d'autre but que de faire rire, à la tendance humiliée, etc.....

Le deuxième exemple a beaucoup plus de portée : c'est, en effet, à l'évolution même de la civilisation primitive que l'auteur se propose d'appliquer maintenant son schème. Problème vaste et difficile dont l'examen occupe plus de la moitié du livre. Nous ne suivrons pas M. Bartlett dans son argumentation qui ne laisse pas d'ailleurs d'être un peu embrouillée. Le Groupe est considéré tour à tour en lui-même et dans ses rapports avec d'autres civilisations. Dans le premier cas il se produit entre les tendances des intégrations, des renforcements mutuels, mais plus souvent des conflits à l'issue desquels certaines tendances sont refoulées et vivent souterrainement, secrètement, pour reparaître tout à coup et donner naissance à des crises sociales, à des explosions de persécution, à des orgies sexuelles, etc..... Seules peuvent disparaître complètement les tendances différentielles : par exemple la dispersion du groupe qui

possédait les secrets d'une certaine technique entraîne l'oubli total de cette technique. Dans le second cas, le Groupe entre en contact, soit par immigration, soit par invasion, soit par emprunts, avec d'autres civilisations. Que se passe-t-il alors ? L'adoption des éléments nouveaux est déterminée, certes, en partie, par la nature des rapports des indigènes et des immigrants (caractère de la domination exercée, qualités respectives des deux civilisations, etc... selon les lois établies par Rivers) mais surtout par l'aptitude de ces éléments nouveaux à satisfaire les tendances instinctives préexistantes ou des besoins pratiques éprouvés par le plus grand nombre (p. 198). Aussi est-ce généralement ce qu'il y a de plus extérieur à l'institution, à la coutume étrangère qui est emprunté. Telle tribu apprendra par cœur, sans en comprendre le sens, des corroboris entiers. Telle autre acceptera la coutume étrangère du tatouage, mais conservera ses dessins qui seuls expriment ses tendances. Ce n'est point d'illogisme, d'indifférence à la contradiction, qu'il faut ici parler. Le groupe primitif cherche à conférer au nouveau la solidité de l'ancien, à l'accorder avec lui selon les règles implicites d'une logique profonde, dont la loi suprême est la nécessité pour lui, groupe, de se défendre contre les forces hostiles qui le pressent du dehors — en un mot, de se conserver. Son expédient fondamental, pour parvenir à cette fin, est la constitution d'exemplaires ou de modèles de civilisation (*cultural patterns*) qui lui sont propres, sur lesquels il a mis sa marque, bref qui expriment ses tendances différentielles. Les « groupes spéciaux » qui en ont la garde n'empruntent aux étrangers que ce qui peut les renforcer sans en altérer l'essentiel. Modèles et groupes spéciaux renferment ainsi en eux-mêmes la destinée de la communauté. Si le groupe cérémonial — ou technique — perd sa cohésion interne, s'élargit trop, ou si, au contraire, trop fortement organisé, il cesse de faire effort, vit en dehors de la communauté, dans les deux cas, il y a « simplification », désintégration, décadence de la civilisation.

Bornons-nous à une seule remarque, mais qui est

d'importance. L'auteur prend les « modèles de civilisation » une fois constitués et il se borne à étudier les altérations superficielles qu'ils subissent ou à suivre la marche de leur progressive disparition. Mais quand et comment ont été créés ces modèles ? Je sais bien qu'il refuse de s'occuper des « antécédents très éloignés ». Il est toutefois difficile d'éluder entièrement cette question. Se tirera-t-on d'affaire en invoquant une sorte d'invention inconsciente ? Mais M. Bartlett, loyalement, reconnaît qu'elle est en tout cas moins une invention véritable de matériaux que la production de combinaisons nouvelles. Il faut bien en arriver à l'invention consciente et individuelle : « On peut difficilement mettre en doute que, même aux stades les plus anciens de l'organisation sociale, l'individu soit capable de faire sentir son pouvoir, et très souvent dans le sens d'une modification de la civilisation de son groupe (p. 236). » Spencer et Gillen, qui ont observé les tribus australiennes, ont eu l'impression que la rencontre des anciens et des hommes les plus éminents, au cours des grands corroboris, pourrait bien être le point de départ de certains changements dans les coutumes. Mais ils n'ont pu en fournir la preuve. Et de fait, il est peu probable, si l'on se reporte à l'analyse du conservatisme primitif, qu'un changement vraiment fondamental puisse se produire. Bartlett en profite pour déclarer que l'action individuelle reste très limitée. D'autre part, il n'ose pas conférer à la collectivité comme telle le pouvoir de créer. Dès lors son schème de tendances nous paraît inapplicable à la civilisation moderne, qui se transforme et progresse sans cesse (à moins d'ériger la « curiosité » primitive en appétit du nouveau, ce qui serait faire jouer aux tendances — et Bartlett s'en défend énergiquement — le rôle des vieilles « facultés »), et inapplicable même à la civilisation primitive, car les « cultural patterns » ne sont pas des données auxquelles on puisse légitimement s'arrêter : ils ont une histoire, une genèse, il est difficile, mais possible, utile et nécessaire de la reconstituer. L'École sociologique française a suffisamment fait la preuve

qu'une certaine audace dans l'hypothèse pouvait être féconde : on eût aimé en rencontrer un peu dans cet ouvrage, remarquable d'ailleurs à beaucoup d'égards et dont ce bref compte rendu est loin d'avoir épuisé la richesse.

D. E.

**Social aspects of Psycho-analysis. Lectures delivered under the auspices of the SOCIOLOGICAL SOCIETY** by Ernest JONES, James GLOVER, J.-C. FLÜGEL, B. LOW and Ella SHARPE, edited by Ernest Jones. — London, Williams and Norgate, 1924, vi-240 p.

Ces six conférences — le Dr E. Jones a soin de le noter dans son introduction — sont dues à des psycho-analystes entraînés, tous membres de la British Psycho-analytical Society, tous « qualified persons », qu'il ne faut donc pas confondre avec la multitude d'écrivains qui parlent de ce qu'ils ignorent. D'autre part, elles ont été faites à la demande de la Société anglaise de Sociologie. « C'est la première fois, remarque M. Jones, qu'une société scientifique exprime le désir de connaître les idées mises en lumière par la psycho-analyse ».

La question des rapports de la psycho-analyse et de la sociologie est nettement posée par Jones lui-même, dans la première conférence (*The relationship of Psycho-analysis to Sociology*, p. 8-42). La psycho-analyse n'est qu'une branche de la psychologie : or les rapports de la sociologie avec celle-ci sont aisément discernables. La sociologie n'a expliqué les institutions que lorsqu'elle a décelé les mobiles qui ont poussé les hommes à les édifier. Ainsi les sociologues ont-ils recherché la collaboration des psychologues, mais ceux-ci ne voulaient ni ne pouvaient les aider, ayant négligé d'étudier précisément ces aspects des esprits qui pouvaient fournir des réponses aux questions posées par les sociologues, c'est-à-dire « les intimités de la vie affective dans l'individu » (p. 10). Plus avisés, certains auteurs ont pensé que l'explication des phénomènes sociaux résidait peut-être dans l'existence d'instincts spéciaux qui n'entre-

raient en action que lors du contact de l'homme avec ses semblables. Mais cette conception n'a donné que de maigres résultats. La psycho-analyse est allée plus loin : elle a, avec Freud, décomposé les instincts « sociaux » en tendances plus élémentaires que le contact des consciences ne crée pas, mais libère, et qui se manifestent dans la vie antérieure de l'individu, en particulier dans la vie de famille. Or, cette recherche des mobiles qui constitue, en fin de compte, l'objet essentiel de la sociologie, la psycho-analyse est particulièrement bien placée pour l'entreprendre. N'a-t-elle pas découvert que les symptômes névropathiques étaient dus à des désirs inavoués, que les mobiles les plus importants de la conduite humaine étaient les mobiles ignorés du sujet lui-même, appartenant *to a buried stratum of mind*, inconscients en un mot — bien plus, que ces mobiles se rattachaient aux époques les plus anciennes de l'humanité, en sorte que la psycho-analyse était peut-être en mesure de découvrir les sources psychologiques des institutions mêmes, étudiées d'une autre manière par les psychologues (p. 15) et qui sait, d'ouvrir au sociologue *a new world of mental archaeology* ?

Arrivé à cet endroit du livre, le sociologue, même s'il reste sceptique, ne peut manquer d'être vivement intéressé. Malheureusement, de la page 15 à la page 38, nous n'avons plus guère qu'un exposé des doctrines aujourd'hui bien connues de Freud. Le deuxième essai confirme l'impression que laissait le premier, à savoir que les orateurs entendent avant tout initier leur auditoire de sociologues à leurs doctrines ; ils ne paraissent même pas soupçonner la nature des questions auxquelles ceux-ci aimeraient qu'on répondît. Les troisième et quatrième conférences contiennent également des redites. Le sujet posé au début du livre est à peine esquissé.

Néanmoins, le livre contient d'utiles indications.

La sociologie psycho-analytique repose presque tout entière sur la psychologie de l'enfant, ou plus précisément sur la psychologie sexuelle de l'enfant. L'enfant n'est pas seulement le père de l'homme :



il est aussi le père des sociétés. Foncièrement égoïste, asocial, il finit par se plier, tant bien que mal, aux exigences de la vie en commun. Comment le conflit est-il résolu, et l'est-il jamais complètement ?

L'érotisme, chez l'enfant, s'éveille avec la vie et prend toutes les formes. Mais il ne s'épanouit pas librement : il est heurté de mille manières par l'entourage social, il se rétracte, comme les pseudopodes de l'amibe, il est refoulé et se réfugie dans l'inconscient, d'où il continue à diriger toutes les activités de l'individu. Qu'est-ce que la vocation, sinon un désir d'enfant satisfait par l'adulte ?

Le laboureur réalise un désir inconscient de possession, le boucher satisfait un sadisme toujours refoulé, le banquier, voire le mathématicien ! a trouvé une voie détournée pour donner libre cours à sa coprophilie infantile, l'artiste crée des statues ou des poèmes, faute de ne pouvoir faire des enfants comme sa mère dont les fonctions procréatrices le préoccupaient quand il était un petit garçon (p. 226), et si la femme n'a pas donné de grandes œuvres, c'est qu'elle met au monde des enfants réels. Les phénomènes politiques et économiques s'expliquent de la même manière, c'est-à-dire en faisant appel à des mobiles sexuels inconscients et refoulés. La démocratie est le fruit de l'explosion de la haine secrète et continue des fils contre leur père, leur rival dans la possession de la mère : une élection est la « sublimation » du régicide (primitivement du parricide, p. 140). Les pères satisfont la jalousie que leur inspirent les fils en déchaînant les guerres, qui les déciment. A la base du capitalisme, la psycho-analyse découvre l'inconsciente survivance de l'érotisme anal de l'enfant et comme le substitut des « fecal possessions » (p. 165). Les partisans de la déflation sont logés à la même enseigne. D'une manière générale le problème de la valeur se ramène à un problème de sexualité infantile. Et il en est d'ailleurs de même de tous les problèmes sociaux.....

Nous voilà loin de la sociologie psycho-analytique dont nous étions au moins en droit d'espérer que le livre nous donnerait les grandes lignes. Plus

riches de substance, et plus prudents à la fois, sont les ouvrages de Freud lui-même (*Totem und Tabu*, *Massenpsychologie und Ichanalyse*) et les articles de Kelsen, de Kolnaï, de Roheim dans *Imago*, 1922. On y trouve, à côté des exagérations coutumières, des indications suffisamment précises pour former le point de départ de recherches utiles.

D. E.

RIVERS (W. H. R.). — *Psychology and Politics* (préface de E. Smith. Notice de Myers). — Londres, Kegan Paul, 1923, vi-181 p. in-8°.

L'auteur de *l'Histoire de la société mélanésienne* (1914) et de *l'Instinct et l'Inconscient* (1920) avait accepté de se mêler à la vie politique. Il y apporta ses habitudes et préoccupations d'ethnologue et de psychologue. Le présent volume — posthume — est un recueil d'essais où se révèle cette triple compétence. Beaucoup de remarques savoureuses, mais difficiles à résumer. Plus d'indications de méthode d'ailleurs que de solutions.

L'auteur insiste sur la nécessité de tenir compte en politique des instincts plus que des raisonnements, et d'observer les « comportements » des groupes au lieu de s'en tenir à l'analyse et l'état d'esprit des individus. L'instinct doit d'ailleurs être entendu de façon plus large qu'on ne le fait d'ordinaire, l'universalité de la tendance n'étant nullement une caractéristique indispensable. Si l'hérédité des habitudes acquises était démontrée, le champ des tendances instinctives devrait être encore étendu. Et l'héritage social dont parle Graham Wallas serait pour une bonne part transmis par les organismes eux-mêmes. Il peut se constituer un instinct de communauté qui paralyse l'instinct d'appropriation individuelle peut-être primitif. C'est pourquoi on a tort d'opposer au socialisme les données de la « nature humaine » (p. 83-93). L'influence des instincts dans la vie sociale est d'ailleurs très différente selon que la société constitue un tout indifférencié ou selon qu'elle prend pour centre une personnalité conductrice. (V. p. 42

la part du prestige et de la suggestion dans le cas des leaders des partis politiques.)

Dans la conférence sur les buts de l'ethnologie (p. 109-137) est résumée la théorie de l'auteur sur l'importance des migrations et des mélanges pour le développement de la civilisation. G. Elliot Smith, dans la note qu'il ajoute à cette conférence, en tire des conclusions contre les théories de Freud.

C. B.

SELIGMANN (C.-G.). — *Anthropology and Psychology : a Study of some points of contact.* — *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 1924, vol. LIV, 46 p. et IV pl.

Effort pour relier les théories psychanalytiques de Jung à une éthologie — encore plus qu'à une psychologie — collective et individuelle. On connaît la classification des individus proposée par Jung : « intravertis » et « extravertis ». M. S. pense pouvoir l'étendre aux « sauvages » qu'il connaît si bien, classer les arts et les caractères des artistes des sauvages comme des peuples civilisés. Quelle que soit l'autorité de M. S., la valeur de ces observations dépend du degré de créance qu'on accorde à la « psychanalyse » qui les inspire. Le chapitre concernant les rêves décrits par des non-Européens contient par contre une série de documents qui resteront, même à part de l'usage qu'on en peut faire.

M. M.

BECK (P.). — *Die Nachahmung und ihre Bedeutung für Psychologie und Völkerkunde.* — Leipzig, Kröner, 1924, 173 p. in-8°.

Cette dissertation claire sur l'imitation est peut-être écrite depuis fort longtemps, à l'époque où, après Tarde et M. Baldwin, ce problème sociologique était à la mode. En tout cas, ni par la facture ni par l'information, même en psychologie et en biologie, elle ne se ressent de rien qui soit plus jeune

que 1910. Elle ignore encore le débat de Durkheim et de Tarde et, par ce côté, elle date même plus cruellement. L'auteur est un des premiers philosophes qui ait, vers 1904, essayé de définir la « pensée primitive ». Il en est resté là. Il part de toute une théorie psychologique — elle-même bien raisonnable, mais bien dépassée — de la perception ; il la conclut brusquement en passant — « salto mortale » — à la conscience collective : l'esprit primitif aurait tout animé parce que, même sans aucun motif religieux, psychologiquement et physiologiquement, l'homme aurait commencé à imiter — à se croire identique aux choses ; ce qu'il réalise par le langage et par l'imitation, la mimique. Cette idée de M. B., même sous cette forme un peu vieillotte, n'est pas sans intérêt : son application à la pratique, et à la technique, à la morale sexuelle (y compris le mariage par profit), à la raison, au droit, à la religion, à la science, est plus que hâtive : le principe de la démonstration est constamment celui-ci : l'action a précédé l'idée, même en mathématique, or elle consiste en imitations. Si M. B. nous avait donné même une bonne définition de l'imitation, il n'y aurait que demi-mal.

M. M.

SCHULER (Max). — *Wesen und Formen der Sympathie. Phänomenologie der Sympathiegefühle.* (2<sup>e</sup> vermehrte und durchgesehene Auflage). — Bonn, Cohen, 1923, xvi-312 p. in-8<sup>o</sup>.

L'ouvrage est le premier d'une série de monographies des formes de l'affectivité. L'auteur est, en effet, un anti-intellectualiste ou un intuitionniste résolu. Il se réclame de Pascal, de Lotze, et de beaucoup d'autres, y compris Bergson, pour mettre en lumière cette logique du cœur qui préside aux jugements de valeur. Le sentiment est pour lui antérieur à la connaissance représentative. Il est « Urphänomen ».

Le livre débute par des vues historiques et critiques intéressantes sur l'éthique de la sympathie. De là on passe à une analyse et une classification des formes du « Mitgefühl » (*Miteinanderfühlen, Einsfühlung*, etc.). Les idées que le troisième chapitre développe sur les théories génétiques de la sympathie font par endroits état de la psychologie collective, mais bien superficiellement. Un ample chapitre est, au contraire, consacré aux théories métaphysiques (Schopenhauer, etc.). Des considérations historiques le complètent (*Die kosmische Einsfühlung in den Gemütsgestalten der Geschichte*). Le chapitre v peut alors nous présenter un schéma des lois fon-

damentales de la sympathie, depuis ses formes élémentaires jusqu'à l'amour de Dieu. Les chapitres suivants développent ces considérations psychologiques, non sans subtilité.

La seconde partie, consacrée à l'amour et à la haine, aborde de front le problème des valeurs. C'est, en effet, la notion de valeur qui peut le mieux définir ces deux données premières. Comment passer de l'amour-tendance à la sphère de la morale ? En considérant à part l'amour de personne à personne, seul susceptible de revêtir un caractère éthique. A condition qu'il s'agisse de la personne en elle-même, indépendamment de ses attributs « empiriques », comme dirait Kant. Il y a là des développements plutôt obscurs. Après quelques pages consacrées à Freud, l'auteur s'engage décidément dans la voie métaphysique. Il rend bien hommage en passant à l'ethnographie et à la psychologie comparée, mais c'est pour examiner longuement les solutions proposées, et pour proposer la sienne, au problème de l'existence d'autrui (*Von fremden Ich*).

Malgré les connaissances et le talent dépensés dans des ouvrages de cette nature, leur principal intérêt est qu'ils permettent de mieux pressentir ce que réserve dans l'avenir une psychologie affective travaillant en liaison avec la sociologie.

M. D.

LIONEL TAYLER (J.). — *Social life and the crowd*. — Londres, Léonard Parsons, 1924, xx-219 p.

Cet ouvrage n'apporte pas une contribution nouvelle et originale au problème de la foule, mais des vues sociologico-politiques qui s'inspirent des récentes théories de la psychologie collective (Mac Dougall, Ross, Trotter) et aussi de Rousseau, Hegel et Gladstone. Le « rationalisme » intellectualise et simplifie l'homme qui est avant tout un complexe amalgame de passions et d'appétits. De nouvelles doctrines politiques sont nécessaires, qui tiennent compte de cet irrationnel que la Psychologie sociale a découvert au fond des masses humaines. Les conférences d'où est sorti ce volume s'adressaient à un public très large — les congressistes de la « Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté » (Salzburg, 1921). On les lit sans effort, mais non pas tout à fait sans profit.

D. E.

BERNARD (L. L.). — *Invention and social Progress*. — *The American Journal of Sociology*, juillet 1923, p. 1-34.

Toute invention implique un effort de réajustement à un milieu : monde de la matière, des relations sociales ou des idées. Les inventions devront donc être distinguées en inventions *physiques*, inventions *sociales*, et inventions *de méthode*. La convergence de ces inventions, dont les sources sont dans la nature de l'inventeur (mains, cerveau, langage) ou dans celle du milieu (modèles, matériaux, forces) détermine le progrès social. Il en est arrivé

au point où c'est surtout par des procédés scientifiques que son mouvement sera accéléré.

C. B.

Mc DOUGALL (W.). — **Can Sociology and Social Psychology dispense with Instincts?** — *American Journal of Sociology*, 1924, xxix, p. 658 sq.

Avec des observations de M. Bernard. Maintient le point de vue exposé dans sa *Social Psychology*.

STEP (E.). — **Go to the Ant.** — Londres, Hutchinson, 1924, in-8°. (Bonne description des Sociétés de fourmis).

WHEELER (W. M.). — **Social Life among the Insects.** — Londres, Constable, 1923, in-8°. (Bon exposé des notions classiques concernant les sociétés d'insectes, enrichi des points de vue et des découvertes personnelles de l'auteur).

Mc DOUGALL (W.). — **Introduction to Social Psychology.** — Londres, 1923, in-8° (réédition).

ALLPORT (F. H.). — **Social Psychology.** — Boston, Houghton Mifflin, 1924, in-8°.

GAULT (R. H.). — **Sociological Psychology. The Bases of Behavior called social.** — New-York, Holt, 1923, in-8°.

KANTOR (J. R.). — **The Institutional Foundation of a Scientific Social Psychology.** — *Amer. Journ. of Sociology*, 1924, xxix, p. 674 sq.

BALZ (A. G. A.) et POLT (W. A.). — **The basis of social Theory.** — New-York, Knopf, 1924, 282 p. in-8°. (Rapport du psychologique et du social. Conclut que toute psychologie est de nature sociologique).

SMITH (G.-E.). — **Freud's Speculations in Ethnology.** — *The Monist*, 1923, vol. 33, p. 81 sq.

THORBUEN (J. M.). — **Analytic Psychology; Religious Symbolism.** — *The Monist*, 1924, xxxiv, p. 96 sq. (se rattache à la psychanalyse de M. Jung).

JENKINS (F. W.). — **Social and industrial Psychology (a selected Bibliography)** (*Russel Sage Foundation*). — New-York, 1923, in-8°.

WEEKS (A. D.). — **The control of the social Mind, Psychology of economic and political Relations.** — New-York, Appleton, 1924, 281 p. in-12.

## B. — Philosophie des valeurs

MEINONG (A.). — Zur Grundlegung der allgemeinen Werttheorie. (Statt einer zweiten Auflage der « Psychologischethischen Untersuchungen zur Werttheorie », hrsgg. v. Ernst Mally). — Graz, Leuschner und Lubensky, x-176 p. in-8°.

En cette œuvre posthume se trouve condensé l'essentiel des longues recherches logico-psychologiques poursuivies par l'auteur dans le domaine des jugements de valeur. Nous y retrouvons, encore aggravée, la minutie scolastique de son maître Brentano. Un psychologisme intransigeant continue à s'y affirmer et à se complaire en des subtilités sans cesse raffinées. Non pas que la richesse, souvent enviable, du vocabulaire, recouvre en fin de compte rien de tellement nouveau : la méthode adoptée interdit d'avance de pareilles surprises.

L'introduction et les recherches préliminaires du chap. premier s'efforcent de définir le mot valeur (*Wert*). De fastidieuses analyses confrontent une fois de plus cette notion avec celles de besoin, d'utilité, etc. On peut alors, dans le chap. II, entreprendre un examen des faits psychologiques (*Werterlebnisse*). La valeur et le désir sont abondamment confrontés. Les sentiments de valeur (*Wertgefühle*) donnent lieu à un remarquable luxe de nuances (*Seinsgefühle, Denkgefühle, Urteilsgefühle, Inhaltsgefühle, Aktgefühle*, etc.). Le chap. III continue l'analyse psychologique. La description des « Werthaltungen », que le mot appréciations traduit mal, et qu'il ne faut pas confondre avec les jugements de valeur proprement dits (*Werturteile*), ne manque pas de pénétration. Les notions de bien et de mal, au sens utilitaire (*Gut, Uebel*), de bonheur, de malheur, sont ramenées à leur source psychologique. Des distinctions sont faites entre la valeur par transfert (*Uebertragungswert*), la valeur propre (*Eigenwert*), la valeur consécutive (*Wirkungswert*), etc.. Une classification enfin s'ébauche : « Les appréciations (*Werthaltungen*)

sont ou primitives ou dérivées, les dérivées sont ou apathogènes ou pathogènes, les pathogènes sont atimologiques ou timologiques. » (On aura par là un faible aperçu du vocabulaire). Le chap. iv et dernier traite de la notion de valeur en elle-même (*Wertgedanke*). Le parti pris psychologique oblige l'auteur à reprendre les mêmes notations, en se plaçant cette fois au point de vue de l'objet. Le grand point est la distinction entre valeur personnelle et valeur impersonnelle, valeur absolue et valeur relative, etc. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le problème de l'objectivité et de la réalité des valeurs n'inspire à Meinong d'autre vue philosophique qu'une comparaison avec la couleur et le son (p. 157). Et l'on conçoit que l'auteur soit aussi peu attentif que possible à la distance qui sépare les valeurs idéales et les valeurs économiques. On reconnaît nettement chez lui l'influence de l'empirisme utilitaire hérité de Locke et de Hume.

C'est ce qui permet de dire qu'en somme cette psychologie compliquée est une assez pauvre psychologie. Que dire après cela de l'ignorance où elle paraît être du mouvement sociologique, non pas même français, mais allemand ? Décidément, il y a plus de choses en tel article de Durkheim que dans l'énorme littérature de la « Wertphilosophie ».

M. D.

STERN (W.). — *Person und Sache*. Bd. III : *Wertphilosophie*. — Leipzig, J. A. Barth, 1924, xx-474 p. in-8°.

Ce volume est le troisième et dernier d'une œuvre considérable, par ses dimensions tout au moins. L'auteur, renouant la tradition de la monadologie leibnizienne, et l'enrichissant chemin faisant de concepts empruntés à Kant, Fichte ou Hegel, part du dualisme de la Personne ou de la Chose, c'est-à-dire au fond de l'opposition entre jugement de valeur et jugement de réalité. Avec clarté, il sépare l'activité scientifique de l'activité « valorisante ». Mais elles tendent toujours à se rejoindre dans l'affirmation d'un monde réel et pourvu d'une valeur absolue. C'est pourquoi science et philosophie des valeurs supposent toutes deux une métaphysique. Cette métaphysique est une monadologie, la personnalité seule existant en soi et ayant en soi une valeur. L'univers est hiérarchie de personnes, avec Dieu au sommet. Les valeurs appartiennent dès lors à trois ordres : *Selbstwerte*, *Strahl-*



werte, *Dienstwerte*, le second et le troisième groupe n'ayant de sens que par rapport au premier. L'impératif suprême découle du principe de l'*Introzeption*, qui se ramène tout simplement à ceci : prendre conscience de sa personnalité et la maintenir en affirmant les autres valeurs et en communiant avec elles.

S'étant délibérément installé dans la métaphysique, l'auteur est dispensé de toute notation psychologique ou sociologique. Il a le mérite de poser avec netteté certains problèmes. Mais il s'illusionne quelque peu sur les vertus de sa nouvelle monadologie.

M. D.

### C. — *Logique et Théorie de la connaissance*

DUPRÉEL (E.). — *La logique et les sociologues.* — *Revue de l'Institut de sociologie de Bruxelles*, janvier-mars 1924, 72 p.

Deux voies peuvent conduire le sociologue à s'occuper de logique. Ou bien il cherche dans l'organisation de la vie sociale l'explication des règles et des opérations de la pensée, ou bien il prend l'activité logique de l'esprit comme une donnée : il lui reste à montrer dans la matière sociale un tissu de connaissances et d'actes dirigés par des connaissances. Dans le premier cas, la logique est pour le sociologue un problème, dans le deuxième un instrument. M. Dupréel prend Durkheim pour le représentant de la première tendance, Tarde pour le représentant de la deuxième.

Tarde veut toujours retrouver, sous l'activité sociale, des syllogismes en action. Mais il entend le syllogisme d'une façon très large et indéterminée, tenant compte de l'intensité des croyances et des désirs plus que de la précision des termes, accordant d'ailleurs plus d'importance à la théorie de l'invention qu'à celle du raisonnement.

M. Dupréel signale l'intérêt de cette sorte de dilatation des concepts logiques. Il loue Tarde d'avoir conçu les opérations logiques avec ce degré de généralité, d'indétermination dont M. Russell de son côté avait signalé l'importance (p. 25). Il voit dans ces marques l'amorce d'une « logique intensive » qui permettrait de comprendre comment se lient les

idées confuses. M. Dupréel rejoint ainsi la théorie qu'il avait lui-même formulée dans le *Rapport social*. Il montre que l'antique antithèse du sensible et de l'intelligible devrait être remplacée par celle du confus et du clair, étant entendu que dans les idées confuses se rencontrent non pas seulement des perceptions sensibles, mais des affirmations sentimentales où se reconnaît l'action de la société. La remarque rappelle celles de Ribot dans cette *Logique des sentiments* dont on sait l'importance pour l'étude du sentiment des valeurs.

Dans un deuxième article, M. Dupréel résume, à propos du même problème, les thèses du sociologisme durkheimien qu'il définit ainsi (p. 49) : « Le sociologisme espère trouver dans les formes et les lois de l'activité sociale la solution des problèmes fondamentaux que la tradition philosophique cherchait de préférence, soit dans les formes et les lois de l'univers, soit dans celles de la conscience individuelle ».

La théorie de la connaissance esquissée par Durkheim repose sur la distinction formelle entre deux espèces de connaissances : la connaissance sensible et la connaissance par concept. Si la première est individuelle dans son origine, la seconde implique la stabilité et l'universalité (le concept, à ce point de vue, est à distinguer soigneusement de l'idée générale qui ne serait qu'une accumulation de connaissances particulières), et par conséquent elle suppose une action de la collectivité, fixant dans le mot le résultat de ses expériences. Ceci est encore plus vrai des catégories proprement dites, qui ont d'abord été appliquées au monde social, comme des moyens de se le représenter, et qui commandent toute la représentation que nous nous faisons de la nature. Ainsi « la société est l'intermédiaire qui permettra à l'esprit individuel de participer à l'universel » ou encore « l'univers est une pensée de la société s'apercevant elle-même et posant l'ensemble des conditions de sa propre existence et de sa propre représentation » (p. 56-57).

A vrai dire, une fois ces catégories construites,

l'esprit individuel peut s'en servir de plus en plus librement. Toutefois, cette libération elle-même n'est possible que parce qu'une vie sociale d'un genre nouveau s'est de plus en plus développée. Les rapports entre individualités collectives se multiplient. A la limite l'esprit tend à penser non plus en fonction de telle société particulière, mais de la société humaine. « La science n'est donc pas une réaction de la pensée individuelle contre les mythes de la pensée collective ; c'est, au contraire, une étape dans la voie de la socialisation de la conscience » (p. 58).

M. D. ne nie pas la fécondité de cette hypothèse qui renouvelle le problème de l'origine des idées. Il ne croit pas pourtant pouvoir l'accepter telle quelle.

Dans la catégorie, ce qui importe, ce n'est pas l'objet représenté (on comprend que pour l'élaboration de cette représentation la société guide l'individu), ce sont les rapports entre éléments de la pensée. Or, la vie de la société et l'idée qu'elle se fait d'elle-même supposent ces rapports, bien loin de les créer. « Si les catégories sont imposées à l'individu par la pensée sociale, c'est qu'elles s'imposent d'abord et d'elles-mêmes à la société ; celle-ci n'est qu'un intermédiaire entre les rapports universels et la conscience individuelle » (p. 61).

Au surplus, lorsque l'individu se sert de ces catégories pour essayer de voir les choses comme elles sont (ce qui est l'effort proprement scientifique), en quoi le logique ici continue-t-il d'être social ? « Plus la pensée devient logique et plus elle s'éloigne des représentations collectives, des vieux concepts qui furent élaborés par la société elle-même » (p. 63). Le social n'est plus ici qu'un idéal, par lequel s'exprime la tendance de la vérité à l'universalité. Mais c'est l'effort des individus qui est premier, et il ne prend plus pour modèle une construction de la collectivité.

On rendrait plus exactement compte, selon M. Dupréel, des influences que subit la pensée logique si, au lieu de faire intervenir la société — comme jadis on faisait intervenir la nature — on se bornait à

analyser les effets produits par la communication de plusieurs esprits. En somme, M. Dupréel voudrait substituer à la philosophie de la conscience collective une philosophie des esprits multiples. Il annonce, à ce propos, sur la formation de notion de convention une étude qui lui permettra de préciser ses idées — et à nous de les discuter en pleine connaissance de cause, sur un exemple concret.

C. B.

**SCHELER (Max).** — *Versuche zu einer Soziologie des Wissens.* — München und Leipzig, Duncker und Humblot, 1924, 450 p. in-8°.

C'est le deuxième volume publié par l'« Institut de Recherches pour la science sociale » de Cologne, dont M. Max Scheler est le directeur. Ce volume contient un ensemble d'essais en vue de la constitution d'une « sociologie du Savoir ». Wilhelm Jerusalem, Leopold von Wiese, Paul Honigsheim et plusieurs autres ont collaboré à cet important travail. Troeltsch et P. Barth, morts récemment, faisaient partie du même groupe de penseurs et avaient également promis leur collaboration à ces études. L'animateur du groupe est M. Max Scheler.

Dans une très longue étude, qui constitue la première partie de l'ouvrage, M. Max Scheler s'est efforcé de définir l'attitude prise par les « sociologues du Savoir ». C'est comme le manifeste philosophique du groupe. M. Max Scheler montre que le problème d'une « sociologie du Savoir » est, en Allemagne, chose fort peu connue jusqu'à maintenant. Un des rares savants qui en ait reconnu l'importance est Wilhelm Jerusalem (dont ce livre contient d'ailleurs un essai). M. Max Scheler veut définir d'un point de vue philosophique une « sociologie du Savoir » qui se refuse à admettre les doctrines de la théorie de la connaissance du positivisme et ses conséquences et qui, par conséquent, « considère la connaissance métaphysique de l'univers comme une revendication éternelle de la raison et, du même coup, la croit possible ». Le groupe de penseurs, dont M. Max

Scheler coordonne les efforts, se propose moins pour le moment d'apporter des résultats que de donner des suggestions.

Quel est le but de cette « sociologie du Savoir » ? Il est le même que celui de la sociologie de la civilisation spirituelle (*geistige Kultur*). La sociologie de la civilisation spirituelle est un des moyens de pénétrer dans la question des lois de l'évolution de l'esprit humain. C'est aussi le but de la « sociologie du Savoir ». La sociologie, en général, a été conçue par ses fondateurs comme la base nécessaire d'un art politique rationnel ; de même la « sociologie du Savoir » vise à être le fondement de toute politique rationnelle de la civilisation. Elle examine les problèmes de l'évolution, de la réforme, des buts, de l'organisation des institutions. Ainsi elle pourra arriver à déterminer les moyens les plus efficaces de faire avancer le savoir accessible à l'esprit humain. Quelle que soit la conception du monde à laquelle on donne son adhésion, n'est-on pas obligé de respecter les lois de l'évolution du Savoir ? Ce sont ces lois que M. Max Scheler et ses collaborateurs veulent s'efforcer de dégager.

Nous ne faisons ici que signaler cette tentative et les buts qu'elle se propose d'atteindre ; nous ne pouvons pas entamer l'examen critique des premiers résultats très divers que nous apporte ce travail.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première partie, œuvre de M. Max Scheler, est consacrée à la position du problème. La deuxième partie traite de « la sociologie du Savoir *formelle* et la théorie de la connaissance ». Elle comprend des chapitres généraux comme les « formes de la transmission du savoir » (Luchtenberg), « la limitation sociologique de la pensée et des formes de la pensée » (Jerusalem)... et des chapitres particuliers comme « l'unité intime entre l'économie et la culture de l'esprit » (Honigsheim), « la sociologie de la jurisprudence..... »

La troisième partie traite de la sociologie du Savoir *matérielle*. C'est une étude des types historiques de coopération scientifique. On y trouve des essais sur la « sociologie de la scolastique », la « sociologie de

la mystique » (Honigsheim), la « sociologie psycho-analytique », etc.....

Il y a dans tous ces essais une expression très vivante d'un fort mouvement de pensée, qui donnera bientôt, sans aucun doute, d'autres manifestations de sa vigueur.

M. B.

OGDEN (C. K.) and RICHARDS (I. A.). — *The Meaning of Meaning. A study of the Influence of Language upon Thought and of the Science of Symbolism.* — London, Kegan Paul, 1923, xxxii-544 p. in-8°.

RANULF (Sv.). — *Der Eleatische Satz vom Widerspruch.* — Copenhagen, Gyldendalske Boghandel, 1924, 223 p. in-8°.

CASSIRER (E.). — *Philosophie der Symbolischen Formen. I. Die Sprache.* — Berlin, Bruno Cassirer Verlag, 1923, 293 p. in-8°.

Voici simultanément trois livres dus à des philosophes distingués et où un certain nombre des principes mis en avant plus spécialement par les sociologues français ne sont même plus discutés. Tous admettent que les catégories de la pensée ont revêtu diverses formes dans l'histoire et que leur critique est impossible à part de l'étude de ces formes. Tous admettent qu'elles ont surtout varié avec la façon dont les hommes ont vécu, parlé, pensé en commun. Les deux livres de M. Cassirer, philosophe allemand, et de M. Ranulf, philosophe danois, se rattachent même plus spécialement à l'interprétation générale que M. Lévy-Brühl a proposée, et qu'ils connaissent. Qu'on nous permette de nous réjouir de ces précieuses adhésions. L'évidence fait son chemin.

Le livre de MM. Ogden et Richards est, pour dire vrai, plutôt une collection d'essais qu'un ouvrage systématique. Mais il a son charme et son utilité. Issu d'une discussion qui dura longtemps entre logisticiens et logiciens anglais, qui agita un Congrès

de philosophes — assez logiquement par hasard — il roule autour du « sens » du mot « sens » ou plutôt de ce mot obscur et à tout faire « meaning » — qui, en effet, voulant tout dire, ne veut rien dire (chap. VIII). Il est enrichi d'une introduction du grammairien Postgate et de deux essais supplémentaires d'un ethnographe et sociologue éminent, M. Malinowski, et d'un médecin fort critique, le Dr Crookshank. A M. Ogden, qui est un psychologue et un peu un sociologue sont sûrement dus le chapitre sur le « Pouvoir des mots » (III) — reprise de son travail *Word Magic* — et (X) celui qui traite des « Symbol Situations » où il est fait état des fameuses recherches du Dr Head sur l'aphasie (p. 350). C'est un signe des temps que le logicien et le logisticien qu'est M. Richards ait trouvé qu'entre les façons diverses d'étudier l'usage des symboles les meilleures étaient encore les psychologiques et les sociologiques. Il est très remarquable aussi que tous deux s'accordent pour dire qu'il n'y a pas de « sens des signes » à part de leur « contexte », de leur situation dans un ensemble de symboles. Et que tout signe, même un mot séparé, suppose « un processus mental », un symbole, une chose à laquelle on pense, et, — ils l'ajoutent de temps en temps, — « un auditeur ». A notre avis il faudrait ajouter toujours ce quatrième élément. Car, même quand c'est à l'auditeur interne, quand c'est à nous-même que nous parlons, c'est l'auditeur qui est le « signe » de la présence de la société et qui comprend et qui, comprenant, « garantit » la « valeur », le sens du signe.

Les trois chapitres qui intéresseront le plus les sociologues sont naturellement ceux qui concernent les « contextes ». Le chapitre sur le « Pouvoir des mots » est plein d'utiles et spirituelles généralisations. Il présente cependant une lacune : une partie de la magie des mots vient de la magie des souffles, des respirations, des rythmes. M. Preuss a développé cette idée voici déjà vingt ans. Et d'autre part, il est exagéré de confondre le pouvoir créateur des mots, dans la magie et autrefois, avec leurs « valeurs » dans le langage des logiciens modernes. Sans doute, il n'y eût

peut-être jamais eu langage si les hommes n'y avaient cru un moment, s'ils ne l'avaient pas confondu avec un acte. Mais, aujourd'hui, chez les dissociés que nous sommes, la confusion a disparu — le progrès, dû à la critique, à la pensée en commun, ne doit pas être sous-estimé.

Tout ce qui a trait aux « situations symboliques », à la valeur active du langage et au « contexte » sera sûrement retenu. M. Malinowski a heureusement enrichi ces observations des siennes, puisées dans son expérience des langues mélanésiennes (app. I). La coïncidence de ses recherches et de ses avis avec ceux de M. Gardiner, l'égyptologue, du Dr Head, le neurologue, est, en effet, significative. Le mot, la phrase, au moins dans les langues — nous ne disons pas primitives comme M. Malinowski, car les Mélanésiens ne sont pas des primitifs — mais dans les langues non encore logicisées, est, en effet, une question d'« aspect », dans une phrase, dans une action. Car (v. p. 492) les gens ont surtout parlé pour « agir » et non pas seulement pour « communiquer ».

Le travail de M. Cassirer porte au fond sur la même question. M. Meillet en parle plus loin avec son autorité de linguiste, car cette œuvre de philosophe part, comme celle de M. Lévy-Brühl, d'observations linguistiques et porte sur le langage. Nous ne signalons ici que cet accord avec les autres auteurs et cette même façon de poser les problèmes. Elle est proche de celle à laquelle Durkheim a attaché son nom. Exégète de la pensée de Leibniz, connaisseur de la notion de symbole mathématique, M. C. veut, au fond, comme les précédents auteurs, arriver à une théorie du symbole non plus par analyse dialectique de la symbolisation scientifique, mais par analyse historique des diverses formes connues du symbolisme. La langue n'est que l'une d'elles et M. C., qui a déjà publié un autre ouvrage sur *La pensée mythique*, poursuit en ce moment son œuvre. Les symboles dans l'art et dans la science seront ensuite étudiés. Et on nous



promet d'en extraire toute une philosophie. Nous croyons, certes, la méthode de M. C. encore trop philosophique, trop généralisatrice, pas assez sociologique et qu'il est trop prisonnier de l'opposition classique : symbole et intuition, culture et vie. La culture et le symbole sont eux-mêmes dans la nature, puisqu'ils sont et sont dans la société, qui est dans la nature. Et il n'y a pas d'intuition qui soit détachée d'eux. C'est là l'un des plus profonds enseignements de Durkheim. Au fond, c'est à cette idée que vient M. Cassirer. Car il se refuse — comme MM. Ogden et Richards — à « nier » les « formes symboliques » ; de plus, il donne pour but à une « philosophie de la civilisation » non pas une critique et une « vue passive », mais une description, faite « de l'intérieur », de l'activité de l'esprit humain (p. 51) « des fonctions et des énergies de l'imagination figurée ». On pourra alors lever le voile de symboles mais sans le déchirer ; on pourra le tisser mieux, et non le détruire. C'est dire, en termes philosophiques et imagés, ce que les sociologues disent en termes concrets : que l'histoire des catégories dans les sociétés humaines est l'un des meilleurs moyens de faire la critique de l'esprit humain.

M. Ranulf ne s'est attaqué qu'à un seul point du problème, mais avec ingéniosité et ténacité.

Logicien et historien de la philosophie, il a retrouvé dans Platon lui-même la preuve que ni lui ni son maître Socrate — pourtant fondateurs de la philosophie du concept — ne s'étaient élevés jusqu'à une logique entièrement dominée par le principe de contradiction. Les « Apories » de Zénon d'Élée et du « menteur » ne sont, en effet, qu'un des types de ces jeux où se complut toute la pensée grecque jusques et y compris les maîtres de celle-ci. La démonstration est un peu inattendue. Une analyse des premiers dialogues montre, en effet, combien Platon est encore sous l'impression des doctrines des Éléates, de ce que M. Ranulf appelle la « logique de l'absolue polyvalence » des mots. Même une analyse de la « théorie », en effet substantialiste et mystique,

des « idées » platoniciennes montre que — l'observation remonte à M. Lévy-Brühl — la « participation » des idées entre elles n'est pas conçue très différemment ; elle consiste, pour Platon lui-même, toujours atteint de l'ivresse des énigmes (v. le résumé et la liste, p. 184 sq.), à confondre systématiquement l'opposition et la contradiction (Hamelin l'avait bien démontré), en somme à violer le principe de contradiction. M. Ranulf termine en rapprochant ces formes de la pensée platonicienne des formes primitives, et aussi des théories de Volkelt et de ses fameuses expériences sur l'araignée.

Il est certain qu'une idée générale commence à se dégager. C'est plus qu'une mode scientifique. Sous la pression simultanée des sociologues, des psychologues et des psychopathologues — les logiciens et les philologues eux aussi ébranlés — les logisticiens eux-mêmes — tous arrivent à une notion de l'« activité symbolique » de l'esprit, comme dit Head, à une « psychologie évolutive » de cette activité, comme Krüger appelle cette doctrine.

Certes, le *consensus omnium* n'est pas une preuve de vérité. Mais cette fois c'est de science qu'il s'agit. L'accord de savants venus de tous les bords, certains indépendamment les uns des autres, la valeur heuristique de ces théories qui ont inspiré tant d'observations, prouvent qu'on est en train, de toutes parts, de récrire et d'écrire mieux l'histoire de l'esprit humain. Peu de développements scientifiques eussent plus contenté Durkheim : personne ne nie plus réellement la valeur des procédés de recherches que l'Année préconisa. Et ce sont des faits, ce ne sont plus des philosophies qui se systématisent.

M. M.

SZENDE (Paul). — *Eine soziologische Theorie der Abstraktion.* — *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, Bd. 50, Heft 2 (février 1923), p. 407-485.

Après avoir rappelé l'importance de l'abstraction pour toutes les formes de la vie de l'esprit, M. Szende

se propose d'en rechercher les origines. Il en est de biologiques : la tendance à la stabilité, qui est elle-même une forme de la tendance à persévérer dans l'être, est satisfaite par la création d'abstractions, qui sont autant d'éléments de permanence (p. 412). Mais c'est surtout la société, selon M. Szende, qui fournit raison d'être et moyens d'existence, éléments et orientation à la faculté d'abstraire. Il semble, d'ailleurs, que, parmi les forces sociales, celles qui exercent le plus d'action, selon M. Szende, ce sont les forces de nature économique. Il va jusqu'à prétendre que le principe de l'économie de la pensée ne pouvait naître qu'au temps de la grande entreprise, qui vise avant tout à l'abaissement du prix de revient (p. 421). Ainsi ce n'est pas seulement dans l'ordre des dogmes imposés par l'autorité, mais dans l'ordre des vérités découvertes par la science que l'auteur dénonce l'intervention sociale. La substitution de l'expérience à l'apriorisme serait, selon lui, la preuve que l'esprit « plébéien démocratique » gagne du terrain (p. 452).

L'article a l'allure d'un programme général esquissé à larges traits plutôt que celui d'une démonstration précise.

C. B.

RIVERS (W. H.). — *Conflict and Dream*. — Londres, Kegan Paul, 1923, xii-195 p. in-8°.

Tout ce qu'a laissé notre regretté ami Rivers a de l'intérêt. Peut-être, cependant, ce cours, dont deux leçons avaient été définitivement imprimées par Rivers, est-il moins important que d'autres œuvres que nous attendons ou que « *Instinct and the Unconscious* ».

Dans quelle mesure Rivers se rattache-t-il aux psychanalistes, à Freud et Jung, dont, tout au moins, il a subi l'influence, c'est ce qui regarde les psychologues. Dans quelle mesure s'oppose-t-il à la psychanalyse par l'instinct sexuel et les souvenirs enfantins, dans quelle mesure, en particulier, admet-il le « collectif inconscient » de Jung, c'est ce qui nous eût regardé et qui n'est malheureusement que l'objet de quelques lignes (p. 179).

En ce qui nous concerne ici, nous n'avons donc qu'à enregistrer ce qui touche au symbole et au mythe. Il faut convenir que la théorie du symbole que Rivers propose en quelques pages n'ajoute que bien peu à *Dream and Primitive Culture* (1917, Manchester), et même est moins clair que son discours à la « Folklore Society », *Symbolism of Rebirth* (Folklore, 1922). M. Elliot Smith a dû même sur ce point ajouter une préface et un appendice à l'œuvre de son ami. Le rêve, selon Rivers, n'est qu'un état de régression dans la conscience et a surtout une valeur biologique ; le symbole y joue moins de rôle que dans la vie consciente, et le symbolisme du rêve n'a qu'un certain nombre de points de contact avec celui du mythe. Les points de coïncidence entre l'état d'esprit mythopoétique et le rêve sont peu nombreux, et même peu importants. Il n'est pas un sociologue et un historien qui ne sera à côté de Rivers sur ce point et ne trouvera légitime la résistance qu'il oppose à Jung et à sa « psychanalyse » du mythe. — Mais toutes ces théories n'ont qu'un intérêt indirect. Nous n'avons à emprunter aux psychologues que le meilleur langage possible ; R. nous en fournit un assez bon.

Il est vrai que Rivers versait alors, — ou plutôt versa depuis — presque complètement à son tour, dans l'exagération des explications purement historiques (par exemple (p. 179) sa théorie de l'origine étrangère des confréries mélanésiennes) qu'il avait tort de finir par prendre pour des faits.

M. M.

GAUTHIER (Léon). — Introduction à l'étude de la philosophie musulmane. *L'esprit sémitique et l'esprit aryen, la philosophie grecque et la religion de l'Islam.* — Paris, Leroux, 1923 (collection de la *Revue du monde musulman*), 135 p. in-8°.

On voit dans ce livre reparaître « l'âme de la race », « le génie de la race », « l'esprit sémitique et l'esprit aryen », formules perpétuées par des ouvrages de vulgarisation qui n'ont pas vraiment contribué au progrès de la psychologie collective. Fort heureu-

sement, l'auteur du livre n'est pas un amateur, mais un philosophe, doublé d'un orientaliste. Et il prend soin de nous avertir qu'il entend par race « une classe d'individus possédant non pas un corps semblable, mais une âme semblable, c'est-à-dire une même combinaison originale de sentiments, de conceptions, de croyances, de tendances esthétiques, intellectuelles, religieuses, morales, sociales..., qui se renouvelle et accroît le nombre de ses représentants par l'éducation » (p. 9). Autrement dit, l'auteur appelle « race » ce que nous appelons ici « société » ou civilisation, ou famille de peuples.

Ayant ainsi déterminé sa matière, M. Gauthier délimite son domaine : ici il est moins précis. Ses recherches porteront sur les peuples sémitiques, principalement sur les Juifs et les Arabes, et spécialement sur les Arabes de l'Arabie et sur ceux de l'Afrique du Nord : il prend ainsi pour accordé, avec raison, croyons-nous, qu'il y a une grande ressemblance entre ces deux sociétés. Et il recherchera la formule « unique, simple, générale et féconde » qui expliquerait toutes les oppositions qu'il aperçoit entre l'esprit « sémite » et l'esprit « aryen ». Alors sera trouvée « la clef unique, le seul passe-partout....., propre à ouvrir les portes fermées qui nous empêchaient parfois d'arriver à la pleine intelligence des choses du monde musulman, particulièrement de la religion et de la philosophie musulmanes ». Cette clef, la voici : « L'esprit sémitique se plaît à juxtaposer non seulement les semblables mais les contraires en les laissant séparés... ; l'esprit aryen se plaît, au contraire,.. à ne passer de l'un à l'autre que par *teintes fondues* » (p. 66-67). Le premier est *séparatiste*, le second *fusionniste*. En un mot, il y aurait une logique aryenne et une logique sémitique : pour démontrer cela, l'auteur ne veut employer qu'une méthode positiviste : il s'interdit toute excursion dans le domaine de la philosophie.

Ces comparaisons entre l'aryanisme et le sémitisme, renouvelées de l'époque où la découverte des langues indo-européennes passionnait jusqu'aux juristes, poursuivies par Renan, paraissent aujourd'hui un

peu démodées, mais l'autorité de M. Léon Gauthier nous oblige à le suivre dans sa tentative. Un autre savant, philosophe aussi, M. Lapie, a essayé également, en étudiant jadis les *Civilisations tunisiennes*, de donner une formule du genre de celle que notre auteur pense avoir trouvée ; mais il se borne, après avoir comparé les Musulmans et les Juifs de Tunis, à caractériser les derniers par le souci de l'avenir et les premiers par le manque de prévoyance et l'amour du passé. Renan, qui ne serrait pas les faits de près, distinguait seulement, comme caractéristique des Sémites, l'amour de l'unité et de la simplicité. M. Léon Gauthier croit mettre d'accord ces deux explications si différentes par son critère de la juxtaposition des idées, du séparatisme.

« L'islamisme, nous dit-il, n'est que la religion judéo-chrétienne, telle que pouvait la connaître un caravanier du Hedjaz, mais refondue au creuset de l'esprit séparatiste, et débarrassée de tout alliage fusionniste (p. 97 sq.). » Sur la séparation absolue de Dieu et du monde, sur l'abaissement du rôle des anges dans la religion musulmane, sur le mode de la révélation et le caractère purement humain du Prophète, sur le culte des saints (où il croit voir une réaction proprement « aryenne »), sur la prédestination, il nous expose, en philosophe, les vues les plus intéressantes. Il pense que l'esprit séparatiste chez les Sémites n'abdique jamais complètement (p. 120) ; mais il concède, d'autre part, qu'il se peut que le fusionnisme triomphe plus tard dans l'Islam (p. 119, n. 6) ; il concède que, dans la philosophie d'Averroès, qu'il connaît si bien et dont il fait un si clair exposé, le caractère « fusionniste » est manifeste (p. 133-4). Il le retrouve dans la Bible (p. 85), mais il en voit le triomphe chez les Grecs et spécialement chez les néoplatoniciens, dont le christianisme s'éloigne sous ce rapport (p. 95, n. 3). Si bien qu'on finit par se demander si le « fusionnisme » n'est pas une tendance générale de l'esprit humain, si la caractéristique que M. L. G. donne de l'esprit sémite est bien spécifique et si maints autres peuples ne sont pas « séparatistes », à commencer peut-être

par le Moyen âge européen, ou encore les nègres africains ou simplement les Grecs eux-mêmes à l'époque homérique.... Est-ce que les vues d'Ibn Khaldoun par exemple, ce premier des sociologues dans le monde moderne, n'auraient pas un caractère « fusionniste » au regard des autres historiens arabes ? Le fusionnisme, dans ce cas, ne serait plus nécessairement caractéristique de l'Européen, ni le « séparatisme » de l'Arabe. Avouons-le, cette opposition des Indo-européens et des Sémites ne nous apparaît comme évidente qu'autant que nous comparons ces civilisations à certains moments de leurs développements, qui ne sont pas synchroniques.

Loin de nous cependant la pensée de nier les différences entre ces sociétés, leur spécificité respective, pour tout dire, puisque nous croyons à leur « réalité ». Il y a place dans les sciences sociologiques pour une éthologie collective, et il est bien certain que la formule de l'auteur, comme celle de Renan qui voit dans le sémitisme l'unité et la simplicité, expriment des rapports exacts, mais si généraux que la pauvreté de leur contenu ne fait guère avancer la science. Et nous avouons encore que l'analyse de M. Lapie ne nous satisfait pas moins que celle de M. Gauthier, précisément parce qu'elle met en évidence une notion plus compréhensive, celle de prévoyance. Cette prévoyance qui fait défaut plus ou moins aux Musulmans étudiés par M. Lapie, ne relèverait-elle pas de la *Nachwirkung* des psychologues germaniques, mot que l'on traduit chez nous par « retentissement », c'est-à-dire retentissement, prolongation, puis élaboration et combinaison des impressions ? On aperçoit, par le mot combinaison, qu'il est peut-être possible de faire rentrer cette notion dans le « fusionnisme » ; mais elle nous semble plus précise, plus explicite ; et la méthode pour l'utiliser a été étudiée et elle mériterait d'être appliquée au sujet abordé par M. Léon Gauthier.

Pour corroborer sa thèse sur le séparatisme sémitique, il passe successivement et très rapidement en revue la société, la langue, l'art, le vêtement et même la technique culinaire chez les indigènes de l'Afrique

du Nord. Il invoque tour à tour, à l'appui de sa formule, le patriarcat musulman, l'organisation tribale, domestique, enfin, la théorie de l'État musulman (p. 59-63). Mais si l'organisation très rigoureuse du patriarcat prouve le séparatisme, les plus anciens Romains et les Berbères de la Kabylie sont presque plus sémites de ce point de vue que les Arabes de l'Arabie. Le tableau du khalifat doctrinal non moins que celui du despotisme de fait nous paraissent tout autant montrer une sorte d'indifférenciation politique qu'un séparatisme caractérisé. Reprenant un mot excellent de notre maître E. Cat, dont l'œuvre trop courte est cependant si vigoureuse, M. L. G. montre dans la société musulmane (au moins celle de l'Afrique du Nord) « une féodalité qui n'aboutit pas » : mais est-ce bien là un signe de « séparatisme » ? La vérité est que le critère qui nous est proposé est d'une application fort difficile, et les mêmes exemples peuvent être invoqués souvent en sens contraire : l'industrie domestique intégrale peut passer pour fusionniste et n'est qu'indifférenciée ; l'organisation corporative peut passer pour séparatiste et est une organisation. Les repas solennels ou *difas*, dans lesquels les plats les plus variés alternent, sont présentés comme des exemples de séparatisme : mais dans l'ordre sensitif les contraires s'appellent ; et, d'autre part, les repas habituels des indigènes sont d'une monotonie dont aucune cuisine européenne n'approche. Les arguments tirés de la morphologie grammaticale peuvent également être discutés, comme l'auteur le reconnaît lui-même (p. 47, n. 5). En quoi l'arabesque, sur laquelle il émet des vues très captivantes (p. 31), en quoi l'entrelacs, le rinceau signifient-ils plutôt la juxtaposition des semblables que leur parfaite adaptation réciproque ? Une frise décorative, une grecque peuvent être l'objet des mêmes interprétations. Le livre de M. Léon Gauthier fermé, il reste au lecteur l'impression d'une indéniable opposition entre les civilisations envisagées, mais d'une opposition exprimée en termes tellement généraux que l'on n'en tire en réalité guère de conclusion pratique ; c'est un résultat fréquent des difficiles études de



psychologie collective. Quoi qu'il en soit, il reste aussi à l'auteur le mérite d'avoir posé beaucoup de questions attirantes et proposé beaucoup de vues ingénieuses.

E. D.

ANDREI (P.). — *Die soziologische Auffassung der Erkenntnis.* — Leipzig, Harrassowitz, 1923, 31 p. in-12.

Rappelle que la théorie de la connaissance a longtemps échappé à la sociologie, les processus intellectuels passant pour purement individuels — montre le progrès accompli de Spencer à Comte et à Scheler — distingue dans l'œuvre de Durkheim deux points principaux : 1<sup>o</sup> une recherche sur la genèse de la connaissance ; 2<sup>o</sup> une critique du concept de vérité — résume les efforts que peuvent exercer sur les cadres de la connaissance les croyances totémiques — indique, enfin, ce qu'on peut tirer, pour le perfectionnement de ces théories, de divers autres auteurs. C. B.

MALGAUD (W.). — *Le rôle de la logique dans la Sociologie.* — *Revue de l'Institut de Sociologie*, sept. 1923, p. 183-294.

Résumant les conclusions de son livre sur le *Problème logique dans la Société* (Alcan, 1922), l'auteur s'efforce de prouver qu'il y a avantage pour la sociologie à n'être pas positiviste, à ne pas s'en tenir aux faits, mais à remonter aux idées dont les rapports logiques permettent de comprendre comment s'organisent les « fonctions sociales ». C. B.

OSBORN TAYLOR (H.). — *Freedom of the Mind in History.* — Londres, Macmillan, 1923, xii-297 p. in-12.

L'auteur s'efforce de mettre en lumière ce qui est dû à la liberté humaine — expression elle-même de la volonté divine — dans l'ordre des institutions politiques, de la religion, de la philosophie de la science, de l'art.

BRAJENDRANATH SEAL. — *Syllabus of Indian Philosophy (Based on the Lectures of...)*. — Bangalore Press, 1924, in-8<sup>o</sup>.

Ce Syllabus est celui des leçons d'histoire de la philosophie dans l'Inde qu'a professées M. B. S., chancelier de l'Université de Mysore. C'est un résumé — orthodoxe par rapport à chacun des systèmes — des principales thèses, ou plutôt des principales rubriques de chacun de ces systèmes. Comme ce résumé est extrêmement complet, l'usage de ce syllabus permettra — au sanscritiste — de s'assurer toujours qu'il n'a rien négligé. Parmi les parties les plus soignées de ce cours immense, notons les références régulières aux doctrines théologiques, rituelles et sociales de chacun de ces systèmes. Ils prennent ainsi un aspect de réalité remarquable. C'est cela qui intéressera le sociologue qui verra l'histoire sociale dans l'histoire des idées.

Naturellement, les savants d'ici critiqueront des rapprochements osés (p. 23), des prétentions exagérées, l'absence de toute histoire critique ; mais ce résumé par un Hindou compétent est plus fidèle que bien des dissertations.

M. M.

ADLER (Max). — **Das Soziologische in Kants Erkenntniskritik.** — Wien, Wiener Volksbuchhandlung, 1924, 478 p. in-8°.

Titre très sociologique, mais livre d'histoire de la philosophie ou plutôt de philosophie générale.

HALBWACHS (Maurice). — **Le rêve et les images-souvenirs.** Contribution à une théorie sociologique de la mémoire. — *Revue philosophique*, nos 1 et 2, janv.-fév. 1923, p. 57-97.

(Extrait du livre en cours de publication : *Cadres sociaux de la mémoire, Travaux de l'Année sociologique*).

KAPLON (A.). — **Le rêve diffère-t-il de la veille comme l'individuel diffère du social ?** — *Journal de psychologie*, mai 1923, p. 440-450.

Discussion de la thèse présentée dans l'article de M. Halbwachs.

BARNES (H. E.). — **History and Social Intelligence.** — *Journal of Social Forces*, 1924, p. 157 sq. (A propos de l'ouvrage de M. Robinson, *Mind in the Making*, et de ce qu'on appelle la « nouvelle histoire ». Sorte de revue d'ensemble).

FOLLETT (M. P.). — **Creative Experience.** — New-York, Longmans, 1924, xix-303 p. in-8°.

COLUMBIA ASSOCIATES IN PHILOSOPHY. — **An Introduction to reflective Thinking.** — Boston, Houghton et Mifflin, 1924, (sur l'histoire des sciences, et leurs rapports avec la civilisation, la religion, etc.).

ROBINSON (J. H.). — **The Humanizing of Knowledge.** — New-York, Doran, 1923.

### III. — HISTOIRE DES DOCTRINES

Par MM. C. BOUGLÉ, P. FAUCONNET, D. PARODI, M. BONNAFOUS

LEROY (Maxime). — **Le Socialisme des Producteurs. Henri de Saint-Simon.** (Bibliothèque d'Information sociale). — Paris, Rivière, 1924, xix-193 p. in-12. — **Doctrine de Saint-Simon. Exposition. Première année, 1829.** Nouvelle édition publiée avec introduction et

notes par C. Bouglé et Élie Halévy. (Collection des économistes et réformateurs sociaux de la France). — Paris, Rivière, 1924, 504 p in-8°. — PROUDHON. — *Idee générale de la Révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*. Introd. et notes de Aimé Berthod (*Œuvres complètes de P.-J. Proudhon*. Nouvelle édition publiée sous la direction de MM. BOUGLÉ et MOYSSER). — Paris, Rivière, 1924, 462 p. in-8°.

L'histoire des doctrines nous intéresse ici dans la mesure où elle remet en lumière des théories proprement sociologiques, ou tout au moins des notions qui ouvrent les voies à la sociologie.

A ce titre, il nous faut signaler d'abord, comme faisant revivre les plus féconds de nos précurseurs, les études consacrées aux Saint-Simoniens.

« Saint-Simon, dit M. Leroy, ouvre toutes les avenues de la pensée du XIX<sup>e</sup> siècle, et du nôtre par conséquent. Nul ne peut penser sans lui (p. 3) ». Et il montre, en effet, comment sort de la pensée saint-simonienne le socialisme, assignant pour objet aux sociétés l'amélioration matérielle et morale du sort du plus grand nombre, l'industrialisme, qui veut faire passer le producteur au premier plan, le gouvernement professionnel qui tend à substituer l'administration au gouvernement proprement dit, le pacifisme qui veut que les nations s'associent pour l'exploitation du globe.

Le remarquable est que toutes ces thèses sont plus ou moins directement rattachées à une idée générale : c'est que la science, et spécialement la science sociale, doit désormais diriger le monde. M. Leroy réagissant contre ceux qui ont traité Saint-Simon de visionnaire (p. 10) aime à insister sur les préoccupations scientifiques de ce grand « cartésien » (p. 60). « Saint-Simon est un physicien social » ; disons avec notre vocabulaire actuel, un sociologue ; il est même, chronologiquement, le premier sociologue. Plus qu'un simple philosophe de l'histoire.

Il a compris par delà la vieille idée de l'intérêt général, somme d'intérêts particuliers, qu'il existe une réalité collective qui ne se borne pas à être ce

total ; réalité collective ayant sa vie propre et ne se confondant pas avec celle des individus et des nations. Il a annoncé la science qu'il a appelée, dans son travail sur la gravitation universelle, « une histoire de l'espèce ».

Espèce, humanité, corps social. Il croit à l'existence d'un « corps social », à une « nature des choses » indépendante des opinions, même de celles de la masse ; il croit à un mouvement social mû par des forces susceptibles d'examen scientifique, et non par un ensemble d'opinions ou de puissances plus ou moins arbitraires.

Lorsqu'il développe le contour de cette physique sociale, et montre Saint-Simon utilisant la division de la civilisation en périodes organiques et critiques, peut-être M. Leroy exagère-t-il la part du maître d'école : c'est par les disciples surtout que cette antithèse devait être précisée, et exploitée. Et c'est d'elle qu'ils déduiront la nécessité d'une religion nouvelle.

La « Première année », de l'*Exposition de la Doctrine*, que rééditent MM. Bouglé et Élie Halévy, est un « monument de transition entre l'âge philosophique et l'âge religieux du Saint-Simonisme » (p. 11). Bazard et Enfantin y consentant les concessions nécessaires à l'esprit « positif » du siècle ne se contentent pas de faire appel au sentiment. Ils parlent le langage de la science. Et, non contents de substituer en matière économique une méthode « sociale » et « historique » à la méthode individualiste de l'économie politique classique, ils insistent sur la nécessité de remanier la conception de l'histoire pour que celle-ci devienne une science véritable.

Renonçons, leur font dire leurs commentateurs, renonçons à voir dans l'histoire une suite de coups de dés ; renonçons à la considérer comme à chaque instant modifiée dans son cours par l'intervention arbitraire de quelques personnalités dominantes. En réalité, le genre humain est un grand être éducatif dont les beaux-arts, les sciences et l'industrie sont les organes. Il croît progressivement, d'après des lois invariables : « L'histoire devient dès lors

tout autre chose qu'un recueil d'expériences ou de faits dramatiques propres à récréer l'imagination ; elle présente un tableau successif des états physiologiques de l'espèce humaine considérée dans son existence collective ; elle constitue une science qui prend le caractère des sciences exactes.»

On est ainsi autorisé à conclure que les Saint-Simoniens sont des « annonciateurs du monde moderne » non seulement dans l'ordre des théories pratiques (industrialisme, socialisme ou positivisme conservateur), mais dans l'ordre des recherches sociologiques.

A côté des études saint-simoniennes, les études proudhoniennes en France mériteraient d'être signalées. On s'était efforcé, avant la guerre, de montrer qu'il existait sous l'anarchisme de Proudhon une théorie de l'être social et de la force collective, une véritable sociologie (Bouglé, *La Sociologie de Proudhon*).

Les études consacrées par les « Amis de Proudhon » à leur auteur, depuis la guerre, ont insisté plutôt sur les divers aspects pratiques de sa doctrine (*Proudhon et notre temps*). Mais, dans la réédition des œuvres complètes qu'ils ont commencé à publier, les contributions sociologiques de Proudhon seront remises en lumière. Dans la préface qu'il a écrite pour la réédition des *Contradictions économiques*, M. Roger Picard fournit quelques indications sur les rapports et les différences entre la dialectique hégélienne et la dialectique proudhonnienne.

Dans la préface à *l'Idée générale de la Révolution au XIX<sup>e</sup> siècle*, M. A. Berthod précise le sens du mot « Association » au moment où écrivait Proudhon : il insiste sur l'effort auquel se livre Proudhon en reprenant ici la tradition saint-simonienne — pour mettre en relief l'importance de cet « organisme économique » dans lequel, selon lui, devrait se résorber l'État : il travaille ainsi à élaborer de son côté la théorie de ce qu'on peut appeler la « société civile » (la *bürgerliche Gesellschaft* de Hegel) par opposition à la société proprement politique.

C. B.

GIDE (Ch.). — **Fourier précurseur de la coopération.**  
— Paris, Association pour l'enseignement de la coopération, 1923, 203 p. in-12.

M. Gide est persuadé comme nous que dans le vieux socialisme français, sous une forme plus ou moins utopique ou mystique, il y a un « très grand nombre d'observations sociologiques » précieuses. C'est ce résidu assimilable qu'il voudrait dégager de l'œuvre de Fourier, comme on l'a dégagé de celle de Saint-Simon ou de Proudhon.

A vrai dire, dans le présent volume, c'est surtout au point de vue des réformes pratiques que se place l'auteur. Résumé des leçons qu'il fait au Collège de France sur l'histoire de la coopération, le livre est, avant tout, un effort pour démontrer ce que doivent les sociétés coopératives de production ou de consommation à l'inventeur de « l'association domestique-agricole ». Il n'insiste point sur d'autres aspects de la doctrine spécialement intéressants pour les sociologues : par exemple sur la théorie fouriériste des passions dans son rapport avec la structure des sociétés.

Mais, en rappelant les critiques que Fourier adressait à la « civilisation » et les remèdes qu'il imaginait, M. Gide — ajoutant d'ailleurs souvent ses propres observations à celles de son auteur — est amené à offrir sur divers problèmes contemporains — par exemple sur les variations des formes de la consommation (p. 46 à 99), sur la formation des domestiques (p. 40, 99), sur la situation des salariés et sur les mobiles du travail (p. 92, 99) — toutes sortes de vues suggestives.

C. B.

RALEA (M.). — **L'idée de révolution dans les doctrines socialistes.** *Etude sur l'évolution de la tactique révolutionnaire.* (Bibliothèque générale d'économie politique). — Paris, Rivière, 1923, vi-402 p. in-8°.

On trouvera dans l'étude de M. Raléa d'utiles analyses — quelques-unes un peu rapides — des principales théories socialistes sur la Révolution, le rapport du politique avec le social, de l'idéal avec

le réel. Les derniers chapitres — consacrés au réformisme en Allemagne ou au syndicalisme révolutionnaire en France — sont particulièrement instructifs.

Mais le livre ne veut pas être seulement une étude historique ; à l'aide de l'histoire, l'auteur espère constituer une notion, spécialement importante pour la sociologie : celle de révolution. On en donne d'ordinaire des définitions trop étroites (lorsqu'on n'envisage par exemple que le caractère de violence) ou abusivement « atomistes » (lorsqu'on explique une révolution par des mouvements de foules, ou par l'influence des meneurs).

En réalité, il n'y a révolution véritable que si trois forces entrent en action. Il lui faut, d'une part, un groupe qui la porte, une classe qui en fasse sa chose ; d'autre part, une tactique qui permette à cette classe de s'emparer du pouvoir ; un idéal enfin, engendrant un programme de réorganisation qu'elle s'efforcera de mettre en œuvre.

C'est ainsi que M. Raléa arrive à cette définition synthétique : « La Révolution, c'est la conquête du pouvoir public par une classe qui ne l'avait jamais occupé auparavant, en vue d'imposer au groupe tout entier un nouvel étalon de valeurs ».

On le voit, trois éléments se mêlent ici : un « corps social », un « programme de valeurs », un « transfert de pouvoirs ».

On pourra discuter cette synthèse : selon les cas, tel élément paraît plus nécessaire que l'autre. Il faudrait pour établir la thèse de M. Raléa comparer entre elles, non seulement des doctrines, mais les révolutions elles-mêmes. Son essai a au moins le mérite d'attirer l'attention sur la complexité trop souvent méconnue de la notion.

C. B.

**TROELTSCH (Ernst).** — *Der Historismus und seine Ueberwindung.* (Introd. de von Hügel-Kensington.) — Berlin, Pan Verlag Rolf Heise, 1924, 108 p. in-8°.

M. F. von Hügel-Kensington a jugé bon de réunir dans ce volume cinq conférences prononcées par Troeltsch en Angleterre. Trois de ces conférences sont

consacrées à l'« Éthique et la philosophie de l'histoire », une à la « place du christianisme dans le monde des religions », la dernière est intitulée : « Politique, patriotisme, religion ». Nous ne pouvons pas rendre compte de toutes ces conférences.

Nous ne pouvons pas, en particulier, insister ici sur la conférence qui traite du christianisme et de sa place dans le monde des religions, bien qu'elle mette en lumière, peut-être plus fortement encore que les autres, les grandes qualités de Troeltsch comme penseur et comme écrivain. Il y met vivement en relief l'idée, qu'il soutenait déjà dans son livre sur la « séparation de l'Église et de l'État », que la vérité est toujours polymorphe. Entre ses expressions diverses il n'y a pas tant une différence de degrés qu'une différence de formes. Le christianisme de l'Orient ne ressemble guère au christianisme romain, et, par rapport à eux, le christianisme russe est encore quelque chose de tout nouveau. Troeltsch aboutit ici à une sorte de relativisme.

Dans les trois conférences qui traitent de l'« éthique et la philosophie de l'histoire », Troeltsch expose les différences fondamentales et les points de contact entre les valeurs de la morale, de la conscience et celles de l'éthique, de la civilisation. De l'avis de M. Friedrich von Hügel-Kensington, il n'y a rien, sur cette question, qui puisse être comparé à l'exposé de Troeltsch, ni pour le brillant de la forme, ni pour la profondeur de la pensée, pas même chez Hegel. La troisième de ces conférences, consacrée à l'esprit de la communauté, ou esprit public (*Gemeingeist*), nous paraît devoir retenir plus particulièrement l'attention.

Dans cette conférence Troeltsch ne s'attache pas à chercher une définition philosophique de l'esprit public, de l'esprit de la communauté (p. 49). Il analyse la nature personnelle des différentes grandes communautés de l'humanité et il en tire des conséquences très intéressantes. Il montre longuement, en s'appuyant sur des exemples, qu'il ne faut pas exagérer les différences de structures entre les sociétés, considérées à divers stades de leur développement. Il fait une comparaison entre les sociétés peu évo-



luées et les sociétés très évoluées et marque leurs ressemblances et leurs différences. Puis il insiste très fortement sur le fait que chaque homme vit toujours à l'intérieur de plusieurs cercles différents, comme la nation, la classe sociale, la famille, les associations diverses, les églises... etc... Ces cercles, dit Troeltsch, ne sont pas coordonnés, mais concentriques (p. 53). C'était l'Église qui, autrefois, opérait la synthèse entre ces éléments divers. Mais, aujourd'hui, l'Église ne peut plus jouer ce rôle ; elle est maintenant un pluriel et non plus un singulier. C'est la moralité de la conscience qui doit prendre sa place. Troeltsch cite et reprend à son compte le mot d'un poète allemand contemporain : « Le nouveau salut viendra d'un nouvel amour ».

L'histoire seule ne peut point nous fournir ce centre dont nous avons besoin. Il ne faut pas chercher la délivrance à l'intérieur de l'histoire mais au delà d'elle. « Le royaume de Dieu et le Nirvâna, dit Troeltsch, sont au delà de l'histoire » (p. 60). C'est cette idée souvent exprimée par Troeltsch, qui a déterminé l'éditeur à donner pour titre à ce petit ouvrage : *L'historisme, comment on peut le dépasser*.

Dans cette conférence, comme d'ailleurs dans les quatre autres, Troeltsch exprime son aversion très marquée pour tout ce qui est institution concrète, en particulier pour les institutions religieuses. Il les considère comme figées et comme paralysantes. Elles ne peuvent servir qu'aux hommes de volonté faible, qui ont besoin de béquilles pour se conduire. Les églises et les sacrements sont, pour lui, contraires à l'esprit de Jésus. Il déclare à plusieurs reprises qu'il n'a que faire d'une institution religieuse qui a pour but de développer ce qui est commun à tous les hommes. Cet individualisme de Troeltsch, cette conception de la valeur sont fortement imprégnés de luthéranisme.

Ce petit ouvrage n'apporte sans doute rien de nouveau à la sociologie scientifique ; mais il a sa place dans ce que Sombart appelle la « sociologie philosophique ».

M. B.

SMALL (Albion-W.). — **Some Contributions to the History of Sociology.** — *The American journal of sociology*, janvier, mai, juillet, septembre, novembre 1923.

M. S. estime que le malaise de la sociologie américaine tient à ce que, soucieux d'action immédiate, on ne s'est pas assez préoccupé de ce qui a été fait. Il cherche dans les disciplines antérieures à la sociologie proprement dite ce qui a pu préparer une interprétation synthétique de l'expérience humaine. Il montre, par exemple, ce que l'idée de *continuité* doit à Savigny ou celle de *complexité* à Eichhorn. Il note, décades par décades, le progrès de l'économie politique en Allemagne vers une conception sociologique de la vie nationale.

C. B.

HEARENSHAW (F. S. C.). — **The Social and political ideas of some great medieval Thinkers.** Conférences faites au King's College de Londres. — New-York, Holt, 1923, 223 p. in-8°. *Introduction de M. H.* Conférences des collaborateurs : MM. Barker, Carlyle, Jacob, Aveling, Smith, Power, Allen.

Auteurs étudiés : Saint Augustin, Jean de Salisbury, saint Thomas d'Aquin, Dante, Pierre Dubois, Marsile de Padoue, Wycliffe.

VISMARA (Silvio). — **Il concetto della Storia nel pensiero scolastico.** — Milan, Soc. ed. Vita e Pensiero, 1924, 88 p. in-4°.

Après avoir reconnu que ni saint Thomas ni les Scolastiques en général ne se sont posé directement le problème de la nature de l'histoire, l'auteur recherche quelle en aurait été pour eux la solution ; et, en opposition avec l'idéalisme absolu, il montre que la logique de leur doctrine amène à une philosophie de l'histoire réaliste et dualiste assez analogue, en somme, à celle de Bossuet.

D. P.

HÖRNIGSWALD (Richard). — **Hobbes und die Staatsphilosophie.** — München, Reinhardt, 1924, 206 p. in-12.

Monographie très consciencieuse : fondements du système, la méthode, la logique, la philosophie de la nature, la psychologie, la pédagogie, la morale, la théorie de l'État.

L'auteur pense qu'il en est de Hobbes comme de Platon : ce n'est que dans sa théorie de l'État qu'on sait à la fois la profondeur et les limites de sa pensée (p. 181).

Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à une étude historique de la théorie de l'État depuis Hobbes jusqu'à la « philosophie des lumières ».

M. B.

HUBERT (René). — **Les Sciences sociales dans l'Encyclopédie.** — Paris, Alcan, 1923, 366 p. in-8°.

L'auteur montre que les Encyclopédistes n'ont été, ni comme le croyait Renouvier, des empiristes grossiers, ni, comme le répé-

tait Taine, des manières d'abstractions. Ils ne se sont pas contentés de rassembler nombre de documents concernant l'antiquité hébraïque ou gréco-latine ou le moyen âge, ils se sont attachés aux problèmes d'origine (croyances religieuses, institutions politiques et économiques) et ils ont essayé d'en dégager une loi du développement humain.

C. B.

**BLASCHKE (Friedrich).** — *Hegels System und seine Geschichtsphilosophie.* — Gummitschau, Rohland Berthold Verlag, 1924, 35 p. in-8°.

Exposer si vite le système de Hegel et sa philosophie de l'histoire en trente-cinq pages, n'est-ce pas un dessein bien audacieux ?

L'auteur se propose de découvrir la « source génératrice » et le « noyau » de la métaphysique hégélienne. L'erreur de la plupart des historiens de Hegel est d'avoir trop séparé la philosophie de l'histoire de l'ensemble du système de Hegel et en particulier de la métaphysique. L'auteur se propose de les rattacher étroitement l'une à l'autre. L'intention est certainement ici bien meilleure que la réalisation. Nous ne trouvons dans ces pages qu'une série d'affirmations, quelquefois intéressantes.

L'auteur souhaite à l'Allemagne de revenir à la pensée de Hegel.

M. B.

**R. DE BOYER DE SAINTE SUZANNE.** — *Essai sur la pensée religieuse d'Auguste Comte.* Préface de L. Lévy-Brühl. — Paris, Nourry, 1923, 84 p. in-8°.

Cette soigneuse étude est, à notre connaissance, la meilleure qu'un historien, étranger aux croyances positivistes, ait consacrée à ce sujet. L'expérience religieuse de Comte y est heureusement décrite. La théorie de la religion de l'Humanité, fortement analysée, y est présentée dans ce qu'elle a de vivant, comme l'une des solutions qu'on peut apporter au problème religieux, tel qu'il se pose à la conscience contemporaine.

P. F.

**SCHNEIDER (H.).** — *Philosophie der Geschichte.* — I. *Geschichte der Geschichtswissenschaft.* II. *Logik und Gesetze der Geschichte.* — Breslau, Hirt, 1923, 2 vol., 128-100 p. in-12.

Livre d'initiation historique et philosophique. La première partie résume les conceptions qu'on s'est faites de l'histoire dans les différents peuples. Une importance particulière est accordée à Hegel et à Nietzsche.

Dans le deuxième tome, l'auteur démontre que l'histoire, si elle ne peut être une science de « lois » proprement dites, est du moins une science explicative, qui d'ailleurs tient compte des fins. Son véritable objet est le développement de la « culture », par où se manifestent les capacités de production et d'adaptation de l'humanité.

C. B.

**VERMEIL (E.). — La constitution de Weimar et le principe de la démocratie allemande.** Essai d'histoire et de psychologie politiques. (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 14). — Strasbourg, Istra, 1923, 473 p. in-8°.

En utilisant les délibérations de Weimar l'auteur montre comment l'Allemagne d'après-guerre semble avoir compris la démocratie fédérale, la démocratie politique, la démocratie sociale. Il confronte ensuite la constitution de Weimar : 1° avec la tradition allemande ; 2° avec les démocraties occidentales ; 3° avec l'organisation soviétique en Russie. L'Assemblée de Weimar aurait essayé une synthèse de l'individualisme occidental et du communisme russe (p. 374). L'ouvrage est particulièrement riche en aperçus sur la psychologie politique du peuple allemand, chez qui continuerait de dominer les conceptions « organicistes ».

C. B.

**HOOVER (Herbert). — American Individualism.** — Londres, Heinemann, 72 p. in-12.

L'individualisme est la condition de tout progrès — dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre politique ou économique — mais à la condition qu'il soit un individualisme à l'américaine, celui qui n'admet pas les distinctions de classes (p. 62) et qui réclame l'égalité des chances (p. 9). M. Hoover s'élève avec force contre toute espèce de « socialisme » où il voit une survivance des méthodes employées pendant la guerre (p. 30) qui ne sauraient convenir à une organisation normale.

C. B.

**ELTZBACHER (Paul). — L'anarchisme,** trad. Karmin. — Paris, Giard, 1923, 416 p. in-12.

Passe en revue différentes doctrines anarchistes (Godwin, Proudhon, Stirner, Bakounine, Kropotkine, Tucker, Tolstoï) de manière à établir objectivement la notion de l'anarchisme (négation juro-philosophique de l'État) et de ses genres (génétique et critique, fédéraliste et spontanéiste, réformiste et révolutionnaire).

C. B.

**BERTH (Ed.). — Guerre des Etats ou guerre des Classes** (Études sur le devenir social, XVIII). — Paris, Rivière, 1924, 440 p. in-12.

Proclame la faillite du « sublime bourgeois » et l'essor du « sublime prolétarien » ; loue Proudhon d'avoir fait l'apologie de l'esprit guerrier, tient G. Sorel — qu'il nomme aussi le « Tertullien du socialisme » — pour le véritable continuateur de Proudhon.

C. B.

BARNES (H. E.). — *Theories on the Origin of the State in Classical Political Philosophy.* — *The Monist*, 1924, xxxiv, p. 15-63.

BARNES (H. E.). — *The Natural State of Man.* — *The Monist*, 1923, xxxiii, p. 32 sq.

#### IV. — QUESTIONS DE MÉTHODOLOGIE

##### A. — *La Statistique*

Par M. M. HALBWACHS.

CHOISNARD (P.). — *Les probabilités en science d'observation.* — Paris, Alcan, 1923, iv-168 p. in-12.

FRÉCHET et HALBWACHS. — *Le calcul des probabilités à la portée de tous.* — Paris, Dunod, 1924, xi-297 p. in-12.

SIMIAND (François). — *Statistique et expérience. Remarques de méthode.* — Paris, Rivière, 1922, iv-68 p. in-12.

HALBWACHS (M.). — *L'expérimentation statistique et les probabilités.* — *Revue philosophique*, nov.-déc. 1923, p. 340-371.

Si nous réunissons ici ces trois ouvrages et cet article, c'est qu'ils nous permettent de revenir sur un problème d'un intérêt fondamental pour les sociologues. Dans quel rapport exact se trouvent l'une par rapport aux autres la théorie des probabilités et les méthodes statistiques ? En quel sens le calcul des probabilités serait-il à la base de la statistique ? Et, réciproquement, ou plutôt inversement, les probabilités elles-mêmes reposent-elles sur la statistique, et la notion de probabilité ne change-t-elle pas de sens et d'aspect, quand on lui donne un contenu positif et non purement mathématique ?

C'est à ce second point de vue que s'est placé M. Choissnard, ancien polytechnicien, qui a, sur la logique des sciences, des idées à lui, déconcertantes souvent, quelquefois vraiment suggestives. Il remar-

que que l'étude des probabilités, née des jeux de hasard, et réservée longtemps aux mathématiciens, n'est au fond que la méthode expérimentale, telle qu'on l'applique dans les sciences physiques et naturelles. La probabilité en effet n'est rien d'autre que la fréquence relative d'un caractère ou d'un fait spécial : plus exactement, on ne peut parler de probabilité que lorsqu'on compare des fréquences, et que l'on constate un écart par exemple entre la fréquence de tel « indice » physiologique ou psychologique, dans la catégorie des criminels et dans la catégorie des hommes quelconques. Toutes les lois scientifiques ont un tel objet. Quant à la théorie mathématique des probabilités, elle résulte de ce que nous transposons dans le domaine des sciences exactes les fréquences observées, et de ce que nous leur imaginons des « correspondances abstraites ». Dans la nature, il n'y a que des ressemblances approchées entre des faits qui ne se répètent jamais exactement ; en mathématiques, nous admettons des identités et des répétitions à la rigueur. Mais les fréquences théoriques, ou probabilités, ne se conçoivent qu'à l'occasion des fréquences expérimentales, qui ne sont jamais que relatives. Il n'y a pas de probabilité, en ce sens, qui ne suppose des observations préalables, et l'emploi des statistiques. Même dans le cas du jeu de dés, comment saurions-nous que les six faces sont également probables (ce qui est le point de départ de la théorie), si le bon sens ne nous le disait ? Mais le bon sens n'est que la pratique, et la pratique nous apprend seulement qu'il y a des cas favorables, et quel est leur rapport numérique aux cas défavorables : indication d'expérience, sans laquelle on ne pourrait rien conclure. La probabilité n'est donc qu'une moyenne statistique. Il importe peu, d'ailleurs, que des statistiques, toujours limitées, ne nous donnent, tant que nous n'allons pas jusqu'aux « grands nombres », que des résultats inexacts : on peut comparer exactement des choses inexactes. Il suffit qu'on enferme chacune des deux fréquences qu'on compare entre des limites qui n'empiètent pas les unes sur

les autres : on saura ainsi que l'une est plus grande que l'autre : « une statistique devient numériquement valable quand, avec le grand nombre progressif des cas, la fréquence ou le pourcentage ne varie plus qu'entre deux limites déterminées », p. 69. De ce point de vue l'auteur ne croit pas qu'il y ait lieu d'appliquer, en science naturelle ou sociale, les théorèmes des probabilités composées, où l'on suppose que les événements simples dont la réunion constitue l'événement composé sont indépendants : « comme, dans la majorité des cas, nous ne savons pas si deux événements sont réellement indépendants l'un de l'autre, autrement dit s'il n'y a aucune loi de relation qui les relie, nous sommes obligés d'étudier leur concours en tant que probabilité composée comme s'il s'agissait de probabilité simple », p. 98. En définitive « il faut replacer la théorie des probabilités dans le domaine des relations et des réalités d'où elle est née ». Elle n'a d'autre valeur que celle que lui confèrent les statistiques. « La statistique est l'outil principal du calcul des probabilités, sans lequel aucun phénomène n'aurait de sens pour nous », p. 161. Formule à retenir, puisque, nous le verrons, on lui en peut opposer une autre presque exactement inverse.

Il nous semble qu'on peut admettre, avec M. Choissard, que les notions fondamentales de la théorie des probabilités sont tirées de l'expérience (ce qui explique le rôle croissant que cette théorie joue dans les sciences expérimentales), et maintenir cependant que, loin de se confondre avec la statistique, elle a en réalité un tout autre objet. Le mathématicien et le sociologue auteurs du *Calcul des probabilités à la portée de tous* ont mis, eux aussi, au premier plan, l'idée de fréquence. Mais ils ne confondent pas les fréquences et les probabilités. Pour eux la probabilité « peut être considérée comme une notion purement expérimentale, la notion d'une constante physique dont la mesure approchée s'obtient par l'observation positive de la fréquence d'un fait ». Ainsi la probabilité implique la fréquence : et l'on trouvera aux p. 19 sq. de ce livre des observations tout à fait de même sens que celles de M. Choissard sur

les expériences plus ou moins intuitives qui permettent de définir la probabilité ou la possibilité égale de plusieurs cas. Mais il ne s'ensuit pas que toutes les fréquences observées tendent, à la limite, vers autant de probabilités. Ces auteurs ont pu exposer l'essentiel de la théorie des écarts, si importante pour les statisticiens, dans le cas d'un nombre fini d'épreuves, sans qu'il soit question de probabilité, p. 99 sq. Tout écart entre des fréquences ne pose donc pas un problème de probabilité.

Il y a, en effet, deux sortes de séries de faits (et, par suite, de fréquences) que M. Simiand a nettement distinguées dans son travail : *Statistique et Expérience*, qui avait paru, sous une première forme, dans le *Journal de la Société de Statistique* de Paris, en février 1921. Certaines séries d'observations, dit-il, tirent leur unité de ce qu'elles expriment un objet ou un groupe d'objets réalisés matériellement comme tels : par exemple, les tirages d'une urne expriment la composition de l'urne, les mesures successives d'un même corps physique expriment la grandeur réelle de ce corps. Il existe, d'autre part, des faits qui tirent leur unité de ce qu'ils font partie d'un ensemble, d'un groupe ayant une certaine consistance en tant qu'ensemble, en tant que groupe : par exemple, la série des prix dans une région et pour une période donnée. Or, le relevé des séries de la seconde espèce est bien une statistique. Mais convient-il de désigner du même nom les séries de la première ? Dans l'article : *L'expérimentation statistique et les probabilités*, on a essayé de montrer, reprenant la distinction de M. Simiand, que la série des tirages d'une même urne, ou des mesures d'un même corps, obéissent bien à la loi des erreurs ou à des lois de probabilités, précisément parce que les faits qu'elles comprennent sont indépendants l'un par rapport à l'autre, tandis que tous les faits auxquels s'applique la statistique proprement dite n'offrent d'intérêt, et qu'on ne les peut ramener à une loi, que parce qu'ils dépendent les uns des autres. Là est le principe de cette distinction, qui est bien essentielle. La statistique a pour objet précisément d'établir que les



faits qu'elle étudie ne se produisent pas au hasard. Il en résulte qu'il y a intérêt pour elle à connaître les lois du hasard, et à se représenter ce que seraient ces mêmes faits, s'ils se produisaient au hasard. Il y a de même intérêt pour elle à éliminer, des faits qu'elle observe, tout ce qui en est imputable au hasard. C'est pourquoi elle a besoin de connaître le calcul des probabilités, et de s'appuyer sur ses résultats. Mais, à l'inverse de ce que disait M. Choissard : « le calcul des probabilités est l'instrument, peut-être l'instrument principal, de la statistique ». Ce n'en est, d'ailleurs, qu'un instrument.

**LIBELLI (Mario Marsili).** — *Metodologia statistica.*  
— Firenze, Luigi Battistelli, 1924, vii-376 p. in-12.

Nous nous bornerions à signaler cet ouvrage comme un nouvel exposé ingénieusement conçu, clair et précis, des méthodes statistiques les plus modernes, si l'on n'y trouvait, dès le premier chapitre, une définition des phénomènes collectifs qui mérite de retenir l'attention. Il est curieux que l'auteur ne se réfère pas à l'étude de M. Simiand, antérieure de trois années, dont nous avons parlé ci-dessus, car il y exprime la même distinction presque dans les mêmes termes. D'après M. Libelli, il existe des phénomènes dont on peut découvrir la nature et la loi à l'aide d'un nombre limité d'observations : ce sont des phénomènes individuels (par exemple, telle combinaison chimique). Les phénomènes collectifs, au contraire, sont ceux qui « ne révèlent une régularité que pour une grande masse d'observations » : par exemple, tel type ethnique : « on ne peut dire que le type se réalise dans aucun des cas individuels, bien qu'on le dégage de leur ensemble ». A côté de ces faits collectifs au sens large, « masse de cas variables d'un phénomène collectivement typique », il y aurait des phénomènes collectifs au sens étroit, c'est-à-dire tels que leur expression, leur sens et leur mesure n'apparaît que dans la collectivité, dans la masse, et non autrement. Tandis que les premiers s'expriment par un nombre fixe (par exemple, le

nombre moyen des pétales d'une fleur), les seconds ne peuvent être représentés que par un rapport (par exemple, la mortalité) : dans ce dernier cas, le phénomène « résulte de cas individuels, mais ne s'identifie pas avec eux, et, non plus, n'existe en dehors d'eux » (p. 10). Si l'on retient la dernière formule, elle est très voisine de la définition de M. Simiand, qui ajoute, cependant, que la série des cas individuels doit alors avoir une certaine consistance en tant qu'ensemble. Mais M. Libelli la limite à tort à une catégorie de phénomènes collectifs, dits collectifs « au sens étroit », car nous ne voyons pas en quoi ils se distinguent des phénomènes dits collectifs « au sens large ». Dans aucun des deux cas on ne peut dire, d'après l'auteur, que le type se réalise dans un individu. Et il importe assez peu que, dans un cas, on puisse indiquer la mesure typique par un nombre, tandis que dans l'autre il faille exprimer l'ensemble des phénomènes par un rapport : car le type, c'est ce qui se réalise le plus souvent, et on ne peut le définir ou le mesurer, pour un ensemble, qu'à condition de calculer également un rapport.

**NICEFORO (Alfredo).** — *Il metodo statistico. Teoria e applicazioni alle scienze naturali, alle scienze sociali, e all' arte. Con diagrammi e tavole numeriche.* — Messina, Giuseppe Principato, 1923, 590 p. in-8°.

Étudie successivement les grandeurs typiques (moyennes) et les autres valeurs caractéristiques (médiane, quartiles, déciles, etc.), la variabilité, l'asymétrie, le mouvement et la distribution des phénomènes, leur composition et leur dérivation (p. 1 à 311), puis les diverses méthodes de comparaison entre les séries de faits : association, contingence, coefficient de corrélation, indices de concordance, mesure des qualités (312 à 547). Très au courant des méthodes modernes qu'il expose surtout à l'aide d'exemples. Il y a dans cet ouvrage un grand luxe d'applications empruntées aux sciences et aux pratiques les plus diverses, mais surtout à l'anthropologie, qui réveillent l'attention, à chaque instant, mais, à la longue, la dispersent un peu.

**FORSYTH (G. H.).** — *An introduction to the mathematical analysis of statistics.* — New-York, John Wiley and sons, 1924, viii-241 p. gr. in-12.

Cet ouvrage est un cours élémentaire de statistique dont certaines parties ne supposent que des connaissances mathématiques

limitées. Les chapitres consacrés à la probabilité, aux moyennes, à la courbe normale, à la corrélation, pourront être utilement consultés. Mais on n'aperçoit guère que l'auteur ait cherché ni réussi à envisager toutes ces théories d'un point de vue original. En passant d'un sujet à l'autre, on éprouve une impression de discontinuité, qui vient, sans doute, de ce que ce livre reproduit simplement le contenu de beaucoup d'autres livres.

GOLL (August). — *Die Statistik im Zusammenhang mit der Gesamtorganisation*. — Hamburg, Hanseatische Verlagsanstalt, 1923, viii-256 p. in-12.

Le titre de cet ouvrage donne une idée très inexacte de son contenu. C'est un traité élémentaire de statistique pratique, destiné aux commerçants. La statistique y est étudiée surtout, et presque exclusivement, dans ses rapports avec la comptabilité commerciale et la « tenue des livres » (Buchhaltung).

TYSZKA (Carl von). — *Statistik. Teil I. Theorie, Methode und Geschichte der Statistik*. — Iéna, Fischer, 1924, viii-111 p. in-8°.

Ce premier volume du traité de statistique de M. von Tyszka est consacré aux problèmes théoriques généraux que pose cette discipline, aussi bien qu'aux méthodes communes à toutes ses branches (p. 1 à 83) et à son histoire (p. 83-111). C'est un exposé élémentaire, bien plus court que celui qu'a publié M. Julin en langue française (*Principes de statistique théorique et appliquée*, premier volume, *Statistique théorique*, Paris et Bruxelles, 1921, xxiii-712 p.), et bien moins substantiel. Une dizaine de pages seulement sur les méthodes d'analyse et d'élaboration, auxquelles M. Julin réserve plus de la moitié de son gros traité. Nous signalons ailleurs le second volume de cet ouvrage, où il est question plus spécialement de la statistique économique. Le premier donne une idée très insuffisante des progrès réalisés depuis vingt ou trente ans en ce domaine.

BENINI (Rodolfo). — *Statistica metodologica*, Ristampa. — Torino, Unione Tip. editrice Torinese, 1923.

KELLEY (Trumann Lee). — *Statistical method*. — New-York, Macmillan, 1923, 390 p. in-12.

BOWLEY (A. L.). — *The nature and purpose of the measurement of social phenomena*, 2<sup>e</sup> éd.. — London, P. S. King and son, 1923. (Cinq conférences faites en 1914 à l'Université de Londres.)

GEDDES (P.). — *Graphic methods*. — *Sociological Review*, july 1923.

VAN ZANTEN (J. H.). — *De statistiek als wetenschap der methode van onderzoek van massale verschijnselen*. — Alphen a. d. Rijn, N. Samson, 1923.

ZIZEK (Franz). — *Meinen Kritikern. Erläuterungen u. Ergänzungen zu Grundriss der Statistik.* — Munich, Schweitzer, 1923.

FELD (Wilhelm). — *Statistische Methodenlehre.* — *Jahrbuch. f. Nationalökon. u. Statist.*, Febr. 1923.

SCHOTT (Sigmund). — *Statistik.* 3<sup>e</sup> Auflage. — Leipzig, Teubner, 1923, 128 p.

VIRGILII (F.). — *Statistica.* 9<sup>e</sup> éd. — Milan, Hoepli, 1923. (Manuel faisant partie d'une série encyclopédique.)

LIVI (Livio). — *Lezioni di statistica metodologica.* — Padoue, 1923, 488 p. in-8<sup>o</sup>.

VINCI (F.). — *Statistica metodologica. Introduzione: i procedimenti empirici, gli schemi teorici.* — Padoue, 1923, 242 p. in-8<sup>o</sup>.

KARSTEN (K. G.). — *Charts and Graphs: an Introduction to graphic Methods in the Control and Analysis of Statistics.* — New-York, Prentiss-Hall, 1923, 724 p. in-8<sup>o</sup>.

### B. — *Méthode comparative et Méthode historique*

Par MM. MAUSS et R. LAUBIER

BROWN (A. R.). — *The Methods of Ethnology and social Anthropology.* — *South African Journal of Science*, 1923, xx, p. 125-147.

Excellent exposé de la position des rapports entre la méthode historique et la « méthode inductive » dans le traitement des phénomènes sociaux et, plus spécialement, des « civilisations primitives ». Par « anthropologie sociale » M. Brown entend naturellement la sociologie et s'il ne se sert pas du mot, c'est qu'en pays de langue anglaise il désigne plutôt une vague philosophie sociale. Naturellement M. B., qui est à la fois un de nos meilleurs sociologues et un des meilleurs ethnographes, s'attache plutôt aux sociétés dites « primitives ». Il montre pertinemment la foule d'« assumptions » que suppose l'emploi de la méthode « historico-culturelle », même chez ceux qui, comme MM. Sapir et Lowie, la manient avec le plus de prudence ; et combien

elle suppose une sociologie, tandis que la sociologie ne la suppose pas. Le point sur lequel M. B. diffère des théories qui ont été soutenues par Durkheim, c'est qu'il n'accepte pas la thèse que le totémisme serait la forme la plus élémentaire connue de religion et d'organisation politico-domestique.

A notre tour nous ferons une objection à M. B. La division des faits entre l'« anthropologie sociale » et les autres sciences des faits sociaux, moins primitifs, est elle-même dangereuse. Il n'y a qu'une science des faits sociaux, dont la méthode, empirique et inductive à la fois, est applicable dans toutes ses parties, à tous les faits qui relèvent d'elles. Des observations statistiques sont aussi utiles sur les sociétés à forme tribale que sur les autres, et bien des faits, dits primitifs, ne sont compréhensibles que si on les compare avec des faits moins « implicites », plus développés et visibles, de sociétés dites supérieures.

Au fond nos sciences souffrent d'un déséquilibre grave : ici trop préoccupées d'« origines » qui, en effet, ne peuvent être atteintes ; là trop préoccupées de phénomènes qui ne sont que des aboutissants, pas toujours normaux, de longues chaînes d'évolutions et de dissolutions. Ainsi les recherches de sociologie religieuse sont beaucoup trop « anthropologiques », et les recherches de sociologie économique beaucoup trop « actuelles ». La correction de ces erreurs sera l'œuvre des années à venir. Sur ce point nous sommes sûrs que M. B. est d'accord avec nous.

M. M.

BERR (H.) et ses collaborateurs. — *L'Évolution de l'Humanité*. — (*Bibliothèque de synthèse historique*) (dix vol. parus. Préfaces et introductions de M. H. Berr). — Paris, 1918-1924.

Nous rendons compte plus loin des volumes de cette importante collection parus sous notre millésime. Et nous attendrons que la première section ait paru (26 vol. Préhistoire, protohistoire, antiquité),

pour apprécier l'ensemble, la méthode et l'esprit que, dans chacune de ses préfaces, M. Berr croit pouvoir en dégager.

Un certain nombre d'entre nous collaboreront et collaboreront à cette œuvre ; c'est dire avec quelle sympathie nous la suivons tous et applaudissons à son très grand succès. Dès maintenant louons-en l'ordonnance. Notons aussi l'attention puissante que tous les collaborateurs de M. Berr et lui-même donnent aux faits sociaux. Ceux-ci sont même presque les seuls considérés. C'est une histoire sociale de l'antiquité, une méthodologie et une sociologie de cette histoire que nous avons devant nous.

Cependant, pour ne pas prolonger inutilement un débat, nous attirerons l'attention de M. Berr et de ses associés, plus spécialement historiens, sur deux points où ils nous semblent faire fausse route quand ils attribuent aux sociologues et à Durkheim des idées qui ne furent jamais les leurs.

D'abord ils n'ont jamais dit que l'histoire complète de l'humanité pouvait être écrite par la sociologie. C'est l'œuvre de l'anthropologie dont la sociologie n'est qu'une partie, et celle de l'histoire proprement dite, art de décrire un passé devenu inconnaissable dans son détail. La sociologie ne fait que revendiquer sa place, et ne prétend même jamais sortir du cadre de l'histoire, d'une part, et, d'autre part, de celui des autres sciences anthropologiques. L'essentiel c'est qu'on nous accorde — et M. B. nous l'accorde — qu'il y a, dans l'histoire des hommes, des faits qui ne proviennent *que* de leur groupement, de leur vie en commun. Nous enregistrons le fait : sur la dimension de ces faits nous ne sommes même séparés quelquefois que par des questions de mots. Au fond, c'est une très belle part que nous laisse M. B. et nous ne le chicanerons pas, de notre côté.

Ensuite M. Berr semble croire que la sociologie nie le rôle de l'individu. C'est une profonde erreur, même sur la pensée de Durkheim ; celui-ci avait au contraire pris pour point de départ de ses études la relation de l'individu et de son milieu social. Sa première publication (un discours de distribution

de prix!) est consacrée au rôle des Grands Hommes; et le problème fait encore le fond de la *Division du Travail social*. L'idée principale de Durkheim sur ce point est restée constante : que plus le milieu social était organisé, plus l'individu y avait et d'existence propre, libre, indépendant, et de force, physique et morale; celle du milieu social, puissante, mais asservie cette fois. Durkheim restait même, sur ce point, bien en deçà d'extrémités où d'autres pousseraient leur raisonnement. Car enfin la notion d'individu n'est ni si claire, ni si « individuelle » qu'on croit. Ce n'est pas parce que chaque homme se sent un être ineffable, qu'il l'est. Il n'est peut-être qu'un composé d'éléments généraux, peut-être en nombre même assez restreint : témoin le « bertillomage ». Il y a une science de l'individu. La Synthèse historique y arrivera sans doute.

M. M.

GEORG VON BELOW. — *Die deutsche Geschichtsschreibung von den Befreiungskriegen bis zu unseren Tagen*. — Munich, Oldenbourg, 1924.

L'auteur passe en revue les diverses écoles historiques allemandes du XIX<sup>e</sup> siècle. Son étude le conduit à affirmer la spécificité des méthodes historiques et l'indépendance de l'histoire à l'égard d'autres disciplines, telles que la philosophie et la sociologie.

Il voit une opposition fondamentale entre le point de vue logique de Hegel et le point de vue pragmatique des historiens.

D'autre part, il félicite les historiens allemands de s'être soustraits à l'influence de la sociologie comtiste, appliquée par Taine à l'histoire. Si la sociologie consiste dans l'étude des rapports sociaux, les historiens allemands de l'époque romantique ont, selon lui, pratiqué la méthode sociologique avant Auguste Comte. Mais si elle prétend dégager de cette étude des lois générales, c'est-à-dire assimiler l'histoire aux sciences naturelles, l'historien cesse d'être d'accord avec le sociologue.

R. L.

ULRICH (H.). — *Logische Studien zur Methode der Ethnologie*. — *Anthropos*, 1923-1924, XVIII-XIX; p. 447-465; 733-755.

Dissertation intéressante sur les problèmes de méthode, exposé assez complet des principes des écoles : Bastian et la théorie de la pensée élémentaire; doctrine de la convergence (Weule); de la psychologie évolutive (Krueger et au fond, Wundt); doctrine historique; nous ne réclamerons pas la place de la sociologie contre un oubli regrettable. L'auteur distribue assez élégamment

ses critiques, et penche un peu du côté des psychologues (en réalité psychosociologues) et beaucoup du côté des historiens de la civilisation.

ELLWOOD (C. K.). — **Scientific Methods of studying Human Society.** — *Journal of Social Forces*, 1924, p. 328 sq.

OBERHUMMER (E.). — **Völkerpsychologie und Völkerkunde.** — *Sitzber. Akad. d. Wiss.* — Wien, 1923, 36 p. in-8°.

BARNES (H. E.). — **Some Contributions of Anthropology to History.** — *The Journal of Social Forces*, 1924, p. 362 sq. (revue d'ensemble).

## V. — CIVILISATION. HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DE LA CIVILISATION

Par MM. M. MAUSS, SI. CZARNOWSKI, E. DOUTTÉ,  
L. GERNET, H. HUBERT

### A. — Philosophie de la Civilisation

SCHWEITZER (A.). — **Verfall und Wiederaufbau der Kultur.** (*Kulturphilosophie. Erster Theil*). (Fondation Olaus Petri, Upsal). — München, Oscar Beck, 1923, 65 p. in-12. — **Kultur und Ethik.** (*Kulturphilosophie II<sup>e</sup> Theil*). — *Ibid.*, xxiv-280 p. in-8°. — **The Decay and the Restoration of Civilization.** (Dale Memorial Lectures). (*The Philosophy of Civilization. I*). — Londres, Black, 1923, xiv-105 p. in-8°. — **Civilization and Ethics.** (*The Philosophy of Civilization. II*). — *Ibid.*, xxvi-298 p. in-8°.

Quoique M. A. S. appartienne réellement — comme M. Romain Rolland ou comme Gandhi — à un internationalisme, en l'espèce celui d'une sorte de socialisme chrétien, il est tout de même un des esprits les plus curieux de France. On aurait tort d'ignorer chez nous ce penseur alsacien parce que le dernier de ses grands ouvrages se publie en ce moment en allemand d'abord, en anglais ensuite, sous la forme de leçons faites à Upsal et à Oxford. On connaît son œuvre de théologien et d'historien de l'exégèse, son talent d'organiste et de théo-



ricien et d'historien de la musique. On sait qu'il est aussi historien de la philosophie, et que son christianisme, humanitaire et sincère, a fait de lui un médecin, qui a exercé presque cinq ans parmi les Pahouins de l'Ogooué (Afrique équatoriale française) (v. p. loin). Des talents exceptionnels en tous genres marquent sa forte personnalité. Il a consacré ses années de brousse et de repos pendant la guerre à réfléchir à la tragédie qui suscitait son horreur. Et il a commencé, au grand applaudissement de nombreux théologiens protestants, toute une « Philosophie de la Civilisation ».

Il la conçoit comme une « tragédie », ou plutôt comme une tétralogie, qui racontera, sous forme dramatique, les destinées de la *Weltanschauung*, de la « représentation du monde » — moral en réalité — occidentale. Aux deux volumes présents : *Chute et Restauration de la Civilisation*, I ; *Civilisation et Ethique*, II, succéderont : III « Notion (*Weltanschauung*) du respect de la vie », et IV, un dernier volume sur l'« Etat civilisé ». Il faudra évidemment attendre, pour juger l'œuvre, qu'elle soit achevée. Disons simplement cette fois l'effet que produisent ces deux premiers volumes, largement pensés et bien écrits, œuvres d'artiste, de penseur et d'apôtre — puisque M. S. est tout cela, œuvres de philosophe chrétien, au fond.

Comme il est naturel à un philosophe protestant d'éducation allemande, à un critique de la philosophie criticiste, il partage avec celle-ci un même postulat : il reconnaît le primat de l'Idée, de la « représentation du monde ». Sa critique consiste seulement à opposer une « représentation » « éthique » du monde, une histoire des « luttes » pour cette « représentation éthique », à celle des « Systèmes » philosophiques, des pensées intellectualistes pures. C'est cette « Idée du monde », brutalement simple, qui est responsable de notre civilisation, et c'est la fausseté de cette « Idée » qui est responsable de l'effroyable déclin de cette civilisation, et de l'humanité peut-être tout entière. Voilà la thèse fondamentale.

Elle est profonde cette responsabilité, et elle est

profonde cette chute que décrit fort éloquemment le premier volume. La philosophie spéculait sur tout, sauf sur la civilisation; alors, tout ce qu'il y avait d'inhumain, d'imparfait, de brutal, de servile, de matériel et de collectif s'est vengé. On n'avait pas mis d'élément moral dans la notion de « culture »; celle-ci n'avait trouvé d'autre expression éthique que le nationalisme, et la lutte pour la force a entraîné le choc des « cultures » et la diminution absolue de la culture humaine et de l'humanité elle-même. Comment régénérer la civilisation? Voilà le problème. Et déjà M. S. esquisse la réponse: par un « nouveau mysticisme ».

Le second volume est plus nourri de faits. Une première partie consiste dans une histoire générale de l'éthique depuis les religions universalistes et depuis Socrate jusqu'à nos jours (chap. iv à xvi). Toutes sont des formes de la représentation éthico-optimiste du Monde. Cette histoire est forcément un peu schématique et aventureuse. Il y aurait à critiquer par exemple l'interprétation de l'éthique d'Aristote, de l'inventeur même du mot d'éthique, comme une simple « doctrine des vertus » (p. 45-46), et celle du socialisme de Marx (II, p. 160, édit. allemande) comme une théorie « du socialisme d'État ». Mais, au demeurant, tout cet historique est plein d'aperçus utiles: car l'auteur marque avec force, à propos de chacune des morales, combien elle était loin de la civilisation de son temps, combien elle n'en était qu'une figure partielle, combien elle portait de contradictions en elle-même, et s'ajustait mal aux civilisations qu'elle prétendait diriger.

La seconde partie de ce volume est plus philosophique (chap. xvii sq.), plus contemporaine, plus vivante, mais tout aussi idéaliste. C'est cette diversité entre la réalité, la civilisation matérielle et sa morale, et la conception éthico-optimiste, rationaliste, soit utilitaire, soit critique ou métaphysique, qui est la cause du malheur de nos temps; M. S. part donc à la recherche d'un « nouveau schème », d'une Idée qui ne souffrirait pas de cette double contradiction. Il la cherche dans une sorte de « mys-

ticisme élémentaire » (p. 233, éd. allem.), dans une éthique de la « perfection de soi », qui, tenant compte de la vie des autres — même des animaux non humains —, et basée sur le respect et le dévouement à la vie, donne un fondement réel à la moralité, à la personnalité, à la responsabilité « personnelle et supra-personnelle ». Le principe permet de définir les « quatre idéaux » d'une civilisation qui n'est plus entièrement mécanique, et donne une place à l'État et à la religion « qui ne sont que des moyens de socialiser l'homme vers l'humanité » (p. 271, édit. allem.). Éduquer les hommes, jusqu'ici bornés dans une religiosité élémentaire, vers une religiosité pensante, éthique, voilà le devoir des religions ; moraliser l'État, c'est-à-dire en faire le serviteur respectueux de la vie humaine, de toutes les vies humaines, et non le maître, voilà le devoir et l'intérêt de tous les citoyens du futur « État de civilisation ».

Tout cela est bien dit, et, dans un triptyque de la pensée allemande, répond assez bien au dur matérialisme de Spengler et des socialistes, à l'historisme et à l'antihistorisme de Troeltsch et des autres.

Mais c'est de la philosophie ; et, si sincère et éloquente et informée qu'elle soit, c'est encore de la ratiocination sans méthode sur un tout mal défini. Cette notion de civilisation est obscure ; elle suppose qu'il n'y en a qu'une, et qu'il n'y en aura qu'une, et qu'elle est bonne, et qu'il faut la sauver ; au fond c'est le christianisme qu'il s'agit de faire régner, teint d'une nuance de taoïsme et de confucianisme. Cette explication de l'histoire par des processus supérieurs, par les idéations partielles qu'elle secrète sous forme de systèmes et d'attitudes philosophiques diverses, sent le théologien et le philosophe. Les idées ne mènent les hommes que rarement ; surtout quand elles sont des idées pures et non des symboles et des forces. C'est pourquoi la « nouvelle Renaissance » ne viendra sûrement ni d'un prêche ni d'une philosophie.

Au fond cette philosophie des philosophies n'est elle-même qu'un symptôme. Le christianisme protestant sent en effet qu'il n'a pas fait triompher la Cité du Christ, et cherche avec M. S. à se délivrer

des chaînes historiques qui l'attachent aux vieux nationalismes.

C'est dans des couches plus profondes que s'élaborent les grandes crises et les grandes passions collectives. Les philosophes ne font que tenter de les décrire, pensant les provoquer ou les diriger. L'effort de M. S. vers la paix, la bonté, étendue aux Nègres qu'il soigne et évangélise, aux âmes, aux sociétés, n'est qu'un effort parmi d'autres, et plus livresque, et à peine plus conscient. Même on se demande quelquefois ce que tout cela veut dire. Ainsi, quand, dans un passage que nous venons de citer, M. S. dit : « Kirche und Staat sind nur Modalitäten der Vergesellschaftung des Menschen zur Menschheit », on se demande quelle est la phrase française correspondante que rend la traduction anglaise : « formes d'association humaine en vue du développement de l'humanité ». Ici la pensée est obscure, là elle est d'évidence et frise le truisme et le pléonasmе. En fait, probablement, elle veut dire ce que nous appelons « socialiser l'homme », tellement qu'il devienne un être vraiment humain, respectueux des autres et de la vie. Mais comme tous ces mots sont loin des choses !

Toutes ces réflexions de tant d'auteurs sur la « civilisation » ne démontrent qu'une chose : que le problème se pose ; elles ne le posent même pas.

M. M.

HANS FREYER. — *Prometheus. Ideen zur Philosophie der Kultur.* — Iéna, E. Diederichs, 1923.

Dissertation étonnamment éloquente, sur la notion de civilisation en général, d'un des littérateurs philosophes qui continuent Nietzsche. Les amateurs de citations pourront y puiser : « L'homme apostat de la nature », « Le plus saint de nos temples, c'est l'homme », « Se faire un taillis des produits de l'esprit, où l'homme vive comme l'animal au bois » ; et cent autres formules sont prêtes. Le sujet est quelque chose d'intermédiaire entre un discours sur l'histoire universelle (v. p. 44, suite des rois), et un discours sur l'idée de Progrès. Le ton est celui d'un lyrisme constant. Cependant, pour un ouvrage de ce genre, l'intérêt se soutient, et les ridicules sont évités, malgré la forme de l'impression sans paragraphes, de la démonstration sans arrêts, sans conclusions, comme sans transitions.

Le titre dit la doctrine. Prométhée, c'est l'Esprit humain qui à l'aube de l'humanité connaissait la terre comme un amant connaît son aimée, et qui va maintenant la connaître et la dominer après l'avoir façonnée et s'être façonné « comme deux parfaits savent s'aimer » (p. 101). Et naturellement le philosophe, héritier du prophète, voit dans l'avenir, ou, comme il dit, dans le « devenir ». L'avenir n'est pas dans la force, il est dans l'esprit doué de force, dans le « nouveau monde » des volontés libres et égales, celles qui transforment le « nécessaire en réel ».

Tout cela ne nous dit rien, à nous, sociologues ou historiens, même à ceux qui ont gardé le goût et le sens des idées générales. C'est trop haut et trop loin pour nous, si l'on veut. Ou, peut-être, nous y voyons trop clair ; c'est trop une simple expression sentimentale d'un état tout à fait actuel : un philosophe voit le monde où il vit ébranlé par la guerre ; il exhale en prose lyrique sa volonté conservatrice et réformatrice. Au fond, cela s'appelle optimisme et idéalisme : et ce n'est qu'un autre chant, un document, une velléité peut-être, une force même si l'on veut exagérer son importance éducative. Ce n'est pas une théorie.

M. M.

TOWNER (R. H.). — *The Philosophy of Civilization*. — New-York, Putnam, 1923, 2 vol., 299 et 343 p. in-8°. (Causes de décadence de notre civilisation).

#### B. — *Théorie de la civilisation et Types de civilisation*

WISLER (Clark). — *Man and culture*. — New-York, Londres, Harrap, 1923, x-370 p. in-8°.

M. W. est un ethnographe, qui a travaillé sur place, un conservateur de la fameuse section d'anthropologie de l'American Museum of Natural History, un ethnologue, sociologue et anthropogéographe distingué et fécond. Son dernier ouvrage, *The American Indian*, réédité sous le titre « *Man and Culture in America* », a été très discuté, est discuté, mais extrêmement utile. Il a donc toute qualité pour établir un « système compréhensif » « des processus de la civilisation humaine » et des « facteurs qui y contribuent ». L'entreprise est de taille, et assez neuve. Moins neuve cependant que ne le croit M. W., car le travail est relativement préparé. Je ne connais, pour ma part, rien de plus instructif sur ce point que l'admirable institution qu'est la section anthropologique du Musée de l'Univer-

sité d'Oxford, œuvre considérable de Tylor et de M. A. Balfour. Nulle part on ne voit mieux comment l'homme s'est dégagé de ses entraves animales, et comment il a développé logiquement et historiquement ses techniques et ses beaux arts. D'autres musées sont, ou seront, aussi « parlant » aux yeux et à l'esprit. Après toute une longue série de prédécesseurs, après le grand débat élevé depuis quinze ans sur les méthodes à appliquer à l'ethnologie et à l'histoire de la civilisation, M. W. tente une mise au point générale, et en même temps une analyse plus approfondie de la notion de civilisation et de son contenu.

La définition du mot « culture » par M. W. est à peu près celle que nous donnerions des phénomènes physiologiques de la société : « le mode de vie d'un peuple, comme tout », ou, pour donner un exemple des américanismes employés : « this round of life in its entire sweep of individual activities is the basic phenomenon... culture » (p. 2). Il est clair que nous ne nous accorderons pas avec M. W. pour cet emploi superfétatoire de termes, de sciences, et de réflexions. Cette méthode a pour point de départ cette opposition que nous croyons fautive entre l'homme et la culture ; et cette autre division que nous croyons également fautive entre le langage, la société, et la « culture ». En somme M. W. considère les phénomènes sociaux — excepté le langage, qu'il place à part, — comme une partie de la culture ; il les appelle le « socio-complex » (on n'est pas avare de néologismes en Amérique), et, au fond, entend par société ce que nous entendons, nous, par « organisation sociale », laquelle n'est même qu'une partie des faits que doit considérer la sociologie juridique et morale. Même tout ce que nous considérons comme « morphologique », il le considère comme appartenant à l'« homme » et au « milieu » géographique. C'est la thèse qu'il a déjà soutenue dans son « *American Indian* ».

Nous ne cherchons pas à M. W. une querelle de mots. Nous voulons seulement faire voir sur quel édifice d'abstractions, de divisions, pas toujours

constantes (ex. p. 74, le langage fait partie du « schème culturel »), en somme d'hypothèses et de postulats, toute la théorie est fondée. Les sociologues français, depuis Durkheim, considèrent ensemble tous les phénomènes sociaux et ne peuvent même plus concevoir ces divisions. Pour la sociologie, cette « dyade » « homme » et « culture » n'est qu'une autre façon de décrire l'« *homo duplex* », l'être social et l'être psycho-physiologique qu'est l'homme. Et toute abstraction qui diviserait l'être social et l'être humain est dangereuse. L'homme n'est pas concevable sans sa culture, ou ce n'est pas un homme. Et la « culture » même ainsi entendue n'est qu'un autre mot pour désigner la société qui est aussi inhérente à l'« *homo sapiens* » qu'une « nature ». Et enfin il n'y a pas lieu de distinguer et de séparer les divers éléments de la physiologie sociale ni les uns des autres, le droit par exemple de la religion, ni de la « morphologie ». Vraiment M. W. qui, par opposition à la sociologie, pense fonder une science nouvelle — et qui apporte en effet du nouveau — revient à des axiomes et à des classifications périmées. Au contraire le sociologue peut tenir compte de ce que démontre M. Wissler.

Au fond, pour M. W. et pour bon nombre de savants américains, « culture » veut dire simplement « mode de vie » sociale. C'est la partie du « comportement humain » (chap. XII) qui, provenant du milieu extérieur humain, matériel, intellectuel et historique, « fait des individus ce qu'ils deviennent ». Et le problème d'une théorie de la culture est plus précisément celui de la façon dont l'enfant, puis l'adolescent, puis l'adulte « s'équipent » pour la vie; et enfin celui des « *drive* » (évidemment pour, allemand, *Trieb*), de la poussée « à produire des cultures » (p. 265). Tout ceci n'est, naturellement et en d'autres termes, que le problème de la vie en commun, celui de l'hérédité, et celui des tendances sociales, mais enfin posé en termes qui, pour être déconcertants, n'en sont pas moins concrets. Au fond M. W. se rattache aux théories de Pavlov, des « réflexes conditionnés », qu'il connaît surtout à travers l'ou-

vrage de Watson, des « réponses conditionnées ». Les remarques de M. W. sur le « comportement acquis », la « réponse protectrice » et « la réponse réflexive » sont intéressantes pour le psychologue, et le sociologue, quoique bien brèves. On eût aussi attendu d'autres développements, par exemple en matière de technologie, où M. W. a une plus particulière compétence (v. p. 87-91 les remarques sur l'homme comme fabricant d'instruments). Celles sur la « Race dans la culture » sont intéressantes au même point de vue. L'importance de l'éducation en bas âge y est bien mise en lumière (p. 289 sq.). En tout ceci, comme en ce que M. W. appelle curieusement la « domestication » de l'homme (xiv) et ses rapports avec le « milieu » qu'il domestique à son tour, abondent les problèmes suggérés et dont le traitement est ébauché. Mais ce n'est qu'une esquisse assez populaire, et assez spécifiquement écrite pour un public américain.

Cependant, à tout ce problème de l'action de la société sur l'homme qu'elle transforme en être social ou civilisé (comme on voudra), s'ajoute un autre livre à l'intérieur de ce livre : une théorie de l'histoire de la civilisation. M. W. est un des défenseurs de la méthode comparative (chap. premier), et croit à un « modèle universel » (chap. v) — bien peu distinct en somme de lois sociales applicables à toutes les sociétés connues. Il croit aussi, contrairement aux adeptes d'une méthode exclusivement historique, à la possibilité de « récurrences », d'inventions parallèles indépendantes (p. 102). Mais d'un autre côté il est un des Américains qui ont le plus manié le principe des « aires de civilisation », des « centres d'invention », et des « voies de diffusion », les notions de « complexes » et de « traits ». Et il ne les a pas toujours maniés avec la même prudence. M. W. prend pour accordés des principes et surtout des hypothèses historiques qui sont loin d'être certains. Ainsi on ne peut accepter de considérer la culture du maïs — originaire d'Amérique comme un « complexe », il faut en faire un « trait » (p. 121) ou ne plus comprendre la nomenclature.



Ainsi encore on ne peut considérer comme démontré (p. 130) que les Eskimos centraux représentent le mieux (c'est la théorie de Steensby) le point d'origine de la civilisation eskimo. Mais on trouvera, sur les « traits » qui ne voyagent pas, sur les « distributions intermittentes », d'heureuses remarques. Les chapitres intitulés « Diffusion naturelle » et « Diffusion organisée » (au fond, migration et colonisation, conquête et discipline, etc.) sont aussi assez pleins de faits ; seulement l'importance des facteurs sociaux y est sous-estimée, et l'on perd de vue que les « substrats », comme disent les linguistes, sont tous des groupes sociaux, voire des nations déterminées. Mais il est facile pour le sociologue de compléter ces indications.

Non content de cette histoire des « centres » et des « aires », M. W. y ajoute hardiment une « histoire » générale de la civilisation. Il la résume en quelques mots (p. 361). Il y aurait eu une époque de l'humanité « sans culture », mais avec trois instincts techniques : de se servir de pierres et bâtons ; de jouer intensément ; d'avoir des idées et de les communiquer. « Puis, un beau jour, une mutation... un événement » arriva, qui produisit un « vrai homme »... « Il avait toutes les tendances innées » des autres, mais « en plus, il... pouvait réfléchir sur ses actes... par exemple à la pierre dont il se servait... à sa société... à ses peurs... et ce fut la culture primitive ». Puis il perfectionna ses institutions. Enfin, avec les Grecs, il réfléchit à sa propre réflexion. Pour finir il réfléchit aux choses elles-mêmes, et la méthode expérimentale caractérise la « culture » euro-américaine. Et voici que tout dernièrement, par le développement de la science qui s'applique à la « culture » elle-même, les hommes apprennent à « manipuler » les actions des peuples, à perfectionner même les moyens de perfectionner leur culture. Toutes ces vastes assertions sont résumées dans le chap. x, « Construction de la Culture » et le chap. xvi, « Rationalisation des processus de culture ».

Elles sont intéressantes et curieuses, mais hypothétiques au suprême degré. Il faut un certain cou-

rage, mais aussi une certaine imprudence pour proposer, aux lecteurs peu informés, pour enseigner à des publics d'étudiants, des hypothèses de travail qu'on devrait garder pour de petits groupes d'élèves et d'égaux. Nous n'avons pas voulu en priver les lecteurs de *l'Année sociologique*, puisque voici un effort sincère pour écrire cette histoire de l'esprit humain qui est un de nos buts. Mais nous les mettons en garde en même temps,

La science n'est pas faite ; et celle de M. W. n'est pas toujours égale à elle-même. Il connaît assez mal l'histoire des choses de notre Europe. Sans parler de la grave faute d'impression (p. 207), il se fait une idée inexacte de Roger Bacon. Et il accepte comme démontrées des chronologies hypothétiques, voire il date le préhistorique, avec M. Nelson, comme si personne au monde le pouvait faire raisonnablement, maintenant.

M. M.

SOLLAS (W. J.). — *Ancient Hunters and their modern Representatives* (3<sup>e</sup> édition). — Londres, Macmillan, 1924, xxxvi-697 p. in-8<sup>o</sup>.

Cette troisième édition des « *Anciens Chasseurs* » du professeur de géologie à l'Université d'Oxford aura sans doute autant de succès que les précédentes. Elle tient l'ouvrage à jour des découvertes récentes, des nouveaux faits, des nouvelles théories, surtout de celles des préhistoriens français, de M. Boule, « *L'Homme Fossile* », entre autres, et de celles de l'Abbé Obermeier. Nous n'avons pas, ici, à analyser ou à discuter la tentative d'histoire de l'humanité jusqu'à la dernière époque glaciaire. Disons cependant qu'il serait utile que les sociologues s'informassent régulièrement des données qui enrichissent, expliquent et développent la préhistoire. La sensation que l'humanité est très vieille et que ses « avatars » furent nombreux est essentielle, pour donner le sens de la relativité à certains esprits trop enclins à spéculer ou à croire qu'ils ont trouvé des origines ou décrit de véritables histoires. Trop souvent ils n'ont trouvé

que des choses déjà très évoluées ou des hypothèses. Il faut savoir les débats qui sont ouverts autour du crâne de Piltdown ou de la mâchoire de Mauer (p. 164 sq.), et de l'ancienneté de cet homme (?), et, même si on doit rester sceptique, autour de l'ancienneté de l'industrie chelléenne ; il faut se faire une idée de la grandeur, de la longueur et de la variété de la préhistoire des sociétés humaines, déjà rien que dans l'époque dite paléolithique. Disons cependant qu'on peut avoir une certaine confiance dans l'exposé chronologique que donne M. S. de la succession des races et des industries humaines à la surface de notre globe. Il faut être géologue, paléontologue, somatologiste et technologue pour cela. M. S. est qualifié à deux au moins de ces points de vue. Peut-être l'est-il moins qu'il ne croit aux deux autres. Mais on s'improvise technologue et anthropologue comme on s'improvise sociologue, et comme on ne s'improvise pas géologue. C'est au point de vue du sociologue que les inférences de M. S. sur les « Représentants modernes » des « anciens chasseurs » nous touchent.

Ici les fautes des éditions précédentes sont encore aggravées. On connaît la thèse claire et bien simple : les chasseurs du Paléolithique le plus inférieur seraient assez bien représentés par les Tasmaniens, ceux du Moustérien mieux représentés par les Australiens, ceux de l'Aurignacien par les Boshimans. Ceux des belles industries de Solutré et de la Magdeleine ont peut-être même des survivants en la personne des Eskimos. Si, avec toute la prudence et la finesse nécessaires, M. S. s'était borné à rapprocher les industries et les arts de ces populations des restes des arts et des industries paléolithiques, si même il s'était permis de développer des considérations sur l'identité, par exemple, des croyances religieuses que suppose en effet la remarquable ressemblance des peintures préhistoriques de mains amputées et des rituels de l'amputation (p. 418), il n'aurait pas outrepassé les droits qu'a tout savant à l'hypothèse et à la comparaison. Ce qui est grave, c'est qu'il ait cru pouvoir illustrer partout, par une sociologie simpliste des Australiens, des Boshimans

et des Eskimos, ce que devaient être les vies sociales de ces gens de l'âge de pierre. Et ce qui est plus grave, c'est que, même dans le meilleur de ses cas (Eskimos, époque de la Magdeleine), la description est poussée jusqu'au détail le plus absurde. Ailleurs les dernières théories du P. Schmidt et de Graebner sur les classes matrimoniales ou sur la linguistique australiennes sont considérées comme vraies (p. 332) ; et l'exactitude ethnographique ou philologique est souvent à l'avenant (ex. Brough Smith pour Smyth, répété p. 316, 324 ; Lenglow Parker, au lieu de Langloh). Tout ce qui est sociologique est adopté sans critique : ex., p. 224, la théorie de Flinders Petrie sur les origines du Cannibalisme.

Espérons qu'aucun sociologue ne fera la faute de « géologiser » à la façon dont ce géologue sociologise.

M. M.

**FROBENIUS (Leo).** — **Atlas Africanus. Belege zur Morphologie der Afrikanischen Kulturen.** (Hgg. von L. F. et v. Wilm). — Munich, Oscar Beck, 1923-1924, 3 livraisons. 1<sup>re</sup> livraison, 12 p., 5 cartes avec 1 à 2 p. de texte chaque ; 2<sup>e</sup> livraison, 6 cartes avec 1 à 4 p. de texte ; 3<sup>e</sup> livraison, 6 cartes avec 1 à 3 p. de texte.

M. Frobenius est l'inventeur, croit-il, de la « Morphologie des civilisations ». L'enthousiasme qu'ont suscité en Allemagne ses recherches et ses découvertes africaines, l'amphigouri de son style imagé, le talent de ses illustrateurs, la faveur impériale ont même abouti à la fondation d'un « Institut de recherches de morphologie des civilisations ». Cet atlas est édité par cet Institut. Passons sur l'explosion d'orgueil national par lequel il débute. Il sied mal cependant à M. F., dont — nous ne disons pas tout — les obligations sont très grandes et très personnelles envers les gouvernements des colonies françaises et anglaises, et envers ses informateurs et ses hôtes français et anglais : il a largement usé de leur science et de leur générosité.

Voici en quoi consiste la « morphologie d'une civilisation ». M. F. trouve, avec raison, que jusqu'ici on a décomposé, désarticulé, « zerghiedert ». En voulant analyser les « cultures », on les a divisées en éléments, institutions, outils, étudié des répartitions ; et on a appelé même cela « Gliederung », organisation (p. 3). Il faut revenir aux ensembles ; une civilisation est une chose vivante, un système de forces, un dynamisme, un organisme, « éloigné de toute abstraction », et de « tout hasard » (nous avouons ne pas comprendre ceci). C'est une série de « complexes » en « mouvement » (voilà qui est mieux dit, et au fond exact).

Comment représenter ce phénomène, cette vie « que nous ne pouvons faire sentir que dans le plan du primitif et de l'éternel » (sic) ? Voilà en quels termes M. F. annonce le bon vieux procédé de la cartographie des éléments de civilisations. Et voilà pourquoi l'« Atlas Africanus », qui décrira en couleur ce va et vient des civilisations, sera un « monument », un signe distinctif du xx<sup>e</sup> siècle, et nous forcera à une nouvelle conception du monde. M. F. veut bien concéder qu'un « Atlas americanus », demain, serait aussi important. Or il existe ; et, après Uhle, Rivet et Nordenskiöld, on commence à voir aussi là-bas l'« invisible » qui a précédé « le visible » ; sans même aucune prétention « cinématographique ».

Tous ces termes sont grandioses et ridicules, comme cet enthousiasme brouillon d'homme qui a découvert l'Afrique. M. Ankermann a fait mieux que M. F. comme cartographie technologique de l'Afrique ; il n'a pas attendu M. F. pour savoir que les nègres soudanais appartenaient à une seule civilisation, de la Gambie à l'Égypte. Mais les vices habituels de M. F., — où versent bien moins ses aides distingués, — ne doivent pas nous faire sous-estimer le sérieux de leur activité. Quoiqu'il soit encore en cours de publication, il faut dire de quelle façon on doit se servir de cet atlas.

Il est sûr qu'il est fondé sur des matériaux considérables ; et l'Institut de M. F. doit être loué pour avoir fait des cartes ethnographiques avec la conscience que mettent les géographes à des cartes

ordinaires. On nous laisse espérer la publication de l'appareil critique. Jusque là nous ne savons pas très bien quelle est la valeur de ces documents originaux, ou, puisqu'ils sont sûrement de valeurs inégales, celle du traitement critique auquel ils ont été soumis. Il faut, en effet, en cette cartographie, bien convenir qu'on figure aussi bien nos ignorances que nos connaissances actuelles. Par exemple la série de cartes, intitulée : le Roi-Dieu, est celle de ce que savent M. F. et M. von Wilm ; elle ne fait que mauvaise justice à ce que nous savons des rois de l'Ouganda. Et d'autre part une carte figure surtout l'intérêt que nous (en l'espèce M. F.) portons à tel ou tel trait plutôt qu'à tel autre ; par ex. la position des reines mères, la parenté du léopard et du roi sont des traits profonds des royautés africaines que M. F. ne note pas, mais que d'autres noteraient. Ensuite il faut se défier même des cartes : des blancs, comme le désert de Lybie ou celui du Kilahora ou du Sahara occidental, certaines fois ne prouvent rien ; et d'autres fois on les colorie, (position sociale du forgeron, fasc. II), ce qui est plus grave. Enfin ce ne sont pas que des blancs géographiques qui sont ainsi arbitrairement remplis, ce sont des blancs historiques. Nous pouvons cependant suivre, au moins depuis le x<sup>e</sup> siècle, avec les auteurs arabes, et pour une partie des Nègres et pour tout le Soudan, un peu de l'histoire fort compliquée de l'Afrique. Il faudrait écrire cette histoire, avant de la matérialiser, d'en matérialiser la fin en cartes. M. F. l'essaie bien pour l'histoire des *Jage* (fasc. II, feuille 10), mais il la brouille avec ses hypothèses sur la civilisation sud-érythréenne, aussi avec ce qu'on sait sur la « zone des ruines », entre Congo et Zambèze. Il faut presque être aussi savant que M. F. pour pouvoir le lire sans danger. En tout cas, des groupes entiers de populations ont voyagé, des contacts ont été rompus, d'autres établis, en tous sens, et ces cartes, qui prétendent figurer le film de l'histoire, sont au fond le simple schème de nos superficialités tout à fait actuelles ou plutôt de celles de M. Frobenius. Par exemple

toute cette carte de la « base historique » sud-érythréenne (!) est au fond celle du groupe compact des Bantus purs, méridionaux.

Une chose plus grave, c'est de faire la carte d'hypothèses et de donner des noms à double tendance, historique et géographique, à des systèmes de concordances plus ou moins caractéristiques, mais qui ne sont que des systèmes et qui peuvent avec d'égales raisons, même sans qu'on change de principe de classement, être arrangés autrement. Prenons un exemple : la culture syrtique, que M. F. a découverte en somme entre Berbérie et Soudan (fasc. II, f. II), se caractérise par : 1° des ruines, ce qui est exact : mais ces ruines n'ont pas encore été fouillées et, autant qu'on sait, sont berbères, hamitiques, pour parler le langage courant ; 2° l'art du cuir : c'est également exact, mais on peut se demander s'il n'est pas d'origine arabe, [ou, au contraire, d'origine berbère chez les Arabes, tant il est beau ; 3° une ancienne inhumation en urnes, dont la présence historique et préhistorique pose des problèmes sans fin ; la fonte à cire perdue, qui en pose autant ; la ville en croix. De plus, un certain nombre d'éléments dits syrtiques en pays nègres peuvent aussi bien être nègres en pays syrtiques. Voici plus de deux mille ans qu'il y a des nègres au Nord africain, et plus de quinze cents que leur prestige y est très grand. Mais il y a plus. De quel droit appeler tout cela du nom des golfes méditerranéens ? S'il est une théorie, une hypothèse de M. Graebner qui ait des chances d'être vraie, c'est sa découverte d'éléments du Pacifique, « de complexes extrême-orientaux » au Soudan et en Nigritie. Il est aisé de faire « parler l'Afrique » dans d'autres directions que celles de M. Frobenius.

Nous aurons donc dans toute la deuxième partie une série de cartes d'hypothèses. Et on connaît celles-ci. L'Afrique, ancienne Atlantide, a eu : deux grandes civilisations primitives, l'éthiopique et l'hamitique ; cinq grandes civilisations historiques : quatre érythréennes, N. et S. centrale, une (admirons la logique qui passe brusquement de l'espace au temps)

archaïque, une syrtique ; enfin une atlantique. Il va sans dire que rien de cela n'est prouvé.

Décidément la partie de l'atlas qui sera la plus utilisable, voire précieuse, sera la troisième : *Kulturwesenheiten*, éléments de civilisation, dont trois parties sont vouées à la civilisation matérielle et trois à la civilisation morale (cours de la vie ; organisation sociale ; notions concernant le monde). Nous préférons nettement les cartes publiées de la première sorte : elles sont sommaires, mais parlantes, et souvent suggestives et leurs commentaires souvent intéressants ; celles des formes du grenier, celles des formes du siège sont particulièrement bonnes ; elles sont dues à M. Ziegfeld qui sait travailler. Il serait injuste de ne pas souligner que des cartes de ce genre se trouvent même dans les cartes de « cultures » (par ex. celle assez inexacte de l'extension de la harpe et de la lyre, III, 17).

De la première partie de l'Atlas il n'a rien été publié sous notre millésime 1923-1924.

Nous attendons la fin pour terminer notre critique de cette œuvre considérable, intéressante, utile ; mais dès maintenant nous prévenons qu'il faut s'en servir avec précaution. La cartographie sociologique en est encore plus à ses débuts que la sociologie elle-même ; et, parmi les enfants perdus de nos sciences, M. F. est depuis longtemps au premier rang.

M. M.

VAN GENNEP (Arnold). — *Le folklore (La Culture moderne, n° 11)*. — Paris, Stock, 1924, 125 p. in-16.

Incitation à étudier la vie des campagnes en ce qu'elle a de proprement *paysan*, non pas seulement les survivances, mais tous les faits, aussi bien les inventions du milieu, que la manière dont s'adaptent les emprunts. Ainsi entendu le folklore est un chapitre de l'étude sociologique des classes et des groupes définis par leur habitat. Il se range à côté des recherches sur les groupes urbains, sur la vie des agglomérations industrielles ou minières, etc. Toute initiative qui aboutira à intéresser le grand nombre à ce genre d'études sera la bienvenue ici. Or, M. v. G. sait intéresser son lecteur. Mais les indications méthodiques qu'il lui donne sont bien insuffisantes, venant d'un ethnographe aussi expérimenté. On



s'étonne de ne trouver presque rien sur les procédés techniques, dont on ne fait mention qu'à propos des outils. Or, certaines techniques se passent à peu près d'outils, telle la vannerie, ou bien se servent de procédés différents en employant des outils identiques, tels la cordonnerie. M. v. G. ne dit rien non plus sur la coutume juridique. Rien non plus sur la nourriture ni la cuisine. Certaines assertions provoquent des réserves : il est hasardeux de dire, surtout dans un livre de vulgarisation, que les poupées de nos fillettes sont d'anciennes divinités, que le bouquet d'épis qu'on réserve dans le champ moissonné « personnifie la très ancienne divinité de la Végétation ou plutôt des Céréales ». Les meilleurs chapitres sont assurément ceux qui traitent de l'art populaire, et le chapitre sur les maisons. On sait gré à l'auteur de ses conseils pratiques sur la manière d'interroger. Il a raison de demander qu'on porte les résultats acquis sur une carte.

St. Cz.

BECKER (G. H.). — *Spengler's Magische Kultur.* — *Zeitschr. d. D. Morgenl. Gesellsch.*, 1923, F. II, p. 255 sq.

### C. — *Civilisation préhistorique*

Par M. H. HUBERT

Les travaux des préhistoriens sont des exercices pratiques sur la notion de civilisation. On essaie d'y définir, ou plutôt d'y symboliser des civilisations ; on traite de leur extension et de leurs échanges ; on y représente les groupes humains par les reliques de leur civilisation. C'est pour cette raison que l'*Année sociologique* a mentionné quelquefois des travaux préhistoriques et que quelques ouvrages nous sont parvenus cette année. Nous ne cherchons pas à être complets ; il y faudrait d'innombrables pages. Nous ne prétendons pas non plus à indiquer un choix d'ouvrages importants. Nous signalons les travaux qui nous ont été envoyés, heureux de tenir cette rubrique ouverte et d'en indiquer l'intérêt.

H. H.

MAC CURDY (G. G.). — *Human Origins; a Manual of Prehistory.* Vol. I, *The old stone age and the dawn of man and his arts.* Vol. II, *The new stone*

*age and the ages of bronze and iron.* — New-York, D. Appleton, 1924, p. xxxviii-440, xv-516 in-8°.

Le premier volume, bourré de listes, riche d'une illustration en grande partie originale, est un travail précieux et a justement des qualités de manuel. Le deuxième est beaucoup moins bon ; là aussi des renseignements utiles se trouvent rassemblés sous une forme commode ; ce qui manque, c'est l'équilibre qui résulterait d'une connaissance mûrie et approfondie du sujet, c'est le moindre effort pour construire, pour assimiler les matériaux, pour ajuster les chronologies disparates, placées bout à bout sans commentaire, pour interpréter.

GÆSSLER (P.). — *Der Urmensch in Mitteleuropa.* — Stuttgart, Franck, 1924, 87 p., 40 pl., in-4°.

Ce sont quarante tableaux de préhistoire réunissant autour de la représentation, un peu schématique, d'un type anthropologique, une figuration des habitats, des outils, armes, parures, objets d'art, qui lui correspondent. Il semble que ces groupements de figures aient derrière eux une organisation de musée, réalisée à Stuttgart. Ils sont certainement fort intéressants, mais laissent encore beaucoup à désirer. Pour les âges de la pierre, qui sont, certes, fort bien partagés, on se demande pourquoi l'homme de Chancelade y manque et celui de Grenelle, dont la place est douteuse, y figure, et pourquoi les négroïdes de Grimaldi viennent à la fin du paléolithique. Les périodes récentes ne sont pas représentées en proportion du reste ; mais devaient-elles être, à l'origine du travail, représentées du tout ?

BOLSCHÉ (W.). — *Der Mensch der Vorzeit. I. Terziärzeit und Diluvium.* — Stuttgart, Franckh, 1922, 82 p., 20 fig. in-8°.

C'est un exposé fort intéressant, complet et très au courant de ce que l'on sait sur l'homme de l'époque quaternaire et sur les traces hypothétiques de ses prédécesseurs. Il y manque seulement un peu de

critique. L'auteur se pose les questions que suggèrent les faits à un homme d'esprit cultivé et philosophique. La première est une question de technologie ; c'est l'invention de l'instrument. A mesure que les temps se déroulent, surgissent les différentes pièces de la civilisation, vie sociale, vie morale, art et religion.

REINERTH (Hans). — *Die Chronologie der jüngeren Steinzeit in Süddeutschland.* — Augsburg, Benno Filser, 1923, vii-107 p., pl. 35, fig. 60, in-4<sup>o</sup>.

Travail fort important et d'une méthode typique qui réussit à montrer, pour la première fois d'une façon satisfaisante, comment se sont réunis les différents courants de civilisation et fondues les différentes sociétés qui se sont rencontrées au sud de l'Allemagne à la fin des temps néolithiques, ou plutôt au commencement de l'âge du bronze.

PLETTKE (Fr.). — *Vor- und Frühgeschichte des Regierungsbezirks Stade* (Hansa-Heimatbücher). — Bremerhaven, Hansa Antiquariat, 1923. — 1. *Die Urzeit* (bis ca. 4000 v. Chr.), p. 32, in-16. — 2. *Die Zeit der Nordindogermanischen Landnahme* (4. Jahrtausend v. Chr.), p. 32, fig. 5, in-16. — 3. *Die Zeit der Nordindogermanischen Kulturblüte* (3. Jahrtausend v. Chr.), p. 104, fig. 27, in-16. — 4. *Die Zeit der Germanischen Landnahme* (Anfang des 2. Jahrtausends v. Chr.), p. 50, fig. 11, in-16. — 5. *Die Zeit der Germanischen Kulturblüte* (2. Jahrtausend v. Chr.), p. 72, fig. 18, in-16.

Il y a en Allemagne une école de préhistoriens, qui a produit déjà toute une bibliothèque et dont l'activité procède de spéculations fécondes sur la méthode de l'archéologie préhistorique. Elle est tournée vers l'ethnographie et elle y tend par la statistique. A l'aide de la statistique des faits définis et classés, elle fait l'histoire du peuplement, la *Siedelungsgeschichte*. Ses résultats sont souvent contestables, en raison du caractère hâtif de beaucoup de ses travaux, de leur excessif dogmatisme et de quelques grosses ignorances, mais l'ensemble est imposant. M. Plettke est un tenant de M. Kossinna, et toute une partie de son travail commente ce que M. Kossinna s'est contenté d'indiquer, en particulier dans sa *Deutsche Vorgeschichte* ; cette série de cinq fascicules consacrés à un district du N.-O. de l'Allemagne est un remarquable exemple de l'application de sa méthode. Le point le plus intéressant de cette reconstruction préhistorique est la démonstration que les Germains, à l'âge du bronze, vinrent peupler le nord-ouest de l'Allemagne déserté par ses occupants néolithiques.

WAHLE (Ernst). — *Vorgeschichte des deutschen Volkes ; ein Grundriss.* — Leipzig, Kabitze, 1924, xi-184 p. in-8<sup>o</sup>

C'est un exposé très concis et très clair de la formation du peuple allemand par l'extension progressive de l'élément germanique aux

dépens des autres éléments de sa composition ; il s'arrête au début du moyen âge, au moment où les positions abandonnées aux Slaves vont être reconquises une à une. L'auteur montre, tout au long de ce livre, un remarquable souci d'expliquer les faits ethnographiques par les conditions géologiques, géographiques, économiques au milieu desquelles ils se sont produits ; il signale avec non moins de soin les problèmes, le plus souvent sans réponse, qu'il y a lieu de poser au sujet de la vie sociale des peuples préhistoriques, et il relève les faits qu'à cet égard il y a lieu d'interpréter. Son livre est un bon livre.

HAUSER (B.). — *Was ist Urgeschichte ? Eine Vorlesung.* — Jéna, Thüringer Verlag, 1924.

CAPITAN et PEYRONY. — *L'humanité primitive dans la région des Eyzies.* — Paris, Stock, 1924, p. 126, fig. 25, in-16.  
Aperçu très général de la préhistoire à l'usage des visiteurs des Eyzies.

MENGHIN (Oswald) und WANSCHURA (Victor). — *Urgeschichte Wiens.* — Vienne, Burgverlag, 1924, 80 p., 7 pl., 1 carte, in-12.

#### D. — *Ethnologie et Civilisations inférieures*

GRAEBNER (F.). — *Ethnologie* (dans : *Anthropologie*, de Schwalbe et Fischer). — Leipzig, Teubner, 1923, p. 435-587.

Quoique le travail de M. G. ne soit qu'un manuel, partie d'un manuel, nous lui attribuons une grande importance. D'abord son étude va nous permettre de bien définir la position de la Sociologie et de la « méthode sociologique » par rapport à l'« Ethnologie » et aux règles de la méthode ethnologique. Nous avons déjà rendu compte du livre de M. Graebner, *Methode der Ethnologie* (*Année*, XII). Cette fois ce n'est plus une méthode, ce sont tous les résultats de cette méthode qui nous sont exposés. Car ce manuel est un petit traité complet d'Ethnologie. Il aurait été plus facile à l'auteur de l'étendre que de le comprimer ainsi. Il n'aurait eu aucune peine à l'enrichir de notes et de planches et de cartes sans nombres. Son érudition toujours dominée doit être appréciée par tous et vantée par les spécialistes. Car ils connaissent le travail formidable d'accu-

mulation de matériaux dans le Musée de Cologne, de cartes de répartitions d'objets et d'institutions, d'analyses précises, qu'ont fourni, préparé, sinon publié M. Foy (*Ethnologische Bibliothek*) et M. Graebner. La base est solide sinon égale partout ; et voici l'édifice, en tout cas imposant par le dessein, sinon par l'équilibre et les chances de durée.

Un phénomène de civilisation, que ce soit un objet, produit ou instrument, d'une technique déterminée, ou une institution déterminée, peut être étudié de deux façons : une descriptive — dont il n'est pas question ici —, une systématique, dans ses rapports avec la civilisation dont il fait partie. Et celle-ci, elle-même, peut être étudiée de deux façons. D'abord on en peut faire l'histoire pure et simple, c'est-à-dire la description de ses éléments essentiels et de ses divisions, et surtout de ses relations avec les autres civilisations ; car une civilisation actuelle peut n'être qu'un composé de plusieurs civilisations, ou elle peut avoir emprunté, même indirectement, à des civilisations très lointaines, ou hérité de civilisations dont ne restent plus vivants que ces vestiges. Ensuite on peut classer ces civilisations géographiquement et historiquement déterminées dans une vaste généalogie des « cultures ». Alors on cherche comment les ranger, cette fois, chronologiquement et non plus géographiquement, et aussi en tenant compte de toute la surface de la terre et de toute la longueur de l'histoire. On aura ainsi fait « rentrer dans l'histoire » les peuples « dits sans histoire » (p. 515).

Ce n'est que quand cette tâche sera accomplie qu'à l'ancienne anthropologie à évolutions simples et claires, et à une sociologie par trop psychologique, ou psychosociologique — dont M. G. ne nie pas la légitimité mais la portée — on pourra substituer l'histoire complète et concrète de l'humanité, et reprendre avec une toute autre sécurité les problèmes que traitent jusqu'ici les histoires comparées du droit et de la religion et celle de la technique. Alors, considérant encore une fois les mêmes faits d'un troisième point de vue, décomposant « la civilisation »

en « éléments de culture », on pourra avoir une « vue concrète historique de leurs évolutions variées ». On aura non plus une théorie *a priori*, mais une histoire de l'ornement (p. 520-524), de l'économie (p. 529 sq.), des métiers et de la technique (p. 531 sq.), du commerce, de la société (M. G. veut dire par là de l'organisation sociale ou plutôt juridique, p. 541 sq.), de la religion (p. 553 sq.), de l'art (p. 560 sq.), de la science et du langage (p. 571 sq.). On pourra même sinon trancher, du moins débattre clairement le problème des « lois » et des enchaînements de causes, où M. Graebner veut bien — enfin — cantonner la sociologie. Nous apprécierons plus loin cette section et cette position du problème. La pièce de résistance est évidemment l'étude géographique des civilisations et de leurs rapports. M. G. y dit tout ce qu'il sait et il sait infiniment de choses.

Elle consiste à étudier, les uns après les autres, les grands « cercles de culture », autrement dit les « Provinces ou aires de civilisations » (la traduction du mot *Kulturkreis* importe peu), en partant de la « paléo-australienne », en suivant par les « cultures » australiennes — cette fois — et mélanésiennes, puis polynésiennes des divers âges, et en étudiant leurs articulations. Puis viennent les cultures africaines au nombre de quatre : une paléo-africaine (nigritique de Frobenius) dont quelques éléments ont un aspect australien ; une culture ouest-africaine (l'identification d'éléments de civilisation du Pacifique, p. 466, dans cette civilisation, restera sans doute — pour quelques-uns — un véritable acquit scientifique) ; une civilisation de pasteurs de l'Est ; une du Zambèze et du Soudan. A part il faut mettre les influences des grandes civilisations, de l'Égypte à l'Islam. En Amérique du Sud, il distingue une « culture très ancienne », fuégienne, botocudos, qu'il rapproche avec raison (ce sera un des titres de M. G.) de l'australienne (p. 479), et une « civilisation tropicale » divisée en ancienne et nouvelle. En Amérique du Nord, il conçoit la répartition comme suit. Deux civilisations basses : Orégon et Californie d'une part, chasseurs et cueilleurs canadiens d'autre

part ; puis, par ordre de grandeur, une civilisation des agriculteurs du S.-E. (Iroquois, etc.), une Pueblo et une du Nord-Ouest ; enfin une des Prairies. La question des grandes civilisations américaines et de leurs origines indigènes est ensuite discutée. (M. G. prend naturellement comme acquise son hypothèse de l'identité des calendriers mexicains et antiques, p. 496). La délimitation des « cercles de culture » en Asie, spécialement dans l'Arctique, l'Inde, l'Indochine et la Malaisie procède de la même façon. L'observation surprendra peut-être — mais c'est une des plus exactes de M. G. — l'Inde du Sud est un pays de totémisme.

Nous avons fait effort, non seulement pour suivre la description de M. G., mais aussi pour noter certaines de ses hypothèses les plus ingénieuses, les plus hardies et que nous croyons sinon vérifiées du moins probables. L'inconvénient d'un livre de ce genre, présenté dans un Manuel, sous forme de Manuel, avec cette force de conviction et cette abondance, est que le bon public, non averti, va prendre tout cela pour des faits. Si la plupart des hypothèses de M. G. sont suggestives, elles ne sont sans danger que pour les savants. Car rien n'est moins prouvé qu'elles, en fait et en droit.

Si M. G. s'était tenu aux faits, rien de mieux. Même en y comprenant ceux dont les répartitions sont difficiles à étudier, par exemple les institutions juridiques ou religieuses, il eût pu arriver, il est arrivé à des résultats notables. Il est certain que des produits de l'art, des techniques ont des types (ex. pl. XXIII, on trouvera une remarquable série de masques doubles : Nouvelle-Irlande, Ceylan, Cameroun, pl. XXIV, la série de figures accroupies), qui ne peuvent s'expliquer que par des origines communes et même des rapports à des systèmes communs de faits ou à des civilisations entières communes. Ce sont là des faits. Ce qui est grave, c'est quand on les mêle d'hypothèses, puis quand — se citant soi-même ou les voisins — on transforme insensiblement ces hypothèses en faits. Ce qui est plus grave encore, c'est quand on visualise ces hypothèses, les porte sur des cartes,

et convainc ainsi par un procédé brutal un public non prévenu. En réalité on fait une histoire et une géographie d'hypothèses et d'interprétations et des *lacunes* de nos connaissances comme des réalités de nos connaissances.

Prenons un instant les doctrines de M. G. par le point le plus faible, sa « généalogie des cultures ». Exposée clairement et fortement dans un court chapitre, p. 515 sq., et matérialisée audacieusement en quatre cartes (la carte 4, p. 519, emportera une entière adhésion), il n'est pas difficile de montrer combien de pétitions de principes elle contient. Elle part d'une division des civilisations exclusivement sociologique, au moins dans son titre, en « cultures à descendance utérine » et « cultures à descendance masculine » (cartes 2 et 3, p. 518-519). Les deux civilisations à noms sociologiques se seraient mêlées ou non mêlées à plusieurs « cultures » définies, elles, par des noms géographiques : une vieille culture du sud des continents méridionaux (la tasmanienne faisant exception), deux « cultures arctique et subarctique » et une autre culture primitive isolée (Orégon et Californie). Or tous ces termes, même toutes ces divisions comportent des hypothèses sans nombres. Hypothèse, la théorie à la mode, et généralement admise de M. Kroeber du caractère primitif de la civilisation dite yurok, etc. ; hypothèse, la parenté des Tasmaniens et des tribus du Sud-Est australien ! Et ces hypothèses géographico-historiques sont les moins dangereuses. Les sociologiques le sont davantage. Non seulement elles supposent des observations complètes qui n'existent pas, une sociologie complète qui n'existe pas plus ; mais encore telle et telle sociologie, et en particulier celle de M. Graebner. M. G., ne tenant en effet aucun compte des objections qui lui furent présentées à l'époque et de divers côtés, continue d'abord à croire à sa division et à sa chronologie des civilisations australiennes, et il a même systématisé tout cela davantage : il y aurait les civilisations à descendance utérine opposées aux civilisations à descendance masculine. On pourrait dire les civilisations à tonalité féminine



(p. 453) ; et celles-ci se diviseraient en deux : une relativement ancienne à deux classes exogames, en relation avec le culte des deux dimensions (!) etc. ; l'autre plus récente où (M. G. a un juste sens de la distinction entre descendance utérine et famille maternelle ou matriarcale) la femme a une autorité réelle. Les civilisations à descendance masculine se caractérisent par une organisation sociale plus forte, plus articulée, par le clan d'ordinaire totémique. Les unes et les autres sont en relation avec les diverses techniques, etc. Naturellement il y a des « formes mixtes » (p. 545), et c'est ainsi que le totémisme ouest-africain a été déformé par le « Mutterrecht », le droit utérin (p. 465, cf. p. 467).

Tout ceci n'est qu'échafaudage d'hypothèses fondées sur une sociologie hypothétique. D'abord rien n'est moins sûr que cette organisation en horde et famille de certaines sociétés australiennes et californiennes ; et, si c'était sûr, il faudrait encore savoir si ces sociétés ne sont pas dégénérées (ce qui est, quant à nous, évident pour les tribus californiennes) ou évoluées (Kurnai, etc.). Ensuite rien n'est moins sûr que l'existence de sociétés qui ne seraient divisées qu'en deux clans utérins (je dis clans et non classes parce que l'un et l'autre mot supposent une théorie différente), en Australie, en Mélanésie, en Amérique. Partout où l'observation a été poussée elle a fait disparaître l'erreur, d'ailleurs heureuse et bénie de Morgan et de Durkheim, de la description simpliste de sociétés réduites aux clans exogames amorphes : d'autres clans sont apparus. En général nous ne saisissons que des phratries, des survivances des deux clans primaires, les clans secondaires restant groupés en deux divisions. Ensuite, il n'est pas prouvé que nulle part il y ait eu une descendance exclusivement utérine. Les classes matrimoniales australiennes sont un moyen de concilier les deux descendances. Le mariage des « cross cousins » leur est équivalent et est un autre moyen de les compter toutes deux ; et ainsi de suite. Enfin rien n'est plus absurde que de séparer le clan totémique des autres formes de clans. Les clans

totémiques à descendance masculine sont moins nombreux que les autres. On peut parler d'altérations — par ex. en Afrique — mais ce sont des surhypothèses. Et nous n'en finirions pas de multiplier les objections de principe et les divergences d'interprétations dans le détail.

Au surplus superposez les quatre cartes (p. 518-519), et vous verrez qu'elles consistent à abstraire, à séparer en quatre des éléments qui, en fait, sont mélangés. Il est très facile en effet de dire, par exemple pour la civilisation de l'archipel des Salomons, qu'elle est un mélange : d'une civilisation archaïque (australomériidionale), d'une civilisation à descendance utérine archaïque et plus récente, d'une autre civilisation, totémique et à descendance masculine, puisque, en effet, on retrouve tous ces éléments mêlés. Et il est évident que cette civilisation est mixte. Mais ce sont des hypothèses et des abstractions de les sérier ainsi.

Non pas que nous croyions illégitimes de pareilles recherches et de pareilles théories. Au contraire, l'intérêt de la sociologie s'accroît de tout l'intérêt de l'histoire, qu'une bonne classification des faits sociaux aidera peut-être un jour à faire complète. Ce que nous critiquons, c'est cette classification hâtive, cette histoire faite d'hypothèses et au fond de comparaisons. L'histoire est exclusivement une description de faits tels qu'on sait qu'ils ont été. Or pour constituer cette « histoire des peuples sans histoires » que doit être l'ethnologie, celle des faits sociaux, y compris celle des techniques, n'est pas la meilleure : elle est encore dans l'enfance et les observations n'y sont pas encore complètement satisfaisantes. Elles le deviendront. Mais rien n'est plus dangereux de conclure de notre ignorance à l'essence d'un fait, d'un emprunt à un contact direct, d'un non-emprunt à un non-contact, etc. Les seuls faits sûrs fournis à l'histoire des peuples sont encore aujourd'hui : 1° les faits archéologiques, somatologiques et autres, ceux que fournissent les fouilles. Toutes les hypothèses du monde ne valent pas la découverte du crâne de Wadjak qui prouve que des Australoïdes vécurent à Java ;

les trouvailles d'ossements de types mélanésiens au Haut-Tonkin (Mansuy), à l'île de Pâques (Joyce et Volz), à Santa-Barbara (Rivet) prouvent plus que tous les rapprochements ; et quand, comme dans les fouilles de M. Mansuy, on trouve non seulement des ossements mais encore un matériel entièrement mélanésien, alors on peut dire avec sécurité : la race et la civilisation mélanésienne sont allées plus loin qu'aujourd'hui en Asie ; 2<sup>o</sup> même les faits linguistiques sont meilleurs que les autres faits sociologiques, c'est-à-dire ceux qui sont empruntés aux civilisations matérielles et même aux droits. Eux trahissent les substrats, mélangés ou purs, considérables, et non des accidents : si, depuis l'Himalaya jusqu'à l'île de Pâques et à Formose, des langues malayo-polynésiennes sont parlées, c'est qu'elles viennent de Malayo-Polynésiens ou de gens qui ont été assimilés par eux ou à eux. Les critères sociologiques ne viennent qu'ensuite et à condition d'être positifs, certains, et que les relations soient plausibles. Par exemple M. G. et M. Ankermann ont émis la belle hypothèse d'une parenté entre (p. 512, 472) les formes d'art du bronze préhistorique des Nilgiris (Rivers, *Todas*) et celles de la Guinée. Mais celle-ci peut s'expliquer de bien des façons : en particulier par l'intermédiaire égéen, et c'est parce qu'on conçoit le comment qu'on peut se figurer la chose.

La dernière partie du travail de M. G. consiste en une sorte de sociologie teintée d'ethnologie. Elle est curieuse et digne de considération. Mais, si fondée qu'elle soit, elle est pleine d'*a priori* (ex. déduction du toit plat, p. 325). Comparez ce que M. G. dit du « commerce » (p. 537) et le Mémoire publié plus haut. M. G. a un haut sens du phénomène social, il sait que l'échange se fait entre groupes, et en totalité ; mais il va jusqu'à nier l'existence du don. De même, s'il sait à quel degré le totémisme est un fait social, c'est par un étrange *a priori* qu'il le sépare (p. 557, cf. p. 546) de tout culte animal et végétal.

La discussion sur les « lois sociologiques » et celle

qu'il ouvre sur les « formations parallèles » sont à lire et à discuter.

Nous aurions cent observations de détail à faire à M. G., et surtout à sa façon de prendre pour des données les hypothèses de ses confrères (ex. Boas, sur la civilisation du N. O. américain, p. 447, etc.). Mais la place nous manque pour résister ainsi pied à pied. En tout cas nous espérons avoir montré à MM. Foy et G. et à leurs disciples le cas que nous faisons de leurs travaux, indispensables à côté des autres.

Une remarque personnelle cependant est nécessaire. Durkheim et ses élèves ont attribué assez d'importance aux faits morphologiques, ou, si l'on veut, économiques, statistiques, anthropo-géographiques, pour n'être pas classés exclusivement parmi les « psycho-sociologues ».

M. M.

MUNTSCH (A.). — *Evolution and culture. Their Relation in the light of Modern Ethnology.* — St-Louis et Londres, The Herder Book Co, 1923, vi-98 p. in-8°.

Ce petit livre clair, spirituel, suffisamment informé (sauf sur Durkheim, et sur l'*Année sociologique*), d'un Père de la S. J., est destiné, comme il était à prévoir, à « démolir » les « hauts échafaudages d'hypothèses de Spencer, de Morgan et de Frazer ». L'« Évolution » est, en ce moment, l'objectif d'une attaque en règle, montée, aux États-Unis, par des théologiens d'au moins deux religions. Il était fatal que l'« Évolution sociale » fût l'un des points stratégiques à conquérir. Il faut convenir que ce n'est pas le plus fort. En effet tandis que l'« Évolution biologique » se prouve par l'embryologie et la paléontologie et d'autres disciplines, où même des armées de religieux ne peuvent rien, l'« Evolution sociale » que nous décrivons n'est évidemment qu'une série d'hypothèses. Nous n'avons jamais vu de société naître comme s'il n'y avait eu aucune société dont elle ne fût l'héritière, et se développer comme un

embryon. Et, d'autre part, c'est vrai : il n'y a aucune preuve possible que partout l' « évolution sociale » ait suivi une ligne rigide, puisque seule l'histoire, impossible, la pourrait fournir.

Il est vrai que personne n'a jamais soutenu pareille théorie, quoi qu'en dise le P. M. (p. 7) qui barbouille de noir le diable qu'il va exorciser.

A la théorie de l' « Évolution sociale » des sociologues de « Text books », le P. M. oppose naturellement les « Théories » du Père Schmidt et en général les « Interprétations historiques » et aligne le nombre, les noms et les avis des religieux distingués qui se sont proclamés partisans de ces méthodes, comme si les moines étaient des raisons. Nous avons dit plus haut ce que nous pensions de cette mode, de cette illégitime prétention des ethnologues à l'histoire.

Mais considérons le point central de l'argumentation du P. M. Pour lui, les théories évolutionnistes de la société et de la famille sont rejetées par les meilleurs anthropologistes. Ce qui veut dire que Morgan est périmé — ce qui est évident après quarante ans ; qu'il n'y a jamais eu de promiscuité primitive — ce que nous voudrions bien voir prouvé ; que l'unité de la société primitive, c'est la famille, et du type patriarcal (V), et que la propriété privée y est le fait normal. La même chose vaut pour la religion que pour la famille, et le *Golden Bough* ne contient rien qui vaille.

Tout ceci est vite expédié. Non moins rapide est la façon dont on admet les dernières théories, de préférence aux anciennes, et, comme des faits, les hypothèses sur des « successions de cultures ». Donnons un exemple de cette sorte d'argumentation, dont nos « sciences » se passeraient volontiers, mais dont se contente une apologétique, une critique passionnée. M. M., à un moment donné, veut prouver que les Australiens n'ont que l'idée de la propriété individuelle, et il cite la chanson des mères de la tribu Euahlayi (non pas Ewahlayé) : « Sois bon, ne vole pas, ne touche pas ce qui est aux autres. » La citation est exacte et prouve un effet qu'il y a des propriétés individuelles ou tout au moins fami-

liales ou de clan ou de tribu en Australie. Mais Mrs Langloh Parker (*Euahlayi Tribe*, p. 52) transcrit une autre chanson, qui fait de l'enfant un « free giver » : « Donne-moi, donne-lui, donne à l'un, donne à tous. » Quand on cite l'une, il faut citer l'autre. Une étude complète permet de voir la vérité, et non seulement de déceler l'erreur. La propriété individuelle existe, et l'obligation de partager existe non moins, — tout comme existe un mariage « de droit » par groupes, qui n'exclut pas le mariage individuel de « fait ». La vérité est nuancée. La polémique ne la découvre pas.

M. M.

BUSCHAN (G.) (avec la collaboration de MM. R. Lasch, W. Krickeberg, A. Haberlandt, M. Haberlandt, R. Heine-Geldern, A. Byhan, W. Volz). — *Illustrierte Völkerkunde*. — Stuttgart, Strecker und Schröder, 1922-1923 (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> éditions). Vol. I. *Amerika, Afrika*, xvi-686 p. in-8°. — Vol. II. *Australien und Ozeanien, Asien*, xxxii-1077 p. in-8°. Nombreuses cartes, planches et illustrations.

Ce Manuel d'ethnographie et d'ethnologie illustrée est certainement un des meilleurs ouvrages de vulgarisation et de références qu'aient produit nos études. Moins complet au point de vue somatologique que l'excellent manuel de Deniker (*Races et Peuples de la Terre*), il est beaucoup plus détaillé au point de vue linguistique, technologique et en général au point de vue sociologique. Il remplace avec avantage les vieux et toujours utiles ouvrages de Waitz-Gerland et de Ratzel, presque inimitables. Mais s'il ne les égale pas tout à fait, c'est que la matière est devenue énorme, difficile à démêler, que les doctrines ont foisonné et se contredisent, qu'elles sont elles-mêmes mouvantes et pleines d'hypothèses et de préjugés. C'est un état, fâcheux mais fatal, de la science, de ses hésitations, de ses ambitions, de ses audaces, et même de ses reculs qui nous est ainsi presque photographié.

Deux volumes seulement sont parus et leur succès

est tel que c'en est déjà la seconde et la troisième éditions que nous avons sous les yeux. Ils comprennent une Introduction générale de M. Lasch ; une ethnographie de l'Océanie et de l'Asie (vol. II), de l'Amérique et de l'Afrique (vol. I). Le volume consacré à l'Europe est annoncé. M. Buschan s'est chargé de l'Australie et de l'Océanie. Il a chargé M. Byhan de l'Asie septentrionale et occidentale ; M. Volz et M. A. Haberlandt de l'Inde et des plateaux ; M. M. Haberlandt de la Chine, des Mongols et de l'Extrême-Orient ; M. Heine-Geldern de l'Indochine et de l'Indonésie. M. Krickeberg est l'auteur de l'étude d'ensemble de l'Amérique et M. A. Haberlandt de celle de l'Afrique. Tous ces auteurs sont spécialisés chacun dans son sujet. M. Krickeberg est sûrement un des jeunes ethnographes et américanistes qui ont le plus de talent et savent dominer leur matière. L'ouvrage est très abondamment illustré de photographies souvent inédites, de reproductions d'objets plus ou moins connus provenant des imposants musées allemands d'ethnographie. Souvent ce sont des classements rationnels de ces objets que reproduisent ces tableaux (ex., I, p. 228, formes de la maison en Amérique du Sud). Sont données aussi des cartes de répartition des peuples presque toujours par familles de langues, et de temps en temps de répartition de types de civilisation (v. une bonne carte des formes de la maison et de l'usage des bêtes de trait en Asie, II, p. 320) ; tout cela donne au livre un aspect concret, réel, parle aux yeux ; tout cela est utile. De bonnes indications bibliographiques sont à consulter : elles sont un peu détaillées pour toute la publication allemande ; on y a oublié l'*Année Sociologique*, les travaux de Delafosse sur le Soudan, etc. Mais c'est un ouvrage de l'après-guerre, et nous n'avons qu'à en féliciter la science et le public allemands.

Si cet ouvrage imposant était resté sur le terrain rigoureusement descriptif et même historique, nous n'aurions rien à y objecter, sauf les habituelles critiques. A cette échelle, des proportions sont discutables, des erreurs de détail fatales ; et il faut excu-

ser des assertions osées, hasardées légèrement (ex. que les Masai n'ont quitté qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle le plateau abyssinien et sont fondamentalement des Hamites, I, p. 563). Mais il y a plus que cela : un certain esprit anime la plupart des auteurs, une série d'hypothèses leur sont personnelles, une série d'hypothèses récentes sont admises par eux — souvent glissées comme si c'étaient des faits. Et la plupart de ces hypothèses viennent d'une même méthode dont il faut montrer le danger.

L'ethnologie, la science des peuples et des races, revient, en ce moment, à son point de départ d'il y a un siècle ; elle prétend non plus seulement comme le bon Pritchard écrire l'histoire des races et de leurs migrations, mais l'histoire de leurs civilisations en même temps. Plutôt même, elle s'y cantonne. La comparaison pure et simple, sans but historique, ne suffit plus, et la description encore moins. A chaque instant, à propos de chaque groupe de populations, on cherche beaucoup plus qu'à savoir qui ils sont et comment ils sont : on veut reconstituer toute leur histoire. Même on tente d'expliquer cette histoire. Les formules deviennent alors simples et en même temps compliquées. Même M. Buschan, qui résista courageusement avant la guerre aux doctrines du P. Schmidt et de M. Graebner, accepte, à propos de l'Australie, de la Tasmanie et de la Mélanésie, leurs hypothèses, presque sans correction, comme si elles étaient des données, et il reproduit leurs cartes. Prenons pour exemple des populations mal connues comme celles qu'on convient d'appeler papoucs, tout simplement parce qu'elles ne sont ni malaises, ni mélanésiennes, et dont on connaît aussi mal les langues que les arts ou l'organisation politique et domestique. M. Buschan n'hésite pas à les décrire toutes ensemble, et sa description est aussi bonne que possible (II, p. 70 sq.), mais les grouper est déjà un postulat ; à y comprendre les Massim, ces Mélanésien ; à affirmer leur « communisme » (II, p. 89), alors que nous avons identifié le potlatch chez les Papous de la Nouvelle-Guinée allemande ; à dire qu'elles ont eu, à l'origine, le totémisme exogame en ligne



masculine (p. 90), et qu'au nord de la Nouvelle-Guinée et à l'est, elles ont « plus tard » adopté le système des « deux classes utérines » dont nous parlons plus haut. Tout ceci n'est qu'une série d'hypothèses, et le grave est qu'elles sont présentées, avec l'autorité de M. Buschan, comme des faits.

De même M. Krickeberg qui décrit fort soigneusement, et auquel nous ne ménageons pas nos éloges, donne avec intrépidité les plus audacieuses hypothèses (ex. I, p. 322 sq., p. 423), sur les successions et migrations des peuples et des cultures américaines. La « vieille ethnologie » se contentait peut-être trop facilement de « philosophie de l'histoire »; elle avait au moins le mérite d'être inoffensive. Sans nier les progrès que Beuchat (avec qui je collaborai), MM. Joyce, Max Uhle, Lehmann, Morley, Rivet et d'autres ont fait faire dans les dernières années à la chronologie des civilisations américaines, ne serait-il pas bon dans un manuel de mesurer ou au moins de dire tout ce qui est inconnu? Car rien ne prouve que notre liste des grandes civilisations américaines est complète; nos classifications linguistiques sont provisoires, et tout ce corps de renseignements est mal au point. Ne s'agirait-il pas surtout de modérer le raisonnement archéologique, sans pourtant multiplier les « il semble » et les « sans doute »?

M. A. Haberlandt sur l'Afrique et M. M. Haberlandt sur l'Inde sont plus prudents (II, p. 489), et avec grande raison, tout en exposant très exactement l'état de la science et les hypothèses en vogue. Ils décrivent pourtant un terrain où les choses peuvent être beaucoup mieux rangées par l'histoire, l'archéologie et l'anthropologie somatologique. Mais peut-être ont-ils le sentiment — que donne l'Inde de façon étrange — de contacts millénaires entre des sociétés diverses qui n'aboutissent qu'à de faibles métissages de races et à d'extraordinaires occlusions relatives de peuples; la civilisation des uns résistant extraordinairement à la civilisation des autres. M. Heine-Geldern sur l'Indochine, les Malais en général, les pygmées orientaux, semble aussi suffisamment prudent.

Il faut louer les auteurs d'avoir toujours fait appel aux données de l'anthropologie préhistorique. Il eût été cependant utile qu'ils en déduisissent, après M. Boule, que les grandes races humaines sont en place depuis plus longtemps qu'on ne dit. Le crâne fossile de Talgai en Australie est un crâne d'australôïde comme celui de Boskop se rapproche d'un type hottentot.

Nous attendons le volume consacré à l'Europe. Celui qui est consacré aux grandes masses asiatiques est extrêmement instructif et utile ; l'exposé de l'histoire sociologique de la Chine par M. M. Haberlandt est plein d'intérêt et même de choses peu connues. Cependant il se débarrasse (p. 571, p. 602) bien cavalièrement des récentes hypothèses et, dans le cas de M. Granet, des faits, récemment mis en lumière, sur les origines du droit domestique chinois. Et que veut dire « *ethnologischer Konzeptionalismus* » ? Nous ne comprenons pas.

Si les auteurs avaient un peu borné leur effort et donné les hypothèses comme des hypothèses, cet ouvrage serait parfait. La conception est, dans l'ensemble, remarquable. Les fautes de détail sont peu nombreuses et inévitables (ex. II, p. 39, il faut corriger « Grabhügel » et écrire termitière).

M. M.

KROEBER (A. L.). — *Anthropology*. — Londres, Harrap, 1923, x-523 p. in-8°.

Le professeur d'anthropologie de Berkeley était sûrement l'un des seuls hommes capables de nous donner un manuel d'anthropologie complet ; parmi ceux qui le peuvent, il a été le seul qui l'ait osé à lui seul. Il a eu l'intrépidité de livrer, imprimé, au public, ce que d'autres réservent pudiquement — et, il faut le dire, justement — à leurs étudiants. Un effort de ce genre commande le respect.

M. K. est qualifié à bien des points de vue pour cette tâche. En premier lieu il n'est pas de ces « anthropologues dans un fauteuil » qui n'ont rien vu du vaste

monde humain ; il a travaillé « sur le terrain », il est l'observateur des Arapahos et de nombreuses tribus de l'Ouest américain. De plus il est un des linguistes américanisants les plus éminents ; il domine tous les côtés de l'américanisme de cette partie des États-Unis ; (v., en particulier, la carte, p. 297, des aires de civilisation en Californie) ; enfin il dirige les très belles publications de l'Université de Californie.

Son manuel se recommande donc par l'autorité de l'auteur ; il se distingue aussi par une grande clarté, une vaste connaissance du sujet, une grande conscience dans l'exposé et souvent un effort de synthèse neuve, aventureuse même ; mais il faut se hasarder en ces matières si on veut être clair. Les critiques que nous avons à adresser à ce livre sont destinées exclusivement à mesurer ce qu'il y a de trop contestable dans les principes mêmes.

Le problème que M. K. croit être fondamental en anthropologie est très curieusement défini. L'anthropologie est située au confluent des « sciences sociales » et des « sciences biologiques », du « naturel » et du « *natural* » (sic), de l'« organique » et du « social » (p. 4), de la « biologie » et de l'« histoire ». Nous n'avons pas le temps de critiquer cette position de la question. Si elle met, en effet, bien en valeur tout un problème, elle a l'inconvénient de restreindre la portée de l'anthropologie, science de l'homme, et de l'isoler trop des sciences qui s'occupent de la nature de l'homme. Mais nous avons le devoir de protester contre cette identification des sciences sociales et de l'histoire. Nous allons voir sur le fait les inconvénients de cette identification.

La première partie de l'*Anthropology* de M. K. est cependant, malgré la définition, une anthropologie somatologique (chap. II, III, IV), comprenant une histoire de l'« homme fossile », un tableau explicatif des races vivantes, bien sommaire, avec une sorte de physiologie et de psychologie comparées des races. Ici M. K. revient à sa définition et recherche quelle a été l'influence des civilisations sur la formation des races, et inversement quelles sont les races qui furent le plus civilisatrices et sont actuellement

le<sup>m</sup> mieux douées ; ses notations sont originales mais rapides. En plus elles mêlent la théorie, l'histoire et même la pratique.

La deuxième partie les mêle de façon constante ; on passe constamment de ce que nous entendrions par sociologie et science comparée des civilisations à ce que nous entendrions par histoire des peuples et des civilisations ; ou, si l'on veut, M. K. mélange la théorie des institutions, des langages et des arts et des sciences, et l'histoire de tout ceci. Le beau chapitre consacré au Langage (v) est même typique à ce propos. Après une classification raisonnée des langues et des répartitions de familles de langues à la surface du globe (M. K. n'explique pas pourquoi, dans sa carte des langues asiatiques, il met, n° 19, des langues de l'éniseï à part des autres langues), tout le chapitre est théorique : ex. : culture, langue et nationalité, diffusion et parallélismes ; « facteurs » inconscients (?) de la « culture » et du langage, etc. De là M. K. revient à la préhistoire ou, plus spécialement, au paléolithique, et se livre même à un effort pour dater : 200.000 ans étant attribués au total de l'âge de pierre. De là il repasse à l'étude des facteurs les plus généraux de la civilisation, de l'histoire humaine : hérédité, climat, bien brièvement traités, et... civilisation. Ce chapitre consiste plutôt à démontrer l'indépendance de la « culture » à l'égard de ces deux facteurs physique et biologique (p. 187). Il y a du désordre dans cette méthode.

M. Kroeber en vient enfin à l'étude évidemment centrale de son ouvrage, celle où, en effet, l'histoire et la théorie des sociétés et de leurs pratiques ou de leurs représentations se mêlent intimement et naturellement. Dans quelle mesure les diverses civilisations et les diverses sociétés sont-elles arrivées indépendamment aux mêmes idées (« Évolution indépendante », « Idées élémentaires »), parce qu'elles ont été placées dans les mêmes conditions ; dans quelle mesure y a-t-il eu, en face des centres d'invention et d'éducation, des aires d'imitation et d'emprunt, voilà ce que discutent deux notables chapitres « Parallels », « Diffusion » (viii, ix). Comme type de diffusion M. K.

cite entre autres, par exemple, la façon dont s'est répandu dans les deux hémisphères le conte du « Vol magique » (d'après Stucken); et, comme meilleur exemple de parallèle, il choisit l'usage du zéro chez les Maya, attesté à une époque sans doute antérieure à l'usage du zéro chez les Hindous, et par conséquent sûrement inventé de façon indépendante. Il y aurait bien à dire à ces deux sujets, comme à propos des autres exemples. Les théories de Stucken sont bien aventureuses; le zéro maya est peut-être plus jeune que notre ère, et le zéro de l'Inde peut-être plus vieux, et peut-être a-t-il été précédé par d'autres. Mais passons. Les résultats des principes posés sont appliqués, de façon curieuse, à quatre études spéciales, celle de l'architecture en arc et de la semaine (X), celle de l'alphabet, et celle de l'extension et de l'histoire des religions de la Californie. Ici on arrive au but (cf. les diagrammes p. 314-315): l'explication des quatre systèmes de religions constatés en Californie est à chercher dans les quatre couches de religions correspondant aux quatre couches de civilisations, affectées de quatre façons différentes par les civilisations environnantes. Là nous naviguons dans l'hypothèse, au moins en partie. Car s'il est sûr que les religions et les « cultures » californiennes sont différentes, rien n'est moins sûr au contraire que l'hypothèse suivant laquelle la religion primitive et la culture primitive auraient été réduites aux seuls éléments communs: à savoir, les religions au rite d'initiation des filles, et les cultures à ce même rite, plus le mortier, la maison de suée, etc. C'est simplifier à l'excès et, ce qui est plus grave, c'est transporter ces simplifications dans l'histoire; c'est non seulement substantialiser le résultat de ce qui n'est, après tout, qu'une comparaison, mais aggraver cette faute en datant, en circonstanciant vraiment trop.

La méthode produit d'ailleurs des résultats plus graves quand elle s'applique à une aire plus vaste encore, celle de l'histoire des civilisations et des sociétés américaines tout entières. Il faut admirer la science et l'ingéniosité du chapitre et spécialement du diagramme, évidemment fait pour l'enseigne-

ment (p. 340), où est résumé tout ce que M. K. sait, tout ce que l'on sait sur les divers éléments et la succession de chacune des 14 (ou 15) civilisations (M. K. ne compte pas les antillaises à part, et pour le reste il adopte la classification de M. Wissler), dont se composerait l'ensemble des sociétés américaines. Il faut surtout avoir du courage pour les ranger en ordre historique, — approximatif j'entends bien ; et de l'audace pour imaginer des zones d'effondrement, et même leurs successions. Ainsi il est dangereux de ranger en quatre couches les clans patri-linéaires, et en couche supérieure (14) les clans matri-linéaires pour toutes les grandes civilisations de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale. C'est même une erreur de les considérer comme disparus (v. la discussion, p. 357-358). Le clan Quichua, et même le totémisme quichua ne font, quant à nous, pas l'ombre d'un doute. Et il faut toujours considérer que L. H. Morgan voyait juste quand il comparait les cités de Mexico à des pueblos.

Pourtant il y a « quelque chose » en tout ceci. Il y a des accords remarquables, des coïncidences entre des recherches aussi indépendantes que celles de M. Spinden et de M. Kroeber (p. 340-342), pour l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, et celles de M. Rivet pour l'Amérique du Sud. Leur unanimité relative ne peut être sans fondement, depuis surtout que l'on commence à entrevoir non seulement des chronologies relatives, mais encore des chronologies absolues partant des monuments maya. Tout l'effort de M. Kroeber consiste en somme à appliquer à l'américanisme, et à tenter d'étendre à toute l'ethnologie les méthodes que les préhistoriens et les archéologues appliquent depuis longtemps, avec un assez grand succès, à la préhistoire et à la protohistoire de l'Europe et généralement de l'ouest de l'ancien monde. Ces recherches offrent de grandes sécurités là où elles prennent pour base des documents archéologiques qui valent toutes les histoires : là où, comme en Crète, à Suse, ou à Nagada, ou à l'abri de Ruth en Dordogne, les couches ont été fouillées successivement ; là où la succession des couches

est établie non seulement en logique mais en fait. Mais elles sont partout légitimes ; et la comparaison, à condition de bien laisser planer un certain doute, peut donner des résultats historiques importants. Il faut donc — et on commence à le pouvoir — se représenter l'histoire... de la préhistoire et des grandes familles et des grandes civilisations humaines.

Mais cela dispense-t-il d'une autre discipline, de celle que nous appelons sociologie ? Est-il vrai que la vieille anthropologie a eu tort de s'attacher au « tabou de la belle-mère, aux rites sympathiques contre la pluie, etc. », à des « minuties », et que la « nouvelle anthropologie » est une vraie « science » ? D'abord c'est décorer l'histoire d'un nom qu'elle ne mérite pas. Elle est une description et non une théorie. Ensuite c'est marquer bien du dédain pour la compréhension même des faits. Une explication du tabou de la belle-mère serait bien précieuse. Et nous attendons de M. Kroeber la démonstration de ce qu'il accepte comme donné : l'antériorité du clan à descendance masculine sur le clan à descendance utérine (v. p. 232). Il ne suffit pas d'admettre les principes et les cartes de M. Gräbner et de M. Lowie. Ce ne sont que des hypothèses fautives et basées sur des observations fautives (ex. absence de clans et de totems au S.-E. australien). Il faut d'ailleurs comprendre et approfondir pour pouvoir comparer non seulement théoriquement mais même historiquement. Le Mémoire que nous publions ici, dans ce volume, comprend, implicitement, une histoire et une géographie du potlatch. Mais avant de décrire celle-ci, il nous a fallu saisir l'institution, et ses raisons profondes, et surtout ses détails. Au contraire, des lacunes dans la description, par exemple des tribus athapescanes du Nord, dont M. Kroeber oublie les phratries à descendance utérine, proviennent d'un véritable *a priori* négateur, et celui-ci est dû à un échafaudage d'hypothèses et à un manque de compréhension du rôle de la phratrie. Il faut des sociologues et des ethnologues : les uns éclairent, les autres renseignent.

D'ailleurs pourquoi ces querelles ? Il y a de beaux

jours promis aux « comparants », aux anthropologues, aux sociologues de toutes sortes, à ceux qui veulent savoir l'histoire de l'homme et à ceux qui veulent la comprendre. Les uns et les autres doivent travailler en commun, s'aider, être avertis de leurs travaux respectifs. Et ils communieront, comme le veut la conclusion de M. K., dans le devoir d'enseigner aux hommes la relativité de leurs diverses races, civilisations, sociétés, « la tolérance et la balance de l'esprit ».

M. M.

ELLIOT SMITH (G). — *Elephants and Ethnologists*. — Londres, Kegan Paul et Co, 1924, viii-135 p. in-4°.

PERRY (W. J.). — *The Children of the Sun. An Enquiry into the early History of Civilization*. — Londres, Methuen, 1923, xiv-551 p. in-8°.

PERRY (W. J.). — *The Growth of Civilization*. — Londres, Methuen, 1924, vi-224 p. petit in-8°.

On appelle déjà ces travaux : l'École de M. Elliot Smith. La carence de l'Année pendant ces dix dernières années rend impossible une analyse détaillée des hypothèses qu'elle mit en circulation ; trier les faits qu'elle a mis en évidence, les séparer des hypothèses où elle se complait aurait été tâche possible si nous avions pu le faire annuellement. Il ne peut être question de l'essayer ici, bien que M. Perry nous y invite, par ses deux livres, sorte de double Manuel, l'un technique et l'autre populaire. Le deuxième des livres de M. Perry (*Growth of Civilization*) est un compagnon d'un autre, *Origin of Magic and Religion* (1922). Cependant il faut brièvement situer ces trois livres dans un ensemble déjà très étendu de publications. (V. *Children of the sun*, p. 518-522, 526, pour une bibliographie des travaux de MM. S. et P. et de Rivers).

Rivers a été de cette école ; il fut le premier savant



que M. E. S. eût convaincu. Son *History of the Melanesian Society* (1914) est la première œuvre étendue qui soit sortie de cette influence. Cependant Rivers, qui pourtant n'a pas été alors prudent dans le choix de ses hypothèses, s'est toujours abstenu de rattacher toutes les civilisations à l'égyptienne ; en cela il s'est distingué de M. S., son ami et inspirateur, et de M. P., leur élève commun, l'apôtre enthousiaste et fertile de ses maîtres.

On connaît la thèse intransigeante de MM. S. et P. L'humanité a traîné pendant des siècles dans l'ornière du paléolithique et du néolithique. Brusquement, au quatrième millénaire avant notre ère, en Egypte, naît, avec la découverte de l'agriculture, de la navigation, de l'écriture, de l'architecture, des mégalithes, de la religion du soleil, de la magie, ce qui mérite le nom de civilisation. Car il n'en est qu'une, qui s'irradie très vite, partout, portée par les Égyptiens, par ceux qui s'appelaient les « enfants du soleil », avec leurs alliés et leurs équipages.

La thèse fut lancée en 1911, 1912 à propos de l'origine du dolmen représenté comme une imitation de la tombe (mastaba) égyptienne. Dès 1917, elle inspirait les deux travaux — à notre avis les meilleurs — de M. S., *Ships as Evidence of the Migration of early Culture* — Manchester, 1917, et Perry, *Megalithic Culture of Indonesia* — Manchester, 1918. Et depuis, c'est une véritable prolifération de travaux, tous applications de la même idée. Ainsi M. Jackson, *Shells as Evidence of the Migration of early Culture* — Manchester 1917, l'a appliqué aux cultes des pierres précieuses. Ce sont les Égyptiens qui ont inventé les *life givers*, les « talismans de vie », l'or et les pierres précieuses ; ils sont allés les rechercher dans toute la Méditerranée, dans l'océan Indien, dans le Pacifique, et jusqu'en Amérique centrale. Peut-être y a-t-il eu une ou deux étapes à ces bonds, une à Sumer (sic ! même sur les cartes), c'est-à-dire dans la civilisation dite sumérienne, l'autre dans l'Inde et en Indonésie. Pour M. Perry, pour M. Jackson, pour quelques autres,

les idées de M. Smith s'imposent. Et on les pousse jusqu'au détail.

L'une des plus sensationnelles applications est celle du dernier ouvrage de M. Elliot Smith. Décrivons-la, afin d'apprécier le procédé. Les monuments de l'art maya (yucatan, etc.) commencent à être placés, avec assez de vraisemblance, les plus anciens aux environs de l'ère chrétienne (deux siècles avant ou après, suivant qu'on adopte telle ou telle façon de lire certains chiffres, la seule chose qu'on comprenne dans les très longues inscriptions). Or la fameuse stèle de Copan porte des figures que, depuis la découverte, les uns prennent pour des éléphants, les autres pour des tapirs, d'autres pour un bec et une tête stylisés de perroquet macaw. La question est aussi vieille que l'archéologie maya. Elle concerne aussi l'un des hiéroglyphes les mieux connus et le masque que porte le dieu de la pluie. Tylor y voyait déjà un éléphant et fut toujours d'avis que s'y trahissait une influence asiatique. M. S. tranche tout, à la lumière, d'abord de sa propre théorie, et ensuite d'une nouvelle étude des représentations figurées.

C'est un éléphant, et il prouve que les Mayas ont été civilisés par des Javanais, civilisés par des Egyptiens. Je reconnaitrai volontiers un éléphant des deux côtés de la tête du fameux « Chinois » de la stèle de Copan, mais je ne jurerais pas non plus que c'en est un. Il faut se défier de la façon d'ombrer les planches qu'a employées l'habile graveur de M. S. Au surplus, chacun peut aller palper les moulages de la stèle de Copan au Trocadéro et au British Museum. Mais on ne peut admettre que le dieu de la pluie ait *toujours* une tête d'éléphant ; son masque est au contraire presque toujours une peau et une tête de tapir (cf. la pl. 26 de M. S.). Une référence à la céramique maya, au beau vase de Berlin (Beuchat, *Manuel d'Archéologie américaine*, p. 471), eût instruit facilement M. S. sur ce point. Enfin il est représenté, même au *Codex Troano*, de bien des façons (toujours à tête de tapir). Quant à l'argument, pénible au point de vue archéologique, plus pénible au point de vue mythologique, qui en fait une repro-

duction, de taille exemplaire, d'origine javanaise, du Ganesha hindou, il n'a qu'un minimum de valeur.

On voit le procédé : d'accident en accident on passe à une grosse hypothèse. On va plus loin. Sur une des représentations de ce dieu, mettons à tête d'éléphant, il écrase une forme de dragon, de serpent composite, que M. E. S. rapproche des « makara » de l'architecture indochinoise, javanaise et hindoue, les monstres qui, à divers endroits, marins, serpents à peine enroulés, ouvrent des gueules et vomissent des êtres et des choses. La dissertation archéologique de M. S. est loin d'être convaincante. (La pl. 27 n'a rien à faire avec un *makara* ; au contraire la pl. 39 est bien choisie). Au surplus il est toujours possible d'extraire d'un art aussi élevé, stylisé, raffiné, multiplié que l'art maya des exemples dans tous les sens.

Cependant je ne vois aucune raison pour nier absolument que des sculpteurs chinois, indochinois et javanais, ensemble ou séparément, ont autrefois, entre le II<sup>e</sup> siècle avant et le VI<sup>e</sup> siècle après notre ère, abordé quelque part sur des côtes américaines. Il faut se garder, en histoire, d'affirmer des faits négatifs. J'irai même plus loin que M. S., qui part cette fois d'Indochine, mais qui semble ignorer les belles découvertes de M. Ferrand sur l'importance des premiers empires indo-malais et de leurs navigations. Je crois même que les découvertes concernant les grandes navigations dans tout le Pacifique seront nombreuses et surprenantes. Mais un raisonnement comme celui de M. S. va trop loin, il est trop précis et trop hypothétique à la fois. Le « Chinois » de la stèle de Copan avec des éléphants peut avoir été un Chinois, ou un Maya qui a gardé le souvenir d'un Chinois, ou je ne sais qui, qui ne serait pas Javanais. Il y a longtemps d'ailleurs qu'on a rapproché certaines formes céramiques (v. Beuchat, p. 470) des formes chinoises. Mais tout cela n'est pas de l'histoire, c'est de l'hypothèse. Il y aura histoire quand on aura trouvé un Javanais ou un Égyptien, son crâne ou sa momie, ou même, à la rigueur, *une chose javanaise ou chinoise en pays maya, in situ.*

Mais ce qui est absurde, même si on trouve jamais ce Javanais ou cet Égyptien, c'est d'induire que toute la civilisation maya viendrait de lui... ou de ses frères. Même pour ceux qui admettent que de petites escadres entières de l'Inde ou de la Chine ou de l'Indochine ou de Mélanésie ont pu aborder si loin, sans avoir touché terre ailleurs ; même si on suppose que ces hommes ont pu faire souche ; ces énormes civilisations de l'Amérique centrale sont si caractéristiques, si étrangement elles-mêmes que c'est vraiment raisonner sur l'accident, sur le détail, et perdre tout sens des proportions, de l'essence, que vouloir déduire un tout considérable, d'influences qui ne laissent de trace que dans des motifs d'architecture ou de dessin. Ceux-ci peuvent être venus du dehors, ils n'ont donné qu'un ton à une mode. Et de plus c'est raisonner exclusivement sur les concordances entre des accidents, rares après tout. Par exemple voici la numération maya : elle est bien isolée ; on s'étonnera donc que les Javanais de M. S. n'aient ni introduit la leur, ni inventé une nouvelle ; et celle-ci n'aurait pu être la maya. Opposons d'ailleurs M. Kroeber à M. Elliot Smith. En résumé, voilà un beau sujet de réflexions, de recherches, de fouilles, de documentation gâché. Cependant c'est du travail. M. S., en ces matières, se permet toutes les audaces. Il est autrement exigeant pour lui-même en son métier d'anatomiste. En histoire de la civilisation il se contente d'un beau talent d'amatour. Cependant il faut savoir gré à M. S. de tenir la question ouverte.

M. Perry a pris au sérieux, et élevé à la hauteur d'un système complet les suggestions de M. S. Dans son livre, *Origin of Religion and Magic*, tout se déduit, même les religions australiennes, même les magies les plus lointaines, à partir d'une Égypte imaginaire qui aurait fait brusquement passer les peuples de l'âge préanimistique à une conception des dieux de l'Enfer (cf. *Children of the Sun*, xvii), à la notion des substances de vie (cf. *ib.*, chap. xxiv), en somme à la magie proprement dite et à

la morale religieuse. *Children of the Sun* est le titre du très gros ouvrage, bourré de faits, d'hypothèses, d'érudition et d'interprétations sans limites, où M. P. a fait effort pour démontrer décidément et systématiquement l'influence qu'ont eue les « Enfants du soleil », inventeurs du culte solaire et de la « civilisation », sur le monde méditerranéen et occidental, et sur le monde oriental du Sud : Inde, Indochine, Océanie, Amérique centrale. Le rayonnement de cette civilisation archaïque n'aurait laissé hors de son atteinte que tous les peuples qui ne connaissent pas l'agriculture et l'art pastoral : les Sibériens, les Lapons, certains Bantu, les Hottentots et Boschimans, dans l'ancien monde ; les Eskimos, les Athapascans, les Californiens et Fuégiens dans le nouveau. A l'intérieur de cette vraie humanité civilisée, des « centres d'aristocratie militaire » (Tongo, Tahiti, Fulani (Fulbès), Bantu (?), Iroquois, Tupis, Caraïbes) jalonnent les différents foyers secondaires. Les foyers centraux ce sont les grands empires que les Enfants du Soleil ont réussi à instaurer : les grandes civilisations des grandes nations de l'Oxus à la Caspienne, à la Numidie et à la Grande-Bretagne, y compris l'Arabie et l'Égypte ; l'empire chinois et les grands Etats des Andes et de l'Amérique centrale. Tous ont essaimé à partir de l'Égypte. M. P. sait même porter ces hypothèses à la hauteur de faits matériels (ex. carte 7, *Civilization*). Les pyramides, les mégalithes, l'irrigation, la guerre ont été apportés, en même temps ici, et par ondes successives là, en Asie, en Océanie, en Amérique, en Europe ; par les Méditerranéens ici, civilisés par l'Égypte ; par les Sumériens là, civilisés de même, ou par les Égypto-Phéniciens eux-mêmes. Même M. P. sait que ces Fils du Soleil sont ceux de la vi<sup>e</sup> dynastie égyptienne (*Children*, p. 439).

Voilà l'hypothèse en grand et en gros. Voici maintenant un aperçu de la démonstration qui en est tentée. Une première partie consiste à classer les séquences de civilisation en Amérique, Océanie (Australie comprise), Indonésie, Inde. M. P. laisse l'Afrique de côté. Elle eût pourtant été un champ

d'élection pour ses preuves, et, là au moins, les contacts et les voyages des Égyptiens sont ou prouvés, ou probables. Mais, apparemment, il a voulu prouver le plus avant le moins. Partout, à des substrats divers, se superpose une grande civilisation de « producteurs de vivres », etc. (p. 55). Elle a été évidemment apportée par quelqu'un. On imagine le pourquoi de ces voyages. Ces gens étaient à la recherche d'or et de perles, d'argent et de cuivre aussi. C'est là un des points qui pourront rester de ce grand remue-ménage de faits. Il faut, à mon avis, retenir que M. P. a, sinon démontré absolument, du moins établi la relative généralité du fait que les grands monuments de l'âge de pierre et même les peuples où dure encore l'usage de ces monuments sont souvent situés à proximité de mines d'or, d'argent, de sel (p. 58 sq., cf. *Civilization*, chap. iv). MM. E. S. et Perry s'en seraient tenus là — comme M. P. s'y était prudemment tenu autrefois —, la théorie eût pu être contestée, mais sa discussion eût pu se poursuivre sur le terrain, après tout assez solide, de l'archéologie. Car celle-ci pourra peut-être un jour trancher le nœud. En effet, il faut poser les questions archéologiques. Les six premières sont celles (résumé p. 406) : 1<sup>o</sup> de l'origine de l'agriculture ; 2<sup>o</sup> de la construction en pierres (grandes) ; 3<sup>o</sup> de la sculpture en ronde bosse, de la poterie ; 4<sup>o</sup> du travail des métaux ; 5<sup>o</sup> de la pêcherie des perles ; 6<sup>o</sup> de la pierre polie ; elles ne sont pas absurdes. Toutes ces choses, M. Perry les a rattachées à cette civilisation archaïque, et à cette origine et à cette date fatidique : l'Égypte entre la première et la quatrième dynastie. C'est beaucoup. Mais on verra bien ; quoiqu'il soit difficile d'admettre par exemple que la poterie dite de Suse dérive de celle d'Égypte. On peut laisser les archéologues en discuter. Et il n'est pas mauvais de revenir vers les « Mirages orientaux ». Des fouilles trancheront bien des questions. Déjà on en annonce de sensationnelles.

Mais ceci ne tranchera pas les questions d'histoire des sociétés et de leur civilisation morale. Or M. P. a appliqué cette théorie à la religion et à

l'organisation juridique. Partout où a existé une classe noble, des confréries, une aristocratie militaire et où cette classe laissa des descendants, il voit des raisons de supposer que les « Enfants du Soleil » ont passé par là ; car ils ont tout inventé : même l'organisation de la phratrie et la descendance utérine, même le clan totémique et la descendance masculine, même l'exogamie, même la guerre et le règne sanglant de la force. Ici nous devenons complètement rétif. Le nombre des hypothèses et des interprétations de documents que suppose la moindre de ces assertions est vraiment trop considérable.

Prenons pour exemple la théorie que M. P. propose, comme un fait, de ce qu'il appelle, à la suite de Rivers et d'une erreur fondamentale de celui-ci, « l'organisation bipartite de la société » (*dual organization*). Et d'abord rendons hommage au zèle et à l'érudition qui font des quatre chapitres où il en est question (xviii, xix, xx, cf. xxiii *Exogamy*), un répertoire de faits très nombreux, souvent très curieux, et qui ne sont pas entrés dans le courant des manuels, et que M. P. nous rappelle. En particulier pour ce qui concerne l'Indonésie, p. 285 sq., et la Polynésie, p. 303 sq., les faits sont à discuter. Mais, cet hommage étant rendu, demandons s'il est possible de commettre plus grosse faute que celle qui consiste à aggraver l'erreur de Rivers. Celui-ci, suivant peut-être Graebner, n'ayant pas le sens de ce qu'est une phratrie, de ce qu'est une parentèle plus générale, mais plus effacée, pâle reste des clans exogames primaires, a confondu l'organisation en deux classes sociales, mélanésienne, avec l'organisation en deux moitiés exogamiques, également mélanésienne. Ce faisant, il commettait deux erreurs. D'abord, à notre avis, il s'est trop tôt arrêté dans ses recherches et dans bon nombre de cas il aurait pu trouver que ses « moitiés » étaient elles-mêmes subdivisées en clans (ex. *Hist. Mel. Soc.*, I, p. 23). C'est par un artifice que ces « subdivisions » sont ainsi nommées : elles sont des clans, dont certains sont même totémiques et à Intichiuma (v. Codrington, *Melanesians*, p. 26).

C'est donc par une simple et pure hypothèse de sa part, et aussi de Graebner, que cette « organisation bipartite » est attribuée à une « culture » déterminée en Mélanésie. Le fait qu'on ne l'a pas constatée à l'est des îles Banks ne prouve pas que les phratries n'y existent pas. Pour ma part je les constate en Nouvelle-Calédonie, et M. Hocart en a retrouvé au moins des restes à Fiji (sans compter les vieux documents de Fison). Phratries et clans sont presque aussi coextensifs en Mélanésie qu'en Amérique du Nord. Enfin c'est par un pur abus, par une grosse méprise, que la division de la tribu en deux phratries, encore exogames amorphes, est confondue par Rivers avec la division entre deux classes nobles (hauts grades de confréries, gens du commun) et entre deux groupes de colons et de colonisés. D'abord cette dernière division est un trait fondamental de toute la « culture » polynésienne et non pas seulement mélanésienne. Les colons polynésiens l'ont sûrement promenée partout, en Mélanésie en particulier, avec eux ; elle est inscrite dans presque toutes les langues à étiquette, si caractéristiques du Pacifique. Même, on peut le supposer, le peuple à Kava-bétel, et à deux classes sociales, ce sont les Mélanéso-Polynésiens de la dernière et peut-être déjà de la première couche. Et nul ne sait, et peut-être on ne saura jamais si ceux-là n'avaient pas, eux aussi, la phratrie, comme la couche mélanésienne proprement dite. D'ailleurs rien n'autorise cette confusion de Rivers, de M. Graebner et de M. Perry entre phratrie et classe sociale, sauf cette division en deux. Par exemple, autant qu'on peut voir (cf. *Année XII*, p. 374), à travers les documents de M. Seligmann en particulier, les deux groupements, droit et gauche, guerre et paix, se retrouvent à l'intérieur de chaque maison des hommes. Par conséquent ce sont les gens de la phratrie A qui sont gauches pour les gens de B, mais ceux de B sont gauches pour A. L'erreur de toute l'école historique est donc de taille. Elle consiste à ne pas comprendre que dans une division en deux moitiés *symétriques* de la tribu, *ma gauche est la droite de mon allié*, de mon beau-frère par exemple. La dualité terre-mer, droite-gauche, et de deux phra-



tries est celle de deux égales moitiés symétriques, et non de deux moitiés superposées.

Je ne voudrais pas qualifier d'absurde une idée soutenue par un observateur et un sociologue de l'autorité de Rivers, mais je ne puis arriver à me représenter comment il pouvait se figurer l'exogamie dans ces conditions. Naturellement il supposait que la couche profonde de population mélanésienne (Baining, etc.), ayant la division en deux phratries, il y avait eu un mélange des deux institutions : la division en classes et la division en phratries. L'idée est plus nuancée que celle de M. Perry, pour qui dualité veut dire dualité d'origine, inégalité, influence de colons, de vainqueurs, d'Égyptiens ou d'élèves d'Égyptiens. Mais, même sous cette forme, il nous est impossible de la comprendre. Car enfin si la phratrie A a le droit de prendre femme chez les B, ceux-ci ont le même droit chez les A. Qui dit « moitié exogame » dit « égalité » entre les deux moitiés. Morgan le disait des phratries iroquoises. De plus, en Mélanésie, en Amérique du Nord, même du Nord-Ouest, là où il y a chefferie en même temps que phratrie, les chefs sont dans les mêmes phratries que les sujets, et les mêmes règles d'exogamie s'appliquent à eux, simplement compliqués par la règle que c'est de classe sociale à classe sociale d'en face que se contractent les alliances.

Le seul point sur lequel on pourrait tomber d'accord avec Rivers et M. Perry, c'est que dans *certain*s cas il y a eu fusion de deux sociétés, et que l'exogamie en garde des traces (ex. Caraïbe, *prouvé* par les deux langages, Caraïbe des hommes et Arawak des femmes) : les clans exogames sont le résultat d'une *fusion* entre deux sociétés et non pas seulement d'une *fission*, d'une fissure entre deux moitiés d'une société qui se divise par scissiparité. Mais, ce qui est précisément remarquable, *dans ces cas prouvés*, c'est que la division par sexes a recouvert la division par phratries, ne l'a pas détruite, et qu'il reste au contraire une fissure par sexes et une fissure par phratries.

Quant à l'hypothèse propre à M. P. et à M. S., elle est

de l'ordre de la fable. Ce seraient des colons égyptiens qui auraient donné, dans toute l'humanité, directement ou indirectement, la secousse mystérieuse qui a fait passer l'humanité qui stagnait entre la horde et la famille, à la « moitié » et au clan. M. Perry pousse même la fable aux extrêmes limites : ce serait sur le modèle de l'inceste pharaonique, de l'endogamie « des Fils du Soleil » que se serait déduite l'exogamie des autres peuples. Même si on concédait le rapprochement, en effet possible sinon plausible, entre l'inceste des Enfants du Ciel (et non du Soleil) dans la mythologie du Pacifique, avec l'épousaille des frères et sœurs royaux de xx dynasties égyptiennes, on ne voit pas où cela mènerait. Car, pour le coup, ce serait là déduire le même, le général, ce qui est partout, la prohibition de l'inceste, de l'autre, de l'anormal, de la prescription de l'inceste.

La déduction du clan totémique (xxi) à partir de l'Égypte (xxii) est non moins osée. Il restait certes des traces importantes de totémisme dans des populations considérables de l'Égypte. Même volontiers, on peut signaler à M. P., à l'appui de ses thèses, que bien des nations africaines ont sûrement adopté le léopard comme totem royal à l'imitation des Égyptiens et des autres Hamites. Mais hors de l'Afrique ! Déduire encore une fois ce qui est normal, relativement clair, pur, en tout cas, ce qui est solide, de ce qui est dégénéré, effacé comme le totémisme égyptien ! C'est aggraver l'erreur déjà commise lorsqu'on déduisit les phratries locales de l'imitation de la division en haute et basse Égypte.

Des erreurs de détail ne manquent pas dans le livre de M. P., mais elles y sont peu nombreuses, eu égard à l'énorme quantité de références (v. p. 32, oubli de la poterie des Moriori ; p. 185, Kuruvas pour Kauravas). M. Perry, qui fait trop d'usage des faits de l'Inde, n'a pas remarqué que deux des démons-dieux de l'épopée dont il parle souvent, Hiranyâksa et Hiranyakaçipu, ont des noms qui veulent dire yeux d'or, cuirasse d'or ou tapis d'or. Pour une fois nous sommes plus que d'accord avec M. Perry.

Nous le serions bien plus, et aussi avec M. E. S., s'ils mettaient plus de prudence dans leurs hypothèses et plus de tolérance dans leurs exposés.

Que l'Égypte puisse expliquer beaucoup de choses dans l'histoire humaine, à partir de l'an 3.000 av. J.-C., ils ont le droit de le soutenir, mais ils partent de principes faux.

D'abord, faute d'une perspective sociologique suffisante, ils n'ont pas le sens de ce que la civilisation égyptienne avait de spécifique, pour ainsi dire d'intransmissible. L'empire des pharaons, même dans l'antiquité, était une espèce de monstre singulier; le droit y était étrangement hétérogène à tous les autres; tandis que les plus vieux droits sémites ou indo-européens sont déjà voisins des nôtres et pourtant encore rattachés à des origines. Ce pays sans propriété individuelle, à tenures de fonctionnaires, cette sorte de communisme d'État; ces villes pour ainsi dire sans commerce, sans murs, sans forts et sans véritables dieux du sol, tout cela fut inimitable et inimité.

Ensuite, des faits historiques, les migrations des Fils du Soleil, cela se prouve. Et surtout cela ne doit pas se prouver par arguments sociologiques. MM. Pery et E. Smith sont un peu des sociologues, mais ils manquent justement de ce que requiert leur méthode. En histoire, en sociologie — qui, quoiqu'on veuille bien penser des travaux des anthropologues, doit n'être pratiquée que par des historiens —, il faut un esprit de finesse, de jugement, de critique. Il faut distinguer les espèces de faits, avoir le sens du possible et surtout celui du *fait*, sûr, historique. MM. E. S. et P. n'ont cette sûreté que rarement.

Il restera peut-être quelque chose de toutes ces théories des « porteurs de la culture ». Il ne restera sûrement que très peu de cette hypothèse renouvelée de l'« Égypte mère des peuples ». Mais, même si on résiste, il restera cette sensation que le monde, dit primitif, a été, beaucoup plus qu'on ne croit généralement, en contact en Asie, en Afrique, en Océanie, avec le monde antique *entier*. Tous les faits de similitude ne sont pas des faits de « récurrence », d'invention indépendante, de « survivances »

des souches d'évolutions parfaitement identiques partout. Mais inversement tous ne sont pas des faits d'emprunt, et surtout pas d'emprunts à un seul foyer. Il y a eu bien des foyers indépendants dans l'humanité, ici et là, plus tôt et plus tard, et il y a eu sans doute très tôt des mouvements de civilisation, de migrations et de « porteurs de culture », dans tous les sens.

Voici longtemps que Durkheim nous enseigna que notre famille moderne était le produit d'une famille patriarcale romaine et d'une famille paterno-maternelle germanique. Ce n'est donc pas nous qui nous opposerons systématiquement à ces études de mélanges de civilisations, de mélanges d'institutions, de cette chimie qui fait de leurs substrats sociaux une nouvelle société avec une nouvelle langue, de nouvelles institutions, un autre outillage.

Mais si nous supposons et voyons qu'un très grand nombre de très grands phénomènes sociaux sont de ce type et doivent s'expliquer ainsi, nous supposons également et voyons qu'un très grand nombre, la langue, l'outillage, les croyances, varient sans que les substrats sociaux soient affectés autrement que par leur propre vie, leur grandeur, leur force, leur durée, par leur âge, leur jeunesse, leur vieillesse, ou leur mort. Nous demandons donc qu'on mette, dans toute cette soi-disant histoire sociologique, moins de sociologie et plus d'histoire, et que chaque phénomène soit apprécié en lui-même. On verra alors que le nombre des histoires connexes est très grand dans l'humanité, et que celui des histoires indépendantes et symétriques est également très grand.

La sociologie et l'histoire doivent donc marcher de pair. Au fond elles marchent déjà d'accord. Et nous ne protestons que contre des excès. M. M.

HETTNER (A.). — *Der Gang der Kultur über die Erde (Geographische Schriften. I.)*. — Leipzig et Berlin, Teubner, 1923, 53 p. in-8°.

Petit résumé d'une série de leçons répétées plusieurs fois pendant la guerre par le géographe et anthropo-géographe de Heidelberg : clair, bien pensé, bien informé et bien ordonné, prudent à l'égard des théories, anciennes et nouvelles. La distinc-

tion des « primitifs » (Australiens, Pygmées, etc.) et des *Naturvölker* (Océanie, Amérique, Nègres) est juste, mais bien mal exprimée. Le tableau des relations entre le sol, le climat et les successions et répartitions des diverses civilisations résume élégamment tout ce que savent les géographes et les historiens à ce sujet. La conclusion consiste à montrer comment la terre s'euro péanisait et comment la guerre a peut-être mis un terme à cette euro péanisation. La dernière phrase rejetée peut-être un peu trop sur l'après-guerre la responsabilité de ce qui arrivera à cette civilisation européenne ; de l'avenir de celle-ci on peut être moins inquiet, depuis qu'il y a les deux Amériques.

M. M.

CAVAIGNAC (E.). — *Prolégomènes (Histoire du Monde, I)*. — Paris, Boccard, 1924, x-373 p. in-8°.

Ces « prolégomènes » sont un hommage rendu par l'histoire aux sciences voisines : la géographie humaine et la géographie tout court (I. La Terre) ; l'anthropologie et la préhistoire (II. L'Homme), et l'histoire générale des civilisations. Ici M. C. d'abord confond tout, puis distingue celles dont on peut faire en somme « l'histoire », celle de l'Égypte, de la Chaldée, de l'Inde et de la Chine, dont il s'efforce (p. 348 sq.) de donner même une chronologie générale. (La précision de certains chiffres ne doit pas faire illusion). La première partie (La Terre) abonde en remarques de géographie humaine, pas toujours très sûres : comme par exemple que l'Indo-Européen primitif était un nomade et avait les cheveux blonds et les yeux bleus ou pers (p. 238) ; « que les Australiens appartiennent à la même race noire que les Papous » (p. 197, cf. p. 282). D'autres ne dépassent pas le niveau de l'enseignement habituel.

M. C. a un juste sentiment de l'importance des études statistiques dans l'histoire ; l'étude des contacts entre les masses sociales ne peut être faite sans celle de la dimension, de la densité de ces masses. C'est là la partie la plus originale et la plus juste de son travail — celle dans laquelle il est d'ailleurs spécialisé.

Un ouvrage d'histoire et de géographie devrait être plus correct que ne l'est celui de M. Cavaignac dans l'impression des noms propres : le *weald*, au lieu de la ou même les *weald* ; Mertyr Tydwill, au lieu de Merthyr Tydvil (p. 118), etc.

M. M.

KÖHLER (F.). — *Einführung in das Wesen der Kultur*. (Coll. de la Bücherei der Volkshochschule). — Leipzig-Bielefeld, Velhagen, 1923, 96 p. in-8°.

Petit livre de vulgarisation clair et bien fait sur l'« essence de la civilisation » et aussi sur son évolution. Mais cet ouvrage contient un paralogisme significatif. Il est utile qu'on rappelle que les « trois éléments primordiaux » de la « Kultur » sont le langage, le feu, l'instrument. Mais il est grave d'oublier la société (p. 26) qui ne serait qu'une « culture sociale », voire distincte de la « cul-

ture économique ». Les erreurs de détail et de simplifications ne sont pas trop notables pour un livre de ce genre.

**DREXEL (A.). — Gliederung der Afrikanischen Sprachen. Eine systematische Untersuchung mit Berücksichtigung des völkergeschichtlichen Problems. — Anthropos, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 12 sq.**

En cours de publication depuis 1922. Le P. Drexel publie maintenant une « Bibliotheca ethnologica-linguistica africana ». Ici il commence l'exposé de ses théories sur la parenté des langues africaines entre elles, et sur leur parenté avec les langues de l'Asie, sumérien, élanite, dravidien, tibéto-birman, malayo-polynésiennes. Les arguments sociologiques invoqués ne sont pas bien probants. Mais si les linguistes admettent un jour ces hypothèses linguistiques, le nombre des familles de langues et de peuples aura singulièrement diminué.

M. M.

**PERRY (W. J.). — Pugnacity. — The Monist, 1923, vol. XXXIII, p. 117 sq.** (Maintient sa théorie qui rattache l'origine de la guerre à l'agriculture et à la division des classes).

**PERRY (W. J.). — M. Hutton's Comments on the Megalithic Culture of Indonesia. — Man, 1923, p. 62 sq.**

**SHIRLING (W.). — Indonesia and the Middle American Calendar. — American Anthropologist, 1923, xxv, p. 228-247.** (Critique intéressante des hypothèses de Graebner et de Rock sur l'origine asiatique des calendriers et astrologies américaines.)

**KROEBER (A. L.). — American Culture and the North West Coast. — American Anthropologist, 1923, xxv, p. 1-21.** (Analyse des caractères de la civilisation du Nord-Ouest qui ne se rattache ni aux civilisations du N. asiatique, ni à celles du Nord américain).

**HERSKOVITS (M. J.). — A preliminary consideration of the Culture Areas of Africa. — American Anthropologist, 1924, xxvi, p. 50 sq.** (Application de la méthode de M. Wissler à l'Afrique ; schématique).

### [E.] — Grandes Civilisations

**GLOTZ (G.). — La civilisation égéenne. — (L'évolution de l'humanité, I, 9). Paris, La Renaissance du Livre, VIII-471 p. in-8°.**

Cet ouvrage, qu'il ne saurait être question ici d'analyser en détail, a le grand intérêt de présenter

dans un ensemble systématique — et, sur bien des points, d'une manière à la fois personnelle et convaincante — ce qu'on sait aujourd'hui de la civilisation qui a précédé l'hellénisme en Grèce (en gros, de 3000 à 1200). Elle s'est développée dans les îles, surtout en Crète, et la civilisation préhomérique du continent, ou mycénienne, en est un rejeton. On n'ignore pas qu'elle était parvenue à un haut degré de développement et qu'une foule de monuments permet d'en reconnaître la richesse et d'en marquer les étapes. Malheureusement, les inscriptions, qui ne manquent pas, ne sont pas encore déchiffrées ; et, tant que la documentation littéraire reste muette, on ne peut pénétrer au cœur d'une civilisation. M. Glotz a fait effort pour pallier à cette insuffisance, un effort où il y a plus que de l'ingéniosité, car il aboutit souvent.

Aussi bien, sommes-nous suffisamment renseignés soit sur les types architecturaux — nettement distincts en Crète et sur le continent, le *megaron* mycénien étant de tradition « nordique » — soit sur l'activité artistique, qui révèle des directions différentes de celles qui prévaudront en Grèce. Nous pouvons même nous faire quelque idée de la vie religieuse : M. G. expose avec précision et prudence ce qu'on en peut savoir (notamment culte des pierres, du pilier, des arbres sacrés, etc.) ; mais peut-être y aurait-il eu lieu de souligner davantage l'importance des rites agraires. P. 308 sq., on trouvera l'hypothèse, qui n'est pas neuve, mais qui est finement déduite et généralisée, de la représentation de la divinité féminine par des femmes dans les cultes publics.

C'est peut-être par son étude du « régime social » que M. G. aura rendu le plus de services. L'analyse des types de maisons et de tombes (p. 154 sq.) dans leur série chronologique lui permet de faire entrevoir le passage d'un régime de clans à un régime de familles séparées qui a rendu possible un ordre social déjà assez avancé : l'importance du groupement urbain est à signaler (p. 161 sq.). Vers le milieu du 2<sup>e</sup> millénaire apparaît la royauté minoenne, dont le caractère religieux est éclatant (p. 172 sq.) et qui paraît impliquer un système de vassalité (p. 180).

A propos des « droits de la femme » (p. 166 sq.), M. G., qui relève avec raison qu'il n'y a pas lieu de parler de gynécocratie, paraît admettre en revanche — mais pourquoi ne le dit-il pas plus nettement ? — que l'Egéeide a pratiqué le système de la filiation utérine.

Exprimons seulement un regret. On sait que la civilisation égéenne a sombré dans une espèce de cataclysme. Mais on se rend compte de plus en plus qu'il a bien dû en rester quelque chose. Déterminer ce quelque chose, c'est contribuer à l'étude d'un gros problème, celui de la destinée et de la transmission des civilisations. De fait, M. G. expose dans un chapitre de conclusion (p. 445-452) les « survivances de la civilisation crétoise » ; mais huit pages là-dessus, ce n'est pas beaucoup. A la fin d'un livre aussi nourri, on aurait aimé voir reprendre un sujet qu'Evans, sur un mode un peu aventureux, avait déjà essayé de traiter.

L. G.

JARDÉ (A.). — *La formation du peuple grec.* — (L'évolution de l'humanité, I, 10). Paris, La Renaissance du Livre, 1923, xii-425 p. in-8°.

Par « formation du peuple grec », il faut entendre ici la constitution de l'hellénisme, c'est-à-dire d'une unité de civilisation. Mais, si tel est le problème fondamental, l'ouvrage se trouve avoir, de par sa place dans une collection, un objet plus vaste et moins défini : c'est un tableau historico-géographique de la Grèce ancienne jusqu'à la fin du iv<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire jusqu'à la fin du régime de cité. Tableau qui vaut par la sûreté de l'information et par la lucidité heureuse de l'exposé. Aussi bien comporte-t-il une ordonnance interne : d'après l'auteur, la Grèce a présenté une certaine homogénéité primitive, à l'intérieur de laquelle la différenciation s'est introduite entre les peuples ; puis, par-dessus les différences locales, s'est établie une certaine unité morale (dont l'esprit particulariste lui-même est un des aspects). Tel est le double processus que M. Jardé a voulu retracer.



De part et d'autre, il y a quelque chose de commun dans l'explication, au moins négativement : ni les facteurs géographiques, ni les facteurs ethniques ne sont considérés comme déterminants, soit pour la différenciation, soit pour l'unification. La contrepartie est moins nette. Sur le premier point, l'auteur s'exprime ainsi (p. 100) : « Certes, l'action du milieu, les conditions d'origine ne sont pas négligeables, mais le temps, c'est-à-dire le déroulement des faits, a eu autant, sinon plus d'action ». Sur le second, il nous est dit (p. 400) que l'unité du peuple grec, chose essentiellement morale, « est un produit de la libre volonté de ceux qui ont adopté une même civilisation ». Et sans doute, ce serait une trahison que de réduire la substance du livre à ces formules ; mais, en tant que formules d'explication, il faut bien s'y référer, et nous avons peur qu'elles n'évoquent des entités. D'ailleurs, la dernière partie, qui justifie le mieux le titre, expose plutôt en quoi consiste, ou à quoi on reconnaît une unité hellénique qu'elle ne vise à en fournir une explication positive.

L. G.

DELBRÜCK (H.). — *Weltgeschichte. I. Das Altertum.* — Berlin, Verlag f. Politik u. Wirtschaft, 1924, in-8°.

WREZINSKI (W.). — *Atlas zur altägyptischen Kulturgeschichte.* — Leipzig, Hinrichs, 1924, in-4°.

FIMMEN (D.). — *Die Kretisch-mykenische Kultur.* — Leipzig, Teubner, 1924, in-8°.

BRANDES (G.). — *Hellas, einst und jetzt.* — Berlin, E. Gottschalk, 1924.

BELOCH (K. J.). — *Griechische Geschichte (Bis auf Aristoteles).* — Berlin, de Gruyter, 1923.

SCHRADER (O.). — *Reallexikon der Indogermanischen Altertumskunde.* — Berlin, de Gruyter, 1924. (2° éd. en cours.)

WENZ (Cr.). — *Die germanische Welt. Einführung in Ostgerman. Altertumskunde u. Geisteswelt.* — Leipzig, Quelle et Meyer, 1924, 266 p. in-8°.

REICHMANN, SCHNEIDER et HOFSTÄETTER. — *Ein Jahrtausend deutscher Kultur. Quellen (800-1800). Bd. 2. Die innere Stellung zur Kultur.* — Leipzig, J. Klinkhardt, 1924, 296 p. in-8°.

LOTHROP STODDARD. — *Le nouveau monde de l'Islam*, trad. Abel Doysié. — Paris, Payot, 1923, 323 p. in-8°.

Ce livre étudie les influences réciproques de la civilisation européenne et de la civilisation musulmane à l'époque contemporaine, principalement d'après les livres des publicistes et les journaux. L'auteur étend son étude non seulement à tous les peuples musulmans, mais même au Proche et au Moyen Orient. *L'Année Sociologique* a bien souvent signalé jadis les inconvénients de ces sortes de revues de peuples variés où l'on compare des documents souvent très disparates et dont l'école anglaise a tant abusé : si cette méthode est périlleuse lorsque l'on compare des religions, des systèmes juridiques, des survivances, que dire lorsque les rapprochements sont faits entre des documents souvent aussi vagues et aussi inconsistants que des articles de journaux, des manifestations de comités, des appréciations d'écrivains dits « politiques » ? Il faut ajouter à cet inconvénient la difficulté d'apprécier la valeur de ces sortes de sources : un télégramme lancé par trois Syriens qui se forment en comité, un communiqué d'une agence éphémère semblent souvent dans le journal du lecteur européen avoir autant de poids que le manifeste d'une réunion sérieuse ou une dépêche émanant d'un gouvernement. En un mot, il y a une « optique de la presse » qu'il faut posséder à fond pour interpréter correctement ses manifestations. Enfin ces sortes de documents, dont l'abondance même est gênante, ne consistent souvent qu'en appréciations vagues par leur généralité et ne relatent le plus souvent que des faits qui ne sont pas susceptibles de mesure. Cela rend les revues de presse extrêmement trompeuses et la lecture de la littérature politique trop souvent fastidieuse et décevante. Cela dit, nous convenons sans difficulté que ce sont des documents sociologiques qu'on ne peut passer sous

silence : il n'est que d'employer à leur triage le crible critique le plus serré. Or précisément, les appuis de notre auteur sont souvent de valeur bien inégale ; il n'a pas toujours réussi à dominer sa vaste information ni à éviter l'imprécision de discussions qui portent sur des notions très vagues, comme par exemple la mesure du degré d'intolérance d'un groupe, ou fuyantes, comme la distinction de l'islamisme, de l'orientalisme et de l'asiatisme, tentée par lui dans des passages risqués...

L'Islam prend conscience de lui-même au contact du christianisme et l'influence de l'Occident a déterminé une sorte de renaissance musulmane (p. 86-87) ; l'auteur croit à un panislamisme « conscient et organisé », qui aurait son origine dans l'ouahhâbisme (p. 53), et il prétend constater, non pas seulement un synchronisme approximatif, mais un lien réel entre des événements comme la naissance et le développement de la confrérie des Senoussia, l'apparition de nombreux *mahdis* en Algérie pendant la période de la conquête française, le ouahhâbisme, la propagande de Djemâl ed Dîn el Afghâni, les intrigues d'Abdulhamîd, et même les révoltes du Yunnan chinois et du Turkestan oriental (chap. II entier)... Et, généralisant, c'est tout l'Orient qu'il oppose à l'Occident, qu'il personnifie, comme s'il était vraiment un être réel (p. 119-120, 264). Il voit donc dans les différentes manifestations sociales qu'il énumère ainsi autre chose que la concomitance de faits reconnaissant des causes analogues, et dans la formule qu'il en donne autre chose qu'une généralité. Sa pensée à cet égard reste indécise, bien qu'en maint endroit il se rapproche des vues familières à l'école sociologique française, dont les travaux au surplus lui sont visiblement peu ou point connus. Mais il raisonne toujours comme s'il croyait à l'existence réelle d'une civilisation musulmane, d'une civilisation « orientale » — d'un ouahhâbisme, d'une orthodoxie, d'un mahdisme — d'un panislamisme, d'un loyalisme indigène, d'un impérialisme européen. Ces représentations, ces idées, si j'osais dire, se repoussent, interfèrent entre elles, se compénètrent,

se subordonnent. Il y démêle, sans la déclarer et peut-être sans l'apercevoir pleinement, une tendance à la « hiérarchie » et à la « participation », et c'est un spectacle saisissant pour un sociologue de voir comment un écrivain de sa sorte arrive ainsi à ordonner ses représentations à la suite de sa vaste et minutieuse enquête : se peut-il que cet ordre ne corresponde pas à une réalité ?

Sans doute, il arrive souvent qu'à notre avis M. L. St. s'est trompé dans ses estimations : par exemple, il nous semble que l'influence des Senoussia en Afrique du Nord est décrite sous l'influence des exagérations de Duveyrier (p. 55), ou qu'au contraire l'importance des doctrines relatives au khalifat est trop atténuée (p. 49), ou encore qu'il s'exprime en termes bien absolus quand il affirme avec un distingué écrivain français que « l'Islam ne reconnaît que nos frontières coloniales » (p. 81). Sans doute il y a encore un Islam unique, mais cette représentation unitaire n'est pas incompatible avec celle de la diversité des pays musulmans. Même, pour autant qu'on les considère du point de vue religieux, il y a une civilisation tunisienne, une civilisation algérienne et une civilisation marocaine. Si les caractères en sont difficiles à définir, leur antagonisme n'est pas cependant moins évident et il vient encore de se manifester avec force au cours de la crise tunisienne actuelle, par exemple. Quant à approfondir la nature des rapports de ces diverses notions collectives, c'est un des problèmes ardues que nous n'avons pas à aborder ici, mais sous cette réserve nous pouvons souscrire presque entièrement à la citation faite par M. L. St. : « L'Islam est plus qu'une croyance, c'est un système social complet... il est devenu une unité organique consciente de soi » (p. 75). De même l'auteur nous déclare avec un écrivain anglais : « La civilisation (européenne) est un tout ; je doute qu'une nation puisse trier et choisir ; par exemple que l'Orient puisse dire : « Nous prendrons à l'Occident ses cuirassés, ses usines, sa médecine ; mais nous ne lui prendrons pas sa fusion sociale, sa hâte, sa laideur, etc... » (p. 264).

C'est marquer nettement la réalité résistante et contraignante d'une civilisation, mais c'est aussi nier d'une façon trop absolue sa plasticité et sa pénétrabilité.

C'est ainsi qu'il nous paraît évident que l'Islam indien, par exemple, est d'un caractère plus simple, plus ardent, plus violent, plus fanatique pour tout dire que l'Islam égyptien ou l'Islam tunisien (p. 81-82). Il y a de plus dans chacun de ces derniers un élément nationaliste qui manque dans le premier, et la « renaissance musulmane » se manifeste bien différemment ici et là : l'Islam indien en est encore à la phase purement religieuse. Ainsi s'explique l'acharnement que mirent dans ces derniers temps les musulmans indiens à demander la restauration du khalifat, institution répudiée par les Turcs et jugée désuète par les Égyptiens et même les Tunisiens.

D'autre part, on doit distinguer aussi entre les conceptions spécialement antieuropéennes de beaucoup de groupes musulmans et la simple xénophobie, la haine de l'étranger, ce que M. L. St. appelle « la haine réactionnaire de l'esprit même de la civilisation européenne » (p. 88), simple manifestation du misonéisme, ou horreur de la nouveauté, commune à tous peuples dits « primitifs » et que nous pouvons retrouver facilement chez nous-mêmes Européens (p. 106-109). Il n'y a là rien qui soit spécialement caractéristique du musulman, ni même de « l'oriental ». Que la domination de l'Occident sur un pays musulman ou oriental ait « la fragilité de la domination d'une caste étrangère » (p. 117), que les peuples musulmans aient la haine de la politique occidentale d'annexion, de conquête, de mandat, de la « Realpolitik » (p. 117-118), que la poussée impérialiste qui a accompagné la guerre et suivi le traité de Versailles les ait exaspérés (p. 120, 198, 302), tout cela n'a rien de très spécifiquement musulman.

Ce manque de précision dans la spécification des caractères de la civilisation musulmane apparaît tout le long de l'ouvrage. Les passages dans lesquels l'auteur invoque la notion si discutée de la « race » ne sont pas non plus pour éclaircir beaucoup le

sujet. M. L. St. est un partisan de l'influence du milieu et de l'hérédité, de la race et du climat (p. 16) sur l'évolution des sociétés et il esquisse quelque part (p. 114-115) une théorie de la « race brune » et du « monde brun » qui comprendrait la plupart des peuples du Proche et du Moyen Orient et qui appelle à notre avis les plus sérieuses réserves. Beaucoup plus nette est la distinction dans les mouvements nationalistes d'une phase « raciale » : le pantouranisme, le panarabisme, par exemple (p. 174 sq.). Mais, pour apprécier sainement des mouvements d'idées de cet ordre, il faut ajouter que, nés dans les milieux orientaux d'instruction récente, ils ne paraissent pas avoir encore de profondeur ni de consistance : en fait, la jeune nation turque a rapidement abandonné les rêves du pantouranisme, qui ne sont guère vraiment sortis de la littérature et du journalisme. Les faits d'autre part n'ont pas montré jusqu'ici que le panarabisme dût avoir un avenir plus réel.

Il nous semble que l'époque est passée où un panislamisme cohérent pouvait encore réunir et cimenter le monde musulman : la guerre en Orient et les événements qui l'ont suivie ont, à notre avis, marqué le recul de l'idée panislamique et sonné le glas de l'Empire strictement musulman.

Les Orientalistes qui se plaisent à insister sur le côté unitaire de la civilisation musulmane sans tenir un compte suffisant des nationalismes musulmans particuliers sont peut-être victimes d'une sorte de préjugé auquel sont naturellement sujets les spécialistes de tout ordre : les exemples existent d'hommes politiques auxquels un préjugé « arabisant » ou « islamisant » fit perdre le sens des réalités en cette matière. Ce que l'on a appelé le « panislamisme économique » (p. 83-85) est peut-être une conception élaborée en partie sous ces influences : elle consiste à dénoncer l'emprunt que l'Islam ferait à la civilisation occidentale des institutions et des techniques commerciales et industrielles, pour s'en servir aux fins de balancer l'emprise économique européenne sur des territoires musulmans. Ainsi, pour prendre

un exemple concret (il n'y en a pas assez dans le livre que nous étudions), le rachat des terres par les indigènes algériens, qui causa naguère beaucoup d'émotion, est bien une manifestation de panislamisme économique puisqu'elle signifie, suivant les termes mêmes de l'auteur, une éviction du capital occidental. Ou encore la lutte quotidienne de la Turquie contre les solliciteurs de concessions, la lutte pour Mossoul et le pétrole, sont également du panislamisme économique. Mais qui ne voit que le mot panislamisme est évidemment ici détourné de son sens véritable et qu'une religion qui n'emploie plus pour s'étendre ou se maintenir que des moyens économiques menace de perdre tout caractère religieux ? Et les faits nous montrent bien que les groupes que l'économie occidentale a le plus pénétrés sont ceux où la religion est devenue le moins intolérante. Le développement des techniques européennes signifie en effet la prépondérance des éléments matériels et par conséquent locaux, d'où le nationalisme. La contradiction est manifeste entre les passages où M. L. St. parle du panislamisme économique et celui que nous avons noté plus haut sur la cohésion du bloc de la civilisation musulmane (p. 264).

Cette évolution, qu'il appelle l'occidentalisation, M. L. St. l'a étudiée spécialement dans un chapitre intéressant ; sa rapidité l'a frappé et avec raison : « d'une génération à l'autre, dit-il, il y a un abîme intellectuel et spirituel infranchissable » (p. 90). Il a noté aussi la formation des élites européennes, le désordre de leurs conceptions sociales, la production de nombreux déclassés, sous-produits inévitables de l'europanisation (p. 91-92, p. 42-43), la réaction de l'individualisme musulman contre le réglemmentarisme européen, sa répugnance pour l'ordre et l'égalité tels que nous les concevons (p. 106-109). Mais n'a-t-il pas noté aussi la formation de nouveaux types d'hommes d'affaires, banquiers et industriels musulmans (p. 84-85, p. 247 inf.), ceux-là mêmes à qui il impute le « panislamisme économique » ? On dirait que M. L. St. se laisse tour à tour porter par ses documents et ainsi il semble

parfois subir davantage l'influence de ses sources que les dominer : c'est ainsi que, cédant à la magie du style de M. Louis Bertrand, il lui arrive de se prendre au mirage du *Mirage de l'Orient* (p. 107-108) si peu tendre à l'Islam, tandis qu'ailleurs il se laisse aller aux jugements plus indulgents de M. Ismaïl Hamet (p. 42) sur la tiédeur religieuse des musulmans de l'Afrique du Nord. Que la solidarité des musulmans soit plus grande à notre époque que celle des chrétiens, tout le monde le lui accordera, mais il se trompe peut-être lorsqu'il attribue au pèlerinage à la Mecque une puissante influence sur le monde musulman ; l'opinion que M. Gaudefroy-Demombynes exprime dans l'ouvrage dont nous rendons compte ci-après est, à notre avis, beaucoup plus près de la vérité.

Le chapitre de M. L. St. sur le nationalisme est le point culminant de son ouvrage, mais il faut avouer qu'il est un peu décevant : les considérations préliminaires sur l'État et la nation sont bien confuses et la définition d'après laquelle le nationalisme « est le sentiment qu'on est lié ensemble en tant que nation » ressemble à une tautologie (p. 144-145). Les considérations qui suivent sur la race et la nation n'apportent pas plus de clarté. Enfin la conception d'un « panislamisme rationaliste » (p. 183-185) reste pour nous, en dépit des efforts de l'auteur, une pure *contradictio in terminis*, à moins de détourner les mots de leur sens courant. Que les revendications des peuples nationalistes de l'Islam en réveillent de semblables chez leurs voisins, que les nationalismes se ressemblent dans la mesure où se ressemblent nécessairement des mouvements d'indépendance, qu'ils admettent des sentiments de confraternité religieuse, tout cela n'empêche pas qu'ils ont leur originalité et qu'ils ne tendent nullement à se confondre. Les faits le crient tous les jours. Turcs, Égyptiens, Syriens, par exemple, suivent chacun leur voie propre. Et, quant à l'Afrique du Nord, lorsque l'auteur avance que le but des nationalistes « n'est pas tant la création de nations distinctes que celle d'une plus vaste unité nord-africaine, panislamiste



peut-être », il méconnaît complètement les réalités. Là apparaît avec évidence le danger de pareilles études, lorsqu'elles ne sont pas appuyées sur une expérience vécue.

L'auteur ne pouvait traiter du nationalisme sans poser la question de savoir si les peuples musulmans sont capables de se gouverner seuls (p. 131 sq.). Il rapporte d'une façon intéressante les diverses opinions qui ont été émises à ce sujet, et ne conclut pas, mais il expose avec plus de détails les opinions qui sont négatives. C'est à un auteur algérien qu'il emprunte la formule de ce qu'on appelle le « gouvernement paternel » (p. 133). Il insiste beaucoup sur le danger qu'il y aurait à livrer des peuples musulmans à des dominations nationales. Mais son exposé se rapporte principalement à l'Inde (p. 134 sq.) : or, d'après lui-même, l'Inde n'est pas encore véritablement nationaliste, comme il nous l'expose au début d'un intéressant chapitre : « L'Inde n'a ni réalisé son unité nationale, ni donné naissance à des nationalités » (p. 214-215). M. L. St. suspend donc son jugement sur la capacité d'un peuple musulman (ou même oriental) à se gouverner. Il n'est que juste d'ajouter que son livre a paru en anglais en 1921, avant les événements de Turquie et les dernières manifestations égyptiennes.

D'autre part, l'auteur tente, avec beaucoup de circonspection, la justification de l'impérialisme européen par ses résultats et par l'impossibilité de l'éviter. C'est le point de vue de la doctrine coloniale moderne, qui n'a guère varié au fond depuis le fameux mot de Montesquieu sur la dette que la conquête impose au vainqueur envers le vaincu. Mais, d'autre part, il avoue que cet habile proconsul que fut lord Cromer a gouverné vingt-cinq ans l'Égypte, l'a tirée d'une banqueroute sans issue, mais n'a pas empêché le développement du nationalisme égyptien (p. 161)... Et, sans insister davantage sur les notions équivoques du « nationalisme panislamique » ou du « panislamisme économique », notre auteur semble bien convenir qu'il est inévitable que des nationalismes se constituent chez les peuples musulmans (p. 143).

Mais les nationalismes musulmans ne se développeront pas comme se sont développés les nationalismes européens à partir du xvi<sup>e</sup> siècle ; leur évolution risque d'être troublée par la redoutable apparition du bolchévisme russe : produit du contact d'une élite avancée sur une masse attardée, le bolchévisme, né dans un pays où l'État était beaucoup trop en avance sur la nation, va précisément rencontrer dans les jeunes nationalismes naissant de l'Islam un terrain propice à son développement ; suivant l'excellente formule de l'auteur, il va, par des moyens méthodiques, tenter d'organiser l'agitation nationaliste, encore diffuse, pour des buts définis (p. 299). Et l'auteur note encore que, par malheur, l'Orient est très semblable à la Russie : « même ignorance profonde des masses, même absence d'une classe moyenne vaste et puissante, même tradition de despotisme, même assentiment populaire à la règle de minorités audacieuses (p. 314) ». Tout cela est fort bien vu, et une simple comparaison de l'Algérie et de la Tunisie dans leur état politique actuel permettra, à chaque lecteur qui est tant soit peu au courant de ces questions, de vérifier la justesse de ce diagnostic. En effet, aux élites nationalistes, le bolchévisme promet la destruction de la civilisation capitaliste de l'Occident et l'attrait de son régionalisme indépendant ; aux masses paysannes, des partages agraires aux dépens de la propriété des Européens et des grands chefs indigènes ; aux prolétariats naissants dont M. L. St. signale l'effervescence (p. 298), la propriété de l'usine et la confiscation des riches...

Mais cependant les partis nationalistes n'ont pas tardé à s'apercevoir que « celui qui soupe avec le diable a besoin d'une longue cuiller ». En Orient notamment, l'exemple du Turkestan et de l'Adzerbeïdjan, où les classes sociales parmi lesquelles se recrutaient les nationalistes sont complètement écrasées depuis la soviétisation, a éclairé les États comme la Turquie et l'Afghanistan sur les périls du bolchévisme qui ne signifie pour eux que le retour à une affreuse barbarie. Telle est la conclusion du

livre (p. 315); la lecture de ce dernier chapitre est extrêmement suggestive pour tout lecteur attentif et spécialement pour tout homme d'État qui réfléchit sur la conduite à tenir en présence des mouvements politiques agitant actuellement les sociétés musulmanes. Nous avons cru intéressant de nous étendre sur le livre de M. L. St. : quelles que soient ses insuffisances et ses lacunes, il embrasse, en ce qui concerne les sociétés musulmanes, tous les problèmes politiques de l'heure et en constitue actuellement le plus facile exposé. Son intérêt, même pour la pure sociologie, est évident.

E. D.

**MASSIGNON (Louis).** — *Annuaire du Monde musulman, statistique, historique, social et économique.* — Première année (1923). — Paris, Leroux, 1924, in-356 p. in-8°.

Cet annuaire ne répond pas tout à fait à la conception courante que l'on se fait de ce genre d'ouvrage : c'est ce que précise son sous-titre. Il renferme peu de renseignements administratifs et personnels, mais d'autre part, on y trouve un nombre immense de renseignements scientifiques et de notices historiques et ethnographiques : il présente donc, de notre point de vue strictement scientifique, un très grand intérêt. Il n'en présente pas moins pour les musulmans eux-mêmes ; il révélera, sans aucun doute, à beaucoup d'entre eux l'étendue, l'importance et le détail des groupes humains formés par leurs coreligionnaires et contribuera à renforcer la cohésion de la « grande famille musulmane » dont parle la préface de M. A. Le Châtelier.

Après d'utiles notions sur le calendrier musulman, M. L. Massignon nous offre une « chronologie de l'organisation du travail et des recherches scientifiques » dans l'Islam, qui comprend les principales dates de l'histoire des sociétés mystiques, de l'histoire de la propagande musulmane, de l'histoire de la science, et les grandes dates littéraires et artistiques. On ne dégage pas facilement les grandes lignes de

cette énumération, mais on devine que l'auteur a l'intention de les mettre en évidence dans un travail ultérieur.

Il est impossible d'analyser ici les notices substantielles que donne l'auteur sur chaque pays musulman avec une diligence qu'on ne peut trop louer. Il serait vain de rechercher les inexactitudes qui ont pu se glisser au cours d'un labeur aussi considérable. Je ferai seulement quelques remarques, en me défendant de toute intention critique : p. 43, le Malek n'a pas signé le traité du Hedjaz et n'est pas membre de la Société des Nations ; mais l'auteur ne pouvait pas deviner qu'il se ferait proclamer khalife en 1924 ; p. 89, l'information suivante ne nous paraît pas exacte, au moins sous la forme dans laquelle elle est donnée : « l'unité de direction administrative (de l'Afrique du Nord), décidée à Paris, me paraît entrer en voie de réalisation, grâce à une *conférence nord-africaine* périodique se tenant à Alger entre les trois grands chefs responsables de l'exécutif » ; nous ne croyons pas qu'une telle décision ait été prise par les gouvernements qui se sont récemment succédés au pouvoir ; p. 95, le « code Morand » n'est pas une simple compilation ; non seulement il codifie, mais encore il modifie : il n'a jamais été promulgué et n'a point force de loi ; p. 109, il n'y a pas de protectorat espagnol au Maroc, mais seulement une « zone d'influence espagnole » ; p. 101-102, la partie relative à la Tunisie est l'exemple d'un des chapitres de l'Annuaire renfermant de nombreuses petites inexactitudes dans les renseignements administratifs ; il sera facile de les faire disparaître dans le prochain volume ; l'ouvrage gagnerait beaucoup si les renseignements qui ont un caractère personnel ou temporaire étaient groupés à part au lieu d'être inclus dans des notices générales, de façon à pouvoir être révisés plus facilement ; il serait souvent aussi très utile d'indiquer les sources : par exemple en Tunisie, 60 pour 100 d'illettrés, mais d'après quel document ? ; p. 150, M. L. Massignon prend position dans les questions de conflit de religions soulevées par M. Brévié ;

il pense que les noirs polythéistes ne peuvent être « sérieusement opposés à l'unité réelle et efficiente de l'Islam ». Il signale d'autre part le danger que créerait la pénétration du panafricanisme des nègres d'Amérique à travers le Liberia et les autres enclaves côtières, et qui menacerait de transformer les animistes paisibles d'aujourd'hui en anarchistes chrétiens bien plus xénophobes que les musulmans ; p. 168, il pense au surplus que l'Islam ne recule nullement devant le polythéisme, malgré les « sévérités administratives » ; la p. 181 contient un petit résumé intéressant de la politique anglaise en Nigeria, politique culturelle progressiste évitant de renforcer les cultes animistes, s'appuyant volontiers sur l'élément musulman, se montrant moins sympathique au christianisme qui serait générateur d'explosions mystiques et de sectes intolérantes ; p. 316, une note très utile sur le Kurdistan ; p. 325-326, une note sur le spirituel et le temporel dans l'Islam, et sur la question du khalifat. On lira encore avec intérêt des indications sur la politique anglaise dite « de bascule » aux Indes, sur la politique islamophile en Indonésie, sur l'« énigmatique Islam chinois », etc... On ne doit pas nécessairement inférer de la masse de renseignements rassemblés par M. L. Masignon que le monde musulman présente une cohésion redoutable ni oublier qu'il s'y forme un certain nombre de nationalismes qui lui enlèvent pour autant de son homogénéité. Sous cette réserve indispensable, l'*Annuaire de l'Islam* est appelé à prendre place sur la table de travail de tous ceux qui ont à étudier les pays musulmans.

E. D.

BRÉVIÉ (J.). — Islamisme contre « naturisme » au Soudan français. *Essai de psychologie politique coloniale*. — Paris, Leroux, 1923, xvi-320 p. in-8°.

« L'Afrique occidentale est un champ clos où la civilisation arabe dispute à l'influence française la conquête morale d'une douzaine de millions de

naturistes. » Ainsi s'exprime l'auteur de ce livre (p. 292) et le but de son travail est de montrer l'impuissance de la civilisation musulmane à absorber la civilisation nigritienne. M. Maurice Delafosse a écrit pour le livre de M. Brévié une préface dans laquelle il expose que pour lui, comme pour l'auteur, les noirs sont rebelles à l'islamisme et n'y peuvent être amenés que par la contrainte et seulement dans le temps que celle-ci s'exerce (p. xi). La Nigritie est donc un terrain de choix pour l'étude du conflit de ces deux civilisations, et l'intérêt d'un tel sujet est encore accru par la proximité d'un pays où l'Islam a définitivement vaincu et assimilé la vieille civilisation des Berbères, qui, pour autant que nous le pouvons conjecturer, se rapprochait de celle des sociétés nègres à régime patriarcal.

M. Brévié est sévère pour l'Islam : « ce vent desséchant, venu du Sahara brûlant, a soufflé dix siècles sur le Soudan, sans tarir les sources de l'inspiration religieuse locale » (p. 175). Il estime que l'Islam n'a « qu'une morale très rudimentaire » et que « l'esprit public y est étroit, sectaire et naturellement porté vers le fanatisme » (p. 195). Mais l'intolérance est peut-être essentielle à toute religion. A son avis l'Islam est avant tout une religion de nomades, ses institutions s'expliqueraient par la nécessité des migrations (p. 145). L'école historique a tellement abusé autrefois, et avec si peu de succès, des explications par le nomadisme que, sans en nier absolument la valeur, on est induit par elles en méfiance : l'auteur de ces lignes a vécu chez les indigènes nomades et chez les sédentaires de l'Afrique du Nord, et n'a jamais aperçu rien de fondamentalement différent dans leur manière de concevoir la religion. Le « naturiste » de M. Brévié serait « voué à la vie sédentaire par sa religion même » (p. 146) ; mais chez maint peuple nomade les institutions religieuses ne sont pas essentiellement différentes de celles que nous trouvons chez les Soudanais. Loin de nous, au surplus, la pensée de contester l'immense différence qui sépare les religions soudanaises de la religion musulmane, ni leur cohésion respective, ni

par conséquent les difficultés qui s'opposent à leur interpénétration. Celles-ci forment le fond d'un long chapitre sur « l'imperméabilité religieuse des races » (p. 115 sq.), qui n'est pas exempt de quelque confusion. Si l'auteur veut par là exprimer la solidité des conceptions religieuses collectives, leur persistance, leur pouvoir de contrainte, il est dans la pure tradition sociologique ; mais de là à nier l'universalité possible des religions, sans autre argument qu'une citation tronquée et mal entendue de Spinoza (p. 125), il y a loin. Nous voyons tous les jours une institution se substituer à une autre, par exemple le parlementarisme au khalifat, d'un seul coup, comme la « variation brusque » d'une espèce en biologie : la vérité est qu'il y a une « imperméabilité » relative des religions qui n'exclut pas les facultés d'universalisation, que possèdent à un haut degré quelques-unes d'entre elles. L'auteur le reconnaît lui-même implicitement dans d'autres passages (p. 296 par ex.).

A ce chapitre favori de l'auteur, nous préférons de beaucoup ceux où il nous expose, d'après les faits qu'il a observés lui-même, le détail des conflits entre l'Islam et la religion soudanaise. Il nous montre par l'histoire comment la religion de Mahomet n'a pu s'établir que par la conquête (p. 166-168), comment, au Soudan, les musulmans prirent l'offensive autant pour s'approvisionner d'esclaves que par zèle religieux (p. 229), comment le marabout put se substituer aux sorciers (p. 149), comment le « naturisme » réagit souvent par une contre-propagande (p. 170), comment l'islamisme ne put entamer le régime familial et successoral (p. 219, 221). Dans tous les milieux ruraux, même chez les Foulbé ou Peuhls, qui reçurent plus profondément que d'autres l'empreinte musulmane, la religion musulmane a décliné ne laissant derrière elle, dans toute la force du terme, qu'un véritable paganisme « naturiste » (p. 171, 174.).

C'est par ce vocable de « naturiste » que M. Brévié désigne la religion ou les religions nigritiennes. La définition en est des plus imprécises : « C'est la période de gestation des civilisations humaines » (p. 7). L'auteur, d'autre part, rappelle lui-même expressé-

ment le célèbre « état de nature » du XVIII<sup>e</sup> siècle et va presque jusqu'à se prévaloir de cette conception. Il croit, avec M. Delafosse, à un individualisme primitif (p. xi, 6, cf. p. 50, 57) : pour lui « l'instinct social est un instinct second de l'humanité » (p. 58) ; il croit que la famille est la « base naturelle de la société », ce qui cadre assez mal avec son exposé du totémisme (p. 66 sq.). Le primitif pour lui est naturellement insociable, l'évolution des noirs va de l'individualisme pur à la solidarité (cf. 63, n. 1). Nous avons à peine besoin de faire remarquer combien toutes ces vues s'accordent peu avec celle de l'école à laquelle nous nous rattachons ici. M. Brévié en effet se donne lui-même comme un disciple de M. Lévy-Brühl : mais il se trouve précisément qu'il emprunte surtout au savant sociologue sa théorie connue de la mentalité prélogique, sur laquelle, on le sait, l'École est divisée. Il fait grand usage aussi de l'ancien animisme tylorien, des théories frazériennes relatives à l'action du semblable sur le semblable, des vues plus rationalistes de M. Salomon Reinach, et nous donne une théorie éclectique de la magie (p. 24). Toute cette partie du livre donne l'impression d'un effort rare chez les travailleurs isolés pour se mettre au courant des hypothèses variées et successives de la science. Mais il arrive finalement que, dans ces chapitres, il semble moins avoir induit ses opinions des faits qu'il a observés qu'avoir adapté un choix de ceux-ci aux hypothèses : deux méthodes de travail qui, en principe, ne s'excluent nullement et qui, bien conduites, peuvent même se compléter.

Pour en revenir aux documents proprement dits que nous livre l'expérience soudanaise de M. Brévié, les pratiques de l'Islam lui ont paru, chez les populations musulmanes de ces contrées, fort mal observées par leurs adeptes : le jeûne est souvent éludé (p. 191), le pèlerinage collectif est abandonné ; l'auteur donne des détails sur le pèlerinage individuel, et ses appréciations sont à comparer avec celles de M. Gaudéfroy-Demombynes (voir ci-dessous) ; la guerre sainte donne à l'auteur l'occasion de s'étendre sur le « fanatisme » de l'Islam, « chancre brûlant et



rongeur qui aurait gagné le vieux monde tout entier si la puissance de ses armes l'eût permis » (p. 196) ; là l'auteur ne semble vraiment plus équitable, non plus que lorsqu'il reproche aux nègres musulmans de ne pas comprendre le texte de leurs prières (p. 180). L'aumône, si honorée dans la religion de Mahomet, a, selon M. Brévié, engendré « la plaie sociale du paupérisme » et de la mendicité (p. 189). La conclusion est que l'Islam soudanais, « pastiche grossier, vague ébauche des institutions religieuses de l'Afrique du Nord », ne peut se soutenir, faute d'une armature politique solide (p. 201).

Cependant, dans d'autres passages, l'auteur reconnaît que le fanatisme musulman apparaît souvent au Soudan (p. 183), et je note ici en passant que l'insolente intolérance du nègre est très fréquente dans l'Afrique du Nord, spécialement au Maroc où elle est presque classique. Un passage intéressant est celui où il nous décrit le « changement brusque » dans l'attitude et dans le caractère du nouveau converti à l'Islam (p. 181, cf. p. 185). Enfin il convient ailleurs que « le naturaliste qui abandonne son milieu (social) devient tôt ou tard un adepte de l'Islam » (p. 223) et que la haine des naturalistes pour les musulmans s'est beaucoup atténuée depuis que ceux-ci ne peuvent plus abuser de notre faveur pour les molester (p. 234). Bien plus il donne les plus intéressants détails sur la propagande actuelle des Dioulas, colporteurs indigènes, qui sont actuellement les plus actifs agents de l'islamisation, auxquels il faut joindre les porteurs et les conducteurs de bêtes : les Dioulas constituent dans les villes une aristocratie noire, qui méprise les fétichistes, dont « beaucoup tendent à devenir musulmans pour échapper à la présomption d'infériorité qui, de plus en plus, s'attache à leur condition » (p. 225). Cela atténue sensiblement la thèse précitée de l'auteur sur l'impossibilité d'une islamisation pacifique.

Les confréries musulmanes prennent au Soudan une physionomie spéciale : « on appartient à tel ou tel ordre mystique par raison de race. On naît *tidjâni* quand on est toucouleur et *kadri* quand on

est peuhl » (p. 205). Dans ces conditions les ordres religieux ne sont pas véritablement organisés, mais M. Brévié pense qu'ils pourraient s'organiser, et cela sous l'influence de la « propension très marquée qu'ont les noirs fétichistes à constituer aussi des associations mystiques » (p. 208-209). L'auteur fait allusion aux sociétés secrètes bien connues chez tous les peuples à caractères primitifs. Il y voit une des « réalités solides, permanentes de la société indigène », et pense que c'est à tort que notre administration a négligé de s'appuyer sur leurs chefs (p. 239-241). Cependant, il constate d'autre part que, dans les cas où le « naturisme » a réagi contre l'Islam et reconquis son ancien empire, ce retour ne comporte pas la reconstitution des anciennes sociétés mystiques (p. 173). Or, c'est là une restriction fort importante : l'Islam désagrège donc en réalité profondément les sociétés noires. L'auteur nous dit bien que les interdictions primitives persistent, mais il est bien évident qu'elles ne persistent que comme survivances isolées, comme chez tous les peuples, et non comme pratiques intégrées dans une institution fondamentale chez les sociétés nègres. Les retours au « naturisme » signalés ne sont donc pas de véritables retours : l'évolution du naturisme à l'Islam n'est pas entièrement réversible, et, dans les cas si intéressants de « régression de l'Islam » que l'auteur étudie (p. 174, 175, 270, 277, 291...), l'Islam en disparaissant ne laisse pas la religion nigritienne telle qu'il l'avait trouvée.

Car non seulement il n'y a pas au Soudan de progression régulière de l'Islam (p. 170), non seulement l'Islam noir ne rappelle que de loin celui de l'Afrique du Nord (p. 226), mais de plus l'Islam d'une façon générale au Soudan recule : il recule depuis que le clergé musulman a été profondément atteint par la disparition des grands commandements indigènes, dont les titulaires protégeaient les marabouts et que nous avons morcelés (p. 209, 237) ; il recule devant l'abolition de l'esclavage effectuée en quelques années par l'administration : la libération des captifs détruit l'aristocratie musulmane et dis-

sipa « l'atmosphère de bigoterie étroite et de piété formaliste » où se complaisaient « ces rêveurs du ciel sur la terre » (p. 244-246) ; il recule devant le déclin manifeste des écoles musulmanes attesté par des statistiques éloquentes (p. 215) ; il recule enfin devant la réforme judiciaire qui, en dépossédant partiellement les cadis, garantissait aux indigènes le maintien de leurs coutumes (p. 253).

On sait en effet que les premiers administrateurs du Sénégal et du Soudan, Faidherbe en tête, se bornèrent à imiter les procédés algériens et considérèrent les religions nigritiennes avec mépris. Ils imposèrent donc aux nègres les cadis comme juges. Mais les progrès de l'ethnographie, une connaissance plus exacte des religions primitives devaient amener une réaction qui prit un caractère définitif sous le gouvernement de Clozel, lorsque des instructions furent, en 1911, rédigées par M. Brévié lui-même, qui avaient pour but de laisser les musulmans et les fétichistes libres « d'évoluer dans leur milieu sans opprimer les indigènes de croyances différentes... » et de restaurer les vieilles institutions de ces derniers en reconnaissant leur statut juridique. Le résultat de l'application de ces instructions, dont l'auteur donne un résumé (p. 257-260), fut de « libérer le naturisme de la contamination islamique » et ruina l'opinion, généralement admise alors parmi les colonisateurs, « que le fétichisme devait s'effacer lentement, dans l'Afrique noire, devant l'Islam envahissant » (p. 362).

Les institutions nigritiennes, ainsi protégées, n'étaient cependant pas entièrement libérées : en face d'elles se dressait la civilisation des colonisateurs et, quelle que fût leur sollicitude, elle ne pouvait aller jusqu'à abolir l'influence de leur propre culture. Comment, si cela avait été possible, eût évolué la civilisation soudanaise ? M. Brévié répond sans hésiter : « vers une simplification des formes religieuses et probablement vers l'unification de la multiplicité du pouvoir mystique... Déjà les Mossi et les Habbé de la falaise de Bandiagara sont entrés dans la voie de cette concentration religieuse et

conçoivent un pouvoir suprême. Ce sont là des amorces de religion nationale... » (p. 295).

Mais ce mouvement n'aura été vraisemblablement qu'esquissé. L'école française, l'école laïque, où « les instituteurs français s'assurent des succès éclatants », a totalement supplanté l'école musulmane, et l'institution même des médersas, à l'instar de celles de l'Algérie, n'a pu enrayer la décadence de l'enseignement musulman. Elles subiraient, au Soudan, le sort de toutes les institutions musulmanes, « et périliteraient rapidement si elles étaient réduites à leurs propres moyens » (p. 251). L'auteur en combat vivement la création ; il n'est guère plus enthousiaste de la mission chrétienne, dont il affirme l'insuccès (p. 298), sous une réserve importante cependant : « il se pourrait, dit-il, que la propagande évangélique en Afrique prenne un essor nouveau » à la suite du régime institué pour les missions par le protocole de Saint-Germain-en-Laye (art. 11), qui donne aux missionnaires le droit de circuler et de résider pour leur œuvre religieuse.

Mais les espérances de l'auteur sont, je n'ose dire plus hautes, je dirai seulement différentes. Il pense en effet qu'il faut éviter au Soudan « cette maladie de jeunesse qu'est pour tout organisme social la phase religieuse » (p. 299). Avouons que « maladie » est un peu hardi et qu'il est difficile de faire passer pour malade, c'est-à-dire pour anormale, une étape aussi régulièrement observée dans l'humanité. « Quand nous lui aurons fait brûler cette étape, ajoute M. Brévié, le naturisme aura distancé l'Islam de très loin et il sera bien près d'accéder au niveau des civilisations positives occidentales » (id.). Une telle entreprise peut-elle être tentée ? C'est aux faits à répondre : or, il semble bien qu'ils aient déjà répondu, car l'on a des exemples, à Paris même, de Soudanais qui ont adopté nos mœurs et nos usages, sans adopter de religion européenne... et sans passer même par les lentes transitions que veut leur imposer notre auteur, qui esquisse tout un programme d'éducation positiviste. Des rites et des mythes naturistes nos instituteurs dégageraient les concepts moraux et civiques

qu'ils contiennent. De la religion du foyer, ils tireraient des exemples de vertu familiale, d'attachement à la patrie, de respect aux vieillards... ; du totémisme l'idée d'entr'aide et de solidarité ; des confréries secrètes celle d'obéissance aux lois, de discipline acceptée, de sacrifice consenti... et il dresse tout un programme d'enseignement « individuel et collectif » (p. 301 sq.).

Il est certain que, prise dans le tourbillon occidental, l'évolution des noirs subira de terribles raccourcis ; je n'ose, en ce qui me concerne, porter un jugement dans ces matières si difficiles et je crois que l'avenir seul, dans le développement des faits, nous dévoilera les voies où marcheront les Noirs. Mais le problème posé est captivant et troublant.

E. D.

**GASSER (J.). — Le rôle social de la France dans l'Afrique du Nord. — Paris, Crès, 1924, 270 p. in-12.**

A première lecture, le titre de ce livre ne semble pas répondre à son contenu : il a pour objet en effet l'étude des conflits successifs de la France avec le monde marocain, le monde saharien, le monde tunisien, c'est-à-dire l'histoire de l'inévitable engrenage dans lequel a été peu à peu broyée l'indépendance des peuples du nord de l'Afrique, du fait seul de la conquête d'Alger en 1830. Si ce fait initial reconnaît des causes pour ainsi dire accidentelles, tout l'ultérieur développement de l'hégémonie française dans la Berbérie s'ensuit comme automatiquement, par le seul jeu des forces sociales mises en présence : je veux dire une organisation occidentale à caractère territorial d'une part et de l'autre des organisations plus primitives issues à la fois du régime africain avec patriarcat et du régime oriental des empires, toutes ayant un caractère avant tout ethnique. Entre ces deux termes pas de commune mesure ; en particulier le contact pacifique impossible parce que la frontière n'est pas conçue de la même façon par les deux voisins. Pour les uns, il s'agit avant tout d'annexer à la souveraineté des

groupes humains, des « tribus » ; pour l'autre il faut tracer sur le sol une limite qui déterminera le statut des habitants de part et d'autre.

Ces vues que nous avons déjà eu jadis l'occasion d'exposer ailleurs ne sont pas d'une manière explicite le thème de l'ouvrage de M. Gasser, mais cet ouvrage les illustre. L'auteur expose, en effet, avec une documentation solide et une parfaite possession de son sujet, l'histoire diplomatique des relations de l'Algérie avec le Maroc (p. 33, 65, 141-227), l'histoire de nos occupations sahariennes (p. 9-19, 123-141), l'histoire de notre intervention en Tunisie (p. 87-103). On y voit comment le gouvernement français a glissé irrésistiblement, et le plus souvent contre sa volonté, vers une série d'efforts d'expansion, à cause de la nécessité de régler des conflits causés en grande partie par la différence des conceptions des deux sociétés française et arabo-berbère. Car ces conflits de frontière ont leur source dans l'activité même de civilisations tellement différentes que, pratiquement, l'on peut aller jusqu'à dire, pour employer un terme emprunté aux mathématiques, que leurs institutions sont presque incommensurables entre elles. C'est en ce sens que par l'ingénieux détour d'un récit de l'histoire extérieure de l'Algérie, l'auteur soulève en réalité, s'il ne l'aborde pas de front, tout le problème si complexe, si touffu, de la coexistence de deux organisations sociales, la nôtre et celle des indigènes, dans l'Algérie : car les sociétés tunisiennes et marocaines sont chacune suffisamment originales pour poser les mêmes problèmes d'autre façon. Ainsi se trouvent justifiés le titre et l'intérêt du livre de M. Gasser.

E. D.

**RADHAKUMUD MOOKORJI.** — *Men and Thought in Ancient India.* — Londres, Macmillan, 1923, in-8°.

**HAUSHOFER (K.).** — *Japan und die Japaner.* — Berlin-Leipzig, Teubner, 1924.

**SATOMI (Kishio).** — *Japanese Civilization.* — Londres, Kegan Paul, 1924, xv-230 p.

MARVIN (F. S.). — *Science and Civilization. Essays.* — Oxford, University Press, Unity ser. n° 6, 1924, 350 p. in-8°.

KALLEN (H. M.). — *Culture and democracy in the United States; Studies in the group psychology of the American peoples.* — New-York, Liveright, 1924, 247 p. in-8°.

WILLIS (W. M.). — *The story of modern progress; With a preliminary survey of earlier progress* (rev. ed.). — (Allyn and Bacon ser. of sch. hist.). Boston, Allyn and Bacon, 716 p. in-12.

FRANKE (O.). — *China als Kulturmacht.* — *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 1923 (N. F. II), p. 1-81.

## VI. — RACE ET SOCIÉTÉ

Par MM. C. BOUGLÉ et M. MAUSS

SCHWALBE (G.), FISCHER (E.) et R. GRAEBNER, M. HOERNES, Th. MOLLISON, A. PLOETZ. — *Anthropologie. (Kultur der Gegenwart, III, V).* — Leipzig et Berlin, Teubner, 1923, viii-684 p. gr. in-8°.

M. S. est mort avant que l'œuvre dont il avait eu l'idée fût accomplie. M. Hoernes est mort aussi. On a avec raison publié leurs manuscrits de 1914 et de 1916 sans altération ; des notes les mettent à jour. M. Fischer et Mollison se sont chargés de tout ce qui concerne l'Anthropologie somatologique d'observation. Et quoique ce sujet ne soit ni de notre compétence ni de notre ressort ici, nous signalerons cette partie excellente et en particulier le chapitre intitulé « technique ». Les manuels allemands ne manquent jamais de décrire les moyens et les méthodes d'observation des sciences. La définition des divers caractères de l'espèce humaine, en particulier du squelette et du crâne, est non moins soignée (v. p. 94 rétroversion de la tête du tibia due à la position accroupie : cas d'effet d'un comportement sur le squelette).

A Schwalbe était revenue la théorie de la descendance de l'homme et l'étude des plus anciennes formes humaines : le chapitre sur les effets de la station debout, sur le développement du pied, de la main, du nez externe est tout à fait utile, même au

sociologue qui doit avoir le sens de ce qui, biologiquement, sépare l'homme des autres mammifères. D'ailleurs les hypothèses de Schwalbe sur la descendance de l'homme sont parmi les plus acceptées. Il est important aussi pour le sociologue de les connaître. Inversement nous ne doutons pas que les anthropologues auraient intérêt à connaître un peu mieux l'importance du facteur société dans la formation même biologique de l'homme.

Cependant dans le plan de M. Fischer, l'Anthropologie ne nous concernerait que par certains points. D'abord par l'Anthropologie spéciale, « Anthropographie » ou théorie des races. (Cette partie est due à M. E. Fischer). L'effort qu'il a fait pour distinguer la description des diverses races, et même pour distinguer la notion de race elle-même, de la description des peuples et des civilisations est un des plus notoires de ces derniers temps. D'autant plus méritoire même qu'il est fait dans un manuel, et pour un public qui, sous le vocable vague de « Völkerkunde », est habitué à grouper toutes sortes de disciplines. Le principe est utilisé avec vigueur, souvent jusque dans le détail. La distinction entre les « peuples » et les « races », entre les critères biologiques et les sociologiques en particulier la langue (ex. p. 125), est sévèrement observé, et le passage serait à citer tout entier et à approuver jusqu'à ce qui concerne l'Anthropologie sociale. Il faut retenir aussi une partie des observations qui consistent (p. 167) à appliquer cette division au problème des Indo-Européens. Cependant, lorsqu'il veut faire l'*histoire* des races, M. F. ne s'abstient pas de recourir aux critères linguistiques (ex. p. 182, pour les races européennes ou blanches ; p. 183, pour les races nègres d'Afrique) et avec raison. Mais c'est seulement lorsque les deux critères coïncident, lorsque leur relation est *prouvée* en elle-même (ex. identité du Guanche et du Berbère coïncidant avec celle des races guanches et berbères) qu'ils doivent être employés ensemble. Le tableau des races humaines que dresse ensuite M. F. est un des plus aisés à lire. Voici enfin une Ethnographie proprement dite ! Heureux début !



Les trois problèmes que M. F. considère comme anthropologiques, — et qui sont en effet nécessaires à une science de l'homme complète sont : une *Archéologie préhistorique* qui dira comment l'homme s'est forgé sa civilisation ; une *Ethnologie* qui dira comment l'homme a donné de multiples solutions au problème de sa propre élévation ; et une *Anthropologie sociale* qui, les aires de civilisation étant définies, montrera comment elles ont réagi sur la formation des races.

C'est Moritz Hoernes qui a rédigé l'*Archéologie préhistorique*. Elle n'est pas sensiblement différente de l'ouvrage plus ancien du même auteur et dont M. Hubert a rendu compte ici même (*Année*, XI). Elle prête aux mêmes objections. Elle est surtout trop exclusivement européenne. Il n'est rien moins que sûr que les chronologies assez bonnes dont nous disposons pour notre petit coin du monde valent beaucoup pour les autres grandes parties de l'Œcoumène.

Nous avons vu le travail de M. Graebner sur l'*Ethnologie* sous la rubrique *Civilisation*.

C'est M. Ploetz qui a écrit l'*Anthropologie sociale* (partie VI). Cette œuvre est relativement originale et mérite une certaine attention.

L'œuvre des socio-anthropologues — Ammon, de Lapouge, etc. — a été remarquée dès ses débuts par l'*Année*. Après une sorte d'éclipse — sauf en Italie, où M. Niceforo a maintenu la tradition — elle a repris des forces en Allemagne, en particulier sous l'impulsion de M. E. Fischer lui-même (1910 et 1913). Le problème est, cette fois, mieux posé : étudier l'action que les sociétés et les classes dont elles sont formées ont eue sur la formation, la pureté et l'impureté des races ; sur leur état actuel et leurs variations ; et inversement étudier dans les principales sociétés, en particulier dans les européennes, la part que prennent les diverses races à l'intensité, à la valeur des « échanges », leur position, leur niveau parmi les classes sociales, leur part dans l'évolution et le progrès général de la civilisation. Le problème se pose en effet, et même de façon urgente ; il domine

même le gigantesque problème actuel de l'immigration. Qu'on le veuille ou non, dans une certaine mesure, les nations commencent à vouloir définir de gens de quelles races — biologiques — et de gens de quelles cultures — sociales — elles veulent être composées. Et il vaut mieux en effet traiter ce problème techniquement que de l'abandonner aux sophismes du forum et de la tribune. M. P. a fait un progrès dans ce sens.

Assez finement, M. P. définit, de son point de vue, la société comme le lieu « d'échanges d'aide » (p. 589). Il oppose d'une part les sociétés composées de races diverses (le Transvaal par exemple) aux sociétés et classes de races relativement uniformes, et d'autre part les sociétés à échanges altruistes aux sociétés et classes à échange du type parasitaire (aristocraties, ploutocraties, juifs). On trouvera (p. 616 et suiv.) des observations assez nombreuses sur l'intensité des échanges et la nature des échanges intra-sociaux, sur le développement de l'intelligence et de la race que ces échanges supposent. Seulement, après ce début, la recherche tourne court, faute de documents élaborés, évidemment; on en reste aux vieilles statistiques de Niceforo, de Bertillon, de Pfizner, etc., sur la taille, la dolichocéphalie, etc., des riches et des pauvres, dans certaines villes d'Europe. On en revient aussi au fond à l'anthropologie criminelle (p. 626 sq.). Et voilà tout, pour l'action de la race sur la société.

L'action de la société sur la race est étudiée du même point de vue. Ici nous restons dans le domaine des généralités, ou d'une grande accumulation de faits sans preuves et documents à l'appui, surtout sans les documents, sans les statistiques sociologiques et anthropologiques nécessaires. Que les religions soient, en cas d'endogamie, des moyens de sélection et de contre-sélection, tout comme la guerre est un moyen de faire survivre quelquefois les moins aptes, ce sont faits d'évidence, mais qui ne seront certains que quand ils auront été analysés statistiquement. Que la société change l'adaptation au milieu, diminue la mortalité mais aussi la natalité, voilà des faits que les sociologues et les démographes savent

par profession ; mais dans quelle mesure ils agissent soit sur une race déterminée, soit sur un composé de races, voilà ce que les anthropologues ne disent pas mieux qu'eux (v. p. 636, effets de la diminution de la natalité par classes sociales). En réalité cette anthropologie sociale se borne à assaisonner de termes de somatologie une sociologie implicite. Il en faut une autre ; peut-être posera-t-elle les problèmes autrement, peut-être les posera-t-elle à la façon de M. P., souvent ingénieux savant.

Mais à coup sûr cette discipline ne distinguera pas la *Sozialanthropologie*, partie de l'anthropologie, de l'*Anthroposociologie* (étude de la composition raciale des sociétés et de l'action des sociétés sur les mixtures de types). L'une et l'autre forment cette science mixte qu'il faut en effet constituer.

Au fond, la raison pour laquelle M. P. a limité son sujet, c'est qu'il est revenu aux déclamations habituelles. Cette conclusion d'une belle œuvre de la science allemande finit dans une apologie politique de l'ordre le plus vulgaire. Nous nous abstiendrons de protester davantage ici. Nous ne recherchons que la vérité. La science n'a pas à défendre notre pays, notre race, nos mœurs contre qui que ce soit. Ils se défendent eux-mêmes, et ce n'est pas nous qui avons charge de diminuer la valeur respectable d'aucun être humain, fût-il un sot nationaliste.

M. M.

DIXON (R. B.). — *The Racial History of Man.* — New-York et Londres, Scribner's Sons, 1923, xvi-584 p. in-8°.

Le livre du professeur de Harvard a été extrêmement critiqué par les savants en anthropologie somatologique. Il est en effet tout systématique, et d'une façon qu'on croyait périmée. Car, pour classer les races humaines, et même pour en faire l'histoire, M. D. se sert exclusivement des critères et indices céphaliques, et même plus particulièrement craniens. Or, depuis de longs temps, l'insuffisance de ces critères est reconnue. Non seulement d'autres

caractères du squelette : stature, dimensions, antéro-postérieure, etc., dimensions des membres, etc., mais d'autres critères empruntés aux parties molles et destructibles du corps, la couleur des yeux, la pigmentation de la peau et de certaines parties du corps, la forme du cheveu, les commissures des yeux, du nez, des lèvres, servent autant, sinon plus, à classer les races que la seule forme des crânes. Même avec grande raison, l'école de Schwalbe en Allemagne, celle des anthropologues français, M. Rivet, notre ami regretté Poutrin, d'autres encore, croient que ce qui est spécifique dans chaque race, c'est encore moins le nombre de certains caractères que leurs rapports entre eux. M. D. qui connaît parfaitement l'état des méthodes a passé outre.

Il a même aggravé la méthode qu'avaient déjà suivie Quatrefages et Hamy dans leurs « *Crania Ethnica* », inimitables, et qui — on le croyait — n'étaient plus à imiter. Il a réduit à trois le nombre des indices craniens, dont il se sert (p. 9) : l'index céphalique, l'index « altitudinal » (hauteur du crâne), l'index nasal. Il a divisé chacun des index en trois catégories suivant les dimensions : 1° l'angle facial donne la classification en dolicho-, meso-, brachycéphales ; 2° la hauteur classe les hommes en hypercéphales (tête haute), orthocéphale (tête droite, nom bien mal choisi) et chaméocéphale (tête courte, plate) ; 3° la cavité nasale et ses proportions classent les hommes en lepto-, méso- et platyrrhiniens (nez fins, moyens, larges). Le mélange des neuf caractères deux à deux, et trois à trois, fait vingt-sept combinaisons, entre lesquelles M. D. croit qu'on peut ranger tous les crânes. Rien de plus licite, au fond ; il y a bien des classifications de races animales et même d'espèces animales qui ne sont pas plus fondées que celle-là et qui sont pratiquement utiles.

De là ces formules difficiles à lire pour le profane : *D. H. L.* : doliocéphale, hypercéphale, leptorrhine (au fond formule de la race caucasique) ; *D. C. L.* : dolichocéphale, chaméocéphale, leptorrhine (au fond race méditerranéenne). Si M. D. s'en était tenu là, personne n'y eût vu d'inconvénients. Le malheur

est qu'il a donné des noms géographiques, et même des noms historiques à ces formes de crânes, qu'il réduit à huit types principaux : caspien, méditerranéen, proto-négroïde, proto-australoidé, alpin, ouralien, paléo-alpin, mongoloïde. Alors tout se précise et tout se brouille : on trouve des caspiens (70 pour 100 et plus aux Carolines, pl. XXIII), et des Mongoloïdes partout; des Alpains et des Ouraliens jusqu'au fond de l'Océanie et de la Terre de Feu. Et ainsi de suite. Les somatologistes ont été effrayés de ces termes, et leur réaction a été vive.

Cependant si on se débarrasse de ces termes malencontreux (v. p. 401 des précisions), — utiles peut-être pour la vulgarisation, pour la sensation, inutiles pour le technicien, — si on apprécie le livre de M. D. à part de cette erreur plus superficielle que réelle, on trouve qu'il aboutit, même avec ces simples critères et ces seules vingt-sept combinaisons, à de remarquables résultats : 1<sup>o</sup> — ce qui était connu, mais qui devait être prouvé — il n'y a aucune race humaine vivante pure; les plus pures, l'australienne par exemple, ou l'esquimo, sont au moins un produit mixte qui n'est ni proto-australoidé, ni homogène (v. p. 11 et 19, p. 485 les statistiques eskimos); 2<sup>o</sup> les grands types ont sûrement varié dans l'histoire, et, tant par la proportion des mélanges de caractères que par ces mélanges eux-mêmes, présentent toutes les gradations (p. 480 sq.).

Les autres conclusions de M. Dixon sont plus contestables. Il est polygéniste (p. 503), et croit, par une étrange pétition de principe, au caractère « primaire » des races qu'il a *a priori* constituées. Sa description de la migration des Alpains en Amérique (p. 513) provient elle aussi de sa division des caractères craniens. La lutte titanique des Alpains et des Caspiens et des Méditerranéens qui expliquerait l'histoire du monde classique et européen est — à notre avis — une autre projection dans le passé de toute cette théorie.

Mais la dernière conclusion l'est moins. M. D. constate l'importance, constante dans l'histoire humaine, des « fusions » de races. C'est au fond

constater l'importance du facteur social dans la formation des types humains, non seulement actuels, mais de toujours. La race, fait biologique instable, toujours « dynamique », n'est qu'un effet et non une cause. Ce qui est donné, ce sont les sociétés composées de « mélanges », de « blends », comme on dit du thé, plus ou moins purs de races « primaires ». A plusieurs reprises, M. Dixon revient sur deux faits : 1<sup>o</sup> la sélection humaine qui fait que telle ou telle société ou race sélectionne ses reproducteurs en vue de tel ou tel type, mettons de beauté, qu'elle recherche, ou les impose par la force : cas des minorités victorieuses ; 2<sup>o</sup> la réduction plutôt que l'augmentation du nombre des races humaines due à ces facteurs sociaux qui ont une action constante et indéfinie, et en tout cas très grande. C'est ce que nous voulons retenir du livre de M. Dixon.

C'est, d'autre part, un ouvrage de référence ; d'innombrables travaux d'anthropologues y sont résumés fidèlement et cités. Les erreurs de détail y sont imperceptibles. Malheureusement ces documents de base eux-mêmes ne sont pas parfaits. Les anthropologues sont pour la plupart des médecins et on sait que ceux-ci ont rarement le sens statistique. Les neuf crânes « mongoloïdes » du Morvan français (Hovelacque et Hervé) font vraiment trop d'effet pour leur petit nombre (p. 58, p. 488). Par contre, sont extrêmement suggestives certaines cartes : par exemple celles de fréquences de certains éléments australoïdes et négroïdes en Océanie et en Amérique du Sud et du Nord. Ce sont là des faits qui peuvent guider fort sûrement vers d'autres recherches, d'histoire des peuples en particulier. M. M.

PITTARD (E.). — *Les races et l'histoire. Introduction ethnographique à l'histoire* (Bibliothèque de synthèse historique : l'Évolution de l'humanité, dirigée par Henri Berr). — Paris, La Renaissance du Livre, xx-616 p. in-12.

On sait quels ravages a produits, en philosophie de l'histoire et en sociologie, la notion confuse de

race : ravages qui n'ont pas été sans conséquences pratiques, puisque trop souvent, hier encore, une littérature anthropologique servait à justifier tels impérialismes, ou telles haines de races, voire telles tendances antidémocratiques.

Le livre de M. Pittard arrive à point pour dissiper ces équivoques. C'est un effort pour déterminer, à l'aide de mensurations portant sur les vivants ou sur des squelettes, les éléments ethniques qui se sont juxtaposés, ou succédé, ou mélangés surtout dans les différents pays d'Europe (peu de place est laissée aux questions qui intéressent l'Amérique ou l'Asie). Le premier résultat de la recherche est qu'entre l'élément ethnique et l'étiquette politique il y a le plus souvent peu de rapports. De même il faut soigneusement distinguer (v. le cas des Roumains, p. 13) entre les zones d'expansion des langues et celles des races. « Le pangermanisme, le panslavisme peuvent être des formules linguistiques enveloppant des désirs politiques : elles ne sont pas des expressions raciales ».

Deuxième résultat : il est extrêmement rare qu'un pays soit la propriété d'une race unique. Dès avant la période proto-historique, la carte anthropologique de l'Europe est haniolée (p. 102). Dans le charnier préhistorique de Solutré l'indice céphalique varie extraordinairement (p. 148), preuve que le métissage est commencé, entre brachycéphales et dolichocéphales.

D'ailleurs, dans les zones qu'on croit le plus nettement réservées à la fameuse race nordique (où les gobinistes ont voulu voir l'homme européen par excellence), des apports inattendus se découvrent. La Norvège a reçu des colonies de brachycéphales (p. 583). Et il y a peu de chances pour que les Alamans aient été des dolichocéphales (p. 99).

Il importe de noter d'ailleurs qu'une invasion n'est nullement la preuve par elle-même qu'une race vient mettre son cachet sur un pays. Analysant le cas des conquérants visigoths qui arrivent en Espagne (p. 15), l'auteur démontre que leur apport racial a dû se réduire à bien peu de choses. Une invasion peut modifier la civilisation sans modifier

profondément la composition ethnique d'une nation.

Au surplus, qu'un trait de civilisation, une coutume, un outil se retrouvent en des pays différents, cela ne prouve nullement qu'une même race y a laissé ou apporté des spécimens. Il peut y avoir des convergences à l'exclusion de toute « filiation » (p. 78) : remarque à retenir pour les débats entre historiens comparatifs et historiens historisants.

Maintenant, même là où une race prédomine de façon permanente, est-ce à ses caractères anatomiques qu'il faut attribuer le genre de civilisation qu'elle entretient ? Les variations mêmes de l'attitude que prend une même race, au cours de l'histoire, sont le meilleur des arguments contre le déterminisme racial. D'autres influences sont à l'œuvre, parmi lesquelles il conviendrait de compter non pas seulement le milieu géographique, comme paraît parfois le croire l'auteur, mais le milieu proprement social, les formes que prennent les institutions et les représentations collectives qui orientent l'effort des consciences individuelles.

En tout cas, la fragilité des hypothèses sur lesquelles on a fondé la croyance à la valeur supérieure de tels éléments ethniques est dès à présent démontrable. L'auteur rappelle que, dans les thèses de Gobineau et de ses disciples (sur la prépondérance des hommes de race nordique dans les classes dirigeantes, ou sur leur concentration dans les villes), ce sont les preuves scientifiques qui manquent le plus (p. 27).

Admettons d'ailleurs qu'on arrive à prouver, pour un nombre suffisant de villes, que l'élément dolichocephale l'emporte : l'auteur proposerait pour expliquer le fait une hypothèse ingénieuse (p. 27). Il semble acquis (influence de la nourriture meilleure ? des conditions de vie moins dures ?) que dans les villes la stature moyenne s'élève (ce qui n'est d'ailleurs aucunement aux yeux de M. Pittard un signe de plus grande résistance physique). Or M. Pittard a montré (*Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1905) que cette élévation de la taille a pour conséquence directe une augmen-



tation de la dolichocéphalie, par développement relativement plus considérable, au fur et à mesure de la taille croissante, du diamètre antéro-postérieur du crâne. Le diamètre transversal croît moins vite. Et la dolichocéphalie augmente tout naturellement. « Il s'agirait donc d'une loi de corrélation morphologique, rien de plus. »

C. B.

KRAITSCHEK (G.). — *Rassenkunde. Mit besonderer Berücksichtigung des deutschen Volkes.* — Wien, Burgverlag, 1924, xii-142 p. et 16 tables, in-16.

Petit manuel clair et utile. Il est fortement teinté des doctrines de l'anthropologie sociale. M. K. croit, comme les sociologues, à l'importance du facteur société dans la formation des races. Seulement il pose en principe que, dans nos sociétés européennes, la « position sociale » correspond généralement à « l'élévation anthropologique » ; que la race dominante dans l'histoire a été la nordique ; qu'elle a pour meilleurs représentants les Germains. Ce n'est pas parce que le livre finit sur une conclusion antisémite que nous avertissons les sociologues que ce petit livre représente une tendance et non l'état complet de nos connaissances.

M. M.

LOWIE (R. H.). — *Psychology, Anthropology and Race.* — *American Anthropologist*, 1923, xxv, p. 291 sq. (programme de recherches).

MYRES (J. L.). — *Correlation of Mental and Physical Characteristics.* — *Brit. Ass. Adv. Sc.* — Hull, 1922 (1923). — Cf. *Man*, 1923, n° 73 (race, réactions morales, « réponse » sociale).

TAMARO (Attilio). — *La Lotta delle Razze nell' Europa Danubiana.* — Bologne, 1924.

NORDEN (H.). — *White and Black in East Africa.* — Londres, Witherby, 1924.

DEUXIÈME SECTION

**SOCIOLOGIE RELIGIEUSE**

Par MM. M. MAUSS et H. HUBERT

avec la collaboration de

MM. BLONDEL, CZARNOWSKI, DOUTTÉ, DE FELICE, GERNET,  
GRANET, HALBWACHS, L. LEVY-BRUHL, Is. LEVY, MORET, Jean MARX,  
PARODI, PIGANIOL, ROUSSEL, etc.

I. — TRAITÉS GÉNÉRAUX. PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.  
PSYCHOLOGIE RELIGIEUSE. HISTOIRE DES RELIGIONS

Par MM. H. HUBERT, J. MARX, M. MAUSS, D. PARODI

G. WOBBERMIN. — *Religionsphilosophie*. (Vol. V des  
*Quellen-Handbücher der Philosophie* de Liebert). —  
Berlin, Pan Verlag Rolf Heise, 1924, 248 p. in-8°.

Excellent *Text book*, — ce mot américain désigne mieux cette sorte d'anthologie. En vérité, le recueil ne contient que des extraits des auteurs allemands qui traitent de la « philosophie de la religion ». Mais, à ce point de vue, la revue est complète : elle va de Kant jusqu'à nos jours, jusqu'à Simmel, Troeltsch, Schotz et Scheler, aux sociologues, aux historisants, aux psychologisants, aux « phénoménologistes ». M. W. s'est modestement abstenu de se citer lui-même, quoiqu'il soit, à n'en pas douter, un des meilleurs parmi les partisans d'une « méthode de psychologie religieuse ». Mais s'il est vrai que la « philosophie de la religion » ait été surtout pratiquée en Allemagne, n'est-il pas injuste de passer ainsi sous silence, sauf dans la bibliographie, M. Bergson et William James ; et d'oublier les protestants français, ceux de Strasbourg (Weber) et de Paris (Sabatier) ? les criticistes : Renouvier, et les Hégéliens anglais ; L'âme de Caird, qui a tant sacrifié sur cet autel, doit s'indigner, au paradis des philosophes, d'avoir été

oubliée dans la liste des descendants de Hegel et de Kant. Les deux parties originales du livre consistent dans une histoire remarquablement claire de la « Philosophie religieuse » en Allemagne, due à M. Winkler, et dans une introduction (une définition et une délimitation du problème) et une description de la « Méthode de la Philosophie religieuse », due à M. Wobbermin. Naturellement, pour M. W., il ne s'agit ni de décrire, ni de rationaliser la religion ; la rationaliser serait la violenter ; il s'agit seulement d'approfondir l'expérience religieuse, pour l'élever encore dans l'ordre de la perfection.

A quel degré toutes les « philosophies religieuses » — et celle même de M. Wobbermin — ne sont que des expressions individuelles plus ou moins importantes et adéquates des façons de penser de leur temps ; à quel degré même de puissantes pensées, comme celles de Schleiermacher ou de Ritschl, appartiennent déjà à l'histoire, passent et sont des dates et des faits locaux, plutôt que des théories vraies — comme s'imaginaient leurs auteurs ; voilà la sensation que nous donne, de façon aiguë, ce remarquable choix des meilleures pages écrites par les penseurs allemands sur ce sujet abscons et toujours mal défini.

M. M.

GRUNDLER (O.). — *Elemente zu einer Religionsphilosophie auf phänomenologischer Grundlage.* — München, Kösel et Pustet, 1922, 136 p. in-8°.

GEYSER (J.). — *Max Schelers' Phänomenologie der Religion (Allgemeinverständlich dargestellt und beurteilt).* — Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1924, 116 p. petit in-8°.

Les philosophes allemands vont vite, et déjà Husserl, M. Max Scheler et leur « Phénoménologie » ont leurs commentateurs et leurs vulgarisateurs. Il est trop tard pour décrire tout ce mouvement qui date de 1911-1914, et il est trop tôt pour en dresser le bilan, puisque M. Scheler est en pleine activité et que son école prospère. Nous nous bornons à indiquer

ces deux petits manuels dont le premier a l'approbation de M. Scheler lui-même, et dont le second est évidemment fort fidèle et admiratif, en même temps que fort clair.

On sait en quoi consiste cette réaction « phénoménologiste », augustinienne, contre l'Ontologie thomiste, et contre la philosophie critique. C'est une sorte d'intuitionisme. Nous ne connaissons que des phénomènes et nous ne nous les représentons qu'en termes de l'esprit et catégories de la pensée. Jugements, volonté, amour, valeur, réalité, essence sont également des moyens de représentation, des notions, des actes de conscience, des moyens de diriger l'action. M. Scheler a appliqué ces idées à l'Éthique et à la Religion. Nous ne nous occupons en ce moment que de cette dernière. Une analyse de cet édifice de mots qu'est le « phénoménologisme » est aussi hors de notre domaine. Montrons seulement, cette fois, la parenté certaine qui relie la sociologie à la façon dont M. Scheler et ses commentateurs posent la question.

L'application de la psychologie et de la sociologie à l'analyse des faits religieux ne fut possible que lorsque ces sciences, débarrassées de métaphysique, et, elles, rigoureusement phénoménistes, sans fracas philosophique, ne considèrent plus la religion que comme un phénomène. Sous ce rapport même le pragmatisme de James est historiquement postérieur à l'action de Ribot et de Durkheim. La « phénoménologie » n'est qu'un compromis entre cette attitude et une critique, au fond mystique, et concluant, de façon fort catholique, à une révélation, à une religion naturelle. Nous ajouterons (le problème est laissé de côté, mais les commentateurs catholiques s'en sont emparés) que ce procédé de philosophie permet aussi d'admettre la révélation de la religion positive. La parenté entre ces doctrines et les nôtres est évidente, jusque dans le détail : le rapport entre jugements de valeur et jugements de réalité. « prise de connaissance, prise de position », celui qui lie la conscience du sacré et celle du profane sont simplement obscurcis ou enrichis, comme on voudra,

par M. Max Scheler et ses disciples (Gründler, p. 60 sq.).

Même M. Scheler, suivi par son École, va jusqu'à parler, tant à propos de Religion que d'Éthique, de la « personnalité collective » opposée à la « personnalité individuelle », de l'« acte » de cette « personnalité » opposé à celui de l'individu. Cette dernière métaphysique nous dépasse ; quand bien même Durkheim et ses disciples ont été accusés de substantier la conscience collective, ils ne sont pas allés jusque là. C'est de l'hypersociologie.

Naturellement, à ces vérités — qui sont communes maintenant —, M. Scheler et ceux qui le suivent ont superposé et accolé une foule de considérations qui nous sont étrangères et, au fond, toute une théologie et toute une métaphysique. Cependant, il nous faut noter, à travers d'autres éléments, que, sous toute cette écume, c'est la méthode sociologique et scientifique qui chemine.

D'ailleurs, M. Scheler, abondant et habile écrivain, penseur fécond sinon exigeant, est devenu sociologue. Il anime tout un groupe. Dans ce tome de l'*Année*, nous parlons souvent des travaux qu'il inspire ou rassemble. Il est de ceux qui imposent la sociologie à l'Allemagne. Peut-être pourrait-on, en Allemagne, reconnaître la parenté indubitable qui existe entre ses travaux et les nôtres. Pour nous, malgré certaines difformités de l'enfant, nous ne le renions pas complètement.

M. M.

MOORE (G. F.). — *The Birth and Growth of Religion*.  
— New-York, Scribner, 1924, 178 p., in-16.

Ce sont des leçons de vulgarisation qui portent ce titre pompeux (*Morse Lectures*, 1922). Elles sont une honorable mise au point éclectique de ce qu'un philosophe ou un historien, préoccupés de théologie libérale et de psychologie, peuvent penser..., sans se brouiller avec personne.

Les sociologues auront la satisfaction d'y retrouver le *mana* (p. 13) ; mais les psychologues y trouveront

que cette notion ne traduit que celle de « pouvoirs » (v. p. 17), qui elle-même ne traduit que la tendance « à la préservation », à la « réalisation de soi ». Voilà pour les origines, vite trouvées.

L'évolution aurait ensuite mené à l'animisme, dont — M. M. suit ici les avis des critiques américains — le totémisme ne serait qu'une forme (p. 33). Il va un peu vite, en s'imaginant que cela est démontré.

Des esprits, des totems, et des âmes des morts ont émergé les dieux. Ce fait s'est surtout produit lorsque les hommes sont devenus agriculteurs, et sont passés (M. M. a des idées de sociologie juridique et économique bien étranges et bien osées) de la « culture en commun » à la « propriété privée du sol » (p. 45) : ce qui n'obligeait pas seulement à une religion constante, mais encore à une morale, mais ce qui posait à l'humanité la question fondamentale des rapports de la morale et de la religion (chap. iv). Seulement, à cette époque, c'est la morale qui resta absorbée par la religion. Les grandes civilisations (chap. v). — Inde, Grèce, Rome, Chine — ont essayé de résoudre le problème de ces rapports de diverses façons. Mais il a été compliqué chez elles par le problème de l'au-delà. La sotériologie est alors devenue un des centres d'attraction de la pensée (vi). Ni les solutions des grandes religions de « salut », ni celles de la philosophie ne furent satisfaisantes. « La victoire intellectuelle du christianisme sur toutes les *salvations* (*sic*) rivales de son temps est due au fait que, seul, il offrait, non pas seulement une voie vers le salut (*salvation*), mais une « philosophie du salut ».

De petites taches (thathata pour tathatâ, p. 162 ; emploi abusif du mot *deminutio capitis*, etc.) ; des interprétations hâtives, comme celle du jugement du mort Avestique (p. 135), ne déparent pas trop une exposition toujours claire et rapide, souvent bien suivie.

Nous ne nous y serions cependant pas arrêtés — car elle n'est qu'un simple aperçu — si elle n'était symptomatique de deux faits. Les théologiens font maintenant, à l'histoire et à la sociologie religieuses,

la concession de les croire indispensables, et de vouloir se les annexer. Les historiens comme M. M. ont le goût des synthèses générales, et, en somme, des explications par les faits sociaux. Ce livre marque donc son temps. Mais si l'on veut réellement servir au progrès des sociétés et des religions, et, surtout, si l'on veut servir aussi au simple progrès des connaissances historiques ou sociologiques, il faudra autre chose que ces vues fugaces sur la totalité de l'histoire, ces tissus de généralités, ces faits énoncés comme certains alors que leur histoire est encore à faire — si on pourra jamais l'achever.

M. M.

HOPKINS (E. W.). — *Origin and Evolution of Religion*. — New Haven, Yale University Press, 1924, II-370 p. in-8°.

Le livre du distingué professeur de sanscrit de Yale University a un grand et légitime succès en Amérique. Il se compose de deux parties, l'une courte sur les « Origines », l'autre longue sur « l'Évolution » de la religion. C'est la seconde qui est la plus originale. Bien que la première soit en très grande partie destinée à critiquer — et à restreindre — l'influence doctrinale des recherches et des hypothèses de Durkheim et de ses collaborateurs, et bien que l'honneur qui est fait aux *Formes élémentaires de la vie religieuse* soit grand, nous y attribuons moins d'importance. Finissons-en tout de suite avec elle.

Comme le critique qui l'a précédé, C. J. Webb, M. H. admet que Durkheim et son école, confondus avec le reste des spécialistes français, ont eu raison de mettre en relief l'importance de l'action du groupe; et, lui-même, il admet et développe l'idée fondamentale de la sociologie en matière d'évolution (p. 356 sqq.), à savoir que c'est parce qu'il est entraîné par le groupe que l'individu progresse, même si, en tant que tel, il ne progresse pas. Mais M. H. nie que les hypothèses sociologiques soient explicatives à plein, ni des origines, ni des divers éléments de la religion, ni de la religion en général, et encore moins de son

évolution, ou surtout de sa réalité, telle que l'entend et la sent le mystique.

Ces critiques portent peu. Aucun sociologue français n'a prétendu atteindre les origines préreligieuses de l'humanité. Il ne sert de rien d'opposer les théories des uns aux autres (ex. p. 170-171). Elles ne sont pas des faits. Surtout, il ne faut pas mêler des faits incomparables et objecter des faits empruntés à des formes très diverses et très opposées de civilisations. Par exemple, M. H. nie, sans prouver sa dénégation, par faits empruntés à des civilisations relativement simples aussi bien qu'évoluées (p. 184 sq.), que les rites funéraires aient été essentiellement collectifs et obligatoires ; ils seraient naturellement privés et sentimentaux. Nous croyons avoir prouvé ailleurs le contraire. M. H. résiste encore — comme il en a le droit — à l'*hypothèse* de Durkheim que la notion d'esprit est la traduction du rite funéraire. Mais il ne fait qu'exprimer cette résistance. De temps en temps, la critique manque même totalement de base. Par exemple, où Durkheim a-t-il dit, comme le lui reproche M. H. (p. 181, p. 226 s.), que toute fête a toujours été religieuse ? Et, d'ailleurs, M. H. est-il sûr qu'on ne pourrait pas prouver cette affirmation pour certaines civilisations : l'australienne, par exemple ? Mais passons. Au fond, ce livre porte plutôt sur l'Évolution religieuse.

M. H. est ici sur son propre terrain : l'Inde, en effet, offre avec le judaïsme, mais sur une toute autre échelle, une *évolution religieuse continue*, en apparence autonome, même plus longue et surtout plus riche que celle de la Chine, celle-ci d'ailleurs discontinue. Malheureusement, les deux problèmes de l'origine et de l'évolution sont mêlés. De plus, on n'aperçoit nulle part une idée claire de ce que M. H. appelle « évolution ». Il y a du mérite à y croire, en Amérique ; mais il ne suffit pas de dire qu'elle fait partie de la nature humaine, et traduit la réalité de ce « quelque chose » qui dépasse le matériel dans la vie. Au fond, M. H. part des religions évoluées et d'un catalogue des choses qu'elles adorent : choses, plantes (chap. II), animaux (III), ancêtres.



A partir de là, il tente de ranger la succession des « stimuli » religieux : crainte, sympathie, amour ; ceux-ci, à leur tour, naissant avec le progrès intellectuel. « La progression religieuse de la race (humaine) est ainsi la même chose que sa progression intellectuelle » (p. 107). Ce « thus » est certainement de trop. Cette généralisation d'un vieux thème de la philosophie a beau être arrangée à la moderne, elle n'en est pas moins vague.

Les chapitres ix et suivants jusqu'à la fin sont plus historiques. Ils sont consacrés à l'évolution spéciale d'une série de phénomènes religieux : celle de la mythologie.

Sur le rituel — bien maladroitement distingué du sacrifice, comme si celui-ci n'était pas un rite — et sur le sacrifice lui-même, M. Hopkins s'en tient, en somme, aux vieilles théories, plus abondamment étayées et soutenues, de l'évolution du collectif à l'individuel et du matériel au moral. Le chapitre sur l'organisation religieuse (xiii) est moins fourni.

Le sujet de prédilection de M. H. est, évidemment, la théorie des idées religieuses. Son exposé de l'histoire de la notion d'âme (x), depuis la notion de vie jusqu'à la notion de moi immortel et de moi éternel, brasse, de façon intéressante, un grand nombre de faits, surtout hindous (l'interprétation des notions iraniennes, p. 144, surtout celles de la *Fravashi*, est au contraire bien sommaire et inexacte). Aux rapports de la religion et de la philosophie M. H. consacre la partie précieuse du livre ; c'est de bonne histoire compilée, résumée, mais variée (xvi sq.) ; le passage de la mythologie, puis des systèmes mythologiques, au monothéisme, au panthéisme et, de là, au dualisme est indiqué. Mais, surtout, trois chapitres sont consacrés à l'évolution d'une seule notion ; la triade antique (sémitique, classique, européenne), la trinité hindoue, la trinité bouddhique et la trinité chrétienne sont étudiées successivement sous leurs diverses formes : les alternatives mythiques et matérielles, philosophiques et mystiques, de ces conceptions, surtout de celles de l'Inde, sont heureusement développées.

Le chapitre sur les rapports de la religion et de la morale est, par contre, bien élémentaire. Mais, évidemment, il ne peut être question, dans un livre de cette dimension, de donner autre chose que des esquisses. Qu'il réponde à un besoin, c'est ce que prouve son succès.

Cependant, si ce livre est d'un savant, il n'est pas partout d'une égale valeur scientifique. En matière de science comparée des religions, M. H. est moins exigeant que quand il étudie les religions de l'Inde. Il y a des erreurs de détail, qui eussent pu être corrigées dans les éditions successives. Souvent, elles sont doublées de généralités. Ainsi, p. 133, « Australian *wang* is breath and spirit ». De quelle tribu australienne est cette notion ? M. H. ne confond-il pas l'un des totems de phratrie de quelques tribus avec le nom de l'âme ? Il faudrait aussi en finir avec ces privautés qu'on se permet avec la précision. Les « Polynésiens », les « Australiens », les « Celtes », cela n'a jamais existé. Il y a eu des sociétés diverses, à diverses époques, auxquelles nous donnons ces noms. Et il faut dire avec exactitude à qui et à quoi on pense, quand on parle d'elles. On prend plus de précautions en matière d'histoire spéciale ; pourquoi procéder autrement en histoire générale ?

M. M.

FRAZER (Sir J. G.). — *Le Rameau d'or. Edition abrégée*. Nouvelle traduction par lady Frazer. — Paris, Geuthner, 1923, 742 p. in-8°.

FRAZER (Sir J. G.). — *Le Folklore dans l'Ancien Testament. Edition abrégée avec notes*. Traduction par E. Audra. Introduction par R. Dussaud. — Paris, Geuthner, 1924, xi-448 p. in-8°.

Sir James et lady Frazer, aidés pour un de ces volumes par M. Audra, ont fait une faveur considérable au public français ou qui lit les œuvres écrites en français. Ils ont eux-mêmes distrait une partie considérable de leurs forces pour abrégé et traduire deux des œuvres principales par lesquelles le nom de

Frazer sera perpétué bien longtemps après ceux de ses ingénieux critiques. Le fait que tous ces livres ont été pour ainsi dire réécrits en pleine collaboration et corrigés, le talent littéraire dépensé en font des œuvres qui valent presque les originales, ces chefs-d'œuvres de langue anglaise. Et, comme tout ceci est aussi clair que du Voltaire, aussi critique que du Hume, aussi droitement pensé que de l'Adam Smith (ces Écossais et cet ami de l'Écosse), de pareils livres devraient avoir en France le succès d'œuvres françaises. C'est tout le public savant et c'est tout le public qui devraient posséder ces livres consciemment destinés à les éclairer, entrepris pour eux. Car ce n'est pas un secret que cette œuvre de mise au point a été faite à la requête de notre ami Marcel Sembat. Celui-ci sut convaincre Sir J. G. Frazer de la nécessité de cette œuvre d'éducation.

Nous nous bornons donc cette fois à la faire connaître. L'étude de ces deux ouvrages eût dû être faite à propos d'autres millésimes, et peut-être, dans une *Année* complète, verra-t-elle le jour.

On sait que ce sont des abrégés. Les douze volumes et l'index du *Golden Bough* sont réduits sous cette forme commode d'un gros volume portatif, avec un excellent index des matières, mais aucune note. Le texte, pourtant très dense, est cependant un résumé, un extrait, un choix plutôt populaire et d'où n'ont pas disparu les descriptions pittoresques et les recherches de style. Le *Folklore dans l'Ancien Testament* est beaucoup moins écourté (deux volumes en un) et une grande partie des notes a été conservée.

Au fond le lecteur français se trouve en face d'une sorte d'encyclopédie religieuse, car les divers chapitres du *Folklore dans l'Ancien Testament* ne sont pas des doubles emplois. Mais cette encyclopédie n'est pas systématique. C'est la fantaisie de Sir James qui la guide ; attiré par un seul problème central, « retrouver le sauvage sous le civilisé », il ne le traite que là où il peut le traiter ; et la forme de dissertations comparatives détachées, à propos de passages bien connus de l'Ancien Testament, correspond peut-être plus à la pensée de Sir James que le

groupement — redevenu plus harmonieux — du *Rameau d'or* abrégé.

Mais si nous avons été ici de ceux qui, les premiers, ont critiqué cette méthode de choix des sujets et aussi cette méthode de comparaison, maintenons, contre les critiques qui volontairement proclament vieillies ces recherches, qu'elles gardent toujours leur fraîcheur et leur vérité.

On nous pardonnera une observation personnelle. Nous avons proposé, avant M. F., dans l'ancienne *Année Sociologique*, par deux fois, une interprétation analogue à la sienne de la règle deutéronomique « Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère ».

M. M.

REINACH (Salomon). — *Cultes, Mythes et Religions*, t. V. — Paris, Leroux, 1923, 505 p. in-8°.

M. S. Reinach ajoute un gros volume aux quatre tomes de ce recueil, en annonçant dans une courte introduction que le cinquième clôt la série. Il y a groupé trente-quatre études qui portent à cent soixante le nombre de ces contributions, courtes ou longues, à l'histoire des religions qu'il a tenu à réunir, après les avoir dispersées dans les revues, congrès, séances de sociétés savantes où il a semé pendant vingt ans ses réflexions sur les nouveautés de l'exégèse religieuse et ce que sa prodigieuse érudition lui suggérait à leur propos d'exemples et d'arguments. Ce volume est suivi d'un index général, comme M. S. Reinach sait les faire, qui dispensera de recourir aux précédents. Ces études parcourent toute l'étendue de l'évolution religieuse, depuis le totémisme, jusqu'aux réveils et aux préoccupations contemporaines. On y retrouve quelques points fixes de la pensée de M. S. Reinach ; mais sa curiosité se renouvelle et sort volontiers des cercles qui lui sont familiers.

Une étude sur les origines de la méthode comparative, à propos de quelques vers de Louis Racine, dont il essaie de se figurer les lectures ; un article

très lumineux sur la pensée d'Andrew Lang et cinq articles de mythologie grecque forment dans le présent volume la part de l'exégèse comparative et du travail inspiré par l'École anthropologique anglaise. Ces cinq études ajoutent de nouveaux exemples à la liste des dieux qui ont hérité d'animaux sacrés, à caractère totémique. M. Reinach les trouve, quand il s'agit de dieux, dans les cultes secondaires où les noms de divinités sont affublés d'épithètes, qui indiquent leur véritable personnalité, telle Artémis taurique; quand il s'agit de héros, chez ceux dont le nom, très commun, de sens très général, comme Iphigénie, la très noble, peut s'être appliqué indifféremment à des *numina* très variés ou est clairement formé d'un nom d'animal. Ces cultes comportent le sacrifice d'un animal d'une espèce déterminée dans des circonstances spéciales et l'animal sert à définir le dieu. Tyndare fait jurer les prétendants de sa fille sur un cheval sacrifié; c'est un dieu cheval. Pelopidas sacrifie une cavale rousse aux filles de Skedase; ce sont des cavales et leur père est un vent. Nous avons fait nos objections à cette exégèse dans les précédents volumes de l'Année. La démonstration, d'une extrême ingéniosité, est fragile; mais cela tient au genre de ces travaux. D'ailleurs il y a totémisme et totémisme et l'on peut légitimement s'inquiéter de savoir en quel état se trouvait ce que les cultes en question pouvaient conserver encore de totémisme quand ils ont été fondés; l'élaboration mythologique y avait certainement déjà beaucoup ajouté.

Les quatre études sur les mystères qui sont intercalées dans les précédents travaux ont, pour moi, une toute autre importance. La littérature grecque est pleine d'allusions aux mystères; malheureusement la discipline de l'arcane arrête la plume des informateurs au moment où ils nous tentent le plus. Il y a donc beaucoup à expliquer et il y aura toujours pour les bons philologues beaucoup à découvrir. M. S. Reinach est persuadé que les mystères comprenaient, outre les exhibitions de symboles, un enseignement, une prédication morale et il ne manque

pas de le dire ; c'est par là qu'ils ont eu sur la vie mentale de la Grèce une influence profonde. Les études qu'il nous présente touchent surtout au rituel et au mythe, en particulier au mythe de Zagreus et au mythe de la grenade. Un passage obscur des Problèmes d'Aristote, où il est question de viandes bouillies qu'on ne doit pas rôtir, est une allusion au mythe de Zagreus dont les membres déchirés avaient été mis à la marmite, puis rôtis sur des broches : la seule explication valable de l'interdiction à Eleusis de la grenade, qui se trouve entre les mains de Hera, à Arpos, se trouve dans Clément d'Alexandrie : elle était née du sang de Zagreus, massacré sur l'ordre de Hera. Selon M. S. Reinach, le narcisse cueilli par Perséphone au moment où Pluton la guette, la *fax arcana* de la xv<sup>e</sup> satire de Juvénal (v. 140) sont des allusions à une course de flambeaux dans le drame rituel ; un passage de Michael Psellos est un scénario de mime ridiculisant les mystères.

M. S. Reinach, qui a du goût pour les mystères, en a pour les sectes. De là de judicieuses *Observations sur Valentin et le valentinisme* et deux articles sur saint François d'Assise et le catharisme qui donnent à réfléchir. Un passage assez absurde de deux des Vies de saint François (*Tres socii* et *Legenda Secunda*) le montre tenté par le diable qui le menace de le rendre semblable à une horrible bossue d'Assise. M. S. Reinach nous y montre un épisode défiguré de la suite des tableaux de la misère humaine, qui, après avoir préparé le Bouddha à sa vocation, sont passés dans les légendes chrétiennes avec le prince Joasaph. Saint François d'Assise serait un bouddha. Mais il a grandi dans un milieu où le catharisme florissait, et le catharisme paraît avoir été absorbé en Italie et régularisé par les Franciscains.

Deux articles sur les druides, l'un pour les défendre d'avoir fait des sacrifices humains, par analogie avec le culte de Halae où l'on tirait seulement un peu de sang à la victime, l'autre pour indiquer leurs relations avec Pythagore. Un passage de Plutarque attribué à Lycurgue, sur la foi d'Aris-

tocrate, de Sparte, des voyages au pays des gymnosophistes et en Ibérie. L'Ibérie serait la Celtique et ce que Lycurgue en aurait rapporté, ce seraient les principes de l'éducation militaire. Ici M. S. Reinach est en pleine conjecture et laisse le certain. Il suffisait de comparer l'éducation des « classes » spartiates à celle de Cuchulain et de ses amis et de se rappeler la forme scolaire de l'organisation pythagoricienne. Nous avons là des formes européennes d'un type d'institution parfaitement connu.

H. H.

BENNETT (C. A.). — *A philosophical Study of Mysticism. An Essay.* — New Haven, Yale University Press, 1923, VIII-194 p. in-8°.

M. B. prend soin de nous avertir que nous n'avons ici qu'un Essai de philosophie du mysticisme et, modestement, qu'il manque de l'« équipement nécessaire » pour une « interprétation » complète du mysticisme. Il n'a pourtant pas manqué d'une généreuse ambition, et a ajouté, aux considérations habituelles de psychologie du mysticisme, toute une partie nouvelle.

Les deux premières parties ne concernent pas directement le sociologue. Au fond, c'est plutôt une analyse psychologique de la *littérature* du mysticisme chrétien qu'une théorie soit psychologique, soit même métaphysique du mysticisme. L'auteur ne s'éloigne pas sensiblement des beaux travaux de M. Delacroix et les implique simplement. Ce qu'il a produit de plus original, c'est une division nouvelle du sujet : l'ambition mystique (partie I), la révélation (partie II). Même, plus précisément, c'est du mystique protestant, de la conscience individuelle qu'il parle, et ce qu'il décrit c'est la révolte individuelle et sa récompense psychologique, dit-il, — théologique, dirions-nous. Une fois de plus, c'est un document, et non une théorie, qui est versé au débat.

La troisième partie, qui concerne le sociologue, est, elle aussi, un document sur certaines formes de pen-

sée américaines. C'est une étude des rapports de la religion, de la moralité, du mysticisme. Mais cette étude n'est pas seulement descriptive. Le mystique se définit par l'indépendance, la lutte contre les institutions et contre le simple esthétisme, la « recherche du réel », et pour parler le langage terriblement local de l'auteur — mixture de philosophie, de théologie et de psychologie — : la « rédemption de l'inconscient ». Ceci est au fond une apologie. C'est surtout une présomption. En effet poser que le mysticisme est la « complétion » (p. 176) de la philosophie et en est aussi la « présupposition » (p. 110), c'est conclure : car c'est bien là qu'est le problème philosophique du mysticisme. Les mystiques n'ont en effet encore prouvé qu'à eux-mêmes qu'ils ont expérimenté autre chose que le commun des hommes. Il est trop commode d'accepter leurs dires, qui ne sont que psychologiquement fondés, pour philosopher ensuite.

Même il faudrait voir si ces dires ne sont pas surtout sociologiquement fondés. D'abord, il existe une tradition mystique comme il en existe une religieuse, improprement opposée à la mystique. Certains théologiens catholiques sont, quant à nous, sur ce point, beaucoup plus près de la vérité historique, psychologique et sociologique à la fois, que les théoriciens protestants. Ensuite cette opposition entre la pauvreté des institutions morales et religieuses et la richesse de l'état d'âme mystique — thème favori des auteurs américains — est aussi peu démontrée que possible. Inapplicable pour un grand nombre de religions, elle ne vaut même que pour quelques formes aberrantes du christianisme. Pourquoi veut-on qu'une personne pieuse et sensible et exaltée ne communie pas profondément avec son Dieu suivant les procédés rituels reconnus ? Des prières efficaces, des communions et des attitudes matérielles sont mystiques aussi sûrement que la transe elle-même, et, en fait, procurent des trances et l'enthousiasme. Non seulement l'individu, mais son milieu social sont source mystique. Certaines sectes le savent bien. Et c'est simplifier les choses à l'excès, les voir sous un aspect trop spécifiquement



américain que de passer à côté de tous ces faits. Une fois de plus le philosophe — M. B. en l'espèce — a spéculé sur soi et sur son temps, en croyant spéculer sur les choses. Cette psychologie religieuse n'est même pas de la psychologie complète. La vérité sur ces questions est plus complexe que ce document.

Les connaissances que M. B. a du mysticisme bouddhique et du taoïsme sont pauvres (p. 49, 52). Son style requiert une connaissance approfondie des américanimes. Sans cette sensation, on peut trouver amusantes des expressions comme « vie... épisodique » (p. 190), et des citations comme celle de Richard Jeffries (p. 187), et le « plus grand que soi ».

M. M.

POPPER-LYNKEUS (J.). — *Ueber Religion*. — Wien et Leipzig, R. Löwit, 1924, 231 p. in-8°.

Suivant les volontés de l'auteur, on édite cet ouvrage qui a été écrit en 1904 et qui date vraiment. Popper a été un des polémistes anticléricaux les plus constants de l'Allemagne, et, s'il est exagéré de le ranger tout de suite après Bayle et Voltaire, il ne faut mépriser ni son rôle ni son talent. De plus, il est bon, de temps en temps, de s'éloigner des théologies et des justifications mystiques, métaphysiques, voire psychologiques et sociologiques des religions. Cela aide à les considérer avec désintéressement. La clarté de l'athéisme a sa valeur. Mais il y faut du solide. Il y en a dans ce livre.

Seulement l'érudition de l'auteur était bien fautive (Renan « prêtre », p. 12, Madame de Guyon, etc...) et sa philosophie sommaire, comme ses observations (exemple; les Eskimos et les Pygmées sans croyance à des êtres supérieurs, p. 179 sq.).

M. M.

GENTILE (P.). — *Sommario d'una filosofia della religione*. — Bari, Laterza, 1923, in-12.

Quel que soit l'intérêt de ce livre et de quelque talent qu'il témoigne, la sociologie n'a pas beaucoup à y prendre. Aussi bien les travaux, le point de vue, les conclusions des sociologues y semblent entièrement ignorés : c'est une philosophie de l'histoire des religions à la mode hégélienne qu'esquisse M. Gentile, avec une fermeté de pensée à laquelle il faut rendre justice, et une abondance un peu oratoire qui n'est pas sans agrément. C'est d'abord la place dialectique de la religion dans la vie de l'esprit que détermine l'auteur, et ses rapports tant avec l'art qu'avec la philosophie : il la définit comme « l'acte par lequel nous nous

représentons l'universel pur, sans le penser pourtant comme concept, mais en le constituant en figure et forme sensibles » (p. 41). Il croit découvrir ensuite les éléments spécifiques de la religion dans le rite sacrificiel, la prière, la révélation, la foi et la constitution d'une Église ; et la communion lui en paraît le rite fondamental, en qui se figure, par une réconciliation synthétique, l'identité du moi et du non-moi, de l'absolu et du relatif, de Dieu et du monde. Les derniers chapitres sont consacrés à l'histoire des religions, conçue elle aussi selon le rythme dialectique : après l'affirmation de l'identification universelle dans l'absolu pur, dans l'Atman-Brahma de l'Inde primitive, vient la négation du monde comme l'illusoire Maya, ce qui est un dualisme abstrait ; puis c'est le monothéisme concret, dans les cultes égyptiens, grecs, et surtout chrétiens, où la dualité de Dieu et de sa créature est conçue comme annonçant la possibilité d'une unification finale ; où la solution du problème est rencontrée « dans l'identité dialectique, qui est identification de soi et d'autrui, identité qui se réalise dans et par l'opposition ». La passion du Christ, homme-dieu, dépouillée de son enveloppe mythique, figure le processus même de l'Esprit, dont l'absolu se réalise dans l'opposition. L'idéalisme moderne se distinguerait de l'ancien parce qu'il est chrétien, c'est-à-dire concret.

D. P.

FERRARI (Fr.). — *La religione nel divenire umano.* — Città di Castello, « Il Solco », 1922, 282 p. in-4°.

On peut regretter que ce livre n'ait aucune rigueur de méthode, et que l'auteur y procède par intuitions, citations ou suggestions littéraires plus que par discussions critiques ou accumulation de preuves. Mais l'inspiration en est ferme et haute ; on y utilise libéralement et non sans vigueur les travaux des tendances les plus différentes, et les aperçus ingénieux et séduisants n'y manquent pas. En particulier, c'est sur les œuvres de Durkheim que l'auteur s'appuie surtout dans sa première partie, la plus riche ; tandis que c'est avec celles de Boutroux que s'accordent ses conclusions générales. Pour lui, la religion est « réaction intégrale » de l'humanité en face de la vie et de la réalité ; elle est l'impulsion première de l'esprit, apparentée à son activité subconsciente et à l'instinct. Il la montre d'abord sous sa forme normale primitive comme une religion de la nature, toute différente de l'animisme, qui n'en serait qu'une déviation et une dégradation ; comme un « énothéisme » au fond : dans la période d'« existence anxieuse » qui est celle du primitif, la religion lui fournit et une orientation sentimentale, et la seule espèce de connaissance alors possible, et enfin la conscience de sa force, comme capable d'assurer la conservation terrestre des valeurs humaines : car, seulement parce qu'elles lui semblent dépendre de puissances qu'il peut se concilier par ses prières ou ses pratiques, le primitif peut se croire en état de les préserver. — Dans une seconde partie, l'auteur définit la religion de la beauté, telle qu'elle s'est réalisée

en Grèce : l'harmonie, la fusion entre la nature et l'esprit définit la conception esthétique de la vie et du monde ; elle suppose une « exubérance de vie », qui fait passer l'homme du naturalisme à l'humanisme individualiste ; par l'inspiration, ou la divination qui le met en communication avec le divin ; par la contemplation d'un univers conçu selon la finalité ; par un effort qui vise avant tout à la conservation de l'ordre et de la justice, il s'élève peu à peu à la conception de la pure liberté spirituelle, telle qu'elle va se révéler dans le christianisme. D. P.

THOULESS (Robert H.). — *An Introduction to the Psychology of Religion*. — 2<sup>e</sup> édition, Cambridge, University Press, 1924, in-8<sup>o</sup>.

L'auteur donne, de la multiplicité des phénomènes de la conscience religieuse, telle qu'elle s'apparaît immédiatement à elle-même sous ses formes les plus complexes, une description rapide et en propose une interprétation sommaire dont le bouddhisme et, surtout, la psychanalyse font les principaux frais. Dans un dernier chapitre il tente de déterminer dans quelles limites l'expérience religieuse et son étude psychologique peuvent légitimement contribuer à la démonstration de la vérité de la religion. Le point de vue sociologique est exposé, discuté et éliminé avec quelques réserves de politesse en quatre pages (p. 144-148).

Ch. BLONDEL.

BECK (P.). — *Die Ekstase, ein Beitrag zur Psychologie und Völkerkunde*. — Leipzig, A. Kröner, s. d., 255 p.

Livre alerte et se lisant avec agrément, où (à côté d'attaques pittoresques dirigées contre certaines conceptions modernes de la pensée et de la vie religieuses), se développent, étayées sur une documentation assez fragmentaire et disparate, analyses et classifications psychologiques des états extatiques, des manifestations de la conscience religieuse, des rapports de la religion et de la morale, des conceptions de la réalité et de la personnalité, à l'aide desquelles les états extatiques ont été successivement interprétés. La thèse essentielle soutenue par M. Beck est que l'extase est un phénomène de régression, un retour à l'état primitif de conscience où faisait défaut la distinction du moi et du non-moi. En particulier, dans la sensation qu'éprouvent souvent les extatiques d'avoir perdu leur poids et d'être soulevés de terre, il faut voir un retour à l'état mental de nos ancêtres marins qui vivaient dans un monde dont le poids spécifique approchait de celui de leur propre corps. Ch. BLONDEL.

JEREMIAS (Alfred). — *Allgemeine Religionsgeschichte*. — 2<sup>e</sup> édition, Munich, Piper et C<sup>ie</sup>, 1924, 259 pp. 8<sup>o</sup>.

Bon manuel d'histoire des religions réédité et amélioré, qui

embrasse successivement les peuples « primitifs », le Proche-Orient, l'Iran, l'Extrême-Orient, l'Amérique ancienne et l'Europe. L'auteur est bien au courant des questions et son exposé est clair et utile. Ses bibliographies sont bien établies. Malheureusement la partie relative aux primitifs est faible, comme aussi les définitions générales par où s'ouvre le volume : ni la religion, ni le mythe, ni le rite ne sont définis d'une façon satisfaisante et objective. L'auteur d'ailleurs, apparemment par scrupule confessionnel, n'a compris dans son manuel ni les religions des Juifs, ni les cultes chrétiens. Par contre, sur les religions babylonienne, égyptiennes sur les religions arabes, préislamiques, sur l'Islam même, sur les cultes hittite et phrygien, on trouvera de bonnes mises au point, un peu brèves, mais sérieuses. Les religions de l'Iran, de l'Inde, de la Chine et du Japon sont décrites avec exactitude, mais, semble-t-il, avec moins de pénétration et de connaissance que celles du Proche-Orient. Il est permis de regretter l'effacement graduel, dans l'actuelle science de la religion allemande, des notions de mythes et de cultes agraires conçues avec tant de profondeur par le génial Mannhardt.

J. M.

WUNDERLE (G.). — *Gründzüge der Religionsphilosophie.* — Paderborn, Schöningh, 1924, in-8°.

ENGERT (J.). — *Zur Psychologie von Naturmystik und Spiritismus.* — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 619-656.

Critique de la notion de *mana* et de son interprétation mystique, en particulier de la forme hindoue, *brahma*. Il y aurait deux formes de mystiques et deux formes de religions : une émotionnelle (*mana*), une ontogénique (notion du créateur). Au fond cet article est théologique.

M. M.

DESCAMPS (P.). — *Le génie des religions.* — Paris, Alcan, 1923, 712 p. in-8°.

HANER (J. W.). — *Die Religionen. Ihr Werden, ihr Sinn, ihre Wahrheit*, I. — Stuttgart, Kohlhammer, 1923, XII-566 p. in-8° (côté extatique des religions).

OTTO (R.). — *Das Heilige* (6<sup>e</sup> édition). — Stuttgart, Perthes, 1924, in-8°.

WALTHER (G.). — *Zur Phänomenologie der Mystik.* — Halle, Niemeyer, 1923, in-8°.

DE SANCTIS (Dante). — *La conversione religiosa. Studio biopsicologico.* — Bologna, N. Zanichelli, 1924, xv-266 p. in-8°.

## II. — SYSTÈMES RELIGIEUX DES SOCIÉTÉS INFÉRIEURES

Par MM. M. MAUSS, Lucien LÉVY-BRUHL et A. R. BROWN

Nous continuons à nous servir du cadre tracé (*Année*, XII, p. 90 sq.). Nous n'aurions à faire qu'une réserve sur l'emploi du terme d'inférieur pour désigner simplement toutes les religions avant la formation des religions nationales. La marge qui sépare certaines religions des confédérations ou des royaumes africains des plus anciennes religions sémitiques ou indo-européennes est, sociologiquement, faible. Nous regrettons de ne pas trouver un mot meilleur pour désigner tout cela, et faire sentir la longueur et la grandeur de toutes ces évolutions.

M. M.

SMITH (Edwin W.). — *The religion of lower races, as illustrated by the African Bantu.* — New-York, The Macmillan Company, 1923, 83 p. pet. in-8°.

Ce petit ouvrage fait partie d'une collection qui paraît à New-York sous le titre : *The World's living religions*, et qui est destinée à la préparation des missionnaires. En un nombre de pages restreint, M. Edwin W. Smith a fait tenir beaucoup de substance. Il y a concentré les fruits d'une longue expérience. Pendant de longues années, il a vécu dans la Rhodésie septentrionale, et il est l'auteur, avec M. Dale, de l'un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur les Bantous de cette région : *The Ila-speaking peoples of Northern Rhodesia*. Il a publié aussi un *Handbook of the Ila language*, et traduit en cette langue le Nouveau Testament. C'est dire qu'il connaît à fond les gens dont il parle.

Sans insister sur les judicieux conseils que M. Smith donne à ses futurs confrères, nous signalerons surtout la façon dont il se représente l'objet de la religion des Bantous. Ils croient, selon lui, à une « force, ou énergie » répandue partout, qui se concentre en certains êtres, en certains objets, et

que les docteurs ou devins deviennent capables de maîtriser et de manier jusqu'à un certain point : d'où les remèdes magiques, charmes, amulettes, fétiches, tabous, pratiques de sorcellerie, etc. A ce dynamisme s'allie un animisme. « Les Bantous ne croient pas seulement à une puissance mystérieuse universelle ; ils croient aussi à des êtres psychiques, intelligents, à des puissances qui sont des personnes, qui se proposent des fins, qui peuvent être associées pour un temps à des objets matériels, mais qui ont cependant une vie propre et séparée » (p. 22). — L'idée de la personnalité humaine est très complexe. Il est difficile de la rendre claire. Il y entre ce que M. Smith appelle le principe vital, une espèce d'aura (*nuru*), le nom, et l'ombre de l'individu. La survivance de celui-ci n'est pas douteuse.

M. Smith caractérise rapidement le culte des morts qui tient une si énorme place dans la religion des Bantous, ou, pour mieux dire, les relations constantes qui subsistent entre le groupe vivant et ses morts, et les services qu'ils se rendent mutuellement. Les « esprits » des arbres, des eaux, etc., paraissent avoir été aussi, du moins à l'origine, des ancêtres. De même pour les dieux proprement dits.

M. Smith discute enfin la question de savoir si les Bantous ont « l'idée de Dieu », et il la résout, non sans prudence et réserve, par une affirmative tempérée.

Pour conclure, ce petit livre est un excellent résumé de ce que l'on sait actuellement touchant les croyances religieuses et le culte des ancêtres chez les Bantous.

L. L.-B.

KREGLINGER (R.). — La religion et la magie chez les peuples primitifs. — *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, Strasbourg, III, 1923, p. 493 sqq.

La notion religieuse par excellence est celle du *mana*, étroitement parente de la notion du divin. Les rites magiques, dont le type est l'envoûtement, appliquent toujours un principe mimétique, supposant que l'image équivaut à la réalité. Religion et magie sont deux disciplines indépendantes, « deux manifesta-

tions parallèles de la mentalité primitive ». La magie, reconnue inefficace, perd ses fidèles, en même temps que la religion se spiritualise ; la magie survit pourtant à l'abri des religions. L'auteur schématise ces notions complexes et les oppose dialectiquement ; il n'examine pas les conceptions qui diffèrent de la sienne.

A. FIGANIOL.

DANZEL (T. W.). — **Kultur und Religion des primitiven Menschen.** — Stuttgart, Strecker und Schröder, 1924, VIII-133 p. in-8°.

(Le titre porte aussi : *Introduction aux principaux problèmes de l'ethnologie générale et de la psychologie sociale*, ce qui dit suffisamment sa tendance.)

**Semaine d'Ethnologie religieuse.** — *Compte rendu analytique de la III<sup>e</sup> session tenue à Tilbourg (1922).* — Vienne, H. Gabriel, Mödling, 1923.

Les travaux de ce congrès ont été consacrés : 1° à une longue discussion ou « destruction » critique de la sociologie religieuse ; 2° à une étude générale et comparée des diverses formes du sacrifice ; 3° à une autre des sociétés secrètes.

SCHNEBESTA (Le P.). — **Die religiösen Anschauungen Südafrikas.** — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 114 sq. (Idée de Dieu — comparaison des religions hottentote, bushman, et bantou).

A. — *Les systèmes totémiques*

Par M. MAUSS

HORNE (G.) and AISTON (G.). — **Savage Life in Central Australia.** — London, Macmillan, 1924, XII-177 p. in-8°.

M. A. est un fonctionnaire de la police à cheval sud-australienne. Il a vécu vingt ans parmi les tribus des environs du lac Eyre. M. Horne est un médecin et un anthropologiste. Ce livre est le résultat d'une de ses visites de collectionneur et de photographe, et d'une très longue correspondance avec M. Aiston. Ce n'est pas une enquête approfondie, sauf au point de vue technologique. Ce sujet est sûrement le mieux traité de tous, et certaines informations sur les diverses sortes de boomerang (p. 70-78), et surtout sur

les instruments de pierre (chap. v) sont capitales. Sur la fabrication du couteau, et sur les variations des procédés et des instruments, en particulier entre tribus voisines, sur le prestige d'instruments fabriqués par d'autres, sur les ateliers des fabricants de couteaux, de haches, le livre de M. Horne comble une lacune. Par une absurdité coutumière dans l'histoire des sciences, c'est au moment où disparaissent ces tribus et leur industrie qu'on commence à les observer. Or elles sont les seules qui sont encore vraiment à l'âge de pierre, et — chose intéressante — de la pierre à la fois taillée et polie (v. fig. 75). Les technologues se serviront de ce livre.

Les sociologues de la religion et du droit y trouveront moins qu'ils ne pouvaient espérer. Il porte cependant sur un groupe de tribus fort important et fort intéressant. Les Wonkangura ou Wonkonguru sont, en effet, parents et voisins des Wonkurabunna (Urabunna de Spencer et Gillen) et des Dieri (de Gason, de Howitt et de Siebert). Les Yaurorka du Cooper's Creek et de la Diamantine inférieure se relie aux tribus du Queensland central (de Roth) sises sur le cours supérieur de ces rivières. Malheureusement, l'étude approfondie de l'organisation sociale de ces tribus manque. L'enquête a été insuffisante et mal conduite avec de mauvais témoins, mal connus. Par exemple, M. Horne écrit Vogelsand pour Vogelsang, nom du missionnaire. N'ont d'intérêt que l'organisation des totems sexuels (p. 124) et en particulier des totems avec descendance utérine ; celle du Mindari (foire, grand jour des jugements et duels, de la paix et des cultes tribaux, p. 147-160) ; le droit d'asile (p. 147-163).

Le plus gros de l'effort de M. H. et de son informateur a été dirigé vers les phénomènes religieux. Leurs observations sont, encore là, relativement fragmentaires et superficielles. Cependant elles sont importantes et complètent heureusement, par places, celles de Howitt et de Siebert. Ils nous fournissent des légendes de l'initiation, des totems (*murdu*), des ancêtres totémiques (*moora* = *mura-mura* de Gason, p. 124), etc. Dans toutes ces tribus chaque



individu ou animal ou chose a son double ancestral, et un petit nombre d'individus sont des doubles réincarnés (v., p. 131, le mythe important de l'inventeur du boomerang). MM. A. et H. n'ont pas identifié les cérémonies d'*intichiuma*, mais en relatent (p. 133, 134, 116, 115, sq.). Leur description de la magie et des corroboree ne montre rien d'exceptionnel, et celle des rites funéraires et d'initiation est tout à fait sommaire. Les illustrations sont précieuses, nombreuses et excellentes.

M. M.

KOPPERS (W.). — *Unter Feuerland-Indianern. Eine Forschungsreise zu den südlichsten Bewohnern der Erde (mit M. Gusinde).* — Stuttgart, Strecker und Schröder, 1924, VIII-243 p.

Le livre du P. Koppers va vider bien des encriers. Depuis la fameuse expédition française au cap Horn (*Anthropologie*, par Hyades et Deniker), aucun renseignement important ne nous était parvenu sur les Yahgans de la Terre de Feu. On préféra disputer, à propos des vieilles assertions de Darwin et de Hyades, et disserter sur la question de savoir si les plus arriérés des Américains avaient ou non une religion. Il eût été plus simple d'enquêter sur place. Le P. Koppers, de la S. V. D., actuel directeur d'*Anthropos*, est allé là-bas rejoindre son collègue, plus au fait, après deux expéditions antérieures, le P. Gusinde ; et ils ont fait une enquête de quelques mois, que le P. Gusinde a continuée depuis. Il s'est, en particulier, fait initier à la société des magiciens, mais n'a pas encore publié ses documents.

Le P. K. croit être arrivé à la onzième heure. Mettons qu'il soit arrivé juste à la dernière heure, car il reste encore quelques Yahgans de race pure, environ 75 (p. 2). Mais il y en avait deux mille cinq cents, il y a soixante-dix ans. D'autre part ils sont évangélisés depuis cette date par des missionnaires qui les connaissent si bien que le dictionnaire, toujours manuscrit, de l'un d'eux, Bridges, le principal document linguistique, est complet, en anglais. Enfin

ce peuple est en relations depuis plus de temps encore avec les commerçants chiliens et argentins du canal du Beagle. Dans ces conditions, il est inutile de soutenir que c'est autre chose que des ruines d'une société et d'une civilisation que les deux ethnographes ont constatées.

L'enquête a porté principalement sur la religion et le P. K. triomphe. Les Yahgans, « chasseurs inférieurs » comme on n'en trouve qu'en Australie et en Amérique du Nord (où ?), en sont, eux aussi, à l'état « prétotémique ». Or ils ont une croyance pure en un grand Dieu, Watainewa, être éternel qui habite au ciel, qui est un père, que l'on prie, qui donne aux hommes la naissance et la mort. Si cette croyance est restée ignorée même du vieux missionnaire sécularisé Laurence, si même ses fils — dont l'un est marié à une Yahgan pur sang — l'ont connue, n'y ont pas fait attention, si même le nom est ignoré de Bridges, c'est à une série de circonstances que cela est dû; et c'est par une série de hasards providentiels que ce fragment de révélation primitive s'est montré aux yeux de nos deux distingués ethnographes et théologiens. Tout ceci est longuement exposé (p. 139-161). Les documents linguistiques, en particulier les textes des soixantes prières enregistrées suivront. Le livre tout entier est écrit dans l'enthousiasme de cette découverte.

Ces observations sont sûrement précieuses. Voilà finie la légende de l'irréligiosité des Yahgans. Mais il est à craindre que l'autre légende, celle de la religiosité supérieure des prétendus primitifs n'en soit renforcée. Attendons d'abord les faits. Il suffirait que ce « père » « *Hitapuan* » soit non pas un mais multiple, que chacun ait « son » père, comme en Australie, chez les Dieri, chacun a son mura-mura ou comme, chez les Arunta, chacun est un être réincarné de l'« *Alcheringa* », pour que tout prenne une toute autre physionomie. Un autre point : Watainewa est dieu non seulement pour les hommes, mais aussi, on pourrait dire surtout, pour les femmes, dont il fait mourir les enfants en bas-âge. D'autre part, on ne voit pas le rôle qu'il joue ni dans la mytho-

logie ni dans les cérémonies d'initiation. Il suffirait donc qu'au-dessus de cette personnalité religieuse, une autre révélation plus haute eût encore existé, existât peut-être encore chez les Yahgans, pour que tout cet édifice ressemblât singulièrement à l'édifice australien des croyances, mi-réelles, mi-feintes, au grand Dieu.

MM. K. et G. n'ont pas trouvé le totémisme chez les Yahgans. Il ne faut pas s'émouvoir de ce fait négatif. La révélation du totémisme viendra peut-être. Le totem est souvent derrière et au-dessus du grand Dieu ; les quelques Yahgans survivants, réticents déjà sur le grand Dieu, ont pu vouloir cacher — de crainte et de honte — que leurs parents se croyaient des animaux ou étaient alliés des animaux. Il est prématuré de croire l'enquête close. Mais même si, approfondie, étendue aux autres tribus parentes des Yahgans, elle donnait un résultat négatif, que prouverait-elle ? Bien des réponses peuvent être faites. Ces quelques individus survivants sur un très vaste territoire ont nécessairement perdu leurs clans et par suite leurs totems. La civilisation fuégienne, que sa langue — suivant la belle découverte de M. Rivet — apparente aux Australiens, peut avoir infiniment évolué pendant les millénaires de leurs séparations. On peut bien mesurer l'évolution des quarante dernières années, en comparant les observations de Hyades et celles du P. Koppers. Enfin deux des cérémonies de la fête des esprits ont un curieux aspect totémique (pl. XIII, fig. 6).

Mais n'insistons pas. Nous ne tenons pas particulièrement à ce que du totémisme soit trouvé chez les Yahgans et les malheureux Alakaluf. Nous laissons, je le répète, complètement de côté cette question si controversée de l'identité et de l'universalité des origines humaines. Cette métaphysique à coup d'histoire ne nous dit rien. D'autant que, plus on ira, plus on trouvera cette histoire plus longue, plus étrange et plus compliquée. C'est tout simplement par habitude que nous mettons les Yahgans et les Onas et les Alakaluf au bas de l'échelle. Et ce n'est que par esprit critique que nous ne sommes pas satis-

faits sur le point de l'absence du totémisme. Car, fût-il prouvé que le totémisme est inconnu des Yahgans, que même avant leur séparation des Australiens, ils l'ignoraient, cela ne prouverait pas que le totémisme n'est pas quelque chose de très ancienne et de très « primitif ».

MM. K. et Gusinde croient avoir vu la cérémonie d'initiation. Il est vrai que Hyades l'a confondue avec la cérémonie des esprits Kina — laquelle a tous les aspects (y compris les peintures, ocre et craie), sauf la présence de masques-cagoules européennes, d'un corroboree australien. (Cf. pl. XI, XIII.) Mais, à part cette erreur, les descriptions de l'observateur français sont suffisamment complètes. D'autre part, après trente ans de désuétude, la représentation, la reconstitution que les Yahgans ont donnée aux deux missionnaires est sûrement incomplète, elle aussi. La présence des femmes, des « marraines », prouve qu'on n'a pas tout révélé. Hyades était tout à fait précis, et parle de cérémonies réservées aux hommes. Il parle aussi d'un long ensemble de rites : une partie seulement en a été accessible à M. K. Les mêmes observations peuvent être faites à propos de la confrérie des magiciens, des « yekamus », auxquels s'est agrégé depuis le P. Gusinde ; le vieux travail d'Hyades et de Deniker vaut encore quelque chose et vaudra, même quand nous aurons les textes des incantations. Toute cette magie a un aspect étrangement australien.

Les renseignements sur le droit et la famille sont insuffisants. Mais, si (p. 211) il y a eu vraiment couvade — ce que nous ne croyons pas — cela signifie précisément que le père — comme en d'autres pays américains — avait besoin de manifester sa paternité, laquelle n'eût pas été évidente sans cela. Car la couvade est généralement une trace de descendance utérine encore assez forte. Ce qui est contraire à la thèse du P. K.

M. M.

GUSINDE (Le P. M.). — *Vierte Reise zum Feuerlandsstamm der Ona..... Erste Reise zum Stamm der Alakaluf.* — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 522 sq. (Résultats provisoires)

de deux expéditions complétant, par cette exploration des deux autres tribus fuégiennes, celle des Yahgans faite par le P. G. et le P. Koppers. Il faut attendre les publications définitives.)

DE AGOSTINI (A.) — *I miei viaggi nella Terra del Fuoco.* — Torino, De Agostini, 1923, 296 p. in-4°.

B. — *Systèmes religieux à totémisme évolué*

Par MM. M. MAUSS et A. R. BROWN

*Pygmées, Malayo-Polynésiens, Mélanésiens*

RUTTER (O.). — *British North Borneo. (An account of its History, Resources and native Tribes).* — Londres, Constable, 1923, xvi-404 p. in-8°.

EVANS (I. H. N.). — *Studies in Religion, Folk-Lore and Custom of British North Borneo and the Malay Peninsula.* — Cambridge, Cambridge University Press, 1923, x-300 p. in-8°.

Le major O. R. a été longtemps un fonctionnaire de la Compagnie à charte du nord de Borneo, et un planteur. Son livre intéresse plutôt du point de vue économique et de l'administration que du point de vue strictement ethnographique. On y voit bien nettement l'action de la colonisation et de la pacification européennes (chap. vi et vii ; v. aussi suppression de la chasse aux têtes, p. 49 ; p. 341, moyens d'amélioration ; p. 77, mise à la raison des Sulus). Cependant M. O. R. est un ethnographe de talent. Son tableau général de la répartition et de la démographie des tribus (111) est important : les principales tribus sont les Dusuns (de la plaine et des collines ; les uns cultivant le riz à sec, les autres ayant une culture irriguée) et les Muruts (de la côte et des collines, mais ayant tous la culture irriguée).

La description sommaire des techniques et des jeux de ces tribus est vraiment excellente (chap. xii). Les chapitres sur les coutumes et le folklore

n'apportent que des faits du type de ceux que Hose et Mac Dougall ont indiqués pour ces régions : grand Dieu, mauvais esprits, nombre de présages, etc... Mais les paragraphes concernant le culte des jarres de porcelaine grise chinoise (p. 297 sq.) sont tout à fait précieux et nous y entrevoyons d'importantes traces de potlatch.

Le livre de M. E. est en grande partie un recueil d'articles et de mémoires déjà parus dans « *Man* », dans le *Journal of the Royal Anthr. Inst.* et dans le *Bulletin du Musée des États fédérés de Malaisie*, musée auquel M. E., ethnographe professionnel, est attaché. Ce sont plutôt des notes détachées qu'une enquête avec description complète de quelques tribus.

La première partie porte sur les mêmes Malais (Dusuns du nord Bornéo, district de Tampassuk) que le livre de M. Rutter, et le complète. Les renseignements sur les *gusé*, les jarres (p. 5 sq., p. 10, cf. p. 52) sont plus sommaires (v. p. 32 à propos des jarres funéraires), et le vocabulaire de M. E. n'est pas d'une très grande précision (par exemple le mot *couvade* désigne, p. 13, un simple tabou de nouer). Le principal complément est une collection de mythes confondus avec d'autres récits qui méritent, eux, le nom de « folk-tales ». La légende de Puaka (p. 78, cf. app. A., p. 292), un esprit à face de porc, est à remarquer parmi ceux-ci.

La seconde concerne les indigènes de la péninsule malaise. D'abord on trouve des notes variées sur le folklore des Malais islamisés (p. 258 sq.), dont la plus notable concerne les rites et les mythes de la chasse au camphre. Et six pages sur les Jakun (Malais païens) sont bien insuffisantes pour un pareil sujet.

L'étude des Sakai et des Negritos de la Péninsule est la seule importante dans ce livre. Les Sakai sont des Mon-khmer plus ou moins fortement teintés de Malais et de Negritos, et qui ont été sûrement, comme eux, fortement atteints par les grandes civilisations avoisinantes (ex. Rahu [Inde, p. 208 : pourquoi traduire le nom de ce démon de l'éclipse

par ciel ? ; enfin p. 209). L'étude est presque exclusivement religieuse, et n'ajoute que des détails ou des confirmations, sur des sections éloignées des tribus, à ce qu'ont écrit MM. Skeat et Blagden ; la plus importante contribution concerne la séance shamanistique et la maison magique (p. 210 sq.), des listes de tabous fort sommaires (p. 231 sq.) et quelques contes (p. 247 sq.). L'absence de toute description juridique rend l'utilisation de ces documents très difficile. Cette ethnographie purement religieuse présente de plus en plus d'inconvénients.

Les Negritos de la péninsule, *vulgo* Semang, parlent sûrement un langage mon-khmer, ce que M. E. paraît oublier quand il parle avec obstination de « Negrito culture ». Il est exact de parler ici de race somatiquement déterminée, mais c'est tout. Les influences malaises sont également très fortes (ex., p. 156, 159, Bahi Herem ; cf. p. 209, p. 161) ; et le shaman Semang, décrit ici pour la première fois, apparaît curieusement influencé par l'art de ses confrères malais et sakai (p. 158-167), même dans le langage de ses formules (cf. p. 169). Une partie des affirmations de Hrolf Vaughan-Stevens sont vérifiées (p. 169, p. 182), sur les âmes-oiseaux et sur la signification des carquois. D'autres ne le sont pas : la valeur totémique des peignes, par exemple. Mais, à quarante ans de distance, bien des choses ont pu disparaître. Cinq « contes » ne constituent pas une mythologie suffisante. Et nous n'en savons toujours pas assez sur ces Negritos, sans compter que nous ignorons encore tout ce qui n'est pas leur religion. Là aussi, M. E. et, je le crains, d'autres, font fausse route en ne s'occupant que de ces questions. Il faut regretter ce manque de proportions.

M. M.

HURLEY (Capt. F.). — *Pearls and Savages*. — New-York, Putnam, 1924, 427 p. in-8° (Nouvelle-Guinée).

SCHNEBESTA (P.). — *Über die Semang in Malakka*. — *Anthropos*, vol. XVIII-XIX, 1923-1924, p. 100 sq. (Résultats provisoires d'une rapide expédition).

ARMSTRONG (W. E.). — *Rosset Island Religion*. — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 1 sq. (Surtout étude des sanctuaires, *yaba*.).

SCHMIDT (Le P. J. J.). — *Die Ethnographie der Nord-Papua (Murik-Kaup-Karau bei Dallmannhafen, Neu-Guinea)*. — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 700 sq. (Bonne description d'une tribu papou : consécration du camp (p. 717 sq.), remarquable consécration (avec pollatch et confréries masquées) des maisons des hommes (p. 764 sq.). Division du travail sexuelle, p. 724, etc. En cours de publication).

#### *Amérique du Nord*

PARSONS (E. C.). — *American Indian Life. (By several of its students)*. — New-York, Huebsch, 1923, 420 p. in-4°.

Ce livre qu'a édité Mrs. Elsie Clews Parsons, devenue membre (femme) de la tribu Pueblo des Hopi, et excellente ethnographe, est infiniment intéressant. C'est une série d'essais, sortes de tableaux littéraires, de petits romans anecdotiques, de nouvelles, comme en publient les journaux, sur les Indiens de l'Amérique du Nord, sur leur vie réelle, matérielle et morale. Il est certain que cette forme n'est pas sans valeur. Elle oblige l'ethnographe et le sociologue qui le suit à se représenter des vies d'indigènes. Bandelier, Grinnell, et le vieux White (*Te Rou* à propos des Maoris), ont donné des modèles du genre. Les plus distingués des ethnographes américains ont eu tout à fait le droit de collaborer — après une préface de M. Kroeber — avec Mrs. Parsons. Et il faut considérer, à un certain degré, leurs inventions comme de véritables documents. Mais, naturellement aussi, des « autobiographies » rédigées par des ethnographes professionnels ne valent pas des récits qui seraient dus à des Indiens. Les travailleurs non exercés feront donc bien de ne pas trop chercher à se servir de ce livre, plutôt destiné au grand public américain, et à assurer ses sympathies pour les Indiens et pour l'ethnologie.

Les histoires de shamane étaient naturellement les plus faciles et les plus curieuses à conter, et l'on



peut considérer que certaines sont de véritables documents : Etoile fumante (Blackfoot) par Clark Wissler ; Nuage tonnerre (Winnebago) par Radin ; de même les histoires d'initiation (Menomini) d'Alan Skinner, et de révélation (Lenape) par Harrington (celle-ci un peu fantaisiste et reconstruite entièrement, mais bien curieuse) ; et la délicieuse histoire de l'initiation de Cushing dans la Société de l'Arc à Zuñi que raconte M. Culin est, elle, un document qui servira à l'histoire de l'ethnologie.

M. Lowie nous explique au fond comment on devient un guerrier et les rites et usages de la guerre chez les Crow ; et M. T. Michelson comment on élève les enfants chez les Muskwoiki. Il faut compter comme une véritable contribution aux problèmes obscurs de la vie des femmes la description de la vie de Wayantitsa, femme de Zuñi, par Mrs. Parsons elle-même. D'autres « nouvelles » portent sur le même sujet (p. 337, p. 147, p. 41).

Il y aurait beaucoup plus à redire aux nouvelles archéologiques. Ces efforts pour reconstituer la vie antérieure des peuples dont nous ne connaissons que les ruines ou de vieilles archives : peuple des tumulus, Muskogee, et surtout mexicains et Maya, nous mènent droit à la pure fantaisie ; par exemple, le petit roman de M. Swanton, Tokulki of Tulsa, qui nous replace à l'arrivée de Drake, est bien intéressant au point de vue de la religion, mais il y aurait danger à l'utiliser.

M. Kroeber, dans l'introduction, marque la lacune (p. 15) concernant le gouvernement et l'économie des tribus indiennes. En fait, le récit, par M. Sapir, de la vie de Tom, un « commerçant de Nootka », est un des meilleurs exposés que nous connaissions du rôle que jouent le potlatch et sa hiérarchie.

M. M.

RADIN (P.). — *The Winnebago Tribe. XXXVII<sup>th</sup> Annual Report of The Bureau of American Ethnology.* — Washington, Smithsonian Institution, 1923, xxxv-560 p. in-4<sup>o</sup>.

M. R. est un des meilleurs ethnographes de sa génération et son *Autobiography of a Winnebago* est, à notre avis, un des meilleurs documents, acquis avec une méthode des plus nouvelles, qui ait été publié pendant la décade où l'*Année sociologique* a été interrompue. Cette façon de trouver un indigène qui se raconte rend compte, mieux qu'aucune autre, de la façon dont un individu se situe dans un clan et dans une tribu. Le présent livre, tableau complet de la tribu elle-même, doit être lu en corrélation avec le premier. Nous analysons plus loin les documents et les théories concernant la sociologie juridique. Ici nous parlons seulement de la sociologie religieuse, et de divers autres groupes de faits.

Les Winnebago sont des Sioux. Comme pour tous les Sioux et pour toutes les tribus des Prairies, leur morphologie, leur système social, et en particulier leur religion, ont été profondément altérés par l'arrivée des Européens et du cheval. M. R. donne heureusement l'histoire — racontée assez exactement par les Winnebago eux-mêmes — de ces changements typiques (p. 59 sq.). Ils nous aideront à comprendre plus généralement ce passage, qui a métamorphosé toute une partie de l'humanité, lors de la domestication du cheval dans l'ancien monde. L'étendue de cette transformation est fort bien démontrée — et même mesurée — par la belle découverte archéologique à laquelle M. R. a participé et qui attribue aux Winnebago les « Mounds » (les tumulus qu'on ne fait plus) du Wisconsin (chap. II). Toute cette civilisation des Prairies a été affectée, comme l'ont bien vu les ethnologues américains, par ce qu'ils appellent le « horse-complex » (Wissler), par le nomadisme consécutif à l'arrivée du cheval. M. R. croit avoir observé encore à temps cette tribu fort importante et dont les restes sont nombreux et riches. Malgré la valeur extrême des documents et collections qu'il a encore pu recueillir, nous sommes moins convaincus de ce fait que lui. Une partie des critiques qu'il adresse aux vieux travaux de Riggs et de Dorsey sur les Sioux et même aux travaux plus récents d'Alice Fletcher et de Le Flesche sont, à notre avis, injustes.

Les Winnebago ont fait des progrès en soixante ans, et oublié bien des choses, s'ils en ont conservé remarquablement d'autres.

Ceci est fort sensible en matière de religion. Par exemple, les rites funéraires présentent un curieux mélange de réformes algonquines et européennes et de conservatisme rituel et de spécialisation par clan (chap. v, cf. p. 187 et p. 211, etc.). De même les deux grands cultes spéciaux des Winnebago sont de récente et complexe formation. Ce sont la « danse médecine » et le culte du « peyote » (chap. xiv et xvi). Quoique très importants et très intéressants, et jouant un rôle capital dans la vie de naguère des Winnebago, ils appartiennent sûrement à une autre sphère d'action, à une autre époque que les rituels de clan (cf. p. 388). Même le culte du « peyote », de la boisson fermentée qui en est extraite, était en pleine décadence (p. 420) il y a trente ans et de nombreux éléments chrétiens s'y sont introduits, les derniers très récemment (p. 398 sq., 422 sq.). Les Indiens ont leur syncrétisme. Il faut également hésiter à propos des cultes des « confréries à bénédictions » ; elles semblent quelque chose de mixte (xiii), plus spécialement indien cependant. En tout cas, ces faits, très bien étudiés, sont importants aussi de ce point de vue du mélange des religions et de leurs étranges produits. Il est aussi notable que ce mélange s'opère surtout par les cultes spéciaux — comme ce fut le cas dans le monde ancien ou oriental.

Même l'ensemble rituel si typique des Fêtes des « Paquets de Guerre » de clans, autrement dit la « Fête d'Hiver », a été contaminé et par le christianisme (cf. p. 455 malgré n. 26) et par les autres cultes spéciaux, en particulier celui de l'« oiseau-tonnerre ». Cette série de cultes qui met en branle les clans, les « bandes » de soldats, a des relents de « potlatch » bien caractérisés (ex. p. 30, n° 7; p. 485, rituel par phratrie) ou de prestations totales plus simples, mais parfaitement conscientes et exprimées dans d'admirables discours (texte siou avec traduction, p. 487 sq.).

Dans ces conditions, il n'est sans doute pas permis

de faire l'état que fait M. R. des informations qu'il a rassemblées sur la notion de Dieu chez les Winnebago. Elles contredisent selon lui (p. 282 et n. 2) les anciennes interprétations du mot *Wakan* que nous avons rapproché de *mana* et, après Hewitt, d'*orenda*. D'après M. R., ce mot voudrait dire sacré, et *wakandja* désignerait exclusivement un être sacré individuel, visible. Enfin la notion de Dieu serait fort claire, en particulier celle du « fabricant de la Terre ». Il se peut que tout ceci soit exact des Winnebago d'aujourd'hui. Mais il n'est pas évident que les vieux documents de Riggs et de Dorsey et ceux, moins vieux, de M. Le Flesche, sur les Omaha et Dakota, en soient infirmés. — Au contraire il n'y a aucune difficulté à enregistrer les très fines remarques concernant les variations individuelles du sentiment religieux (p. 291 sq.) et les nombreux documents sur les révélations, esprits gardiens (p. 290), les jeûnes et « bénédictions ».

L'étude des rituels et des mythes spécifiques des clans donne des résultats tout à fait remarquables. On s'étonne même que tant de traits du totémisme aient pu être conservés. La collaboration religieuse des clans et des deux phratries est encore si nette — et M. R. l'a si bien observée — que cette sorte de division du travail religieux en est tout éclairée (viii et ix). On se souvient que nous y avons rattaché la méthode de classification siou (Durkheim et Mauss). Il faut convenir que, sur ce point précis, peu de faits de M. R. nous donnent raison — sauf en ce qui concerne certains prénoms, propriété de chaque clan, des sous-totems sans doute (ex. p. 242, noms du clan des esprits d'eau : terre rouge — 2, 4, 5, cornes, etc., castor, etc.). La relation des membres du clan et de leur totem et de leur esprit gardien est bien étudiée (p. 194 sq., p. 288). Une partie des esprits auxiliaires provient évidemment du clan totémique, une autre du clan local ou de quelque chose de ce genre, une petite partie seulement des révélations individuelles, même souvent recherchées dans des directions données par la descendance, le lieu, ou le rang. M. R. est loin d'expliquer

le clan siou par les choix individuels d'animaux protecteurs.

L'étude du shamanisme et de la « médecine » n'a pas donné de résultats de pareille valeur (p. 25 sq.). Mais peut-être M. R. est-il arrivé trop tard pour les bien observer.

M. M.

GRINNELL (G. B.). — *The Cheyenne Indians. Their History and Ways of Life.* — New-Haven, Yale University Press, 1923, vol. I, x-358 p., vol. II, viii-430 p. in-8°.

Les livres de sociologie descriptive dus aux ethnologues ou sociologues sont nécessairement les meilleurs, quand ils sont bons. Mais, moins secs, plus littéraires, des travaux d'ethnographes amateurs peuvent aussi avoir leur saveur et leur excellence. L'auteur, non prévenu, innocent des modes scientifiques, débarrassé des vicieuses nomenclatures, fait attention à des foules de faits moraux, mentaux, généraux, que le collectionneur de mythes, de textes, de généalogies et de techniques ne daignera pas ou ne pourra pas observer, faute de temps. Le bel ouvrage de M. G. sur les Cheyennes est de ce genre. Publiciste distingué, M. G. est d'ailleurs connu par de nombreux travaux sur les Indiens des Etats-Unis, et nous avons souvent mentionné son nom et ses travaux. Depuis trente-cinq ans, il s'est constitué l'historien et le chroniqueur des Cheyennes et de quelques autres tribus des Prairies : il est leur intime et pratique leur langage.

Cette monographie se divise en quatre parties. Nous réservons pour la III<sup>e</sup> section de l'*Année* ce qui concerne l'organisation domestique et politique. Nous ne parlerons que pour mémoire de celle qui concerne l'histoire de la tribu et de ses migrations (I, p. 5-10, p. 62) et n'en noterons que le trait fondamental : le changement d'habitat, de vie économique et sociale qu'a causé, là comme dans toute la Prairie, l'arrivée du cheval ; l'altération a été si profonde chez les Cheyennes qu'il faut les con-

sidérer comme un des rameaux les plus aberrants de la souche algonquine. Quel qu'en soit l'intérêt profond, extrêmement varié, nous n'avons pas non plus la place pour étudier la longue description des arts techniques (I, p. 170-311), des beaux-arts et des jeux (I, p. 312 sq.). La fabrication des instruments, les industries du transport sont extrêmement bien décrites ; l'usage des animaux et celui des plantes sont analysés dans tous leurs détails (v. aussi II, p. 166-181). Le fait que c'est une « société de femmes » qui a le privilège de l'« *ars plumaria* » (I, p. 160-168, et II, p. 385) est tout à fait curieux.

A la religion est consacrée la plus grande partie du volume II. C'est un tableau très vivant et très exact de ce que M. G. a pu encore observer dans cette tribu des Prairies. Le culte des confréries ressort très nettement. On dirait que toute la religion des clans est effacée (v. I, p. 94, tabous totémiques disparus). Les trois grandes cérémonies décrites : celle de la « Loge-Médecine », celle intitulée « Massaum », celle de « Médecine Danse » ne laissent guère apparaître, comme jouant un rôle, hors de la confrérie spéciale de chaque culte spécial, que les « bandes de soldats ». On pourrait dire avec assez de précision que ces Algonquins n'ont plus que le Midé — la grande société secrète — le mystère de leurs frères de l'Est. On le dirait même avec netteté, si, en particulier, le grand rituel de la Massaum (danse des fous et des animaux) ne comportait, outre les représentations du buffle et des « Contraires », toute une série de danses animales, soigneusement orientées dans les diverses parties du camp, et qui paraissent être l'apanage d'individus (familles ? clans ?) déterminés. Il y a là, sans doute, un écho de totémisme, et du culte totémique public. Mais même ceci est incertain. Et voici un inconvénient de l'observation mal dirigée. M. G. nous décrit les cérémonies ainsi : Un tel et un tel, « Petit loup », un combattant fait cela (p. 312). Si nous décrivions une messe pontificale à Paris, parlant de M. Dubois au lieu de dire « Le Cardinal », personne ne nous comprendrait. Il se peut que « Petit Loup » agisse en tant que repré-

sontant de quelque chose, clan, famille, et que ce soit d'un totem. Mais peut-être aussi tout cela est effacé. — La description de la « Loge Médecine » est plus originale. Il ressort que ni son caractère solaire n'est si marqué, ni les rites des tortures n'y tiennent une telle place qu'ils méritent de lui donner leur nom (II, p. 212). Par certains côtés, par l'autel symbolique du monde, avec ses « fiches » et ses symboles, cette cérémonie, comme la « Massaum », se rapproche de cérémonies Pueblos ; par certains autres : donateur de la fête, initiation, etc. (même cas pour la « Médecine Dance ») elle tend à la fois vers le Midé (type algonquin) et vers des sortes de potlatch. Ici le sens du concret, l'observation directe de M. G. nous font apercevoir des traits qui rapprochent ces cultes décomposés d'autres mieux conservés. — Tout ce que M. G. nous apprend des « *Contraires* » (II, p. 80 sq.) et de la Société des *Contraires* (II, p. 204 sq.) est important ; celle-ci joue le rôle de ces « sociétés des fous » si nombreuses dans l'Amérique du Nord, et dont on ne saurait exagérer le rôle esthétique et religieux ; les personnages qui portent le titre de « *Contraires* » et doivent être distingués de la confrérie des « *dévoués* » (pour ainsi dire), jouent un grand rôle militaire (cf. I, p. 187).

Les recherches de M. G. sur le culte privé, sur la magie (II, p. 17 sq.), sur les tabous (II, p. 193, etc.), sur le sacrifice, ont été moins heureuses ; de même celles qu'il a faites sur la mythologie. Il faut certes les prendre avec celles déjà publiées ailleurs. Mais les résultats d'ensemble sont pauvres ; ou les Cheyennes ont une mythologie faible, ou M. G. est arrivé trop tard, ou il n'a pas su la déceler. Comme la tribu est décomposée depuis des siècles, changée deux fois, dans son habitat et dans son train de vie (cheval, réserve) et dans son milieu (européen), toutes ces explications sont possibles.

M. M.

BOAS (F.). — Ethnology of the Kwakiutl. (Based on the data collected by G. Hunt). XXXV<sup>th</sup> Ann.

*Rep. of the Bur. of Amer. Ethnology.* — Washington, Smithsonian Institution, vol. I, p. XLIII-793, vol. II, VIII-1482 p. in-8°.

N. B. — Les millésimes du Bureau d'Ethnologie correspondent si peu aux dates réelles des publications et d'autre part les lenteurs des transmissions administratives sont telles que nous considérerons les dates de l'arrivée à Paris comme celles de l'édition.

L'œuvre considérable de M. Boas et de son informateur indigène, G. Hunt, sur les Kwakiutl, n'est pas encore terminée par la publication de ces deux gros volumes de textes traduits, de tableaux, d'index et de glossaires (kwakiutl-anglais et anglais-kwakiutl). Une suite en paraîtra dans les collections de l'Université Columbia. Et elle n'épuisera pas la matière, même après les volumes de la Jesup Expedition, et bien d'autres. Tant requiert de place la simple description du droit, de la religion, de l'économie et des arts techniques et esthétiques d'une société certes riche et complexe, mais nullement extraordinaire parmi les sociétés dites inférieures. Aucune illusion n'est plus erronée que celle qui dépeint celles-ci comme simples et faciles à décrire.

Cette « Ethnologie des Kwakiutl » ne prétend être qu'un recueil de documents et plus spécialement un ensemble de textes transcrits et traduits, quelques-uns en traduction juxtalinéaire, tous en langage courant, mais tous soigneusement. A ce titre, elle est un document philologique de premier ordre, plus encore que linguistique. Nous ne faisons que mentionner cela, et dire que la méthode de publication suivie, pour précise qu'elle soit, n'est pas à l'abri de toute critique ; elle fait peut-être fort abstraction des dialectes et des variations individuelles ; elle donnera de la tablature aux linguistes préoccupés de savoir plus que la phonétique et la transcription adoptées par Hunt et par M. Boas.

Cependant ce livre contient plus que cela. D'abord une partie de ces textes (vol. I, p. 53, p. 603) constitue une inappréciable « technologie » kwakiutl. Rapprochée du vol. X de la *Jesup Expedition* dont nous avons



rendu compte, elle est même à peu près complète. Sont décrits, non seulement les instruments, mais encore la fabrication et l'usage de ceux-ci, et enfin la fabrication et l'usage des produits. Une innovation : une collection complète de recettes de cuisine et de règles d'étiquette, de droit, de goût et d'ordre du repas est pleine de faits intéressants. L'attribution de certaines nourritures à certaines gens, et la façon de les prendre, sont en effet typiques (v. aussi, p. 750, les règles de festins de fête à aliments spéciaux).

Nous rendons compte plus loin des faits juridiques. La plus grande partie du reste du livre est consacrée à la religion (v. coutumes et croyances ; chants de shamanes, p. 1294 sq., etc.), ou à des légendes mi-religieuses, mi-juridiques. Celles-ci sont les « histoires de familles ». Jusqu'ici M. Boas (*Jesup Expedition*, vol. III-V) avait surtout publié des légendes de clans. Les légendes des héros des familles nobles des clans ne diffèrent pas sensiblement de celles qui relatent l'histoire des fondateurs. C'est le même système, groupant les mêmes thèmes : le héros qui a la révélation de son esprit tutélaire, qui construit sa maison magique avec l'aide de celui-ci et des dieux, ou la reçoit toute faite avec ses emblèmes, ses privilèges, ses noms et ses potlatchs. Ces légendes sont intéressantes surtout au point de vue juridique. Ce qu'il y a de plus neuf, ce sont les indications concernant : les prières (p. 617, p. 1366 sq.) ; les cultes du feu (de « Assis sur le feu », p. 749, p. 1331 sq.) ; une bonne collection de tabous et de rites divinatoires ; enfin une description détaillée de rites funéraires que M. B. n'avait pas consignée dans les ouvrages précédents. Les *addenda* concernant le shamanisme sont moins importants (p. 1294 sq.). Au contraire une lacune importante est comblée par une bonne description continue du rituel domestique (tabous sexuels, conception, déformations de la tête, initiation des filles de chefs, etc. (p. 660 sq.). Les rites concernant les jumeaux sont remarquables (p. 673 sq.).

M. M.

HAEBERLIN (H.) und GUENTHER (E.). — *Ethnographische Notizen über die Indianerstämme des Puget Soundes.* — *Zeitschr. f. Ethnologie*, 1924, p. 1-74. (Totems, potlatch, chefs, commerce).

DENGLER (H.). — *Indianer. Die Indianerstämme des Ostens und der Prärien.* — Stuttgart, Francksche Verlagsbuchhandlung, 1924, 79 p., petit in-4° (96 ill.).

Utile : bon recueil d'illustrations rares extraites des vieux auteurs, de Champlin à Catlin, avec commentaires d'un américaniste compétent. Concerne exclusivement une douzaine et demie de nations.

M. M.

SCHULTZ (J. W.). — *Friends of my Life as an Indian.* — Boston, Houghton, 1923, 305 p. in-8°. (Description des Blackfeet. Religion, recueil de mythes et contes.)

BARBEAU (M.). — *Indian days in the Canadian Rockies.* — New-York, Macmillan Co, 1924, in-8°.

#### *Amérique du Sud*

KOCH-GRÜNBERG (Th.). — *Vom Roroima zum Orinocco. (Ergebnisse einer Reise in Nordbrasilien und Venezuela, etc.).* — Berlin, Reimer, vol. I., *Schilderung der Reise*, 1917, x-406 p. in-8°; vol. II et IV (non parvenus); vol. III, *Ethnographie*, 1923, xii-446 p. in-8° (avec cartes et planches); vol. V, *Typen Atlas*, 1924, 28 p., 180 pl. in-8°. — *Zwei Jahre bei den Indianern Nordwest-Brasiliens.* — Stuttgart, Strecker und Schröder, 1923, xii-416 p. in-8°.

Koch-Grünberg vient de mourir au cours d'une dernière exploration de cette même région de l'Amérique du Sud qu'il avait tant fait pour connaître. C'était un pionnier ; ses fructueuses aventures toujours réalisées avec un maximum de rendement ont ouvert à nos sciences descriptives et comparatives un territoire immense. Les peuples des hautes vallées des affluents du nord-est de l'Amazone, ceux du bassin sud de l'Orénoque étaient très sommairement connus. Après Koch-Grünberg ils le sont presque

suffisamment. Cette vie d'homme encore jeune a été consacrée à la science et couronnée par une belle mort.

Une partie du travail considérable de Koch-Grünberg ne peut être expliquée ici : celle de linguistique et d'anthropologie. Une autre partie ne peut être appréciée que par ceux qui ont pu voir les très grandes collections rapportées et classées par lui au Musée de Stuttgart et ailleurs. L'autre partie de son œuvre, celle de sociologie descriptive, a été souvent mentionnée et étudiée dans l'*Année*.

Le dernier ouvrage reparait maintenant sous une forme plus populaire et plus courte. De plus K. lui donne l'allure d'un journal d'observations et de route. Cette édition peut donc être considérée comme un utile complément de la première. Les faits sociaux y sont décrits comme des événements et on y peut distinguer les observations directes des reconstructions obligatoires de l'ethnographe (par ex. la description des danses à Atiaru).

Le premier ouvrage, *Vom Roroima*, etc., comprend aussi une relation de voyage (vol. I) enrichie de nombreuses gravures et de quelques faits ethnographiques (ex., p. 47, p. 353, flagellations), mais qui n'a d'intérêt pour nous que dans la mesure où elle permet la critique et l'observation. Le deuxième volume, contenant les légendes et mythes des Taulipang et des Arekuna, date de 1916. Il ne nous est pas parvenu ; nous n'en ferons donc pas état. Le cinquième volume est une collection de photographies et de données importantes pour l'anthropologue exclusivement. Le troisième volume nous intéressera donc seul. C'est une description approfondie de trois groupes de tribus d'entre Orénoque et Amazone, sud des Guyanes et nord du Brésil, jusqu'ici très peu connues : 1<sup>o</sup> les Taulipang qui sont des Caraïbes ; 2<sup>o</sup> les Schiriana, Waïka, etc., dont les langues semblent provisoirement isolées, et dont les races sont petites (III, p. 304) ; leur civilisation paraît moins élevée, mais est au fond du même type que celle des grandes familles de peuples avoisinantes (K. donne au fond peu de renseignements sur ces tribus,

sauf au point de vue technologique) ; 3<sup>o</sup> les Yekuana et les Guinau, qui sont des Arawak. Chez ceux-ci, K. n'est resté en tout que quatre des derniers mois de son voyage.

Ces tribus, surtout les Yekuana, occupent une place importante dans la vie économique des autres peuples, qu'elles fournissent de racloirs à manioc, etc. (p. 355 sq.) ; en général, elles constituent un centre commercial. Nous eussions aimé mieux connaître ce sujet. (Il y a contradiction entre le crédit et la confiance qui régneraient entre eux, p. 355, et la malhonnêteté qu'on leur prête ; mais peut-être y a-t-il deux genres de commerce là-dessous). Au surplus ce sont certainement des hommes bien doués (v. des cartes, pl. 62). Mais les renseignements concernent presque exclusivement la technique et la religion (p. 372 sq.) et surtout la magie, en particulier médicale. Cependant ils sont sommaires et K. conclut mélancoliquement qu'il a commencé à comprendre cette civilisation, mais en sait très peu de choses (p. 389).

L'étude des Taulipang est la plus importante (III, p. 1-284). Elle est même plus que descriptive. Des notes abondantes, des comparaisons systématiques avec les tribus avoisinantes soit également caraïbes, soit Arawak et autres, des références aux vieux auteurs, des études des relations intertribales, en font un solide travail d'ethnologie, et souvent, surtout en matière de technologie, une base d'études théoriques (v. en particulier la sarbacane et l'arc, p. 66 sq.). Des détails sont également importants (p. 90, division du travail entre les sexes). Les mythes ont été publiés à part.

L'organisation sociale et économique sur laquelle on trouve des anecdotes nombreuses dans le premier volume est, ou bien mal étudiée, ou en voie de décomposition, car les descriptions sont sommaires et un peu artificielles. Ainsi les documents (p. 94, 97), sur la descendance utérine si typique des Caraïbes, et sur les noms (p. 140-145), sur l'organisation de la grande maison, si typique elle aussi, sont pauvres. C'est l'effet que font surtout ces derniers (p. 17),

si on les compare à l'excellente description de la construction remarquable des maisons du type ordinaire (toit sphérique), p. 20 sq. Au fond, K. s'est attaché aux deux pôles de la vie sociale : le matériel d'une part, et ce qu'on appelle — d'un terme vague — la mentalité, et qui comprend la religion, en particulier les croyances. Les mythes sont l'objet de tout un volume, et la plus importante partie de celui-ci (p. 170-288) est une analyse des représentations d'esprits et de la magie encore plus qu'une analyse du culte positif. Celle-ci est — franchement — insuffisante.

L'intérêt de la longue énumération d'esprits est renforcé par une espèce de mythologie comparée caraïbe et arawak (v. les notes des p. 172, 190). Elle se distingue par une couleur locale assez particulière, mais sans rien de saillant, sauf peut-être en ce qui concerne la notion d'âme (p. 170 sq.).

La magie au contraire présente des faits typiques, des formes notables de shamanisme (v. surtout p. 196 sq.), des notions très caractérisées des forces des choses naturelles (esprits des eaux, plantes, etc., p. 188 sq., 210 sq.).

Et K. avait donné toute son attention au rituel formulaire. Or, il est d'une abondance mythologique remarquable. D'une part ce sont des « rites d'origine » comme les rites finnois (v. *Année*, II) ou comme les formules dites de Mersebourg (p. 220, n. 2); on y raconte le mythe qui fonde le rite : comment le mauvais ancêtre-esprit ensorcela et comment le bon ancêtre-esprit délivra le patient de l'époque mythique. La récitation du mythe fait partie de l'enseignement du rite, et le rite lui-même consiste à répéter le mythe sous forme abrégée, dans la première partie, s'il s'agit de maléfice, dans les deux, s'il s'agit de l'exorcisme. A côté de ce rituel oral et du shamanisme, le rite manuel est sommaire, brutal, et ce serait une grave erreur de le détacher de son « contexte ».

Nous parlons plus loin (Sociologie esthétique) du remarquable Appendice sur la musique.

M. M.

NIMUENDAJU (Curt). — *Os Índios Parintintin do Rio Madeira*, — *Journal de la Société des Américanistes*, N. S., XVI, 1924, p. 201-279.

M. N. qui consacre sa vie à l'étude des Indiens de l'Amazonie a écrit cette bonne monographie d'une tribu très peu connue du Rio Madeira (groupe Tupi), à l'appui (p. 224) d'une collection envoyée au musée de Göteborg. Cependant elle est sommaire au point de vue religieux, et même au point de vue technologique et esthétique (p. 249), bien que la collection soit fort importante. Le fait le plus notable est la division en deux clans exogames à nom animal (sinon à culte totémique certain, p. 225). Un assez bon tableau de la moralité suit (pudeur, vol, courage, etc.). Ces descriptions manquent d'ordinaire et nous notons celle-ci avec plaisir.

M. M.

### *Eskimos*

THALBITZER (W.). — *The Ammassalik Eskimo. Contribution to the Ethnology of the East Greenland Natives*. Meddelelser om Grönland, vol. XL (second part. 3). — Copenhague, Bianco Luno, 1923 (1921), xii, cxv-564 p. gr. in-8°.

M. T. a voué sa vie à l'étude linguistique, historique, sociologique et à l'observation des Eskimos. Peu de familles de peuples, dits primitifs, ont eu la chance de s'attacher un pareil savant. Et M. T. est en bonne voie pour donner de celle-ci un tableau impérissable.

Ce livre fait suite à une longue série linguistique, ethnographique, et plus spécialement à la traduction anglaise, enrichie singulièrement, de l'ancien travail de Holm : le premier explorateur et ethnographe d'Angmagsalik, comme on écrivait alors (côte Est du Groenland). L'œuvre est tout simplement admirable par la conscience, l'exactitude, le talent philologique d'observation et d'expression, et la profondeur des idées. Nous rendons compte plus loin (Esthétique) des deux premières parties qui concernent la musique et de ce qui, dans celle-ci, concerne la poésie eskimo. Ici, nous mentionnons seulement pour mémoire le chapitre sur les dialectes de la côte Est du Groenland et celui qui concerne les méthodes d'enregistrement (phonographe et transcription) du

langage et de la musique (p. 544-559). Et nous nous bornons à extraire, sans commentaires critiques, inutiles d'ailleurs, ce qui concerne le rituel oral (v. p. 116 les observations sur le rapport des tabous et du langage).

M. T. n'en a trouvé que de trois sortes : un rituel magique (p. 248 sq.) de chasse et de porte-bonheur, faisant rarement mention d'esprits (un seul de ceux-ci est un dieu prêchant, p. 252, p. 273), de fin de deuil (p. 263 sq., qui est en réalité encore un rituel de chasse) ; un rituel shamanistique, des *angedkok*, mages-shamans (n° 105 sq.), qui est généralement un rituel des esprits auxiliaires (qu'il faut rapprocher des histoires de *qila*, et de *tupilak*, esprits) et d'entraînement, d'initiation des *angedkok* (p. 450, 473 en particulier) ; un seul de ces esprits est un animal, corbeau, dont la formule reproduit une remarquable conversation avec le shamane (p. 284). Nous reviendrons plus loin sur les fameux chants au tambour juridiques. Mais ils sont trop distincts des chants de l'*angedkok* — également au tambour — et trop spécialement moraux, pour que nous fassions ici autre chose que noter leur caractère rituel.

Sur le caractère général de ce rituel oral, il faudrait citer en entier les p. 248, 250 de M. T. Sur le caractère individuel et cependant traditionnel, transmis et collectif de ces formules rarement communes à deux individus ; sur la façon dont les individus y croient ; sur la valeur optative de formules purement descriptives, les remarques de M. T. valent infiniment.

La section consacrée aux légendes d'Ammassalik est non moins précieuse au point de vue mythologique qu'au point de vue philologique. Elle est enrichie de nombreuses notes, et de comparaisons systématiques. M. T. nous semble y avoir prouvé sa théorie que les meilleures versions des mythes eskimos, les plus complètes, sont celles de l'Alaska. Sur la façon dont les histoires sont récitées, on trouvera d'excellentes remarques (p. 387, 388). En particulier il faut noter la clause, curieusement correspondante à celle des Chukchee : « les histoires raccourcissent l'hiver ».

M. M.

FLAHERTY (R. J.). — *My Eskimo Friends. (Nanook of the north).* — New-York, Doubleday, 1924, in-8°. (Livre du fameux cinématographe.)

### Afrique

TORDAY (E.) et JOYCE (T. A.). — *Notes ethnographiques sur des populations habitant les bassins du Kasai et du Kwango oriental. I. Peuplades de la Forêt. II. Peuplades des Prairies.* — (*Annales du Musée du Congo belge. Ethnographie, Anthropologie, série III, tome II, fasc. 2.*) Bruxelles, 1922 (1923), iv-359 p. gr. in-8° avec 17 pl. en coul.

L'enquête ethnographique de M. Torday au sud du Congo belge, qu'il publie avec la collaboration éclairée de M. Joyce, trouve ici son achèvement retardé par la guerre. L'attrait de la nouveauté avait paré le volume précédent, dont A. Bianconi et E. Durkheim ont rendu compte (*Année*, XII, p. 384). On se souvient de la révélation, peut-être alors un peu trop fortement sentie, que fut la découverte, en particulier, de la civilisation, de l'art, de l'histoire, du droit et de la religion des Bushongo. Ce second volume n'apporte rien d'aussi sensationnel. Il est même plus essentiellement ethnographique. L'intérêt de M. T. et de M. J. s'est plus porté sur l'histoire (p. 355-359) et sur les diverses origines des tribus que sur l'observation intensive de celles-ci. Nul doute que cette histoire ait été très mouvementée et que, sauf peut-être les Babunda, aucune tribu ne soit originaire du pays qu'elle habite. Enfin, sûrement, l'influence de l'empire Ba-Lunda dans ces régions a été considérable, et il est même étonnant que tant de grandes migrations, de conquêtes et de variations, même récentes, aient laissé tellement leur physionomie propre à chaque tribu. Cependant, même à ce point de vue, il ne faut considérer cette vaste enquête de M. T. que comme une œuvre provisoire, des documents versés aux historiens de ces populations (p. 4 sq., p. 228 sq.).

MM. T. et J. distinguent fortement entre tribus de la forêt et tribus de la prairie : en l'espèce, celles-



ci sont les Basonge et les Batetela ; ces derniers étant originellement des forestiers qui ont émigré dans une contrée plus ouverte. La distinction ne nous paraît pas, à nous, si marquée ; du moins, M. T. n'a peut-être pas réussi à la rendre évidente. Cependant les Basonge appartiennent certainement au groupe Baluba, et, en particulier, ont gardé, de l'ancien royaume, une organisation de fonctionnaires féodaux fort nette (p. 12). Notamment, au point de vue religieux : le panthéon (culte de Moloki), les beaux masques (p. 29) sont tels que nous les trouvons également chez les Batetela et leurs sections Sungu (masques, p. 79). A noter p. 90 une très belle description, avec planches (fig. 73 sq.), des tatouages à cicatrices dont cependant l'analyse eût dû être plus détaillée pour être parfaite ; à noter aussi l'organisation féodale des Bankutu (p. 162) et les masques Akela.

Les sociétés de la prairie sont presque de même type. Les mieux étudiées sont les Bambala, Bayaka, Babunda, Bapende (à quelques autres, M. T. a rendu plutôt une visite de collectionneur : Badjak, Bakwase, etc.). Les Bambala et les Babunda ont des *fumu* (p. 252) et une caste de nobles Muri ; les croyances concernant l'âme (p. 291) et les Moloki (p. 289) ; et les sifflets et le remarquable pasque « Buya » (v. surtout p. 297, 333 sq.) des Bapende ont ailleurs des équivalents. Partout enfin, chez les gens de la forêt comme chez les gens de la prairie, l'organisation domestique oscille entre le clan et la famille agnatique indivise et présente des traits plus ou moins accusés de descendance utérine (ex. p. 171, 172 ; v. p. 244 une bien mauvaise interprétation de l'envoi du fils dans le village de la mère). Même les Bapende, qui semblent être la seule population originaire du pays, ou ont été fortement influencés ou ont fortement influencé leurs actuels voisins.

Au fond, les forestiers sont plutôt gens de la clairière. D'un autre côté, les gens des prairies ne se distinguent d'eux que par certains traits de la vie matérielle : les méthodes de chasse, la plus grande abondance de bétail. Et les forestiers sont très divers

comme les gens de la prairie. Se tromperont donc ceux qui cherchent à lier étroitement, dans ce cas, les conditions géographiques même aux structures sociales, à l'organisation, et, à plus forte raison, aux phénomènes de la vie mentale. Il y a autant de différence entre les Bapende et les Bakwese qu'entre eux et les Basonge. On n'entrevoit aucun moyen de les classer, sauf par le langage. Même les industries (fer, etc.) sont réparties sans lien étroit avec les deux milieux. Peut-être pourrait-on cependant se servir de la présence ou de l'absence du marché (ex. p. 177, 4 ou 7 jours), si caractéristique de l'influence arabe ou soudanaise. Mais, même en ce cas, ce n'est pas le fait physique qui domine. Voici donc — jusqu'à plus ample informé — un cas assez remarquable d'une relative indépendance de certaines sociétés par rapport à leur milieu.

On trouvera d'importants renseignements sur les divers régimes de l'esclavage (esclaves toujours mangés chez les Bankutu, p. 174, 177), et sur l'art du forgeron un peu partout. Il faut aussi remarquer que les huttes funéraires des Akela sont plus belles que les maisons des vivants.

Il faut excuser MM. T. et J. de leurs fautes de style ou d'impression et leur être reconnaissant d'avoir bien voulu écrire ce travail en français.

M. M.

VEDDER (H.). — *Die Bergdama*. I. — Hambourg, Friederichsen, 1923, vi-199 p. in-8°. (Importante étude de ces pygmoides africains, qu'on appelle communément Damara. Totémisme.)

SCHWEITZER (A.). — *A l'orée de la forêt vierge*. — Lausanne. Édition de la Concorde, 1923, 194 p. in-8°.

Ouvrage du philosophe dont nous mentionnons plus haut la « Philosophie de la civilisation ». Ces « Récits et réflexions d'un médecin en Afrique équatoriale » ne se distinguent cependant pas des correspondances ordinaires de missionnaires ; même les quelques pages consacrées aux indigènes (Pahouins de l'Ogooué), en particulier au fétichisme, dénotent de la part de M. S. une certaine incompétence d'ethnographe (exemple, p. 62, sur les trépanations) et même une certaine incuriosité. D'autres pages

sont assez profondes (p. 85 sq.) : sur les idées de crime et de châtement, sur la paresse à la production, ou sur la polygamie (p. 141). Les plus intéressantes concernent le contact entre blancs et noirs et les problèmes coloniaux et moraux qu'ils soulèvent.

M. M.

C. — *Systèmes religieux tribaux*

Par MM. A. R. BROWN et M. MAUSS

DRIBERG (J. H.). — *The Lango ; a Nilotic Tribe of Uganda.* — London, Fisher Unwin, 1923, 468 p. gr. in-8°.

Voici l'une des meilleures monographies écrites sur une tribu africaine dans les dernières années. C'est l'œuvre d'un administrateur qui a vécu avec cette tribu pendant sept ans et a appris son langage, qui s'est donné la peine de rechercher tout ce qui concerne sa vie et ses coutumes, et qui se révèle un observateur consciencieux et exact. Peut-être ce livre aurait-il été encore meilleur, si l'auteur avait possédé mieux les derniers résultats de la sociologie.

La plus importante de ses nombreuses contributions est sa description des croyances religieuses des Lango et en particulier de celles qui sont organisées autour d'une conception qu'il dénote sous le nom de *Jok*. Le même mot se retrouve dans d'autres tribus nilotiques, mais nous connaissons mal son sens. Ainsi, pour les Dinka, on nous disait que le mot « *jok* » était un nom collectif des esprits ancestraux : au contraire, pour les Shilluk, « *juok* » nous est donné comme le nom d'un des grands dieux auquel on demande quelquefois la pluie. Il ressort de la bien meilleure description de M. D. que, fort clairement, en lango, le mot « *jok* » désigne une de ces conceptions indéfinies dont nous connaissons l'existence chez de nombreux peuples, et qui sont ordinairement si mal décrites dans les ouvrages d'ethnographie, parce qu'une investigation suffisamment large et profonde n'a pas été faite et parce que l'investigateur a désiré rendre sa description beaucoup trop définie. Même l'exposé de M. Driberg n'est peut-être

pas aussi complet qu'on pourrait le désirer; mais, comme il nous donne les descriptions des indigènes eux-mêmes et souvent dans les termes originaux, il est possible de donner au moins une esquisse de la nature même de cette représentation. En certains cas, *jok* est conçu comme une force impersonnelle, naturelle et spirituelle, dont dépend le bien-être de la communauté. On le décrit comme de l'air en mouvement, et, quoique sa présence soit universelle, elle se fait plus particulièrement sentir ou voir dans les tourbillons et les tornades (p. 216). Les villages ne sont pas bâtis sur les collines, parce que celles-ci sont en relation avec *jok* (p. 218) et qu'un tel site serait dangereux; un village dans lequel de nombreuses morts se produisent est dit être « sur le sentier de l'air » ou « sur le sentier de *jok* ». Ainsi la mort et la maladie semblent venir de *jok*; les phénomènes de la naissance sont même plus nettement attribués au *jok* (le *jok* qui est à l'intérieur cause l'enfantement). La naissance de jumeaux est considérée spécialement comme une manifestation de *jok* et est un événement de bon augure (p. 138, 221). Le *jok* est tout le bien et tout le mal qui arrive à la société, la progression des saisons, les années de bonne récolte et les années de sécheresse.

Quoique les affirmations de M. D. ne soient pas très définies, il semble que les natifs considèrent le *jok*, de temps en temps, comme une force pénétrant tout et impersonnelle, en ce que, dans cette occasion, on ne lui attribue aucun attribut d'aucune personnalité. Dans d'autres cas cependant, *jok* est conçu comme un être personnel, et cet aspect a tellement frappé M. D. qu'il traduit le mot par dieu et se sert du pronom « il » pour le désigner. Mais le caractère protéen de la conception va plus loin. Non seulement *jok* est quelquefois personnifié en un être suprême unique, mais encore il est habituellement personnifié dans un nombre de dieux plus petits. De ceux-ci le plus important est Atida qui est appelé *minjok*, mère de *jok*. Les autres sont *jok adongo*, en relation avec le culte des arbres sacrés dans lesquels il est présent et du haut desquels il

délivre des oracles; *jok lango*, *jok orongo*, qui est en relation avec les âmes des hommes et des animaux; *jok nam* est une manifestation de *jok* qui date de 1897; *jok omarari* est une manifestation encore plus récente dont la spécialité est la peste bubonique. Ces êtres divins sont tous, en un sens, des manifestations spéciales de *jok* personnifié séparément. Cependant *jok lango*, par exemple, est regardé comme spécialement responsable de la maladie en général; au contraire, la lèpre est due à *jok*, divinité impersonnelle.

Tous les hommes et quelques animaux possèdent une âme appelée *tipo* (ombre). Ces âmes sont en relation avec la manifestation de *jok* appelée *jok orongo*; et la connexion peut même être décrite comme une identité. Le *tipo* est *orongo* (p. 220, 229). M. D. suggère que peut-être le sens véritable des commentaires indigènes est « que le *tipo* est simplement l'aspect de *jok* qui est le plus intimement associé avec l'existence humaine, comme si un atome de *jok* était entré dans l'homme à sa naissance, naissance qui elle-même est le résultat de l'intervention de *jok* ».

Le terme *jok* sert aussi, comme chez les Dinka, à désigner les esprits ancestraux collectivement. Le culte des ancêtres est moins développé chez les Lango que dans la majorité des tribus pastorales africaines à descendance masculine. L'esprit d'un mort peut se révéler à l'un de ses descendants et lui demander l'érection d'un autel, mais cet autel ne sera pas conservé après la mort de celui qui l'a érigé. A part ces cas spéciaux, les esprits des morts semblent perdre leur personnalité et se fondre dans *jok*.

Il faut encore noter que le mot *jok* est un singulier et que le pluriel qui serait *jogi* n'existe pas. *Jok* est essentiellement un. Certains hommes et femmes sont appelés *ajoka*. Et ils correspondent aux hommes-médecine et aux devins des autres tribus africaines. Des autels sont élevés aux esprits ancestraux et à quelque manifestation spéciale de *jok* (*adongo* par exemple). Chaque autel est confié à un *ajoka*, avec l'aide duquel ou de laquelle on peut obtenir un oracle

de l'autel. Les sorciers, c'est-à-dire les praticiens de la magie maléficente, sont appelés *ajok*, pluriel *ajoki*, qui semble signifier, par dérivation, l'homme des *jok*.

Ainsi, à l'intérieur de cette représentation unique désignée par le mot *jok*, nous retrouvons : la représentation du *mana*, celle d'un être suprême, celle des divinités spécialisées, celle de l'âme, celle des esprits des morts, et enfin celle des forces dont le sorcier se sert. Dans bien d'autres tribus africaines apparaissent les mêmes notions ; par exemple, nous trouvons le même terme usité tantôt pour désigner une force impersonnelle, tantôt un être personnel suprême et tantôt la collectivité des ancêtres. Mais, pour presque tous ces termes, notre information est très fragmentaire ; nous ne connaissons aucune autre tribu dans laquelle cette union ou confusion de représentations apparemment diverses ait été poussée aussi loin que chez les Lango. Cette tribu nous présente donc un fait crucial pour l'étude des représentations religieuses, et en particulier pour l'étude du processus de personnification des forces sociales ou spirituelles.

Arthur RADCLIFFE E. BROWN.

ROSCOE (J.). — I. The Bakitara of Banyoro. II. The Banyankole. III. The Bagesu and other tribes of the Uganda Protectorate. (*Report of the Mackie Ethnological Expedition to Central Africa*). — 3 vol., Cambridge, University Press, 1923, 1924, vol. I : xvi-370 ; vol. II : xii-176 ; vol. III : xv-205 p. in-8°.

La « Mission Mackie » au centre africain (Ouganda Sud-Ouest et Sud-Est) ne pouvait être confiée à un ethnologue plus compétent que M. Roscoe. Après ses beaux travaux linguistiques et ethnographiques sur les Baganda (v. *Année*, XII, p. 128 et 390, etc.), qu'il a évangélisés bien longtemps, M. R. a interrompu une honorable retraite pour une longue et difficile enquête sur place. Sous les aus-

pices de la Royal Society et avec l'aide de Sir J. G. Frazer, il en publie les résultats considérables. Trois grandes tribus, dont les deux premières pourraient, comme les Baganda, être appelées nations, ont été étudiées en détail. Ce sont les Bakitara, plus connus sous le nom de Banyoro (vol. I), les Banyankole de l'Ouest (vol. II) et les Bagesu (vol. III) de l'Est. Ce dernier volume comprend d'autres renseignements sur d'autres tribus étudiées moins en détail, Bateso et Basoga, et trois autres petites tribus des pentes du Ruwenzori et des rives du lac Edward.

L'enquête concernant ces dernières tribus doit être considérée comme une sorte de supplément aux « *Northern Bantu* » de M. R. Les Bateso, que M. R. range dans la catégorie mal faite des tribus nilotiques, resteront encore mal connus. Les Basoga furent autrefois sous la domination des Banyoro et des Baganda, et s'en ressentent. Cependant leurs clans et leurs totems sont plus marqués ; et, quoiqu'il y ait trois rangs de chefs, la tribu reste assez démocratique (II, p. 100 sq.), et ses cultes (p. 104) sont assez lâches ; les vaches et le sol ne sont pas la propriété des chefs ; seul le culte funéraire et ancestral de ceux-ci, surtout des plus grands, a quelques liens avec les usages des royaumes voisins (III, p. 130). Les autres tribus, sommairement décrites, semblent devoir fournir un jour des faits bien intéressants (v. par ex. industrie et commerce du sel des Bakonja, p. 156 sq.) ; le totémisme est évident, partout, avec des totems secondaires. Les Batuse, comme les Kigizi, sont une tribu qui relève du roi de Ruanda (ex-allemand, actuellement belge). Les renseignements sur ces tributaires confirment ce qu'on sait déjà, et qu'il faudrait approfondir. Au surplus toute cette enquête de M. R. prouve l'urgence de tout ce travail ethnographique et en particulier celle de l'observation des tribus du nord de l'Ouganda et du sud de l'Abyssinie.

Les Bagesu du mont Elgon, et leur sous-section les Bakyiga, et leurs voisins les Basubei (avec leur sous-section les Bakasa) sont des Bantus — primitifs

ou dégénérés — à demi pastoraux. Notons chez ces derniers les fermes croyances à la réincarnation des derniers morts dans les premiers nés (III, p. 59) et l'initiation des filles et garçons ; chez les Bagesu (p. 30), celle des garçons est en évidence. M. R., à propos de chacune de ces tribus, donne des renseignements sommaires sur leur droit (nomenclature de parenté d'ordinaire), leur habitat, leurs techniques et leurs économies et leur vocabulaire. On eût désiré avoir aussi des données statistiques.

Des monographies des deux grandes tribus Banyankole (Nkole) et Bakitara, plus connues comme Banyoro, il est possible d'extraire une sorte de sociologie comparée, d'abord au point de vue religieux (v. plus loin la sociologie juridique, etc...).

Ce sont des sociétés composites du type masai : une société de pasteurs, qui portent, dans les deux peuples, les noms de « Ba-huma », a conquis une société d'agriculteurs et artisans, de serfs, « Ba-hera ». Comme la plupart des auteurs, M. R. a coutume de considérer ces envahisseurs comme des Hamites. Cette hypothèse n'est peut-être pas la seule. Le dialecte nkole, n'est, d'après M. Delafosse, ni bantu, ni hamite, mais « nilo-équatorien » ; l'histoire mouvementée de ces peuples est peut-être plus compliquée qu'on ne croit et dit. En tout cas, quoi qu'il en soit au point de vue ethnographique, ces sociétés ne s'expliquent que par cette coalescence, qui laisse aux deux parties qui les composent une certaine indépendance réciproque (*Bakitara*, chap. II, *Banyankole*, chap. II).

Ces deux peuples sont plus unifiés que ne sont les Masai avec leurs Wandorobo, mais cependant moins unifiés que les Baganda voisins. Ce fait est parfaitement évident et explique la forme de religion. Ni le culte obligatoire et public, ni le culte privé ne sont identiques dans les deux groupes. Il y a une partie commune : le culte, très faible, plutôt le mythe du grand dieu (Ruhanga, *Bakitara*, p. 21, *Banyankole*, p. 23, etc.), de quelques dieux, pas tous, de la nature et des lieux (chez les Bakitara, les dieux



appartiennent presque tous aux seuls pasteurs). Chez les Banyankole (p. 9) et les Bakitara (p. 17), les totems des clans sont différents. Tandis que ceux des pasteurs ne sont que des totems variés de la vache, ou plutôt ne sont réellement que des interdits, *muziro* (*Bakitara*, p. vii), ceux des agriculteurs (plus vrais totems) et des hommes libres sont infiniment plus variés, comprennent des animaux et des plantes. Un petit nombre sont d'ailleurs tout à fait aberrants : peau de tambour, panier vide ; ce sont de simples interdits définissant un sous-clan, peut-être même une famille (v. plus loin).

La division est poussée même plus loin, quand il s'agit des cultes qui correspondent mieux à la répartition de la société entre les deux grands groupes qui se partagent si nettement le travail et les fonctions. Les pasteurs, à qui appartiennent les vaches, les chefs et la famille royale sont naturellement, avant tout, chargés du culte royal — sur lequel nous reviendrons — et de l'ensemble des cultes dont le bétail bovin est l'objet, ce culte royal étant partiellement un culte de pasteur en chef. Et, par « culte du lait » et des « vaches », nous entendons non seulement la série des interdits concernant surtout le lait et ses mélanges avec les autres aliments (v. plus haut, c. r. de Frazer, *Folklore*), mais encore une immense série de rituels positifs (*Bakitara*, chap. viii, *Banyankole*, chap. vii) qui rapprochent singulièrement les cultes bantous des cultes de l'Inde, et, en particulier, de ceux des Todas (v. *Année*, XI, p. 156). Au contraire, le « peuple » a naturellement des cultes agraires et des cultes de corporation (culte remarquable du marteau de forgeron, *Banyankole*, p. 107).

Il semble qu'il n'y ait guère que la magie (assez sommairement décrite) et l'ensemble du rituel privé, mariage, naissance, mort, qui ait une certaine unité, surtout chez les Bakitara. La description détaillée de ces cultes domestiques est un des mérites de l'enquête de M. R. Cependant, comme il s'agit ici de vrais peuples, considérables, inégalement touchés par le christianisme, et que les documents sont encore

insuffisamment détaillés et peu localisés, comme nous ne savons même pas avec précision s'il n'y a qu'un langage, ou plusieurs dialectes, variant soit avec les lieux, soit avec les castes, comme M. R. semble avoir cantonné son observation au centre des pays, nous sommes sûrs qu'il reste encore des faits à découvrir.

En tout cas, le fait est typique, aussi crucial que celui de la double morphologie eskimo ou américaine du Nord-Ouest. Nous avons ici des sociétés composites, dont la morale et la religion suivent les sous-sociétés qui les composent. Nous décrivons plus loin l'importance de leurs variations morales.

M. M.

DUNDAS (Hon. Charles). — *Kilimanjaro and its People*. — London, Witherby, 1924, in-8°.

Résultats d'observations chez les Wachagga, tribu composite de Bantu et de non-Bantu.

Le chapitre sur la religion contient un important exposé sur le Grand Dieu, Ruwa, et une des meilleures descriptions de sacrifice que nous ayons de cette partie de l'Afrique.

Les chapitres sur la magie, l'enterrement, etc., sur le mariage, les occupations et industries, la constitution et le droit, les légendes et proverbes, contiennent tous d'excellents faits.

A. R. E. BROWN.

STIGAND (C. H.). — *Equatoria. The Lado Enclave*. — Londres, Constable, 1923, LV-255 p. in-8°.

L'auteur a été l'un des administrateurs de cette ancienne enclave belge revenue au Soudan anglais. Les tribus qui peuplent (p. 111, p. 47, p. 57; cf. p. 79, l'excellente description d'une rétraction interne d'une tribu à la suite de guerres) cette contrée de l'ouest du Nil équatorial sont très nombreuses et riches — mais mal connues (Madi, Bari, etc.). Un certain nombre sont composites de Hamites et de Bantus (Alure, p. 106); d'autres sont pures. Le chapitre XII a l'inconvénient de vouloir donner un tableau d'ensemble des « idées et coutumes » de tribus si diverses, si compliquées, qui ont derrière elles, même dans des temps récents, une histoire si mouvementée. Nous ne retiendrons que la description du grand dieu (Bari) et des faiseurs de pluie, et une vivante analyse des effets, sur la paix tribale, du mariage par achat (p. 137 sq.). Le chapitre XIII indique au contraire un certain nombre de coutumes localisées, surtout religieuses. Tout ceci, comme le

chapitre de linguistique, xvi, est plutôt un aperçu, une reconnaissance, qu'un traitement du sujet.

M. M.

RATTRAY (R. S.). — *Ashanti*. — Oxford, Clarendon Press, 1923, 348 p. in-8°.

M. R. est un ethnographe professionnel que l'une des colonies les plus intelligemment dirigées, celle de la Côte d'Or anglaise, a su s'attacher, pour le plus grand bien de la politique indigène et pour celui de nos sciences. Sur les Ashanti, M. R. a déjà publié, pendant la guerre, un excellent travail, « *Ashanti Proverbs* », et il commence ici une série d'une plus grande envergure. Au fond ce premier volume est plutôt une suite d'Essais séparés concernant nombre de points divers de la sociologie des Ashanti. Il comprend à propos du totémisme, du clan et de la famille, deux découvertes sensationnelles que nous signalons plus loin, sous la rubrique juridique, avec d'autres faits.

La plus grande partie du volume est cependant consacrée à la religion. Cependant, si curieux et notables que soient ces faits, ils ne présentent pas autant d'intérêt. Hors le culte royal et celui des trônes que nous étudions également plus loin, — si la description est complète — les grands cultes publics qui y sont observés sont d'un type assez commun en pays nègre : des carnavaux, des expulsions du mal (x), des lustrations collectives (xx), etc. ; tout comme les cultes des divers sanctuaires de divers grands dieux. Le trait le plus neuf et le plus marqué y est la part considérable que prennent les reines, les prêtresses, les femmes. Comme au Dahomey, elles jouent un rôle actif. Leur caractère moral, la présence des grands dieux sont très nets, et on peut espérer que ce livre, après tant d'autres et après plus de vingt-cinq années de critique sociologique, finira d'écraser la légende scientifique du fétichisme des nègres. Sur Nyame (cf. Nzambi, Bantu), être suprême, et ses fils, v. les chap. xiii, xiv, pourtant sommaires, mais où l'on trouvera l'explication encore

inconnue de l'usage rituel des pots (cf. p. 313 sq.) et des autels.

M. R. a fait une longue et importante étude du langage au « tambour », des « tambours parlant » (xxii). La transmission de mots à des distances assez lointaines est bien attestée, facilitée — ceci est important d'un point de vue linguistique — par les « tons » des langues nigritiennes. Car, même pour les « holophrases » qui sont le « bagage » des tambourineurs, il faut que les intervalles des mots, les comptes de syllabes et les tons de ces syllabes rappellent les mots. Il semble même que l'on puisse, au tambour, réciter (pour les initiés ?) des mythes et des histoires de clan entières (p. 267), et, en fait, c'est dans l'étude d'un de ces longs morceaux de « tambour » que M. R. trouva la première trace des faits concernant le clan, sur lesquels nous allons revenir. Le culte des tambours est remarquable (p. 259 sq.); leur nom « ntumpane » est sûrement d'origine européenne.

M. R. nous promet d'autres travaux sur les notions d'âme et d'esprit, de force magique, sur la magie, etc. Il faut les attendre avant de faire la critique, même provisoire, de ceux que nous venons de résumer.

M. M.

TALBOT (P. A.). — *Life in Southern Nigeria. The Magic, beliefs and customs of the Ibibio Tribe.* — Londres, Macmillan, 1923, xvi-356 p. in-8°.

Le livre de M. A. Talbot ne contient pas d'aussi sensationnelles découvertes que celui de M. Rat-tray. Ou plutôt ce qu'il y a eu de plus notable dans les enquêtes faites par M. et Mrs. Talbot et la sœur de celle-ci, dans le peuple des Ibibio (Nigeria méridional, Cross River) a été déjà publié dans un livre de Mrs. D. Talbot, « *Woman's Mysteries* », qui est la meilleure étude que nous connaissions sur la position sociale et plus spécialement religieuse de la femme en pays nègre ; elle contient en particulier, sur les sociétés secrètes de femmes, des renseignements inappréciables au point de vue sociologique. Cepen-

dant le dernier ouvrage est beaucoup plus complet, au point de vue religieux, que le livre de Rattray.

Les Ibibio, au nombre d'environ un million, divisés en neuf tribus dont une, les Orom, comprend plus de 140.000 habitants (p. 5, n. 1), sont un des peuples les plus riches, les plus indépendants, les moins touchés par la civilisation européenne ou arabe ou soudanaise, du golfe de Bénin. M. T. a été l'un de leurs meilleurs administrateurs. Il ne commet — à notre avis — à leur égard qu'une faute, celle de les considérer beaucoup trop comme des primitifs. Quand — en bon lettré — il les compare souvent aux Grecs et aux Romains (v. p. 267 une curieuse identité d'un fragment de Tibulle et d'une forme de rituel ibibio), aux Sumériens et Babyloniens, il est beaucoup plus près de la vérité.

Naturellement M. T. assène encore un coup à la vieille théorie du fétichisme nègre. Plus les observations se multiplient et s'approfondissent, plus apparaissent la grandeur et la qualité des religions nègres : notion du grand Dieu et des grands Dieux, mâle et femelle, et de la loi (p. 12 sq; cf. p. 262, 267 sur Abassi Isua, dieu de l'Année); symbolisme extrêmement accentué des objets du culte et des mythes, et déjà une philosophie. Ici, M. T. corrobore en somme les informations de Dennett et du major Léonard (p. 9, p. 178).

Cependant nous n'avons pas, même après cet excellent livre, une idée complète de cette religion. Non seulement les efforts ont porté peut-être trop exclusivement sur les phénomènes religieux, et pas assez sur les côtés juridiques de la vie ibibio, mais ils sont eux-mêmes concentrés sur certains points. Il manque par exemple une mythologie; le chapitre xviii est très court : les « Jujus » (ce qui correspond au fétichisme des observateurs d'avant 1900). Sur la magie, les notions de l'âme, de la mort et les rites funéraires, les sociétés secrètes, au contraire, M. T. apporte des documents et des faits en très grand nombre et de très grand intérêt.

Nous retiendrons surtout ce qui concerne les petits (au sens littéral) dieux, presque tous locaux,

dieux paisibles et dieux terribles, dont M. T. décrit et localise avec soin les sanctuaires souvent inaccessibles, et les rites, et occasionnellement les mythes. La description des Ibokk, poupées divinisées, animées en quelque sorte pour le service du rite (p. 64), soulève un coin du voile qui cache la transition entre l'objet rituel et l'image du dieu. Celle des Ndemm (Idemm), petits dieux des eaux et du sol et de la végétation, et de leurs relations avec les morts est non moins utile.

Les nombreux faits concernant l'âme, triple, de l'homme, ne présentent aucun trait extraordinaire. M. T. a bien raison de constater le totémisme chez ces tribus très civilisées et de noter qu'il n'est — pour elles — qu'un cas des « affinités » entre l'homme et la bête (crocodile et léopard-garou, pays des bêtes, p. 89 sq.). Les rituels et sacrifices funéraires surtout en l'honneur des chefs (en particulier leur enterrement en chambre souterraine) sont fort typiques du mélange de vieille civilisation égypto-africaine et bantu-nigritienne.

La magie est d'un type assez normal, et nous ne voyons d'important à signaler que les épidémies, les paniques de sorcellerie (p. 218). Les descriptions de sociétés secrètes et leurs relations avec la magie sont plus remarquables. Leur caractère de confréries publiques est enfin bien marqué, ainsi que leur rôle juridique et militaire (p. 182 ou 112 sq.). Mais surtout leurs manifestations dramatiques sont importantes. Ce que M. T. appelle les « magic plays » ressemble singulièrement à nos « mômeries », à des rites d'incantation collective, et à des rites funéraires. Elles aboutissent même à des représentations de marionnettes, mêlées à des marchés, et à de grandes cérémonies purificatoires tout à fait typiques (p. 147, 157, 188, etc.). Le mythe et l'histoire de la révélation de ces jeux sont souvent donnés.

Louons M. T. d'avoir toujours soigneusement localisé ses observations, de les avoir enrichies de nombreux palabres et « cas » de droit. Il a eu le bonheur d'avoir pour informateur un des grands chefs Orom. Mais il a su tirer de sa situation un avantageux parti.

M. M.

FROBENIUS (L.). — Dämonen des Sudan. *Allerhand religiöse Verdichtungen*. (*Atlantis*, Volksmärchen und Volksdichtungen Afrikas. VII). Veröff. d. Forsch. Inst. f. Kulturmorphologie. — München u. Jena, Diederichs, 1924, 374 p. petit in-8°. — *Volksdichtungen aus Ober-Guinea*. I. *Fabulaen dreier Völker*. (*Atlantis*, XI). — *Ib. ib.*, 355 p. petit in-8°. — *Der Kopf als Schicksal*. — München, Kurt Wolf, 1924, 188 p. gr. in-8°.

M. F., depuis bientôt quinze ans, a découvert l'humanité africaine. C'est à lui que « l'Afrique parle ». Cette expression est le titre d'un de ses plus importants ouvrages. Il nous révèle le vrai mystère d'Atlantis. Le mélange d'Ethiopien, de Hamite, d'Atlantique, etc., qui a produit les civilisations africaines, n'a pas de secret pour lui. Avec l'âge, l'autorité, le succès littéraire et artistique, lui est venue une certaine popularité en Allemagne. M. F. qui ne fut jamais ni un observateur, ni un théoricien très sûr, et qui s'est donné une tâche de raciste germanique, d'ethnologue, de philosophe et de sociologue, semble s'être grisé. Il écrit, dans un style encore plus amphigourique que par le passé, des hypothèses encore plus osées (ex. *Der Kopf*, p. 180, le nationalisme d'Itanka !).

Ce dernier de ses volumes, sous ce titre bizarre : *La tête comme sort* (allusion à une jolie chanson : « une tête - un sort ») n'est, au fond, qu'un recueil de quelques contes et anecdotes d'origines bantou, soudanaise, guinéenne et kabyle, illustrés de façon ravissante, et assez superficiellement choisis pour éclairer les profondeurs de l'âme africaine. Par exemple, l'histoire de l'« hôte de Dieu », du mendiant kabyle (p. 31) est typique de l'islam et non du berbère. Il est bon d'être ethnologue, mais un peu de philologie ne nuit pas.

Les deux autres volumes font partie de la collection intitulée *Atlantis*, qui comprendra quinze volumes et qui est une collection de contes et poésies « populaires » de toute l'Afrique. Les trois volumes parus contenaient les contes kabyles; un autre

reproduisait un recueil de contes du Sahel, recueil fait en Algérie avant la guerre. D'autres contiendront des récits du Kassai et du Soudan égyptien. Ceux que nous étudions ici concernent des sociétés du Soudan français, de l'ancien Togo et de la Nigérie, et recueillent un certain nombre de leurs légendes et de leurs contes. Toutes ces sociétés ont été personnellement observées par M. F., et ces récits ont été collectionnés sur place. A cet égard, ce travail a une valeur de témoignage direct et est le produit d'un labeur considérable.

Ces volumes sont bizarrement intitulés et divisés et encore plus bizarrement vantés. L'un est consacré à l'« Eros primitif » des nègres, et l'autre, de façon assez incertaine, aux « Démons » ou aux « Sociétés secrètes » du Soudan, on ne sait pas très bien. Mais il ne faut pas s'arrêter à ces réclames, quoique l'un de ces recueils soit plus spécialement consacré à la mythologie et à l'anecdote sexuelles. Ils contiennent tous les deux plus et mieux. D'abord ce sont de brèves notices descriptives sociologiques de ces nations et des faits au moins fragmentaires suffisamment bien consignés. Le volume XI contient trois monographies : une des Bassari du Togo nord (pourquoi les appeler *Bassariten*? p. 1-65); une autre des Tim du Togo central (p. 135-169), représentants de la culture atlantique « utérine de seconde formation » (*jungmutterrechtlich*); une troisième des Muntschi (p. 239-266) de la Haute-Benoue (Nigeria) qui seraient d'excellents représentants d'une civilisation mixte d'Ethiopiens et de Nigriliens, des gens « à part ». Sans ajouter d'autre importance à ces qualificatifs grandiloquents et qui ne veulent rien dire, disons que ces monographies concernant des tribus mal connues sont intéressantes et les bienvenues.

Le volume XII contient également celle des Bosso-Sorokoi (pourquoi pas Sorkoi?) du Niger, que M. F. croit connaître mieux qu'il ne fait en réalité (pourquoi aussi écrire Bammana au lieu de Bambara ou de Bâmana?) et celle des Jukum (pourquoi *m* final?) entre Yola et Lokodja, restes de l'ancien



royaume de Kororofa que M. F. appelle un peuple « mythologique » (ce que nous ne comprenons pas). Il s'abstient heureusement de donner des monographies de ce genre à propos des Mandingues et des Haoussa, la partie étant trop grosse. Heureusement aussi cette description des tribus n'est pas trop entachée par cette façon de considérer la tribu comme typique d'« érotisme » ou de « possession », quoique chacune soit présentée sur ce ton. Il est d'ailleurs naturel que M. F. les ait groupées d'après le trait de leur civilisation le plus saillant ou plutôt le plus apparent, pour le ... voyageur qu'il a été.

Cependant très peu de faits sont typiques : sauf peut-être le marché au fer Bassari (XI, p. 22) et les corporations Tim (*Ib.*, p. 150). Il ne faut voir en ce procédé de division qu'un artifice littéraire pour présenter avec art chaque monographie et chaque recueil de textes traduits. De même il ne faut attacher aucune importance à cette répartition des tribus comme typiques de telle ou telle « culture ». La moindre classification linguistique de M. Delafosse ou de M. Westermann nous en apprend plus. Au fond, encore plus que la langue et les races dont l'unité en pays nigritien ne font plus de doute, les « cultures » présentent de toutes petites variations, pour la plupart aisément explicables par l'histoire mouvementée, le milieu variable, les évolutions autonomes et les connexions en tout sens. Tout cet enthousiasme de « morphologiste de la culture » est entièrement théorie et artifice. De bonne ethnographie « intensive » aurait donné, même à ce point de vue, plus de résultats.

Il n'y a que deux grands faits, sinon nouveaux, du moins mieux mis en lumière par M. F. D'abord l'extension et l'intensité des cultes shamanistiques dans l'ensemble du monde nigritien. M. F., qui aime à forger des mots en partant de mots africains, appelle ce système celui des « subachen », des « subaga » (mêmes mots), démons mandingues. Il eût pu aussi bien l'appeler celui du « Bori », nom haoussa, dont il se sert quand il s'agit des Haoussa. Mais il eût fallu, sans doute, citer alors

les beaux travaux du regretté major Tremearne sur les possédés haoussa du Soudan et de Tunis, que M. F. passe sous silence. On peut discuter cette confusion, qui règne dans tout ce volume « Démons du Soudan », entre les loups-garous, les hommes-vampires, les esprits possesseurs et les masques dont les esprits se réincarnent dans les porteurs, membres de très nombreuses confréries et sociétés secrètes. Mais le tableau de celles-ci chez les Bosso (Sorokoi), surtout chez les Jukum de la Nigérie est important et doit être rapproché des informations qu'a données M. Talbot. Cependant nous sommes encore laissés à la superficie des faits, et les sociétés secrètes nègres, surtout celles des femmes, ont encore leur secret. On trouvera, en passant (VII, p. 252 sq.), des renseignements bien curieux sur le totémisme jukum, s'ils sont vrais. Le totémisme organiserait une religion de la nature : le soleil, la pluie, le tonnerre, Shango lui-même, la terre même ayant leurs clans et ceux-ci pratiquant des cultes intermédiaires entre l'*intichiuma* et celui de saints lieux et de grands dieux.

L'autre trait des religions nègres que M. F. met assez bien en vue, à propos des Bassari, Tim et Muntshi, est leur forte imprégnation de thèmes sexuels. Il encombre sa démonstration par des considérations sur les « cultures » (p. 248, etc.), et sur l'« Eros primitif », et sur le « tellurisme éthiopien » (XI, p. 265), qui gâchent même d'excellentes observations (en particulier sur les poteaux mâle et femelle plantés dans les champs). Cependant, non seulement M. F. n'exagère pas, mais même — à notre avis — il est en dessous de la vérité et reste à la surface des choses. On le verra bien quand on lira un véritable *corpus* comme celui que M. Delafosse imprime sur les Mandingues. Au surplus, sauf dans le choix des contes de ce volume (XI), M. F. n'appuie pas trop, et sa monographie des Tim comprend, par exemple, et une description des clans, et une autre des industries, et une autre fort notable de l'économie (marchés et valeurs fixes, p. 151, 160), et des cartes.

Dans toute cette collection d'*Atlantis*, M. F. fait

profession de laisser parler les Africains et d'avoir seulement enregistré leurs mythes et leurs contes, fidèlement. Il a vraiment le sens de la hauteur de leur mythologie et de leur littérature ; il fait bien de signaler chez les Bosso, chez les Jukum, des fragments d'épopées et de cosmogonies poétiques, auxquelles il a eu un certain accès. Dans un grand nombre de cas, même hors des grands royaumes, bien de ces peuples sont en effet arrivés à des résultats très élevés. Mais ces recueils sont superficiels et partiels. Les griots et les danseurs de l'Afrique occidentale, les palabreurs et hérauts de la Côte ont dit peu de chose à M. F. Celui-ci est passé parmi eux en collectionneur de contes, comme en râfleur d'objets ; ce n'est que par endroits qu'il a fait certaines trouvailles. Les collections de contes haoussa, écrits par des Haoussa, édités et traduits sur l'original par Rattray, les proverbes ashanti de Christaller, voilà des documents ethnographiques. Ceux de M. F. sont des documents de voyageur et d'interprète. Ils sont d'ailleurs revêtus d'une toilette qui éveille le soupçon. Leur choix, probablement même chez les informateurs indigènes, a été sans doute dirigé par un système. Leur utilisation immédiate dans ce système est encore plus criticable : ces mythologies atlantiques, éthiopiennes, etc., sont inventées de toutes pièces (ex. *Dämonen*, p. 136), sans travail méthodique de comparaison, même sans véritable localisation (ex. *Dämonen*, p. 173, 174, où on trouvera en plus, p. 173, n. 1, une étonnante explication philologique de la racine so dans *mu-so*, femme). Et M. F. arrive, à force de mythopoésie, lui-même, à parler de « rein templar Fulgurallehre », que l'on retrouvera au volume X (à paraître), « Théorie atlantique des dieux » (*ib.* p. 322 n.) ; et cela à propos du nombre 16 — en l'espèce 16 + 8 — de certaines numérations et surtout de certaines divinations haoussa, qu'il faudrait d'abord étudier et comparer.

M. F. se plaint souvent de n'être pas pris très au sérieux par les ethnologues de son pays. Il ne se plaindra pas de cette discussion. Mais, si nous l'avons faite

longue, c'est parce que nous ne connaissons rien de plus dangereux, pour l'observation elle-même, que cette vaste, furieuse et superficielle curiosité, dominée par l'esprit de système. De plus, on ne peut bâtir rien de solide sur de pareils documents sans les critiquer un à un. Mettons en garde les jeunes travailleurs contre ce genre extensif et hâtif de sociologie descriptive. Il faut lui préférer d'honnêtes, simples et philologiques documents d'ethnographie en profondeur.

M. M.

PREUSS (K. Th.). — *Religionen der Naturvölker Amerikas, 1910-1923.* — *Arch. f. Religionswiss.*, 1923, XXII, p. 284-321. (Revue d'ensemble de toute la littérature du sujet pendant cette longue période.)

MEINHOF (C.). — *Afrikanische Religionen.* — *Archiv f. Religionswiss.*, 1923 (1924), XXII, p. 176-201. (Revue d'ensemble de la littérature du sujet pour 1910-1923.)

MONTEIL (Ch.). — *Les Bambara du Segou et du Kaarta. Etude d'une peuplade du Soudan français.* — Paris, Larose, 1924, 404 p. in-8°.

KARAŠEK (A.) (édité par Eichhorn). — *Beiträge zur Kenntniss der Waschambaa.* — *Bäessler Archiv*, 1923-1924 (fin du travail). (Initiation des hommes et des femmes. Mort et enterrement, magie).

DELAPOSSÉ (M.). — *Terminologie religieuse au Soudan.* — *Anthropologie*, 1923, XXXIII, p. 371 sq.

SIBREE (James). — *Fifty years in Madagascar. Personal Experiences of Mission Life and Work.* — Londres, Allen, 1924, 259 p. in-8°. (Mémoires du fameux missionnaire).

#### D. — *Systèmes religieux primitifs décomposés*

Par M. M. MAUSS

KRUYT (A. C.). — *De Toradjas van de Sa'dan, Masoepoe-en Mamasa-rivieren.* — *Tijdschr. v. h. Konink. Bataviaasch Genootsch. v. Kunsten en Wetens-*

*Wetenschappen. Deel XXIII-(ou III), 1,1923, p. 81-173 ; ib., 2,1924, p. 259-401.*

Tout ce qui vient de cette école de distingués ethnographes hollandais, de MM. Adriani, Kruyt, etc..., spécialisés maintenant dans l'étude des indigènes des Célèbes, est important et intéressant. Les observations sont justes, profondes ; elles proviennent d'hommes qui ont une grande autorité, une longue connaissance du pays, et qui ont une compétence d'ethnographes, de sociologues et de linguistes extrêmement haute. Aucun des travaux qu'ils produisent, théoriques, ou, maintenant, plutôt de pure sociologie descriptive, ne nous est indifférent. C'est de la sociologie en profondeur.

Cependant il faut les avertir. D'abord, les tribus qui sont l'objet de cet excellent travail sont-elles vraiment des sociétés primitives ? Evidemment non. Non seulement ce sont de purs Malais, mais ils ont été soumis de tout temps aux influences de la grande civilisation indonésienne, et même indirectement de l'Inde (ex. *puja*, p. 283, *Çiva*, p. 336, *deata*, p. 355). Il est vrai qu'ils sont terrestres et non maritimes ; divisés en tribus et non en États ; sans villes, simples villageois. Seulement c'est les sous-estimer que de les comparer même à des Mélanésiens. Ils ont le fer et le cuivre depuis peut-être aussi longtemps que nous ; ils ont une agriculture savante et un élevage, et de la richesse en général. Ils ont une organisation sociale assez élevée, féodale (ex. p. 356, droit des *puang*, nobles, aux premiers fruits, etc., différence du rituel funéraire, p. 160 sq.). Ils sont encore relativement païens, n'étant pas encore de bons chrétiens et étant peu contaminés par l'islam ou l'indouisme. Mais le critère religieux est l'un des plus mauvais dont on puisse se servir en sociologie. Ceci dit pour situer autrement les observations de M. Kruyt et de ses confrères distingués, et non pour les déprécier, car il est aussi intéressant de connaître ce qui est entre nous et les primitifs que de reconstruire l'état de ceux-ci.

A un autre point de vue les descriptions de

M. Kruyt appellent des réserves de portée générale. Nous arrivons à un moment du développement de nos sciences où elles doivent approfondir d'autres problèmes que les habituelles questions de la religion et de la famille. Une partie de la sociologie en est encore là. Mais il est temps de l'étendre et nous nous y employons. Or voici un admirable travail d'ethnographie ; et il est à ce point partiel qu'il faudrait plutôt l'intituler : religion et organisation familiale des Toradjas (etc.). Même sur le droit, sur l'organisation du village, les pouvoirs du chef, des nobles, sur le droit criminel ; même, en religion, sur toute la mythologie (que se réserve sans doute M. Adriani) et l'art religieux (c'est M. v. der Veen qui ajoute un chapitre très important, p. 375 sq., sur les *to minaa*, les prêtresses) les renseignements sont clairsemés. Il faut pourtant décrire tout et non seulement les faits à propos desquels des questions générales sont posées par les « sociologues en chambre ». A ce point de vue, il est vrai que M. van Ossenbruggen, M. Adriani, M. Kruyt — témoin son travail sur la vente que nous étudions plus loin — se préoccupent de choses plus variées. Mais ceci est dit justement pour les inciter à observer toutes sortes de faits : juridiques, économiques, esthétiques, morphologiques, géographiques, si l'on veut, etc., et en les décrivant, les énumérant, à poser des questions, sans attendre celles d'une science qui sera toujours en retard sur les faits.

Cette dernière section des Toradjas, que décrit M. K. dans cet opuscule, est formée par plusieurs tribus, en fait les plus excentriques de cette sorte de masse de même langue au milieu de laquelle il vit. Il n'a fait que les visiter. Mais sa moisson est abondante. Elle est presque entièrement d'ordre religieux, et, dans la religion, porte surtout sur le culte domestique. Les rites funéraires sont, en particulier, analysés en détail ; modes d'ensevelissement et sacrifices (v. surtout p. 152 ou 132 la poupée funéraire et sa ressemblance au mort) ; excellent tableau de la chasse aux têtes (p. 255 sq.). Puis est traité à part, et fort heureusement, tout le culte des

animaux domestiques. Nous avons ici un des meilleurs tableaux d'ensemble de ce culte si important (p. 275 sq.). On y trouvera de nombreux points de comparaison avec le monde ancien. Enfin le culte du riz est évidemment fort développé chez les Toradjas (à noter un remarquable rite de l'eau, p. 340). Une observation sur le mot *mana* (p. 159. n.) est précieuse.

Les premiers chapitres consacrés au droit concernent presque exclusivement la famille et le mariage. Il ne montre pas de fait saillant par rapport aux familles malaises types ; le mélange des deux parentés, utérine et masculine, y est évident (p. 93, p. 125 ; p. 123, enfants suivant le père et la mère à volonté).

M. M.

KRUYT (A. C.). — *De Timoreezen. — Bijdragen tot de Taal-, Land-, en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, 1923, vol. LXXIX, Af. 3, p. 344-490.

KRUYT (J.). — *De Moriers van Tinompo. — Ib.*, 1924, vol. LXXX, Af. 1, p. 33-213.

M. K. père a continué ses travaux par une visite à Timor (Sud) dont il retrace l'ethnographie ou plutôt le folklore. Car les gens de Timor sont, parmi les Malais, les plus anciennement influencés par l'hindouisme, l'islam et le christianisme. Il est même étonnant qu'il reste tant de l'ancienne société malaise, et que M. K. ait pu si bien la reconstituer. Car il faut toujours se souvenir qu'en Indonésie, malgré leur excellente conservation, un nombre considérable d'institutions et de formes de pensée et de sentiment malais ne sont observables qu'au milieu d'autres de toutes sortes d'origines.

Les Mori des Célèbes (Central), objet de l'enquête de M. Kruyt fils, ont été moins altérés, et cependant M. K. n'a eu, sur un grand nombre de points, que des renseignements de tradition, fort autorisés il est vrai, mais à propos d'institutions qu'on lui a dit disparues actuellement de l'usage courant (p. 36). Pour la théorie, peu importe si ces faits sont seuls ou survivent à côté d'autres plus récents. Ils sont sociaux ; ils sont ; ils sont intéressants, et MM. Kruyt ont fait des deux côtés une abondante moisson.

A Timor restent : d'importants rites de tatouage (p. 384), un peu de mythologie, des souvenirs très proches des rites et du droit de la chasse aux têtes ; (p. 427-443) des cultes funéraires presque intacts (p. 387 sq.) et de la naissance, etc. ; et, au point de vue du droit, un remarquable mélange de descendance utérine et masculine (p. 356, etc.).

Chez les Mori, malgré l'emploi de la méthode généalogique et statistique (important), il ne nous semble pas que M. K. soit arrivé à déceler, comme système de descendance, autre chose que de très altéré, un type très mixte, et en tout cas, très atténué (p. 86). Des souvenirs de la chasse aux têtes et des usages de guerre (p. 109) sont par contre très vivants. De leur côté, le droit pénal, le procès avec ses ordales devant les chefs, l'organisation en castes de ceux-ci (le *mokole* étant d'origine céleste) fonctionnent. Mais c'est surtout l'ancienne religion qui survit assez pour donner une idée de ce qu'elle pouvait être : avec ses dieux du ciel, de la lune, de la terre (chance mauvaise) ; avec les prêtres et prêtresses ; avec la complication des notions concernant l'âme humaine (les rapports avec les animaux sont très faibles, p. 130) ; tout particulièrement avec les rites funéraires, avec la grande fête des ancêtres déjà parvenus au séjour des morts (chapitre vi) ; enfin avec le culte du riz et des diverses déesses du riz. Tout cela est encore parfaitement observable (chapitre v). M. J. K. répartit la série des chansons que l'on peut chanter entre les diverses époques de cette culture. Des chansons de sexes opposés (p. 172-175) se rapprochent du type que M. Granet a constitué pour elles dans le monde chinois.

M. M.

TESSMANN (G.). — *Die Bubi auf Fernando Po.* — München, Muller, 1924, in-8°.

### III. — SYSTÈMES RELIGIEUX NATIONAUX

Par MM. H. HUBERT, R. DE FÉLICE, A. MORET, P. ROUSSEL

FLINDERS PETRIE (W. M.). — *Religious Life in Ancient Egypt.* — Londres, Constable, 1924, 221 p. et 1 pl. en couleur, in-18.

Ce volume, et son pendant, *Social Life*, parue l'année précédente, sont les « sommaires » de matériaux amassés pour une *Descriptive Sociology* de l'Égypte. L'auteur s'adresse au grand public et ne cite pas d'autres références que quelques ouvrages essentiels, la plupart consacrés à ses propres fouilles. Son but n'est pas d'analyser la théologie, ni les rituels, mais de classer les faits quotidiens de la vie religieuse. L'exposé, clair et précis, porte sur les thèmes suivants : I. Les dieux et leurs temples ; II. Le sacerdoce et les doctrines ; III. La foi aux dieux sous ses aspects divers : dieux des tribus, animaux sacrés, grands dieux de la nature, types divins universels, tels que



Râ, Osiris ; IV. Idées sur la vie future ; V. Culte et matériel funéraires ; VI. Croyances populaires et vie spirituelle.

Bien que rien ne soit obscur, ni inutile, dans son bref contenu, un livre de ce genre peut décevoir certains de ses lecteurs. L'exposé est dogmatique et n'admet ni discussions, ni doutes. Dans la plupart des cas, l'auteur suppose nécessairement le sujet connu ; la place matérielle lui manque pour les détails. Nous ne savons si le grand public y trouvera un aliment suffisant : les résumés sont si courts qu'ils semblent manquer de substance. Par contre, pour qui connaît l'Égypte, ses monuments, sa littérature religieuse et populaire, et pour qui peut lire en faisant le départ entre les hypothèses et les faits acquis, le livre de Petrie évoque une foule de traits caractéristiques, recueillis sur place par l'archéologue qui a le mieux exploré la vallée du Nil ; la signification de beaucoup de petits monuments lui apparaîtra sous un jour nouveau ; et il sera toujours intéressé par la description vivante et l'observation réaliste.

A. M.

JEAN (C. F.). — *Le milieu biblique avant Jésus-Christ. I. Histoire et civilisation*, XXI-339 p. ; II. *La Littérature*, XXIX-617 p. — Paris, Paul Geuthner, 1922-1923, gr. in-8°.

Sous ce titre, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il manque de clarté, M. Charles F. Jean entreprend de décrire le milieu où évolua le peuple d'Israël durant une vingtaine de siècles. Les deux tomes parus jusqu'ici ne sont qu'une longue introduction au troisième, où l'auteur a l'intention de développer ses conclusions en traitant ce qu'il appelle l'histoire des idées religieuses et morales dans le milieu biblique. Il conviendrait donc d'attendre cette dernière partie pour juger de l'ensemble de l'ouvrage. ◊

Le premier volume, *Histoire et civilisation*, est une esquisse tantôt extrêmement rapide, tantôt un peu plus poussée, de la vie des divers peuples avec lesquels les Juifs se sont trouvés en contact. Partant des époques géologiques, l'auteur aboutit en fin de compte à la période gréco-romaine. On comprendra les réserves qu'appelle cette manière de traiter un sujet aussi vaste. Nous sommes ici en présence moins d'un travail profond et original que d'une œuvre de vulgarisation. Pourtant ce résumé peut être utilisé avec profit grâce à l'abondante documentation dont M. Ch. F. J. s'est servi et aux notes qui y renvoient.

Le second volume, *La Littérature*, est une collection de textes choisis avec discernement et destinés à éclairer le lecteur sur l'état politique, social, moral et religieux des peuples de l'Orient classique. Ce recueil d'extraits est précieux surtout parce qu'il fournit un bon instrument de travail en groupant des textes qui, jusqu'à présent, sont restés disséminés dans un grand nombre d'ouvrages spéciaux. Il faut savoir gré à M. Ch. F. J. de les avoir réunis et de les avoir introduits par de courtes notices explicatives, qui permettent de se reporter aisément aux documents eux-mêmes.

Tels quels, les deux premiers tomes de cet ouvrage dénotent chez l'auteur le louable souci de ne plus maintenir isolées, comme on l'a fait trop souvent, l'évolution et la littérature du peuple d'Israël.

R. DE F.

**BENZINGER (J.). — Geschichte Israels bis auf die griechische Zeit.**  
— (*Sammlung Göschen*). Berlin et Leipzig, de Gruyter, 1924,  
148 p., in-12.

(Un excellent petit résumé de l'histoire du peuple d'Israël.)

**KALT (E.). — Biblische Archäologie.** — (*Herders Theologische Grundrisse*). Freiburg im B., Herder, 1924, xi-157, p. in-12.

Cet ouvrage, qui paraît avec l'imprimatur, néglige les résultats actuels de la critique de l'A. T. C'est un tableau rapide, d'après les textes bibliques, des conditions de la vie privée, politique et religieuse des Israélites à travers leur histoire.

**JEREMIAS (J.). — Jerusalem zur Zeit Jesu. Kulturgeschichtliche Untersuchung zur neutestamentlichen Zeitgeschichte, 64 p.** — I. Teil, *Die wirtschaftlichen Verhältnisse*, 97 p. — II. Teil, *Die sozialen Verhältnisse. A, Reich und Arm.* — Leipzig, Eduard Pfeiffer, 1923 et 1924, gr. in-8°.

Ce sont les deux premières parties — la seconde encore incomplète — d'un ouvrage où M. J. se propose de décrire, à l'aide de la littérature rabbinique du Nouveau Testament et des données fournies par divers historiens, l'état économique, social, politique, intellectuel et religieux de Jérusalem sous la domination romaine. Le sujet est ainsi nettement délimité. Il est inutile d'en souligner l'importance.

Dans la première partie, l'auteur établit ce qu'étaient les conditions de la vie économique dans la capitale juive. Il en énumère les différents corps de métiers et recherche ce qu'on peut savoir de son commerce, de ses relations avec l'étranger et des grands pèlerinages qui y avaient lieu chaque année, au moment de la Pâque.

La seconde partie traite de l'état social de Jérusalem. Il

y est question des riches et des pauvres, des impôts, des aumônes et des différentes mesures prises soit par des particuliers, soit par des groupes religieux, soit par les pouvoirs publics pour combattre la misère.

R. DE F.

ENFELLOW (H. G.). — *The Synagogue in Modern Life.* — 1916, in-12, 94 p. — *The varied Beauty of the Psalms.* — 1917, in-12, 102 p. — *The Effects of Religion.* — 1917, in-12, 112 p. — *The Adequacy of Judaism.* — 1920, in-12, 91 p. — *The Jew and the World.* — 1921, in-12, 116 p. — *The diverse Elements of Religion.* — 1924, in-12, 116 p. — New-York, Bloch Publishing Co.

(Ce sont de petits recueils de méditations et de sermons prêchés durant ces dernières années par l'auteur, un rabbin de New-York.)

OLMSTED (A. T.). — *History of Assyria.* — New-York et Londres, Ch. Scribner's Sons, 1923, xxvii-695 p. in-8°.

Ouvrage composé à l'intention du grand public qui y trouvera : un substantiel exposé, sans grand appareil d'érudition, de l'histoire d'Assyrie jusqu'à l'écroulement de la monarchie ninivite ; un tableau suffisamment sûr de l'histoire sociale, et plus spécialement de l'histoire religieuse.

I. Lévy.

RICHER (Dr. A.). — *Les Touaregs du Niger. Les Oulliminden.* — Paris, Larose, 1924, in-8°.

WILKE (G.). — *Die Religion der Indogermanen in archaeologischer Betrachtung.* (*Mannus-Bibliothek*, 31). — Leipzig, Kabitzsch, 1923, p. 254, fig. 278, in-8°.

Une illustration très abondante, mais fort incohérente, fera l'utilité de cet ouvrage d'un préhistorien averti, curieux et érudit. Mais on n'y trouvera pas le commentaire, que l'on pourrait y chercher, de monuments religieux, comme le Chariot de Strettweg, qui d'ailleurs est reproduit (p. 222), ou le vase de Gundestrup, dont une seule plaque est figurée. Quelques-uns de ces monuments, d'ailleurs, et d'importance, comme le bateau de Vetulonia, manquent ; M. G. Wilke n'a pas beaucoup puisé dans les recueils italiens. Or justement ces monuments permettent soit de se rendre compte de ce qu'étaient, à des dates anciennes et déterminables, les religions de certains peuples indo-européens que l'on connaît seulement par des témoignages écrits tardifs, soit d'entrevoir les à-côtés de religions que l'on connaît mieux. M. G. Wilke nous donne une image composite des religions indo-européennes. Il en commence l'exposé au préanimisme et à l'émanisme, pour le poursuivre par le totémisme. Il y a bien

peu de chance que l'archéologie indo-européenne représente ces étapes du développement religieux et s'il en reste quelque chose, ce ne doit être ni intelligible, ni reconnaissable. Au moment où ils entrent dans l'horizon de l'archéologie préhistorique, les Indo-Européens ont de grands dieux, dieux de la nature, qui sont des dieux personnels. Cet exposé de religions indo-européennes est, d'ailleurs, assez incomplet. L'organisation du sacerdoce est, par exemple, tout à fait sacrifiée et c'est un point assez lumineux dans les religions indo-européennes.

H. H.

SCHULTZ (W.). — *Grundsätzliches über Religion und Mythos der Arier.* — *Mannus*, 1924, p. 193 sq.

(A propos des récents traités de v. Schröder, Siecke, Naumann, Wilke.)

HERTEL (J.). — *Die Zeit Zoroasters.* (*Indo-Iranische Quellen und Forschungen*, I). — Leipzig, Haessel, 1924, p. 63, in-8°.

M. Hertel met en forme et en bonne forme les arguments que l'on peut mettre en ligne pour établir la date de Zoroastre. L'Avesta récent en fait un personnage mythique. M. Ed. Meyer, abusant de deux noms iraniens à allure mazdéenne qui se trouvent dans le récit de la conquête de la Médie par Sargon (715-713), crut devoir le placer vers 1000 avant J.-C. L'inscription de Bisoutoun est réellement la première inscription mazdéenne et Darius, qui l'a fait graver, est fils de Vištáspa. La question est de savoir si celui-ci est identique au prince Vištáspa qui fut le protecteur de Zoroastre. Hérodote, qui eut cependant d'excellentes sources, ne mentionne pas ce dernier et paraît ignorer son enseignement ; la religion qu'il décrit est celle que combattit Zoroastre, et dont les prêtres étaient les mages. Le Zoroastrisme, confessé par Darius, n'était pas encore la religion officielle, la religion dominante sous ses premiers successeurs. Toutefois la façon dont Hérodote présente le massacre des mages et sa commémoration par la *magophonie* suppose la lutte religieuse déclenchée par le réformateur. Il est donc certain que la prédication zoroastrienne était de fraîche date et qu'elle a commencé vers 550. M. Hertel, qui considère les Gâthas comme des actes de cette prédication, tous pleins de personnalités à la façon des lettres de saint Paul, croit retrouver, dans la Gâtha yasna 53, un écho des luttes qui suivirent la mort de Cambyse, un appel aux armes contre les mages.

Ceux-ci éliminèrent le zoroastrisme en l'adoptant. Ils s'en firent les prêtres et firent de Zoroastre un mage. Il ne l'était pas. C'était un réformateur laïque comme le Bouddha. Leurs deux réformes sont parallèles, se firent à peu près en même temps, dans des pays qui se tenaient et elles eurent à peu près le même sens.

Pour compléter son commentaire d'Hérodote, M. Hertel ajoute quelques notes où il met en regard du texte grec quelques pas-

sages du Vendidad sur la révérence donnée aux chiens par les mages, sur les animaux à détruire, sur les cadavres livrés aux bêtes.

H. H.

ZIELINSKI (Th.). — *L'Évolution religieuse d'Euripide.* — *Revue des Etudes grecques*, 1923, p. 459-479.

Euripide, élevé dans la pratique du culte d'Apollon et de la Grand Mère, fit, après une période de rationalisme qui est bien connue, une véritable conversion qui l'est moins bien. L'Iphigénie en Tauride, l'Ion et les Bacchantes sont les fruits significatifs de cette évolution religieuse qui sert d'ailleurs à l'auteur à analyser la piété contemporaine.

O' CONNOR (M. B.). — *Religion in the plays of Sophocles.* — Menasha (Wis.), Geo-Banta Publ. Co, 1924, 160 p. in-8°.

GIANELLI (Giulio). — *Culti e miti della Magna Grecia.* Contributo alla storia piu antica delle colonie greche in Occidente. — (Publicazioni del R. Istituto di Studi superiori pratici e di perfezionamento in Firenze, Sezione di Filologia e Filosofia, N. S., Vol. V.). — Firenze, R. Bemporad, 1924, 359 p. in-8°.

Étude de mythologie régionale, s'étendant aux villes de la Grande-Grèce, à l'exclusion de Rhégion et des cités chalcidiques de la Campanie, qu'on ne peut séparer des colonies grecques de la Sicile. L'auteur ne se borne pas à réunir les textes et documents relatifs aux diverses divinités adorées à Tarente. Métaponte, Siri, etc. : il étudie l'origine des cités, leur composition ethnique, leurs constitutions, leurs relations avec la Grèce et avec les peuples indigènes, bref toutes les conditions qui expliquent les cultes et les mythes de ces cités.

P. R.

SCHURHAMMER. — *Shin-To. Der Weg der Götter in Japan.* Der Shintoismus nach d. gedruckten u. ungedruckten Berichten d. japan. Jesuitenmissionäre des 16. u. 17. Jhdts. — Bonn, Kurt Schroeder, 1924, 210 p. in-8°.

#### IV. — SYSTÈMES RELIGIEUX UNIVERSALISTES

Par MM. H. HUBERT, M. MAUSS, M. GRANET

SCHEFTELOWITZ (J.). — *Die Entstehung der manichäischen Religion und des Erlösungsmysteriums.* — Giessen, Töpelmann, 1922, 36 p. in-8°.

La découverte d'un grand nombre de fragments

manichéens parmi les manuscrits rapportés dans ces dernières années du Turkestan a fourni une ample matière aux études sur le manichéisme qui portent maintenant sur des documents de première main et nous pouvons aujourd'hui nous faire une idée assez concrète de cet étrange essai d'église indo-irano-chrétienne qui fleurit au Turkestan et fit concurrence au catholicisme en France jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Mais quel était, dans le composé, l'équilibre des éléments ? Un très curieux fragment où Zoroastre est en scène a inspiré à M. Reitzenstein, un livre qui a paru en 1921 : *Das iranische Erlösungsmysterium*, où il rattache très étroitement la doctrine de Mani à la religion zoroastrienne. M. Scheftelowitz prend le contre-pied de sa thèse. La doctrine de l'âme, au nom de laquelle parle Zoroastre dans le fragment manichéen, n'est pas iranienne ; c'est une doctrine mandéenne à laquelle le nom du prophète sert de paravent.

Mani est né à Babylone, d'un père iranien, dit-on ; mais le nom qu'il porte est araméen ; il fut élevé dans un milieu mandéen ; Babylone fut pour lui le centre de son Église et la langue de sa prédication fut d'abord l'araméen. De ce fait, la démonstration philologique a été donnée ; mais d'ailleurs, dans la littérature manichéenne, il y a eu des croisements entre les traductions et les langues ; des textes, qui furent écrits peut-être à l'origine en araméen, ont été retraduits en cette langue du persan. Mani dut à ses souvenirs d'enfance une prédilection certaine pour les images et la terminologie de la mystique mandéenne. La surabondance des lumières, rois de lumière, couronnes de lumière, colonnes de lumière, etc., la litanie de ses personnages divins est toute mandéenne ; de là lui viennent aussi, entre autres choses, l'image mythique de la perle pour représenter l'âme et une théorie de la précipitation de l'âme dans les liens du corps et dans le monde des ténèbres qui répond à un dualisme plus tranché, plus pessimiste que le dualisme iranien, mais dont la contre-partie est une doctrine de la rédemption qui n'a pas été développée de la même façon dans l'Iran. Qu'est-ce que le mandéisme, sinon une gnose baby-

lonienne, qui ressuscite la vieille religion mésopotamienne? Mani tient de là sa doctrine des sept planètes, des douze portes du ciel, des quatre régions du monde, la « Mère des Vivants » qui est Ishtar, le dragon du Chaos qui est Tiamat. Mani a pris au judaïsme, qu'il avait connu à Babylone, au christianisme, dans lequel il prend place comme hérétique, s'il ne s'y oppose pas comme fondateur de religion, leurs livres saints, des termes liturgiques (*amen*), la doctrine des anges, celle du messie, celle de Jésus et celle de la rédemption par le sauveur souffrant. Il a emprunté aussi au bouddhisme et d'abord le Bouddha qu'il a rangé parmi ses saints; il lui a pris la forme de ses communautés et leurs règles ascétiques, des expressions comme les cinq portes des sens et la doctrine des cinq éléments; il en a reçu des adhérents.

Il semble que ce soit à l'Iran que Mani doive le moins. Tout d'abord il est en contradiction avec les doctrines avestiques. La terre, qui est sainte pour les Parsis et ne doit pas être souillée par les cadavres, est pour lui l'œuvre de Satan; il interdit le culte du feu; il place au Sud le siège du diable et au Nord celui des dieux, quand les Iraniens ont pris l'ordre inverse; il ignore les Amshaspands; son idée du fils de dieu souffrant est contraire à l'esprit avestique. L'idée des cinq éléments de l'âme, vaincus par le mal, enchaînés dans la matière et dans le corps, éveillés chez les élus par la voix du Sauveur, et s'affranchissant graduellement après la mort par une lente ascension à travers des degrés de purification, tandis que la masse reste condamnée à l'éternité des transmigrations, est une idée gnostique et bouddhique.

Mais le gnosticisme avait déjà rassemblé tous les éléments de philosophie mystique qui se sont rencontrés dans l'Asie antérieure. Mani a eu l'activité d'un réformateur persan et il a repris pour son compte les idées de la secte persane des Zerwanites. Je ne crois donc pas qu'il soit tout à fait sage de le séparer trop nettement de l'Iran.

H. H.

SHOTWELL (J. T.). — *The Religious Revolution of to-day.* — Boston and New-York, Houghton Mifflin Co, 1924, 187 p. in-16.

Les livres philosophiques d'un véritable historien, surtout d'un historien des institutions et des idées, sont toujours savoureux pour le sociologue, et M. S. est bien proche de nous; nous pouvons même le considérer comme des nôtres. Ce petit ouvrage, destiné à un large public, contient plus d'idées claires exactement exprimées et moins d'erreurs que bien d'autres plus gros, et plus prétentieux, soit par la tournure philosophique, soit par l'éta-lage d'une érudition imparfaite.

La première partie a été publiée il y a dix ans. M. S. y étudie la révolution qui s'est produite dans le domaine de la Foi. Celle-ci a le même rôle qu'autre-fois; d'une part, elle subsiste encore dans nos sociétés sous les anciennes formes, superstition, orthodoxie, ritualisme (p. 80); d'autre part, elle joue un rôle plutôt plus grand dans la vie, dans la préservation et l'expression de la vie de l'individu. Seulement, bannie de plus en plus des sphères du mythe et de l'absur-dité imaginaire, elle se réfugie dans le « mysticisme ». La « Société s'est découpée, pour elle, sur le domaine du mystère dans lequel elle vit, une sphère d'action libre et un champ de pensée indépendante » (du mystère). Quoiqu'il arrive, ceci est acquis. La science et la raison se justifient par leurs œuvres (p. 150); elles n'ont rien à craindre de la religion. C'est à elles que doit s'adapter la foi. Comme c'est à elles — l'auteur se réserve d'exposer ses idées sur ce point — que doit s'adapter la Morale.

Reste cependant le mystère, le tout (p. 157) au sein duquel nous prenons conscience, par la réflexion et l'expérience, des parties. Reste encore le sens de ce mystère. Lui aussi change; aux mythes barbares et fantastiques, il faut que le mysticisme substitue un « nouveau mysticisme ». La description de ce nou-veau mysticisme est l'objet de la courte deuxième partie (p. 163 sq.), la partie nouvelle de ce livre. Une curieuse analyse des théologies protestante, luthé-



rienne, contre-calviniste (p. 171 sq.), et de l'état actuel des orthodoxies, convainc M. S. de l'inutilité de toute dogmatique, même du déisme le plus vague. « La foi » du poète qui réside dans d' « honorables doutes », voilà le réduit où se défend victorieusement la dernière forme de la religion, le mysticisme émancipé; la religion, débarrassée des entraves du dogme préscientifique, peut affecter nos vies individuelles plus fortement que l'étroite orthodoxie maintenant périmée. Elle peut être « catholique », être commune à tous les hommes, et elle peut être un instrument de santé morale, « donner le sens des proportions » à la science, à la Raison elles-mêmes.

Peut-être tout ceci demanderait-il à être mieux prouvé. Les orthodoxies n'ont pas tant désarmé. Les mysticismes n'ont pas tellement rompu avec les orthodoxies; seuls, je le crois, quelques philosophes pragmatistes répondraient à l'appel de leur nom, si on faisait une revue des néo-mystiques que décrit M. S.. L'analyse du sentiment religieux de nos foules reste à faire, et je crains qu'une fois de plus un historien des idées se soit laissé aller à ne consigner que celles qui ont été exprimées par une élite d'esprits affranchis et de protestants ultra-libéraux. Le long clivage, qui ne laisse à la religion d'autre sanctuaire que la foi et la conscience de l'individu, n'est pas terminé. Les renouveaux considérables du mysticisme, par exemple parmi les membres de la Société de Jésus, la faveur qu'il rencontre dans les sphères chrétiennes de Russie le rattachent bien au contraire aux anciennes orthodoxies. Même ces formes apparaissent beaucoup plus riches que ce sentimentalisme vague et ce scepticisme un peu vide vis-à-vis de la réalité, même spirituelle, qui sont au fond du pragmatisme.

La première analyse de M. S. résiste à l'épreuve du temps, et, sans doute, il a décrit correctement les rapports qui règnent entre la religion et cet esprit scientifique et positif qui fait nos sociétés. Mais sa seconde analyse — je le crains — confond une forme passagère et localisée du mysticisme avec des formes permanentes de l'esprit. Une telle confusion montre

combien serait nécessaire une description correcte, statistique et historique, de l'état du sentiment religieux dans nos diverses nations.

M. M.

HODOUS (L.). — *Buddhism and Buddhists in China*. — New-York, Macmillan, 1924, xi-84 p. in-16.

Après un bref résumé de l'histoire du bouddhisme en Chine, l'auteur étudie le bouddhisme actuel avec l'intention d'orienter la prédication chrétienne. Les faits sont bien choisis et bien présentés (voir par exemple, p. 19 et 24, de précises descriptions d'un monastère et d'une cérémonie pour la pluie). Les pages les plus précieuses sont les pages 65 et suivantes, où l'auteur signale un renouveau d'activité bouddhique : reconstructions de monastères, adhésions de Chinois de haut rang, actives publications de tracts et d'œuvres scientifiques, œuvres sociales. Indiquons que M. Hodous a surtout séjourné à Fou-Tcheou, dans une des provinces où le bouddhisme est le plus vivant.

M. G.

LANG (L.). — *Buddha und Buddhismus* (nouvelle édition). — Stuttgart, Franck, 1924, 80 p. petit in-8°. (Médiocre vulgarisation).

ALFARIC (P.). — *Christianisme et gnosticisme*. — *Revue historique*, CXLV, 1924, 1.

Le gnosticisme n'est point « la forme extrême de l'interprétation hellénique du christianisme (Harnack) ». Les sectes gnostiques, et particulièrement celle de Simon le magicien, sont antérieures au christianisme. « Le christianisme a germé, puis a grandi sur un terrain gnostique... Pour comprendre les origines de l'Eglise chrétienne, il faut d'abord se faire une idée aussi exacte que possible des groupes gnostiques d'entre lesquels elle est sortie... »

A. P.

HOUTIN (A.). — *Courte histoire du christianisme*. — Paris, Rieder, 1924.

CORCHON (P. L.). — *L'énigme de Jésus*. — Paris, Rieder, 1924, 190 p. in-12.

DREWS (A.). — *Die Entstehung des Christentums aus dem Gnostizismus*. — Jéna, Diederichs, 1924.

BRUNES (G.). — *Christianisme et catholicisme*. — Paris, G. Beauchesne, 1924, xxix-460 p. in-8°.

CASE (G. S.). — *The Social origins of Christianity*. — Chicago, University Press, 1923, 270 p. in-12. (Milieu social comme « facteur de formation »).

MONTET (E.). — *L'Islam*. — Paris, Payot, 1923, 160 p. in-8°.

Ouvrage de vulgarisation s'adressant à un public extrêmement étendu et traitant non seulement de la religion musulmane, mais de l'histoire des musulmans, de l'art musulman, des rapports des musulmans avec les Européens dans les colonies, protectorats et mandats.

## V. — SYSTÈMES RELIGIEUX DES GROUPES SECONDAIRES. (*Sectes, etc.*)

Par MM. R. de FÉLICE, H. JEANMAIRE et M. MAUSS.

TURCHI (Nicola). — *Le religioni misteriosofiche del mondo antico*. — Roma, Libreria di scienze e lettere, 1923, 220 p. 8°.

Dû à l'auteur d'un manuel estimé, ce petit livre se recommande surtout comme un exposé, d'une louable précision, des données principales concernant les religions à mystère dans l'antiquité classique. M. T. emploie pour les désigner l'expression de religions mystériosophiques, entendant que le secret des rites et l'enseignement d'une doctrine sont leurs deux caractéristiques. La religion dionysienne, l'orphisme, les mystères d'Eleusis, enfin les différentes religions orientales dont on sait l'importance et la vogue à l'époque hellénistique, religions d'Osiris, d'Adonis, d'Attys, de Mithra, se trouvent rapprochées dans la catégorie ainsi définie. Dans une introduction où il se place au point de vue théorique, l'auteur les considère comme religions de l'élite, par opposition à la religion établie, comme le produit d'une évolution religieuse, par opposition aux formes archaïques (animistes ou naturalistes) qui prévalent dans les religions populaires, comme l'expression de tendances mystiques qui s'opposent également au contenu magique des religions de tribus et à la conception contractuelle qui sert de fondement aux religions nationales. Un schème du développement du sacri-

fice (magique, oblatif, mystique) rend sensible l'évolution qui, selon M. T., fait passer les religions de la phase primitive à l'universalisme, par l'intermédiaire des religions nationales (celles qui reposent sur l'idée d'une alliance entre la société et les dieux qui lui sont propres). Les formes nouvelles naissant du déséquilibre entre le traditionalisme religieux et l'esprit nouveau de la société. Sur des rites anciens se construisent des mythes nouveaux. — Vues probablement exactes dans leur généralité, mais qu'une étude plus approfondie des phénomènes visés et du développement historique des religions en question amènerait assurément à nuancer et à compléter. 1° Il est exact que le dieu des religions à mystère est essentiellement le dieu de la communauté qui propage son culte ; il est le seigneur, le *κύριος* de sa communauté ; il existe d'abord par elle, comme elle existe uniquement par lui ; et c'est là le principe d'une opposition très nette avec les dieux de l'Etat, de la cité ou de la famille, divinités de sociétés qui ont par ailleurs leur existence collective et leurs fins propres. Historiquement, si l'on veut, la distinction de l'Eglise et de l'Etat naît avec les religions à mystère et à esprit de prosélytisme. Mais il n'en demeure pas moins vrai qu'elles se relient à des formes sociales que, dans l'ordre de l'évolution, on peut considérer comme antérieures à l'Etat et même à la famille telle que nous la montrent les sociétés antiques. Pour une époque donnée, le contraste peut être très net entre les cultes publics et les religions des confréries, entre les rites auxquels on est obligé par tradition ancestrale (*πατρῴα θυσία*) et ceux auxquels on adhère par initiation. Il s'atténue, quand on restitue, à la société tribale et à la confrérie qui en dérive par l'intermédiaire de la société secrète, le rôle qui lui a appartenu dans la préhistoire de la société et de la religion grecque, et dont au besoin la mythologie témoignerait. Avant d'être le dieu de nos pères (*πατρός*), Zeus est le nourrisson et le patron des Curètes. 2° Si les religions de mystère sont progressives par divers côtés, elles sont aussi éminemment traditionalistes par un autre aspect. Précisément parce qu'elles

puisent au fond de la religiosité populaire, les formes auxquelles elles s'attachent sont marquées d'un caractère d'archaïsme indubitable. Rites et symboles ont été exhumés des couches parfois les plus barbares des cultes agraires et thériomorphiques. La vogue, à la fin des temps antiques, d'un rite de caractère aussi « primitif » que le taurobole ne laisse pas d'être significative à ce sujet. 3<sup>o</sup> Religions de minorité sans doute, religions d'élites si l'on veut ; encore convient-il de noter qu'elles procèdent à certains égards moins d'une sublimation des idées religieuses que d'une tendance à vulgariser, à démocratiser, en les rendant accessibles à tous, les rites originellement célébrés au bénéfice des personnalités particulièrement qualifiées au point de vue religieux, rois ou prêtres. Les rites par lesquels les initiés ont accès au salut laissent souvent reconnaître, simplifiés et dégradés à l'échelle de communautés parfois minuscules d'anciens rites de couronnement, d'intronisation, de jubilé. C'est une évolution analogue à celle dont, dans un ordre de phénomènes voisins, l'immortalité osirienne offre un exemple. Les papyrus magiques, où reparaissent les mêmes rites, montrent une phase nouvelle dans ce qu'on peut appeler leur dégradation. D'une façon générale, il y a bien moins évolution selon une ligne de progrès continu, qu'une série de phénomènes de désintégration et de réintégration. L'histoire des religions à sacrement de l'époque hellénistique laisse entrevoir comment, détachées du système social auquel elles ont d'abord appartenu, les idées et les pratiques religieuses changent de caractère tout en donnant naissance à de nouveaux groupements sociaux. Le passage d'un milieu géographique à un autre entraîne fatalement une désintégration de ce genre. D'où l'origine exotique, orientale de la plupart des religions à mystère qui se sont partagé la faveur du monde gréco-romain.

H. J.

FRACASSINI (U.). — *Il misticismo greco e il cristianesimo.* — Città di Castello, Il solio, 1923, VIII-357 p. in-8<sup>o</sup>.

Ce travail est une sorte de mise au point des ouvrages classiques sur les mystères grecques et leurs rapports avec le christianisme. Le mot mysticisme y est donc entendu dans son sens étroit. Successivement les confréries d'Eleusis, de l'Orphisme, de la grande Mère (à Rome, cette fois par une infraction au titre), d'Isis et de Mithra, sont passées en revue en d'assez bons résumés. M. F. n'est pas toujours très informé de la science française et, par exemple, ne semble pas connaître les travaux de M. Is. Lévy sur le culte de Serapis. Il n'est peut-être pas non plus très bien outillé, ni du côté orientaliste — alors que presque tous les grands mystères sont d'origine asiatique — ni du côté des religions dites primitives, sur lesquelles il revient plusieurs fois (p. 10, p. 296, par ex.). Le « mystère » et même la société secrète est un phénomène beaucoup plus général qu'il ne croit.

Par un autre côté, le travail de M. F. est plus utile. Il fait un sincère effort pour dégager ce que les philosophes grecs et surtout le mysticisme grec avaient emprunté aux mystères, et aussi à la magie et à l'astrologie. Mais, là aussi, il se borne à résumer des travaux déjà faits, de Norden et d'autres. De même quand il s'agit de mystères chrétiens et de leur genèse (IX), où M. F. suit Bousset, M. Reitzenstein et M. Loisy, dont il se contente de confronter les doctrines (p. 352 sq.).

Les noms allemands sont souvent massacrés par les imprimeurs de M. F.

M. M.

TRAVERS HERFORD (R.). — *The Pharisees*. — London, George Allen and Unwin, 1924, 248 p. in-8°.

Les Pharisiens ont joué un rôle capital dans la religion juive, car c'est du pharisaïsme que découle le rabbinisme, grâce auquel, après la destruction du Temple de Jérusalem et la dispersion des Israélites, le judaïsme a survécu. C'est dire tout l'intérêt que présente l'ouvrage de M. T. H.

Celui-ci recherche d'abord quelle est leur origine. Leur nom apparaît pour la première fois sous le règne du prince asmonéen Jean Hyrkan, l'un des fils de Simon Macchabée (135-105 avant J.-C.). Les *Pherushim* forment alors la première classe de l'association des *Haberim*, qui se distinguaient du « peuple de la terre », *Am-ha-aretz*, par le paiement de la dîme et par une application plus stricte de la Torah. Mais, en réalité, ces *Haberim*, et par conséquent les Pharisiens, descendaient, par les *Hasidim*, des scribes (*Sopherim*) ou interprètes de la Torah, qui remontent eux-mêmes à l'époque d'Esdras. Quant à l'opposition qui existait entre les Pharisiens et les Sadducéens, elle s'explique par le fait que les premiers avaient recours à la tradition orale pour commenter la Torah, tandis que les seconds s'y refusaient, sous prétexte que la Torah se suffisait à elle-même. Un événement assez obscur, qui eut lieu sous Jean Hyrkan et qui amena celui-ci à prendre parti contre les Pharisiens, peu avant l'année 105, marque le moment où ce conflit passe de l'état latent à l'état aigu.

M. T. H. cherche ensuite à définir l'attitude des Pharisiens vis-à-vis de la Torah. Celle-ci fut à leurs yeux moins une loi, au sens strict du mot, qu'un enseignement d'origine divine, qu'ils surent appliquer aux différentes circonstances de la vie des Juifs et adapter aux transformations de toutes sortes qui s'y introduisaient peu à peu. A ce propos, l'auteur insiste sur le rôle que les Pharisiens jouèrent dans les synagogues, dont ils prirent la direction.

Enfin M. T. H. s'attache à démontrer la valeur de l'enseignement des Pharisiens, qui a sauvé le judaïsme. Sans se laisser séduire par les rêveries de la littérature apocalyptique, où il faut voir non leur œuvre, mais celle des Zélotes, ils ont su imposer aux Juifs une morale que le christianisme paraît avoir méconnue et qui a été un des facteurs essentiels du développement de l'humanité.

De F.

ABRAHAMS (I.). — *Studies in Pharisaism and the Gospels.* — Cambridge, University Press, 1917 et 1924, *First Series*, VIII-178 p., *Second Series*, VIII-226 p. in-8°.

Ces deux volumes contiennent une série d'études et de notes historiques, critiques et exégétiques sur un grand nombre de passages des Évangiles. Une connaissance approfondie de la littérature rabbinique permet à l'auteur d'exposer les coutumes et les idées religieuses des contemporains de Jésus et d'éclairer ainsi les textes du Nouveau Testament.

De F.

HARNACK (A. VON). — *Neue Studien zu Marcion.* — Leipzig, J. C. Henrichs, 1924, in-8°. (Important.)

FAYE (Eugène DE). — *Gnostiques et Gnosticisme.* — 2<sup>e</sup> édition, Paris, E. Leroux, 1924, in-8°.

LEISEGANG (Hans). — *Die Gnosis. (Kröners Taschenausgabe).* — Kröner, Leipzig, 1924, v-404 p. in-16.

Excellent petit volume de mise au point sur la gnose et les doctrines des gnostiques. Certains chapitres comme ceux sur Basilide ou sur Marcion sont particulièrement intéressants.

J. M.

WIGRAM (W. A.) . — *The separation of the Monophysites.* — New-York, The Faith Press, 1924, in-8°. (Bon, heureusement appuyé sur les sources syriennes.)

EMMOTT (F. B.). — *A Short History of Quakerism, Earlier Periods* (avec introduction de R. M. Jones). — London, The Swarthmore Press, 1923, 332 p. in-8°.

Mrs. E. a fondé ce bon travail historique sur les travaux excellents de Charles Braithwaite, son frère, et de M. Jones. Elle l'a appuyé sur une connaissance personnelle des choses et des sources extrêmement abondantes dont on dispose sur la « Société des Amis ».

Celle-ci, pour être l'une des plus petites, n'en est pas moins l'une des plus connues, des plus influentes, des plus typiques, des plus vivantes et des plus riches des sectes protestantes, et surtout l'une de celles dont les saints et les archives ont été entourés du culte le plus diligent. Enfin la secte de Fox et de Penn a trouvé ses historiens, et en Mrs. Emmott, une vulgarisatrice de talent. Ce travail résume en somme la grande histoire de Braithwaite, jusqu'en 1725.

Elle est précédée — à l'imitation de M. R. M. Jones — d'une histoire des « Antécédents » du Quakerisme, c'est-à-dire des penseurs chrétiens, des sectes dont les Quakers se réclament, de Montanus aux Frères de Dieu, de Richard Grossetête à Wycliffe, aux réformateurs, Luther en tête, et enfin des « réformateurs de la Réforme » et des anciennes sectes anglaises et écossaises. C'est à notre sens la partie faible du livre — peut-être forcée et forcément faible. Plus de détails sur les « Chercheurs de Dieu », dont fut la fille de Cromwell et dont un grand nombre joignirent Fox (v. p. 104, 97, etc.), eussent été plus près du sujet que cette espèce d'hagiologie des sectes et des penseurs chrétiens que les Quakers font leurs, un peu comme on fabrique un arbre généalogique.

Des deux livres principaux, le premier est consacré aux « commencements » du « Quakerism », à Fox, à sa révélation et à sa « Mission », à son premier groupe de compagnons et d'amis, à Nayler et surtout à la première organisation (p. 169). Celle-ci évidemment a donné tout de suite un sens et une



permanence à de petits groupes isolés qui, sans le génie des fondateurs, eussent facilement dévié ou disparu. Enfin, les premières missions, l'arrivée des Quakers, non plus simplement comme missionnaires, mais comme « colonies », en Amérique sont naturellement la conclusion de cette sorte de première épopée.

Le second livre décrit leur « lutte pour l'existence » contre la réaction de la « Restauration » ; leur magnifique bataille pour la liberté de leur culte, toujours public, qu'ils pouvaient poursuivre sans matériel d'aucune sorte ; leur résistance passive et invincible récompensée par une relative victoire ; puis — gloire des Quakers — par le génie de Penn la fondation de la Pennsylvanie, d'un État, dans un mélange d'enthousiasme, d'utopie socialiste et messianique, de sain esprit de justice, de douceur, de démocratie, d'individualisme, et de pratique matérielle et commerciale, qui, depuis, a toujours caractérisé la secte. Pour ce qui suivit, nous n'avons toujours que les gros volumes de Braithwaite et de M. Rufus Jones. Ils sont en somme résumés dans un court chapitre : « La voie de vie quaker » (l'intraduisible « way of life »). Mais celui-ci n'est en somme qu'une conclusion, terminée en prêche et en apologie, et qui ferait désirer une description plus complète.

Mais tout ce qui ressort de ce livre montre à quel degré la constitution d'une collectivité forte, l'exercice en commun des passions et de la mentalité religieuses des membres, l'éducation morale de la volonté et de l'intellectualité qu'ils en retirent, sont, encore dans nos sociétés, quelque chose de fort, de normal, de sain, de social et de religieux en même temps.

M. M.

## VI. — CULTES SPÉCIAUX

BACHMANN (D.). — Mittheilungen über den Lebi-Kult der Mand-schlavvölker. — *Büssler Archiv*, 1923-1924. (Cameroun.)

CLEMEN (C.). — Zum Ursprung der griechischen Mysterien. — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 431 sq. (En cours de publication, comparatif.)

PETTAZZONI (R.). — *I misteri, Saggio di una teoria storico-religiosa.*  
— Bologna, Zanichelli, 1924.

VOGEL (J. Ph.). — *Serpent worship in ancient and modern India.*  
Vol. II. — *Acta Orientalia*, Leiden, 1924.

BHAGABAT KUMAR SHASTRI. — *The Bhakti Cult in Ancient India.* — 2<sup>e</sup> édition. Calcutta, University Press, 1924, in-8<sup>o</sup>.  
(La première édition était privée.)

## VII. — CROYANCES ET PRATIQUES DITES

### POPULAIRES

Par MM. Jean MARX et M. MAUSS

NIORADZE (G.). — *Die Berg-Ossen und ihr Land. Eine Anthropologisch-Ethnographische Untersuchung eines Kaukasischen Volkes.* — Berlin, Reimer, 1923, 42 p. in-8<sup>o</sup>.

Bonne monographie des Ossètes de la montagne — plus indépendants que ceux de la plaine ; et qui ont, mieux, malgré de nombreuses vicissitudes, conservé leur ancienne civilisation — de souche iranienne. — Seulement N. ajoute peu de faits aux monographies russes anciennes. Les meilleurs chapitres concernent la maison et le village (iv), la religion, surtout les coutumes funéraires et en général les rituels domestiques (xi) et la mythologie (xii, voir p. 36 une persistance du mythe de Prométhée). Les chapitres concernant l'organisation sociale et politique, la vendetta, l'hospitalité, etc., ne valent pas ce qu'on savait déjà.

M. M.

SARTORI (Paul). — *Westfälische Volkskunde.* — Leipzig, Quelle et Meyer, 1923, 209 p. in-8<sup>o</sup>.

Très bonne étude, ornée d'illustrations bien choisies, sur le folklore de la Westphalie. Si le premier chapitre (ethnographie) n'est pas très riche en enseignements, la description du peuplement du pays, de la ferme et de la maison est précise ; et elle se double d'une analyse psychologique assez exacte de ce que représentent la ferme et la maison pour la famille et pour le village. La description du vêtement, des usages et des modes qui en règlent le port et l'aspect, est également excellente. Les caractéristiques du langage et des poésies populaires sont très bien analysées. Dans le tableau des croyances populaires, on notera la persistance des résidus des mythes et des cultes agraires ; les dames blanches apparaissent près de la fontaine ou du ruisseau (p. 63 sq.) avec tous les esprits du bois que décrivent jadis Grimm et Mannhardt. On trouvera un folklore du loup-garou

exceptionnellement riche (p. 64 sq.). Les mœurs et les usages sont bien décrits ; voir en particulier une très bonne analyse des rites populaires du mariage. On regrettera seulement que cette monographie consciencieuse et utile ne soit pas mieux organisée autour d'idées directrices et de représentations sous lesquelles elle grouperait les faits, d'ailleurs bien choisis et bien observés, qu'elle apporte.

J. M.

FEHRLER (Eugen). — *Badische Volkskunde*. — Leipzig, Quelle et Meyer, 1924, 199 p. in-8°.

Cette monographie (1<sup>re</sup> partie), parue dans la même collection que l'ouvrage de M. Sartori, est comme lui ornée d'excellentes et précieuses illustrations qui contribuent à en faire un document de prix. Toutefois, l'ordre suivi paraît moins clair. Le chapitre II — sentiments et pensées du peuple — groupe pêle-mêle des croyances, de simples techniques, des proverbes, des contes et des chants, sans les ordonner en aucune manière. On y trouvera d'ailleurs beaucoup de textes de poésies populaires très curieux et inédits. Les chapitres sur la maison (p. 92 sq.) et sur l'habillement (p. 167 sq.) sont excellents, et celui sur le jardin et le folklore des plantes fort original. On trouve en Bade un folklore beaucoup plus pauvre en mythes, et un souvenir des cultes et des rites plus affaibli qu'en Westphalie. Mais le recueil est intéressant et de réelle valeur.

J. M.

MACGREGOR (A.). — *Highland Superstitions* (avec préface d'Isobel Cameron). — Stirling, Eneas Mackay, 1923, 72 p. in-8°.

Réimpression d'un travail antérieur de l'auteur. Beaucoup de faits rassemblés, observés avec justesse et finesse, mais trop souvent mal classés et mal interprétés. L'ouvrage est plutôt de caractère littéraire que scientifique, mais des observations directes viennent s'ajouter heureusement à des citations (trop souvent de seconde main).

J. M.

WIRTH (Alfred). — *Beiträge zur Volkskunde in Anhalt*. H. 2-3 : Geburt und Taufe, Verlobung und Hochzeit, Tod und Grab. 2. Aufl. — Dessau, C. Dünhaupt, 1923, 67 p. in-8°.

SIDAWAY (E.). — *Les manifestations religieuses de l'Égypte moderne*. — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 278. (En cours de publication : survivances, folklore.)

DESPARMET (E.). — *Ethnographie traditionnelle de la Mitidja*. — *Revue africaine*, 1923 et 1924.

M. Desparmet est le maître du folklore de l'Afrique du Nord :

son information, écrite directement en arabe et présentée ici en français, est de première main et de parfaite sécurité. Ce sont des documents de grande importance, sur lesquels nous devons revenir, mais qui doivent être signalés dès maintenant.

E. D.

GRUNWALD (M.). — *Jahrbuch für Jüdische Volkskunde*. — Berlin, Haz, 1923.

STEPHAN (St. H.). — *Studies in Palestinian Customs and Folklore*. III. *Modern Palestinian Parallels to the Song of Songs*. — *Palestinian Oriental Society*, 1923, 80 p. in-8°.

DEONNA (W.). — *Un aspect de la mentalité contemporaine : Croyances et superstitions actuelles*. — *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, 1924, p. 113 sq.

## VIII. — CROYANCES ET RITES CONCERNANT LES MORTS

Par MM. L. GERNET et A. FIGANIOL

VON DUHN (F.). — *Italische Gräberkunde*, I. (*Bibliothek der klass. Altertumswiss.*, publiée par S. Geffcken, II.). — Heidelberg, Carl Winter, 1924, 37 planches, 12 cartes, 688 p. in-8°.

M. Von Duhn a entrepris de classer par périodes et par types les tombes italiennes depuis l'âge de la pierre jusqu'au début de l'époque historique. Son ouvrage soulève de graves problèmes de méthode : par la seule étude des rites funéraires et des mobiliers des tombes, il espère reconstituer l'ethnographie de l'Italie primitive ; il admet que les conflits entre les rites dénoncent des conflits entre peuples d'origines différentes. A l'époque néolithique, il croit pouvoir distinguer les Sicules de parenté africaine, les Ligures de parenté européenne. A l'âge du bronze, des populations d'incinérants débordent de l'Europe centrale sur l'Italie : c'est à elles qu'un ouvrage célèbre de Helbig attribuait le nom d'Italiques. La thèse la plus intéressante de l'ouvrage de M. v. D. est la distinction entre deux courants de peuples dits

italiques : les Italiques incinérants, qui pénétrèrent en Italie dès le deuxième millénaire, et les Italiques inhumants, dont la migration daterait du début du premier millénaire avant l'ère chrétienne. Les Italiques inhumants auraient apporté avec eux les dialectes osco-ombriens. L'histoire de l'Italie s'expliquerait, au moins jusque vers le temps de la guerre sociale, par le conflit persistant entre les deux groupes d'Italiques. La faiblesse de cette thèse nous paraît résider en ceci que l'origine des « Italiques inhumants » demeure tout à fait énigmatique ; M. v. D. a négligé, à tort, croyons-nous, d'étudier la relation qui existe peut-être entre ces peuples et les Illyriens dont il signale les invasions sur la côte orientale de l'Italie. C'est arbitrairement aussi, semble-t-il, qu'il fait commencer en Etrurie, avec la période des tombes à fosses, l'invasion du peuple maritime des Etrusques. Il est assurément dangereux, pour reconstituer cette histoire antique, de ne disposer que de l'étude des tombes : on eût souhaité sans doute que, par l'étude des modes d'établissement et tout au moins du choix des sites, l'auteur fournît un élément accessoire de contrôle. Ce recueil d'une érudition immense et sûre demeurera cependant le fondement de toute étude nouvelle, et les idées directrices de M. v. D. seront fécondes, tout au moins comme hypothèses de travail.

A. P.

PRINGLE-PATTISON (A. S.). — *The Idea of Immortality*. (The Gifford Lectures). — Oxford, Clarendon Press, 1922, xii-210 p in-8°.

Par son objet propre, qui est de métaphysique religieuse, cette série de conférences est en dehors de notre cadre. Si, d'ailleurs, l'auteur est amené à considérer certaines représentations collectives, soit en elles-mêmes, soit dans les doctrines qui en sont dérivées, il le fait naturellement à grands traits et sur un mode idéologique (rien sur les rites du deuil qui éclaireraient telles conceptions primitives : cf. p. 13 ; rien sur la *palingénésia* dans Platon ni, par conséquent, sur le fonds d'idées primitives où s'alimente l'eschatologie platonicienne : cf. p. 44). En revanche, l'ouvrage ne laisse pas d'avoir quelque intérêt documentaire et peut témoigner de certains états de la conscience religieuse actuelle (p. 179, l'auteur écarte comme périmée certaines argu-

mentation en faveur de l'immortalité, où se combinent l'individualisme kantien, l'idée de mérite personnel et la notion de justice stricte telle qu'elle s'exprime dans le droit de l'obligation).

L. G.

CARLO PASCAL. — *Le credenze d'oltretomba.* — Torino, G. B. Paravia, 1924, in-8°.

OTTO (W.). — *Die Manen oder von den Urformen des Totenglaubens. Eine Untersuchung zur Religion der Griechen, Römer und Semiten und zum Volksglauben überhaupt.* — Berlin, J. Springer, 1923, 93 p. in-8°.

GHURYE (G. S.). — *Egyptian Affinities of the Indian Funerary Practices.* — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 420 sq. (Se rattache à l'hypothèse d'une migration de culture de l'Égypte vers l'Inde; assez riche de comparaisons, mais bien mal raisonné).

LE BRAZ (A.). — *La légende de la mort chez les Bretons armoricains.* Edition définitive annotée par G. Dottin. — Paris, Champion, 1923, 2 vol., LXXXVI-448 et 506 p. in-8°.

METZGER (E.). — *La mutilation des morts. Contribution à l'étude des croyances et rites funéraires des Germains.* Mélanges Charles Andler. — Strasbourg, Istra, 1924, p. 257-267.

CAUVET (Comte). — *Les marabouts (Petits monuments funéraires et votifs du nord de l'Afrique).* — *Revue africaine*, 1923, 2<sup>e</sup> trim. et suiv.

Classification, répartition et description des différentes formes de monuments connus sous le nom générique de « marabouts », parce qu'ils se rapportent au culte des saints plus ou moins directement; beaucoup d'observations personnelles; croquis de l'auteur.

NOBUHIGE HOZUMI. — *Il culto degli antenati e il diritto Giapponese.* (Trad. de G. Castelli). — Milano, Hoepli, 1923, iv-13 p. in-8°.

## IX. LA MAGIE

Par MM. H. HUBERT et M. MAUSS

RIVERS (W. H.). — *Medicine, Magic and Religion.* (*Intern. Libr. of Psychology, Philosophy, etc.*). — Londres, Kegan Paul, 1924, viii-145 p. in-8°.

Les divers éléments de ce livre ne sont pas inédits. Les quatre premiers chapitres sont des leçons faites en 1916 au Collège royal des médecins de Londres, et ont été publiées sous la même forme dans *Lancet*. Le dernier chapitre a été une leçon faite à Manchester et publiée dans le Bulletin de la *John Rylands Library*. M. Elliot Smith a pourtant bien fait de les remettre à notre disposition sous la forme d'un livre. La préface qu'il y ajoute est plutôt biographique et nous n'en retenons qu'une indication : Rivers projetait de récrire ce livre, de lui donner les dimensions d'un traité. Et, en effet, sans doute eût-il accentué son point de vue « historique » opposé au point de vue « évolutionnaire » (p. 109), comme il est dit avec esprit et dédain. Sans doute eût-il renforcé ainsi ses explications psychologiques et rattaché bon nombre de faits aux types classiques et aux procédés psychothérapeutiques qu'il étudia alors avec tant de zèle. A ce dernier effort correspond le chapitre « *Mind and Medicine* », « l'Esprit et la Médecine ». Entre les deux efforts, on voit que l'effort de théorie sociologique que Rivers esquisse à maintes reprises (p. 31, 39, p. 90 sq.) eût perdu encore de son importance.

Nous ne ferons pas le compte rendu de ces exposés déjà anciens. Nous en recommandons l'usage sous cette forme de livre. Dans la première partie, on trouve d'abord, latente, toute la théorie de la « notion collective de maladie » (p. 5, 62-73 sq.) et de ses « causes » (v. en particulier les observations personnelles de Rivers sur la magie médicale dans les tribus d'Eddystone [Salomons] p. 32-42, etc.), et toute une théorie de l'état d'esprit de l'« homme-médecine » que Rivers était particulièrement compétent pour étudier puisqu'il était sociologue, psychologue, médecin. Il avait aussi, sur nous sociologues de cabinet, la supériorité de l'ethnographe. Naturellement nous faisons des réserves sur certaines descriptions trop précises ou sur des hypothèses trop hardies de « migrations de culture » (ex. p. 105); pour d'autres, par exemple à propos du massage en Océanie, nous les accepterions au contraire, si elles étaient plus complètes.

Le chapitre sur « l'esprit et la médecine » est important : il date de l'époque où Rivers, dans son activité médicale de la guerre, fut frappé du succès de ses procédés thérapeutiques. Il a peu à faire avec le reste du livre, extérieurement. Mais on voit où Rivers tendait : une théorie de la suggestion, de son importance et de sa « valeur » sociale.

M. M.

THORNDIKE. (Lynn). — *A History of Magic and Experimental Science during the first thirteen Centuries of our Era.* — New-York, Macmillan, 1923, 2 vol., XLII-835, VI-1036 p. in-8°.

Ces deux gros volumes ont pour objet de faire l'histoire de la magie et de la science expérimentale dans leurs rapports avec la pensée chrétienne pendant les treize premiers siècles de notre ère et particulièrement pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Dans le premier volume, qui est de préparations, on trouve un exposé de la littérature grecque et romaine scientifique, magique et sur la magie, qui commence à Pline. Certes Pline a été beaucoup lu au Moyen âge et, comme il a dépouillé des bibliothèques, il a transmis une masse considérable de connaissances et de notions, mais Pline n'a été en aucune façon un initiateur. S'il est nécessaire de remonter à l'antiquité pour expliquer pourquoi la pensée scientifique des scholastiques est nourrie de magie, les auteurs responsables en sont les philosophes grecs, représentés à leurs yeux par Platon et par Aristote, qui ont suivi les mêmes errements et commis quelques-unes des mêmes erreurs, et c'est pourquoi M. Thorndike a cru nécessaire de faire précéder son histoire de la magie depuis Pline d'une introduction, qui est une histoire de la magie avant Pline et qui remonte au delà des Babyloniens.

Le manuel opératoire de la magie, telle qu'elle nous apparaît dans la littérature et les divers documents écrits la concernant, qui datent de l'empire romain, c'est-à-dire en somme de la magie savante, comporte trois chapitres : qualités des êtres et des



matières, astrologie, alchimie. A propos de chacun de ses auteurs, M. Thorndike se demande quelle est l'opinion sur la magie en général, ce qu'il connaît ou admet des lapidaires, bestiaires et recueils de simples en circulation, ce qu'il admet de l'astrologie et, s'il y a lieu, de l'alchimie. Sur le premier point l'opinion est généralement prudente et presque sans intérêt, car la magie est illicite et plus ou moins vigoureusement combattue par les diverses législations. Le bon sens des meilleurs esprits et des plus sceptiques, comme Lucien, leur inspire une méfiance de bon aloi à l'égard de trop absurdes merveilles, mais ce n'est pas une critique positive, fondée sur une logique rigoureuse et sur une application scrupuleuse et concrète de l'expérimentation. Les notions relatives aux qualités des êtres et des matières, transmises par la tradition et consignées probablement dans des manuels sont enregistrées avec complaisance, même par un grand esprit comme Galien, qui est un apôtre de l'expérimentation. Quant à l'astrologie et à l'alchimie, elles ont une autorité sans mesure, la première surtout parce qu'elle se présente comme une construction non seulement mystique mais scientifique, fondée sur une représentation de la structure du monde qui n'est aucunement contestée. Un autre grand savant, Ptolémée, fut un théoricien de l'astrologie. Les philosophes, et surtout les néoplatoniciens s'y livrèrent sans réserve, car ils ont eu des théories des démons, des éons, des nombres. De plus ils sont imprégnés d'esprit mystique ; la théurgie voile la magie et prête à la confusion. Les sectes s'en mêlent et voisinent avec les magiciens. On met un lapidaire (*Lithica*) sous le patronage d'Orphée. La vie d'Apollonius de Tyane par Philostrate, qui tâche de le défendre de l'accusation de magie, l'en montre en réalité fort suspect. Apulée, qui dut s'en défendre lui-même, se défend aussi en s'en accusant. L'intimité de la science et de la magie, justifiée par la philosophie et les idées dont vit la magie est telle que la science appliquée ne s'en dégage pas. L'architecte Vitruve pense à la magie et les physiciens rêvent de thaumaturgie, ce qui ne fut peut-être pas pour la science un mauvais rêve.

Le christianisme, en dehors d'une critique morale peut-être plus précise de la magie maléficiaire et des pouvoirs mal contrôlés, que toute magie prétend donner, apporta des motifs et des thèmes de réflexion propres à entretenir la croyance, qui reparaissent avec une grande monotonie, dans tous les auteurs dont M. Thorndike entreprend de nous présenter les œuvres et la pensée. Il apportait d'autre part une mauvaise habitude congénitale : celle des apocryphes, qui servit de voile à une foule de fantasmagories, à commencer par les Évangiles de l'Enfance. La pythonisse d'Endor, le pectoral du grand prêtre, l'étoile de la Nativité, et Simon le magicien entretiennent la réflexion sur la réalité de la magie, les vertus occultes des matières, le bien-fondé de l'astrologie. Le commentaire des six jours entretenait le goût de l'histoire naturelle. La croyance aux anges fournit les esprits intermédiaires. La croyance aux esprits du mal fondait la croyance à la magie. Comme on vivait alors en pleine astrologie, les uns ou les autres furent logés dans les astres ou identifiés avec eux et alors se posèrent les questions brûlantes de l'essence spirituelle et volontaire des astres, de la liberté et du déterminisme. Il faut se rendre compte que les chrétiens étaient plongés dans le même milieu que les payens. La confession de Cyprien nous dépeint une éducation de magicien ; on connaît la formation de saint Augustin ; tous deux admettaient l'astrologie. Nous avons un astrologue chrétien, Firmicus Maternus ; Synesius, le plus parfait témoin peut-être de l'hellénisme chrétien, donnait dans l'alchimie.

Le troisième livre traite des débuts du Moyen âge et s'ouvre par une étude assez poussée sur le développement du roman d'Alexandre, qui fut si populaire. M. Thorndike en place l'origine au moment où paraissent effectivement ses premières éditions connues, c'est-à-dire à la fin du iv<sup>e</sup> siècle. Le roman d'Alexandre a fourni au Moyen âge deux romans scientifiques, l'un sur les merveilles de l'Inde, l'autre sur l'astrologie ; c'est l'histoire de Nectanébo et de la naissance d'Alexandre. Suit un chapitre sur la

médecine d'alors et particulièrement sur Marcellus Empiricus, dont le recueil est un recueil de recettes magiques. Un nouveau courant s'ouvre au cours de cette période, celui de la science et de l'occultisme arabe, qui dérivait des courants grecs. L'un des premiers à le raccorder aux courants chrétiens fut Gerbert, qui devint pape sous le nom de Silvestre II, en 999. Gerbert était un mathématicien. La préface de son traité *De Mensura astrolabii* ne parle que de l'astronomie arabe et de son utilité liturgique ; mais il paraît avoir donné dans l'astrologie.

Avec son deuxième volume, M. Thorndike entre dans son véritable sujet, l'histoire de la science au Moyen âge. Son travail devient plus minutieux et plus précis. Ses chapitres sont suivis d'inventaires de manuscrits et d'appendices philologiques. Constatons avec plaisir que l'*Histoire littéraire de la France* lui a fourni une utile préparation. Il est plein d'estime pour l'activité scientifique du Moyen âge. Il tient à montrer que toute l'histoire naturelle n'y dérive pas du *Physiologus*, qui pourtant est une œuvre typique de cette science mâtinée de magie dont ses deux volumes nous font le portrait ; qu'il y a eu d'autres grands esprits que Roger Bacon et d'autres compilateurs que Vincent de Beauvais. Le Moyen âge a fait preuve d'une curiosité scientifique illimitée et qui ne se borne pas à l'information, qui sut observer, expérimenter et découvrir. Berthelot avait remarqué que l'alchimie du Moyen âge était plus positive que celle des manuscrits grecs ; des découvertes furent faites en optique ; d'autres en mécanique. Des principes généraux de caractère scientifique, comme par exemple, celui de l'indestructibilité de la matière et celui de la continuité de la création ont été nettement conçus et formulés par des hommes comme Adelard de Bath, au XII<sup>e</sup> siècle, qui était spécialement un naturaliste. Cette activité scientifique est entretenue par la forme de la philosophie scholastique qui encadre la pensée du Moyen âge ; elle remonte à la philosophie grecque, mais spécialement à la philosophie d'Aristote qui faisait une large part à la physique : c'est ce que fait

par exemple, au début de la scholastique, Hugues de Saint-Victor. Toutefois, il apparaît, à travers les chapitres de M. Thorndike, que les esprits libres et originaux tendaient à s'échapper soit vers le platonisme, soit vers la philosophie arabe qui ont toujours eu pour les hommes cultivés du Moyen âge l'attrait du mystérieux et de l'inconnu. Tel fut d'un côté Bernard Silvestre, qui a subi l'influence du *Timée*; tel fut, de l'autre, Daniel de Morley.

Mais la magie ? M. Thorndike la suit avec la science, à travers les opinions sur la magie et ses œuvres mêmes. Nous retrouvons dans le deuxième volume le même défilé d'opinions que dans le premier : opinion d'Abélard, opinion de Hugues de Saint-Victor et de toute leur suite. D'autre part l'auteur consacre quelques chapitres aux magiciens et astrologues eux-mêmes : astrologues arabes, traduits en latin au XII<sup>e</sup> siècle ; suite des livres hermétiques ; le Kiranides (fils d'un roi de Perse) sur les vertus des herbes ; le pseudo-Salomon, les *Oneirocrités* et, le plus intéressant peut-être de tous, le *Picatrix*, compilation magique. D'autres chapitres traitent des romans qui viennent grossir le bagage des fables où se complaisait la magie, celui du prêtre Jean et les suites du pseudo-Aristote. Le nombre des manuscrits et des citations attestent que ces ouvrages ont été lus. Leur influence compte peut-être dans le fait que beaucoup de ce qu'ils professent a passé parmi les choses admises. On peut dire que l'astrologie y est adoptée toute entière avec quelques réserves sur son usage ; l'alchimie est admise et réservée. Des recettes magiques de *materia medica* ont passé chez un médecin comme Gilbert qui paraît un très bon esprit, comme elles avaient passé chez Galien. Il en est entré davantage dans le *Thesaurus Pauperum* de Petrus Hispanus, qui devint le pape Jean XXI. Est-ce à dire que de grands esprits comme Albertus Magnus, comme Thomas d'Aquin, comme Roger Bacon, qui croient tous plus ou moins à l'astrologie et à la magie et qui les prennent plus ou moins au sérieux, puissent être taxés de magie ? La chose paraît ridicule pour Thomas d'Aquin ;

elle ne l'a pas paru pour Albertus Magnus, qui est devenu un héros de magie. Leur défense fut une certaine notion sinon du faux et de l'impossible, du moins de l'illicite. Mais cette notion paraît avoir eu sur d'autres un attrait mystérieux. L'histoire de M. Thorndike — qu'il arrête au début du XIII<sup>e</sup> siècle, parce que selon lui la philosophie et la science du Moyen âge auraient à cette date épuisé leur vigueur — finit avec trois personnages qui ont eu maille à partir avec l'Inquisition et le dernier, Cecco d'Ascoli, fut brûlé en 1327 à Florence. Pour moi son supplice marque une date. L'Inquisition, qui commençait à sévir, a sans doute, par ses excès, créé une fantasmagorie nouvelle, le roman et l'épidémie des sorcières, mais dans le domaine de la philosophie et de la science elle a brutalement imposé une règle simpliste qui fut une règle de discipline et de prudence intellectuelle. Je ne suis pas éloigné de croire qu'elle a rendu service à l'humanité.

M. Thorndike prévoit que les critiques de son livre pourront y combler des lacunes. L'histoire littéraire et la philologie du Moyen âge ne sont pas préparées comme celles de l'Antiquité. J'en ai constaté deux dans les chapitres relatifs au début du Moyen âge, mais peut-être les a-t-il laissées à dessein. Il n'a parlé ni des Pénitentiels, ni de cette curieuse série de sermons sur les sacrilèges, qui se répètent plus ou moins et dérivent d'un sermon attribué à saint Césaire d'Arles. Peut-être a-t-il écarté ces textes à dessein comme renseignant surtout sur des superstitions et sur la magie populaire. Ce serait pour la même raison peut-être qu'il ne fait pas ressortir le caractère folklorique des écrits de Hildegarde de Bingen et de Guillaume d'Auvergne. J'hésiterais à noter ces manques si, précisément, le troisième livre relatif au début du Moyen âge ne présentait pas dans son plan un peu de flottement. M. Thorndike d'autre part a cru devoir consacrer une page à la magie irlandaise ; elle est bien pauvre si l'on pense à la place que les druides tiennent dans la littérature antique parmi les initiateurs de la tradition magique ; mais d'ailleurs il ne dit pas un mot des Germains.

Enfin voici une lacune qui m'étonne davantage. M. Thorndike ne dédaigne pas la littérature en langue vulgaire, car il cite le roman de la Rose : il néglige les romans de la Table ronde et l'extraordinaire figure de Merlin. Or l'histoire du Graal et de Merlin est entrée dans le cercle de la littérature médiévale sous l'égide des Plantagenets, dans le même milieu où ont vécu et se sont formés quelques hommes fort distingués auxquels il fait une bonne place, Adélard de Bath, Guillaume de Conches, Alexandre Neckam.

Il semble que M. Thorndike n'ait voulu nous donner qu'une suite de monographies. Il nous présente des individus et nous donne le plan de leur œuvre. C'est une histoire où manque le milieu historique. Il nous laisse le soin d'imaginer le milieu des Plantagenets, cette Espagne du XII<sup>e</sup> siècle où des savants du Nord venaient s'instruire des sciences arabes ; cette Italie du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle qui subit si curieusement l'influence de l'Orient. Pas un mot de la Renaissance carolingienne, pas un mot des croisades.

Mais, dira-t-il, son livre est une histoire de la science, qui est celle de la pensée des savants. Il a voulu montrer que la magie et la science expérimentale, associées dès leurs origines, l'ont été jusque tout près de nous et que l'histoire de la magie et celle de la science s'éclairent mieux si on les étudie côte à côte. A vrai dire la magie qu'il étudie est une magie scientifique, pratiquée par des techniciens qui font figure de savants, qui procèdent d'une tradition et paraissent cultiver une méthode scientifique. Je vois bien à travers son livre comment science et magie peuvent s'être rencontrées dans des erreurs communes parce qu'elles ont les mêmes catégories les mêmes principes et sont bâties sur les mêmes idées : classifications préconçues, notions des éléments, des lois numériques, de l'harmonie cosmologique, des qualités occultes et d'un pouvoir mystique. Je vois bien la magie fournissant à la science des connaissances et des théories. Mais je ne vois nulle part dans son livre la magie guidant l'expérience et four-

nissant à la science des méthodes d'expérimentation. Et pourtant l'antiquité nous a transmis et le moyen âge a grossi un trésor de textes que notre auteur connaît bien, dont il parle avec compétence, ce sont les textes alchimiques où précisément la chose éclate. Mais, s'il en décrit les contours, il ne les a pas analysés, parce que son ouvrage est un ouvrage discursif où il fait voyager les lecteurs à travers les livres et les opinions, sans s'attaquer directement aux phénomènes et aux espèces et sans traiter *ex professo* le problème qu'il pose dans les premières lignes de son introduction. H. H.

RÖHR (J.). — Der okkulte Kraftbegriff im Altertum. (*Philologus, Supplementband, XVII, 1*). — Leipzig, Dieterich, 1923, 133 p. in-8°.

Cause, force, pouvoir, énergie sont des expressions que nos langages emploient avec assez peu de précision et sans les avoir dépouillées complètement du contenu qualitatif, spirituel, mystique et même occulte qu'elles ont hérité de l'antiquité gréco-latine, qui les a élaborées et qui nous les a transmises avec ses idées. M. R. étudie les expressions correspondantes en grec et en latin, mais surtout en grec, avec l'idée de montrer que le langage scientifique et philosophique du Moyen âge est un langage traditionnel.

Il étudie d'abord les expressions de δύναμις, ἐνεργεια, πρᾶξις et les expressions latines *potestas, potentia, efficacia*, qui appartiennent aussi bien au langage des philosophes qu'à celui des techniciens de la médecine et de la magie, qui emploient les choses à pouvoir. Il montre sans peine que ces diverses expressions correspondent fort exactement à l'idée de *mana*. Il pousse même un peu loin le parallélisme quand il veut le faire grammatical et, sous prétexte que δύνασθαι et δυνατός impliquent la δύναμις, parallélise le grec avec le mélanésien où le mot *mana* est à la fois substantif, verbe et adjectif.

Les techniciens ont un langage un peu plus nuancé. Chez les alchimistes l'expression, de φύσις est fréquente et d'autre part les expressions d'ἀπόρροια,

de πνοή, d'influx, de souffle ou d'esprit qui paraissent serrer de plus près la nature de la φύσις et son mode d'action. On trouve également chez eux des expressions qui la qualifient ; elle est divine θεία ; mais surtout elle aime le secret ; pour l'indiquer les mots se multiplient. Les choses à pouvoir, spirituelles et divines, ont quelque chose d'occulte ; recherchées par les uns pour cette raison, elles inquiètent les autres. A cet égard rien n'est plus caractéristique que la façon dont saint Augustin parle de l'aimant (*De civitate Dei*, XXI, C. 4). L'expression d'ἰδιότητες ἀρρητοί, de qualités occultes, apparaît chez les médecins comme une expression favorite. Ces qualités occultes peuvent appartenir aux éléments des choses ou à leur totalité, ὅλη οὐσία. D'autre part une opposition s'établit entre les δραστικὰ ποιότητες qui sont les efficacités spéciales des éléments des matières et les qualités de la matière elle-même. Ces deux notions sont passées dans le langage technique du Moyen âge où les notions de *qualitates occultae* et d'*actio a tota substantia* tiennent exactement la même place que dans la médecine antique.

De la notion de qualité, on passe au classement des qualités. Elles ont des affinités (ὁμοιότητες), des similitudes (ὁμοιοότητες), ou elles sont opposées (ἐναντία), agissent par attraction et par répulsion. Là-dessus sont fondées les notions de *sympathie* et d'*antipathie* qui complètent ce vocabulaire mystico-scientifique.

H. H.

PRZYLUCKI (J.). — Les Vidyârâja. Contributions à l'histoire de la magie dans les sectes mahâyânistes. — *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, 1923, XXIII, p. 301-319.

Étude remarquable d'un fait typique dans l'histoire de la magie bouddhique et même de la magie et de la mythologie en général. Une certaine catégorie d'esprits-dieux, petits dieux ou démons, incertains entre ces différentes espèces, ne sont autre que le rite oral personnifié, et même que certaines syllabes de ce rite. M. P. rapproche cette évolution de certaines idées gnostiques et se demande s'il n'y aurait pas eu là fait d'emprunt. Quant à moi, s'il y a un emprunt — je crois qu'il vient de l'Inde. La gnose bouddhique est plus ancienne qu'on ne croit.

M. M.



MAUSS (M.). — Gift, Gift. — Mélanges Charles Andler, p. 243 sq. (voir plus haut : *Le Don*, p. 157).

WREDE (F.). — Zu den Merseburger Zaubersprüchen. — Berlin, de Gruyter, 1924, in-4°.

REINACH (S.). — Le souper chez la sorcière. — *Revue de l'Histoire des Religions*, 1923, II, p. 45 sq. (Repas rituel de Saül chez la pythonisse d'Endor pour rompre le jeûne préparatoire à la consultation.)

## X. — LE RITUEL

Par MM. M. MAUSS, E. DOUTTÉ et A. PIGANIOL

### A. — *Le Calendrier religieux et les Fêtes*

LANGDON (S.). — The Babylonian and Persian Sacæa. — *Royal Asiatic Society Journal*, 1924, p. 65 sq. (Remarquable confirmation des hypothèses de Frazer concernant les rituels royaux babyloniens.)

HOLL (K.). — Die Entstehung der vier Fastenzeiten in der griechischen Kirche. — Berlin, de Gruyter, 1924, in-8°.

### B. — *Rites positifs. Cérémonies complètes et rites manuels*

TYRA DE KLEEN, P. DE KAT ANGELINO. — Mudras auf Bali. *Handhaltungen der Priester. (Kulturen der Erde. XV.)* — Hagen i. W., 1923, Folkwangs Verl., 70 p. (texte) et 59 p. (grav.) in-4°.

TYRA DE KLEEN. — Mudras. — *The ritual handposes of the Buddha Priests and of the Shiva Priests of Bali.* (With an introduction by J. D. Campbell). — London, Kegan Paul, 1924, 42 p. (texte) et 62 planches in-4°.

Les deux éditions anglaise et allemande ne se ressemblent guère et ne se suppléent pas. Le seul point commun, ce sont les belles planches de Mlle Tyra de Kleen, qui visualisent ces gestes hiératiques que sont les *mudras* : gestes mystiques des doigts des prêtres bouddhiques. Ceux-ci ont, en l'espèce,

été observés à Bali, cette île des Indes néerlandaises qui est un véritable conservatoire du bouddhisme et de l'hindouisme anciens. Ces illustrations sont les plus complètes que nous ayions de ce genre de rites. Un certain nombre reproduisent, non seulement le *mudra*, mais encore toute l'attitude du corps et le moment matériel du rituel dont le geste manuel fait partie, qu'il scelle (*mudra* veut dire sceau en sanscrit) et parfait. A ce titre cette collection restera. Les prudents extraits des commentaires balinais et de Kat Angelino que fait M. Campbell seront certainement utiles, et pour les étudiants du mysticisme et pour ceux du rituel et pour ceux de nombreuses images peintes et sculptées de ces deux régions. La petite préface de M. Campbell est aussi fort utile. Il montre fort bien l'origine scythique et tibétaine de ce rituel bouddhique et hindouiste. Les gestes sont aussi mystiques, mais aussi expressifs, « oraux », pourrait-on dire, que les « *mantra* », les formules rituelles elles-mêmes. Et les uns et les autres sont aussi matériels que le « *vajra* », le « tonnerre » pensée, le trident magique que manie le prêtre.

Les commentaires de Kat Angelino dans l'édition allemande ont été rédigés sur place ; ils sont très longs et de différente qualité suivant les auteurs indigènes ou européens qu'ils suivent. Ce qui est de moindre qualité, ce sont les rapprochements : Angelino manquait du sens historique et philosophique et des connaissances linguistiques qu'il eût fallu (v. ex. p. 30 de l'édition allemande). La seule partie qu'il en faudra retenir, c'est celle où il décrit ce qu'il a vu, où il cite ses auteurs indigènes, en particulier Purbatjaraka, auquel il a heureusement laissé la parole à propos de la description des *mudras*.

Nous conseillons l'usage de l'édition anglaise : mais elle ne dispensera pas de recourir à l'édition allemande, si on connaît le sujet.

Quant à celui-ci, il est très beau ; car il est très remarquable que la mystique la plus élevée soit revenue au primitif le plus élémentaire : à l'équivalence du geste et du mot.

M. M.

OESTERLEY (W. O. H.). — *The Sacred Dance. A Study in Comparative Folklore.* — Cambridge, University Press, 1923, xi-234 p. in-8°.

Élégante compilation, en partie faite à l'aide d'encyclopédies (y compris le *Golden Bough*), et suivant les méthodes de l'École anthropologique, mais non sans intérêt. Elle part de la belle réponse qui fut faite autrefois à Chalmers, l'évangéliste de la Nouvelle-Guinée : « Nous ne battons jamais le tambour sans raison », « Aucune de nos danses n'est sans but ». Naturellement l'intérêt de M. O., qui est un théologien, se concentre autour de la « danse sacrée » en Israël (III-IV) et dans l'antiquité classique ; le matériel emprunté au folklore, c'est-à-dire aux institutions des peuples arriérés et aux coutumes populaires des nôtres, ne sert qu'à illustrer et faire comprendre ce qui est plus proche de nous. Le travail est donc comparatif et non explicatif. C'est une description des divers motifs de la danse religieuse : honorer les pouvoirs divins et les circumambuler (VI), rechercher l'extase (VII), célébrer la moisson, la victoire, le mariage et les funérailles. A chaque fois, M. O. reste à l'intérieur des rites et ne recherche que les motifs les plus évidents, qui ne sont pas au fond les vrais.

M. M.

LOEB (E. M.). — *The Blood Sacrifice Complex.* — *Memoirs of the American Anthropological Association*, 1923, n° 30, xxx-40 p. in-8° (2 cartes).

Travail de l'École de MM. Kroeber, Goldenweiser. Le mot « complex », affectionné dans la tradition américaine, ne signifie pas grand'chose dans ce cas : sinon qu'on y considère tout ce qui comporte effusion de sang humain, depuis l'initiation et la circoncision jusqu'au cannibalisme. C'est à partir d'une telle confusion qu'on pense pouvoir saisir la « diffusion » de ces institutions, et même dresser des cartes de celles-ci.

M. M.

PARSONS (E. C.). — *The Hopi Wöwüchlm Ceremony in 1924.* — *American Anthropologist*, 1923, p. 156-187. Importante étude d'un rituel complet des Hopi (Sichumovi et Mishongnovi) : fête du nouveau feu, initiations, etc. Mrs. P. n'a pu, n'étant initiée que comme femme, assister aux cérémonies secrètes des confréries.

GOLDFRANK (E. S.). — *Notes on two Pueblo Feasts.* — *American Anthropologist*, 1923, 188 sq.

HORST (F.). — *Ueber die Kultusreform des Königs Josia.* — *Zeitschr. d. Deut. Morgenländischen Gesellsch.*, 1923, N. F. II, p. 220 sq.

BISHOP (W. C.). — *The Mozarabic and Ambrosian Rites. Four Essays in Comparative Liturgy.* — (*Alcuin Club Tracts*, XV), Londres, Mowbray, 1924, in-8°.

C. — *Rites positifs (suite). Mécanismes rituels divers*

SCHMIDT (P. W.). — *Die Geheime Jugendweih eines Australischen Urstammes. (Dokumente der Religion. VI).* — Paderborn, 1923, Schöningh, 72 p. petit in-8°.

Le titre se traduit : « L'Initiation secrète des jeunes gens d'une tribu australienne. » Le titre complet est : *Accompagné d'une esquisse de l'évolution de la sociologie et de l'histoire (sic) religieuse des tribus du sud-est de l'Australie.* Au fond, c'est une assez simple traduction, commentée assez sobrement, de la description par Howitt du *Jeraeil*, de l'Initiation des Kurnai. Naturellement il s'agit avant tout de prouver que cette initiation est faite au nom du grand Dieu, de Mungan Ngaua, ce « Notre Père », qui, depuis Andrew Lang, fait couler tant d'encre — de théologiens et d'anthropologues ; il s'agit aussi de montrer que certains rites sexuels y manifestent le mariage individuel, p. 31 ; et aussi que, sauf le totémisme sexuel, il n'y a pas de totémisme de clan, et encore que la religion qui y est mise en œuvre est purement morale, et pure de tout élément de théologie astrale, etc. (p. 57). Ensuite le P. Schmidt triomphe et dévotieusement s'incline (p. 70), avec un certain respect, devant un rite qui est un reste de la plus ancienne civilisation australienne, et qui est en même temps un reste de l'ancienne et pure idée de Dieu.

Il est inutile de critiquer ici la série d'hypothèses bien connues sur les langues et les civilisations à totémisme sexuel et sans boomerang, que le P. Schmidt invoque et finit par considérer comme des faits.

Mais il faut critiquer une pareille interprétation du culte tribal d'initiation australien, en général, et de celle des Kurnai en particulier. Sur leur morale et sur la portée du culte du grand Dieu qui y est inclus,

il y a en effet des corrections à apporter à une interprétation trop simpliste et trop magique des rituels. Mais dire que, chez les Kurnai, le culte des ancêtres (funéraire ?) et la magie (!) et le totémisme ne sont que très faiblement représentés (p. 60), c'est manquer complètement de sens historique et de sens des proportions. D'abord, il est possible de prouver, par les documents de Howitt et surtout par ceux, plus anciens, de Bulmer, qu'ils avaient du totémisme. Ensuite, il est extraordinaire d'interpréter, par le grand Dieu, l'une des cérémonies de « fabrication des jeunes hommes » les plus caractérisées de toute l'Australie; et, par des croyances en ce grand Dieu, des révélations successives qui le réduisent à n'être — comme chez les Arunta — que le mythe des « diables » ou rhombes ou bull roarers sacrés.

Cette théologie ethnologique du P. S. est vraiment excessive.

M. M.

ANDRIEU (M.). — *Immixtio et consecratio. La consécration par contact dans les documents liturgiques du Moyen âge. (Université de Strasbourg, Bibliothèque de l'Institut de droit canonique, II).* — Paris, Picard, 1924, 268 p. in-8°.

La consécration du pain et du vin s'accomplit par la vertu de certaines paroles : *nullo modo fit transsubstantiatio sine verbo* (Saint Bonaventure). Il est arrivé cependant que l'Église a admis, en certaines circonstances, qu'il suffisait, pour sanctifier le vin, d'y mêler quelques gouttes d'un vin consacré ou une parcelle d'une hostie consacrée. Le présent ouvrage se propose d'étudier « comment a pu se former la croyance à la vertu consécra-trice de l'immixtion ».

La pratique de l'immixtion se rencontre en trois cas principaux : l'*Ordo Romanus* I atteste que, vers le VIII<sup>e</sup> siècle, pour consacrer le vin offert par les fidèles et qui servait à la communion, on se contentait d'y verser quelques gouttes du vin consacré; à l'office du Vendredi Saint (messe des présanctifiés), le vin est consacré seulement par l'immixtion d'une hostie consacrée le jour précédent; pour le viatique, on a souvent offert au moribond une parcelle de pain trempé dans du vin consacré. L'analyse de ces cas prouve que « la théorie de la consécration par contact ne naquit point de la spéculation désintéressée des théologiens. Elle fut suggérée par des besoins pratiques ». Un théologien du IX<sup>e</sup> siècle, Amalaire, justifia théoriquement la pratique; mais, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, la théologie savante condamna et la pratique et la théorie.

Ce livre est l'œuvre d'un liturgiste éminent et renferme des indications nouvelles et importantes sur l'histoire des sources liturgiques, en particulier des *Ordines Missae*. Il paraît inutile d'insister sur l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de la notion du sacré et particulièrement pour l'étude de la croyance spontanée à la consécration par simple contact, bien que l'auteur se soit proposé exclusivement d'écrire l'histoire d'une théorie théologique.

A. P.

CLEWS PARSONS (E.). — **The Scalp Ceremony of Zuñi.** — *Memoirs of the Anthropological Association*, 1924, n° 31, 42 p. in-8°.

Excellente description d'une cérémonie de confrérie guerrière (Pueblo de Zuñi). Mrs. Parsons a assisté aux deux derniers jours de la cérémonie et nous donne deux des mythes qui y ont trait (p. 28 sq). Les rituels oraux, les orientations, les fonctions et parentés des acteurs sont notés de façon infiniment instructive.

M. M.

GREEN (L. C.) and BECKWITH (M. W.). — **Hawaiian Customs and Beliefs relating to Birth and Infancy.** — *American Anthropologist*, 1924, XXVI, p. 230 sq. (Intéressant surtout à propos du nom et de la cérémonie du sevrage, de la droite et de la gauche, p. 240, 245, etc.)

KAYSER (A. C.). — **Spiel und Sport auf Naoero.** — *Anthropos*, 1923-1924, XVIII-XIX, p. 297 sq.

Il s'agit des habitants de Nauru (Micronésie), et surtout de la chasse (rituel de la chasse à la frégate avec magie collective des femmes, p. 311 sq.; combats d'animaux, p. 327, du type indonésien).

SCHWENN (G.). — **Ares. Der Krieg in der Griechischen Religion.** — *Arch. f. Religionswiss.*, 1923 (1924), XXII, p. 224-245. (Fin d'une étude commencée vol. XX. Ici Ares à Thèbes, en Attique : comparaisons très justes à propos des dieux guerriers.)

ZELLER (M.). — **Die Knabenwelhe. Eine psychologisch-ethnologische Studie.** (*Arb. a. d. völkerkundl. Inst. der Univ. Bern.* I). — Berne, Akad. Buchh., Haupt, 1923, 166 p. in-4°.

SCHULIEN (M.). — **Die Initiationszeremonien der Mädchen bei den Atxuabo.** — *Anthropos*, 1923-1924, XVIII-XIX, p. 69 sq. (Importante description, très précise, surtout de tout ce qui précède l'initiation des enfants des deux sexes. Le P. S. n'a

pas assisté aux cérémonies, mais en traduit textuellement un récit.)

WIEDEMANN (A.). — *Der Blutglaube in alten Ägypten.* — *Arch. f. Religionswiss.*, XXII, 1923, p. 57-88. (Important.)

#### D. — *Rites oraux*

BAUMSTARK (A.). — *Vom geschichtlichen Werden der Liturgie.* (in *Ecclesia Orans* de HERWEGEN, vol. X). — Freiburg i. B., 1923, XII-160 p. petit in-16.

Cette sorte de petit manuel, cette courte, claire, prudente (v. p. 132) histoire de la liturgie chrétienne et plus spécialement catholique est due au spécialiste de l'« Orient chrétien » et de la comparaison des liturgies orientales et des occidentales. Seulement, au lieu d'être conçue comme une simple histoire littéraire du rituel oral catholique, elle est un tableau du « devenir historique », de ce rituel ; et même ce tableau est d'ordre vraiment sociologique — si l'on veut nous pardonner cette épithète que l'auteur, évidemment, ne nous accorderait pas. Déjà la première partie, d'histoire générale, est conçue comme histoire de l'institution. Car ce qui y est étudié, c'est : l'héritage de la synagogue et celui de l'hellénisme ; la part du culte domestique et celle de la communauté ; la relative unité et la relative diversité des liturgies primitives ; les centres de radiation, Rome, Jérusalem, Constantinople, et les cercles fermés à leur influence ; les emprunts et les corrections qui se sont intensifiés du v<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle.

La seconde est encore plus exclusivement de ce type. D'une part, ce sont les forces sociales qui sont mesurées : les relations entre les événements politiques et l'histoire des liturgies ; l'influence réciproque et séparée du cloître et de la cathédrale ; les conservatismes qui fixent et stérilisent ; les réformes qui vivifient ; les clergés qui unifient. Et d'autre part, c'est par rapport à ces forces que sont décrits : l'œuvre des individus, le rôle qu'ils ont joué, en tant

que poètes, dans le développement de l'art rituel, l'importance qu'a prise l'expression de la piété individuelle. On appréciera la liberté d'esprit de M. B. et des autorités ecclésiastiques qui l'approuvent, en le voyant se permettre, à la suite du P. Grisar, de dater du haut Moyen âge seulement, et des rituels de la cour papale (p. 122), l'introduction des prières de dévotion dans l'Ordre de la Messe.

Non seulement les sociologues, mais aussi ceux d'entre eux qui sont des linguistes ou ceux des linguistes qui sont des sociologues, trouveront profit à lire le court et joli chapitre intitulé « Langage et Langage populaire ». Il est utile qu'on rappelle que la communauté romaine célébra très tard son culte en grec et que la liturgie latine fut surtout créée en Afrique du Nord.

Naturellement M. B. croit au relatif primat de la liturgie de Rome. Mais c'est le seul postulat de cette œuvre ; et il ne diminue pas ce petit manuel, enrichi de notes et de bibliographie excellentes, et qui est un excellent guide pour l'historien et pour le sociologue.

M. M.

HEILER (F.). — *Das Gebet. Religionsgeschichtliche und Religionspsychologische Untersuchung* (5<sup>e</sup> édit.). — Berlin, Reinhardt, 1924, 622 p. in-8<sup>o</sup>.

ERMAN (A.). — *Der Leidener Amonshymnus*. — Berlin, de Gruyter, 1924, in-8<sup>o</sup>.

FRANCKE (A. H.). — *Tibetische Hochzeitslieder*. — Hagen et Darmstadt, Folkwang Verl., 1923, 71 p. in-8<sup>o</sup>.

MOWINCKEL (S.). — *Psalmstudien*. — Christiania, Dybwad (in Comm.), 1923-1924. (Important ouvrage en cours de publication.)

ARSENIEW (M. VON). — *Das innere Lied der Seele*. — *Arch. f. Religionswiss.*, 1923, XXII, p. 266-284. (Très jolie démonstration de l'origine traditionnelle du thème mystique du chant intérieur de l'âme).



E. — *Objets et lieux de culte*

GAUDEFROY-DEMOMBYNES. — *Le pèlerinage à la Mecque. Etude d'histoire religieuse.* — Paris, *Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'études*, t. XXXIII, 1923, in-8°.

« Ce sont, dit l'auteur, des notes pour une étude du pèlerinage. » Cette définition est trop modeste : c'est un dépouillement très complet et très judicieux des auteurs arabes ou européens, pèlerins, explorateurs, savants, qui ont écrit sur le pèlerinage de la Mecque. Nous avons là, présentés avec cette clarté, cette solidité et cette probité que l'auteur apporte dans ses travaux, une collection très complète des rites qui caractérisent le pèlerinage de la Mecque, ce bloc de paganisme conservé dans l'islam, suivant l'expression de Wellhausen. Comme le pèlerinage musulman est issu d'anciennes cérémonies agraires, les rites de toute espèce y pullulent, et le dépouillement assidu des auteurs arabes effectué par l'auteur nous permet d'assister en détail au travail des théologiens pour en donner des explications proprement musulmanes. A l'étude des rites l'auteur joint naturellement celle des mots, ces autres rites, et l'on a bien l'impression, en le lisant, que la linguistique est une sociologie. Mais, s'il se montre complet dans l'exposition des faits, il se montre, à dessein, très sobre dans les interprétations; on sent qu'il a fui, volontairement et je dirais presque avec méfiance, les tentatives d'explication rationaliste d'un Smith ou d'un Frazer. Il ne les ignore pas, pas plus qu'il n'ignore les travaux de l'École sociologique, mais il n'a pas voulu prendre parti dans les théories contemporaines. On n'en lira pas moins avec plaisir la description et l'histoire de la Kaaba, l'« anse solide » et le « nombril du Monde », et le foisonnement rituel que le culte y occasionne; ou la lente sacralisation du pèlerin tout le long de son voyage, jusqu'au moment du sacrifice, puis la désacralisation pendant son retour. Parallèlement, M. G.-D. développe sous nos

yeux le travail d'harmonisation et de spiritualisation des théologiens. Il fait remarquer que ce travail a surtout été entrepris par des théologiens étrangers à la Mecque et à l'Arabie, et il en donne (p. 324) la raison qu'il tend à diminuer l'importance des rites et par conséquent du pèlerinage. M. G.-D. semble penser, dans sa conclusion, que l'avenir verra s'accroître cette tentative moderniste : « Le mouvement de l'islam moderne, dit-il, doit tenter, ici comme ailleurs, de combiner en une doctrine harmonieuse les traditions d'un glorieux passé avec les exigences de la pensée moderne. » Du point de vue politique, il estime que le rôle du pèlerinage est de second plan, réfutant ainsi implicitement les rêves chimériques de domination de l'islam par la possession des Lieux Saints.

M. G.-D. a exclu de son cadre les comparaisons ethnographiques qu'il eût été si tentant de faire en passant en revue l'immense rituel du pèlerinage ; il se contente de renvoyer aux articles de Wensinck dans l'Encyclopédie de l'islam et de Juynboll et Popper dans le Dictionnaire de religion et de morale de Hastings. Mais, s'il n'a point pris part à la controverse sociologique, il lui a fourni, en publiant ce livre, un répertoire de faits, d'ailleurs systématiquement groupés, qui pendant bien longtemps sera toujours consulté par les sociologues.

E. D.

GUTMANN (B.). — *Amulette und Talismane bei den Dschagganegern am Kilimandscharo.* — Leipzig, Engelmann, 1924, in-8°.

MAES (J.). — *Anlota Kifweto. Les masques des populations du Congo belge et le matériel des rites de circoncision.* — Anvers, de Likket, 1924, in-8°. (Analyse assez imparfaite d'une collection.)

Mc GOWAN (K.) and ROSSE (H.). — *Masks and Demons.* — New-York, Harcourt et Londres, Hopkinson, 1924, in-8°. (Moyen âge.)

TAYLOR (L. R.). — *Local Cults in Etruria* — American Academy in Rome, 1923, 254 p. in-8°. (Caractères italique des dieux étrusques.)

## XI. — REPRÉSENTATIONS RELIGIEUSES

Par MM. HUBERT, MAUSS, CZARNOWSKI, DE FÉLICE, GERNET, GRANET, JEANMAIRE, Jean MARX, ROUSSEL, Mlle HENRY.

A. — *Représentations religieuses d'êtres  
et de phénomènes naturels*

VON NEGELEIN (J.). — *Weltanschauung des Indo-germanischen Asiens. (Veröff. d. Indogerm. Seminars d. Univ. Erlangen. 1).* — Erlangen, Palma, Enke 1924, VIII-28 et 186 p. in-8°.

Ce livre d'un folkloriste et d'un indianiste est conçu de façon peu commode. D'abord viennent 28 pages de textes de leçons professées à Nuremberg devant un public éclairé, mais qu'il fallut ménager. Ensuite 186 pages de notes justificatives, donnant d'abondantes collections de faits et de très nombreuses références, souvent de véritables dissertations sur des sujets importants (ex. n. 97 et n. 117, sur la notion de vérité), ou sur des sujets qui ne se rapportent pas toujours très étroitement au sujet principal (par ex. les intéressantes remarques, p. 157 sq., sur le mariage par rapt, et les observations sur le contrat, p. 145 sq., où M. v. N. traite bien cavalièrement le travail de M. Meillet sur le dieu Mithra). D'ailleurs les travaux de M. v. N. sont souvent difficiles à lire. Ils sont aussi souvent critiqués en Allemagne, et il n'a pas toujours la minutieuse exactitude du philologue. Par exemple, il affirme froidement que le sanscrit n'a pas de mot, ni de concept pour don et gratitude — ce qui est vrai pour le mot *gratitude*, mais faux pour l'idée, et faux pour le mot et l'idée de don. Mais ses travaux sont riches et pleins d'idées et de faits. Derrière la moindre de ses phrases, dans ces leçons à demi populaires, s'alignent des documents sans nombre, souvent élaborés, enchaînés; et, au fond, M. v. N. domine son sujet.

Celui-ci est très beau, mais peu précis. En bon disciple des philosophies allemandes, M. v. N. croit qu'une civilisation, c'est une *Weltanschauung*, une « Idée du Monde ». Et il croit aussi qu'il en est une

spéciale aux « Indo-germans », et en particulier à ceux des Indo-germans qui ont émigré en Iran et colonisé l'Inde. Mais il se fait de cette « Idée » une conception mal limitée. Avec raison, il laisse de côté les innombrables dieux et esprits des mythologues, qui, en effet, négligent les catégories plus profondes de représentations. Mais, par contre, des idées, celle d'espace, de temps (v. cependant, à propos de celle-ci, l'étude de l'année, n. 99, n. 105), que M. v. N. connaît cependant bien (v. son *Traumschlüssel*), ne sont pas considérées comme en faisant partie. D'autres idées fondamentales comme celles de genre, de sexe, de genre grammatical sont aussi négligées. Or justement, M. Meillet l'a démontré à propos du genre dans les langues indo-européennes, du grec en particulier, il y a eu là vraiment des formes de pensées spéciales aux Indo-Européens.

Au contraire toutes les notes que M. v. N. classe (dans un index qui n'a rien à faire avec le plan de ses leçons) sous 11, *L'homme être social*, ne font pas — quant à nous — partie d'une « *Weltanschauung* ». Mais ce ne sont que questions de nomenclature, et, pour M. v. N., il s'agit en somme de la philosophie, y compris la morale, qu'on peut dégager du Veda et de l'Avesta. Au fond, c'est l'attitude que les religions indo-européennes prenaient vis-à-vis du monde et de l'homme que M. v. N. décrit. Le résumé qu'il donne de ses recherches, p. 25, met en relief cette idée en effet bien indo-iraniennne : que la loi et le droit sont identiques à la nature, qu'ils sont immanents à l'homme, et en même temps transcendants, mais que l'homme peut se sauver d'une trop puissante étreinte des choses et faire son salut, en sachant agir et comprendre. Ceci est exact et même assez élégamment dit. On ne saurait en effet exagérer l'importance qu'a eue dans le monde ancien cette idée de la loi, surtout quand elle se précise dans le bouddhisme et le zoroastrianisme.

Mais ce n'est pas tout ce que contient le livre de M. v. N., et il faut rendre justice à tous ses développements. Sur le pouvoir du roi, sur les doctrines de la métempsychose, sur les relations entre les eaux,

les plantes, les êtres, les morts et la lune, ce livre est plein de faits. La relation entre la croyance populaire et la croyance savante (à notre avis, il y en a toujours eu une de ce genre en ces pays) — n'est pas souvent dégagée, mais elle est toujours indiquée.

Un livre de cette sorte est difficile à imprimer (ex. deux fautes pour le mot *tapas*, n. 142) ; cependant il contient peu d'erreurs (caste Santal, p. 76). Nous ne discuterons qu'un grave point de fait. Si, comme le soutenait déjà Gough, et comme pensent MM. Geldner et Garbe, la doctrine de la métempsychose a été empruntée par les « Indo-germans » de l'Inde aux autochtones, pourquoi en faire une caractéristique de ces Indo-germans ? La vérité, c'est qu'on ne sait pas grand'chose de ces sujets.

M. M.

BLEEK (D. F.). *The Mantis and his friends. — Bushman Folklore* (Coll. by the late Dr. Bleek and the late Dr. Lucy C. Lloyd). — Cape Town, Maskew Miller, 1923, et Londres et Oxford, Basil Blackwell, xi-68 p. petit in-4°. (Ill.).

Tous les manuscrits du fameux linguiste et ethnographe Bleek ne sont pas encore publiés, ni ceux de sa fille, docteur Lloyd ; un certain nombre de contes et de mythes seulement ont trouvé place dans *Specimen of Bushmen Folklore*, 1910, que nous avons manqué de signaler à l'époque. Miss B. continue la tradition de sa famille et a même tenté d'enrichir la collection par une observation des Boschimans du Transvaal et du Bechuanaland. Ce dernier essai ne semble pas l'avoir menée bien loin. Les Boschimans de cette région étaient encore moins bien conservés que les « Colonial Bushmen ».

On sait l'intérêt que présentent ces Pygmées légèrement métissés, les seuls habitants du sud de l'Afrique qu'on ait trouvés encore à l'âge de pierre. Voici une collection aussi complète que possible des mythes du fameux cycle de la Mante, l'insecte dont les Boschimans racontent qu'il créa le monde, ou plutôt au moins un certain nombre de ses éléments. On sait que cet être mythique (voir p. iv) n'était pas l'objet d'un culte ; mais son fils, la lune, l'était. C'était l'inverse chez les lointains cousins des Boschimans, les gens des îles Andaman qui adoraient la cigale et racontaient un mythe du Créateur (Puluga) ou plutôt le mythe de Bibiku que M. Brown a enfin découvert et analysé. Il y a, d'ailleurs, un autre être associé à la mante, et son contemporain à lui, correspondant à Puluga (nous ne disons pas : elle ; notre genre ne signifiant rien) c'est Kwammang-a, son neveu utérin, qu'on voit dans l'arc-en-ciel ; autre trait de ressemblance entre ces deux

mythologies : la relation avec le miel de Bibiku d'une part, et de la mante d'autre part (p. 3, p. 6, p. 10, etc.).

Toute cette mythologie boschimane, comme leur art bien connu — qui, d'après les illustrations bien choisies, s'avère fort mythologique — est une théogonie de chasseurs. Elle est en relations étroites avec des cultes et une magie, ou plutôt des rites magico-religieux de la chasse. La mante est associée à l'élan et à l'antilope hartebeest entre les cornes desquels il (elle) vit, à l'arc et au carquois, au chasseur qu'il (elle) tourmente (p. 11) ou instruit. Au fond, cette figure mythique semble moins purement étiologique et narrative, et plus près du culte qu'on ne dit. En somme, sauf le soleil, qui est une grue bleue, la lune, le feu (p. 34 — mythe probablement hottentot —), l'arc-en-ciel dont le jaune est la mante et Kwammang-a le rouge (p. 66), tous les autres personnages sont des animaux. De plus ces animaux ne sont réellement ni créés, ni formés par la mante. Il les trouve tout faits, avec leurs principales caractéristiques, auxquelles le mythe en ajoute rarement une ou deux. Il n'est même pas le maître absolu de ses outils, de son marteau, de ses souliers, animés comme lui (p. 31, 76 sq.). De telle sorte que tout ce qu'on a tant répété sur ce soi-disant mythe de la création boschiman est faux. Même on ne peut pas identifier ce cycle à ceux du « transformateur », du type commun en Amérique et assez fréquent même en Australie. Voilà, s'il est possible de dire, un mythe de la mythologie comparée qui s'évanouit.

Tous ces mythes, fables ou contes sont, d'autre part, d'une haute valeur littéraire, dramatiques et amusants à souhait.

Mais ils ont tous pour sujet — comme les mythes totémiques de l'Australie — l'« Ancienne race », et à propos d'elle dans bien des cas, la généalogie ou plutôt les degrés de parenté avec la mante (exemple, p. 60). Cependant, quoique le plus grand nombre de ces récits aient évidemment une valeur de mythes, un certain nombre de leurs thèmes n'ont qu'une valeur de contes.

M. M.

HOERNLE (Mrs. R. F. A.) (Miss TUCKER) — The expression of the social value of Water among the Naman of South West Africa. — *South African Journal of Science*, 1923, p. 514-526.

Importante étude de la « valeur sociale » de l'eau pour les Hottentots de la steppe, et de la façon dont elle se manifeste, non seulement dans la cérémonie de l'eau (cf. *Bantu Studies*, I, 2), mais dans une foule de rites exprimant le caractère sacré de l'eau, soit positif, soit négatif, soit lustratoire. A remarquer les typiques dangers de l'eau pour les personnes en équilibre social instable, en particulier pour les femmes.

M. M.

ENGELHARDT (W.). — Die geistige Kultur Indiens und Ostasiens.

(*Geschichte der geistigen Kultur. I.*). — Leipzig, Reklam, 1924, petit in-16.

Premier volume d'une « Histoire de la civilisation de l'esprit » qui semble devoir être de fort bonne vulgarisation ; la partie concernant l'Inde est mieux dominée que celle qui concerne la Chine et le Japon.

EBERHARD (P. Engelbert). — *Das Schicksal als poetische Idee bei Homer.* — Paderborn (Studien zur Geschichte u. Kultur des Altertums), 1923, 80 p. in-8°.

L'auteur de cette dissertation reprend et discute les textes qui se rapportent à l'idée du destin dans les poèmes homériques. Ils présentent, comme on sait, une certaine contradiction qui a fort occupé ceux qui ont écrit sur la « théologie homérique ». Tantôt la destinée apparaît comme une force à laquelle sont soumis les dieux mêmes ; tantôt elle est présentée comme l'expression de la volonté des dieux. M. E. estime qu'il n'y a en réalité ni contradiction à lever, ni lieu non plus d'insister sur le caractère théorique de la question. L'idée de destin dans l'épopée motive le développement de l'action et joue comme un ressort poétique. Zeus est conçu comme le maître du destin des héros, en tant qu'il est l'ordonnateur suprême du drame que racontent les poèmes, mais il n'est pourtant pas omnipotent. L'idée de destin et le mot dont Homère se sert pour l'exprimer répondent d'ailleurs à une conception populaire. La Moire n'est pas, comme on l'a soutenu, un démon de la mort ; c'est plus exactement la personnification de la part de déterminisme à laquelle tout individu est soumis, et aussi sa chance ; l'auteur la rapproche de la notion de mana ; les Moires sont au cycle de la vie individuelle ce que les Heures sont au cycle de l'année. Lorsqu'elles s'extériorisent, elles apparaissent au nombre de trois, comme c'est la règle pour les divinités similaires. Le rapprochement avec les Fata (fées) serait aussi indiqué.

H. J.

GROUSSET (René). — *Histoire de la philosophie orientale. Inde, Chine, Japon.* — Paris, Nouvelle librairie nationale, 1923, 376 p. in-16.

Cent cinquante-quatre pages (13-167) sur *la pensée hindoue*, 127 pages (168-295) sur *la pensée bouddhique* ; 63 pages (296-359) sur *la pensée chinoise*, plus 3 p. 1/2 en appendice (367-370) sur *le rôle du Japon dans l'histoire de la philosophie orientale*. L'idée centrale de ce livre, très inégalement informé, semble être de montrer que la pensée des écoles brahmaniques (Vedânta et Sâmkhya) ou bouddhistes (avec l'amidisme) ou chinoises (avec Wang Yang-ming) aboutit au théisme ; de même, paraît-il, le Japon, dès le Moyen âge, « allait au devant du christianisme ». « La pensée orientale s'achemine invinciblement vers le même but — vers le Dieu qu'Aristote, saint Augustin, saint Thomas

déclarent l'objet par excellence de l'intelligence humaine et de la sagesse philosophique » (p. 366). L'auteur pense de plus avoir prouvé que cette évolution historique est une évolution logique.

M. G.

LANDSBERG (L.). — *Wesen und Bedeutung der platonischen Akademie. (Schriften zur Philos. u. Soziol., I).* — Bonn, Cohen, 1923, vii-101 p. in-8°.

Que les doctrines philosophiques intéressent la sociologie — au moins, celles de l'antiquité, dont nous pouvons juger avec le recul nécessaire — cela est évident. En fait, elles ont déjà provoqué des réflexions ou des études d'ordre sociologique. On a pu définir un rapport plus ou moins étroit entre tel caractère de la réalité sociale et tel ensemble d'idées doctrinales. On a pu s'efforcer d'établir un lien entre les catégories de la pensée philosophique et certains schèmes de la mentalité primitive (cf. *Année Soc.*, XII, 41 sq.). Les essais du premier genre ne dépassent guère l'horizon de l'éthique et signalent des relations assez extérieures ; les autres s'arrêtent à ces données de la représentation collective qui constituent l'héritage nécessaire de la philosophie à ses débuts. On n'a guère tenté, en revanche, une enquête directe sur les conditions sociales de telle pensée philosophique. C'est ce qu'a fait M. Landsberg en ne s'attaquant à rien moins qu'au platonisme. Il y a là une belle témérité, en tout cas une étude très vivante et très convaincue.

L'auteur a été frappé de plusieurs faits dont la connexité a provoqué sa réflexion : l'importance de la doctrine de l'*érôs* (p. 34), l'action personnelle du maître (p. 60), la conception de la philosophie comme théorie du salut (p. 39 sq.), l'existence de l'Académie comme société vivante que suppose la doctrine elle-même (p. 77 sq.) : platonisme et Académie sont termes qui s'impliquent réciproquement. Cette société, par quoi *se réalise* la philosophie, présente un caractère spécial et, relativement aux formes traditionnelles, plus ou moins révolutionnaire ; on y adhère librement, tandis que le groupement fondamental



de la cité, sujet ou substrat de la pensée commune, procède de la naissance. De fait, l'apparition et le développement de la philosophie indiquent une espèce de sécession (p. 63) ; à la limite, le phénomène se traduit par le succès de la sophistique (cf. p. 22, sur le rapport entre certains états sociaux et la naissance de certaines formes de philosophie comme le nominalisme et le relativisme). Mais le platonisme, lui, est constructif : corrélativement, son rapport à la société ambiante est tout autre que négatif. D'abord, il va de soi qu'il implique certains jugements de valeur collectifs (cf. p. 59, p. 37). Plus pertinemment, il prolonge et utilise toute une vie religieuse antérieure à lui : Platon peut être qualifié de théologien orphique (p. 35). Surtout, il est essentiellement une transposition, sur un autre plan social, de la pensée religieuse commune : mystères et platonisme représentent deux formes parallèles de la « volonté grecque de divinisation » (p. 57), l'une à l'usage du peuple, l'autre à l'usage d'individus de haute culture organisés dans ce *thiase* qu'est l'Académie, où la métaphysique est comme la projection de la religion traditionnelle (cf. p. 69 sur le pluralisme platonicien et l'« olympianisme » des Idées).

C'est qu'aussi bien Platon demeure homme de la cité (p. 67) : il ne va pas jusqu'au bout de la tendance qui aboutira au cosmopolitisme de la Stoa ; la sécession morale que n'avait pas voulue Socrate commence seulement avec son disciple. Mais elle est déjà assez avancée pour rendre compte de ce qui est, suivant M. L., l'aspect essentiel de sa philosophie : la spiritualité intransigeante, expression typique de cet individualisme spécial (p. 70 sq.), que le platonisme imposait à Platon comme un *datum* irréductible (p. 40).

Certes, dans cet essai où d'aucuns ne verront qu'une aventure, on pourra reprocher à l'auteur des hardiesses, des raccourcis inquiétants, ou certaine verve intellectuelle qui se complaît à jongler avec les antinomies (*Gemeinschaft-Gesellschaft*, *noûs-ratio*, etc.). Nous lui reprocherions surtout, pour

notre part, sa manière large et oratoire : sociologie oblige et, pour qu'une démonstration soit démonstrative, il y faut une précision autrement minutieuse et sévère ; même l'étude de l'école philosophique en tant que réalité sociale — conception qui n'a rien d'inédit, au surplus — n'est ni assez poussée ni assez méthodique. Mais enfin, il y a dans l'ouvrage de M. L. des suggestions bien séduisantes ; il y a avant tout un programme et une promesse que nous sommes heureux de saluer.

L. G.

ELMER MORE (P.). — *Hellenistic Philosophies*. — Princeton, University Press, 1923, 385 p. in-8°.

Cette série d'essais sur les diverses philosophies post-aristotéliennes (y compris le néo-platonisme) constitue la troisième partie d'une étude générale sur la « tradition grecque », de Socrate au concile de Chalcédoine (451). La vie n'y manque certes pas, ni l'unité : l'auteur a son point de vue propre, celui d'un philosophe chrétien, qui trouve dans le dualisme platonicien l'expression d'une vérité supérieure et qui considère comme des produits condamnables de l'*intellectus sibi permissus* les métaphysiques qui obéissent à d'autres directives. Cette vue ne nous intéresse pas ici. Mais il est impossible qu'il n'y ait rien à retenir pour nous d'une étude qui porte sur un ensemble de philosophies issues d'un même milieu. En traçant, dans un raccourci volontairement schématique, la généalogie des doctrines (p. 374 sq.), l'auteur est amené à leur assigner comme but essentiel la *liberty and security* : tendance commune qui commande, à bien des égards, les accommodations métaphysiques (cf. p. 28, sur l'épicurisme). Il est également intéressant de relever que, dans le stoïcisme d'Épictète, le contenu des devoirs particuliers est fourni par la tradition sociale (p. 118 sq.). Quant au fait général et d'évidence que les morales grecques sont des morales du bien (cf. p. 106 sq., sur la position du problème éthique dans le stoïcisme), il ne laisse pas d'inciter à la réflexion. Mais ce n'était pas l'objet de l'auteur de tenter une interprétation historique des données de cet ordre.

L. G.

LAURAND (L.). — *Manuel des études grecques et latines*. Appendice I : *Les sciences dans l'antiquité*. — Paris, Picard, 1923, 51 p. in-8°.

C'est une section de manuel, et il faut tenir compte de cela pour être juste. On y trouvera des renseignements sommaires et une bibliographie qui rendront service ; il y a pourtant de grosses insuffisances, en particulier pour les mathématiques,

Naturellement, le caractère de l'ouvrage ne permettait pas même de poser les questions que peut suggérer, d'un point de vue sociologique, l'histoire des sciences. Et les préoccupations de l'auteur (*préface*) restent, strictement, celles d'un humaniste.

— L. G.

OTTO (Walter F.). — *Der Geist der Antike und die christliche Welt.* — Bonn, Fr. Cohen, 1923, p. 139, in-8°.

Le romaniste de Munich oppose l'esprit de la religion antique, qui sut donner une interprétation religieuse de la réalité, à celui du christianisme, qui se détourne de la nature et replie misérablement l'homme sur lui-même. C'est le contraste entre la santé et la maladie.

J. R.

LUBLINSKI (I.). — *Eine mythische Urschicht vor dem Mythos.* — *Archiv. f. Religionswiss.*, 1923-1924, XXII, p. 154-177. (Comparaison des mythologies des excréments : urine, orachats, etc.).

UNGNAD (A.). — *Babylonische Sternbilder oder Weg Babylonischer Kultur nach Griechenland.* — *Zeitschr. der Deut. Morgenländischen Gesellsch.*, 1923, N. F. II, p. 81 sq.

GÜNTERT (H.). — *Der Arische Weltkönig und Helland.* (*Bedeutungsgeschichtliche Untersuchungen zur Indogermanischen Religionsgeschichte und Altertumskunde*). — Halle, Niemeyer, 1923, x-439 p. in-8°.

HELLMANN (G.). — *Über den Ursprung der volkstümlichen Wetterregeln.* — Berlin, De Gruyter, 1924, in-8°.

B. — *Représentations d'êtres sacrés (Dieux, âmes, etc.)*

SARASIN (P.). — *Helios und Keraunos oder Gott und Geist ; zugleich Versuch einer Erklärung der Trias in der vergleichenden Religionsgeschichte.* — Innsbruck, Wagner'sche Un. Buchh., 1924, 212 p. in-8°.

M. S. se propose de démontrer qu'en religion toute multiplicité dans l'unité est d'origine solaire. En particulier les dieux doubles, triples et quadruples sont le soleil originellement un, différencié selon ses aspects ; soleil levant et soleil couchant, auxquels viennent s'ajouter le soleil de midi et le soleil chthonien de minuit. La division de l'espace, le calendrier, la vertu des nombres ont

la même origine. Seuls certains symboles de la multiplicité dans l'unité, ainsi qu'une bonne part des êtres mythiques doubles, triples et quadruples qui ne sont pas des dieux, doivent leur naissance à la représentation de la Foudre. Mais leur multiplicité même se ramène toujours à celle du Soleil : celle-ci a été étendue à la Foudre, car le culte de la Foudre, génie meurtrier plus ancien que le dieu Soleil, a été absorbé par le culte nouveau. Sa nature ignée aidant, la Foudre est devenue le regard, la pupille de l'œil solaire, sa force active, son esprit enfin, qui participe aux aspects du corps. Le soleil est non un dieu, mais le dieu primitif et originel, qui, chez tous les peuples parvenus à la connaissance de l'agriculture, s'est imposé dès l'âge néolithique comme principe fécondant et créateur de l'univers. Ainsi est née la notion de dieu qui a fait sortir la religion de l'état « démoniste » antérieur.

A l'appui de sa thèse, M. S. invoque un grand nombre d'arguments tirés pour la plupart de l'interprétation des documents figurés et des symboles. Disons tout de suite qu'il est loin de nous convaincre, au contraire. Parti d'une idée préconçue qu'il paraît croire évidente, celle de l'origine solaire de la notion de Dieu, il juxtapose les faits les plus divers et les plus éloignés dans le temps et l'espace sans s'inquiéter d'autre chose que d'une ressemblance superficielle. Voici un spécimen abrégé de sa démonstration : il s'agit d'Hermès. Hermès est représenté sous l'aspect d'une tête à un ou plusieurs visages, qui repose sur un pilier. Celui-ci présente parfois deux excroissances qui le font ressembler à une croix. Donc Hermès est une croix surmontée d'une tête. Or, en Egypte, la croix est symbole de vie, partant de fécondité, et d'autre part elle représente l'instrument à feu, qui, en Inde, est adoré sous la forme du *lingam*. Le *lingam* est un phallus et un ctéis conjoints. Le pilier d'Hermès porte un phallus. Hermès est donc un dieu fécondant de nature ignée, c'est-à-dire un dieu solaire. Mais, comme, sur les pendentifs et les sculptures américaines, la croix apparaît entourée d'une bande aux coins enroulés qui rappellent vaguement des spirales, lesquelles sont en Europe symboles de la foudre — ou bien que la croix est surmontée d'un oiseau, lequel ne peut symboliser que la faculté de traverser les airs comme le fait la foudre, Hermès sur son pilier est un ancien génie de la foudre devenu dieu solaire, ce qui était à démontrer. On voit que la méthode de M. S. nous ramène, aussi bien que sa thèse, au temps de Dupuis [et qu'elle rappelle les pires excès de cet âge héroïque de l'étude comparée des religions.

M. S. a certainement vu juste en recherchant le fond commun des êtres multiples et uns qu'il étudie. Mais il a fait fausse route en croyant trouver leur point de départ dans un fait d'ordre historique, le culte solaire, ainsi que dans l'observation des phénomènes naturels. Pourquoi observe-t-on deux, trois ou quatre états du soleil, et non plus ? M. S. ne paraît pas se douter des résultats acquis par d'autres dans la recherche des origines des nombres, du calendrier, des raisons de l'orientation. Il ignore la question du totémisme égyptien : il lui paraît évident que toute « la ménagerie divine » de l'Egypte représente autant d'aspects

du dieu Soleil. Il ne se demande pas si la même figure peut avoir un sens symbolique différent chez des peuples divers. Aussi son lecteur demeure sceptique envers celles-là mêmes de ses conclusions de détail qui pourraient être vraies, et dont beaucoup sont en tout cas intéressantes.

St. Cz.

ELDERKIN (G. W.). — *Kantharos. Studies in Dionysiac and kindred Cult.* — Princeton, University Press, 1924, 241 p., in-4°.

Recueil de quarante et une études archéologiques, mythologiques, étymologiques. Le *kantharos* est le vase mystique que tient le mort figuré sur des stèles archaïques de Sparte (1). Il y a une allusion à ce vase dans la *Paix* d'Aristophane où un personnage parvient au ciel, monté sur un escarbot (*kantharos*). La Niké d'Archerinos, œuvre d'un Ionien du VII<sup>e</sup> siècle, est rapprochée des Séraphins d'Isaïe (xxvii). Les noms d'Apollon et d'Hercule sont à l'origine identiques (xxxix). Ces exemples suffisent à montrer que l'ingénieux auteur donne libre cours à sa fantaisie.

P. R.

ZIELINSKI (Thadée). — *La Sibylle. Trois essais sur la religion antique et le christianisme.* (Collection *Christianisme*, publiée sous la direction de P. L. Couchoud.) — Paris, F. Rieder, 1924, 125 pages.

M. Zielinski ne s'attache pas à rechercher des filiations de dogmes, mais bien ce qu'il appelle « la préparation psychologique du christianisme », la formation d'un état d'esprit favorable à sa réception. Partant de ce point de vue, il voit le judaïsme s'opposer sur presque tous les points principaux au christianisme ; la religion grecque, au contraire, est familière avec l'idée d'un dieu fait homme (Apollon), d'un homme fait dieu (Heraklès) ; elle connaît les angoisses de la mère d'un dieu (Alcmène), et elle a même, en Demeter, une véritable *mater dolorosa* ; le culte des héros prépare la voie au culte des saints ; la religion antique aboutit à l'idée d'un séjour des morts tripartite, comprenant une sorte de purgatoire, bien différent du Cheol juif, ou des deux séjours des morts réservés l'un aux juifs, l'autre aux gentils qui l'ont remplacé ; et, de même, tandis que la crainte de Dieu fait le fond du judaïsme, la religion grecque

connaît l'amour des hommes pour leurs dieux. Dans les deux dernières parties de son livre, M. Zielinski nous montre la religion hellénistique, et, par elle, la religion gréco-romaine, tout imprégnées des deux cultes de Demeter éleusinienne et d'Apollon Pythien, qui préparent les esprits aux cultes de la mère de Dieu et du Sauveur, et il nous fait voir le chemin fait dans les esprits par la prophétie de la Sibylle et par l'idée d'une fin et d'un renouvellement qu'elle propageait. En passant, M. Zielinski nous fait jeter un coup d'œil sur l'activité de deux grands théologiens d'Eleusis et organisateurs religieux, Methapos, fondateur du culte des Grandes déesses en Messénie, et Timothée l'Eumolpide qui fut, sous Ptolémée I<sup>er</sup>, le réformateur des cultes alexandrins.

FR. HENRY.

KAMPERS (F.). — *Vom Werdegange der abendländischen Kaisermystik.* — Leipzig et Berlin, Teubner, 1924, 178 p. et 4 pl. in-8°.

M. Kampers part de la conception quasi-messianique que les empereurs allemands du Moyen âge se seraient faite de leur mission, et que Frédéric II aurait exprimée avec une force particulière. Il se propose de chercher l'origine de cette notion : il la trouve aux premiers temps de Babylone, et il poursuit, à travers tous les pays et toutes les époques, en un désordre extrême, l'étude des princes-messies. S'il avait seulement voulu montrer, au sujet des légendes de Salomon, Cyrus, Alexandre, Auguste ou Chosroès, comment la figure des grands princes s'entoure d'un halo religieux, et s'il avait analysé ce phénomène, il eût apporté une contribution précieuse. Il n'était pas besoin de remonter à Babylone : il eût pu observer, dans la mentalité de tous les primitifs, avec M. Frazer, la notion du pouvoir magique des rois et de leur action sur la vie cosmique. Mais, ce que M. Kampers veut établir, c'est l'existence d'une filiation entre les notions mystiques du pouvoir impérial en Occident et les antiques conceptions

de l'Orient. Il établit cette connexion sans rigueur et en usant d'arguments parfois fantasmagoriques. N'écrit-il pas que les cérémonies du couronnement des empereurs allemands du Moyen âge dérivent des cérémonies du couronnement des pharaons, par l'intermédiaire des mystères d'Isis adoptés par le monde gréco-romain ? Les nombreux faits de détail qu'il invoque à l'appui de ses théories ne paraissent pas non plus être rigoureusement contrôlés : il est permis de douter que le triomphateur romain ait porté un manteau cosmique; il n'est pas probable que Rome ait offert à César la couronne radiée; la place attribuée au culte du Soleil et de la Lune à Rome paraît exagérée.

Cette étude si confuse et qui éveille souvent la défiance demeure cependant instructive et suggestive. L'auteur utilise principalement des sources troubles et singulières, apocalypses, traditions étrusques, poèmes sibyllins, gnosés. C'est que les notions qu'il veut reconstituer sont rarement parvenues à s'exprimer dans les régions claires de la haute littérature et de l'art, et cependant elles étaient popularisées, au sein des masses, par des prédications vagues et d'informes libelles. M. Zielinski a eu tout à fait raison de montrer qu'à Rome, vers la fin de la République, au temps de chaque crise, d'obscurs prophètes faisaient courir des prophéties sinistres ou consolatrices (*La Sibylle*, cf. ci-dessus). Nous soupçonnons à peine ce monde de pensées, cette vie religieuse obscure, enrichie par les apports des métaphysiques orientales, qui a préparé le christianisme et qui en explique le triomphe. C'est à l'étude de ces sentiments sociaux diffus et subconscients que M. Kampers a eu le mérite de consacrer son effort.

Il est arrivé cependant qu'un poète de génie a donné une forme littéraire parfaite à ces conceptions sourdes, Virgile, dans la quatrième Eglogue. Aussi bien ce chef-d'œuvre apparaît-il comme sans racines dans le milieu littéraire, et il a longtemps été inexplicable. Aujourd'hui l'effort des exégètes, de M. Norden, a presque dissipé le mystère: ils ont reconstitué le *Cumaeum carmen*, prophétie où se

combinèrent le culte alexandrin du soleil et les préoccupations messianiques des juifs ; puis ils ont montré comment ce document religieux fut utilisé par Cléopâtre vraisemblablement au profit de sa politique, et comment il fut répandu à Rome, où Virgile en prit connaissance chez des amis d'Antoine. M. Kampers a longuement étudié la quatrième Églogue ; il nous paraît avoir eu raison de la considérer comme l'affleurement d'un puissant courant caché.

Bien que le présent ouvrage manque et de prudence et de rigueur, il prépare utilement l'étude d'un grand sujet.

A. P.

NORDEN (E.). — *Die Geburt des Kindes. Geschichte einer religiösen Idee.* (Studien der Bibliothek Warburg, III). — Leipzig, Berlin, B. G. Teubner, 1924, 171 p. in-8°.

M. N. prétend suivre, de l'Égypte ancienne à la quatrième Églogue et aux Évangiles, l'idée de l'enfant divin avec qui commence une ère nouvelle. Suivant la doctrine jadis étudiée par M. Moret, le pharaon est censé naître de l'union d'Amon-Râ avec la reine, à laquelle le dieu annonce, au moment de la conception, la grandeur de l'enfant futur. Ce thème a été emprunté par la Judée et on le retrouve chez Isaïe VII, IX, XI, où toutefois aucun caractère divin n'est reconnu au « rameau issu de Jessé ». Dans l'Égypte hellénistique, la tradition nationale conservée par les prêtres se mélangea à des éléments fournis par la Grèce, et ainsi naquit la doctrine synthétique, attestée par Philon d'Alexandrie (*De Cherubim*, 12-5) et Plutarque (*Numa*, 4 et *Sympos.*, VIII, 1, 3, rapprochés du *de Iside*, 36) : le pneuma divin rend mère une vierge. De là procède l'histoire évangélique de la naissance, et d'autre part c'est également à un modèle gréco-égyptien, d'ailleurs très complexe, que Virgile a emprunté la conception de l'enfant, *magnum Jovis incrementum*, qui gouvernera le monde et en fera disparaître le mal.

Construction très fragile. Aucune filiation n'apparaît entre le thème pharaonique et Isaïe. Philon et Plutarque n'ont pas accepté une doctrine de la théosophie gréco-égyptienne, mais expriment une idée grecque qui, chez Plutarque, a reçu un illusoire vernis égyptien. Le texte des *Symposiaques* est à cet égard décisif. « Il n'y a, dit en substance le porte-parole de Plutarque, rien d'étrange à ce que la divinité s'approche d'une mortelle, mais c'est par des étreintes différentes de celles de l'hymen banal qu'elle féconde une créature humaine. Ce n'est pas une fable de mon invention : les Égyptiens prétendent que l'Apis est engendré ainsi par l'intervention — épaphé — de la lune, c'est-à-dire



d'Osiris. » Or il suffit de se rappeler que, depuis Hérodote, II, 153, III, 27-8, Apis est identifié, à cause de la ressemblance du nom du bœuf sacré et de celui du fils de Zeus et d'Iô, avec Epaphos, pour reconnaître dans *épaphè* un souvenir de l'étymologie d'*Épaphos* par *épaphan* qui se trouve déjà chez Eschyle, *Prom.*, 849. L'histoire de la naissance dans *Mathieu* et *Luc* dérive donc, sans aucune influence de la théogamie pharaonique, d'une légende grecque. L'hypothèse d'un modèle alexandrin de Virgile est plausible, mais la part des éléments originellement égyptiens est de toute façon bien restreinte.

Isidore LÉVY.

DE VISSER (Dr. M. W.). — *The Arhats in China and Japan.* — Berlin, Oesterheld, 1923, 215 p. (avec 16 planches) in-4°.

Après avoir (chap. I) défini la valeur du terme Arhat et la nature des Arhats, l'auteur étudie — dans l'Inde — en Chine et au Japon — la série des 500 Arhats (chap. II), puis celle des 16 ou 18 Arhats (chap. III, p. 58 à 171) et enfin, dans deux petits chapitres, certaines légendes chinoises et une cérémonie japonaise. L'étude utilise des documents historiques, littéraires et iconographiques. La recherche est d'ordre encyclopédique plutôt que théorique. L'auteur, qui avait commencé son travail avant la publication de MM. Chavannes et S. Levi (*Journal Asiatique*, 1916), a incorporé leurs conclusions dans son chapitre III et s'est presque interdit de critiquer leur théorie. L'ouvrage, très consciencieux, doit surtout être utilisé à titre de répertoire : il est, à ce titre, très important.

M. G.

FULTON (B. R.). — *The concept of the Guardian Spirit in North America.* — *Memoirs of the Anthropological Association*, 1924 (n° 29), 93 p. in-8°.

Utile compilation due à une disciple de M. Goldenweiser, de M. Lowie et de M. Wissler. Destinée à critiquer les diverses théories de Durkheim, de Frazer, d'autres sur le totem individuel et les esprits auxiliaires. Les résultats consistent plutôt à énumérer les rapports qui relient la notion de l'esprit auxiliaire chez les Indiens avec les diverses institutions appelées « Culture Traits » : initiation, totémisme, shamanisme, économie, etc. L'auteur conclut négativement. Cette notion n'est liée à aucune de ces institutions d'une façon nécessaire ; c'est un élément disparate de cultures disparates. De telles analyses n'avancent pas à grand'chose. Une étude des pré-noms et noms (Cf. *Année*, VII) eût pu mener à bien d'autres conclusions, et sociologiques, et même historiques.

M. M.

PAGE (E.). — *Ideas of God in Israel. Their Content and Development.* — London, George Allen et Unwin, 1924, 260 p. in-8°.

M. P. distingue fort justement, dans cet ensemble qu'on appelle la religion d'Israël, trois éléments essentiels : d'abord les croyances et les coutumes populaires qui sont communes aux divers peuples sémitiques et qui, pour une bonne part, se sont maintenues jusqu'à nos jours chez les habitants de la Syrie et de la Palestine ; puis le prophétisme, qui trouve dans l'enseignement de Jésus son plein épanouissement ; enfin le légalisme qui, bien que se rattachant aux prophètes, a évolué de son côté dans une direction particulière.

M. P. s'efforce de retracer l'histoire de ces trois aspects de la religion d'Israël en partant des faits les plus récents et les mieux connus et en remontant vers un passé de plus en plus reculé.

DE F.

CORNFORD (F. M.). — *Greek Religious Thought from Homer to the Age of Alexander*. — London and Toronto, J. M. Dent, 1923, p. xxxv-252 in-8°.

Recueil d'extraits d'auteurs grecs traduits en anglais et choisis pour illustrer ce que les Grecs, depuis Homère jusqu'à Aristote, ont pensé du monde, des dieux et de leurs relations avec l'homme, de la nature et de la destinée de l'âme, de la signification de la vie humaine. L'auteur veut limiter son apport personnel au choix et à la présentation des extraits. La préface exprime quelques idées sur le sens du mot *théos* pour les Grecs et sur le caractère de la philosophie primitive de la Grèce à laquelle une large place est faite dans les extraits.

P. R.

САБЕН (M.). — *L'adjectif « divin » en Germanique*. *Mélanges Charles Andler (Pub. de la Faculté des Lettres, 21.)*. — Strasbourg, Istra, 1924, p. 78-105.

Cette étude remarquable semble purement linguistique. Pour l'auteur, elle n'a qu'un but : démontrer que les divers mots et les divers sens des mots qui traduisent le français « divin » dans les langues germaniques s'expliquent par la succession, à un mot du vocabulaire *paŕen*, d'un autre mot formé sur le modèle latin, européen du christianisme. Mais, au fond, il y a plus ici qu'une série d'étymologies et même de remarques sémantiques il y a l'histoire d'un coin d'une révolution dans la pensée et la façon de concevoir le divin en Europe, après l'intégration du christianisme dans les civilisations européennes.

M. M.

BECKWITH (C. A.). — *The Idea of God* (réédition). — Londres : Macmillan, 1924, in-8°.

WANGER (W.). — *The Zulu Notion of God*. — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 656 sq. (Critique, faite sur place)

par une analyse des noms de dieux Zulu, des documents si controversés de Callaway. — En cours de publication.)

NÖTSCHER (F.). — « *Das Angesicht Gottes schauen* » nach biblischer und babylonischer Auffassung. — Würzburg, C. J. Becker, 1924, vi-190 p. in-8°.

Que signifient les expressions *voir Dieu, voir la face de Dieu, voir Dieu face à face* qu'on rencontre fréquemment dans le langage biblique, sur quelles conceptions reposent-elles, quelle en est l'origine, telles sont les questions que se pose M. Nötscher, et qu'il cherche à résoudre par des exemples empruntés à l'Égypte, à la Chaldée et à la correspondance de Tell-el-Amarna.

DE F.

WENIGER (L.). — *Theophanien, Altgriechische Götteradvente.* — *Archiv f. Religionswiss.*, 1923, XXII, p. 16-58.

TROJK (L.). — *Die Geburt des Aion. Ein altes Mysterium.* — *Arch. f. Religionswiss.*, XXII, 1923, p. 87-117. (Comparaison de la génération de l'« Homme autel » dans les Brâhmanas et du mystère de l'Aion alexandrin.)

### C. — *Les Mythes*

PREUSS (K. Th.). — *Religion und Mythologie der Uitoto. (Textaufnahmen und Beobachtungen, etc.). (Quellen der Religionsgeschichte. Gruppe II).* — Göttingen, Vandenhoeck, et Leipzig, Hinrichs, 1921 et 1924. Vol. I (*Einführung und Texte*, 368 p. in-8°, 3 tables. Vol. II (*Texte und Wörterbuch*), p. 369-760 in-8°.

M. P. est non seulement le théoricien des origines de l'art et de la magie et le savant directeur du musée d'ethnographie de Berlin, mais il est aussi un ethnographe de tout premier rang, un observateur sur le terrain. Son expédition chez les Cora du Mexique et le travail qui en est sorti est un des plus beaux documents sociologiques des quinze dernières années. Ses trouvailles archéologiques, dans ses deux expéditions successives, ont été considérables. Il a été surpris par la guerre en pleine Colombie, où il a achevé ses observations sur les Kagaba et les Uitoto ; il

a aussi achevé la rédaction de celles-ci. Les documents concernant les Kagaba paraissent en ce moment dans *Anthropos*.

Les Uitoto sont une tribu considérable (près de 25.000), du haut plateau (Cordillère Est) où prennent leur source nombre d'affluents du Putumayo. Leur langage est isolé, pour le moment, de toute autre famille de langues. Mais leur civilisation matérielle et morale ne les isole pas des autres Américains du Sud. Une partie de la tâche que s'était fixée M. P. était de recueillir à la fois des documents linguistiques et mythologiques, ce qui est possible quand on transcrit des mythes et des formules religieuses. La valeur linguistique du document est considérable, mais ne nous concerne pas. Il y manque une grammaire ; on pourra l'extraire des traductions juxtaposées ; mais cette absence rend difficile à comprendre celles-ci (textes II, 1 et 2 ; 20-110), et encore plus les traductions qui sont données en langage courant. Le dictionnaire est un véritable index. Une telle édition permet en tout cas de vérifier aisément toutes les interprétations de l'auteur, et même celles de ses informateurs indigènes. Celles-ci sont très curieuses et marquent bien le caractère sacré du mythe et de sa transmission (de nuit).

C'est surtout la mythologie qui, étant donné le double but poursuivi, a été l'objet de l'attention. Une vingtaine de très grands mythes, très soigneusement analysés (chap. III), commentés et expliqués (p. 53 sq.), puis transcrits (p. 167 sq.), racontent l'histoire du monde, du dieu, des animaux, des grands ancêtres, et des astres qui leur sont souvent identifiés.

Il y a un mythe de la création, quatre mythes du déluge, deux du feu, des mythes d'origine des animaux et des plantes (v. un cycle du tapir, n° 7). En particulier, nous avons celui de l'origine de l'arbre *juka* (dont on fait la chicha), mythe en relation avec celui du déluge, et aussi avec celui de la fête *dyadiko*, de l'arbre de danse, et celui de la fête *okima*, etc.

D'après M. P., d'autres mythes, histoires d'ancêtres plus légendaires, souvent comiques ou simplement

dramatiques (ex. le mythe du crâne animé [n° 12] qui a pourtant des équivalents nord-américains, ou celui du chef malade [n° 20]) retracent également les aventures de dieux, plus spécialement lunaires.

Tous ces textes sont prodigieusement intéressants ; un très grand nombre a peu d'équivalents dans la littérature mythologique, même des tribus voisines et des familles de peuples voisins. On dirait, par instant, qu'on se trouve en présence de véritables cycles et même d'une cosmogonie mythologique déjà bien organisée. Ce qui ne serait pas étonnant, puisque la récitation et l'audition de ces mythes est une des principales occupations des nuits des Uitoto.

Les personnalités mythiques, le « père » originel qui sort du rien, de « l'illusion », l'ensemble des ancêtres, intermédiaires entre l'animal, la chose, l'homme et le dieu, ont, par contre, une physionomie assez pâle.

Le rituel (chap. iv), ou plutôt ce que M. P. appelle fort élégamment « Fêtes et Religiosité », se compose de grandes fêtes publiques, essentiellement composées de danses (sur la relation de la danse et de la fête, v. p. 123, 626 et 633, etc.), de distribution de *chicha*, et de chants (textes de ceux-ci p. 630 sq.). J'y trouve de nombreuses traces de potlatch (ex. p. 126, etc.), ainsi que dans la fête dyadiko (p. 137) de l'arbre de danse (p. 660). Les ancêtres et les êtres mythiques dansent dans l'au-delà comme leurs fidèles. Les cultes de la balle et du tambour sont assez normaux. Mais il était important pour M. P., qui a, sur ce point, une théorie générale, de prouver que la fête du jeu de balle était une fête lunaire ; il n'y a réussi qu'à demi.

L'ensemble de l'interprétation que M. P. a donnée de ces mythes et d'une partie du rituel est d'ailleurs presque systématiquement lunaire. On l'a fort critiquée. Nous croyons savoir qu'il répondra à ces critiques. Nous sommes persuadés que ce n'est pas pour vérifier, même inconsciemment, une idée préconçue que M. P. est arrivé à cette interprétation : il a sûrement été guidé vers elle par ses informateurs indigènes. Et il n'est pas douteux qu'un

certain nombre de mythes du combat, du cannibale, des adultères, de l'eau noire, du ciel noir et de la nouvelle lune, peuvent être interprétés ainsi et l'ont été sûrement par les Uitoto eux-mêmes. Mais il se peut aussi qu'on ait affaire à une systématisation indigène. Les identifications du soleil à la lune (n° 22), les expressions comme lune-soleil (nos 8, 10), même si elles sont sûrement uitoto, ne peuvent pas être quelque chose d'originale, de primaire. Il faut éviter, dans une « explication » de mythes, de mettre tout sur le même plan et de faire abstraction du long travail de systématisation du peuple lui-même et de ses sages.

Sur la magie et sur un grand nombre d'autres faits religieux, par exemple la divination, les interdictions, les mythes — et aussi les observations — sont pauvres.

Ceux qui concernent l'organisation sociale sont extraordinairement sommaires (chap. v). Nous espérons que M. P. ne s'en tiendra pas là.

M. M.

BOAS (F.). — *Tsimshian Mythology*. 'XXXI' Annual Report of the Bureau of American Ethnology (1909-1910). — Washington. Govt. Pr. Off., 1916, xxvii-1037 p. in-4° (arrivé en 1924).

Le titre de cet ouvrage promet beaucoup moins que l'auteur ne tient. Car, même à propos des Tsimshian, c'est plus que la mythologie qui est étudiée; et, à propos de leur mythologie, c'est plus que la mythologie tsimshian, c'est tout un travail considérable de mythologie comparée. Pour bien faire, il faudrait diviser ce compte rendu au moins en trois parties : une partie juridique, une partie religieuse et une partie de théorie mythologique. La place, qui nous est mesurée, ne nous permet pas une analyse aussi étendue de cette œuvre descriptive et théorique, l'un des travaux les plus notables dus à cet auteur fertile. Nous reverrons, sous la rubrique juridique, les données concernant l'organisation sociale des Tsimshians. Nous les avons d'ail-

leurs largement utilisées dans le *Mémoire* que nous publions plus haut.

M. B. a procédé pour les Tsimshians comme il a fait pour les Kwakiutl. Après ses séjours — déjà très lointains — chez eux, il a réussi à former parmi eux un informateur, Tate, mort récemment, qui a continué à recueillir des mythes et des documents suivant les instructions reçues par correspondance ; en particulier, Tate a poursuivi le travail inauguré pour les « Tsimshian Texts » (*Bull. 27 du Bur. of Amer. Ethn.*). Dans la mesure où le livre est un recueil de documents, il est plutôt l'œuvre de Tate dirigé de loin et très activement par M. B. A la différence des *Tsimshian Texts*, les textes tsimshians ne sont pas ici donnés ni littéralement traduits, mais de suite transposés en anglais. Ces procédés d'observation sont louables, mais, évidemment, ne valent pas l'enquête sur place qu'aurait pu faire M. Boas. D'ailleurs, ne sont réellement le produit du travail de Tate que le vaste recueil de mythes (p. 59-392) et une partie des documents qui concernent la sociologie descriptive des Tsimshians (p. 478-564). Et même cette partie est doublée d'une autre qui consiste dans un tableau de la « Société Tsimshian », que M. Boas extrait des textes des mythes — à la façon dont nous pouvons procéder pour une langue morte. Nous apprécierons cette méthode.

Au point de vue religieux. M. B. apporte dans cet ouvrage trois contributions théoriques. D'abord des éclaircissements sur sa propre théorie du totémisme (p. 515-518), du « complexe totémique », comme il dit lui aussi, où il discute Durkheim et M. Goldenweiser. Pour lui, l'essentiel, l'universel, c'est la parenté et l'exogamie, sa conséquence ; l'accidentel, c'est que des groupes de consanguins se soient crus parents d'animaux. Le totémisme n'est pas universel ni nécessaire, pas plus que le clan, qu'on ne trouve pas chez les Eskimos par exemple. Il n'est que l'une des façons de concevoir un groupe assez large de parents. En un point M. B. se trompe sur la pensée de Durkheim, sinon sur celle de Sir J. G. Frazer ; car Durkheim, lui, n'a jamais séparé le totémisme du

clan, du groupe, et le fond de sa théorie consiste précisément à montrer pourquoi et comment le groupe, pour se concevoir, a dû se concevoir sous des espèces symboliques. Pour le reste, nous ne faisons qu'enregistrer la divergence. Nous notons que M. B. refuse d'être rattaché à ceux qui, à propos du totémisme de clan, en font, en Amérique, surtout au N.-O., un dérivé du totémisme individuel ; mais il ne s'en sépare que par une nuance : (p. 515, cf. p. 530) les blasons étant dus à une socialisation de l'idée de « l'esprit gardien ». Mais, à notre avis, s'il est des peuples où une pareille séquence est évidemment de dernière formation, c'est bien chez ces peuples de l'Ouest, où la nature du blason que l'initié se fait révéler par les esprits est précisément déterminée par sa position dans le clan.

Le deuxième point de théorie concerne la nature du mythe et de la légende à propos de la mythologie des Tsimshians et de ces mythologies du Nord-Ouest en général. Le début de la page 565 serait à citer en entier. Pour M. B., la différence entre le mythe et le conte est son caractère historique : il raconte les choses d'une époque différente de celle où nous vivons ; le conte, lui, ne représente, même quand il contient des éléments surnaturels, que des êtres, hommes, animaux et esprits, tels qu'ils sont encore. Les conclusions de M. B., p. 878-881, sur le rapport entre le mythe, le conte et la littérature, sont, elles aussi, intéressantes. En particulier, M. Boas fait ressortir que la raison d'être primitive de toutes ces représentations n'est pas la recherche de la connaissance de la nature : c'est la vie du peuple, « son folk-lore » romanesque, qui fournit le cadre. La mythologie européenne ne s'est développée dans l'autre direction qu'à coup de « réinterprétations et de systématisations ». Le conte, lui, se dépouille mieux progressivement, pour ainsi dire par nature, de ses éléments de surnaturel.

Le grand Livre de mythologie comparée, dont ces pages sont en somme la préface et la conclusion, (IV. *Comparative Study*) est infiniment utile. Il consiste en un catalogue comparé de mythes et contes



et de chacun de leurs thèmes principaux de tout le Nord-Ouest, et même de tout l'Ouest américain. Le travail que ceci suppose est tout simplement formidable ; on l'appréciera longtemps ; il ne manque qu'un index qui eût facilité le maniement, et que ne remplace pas l'index aux références (app. V) et le sommaire des comparaisons (app. II). Chaque mythe tsimshian (ceux de ce volume et ceux des *Tsimshian Texts*) est décomposé en ses thèmes, et chacun de ces thèmes est suivi dans toute la littérature mythologique du Nord-Ouest, et, éventuellement, même au delà des limites de l'Amérique, vers l'Asie N.-E. Ainsi, le grand mythe du « Corbeau » le créateur, est divisé en 48 thèmes mythiques, et 225 contes, qui sont tout autrement variés et plus inégalement répartis entre les tribus. La répartition, les exemplaires de chacun sont également résumés. Le mythe du transformateur (p. 585 sq.) est soumis à un traitement un peu différent, qui s'attache plutôt à spécifier chacun des cycles. Le mythe du Héros civilisateur, d'autres sont ainsi analysés. Au fond, cette mythologie comparée est avant tout une description des voyages des thèmes, mythes et cycles que tente M. B., et son travail est avant tout historique ; c'est une extension de la conclusion de ses *Indianische Sagen*. Quand bien même il conclut élégamment, par exemple, à l'instabilité des « contes complexes » (p. 875) et à la solidité des thèmes à travers tous ces voyages, ce qui l'intéresse vraiment, c'est le voyage lui-même.

Acceptons un instant ce point de vue, qui est fondé, car le mythe et le conte vagabondent souvent fort loin. La méthode suivie n'est pas la meilleure, même pour la solution de ce problème de l'emprunt. Elle consiste d'abord à expliquer une mythologie d'une société donnée, ce qui complique le problème ; car, au fond, M. B. ne tend qu'à constituer des « familles » de mythologies, la famille du N. W. américain en particulier ; et il n'a pas simplifié sa tâche en transformant ainsi la mythologie tsimshian en une sorte de colonne d'affichage des autres. Cette mythologie, d'ailleurs, n'est ni la plus complète,

ni la plus originale de cette région. Ensuite, prenant pour point de départ des cycles et des légendes accrochés encore à des formes précises, il s'est mis dans l'impossibilité de tenir compte exact et de l'accident littéraire, et du détail curieux dont la présence est la seule preuve d'une propagation historique, et enfin de l'essence même du thème, par exemple de son rapport avec une grande institution. Ainsi les potlatch du Corbeau (p. 718) ne sont pas étudiés comme tels, non plus que des mythes remarquables d'*intichiuma* parfaitement nets (p. 700-701). La caractéristique des familles de mythes rapprochées des familles de civilisations en vient même à être perdue de vue. Les excellentes remarques (p. 695) sur la répartition des mythes du feu, de l'eau, etc., au nord de Vancouver sont plus probantes que toutes les statistiques abondantes de thèmes dont M. B. croit qu'elles constituent des preuves.

En plus de ces contributions théoriques à la science et à l'histoire des religions, cet ouvrage contient des documents et des essais de sociologie descriptive des Tsimshians. D'abord une collection des mythes, rassemblée par Tate (p. 58 sq.). Le plus important est naturellement le mythe du Corbeau créateur. Les mythes totémiques et de blason sont peu nombreux. Ceux des confréries aussi peu (ex. nos 53, 54). Y a-t-il erreur de Tate sur ce point ? En tout cas, comme ces mythes ne sont pas localisés, rattachés aux familles et rangs, nous ne pouvons rien dire, sauf que nous attendons d'autres informations. Les « histoires » des chefs et principaux titres nobiliaires : Legek, Dzebala, etc. (p. 235), sont très précieuses.

D'autre part, M. B. s'y prend à trois fois pour décrire la religion et l'organisation sociale des Tsimshians. Une courte introduction; une description ethnographique, fondée sur les anciennes observations de M. Boas et la correspondance de Tate; et une troisième description fondée sur une analyse des textes de mythes. Cette dernière est fort intéressante et, en effet, représente un état de choses différent de l'actuel; Naturellement, on ne saura

jamais ce qu'il y a de fictif là-dedans. Mais enfin les Tsimshians vivent encore ; on peut les consulter sur tous les points de droit et de mythologie que soulèvent ces histoires qu'ils racontent encore. Au fond, cette deuxième partie est plutôt un index des mythes, et on y voit mal, même à propos des concepts mythiques (p. 453 sq.) ou des « croyances courantes » (p. 652), quel est le degré de croyance qui y est attaché (cf. p. 513 sq., p. 553). C'est par un travail de reconstitution qu'on peut s'imaginer à quel groupe social, clan ou confrérie, se rattachent tel ou tel Esprit (p. 514 sq.). Un point de doctrine assez sérieux est l'objet d'une discussion. T'ate, le Tsimshian, ne mentionne aucun tabou alimentaire qui protège le totem. Il maintient son observation. M. Boas oppose ce témoignage au vieux document de Duncan. Je ne sais s'il a raison. M. M.

DUMÉZIL (G.). — *Le Festin d'Immortalité. Etude de mythologie comparée indo-européenne. (Annales du Musée Guimet, Bibl. d'Etudes, XXXIV).* — Paris, Geuthner, 1924, xx-320 p. in-8°.

M. D., dans cet ouvrage de début, a pris un vaste sujet. D'une part, il revient à la mythologie comparée cantonnée sur le terrain des religions indo-européennes. Après une éclipse de cette méthode de recherche, il est juste qu'on y revienne. Et, d'autre part, il choisit un cycle de mythes et de fêtes fort important et fort caractéristique, en effet, de presque toutes ces mythologies et religions : celui de la nourriture d'immortalité, dans certains cas réservée aux dieux, dans certains autres commune aux hommes et aux dieux.

Sur le premier point de méthode, nous, sociologues, nous ne surprendrons personne en disant que restreindre la comparaison à des familles de peuples, à des provinces ethnologiques déterminées est aussi légitime en science des religions qu'en linguistique ou en tout autre département de la sociologie. Cependant, il faut s'assurer d'abord qu'un cycle légendaire ou un thème mythique n'est pas

universel ou commun à au moins plusieurs familles de peuples, avant de dire qu'il est spécifique de l'une. Or M. D. se borne sur ce point à une comparaison très courte avec le monde sémitique (p. 226) et à une autre avec les fêtes printanières de la Chine. Il faut aussi être sûr que *toutes* les légendes dont on se sert sont indo-européennes. Or ce n'est pas le cas. Même le point de départ de M. D. consiste à supposer que le meilleur exemplaire du cycle se trouve dans l'épopée hindoue et dans les récits qui relatent le barattement de la mer-lait-ambroisie. Or, d'abord, il lui est bien difficile, p. 34-36, de prouver que ce mythe a eu aucune racine ou même a laissé des traces dans la littérature védique. Et ensuite, nous-même, qui avons déjà commencé à publier sur ce sujet, n'hésitons pas à dire que nous connaissons au moins trois cycles de la nourriture-ambroisie dans l'Inde ancienne, et que, certainement, le moins Indo-européen, et le plus tardif, c'est bien celui des eaux barattées, où seulement des syncrétismes font apparaître l'équivalence eau-breuvage d'immortalité. Le mythe grec du vin — égéen comme le vin sans doute — est en tout cas non indo-européen. Et d'autre part, il y a bien d'autres peuples que les Indo-européens qui ont des cultes des bières et des boissons fermentées et des mythes de la défense contre la mort à l'aide de ces boissons.

Cela dit, M. D. a cependant prouvé son cas, qui est évident. Mythologies et cultes indo-européens du breuvage d'immortalité ont en effet des aspects identiques. Si l'analyse des documents hindous est fautive, si celle des documents celtiques est bien incomplète, si, en général, l'auteur saute par-dessus tout l'amas des faits du folklore, les documents slaves et arméniens qu'il verse au débat constituent des éléments nouveaux. Sa conclusion générale est exacte et d'accord avec tout ce que nous enseignons, M. Hubert et moi, depuis longtemps à ce sujet. « Tout se passe comme si le cycle de l'Ambroisie traduisait en légendes une fête printanière dont l'épisode central était une sorte de potlatch de bière... », p. 286.

La preuve n'est peut-être pas toujours à la hauteur des exigences philologiques de la méthode suivie. M. D. n'a pas eu partout l'accès direct aux documents, et, quand il l'a eu, il va souvent un peu vite ici, pas assez loin là, par exemple dans son analyse d'*anna perenna*. Mais il pourra reprendre le sujet.

M. M.

GREEN (L. S.). — *Hawaiian Stories and Wise Sayings*. — *Vassar College Folklore Foundation*, 1923, n° 3, 65 p. in-8°.

Nous avons déjà de bons recueils de mythes, contes et proverbes de Hawaii. Voici quelques additions à la collection : soit de nouvelles versions de récits déjà enregistrés, soit de nouveaux récits, le tout très soigneusement colligé et souvent commenté. La mythologie du dieu Pete, celle du dieu de l'amour sont enrichies ; la légende des flûtes magiques est remarquablement identique à celle de la Nouvelle-Zélande (p. 50). La collection des dits et proverbes commentés est peu longue, mais précieuse. « Nourris les hommes et ils obéiront » est un des plus jolis dictons.

M. M.

Mitra. *Monatschrift für vergleichende Mythenforschung*, 1914-1920. — 1924.

BRÜCKNER (A.). — *Mitologia slava, con una prefazione originale dell'autore*. (Traduz. del polaco e note di Julia Dicksteinonna). — Bologne, N. Zanichelli, 1923, xvii-282 p. in-16. (Storia delle religioni, a cura di R. Pettazoni, vol. IV.)

JACOBY (A.). — *Zur Erklärung der Kerube*. — *Arch. f. Religionswiss.*, 1923, XXII, p. 257-266.

HERTEL (J.). — *Die Himmelstore im Veda und Avesta*. (*Indo-iran. Quellen u. Forschungen*, II). — Leipzig, Hacsse, 1924, 70 p. in-8°.

Intéressante étude sur la représentation du ciel dans le monde indo-iranien antique : édifice solide, où les astres, soleil, lune, planètes et étoiles sont des portes. Chemin faisant M. H. a élucidé des points délicats de la légende avestique du déluge.

M. M.

NILLSON (M. P.). — *Götter und Psychologie bei Homer*. (*Beitr. z. Religionswiss. der religionswiss. Gesell. in Stockholm*). — *Arch. f. Religionswiss.*, 1923, XXII, p. 363-391.

DIELS (H.). — Zeus. — *Archiv für Religionswissenschaft*, XXII, 1923, p. 1-16. (Conférence.)

MUCH (R.). — Balder. — *Zeitschr. f. Deutsches Altertum*, 1924, LXI, p. 93-126. (Variantes du mythe.)

#### D. — Légendes et Contes

BETHE (E.). — *Mythus, Sage, Märchen*. — Leipzig, Quelle et Meyer, sans date. — x-132 p. in-16.

Essai de définition et de mise au point, destiné au grand public et écrit non sans élégance, des notions de mythe, de légende et de conte. L'auteur, en réaction contre la tradition si riche et si vigoureuse des Grimm et des Mannhardt, s'efforce de montrer la stérilité de l'imagination populaire (p. 9), incapable de créer et seulement apte à recevoir et à assimiler les produits de l'art, de la poésie et de la littérature des époques antérieures. Le caractère général et international du conte, la monotonie et le petit nombre des thèmes élémentaires interchangeableables qui forment la matière immuable de combinaisons d'ailleurs variées, l'identité du récit malgré la variété des temps et des lieux tiennent à cette pauvreté de l'imagination populaire. La légende (*Sage*), au contraire, se rattache à des personnages et à des lieux historiques. Mais bien des légendes (p. 38 sq.) se rapportent aux mêmes sujets que les contes, en les exploitant et on les traitant autrement : les thèmes s'insèrent dans la vie du héros. Et, de la légende au roman, le passage est aisé. Pour M. B., la légende vit et s'enrichit parce qu'elle est accrochée à une individualité et à un lieu, mais la légende tisse sa trame avec des thèmes puisés dans les contes ; et le conte s'enrichit de personnages ou d'histoires légendaires tombés dans le récit populaire. Enfin le mythe, histoire du dieu, peut nourrir, en se désagrégant, la légende et le conte.

La partie la meilleure de cette étude, d'ailleurs agréable à lire, est celle qui montre l'action et la réaction de la légende et du conte. Malheureusement

l'auteur a trop perdu le sens, si admirablement conservé chez un Mannhardt, du brassage en commun des notions, des mythes, des cultes et des traditions qui fait la réalité et le fond du folklore.

J. M.

HUET (G.), — *Les contes populaires*. — Paris, Flammarion, 1923, 189 p. in-16.

Ce livre débute par un exposé fort clair des théories qui, tour à tour, ont prétendu expliquer la formation des contes et leur origine. N'acceptant absolument aucune d'elles, M. Huet fait pourtant son profit de chacune ; il ne croit pas qu'une seule explication puisse s'appliquer à tous les contes ; il a, de la diversité des récits qu'on range au hasard sous le nom de contes, un sentiment très vif, et il s'applique à établir quelques grandes divisions dans cette masse complexe : contes merveilleux, contes réalistes, contes d'animaux.

Il estime que la théorie anthropologique peut convenir à certains contes merveilleux, assez rares, et qu'elle est acceptable comme interprétation du merveilleux dans son ensemble ; mais il ne croit pas que l'invention de la plupart des contes puisse être attribuée à des peuples primitifs ; des détails matériels, aussi bien que la construction très logique de certains contes, lui semblent la marque d'une civilisation assez avancée, et il songe à celle de l'Égypte où subsistait cependant, dans la masse de la population, un bon lot d'idées primitives. Les contes réalistes lui semblent plus récents encore. Il croit que les uns et les autres doivent avoir une origine populaire ou plutôt plébéienne, et il en voit une preuve dans la fréquence des thèmes où l'homme de rien arrive aux situations les plus élevées grâce à son habileté ou à l'aide d'un animal merveilleux. Quant aux contes d'animaux, par une vue ingénieuse, il les rapproche des gravures préhistoriques ; ils lui semblent pouvoir représenter la forme la plus ancienne de l'imagination humaine. Mais il ne s'interroge pas sur les raisons de leur invention.

D'une manière générale, il a une vive répugnance pour les théories exégétiques, et leurs subtilités excessives l'inclinent peut-être à trop de prudence. S'il admet que certains contes aient été inventés pour inculquer des règles de conduite, il croit que la plus grande masse des contes n'a pour but que la récréation ou, tout au moins, qu'à la distance où nous sommes des inventeurs, nous ne pouvons y discerner d'autre intention que celle-là.

Au sujet de l'origine des contes, M. Huet montre la même méfiance à l'égard des théories, et le même sentiment de la diversité des contes. Il garde quelque chose de la théorie indianiste en la dépouillant de son caractère absolu ; mais, à côté de l'Inde, il distingue plusieurs sources probables : Égypte, Perse, Grèce. M. Huet croit possible, pour un grand nombre de contes,

de retrouver le lien historique des versions, et d'en reconstituer l'ancêtre commun ; et les exemples qu'il donne ne sont pas faits pour décourager une pareille entreprise ; il parvient à rattacher, avec une grande vraisemblance, le conte de l'apprenti sorcier au monde grec, comme celui des deux frères à l'Égypte ; s'il n'arrive pas, pour tous les contes qu'il étudie, à remonter aussi loin, ses analyses n'en aboutissent pas moins à des conclusions intéressantes, en nous montrant comment un conte a pu, dès son origine, bifurquer en versions divergentes, ou se décomposer — chaque épisode donnant lieu à un conte distinct — ou encore se compliquer par la contamination d'autres thèmes.

F. HENRY.

HEYDEN (F.). — *Volksmärchen und Volksmärchenerzähler.*  
— Hambourg, Hanseatische Verlagsanstalt, 1923, 86 p. in-8°.

Analyse littéraire assez fine et assez neuve, même après les études de M. Tonnelat, des procédés de composition, rassemblement de contes, et en particulier des frères Grimm, comparés à leurs prédécesseurs et à leurs contemporains et successeurs (jusqu'à Wirser). On eût souhaité que l'auteur étudiât davantage le type des conteurs populaires qui ont servi de sources aux collectionneurs de contes, et les règles qui fixent le caractère, le ton et l'aspect du récit transmis oralement (cf. p. 25).

J. M.

RÜTGERS (H. W.). — *Märchen und Sage. Bemerkungen über ihr gegenseitiges Verhältniss, mit besonderer Rücksicht auf die Sigfridsagen.* — Groningue et La Haye, Wolter, 1923, 89 p. in-8°.

Bonne dissertation, mais qui ne paraît pas suffisamment mettre en lumière que le conte et la légende (*Sage*) puissent, pour des fins différentes et en vertu de fonctions parfois opposées, dans un même trésor de représentations, de croyances et de rites organisés en mythes. Ces mythes se dégradent dans les contes et s'organisent dans les légendes ; les uns agissent et réagissent sur les autres. Avec les faits dont une connaissance très sérieuse de la *Sage* de Siegfried avait muni M. Rütgers, il eût, semble-t-il, pu faire encore mieux que la consciencieuse et méritoire étude qu'il nous a donnée.

J. M.

SAINTYVES (P.). — *Les Contes de Perrault et les récits parallèles. Leurs origines. (Coutumes primitives et liturgies populaires).*  
— Paris, Nourry, 1923, 646 p. in-8°.

Dans cet intéressant essai, M. S. s'efforce de rechercher, par comparaison avec d'autres types analogues de contes, les origines



des contes de Perrault. Comme il retrouve à l'arrière-plan des récits les vieux rites saisonniers, il est d'avis que ces contes ne sont que l'illustration de ces rites. La Belle aux Bois dormant n'est que la personnification du sommeil de la nouvelle année ; son triomphe contre la mauvaise fée n'est autre que la victoire de l'année nouvelle sur l'ancienne. Cendrillon est la fiancée du carnaval qu'on retrouve dans les fêtes de la Saint-Valentin ou des Brandons et sa pantoufle magique est le signe même de sa royauté (p. 162). Peau d'Ane est un autre type de reine du carnaval : la jeune année d'abord déguisée en vieille et traitée comme telle épouse le soleil nouveau ou la jeune saison (p. 207). Le petit chaperon rouge est une reine de mai, etc.

Un autre groupe représente ce que l'auteur appelle, d'un terme assez vague et assez impropre, des contes d'origine « initiatique » (Petit Poucet, Barbe Bleue, Riquet à la Houppe, le Chat Botté) : le héros du conte surmonte les épreuves, conditions d'une initiation religieuse ou magique.

Enfin un groupe représente des contes empruntés aux sermons ou aux apologues du Moyen âge (Grisélidis. Les souhaits ridicules, etc.).

L'auteur fait preuve de beaucoup d'ingéniosité et dispose d'une érudition très réelle, encore que les sources ne soient pas toujours critiquées avec toute l'exactitude qui serait souhaitable. Mais l'œuvre est d'intérêt et de valeur. Toutefois M. S. ne paraît pas du tout se rendre compte que tout rite suppose une croyance qui l'explique et en rend compte, et que ramener les contes à des rites, sans lier à ces rites les mythes qui les expliquent et les conditionnent, c'est risquer de ne rien expliquer. De plus, dans la première partie du volume, sur les contes se rattachant à des rites saisonniers, on est étonné de ne pas voir mentionner la notion de rites de la végétation. Tous les rites des saisons, des successions d'année, des feux de la Saint-Jean, du carnaval, s'ordonnent en réalité autour des croyances relatives à la végétation. Comment s'expliquer que beaucoup de nos folkloristes modernes perdent de vue cette notion évidente et fondamentale que Mannhardt avait si génialement mise en lumière ? Les rites de la végétation ont à la fois un caractère naturel et social : ils se rapportent à des phénomènes de la nature, mais présentés et ordonnés par rapport à la vie sociale du groupe humain vivant en commun.

J. M.

SAINTYVES (P.). — *Essais de folklore biblique. Magic, mythes et miracles dans l'Ancien et le Nouveau Testament.* — Paris, Nourry, 1923, 483 p. in-8°.

M. S. a groupé sous ce titre une série d'articles assez décousus sur un certain nombre de thèmes folkloriques qu'on retrouve dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et aussi dans un grand nombre de contes, de traditions ou de mythologies appartenant aux civilisations et aux religions les plus différentes : le feu qui

descend du ciel, la verge fleurie d'Aaron, l'eau jaillissant du rocher, l'eau changée en vin, la multiplication des pains, la marche sur les eaux, la tunique sans couture et le déchirement du voile de la passion. L'auteur n'a pas de peine à retrouver un peu partout des succédanés ou des analogues de ces thèmes, et ses rapprochements sont souvent intéressants, ingénieux et érudits. Mais ses efforts d'explication paraissent moins généralement heureux : ainsi que nous l'avons dit dans la précédente notice, la séparation des croyances et des rites est artificielle et vaine ; les conceptions fondamentales de l'auteur sur la magie (considérée comme primitive par rapport à la religion) sont des plus discutables. Sa notion du symbolisme et, d'une manière générale, ses conceptions et ses classifications sont insuffisamment claires. Le folklore a véritablement subi une régression, depuis qu'il tend à se perdre en une collection de faits et en une poussière de concepts sans vigueur et sans lien.

J. M.

BELT (H.) — *Nursery Rhymes and Tales. Their origin and History.* — Londres, Methuen, 1924, in-8°. (Intéressant.)

JACOB (G.). — *Märchen und Traum mit besonderer Berücksichtigung des Orients.* — Hannover, Orient. Buchh. H. Lafani, 1923, 111 p. in-8°. (Psychoanalytique.)

PEET (T. E.). — *Egypt and the Old Testament (The Ancient World).* — Univ. Pr. of Liverpool. — Londres, Hodder et Stoughton, 1923, 230 p. in-8°.

Par un battement du balancier, la mode est revenue de restituer une valeur historique aux traditions de la Bible et aux traditions en général. Non sans raison : le séjour en Egypte de tribus sémitiques, sinon sûrement hébraïques, et leur exode sont maintenant bien prouvés par les documents historiques des Egyptiens. M. P., l'un des égyptologues les plus critiques, examine ces documents et compare ce que l'on sait de ce que les Egyptiens disaient des Hébreux, avec ce que la Bible savait des Egyptiens. Même pour les dates récentes, comme celle de Jérémie, les documents hébraïques apparaissent fautifs. Et cependant le fond historique ne manque nulle part à la tradition.

M. M.

LONS (A.). — *Le rôle de la tradition orale dans la formation des récits de l'Ancien Testament.* — *Revue d'histoire des religions*, 1923, t. LXXXVIII, p. 51 sq. (Maintient, avec raison, au nom de l'expérience des folkloristes et des ethnographes, qu'une tradition orale peut être très longuement conservée, et que la Bible a souvent conservé et respecté des fragments de traditions de ce genre.)

M. M.

WHILL (R.). — **L'Installation des Israélites en Palestine et la Légende des Patriarches.** — *Revue d'histoire des religions*, 1923, t. LXXXVII, p. 69 sq ; t. LXXXVIII, p. 1 sq.

Effort pour reconstituer l'histoire à travers la légende, les documents égyptiens, l'onomastique des noms de lieu et des sanctuaires — et la critique biblique. Le problème est sans doute plus désespéré que ne croit M. W.

M. M.

LODS (A.). — **Quelques remarques sur l'histoire de Samson.** — *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, Strasbourg, IV, 1924, 493.

« Le héros du récit aurait d'abord été le soleil personnifié. Lorsque le dieu eut été réduit aux proportions d'un héros, on lui appliqua le thème folklorique de l'âme extérieure enfermée dans la chevelure. Et c'est plus tard sans doute qu'il devint l'incarnation idéale de la résistance des rudes habitants des collines et de la montagne aux envahisseurs plus civilisés venus de la plaine... »

JOHNSON (L.). — **The Legends of Israel. Essays in interpretation of some famous stories from the Old Testament.** — London, Georges Allen et Unwin, 1924, 347 p. in-12.

Série de méditations, où l'auteur part bien de ces légendes, mais pour les transformer en allégories et pour en tirer des leçons morales.

RADIN (P.). — **Wappo Texts (1<sup>re</sup> série).** — *Univ. of California Publ. in American Arch. a. Ethn.*, vol. XIX, n<sup>o</sup> 1. — Univ. of California Press, Berkeley, 1924, 150 p. in-8<sup>o</sup>.

Édition de textes avec traduction et notes. Les huit premiers sont d'origine espagnole évidente, et on ne voit pas pourquoi M. R. intitule mythes ces contes européens. Les mythes Wappo sont intéressants. Les plus importants appartiennent aux cycles du coyote, de la lune et de l'oiseau-tonnerre ; les thèmes principaux, celui des filles et des épreuves de leurs époux, par exemple, sont d'un type assez répandu dans l'ouest américain, mais, ici, remarquablement riche.

M. M.

BORLAND (H. G.). — **Rocky mountains Tipl Tales** — New-York, Doubleday, 1924, 255 p. in-12. (Contes racontés à l'auteur enfant.)

WESTERVELT (W. D.). — **Hawaiian historical Legends.** — New-York, Revell, 1923, 215 p. in-12. (Extraits choisis et rangés par phases de la vie.)

GIFFORD (E. W.). — **Tongan Myths and Tales** (compiled by.)  
*Bernice Pahwi Bishop Mus. Bull.* 8 (*Bayard Dominick Exped.*)  
 — Honolulu, Hawaii, 1924, 207 p. in-8°. (Compilation, complétée sur place, avec comparaisons.)

SCHULTZ (M.). — **Bangba Fabeln und Erzählungen.** — *Anthropos*,  
 1923-1924, XVIII-XIX, p. 386 sq.

DEGEORGE (J. B.). — **Légende des Thay, Annam.** — *Anthropos*,  
 1923-1924, XVIII-XIX, p. 40 sq. (En cours de publication.)

DORNSEIFF (F.). — **Der Märtyrer : Name und Bewertung.** — *Archiv  
 f. Religionswiss.*, 1923 (1924), XXII, 133-154. (Contribution  
 intéressante à la théorie du héros. Oublie le travail d'H. Hubert,  
 in Czarnowski, S. Patrick.)

MACKENSEN (L.). — **Der singende Knochen. Ein Beitr. zur  
 vergleich. Märchenforschung.** — Helsingfors. Sumalainen  
 Tiedeakatemia.

ZUR BONSEN (H.). — **Die Völkerschlacht der Zukunft « am Birken-  
 baum ».** — 12<sup>e</sup> à 15<sup>e</sup> édition, Cologne, J. P. Bachem, s. d.  
 (1923), 111 p. in-8°.

Réédition d'une plaquette de folklore comparé qui a eu le  
 plus grand succès ; elle concerne la fameuse légende et pro-  
 phétie, toujours vivante en Westphalie et en Allemagne, de la  
 bataille du Champ-des-Bouleaux. L'auteur établit qu'elle dérive  
 d'une vieille eschatologie germanique, mêlée d'éléments chré-  
 tiens, que, sans doute, des souvenirs précis ont localisée au Hellweg.

Sr. Cz.

LÖWIS OF MENAR. — **Die Brünhildssage in Russland.** — Leipzig,  
 Mayer et Muller, 1923, 110 p. in-8°.

BRUCE (J. D.). — **The Evolution of Arthurian Romance, from  
 the beginnings down to the year 1300.** — Göttingen, Vandenhoeck  
 et Ruprecht, 1924, in-8°.

#### E. — *Les Dogmes*

OLTRAMARE (P.). — **L'Histoire des Idées théosophiques  
 dans l'Inde. II. La Théosophie bouddhique.** —  
 (*Annales du Musée Guimet. Bibl. d'Et.* XXXI).  
 — Paris, Geuthner, 1923, xvi-537 p. in-8°.

M. O. poursuit son histoire de la théosophie dans l'Inde. La *Théosophie brahmanique* a paru dans la même Bibliothèque en 1907. Après l'orthodoxie, c'est la grande hérésie, mais qui se rattache de façon continue (p. xi et p. 481) à la doctrine théosophique la plus ancienne, celle des Upanishad, des œuvres philosophiques du Veda. Résumé d'un long enseignement, ce livre sera d'un grand secours, surtout au lecteur français, sevré jusqu'ici d'un manuel de théologie bouddhique. Il est très complet, très sûr, comprend d'excellentes traductions, et nous n'avons rien de meilleur à recommander. M. O. ne cherche d'ailleurs pas à cacher la lacune de son livre. Il sait qu'il nous présente une sorte de bouddhisme schématique ; une image composite, moyenne, des doctrines communes des diverses sectes bouddhiques. Il connaît les travaux considérables qui, après les grands tableaux de Burnouf, Oldenberg et Rhys Davids, commencent, en particulier sous l'impulsion vigoureuse de Sylvain Lévi, à préciser d'importants points de l'histoire du canon et des sectes bouddhiques. Il fait même son profit implicite des résultats obtenus, ou plutôt il s'abstient prudemment et élégamment de toute question trop controversée. Mais il ne faut chercher dans ce livre que les éléments indispensables de l'histoire du bouddhisme et de son immense littérature.

Ce livre est écrit sans localisation — d'ailleurs souvent impossible — des doctrines par rapport au milieu précis, politique, social, où elles se sont développées. De temps en temps, par exemple dans les chapitres II, IV, *Elaboration du Salut*, en particulier § 3, à propos de la dévotion, des formules, de la mystique, et notamment de l'érotisme des Tantras, à propos en somme des « déviations récentes », l'historien se révèle chez M. O. Ailleurs, il procède souvent comme ces historiens de la philosophie qui exposent aux étudiants le stoïcisme ou l'académisme, en oubliant de leur inculquer à chaque instant que ce sont des doctrines à développements centenaires.

Certaines questions de vocabulaires : « magie et

religion » (p. 513); certaines questions de mesure : interprétation du bouddhisme comme religion de pure inertie (p. 513, même à propos de l'art!), nous laissent critiques.

Mais, pour un exposé aussi difficile que celui-là, d'une doctrine raffinée à l'excès par toutes sortes de scolastiques, M. O. est un guide très sûr. A travers le dédale des mots, sous des idées souvent imprécises dont le bouddhisme s'est encombré, il excelle à dégager l'idée relativement claire qui a chance d'être l'idée souche. Par exemple, son résumé des « développements métaphysiques » de la doctrine de l'intelligence mystique (en réalité doctrine des réalistes et du Grand Véhicule) est fort élégant. Car, logiquement et dialectiquement, le nihilisme du Petit Véhicule était en somme intenable. L'analyse de la notion du Nirvâna « pure valeur religieuse » est pleine d'ingéniosité. Le public saura ce qu'est le « vide » bouddhique et les érudits auront un bon memento.

Si précieux que soit le dernier livre (III), où le bouddhisme est rapproché des autres théosophies de l'Inde, il n'est pas le plus riche en faits. Là encore, l'absence de documents historiques, qui vicie tant de recherches sur l'histoire de la pensée dans l'Inde, se fait sentir. Mais c'est cependant le sujet où justement le bouddhisme permet souvent, lui, de dater les autres doctrines qui s'opposèrent à lui.

La division du livre II en chapitres consacrés à la doctrine de la Souffrance et du Salut ; les diverses thérapeutiques : de la Volonté, de l'Intelligence ; la nature du saint et des êtres à essence de bouddha, tout cela est bien bouddhique et hindou. M. O. a évité l'écueil qui guette l'historien des philosophies exotiques et même antiques; il n'a pas essayé de soumettre ces pensées à la torture de nos cadres dialectiques actuels. Il a su conserver sa couleur et sa saveur à une pensée pour laquelle il n'a, au fond, qu'une estime mitigée. Son portrait du bouddhisme est fidèle.

Il n'a pas tenté de l'expliquer. Et ce n'était pas son sujet.

M: M:

BUTLER (Dom Cuthbert). — *Western mysticism. The teaching of SS. Augustine, Gregory and Bernard on Contemplation and the contemplative Life.* — London, Constable, 1923, xiii-944 p. in-8°.

Dom Cuthbert Butler avoue que les mystiques chrétiens sont en bien mauvaise compagnie et souffre d'entendre le mot mystique employé en cent façons qui manquent de propriété. Il a préparé ce livre, et, dit-il, depuis longtemps, pour mettre le mysticisme sous l'invocation de garants intangibles. Mais il commence par le définir. Le mot mystique a été introduit dans le vocabulaire de l'Eglise par le pseudo-Denys, qui l'avait pris au vocabulaire des mystères, sans en détourner le sens. Que faisait-on dans les mystères ? On y contemplait des révélations. Le mot latin correspondant à mystique est « contemplation ». La contemplation est, pour ainsi dire, l'expérience mystique, qui fixe la pensée dans la prière, sur l'idée de Dieu, pour aboutir à la révélation totale de la vérité en soi et à l'union ontologique avec Dieu. Comme types de mystiques, dom Cuthbert Butler a choisi trois hommes, saint Augustin, saint Grégoire et saint Bernard, pour lesquels, certes, le mysticisme n'a jamais été, comme on l'a dit quelquefois, une échappatoire, car ce furent des hommes de discipline et d'organisation ; ce furent aussi, quelque estime qu'ils aient montrée pour la vie contemplative, des hommes de caractère et d'action. Pour parler le langage de William James, auquel notre auteur recourt volontiers, le mysticisme a été pour eux le degré le plus parfait de leur expérience religieuse. C'est d'ailleurs à ce point de vue qu'il l'étudie ; il nous présente, par l'analyse de leurs écrits, trois cas d'expérience religieuse qu'il considère comme particulièrement précieux.

Ce sont des cas particulièrement dépouillés. Pas de manifestations psychophysiques ; pas de visions, ni d'auditions ; aucune pensée du Démon. « C'est, dit dom Butler (p. 187), un mysticisme purement et uniquement religieux, objectif et empirique ; qui

consiste uniquement, du côté pratique, dans l'effort de l'âme pour monter à Dieu dans la prière, chercher l'union avec lui et se donner entièrement à son amour ; et, du côté théorique, à décrire tout juste les premières expériences de la contemplation. » Rien de philosophique et de scholastique par conséquent. L'âme du bienheureux arrive à la connaissance parfaite, il le déclare et n'en dit rien ; révélation sans contenu intellectuel. Mais d'autre part aucun soupçon de quiétisme. Saint Augustin diffère un peu des deux autres parce qu'il est plus philosophe et qu'il a beaucoup profité de Plotin qui a pratiqué un mysticisme intellectuel et qu'il a retenu quelque chose de son langage. Il arrive à saint Augustin de parler d'extases qui n'ont rien de pathologique. Les termes correspondants, chez saint Grégoire, sont d'une extrême discrétion. Le long passage autobiographique où saint Bernard raconte ses expériences (p. 146) est aussi modeste qu'il est éloquent. C'est apparemment parce que leur mysticisme est si raisonnable que dom Cuthbert Butler a cru devoir le qualifier d'occidental. Il va de soi que ces trois docteurs avaient de la vie contemplative une opinion non moins raisonnable et qu'ils ne lui sacrifiaient pas la vie active, à laquelle ils ont consacré leurs forces et leur sagesse.

Mais l'expérience religieuse des grands mystiques est-elle réelle ou illusoire ? C'est une doctrine bien établie par les textes du Nouveau Testament que Dieu réside en ses créatures aussi bien dans l'état de nature que dans l'état de grâce et qu'il suffit de descendre en soi pour prendre conscience de sa présence. Les psychologues comme William James tiennent à peu près le même langage que les Pères apostoliques, à cela près que là où ceux-ci parlent de divin, ceux-là parlent de subconscient. De ce double point de vue les déclarations des mystiques peuvent être admises. Leur bonne foi, leur sincérité, leur simplicité parlent en faveur de la réalité de leurs expériences et, non moins haut, de leur efficacité car ils en ont tiré du réconfort et de la vertu. Mais voici les dernières lignes de dom Cuth-



bert Butler, après une longue citation de saint Jean de la Croix : « Il reste seulement à poser la question ? Est-ce là le langage de l'illusion ? Pour ma part je ne le crois pas. » Affirmation qui contient un demi-doute.

Ce n'est pas à nous à aider l'abbé de Downside à s'en défaire, mais il me paraît certain qu'il ne peut pas y avoir de religion sans un certain degré d'expérience mystique. Celles qui l'ont éliminée de leurs organisations publiques l'ont retrouvée, mais indisciplinée dans leurs confréries et dans leurs sectes. Il n'y a même pas de société qui n'ait formé l'âme de ses membres sur le modèle des formules apostoliques, de sorte qu'ils puissent prendre en eux-mêmes conscience de quelque chose qui les dépasse, mais les rattache les uns aux autres, qu'on l'appelle Dieu, Église, patrie ou société. C'est peut-être le bonheur du catholicisme d'avoir fait à l'expérience mystique une place mesurée, régulière et bienfaisante et voilà, je crois, la leçon du livre qui nous est présenté.

H. H.

CARRA DE VAUX. — *Les penseurs de l'Islam. T. III, L'exégèse, la tradition et la jurisprudence.* — Paris, Geuthner, 1923, 423 p. in-12.

On retrouve dans ce volume le même style alerte, la même érudition aimable que dans les autres : de plus le livre de M. Carra de Vaux est un livre de première main, contenant beaucoup de vues originales, mais principalement historiques. Nous devons cependant signaler ici le chapitre sur la critique du Coran et des sources de la vie de Mahomet. M. C. de V. a fait un effort de libre examen très méritoire et d'autant plus éclairé que, « né dans un milieu très catholique et habitué dès son enfance aux procédés de la prédication chrétienne » (p. 144), il a pu, de sa propre expérience, tirer des éléments d'appréciation fort utiles en semblable matière. Son hypothèse hardie, mais intéressante, sur l'existence d'un « Livre » sacré dans la première commu-

nauté musulmane et sur la composition tardive du Coran comme un commentaire et un supplément de ce « Livre », est sinon à retenir définitivement, tout au moins à considérer avec attention. L'étude sur la « tradition » ou *hadîth* (p. 259 sq.,) est moins poussée. C'est cependant un sujet bien captivant pour le sociologue que ce procédé d'élaboration d'une religion, d'un droit, d'une morale au moyen de récits rattachés à la vie du prophète et mis dans sa bouche. L'usage de cette forme énonciative de préceptes liturgiques, juridiques et moraux, sur laquelle s'est construite une immense littérature à allures critiques, est probablement unique dans l'histoire des religions, au moins avec une pareille ampleur, et l'histoire du *hadîth* reste un sujet d'étonnement pour les islamisants.

E. D.

MEHLIS (G.). — *Der Begriff der Mystik.* — *Logos*, 1923, p. 166 sq.

MASSON-OURSSEL (P.). — *Esquisse d'une histoire de la philosophie indienne.* — Paris, Geuthner, 1923, 314 p. in-8°.

AVALON (A.). — *Principles of Tantra. (Çakti and Çaktism).* — London, Luzac, 1923, in-8°. (Encore en cours de publication.)

ROSENBERG (O.). — *Die Weltanschauung des modernen Buddhismus im fernen Osten.* — Leipzig, Harrassovitz, 1924.

BETZENDÖRFER (W.). — *Die Lehre von der zweifachen Wahrheit. Ihr erstmaliges Auftreten im christlichen Abendlande und ihre Quellen. Ein Beitrag zur Geschichte der Religionsphilosophie des « Als Ob ».* — Tübingen, Osiander, 1924, 67 p. in-8°.

Courte étude sur l'influence exercée au Moyen âge par la philosophie d'Averroës et sur les origines de celle-ci.

Ευζέστησιον. *Studien zur Religion und Literatur des Alten und Neuen Testaments.* — Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1924, in-8°.

HIRSCH (S. A.). — *The Cabbalists and other Essays.* — London, William Heinemann, 1923, viii-228 p. in-8°.

La Cabbale n'occupe qu'une très petite place (34 p.) dans cet ouvrage, où l'auteur a réuni divers essais concernant l'histoire et la valeur philosophique de la religion juive.

GAVIN (F.). — **Some aspects of contemporary Greek orthodox Thought.** — Milwaukee et Londres, Mowbray Publ. Co, 1924, in-8°.

HORTEN (M.). — **Die Philosophie des Islam in ihren Beziehungen zu den philosophischen Weltanschauungen des Westlichen Orients.** — München, Reinhardt, 1924, 388 p. in-8°.

MAUTHNER (F.). — **Der Athelismus und seine Geschichte im Abendlande.** Bd. II. III. — Stuttgart. Dtsch. Verlagsanstalt, 1924, 482 et 468 p. in-8°.

### E. — *Livres sacrés*

GOGUEL (M.). — **Introduction au Nouveau Testament.** T. I, *Les Évangiles synoptiques* ; t. II, *Livre des Actes.* — Paris, Leroux, 1923-1924, 532 et 218 p. in-12.

## XII. — ORGANISATION RELIGIEUSE

Par MM. MAUSS, HALBWACHS, De FÉLICE et Jean MARX

DUTT (Sukumar). — **Early Buddhist Monachism.** (600 B. C. — 100 B. C.). — London, Kegan Paul, 1924, xii-196 p. petit in-8°.

Cet essai dû à un Indou qui s'est appliqué à la littérature pâli (nom de la langue dans laquelle sont rédigés les livres des sectes bouddhiques du Sud) est plein de « mérites ». D'abord c'est un sincère effort d'historien, et les questions que notre auteur arrive à poser ne sont pas toutes sans intérêt. Quelques-unes sont oiseuses, il est vrai. La comparaison des règles du Vinâya, de la règle des monastères bouddhiques et de la Thémis grecque est bien malheureuse (p. 30). Mais c'est avec raison qu'il se demande si toutes les institutions ascétiques de l'Inde au vi<sup>e</sup> siècle ne sont pas d'origine aryenne, et si le bouddhisme n'a pas copié le modèle d'autres Églises et d'autres congrégations monacales ; si l'État, le Roi n'est jamais intervenu dans la loi des brahmanes. Tout ceci en effet doit être

traité. Pour qui sait combien est jeune, dans l'Inde, l'esprit historique, et plus spécialement celui qui s'inspire des critères internes, de nature sociologique, on voit avec plaisir un savant de l'Inde s'émanciper de ses préjugés nationaux, ou de ceux, par exemple l'arianisme, que lui inspire la doctrine européenne. Le chapitre sur l'origine aryenne et orientale de tout l'ascétisme hindou, avant le bouddhisme et à son début, contient de bonnes indications.

Le reste du livre est consacré à l'étude de l'organisation intérieure de l'Eglise ou plutôt des communautés bouddhiques. Il contient un utile résumé de ce qui peut être extrait des documents pâli; deux chapitres étudient la règle (iii, iv), en réalité le pénitentiel : le plus ancien document, au fond, du bouddhisme, et aussi de son genre, *dans aucune littérature ascétique*. Les trois autres décrivent la vie positive des monastères bouddhiques : comment les cellules isolées des ascètes se rapprochèrent et formèrent les plus anciens *vihâra*, résidences de la saison des pluies ; comment il y fallut, pour les assemblées, des « halls », des bibliothèques, des bâtiments pour moines errants d'autres communautés ; comment ces personnes morales gouvernaient leurs membres et administraient leurs intérêts ; c'est ce que montre assez bien un tableau inventé par l'auteur (p. 149), mais digne d'un théologien bouddhiste (p. 134 commenté dans les pages suivantes).

Les comparaisons avec le cénobitisme chrétien (p. 134), celle des relations que les communautés eurent avec le pouvoir politique, comme les ordres chrétiens, celle des Ecoles bouddhiques avec les Universités, ne sont pas très louables.

Enfin, M. Dutt ignore tout des procédés philologiques par lesquels, grâce aux documents chinois traduits du sanscrit, on commence à entrevoir comment s'est formé le canon bouddhique.

Mais c'est un premier essai. Les savants hindous, quand ils auront « la » méthode, seront mieux placés que nous pour écrire l'histoire des institutions de l'Inde.

SMITH (G. A.). — **Jeremiah.** (*Baird Lectures*, 1922). — Londres, Hodder et Stoughton, 1923, x-394 p. in-8°.

Encore un livre qui restaure, en partie, l'autorité des textes bibliques et en particulier de ceux des prophètes. Cet effort est naturel de la part d'un des théologiens réputés d'Ecosse. Mais, s'il est persuadé que l'influence de Dieu est visible sur son prophète, M. S. n'en est pas moins un esprit critique et fort libre à l'égard du texte. Nous signalons ce fait à l'attention des sociologues parce que, en général, en ce moment, ces efforts de la critique pour replacer les textes, et en particulier les bibliques, dans leur milieu social historique sont assez couronnés de succès. Historiens et sociologues feront leur profit par exemple du chapitre intitulé « Oracles sur les Scythes » (p. 110). Celui qui concerne les rapports entre les prophéties de Jérémie et la découverte du Deutéronome, de son temps, seront à lire avec plus de précaution. Ceux qui concernent les prophéties de la défaite, du siège, etc., nous replongent au contraire en pleins événements nationaux dont la prophète n'est que l'interprète religieux. On trouvera d'utiles renseignements sur les procédés littéraires et prosodiques de Jérémie et sur les centons qu'il a fournis à la littérature postérieure. Cependant on ne trouvera pas, même dans le paragraphe consacré aux autres prophètes, la description qu'il faudrait faire du prophétisme comme ayant existé à part de la religion d'Israël. Le livre de Robertson Smith sur les prophètes est encore à mettre à jour.

M. M.

BOUSSET (W.). — **Apophthegmata.** *Studien zur Geschichte des ältesten Mönchtums.* Textüberlieferung und Charakter der Apophthegmata Patrum. Zur Ueberlieferung der Vita Pachomie. Euagrius Studien. — Tübingen, Mohr, 1923, viii-341 p. in-8°.

Cette œuvre posthume de Bousset porte un sous-titre exact et présente cependant un aspect décevant de pure philologie. Car, au lieu d'une histoire des origines du monachisme chrétien en Égypte, c'est une histoire, non même pas de la tradition, mais des textes qui la relatent. Cependant, il faut qu'historiens et sociologues en conviennent, il n'y a actuellement que ce genre de travail qui soit possible, sûr et prudent sur cette question passionnante. Les formes premières de l'ascétisme chrétien ne nous sont en effet connues que par un tout petit nombre de documents ; et ces documents sont eux-mêmes mal connus ; et ce qui est pire, ils se répètent ; ils sont, au fond, composés de centons. Démêler le phénomène historique et social dans ce fatras de littératures, chrétienne, syriaque, copte, byzantine, latine, arménienne, dépasse peut-être les forces actuelles des savants et surtout la valeur des preuves. Il est probable que Bousset, après avoir généreusement entrepris une histoire de l'ascétisme chrétien, s'est arrêté à ce dessein plus modeste : une histoire des sources le concernant. Les difficultés de cette tâche, en partie vaincues,

sont visibles dans cet ouvrage ; nous laissons aux philologues le soin de les apprécier, et de prononcer sur elles. En tout cas, cette œuvre montre sur quel travail de comparaison, jamais encore entrepris avec ce zèle, Bousset savait asseoir ses conclusions.

Les voici en quelques mots : les Apophthegmes des Pères sont, avec la vie de Pachôme, les deux meilleures sources pour l'histoire des anachorètes (p. 92). La vie d'Antoine, d'Athanase, les voyages romanesques de Rufin, les œuvres de Cassien sont de la littérature, ne sont pas des produits du milieu, pas même cénobitique. Remarquons le principe sociologique des critères employés.

Et passons sur la délicate question des formes originaires de ces textes ; la solution proposée par Bousset est fort compliquée : auteurs grecs dégageant une tradition d'anachorètes coptes. Elle n'en est pas moins vraisemblable. Mais voyons le fait qui ressort de cette étude : de très bonne heure (date complètement indéterminée), les moines ont eu une littérature, une règle, un *asketikon*. Les Apophthegmes se sont trouvés très naturellement, tout de suite, dès qu'il y a eu vie en commun, former la règle et la doctrine. De même, la « Vie de Pachôme » a été rédigée dans un milieu pachômien ; elle a été surchargée dans presque toutes ses versions ; mais, dépouillée de tous ces ornements, on peut y voir tout de même l'histoire de la fondation du cénobitisme. Le texte dit G, en tout cas, semble remonter à un manuscrit du VI<sup>e</sup> siècle.

Nous acceptons ces conclusions, bien que le caractère mythique et visionnaire de toute cette tradition soit aussi évident que son caractère monacal et déjà « régulier ». Bousset a lui-même décelé (p. 269) des traces de technique philosophique et de mystique alexandrine.

Le troisième travail est consacré à Euagrius de Pont, à ses *Practica*, ses *Centuries*. Ces œuvres sont pleines d'Origène et de langage philosophique.

Ainsi, toute cette première littérature de l'ascétisme chrétien s'est déjà développée dans un milieu à la fois très savant et très religieux. Nous voici menés loin des « inventions » historiques habituelles. Pour notre part, nous sommes frappés surtout de la façon dont Bousset se figure l'invention des *Apophthegmes*. Elle ressemble curieusement à l'histoire traditionnelle de la règle bouddhique.

Les deux registres (p. 186 sq.) sont infiniment précieux et faciliteront toujours la lecture de textes capitaux.

M. M.

BLOCH (Marc). — Les rois thaumaturges. *Etude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre.* (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg). — Strasbourg et Paris, Istra, 1924, 542 p. in-8<sup>o</sup>.

Au xiv<sup>e</sup> siècle, on croyait dans toute l'Europe, et on a cru jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, que tout vrai roi de France, comme d'ailleurs tout vrai roi d'Angleterre, possédait le pouvoir miraculeux de guérir, par le seul contact de ses mains, les malades atteints des écrouelles. Pendant la même période, les rois d'Angleterre distribuaient à leurs sujets des anneaux (*cramps rings*) qui, consacrés par eux, passaient pour guérir de l'épilepsie et des douleurs musculaires. L'auteur de ce livre a pensé que ces rites de guérison n'étaient pas des anomalies, qu'ils n'offraient pas un simple intérêt de curiosité, mais qu'ils se rattachaient étroitement au groupe tout entier de superstitions et de légendes qui forme « le merveilleux monarchique ». Pour les expliquer, il les a replacées dans ce groupe. Ainsi l'étude s'est élargie : c'est le prestige de la royauté, c'est l'aspect religieux et l'aspect laïque des sentiments et convictions monarchiques, depuis le moyen âge, que l'histoire du toucher des écrouelles nous explique et, en même temps, nous manifeste.

Dans un premier livre, consacré aux origines, un examen critique de tous les textes conduit à déterminer avec vraisemblance la date première où s'est exercé un tel pouvoir dans les deux pays (sous le second des Capétiens en France, peu après, et sans doute par imitation, vers la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, en Angleterre). D'où venait ce pouvoir ? « Les rois de France et d'Angleterre ont pu devenir de miraculeux médecins parce qu'ils étaient depuis longtemps déjà des personnages sacrés » (p. 54). Sans doute, après la disparition du culte impérial en Gaule, et jusqu'aux vii<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> siècles, les rois francs ou anglais sont des chrétiens comme les autres, et, si on peut ainsi parler, de purs laïques. Mais ils redevinrent des êtres sacrés grâce à une institution nouvelle : la consécration ecclésiastique de l'avènement, l'onction. Sur l'origine de l'onction royale, sur la cérémonie du sacre royal et impérial, et sur l'interprétation de ce sacrement aux diverses époques, tout le chapitre II (p. 51-86) ainsi que l'appendice III (*Les débuts de l'onction royale et du sacre*, p. 460-

477), nous apportent toutes les précisions qui permettent de restituer à peu près l'état d'esprit des populations médiévales en présence de leurs monarques. C'est de cet état d'esprit qu'est née la croyance au pouvoir miraculeux des rois de France et d'Angleterre : mais pourquoi de ces rois plutôt que d'autres ? Pourquoi à telle époque ? Et pourquoi sous telle forme précise ? Ici, pense M. Bloch, à côté des « représentations collectives », et en même temps qu'elles, il faut invoquer la volonté individuelle, plus ou moins consciente, des souverains et de leur entourage : raisons politiques ; dessein de fortifier et de légitimer une dynastie nouvelle. Ainsi se cristallisèrent les croyances relatives au pouvoir guérisseur des rois.

Le livre second, le plus étendu, traite de la grandeur et des vicissitudes des royautés thaumaturgiques. M. Bloch a essayé de nous donner une expression quantitative de la popularité du toucher (p. 197 à 215, et appendice I : *le miracle royal dans les comptes français et anglais*, p. 431-448), sous les différents règnes, par l'examen du montant des aumônes que les malades recevaient après avoir été touchés. Il constate ainsi que « la foi au miracle royal survécut victorieusement aux tourmentes politiques » et ne fit, de siècle en siècle, que s'affermir ; et il nous donne une idée de la condition sociale ainsi que des pays de provenance des malades en quête du secours royal miraculeux ; ils faisaient partie de toutes les classes et arrivaient des provinces les plus lointaines et de l'étranger. Il étudie d'autre part les variations de l'opinion ecclésiastique sur le miracle royal : Grégoire VII mettait l'empereur au-dessous de l'exorciste et lui refusait le pouvoir de faire des miracles : il est vrai qu'il songe à l'empire et ne parle que des miracles en général. Toutefois « on a l'impression que, vers le début du xiv<sup>e</sup> siècle, les guérisons opérées par les Capétiens ou les souverains anglais s'imposèrent à tout le monde, même à l'opinion religieuse la plus intolérante, comme une sorte de vérité expérimentale ». Tout le problème de la royauté sacerdotale est repris au chapitre III, ainsi que le



problème de l'onction. Le roi n'est-il qu'un pur laïque ? Mais le sacre est un sacrement, c'est-à-dire un acte qui fait passer un homme dans la catégorie du sacré. Dans le *Traité du sacre* composé par le carme Jean Golein, on compare la dignité royale à une « religion », c'est-à-dire à l'état monastique. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle les rois de France acquièrent le privilège, qu'ils conserveront pendant plusieurs siècles, de communier sous les deux espèces (de même qu'avant eux l'empereur). Au reste, en ces temps troublés, les partisans de l'autorité des conciles contre les papes rapprochent la dignité royale de la prêtrise. Mais, d'autre part, les défenseurs intransigeants de la monarchie, vers la fin du Moyen âge, n'admettent plus que le sacre ait, en matière de miracle pas plus qu'en matière politique, une puissance créatrice ; « à leurs yeux la personne royale était douée par elle-même d'un caractère surhumain, que l'Eglise ne faisait que sanctionner ». Quant à l'opinion commune, elle ne s'embarrasse guère de ces doctrines ; pour elle il y eut toujours « un lien de cause à effet entre le sacrement du chrême et les gestes guérisseurs accomplis par ceux auxquels il avait été imparti. Héritiers à la fois des traditions du christianisme et des vieilles idées païennes, les peuples du moyen âge unissaient dans une même vénération les rites religieux de l'avènement et les prérogatives de la race ».

Après avoir indiqué quel cycle de légendes se développa autour de la royauté française (l'huile du sacre, la Sainte Ampoule, les fleurs de lys, p. 224-245), et les superstitions, c'est-à-dire les éléments non spécifiquement chrétiens, qui s'y mêlèrent (le signe royal, les rois et les lions, p. 245-258), M. Bloch consacre tout le chapitre IV (p. 261 à 308) à l'étude de quelques confusions de croyances : il s'agit de la dévotion à saint Marcoul, guérisseur des écrouelles, et des septièmes fils, auxquels on attribue la même vertu : ces croyances, et la croyance au pouvoir thaumaturgique des rois, bien qu'ayant « une origine psychologique tout à fait distincte », furent peu à peu rapprochées et amalgamées par la conscience populaire,

en vertu, d'après M. Bloch, d'une « tendance vers la confusion ou vers la contamination » qui dominerait la psychologie collective.

La fin du second livre traite du miracle royal au temps des luttes religieuses (la Réforme) et de l'absolutisme, et du déclin du toucher (p. 309-409), et le livre troisième, de l'interprétation critique du miracle royal (p. 409-430).

Peu d'ouvrages, mieux que celui-ci, nous auront donné l'impression vive des idées et des sentiments collectifs qui sont à la base de la religion monarchiste. C'est plus et autre chose qu'un remarquable travail d'historien. M. Bloch a abordé, à l'occasion du toucher des écrouelles, des problèmes de psychologie sociale très généraux, et, très explicitement, c'est en termes de représentations collectives qu'il les a posés. Mais pourquoi dès lors s'est-il astreint à n'envisager les faits que dans la perspective historique ? Voici un ensemble de croyances et d'institutions qui se trouvent en plein développement de croissance pendant une période de quelques siècles. Pourquoi ne pas s'en être tenu à les étudier dans une partie de cette période, et avoir consacré tant de pages à en rechercher les origines dans des temps enveloppés pour nous d'obscurité, ou à en suivre l'évolution et le déclin dans des sociétés où elles se sont figées, et ne représentent plus manifestement que des survivances ? Croit-on que ce soit bien la même pratique, la même superstition, qui se sont ainsi conservées intactes du xiv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, et comment en comprendre le sens à chaque époque, si on ne les rattache pas à toutes les autres coutumes et façons de penser du temps ? Le titre même du livre indique mal ce que l'auteur a voulu faire : les rois thaumaturges : ce qui l'a intéressé, est-ce la royauté, est-ce le miracle ? Si c'est la royauté, l'idée que les hommes s'en faisaient, le genre de sentiments qu'elle leur inspirait, pourquoi s'en être tenu à cette manifestation limitée qu'est le toucher des écrouelles, ou la vertu de l'onction dans ses rapports avec le miracle royal ? Certes, M. Bloch a bien senti que ce n'était là qu'un aspect limité d'un problème

bien plus vaste. Il montre, en un endroit (p. 244), que la foi monarchique a supplanté le loyalisme vassalique : en 1031 on promettait le sort glorieux des martyrs à des vassaux tués pour leur seigneur ; à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, on promet la même récompense aux soldats qui succombent pour la couronne. N'est-ce point que, pour bien comprendre la nature du loyalisme monarchique, il faudrait savoir en même temps ce qu'était exactement la noblesse ? Entre la vertu mystérieuse qu'on prête aux rois, et celle qu'on prêtait aux nobles, il y a certainement d'étroits rapports : c'est toute la psychologie collective de l'époque féodale qu'il faudrait tenter d'expliquer (notons d'ailleurs que M. Bloch s'en rend compte, et qu'il nous laisse espérer que « tout cela, qui est fort délicat, sera peut-être repris ailleurs », p. 245, note). Est-ce, au contraire, dans le miracle royal, le miracle tout court qu'il étudiait ? C'est alors toute la théorie du miracle qu'il fallait reprendre et poser pour elle-même. Il importe assez peu ici que le thaumaturge soit un roi, ou, encore, que le miracle consiste en la guérison de telle espèce particulière de maladie. M. Bloch n'a rapproché de la guérison des écrouelles par le roi que la guérison du même mal par saint Marcoul. Mais la vertu thaumaturgique des saints en général, celle des reliques, des tombeaux, est du même ordre. N'y avait-il pas lieu même d'approfondir davantage le sens de telles actions miraculeuses, et de les rapprocher de toutes les opérations magiques ou religieuses qui visent à purifier l'âme en même temps que le corps ? Croyait-on au Moyen âge qu'il existait une différence essentielle entre l'absolution des péchés, les exorcismes, et la guérison du mal royal ? Et cela n'est-il pas propre à expliquer ceci ?

Si nous formulons ces critiques, c'est que l'auteur nous encourage à être exigeants. A propos d'un fait qui pouvait paraître d'abord un peu mince, il a écrit un livre qui éclaire d'un jour nouveau une très vaste matière historique. Il a bien vu que la guérison des écrouelles par les rois de France n'est pas un fait simple. On peut donc aller plus loin et dire : c'est

un mélange d'éléments politiques et religieux (peut-être d'autres encore), qu'on n'expliquera qu'à la condition de les dissocier, et de rattacher chacun d'eux à la théorie scientifique, générale, politique ou religieuse, qui en peut seule rendre compte.

M. H.

KNAPP (C.). — *Amos and his Age together with some suggestions on the Teaching of the Old Testament.* — London, Thomas Murby, 1923, ix-38 p. in-8°.

Courte introduction au livre du prophète Amos, à l'usage des maîtres.

WILLINK (M. D. R.). — *The Prophetic Consciousness. Biblical Studies.* — London, Society for promoting Christian Knowledge, 1924, x-114 p. in-12.

Dans cet ouvrage, l'auteur se propose d'éclairer la psychologie religieuse des prophètes d'Israël par celle des grands mystiques de l'Eglise chrétienne et, en particulier, par celle de sainte Thérèse.

BARTHOLOMAE (Chr.). — *Zarathustras Leben und Lehre. (Kultur u. Sprache, 4).* — Heidelberg, Carl Winter, 1924, x-19 p. in-8°.

Exposition populaire des idées que se faisait le distingué iranisant sur la personnalité et l'œuvre de Zoroastre. Celui-ci, Iranien de l'Est, vers l'an 900, aurait fui vers l'Ouest, et y aurait prêché sa doctrine : révolutionnaire par rapport aux antiques naturismes, dualiste, morale, et paysanne. Bien que cette conférence publique soit le résumé d'une vie d'études critiques, il faut ne s'en servir qu'avec précaution, car elle est pleine d'hypothèses, en même temps que de profondes remarques.

M. M.

*The Papacy.* — (Publications de la session d'été d'Études catholiques tenue à Cambridge du 7 au 10 août 1923, éditées par R. P. Lattey, S. J.) — Cambridge, Heffer, 1924, 257 p. in-12.

Recueil de conférences de caractère apologétique sur l'origine et le développement du pouvoir du Saint-Siège, faites par une série de savants catholiques ; destinées à montrer dans le Concile du Vatican et la proclamation de l'infailibilité pontificale l'aboutissement et le couronnement logiques de l'histoire de l'Eglise.

J. M.

SCHULTZ (M.). — *Die Pfarrechtliche Organisation der Stadt Jena im Mittelalter.*

**RICHTER (Dr. G.). — Die Pfarrstiftung Napoleons I für Iena bis zur Verlegung des Pfarrsitzes nach Weimar (1819) und die Diözesanzugehörigkeit der Katholiken des Grossherzogtums Sachsen-Weimar seit 1821. (Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diözese Fulda). — Fulda, Fuldaer Actiendruckerei, 1923, in-8°.**

Deux bonnes monographies, l'une d'histoire médiévale, l'autre d'histoire moderne que consulteront utilement ceux qui étudieront l'évolution de l'organisation ecclésiastique en Allemagne.

J. M.

**DOUGHERTY (R. P.). — The Shirkutu of Babylonian Deities. — New Haven, Yale University Press, et Londres, Milford, 1924, 93 p. in-8°.** (Serviteurs de rang inférieur, dédiés aux divinités).

**GRIMME (H.). — Le lévittisme de l'Arable du Sud, et ses relations avec le lévittisme d'Israël. — Museon, 1923, XXXVII, 3-4.**

**TAYLOR (B. C.). — Prophecy and the Prophets. — Philadelphie, Judson Press, 1923, 143 p. in-12.** (Prophètes, en général; puis chaque prophète d'Israël est replacé dans son milieu social.)

**ROBINSON (Th. H.). — Prophecy and the Prophets. Studies in Theology. — Londres, Duckworth, 1924.**

**BRUPPACHER (H.). — Die Beurteilung der Armut im Alten Testament. — Zurich, Seldwyla, 1924, in-8°.**

**ERMAN (A.). — Eine Ägyptische Quelle der Sprüche Salomos. — Berlin, De Gruyter, 1924, in-8°.**

**Die Lehren des Judentums nach den Quellen.** (Bearb. von Simon Bernfeld). Tl. 3. Die sittlichen Pflichten der Gemeinschaft. — Berlin, Schwetschke, 1928, 256 p. in-8°.

**COSTA (G.). — Religione e politica nell' impero romano. — Torino, Bocca, 1923, ix-332 p. in-8°.**

**KÜHN (J.). — Toleranz und Offenbarung. Eine Untersuchung der Motive und Motivformen der Toleranz im offenbarungsgläubigen Protestantismus, zugleich ein Versuch zur neueren Religions- und Geistesgeschichte. — Leipzig, Meiner, 1923, in-8°.**

- HÆNSBROECH (P.). — *Das Papstum in seiner soziokulturellen Wirksamkeit.* — Leipzig, Breitkopf et Härtel, in-8°. (Inquisition. Morale ultramontaine).
- HARNACK (A. VON). — *Das « wir » in den Johannischen Schriften.* — Berlin, De Gruyter, 1924, in-8°.
- BENIGNI (U.). — *Storia sociale della Chiesa. Vol. IV (L'apogeo), t. I.* — Milano, F. Vallardi, 1923, 409 p. in-8°.
- TURNER (E. R.). — *From the Renaissance to the French Revolution.* — Londres, Heinemann, 1924, 410 p. in-8°.
- Très bon livre. Etudie, de Calvin et Zwingli à la Révolution, les rapports entre l'histoire religieuse et sociale et celle des idées.
- VERMEIL (E.). — *Réforme luthérienne et civilisation allemande. Mélanges Charles Andler (Publ. Fac. Lettres, Strasbourg, 21.* — 1924, p. 389-415.
- CHEVALIER (J.). — *Essai sur la formation de la nationalité et les révolts religieux au Pays de Galles.* — Paris, Alcan, 1923, 437 p. in-8°.
- WHITCHURCH (I. Goldwin). — *The philosophical Basis of Asceticism in the Platonic writings and in Preplatonic tradition. (Cornill Studies in Philosophy).* — New-York, Longmans, 1923, 408 p. in-8°.
- BERENGIER (T.). — *Quadre storico del monachismo occidentale. Scritti monastici editi dai monaci benedettini di Praglia, I (serie storico-agiografica, n° 1).* — Padova, tip. ed. Antoniana, 1923, 137 p. in-16.
-

TROISIÈME SECTION

**SOCIOLOGIE MORALE ET JURIDIQUE**

(Étude des règles morales et juridiques considérées  
dans leur genèse)

Par MM. BAYET, BOUGLÉ, G. BOURGIN, DAVY, DOUTTÉ, FAUCONNET,  
GERNET, GRANET, JEANMAIRE, E. LÉVY, H. LÉVY-BRUHL,  
MAUNIER, MAUSS, MORET, FIGANIEL, RAY et ROUSSEL

I. — DU DROIT ET DE LA MORALE EN GÉNÉRAL

Par MM. A. BAYET, G. DAVY, L. GERNET, J. RAY

A. — *De la Morale*

Loisy (A.). — *La morale humaine.* — Paris,  
E. Nourry, 1923, x-298 p. in-12.

Il y a, dans le livre de M. Loisy, une partie théorique et une partie pratique. La partie pratique est fort belle. Sur la sincérité, sur l'idéal du mariage et de la famille, sur la distinction du patriotisme et de l'égoïsme national, sur la guerre, l'auteur a su exprimer en termes émouvants des idées généreuses et hardies. Il y a autant de sagesse que de poésie dans le double appel qui termine son livre, appel à l'esprit d'humanité, appel à l'esprit de sacrifice. Et il faut méditer les pages dans lesquelles M. Loisy nous montre la nécessité de donner une âme à la Sociétés de Nations.

La partie théorique du livre n'est pas moins intéressante. Mais elle soulève des objections. Dès le début (p. 4) l'auteur affirme que « le sens moral, étant de lui-même mystique, s'identifie au sens religieux »; par suite l'évolution de la morale « est celle de la religion même » (p. 33); la moralité vraie « est la moralité religieuse » (p. 76); et « l'idée d'une morale purement laïque, c'est-à-dire purement scien-

lifique, pourrait bien n'être pas très viable » (p. 135). A se placer au point de vue strictement scientifique, je ne sais s'il serait aisé de justifier de telles assertions. La science des mœurs naît à peine, et déjà M. Loisy croit pouvoir se prononcer sur la loi d'évolution de la morale en général ! Avant d'affirmer que le sens moral s'identifie au sens religieux, n'est-il pas nécessaire d'étudier de près un grand nombre de morales réelles ? Et comment se porter garant, tant que cette étude n'est pas faite, qu'il n'y a pas eu, dans nos sociétés occidentales ou dans d'autres, des morales distinctes de la religion ? Pour ma part, l'idée d'une religion morale de l'humanité me séduirait fort. Mais autre chose est de désirer cet élément religieux, autre chose de prouver qu'en fait il a toujours existé. Dans un des chapitres les plus intéressants de son livre, M. Loisy démontre avec beaucoup de force que ce ne sont pas les philosophes qui ont inventé la morale, et il rejette l'idée d'une morale scientifique, idée que nous rejetons ici même. Mais il condamne en passant les penseurs qui prétendent « remplacer par la science des mœurs » la vieille morale religieuse du devoir. Je ne sais s'il y a encore aujourd'hui beaucoup de penseurs pour demander, comme on fit autrefois, une morale à la science. En tout cas l'objection de M. Loisy n'atteint pas l'école sociologique française. Quelles que puissent être par ailleurs leurs divergences, tous les sociologues voient dans les morales des réalités que la science a pour mission d'étudier, mais qu'elle ne crée pas (puisqu'elles existent) et qu'elle n'a pas même à juger.

A. B.

HABERT (O.). — *L'École sociologique et les origines de la morale.*  
— Paris, Marcel Rivière, 1923, vii-304 p. in-12.

Ce livre est une longue critique des idées de Durkheim et de M. Lévy-Brühl touchant la morale. L'auteur voit dans la tentative de l'école sociologique française un suprême effort du « laïcisme moderne », et, comme il ne croit pas qu'il puisse y avoir de morale solide sans Dieu, il essaie de montrer que cet effort est voué à l'impuissance. Il y a dans son exposé un effort d'impartialité très louable. Mais les objections qu'il propose sont de celles aux-



quelles les sociologues modernes ont vingt fois répondu. La partie la plus intéressante du livre est celle dans laquelle l'auteur essaie de prouver que « malgré certaines apparences, la conscience morale des non-civilisés est en continuité avec la nôtre ». Mais, si les faits qu'il allègue dans cette démonstration sont assez souvent précis, l'explication qu'il en donne est communément simpliste : il est facile de retrouver dans la morale des primitifs les germes de la morale des civilisés, quand on commence par regarder leurs idées et leurs usages à travers les nôtres. Un des derniers chapitres est consacré à l'étude « des idées morales des anciennes civilisations ». L'auteur y expose, en quelques pages, la morale des Chinois, de l'Égypte, des Grecs, etc. Le commerce qu'il a eu avec les ouvrages sociologiques contemporains aurait dû le mettre en garde contre les généralités superficielles dont est faite cette partie de son livre.

A. B.

ROSCOE POUND. — *Law and morals*. — Chapel Hill (N. C.), The University of North Carolina Press, 1924, VIII-156 p. in-8°.

Il est assez difficile de juger un livre que l'auteur lui-même nous présente comme tronqué (p. III). M. R. P. étudie la façon dont on a conçu les rapports du droit et de la morale, plus exactement de « law » et « morals », mots dont il précise le sens par rapport à l'antithèse allemande assez différente de « Recht » et « Sitte » (p. 89) : 1° dans l'école historique ; 2° dans l'école analytique (ou juridique pure) ; 3° dans l'école philosophique ; il ajourne l'examen de l'opinion des écoles de sociologie et de psychologie sociale de l'époque contemporaine (auxquelles il consacre un chapitre, très insuffisant d'ailleurs, de sa bibliographie).

La conclusion — que le droit ne peut guère se séparer de la morale (p. 122) — ne soulèvera sans doute pas d'objection sérieuse, étant donné surtout que l'auteur la présente avec le sentiment nécessaire de la diversité des disciplines. Mais la méthode suivie dans le cours de l'ouvrage prête largement à la critique : la répartition des développements dans les divers chapitres est à ce point arbitraire qu'elle donne un sentiment d'extrême confusion ; d'autre part, les quelques faits jurisprudentiels utilisés par l'auteur, et sur lesquels il eût été intéressant d'insister, sont noyés dans une masse de discussions abstraites.

J. R.

LÖNNBORG (Sven). — *Dike und Eros. Menschen und Mächte im alten Athen*. — München, Beck, 1924, 472 p. in-8°.

Le titre ferait attendre une étude de deux notions également importantes dans la pensée religieuse et morale des Grecs, également chargées d'expérience sociale. Mais ce n'est qu'un titre, sous lequel l'auteur traite de l'homme d'État (Périclès), du

poète (Euripide), du sage (Socrate) représentatifs de la meilleure époque d'Athènes. En somme, une étude d'individualités, où ne manquent d'ailleurs ni le talent ni la verve. Tout au plus y a-t-il lieu de signaler ce qui touche à la révolution intellectuelle et morale du v<sup>e</sup> siècle (p. 23 sq., p. 320 sq.) et ce qui se rapporte à l'attitude religieuse d'Euripide et à celle de Socrate, conçues comme nettement opposées à la tradition (p. 138 sq., p. 310 sq., etc.).

L. G.

SCHLER (M.). — *Schriften zur Soziologie und Weltanschauung*. Bd. I : *Moralla*, xi-175 p. ; Bd. II : *Nation und Weltanschauung*, viii-174 p. in-8°. — Leipzig, Der Neue Geist Verlag, 1924.

BOHLIN (T.). — *Das Grundproblem der Ethik. Ueber Ethik und Glauben*. — Arbeton V. Ekmans Universiteitsfond Upsala (Paris, Champion), 1923, 500 p. in-8°.

## B. — *Théories générales sur le Droit*

### *Le Juge, la Loi et le Droit*

PERREAU (E. H.). — *Technique de la jurisprudence en droit privé. Préface de M. Gény*. — Paris, Lib. génér. du dr., 1924, 2 vol. xix-376 et 339 p. in-8°.

ROSCOE POUND. — *Interpretations of legal history*. (Cambridge studies in english legal history). — Cambridge, University Press, 1923, 171 p. in-8°.

Chacun sait que la jurisprudence a un rôle chaque jour plus important dans l'application et dans l'élaboration du droit. Mais dans ce rôle trois périls la guettent : un respect exagéré de la tradition coutumière comme en Angleterre, ou la superstition de la lettre de la loi comme en France avec l'école d'interprétation exégétique issue du Code civil, ou enfin tout au contraire une confiance exagérée faite au juge qui devient souverain. Si notre jurisprudence actuelle a su résister à ces trois écueils c'est qu'elle a suivi une méthode définie, qu'elle a élaboré une technique. Cette technique quelle est-elle ? Voilà précisément ce que s'efforce de déterminer notre auteur.

Il en fixe tout d'abord ainsi les grandes lignes : « Sous l'influence du mouvement favorable aux lois écrites..., le juge donne en principe la préférence aux lois écrites sur toute autre source du droit, allant avant tout chercher dans les textes la solution des litiges. Il n'admet ni leur abrogation par désuétude, ni leur modification par l'usage même commercial, ni que des arguments de raison leur puissent tenir tête. Pourtant ce n'est pas, à ses yeux, l'unique source du droit. Il ne fait point parler des lois qui se taisent absolument, sous prétexte d'en extraire des principes généraux cachés. Il sait alors frapper à d'autres portes : la tradition sous toutes formes (brocards judiciaires, coutumes, simples usages), la volonté des intéressés, la raison, les nécessités pratiques, riches fonds de solutions de toutes sortes où l'on puisera sans hésitation ni parcimonie. En outre le juge se garde bien d'être esclave de la lettre des textes. A l'occasion il la dépassera pour les entendre selon leur esprit quand ils sont exceptionnels et les étendre largement par analogie dans tous les autres cas. Comme, en sens inverse, quand la solution légale contredit les aspirations communes, il en restreindra soigneusement le domaine par une interprétation si habile qu'elle aboutit parfois, en quelque sorte, à l'abrogation de fait. Ce rôle primordial du texte donne satisfaction au besoin de stabilité des relations de famille ou d'affaires et cette interprétation adroite et prudente à la nécessité d'innover en présence des modifications de la société. » Cette action technique du juge est si efficace que, même dans les parties où il n'a pas été retouché postérieurement par le législateur lui-même, le code s'est trouvé peu à peu recouvert d'un vêtement jurisprudentiel qui en voile fréquemment aux yeux les contours primitifs. « Avec la théorie du domicile apparent, remarque par exemple notre auteur, et la jurisprudence dite des gares principales, les articles 102-111 C. civ. ont étrangement évolué. On ne retrouve qu'avec effort les préceptes édictés par l'article 513 en face de la jurisprudence actuelle sur la protection du prodigue ; quant aux articles 1119 et 1121, ils ne

gênent plus beaucoup de monde grâce au développement de la gestion d'affaires et à l'évolution de la stipulation pour autrui, etc. ».

La jurisprudence élabore donc bien peu à peu un droit qui vient s'imposer au juge. Il en était déjà ainsi dans le droit ancien tant romain que français : il suffit de citer la pratique des arrêts de règlement pour s'en convaincre. Mais les choses n'ont point changé, comme on eût pu le croire, avec la codification. La Convention s'était fait illusion à ce sujet tandis que Portalis avait vu beaucoup plus clair. Les fameux arrêts de règlement eux-mêmes si catégoriquement condamnés furent bientôt ressuscités sous une forme nouvelle par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1887 : celle-ci obligeait en effet le juge devant qui l'affaire est renvoyée après une seconde cassation pour les mêmes motifs que la première à se conformer à l'arrêt des Chambres réunies de la Cour suprême. Aussi facilement d'autre part que la suppression des arrêts de règlement la jurisprudence a tourné le principe de la séparation des pouvoirs : elle a su abroger des dispositions législatives par le simple jeu d'une interprétation habile (cf. art. 331, 340, 499, 512, 896, 906, 1119, 1599, 1905, 1986, 1421, 1422, 217 et 1409-2<sup>o</sup>, etc...), qui en a complètement modifié la portée ; elle a transformé des théories aussi importantes et générales que celles des preuves ou des nullités ; elle n'a pas craint même de négliger absolument certains articles de la loi qu'elle n'applique jamais (533-536 ; 565-577, etc...).

Inversement elle a su aussi bien compléter qu'abroger la loi : lettres missives, assurances, titres nominatifs et au porteur, propriété intellectuelle, contrats collectifs de travail, contrats d'adhésion, enrichissement sans cause, abus du droit. De même elle a réussi à obtenir d'une manière indirecte jusqu'à l'équivalent de dispositions qu'elle n'aurait pas le pouvoir de suppléer directement : « Elle remplace des prescriptions par des renonciations implicites de contradicteurs ; des incapacités par des nullités pour cause illicite comme dans les libéralités entre concubins, les libéralités aux enfants adultérins ou

incestueux dont la filiation n'est pas légalement constante, l'achat d'une officine par une personne dépourvue du diplôme de pharmacien ; des déchéances partielles de droits par des obstacles mis à l'exercice de ceux-ci : déchéance partielle de la direction du ménage par le mari obtenue en fait en autorisant la femme séparée de biens à ne verser entre ses mains que les sommes nécessaires, au jour le jour, à payer directement les créanciers du ménage, ou bien en nommant un séquestre, pendant l'instance en divorce, soit aux propres de la femme, soit aux biens de commerçants ; déchéance partielle de la puissance paternelle en conférant l'administration des biens de l'enfant à un séquestre judiciaire soit pour mauvaise gestion, soit pour abus d'usufruit, etc...».

Enfin à côté de ces cas très nets et extrêmes d'abrogation ou de complément, il y a le champ infini de l'interprétation qui étend, assouplit, adapte. Ainsi surgissent des théories entières : action paulienne, pétition d'hérédité, constitution de dot, séparation des patrimoines. Ainsi sont réalisés des prodiges d'adaptation et d'équilibre. Citons seulement parmi un si grand nombre quelques faits caractéristiques de ces interprétations contraires et complémentaires ; tandis que les tribunaux « prononcent de plus en plus aisément le divorce ou la séparation de corps et qu'ils tiennent souvent pour légitime la simple séparation de fait, ils organisent juridiquement l'union libre et lui font produire des conséquences au moins à l'égard des tiers, parfois au profit de la femme. Ils prohibent les sociétés entre époux comme contraires à l'immutabilité des conventions matrimoniales et le louage de services entre époux comme contraires à leur situation légale, mais ils admettent les donations de biens communs par le mari à la femme et la création de propres à la femme par le mari ou moyen de stipulation pour autrui (assurance sur la vie et constitution de rente viagère), et permettent si largement le mandat de l'un à l'autre qu'ils le sous-entendent à tout propos, modifiant ainsi grandement les conséquences normales du contrat de mariage... Ils estiment recevables les actions

on nullité de testament pour captation ou suggestion émanant même de collatéraux, mais d'autre part ils élargissent la faculté de disposer gratuitement en dispensant les sommes assurées sur la vie du *de cuius* des règles de la réserve et du rapport, en admettant les dispenses tacites de rapporter les donations, la faculté de laisser au légataire de la disponible le choix des biens légués ou celle de conférer à l'exécuteur testamentaire des pouvoirs excédant de beaucoup les articles 1026 et 1031 ».

A envisager tous ces faits et d'autres du même genre on est fondé à conclure, sans aucune exagération, que la jurisprudence est devenue une véritable source de droit. Mais, cette loi prétorienne qu'elle a ainsi élaborée, a-t-elle autorité pour l'imposer ? Théoriquement la jurisprudence, on le sait, ne lie pas le juge. Mais outre que la Cour de cassation a ressuscité à son profit cette pratique analogue aux arrêts de règlement dont nous avons parlé plus haut, on sait aussi que, pour assurer l'unité d'interprétation, elle entend la notion de violation de la loi de manière extrêmement large, de façon, dit M. Perreau, « à y comprendre la fausse interprétation de celle-ci, c'est-à-dire, en réalité, l'interprétation différant de la sienne ». Sans doute il arrive — et heureusement — à la Cour suprême de tâtonner et de modifier son interprétation. Mais soucieuse avant tout de stabilité, elle ne le fait que rarement ; et de la plus haute à la plus basse jurisprudence, c'est le principe de stabilité qui domine, et l'on peut dire en fait que les précédents font autorité.

Cela est si vrai que les arrêts, pour motiver leur solution, invoquent la jurisprudence établie comme ils invoquent la loi elle-même. Il est significatif de voir aussi combien rarement il est nécessaire de recourir à l'arbitrage suprême et qui fait loi définitive des Chambres réunies de la Cour de Cass. : 1905 : 0 fois ; 1906 : 2 fois ; 1907 : 1 fois ; 1908 : 2 fois ; 1909 : 1 fois ; 1910 : 0 fois ; 1911 : 1 fois ; 1912 : 3 fois ; 1913 : 0 fois.

Concluons avec M. Perreau : « Chez nous la jurisprudence constitue l'interprétation officielle de la

loi s'incorporant pleinement à celle-ci. L'une est le complément nécessaire de l'autre sans qu'on les doive ni puisse séparer. » (I, p. 109).

Sous quelles influences donc et par quels procédés la jurisprudence a-t-elle pu réussir à constituer une technique aussi efficace ?

Il faut noter en premier lieu l'influence de la tradition. La jurisprudence peut puiser avec d'autant plus de sécurité dans la tradition qu'elle ne fait par là que remonter à la source même d'où la loi qu'elle a à interpréter est, elle aussi, issue. Aussi ne s'en fait-elle pas faute : « C'est surtout dans la matière du contrat de mariage que nos juges invoquent le plus souvent les solutions de leurs prédécesseurs d'avant le code civil » (cf. dans la composition de la communauté ; détermination de l'actif et du passif suivant les anciens usages ; de même dans la dissolution ; modes des récompenses et du règlement). Avec un rare sens de l'adaptation la jurisprudence sait d'ailleurs réciproquement oublier la tradition quand celle-ci porterait à faux. C'est ce qu'elle ferait par exemple en face de la fortune mobilière aujourd'hui si développée. Bornons-nous à un exemple : jadis la femme séparée de biens et le prodigue pourvu d'un conseil judiciaire gardaient la faculté de disposer librement de leurs biens mobiliers ; aujourd'hui cette capacité ne leur est plus reconnue que dans la limite des besoins de leur administration.

A côté du droit ancien et au même titre que lui, comme forme de la tradition, il faut citer l'usage ou coutume ; mais il faut noter en même temps qu'à la différence de la doctrine qui l'envisage d'une façon systématique et y voit une répétition constante d'actes accompagnés de la conviction qu'ils sont obligatoires (théorie romano-canonique de la coutume), la jurisprudence envisage l'usage d'une façon plus complexe, souple et nuancée. En ce qui concerne l'abrogation des lois la jurisprudence, beaucoup plus radicale que la doctrine qui admet des exceptions, n'accorde aucune influence à l'usage. Celui-ci ne conserve de rôle efficace que comme complément des lois. Il y a d'abord des cas où la loi elle-même

l'a voulu ainsi (art. 590, 593, 644, 645, 663, 671, 674, 1736, 1738, 1753-55, 1758, 1777 du code civil ; lois du 9 juillet 1889 et 22 juin 1890 du nouveau code rural ; livre I, art. 16 du code du travail, etc...). Dans son rôle supplétif de la loi, l'usage ou bien crée de véritables droits pourvus de sanction, ou bien fournit au juge des éléments de fait qui motiveront sa décision. Mais c'est surtout dans l'interprétation des lois et des conventions que le juge est appelé à se fonder sur l'usage : c'est en se référant à l'usage par exemple qu'il détermine la limite des droits de propriété et de personnalité, la qualification d'injure de certains mots (Juif, Prussien, boche, Alphonse, etc...), l'application de la notion d'« injure grave » en matière de divorce. Mais c'est en particulier dans l'interprétation des contrats que l'usage (local, commercial) s'impose. Cette autorité de l'usage est même sanctionnée par un recours en cassation lorsque l'usage en jeu est incorporé dans la loi elle-même ou est visé par la loi.

En regard de ces instruments traditionnels que nous venons d'énumérer (droit ancien et brécards juridiques, coutume ou usage), les moyens techniques d'élaboration du droit par la jurisprudence comprennent des éléments nouveaux que l'auteur étudie dans son titre II : 1<sup>o</sup> interprétation du texte de la loi et de la volonté qu'il exprime ; 2<sup>o</sup> interprétation analogue du contrat dans sa lettre et dans la volonté autonome d'où il est issu ; 3<sup>o</sup> considérations rationnelles de justice et d'utilité sociale.

En matière d'interprétation de la loi, on sait que les tentatives de rénovation de la Doctrine contemporaine ont fait surgir deux tendances très distinctes : l'une considère le texte de la loi comme une formule objective, détachée de la volonté qui l'a émise et évoluant avec la réalité sociale à laquelle le juge a précisément pour tâche de l'adapter au besoin en la déformant (Salcilles, Lambert) ; l'autre respecte scrupuleusement dans sa lettre et dans son esprit le texte de la loi, mais en limite strictement la portée afin de le compléter, lorsqu'il est insuffisant, et de le suppléer, lorsqu'il est inexistant, par autre chose



que par lui : par la coutume et surtout par la libre recherche scientifique (Gény).

Plus empirique, en raison sans doute des nécessités du métier et d'une moins grande habitude doublée aussi peut-être d'une défiance instinctive de la spéculation théorique, la jurisprudence se garde bien de choisir entre ces deux écoles qui se disputent aujourd'hui l'empire réservé hier à l'école de l'exégèse. Elle fait flèche de tout bois, et combine tous les procédés pour arriver à dire le droit. « Forcés, écrit notre auteur (I, p. 260-261), d'assurer l'observation de la justice en satisfaisant aux besoins sociaux les plus impérieux et les plus imprévus, les juges pèsent, avant de statuer, le poids respectif des textes et celui des circonstances de fait pour assouplir plus ou moins les premiers selon que l'exigent les seconds. Pour eux l'observation des préceptes du droit n'est pas un but, comme elle semble parfois l'être pour les théoriciens. Ce n'est que le moyen de faire régner la justice en assurant la commodité de relations sociales. Pour concrétiser les idées, supposons qu'un prodigue fasse à crédit de nombreux achats. Les tient-on pour absolument inattaquables, comme ne rentrant littéralement dans aucune hypothèse prévue en l'art. 513 Code civ. — texte limitatif comme édictant une incapacité — on risque fort de laisser le prodigue se ruiner. Force est donc de l'étendre par interprétation. Mais comment et dans quelle mesure ? Y voit-on toujours en effet des emprunts déguisés ou des aliénations détournées, on risque de rendre au prodigue la vie journalière impossible, en lui fermant la porte du moindre fournisseur quand il n'est pas suivi de son conseil judiciaire. Forgeant alors la théorie intermédiaire entre les deux précédents des actes d'administration, le juge validera comme tels les seuls achats cadrant avec la situation sociale et pécuniaire du prodigue. »

De même l'emploi des procédés logiques de déduction, analogie ou exégèse, est en réalité dominé chez le juge par le but à atteindre qui est la meilleure solution actuelle du litige. « Est-il besoin d'observer

que la logique en honneur au prétoire est surtout celle des sentiments et que l'exégèse des textes s'y inspire avant tout des considérations morales et sociales dominant l'opinion de l'époque et du pays où l'on se trouve ? » Sur ce point l'auteur se réfère à la célèbre étude d'Esmein sur la jurisprudence et la doctrine, et il ajoute : « Quant aux travaux préparatoires, si la jurisprudence en principe les utilise au besoin, elle sait à l'occasion s'en rendre indépendante, notamment quand la multiplication de faits d'abord estimés sans importance démontre la nécessité d'écarter les vues des rédacteurs de la loi si l'on entend éviter des abus risquant de compromettre gravement l'application de celle-ci. N'en abuse-t-elle pas quelquefois ? » (I, 262).

Ainsi la jurisprudence invoque ou tait, derrière la lettre, l'esprit du texte législatif suivant qu'elle se décide pour une interprétation déformante, extensive ou restrictive : elle vise avant tout à adapter la loi aux faits. Exemple d'interprétation déformante : « On a démontré souvent, travaux préparatoires en main, que l'article 336 avait pour but unique de restreindre au père la reconnaissance émanant de lui seul, spécialement de l'empêcher de nommer la mère, sans son consentement formel quand, allant déclarer la naissance de son fils naturel, il le reconnaît pour tel. Mais pour faciliter la preuve de la filiation naturelle en tempérant de leur mieux la rigueur des règles légales, nos juges en ont déduit successivement que la filiation naturelle maternelle serait établie par cette indication jointe à l'aveu de la mère, que cet aveu pouvait être postérieur à l'indication par le père, et qu'enfin, n'étant soumis à nulle forme, il s'induisait notamment des soins donnés à l'enfant. En sorte qu'un texte protecteur du secret de la mère s'est transformé en source de facilités particulières pour le surprendre » (I, 267).

Mais le meilleur exemple d'interprétation déformante et féconde et très visiblement inspirée par les nécessités sociales est celui de la construction jurisprudentielle de l'assurance sur la vie, construction basée sur l'interprétation très déformante des

art. 1119 et 1121. L'étude de Balleydier et Capitant dans le *Livre du centenaire* est éminemment instructive à ce sujet. Et revenant sur la même question dans un article beaucoup plus récent (*Les transformations du droit depuis 50 ans*, 1922, p. 78-79), M. Capitant écrit très justement : « ...La jurisprudence a élaboré une réglementation si bien conçue, si bien adaptée à cette institution ; elle a si bien su, sauf sur quelques points, concilier les intérêts opposés et donner satisfaction à l'esprit de prévoyance qui anime l'assuré que le législateur n'aura qu'à reproduire les solutions consacrées par elle le jour où il voudra bien enfin intervenir. Il s'agissait d'intégrer ce contrat d'un genre nouveau intéressant non seulement les deux contractants, assureur et assuré, mais le tiers bénéficiaire dans les cadres du Code civil. » M. Perreau signale en quelques lignes, mais sans y insister, cette « célèbre évolution relative à l'article 1121 ».

Quant à l'interprétation extensive, elle est évidemment la plus fréquente et la plus féconde, soit qu'elle procède par « élargissement du sens ordinaire des termes », ou par généralisation de dispositions particulières, cette généralisation étant imposée par la simple logique, par l'équité ou par l'utilité pratique. Mais l'interprétation extensive ne va pas seulement du même au même : elle va aussi du même à l'autre. Elle procède alors par analogie, afin d'assimiler des hypothèses différentes. « La jurisprudence invoque souvent des textes hors des cas pour lesquels ils sont faits en les étendant à des hypothèses voisines sans doute par certains côtés mais ne rentrant ni dans leur lettre ni même dans leur esprit. Choisir entre les différentes analogies possibles est souvent question discutable ; et des dissentiments se produisent fréquemment entre les diverses Cours d'appel ou entre elles et la Cour de Cassation » (I, 294). La jurisprudence ne craint même pas d'étendre par analogie des textes non plus de droit commun, mais exceptionnels soit à raison de leur caractère limitatif, soit à raison des dérogations qu'ils apportent au droit commun. Signalons

le fait, sans pouvoir évidemment suivre l'auteur dans sa longue revue (I, 304 à 342) des analogies ainsi communément admises et de celles repoussées.

Contentons-nous également de signaler l'interprétation restrictive qui est évidemment plus rare puisque la jurisprudence cherche surtout dans les textes des solutions aux questions nouvelles.

Après l'interprétation de la loi suivant les modes que nous venons d'énumérer, arrivons au second grand procédé employé par la jurisprudence pour innover : l'interprétation et l'utilisation des contrats ou actes juridiques privés, fruits de l'autonomie des volontés individuelles. « En jouant des actes juridiques, la jurisprudence a souvent introduit dans notre droit privé des réformes importantes et hardies. Parfois elle a commencé par s'appuyer sur l'intention au moins tacite des parties pour arriver plus tard à ériger en règles de droit les résultats obtenus. Ainsi elle a jugé d'abord que l'interdiction de se rétablir pour le vendeur d'un fonds de commerce était une question d'intention à trancher par le juge de fait interprétant la convention ; aujourd'hui elle estime que cette interdiction est de droit comme résultant de l'obligation même de garantie du vendeur. La stipulation pour autrui, l'assurance-vie au profit d'un tiers par exemple, fut d'abord considérée comme enrichissant ce dernier par une donation du stipulant au bénéficiaire ; aujourd'hui la jurisprudence fait naître de la stipulation un droit direct du bénéficiaire contre le promettant, l'assureur. Au reste la jurisprudence protégeant largement les conventions des intéressés permet aux particuliers de créer conventionnellement des institutions exceptionnelles qui compléteront les organisations légales semblant le plus au-dessus des simples contrats : des incapacités par des clauses d'inaliénabilité grevant des dons et legs ; des nullités par les clauses des partages admettant la rescision pour toute lésion ; des voies d'exécution par les clauses qui résolvent de plein droit les contrats faute par l'une des parties d'accomplir ses obligations dans un délai donné. » (II, 3). Si la jurisprudence tend si souvent à

favoriser l'autonomie de la volonté, c'est qu'aussi, on le voit, elle s'en sert elle-même pour arriver à poser de véritables principes de droit qui finissent par déborder la convention privée qui en fut l'occasion.

Afin d'augmenter encore la liberté et la fécondité de l'autonomie contractuelle il arrive même à la jurisprudence de restreindre la notion d'ordre public, de chercher de mille façons à éluder les formes solennelles gênantes pour les libres conventions. Inversement il est vrai, la jurisprudence restreindra la liberté au nom des bonnes mœurs par exemple : ainsi elle condamne le courtage matrimonial. Mais c'est tout de même bien l'indulgence et la souplesse qui dominent en faveur des actes juridiques privés. Témoin encore la facilité avec laquelle la jurisprudence se montre satisfaite quant à la façon dont se forment et se prouvent les contrats. Elle sous-entend sans cesse le mandat pour donner pouvoir à une personne d'en représenter une autre. Ainsi les premiers clercs sont-ils considérés comme les mandataires tacites des notaires, leurs patrons, pour toute affaire concernant directement l'exercice des fonctions de ceux-ci. Elle admet que l'obligation de payer les salaires ou honoraires d'une personne est tacitement contractée par cela seul qu'on en requiert le ministère. Elle fonde même le médecin à réclamer ses honoraires à la personne l'ayant fait appeler, même dans l'intérêt d'autrui si les circonstances de fait n'attestent pas chez elle intention d'agir seulement comme le mandataire du malade (cf. II, 34). Et notre auteur de conclure avec raison : « Si l'appel fait aux actes juridiques exprimés ou sous-entendus n'est peut-être pas le procédé prétorien le plus employé pour la rénovation du droit, c'est en tout cas le plus énergique, et sa force réformatrice est supérieure à celle des moyens techniques prétoriens plus fréquemment mis en œuvre, comme l'usage ou l'analogie. » (II, 39).

Reste enfin le troisième procédé d'élaboration jurisprudentielle : les argumentations rationnelles portant sur la justice et l'utilité sociales. « Pas plus que sur les précédents terrains, Doctrine et Jurispru-

dence ne s'accorderont sur celui-ci. Du reste les<sup>v</sup>auteurs eux-mêmes forment une gamme complète d'opinions nuancées, allant avec Laurent de l'affirmation que, faute d'apporter en justice un texte de loi fondant sa prétention, le demandeur doit perdre son procès, jusqu'à la restriction au minimum, avec notre savant maître M. le doyen Gény, du domaine des lois pour amplifier celui de la recherche scientifique. Nos juges se tiennent à équidistance de ces deux extrêmes. Ils répugnent à baser leurs décisions exclusivement sur argumentations rationnelles ; et non seulement les jugements ainsi motivés sont rares, mais la plupart du temps les considérations de ce genre n'apparaissent qu'après une longue file d'arrêts s'appuyant sur d'autres bases (tradition, intention présumée des parties, textes interprétés). » (II, 44).

C'est surtout à propos des droits de la personnalité, si peu définie par les législateurs, que le juge statuera par simple raisonnement : droit de chacun sur sa physionomie, sur son œuvre, secret des correspondances, etc..., droits qui fixent les relations de familles, ou les relations professionnelles ou sociales. Mais, « si persuasives que soient les considérations de raison, presque toujours elles se brisent, à la barre, devant un argument de texte... Il y a quelque vingt ans la Cour de cassation manifesta nettement cet état d'esprit quand, malgré les instances éloquentes de hautes autorités dans la doctrine, elle refusa d'exclure de la communauté conjugale le droit de propriété artistique du mari sur ses œuvres musicales composées pendant la communauté. » (II, 54).

Cependant l'œuvre de la jurisprudence ne consiste pas seulement à interpréter le droit pour l'étendre et l'adapter à tous les rapports nouveaux que fait surgir la complexité de la vie sociale, elle prétend aussi en contrôler l'application et au besoin en tempérer la rigueur. Ce sont ces procédés d'adoucissement du droit que l'auteur étudie en son livre III. Il y a d'abord les obligations de conscience dont la jurisprudence tient le plus grand compte pour faire

réagir la morale sur le droit. « Les unes s'appuient sur le maintien du bon ordre, de la paix sociale et de la hiérarchie naturelle ; d'autres sur la notion de la justice commutative, de l'équité, de l'honnêteté ; d'autres enfin sur le sentiment de l'humanité, de la bienveillance ou de la délicatesse. » (II, 61).

Les plus intéressantes sont celles qu'impose le sentiment de la justice et de l'honnêteté. « C'est la grande mine où les tribunaux vont chercher le fondement de nouvelles obligations très nombreuses. C'est à ces devoirs qu'ils attribuent les effets accordés avec parcimonie aux obligations naturelles par les auteurs, mais en les amplifiant au point de ne les distinguer des obligations civiles que par l'absence d'action pour en obtenir l'exécution. Au moins les juges tiennent-ils à proclamer la nécessité morale de les respecter en frappant leur transgression de censure publique. » Obligation alimentaire envers les parents, devoir de doter les enfants, devoirs issus d'un long concubinage, devoirs envers les serviteurs et ouvriers, engagement d'honneur, dispositions testamentaires en forme précative : voilà le type d'obligations morales ou naturelles que la jurisprudence cherche à prendre en considération. Une interprétation très large de la notion d'enrichissement sans cause conduit de même à reconnaître au profit d'héritiers, d'acquéreurs, de serviteurs ou de gens ayant agi par complaisance l'existence d'obligations morales ou naturelles. De la faute commise surgissent enfin des obligations analogues. Ces obligations sans doute ne sont l'objet d'aucun moyen de contrainte ; mais leur méconnaissance donne lieu — ce qui est déjà quelque chose — à la censure judiciaire.

Quant aux actes de complaisance ou de courtoisie, ils ne donnent pas lieu directement à des obligations sanctionnées. Par exemple une personne ayant la jouissance d'un local à titre de pure tolérance n'est pas, en cas d'incendie, soumise à la responsabilité du locataire ; l'œuvre philanthropique n'est pas, comme un gardien par contrat, tenue d'indemniser en cas d'accident les parents dont elle garde les en-

fants, etc... Mais ils ne sont pas dénués cependant de toute conséquence juridique, car ils constituent un état de fait dont le droit peut être amené à tenir compte. Par exemple la jurisprudence décide que celui-là ne doit pas indemnité qui a causé préjudice à autrui, s'il ne l'a fait qu'en se conformant à un usage ou à une tolérance de pure courtoisie. Par exemple le propriétaire d'un terrain qui a longtemps laissé d'autres personnes y chasser ne saurait les poursuivre pour délit de chasse tant qu'il n'a pas formellement révoqué son consentement. Dans le même esprit il est jugé que le refus d'accomplir un acte de courtoisie ou d'obligeance, quand il est de nature à jeter la suspicion sur autrui, étant donné les précédents que vous avez posés vous-même, et n'est pas motivé par des raisons graves, peut prendre, à raison de ces circonstances, un caractère injurieux ou diffamatoire obligeant à réparation. Et si les manquements aux précédents qu'on a créés soi-même engagent notre responsabilité, à plus forte raison en sera-t-il ainsi des manquements aux usages communément acceptés de tous.

Pour adoucir dans son application la rigueur des préceptes de la loi, la jurisprudence ne se contente pas de faire appel aux obligations de conscience et de faire intervenir les usages non obligatoires, les pratiques de complaisance, de courtoisie et de bienveillance, elle a su se forger un instrument plus efficace : la théorie de l'abus du droit qui lui permet de contrôler, c'est-à-dire de tempérer l'exercice des droits : « Le principe à poser avant tout, écrit notre auteur (II, 182), c'est qu'il n'est pas de droit assez intangible pour échapper au contrôle judiciaire, s'il est exercé dans l'intention de nuire. » L'exercice de tous les droits, tant ceux issus de la loi que ceux créés par les contrats privés, est donc soumis au juge qui apprécie jusqu'à quel point il peut aller sans nuire aux droits correspondants d'autrui. Il y a là évidemment une question de mesure laissée à la discrétion du juge et qui ouvre l'un des champs les plus certains à son arbitre individuel. A laisser sur ce point trop de latitude au juge on risque évidemment de



verser dans l'arbitraire, mais à ne lui en laisser pas assez on risque de favoriser chez les individus un égoïsme tout à fait nuisible à la vie sociale, car si les individus ne sont limités que par la loi stricte ils seront souvent tentés, même au préjudice certain du voisin, d'aller jusqu'au bout de leur droit. L'analyse de la jurisprudence relative à ce contrôle judiciaire des lois permet à l'auteur de conclure qu'« elle a pour but d'éviter le second abus avec assez de mesure pour ne pas tomber dans le premier. » (II, 232).

Mais il ne faut pas oublier que le juge ne juge pas seulement du droit : il apprécie nécessairement les faits, et cela d'autant plus que la vie se complique. De là vient qu'il est maître d'accorder, suivant son estimation propre, de véritables actions *in factum* comme en droit romain : « Lorsque pour trancher une contestation pendante à sa barre, le juge ne trouve aucun principe de droit, fût-ce en prenant cette expression au sens le plus large, force lui est, dans l'intérêt de la paix, de statuer quand même sous peine de déni de justice (art. 4 Code civ.). Il doit donc chercher alors une solution soit dans des motifs d'équité, soit à défaut dans des avantages pratiques pour le bien général. Des considérations de pur fait spéciales à chaque espèce guideront donc seules sa décision. C'est bien une action *in factum* au sens traditionnel du mot. Malgré l'étendue de nos lois ces actions restent nombreuses. Quand il forme un droit nouveau, le législateur s'en remet souvent à la sagesse du juge pour la solution des points que, faute d'expérience, il ne peut résoudre par un principe général. En décidant que l'usufruit du conjoint survivant peut être, à la demande des autres héritiers, converti en rente viagère, la loi du 9 mars 1891 par exemple s'en est remise au juge du soin d'opérer cette conversion au cas de dissentiment entre les héritiers. En autorisant la résiliation des baux et la réduction des loyers pour cause de guerre, la loi du 9 mars 1918 laisse aux commissions arbitrales le soin de trancher, d'après les circonstances, toutes les difficultés qu'elle ne pouvait résoudre

à l'avance par un principe fixe. Les actions *in factum* sont donc un élément de progrès en permettant de ne pas retarder une réforme jusqu'à ce que la solution de tous ses détails puisse être formulée d'avance. » (II, 236). En matière d'habilitation d'incapables, d'exercice de la puissance paternelle, d'usage du nom, de règlement des funérailles, de contestation de propriété, d'exercice de servitudes, de liquidation de succession et de communauté, comme aussi bien en matière d'obligations (délai de grâce, indemnité d'un dommage à répartir), de compétence et de procédure, le juge est ainsi chargé de fixer de façon discrétionnaire le droit d'après la pure considération des faits. Et dans les cas où la loi lui assigne formellement cette mission il n'a même pas à formuler sa décision : la partie condamnée ne saurait en effet se pourvoir en cassation pour violation de la loi, puisqu'il n'y a pas de loi en jeu.

Que les faits aient ainsi une valeur par eux-mêmes aux yeux du droit, c'est ce que prouve encore la consécration que celui-ci donne à la longue possession, ne voulant pas que « tous les intérêts successivement greffés sur un ancien état de choses puissent être sacrifiés au profit de ceux de l'unique personne ayant eu qualité pour les combattre originairement. » (II, 285). Voici deux exemples caractéristiques parmi beaucoup d'autres : « Bien que l'obtention d'un brevet confère seule un droit exclusif à l'inventeur, l'industriel qui, avant la délivrance à un autre d'un brevet, employait déjà les procédés de fabrication plus tard brevetés, se trouve entièrement à l'abri de toute poursuite en contrefaçon. En outre toute la théorie de la concurrence déloyale ou illicite est la preuve que la possession de la clientèle assure au commerçant un droit privatif opposable aux tiers, sauf certaines réserves. » (*Ibid.*, 289). Et de même qu'ils s'acquièrent ainsi en fait, les droits s'éteignent de même aussi avec le temps, les actions trop tardives se voyant opposer des fins de non-recevoir. C'est toujours la même idée d'assurer la stabilité des relations même là où le droit proprement dit n'intervient pas à cet effet.

Ainsi au moyen de tous les procédés que nous avons énumérés et qui constituent sa technique, la jurisprudence non seulement applique aux faits le droit existant, mais aussi elle fait surgir des faits le droit non encore existant. Son rôle est tout autre que mécanique. Elle a un vrai pouvoir prétorien qui fait du juge, en concurrence ou plutôt en collaboration avec le législateur, un agent effectif de l'élaboration du droit.

\* \* \*

C'est du rôle de la jurisprudence encore — entendu comme le font les Anglais au sens le plus large du mot — et des rapports du droit, qui cherche la fixité, avec la vie, qui impose le changement, que traite le livre de Roscoe Pound intitulé *Interpretations of legal history* ; et c'est la même conclusion favorable à l'initiative du juge qui se dégage de l'un et l'autre ouvrage.

L'auteur, doyen de la Faculté de droit de l'Université Harvard, s'est consacré à l'étude des principes de la jurisprudence avec le souci, tout sociologique, de rattacher l'évolution juridique à tous les faits d'ordre philosophique, juridique et historique dont elle est fonction. Dans le présent livre qui fait partie de la collection « Cambridge studies in english legal history », c'est une véritable philosophie du droit qu'il esquisse et qu'il appuie sur l'étude critique de son évolution et des trois principes qui, successivement, en ont été l'âme : l'autorité, la philosophie, l'histoire.

Or il apparaît que le problème de l'interprétation ne cesse jamais d'être actuel, car aucun principe, se présentât-il comme immuable, ne peut se dispenser de composer avec les contingences. Il en est ainsi même lorsque le droit s'appuie sur l'autorité, que ce soit l'autorité divine ou l'autorité rationnelle. Le droit issu de la révélation s'adapte au moyen de nouvelles révélations. Le droit issu de la raison et qualifié de naturel, outre qu'il n'est bien souvent que l'idéalisation de l'ordre social existant, invoque, pour se modifier et s'adapter, une raison mieux éclairée.

Mais c'est évidemment lorsque, avec le xix<sup>e</sup> siècle, le droit se fonde sur l'histoire et non plus, comme au xviii<sup>e</sup> siècle, sur la philosophie, qu'on aperçoit toutes les racines qui l'attachent à la réalité et à la vie et cette fois enfin l'autorité des règles ne semble plus appuyée sur leur fondement philosophique, mais sur les principes que l'histoire réussit à dégager du développement du droit.

Mais pour descendre ainsi du ciel sur la terre, l'interprétation n'est pas cependant adéquate à la vraie réalité et tout en s'en rapprochant, elle ne découvre pas encore le secret de l'élaboration du droit. Et aussi bien l'on connaît le déclin de l'école historique à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, après une fortune pourtant si brillante. L'auteur va donc dépasser les conclusions de l'école historique et opposer au fatalisme et au pessimisme qu'elle implique la croyance, toute pragmatique, à la nécessité et à l'efficacité de l'action individuelle.

Mais l'école historique a eu une importance telle dans le développement du droit qu'on ne saurait la dépasser sans dresser son bilan et définir ce qu'elle a fait et ce en quoi elle a échoué ; d'autant qu'on ne peut la dépasser à bon escient qu'en la connaissant, et en la connaissant dans ce qu'elle a été vraiment et non pas seulement d'après sa dénomination qui n'offre d'elle qu'une image très insuffisante.

Se fondant naturellement sur les idées de développement et d'évolution qui la dominaient et lui donnaient son nom, l'école historique avait réagi contre les conceptions purement rationnelles et artificielles de la législation propres à la philosophie du xviii<sup>e</sup> siècle et à la doctrine de la Révolution, et refusé de croire au miracle et à la pérennité d'une codification parfaite issue de la raison et concrétisant le droit naturel. Savigny et ses disciples proclamaient que la loi au contraire se découvre et ne se fabrique pas. Ce à propos de quoi M. Pound remarque opportunément que les principaux tenants de l'école historique (Savigny, Puchta, Maine, et en Amérique Ames, Thayer et Bigelow) n'ont jamais participé à la confection des lois, n'étant que professeurs ou

hommes de cabinet, alors qu'au contraire les grands représentants de l'école du droit naturel (Grotius, Vattel, Burlamaqui, Montesquieu, Blackstone et en Amérique Kent et Story) avaient été des diplomates, des juges ou des hommes politiques.

Mais la réaction de l'histoire contre la philosophie ne va cependant pas exclure dans l'école de Savigny, comme on serait tenté de le croire, la philosophie du droit. Elle va simplement la réintroduire sous la forme d'une philosophie de l'histoire du droit. Et c'est précisément à l'étude d'une telle philosophie qu'est consacré l'ouvrage de notre auteur.

Savigny lui-même, constate-t-il, est plus près qu'il ne le croit de la tradition du droit naturel : il retrouve une idée dans le développement du droit et cette interprétation le rapproche de l'hégélianisme. C'est cette idée que la recherche historique doit découvrir pour permettre ensuite d'en développer les conséquences logiques. « Savigny, écrit Pound, était un romaniste ; et sa croyance en l'idée romaine découverte par l'histoire rendit sa théorie du droit aussi universelle que celle des adhérents du droit naturel » (p. 19). Mais ce n'est évidemment pas faire œuvre de pur historien que de croire ainsi qu'un certain facteur détermine l'évolution du droit. C'est faire prévaloir l'interprétation de l'histoire sur l'histoire. Dès lors, pour comprendre l'école historique et pour dresser son bilan avant de substituer une interprétation à la sienne, il est nécessaire d'analyser les diverses interprétations de l'histoire qu'elle a proposées ou fait surgir. Un tel examen permettra seul de se rendre compte jusqu'à quel point les conceptions du droit issues de l'école historique sont explicatives et capables de répondre au double besoin de stabilité et d'adaptation qui s'impose à toute législation ; et il aura un intérêt actuel autant qu'historique puisqu'il fixera la valeur de principes auxquels on n'a pas cessé de faire appel, mais dont on verra précisément dans quelle mesure il faut les réviser ou les compléter (cf. p. 16 et p. 20).

Le résultat du procès, disons-le tout de suite, sera de condamner, au nom de la psychosociologie

et de la complexité qu'elle fait découvrir dans les phénomènes juridiques, toutes les explications unilatérales qui ne font intervenir qu'un facteur qu'elles font agir fatalement grâce à sa vertu intrinsèque.

Or quatre de ces explications ont été particulièrement significatives du siècle passé et de l'hégémonie de l'école historique et demeurent encore aujourd'hui en particulière faveur : ce sont les interprétations éthique, politique, biologico-ethnologique et économique.

D'après la première, le principe de l'évolution juridique doit être cherché dans l'idée du droit que l'on peut concevoir soit comme une idée religieuse, soit comme une idée morale et que la tendance à considérer exclusivement de cette dernière façon dès que l'on sort des origines est, suivant notre auteur, tout à fait excessive ; le droit moderne des obligations comprendrait lui-même encore en effet plus d'une représentation religieuse. En tout cas l'auteur explique avec précision pourquoi une telle interprétation éthique devait surgir la première dans l'école historique. La longue tradition qui confondait droit et morale et contre laquelle Savigny put bien réagir sans s'en affranchir, la confusion que favorisaient les habitudes du langage entre les mots droit et loi, la reconstitution, opérée par l'école historique, du droit romain en un système dont les principes rationnellement dégagés par l'analyse étaient proposés comme normes au droit moderne, l'idée corrélatrice que ces principes expliquaient le développement et l'unité des législations à travers les siècles et à partir des origines romaines, sinon plus anciennes encore, la conception par conséquent d'une histoire universelle du droit où l'essence des formes permanentes était à distinguer de l'accident des règles éphémères, l'influence enfin sur Savigny de la métaphysique kantienne du droit qui posait la valeur et ordonnait le respect des individus libres : voilà les principales causes qui contribuaient à faire apercevoir sous l'évolution historique du droit la présence d'un idéal et à imposer par conséquent l'interprétation éthique.

L'interprétation politique qui succéda, dans l'école historique, à l'interprétation éthique s'inspirait non plus de Kant, comme cette dernière, mais de Hegel. Le but du droit, c'est d'instituer la liberté dans l'ordre civil et ce but la rapproche de la politique que domine, elle aussi, la même idée hégélienne de liberté. C'est donc cette fois l'idée de la liberté et non plus celle de la raison qui devient la pierre angulaire de tout l'édifice juridique, jusqu'à faire apparaître, chez certains, que la raison risque même d'aller contre le droit en multipliant à l'excès les réglementations ; avec cette sorte de fétichisme de la liberté, toute législation apparaît en effet comme un mal. L'interprétation politique s'allie naturellement soit à une conception de l'histoire universelle à la manière de Hegel et faisant ressortir à travers les peuples et les époques une réalisation progressive de l'idée de liberté, soit à des vues de philologie comparée tendant à retrouver, en suivant un fil continu et en procédant par comparaisons indo-européennes, l'origine du droit comme celle du langage, et préférant le vieux droit — pour l'Angleterre celui des *year-books* et de Bracton — au droit de la période raisonnée et constructive des *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles : le mythe du Moyen âge, ère de liberté par excellence et qui ignore centralisation et codification, remplace alors celui de l'état de nature. Mais c'est surtout à une certaine conception de l'évolution des institutions que l'interprétation politique est liée et en particulier à la théorie célèbre de Sumner Maine sur le passage du statut au contrat. Cette théorie est elle-même, au fond, une théorie hégélienne : tendant en effet à faire déterminer par la volonté contractuelle les règles auxquelles les individus se soumettent, elle pose une réalisation progressive de l'idée de liberté individuelle. S. Maine avait d'ailleurs tort, ainsi que le remarque très justement notre auteur, de fonder sa théorie sur le droit romain : celui-ci ne s'élèvera pas jusqu'à ce progrès de sanctionner la simple volonté libre. Son point de vue d'ailleurs est autre : procédant de l'idée stoïcienne du devoir, il se soucie beaucoup plus de renforcer

ou de créer les obligations de bonne foi que de consacrer la liberté du vouloir. Il ne faut pas lui prêter les desseins du XIX<sup>e</sup> siècle. Et d'ailleurs, fondée ou non à Rome, la théorie de Maine ne s'applique pas au développement de la *common law*, laquelle est dominée par l'idée de relation et non par celle de volonté : « La grande charte, fondement de notre droit public, n'est pas l'exposition de l'idée de volonté individuelle, mais la formulation des droits et des devoirs qui caractérisent la relation du roi et de ses grands vassaux (*tenants in chief*)... Dans notre droit privé de même, ce qui domine ce sont les relations, non les transactions. *We say master and servant, not locatio operarum*... Nous devons nous souvenir que l'analogie qui dirigea toujours nos législateurs et nos juges dans la période de création de notre droit, l'institution sociale et juridique typique de l'époque fut la relation de seigneur (*lord*) à homme-lige (*man*), représentée maintenant encore dans notre droit par celle de propriétaire (*landlord*) à tenancier (*tenant*). »

C'est seulement le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle qui, dans le droit public, ont cherché à introduire l'idée romaniste de contrat qu'ils empruntaient aux publicistes continentaux. Et en droit privé c'est le XVIII<sup>e</sup> siècle, avec son mépris pour le Moyen âge, et le XIX<sup>e</sup>, avec son désir de tout ramener à l'individualisme, qui ont cherché à traduire les institutions anglaises en termes de contrat et de volonté. Sauf cet accident historique l'esprit du droit anglais est tout différent. « Tandis que la méthode de la *common law* est déterminée par le caractère féodal et relationnel de la société dans laquelle elle a pris naissance, la méthode du droit romain était déterminée par les analogies de la société politique à forme de cités. » Ainsi la théorie de la volonté et du contrat sur laquelle bâtit l'interprétation politique n'est pas la base universelle de tous les droits : elle est relative au droit romain. De plus la soi-disant loi de passage du statut au contrat, conçue comme une évolution de la liberté limitée vers la liberté intégrale du contrat et vers la responsabilité attribuée seulement pour faits volontaires et conduite coupable,



est réfutée par le développement de la loi et de la jurisprudence pendant la dernière génération. En effet après la période contractuelle pendant laquelle (1890 à 1910 en particulier), sous l'influence des disciples de S. Maine beaucoup plus absolus que leur maître, les cours américains déclaraient inconstitutionnelle la législation sociale interventionniste, une réaction s'est dessinée au profit d'une réglementation que l'intérêt public rendait nécessaire en présence de l'industrialisation croissante de l'Amérique. On en est bien revenu aujourd'hui, constate avec satisfaction notre auteur, du fatalisme et du pessimisme de l'école historique ; et, sans retomber dans les illusions ni dans l'artificialisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, on croit à l'action efficace du juriste que l'on charge d'incorporer l'équité à la loi, en vue d'adapter celle-ci aux besoins du moment.

Une critique beaucoup plus rapide des interprétations ethnologique et biologique et de l'interprétation économique opposées aux précédentes, non dans leur méthode et leur dessein qui sont les mêmes (constituer une philosophie de l'histoire au moyen d'un facteur prédominant), mais dans leur contenu, amène l'auteur à cette conclusion qu'un facteur capital est omis toujours dans toutes les interprétations : l'activité créatrice de l'homme, législateur ou juge.

Or c'est précisément ce facteur auquel Pound attribue l'influence la plus efficace. « Nous ne pouvons pas penser que les hommes de loi, les juges et les législateurs ne soient que les instruments passifs des idées. Il nous faut reconnaître que les grands esprits et les personnalités maîtresses doivent pour le moins nous aider à expliquer beaucoup de choses dans l'histoire du droit » (p. 125). Et c'est en particulier dans cette technique de la jurisprudence que nous avons plus haut analysée avec M. Perreau qu'apparaît ce rôle de l'initiative et de l'invention du juge. L'histoire est là pour en témoigner (cf. p. 131-138) et montrer dans l'œuvre de la jurisprudence tout autre chose qu'une activité anonyme.

De là l'idée d'une interprétation beaucoup moins

impersonnelle que celles précédemment critiquées. L'auteur propose de la désigner du nom caractéristique d'« *engineering interpretation* » ; et la philosophie du droit de Kohler, en dépit de l'hégélianisme qui l'empêche de se préciser assez concrètement, lui paraît en offrir une première approximation. L'ingénieur ne se contente pas d'appliquer passivement des formules : il agit et il fait ; et il est jugé d'après ce qu'il a fait. C'est précisément à son image qu'il faut nous représenter l'homme de loi et le juge.

Ainsi négation du mécanisme pur et simple et affirmation d'une activité sans cesse créatrice, voilà bien sur le rôle de la jurisprudence une conclusion qui s'accorde avec celle de M. Perreau. Et aussi bien nous avons constaté, chemin faisant, que les nouvelles écoles d'interprétation sont animées d'un esprit analogue. Dans une toute récente séance de la *Société française de philosophie*, ne voyions-nous pas un juriste très versé dans ces questions, M. Morin, demander avec plus de décision encore plus de liberté pour le juge en faveur duquel il requiert une nouvelle éducation intellectuelle appropriée ? Il proposait de l'assimiler non pas tout à fait, comme M. Pound, à l'ingénieur qui construit les applications industrielles de la science, mais au savant qui construit les concepts et les lois destinés à expliquer la nature. Tout cela est significatif en effet et montre bien qu'il y a pour le juge une œuvre à accomplir sur un donné. Mais ces analogies suffisent-elles ? Nos auteurs décrivent des faits et indiquent clairement qu'il y a dans l'œuvre jurisprudentielle plus que du mécanisme. C'est bien : mais ce n'est pas assez. C'est de cette liberté même du juge qu'il s'agit maintenant et surtout de faire la théorie sans se contenter de la poser comme un idéal ou une panacée. Car il est évident que cette liberté, à côté de la nécessaire rigidité de la loi, ne saurait être sans limites. Où sont donc ses barrières ? Dans quel champ strictement défini s'exercera-t-elle ? Quels seront ses rapports avec l'autorité de la loi, laquelle n'est pas seulement — ne l'oublions pas — celle d'un code plus ou moins vieilli, mais aussi l'autorité vivante de la fonction

législative du Parlement ? Voilà les questions urgentes que ne doit pas faire méconnaître l'enthousiasme pour les nouvelles libertés du juge. On ne saurait trop attirer l'attention sur ce point, si l'on veut que le droit continue à être une règle, et aussi peut-être une règle vraiment juste en même temps qu'exactement adaptée à la réalité. J'ai essayé de montrer dans la séance plus haut citée qu'il faut se défier à la fois de la liberté illimitée et de l'analogie avec l'œuvre du savant : on en peut dire autant de celle avec l'ingénieur. N'est-il pas significatif enfin de remarquer que le grand théoricien de la liberté en ces matières, sous le nom de « libre recherche scientifique », M. Gény a été amené à restreindre singulièrement cette liberté au fur et à mesure qu'il a étudié plus profondément la technique de la jurisprudence ? Le changement de point de vue éclate avec évidence entre les premiers et le dernier volume de son grand ouvrage « *Science et Technique en droit privé positif* ».

Qu'on soit en tout cas en présence de problèmes qui intéressent au premier chef la sociologie, c'est ce qu'il est à peine besoin de souligner.

G. D.

VINOGRADOFF (Sir P.). — **Principes historiques du droit.**  
*Introduction. Le droit de la tribu.* (Trad. par P. Duez et F. Joüon des Longrais). — Paris, Payot, 1924, 418 p. in-8°.

Une récente traduction française (d'ailleurs peu satisfaisante) nous donne l'occasion d'analyser le premier volume de cet ouvrage. Par opposition, d'une part à la *legal history* (p. 168), qui est histoire purement descriptive du droit, d'autre part à la *general jurisprudence* (p. 166), qui est toute formelle et scolastique en ce qu'elle vise à reconstruire des schèmes universels, l'auteur entend par l'*historical jurisprudence*, qui est son objet, l'étude des principaux *types juridiques* qu'on peut reconnaître et définir dans l'humanité. Inutile de souligner qu'un pareil dessein nous intéresse particulièrement.

La première partie est consacrée au « type tribal ». Mais l'introduction, où M. V. précise ses directives, constitue toute une moitié du volume et se divise elle-même en deux sections, l'une sur le droit dans ses rapports avec certaines disciplines, l'autre sur les principales conceptions du droit représentées par différentes écoles. De la première, il faut avouer que nous serions d'abord enclins à faire bon marché : des observations assez discontinues, un éclectisme assez superficiel n'y laissent guère apercevoir un commencement de doctrine. Cela tient, semble-t-il, à ce que l'auteur reste incertain dans sa conception fondamentale : ce qu'il appelle la « science du droit » (p. 14) est essentiellement une science appliquée, comme la médecine. Dès lors, l'étude des rapports entre le droit et la logique, la psychologie, la science sociale, les théories politiques, se ramenait en principe à un thème d'une portée médiocre, à savoir que la connaissance de ces matières est utile au juriste. Toutefois, une intelligence concrète et une large information rendent quelque intérêt à des développements qu'il n'aurait tenu qu'à l'auteur de faire plus instructifs : il avait de quoi montrer, par exemple, comment les démarches de la pensée logique sont différentes suivant les états du droit (chap. 1), ou comment varient les préoccupations psychologiques dans la détermination de la responsabilité criminelle (p. 42 sq.). On ne s'étonnera pas que le chapitre sur le droit et la science sociale n'aboutisse à rien de bien net, faute d'une conception proprement sociologique du fait juridique (cf. p. 83). Il y a plus de sûreté dans l'analyse des « méthodes et écoles » (rationalistes, nationalistes, évolutionnistes, tendances modernes dans le droit) : une idée fructueuse y transparaît parfois, c'est que les doctrines sont l'expression de tendances collectives, et qu'elles correspondent, non pas seulement à des modes scientifiques (p. 148), mais à des « moments » historiques, (p. 137 ; cf. p. 162, sur la crise sociale actuelle et ses répercussions dans la doctrine).

Comme prélude à l'étude du droit de la tribu, l'auteur a cru devoir exposer sommairement les

données qu'on possède et les hypothèses qu'on peut admettre sur la constitution de la famille en général. Il n'y a guère à insister là-dessus, car il n'apparaît pas que M. V. se sente très sûr en pareil terrain, et il est douteux que les propositions qu'il formule — en commençant par le mariage, « la première de toutes les institutions », et en usant largement d'une interprétation intuitionniste — satisfassent beaucoup les sociologues ethnographes (à titre d'exemple, voir l'explication tentée de l'exogamie, p. 193-197). Quant au droit de la tribu, M. V. l'étudie dans la « civilisation aryenne » ; il lui est loisible de restreindre ainsi son champ, mais à la condition de définir les termes de tribu et de société aryenne. Sur le second point, l'auteur est assez informé pour être prudent : il n'ignore pas que l'étude comparative n'autorise pas les mêmes conclusions quant au droit et quant à la linguistique ; pourtant, il lui échappe de dire : « la race aryenne » ; et il paraît admettre la possibilité de tracer un tableau de la famille indo-européenne, qui représenterait non seulement un état historique, mais le point de départ nécessaire et commun de l'évolution des sociétés dites aryennes. Postulat un peu simpliste : en somme, il est permis d'étudier parallèlement certains états du droit dans les sociétés en question, mais la raison n'en est pas dans cette circonstance extérieure que leurs parlers appartiennent à la même famille linguistique. Quant à la « tribu », la notion n'en est pas bien précisée : il semble en définitive que M. V. entende par ce terme des associations de clans. Mais quel rapport établit-il au juste entre le clan et la tribu ? Et faut-il entendre que le clan est primitif et la tribu dérivée ? On voit mal aussi comment le clan lui-même se distingue du groupe agnatique ou cognatique. Toutes ces incertitudes font tort à ce qu'il y a de positif dans certains exposés qui auraient pu s'en dégager : par exemple, sur la *joint family* (p. 270 sq.), sur la succession, notamment dans son rapport avec les systèmes de tenures (p. 291 sq.), sur la relation entre la propriété de la terre et les systèmes de parenté (p. 331 sq.),

et sur le passage de la communauté de « tribu » à la communauté de village (p. 345).

L. G.

VALENSIN (A.). — **Traité de droit naturel.** Tome I : **Les Principes.**  
— Paris, Action populaire, 231 p. in-8°.

L'auteur se propose de déterminer le fondement ontologique du droit. Il fixe lui-même le plan de son ouvrage d'une façon qui en indique très clairement l'esprit : « Nous aurons, dit-il, une connaissance scientifique des fondements du droit quand nous aurons démontré : 1° que la moralité d'un acte provient d'abord de sa conformité avec la fin nécessaire et dernière de l'homme : ce sera établir sa cause finale ; 2° que cette moralité est constituée essentiellement et par cette conformité même et par l'obligation où se sent l'homme de la vouloir : ce sera établir sa cause formelle ; 3° qu'elle est produite par cette volonté quand elle est libre : ce sera établir sa cause efficiente ; 4° qu'elle est réglée par la loi éternelle de Dieu : ce sera établir sa cause exemplaire ; 5° qu'elle est enfin interprétée par la conscience : ce sera établir sa cause instrumentale.

G. D.

SCHREIER (F.). — **Grundbegriffe und Grundformen des Rechts.**  
Entwurf einer phänomenologisch begründeten formalen Rechts- und Staatslehre. (*Wiener Staatswissenschaftliche Studien*, Band IV, neue Folge). — Leipzig und Wien, 1924, 188 p. in-8°.

Ouvrage de théorie pure qui, dénonçant les méfaits et l'insuffisance de l'empirisme et du positivisme dans la science du droit, s'efforce, dans un esprit tout métaphysique de retour au kantisme, d'appliquer à la définition et à l'analyse des concepts fondamentaux du droit les principes et les résultats de la logique métaphysique de Husserl. D'où une reconstruction idéaliste et systématique du droit dominant de haut l'expérience et prétendant lui imposer ses cadres formels *a priori*.

G. D.

MERKEL (A.). — **Die Lehre von der Rechtskraft entwickelt aus dem Rechtsbegriff.** Eine rechtstheoretische Untersuchung. (*Wiener Staatswissenschaftliche Studien*, Band IV, 2. Heft). — Leipzig und Wien, 1923, 302 p. in-8°.

Étude d'abord historico-critique et ensuite dogmatique de la question de savoir ce qu'il faut entendre par l'expression « force du droit ». Sous cette métaphore il faut savoir reconnaître une réalité, mais psychologique. La vraie question soulevée est celle de la valeur du droit. Cette valeur est-elle absolue et immuable à travers le temps ? Il faut distinguer entre les principes du droit (*Ursprungsnorm*) et les dispositions juridiques (lois, actes juridiques, etc.) issues de ces principes. Seuls les premiers ont une valeur absolue et immuable. Pour les secondes

la question suppose, pour être résolue, une reconstruction préalable du système du droit, laquelle seule peut montrer à quoi il sied ou ne sied pas d'attacher cette valeur, en quoi consiste la force du droit. C'est à ce travail dialectique qu'est consacrée la dernière partie du livre.

G. D.

SCHELCHER (W.). — *Recht und Gewalt*. — Leipzig, Rossberg, 1924, 92 p. in-8°.

Cette brochure est le tirage à part d'un article de la *Fischers Zeitschrift für Verwaltungsrecht*. Elle développe sur les rapports du droit et du pouvoir des idées qui ne sont pas nouvelles en Allemagne.

La liberté de l'homme est en soi illimitée. Elle n'est limitée que par la nature qui fixe ce qu'il peut physiquement atteindre. L'homme seul ne connaît donc aucune règle de droit. Mais dès qu'il y a plusieurs hommes vivant ensemble, qu'il y a société, la nécessité d'une règle de droit apparaît pour fixer les rapports réciproques et concilier autrement que par la lutte des désirs qui peuvent se fixer sur le même objet. C'est de l'ordre juridique objectif ainsi établi que naissent les pouvoirs et les devoirs réciproques des individus vivant en commun, c'est-à-dire leur droit subjectif.

Et comme cette limitation de volonté qu'implique le droit ne peut être réalisée, suivant notre auteur, que par une force issue de la communauté, il déclare : « Droit et État se conditionnent réciproquement. C'est seulement dans l'État et par l'État que le droit devient chose vivante et sa réalisation forme l'un des buts les plus élevés de l'État. » Dès lors, si le droit ne naît que dans l'État, il en résulte qu'il n'y a aucun droit antérieur ni supérieur à l'État, aucun droit de la nature ou de la raison, comme le voulaient le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle. Il n'y a de droit que le droit positif.

Que penser alors des révolutions qui s'insurgent contre le droit positif établi ? La révolution ne représente nullement, dit notre auteur, la manifestation d'un droit naturel et sacré de résistance à l'oppression. Elle ne représente pas un droit idéal, elle ne représente aucun droit en face du droit établi, mais seulement le trouble.

Mais — et ici on admirera la sophistique subtilité — si la force révolutionnaire qui n'a pas, ou du moins pas encore le droit, l'emporte durablement sur le droit qui n'a plus la force, alors c'est elle qui désormais, en vertu d'une possession d'état, a le droit et le crée. Telle est la grâce du succès qui dure. Ainsi est légitimée la révolution allemande. Il ne faut pas dire : « la force prime le droit » mais « la force devient le droit ». Et voilà.

G. D.

LÉVY (Emmanuel). — *Les droits sont des croyances*. — *Revue trimestrielle de droit civil*, janvier 1924.

PLANITZ (H.). — *Die Rechtswissenschaft der Gegenwart in Selbstdarstellungen*, herausgegeben von Prof. Dr. Hans Planitz. — Leipzig, Félix Meiner, 1924 (sans nombre total de pages, chaque article comportant une pagination séparée).

Ce recueil de biographies où les personnages que l'éditeur veut faire connaître au public — les grands juristes allemands de l'époque actuelle — se présentent eux-mêmes, a pour but, à côté des encyclopédies qui offrent un exposé synthétique de la science toute faite, de montrer la science en train de se faire. On y apprend de chaque savant pourquoi et comment il a abordé telle partie de la science, quelles dispositions d'esprit et quelles méthodes il y a apportées, quels résultats obtenus. Dans cette galerie de portraits nous voyons ainsi apparaître « peints par eux-mêmes » et accompagnés aussi bien de leur portrait en lithographie : Konrad Cosack, Ludwig Ebermayer, Victor Ehrenberg, Otto Fischer, Otto Lenel, Otto Mayer, Ernst Zitelmann, Philipp Zorn. Chacune de ces autobiographies est très profitablement accompagnée d'une bibliographie.

G. D.

TRICANI (E.). — *Il carattere categorico degli imperativi giuridici. Teoria sul concetto e l'efficacia della norma giuridica.* — Catania, Arti grafiche santi monachini, 1923, 105 p. in-8°.

Courte étude théorique sur les fondements éthiques et sociaux du droit et de la loi et sur la portée et les limites de cette dernière, avec conclusion sur les rapports de la morale et du droit.

G. D.

VENTO (S.). — *Dante e il diritto pubblico italiano*, studio critico. — Rome, Remo Sandron, 1923, 196 p. in-18.

Étude historique et critique des idées de Dante sur le droit féodal, les rapports du droit public et du droit privé et confrontation des théories de Dante sur ces matières avec les théories des contemporains.

G. D.

RAGGI (L.). — *Il potere discrezionale e la facoltà regolamentare.* — Milano, Società editrice « Vita e pensiero », 20 p. in-8°.

SCHREIER (F.). — *Die Wiener rechtsphilosophische Schule.* — *Logos*, 1923, p. 309 sq.

A LAWYER (Anonyme). — *Utopian Jurisprudence.* — London, Stockwell, 263 p. in-8°.

TRONCHON (H.). — *Une concurrence à la Philosophie de l'histoire en France : la Philosophie du droit.* (*Mélanges Charles Andler*). — Strasbourg, Public, Faculté des Lettres, XXI, p. 371-381.



BONNECASSE (J.). — **L'École de l'exégèse en droit civil.** 2<sup>e</sup> édition. — Paris, De Boccard, 1924, 285 p. in-8<sup>o</sup>.

Livre intelligent, notamment en ce qu'il dit de la puissance pratique de constructions, en apparence déductives, comme celle d'Aubry et Rau, et en ce qu'il indique ou sous-entend l'échec de tentatives juridiques moins prudentes.

E. L.

RENARD (G.). — **Le droit, la justice et la volonté.** — Paris, Libr. du Recueil Sirey, 1924, 344 p. in-8<sup>o</sup>.

Leçons éloquentes (critique de Duguit, défense de la tradition et de l'œuvre d'Hauriou), qui sont un « croquis » ou « l'ouverture d'un cours » de philosophie du droit. L'auteur nous en doit un exposé plus développé.

CORNIL (G.). — **Le droit privé.** — Paris, Giard, 1924, xvi-148 p. in-8<sup>o</sup>.

ROGUIN (E.). — **La science juridique pure.** — Paris, Libr. gén., de droit et de jurisprud., 1923, 3 vol. in-8<sup>o</sup> : I, xxii-511 p., II, 508 p., III, 479 p. in-8<sup>o</sup>.

GRAY (C.). — **Il diritto come idea sforza.** Saggio di filosofia del diritto. — Turin, Bocca, 1923, 205 p. in-8<sup>o</sup>.

OSILIA (E.). — **L'equità nel diritto privato.** — Rome, Soc. ed. Athenaeum, 1923, 134 p. in-8<sup>o</sup>.

LEVI (A.). — **Saggi di teoria del diritto.** — Bologne, Zanichelli, 1924, viii-170 p. in-8<sup>o</sup>.

FERRARI (F.). — **Introduzione allo studio della filosofia del diritto.** — Catanzaro, Tip. V. Asturi, 1923, 54 p. in-8<sup>o</sup>.

COSENTINI (F.). — **Filosofia del diritto.** Nozioni ad uso degli studenti universitari. — Turin, Paravia, 1923, vii-448 p. in-8<sup>o</sup>.

CAPPONI (G.). — **Corso di filosofia del diritto** svolto all' Università di Parigi. — Genova, Scuola tip. per i giovani derelitti, 1923, 145 p. in-8<sup>o</sup>.

BARILLARI (M.) e BARTOLOMEI (A.). — **Studi Periodici di Filosofia del diritto e dello Stato.** — Napoli Arpino, G. Fraioli, Anno I, 1924.

## II. — SYSTÈMES JURIDIQUES ET MORAUX

A. — *Des systèmes juridiques et moraux en général*

Par MM. G. DAVY et J. RAY

Mc DOUGALL (W.). — *Ethics and some modern world problems.* — London, Methuen, 1924, xvi-240 p. in-8°.

L'intention de l'auteur est pratique plus que scientifique ; mais M. Mc Dougall examine le problème moral en homme habitué à l'étude des faits (il a publié antérieurement, outre plusieurs traités de « Psychologie sociale », un ouvrage sur « les tribus païennes de Bornéo », en collaboration avec le Dr C. Hose), et son œuvre — surtout, à notre sens, dans la première partie — est intéressante.

Il y a, selon M. Mc Dougall — que l'on examine les peuples chrétiens occidentaux ou les autres — deux types de morale : les morales universelles (qui sont en même temps individualistes) : christianisme, bouddhisme, et moins strictement islamisme ; les morales nationales (ou politiques) : judaïsme, brahmanisme, etc... Le triomphe du christianisme en Occident a amené la dissociation fâcheuse de la morale et de la politique (qui se traduit par exemple dans l'organisation universitaire de beaucoup de pays, où les deux disciplines sont enseignées non seulement séparément, mais dans des facultés différentes).

Les systèmes nationaux sont essentiellement conservateurs, tendant à la conservation des types nationaux. Les systèmes universels tendent à la diffusion ; dans les pays où ils s'implantent, ils tendent à détruire la structure nationale. L'auteur a soin d'étayer ces idées générales de faits sociaux pertinents ; avec raison, il attache grande importance à la prohibition, légale ou morale, du mariage en dehors du groupe. Ainsi, remarque-t-il (p. 17), l'islamisme s'est répandu avec une rapidité, une puissance extraordinaire, en partie parce qu'il était absolument dépourvu du préjugé de race : chose curieuse, l'Arabe qui est si fier de son ascendance masculine,

est tout à fait indifférent à l'idée de pureté de race : il épousera une négresse, ou donnera sa fille à un nègre sans la moindre répugnance.

Lorsque le christianisme s'imposa à l'Occident, il ne fit pas disparaître les caractères nationaux (c'est ainsi que le roi d'Angleterre devint un jour le chef d'une Église, séparée de l'Église universelle). De sorte que l'Europe vit actuellement sur une double croyance morale dont les préceptes s'opposent vigoureusement : de là ce développement de l'esprit critique, qui en un sens marque un désordre moral, mais qui est par ailleurs à la base de la pensée et de la culture européennes. Seulement il se trouve que la plupart des grands théoriciens ont été des adeptes de l'idée universaliste. Non pas tous : Hegel a exposé un système rigide de morale nationale. Mais en général l'homme civilisé d'aujourd'hui, lorsqu'il prend conscience du trouble moral actuel, n'hésite guère à donner son adhésion à un système universaliste : mais en même temps, il règle souvent sa conduite selon les préceptes d'une morale nationale. De sorte que le conflit entre les deux doctrines se transforme en une discordance entre la théorie et la pratique. Cela se vérifie par exemple dans les questions qui préoccupent le plus vivement l'opinion américaine : adhésion à la Société des Nations ; problème de l'immigration ; admission des Asiatiques ; statut des nègres. M. Mc Dougall s'efforcera d'établir qu'il est indispensable d'aboutir à une synthèse des deux morales, de corriger par une franche acceptation de certains préceptes de la morale nationale les affirmations de la morale universelle qui, il va tâcher de le montrer, mènerait, si elle triomphait absolument, à la ruine de la civilisation.

L'argumentation de l'auteur, bien qu'elle demeure générale, est assez frappante : la facilité croissante des communications a produit, à l'époque contemporaine, de vastes migrations. En même temps la soumission à une administration occidentale ou de type occidental des peuples prolifiques a diminué dans une proportion énorme l'action des fléaux qui jusqu'ici faisaient échec à leur propagation illimitée :

épidémies, famines, guerres. (En un siècle la population de l'Inde a passé de 100 à plus de 300 millions. Cf. le Japon, Java.) Si par application de la morale universaliste rien ne vient faire obstacle à ce double phénomène, il faut prévoir que dans un avenir proche la race blanche aura à peu près disparu de la surface du monde, à l'exception peut-être de l'Europe où elle finira d'ailleurs par céder à la concurrence des autres races. Mais il y a autre chose : les mêmes doctrines universalistes qui imposent le dogme de l'égalité des races imposent aussi celui de l'égalité des classes ; et le résultat sera le même de ce point de vue que du précédent : ce sont les classes les plus développées qui restreignent les naissances ; elles disparaîtront rapidement, et cela d'autant plus que la stagnation de leurs salaires par rapport à ceux des classes de travailleurs manuels les obligent à restreindre de plus en plus leur natalité.

En résumant la thèse de M. Mc Dougall, nous avons dû sacrifier certaines nuances et restrictions que lui-même y apporte. Nous ne croyons pourtant pas être injuste en disant que sa thèse, si habile que soit l'argumentation, s'inspire peut-être aussi d'un préjugé de race et d'un préjugé de classe. Toute la partie de la doctrine relative aux conflits de race et aux problèmes de l'immigration en Amérique du Nord, en Australie, en Afrique australe, repose sur cette assertion que les immigrants venus d'Asie apportent avec eux un « niveau d'existence », un « standard of living » inférieur. Nous regrettons que l'auteur ait considéré ce point comme accordé, qu'il ne nous ait pas expliqué ce qu'il entend par « niveau d'existence » (nous ne lui faisons pas l'injure de supposer qu'il le définirait par des éléments purement matériels et économiques), enfin qu'il n'ait pas paru se douter qu'aux yeux de beaucoup d'observateurs impartiaux les cultures hindoue, chinoise, japonaise n'ont à redouter aucune comparaison avec les civilisations californienne ou sud-africaine.

Du moins a-t-il eu raison d'insister sur un aspect du mouvement des naissances qui n'est pas le plus habituellement mis en relief ; il est très vrai que la

situation normale est le maintien de l'effectif d'un groupe; un excédent considérable de naissances est une circonstance anormale qui doit retenir l'attention.

Nous ne pouvons nous arrêter longtemps sur les « simples suggestions » que formule l'auteur en vue d'une synthèse de la morale universaliste et de la morale nationale. Notons pourtant l'importance qu'il attache à une réglementation du mariage en vue du maintien des qualités des meilleurs individus (p. 161 sqq.) : les individus seraient répartis en plusieurs classes entre lesquelles le mariage serait prohibé. Quelques autres problèmes pratiques sont examinés, trop sommairement, dans les appendices. (Ainsi l'auteur propose d'assurer l'autorité de la Société des Nations, en lui réservant le privilège d'avoir une aviation.)

J. R.

**MAZZARELLA (G.). — Le unita elementari dei sistemi giuridici.**  
— Messina, Casa editrice G. Principato, 1922, 409 p. in-16.

Sorte d'encyclopédie du droit qui s'efforce de constituer la théorie de toute organisation et de tout système juridique possible en déterminant un certain nombre d'éléments irréductibles et en posant de façon assez scolastique et artificielle les lois auxquelles doivent obéir ces éléments. Voici, à titre d'exemple, quelques-unes de ces lois. La deuxième : un système juridique quelconque est constitué par un ensemble de pratiques juridiques simples qui en sont les unités indécomposables ou élémentaires. La troisième : chacun des éléments irréductibles est doué de la tendance à se grouper en institution. La quatrième : chacun des éléments irréductibles peut être rapproché d'un type fondamental d'organisation juridique. La cinquième : chacun est lié par des relations de connexion au milieu dans lequel on trouve le système juridique correspondant, etc., etc. La seconde partie de l'ouvrage dégage une théorie inductive du droit. La troisième est consacrée au droit de procédure dans l'Inde ancienne.

G. D.

B. — *Systèmes juridiques  
des sociétés indifférenciées à base de clans totémiques*

Par M. M. MAUSS

**BROWN (A. R.). — Notes on the Social Organization of Australian Tribes.** — *Journal of the Roy. Anthropological Institute*, L.III, 1923, p. 424-447.

Suite de l'enquête dont la publication a commencé (vol. 48, p. 222 sq., vol. 43, p. 180 sq.) qui a le mérite d'être probablement l'une des dernières qu'on pourra faire et d'être due à un des sociologues les plus éminents. Sans doute même, les tribus du bassin du Murray et du Darling (surtout Wongaibon et Murawari) ne pourront même plus jamais fournir de meilleurs documents. Il faut attendre l'ensemble des publications de M. A. R. B. pour en dégager la théorie. Mais dès maintenant indiquons qu'il ajoute des complications plutôt qu'il n'oppose des contradictions aux faits qu'a étudiés Durkheim. Ici il décele une double forme de classification des choses, là un curieux arrangement du clan totémique lui-même suivant les classes matrimoniales (v. théorie, p. 444). L'important est de démontrer que ces classes forment un arrangement du système que M. B. appelle le type II, et que les relations de clan à clan ne sont pas seulement des relations de groupe, mais d'un certain individu à un certain nombre de gens du clan opposé et allié. Attendons avant d'apprécier ces faits d'en avoir plus. Ils ne nous paraissent ni invraisemblables ni inconciliables avec les théories de Durkheim.

C. — *Systèmes juridiques*  
*des sociétés différenciées à base de clans totémiques*  
 Par MM. G. DAVY et M. MAUSS

RADIN (P.). — *The Winnebago Tribe*. (Cf. ci-dessus p. 411).

Les documents juridiques concernant cette tribu siou sont moins importants en quantité que les documents religieux. Mais leur intérêt est tout aussi grand. Les Winnebago avaient peut-être moins altéré leur organisation sociale que leur religion. Malgré la décomposition définitive qui, nous le croyons, était déjà un fait accompli, ils semblent en avoir eu toujours, au moment où M. R. les a observés, un souvenir très net et des institutions encore vivantes. L'organisation militaire (VI) et les usages

de la guerre — sinon les confréries et sociétés de soldats, peut-être disparues — ont pu être décrits de façon assez précise. Il reste encore beaucoup du système primitif d'éducation (p. 166 sq.) On ne sait si les informateurs winnebago sont les seuls auteurs des divers tableaux de l'éducation des filles et des garçons ; mais si M. R. n'a rien ajouté au style de sa traduction — et peut-être plus que du style — ces entretiens moraux de vieux Winnebago sont ceux de moralistes, de sages, et même de penseurs, maîtres d'une forme littéraire et dépositaires d'une tradition admirablement formulée.

C'est naturellement l'organisation politico-domestique à base de clan qui domine. On se souvient que la sociologie siou est assez simple. La tribu est divisée en deux phratries exogames, entre lesquelles se répartissent les clans (quatre dans l'une, douze dans l'autre chez les Winnebago. Le nombre semble avoir varié dans les derniers cinquante ans). La descendance est masculine ; l'un des deux seuls cas de descendance utérine invoqués par Morgan et M. Frazer se réduit au prestige d'une Winnebago qui épousa un Français (p. 196). Mais M. R. a ajouté à notre connaissance de la phratrie et du clan. Nous savons maintenant le sens des noms des deux phratries : ceux d'en haut et ceux de terre (p. 187). Quoique la façon dont M. R. formule la théorie de cette répartition des clans soit obscure, elle est intéressante et nous la signalons ; cependant, même en vertu de cette théorie, il est impossible que la phratrie n'ait plus d'autre fonction que de régler l'exogamie. En fait elle règle la disposition du camp, des places au conseil et les prestations réciproques rituelles et autres des clans, lors des funérailles et des fêtes (p. 188, cf. 163, p. 120). Il ne faut pas confondre ce lien avec les « amitiés » (p. 201) qui relie d'ordinaire les clans par couple à l'intérieur des deux phratries, ou même les quatre clans de la phratrie d'en haut.

La famille — chose remarquable — même après trois siècles d'influence européenne, semble avoir une existence très faible en droit. La nomenclature est

réci-proque et classificatoire : elle se compose au fond de quelques mots et les relations individuelles se marquent à peine pour trois générations.

Une découverte plus importante de M. R. est celle des « parentés à plaisanterie ». Tandis que la belle-mère et le beau-père sont tabou (p. 135), les futurs et beaux-frères et belles-sœurs, possibles et réels, (p. 133), les oncles utérins et les neveux utérins peuvent être objet de plaisanteries sans fin. Depuis, M. Lowie a identifié la même institution chez les Creek, les Crow, etc. M. R. renonce à l'expliquer. En la rapprochant d'institutions parallèles et rigoureusement comparables, en Mélanésie en particulier, nous en tenterons nous-même une interprétation.

M. M.

GRINNELL (G. B.). — *The Cheyenne Indians*. Cf. ci-dessus, p. 415).

Nous avons rendu compte de l'ensemble du livre de M. G., moins ce qui concerne la vie juridique et politique. Et nous terminons (p. 417) en supposant que le caractère actuel de la religion provenait d'une profonde altération de la structure sociale.

Le principal mérite de M. G. est précisément d'avoir fait l'effort historique (I, p. 10-80) nécessaire pour nous en rendre compte. D'après lui, cette tribu d'Algonquins chasseurs serait d'abord le produit d'une coalescence de deux tribus séparées, Tsitsitas et Suhtai; ensuite ils étaient autrefois sédentaires, agriculteurs, voisins des grands lacs. Une migration les mena dans la « Prairie » du Mississipi. Le cheval et les armes à feu, apportés par les missionnaires et les trappeurs et colporteurs français, leur permirent de changer de vie et de mœurs. Ils adoptèrent (exemple, p. 344) enfin l'organisation (plutôt athapascane) des « bandes » de « soldats ». Comme les traditions cheyenne correspondent assez bien avec les documents *historiques* des Canadiens et des Américains, il n'y a pas de raison de douter des faits. Et nous avons là un excellent exemple de cette



violente évolution qu'ont dû faire les tribus indiennes dans les trois cents dernières années. Il n'est pas douteux que presque tous les Sioux, une partie des Athapascans et les Algonquins de l'Ouest ont fini par constituer une sorte de grande « province ethnographique ». La « Prairie » donne à juste titre son nom à cette civilisation de cavaliers à demi nomades et fortement militarisés. C'est chez les Algonquins de l'Ouest qu'il faut chercher l'organisation fondamentale.

Ici le clan est relativement effacé, et ne commande même plus impérieusement ni l'exogamie, ni même le totem (I, p. 94). Il ne reste guère de l'ancien état qu'une nomenclature familiale classificatoire très nette (I, p. 156-158) bien que mal enregistrée ou mal gardée.

Ce qu'il faut trouver de typique chez les Cheyenne, c'est la « bande », la société de soldats, et ses mœurs. M. G. s'y est particulièrement intéressé (I, p. 75 sq., etc., II, p. 48, sq. etc.); peut-être ces bandes sont-elles moins loin des clans qu'on ne dit : il suffirait qu'elles se soient recrutées d'une certaine façon parmi ceux-ci. Le fait qu'elles sont divisées en bandes du Sud et du Nord (II, p. 231) laisse même supposer un ancien arrangement de phratries. En tout cas, elles semblent s'être adjudgé le pouvoir civil pour la plus grande partie, exercé dignement par les 44 chefs, 40 + 4, et tout le pouvoir militaire. Cette description par M. G. des bandes cheyenne est une des meilleures de ce système d'organisation sociale dont M. Lowie a à peu près fait la théorie, historique et sociologique. Au surplus, tout ce qui concerne la guerre a été fort bien étudié par M. G., et c'est dans cet ouvrage qu'il faudra chercher la meilleure explication du rituel si répandu de « compter le coup » (le mot français sert en anglais). On connaît ce droit et cette obligation de celui qui a un fait d'armes à compter : il le raconte à certains moments de certaines cérémonies qui ne peuvent être accomplies (I, p. 103, etc...) sans cet heureux précédent, présage et récit.

Sur la famille, les renseignements de M. G. sont peu importants (I, p. 150 sq.); au contraire toute

sa description de la moralité, de l'étiquette, du droit de chasse, de guerre, est précieuse, bien qu'elle ne soit pas exempte de reconstruction. Nous signalons en passant la confrérie des bardes, faiseurs de mariage (II, p. 50) ; elle forme un curieux équivalent d'institutions répandues ailleurs.

Le style n'est pas exempt de nombreux américanisms (exemple, p. 248, *patriotic*). Il faut, pour le lire, savoir un peu plus que l'anglais.

M. M.

BOAS (J.). — *Tsimshian Mythology*. (Cf. ci-dessus, p. 512).

Au point de vue juridique le livre de M. B. n'est ni théorique ni exclusivement documentaire comme la partie qui concerne la religion.

Nous nous sommes abondamment servis pour le mémoire publié ci-dessus de tout ce qui y concerne le *potlatch*. Nous n'y reviendrons pas, bien que les descriptions de Tate, l'informateur tsimshian, et de M. B. appellent quelques réserves (p. 497, 511, 537).

Sur les classes nobles et libres et leurs confréries, les renseignements sont au fond sommaires (p. 498, cf. p. 536, rangs et guerres, cf. les histoires de familles p. 355 sq., cf. extraits des mythes, p. 428 sq.),

Le seul point vraiment touché est celui de l'organisation du clan et de la famille. Même en ce qui concerne les Tsimshian les données nouvelles sont assez nombreuses. Le problème de la division tripartite de trois des quatre clans (phratries) n'est pas avancé (p. 487, p. 525) ni non plus celui d'une ancienne division en deux phratries (p. 481 sq.). A ce point de vue, il n'y a rien à tirer des mythes et des soigneux extraits que M. B. en fait (p. 412 sq.). Au contraire, sur l'organisation de la famille proprement dite, nous apprenons davantage. D'abord nous saisissons la différence entre le fonctionnement de la famille noble et celui de la famille libre roturière (p. 497, p. 432). Tandis que la dernière est, pour

ainsi dire, d'un type utérin normal (la nomenclature de parenté étant en tout cas d'un type classificatoire normal, p. 489), la famille du chef laisse un rôle au père : non seulement elle rend « les services » que, chez les roturiers, les phratries se rendent (p. 512), mais encore elle a des droits sur les fils et des devoirs.

Mais M. B. ne s'est pas contenté d'analyser ses données et celles de M. Tate sur l'organisation domestique tsimshian, il a encore tenté une théorie comparée de l'organisation sociale des Tsimshian (p. 515, sq.) et en particulier de l'organisation domestique des Tsimshian (p. 489 sq.) et des trois tribus du Nord, du Nord-Ouest (haïda, tlingit, tsimshian) et de la tribu du Sud, kwakiutl. On trouvera dans cette théorie, surtout à propos des termes « réciproques » et des degrés d'individuation, de très fines remarques quoique rendues difficiles par l'usage de termes compliqués et personnels à M. B. (*fraternity*, etc...) mélangés à des termes comme « oncle », « tante », qui n'ont aucune valeur (p. 495). Il est certain, en effet, que la famille tsimshian est plus précisée que celle des Tlinkit (p. 519). Mais la nomenclature des Kwakiutl, qui confond, en plusieurs degrés, les deux lignes utérine et masculine (p. 494), qui cesse d'être réciproque entre deux générations (père et fils) contraste en effet fortement, avec cette descendance utérine pure, des tribus du Nord. On dirait que les Kwakiutl sont au même stage que les Polynésiens qui ont — Durkheim et nous l'avons souvent indiqué — transporté aux deux lignes la même nomenclature. Sur le suffixe « *K.* » égale « *opposite side* » (ib. n. 2), nous aimerions des renseignements supplémentaires.

Nous avons dit plus haut ce que pense M. B. du caractère totémique du clan Tsimshian et du totémisme en général — et aussi ce que nous pensons de cette théorie. Il faut y ajouter ici qu'à notre avis M. B. (voir surtout, p. 519) se fait du clan et de la phratrie une idée assez obscure qui mériterait d'être développée : la comparaison des Tsimshian et des Iroquois montre qu'il est sur une bonne voie. Mais il est loin d'avoir prouvé son cas pour les Tsimshian.

Nous attendrons donc, même après ce grand livre de M. B., les résultats des longs travaux de M. Barbeau que celui-ci promet de publier.

M. M.

BOAS (F.). — *Ethnology of the Kwakiutl* (Cf. ci-dessus, p. 417).

Les documents juridiques rassemblés par Hunt sous la direction de M. Boas et publiés par celui-ci apportent plus de nouveauté que ceux qui concernent la religion. Le Mémoire publié plus haut contient dans les notes une sorte de résumé de tout ce que nous avons trouvé à ajouter à ce que M. B. a déjà dit du potlatch. Particulièrement bien notés, cette fois, sont les rapports du chef et de sa tribu — ou de son clan — ou de sa famille, avec ses sujets dans le potlatch : leurs contributions et leurs bénéfices (p. 1340-1344). Sur la question des rangs des chefs, des clans (*numaym*), et des tribus on trouvera aussi des éclaircissements qui étaient indispensables (p. 968, p. 1113, etc.) pour bien concevoir la féodalité kwakiutl. Inversement, pour bien concevoir ce qui reste de l'amorphisme des clans, nous avons de bonnes descriptions des assemblées de ceux-ci et des assemblées tribales. On peut donc plus aisément comprendre comment s'est opéré la transition entre les deux systèmes d'organisation politique et politico-familiale (v. aussi, p. 1345 et 747, droits de propriété : p. 787 et 1349 et surtout p. 1357, à propos de l'héritage, et même d'une sorte de testament, distincts des transmissions de rangs et propriété par potlatch et mariage). En fait, dans le cas mentionné, la ligne d'héritage va au frère cadet, et non pas au gendre ni au fils. Il reste encore bien des obscurités ; par exemple tout ce qui concerne le droit pénal et le régime intérieur de la famille restreinte, surtout de la famille plébéienne, reste à élucider. Espérons que nous verrons ce travail terminé (V. les documents, p. 780, concernant les nobles).

Sur un point, Hunt et M. B. nous apportent un renseignement, pour nous d'importance considérable.

Nous avons dû autrefois (avec M. Davy, *Foi Jurée*), faire de longues recherches pour supposer que l'opposition entre l'organisation de la tribu kwakiutl, ces sociétés dites secrètes et l'organisation en familles et clans était moins tranchée que M. Boas ne pensait. Nous avons eu grand'peine pour déceler le fait — encore obscur — que le nom, les rangs des sociétés, les esprits qu'on réincarne et dont on danse les danses sont affectés à certaines divisions des clans et familles. Enfin ! Hunt et M. Boas nous donnent le fait désiré et par lequel il eût été heureux qu'on eût pu commencer, voici plus de vingt-cinq ans. Chaque division (M. Boas s'abstient prudemment de dire clan ou famille) des quatre clans (*numaym*) de la tribu des Kwakiutl proprement dits a pour ses chefs : une série de titres et de noms précis, la propriété d'une fête, d'un rang guerrier et d'un rang de la société des « retraités », d'un rang des sociétés secrètes actives, un nom pour sa maison, son chien, son centre mythique ; ses noms d'ancêtres, de « cuivres » et de « plats de maison ». (Cette dernière série de noms, p. 805, doit être ajoutée à l'important tableau, p. 795 sq.) Les *Family Histories* confirment cela (p. 836-1279). Seulement, comme ce système est évidemment compliqué d'un autre système qui est justement celui des biens et rangs acquis en mariage et transmis en ligne utérine, et que celle-ci est brisée par des jouissances, des usufruits et lieutenances de toutes sortes, alternées par générations, on s'explique que M. B. ne l'ait pas reconnu tout de suite, et que Hunt n'ait pas cru devoir l'expliquer en premier lieu.

M. M.

HOLMES (J.-H.). — *In primitive New Guinea. — An account of a quarter of a century spent among the primitive Ipi and Namau groups of tribes of the Gulf of Papua, with an interesting description of their manner of living, their customs and habits, feasts festivals, totems and cults. With an introduction by A. C. Haddon.* — London, Seeley Service, 1924, 304 p. in-8°.

Le livre de M. Holmes, missionnaire anglais résidant en Mélanésie depuis de longues années, apporte une contribution vécue et par là même forcément intéressante à la connaissance si précieuse pour le sociologue de la civilisation mélanésienne : civilisation totémique évoluée et où règne ce curieux et archaïque système de prestations réciproques et d'échanges obligatoires de dons dont le *pollatch* est l'une des manifestations les plus typiques. La connaissance de cette civilisation a fait depuis quelques années de grands progrès grâce aux travaux de Seligmann, de Parkinson, de Rivers, etc. Et au fur et à mesure que les documents se multiplient, leur rapprochement permet — comme l'a montré M. Mauss — de mieux y reconnaître l'existence de ces institutions économique-juridico-religieuses de transition auxquelles nous venons de faire allusion et qui y sont restées longtemps plutôt soupçonnées que vraiment identifiées. On a d'ailleurs l'impression que le présent ouvrage serait plus riche et plus suggestif si l'auteur avait lui-même plus nettement aperçu le caractère de certaines pratiques qu'il rapporte sans y insister suffisamment, et peut-être également si, tout en s'efforçant très heureusement comme il le fait de se placer au point de vue des indigènes, il ne se retranchait pas souvent dans une prudente discrétion quand les faits l'étonnent ou surtout le scandalisent.

Ce n'est pas sur les Mélanésiens proprement dits que porte son étude mais sur les Mélanésiens au sens large : les Papous qui habitent l'extrémité orientale de la Nouvelle-Guinée et, parmi ces Papous, sur ceux des côtes du golfe qui porte leur nom, et plus précisément encore sur deux groupes de tribus : le groupe Ipi et le groupe Namau établis sur le bord marécageux, découpé et inhospitalier du dit golfe, entre « Cape Possession » à l'Est et Orokolo à l'Ouest.

Après avoir situé ces peuplades dans leur milieu géographique, dans leur race et dans leur histoire, l'auteur entame l'exposé presque exclusivement descriptif de leurs mœurs et institutions. Il est très bref sur le mariage et la vie domestique, n'apercevant

peut-être pas sous les apparences de ce qu'il prend pour un « pur dérèglement bestial des passions sexuelles » une réglementation définie de ce qui n'est sans doute tout à fait ni licence ni promiscuité. N'indique-t-il pas lui-même (p. 62) une « raison d'être » économique et sociale à la polygamie et au concubinage ? Or, n'est-ce pas précisément sur les points qui nous déroutent le plus moralement qu'il faut nous dépandre, comme il l'a lui-même si bien indiqué, de notre mentalité de civilisés, pour nous efforcer de voir et de comprendre en indigènes ? A propos du mariage, d'autre part M. H. nous fait entrevoir brièvement mais nettement — il y reviendra d'ailleurs plus loin au chapitre des fêtes — ces pratiques genre échange obligatoire de dons et potlatch.

Dans un chapitre (VIII) qui donne beaucoup plus que son titre *Occupations* ne laisse entrevoir, nous voyons apparaître une institution qui s'appelle *eravo* chez les Ipi et *ravi* chez les Namau. C'est la maison des hommes, bien connue en monde mélanésien, et qui est, nous dit l'auteur (p. 99) « le centre de la vie sociale, politique et religieuse de la tribu ». La voici très bien définie, sinon explicitement nommée : « La maison d'habitation qui était utilisée presque exclusivement par la mère et par les enfants n'était pas, à parler strictement, celle de l'époux ni du père. La vie de celui-ci avait pour centre l'*eravo* ou *ravi* qui était à la fois un temple où se conservaient les rites du culte de la tribu, un Sénat (*legislative house*) où se discutaient les affaires de la tribu, une école ou université où les jeunes recevaient l'initiation, un hôtel ou club qui abritait la vie sociale des adultes mâles et servait à recevoir les visiteurs ».

Entrant dans la maison des hommes, nous franchissons donc le seuil de la vie religieuse et y apercevons d'abord les masques, emblèmes sacrés par excellence et qui sont de deux types pour chacun de nos deux groupes de tribus, type *kovave* et *semese* pour les Ipi, type *kanipu* et *aiai* pour les Namau. Pas une cérémonie rituelle sans ces masques. D'abord l'initiation dont l'auteur dégage très nettement la

signification sociale (p. 118-119) et dont il décrit minutieusement les trois phases successives avec les transformations correspondantes du *status* religieux et social de l'initié. Au cours de la seconde de ces phases, un ancien de la tribu prenant une voix gutturale se donne pour le Dieu *Kovave* et énonce toutes les obligations qui désormais incomberont à l'initié. Le tout s'est passé en secret et dans la maison des hommes à la vie de laquelle les initiés vont désormais participer.

Quel est le contenu de cette religion dont l'initiation ouvre l'accès? totémisme et animisme, répond l'auteur; le totémisme restant vivant chez les Ipi, et n'étant plus guère qu'un souvenir chez les Namau. Mais même chez les Ipi, M. H. se déclare impuissant à tirer au clair l'origine exacte et la nature des conceptions et représentations totémiques. Aucun totem vraiment commun. Cependant la présence dans le nom totémique de plusieurs tribus des Ipi du mot *ira* qui signifie porc et qui s'y trouve accolé à un nom variable d'ancêtre, semble indiquer le porc comme totem commun des Ipi. L'auteur toutefois se garde de rien affirmer. Prudence peut-être excessive, car on voit ailleurs des sociétés totémiques évoluées comme le sont celles-là, mêler ainsi totémisme et culte des ancêtres, sans pour cela que le totémisme n'y soit qu'accessoire auprès de la religion des ancêtres, mais parce qu'y apparaît, et au fur et à mesure qu'y apparaît le processus d'individualisation qui se produit partout à partir du communisme totémique et prépare le pouvoir du chef. On voit même ici encore très nettement coexister totem collectif et totem individuel ou sous-totem. En tout cas ces objets totémiques dont l'auteur n'ose pas décider si vraiment ils se rencontrent dans toutes les tribus portent un nom générique bien significatif : *ualare* dont la seconde partie *lare* signifie nom, mais dont la première *ua* signifie femme et atteste ainsi l'existence, avant la forme paternelle actuelle de filiation, d'une forme utérine dont le souvenir est ainsi conservé par le mot le plus important du langage. « Lorsqu'un homme, écrit M. H. (p. 155), pensait



à son *ualare* ou en parlait, il sous-entendait ainsi qu'il lui était sacré en tant qu'associé à son aïeule totémique. »

A côté de la notion de *ualare* signifiant le totem, se rencontre celle d'*imunu*, sur laquelle M. H. fonde l'animisme papou et où l'on reconnaîtra facilement le mana. Comme le mana, l'*imunu* n'a pas de personnalité divine distincte : « S'il habitait dans un homme, sa personnalité était humaine, si dans un Dieu, divine. C'est donc sa personnalité qui distinguait et classait les choses en groupes et en espèces et qui indiquait et exprimait ce qu'elles étaient. Il avait également des attributs : pouvait être bienveillant ou pernicieux, causer ou souffrir de la peine. Il pouvait posséder ou être possédé. Il était impalpable, mais pouvait, comme l'air ou le vent, manifester sa présence. Il pénétrait tout ce qui faisait la vie du peuple du Delta et n'était cependant, ni la vie, ni l'énergie, mais seulement l'*imunu* que je me suis risqué à traduire par âme et principe de vie, conférant la vie à tout ce que nous connaissons tel que nous le connaissons, et distinct de tout ce qui par lui existe (p. 150). » Le vainqueur mangerait le corps de son ennemi tué précisément pour assimiler son *imunu* ; et le cannibalisme apparaîtrait ainsi comme lié, par un côté du moins, à cet *imunu* dont l'auteur conclut qu'il était « le centre et le cœur » de la vie sociale, morale et religieuse.

Cette vie se manifeste essentiellement par des fêtes qui accompagnaient, comme des rites nécessaires, toutes les circonstances importantes de la vie sociale, tous les changements d'état des individus : naissance, initiation, mariage, décès. Dans ce cycle de festivités nous retrouvons bien entendu le *potlatch* et sous diverses formes qui correspondent aux types de masques que nous avons indiqués plus haut : *kovave*, *semese*, *kanipu*, *aiai*. On ne peut que renvoyer à la description malheureusement trop brève de l'auteur, description qui répond bien au schéma connu de l'institution et y fait bien apparaître entre autres choses le grand rôle des collections et distributions de nourriture.

On trouvera également dans les divers chapitres nombre de renseignements sur les esprits, la sorcellerie, les légendes etc... enfin quelques pages, avec des remarques suggestives sur le langage.

G. D.

STANL (J.). — **The Dusuns of North-Borneo. Their Social Life.** — *Anthropos*, 1923-1924, XVIII-XIX, p. 958 sqq. (Description ethnographique, surtout de la famille, en voie de publication).

SKINNER (A.). — **Observations on the Ethnology of the Sauk Indians.** — *Bull. Publ. Mus. City of Milwaukee*, V, 1923, p. 1-57.

KARSTEN (R.). — **The Toba Indians of the Bolivian Gran Chaco.** — *Acta Acad. Aboensis*, Hum. IV, Aabo Akademi, Aabo, 1923, 126 p. in-8°.

WIEDFELDT (O.). — **Wirtschaftliche, rechtliche und soziale Grundtatsachen und Grundformen der Ataxjalen auf Formosa.** — Berlin, Behrend, 1923.

D. — *Systèmes juridiques tribaux*

Par MM. G. DAVY et M. MAUSS

RATTRAY (R. S.). — **Ashanti.** (Cf. ci-dessus p. 437).

C'est surtout au point de vue de l'organisation domestique d'Ashanti que M. R. nous apporte des faits nouveaux. Leur considération, appuyée par de nouvelles recherches dans d'autres sociétés africaines, renouvellera bien des théories et bien des descriptions.

Le premier fait avait déjà été publié. (*Ashanti Proverbs*, p. 39). C'est l'existence d'une nomenclature de parenté vraiment classificatoire (p. 21 sq.) et partiellement réciproque (pour *okonta* : alliés — cadets, *asa*, alliés à intervalles d'une génération, etc.). Non pas que nous voulions dire que les habitants fort civilisés d'Ashanti vivent sous un régime de parenté et de mariage par groupe. Mais leur langage et leur droit n'expriment pas que des relations individuelles, ils décrivent des relations entre des groupes d'individus de générations diverses et des « droits potentiels », sinon toujours exercés. Ainsi à côté

d'un droit très évolué, les Ashanti ont gardé ce trait primitif. Nous sommes convaincus que bien d'autres nations noires sont dans le même cas.

Le deuxième fait était plus difficile à découvrir. Il l'a été, comme le premier, grâce à l'emploi de la méthode généalogique de Tylor et Rivers, perfectionnée par Mr. et Mrs. Seligmann (v. les « Arbres généalogiques », pl. 1 et 2). A Ashanti, ce sont deux systèmes de descendance et deux systèmes de clans qui fonctionnent. D'abord les clans utérins *abusua*, transmettent le sang, *mogyà*, *bogyà*, la chair, les biens immobiliers et les titres (sièges) p. 40 sq.; les droits masculins (mâle décédé) allant d'abord éminemment à l'oncle utérin; et les biens féminins allant (femme décédée) à la mère, aux sœurs, etc. Ce qui explique le fameux principe du droit nègre, connu depuis Bowdich et Bosman et inexplicable : « les femmes héritent des femmes et les hommes des hommes (p. 34 sq.).

Mais ce principe s'est compliqué d'un second (ou peut-être s'est développé en un second) jusqu'à former une deuxième descendance, une deuxième sorte de clans, les *ntoro*, clans masculins, qui se recrutent de père en fils, où le père hérite du fils, et le fils du père, ou bien le frère aîné (de père) du cadet. Le mot *ntoro* signifie esprit (p. 46); c'est l'esprit, celui des ancêtres paternels, qui vient se réincarner dans un descendant (cf. p. 80) dont une femme, un clan utérin, une *abusua*, a fourni la chair et le sang (*mogyà*). Chaque *ntoro* a ses totems et sous-totems, ses tabous, son « jour de lavage du *ntoro* ». Il ne semble pas qu'à cette descendance soit attaché autre chose que : 1° les prénoms et esprits réincarnés, blasons et cultes totémiques et locaux ; 2° des biens mobiliers ; 3° exceptionnellement (p. 238) et, évidemment, comme en droit fanti, des droits testamentaires immobiliers (ici interviennent les parents utérins pour approuver la *detestatio* au fils. (Il y aurait lieu de chercher si les « sièges » du trône d'or ne seraient pas ainsi hérités dans les lignées royales ; les sièges ou trônes d'argent se transmettant par les reines mères.)

L'importance de cette découverte ne peut être exagérée. Elle était difficile à faire, et M. R. avait lui-même (*Ashanti Proverbs*, p. 42) parfaitement confondu le *ntoro* et l'*abusua*. Elle est d'une portée générale. Et il est probable que, maintenant qu'on connaît un fait de ce type difficile à déceler, on en trouvera d'autres, en Afrique en particulier.

Il y a même bien plus. D'une part cette représentation mythique et juridique de la double descendance peut être rapprochée d'autres systèmes, et nous allons tout à l'heure la comparer avec une autre découverte de M. Malinowski aux Trobiand. Elle peut aider, d'autre part, à faire sentir la possibilité des systèmes complexes de parenté, des doubles descendance en particulier. Car l'exogamie de ces deux clans, celui du « sang », celui de l'« esprit », suffit à expliquer toutes les prohibitions matrimoniales (p. 37).

Voilà une vraie conquête d'ethnographie intensive, une véritable acquisition pour la sociologie. Est-ce à dire que l'observation ait été poussée suffisamment à bout ? Bien loin de là ! Maintenant que les deux clans sont distingués, c'est le clan utérin que nous ne nous expliquons plus très bien. Nous ne savons même plus le sens des noms mêmes des clans, des *abusua*. Ce n'est plus que des *ntoro* que nous avons les histoires, les blasons, les noms, les totems et les tabous. (Je ne comprends pas les termes « classifiés » et « non classifiés » dans le tableau des clans, n° 1 du « pedigree » de Kakari.) Pourtant les *abusua*, par lesquels se transmettent la propriété et les sièges jouent un rôle considérable. Provisoirement, on dirait qu'ils se sont vidés de leur contenu mythologique au profit des *ntoro*. Tandis que ceux-ci sont presque vides juridiquement. Mais des observations encore plus approfondies feront apparaître d'autres éléments sans doute ; et il faut les chercher là-bas, les attendre ici. Ensuite à propos des *ntoro* une chose doit être recherchée : dans quelle mesure ne correspondent-ils pas à des clans locaux ? Chacun a son sanctuaire de séjour et d'émanation des âmes, et M. R. nous donne une description assez achevée de l'un de ceux-ci, du lac

Bosomtwe, ainsi que des rites du clan (*ntoro*) Bosommuru (p. 51) ; cependant comme il n'y a que neuf clans pour tout Ashanti, on se demande si cette localisation est bien possible et si ce n'est pas au contraire le clan utérin (clan des biens immobiliers, de *la Terre*), qui serait le clan local, par une sorte d'inversion.

Sur le reste du droit, M. R. nous promet d'autres renseignements, en particulier en ce qui concerne la procédure. Sur la descendance en ligne utérine et le pouvoir des reines mères (v. surtout p. 83-86, et le document p. 294-299) ; sur le droit foncier et sur les procédés d'aliénation (chap. XXI), il nous donne, en attendant, des faits nombreux et bien étudiés. L'emploi des termes du droit successoral anglais, même du droit manorial, est singulièrement heureux en général. Et à propos des fameux « poids » d'Ashanti (pour la poudre d'or), nous en avons maintenant une description complète, accompagnée de curieuses remarques sur la moralité des changeurs.

M. M.

TALBOT (P. A.). — *Life in Southern Nigeria*. — (Cf. ci-dessus p. 438).

Comparé au livre de M. Rattray, celui de M. Talbot sur les Ibibio de la Cross River, nous apporte bien moins au point de vue juridique qu'au point de vue religieux. Cependant, fort heureusement, un grand nombre de documents religieux, concernant la « magie » et les « sociétés secrètes », y sont empruntés à des palabres, à des affaires de justice, sont des cas de droit et éclairent le caractère juridique de la religion en même temps que le caractère magique ou religieux du droit, en particulier du serment. Sur les trois à dix classes d'âge (p. 215), le droit des « quartiers » de la ville, sur les clans, la famille (p. 203 sq.; v. un remarquable fait, p. 213), on voudrait savoir autre chose. Il est vrai que ce livre doit être joint à celui de Mrs. Talbot qui contient, sur la position de la femme et sur les sociétés de femmes, chez les Ibibio et chez les Ekoi, de véritables révélations.

M. M.

ROSCOE (J.). — *Bakitara*. — *Banyankole*. — *Bagesu*. — (Cf. ci-dessus, p. 432).

Nous avons, plus haut, rendu compte de tout ce qui concerne, dans ces livres excellents, les tribus

étudiées sommairement, Bagesu, etc. (vol. IV) et de ce qui ne concerne que la religion des deux grandes : Bakitara ou Banyoro et Banyankole.

Le droit de celles-ci présente le même double caractère, dû au caractère composite de la société, que la religion. Pasteurs et agriculteurs, Bahuma et Bahera, ont deux droits suffisamment différents. Le phénomène semble même plus accusé chez les Banyankole. Mais il y a peut-être à cela une double raison. M. R. l'a mieux observé chez eux ; un peu surpris au premier abord, il a plutôt étudié chez les Bakitara l'ensemble des « coutumes du peuple », et les a mieux isolées chez les Banyankole, observés plus tard. D'autre part, tandis que la caste dominante des pasteurs de ces derniers a gardé son individualité et peut-être même son langage nilo-tchadien, celle des Bakitara semble, même au point de vue linguistique, fortement bantouisée. Il est possible que, dans ces deux cas, il y ait des variations assez fortes, et que leur étude détaillée, infiniment urgente, pourrait donner des résultats théoriques importants. Même, au point de vue linguistique comme aux autres, nous voyons bien : et ce que c'est qu'une société composite, et l'action encore évidente de ses deux substrats l'un sur l'autre ; ici, les vainqueurs s'étant assimilés aux vaincus, là, inversement, les pasteurs aux agriculteurs et artisans bantous. Sans compter que des coalescences du même type sont fréquentes dans l'histoire ; c'est sur ce modèle que, pour notre part, nous sommes tentés de concevoir, en particulier, l'union d'Israël et de Canaan et bien d'autres.

Les pasteurs nobles sont en effet des sortes de nomades, en perpétuelle transhumance, eux, leurs vaches, le Kraal où ils les enferment. Il semble qu'il y ait un Kraal par grande famille, en tout cas par chef (*Bakitara*, p. 69, *Banyankole*, p. 182). Ils ont des droits éminents sur les terres où ils paissent leurs troupeaux, mais au fond, assez vagues et relativement communautaires (*Bakitara*, p. 177), plutôt limités par leurs droits sur les serfs sédentaires que par la propriété des chefs pasteurs voisins. Les serfs, agriculteurs et artisans (forgerons, potiers, etc. ;

sur les corporations, v., dans les deux volumes, le chapitre ix) sont au contraire sédentaires, attachés au sol qu'ils tiennent des pasteurs, mais qu'ils cultivent indépendamment. Ils ont des maisons fixes — l'une de leurs corvées est d'ailleurs de construire les kraal des pasteurs. Le mariage diffère sensiblement suivant les castes. Même l'exogamie des clans est différente. En réalité, chez les Bakitara pasteurs, ce ne sont que les « sous-totems » qui la règlent, et non les interdictions des grands clans, à l'intérieur desquels on peut se marier, sauf dans les sous-clans. Au contraire, chez les agriculteurs de ce peuple, ce sont les clans qui sont exogames. Et ainsi de suite.

Les deux populations sont en principe endogames. D'ailleurs les cultes, les occupations et les castes ont entre eux des liens réels ; si les pasteurs se nourrissent presque exclusivement de leur laitage, c'est plutôt par orgueil que par religion. Les Bakitara ont de plus institué une caste intermédiaire, celle des Banyoro, dont leurs voisins, les Baganda, leur donnent à tous le nom (*Bakitara*, p. 13, p. 200, p. 56) ; cette caste peut épouser des filles de pasteurs et de leur classe ou de celle des serfs. Toutes ces sociétés évoluent évidemment vers le régime des castes.

Cependant la masse du travail de M. R. a porté sur une autre question : celle du pouvoir royal. Les faits nouveaux et extrêmement importants permettent de concevoir et l'organisation politique de l'Ouganda (v. Durkheim, *Année Soc.*, XII, p. 391) et celle de sociétés composites en général.

M. R. a, il est vrai, plutôt accentué, comme c'était son goût, et suivant la définition de Sir J. G. Frazer, le côté religieux des fonctions du roi (*Mugabe* chez les Banyankole et *Mukama* chez les Bakitara). Celui-ci est en effet, à la fois une sorte de Dieu vivant, avec ses sept huttes, ses tambours divins et ses lances sacrées (*Bakitara*, p. 75 sq., *Banyankole* p. 44 sq., etc. ; *Bakitara*, p. 90, culte de la lance royale, personnification du roi, cf. p. 109). Le roi est aussi une sorte de prêtre officiant, et vis-à-vis des dieux et vis-à-vis de ses ancêtres divinisés, mais surtout

vis-à-vis du troupeau sacré, qui lui est réservé, et auquel, de son côté, il se réserve (*Bakitara*, p. 118, *Banyankole*, p. 39 assez différent) ; il est enfin prêtre des régions, de la lune, de la bière, etc.

Il est entouré de ce que M. R. appelle assez joliment la « Sacred Guild », chefs des pasteurs, mais aussi ministres et grands officiers, et aussi grands feudataires ; le roi étant le seul des pasteurs entièrement sédentaire, et sa « guilde sacrée » faisant des séjours au moins temporaires à la cour, où ils visitent chaque jour le roi. Ce sont eux qui gouvernent pendant tout l'interrègne qui sépare la maladie du roi et la prise du pouvoir par son successeur ; et pendant lequel, chez les *Bakitara*, a lieu la remarquable mise à mort d'un roi provisoire (*Bakitara*, p. 130). La découverte de ce rituel a naturellement enchanté M. Frazer. La position des reines et surtout celle de la reine-mère est bien curieuse. La reine est toujours une sœur de père du nouveau roi, désignée par le « conseil », même si l'héritier du trône est déjà marié. Les observations que Durkheim fit à propos des droits de cette « guilde » sont confirmées ; le caractère mi-autocratique, mi-démocratique-féodal de cette organisation est bien net.

Sur l'intronisation des chefs (*Banyankole*, p. 55), sur l'administration de la justice par la cour et les chefs (*Bakitara*, p. 61 sq.) on trouvera de nombreux renseignements : les nomenclatures familiales (*Bakitara*, p. 18, *Banyankole*, p. 167) sont sujettes à caution, surtout la dernière, étrangement schématique, ressemblant à une traduction de l'anglais.

Sur les techniques agricoles et pastorales, sur les comptes économiques (en vaches), sur la guerre, la chasse, on trouvera aussi des informations précieuses ; mais même à ce propos, M. R. s'est plutôt intéressé aux rites, aux idées et aux droits qu'aux industries et aux arts.

M. M.

AJISAFE (A. K.). — *The Laws and Customs of the Yoruba People.*  
— London, Routledge ; Lagos, Nigeria C. M. S. Bookshop,  
1924, 97 p. petit in-16.

L'auteur est un indigène, un légiste qui s'est voué depuis 1906



à l'étude des us et coutumes de son peuple, en particulier de la nation des Egbos, une des grandes tribus Yoruba (golfe de Guinée). M. A. a sûrement un sens juridique très fin, et un sens non moins fin des termes de droit et anglais et yoruba. Le travail est vraiment utile et montre ce qu'on pourrait demander d'informations sociologiques à des indigènes entraînés à les donner. Le seul inconvénient est l'extrême désordre dans lequel tout est rangé — compromis curieux et évident entre l'enseignement du droit indigène et celui du droit anglais (ex. : division des fruits du sol en arbres vifs, récoltes et herbes, p. 6. cf. p. 8, n° 12). De même des expressions comme « free labour is compulsory » (p. 25) ne peuvent s'expliquer que par un effort malheureux, mais méritoire de traduction (il s'agit des corvées dues par les hommes libres).

Sur l'organisation domestique, sur le vrai droit egbo, des notations brèves sont importantes : la nomenclature est évidemment classificatoire, p. 2 ; la filiation est sûrement utérine, au moins quant au status ; et à côté, à l'intérieur du clan qui subsiste très fort, une famille d'agnats indivise est fort bien décrite (p. 4, p. 8, remarquable descendance en ligne utérine de certaines propriétés). Le mariage est, soit du type ordinaire, soit soumis aux règles musulmanes ; ne sont caractéristiques que la forme des paiements faits à la famille de la femme, et les tabous et étiquettes qu'ils entraînent (p. 55, p. 14, prosternation du marié devant tous les parents de la femme). La famille individuelle tend, elle, déjà vers le type patriarcal. Ainsi le mari peut se mettre en « gage » avec tous les siens, ou y mettre son enfant — mais la mère peut faire de même en certains cas (p. 71) et le frère aîné peut engager ses puînés.

Le gouvernement est bien décrit (p. 17 sq.) : les droits du roi, de la cour et des nobles, ainsi que la remarquable coutume du Kirikiri, méthode de déposition du roi et des chefs (mise à mort en certains cas, p. 36). Les biens de la couronne, de la « chaise », ici aussi symbole de la tribu, sont nombreux.

Le droit criminel (x, xiii, xvi) et le système des ordalies (xvii, xviii) sont précisément mais sommairement analysés. On dirait que A. lui-même croit à la divination. Le rôle des grandes confréries bien connues de Yoruba, Oro, Egungun, y apparaît considérable (v. une assez bonne description, p. 96, sq.).

Sur la propriété et la location du sol, sur les contrats, les procédures d'exécution, on trouvera aussi des indications qui prouvent le haut rang où est arrivé tout le droit des nègres de Guinée. Elles en font désirer d'autres.

Il est remarquable que A. ait cru nécessaire d'introduire dans son livre les règles concernant la religion, non seulement celles des sociétés secrètes, mais aussi les « Juju », la médecine, la divination, les rituels funéraires, les « oracles » du pays, p. 19, la fête des ignames. Il a tout à fait raison. En pays nègre, la religion fait partie du droit. Sans doute suit-il là des coutumiers, oralement transmis, qu'il serait capital de connaître, pour Yoruba, comme nous commençons à les connaître pour Ashanti, Fanti, etc. Il y a là un champ à moissonner.

MILNE (Mrs. Leslie). — *The home of an eastern clan. A study of the Palaungs of the Shan States.* — Oxford, Clarendon Press, 1924, 428 p. in-8°.

Cette étude vivante, concrète et précise, faite sans aucune arrière-pensée d'interprétation, mais dans le seul but de décrire, porte sur une tribu des Palaungs qui habite l'état de Tawnpeng, c'est-à-dire l'un des états chans situés à l'Est de la haute Birmanie et bordés par le Yunnan et le Laos. L'auteur a non seulement visité les Palaungs mais longuement vécu de leur vie et sympathisé avec eux. « Je ne suis ni théosophe ni spiritualiste, déclare-t-elle, et ma sympathie pour les Palaungs n'est pas due à ce que je partage leurs croyances, mais aux efforts que j'ai faits pour les comprendre en me plaçant autant que possible pour voir les choses à leur point de vue et non au point de vue européen ». Voilà bien spontanément pratiquée l'impartiale et objective méthode de dépersonnalisation recommandée par M. Lévy-Bruhl pour pénétrer la mentalité primitive. Le livre nous offre donc sur cette peuplade un précieux recueil de faits non déformés.

Après une courte introduction historique sur le passé des Palaungs, ces faits nous sont présentés sous une série de rubriques qui concernent d'abord la succession des âges de la vie humaine (première enfance, enfance, adolescence, rapports des filles et des garçons, mariage); puis la maison, le village, les cultures; puis les ordales, les charmes, médecines et présages; et enfin, séparées des faits relatifs aux âges de la vie, et associées à la religion, à la cosmogonie et aux rêves, les coutumes relatives à la naissance et à la mort. Il y a là un répertoire abondant de faits et coutumes qui ne saurait se résumer. Signalons simplement quelques traits caractéristiques de la mentalité palaung.

Ici comme ailleurs dans le monde primitif, toutes les coutumes se présentent non seulement comme des faits qui se reproduisent régulièrement dans des circonstances données, mais comme des faits à signification ou à conséquence mystiques. Ce mysticisme

lui-même vient de deux sources : d'une part du bouddhisme que ces peuples ont adopté et de l'autre d'un culte autochtone plus profond et plus ancien, un culte magico-religieux d'esprits sur lequel le bouddhisme est venu se greffer en réagissant naturellement sur lui. Les fêtes rituelles par exemple et les échanges de présents genre *pollatch* qui accompagnent l'imposition du nom à l'enfant et l'initiation ressortissent au culte des esprits. L'obligation de dédier au monastère l'enfant qui naît de parents ayant perdu leurs aînés se rattache au contraire à l'influence bouddhique.

Nous venons de faire une allusion au potlatch. Un trait particulièrement caractéristique et à propos duquel il serait intéressant d'approfondir les observations concerne certaines grandes fêtes, en train d'ailleurs de tomber en désuétude, et où intervient le grand *Pakkr*, oncle ou cousin utérin de l'enfant à initier. Il y a là tout un rituel sur lequel il est évident que le bouddhisme est venu réagir, mais où il est difficile de ne pas reconnaître un certain nombre des traits du *pollatch* nord-américain. Chaque pas important que l'enfant franchit vers l'âge d'homme est ainsi l'occasion de rites, de présents, et d'échanges de présents (voir en particulier la fête appelée *Prüh*, qui est tout à fait du type *Pollatch* et qui en outre est suivie d'échanges rituels de présents aux trois pleines lunes d'août, de septembre et d'octobre et de distributions de nourriture tout à fait analogues à celles que l'on rencontre dans le nord-ouest américain. Un trait remarquable également est le symbolisme usité dans toutes ces fêtes. L'échange de présents joue naturellement un rôle aussi dans le mariage et dans les relations issues de la communauté de village. A signaler également un important chapitre sur les coutumes relatives à la mort. Il est certain que pour l'interprétation, un travail délicat mais nécessaire serait à faire pour dissocier de l'apport du bouddhisme et des déformations qui en ont été la conséquence les survivances non bouddhistes des conceptions religieuses antérieures.

G. D.

CORREIA (Le P. J. A.). — **Le sens moral chez les Ibos.** — *Anthropos*, 1923-1924, XVIII-XIX, p. 880 sqq. (Intéressante discussion; v. p. 889 : « Chez nous tout est religieux, même nos marchés et nos repas. »)

COLUCCI (M.). — **Principii di diritto consuetudinario della Somalia italiana meridionale.** — Florence, Soc. ed. « La Voce », 1924, 282 p. in-8°.

E. — *Systèmes moraux et juridiques nationaux*

Par MM. L. GERNET, M. GRANET, H. HUBERT, H. LÉVY-BRUHL,  
A. MORET

FLINDERS PETRIE (W. M.). — **Social Life in Ancient Egypt.** — London, Constable, 1923, 200 p. et 1 pl. en couleur.

Ce petit livre, sans bibliographie ni références quelconques, est l'esquisse d'une œuvre considérable, qui s'intitulera *Sociologie descriptive de l'Égypte*. L'histoire des faits politiques est supposée connue. L'auteur groupe en six chapitres les principaux thèmes qui peuvent intéresser le sociologue. I. Le cadre de la société à travers les âges ; conditions de la vie qui caractérisent les tribus de chasseurs nomades, les clans de laboureurs sédentaires, l'organisation par villes. II. Administrations centrale et locale, où se concilient et se limitent les pouvoirs d'une monarchie absolue de droit divin, les freins d'une bureaucratie compliquée, et l'ambition de hauts fonctionnaires. III. Ce qui est reconnu légal et ce qui ne l'est pas, en prenant pour base la fameuse « confession négative » du Livre des Morts. IV. Mœurs et usages, d'après les conditions climatériques, choix des habitations, des vêtements, de la nourriture, du mobilier ; coutumes familiales, évoluant du matriarcat au patriarcat. V. Productions économiques et commerce. VI. Constructions civiles et militaires. Dans ces cadres très ouverts, l'auteur qui a retourné, au cours de sa glorieuse carrière d'archéologue, le sol entier de la vieille Égypte, a déversé une quantité prodigieuse de petits détails (un bon *index* permet de s'y retrouver). La permanence des conditions économiques dans la vallée du Nil est telle que les faits

modernes sont attestés aussi bien que les plus anciens. On lira cet exposé touffu avec un vif intérêt, à condition d'être averti des développements historiques que l'auteur, faute de place, a dû passer sous silence.

A. M.

AUBERT (L.). — **Le Code hittite et l'Ancien Testament.** — *Rev. d'hist. et de phil. relig.*, Strasbourg, IV, 1924, p. 352-370.

L'auteur compare les règles juridiques du Code hittite à celles de l'Ancien Testament, et aussi du Code de Hammurabi et du recueil des lois assyriennes. Il admet qu'une influence babylonienne s'est exercée très anciennement sur le droit hittite. Cette étude précise et minutieuse établit des parallélismes très utiles.

KOSCHAKER (P.) et UNGNAD (A.). — **Hammurabi's Gesetz.** Bd. VI. Uebersetzte Urkunden mit Rechtserläuterung. — Leipzig, Pfeiffer, 1923.

BRUNO (H.). — **La justice berbère au Maroc central.** — *Revue algérienne*, fév. 1923, p. 72-77 (Nouveau tirage d'une étude parue dans *Hespéris*, 1922, p. 185-192).

UBACH (E.) et RACKOW (E.), avec le concours de Kampffmeyer (G.), Stumme (H.) et Adam (L.). — **Sitte und Recht in Nordafrika** (*Quellen zur ethnologischen Rechtsforschung von Nordafrika, Asien und Australien*, t. I). — Stuttgart, Enke, 1923, XLII-441 p. in-8°.

M. Bruno recueille depuis plusieurs années les monuments de la littérature juridique des Berbères du Maroc central. Il existe, d'après l'auteur, une unité remarquable dans leurs institutions. Leur justice ne connaît ni magistrats ni hiérarchie judiciaire. La djemâa, ou assemblée de notables ou de délégués des familles, détient les pouvoirs administratifs et politiques du donar, mais ne possède pas à proprement parler d'attributions judiciaires. Son rôle n'est pas de juger mais de concilier les parties, contrairement à la vieille coutume kabyle relevée par Hanoteau et Letourneux. Un arbitre désigné d'un commun accord par les parties non réconciliées tranche les diffé-

rends par l'intermédiaire d'un amasaï, ou caution qui répond de l'exécution de la décision ; l'amasaï du demandeur est choisi par le défendeur et réciproquement.

De l'ouvrage de MM. Ubach et Rackow, on retiendra ici les informations sur les conditions d'existence, l'organisation sociale, le droit individuel et familial, le droit pénal et criminel de petits groupes sociaux, que les auteurs ont recueillies pendant la guerre auprès de prisonniers indigènes originaires des Ida ou Zal, des Ida ou Ziki, du Todgha. A vrai dire, il n'existe pas de dissemblance bien accusée entre les institutions sociales des semi-nomades du Maroc central et celles des sédentaires du Sud généralement connus sous le nom de Chleuhs et de Draoua. En particulier le droit de vengeance s'exerce dans le Todgha d'après une procédure en tous points pareille à celle qu'observent les Zemmours, les Beni Mtir, ou les Zayan. Les fonctions de l'amghar des igherman du Dads et du Todgha sont celles de l'âmel des oasis de l'Extrême-Sud ou de l'amghar ntouga des Berbères centraux. Ce qu'on appelle siba ou dissidence n'est que le retour aux anciennes coutumes auxquelles les Berbères soumis au Makhzen veulent rester fidèles. Et le gouvernement du Protectorat agit sagement en organisant la justice berbère sur la coutume et non sur le chrâa ou droit musulman.

Les travaux de M. Bruno, comme ceux de Ubach et Rackow, apportent une précieuse contribution à l'étude de la sociologie marocaine encore à ses débuts. A ce titre, ils méritent d'être signalés.

A. LAOUST.

GORÉ (F.). — Notes sur les marches tibétaines du Sseu-tch'ouan et du Yun-nan. — *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, XXIII, 1923, p. 319-398.

Les chapitres I à III (marches tibétaines du Sseu-tch'ouan, du Yun-nan — excursion à Ts'arong) intéressent surtout la géographie ; le chap. IV (p. 377-398) traite de la vie de famille, du mariage, des fêtes, de la propriété (impôts, corvée), de la religion. Bonne description de la maison : la femme y est maîtresse (les hommes ne s'occupent guère que de commerce). La polygynie

sororal, le mari venant habiter chez ses femmes, paraît plus fréquente que la polyandrie chez les agriculteurs : la dynastie des mères de familles soutient l'héritage qui est, en fait, indivisible. La polyandrie serait caractéristique des hauts pâturages.

M. G.

NOBUYHIKE HOZUMI. — *Il culto degli antenati e il diritto giapponese.* (Trad. di G. Castelli). — Milan, Hoepli, 1923, iv-13 p. in-8°.

WEISS (E.). — *Griechisches Privatrecht, auf rechtsvergleichender Grundlage.* I. — Leipzig, Meiner, 1923, xii-556 p.

M. Weiss a entrepris un nouvel exposé du droit civil grec (dont il affirme l'unité dans une espèce d'introduction qu'on voudrait moins brève ou plus démonstrative). Cet exposé doit avoir, particulièrement dans ce premier volume, un caractère systématique : il vise délibérément à restituer un *Rechtssystem*. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, et le seul énoncé des matières suffit à en indiquer l'intérêt : l'auteur traite successivement de la règle de droit — du sujet de droit — de l'acte juridique — de l'exécution forcée.

C'est d'abord l'étude des représentations les plus générales, qui sont aussi les plus anciennes — celles de *thémis* et de *dikè* notamment. Étude un peu rapide et qui, après les vues de Glotz, Hirzel, miss Harrison, Ehrenberg, n'apporte quelque chose ni de bien neuf, ni surtout de bien net. M. W. est plus à son aise sur un terrain où manœuvrent plus volontiers les purs juristes : la *loi* est l'objet d'un développement beaucoup plus copieux (p. 29-133) ; mais l'exposé s'engage assez souvent en des digressions qui restent étroitement historiques et ne sont pas suffisamment rattachées à une étude objective des représentations sociales. Il y a en revanche un effort pour préciser certains traits positifs de la législation (p. 30 sq. : la loi considérée comme prescription s'adressant aux différents ordres de magistrats ; p. 58 sq. : indistinction de l'organisation constitutionnelle et de la législation au sens strict).

Dans l'étude du sujet de droit, M. W. considère d'abord l'individu humain : et la notion de la personne lui paraît en définitive avoir pour centre la représentation de l'être physique ( $\sigma\omega\mu\alpha$ ). La capacité juridique, bornée à un cercle très étroit, est l'objet d'un chapitre spécial, ainsi que la succession juridique qui, suivant l'auteur, procède d'une idée fondamentale : celle du prolongement de l'individu dans sa descendance (p. 193).

Relativement à l'acte de droit, M. W. étudie d'abord, mais assez rapidement, certaines formes archaïques (comme le rite de la tradition d'une motte de terre, celui de la paumée, la procédure de la visite domiciliaire en cas de vol, etc. : p. 219-231). Il consacre de plus longs développements aux formes de publicité et à la pratique des archives pour finir par quelques observations sur les formes d'acte écrit.

La dernière section a naturellement un caractère plus concret : deux longs chapitres étudient l'exécution sur les biens et l'exécution sur la personne (la seconde tend à reculer devant la première, p. 454). On trouvera là, dans un exposé bien touffu il est vrai, une masse abondante de renseignements.

Il y a dans ce livre un gros effort et une grande érudition : sur bien des points, il fournit des indications utiles. Mais, avec cela, on ne peut guère hésiter à dire que c'est un livre manqué. A travers des développements discontinus, on ne sait trop, souvent, ce que l'auteur a entendu établir : il y a disproportion entre le résultat et les intentions qui s'affirment en façade (le droit comparé, aussi bien, ne joue qu'un rôle médiocre). Le fait est que les matériaux ne se prêtaient pas à une espèce de *Traité* comme celui qu'a voulu l'auteur. Mais c'est précisément d'avoir voulu faire un *Traité* qu'on peut lui faire reproche : on sent trop l'artificiel et la scolastique sous l'érudition, dans ce premier volume qui doit être à la base de toute une construction et dont l'ordonnance même a de quoi étonner. Car, en juxtaposant à l'étude du sujet et de l'acte de droit telle qu'il l'entend toute une partie relative à l'exécution, il est visible que M. W. se réfère à deux conceptions



inconciliables : dans l'une, la reconstitution d'un droit est reconstruction idéologique ; dans l'autre, l'élaboration scientifique doit procéder par analyse de l'expérience. Au fond, c'est la première qui prédomine ; mais faut-il répéter que l'ordre idéologique peut être désordre scientifique ? Comment l'interprétation ne souffrirait-elle pas notamment de ce qu'apparaît à point nommé un « concept de la personne » dont le moment n'est justifié que par une espèce de dialectique ?

Finalement, dans un domaine où la considération du développement historique et celle des notions collectives caractéristiques d'un milieu donné devraient avoir un rôle éminent et directeur, ce qu'on voit le moins paraître, c'est justement l'histoire et les croyances sociales. Sans doute, on trouvera des observations sur la « transcendance » de la loi et sur l'origine religieuse qui lui est attribuée ; mais elles ne nous font guère pénétrer dans la nature véritable de la loi primitive, et ce qui eût été plus fructueux, c'est plutôt une enquête sur les espèces oraculaires de la jurisprudence. Tel rite procédural aura été retenu ; mais n'est-ce pas simplement à titre de curiosité, s'il n'est pas mis en relation avec un état de société où il a sa raison d'être ? Les idées relatives à la puissance du mort seront prises un moment en considération ; mais leur lien avec la constitution de la famille n'apparaît pas. En bref, quand il n'est pas pur érudit, M. W. ne fait guère que construire dans l'abstrait. Le chapitre où il essaye de définir le sujet de droit en est un témoignage typique. Certes, il a la préoccupation d'emprunter des données à l'expérience ; mais, obsédé comme il l'est par l'idée d'un sujet individuel, c'est l'équivalent qu'il en recherchera : et, s'emparant de ce terme de *σῶμα* qui désigne parfois, dans le droit, l'individu, s'autorisant par surcroît de telle représentation homérique, il élabore une prétendue notion fondamentale dont tout le reste — y compris les procès faits aux animaux — se tirerait par une espèce de déduction ou de raisonnement analogique. Et, le concept obtenu, il n'hésitera pas à y rattacher la succession comme justifiée

par l'idée du prolongement de la personne, à l'encontre de ce que le droit successoral fait le plus clairement apercevoir et en dépit des diversités qui se manifestent suivant les bénéficiaires et suivant les objets de la succession.

On voit tout ce qui, d'après nous, éloigne M. W. d'une conception positive. Le cas est curieux, car l'auteur n'est pas dépourvu d'un certain sens réaliste, et on lui voit des accointances avec ce groupe qui, à la suite de Mitteis, a tracé vigoureusement son sillon dans l'histoire du droit. Comme œuvre « systématique », on aurait donc attendu tout autre chose.

L. G.

GIRARD (P. F.). — *Mélanges de droit romain. II. Droit privé et procédure.* — Paris, Soc. du Recueil Sirey, 1923, 430 p. in-8°.

Dans ce second volume de ses *Mélanges* (le premier, consacré aux *Sources*, ayant paru en 1912), l'illustre romaniste réunit un certain nombre d'articles parus depuis 1882 dans différentes revues ou recueils scientifiques, et ayant trait au droit privé et à la procédure. On y trouvera les études bien connues sur la garantie d'éviction, sur les actions noxales et sur les jurés de l'action d'injures. Mais le lecteur aura l'aubaine d'y trouver aussi un travail inédit, qui du reste se rattache à la première étude dont il forme en quelque sorte le complément. C'est une ample monographie de la plus ancienne forme de l'obligation de garantie incombant au vendeur : l'*auctoritas*. On trouvera dans cette nouvelle étude les hautes qualités d'historien et de juriste qui ont fondé la réputation universelle de l'auteur.

L.-B.

RAGUSA (V.). — *Le XII Table : Partie I.* — Rome, Soc. ed. Athenaeum, 1924, 323 p. in-8°.

BRYANT (Sophie). — *Liberty, Order and Law under native Irish Rule. A study in the Book of Ancient Laws of Ireland.* — Londres, Harding et Moore, 1923, xxiii-399 p. in-8°.

Mme Bryant nous donne un aperçu des six gros volumes d'*Ancient Laws and Institutes of Ireland*, qui ont commencé à paraître en 1865, au moyen de résumés, d'extraits judiciaires, d'extraits aussi des savantes introductions qu'y ont mises les

éditeurs. Elle insiste plus particulièrement sur le *Senchus Mor*, le plus ancien code, dont elle raconte assez longuement l'histoire, et, très justement, résume l'introduction ancienne qui pose assez bien quelques principes généraux du travail législatif dont il est issu. Le livre est intéressant et commode, mais c'est moins une œuvre de science qu'une œuvre d'édification destinée à montrer que l'Irlande avait su garantir sur son sol la liberté et l'ordre par la loi. Je signale à ce point de vue le dernier chapitre (*Law as Schoolmaster*), où elle indique que l'esprit d'une loi qui n'était pas punitive, mais réconciliatrice, ne pouvait manquer d'effet sur la moralité d'un peuple assez barbare, et que l'institution des pères nourriciers, dont la généralité n'est attestée que par la loi irlandaise, contenait le germe d'un système d'éducation capable de faire fructifier les effets bienfaisants de cette loi.

Mme Bryant semble avoir presque systématiquement évité de comparer la loi irlandaise avec d'autres systèmes juridiques. Elle invoque cependant le *dhârna* à propos du jeûne pratiqué contre les personnes sacrées à l'égard desquelles la saisie ne peut pas être appliquée. Elle compare ailleurs la procédure romaine du *Sacramentum* à la procédure irlandaise en matière de revendication de propriété, faite comme elle d'actes symboliques. C'est à peu près tout ce qu'elle s'est permis.

La loi irlandaise n'est pas une loi, à proprement parler. Le *Senchus Mor* l'a sanctionnée d'une double autorité publique pour en changer le caractère. Tout s'y ramène à des contestations entre familles et individus, apaisées par des arbitres, où la société n'intervient que par sa présence pour imposer l'arbitrage ou sanctionner la procédure. Les jugements des arbitres n'ont de sanctions que morales. La loi est un recueil de décisions, plus ou moins bien classées et, naturellement, de dates diverses.

Le grand principe juridique et moral de cette législation, c'est l'honneur. Mme Bryant l'a vraiment bien montré dans son résumé de l'Introduction du *Senchus Mor*. Elle aurait pu montrer que l'honneur

s'acquerrait, que les gens en changeaient et qu'il y avait dans la société irlandaise une concurrence d'honneur, que nous commençons à bien connaître ailleurs, et qui fut dans les sociétés celtiques un des principes de leur évolution.

La loi irlandaise reflète l'image d'une société de type plus ancien que les lois anglo-normandes qui l'ont supplantée. C'est une société tribale. La structure de la famille (c'est une grande famille) tient une place considérable dans les textes. Ils sont malheureusement pleins de contradictions. Mme Bryant s'en tient au commentaire des éditeurs. Nous attendrons donc une autre occasion pour parler ici de la famille irlandaise. Une des raisons de l'obscurité des textes, outre le long espace de temps sur lequel il faut les échelonner, est que la famille a servi de cadre à toutes sortes de groupements composites soit d'étrangers, soit de dissociés, qui sont des communautés de village ou des confréries de métiers. La situation de la femme, d'autre part, était complexe et a beaucoup changé. Il y avait (Mme Bryant ne l'a peut-être pas assez marqué) plusieurs espèces de mariages. La femme irlandaise gardait dans tous les cas une grande indépendance à l'égard de son mari et de sa famille. Le groupe matrimonial était des plus fragiles.

Mme Bryant a fort bien marqué l'importance des différents types de tenures. En dehors de la terre tribale divisée entre les grandes familles, il y avait des biens affectés à certains dignitaires et d'immenses communaux où paissait le bétail. Les apanages, l'appropriation des communaux, l'élevage de vastes troupeaux ont créé, à côté de la propriété tribale, des propriétés individuelles qui se présentent à certains égards comme des propriétés féodales. Les grands propriétaires ont eu des tenants; le roi pouvait imposer ces tenures. Mais les tenures ont été presque exclusivement, en Irlande, des tenures en bétail.

Le chapitre qui paraît le plus original est le chapitre vi qui traite de l'adaptation de l'Église à la constitution irlandaise. Saint Patrick reçut des

tenures domaniales; il constitua ses adhérents en familles ou en groupes de pupilles. Les églises locales se constituèrent de la même façon. Elles firent partie des tribus au milieu desquelles elles opéraient. La dévolution des charges s'y pratiquait suivant les règles usuelles. Les précautions prises en matière de dons à l'Église me font penser qu'en Irlande, comme dans le pays de Galles, les pères de famille étaient tentés de soustraire au patrimoine familial des biens dont l'Église, apparente donataire, réservait la tenure et la propriété réelle à leurs enfants.

H. H.

**FRITZLER (K.). — Zwei Abhandlungen über altrussisches Recht. I. Die sogenannte Kirchenordnung Jaroslaw, ein Denkmal russisch-germanischen Rechts. — II. Die fürstliche Erbfolge im alten Russland. — Berlin-Leipzig, Neuner, 1923, 188 p. in-16.**

Dans le premier de ces écrits académiques, l'auteur examine un important document de droit ecclésiastique connu sous le nom d'Ordonnance de Jaroslaw. Il en localise la première rédaction dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle et donne le commentaire de ce texte qui a beaucoup de traits communs avec les pénitentiels de l'Église d'Occident.

Le second travail est consacré à l'étude des règles de la succession à la dignité princière dans la Russie ancienne. L'auteur s'élève contre la théorie courante, suivant laquelle la dignité se transmet de frère à frère, passant de l'aîné au plus jeune (système qu'on peut rapprocher de la *tanistry*). Pour M. Fritzler, le droit ancien serait au contraire basé sur la vocation héréditaire des enfants; même le privilège de primogéniture n'aurait fait son apparition que très tard.

H. L.-B.

**GOLDMANN (Emil). — Beiträge zur Geschichte des Fränkischen Rechts. I. Teil. — Wien und Leipzig, Deuticke, 1924, 62 p. in-8<sup>o</sup>.**

Sous ce titre, M. Goldman réunit huit études de longueur et de portée inégales, mais qui témoignent toutes d'une grande pénétration et d'une connaissance approfondie du sujet. Il s'attache à dissiper quelques-unes des innombrables obscurités dont est encore entouré pour nous le droit de la période franque. Je ne le suivrai pas dans le détail, mais tiens à relever ici que si l'auteur est parvenu, sur quelques points, à des résultats vraiment nouveaux, c'est qu'il a pris soin de ne pas séparer les phénomènes juridiques des représentations collectives. Son attention s'est

portée, notamment, sur les pratiques de sorcellerie, si florissantes à l'époque de la rédaction des lois franques, et cela lui a permis de donner une explication séduisante de certaines expressions ou institutions qui étaient jusqu'alors demeurées obscures, par exemple, le *Farfalius*, du décret de Childebert II de 596 (p. 1-12), le rite de la *fortis-familiatio* exposé au titre LX de la loi salique (p. 18-43), la *terra condemnata* de la même loi (p. 53-55).

H. L.-B.

**BARTELS (P.). — Deutsches Rechtsleben in der Vergangenheit.**  
— Hamburg, Hanseatische Verlagsanstalt, 1924, 55 p., in-8°.

Brochure de propagande destinée à exalter le sentiment du droit chez les Allemands d'aujourd'hui au moyen d'exemples tirés de leur passé, et choisis notamment dans le folk-lore et les coutumes médiévales.

**PETERKA (O.). — Rechtsgeschichte der Böhmischen Länder. —**  
**I. Geschichte des öffentlichen Rechts und die Rechtsquellen**  
**in vorhussittlicher Zeit.** — Reichenberg, Stiepel, 1923, 183 p.  
in-8°.

C'est là le premier volume d'une histoire du droit tchèque qui est sans doute le premier exposé synthétique de ce genre. Ce tome, consacré au droit public, nous mène jusqu'à la guerre des Hussites. Il est bien informé, clairement composé, facile à lire.

On ne peut s'empêcher d'observer, à ce propos, combien pour le moyen âge sont artificielles ces divisions de l'histoire du droit que l'on cherche à faire coïncider tant bien que mal avec les limites territoriales d'un État moderne. A cette époque, il n'y a pas un droit français allemand, tchèque, etc... Il y a, tout au moins pour le droit public, un droit préféodal, suivi d'un droit féodal, qu'il y aurait tout avantage à étudier dans leur ampleur. On répondra qu'il faut se borner dans l'espace — et c'est peut-être, en effet, une nécessité pratique. Mais rien ne prouve que les frontières des États — simple manifestation d'une domination politique — soient une division adéquate à ces phénomènes juridiques et sociaux. Il reste en tout cas que des mouvements d'une grande généralité comme le mouvement communal (sur lequel M. Peterka nous donne pour la Bohême, p. 66-68, des indications intéressantes) ne sauraient se comprendre que s'ils sont saisis dans leur ensemble, et non par fragments.

H. L.-B.

**DEL GIUDICE (P.). — Storia del Diritto Italiano. Volume I. Parte**  
**Prima. Fonti, Legislazione e scienza giuridica della caduta dell'**  
**impero romano al secolo decimoquinto, di E. Besta. — Volume**  
**II. Fonti, Legislazione e scienza giuridica del secolo decimo-**  
**sesto ai giorni nostri, di Pasquali del Giudice. — Milano, Hoepli,**  
**1923, 2 vol. xvi-452 et viii-409 p. in-8°.**

Cette nouvelle histoire du droit italien, qui paraît devoir remplacer l'ouvrage consciencieux, mais vieilli de Pertile, est conçue sur un plan très vaste et comprendra un assez grand nombre de volumes. Ceux qui viennent de paraître sont relatifs aux sources et sont écrits, le premier par M. Besta, la second par M. del Giudice. Encore, des deux tomes dont est composé le premier volume, le premier seul est publié. Il faut donc remettre son analyse au jour où il sera complété, mais il convient de signaler dès à présent l'exceptionnel intérêt qu'il présente pour l'histoire des sources tant germaniques que romaines du haut moyen âge. Quant au volume II, il traite d'une époque où les textes, mieux connus, prêtent moins à controverse. Il constitue un excellent répertoire de la législation et de la science juridique en Italie aux époques moderne et contemporaine.

H. L.-B.

VON RAUCHHAUPT (Fr. W.). — *Geschichte der spanischen Gesetzquellen von den Anfängen bis zur Gegenwart.* — Heidelberg, Winter, 1923, x-319 p. in-8°.

Pour la période ancienne, notamment pour les lois wisigothiques, l'ouvrage est manifestement insuffisant. L'importante question de la date de l'*Antiqua*, par exemple, est traitée superficiellement et sans qu'il soit tenu compte des travaux récents. Pour la période plus récente, étant incompétent, je me bornerai à renvoyer au compte rendu d'un maître en histoire du droit espagnol, M. Ernst Mayer qui, dans la *Zeitschrift der Savigny Stiftung* (Germanistische Abteilung), t. XLIV (1923), p. 355, refuse toute valeur à l'ouvrage de M. von Rauchhaupt.

H. L.-B.

MARIGN (M.). — *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.* — Paris, Picard, 1923, x-562 p. in-8°.

Un dictionnaire ne s'analyse pas. Celui-ci est tout autre chose qu'un ouvrage hâtif de vulgarisation. De chacune des principales institutions publiques et privées de l'ancien régime, il nous est donné ici une description sommaire sans doute, mais claire, précise et fidèle. Des indications bibliographiques plus abondantes auraient pu, semble-t-il, sans alourdir l'ouvrage, augmenter encore l'utilité de cet excellent instrument de travail — dont le besoin se faisait vivement sentir.

H. L.-B.

*Les transformations du droit dans les principaux pays depuis cinquante ans (1869-1919). Livre du cinquantenaire de la Société de législation comparée.* — Paris, Libr. génér. de droit et de jurisprudence, t. I, 1922, 348 p. in-8°; t. II, 1923, 388 p. in-8°.

Monographies de valeur sur le droit belge (public, social); canadien (civil, commercial); albanais; grec (civil, social);

finlandais (public, civil, social) ; suisse (public, civil) ; français (administratif, maritime) ; anglais (privé) ; brésilien (civil) ; bulgare ; espagnol (privé) ; hollandais (privé, législation du travail) ; italien (privé) ; japonais ; norvégien ; polonais (politique) ; roumain ; serbe (civil) ; suédois (privé, public) ; sur les droits d'auteur ; sur la législation relative aux classes moyennes.

P. F.

### III. — L'ORGANISATION DOMESTIQUE ET MATRIMONIALE

#### A. — *La Famille*

Par MM. P. FAUCONNET, J. GERNET, H. LÉVY-BRUHL, M. MAUSS

**MALINOWSKI (Br.). — The Psychology of Sex and the Foundation of Kinship in Primitive Societies. — *Psyche*, IV, 2, 1923, p. 98-128.**

Il faut attendre, pour exposer la théorie de M. M., son livre *Sexual Life of Savages*, qui comprendra, outre une description de la vie sexuelle et du mariage dans la civilisation est-néo-guinéenne (Massim, îles Trobriand, etc.) une « analyse théorique de l'Érotique primitive ». Bien que nous souhaitions de voir très vite les faits publiés et que nous n'approuvions guère ce mélange de la théorie à l'observation, nous estimons tant l'ensemble de l'œuvre de M. M. que nous respectons son dessein.

Au surplus, il calme notre impatience en nous transmettant tout de suite à nouveau (cf. le précédent article : *Baloma, J. R. A. I.*, 1916, p. 409) la plus importante de ses découvertes aux Trobriand : celle de ce qu'on a appelé la « parenté miraculeuse » régulière. Rapprochée du fait signalé par M. Rattray à Ashanti, cette parenté perd peut-être de son caractère miraculeux, on le verra.

Les Trobriandais ignorent la vertu séminale du liquide masculin, et même son origine testiculaire ; ils croient qu'il vient des reins, excités par les yeux. Les éjaculations féminines ne sont non plus pour rien dans la naissance. Ce que la femme fournit au fœtus, c'est son sang et sa chair, puis son lait (p. 99).



La vraie cause de la naissance c'est l'arrivée, le dépôt par un esprit dans la tête de la femme (ou le vagin) d'un esprit de mort rajeuni, régénéré, qui vient se réincarner. M. M. a trouvé de nombreuses versions de ce mythe. Cet esprit, cet enfant, pénètre dans le ventre, arrête les menstrues et se nourrit. Cette théorie est suivie dans la pratique, la morale, les mythes. Chose remarquable, par une erreur évidente, elle est étendue aux animaux : aux truies (p. 117) dont on ignore qu'elles sont fécondées par les verrats sauvages, les porcs domestiques, remarque-t-on, étant tous castrés. En tout cas la notion de « père » est « purement sociale ». Il est celui que le mariage fait tel. Un enfant issu hors mariage n'a ni moralement, ni physiquement de père (p. 119). Il est d'ailleurs mal vu. Cependant le père n'est pas sans relation physique avec son fils ou sa fille : il les « moule » après cette conception où il n'est pour rien. Ils lui ressemblent. Et tandis que c'est une insulte de dire à quelqu'un qu'il ressemble à sa mère ou à son frère (de mère), c'est une flatterie et un devoir de le considérer comme ressemblant à son père.

Il est trop tôt pour faire la théorie de ces faits extrêmement importants. Une pareille expression mythique de la nature purement sociale, pas du tout physique, du mariage eût certainement frappé Durkheim. Mais, sans doute, malgré l'extrême ressemblance de ces modes de représentation de la double parenté avec les modes arunta (Australie centrale), il eût refusé — comme pour ceux-ci — de les considérer comme primitifs. C'est par un abus de mots qu'on appelle de ce nom les Trobriandais. De même, parmi les peuples australiens, les Aruntas sont sûrement de ceux qui ont le plus évolué à partir de la souche originaire, s'il en fut. Reconnaissons la valeur de la découverte de M. M. Elle a probablement une valeur générale ; elle inspirera, comme celle de M. Rattray, des observations nouvelles et urgentes qui décèleront de ces faits en beaucoup de sociétés où on ne les soupçonne pas. On y verra très souvent une double parenté : par le sang — en ligne utérine — et par l'esprit en ligne masculine. A cet égard les

faits de M. M. sont très directement apparentés à ceux de M. Rattray.

Ce rapprochement nous mène d'ailleurs à une hypothèse. Sans doute ces deux groupes de faits s'interprètent-ils comme les faits Arunta (Durkheim l'avait aperçu à propos de ceux-ci) par la prédominance du clan local. Celle-ci est bien marquée aux Trobriand, comme elle semble à Ashanti, comme elle l'est chez les Arunta, par l'existence de lieux déterminés d'émanation des âmes à réincarner et par la ligne strictement masculine où elles se réincarnent.

Nous n'avons pas ici la place de plus nombreux commentaires, pour lesquels il vaut mieux d'ailleurs attendre l'ouvrage complet. Qu'il nous soit permis cependant de noter deux choses. La part qui est reconnue au *mari*, après la conception prouve, à notre avis, qu'il y a là non pas une notion de la parenté miraculeuse et d'un mariage purement juridique, mais — sauf les cas de miracle proprement dit — une notion de la descendance masculine réelle, physique, autrement imaginée, voilà tout. Ensuite toutes ces notions de l'origine de l'âme, de l'individu pour mieux dire, ont toujours été obscures, et le sont encore dans nos religions à nous. L'Église catholique est aussi embarrassée que les sages Trobriandais pour expliquer pourquoi une âme n'est pas créée à chaque union d'un couple. Et nous avons bien souvent signalé ici cette réincarnation des âmes dans le clan, en particulier suivant les séries des prénoms et les générations des ancêtres (3 ou 5 en particulier). Le système est plus général qu'il ne paraît.

A la lumière de cette observation on peut, peut-être, expliquer deux règles qui préoccupent M. M. : si l'on ne peut dire à quelqu'un qu'il ressemble à sa mère ou à son frère (de mère), c'est que c'est insinuer qu'il n'y a en lui point d'âme, qu'il n'y a que du sang; dire qu'il ressemble à son père, c'est marquer et la vigueur de cette âme réincarnée, et la légitimité de cette réincarnation, et l'estimable part que le « père » a prise sinon à cette réincarnation, fait des esprits, du moins à la gestation et à l'élevage de l'enfant.

M. M.

SELIGMANN (B. Z.). — *Studies in Semitic Kinship*. — *Bull. of the School of Oriental Studies, London Inst.*, 1923, III, I, p. 51-58 ; 1924, III, II, p. 264-280.

Mrs. Seligmann, collaboratrice et associée de son mari, M. C. G. S., est elle-même une des personnes qui ont fait le plus avancer l'ethnographie dans ces dernières années. Les découvertes qu'elle a faites chez les Sémites (ou Sémito-Hamites, ou Hamites sémitisés) du Tigre (côte de la mer Rouge) sont appelées à un certain retentissement. Les Beni-Amer ont eu certainement une descendance utérine, et une nomenclature classificatoire : le frère du père est appelé père, et ses enfants s'appellent également frères et sœurs.

Mrs. S. est partie de là pour reprendre la question controversée des formes primitives de la famille dans le monde sémitique. Il nous semble qu'elle a démontré un premier point : une ancienne nomenclature de parenté classificatoire a laissé une trace importante : le nombre et la variété des parents qui portent les noms qu'on traduit communément par mère, père et beau-père (p. 55 sq.). Les explications de ce fait que tente Mrs. S. sont-elles bien claires (p. 64), bien nécessaires? Quant à nous, nous n'avons aucune difficulté à admettre qu'en pays sémitique, comme ailleurs, le dernier système de nomenclature individuelle est un concentré de la nomenclature classificatoire et non pas un « développement », comme Rivers s'exprimait assez mal et comme Mrs. S. s'exprime à sa suite. — Le deuxième article est au fond une critique de la théorie du mariage entre cousins « croisés » (fils de sœur avec fille de frère par opposition à fils de frère-fille de sœur, « orthocousins »), dont Sir James G. Frazer a tenté l'exposé à propos, précisément, des mariages légendaires des patriarches (*Folklore in the Old Testament*, II, p. 95 sq.). Mrs. S. en fait remarquer la rareté dans l'Israël de la légende et chez les autres vieux Sémites. Au contraire, le droit à une épouse est exercé par le fils sur les veuves de son père, par l'oncle sur sa nièce,

par un fils de frère (p. 272), le lévirat étant une autre affaire (p. 277). Sur ce point, la description de Mrs. S. paraît plus juste que celle de Sir James. Mais il nous semble qu'il n'y a pas lieu de beaucoup insister. On exagère en Angleterre les remarques concernant les patriarches et toute la théorie des « cross-cousins ». N'importe quelle règle d'exogamie de clan (en ligne utérine ou féminine, peu importe) et d'endogamie par génération, oblige au mariage entre cousins croisés. La disparition de ce mariage ne prouve pas que ce premier type de famille n'a jamais existé dans ces sociétés. Il est justement un des premiers à disparaître dès que la famille d'agnats apparaît fortement, dès que le clan ne se conçoit plus lui-même que vaguement comme une espèce de famille. La plus ancienne famille sémitique avait déjà brisé ces liens de l'ancienne exogamie de clan et de l'ancienne endogamie par générations. C'est évident.

M. M.

ALBERTOMI (A.). — *L'apokèryxis. Contributo alla storia della famiglia (Seminario giuridico della R. Università di Bologna, VI).* — Bologna, 1923, XII-120 p. in-8°.

*L'apokèryxis* est une institution de l'ancien droit grec dont nous savons seulement qu'elle consiste dans une répudiation solennelle du fils par le père, et qu'elle a lieu pour fautes graves. Elle a persisté très tard : et nous la connaissons surtout, maintenant, par deux documents papyrologiques du VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. où nous voyons qu'à l'époque byzantine elle continue à s'accomplir, comme son nom l'indique, par la voix du héraut, à quoi se joint la procédure de l'affichage ; qu'elle requiert une cause justifiée et l'homologation du magistrat ; qu'elle est soumise à certaines formes caractéristiques (acte écrit, serment, etc.) ; qu'elle a pour effet de rompre les liens de parenté et d'exclure le coupable de la succession paternelle, réserve faite du droit à la Falcidienne.

Le présent mémoire n'ajoute rien d'essentiel à

notre connaissance de l'institution. Il a l'intérêt d'en présenter un tableau historique d'ensemble et, parfois, de mettre au point notre documentation. Dans un premier chapitre, un peu rapide et touffu à la fois, l'autorité paternelle du droit grec est opposée à la *patria potestas* du droit romain ; elle s'exerce dans un sens exclusivement disciplinaire, et l'exhérédation a pour condition obligatoire l'exclusion de la famille (p. 47 sq.).

Cette *abdicatio* apparaît comme une institution originale, que le droit romain n'a pas réussi à extirper, qui a persisté dans la coutume populaire jusqu'à nos jours (p. 119), et qui, du reste, n'est pas particulière à la Grèce : on la retrouve par exemple dans le Livre de droit syro-romain ; mais elle apparaît déjà dans le code de Hammurabi (ajoutons maintenant : dans les lois des Hittites). C'est une constatation curieuse, que celle de cette vitalité et de cette extension.

L. G.

HAUSSOULLIER (B.). — Une loi grecque inédite sur les successions « *ab intestat* ». — *Revue historique de droit fr. et étr.*, 1923, p. 515-553.

La loi en question, découverte sur un parchemin, remonterait à l'époque d'Alexandre et aurait été destinée à une colonie macédonienne de la vallée de l'Euphrate. M. H. en donne une excellente édition.

Si le défunt n'a pas de postérité par le sang ou par adoption, le premier appelé est le père ou la mère ; le second rang est formé par les oncles paternels (du moins suivant une interprétation plausible) ; les frères consanguins ne viennent qu'au troisième rang ; on passe ensuite à la parentèle de l'aïeul (l'aïeul y compris) ; à défaut, la succession est recueillie par le roi. Ce droit successoral présente une physionomie à part, et nous donne l'impression d'une structure familiale différente de celle que nous connaissons pour certaines cités grecques. M. H. croit pourtant y trouver une confirmation à la thèse de Mitteis sur la nature essentiellement grecque du

« droit oriental » : la chose nous paraît douteuse. Il y a d'ailleurs des analogies à signaler entre la loi nouvelle et le livre de droit syro-romain.

L. G.

CALDERINI (A.). — *La composizione della famiglia secondo le schede di censimento dell' Egitto romano.* — Milano, Societa editrice « Vita e Pensiero », 1923, 57 p. in-8°.

Dans cet intéressant travail, M. Calderini nous expose les informations que nous donnent, sur la composition de la famille dans l'Égypte romaine, les recensements exécutés de 14 en 14 ans, sur l'ordre des empereurs, de l'an 6 à l'an 187, tels que l'état de notre documentation nous permet de les connaître. Cette documentation est assurément très incomplète. Elle n'est pourtant pas négligeable, se composant à l'heure actuelle de 122 fragments de papyrus d'étendue et de provenance diverses, et portant sur 460 individus.

L'unité de recensement est la maison, telle qu'elle est habitée, c'est-à-dire comprenant généralement le chef de famille avec sa femme, les enfants non mariés et les esclaves.

Nous nous trouvons posséder ainsi indirectement des données sur le régime de la propriété, qui est généralement du type individuel. Exceptionnellement on trouve plusieurs enfants mariés habitant ensemble.

La famille est patriarcale, et le lien familial paraît assez fort.

Sur les 460 individus recensés, on compte 260 hommes et 200 femmes. Leur proportion varie suivant les âges : de 0 à 10 ans, et à partir de 40 ans les mâles l'emportent, au contraire de 10 à 40 ans il y a à peu près égalité.

Une grande partie de la population mâle recensée (46 pour 100) est âgée de moins de 20 ans. M. Calderini paraît s'en étonner. Cela ne s'expliquerait-il pas aisément par le fait que le recensement ayant lieu par maisonnée doit comprendre les enfants et les jeunes gens restés au foyer et un seul adulte mâle, en principe ?

L'âge des mariages est très précoce. On trouve un cas de paternité à 12 ans. Les maternités au-dessous de 18 ans ne sont pas rares.

En général il y a une notable différence d'âge entre les époux, particulièrement accentuée, semble-t-il, en cas de mariage consanguin. Ces mariages consanguins sont fréquents, notamment les mariages entre frères et sœurs. Nos documents nous en présentent 13 cas. Ils paraissent assez peu féconds, ces 13 unions n'ayant donné naissance qu'à 14 enfants recensés. (Il est vrai qu'il y faut ajouter un nombre indéterminable d'enfants non recensés.)

Sur la polygamie nos papyrus sont peu explicites. Sans doute n'est-elle pas prohibée, mais semble peu répandue.

H. L.-B.

FALLETTI (L.). — **Le retrait lignager en droit coutumier français.** — Paris, Presses Universitaires de France, 1923, 526 p. in-8°.

Voici une bonne monographie d'une institution intéressante pour le sociologue à plus d'un titre. Il s'agit, comme on sait, du droit reconnu aux membres de la famille du vendeur de prendre pour eux le bien aliéné en remboursant le prix à l'acheteur. Avec une érudition de bon aloi, M. Falletti examine le retrait lignager sous tous ses aspects et le suit depuis ses origines jusqu'à sa disparition, sous la Révolution. Il note fort bien (p. 162 ss.) comment l'institution, menacée aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles par la renaissance des idées individualistes et l'influence du droit romain ressuscité, ne se maintint que par une sorte de transformation interne : le retrait lignager a désormais pour fondement, non plus l'ancienne notion de copropriété familiale, mais des préoccupations d'ordre aristocratique : le souci du maintien des richesses dans les familles pour permettre à celles-ci de tenir leur rang dans l'État.

Les origines du retrait sont moins nettement tracées. Pour l'auteur, si je l'entends bien, le droit de la famille aurait été en s'accroissant pour atteindre

en quelque sorte son apogée au XIII<sup>e</sup> siècle. Les choses ne m'apparaissent pas ainsi. Il semble, au contraire, que l'époque franque et le haut moyen âge aient connu un régime où l'aliénation individuelle et libre n'existait pas, de telle sorte que l'autorisation des membres de la famille (*laudatio parentum*) était obligatoire pour celui qui voulait se mettre à l'abri d'une réclamation ultérieure. Le retrait lignager n'est autre chose qu'une réglementation dans un sens restrictif de ce droit des parents : non seulement ils sont astreints à attaquer la vente dans un certain délai, parfois fort court, mais ils ne triompheront de l'acheteur qu'à charge de lui rembourser le prix et les coûts du contrat, condition dont il n'était nullement question à l'époque antérieure.

H. L.-B.

A. GEMELLI. — *Origine de la famille*. Trad. fr. de R. Jolivet. — Paris, Rivière, 1923, III-188 p. in-16.

C'est presque exclusivement du mariage, et non de la famille, qu'il est question dans cet opuscule. Le R. P. Gemelli pense avec raison que les théories de Bachofen, de Morgan, de Mac Lennan, de Lubbock, émises vers 1870, sont aujourd'hui dépassées, et que la promiscuité primitive, le matriarcat, etc..., ne sont pas des faits scientifiquement établis. Il rendrait service en donnant, dans un livre bref et élémentaire qui nous manque, l'exposé critique de ces théories caduques et des résultats plus solides des recherches ethnologiques ultérieures. Encore faudrait-il que cet exposé ne fût pas tendancieux. Ce n'est malheureusement pas le cas. Les théories combattues sont présentées comme une machine de guerre montée contre la conception chrétienne d'une Révélation primitive. Ce sont des préjugés socialistes, matérialistes, monistes, positivistes qui auraient faussé la science ; le livre s'ouvre par une attaque contre Bebel et Engels et s'achève par cette affirmation : que l'ethnologie scientifique ne prête pas son appui aux partisans du divorce. Les travaux du P. Schmidt fournissent à l'auteur les éléments de sa théorie positive. Les peuples primitifs de la terre seraient les Pygmées et les Pygmoïdes, dont il faudrait rapprocher certaines tribus du sud-est de l'Australie et du Brésil oriental. Or, chez ces vrais « primitifs », le mariage est fondé sur l'amour et la sympathie ; la monogamie est stricte ; le mariage est indissoluble ; la femme est l'égale de l'homme ; la morale sexuelle est très pure ; la condition des enfants est excellente. C'est chez des peuples dégénérés qu'on observe les faits, scandaleux pour la conscience morale, sur lesquels les évolutionnistes



ont bâti leurs théories. Il y a eu régression, et non évolution. S'il arrive que quelques-uns de ces faits se rencontrent exceptionnellement chez les Pygmées, la cause en est dans l'influence délétère des peuples voisins. Les références données par l'auteur sont nombreuses, mais elles ne peuvent fournir à un lecteur non informé une idée exacte du mouvement des recherches ethnologiques. La véritable position d'un Westernarck, d'un Frazer, d'un Rivers, d'un Durkheim, malgré des citations assez nombreuses, y demeure inintelligible. Les deux derniers chapitres, sur le totémisme, doctrine « qui fut imaginée pour expliquer l'origine des divers faits sociaux », et sur l'exogamie, ne permettent même pas d'entrevoir l'importance et la signification des faits.

P. F.

DUPRAT (G. L.). — **Le lien familial. Causes sociales de son relâchement.** — Paris, Alcan, 1924, vi-268 p. in-8°.

La fonction familiale étant une de celles que semble comporter tout organisme social, comment peut-elle être remplie le plus normalement dans nos sociétés? La solution traditionaliste est irrecevable : elle confond le lien familial avec telle forme historique de l'institution domestique, que l'évolution sociale condamne à disparaître. Le principe moral de la famille, c'est le devoir pour chacun de perpétuer l'élan vital transmis par les ancêtres : parenté spirituelle avec le passé, élan vers l'avenir, tels sont ses deux fondements psychologiques. Il semble bien que le but de l'auteur soit de montrer comment ce principe, qui est l'essentiel, peut être sauvé, à condition qu'on le distingue de l'accessoire, institutions caduques, modes, parmi tant d'autres, de la solidarité familiale, auxquels il importe de ne pas sacrifier cette solidarité elle-même. Les principaux chapitres énumèrent les diverses causes de l'affaiblissement du lien de famille et les moyens de le resserrer. Écrits en réponse à une question posée par l'Académie des Sciences morales, ils ont été couronnés par elle.

P. F.

FRAZER (J.). — **Les origines de la famille et du clan.** (Trad. de Pange). — Paris, Geuthner, 1923.

KRÄMER (A.). — **Die Entstehung der Familie vom totemistischen Standpunkte.** — *Zeit. f. Ethn.*, 1923, p. 41 sqq.

MACLEAD (W. C.). — **On the Significance of Matrilineal Chiefship.** — *American Anthropologist*, 1925, XXV, p. 495-524.

Étude générale assez désordonnée des cas (Afrique, Indochine, Amérique du Nord) de transmission de la chefferie par les femmes, et de chefferies féminines. L'auteur se donne une grande peine à classer ses faits suivant la nomenclature de M. Lowie, et à démontrer que la chefferie féminine ne peut naître que d'un clan (*sic*) utérin.

M. M.

HOCART (A. M.). — *The uterine Nephew.* — *Man*, 1923, n° 4.

En particulier Fijien. Propose à nouveau son explication très intéressante de la supériorité du neveu utérin sur son oncle.

BRYAN (A. T.). — *The Zulu Family and State Organization.* — *Bantu Studies*, 1923, II, p. 47-51.

SPECK (F. G.). — *Algonquian Influence upon Iroquois Social Organization.* — *American Anthropologist*, 1923, XXV, p. 219 sqq.

Cas de la tribu Iroquoise des Oka qui a adopté un certain nombre d'institutions algonquines.

SHIROKOGOROFF (S. M.). — *Social Organization of the Manchus. A Study of the Manchu Clan Organization.* — *Roy. Asiatic Society, North China Br., Extr. Vol. III*, Shanghai, 1924, 194 p. (important).

RESTREPO (F.), S. J. — *Die Entwicklung des Elternrechts in Deutschland seit der Reformation. Schulpolitik und Erziehung Zeitfragen*, Neue Folge, H. 20. — Düsseldorf, Zentralstelle der Kathol. Schulorganisation Deutschlands, 1924, 64 p. in-8°.

Cette brochure fait partie d'une collection catholique de propagande en faveur de la liberté de l'enseignement. Il serait donc vain d'y chercher un effort absolument objectif. Néanmoins on trouvera là des informations et des textes intéressants moins sur le « droit des parents » en général que sur les droits de l'État en matière d'instruction et les discussions auxquelles ce droit a donné lieu depuis le xvi<sup>e</sup> siècle.

H. L.-B.

KUSKE (B.). — *Der Einfluss der Rufnamen auf die Entstehung der Familiennamen.* — Cologne, Gilsbach, 1923, 23 p.

SOL (E.). — *L'ancien état civil en Quercy.* — Paris, Champion, 1923, 270 p. in-8°.

PILON (E.). — *La vie de famille au XVII<sup>e</sup> siècle.* — Paris, Crès, 1923, 180 p. in-8°.

B. — *Le Mariage. La condition de la femme*

Par MM. A. BAYET, P. FAUCONNET, H. LÉVY-BRUHL, M. MAUSS

VON REITZENSTEIN (F.). — *Das Weib bei den Naturvölkern.* — Berlin, Neufeld et Henius, s. d. (1924), XII-484 p., 265 illustr. et XI pl. gr. in-8°.

L'auteur est à la tête de la section anthropologique de l'*Institut für Sexualwissenschaft* de Berlin ;

il a dirigé antérieurement la section ethnologique du Musée d'Hygiène de Dresde. L'impression, fort belle, et l'illustration, abondante, font honneur à l'éditeur. Les grands travaux ethnographiques sont mis à contribution et cités (bon index) ; mais il n'y a pas de références. M. v. R. nous donne le plus important et le plus sûr ouvrage d'ensemble qui ait paru sur ce sujet depuis celui de Ploss-Bartels, dont il a publié lui-même une onzième édition (1923, mêmes éditeurs). Il s'efforce (p. 3) de définir les *Naturvölker* ; sans succès d'ailleurs, et c'est là un des défauts de son livre : à la manière des anthropologistes, il passe sans cesse d'une aire géographique à une autre, sans distinguer entre les types sociaux si divers auxquels appartiennent tous ces *non-civilisés*.

Le chapitre premier est surtout anthropologique, *stricto sensu* : caractères sexuels du corps féminin, physiologie ; mais il expose, sans ordre satisfaisant, beaucoup de faits sociaux. Par exemple, à propos du corps de la femme, on traite des variations de l'idéal de la beauté féminine ; à propos de la puberté, d'une foule de rites religieux, de croyances, d'institutions (circuncision, tatouage, défloration ; réincarnation des ancêtres ; classes d'âge). Et le chapitre se termine par une étude de la *plastique* (soins donnés au corps), de la parure et du vêtement.

La classification des faits apparaît plus arbitraire encore dans le chapitre II, qui traite surtout de la vie sexuelle de la femme, du mariage, de la grossesse et de l'accouchement, mais aussi du statut social de la femme (*Mutterrecht*, gynécocratie, lévirat, sociétés secrètes, langages propres aux femmes, etc.). Il est question, par exemple, de la couvade sous la rubrique grossesse, de la vendetta à propos du mariage par rapt. Le chapitre III (La vie domestique de la femme) a plus d'unité : division du travail entre les sexes, occupations féminines, relations des femmes et des hommes (autres que les relations sexuelles), combats et armes de femmes. Mais le chapitre IV (Participation de la femme à la vie spirituelle) embrasse des faits extrêmement disparates : la femme et la superstition (où il est parlé des danses) ; la

femme et la religion; l'activité de la femme dans l'art; la femme et les mœurs (c'est ici qu'il est question de la pudeur, de la virginité, de la fidélité conjugale, de la jalousie, etc.). Le court chapitre v (La femme dans la littérature et dans l'art) contient quelques bons exemples de contes et de poésies.

D'un pareil livre, il est naturellement impossible de donner autre chose qu'un sommaire. Les problèmes abordés sont innombrables: inutile d'ajouter que les solutions, nécessairement brèves, soulèveraient des objections, elles aussi innombrables. Les faits sont souvent bien choisis et sûrs; les généralisations et théories, explicites ou implicites, sont d'autant plus contestables qu'elles s'écartent davantage des faits les plus étroitement liés à l'anthropologie somatique de la femme, pour embrasser toute la civilisation des *Naturvölker*, le mariage, la religion, etc.

Au fond, ce sujet: *La femme*, est ici mal défini. Imagine-t-on le livre symétrique, fait sur le même plan: *L'homme chez les Primitifs*? Il devrait embrasser leur civilisation totale, défalcation faite de ce qui est décrit ici. — Or, si un anthropologiste faisait un ouvrage sur l'homme (entendez: le sexe masculin), il délimiterait bien plus étroitement son sujet, il étudierait les particularités somatiques, psychiques, sociales que commande le sexe de l'homme, et rien que cela. Pourquoi ne pas entendre de la même manière une encyclopédie de la femme? La théorie du mariage, celle des rites de l'initiation est une chose; l'aspect proprement masculin ou féminin de ces institutions en est une autre. Ce bel et utile ouvrage serait meilleur, s'il restait plus étroitement fidèle à son titre.

P. F.

BARTHOLOMAE (Chr.). — *Die Frau im Sassanidischen Recht.* — (*Kultur u. Sprache*, 5). — Heidelberg, Winter, 1924, 20 p. in-8°.

Excellente analyse, due au grand iranisant, des documents concernant le droit de la femme. Ceux-ci sont contenus dans les deux seuls recueils sassanides de droit coutumier qui nous soient parvenus, l'un en traduction syriaque, l'autre en moyen persan, et récemment publiés. Celui-ci a été l'objet de nombreux travaux de M. B. (p. 19, n. 7).

La femme est un objet et non un sujet de droit, une chose et non une personne (p. 76). Elle — et tout — appartient au père de famille (cf. p. 16, 17), au moins en droit aristocratique.

En l'absence de fils, il est obligatoire d'en adopter un. Le père a le devoir de marier sa fille qui sort entièrement de la famille avec son douaire. Le mariage semble avoir tendu vers la monogamie. L'ancien droit comprenait une polygamie, mais les secondes femmes n'ont pas droit à héritage, ni elles ni leurs enfants. Une curieuse institution était celle du « mariage temporaire » (p. 15). Le mariage entre frères et sœurs est admis (p. 10). Il faudra évidemment étudier de plus près tous ces documents.

M. M.

ZALLINGER (O.). — *Die Eheschliessung im Niebelungenlied und in der Gudrun.* — *Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosoph.-historische Klasse, Sitzungsberichte*, 199. Band, 1<sup>te</sup> Abhandl.). — Wien u. Leipzig, Hölder-Pichler-Tempsky, 68 p. in-8°.

Dans cet intéressant travail, l'auteur s'attache à tirer parti, pour l'étude du mariage — d'une manière plus complète et plus méthodique qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent — des renseignements contenus dans les deux grandes épopées allemandes du moyen âge : les *Nibelungen* et *Gudrun*. Ses conclusions viennent confirmer, à l'encontre de l'opinion commune, certaines idées que Julius Ficker avait, selon sa coutume, énoncées brièvement, et sans les démontrer. Sans contester l'importance et la nécessité d'un contrat familial destiné à faire passer la puissance (*mund*) de la tête du père de la jeune fille sur celle du mari, M. Zallinger croit trouver dans les poèmes épiques qu'il étudie la preuve de la nécessité du consentement de la fiancée. Ce souci d'individualisme ne serait pas récent : au contraire on devrait le faire remonter jusqu'aux plus anciennes traditions germaniques. Enregistrons ces conclusions non sans formuler quelques réserves tenant à la nature des documents dont elles sont tirées. Le caractère dramatique de l'épopée porte à accentuer l'individualité des protagonistes, et d'autre part il ne faut pas oublier que les œuvres dont il s'agit datent du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Il y aurait intérêt enfin, à entreprendre

la même étude du mariage d'après nos chansons de geste. Seule une large enquête basée sur un grand nombre de documents est de nature à établir solidement des allégations aussi importantes.

H. L.-B.

A. ROSAMBERT. — *La veuve en droit canonique jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle.* — Paris, Dalloz, 1923, xviii-249 p. in-8<sup>o</sup>.

L'introduction (p. 1-38), sur la situation de la veuve dans les principales législations non chrétiennes, est une compilation trop sommaire d'où ressort cette idée : la situation de la veuve, avant l'avènement du christianisme, est parfois assez voisine de la condition qu'elle eut plus tard, après la diffusion de l'Évangile ; mais, chez les Anciens, ce n'est aucunement la faiblesse de la femme, privée de son protecteur naturel, qui détermine le respect ou la protection dont elle jouit ; le christianisme, tout en professant la supériorité morale de l'homme sur la femme, proclame en même temps la sainteté de la faiblesse et protège la veuve doublement, parce que femme et parce que faible ; la protection de la veuve entre avec lui, mais pour quelque temps seulement, dans la sphère du droit.

La monographie de Rosambert est précise et solide.

Dès le temps de saint Paul, la communauté chrétienne connaît un *ordo viduarum*, qui comprend seulement les veuves âgées et sans famille, de bonnes vie et mœurs, faisant profession de veuvage sous la sanction de l'Église. Ces veuves sont des assistées ; mais elles occupent une place d'honneur dans l'Église, sans exercer de fonction officielle. Aux jeunes veuves, l'apôtre conseille un nouveau mariage. Dans l'histoire ultérieure de l'Église, trois cas sont à considérer : 1<sup>o</sup> Le remariage. Il est licite, mais mal vu. La défaveur des secondes nocces devient rapidement très grande. Tertullien et les Montanistes en particulier, suivis jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle par d'autres, l'interprètent comme une défense stricte. Mais la doctrine orthodoxe des Pères du IV<sup>e</sup> siècle et celle

du moyen âge s'en tient à la défaveur, manifestée d'une part par la sévérité des conditions requises pour le second mariage des veuves, de l'autre par les peines canoniques frappant les binubes (p. 116-135). L'auteur suit l'influence de cette doctrine canonique complexe sur le droit romain, les lois barbares et le droit coutumier; 2° La profession de viduité. C'est la solution chrétienne par excellence. La veuve prend l'habit, prononce des vœux, dont la transgression, d'ailleurs, n'est pas toujours sanctionnée avec la même rigueur. Certaines de ces veuves vouées à Dieu vivent en collège. C'est l'ancien ordre des Veuves qui se maintient. A côté de lui, du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle environ, le collège des diaconesses, veuves elles aussi, se distingue par les fonctions liturgiques attribuées à ses membres; elles exercent, parmi les femmes, un ministère parallèle à celui des diacres dans l'assemblée des hommes. L'institution est encore signalée au X<sup>e</sup> siècle, mais depuis longtemps en décadence; 3° La veuve comme *Miserabilis persona*. Aux veuves qui restent telles sans faire profession, l'Église assure sa protection. En particulier, elles les soustrait pendant des siècles aux juridictions ordinaires pour les faire bénéficier d'un privilège juridictionnel, que le pouvoir séculier ne réussit enfin à leur enlever qu'au XIV<sup>e</sup> siècle. C'est à suivre l'histoire de cette protection, du Bas-Empire à l'époque féodale, qu'est consacrée la majeure partie du livre (p. 154-227). Parmi les questions spéciales, signalons les pages 121 à 127, qui traitent de la doctrine de l'Église sur le délai de viduité ou *tempus luctus*.

P. F.

LEFEBVRE (C.). — Cours de doctorat sur l'histoire du droit matrimonial français. Le lien de mariage. 2<sup>e</sup> fascicule. — Paris, Société du Recueil Sirey, 1923, p. 145-422, in-8°.

Ce fascicule posthume, publié par M. Olivier Martin, complète le Cours auquel Ch. Lefebvre « a consacré le meilleur de son activité ». Le tome I, *Introduc-*

tion générale, avait paru en 1900, le tome III, *le Droit des gens mariés*, en 1908 : Durkheim en a rendu compte ici (*Année*, IV, p. 358 ; X, p. 429). Le premier fascicule du tome intermédiaire (p. 1 à 144), *Le lien de mariage*, parut en 1912 : nous avons ici la fin de ce tome, dont les cent dernières pages, seules, ont été révisées et imprimées par M. O. Martin.

Voici le sommaire du fascicule publié pendant la période où *l'Année Sociologique* ne paraissait pas : Comment l'Église a acquis et possède pendant nombre de siècles le pouvoir de statuer et de juger sur le lien de mariage. L'Église et le mariage dans l'Empire romain, en France, du vi<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle ; du xvi<sup>e</sup> siècle à 1789. Le consentement familial au mariage.

Dans notre fascicule, M. L. étudie : 1<sup>o</sup> Le système canonique des empêchements, les conditions de forme du mariage avant et après le Concile de Trente, et la sanction des empêchements ; 2<sup>o</sup> l'indissolubilité du mariage en droit canonique, la sécularisation du mariage par la Révolution et l'établissement du divorce ; 3<sup>o</sup> le mariage des protestants avant la sécularisation ; 4<sup>o</sup> les effets du mariage, quant aux époux et aux enfants ; l'adoption, les bâtards.

Pour expliquer l'extension « démesurée » des empêchements canoniques, extension d'ailleurs tardive (x<sup>e</sup> siècle), M. L. invoque deux raisons. D'abord l'existence très concentrée par communautés familiales dans les mêmes tenures : l'Église aurait été obligée, par cette concentration de parents au milieu des mêmes champs et sous les mêmes toits, d'élargir les prohibitions de parenté. D'autre part, à cette époque de guerres privées, le système viserait à prévenir les discordes entre familles différentes, en les obligeant à s'unir par des mariages (p. 176-177 ; cf. p. 182, sur l'extension donnée à l'empêchement d'alliance). Le système de computation canonique des degrés, comparé à celui du droit civil, double le nombre des prohibitions. M. L. se rallie à la conjecture qu'il est dû à des influences germaniques. Le calcul par parentèles, dans lequel les collatéraux étaient, vis-à-vis l'un de l'autre, au degré de parenté



marqué par le nombre de générations, comptées d'un seul côté, qui sépare le *de cuius* de l'auteur commun, aurait été transporté, du droit successoral germanique, dans le droit matrimonial ecclésiastique (p. 179). Dans son étude des conditions de forme du mariage, M. L. marque comment les canonistes ont introduit l'idée nouvelle que le mariage implique juridiquement un contrat dans le sacrement, sans prendre garde aux conséquences que pourraient faire sortir, de ce principe, les légistes séculiers (p. 213). Exception faite pour ces remarques, l'exposé que donne M. L. des empêchements, des formes et des sanctions n'ajoute pas grand'chose aux grands travaux de ses prédécesseurs. Son étude est moins originale et moins poussée que celle qu'il a faite antérieurement des régimes matrimoniaux; la matière était plus simple et mieux élaborée. Mais le tableau est remarquablement clair, et le ton très raisonnablement apologétique.

Sur l'origine de l'indissolubilité, M. L. est bref (p. 245-248). Il fait bien une place, à côté des raisons d'ordre purement religieux, tirées de l'autorité des Livres saints, aux raisons de morale universelle, qui sont devenues des objections sérieuses et d'ordre humain « même aux yeux de ceux qui ne visent qu'à régler le mariage pour le bien de la société civile et en dehors de toute confession religieuse ». Mais on dirait, à le lire, que la prohibition du divorce n'a pas de causes sociales et qu'elle est due seulement à un progrès intellectuel, l'Église ayant mieux aperçu et imposé les exigences de la *morale universelle*. Il est, naturellement, l'adversaire du divorce, mais sans adopter la thèse radicale du catholicisme. A cause du relâchement des mœurs, il admet qu'on puisse le considérer comme un remède nécessaire, à condition de le restreindre fortement. Signalons son chapitre dogmatique sur cette question, et surtout sa première partie où il expose fortement que le mariage *civil* est autre chose qu'un contrat (p. 295 sqq.).

De ses deux derniers chapitres, sur les effets du mariage, il faut rapprocher l'excellent petit livre, paru en 1920, intitulé : *La famille en France, dans le*

*droit et dans les mœurs.* C'est, à mon sens, la meilleure monographie descriptive que nous ayons sur ce sujet.

Pour l'appréciation générale des tendances de M. L., je ne puis que renvoyer aux deux études de Durkheim, et surtout à la première.

P. F.

ABENSOUR (L.). — *La femme et le féminisme avant la Révolution.* — Paris, Leroux, 1923, xxii-477 p. in-8°.

Le livre de M. Abensour comprend deux parties. Dans la première, l'auteur étudie « la femme de France au xviii<sup>e</sup> siècle » ; dans la seconde, il étudie « le féminisme au xviii<sup>e</sup> siècle ».

L'idée maîtresse qui se dégage de cette double enquête, c'est qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, il y a divorce entre la loi et les mœurs. Légalement, la femme est l'éternelle mineure : les jurisconsultes l'astreignent à des devoirs sans lui reconnaître de droits ; les éducateurs officiels négligent d'organiser l'enseignement féminin. Mais, en fait, la femme est déjà très libre : dans les hautes classes, l'émancipation de fait est, à peu de chose près, réalisée ; l'activité féminine se déploie à la cour ; la bourgeoise française est la collaboratrice influente du bourgeois ; l'ouvrière se fait une large place dans les industries de luxe ; enfin « c'est du goût féminin que relève toute la littérature ». C'est cette contradiction entre l'état légal de la femme et le rôle qu'elle tient effectivement dans la société qui explique le développement des idées féministes à la veille de la Révolution.

Cette thèse est intéressante. Malheureusement elle ne s'appuie pas sur une démonstration solide. L'auteur a essayé d'étendre un sujet trop vaste : sa méthode s'en ressent. A elle seule, la première partie de son livre exigerait toute une vie d'étude. Il y envisage, entre autres choses, la condition légale de la femme, l'éducation féminine, la vie de cour, la noblesse de province, la femme de la bourgeoisie, la femme du peuple. Scientifiquement étudié, chacun de ces sujets suffirait à remplir un volume plus vaste

que celui qui nous est offert. Aussi M. Abensour nous présente-t-il à chaque page des généralités, des raccourcis, audacieux mais arbitraires. Ou il affirme sans donner aucune preuve ; ou il lui suffit de deux faits, voire d'un, pour bâtir une théorie.

Exemples de la première méthode ? Le mari, au xviii<sup>e</sup> siècle, a le droit de faire enfermer pendant deux ans l'épouse infidèle ; s'il ne la reprend pas au bout de ces deux ans, elle doit être rasée et enfermée, jusqu'à sa mort, dans un monastère (p. 9). Textes allégués ? Néant. Est-il vraisemblable que le droit français, d'ordinaire si ondoyant et insaisissable au xviii<sup>e</sup> siècle, soit sur ce point aussi ferme et simple ? Je laisse à d'autres le soin d'en juger. Mais ce qui n'est pas admissible, c'est que, sur un point décisif, on lance une telle assertion sans l'appuyer sur un seul fait. Une veuve qui porte légèrement son deuil, écrit encore M. Abensour, peut être traduite devant les tribunaux (p. 24). Pas de référence. Dans le Maine, les femmes qui cachent leur grossesse sont battues de verges et marquées (p. 256). Pas de référence. Dans la bourgeoisie moyenne, les familles de dix, douze, quinze enfants se rencontrent fréquemment (p. 173). Pas de référence.

Exemples de la seconde méthode ? Dans le monde noble, déclare l'auteur, le mariage est « presque toujours » une affaire de convenance : la jeune fille ne choisit pas. Preuve ? Une anecdote contée par Mercier (p. 73). En province, il en va de même. Preuve ? Deux anecdotes (p. 135 et 136). A la veille de la Révolution « la petite bourgeoisie est croyante » et les femmes sont plus croyantes que les hommes. Preuve ? Une anecdote (p. 172). Dans toute la France, les femmes coupables d'infanticide sont pendues. Preuve ? Une pièce des archives de la Corrèze à laquelle l'auteur renvoie sans en citer le texte (p. 256).

Je pourrais allonger indéfiniment cette liste. Il va sans dire que, s'il ne s'agissait que de quelques négligences, je n'en ferais pas état. Malheureusement il s'agit d'une méthode, d'une mauvaise méthode. L'auteur, perdu dans un sujet trop vaste, touche ou frôle d'innombrables questions ; il ne peut, bien

entendu, les étudier à fond : alors il cite un fait, deux faits, trois faits (là où il en faudrait des centaines), et il en tire sans effort une idée d'ensemble. Ajoutons que les références ne sont pas faciles à vérifier. L'auteur cite, par exemple, le Répertoire de jurisprudence, le Dictionnaire de jurisprudence, sans indiquer tome ni page (p. 8 et 10). Il renvoie au *Journal de Barbier* (p. 73), aux *Mémoires d'Argenson*, de Bachaumont, de Mme de Pompadour (p. 73, 74, 78), sans jamais indiquer le passage précis auquel il fait allusion.

Le livre reste bon à lire, parce qu'il remue des idées, pose des problèmes, peut susciter des recherches. On regrette pourtant que l'auteur n'ait pas eu l'idée de borner plus étroitement son sujet, de choisir une question précise pour la traiter avec précision.

A. B.

EYLES (Leonora). — *Family love*. — Londres et New-York. Melrose, 1923, xi-141 p. in-8°.

Ce petit livre n'a pas de caractère scientifique. Il est écrit pour les parents et les maîtres, les amoureux et les époux ; il vise surtout à faire instruire les enfants des choses de l'amour et du mariage. Document sur ce qu'une Anglaise perspicace et généreuse pense en la matière.

P. F.

ANONYME. — *Ancilla's Share. An indictment of sex antagonism*. — Londres, Hutchinson, 1924, 313 p. in-8°.

La femme a toujours été et reste une servante ; l'homme est pour elle un antagoniste. Faire que toutes les femmes et non pas seulement quelques-unes le sentent ; indiquer les causes de cet antagonisme, ses effets, comment il doit être surmonté, pour sauver la civilisation menacée, menacée surtout par le militarisme et la guerre : tel est ce livre de polémique ardente qui, nous dit l'auteur, ne s'adresse pas à l'esprit masculin.

P. F.

HEIDHAUSEN (W. M.). — *Menschenwerdung der Frau*. — Weimar, Wolf von Kornatzki, 1924, 133 p. in-16.

Petit livre élégant, bien écrit. Ce n'est pas l'émancipation de la femme qui *humanisera* la femme, en fera une personne humaine. Il faut la libérer de la nécessité de la chasse à l'homme, pour qu'elle puisse, en toute indépendance économique et spirituelle, aimer conformément à sa destinée.

P. F.

RÜHLE (O.). — **Die Sozialisierung der Frau.** — Dresde, Verlag am anderen Ufer, 1923, 79 p. in-16.

L'amour libre, dans la société socialiste de demain. Évolution historique du mariage, d'après Müller-Lyer et H. Cunow.

P. F.

KLEIWEG DE ZWAAN (T.). — L'échange de vêtements entre hommes et femmes. Signification de cette coutume. — *Revue Anthropologique*, 1924, p. 102 sqq.

RICE (C. Colliver). — **Persian women and their ways. An intimate description of their customs.** — Londres, Seeley Service, 1924, 312 p. in-8° (important).

BAUMAL (F.). — **Le féminisme au temps de Mollère.** — Paris, Renaissance du Livre, 1923, 166 p. in-8°.

LOMBROSO (Gina). — **La donna nella vita : Riflessioni e deduzioni.** — Bologne, Zanichelli, 1923, xvi-218 p. in-8°.

### C. — *La morale sexuelle*

Par MM. P. FAUCONNET et M. MAUSS

BAUER (M.). — **Die Dirne und ihr Anhang.** — Ein Beitrag zur Geschichte des Geschlechtslebens in der deutschen Vergangenheit. — Dresden, Aretz, 1924, 228 p. in-8°.

C'est un signe des temps qu'un livre de cette qualité soit publié de cette façon. Il faut plaindre l'auteur et l'éditeur d'avoir été obligés de donner pareil titre, *La garce*, à une étude, au fond fort sérieuse et nullement pornographique, d'institutions et de morales sexuelles. Mêmes les gravures dont le livre est enrichi, et qui sont des reproductions de peintures fameuses, sont fort décentes et, voire, peu historiques. En tout cas la moitié proviennent d'écoles hollandaises, non pas allemandes. Le texte lui-même est fort « objectif » et peu émotionnel. Sept pages de références très denses justifient les assertions modérées de l'auteur. On aurait donc tort de considérer cet opuscule, luxueusement imprimé, comme une simple entreprise de douteuse librairie.

Le sujet est : l'histoire entière de la prostitution dans l'empire germanique jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, date de l'abolition à peu près complète des maisons de tolérance. Si les Germains ne semblent pas avoir eu une morale sexuelle très stricte, surtout prématri-moniale, ou à l'égard des esclaves et des serves, du moins la prostitution vénale semble avoir été importée chez eux par la civilisation romaine, chrétienne, surtout, fait intéressant, urbaine, (v. p. 31, sq.). Car la maison de joie est, dans le monde germanique, sûrement une importation et, comme en pays latin, est propre aux villes. L'auteur s'étend avec quelque complaisance sur le

régime intérieur de ces maisons (p. 50 sq., 84 sq.), sur les maints efforts de réglementation tentés par les municipalités et les autorités ecclésiastiques ; sur les profits que celles-ci elles-mêmes en tiraient, on trouvera d'abondants renseignements. Il est remarquable que, dès cette époque, les prostituées se soient recrutées dans les mêmes milieux que chez nous : servantes, filles de campagnes, foraines. (Le latin est plusieurs fois écorché dans ce livre.)

M. M.

**EBERHARD (E. F. W.). — Die Frauenemanzipation und ihre erotischen Grundlagen.** — Vienne et Leipzig, Braumüller, 1924, xi-916 p. in-8°.

Réquisitoire ardent contre le féminisme, en particulier contre l'émancipation politique de la femme. Il s'en faut que la moralité féminine, surtout la moralité sexuelle, soit supérieure à la moralité masculine ; et l'accès des femmes à la vie publique ne peut que l'abaisser davantage. A la source des revendications féministes, il y a notamment des tendances érotiques. La plus grande partie de cet énorme ouvrage est un répertoire de faits et de citations sur les tendances, la moralité et les perversions sexuelles de la femme : autoérotisme, pudeur, délits sexuels contre les enfants, inversion, sadisme, prostitution. On le rapprochera utilement de plusieurs tomes des *Studies* de Havelock Ellis. Abstraction faite de son interprétation, désobligeante, du féminisme, nous aurions pu le faire figurer plutôt dans la section suivante de l'Année comme une étude de l'immoralité sexuelle de la femme.

P. F.

**HAVELOCK ELLIS. — Studies in the Psychology of Sex. VI : Sex in relation to Society.** — Philadelphie, Davis, 1923, xvi-656 p. in-8°.

(Sixième et, semble-t-il, dernier volume de ce grand ouvrage).

P. F.

**BLÜNER (H.). — Die Rolle der Erotik in der männlichen Gesellschaft.** — Iena, Diederichs, 1923.

**ROHLEDER (H.). — Sexualphilosophie und Sexualethik.** — Leipzig, Oldenburg, 1923, 104 p. in-8°.

#### IV. — ORGANISATION DES GROUPES SECONDAIRES (Classes)

Par M. C. BOUGLÉ

**FAHLBECK (P. E.). — Die Klassen und die Gesellschaft. Eine geschichtlich-soziologische Studie über Entstehung, Entwicklung und Bedeutung des Klassenwesens.** — Iéna, Fischer, x-348 p. in-8°.

La première partie (p. 19-189) montre comment s'accroissent les différences sociales ; la deuxième (p. 191-340), comment elles s'atténuent.

Dans la première partie, l'auteur rappelle les divisions quasi-universelles qui donnent naissance aux classes (prêtres, nobles, travailleurs libres, esclaves). Il indique comment se forment les castes, la hiérarchie féodale, les ordres de l'ancien régime.

Dans la deuxième, il montre à l'œuvre les forces tant intellectuelles qu'économiques qui travaillent à substituer les classes aux ordres, en attendant qu'elles renversent le régime des classes lui-même.

C. B.

RIVES (P.). — *La corvée de joie*. — Paris, Presses Universitaires de France, 1924, 211 p. in-12.

Compte rendu très vivant d'une enquête bien conduite sur l'utilisation des loisirs, en France, dans les grands centres ouvriers, depuis la mise en vigueur de la loi de huit heures. Contribution à l'étude de la classe ouvrière en France et à celle du fonctionnement d'une loi sociale.

P. F.

THIBAUT (F.). — *La question des « Gemeinfreie »*. — Paris, Société du Recueil Sirey, 1923, 55 p. in-8°.

BOETTIGER (W.). — *Geschichte des Oberlausitzischen Adels und seiner Güter, 1635-1815*. — Görlitz, 1923.

SAN MARTINO DE SPUECHES. — *La storia dei feudi e dei titoli nobiliari di Sicilia della loro origine ai nostri giorni*. Vol. I. — Palerme, Boccione, 1924, 527 p. in-4°.

## V. — L'ORGANISATION POLITIQUE

### A. — *De l'État en général*

Par MM. C. BOUGLÉ et G. DAVY

OPPENHEIMER (F.). — *Der Staat*. — Frankfurt am Main, Rütten et Loening, 1923, 180 p. in-8°.

F. Oppenheimer étudie l'État non pas en juriste et pour en analyser le mécanisme et en définir l'autorité, mais en sociologue et en économiste pour en restituer la genèse et le développement. Restitution qui domine de haut et interprète l'histoire du point de vue à la fois réaliste et socialiste qui est celui de l'auteur dont les idées et les précédents travaux ont

été analysés ici même (cf. entre autres *An. Soc.*, XII, p. 590). Restitution qui est donc essentiellement une construction et qui offre une véritable philosophie de l'histoire constitutionnelle et économique.

Assurer l'ordre intérieur et la sécurité extérieure, voilà, croit-on, les fonctions de l'État. Fonctions oui, mais fonctions secondaires, répond notre auteur : l'essence est ailleurs. L'essence de l'État c'est d'instituer et d'entretenir la suprématie et le droit d'une *classe*. Cette déclaration préliminaire nous fixe déjà sur le genre de construction qui va nous être offert. L'État qui se crée signifie un vainqueur qui dépouille un vaincu, puis l'assujettit et l'exploite. Aucun État primitif dans l'histoire du monde ne s'est formé autrement (p. 10).

L'homme est un être d'appétits; et pour satisfaire ces appétits, il y a deux moyens : l'un économique, le travail; l'autre politique, la confiscation du travail d'autrui. Or l'État est précisément la mise en œuvre, au profit d'une certaine classe, du moyen politique : c'est par la guerre et le rapt que la confiscation s'opérera et que le monopole s'instituera dès qu'une matière enviable se trouvera créée et accumulées et par là même offerte à la rapacité des « maîtres ». Voyons comment les choses ont bien pu se passer entre primitifs chasseurs et pasteurs ou agriculteurs. Quand les chasseurs qui vivent sans lois et en hordes d'égaux viennent à se heurter aux pasteurs, ils sont incapables de leur résister et ne peuvent que fuir ou se soumettre. Mais leur anarchisme congénital fait que, même soumis, ils se laissent plutôt détruire que soumettre à ces lois régulières d'asservissement dont le système ferait naître un État. Seule la victoire sur l'agriculteur, attaché à son sol et prêt à tout accepter plutôt que de le quitter est susceptible d'ouvrir la voie à la fondation d'un État : habitué au travail régulier l'agriculteur est comme marqué pour fournir tribut partiel sinon total de ce travail à un maître. Par la suite si le choc et, après lui, l'assujettissement cessent d'être de pasteurs à agriculteurs, ils continuent à être de nomades à sédentaires. Le rapt de ceux qui



bougent confisque le produit du travail de ceux qui demeurent. Voilà une première loi que l'auteur nous propose en la plaçant d'ailleurs sous l'autorité de Ratzel qui sera sans cesse invoqué. Et la même loi porte que l'asservissement dont elle vient de donner la formule s'accomplit en six stades, que nous ne pouvons suivre dans le détail et au cours desquels notre père-roi apprend à « capitaliser » en faisant de son vaincu épargné et domestiqué une richesse (p. 41). Moment capital de l'histoire humaine et du développement de l'État. En même temps, la nécessité de protéger contre de tierces invasions le vaincu asservi qui constitue son capital, commence à tisser entre le vainqueur et les vaincus un réseau de liens qui sont l'embryon des liens sociaux d'où naîtra la solidarité dans l'État. D'autre part l'exploitation du vaincu se régularise et par là même s'adoucit. Ce qu'il possède et produit n'est plus à la merci du vainqueur qui va se contenter de prélever un tribut fixe. Tant et si bien que les deux groupes en présence qui s'affrontaient comme choses fermées et extérieures l'une à l'autre, n'ayant entre eux que ce qu'un droit plus évolué appellera des relations internationales, commencent à ne faire sur un même sol qu'un même tout entre les éléments duquel peuvent surgir maintenant des rapports intra-nationaux. Et naturellement une organisation méthodique et pacifique de ces rapports (arbitrage des conflits, entretien de l'ordre garant de la prospérité garantie elle-même du tribut à récupérer) s'impose. Et on s'élève ainsi au cinquième et au sixième stade du processus étatique, au type que nous offrent par exemple les royaumes nègres d'Afrique. C'est la solidarité féodale : d'une part tribut et corvées, de l'autre protection. Mais il n'y a pas égalité entre le donné et le reçu. La partie faible est spoliée sans compensation du plus grand profit de son travail agricole. Au commencement était la rente du sol « im Anfang war die Grundrent », s'écrie notre auteur, recueillant les échos de Ricardo et de Marx. Cette rente c'est la matière même du pouvoir étatique puisqu'elle donne la richesse et la force. Progrès vers l'organisation étatique, mais progrès en même temps

vers l'âge de l'esclavage, vers l'âge de fer après lequel il faudra un bien long et dur chemin pour retrouver l'âge d'or, celui qui ignorera de nouveau, comme aux premiers jours des libres chasseurs errants, l'inégalité et l'esclavage.

En attendant, l'État se développe suivant une loi organique d'intégration et de différenciation, à laquelle correspond du point de vue psychologique une évolution symétrique : unification de la langue et de la religion entre vainqueurs et vaincus et assimilation progressive assez grande des uns aux autres pour que, malgré leur fondamentale inégalité, ils offrent à l'étranger un front uni. Mais toujours, bien entendu, en face de l'intégration la différenciation : esprit de caste, orgueil de classe des maîtres et mépris de leur part pour la classe qui travaille ; piété qui accapare pour soi les dieux qui deviennent dieux de classe et de victoire ; prodigalité et faste. Bref tous les traits qui font la psychologie du *junker*. Cette psychologie commande autant qu'elle traduit la conduite sociale de la classe dominante et elle explique le développement de ce féodalisme qui est le noyau de l'État.

Ce féodalisme lui-même se fortifie et se complique. Les dirigeants tendent en effet à affirmer et à étendre leur suprématie : le processus de confiscation et de guerre s'élargit. Ne se contentant plus d'assujettir ceux qui sont déjà leurs sujets, ils cherchent à asservir d'autres groupes de dirigeants. Ainsi se fondent plusieurs souverainetés en une seule. C'est toujours le même procédé de confiscation politique de la puissance économique. Ainsi se constitue une féodalité de plus en plus forte au sein de laquelle se perfectionnent l'organisation et la hiérarchie, tout cela en vertu d'une irrésistible loi d'intégration qui accumule richesse et pouvoir autour d'un noyau donné.

Le féodalisme, en évoluant de cette sorte, substitue peu à peu au simple dualisme des maîtres et des asservis une hiérarchie à plusieurs degrés. C'est là une différenciation nouvelle produite comme précédemment par une concentration de capital. C'est toujours à ce facteur tout marxiste de la confisca-

tion de la liberté et de la concentration du capital qu'il faut revenir pour expliquer l'évolution politique.

Mais remarquons maintenant que cette concentration du capital peut s'opérer de deux façons : elle porte soit sur la propriété foncière, soit sur la propriété mobilière. Dans le premier cas, elle aboutit à la souveraineté foncière du seigneur sur son domaine et sur ses esclaves. Forme économique et politique sans avenir et que l'auteur désigne du nom de « *Landstaat* ». L'esclavage qui commence par être sa force finit par être sa perte. Dans le second cas, on aboutit au contraire à la formule de l'avenir : la souveraineté fondée sur la richesse et le commerce par les villes maritimes (*Seestaat*) et qui suppose cette chose féconde entre toutes : la monnaie et l'échange. C'est cette voie qui conduit aux grandes formes constitutionnelles modernes : absolutisme puis liberté civile (*Freibürgerschaft*).

L'« État maritime » qui va se fonder sur le commerce ne l'invente d'ailleurs point. Le commerce lui préexiste et se rencontre dans les sociétés les moins développées que l'on connaisse sous la forme mystico-magico-économique des coutumes d'hospitalité, d'échange pacifique de femmes, etc., avant même d'être échange de biens. On devine que le premier conquérant-accapareur, dont nous avons vu plus haut l'histoire, ayant trop de certaines choses et pas assez de certaines autres, aura intérêt à protéger et à pratiquer l'échange pacifique et le commerce. Et cela est vrai, plus encore que du conquérant-nomade terrestre, du nomade maritime pour lequel le transport est chose si aisée et coutumière.

Les ports bien placés et bien abrités deviennent ainsi tout naturellement des centres d'agglomération et d'échange de richesses. D'où un féodalisme maritime du type Carthage, où la souveraineté est à base de commerce et de colonisation.

Féodalisme maritime et féodalisme terrestre reposent au fond sur le même principe : accaparement et concentration de capital. Mais les modalités diffèrent. De ces différences, l'auteur nous offre une très intéressante étude (p. 96 sq.) Il y en a deux

qui dominent toutes les autres : d'une part, le « *See-staat* » est fortement centralisé autour du port et ne cherche pas à s'étendre territorialement mais à dominer et contrôler tout un secteur de commerce maritime, tandis que le *Landstaat* est décentralisé et toujours cherchant à s'arrondir et s'étendre. D'autre part, le premier atteint très vite la période de l'économie monétaire (*Geldwirtschaft*) tandis que le second s'en tient à l'économie naturelle (*Naturalwirtschaft*). Le seigneur foncier perçoit normalement en effet ses redevances en nature. Mais le commerce ne peut — sinon à l'état tout à fait rudimentaire — se passer de la monnaie. Enfin, les incertitudes et revirements du commerce maritime donnent beaucoup plus d'instabilité sociale : la plèbe peut donc s'enrichir et par là même s'élever. Il arrive aussi que l'argent ainsi amassé dans les villes maritimes va permettre aux villes de coloniser, pour ainsi dire, la campagne, et aux citadins enrichis qui en seront les propriétaires absents de prélever la fameuse rente du sol. Mais il en résulte l'écrasement et l'endettement de la classe moyenne rurale qui, découragée d'un sol désormais trop grevé pour l'enrichir ou même la nourrir, va refluer vers les villes et y grossir le prolétariat urbain. Cependant la classe moyenne urbaine elle-même, celle des métiers, perd, avec la disparition de la classe moyenne rurale, sa clientèle normale et principale. La voilà donc elle aussi prolétariat, son travail étant assuré désormais par la classe servile que les entrepreneurs exploitent à meilleur compte qu'ils n'eussent pu faire celle de l'artisanat moyen.

D'où un double phénomène de déclassement et de dépopulation.

La concentration de la propriété immobilière produit de son côté, dans une forme d'État féodalised, des conséquences du même genre : elle fait disparaître également la classe moyenne libre des petits propriétaires dont le mouvement de déchéance rencontre le mouvement d'ascension de la classe servile. D'où une fusion de ces deux éléments qui s'unissent pour constituer la plèbe.

Ainsi se reconstitue, sous une autre forme que sous la forme primitive issue de la simple conquête, une même opposition de classe entre les dirigeants nantis de la richesse et de la propriété et cette plèbe, — opposition de classe qui va expliquer de la même façon toujours l'évolution politique et sociale. L'État, avec ses lois, représente la consolidation à chaque époque des moyens d'appropriation et d'exploitation de la classe dominante de cette époque. « Quand c'est la noblesse qui domine, conclut notre auteur, elle exploite l'État comme un domaine seigneurial, quand c'est la bourgeoisie qui prend le gouvernail, elle l'exploite comme une fabrique. Et cette exploitation, tant qu'elle dure, est couverte d'un tabou par une religion de classe. » (P. 157.)

Mais l'auteur, dont le dernier chapitre contient des vues d'avenir, pense que nous sommes en train et surtout à la veille d'assister à une importante et décisive évolution du droit public. Les relations économiques entre les hommes doivent l'emporter de plus en plus sur les relations politiques, et par voie de conséquence un régime de liberté se substituer au régime de domination politique de classe. Le commerce est pacificateur et égalisateur. Marchandises et capitaux franchissent les barrières des castes et des classes aussi bien que celles des frontières. Il n'y aurait plus qu'un obstacle au progrès vers la liberté et l'égalité : la grande propriété foncière, première et dernière citadelle de la domination politique et du capitalisme. On reconnaît ici une grande thèse depuis longtemps chère à l'auteur. Il ne fait d'ailleurs que l'indiquer en renvoyant à ses autres ouvrages. Le grand mérite par rapport à ceux-ci de l'ouvrage présent, c'est sa brièveté, qui montre dans un raccourci saisissant les vues de l'auteur sur l'évolution et l'avenir des sociétés humaines et des formes de gouvernement. Vues hautement et rigoureusement systématiques qui, comme telles, captivent l'intérêt, mais comme telles aussi, ne sauraient échapper à l'arbitraire et sont une théorie beaucoup plus qu'une histoire de l'État.

HAURIUO (M.). — Précis de Droit constitutionnel. — Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1923, 741 p. in-8°.

Ce précis, qui est bien un véritable traité, présente un développement nouveau et, à certains égards, imprévu de la pensée de M. Hauriou. Dans ses volumes antérieurs justement connus de tous et consacrés au droit public et au droit administratif, M. Hauriou, l'un des maîtres incontestés de la doctrine française, avait développé une théorie du droit objectif et de ce qu'il appelait l'*institution*, dont j'ai signalé maintes fois, et en particulier dans le dernier volume de l'*Année sociologique*, la profondeur et l'originalité. Plus que tous autres, les sociologues sympathisaient avec le caractère objectif de cette théorie. Ici l'auteur semble regretter de s'être approché de trop près de la « triste sociologie », comme on est étonné de lui voir dire ; et, prêtant très gratuitement à cette sociologie des arrière-pensées et des conséquences qui lui déplaisent, il s'en sépare avec force, sinon aussi complètement peut-être qu'il le croit, en mettant sa théorie du droit objectif et de l'*institution*, qui lui avait suggéré jadis une explication si ingénieuse et si solide de la personnalité morale, sous la dépendance d'une théorie ultra-individualiste du pouvoir subjectif. Fondement singulier, semble-t-il, du libéralisme qu'il prétend défendre contre les sociologues qui ne l'estiment pas nécessairement moins que lui. « Le pouvoir subjectif a par lui-même la vertu de créer des règles de droit et de fonder des organisations valables. » Ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs (*Élém. de sociol.*, p. 48), la primauté du droit objectif n'apparaît plus ainsi que précédemment comme dominant tout. Il est bien question encore d'un ordre constitutionnel objectif formé par les institutions sociales ; et ces institutions sont sans doute bien définies toujours comme « des organisations fondées sur des idées et servies par des volontés humaines assujetties à ces idées ». Mais ces institutions sont rattachées à des fondateurs qui, en les fondant, ont exercé

leur pouvoir de droit, lequel pouvoir de droit est un attribut individuel qui devient la source de tout droit. L'auteur déclare maintenant expressément que le droit subjectif est primitif et historiquement antérieur aux institutions. « C'est pourquoi, conclut-il, l'ordre constitutionnel est un ordre individualiste. »

On vient de voir en quel sens il faut entendre cette expression. Dans son livre I<sup>er</sup>, l'auteur analyse ce qu'il appelle les croyances constitutionnelles relatives à l'ordre en question. Et dans le livre II, tout naturellement, la limitation du pouvoir subjectif individuel par le droit. Car pour qu'il y ait régime de droit il faut bien que la force et le pouvoir primitif de l'individu se trouvent limités et disciplinés. Mais il reste bien que la primauté n'appartient nullement au droit qui vient limiter le pouvoir dans des conditions précisément à déterminer. « Il faut, déclare très nettement l'auteur (p. 253), se défier des affirmations qui se cachent derrière des expressions comme *l'empire du Droit*, *le règne de la Loi*, *la soumission de l'État au Droit*, *le gouvernement des lois* ou *le gouvernement du Droit*. Ce sont des hyperboles. Nulle part le droit ne règne sans le secours du pouvoir. Toujours et partout, quand une règle de droit s'impose à un pouvoir, c'est qu'elle lui est imposée par un autre pouvoir. D'une part, le pouvoir de droit est créateur de droit et les règles de droit positives n'ont point d'autre source que le pouvoir ; d'autre part, ces mêmes règles de droit ont besoin d'être sanctionnées par le pouvoir, de telle sorte qu'elles ont pour mission de limiter le pouvoir qui les crée et les sanctionne. » Et enfin : « Ce qu'il s'agit donc de lier dans le pouvoir politique, c'est sa faculté de créer du droit, car de mauvaises règles de droit sont un grand danger pour la liberté générale. » Voilà par là tracé le programme du droit constitutionnel dont l'auteur s'attache ensuite à préciser le détail en étudiant les constitutions, puis les divers pouvoirs légaux (exécutif, délibérant, de suffrage) qu'elles ont institués dans l'État.

**SPANN (O.). — Der wahre Staat : Vorlesungen über Abbruch und Neubau der Gesellschaft. 2<sup>te</sup> Aufl. — Leipzig, 1923, 315 p. in-8<sup>o</sup>.**

Ce livre, intéressant du reste et vivant et alerte quoique inutilement allongé, et parfois alourdi, par de fréquentes redites d'une partie à l'autre, ne vise à rien moins qu'à nous exposer les principes et à nous offrir l'image, poussée jusque dans les détails, de l'État parfait.

Mais la construction idéale de cet État parfait, qui occupe la troisième partie de l'ouvrage, est précédée de deux longues analyses préliminaires qui occupent deux bons tiers de l'ouvrage total, et dont la première est qualifiée de préparatoire et la seconde de critique. C'est surtout entre ces deux premières parties que l'on relève maints chevauchements. La première a pour but de décrire le terrain et de définir les cadres et concepts de toute étude de science sociale. L'auteur croit en effet la terminologie de cette science insuffisamment fixée pour permettre une discussion utile et une construction solide. Il commence donc par distinguer les diverses façons dont on peut concevoir l'essence de la société. D'abord la façon purement individualiste (anarchisme, réalisme brutal, contractualisme) qui exalte la liberté de l'individu et humilie l'autorité de l'État, et conçoit généralement la société en fonction de ses éléments composants — ce que notre auteur réproouve ; mais qui voit bien cependant — ce que notre même auteur approuve — que la société dans son tout ne saurait se comprendre sans un principe spirituel. Ensuite la façon dite « universaliste » : conception qui est précisément inverse de la précédente et ne trouvant dans l'individu aucune suffisance propre le conçoit en fonction de la société, du tout organique dont il est élément. Ces deux conceptions distinguées, reste à définir par rapport à chacune d'elles les concepts fondamentaux de droit, de liberté, d'égalité, de fraternité, etc., pour faire éclater l'erreur de l'individualisme pur en même temps que pour achever la reconnaissance préparatoire du terrain où va



se faire et des matériaux dont va se composer la construction projetée.

Mais cette construction qui s'inspirera d'une idée, puisque nous avons dit que sous le social il y avait le spirituel, doit encore être précédée d'une critique des idées précisément qui inspirent les grandes constructions politiques et sociales auxquelles l'auteur veut opposer la sienne. C'est la seconde partie annoncée et où nous allons retrouver, mises en œuvre cette fois, les conceptions individualistes et universalistes déjà définies dans la première, et les conceptions socialistes où viennent se mêler les deux précédentes. Et du point de vue idéaliste qui est le sien, l'auteur se livre en particulier à une très longue et minutieuse critique du marxisme que nous ne pouvons évidemment pas songer à suivre.

Cette critique acquise, l'auteur peut procéder à sa construction propre : et il le fait du point de vue qu'il a appelé lui-même universaliste en l'opposant à l'individualisme. A l'atomisme égalitaire et à la centralisation de l'individualiste, il va opposer une conception organique et fonctionnelle qui, pour le bénéfice de l'harmonie du tout, attribuera à chacun un rôle propre et différent, admettant donc dans le corps social inégalité et hiérarchie. La société est comparable à une pyramide et elle contient toute une échelle de valeurs. L'unité d'une telle diversité — unité indispensable car sans elle il n'y aurait pas société — vient du concours de toutes les parties en vue d'assurer la vie du tout.

Enfin ce concours, entre parties hiérarchisées de cet organisme moral un, est réglé par une autorité qui, dans un tel système, ne peut être évidemment que celle des meilleurs. On ne peut pas ne pas invoquer la république de Platon, à laquelle l'auteur se réfère lui-même d'ailleurs, et à l'exemple de laquelle il détermine minutieusement le rôle propre de chaque classe dans l'ensemble de la Société. Il y a là toute une organisation savante de la minutie de laquelle dépendent l'harmonie et l'ordre de l'ensemble. Aussi l'auteur s'attache-t-il à déterminer dans le détail et à récapituler en tableaux cette organisation du tra-

vail entre les différentes catégories de citoyens. La fin de l'ouvrage contient tout un véritable programme de politique ouvrière et sociale qui, bien entendu, est ici le contraire d'une politique égalitaire et démocratique.

G. D.

MÜLLER (Adam). — *Schriften zur Staatsphilosophie*, ausgewählt und herausgegeben von Rudolf Kohler, mit einem Vorwort von P. Erich Przywara. — München, Theatiner-Verlag, 1923, xii-327 p. in-8°.

Ce recueil d'un certain nombre d'études d'Adam Müller, publiées de 1809 à 1817, a pour but de faire revivre une figure importante peut-être de l'histoire du romantisme juridique, mais aussi et surtout sans doute de remettre sous les yeux du public d'aujourd'hui une certaine conception romantique, métaphysique et mystique, de l'État et du droit de l'État. C'est en effet une sorte de dynamisme mystique qui, dans ces morceaux détachés et très divers d'Adam Müller, nous est montré comme engendrant, par une force vivante de synthèse, le droit de l'État. Cet engendrement se fait en posant et en accordant une série de dualités : guerre et paix, vieillesse et jeunesse, masculin et féminin. Le génie tant politique que spéculatif d'un peuple s'endort dans la paix : il lui faut la guerre, la souffrance, le malheur pour prendre conscience de lui-même et comprendre cette sourde évolution créatrice qui engendre dans la communauté comme dans l'individu la vie et le droit. La vraie science du droit et de l'État n'est pas statique. Ce n'est pas une anatomie. Elle est dynamique : elle suit le devenir de l'État dans sa guerre incessante contre lui-même et contre l'extérieur. Au lieu de se contenter de *concepts* desséchés, elle retrouve ainsi les *idées* vivantes qui gouvernent le développement politique et social. De ce point de vue, elle comprend la nature et le rôle de l'homme pris, dans ce développement, au milieu des dualités de la vieillesse et de la jeunesse et des sexes qui posent, la première une inégalité dans le temps, et la seconde une inégalité dans l'espace. De ces inégalités surmontées sort progressivement l'organisation sociale et juridique : les anciennes constitutions reposaient sur la contrainte de la jeunesse par la vieillesse (régime patriarcal) ; mais avec le christianisme, un ferment constitutionnel nouveau s'introduit, l'amour, qui, surmontant la seconde inégalité, va devenir la norme des rapports de la famille et de la Société, en même temps qu'introduire l'égalité devant Dieu et devant le Droit. Le Christ a ainsi régénéré les états comme les individus, d'où la nécessité d'un fondement théologique aux sciences de l'État en général, et la possibilité d'en tracer, de ce point de vue, une représentation systématique. On voit par là, et sans qu'il y ait à descendre plus avant dans le détail, quel est l'esprit de cette philosophie romantique et mystique de l'État.

G. D.

VILLEY (E.). — *L'État et le progrès social.* — Paris, Presses Universitaires, 1923, 218 p. in-8°.

L'État n'est pas une personne par lui-même. Il n'a pas de droits. Il n'est qu'une organisation. Et les gouvernants — ceux qui ont l'autorité dans cet État — ne puisent le droit de commander que dans l'assentiment formel des gouvernés qui les élisent. Leur mission n'est donc que d'assurer les droits individuels, de maintenir l'ordre public et de contribuer au progrès social. Cette mission, ils n'ont aucun droit pour l'outre-passer.

Ces principes classiques du libéralisme, présentés avec sincérité et simplicité, sont le fond du livre de M. Villey, livre qui n'a pas de prétentions scientifiques mais veut être simplement de bon conseil dans un temps moralement et socialement troublé. L'État, défini et limité comme il vient d'être dit, peut néanmoins contribuer efficacement au progrès social. Ce ne sera pas en intervenant en tout et partout, mais simplement en travaillant à développer la moralité publique par l'éducation morale, et à exalter les énergies individuelles par l'éducation professionnelle et une organisation judicieuse du crédit et de la petite propriété.

G. D.

BIAVASCHI (G. B.). — *La moderna concezione filosofica dello Stato.* Terza edizione. — Milano, Societa editrice « Vita e pensiero », 1923, x-472 p. in-8°.

On ne peut que signaler cette troisième édition d'un ouvrage qui étudie d'abord la nécessité, les origines, les causes prochaines et les fins de l'État, puis ses rapports avec le droit, avec l'individu, avec l'égalité et enfin son rôle en face de la famille, de la société et de l'Église.

G. D.

HADOW (W. H.). — *Citizenship.* — Oxford, 1923, x-240 p. in-12.

Définit l'esprit critique comme une espèce particulière de loyalisme, montre le sens et les limites de l'idéal de liberté, égalité, fraternité que l'on propose à la cité moderne, étudie l'État comme *moyen*, puis comme *fin*, cherche une solution intermédiaire dans une conception de l'État-personnalité qu'il rattache à la tradition hégélienne.

Citations nombreuses. Bibliographie presque exclusivement anglaise.

C. B.

KELSEN (H.). — *Hauptprobleme der Staatsrechtslehre entwickelt aus der Lehre vom Rechtssatze.* — Tübingen, Mohr, 1923.

WUNDT (M.). — *Staatsphilosophie. Ein Buch für Deutsche.* — Munich, Lehmann, VIII-188 p.

CHICCA (G.). — *Introduzione a uno studio sul concetto di sovranità.* — Livourne, Tip. Benvenuti e Cavaciocchi, 1924, 17 p. in-8°.

SPENGLER (O.). — *Der Staat.* — Munich, Beck, 1923.

KOELBREUTER (O.). — *Die Staatslehre O. Spenglers.* — Iona, Fischer, 1923.

ADLER (M.). — *Die Staatsauffassung des Marxismus, Beitr. z. Unterscheidg. v. soziolog. u. jurist. Methode.* — (Marx-Studien, Bd. IV, 2.). — Vienne, Wiener Volksbuchhdlg., 1924, 315 p.

### B. — *Types d'organisation politique*

Par MM. C. BOUGLÉ, G. DAVY, E. DOUTTÉ, L. GERNET, M. GRANET, H. JEANMAIRE, M. MAUSS, A. FIGANIOL, P. ROUSSEL

MORET (A.) et DAVY (G.). — *Des clans aux empires. L'organisation sociale chez les primitifs et dans l'Orient ancien. (Bibliothèque de synthèse historique : l'Évolution de l'humanité).* — Paris, Renaissance du Livre, 1923, 430 p. in-8°.

Ce livre a pour but de montrer sur un exemple précis : organisation des premières souverainetés, ce que peut être la collaboration d'un historien et d'un sociologue. Le second s'est proposé simplement « d'introduire le lecteur à l'intelligence de problèmes que la plus ancienne histoire de l'Orient pose nécessairement, tout en étant vouée à ne pas les résoudre. Ces problèmes ne sont pas seulement des énigmes de l'histoire d'Orient, mais ce sont les problèmes d'origine que soulève l'histoire de tous les anciens peuples classiques dont notre civilisation est issue. Ceux qui vont retenir notre attention visent la constitution de l'organisation politique qui est la trame de toute société civilisée et la façon dont, au sein de cette civilisation, la souveraineté s'est concentrée jusqu'à s'incarner tout entière dans ce souverain personnel absolu dont le pharaon égyptien est un si bel exemple et si difficilement explicable ». Or cette origine totémique c'est en effet celle qu'assigne l'historien à cette « orgueilleuse monarchie égyptienne qui se campait à l'entrée de l'histoire, et qui derrière son profil imposant masquait l'étendue du passé. »

« L'un confirmant l'autre, écrit M. Berr dans son avant-propos, G. Davy et A. Moret ont évoqué cette atmosphère mystique où, depuis l'humble germe du clan, s'est développée la société. Des clans aux États, des États aux empires on voit l'unité qui s'élargit et le pouvoir qui s'individualise maintenir leur caractère originel, même quand l'étreinte de la société se desserre. Nous ne croyons pas que jamais l'histoire de l'Orient ancien ait été traitée avec une égale préoccupation d'y suivre dans le progrès de l'organisation sociale l'effet d'une sorte de poussée interne. Ce qui n'empêche pas A. Moret d'avoir le sentiment le plus net de la multiplicité des facteurs qui interviennent, à l'intérieur des groupes, dans le développement de cette organisation et des répercussions qu'a sur la société le continuel réarrangement des groupes humains. »

G. D.

MACLEOD (W. C.). — *Natchez Political evolution*. — *American Anthropologist*, 1924, XXVI, p. 201 sqq.

HILLEBRANDT (A.). — *Altindische Politik. (Die Herdflamme, 7)*. — Léna, Gustav Fisher, 1924, 211 p. in-8°.

L'Europe et en particulier l'Allemagne, désespérées par la guerre et par les difficultés de la politique et de l'action sociale, se tournent vers les sagesse antiques et les grandes civilisations orientales pour leur demander des avis. C'est là le sens conscient de l'élégante petite bibliothèque qu'édite M. Spann, le théoricien de Vienne, sous le titre de « Herdflamme », « La Flamme du Foyer ». Collection des données fondamentales de la science sociale de tous les temps et de tous les peuples. Peut-être y a-t-il, au fond de ces retours au passé, de l'illusion et de la pédanterie. Cependant le sociologue doit y être sympathique : car n'est-il pas, lui aussi, de ceux qui cherchent dans les événements l'explication, sinon la justification du présent, et même la précision du futur, sinon sa direction ?

Cette préoccupation a donné l'occasion à un très distingué sanscritiste, M. H., d'écrire un résumé de la doctrine « politique » de l'Inde ancienne. Cette littérature était très abondante certainement dans l'Inde à l'époque qui suivit immédiatement le bouddhisme. Les vieux codes (« sūtras » et « gāstras ») et les deux grandes épopées la supposent ; et de très anciens textes bouddhiques y font allusion. On ne sait si elle est antérieure. Mais il est évident que la « politique » idéale qu'on enseignait aux jeunes princes ne différait guère que théoriquement de celle qu'avait pratiquée les dynasties des premiers empires de l'Inde, à l'époque du voyageur grec Mégasthène (v. O. Stein, *Megasthenes und Kautilya*, *Wien. Ak. d. Wiss.*, 1922). C'est là un *terminus ad quem*. Cette « politique » avait-elle des origines plus anciennes ou étrangères ? C'est une question qui n'est pas encore débattue, faute de sources. En tout cas, littérairement, elle se présente comme originale et est fortement empreinte, en effet, de couleur locale.

Cependant c'est à un texte de rédaction postérieure, au « sūtra » de Kautiliya que M. H. s'est attaché. A juste titre, car c'est le document principal, classique et sûrement fondé sur la meilleure tradition. Il l'enrichit de rapprochements avec les autres sources (v. les notes p. 163 sq., d'une érudition aussi sûre qu'élégante).

En réalité la « politique » de l'Inde n'est que l'art de régner (nous ne disons intentionnellement pas de gouverner). C'est — 2.000 ans peut-être, 1.000 ans sûrement avant Machiavel — l'art du prince, celui de gérer ses intérêts (*artha*) à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Sa « conduite » n'a d'autre but et d'autre justification que le succès. Le bien des sujets et le droit, la justice (*dharmā*) ne sont que des conséquences du bonheur, et de l'habileté, et de la force du roi. Naturellement, dans une théorie de ce genre, ni les prétentions de la caste sacerdotale, ni celles des philosophes et des sectes et des poètes moralistes ne pèsent autant qu'elles paraissent avoir réglé la vie de l'Inde, d'après les autres sources : les codes par exemple (v. p. 158).

Mais ceci est connu des indologistes, comme les principes de la politique extérieure. Moins présente à leur mémoire est cette sorte de sagesse constitutionnelle spéciale à l'Inde ; ces principes de la division des fonctions administratives entre le roi, sa famille, sa cour et sa noblesse d'une part ; ses serviteurs, chancellerie, ministres, fonctionnaires, d'autre part ; et ses sujets : ville et campagne. L'exposé est d'une rare élégance.

La dimension du livre et le sujet fixé expliqueront probablement la lacune que nous y voyons. Le côté historique est négligé par rapport au littéraire. Il est possible actuellement de savoir, par les très nombreuses et très longues inscriptions, dues à toutes sortes de rois, d'empereurs, de fonctionnaires et de corps publics, quel a été, dans de très nombreuses sociétés, à des époques très anciennes (III<sup>e</sup> avant — V<sup>e</sup> après J.-C.), le droit et l'usage réellement appliqués. Malheureusement les historiens et les épigraphistes n'ont pas encore fait le travail d'analyse des documents sur ce point essentiel. Voilà une œuvre qui est indispensable à une science comparée des procédés de gouvernement.

M. M.

RAYCHAUDHURI (HEMACHANDRA). — *Political history of Ancient India*. — Univ. of Calcutta, 1924, in-8<sup>o</sup>.

CHANDRA CHAKRABERTY. — *A study in Hindu social Polity*. — Calcutta, chez l'auteur, 1924, in-8<sup>o</sup>.

GHOSHAL (W.). — *A history of Hindu Political theories*. — Oxford Univ. Press et Londres, Milford, 1923.

CHUNI LAL ANAND (M. A.). — *An Introduction to the History of Government in India. Part. I. The Indu period*. — Lahore, The students own Agency Anarkali, vii-372 p. in-16.

SWOBODA (H.). — *Zwei Kapitel aus dem griechischen Bundesrecht. (Ak. d. W. in Wien. Philos.-hist. Kl., Sitzungsber., 199. B.)*. — Wien et Leipzig, Hölder, 1924, 74 p. in-8<sup>o</sup>.

Ces deux mémoires ne se recommandent pas seulement par la sûreté et la souplesse de l'érudition : en précisant ou rectifiant notre connaissance du droit fédéral en Grèce, ils apportent une contribution profitable à l'étude des organismes sociaux. La Grèce antique a été travaillée par le besoin d'une synthèse sociale supérieure aux cités. Dans la dernière partie de son histoire, la tendance aboutit à la constitution de *sympolities* qui peuvent être qualifiées d'« États fédéraux », par opposition aux « fédérations d'États » de l'époque précédente, et qui se reconnaissent à une double marque : l'existence d'un droit de cité fédéral, juxtaposé au droit de cité particulier, et celle d'un pouvoir fédéral indépendant des cités et supérieur à elles. Mais jusqu'à quel degré d'intégration est-on parvenu ? Contrairement à ce qui était admis, et réserve faite de certaines exceptions, l'auteur croit pouvoir conclure — et paraît bien avoir établi — que le « droit de cité fédéral » n'entraîne *ipso jure* ni l'épigamie ou *connubium*, ni le droit de posséder des immeubles dans toutes les cités de la confédération (p. 16). Ainsi l'organisme typique de la cité a affirmé jusqu'au bout sa nature propre, son caractère obstinément « gentilice », en opposition à la tendance fédérative (p. 22 sq.). — Par ailleurs, le cas des cités de Céos (p. 38 sq.) montre combien le même particularisme a pu contrarier les tentatives de *synœcisme* à l'époque historique.

L. G.

KAHRSTEDT (U.). — *Griechisches Staatsrecht*. I. Band : *Sparta und seine Symmachie*. — Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1922, 444 p. in-8°.

M. Kahrstedt, qui se réclame de Mommsen, de Laband et de Jellinek, veut nous donner un exposé systématique du droit constitutionnel grec. Le premier volume, consacré à Sparte et à la Ligue péloponnésienne, illustre les dangers de cette méthode appliquée à un État qui n'eut jamais de droit écrit, par un savant qui fausse les données historiques en les insérant par force dans une construction arbitraire.



Les quatre sections où M. Kahrstedt étudie successivement : I. Le domaine de l'État et de la Ligue ; II. Les membres de l'État et de la Ligue ; III. Les organes de l'État et de la Ligue ; VI. Le but de l'État et de la Ligue, avec leur division monotone, ne donnent nulle idée exacte du rôle de Sparte parmi les confédérés. Le statut des citoyens de plein droit, des périèques et des hilotes, tel qu'on nous l'expose, soulève mille objections. Il en est de même pour tout ce qui nous est dit de la royauté spartiate. A mon gré, le profit que l'on peut tirer de ce volumineux ouvrage est bien loin d'équivaloir à l'effort qu'en exige la lecture : l'interprétation des textes y est trop souvent déconcertante et les erreurs matérielles ne manquent point.

P. R.

HALLIDAY (W. R.). — *The growth of the city state: lectures on greek and roman history. First series.* — Liverpool, University Press et Londres, Hodder et Stoughton, 1923, 264 p. in-8°.

Cet ouvrage, destiné aux étudiants, indique les grands traits du développement des institutions d'Athènes et de Rome. Il se conforme aux théories courantes. Il insiste volontiers sur l'influence des institutions tribales et indique comment elles furent transformées par l'évolution de la vie économique ; il paraît négliger à l'excès les institutions religieuses.

A. P.

VON STERN (E.). — *Staatsform und Einzelpersönlichkeit im klassischen Altertum.* — Halle, Niemeyer, 1923, 23 p. in-8°.

Discours prononcé à l'inauguration de fonctions rectorales. L'auteur retrace l'évolution politique du monde grec et romain en insistant sur le rôle des personnalités dirigeantes aux époques de gouvernement démocratique. Sa conclusion est que monarchie et république, aristocratie et démocratie ne sont pas des entités absolues et que le passage d'une forme politique à l'autre peut s'opérer sous le couvert même des institutions. Ce sont les personnalités qui conduisent l'histoire. Le problème ainsi posé est en effet un de ceux que la sociologie a tout intérêt à approfondir. Mais l'idéologie du recteur de Halle s'inspire manifestement plus de préoccupations politiques que du désir d'élaborer des concepts scientifiquement définis.

H. J.

VON ARNIM (H.). — *Zur Entstehungsgeschichte der aristotelischen Politik.* (*Akademie der Wissenschaften in Wien*). — Vienne et Leipzig, 1924, 130 p. in-8°.

On a reconnu depuis longtemps dans la politique d'Aristote une série d'études assemblées par un éditeur. H. v. Arnim, qui reprend la question, conclut que l'ouvrage porte la trace de remaniements divers et atteste l'évolution de la pensée du philosophe. La partie la plus ancienne, I et III, a été composée avant 335 et témoigne de l'ascendant de la pensée de Platon ; en la complétant ultérieurement, l'auteur a supprimé un développement sur l'aristocratie considérée comme la meilleure forme de gouvernement et introduit les considérations sur la chrématis-tique. Les livres IV et V sont postérieurs à la mort de Philippe ; II a été composé vers 330 et témoigne de l'indépendance acquise par la pensée d'Aristote à l'égard de celle de Platon. Les livres VII et VIII reprennent, sans l'achever, l'étude de la meilleure forme de gouvernement. L'éditeur aurait donc sensiblement suivi dans sa collection l'ordre de composition.

H. J.

TAEGER (F.). — *Die Archaeologie des Polybios.* — Stuttgart, Kohlhammer, 1922, viii-164 p. in-8°.

Essai de restitution et commentaire du VI<sup>e</sup> livre (perdu) de Polybe. L'auteur y retraçait en résumé le développement de la constitution romaine. Les vues de Polybe, comme l'avait déjà reconnu Niebühr, ont été utilisées par Cicéron dans la République. La synthèse de Polybe qui, à côté de l'annalistique traditionnelle que nous a transmise Tite Live, représente une des sources de notre connaissance de l'antiquité romaine, est une œuvre de construction et de réflexion, dominée par les conceptions de la philosophie grecque sur l'évolution des constitutions et par la théorie du gouvernement mixte.

H. J.

ROSTOVTSSEFF (M.). — *La crise sociale et politique de l'Empire romain au III<sup>e</sup> siècle après J.-C.* — *Musée belge*, XXVII, n° 4, 15 octobre 1923, p. 233.

Le II<sup>e</sup> siècle est caractérisé par la prépondérance des classes sociales urbaines. Au III<sup>e</sup> siècle, les classes citadines disparaissent de l'armée et y sont remplacées par les paysans. Les paysans appartiennent pour la plupart à la classe des *dediticii*, et ils ont les cités en haine. L'armée recrutée parmi les paysans oblige les empereurs à mettre fin aux privilèges des citadins ; la ruine de la civilisation classique suit la ruine des cités. Ce mémoire, d'une originalité puissante, sera développé par l'auteur dans une étude ultérieure, qui sera peut-être moins systématique. Des considérations économiques expliqueraient aussi, pensons-nous, la ruine des villes qui n'est pas due seulement à la haine des paysans, mais qui commence dès le II<sup>e</sup> siècle.

A. P.

ABBOTT (F. F.). — *Roman Politics*. — Londres, Harrap, 1923, 177 p. in-8°.

TISCHLEDER (P.). — *Ursprung und Träger der Staatsgewalt nach der Lehre des hl. Thomas und seiner Schule*. — Gladbach, Volksverein-Verlag, 1923, 264 p. in-8°.

Très consciencieuse étude historique des théories de l'État chez saint Thomas et dans l'école de saint Thomas. L'impression est malheureusement si dense que c'est un vrai supplice pour les yeux de lire ces 200 pages pourtant intéressantes. C'est une étude historique, disons-nous, mais le but en est dogmatique et par là elle peut être rapprochée du livre de Spann sur l'État que nous analysons d'autre part. L'auteur, en effet, cherche lui aussi la meilleure forme d'État et il conçoit lui aussi cette meilleure forme comme un organisme moral. Et c'est précisément parce qu'il trouve une conception de ce genre chez saint Thomas qu'il prend saint Thomas pour guide.

Il commence par analyser fidèlement les théories de saint Thomas sur le fondement naturel de l'État et sur sa priorité idéale vis-à-vis de ses parties composantes, sur la nécessité naturelle de la souveraineté étatique et sur ses rapports avec la souveraineté de l'Église. Il montre ensuite l'importance de la notion de bien commun pour fonder et organiser la souveraineté publique, puis montre dans la communauté populaire le titulaire de cette souveraineté et détermine les rapports du bien commun et du bien particulier au sein de cet organisme vivant que constitue l'État. La souveraineté enfin peut n'être pas ainsi organisée et changer de titulaire dans la mesure où elle sera toujours exercée en vue du bien commun. La démocratie n'est donc pas seule fondée en droit. Mais le même principe du bien commun fait clairement entendre que la tyrannie ne saurait l'être d'aucune façon.

La seconde partie de l'ouvrage suit le développement de la théorie dans l'école de saint Thomas. Et la troisième partie la défend contre les critiques

qu'on lui a opposées ou qu'on peut lui opposer. L'auteur s'attache à montrer en particulier que le thomisme ne contredit pas les faits historiques et qu'il ne méconnaît pas, au bénéfice de la simple abstraction, les exigences réelles de la vie concrète, non plus qu'il n'accule à l'impasse contractualiste la nécessaire justification légale de buts et de devoirs qui débordent les volontés individuelles. Quelques pages finales sur la politique sociale de Léon XIII dans son rapport avec la tradition scolastique. Et enfin double et précieux index.

G. D.

SCHILLING (O.). — *Die Staats- und Soziallehre des hl. Thomas v. A.* — Paderborn, 1923, 285 p. in-8°.

Étude très claire et précise des théories politiques et sociales de saint Thomas. La première partie est consacrée au droit naturel dont l'auteur suit la tradition depuis Aristote jusqu'à saint Thomas, en s'attachant à déterminer exactement la place de ce dernier dans cette tradition et sa part d'originalité. La seconde partie envisage la théorie de l'État : origine, but et justification de l'État, formes et devoirs de la souveraineté, rôle et signification de la loi, rapports de l'Église et de l'État, etc. Dans la troisième partie on passe des théories politiques aux doctrines sociales relatives à la propriété, à la richesse, au travail, à la valeur et au juste prix, aux intérêts. L'auteur s'y attache comme à propos du droit et de l'État à dégager et à situer les idées essentielles de son héros. Il fait ressortir en particulier que le grand principe de la doctrine sociale thomiste, principe fécond, déclare-t-il, et qui devrait nous préserver encore de tant d'erreurs, c'est que la question économique et la question sociale sont en réalité, au fond, une question morale. D'où condamnation du matérialisme de l'évolutionnisme, aussi bien que du subjectivisme et de l'égoïsme en face desquels se dressent, inconcussibles, les principes, éternels et absolus, du droit naturel. Enfin l'auteur

nous montre la doctrine politique et sociale du thomisme représentant à peu près exactement un juste milieu entre individualisme et socialisme, et entre tradition et progrès.

G. D.

CALMETTE (J.). — **La société féodale.** — Paris, Colin, 1923, vi-216 p. in-18.

Contient 6 chapitres : *Les origines féodales* (1-29), *L'organisation féodale* (30-78), *Les classes sociales* (79-112), *Les rapports des personnes et des biens* (113-142), *La vie féodale* (143-191), *Le monde féodal* (192-212). Ne traite à peu près que de la féodalité française. Le chapitre sur les origines s'inspire du dogmatisme large et éclectique qui convient à un manuel. L'exposé est, en général, minutieux et précis. On s'étonne du peu d'importance accordée aux croyances qui soutiennent le régime féodal : il n'est à peu près rien dit ni de l'honneur ni de ses emblèmes (blason...).

M. G.

MURRAY (D.). — **Early Burgh organisation in Scotland as illustrated in the history of Glasgow and of some neighbouring Burghs. I.** — Glasgow, Mac Lehosé.

BESTA (E.). — **Il diritto pubblico nell' Italia superiore e media durante il periodo comunale.** — Pistoia, Tip. Pacinotti, 1923, 273 p. in-8°.

FLOWER (C. T.). — **Public works in medieval law. Vol. II.** — Londres, Selden Society, XL.

THOMPSON (J. W.). — **The development of the idea of social democracy and social justice in the Middle Age.** — *The American Journal of Sociology*, 1923, XXVIII, p. 586 sqq.

STEPHENSON. — **Les aides des villes françaises aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.** — Paris, Champion, 1923, 58 p. in-8°.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES. — **La Syrie à l'époque des Mamelouks d'après les auteurs arabes.** — Paris, Geuthner, 1923, LXIX-288 p. in-8°.

Dans ce livre abondamment nourri de faits historiques, l'auteur, tout en n'annonçant que la traduction de ce qui est relatif à la Syrie dans un traité de chancellerie du début du xv<sup>e</sup> siècle, présente en réalité, au cours d'une longue introduction,

un tableau de la société musulmane sous les Mamelouks, dont il fait ensuite, dans le cours de l'ouvrage, une application spéciale à la Syrie. Toutes les sources ont été mises par lui à contribution, avec ce souci de l'exactitude et cette probité dont l'auteur continue la tradition à une époque où le besoin s'en fait de plus en plus sentir. Nous analysons rapidement la première partie que, par une modestie bien démodée, hélas ! M. G. D. appelle « un petit travail », mais qui est en réalité le fruit de patientes recherches.

Les Mamelouks ont occupé le pouvoir, mais la fiction califienne est intacte, le protocole sauvegarde le prestige du califat et, dans le cérémonial, le calife, accompagné des quatre grands cadis, « projette sur le sultanat l'ombre du Prophète et de ses premiers successeurs ». Lorsqu'il a été élu par les émirs des provinces, le sultan mamelouk lui remet un vêtement d'honneur : car le sultan est possesseur (*çahib*) de l'Empire ; il a les insignes du commandement, trône, étendards, tambours, parasol... Il est sultan de l'islam et des musulmans, imâm tout-puissant. Il ne reste au calife que le titre d'*amîr el mouminin*, commandeur des croyants, tandis que le sultan n'est qu'*amîr el oumara*, émir des émirs. — L'armée est la pièce caractéristique du régime : émirs et soldats sont pourvus de revenus fonciers à vie, déterminés par le *divân*, fixés sur un cadastre. Les soldats, anciens esclaves ou descendants d'esclaves, comme l'indique le nom de *mamelouk*, forment une population de races très variées, une société ethniquement très bigarrée et qui cependant a enfanté une civilisation homogène et brillante. Tous ont une dotation, qu'ils cherchent à rendre plus ou moins héréditaire ; cette dotation n'est autre que le revenu de la terre dû à la communauté musulmane comme impôt ; on lui assimile bientôt toutes les taxes. Ces bénéfices se vendent, un commerce s'en établit qui donne lieu à des abus, la réfection périodique du cadastre est nécessaire, mais l'hérédité des dotations n'arrive pas à s'établir. Le service militaire est dû en retour de ces dotations, mais en fait, l'armée ne se met jamais en marche sans avoir reçu des subsides.

Les émirs forment le cadre de l'armée et de l'administration ; en effet, ils joignent à leur commandement militaire un emploi de cour ou une grande charge d'État ; toute leur vie se passe à intriguer, à jouir de la vie ; ils périssent usés ou assassinés.

Entouré de quelques-uns d'entre eux, le sultan vit, au Caire, dans de perpétuelles alarmes, au milieu des intrigues du palais. Mais en réalité les émirs ne gouvernent pas, car, en face des hommes d'épée, il y a les hommes de plume, titulaires des grandes charges religieuses du califat et fonctionnaires des bureaux. Ils gardent les traditions califales et religieuses, ils sont la « bureaucratie » moderne, ils continuent les fonctionnaires byzantins, ils détiennent toute la vie pacifique de l'État, ils règnent en un mot. En bas, la vie des paysans est misérable dans une dure oppression ; dans les villes les artisans ne sont guère, j'imagine, plus heureux, bien que l'auteur ne le dise pas. Il énumère avec détails toutes les fonctions civiles comme il a énuméré les fonctions militaires ; le vizirat a perdu son éclat et en grande partie ses fonctions : le grand vizir eût été, au regard des émirs, un personnage trop puissant. Une des caractéristiques du régime, c'est le goût du protocole, de la titulature : M. G. D. donne les détails de la vétilleuse étiquette administrative ; il y ajoute des renseignements précis sur les vêtements et nous suggère ainsi la vision du faste de la société militaire, populaire chez nous par les peintres de l'Empire et de la Restauration ; il évoque l'apparat de cette cour des Mamelouks, dont la légende napoléonienne a perpétué la vision dans notre littérature ; il décrit les solennités, les parades, les cortèges, les repas pris à table avec un protocole pointilleux. Les sultans ne voulurent donner à la Syrie aucune unité : ils craignaient trop l'émir de Damas. Les conflits des émirs, les contestations continuelles relatives aux dotations, étaient pour eux une perpétuelle préoccupation ; il leur fallait surveiller sans relâche chaque émir et, dans chaque capitale, leur *naïb*, réfugié dans la forteresse, tenait pour ainsi dire en respect le *naïb* émir de la ville.

Un des passages les plus intéressants est celui où l'auteur se demande dans quelle mesure cette société ressemble à la féodalité européenne. Jadis, à propos du Maroc, nous avons nous-même montré la différence de ces deux sociétés, et nous avons le plaisir de constater que, sur une société musulmane bien éloignée de celle que nous étudions, l'auteur conclut, en somme, comme nous : pas de fief, pas de vassalité, pas de féodalité, au sens étroit du mot, au moins. Il nous semble en effet que les sociologues entendent sous ce nom plusieurs régimes sociaux, et le besoin d'une définition de ce terme, tant au sens large qu'au sens strict, se fait sentir. A la fin de son introduction, M. G. D. recherche les origines persanes de l'administration de l'État musulman : il ne méconnaît pas au surplus l'influence byzantine. Le service fléchit à l'époque des Mamelouks et se réfugie exclusivement chez les secrétaires de chancellerie, où le raffinement de la forme remplace en partie la pensée ; cependant l'auteur note que les ouvrages les plus intéressants pour la sociologie datent de cette époque. Il nous faudrait maintenant le suivre dans sa description de la Syrie, mais cette partie de son ouvrage ne se laisse guère analyser : il est cependant plein de faits accompagnés d'instructifs commentaires. Ce livre repose des ouvrages de généralités sur l'Islam, et je laisse au lecteur à penser si c'est un mince éloge.

E. D.

JACOB (H. F.), — *Kings of Arabia*. — Boston, Mills and Boon, 1923.

MAZARD (G. A.). — *Le régime des capitulations en Turquie, pendant la guerre de 1914*. — Alger, J. Gandat, 1923, 258 p. in-8°.

Étude principalement juridique et historique. A signaler le chapitre II, où l'auteur esquisse une comparaison qui, plus développée, eut été fort instructive entre le droit européen dit des capitulations et le droit musulman des *dimmi* ou tributaires.

DAVID (P.). — *Un gouvernement arabe à Damas. Le Congrès syrien*. — Paris, Giard, 1923, 153 p. in-8°.



Exposé de la royauté constitutionnelle de Feïçal en Syrie ; intéressant comme essai d'interprétation du régime parlementaire par un arabe musulman.

E. D.

DUGUIT (L.). — *Traité de droit constitutionnel*. 2<sup>e</sup> édit. en 5 vol. Tome IV : *L'organisation politique de la France*. — Paris, de Bocard, 1924, 937 p. in-8°.

Ce quatrième volume du grand traité de M. Duguit est à détacher des trois précédents consacrés à la théorie générale de l'État et qui forment de leur côté un tout. Ayant posé dans ses trois premiers volumes les principes du droit constitutionnel tel qu'il l'entend, c'est-à-dire construit indépendamment de toute notion de personnalité et de souveraineté de l'État, M. Duguit présente dans le quatrième, après les vues théoriques, les applications. Ce volume contient en effet le tableau très clair de l'organisation politique de la France : trois chapitres consacrés, le premier au corps électoral, le second au parlement, le troisième au gouvernement. Cet exposé des faits ne soulève pas, bien entendu, les mêmes discussions que faisait surgir la théorie générale de l'État et du droit. Il a donné lieu cependant, à propos du rôle constitutionnel du président de la République, à une controverse retentissante.

G. D.

BARON (H.). — *Calvins Staatsanschauung und das konfessionelle Zeitalter*. — Munich, Oldenbourg, 1923.

HIRSCHAUER (C.). — *Les États d'Artois, de leurs origines à l'occupation française (1340-1640)*. — Paris, 1923, 2 vol. in-8°.

SÉE (H.). — *Les idées politiques en France au XVII<sup>e</sup> siècle*. — Paris, Giard, 1923, 372 p. in-8°.

JÈZE. — *Cours de droit public*. — Paris, Giard, 1923.

BECKER (G.). — *L'héritage napoléonien. Cadre administratif. Contrat social. Essai juridique*. — Paris, Berger-Levrault, 1923, 272 p. in-8°.

REDSLOB (R.). — **Le régime parlementaire.** — Paris, Giard, 1923, 356 p. in-8°.

CARRÈRE (J.) et BOUROIN (G.). — **Manuel des partis politiques en France.** — Paris, Rieder, 1924, 256 p. in-12.

MYERS (W. St.). — **American Democracy to-day and other Essays on Politics and Government.** — Princeton, University Press, 1923, 162 p. in-8°.

Observations mélancoliques sur le mécanisme des institutions politiques et l'action des partis dans la démocratie américaine. L'auteur regrette l'influence socialiste, elle-même favorisée par l'influence étrangère. Le problème de l'assimilation des immigrants est posé dans le premier chapitre.

C. B.

BEVERIDGE (A.). — **The State of the Nation.** — Indianapolis, The Bobbs, Merville Company, 277 p. in-8°.

Prouve que la politique américaine ne conduit nullement à un isolement dangereux ; se plaint de l'extension paralysante de la bureaucratie ; défend les pouvoirs du président et les attributions de la Cour suprême.

C. B.

BURGESS (J. W.). — **Recent changes in American Constitutional Theory.** — New-York, Columbia University Press, 1923, ix-125 p. in-12.

L'auteur se plaint que, en faisant une part de plus en plus large à des tendances à la fois internationalistes et impérialistes, on ait abandonné les principes constitutionnels qui, en garantissant les libertés individuelles contre les empiétements de l'État, faisaient la force de la république des États-Unis.

C. B.

HUYSSSEN (Th.). — **Les minorités nationales d'Europe et la guerre mondiale.** — Paris, Les Presses Universitaires de France, 1923, 421 p. in-12.

Le nouveau livre de l'auteur de *De la guerre au Droit* ne contient pas seulement des renseignements très précieux sur les revendications des « minorités nationales » après la guerre et sur les garanties qu'essaie de leur donner la Société des Nations. L'auteur s'efforce de définir ce principe des nationalités si souvent invoqué. Il esquisse une « analyse psycho-sociologique de la conscience nationale ». Discutant la définition classique de Renan, il tente une synthèse de la « théorie érudite » (celle qui rattache la nation à la race, à la langue, aux antécédents historiques) et de la « théorie élective » (celle qui fait reposer la nationalité sur la libre volonté des populations).

C. B.

DE VALLES (A.). — *I servizi pubblici.* — Roma, Milano, Napoli, Societa editrice libraria, 1924, vi-268 p. in-8°.

Etude intéressante et précise de la notion de service public et des règles et conditions d'exercice des services publics.

G. D.

NOËL (M.). — *La notion de travail public.* — Paris, Libr. gén. de droit, 1924, 161 p. in-8°.

## VI. — LE DROIT DE PROPRIÉTÉ LE DROIT CONTRACTUEL

Par MM. Emmanuel LÉVY, H. LÉVY-BRUHL, M. MAUSS

CHÉNON (E.). — *Les démembrements de la propriété foncière en France avant et après la Révolution.* 2<sup>e</sup> éd. — Paris, Soc. du Recueil Sirey, 1923, 192 p. in-8°.

Deuxième édition d'un livre classique de 1881, livre fondamental pour la connaissance du développement historique et de l'analyse des institutions, mais où la logique du juriste se superpose à la description de l'historien (exemple, p. 166, caractère de la possession).

E. L.

TRIMBORN (H.). — *Der Kollektivismus der Inkas in Peru.* — *Anthropos*, 1923-1924, XVIII-XIX, p. 978 sqq.

En cours de publication. Tend à corroborer la théorie de M. Cunow, qui voit dans la propriété commune du clan le seul trait de véritable collectivisme dans l'empire gouverné par les Incas.

M. M.

OPPIKOPFER (H.). — *Eigentumsgemeinschaften im mittelalterlichen Recht, insbesondere an Wohnhäusern.* — *Beihefte zur Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Berlin, Stuttgart, Leipzig, 1924, 33 et 11 p. in-8°.

MÜLLER-LIEBEMAN (R.). — *Das Wesen der Erfindung.* — Berlin, Springer, 1924, 261 p. in-8°.

CAPITANT (H.). — *De la cause des obligations (contrats, engagements unilatéraux, legs).* — Paris, Dalloz, 1923, 494 p. in-8°.

Ce livre est un modèle d'exposé classique (droit romain, ancien droit, jurisprudence).

Une étude sociologique de l'acte juridique, une étude des actes sous leur aspect social, l'aurait ainsi complété et simplifié :

La cause de l'obligation, ce quatrième élément de l'article 1108 du code civil (consentement, capacité, objet, cause) est tout simplement la créance dont l'obligation manifeste la violation. Dans un contrat, par exemple, la cause de l'obligation, la créance, est le contrat : vendeur, je suis créancier du prix, c'est-à-dire qu'il y a vente, créance double, créance que j'ai (touché un prix) et que j'inspire (livrer un objet) ; il est vrai que l'acheteur veut être propriétaire : mais, dans notre droit, la propriété est acquise par l'effet des créances, et, même quand l'acheteur est propriétaire seulement après coup, sa propriété a encore pour cause sa créance, la croyance qu'il a et qui est partagée (juste titre et bonne foi). Dans cette analyse élémentaire, la différence entre le contrat et l'engagement unilatéral intéressé (c'est-à-dire qui rend non seulement débiteur, mais créancier) est une différence de procédure : l'offre, l'acceptation sont des formes, le contrat, ce sont les croyances toujours réciproques que contiennent et que contiennent des actes juridiques ou matériels.

En somme le mystère de la cause disparaît, si on accepte ces définitions : les contrats sont les créances qui accompagnent notre action conformément à la loi telle qu'elle est connue ; les contrats sont un aspect successif, normal de la personne qui est le crédit (ou autorité, ou pouvoir) de chacun sur lui et les autres, l'aptitude à dire des lois et la loi de son prochain ; l'obligation naturelle est la créance en tant qu'elle se continue par nos actes ; l'obligation civile est l'atteinte à la créance, c'est-à-dire au crédit, c'est-à-dire à la personne (alors apparaît l'État, qui est l'obligation forcée).

Conclusion : la théorie de la cause est celle de l'acte en tant qu'il est indépendant des procédures, des causes formelles, en tant que, voyant l'acte sous l'aspect social de la croyance, on examine s'il y a droit, c'est-à-dire créance, croyance mesurée et licite.

E. L.

HAUSSMANN (F.). — *Die Tochtergesellschaft*. — Berlin, Liebmann, 1923, 190 p. in-8°.

Étude pratique surtout pour la partie consacrée aux impôts : de minutieuses analyses de jurisprudence toute récente ; le langage n'est pas assez approché faute de dire que les sociétés, leurs combinaisons, leur parenté sont des aspects du capital, une série de comptabilités entre des hommes et l'argent des autres, que la personne morale ait du crédit, du pouvoir, de la signature, au nom, pour le compte d'un groupe. La famille aussi et l'hérédité auxquelles est emprunté le langage imagé de ce livre sont quant à la fortune une suite de liquidations ; la succession à cause de mort est un compte qui se continue. Ainsi, sans faire appel à la fiction d'un corps, d'un organisme, d'une famille, les sociétés capitalistes, êtres de raison, de compte, ont leur terminologie.

E. L.

STERN (W.). — *Person und Sache*. — Leipzig, Barth, 1923.

KRUYT (A. C.). — *Koopen in Midden Celebes*. — *Mededeel. d. Koninkl. Akad. d. Wetenschappen. Afd. Letterk.*, Deel 56., Série B, n° 5, 1923, p. 149-178. (Extrait, 30 p. in-8°.)

Nous avons fait état (v. p. 4, etc.) de quelques-uns des faits que signale M. K. et qui proviennent de ses observations personnelles sur les Toradja. Les Toradja sont cette importante tribu des Célèbes central dont M. K. s'est constitué non seulement le missionnaire, mais l'ethnographe et dont l'observation lui a permis de verser à nos sciences tant de faits nouveaux et sûrs. Presque tous les faits proviennent cette fois des Toradja de Minahassa, quelques-uns de Timor. On a vu que ces recherches — la direction où les mènent M. K. et M. Van Ossenbruggen — sont, une fois de plus, d'accord avec les nôtres. Elles leur sont de plus complémentaires.

M. K. nous montre en excellents termes que le mot « acheter » n'a pour les gens des Célèbes, à aucun degré, le sens qu'il a pour nous. D'une part, acheter, c'est avant tout demander à quelqu'un quelque chose qu'il ne peut nous refuser. Ensuite le paiement — le prix qui est donné et forcément accepté — est toujours une chose qui n'est pas en relation économique avec l'objet demandé. C'est, par nature et par

destination, une chose magique : c'est du fer, du cuivre, du coton, du riz, en quantités et en formes déterminées qui établit un lien magique ou conjure un danger magique inhérent à la transaction. Enfin les seules choses qui peuvent être dites « achetées », en un sens plus ou moins éloigné du nôtre, sont surtout des choses magiques ou religieuses (p. 165-170) : la « mère » de la couche d'argile à potier ; les feuilles de dracaena qui servent à la toilette des initiées ; les formules magiques, les services de la prêtresse.

Même il semble que, dans ce système, les cas les plus fréquents d'achat ne sont pas ceux faits à des hommes, mais ceux faits aux esprits jaloux de la terre, de l'air, de l'eau, de la végétation. C'est ainsi que l'on « achète » au « riz » son épi (p. 164) et que le propriétaire « achète » au « bois » le bois qu'il coupe. Le thème que M. K. indique est fécond pour le comparatiste ; il est à la base du *do ut des* du sacrifice, comme à celui du droit contractuel.

Il faut mettre à part les observations de M. K. sur l'« achat » de la fiancée qui, en pays toradja, a des formes infiniment plus primitives que dans le reste de l'Indonésie. Le prix payé à la famille de la femme apparaît pour bonne moitié, à M. K. comme à M. van Ossenbruggen, de nature magique et presque entièrement destiné, dans cette mesure, à « conjurer » la force magique déchaînée par la transgression du tabou (V. Ossenbruggen, *Het primitieve Denken*, p. 246).

Tout ceci est capital. Mais ces observations doivent encore être complétées pour être satisfaisantes. Qui paie à qui ? Il faudrait toujours spécifier cela. Et même qui fournit les moyens de paiement et à qui vont-ils ensuite, en dernier lieu ? Par exemple on voudrait bien savoir quel est cet oncle qui fait les frais du mariage. Ensuite la question est encore posée en termes de nos droits. M. K. raconte une jolie anecdote à propos des « présents » d'une Commission hollandaise qu'« achetèrent » les Toradja. Il y a là tout un système de droit et d'économie dont l'« achat » n'est qu'un cas, et nous espérons que le Mémoire que nous avons publié, dans cette *Année*

même, suscitera, de la part des distingués ethnographes, d'autres observations, conduites dans un esprit encore plus indigène.

M. M.

TEDESCO (P.). — *Geben und Nehmen im Indischen Recht.* — *Journal Amer. Oriental Studies*, 1924, XLIII, p. 358 sqq. Confirme les données du Mémoire publié plus haut.

M. M.

COWLEY (A.). — *Aramaic Papyri of the fifth Century B. C.* (ed. trans. with notes). — Oxford University Press, 1923, xxxii-319 p. in-8°.

On sait combien la découverte des papyri de la colonie militaire juive de la garnison d'Éléphantine, en Égypte, lors du v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, a renouvelé une foule de questions concernant l'ancienne *Diaspora* juive, et le droit civil et religieux des Juifs hors de la Palestine et en Palestine. Car nous avons ici des archives vivantes d'une section, importante au moins en qualité, du peuple juif, et datées pour une date (un papyrus est certainement de 419 av. J.-C.) — où nous n'avons que bien peu de renseignements.

Ces papyri, en langue araméenne et non hébraïque, contiennent, outre des pièces administratives, surtout des contrats. Les juristes et les sémitisants leur ont déjà consacré de nombreux travaux. M. C. met tout au point dans de bons commentaires d'une excellente édition et d'une bonne traduction. Une foule de traits du contrat écrit, qu'on croyait jusqu'ici plutôt d'origine gréco-latine, sont déjà attestés en bonne et due forme : les témoins, la livraison, la procédure d'exécution, les intérêts, sont fixés dans des formes encore en usage. Des contrats de mariage avec constitution de dot, des transferts de maison, un appel à une cour persane font prévoir, dès lors, les droits qui ont préparé les nôtres.

Les minutes des lettres aux gouverneurs persans de Judée et de Haute-Égypte (le rapport de client à patron est rigoureusement persan) sont aussi curieuses que celles de la correspondance religieuse

de cette communauté juive (qui sacrifie hors du Temple) avec le Temple de Jérusalem. Celles-ci fixent donc un point important d'histoire religieuse. Le texte araméen de la fameuse histoire d'Ahikar se trouve aussi ici.

M. M.

CHIERA (E.). — *Old Babylonian Contracts.* — *Philadel. Univ. Museum Bull.*, 1924, p. 113-126.

KERR WYLIE (J.). — *Solidarity and correality.* — Edinburgh, Oliver and Boyd, 1923, xi-365 p. in-8°.

Cet ouvrage n'embrasse pas tout le domaine de la corréalité : il ne l'étudie que dans les contrats, mais l'exposé qu'il en fait est remarquablement clair grâce à une méthode qu'on souhaiterait de voir se généraliser : dans chaque chapitre, les premiers paragraphes constituent un corps de doctrine, les derniers sont consacrés à la discussion des sources. Dans cette discussion, l'auteur se montre juriste et philologue averti : il décompose avec habileté les textes du Digeste qui forment de beaucoup l'élément le plus abondant de sa documentation, et est ainsi amené à découvrir un certain nombre de nouvelles interpolations.

Quant à la doctrine générale professée par l'auteur, elle ne s'écarte pas sensiblement de celle qui est communément enseignée. Pour lui, la corréalité est l'institution du vieux droit civil ; elle suppose l'identité de l'objet et la multiplicité des liens ; elle s'oppose tant au cumul qu'au partage, entraîne une responsabilité indéfinie, enfin s'éteint par la *litis contestatio*.

La solidarité présente des traits différents. Si elle répugne, comme la première, à la fois au cumul et au partage, elle n'entraîne à la charge du co-obligé qu'une responsabilité moins lourde. Surtout — et c'est là le principal avantage de sa création — elle s'éteint par le simple paiement.

Le point délicat, celui sur lequel M. Kerr Wylie



a le plus insisté, est celui de connaître la mesure dans laquelle la solidarité exige l'unité d'objet des différentes obligations. Cette unité ne saurait être évidemment aussi stricte que celle qui donne naissance à la corréalité. Tandis que cette dernière exige une véritable identité, la solidarité requiert des obligations présentant entre elles des traits distinctifs. Pourtant il faut qu'elles naissent toutes d'une même cause juridique.

Le droit civil s'arrêta là. Mais la jurisprudence prétorienne alla plus loin et admit des obligations solidaires indépendamment de toute unité de cause originelle pourvu qu'il y eût unité de but. M. Kerr Wylie propose de désigner cette forme nouvelle de solidarité fondée sur l'*imperium praetoris* et sanctionnée par des moyens prétoriens (refus d'action, insertion d'exception), du nom de solidarité basée sur l'équité (*equitable solidarity*).

Quelques réserves que l'on puisse faire sur cette dernière distinction, on ne saurait contester qu'il y a là une idée nouvelle et intéressante.

H. L.-B.

## VII. — LE DROIT PÉNAL

Par MM. P. FAUCONNET, L. GERNET, H. LÉVY-BRUHL

COSTA (F.). — *Delitto e pena nella storia della filosofia*.  
— Milan, Facchi, 1924, 395 p. in-8°.

Une bonne histoire de la philosophie du droit pénal serait assurément fort utile. Ce livre ne peut compter que comme une esquisse. C'est d'ailleurs, il est juste de l'indiquer, le premier volume d'une Bibliothèque de culture générale. Il est souvent bien sommaire, et peu précis, par exemple sur Aristote, sur le stoïcisme et les jurisconsultes classiques, sur la scolastique ; certaines lacunes sont surprenantes (rien, par exemple, sur Angelo de Castro) ; par contre, il empiète souvent indiscrètement, et naturellement sans pouvoir sérieusement analyser les doctrines,

sur l'histoire de la philosophie générale (déterminisme et indéterminisme, par exemple Bergson). C'est là où il traite de la pensée italienne qu'il est le meilleur, qu'il s'agisse des auteurs de premier plan ou, surtout, des théoriciens moins connus, notamment parmi les contemporains. Les généralités sur l'évolution des idées ne soulèvent guère d'objection, parce qu'elles restent assez pauvres. Le principal reproche qu'on doit faire à M. C., c'est qu'il isole trop l'histoire des idées de celle des faits ; on dirait, à le lire, que c'est le progrès purement intellectuel qui explique la succession des doctrines.

P. F.

POPPER-LYNKEUS (J.). — *Philosophie des Strafrechts* (*Aus seinem literarischen Nachlasse hrsgg. von Margit Ornstein*). — Vienne et Leipzig, Löwit, 1924, 112 p. in-8°.

Comme le petit livre sur la religion, dont nous rendons compte plus haut (p. 395), celui-ci est posthume ; il a été écrit vers 1910. Popper réclame une réforme radicale de droit pénal. Plus de haine, plus d'esprit de représailles, plus de châtement douloureux ; protection de la société contre le criminel, mais aussi du criminel contre la société. L'éditeur rapproche avec raison ces idées de celles dont Enrico Ferri s'inspire dans son avant-projet d'un Code pénal italien. La polémique est généreuse et brillante. La proposition la plus originale, qui s'accorde avec une idée que nous avons indiquée, est celle d'une sanction d'opinion que n'accompagnerait aucune peine proprement dite (p. 74 sqq.) : publicité du jugement, ou mieux publicité d'un résumé de l'affaire jugée, résumé objectif, sans blâme, insistant surtout sur les motifs du délit. L'opinion réagirait librement ; et, dans bien des cas, cette sanction suffirait.

P. F.

BATTAGLINI (G.). — *Introduzione allo studio del diritto penale*. — Milan, Soc. ed. Vita e Pensiero, s. d. (1923), 115 p. in-8°.

Publication de l'Université catholique du Sacré-Cœur. Peut surtout servir à connaître l'esprit de l'enseignement qui y est donné. C'est un bref manuel (3 pages sur l'évolution du droit pénal) d'une partie seulement de la partie générale du droit pénal : notions préliminaires ; les lois pénales, sources, interprétation ; application selon le lieu, le temps, les personnes.

P. F.

LIERTZ (Rhaban). — *Ueber das Schuldgefühl*. — Habelschwerdt, Franke, 1924 (2<sup>e</sup> édit.), 93 p. in-16.

Analyse psychologique, par un médecin catholique, du sentiment de la faute ; le sentiment de la faute et l'éducation ; le sacrement de la pénitence.

MASSARI (E.). — *Il momento esecutivo del reato. Contributo alla teoria dell'atto punibile.* — Pise, Tip. ed. Mariotti, 1923, 252 p. in-8°.

TRESTON (H. J.). — *Poinè. A Study in ancient Greek blood-vengeance.* — London, Longmans, 1923, 427 p. in-8°.

Cet ouvrage sur la vengeance du sang et la répression de l'homicide en Grèce témoigne, à coup sûr, d'une préparation insuffisante : l'information de l'auteur est étroitement bornée, et son interprétation des textes est souvent bien aventureuse. Toutefois, M. Treston a le sens des problèmes ; et, s'il nous paraît impossible d'accueillir ses thèses dans leur ensemble, elles peuvent avoir, çà et là, une valeur de suggestion.

Elles se laissent facilement résumer. Dans la société contemporaine d'Homère, il y aurait à distinguer deux fonds de population : les « Achéens » envahisseurs, dont le poète représente normalement les conceptions, et les « Pélasges », qu'il voudrait ignorer de parti pris et dont la coutume transparait parfois malgré lui. A ces deux catégories ethniques correspondraient deux systèmes juridiques : les Pélasges constituent des sociétés déjà anciennes où la vengeance du sang a été régularisée, où elle est soumise, sous bien des rapports, à l'empire d'une justice sociale qui a pour organes des tribunaux locaux ; le traitement du meurtrier peut y être conçu comme une véritable pénalité qui serait, alternativement, le paiement de la composition ou l'exil. Les Achéens, au contraire, pratiquent une espèce de *vendetta*, mais une *vendetta* où le principe de responsabilité — à la différence de ce qui a lieu pour les Pélasges — est déjà individualisé, car elle menace la seule personne du meurtrier. Les deux systèmes s'opposeraient en outre en ce que le premier ferait, et le second ne ferait pas, la distinction entre l'acte volontaire et l'acte involontaire. Dans l'état de société qui succède

à l'âge homérique, l'anarchie favorise, d'une part, le développement d'une *vendetta* déréglée et sauvage, d'autre part, l'apparition de certaines notions religieuses comme celle de l'Érinys implacable et altérée de sang (p. 122 sq.) et surtout celle de la souillure du meurtrier. Cette dernière va être, à l'époque qui précède immédiatement la législation, le principe de la transformation juridique (p. 138 sq.) : la « pollution doctrine », importée d'Asie Mineure et imposée par l'autorité du dieu de Delphes, fait du meurtrier un danger public et en commande la poursuite comme tel. Le *wergeld* est interdit en principe, le traitement du meurtrier volontaire est désormais l'exécution publique ; la même « doctrine » réclame l'exil de l'homicide, sans parler des purifications qui interviennent dans les cas de pardon ou d'excuse. Si explicative que soit pourtant, aux yeux de l'auteur, la notion de souillure, il faut faire place, suivant lui, à deux autres facteurs : la constitution de l'État et l'action persistante des représentations « pélasgiennes » (qui expliquerait, notamment, l'interdiction de tuer le meurtrier en exil : p. 145-161).

Nous devons nous borner à quelques observations générales touchant les deux thèses essentielles. Pour ce qui est du dualisme que l'auteur place au début de l'évolution, on n'a pas le droit de l'écartier *a priori* par une fin de non recevoir : il y a des indices historiques en faveur de cette conception et, même quand sa légitimité est contestable, elle a mis M. T. sur la voie d'observations utiles (par exemple, sur l'exil du meurtrier qui apparaît tantôt à la façon d'une pénalité, tantôt comme une fuite). Mais le système, avec les formes arrêtées que lui donne l'auteur, est impossible à établir historiquement. Ajoutons qu'au point de vue de l'évolution, il n'a pas valeur explicative, puisque, des deux éléments, l'« achéen » serait en somme, pour M. T., sans postérité. Quant à l'action du facteur delphique, elle n'apparaît pas comme principe positif : l'auteur nous montre une doctrine religieuse, tombée du ciel pour prévenir la dissolution sociale, et à quoi la législation se serait conformée avec une docilité minutieuse. Car on

voit mal comment se compose, avec ce facteur idéologique, l'action du « syncrécisme » que l'auteur invoque également, mais côte à côte et suivant un synchronisme qui paraît, dans son exposé, tout accidentel.

Il reste qu'il a eu raison de mettre en rapport la conception religieuse de l'homicide et la législation relative au meurtre. Ce qui fait défaut, c'est une interprétation réaliste de ce rapport. Et ce qui manque aussi, c'est, dans cette histoire, le sens de l'évolution : un fait capital comme le déplacement de l'idée de culpabilité, du cercle de la famille au cercle de la cité, n'apparaît pas en pleine lumière.

L. G.

KERAMOPOULLOS (A. D.). — 'Ο αποτυμπανισμός. — Athènes, « Hestia », 1923, III-144 p.

Intéressant mémoire, où l'auteur croit devoir rectifier, à la suite de certaines découvertes archéologiques, l'idée qu'on se faisait couramment d'un des modes d'exécution capitale en usage dans la Grèce ancienne : l'*apotympanismos* aurait consisté, non pas dans une mise à mort immédiate (à coups de bâton), comme on le croyait, mais en un supplice analogue à la crucifixion. L'interprétation apparaît plausible.

Seulement, l'auteur est entraîné à retrouver partout un supplice qui, en fait, n'est pas mentionné très fréquemment : il admet qu'à Athènes, c'était le seul qui fût normalement employé pour les condamnés à mort jusqu'au moment où apparaît l'empoisonnement par la ciguë (qui est en réalité un suicide toléré). Il semble pourtant que bien des textes qui parlent de précipitation dans le barathre résistent à sa dialectique. Il faudrait en conclure à une dualité au moins dans les formes de supplice capital (la dernière étant appliquée aux coupables de sacrilège et de trahison et étant régulièrement aggravée par la privation de sépulture). Résultat qui aurait son intérêt : il y a lieu de penser, en effet, que les modes d'exécution, fixés comme ils le sont par une tradition sociale, correspondent à des systèmes de représentations spécifiques.

L. G.

GERNET (L.). — Sur l'exécution capitale. A propos d'un ouvrage récent. — *Revue des études grecques*, XXXVIII, n° 172, juillet-septembre, 1924, p. 261-293.

Étude de notre collaborateur sur l'ouvrage précédent, dont nous rendrons compte l'année prochaine.

ALBERTARIO (E.). — *Delictum e crimen nel diritto romano classico e nella legislazione giustiniana.* — Milano, Società editrice « Vita e pensiero », s. d. (1923), 74 p. in-8°.

ALBERTARIO (E.). — *Animus furandi. Contributo alla dottrina del furto nel diritto romano e nel diritto bizantino.* — *Ibid.*, s. d. (1923), 37 p. in-8°.

Dans la première de ces études, M. Albertario s'attache à prouver que le mot *delictum* était, en droit classique, technique pour désigner les délits privés, tandis que *crimen* aurait désigné exclusivement les délits et les crimes punis par la justice répressive. La confusion des deux termes et leur emploi comme synonymes aurait été opérée par voie d'interpolation par les compilateurs à une époque où le droit pénal public a pratiquement refoulé les délits privés. De même le terme *delictum* appartenait anciennement au seul groupe des délits privés civils. C'est seulement après la fusion du droit civil et du droit honoraire que l'on aurait considéré par exemple le dol comme un *delictum*. On voit tout l'intérêt de ces recherches dont les conclusions semblent pouvoir être adoptées. On regrettera seulement que M. Albertario se satisfasse parfois un peu trop vite pour admettre l'interpolation des très nombreux textes dont il est ainsi amené à établir l'altération.

La seconde étude est également une recherche d'interpolations. Les compilateurs auraient introduit dans la qualification du *furtum*, par un raffinement inutile, l'exigence d'un élément intentionnel particulier : l'*animus furandi* tandis que les classiques se contentaient de l'intention de nuire, ou plus simplement, du dol.

H. L-B.

**DORINI (U.). — Il diritto penale et la delinquenza in Firenze nel secolo XIV. — Lucca, Domenico Corse, s. d., 274 p. in-8°.**

Excellente étude sur la criminalité à Florence à l'une des époques les plus brillantes et les plus agitées de son histoire. L'auteur, directeur des archives de cette ville, a largement utilisé les documents judiciaires qui, malgré les lacunes qu'ils présentent lui ont permis de tracer du droit pénal florentin un tableau remarquablement précis et complet. Toutes les questions importantes y sont examinées sous leurs principaux aspects et souvent illustrées d'exemples qui rendent la lecture plus vivante. Il faut également louer l'auteur d'avoir, autant que possible, employé la méthode statistique. Il convient pourtant d'observer qu'on ne peut en faire usage, pour cette période, qu'avec beaucoup de réserve, les données numériques n'étant établies que d'une façon très approximative.

L'intérêt sociologique du travail de M. Dorini tient en partie à ce que l'époque qu'il étudie (fin du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle) est une période de transition où les conceptions médiévales de la pénalité, de la justice et de la répression sont battues en brèche par les conceptions modernes provoquées par la renaissance de l'État, en l'espèce de la commune florentine. Ce conflit apparaît à chaque page du livre, et il ne peut être question d'en signaler toutes les manifestations. Particulièrement intéressants sont les développements concernant l'homicide et les délits contre l'honneur, plus fréquents alors que les crimes et délits contre la propriété (p. 22-48) — et les pages où l'auteur nous montre les efforts de la répression pénale aux prises avec la solidarité familiale (p. 185-200) et avec l'organisation aristocratique de la commune (p. 220-238).

H. L.-B.

**SALDAÑA (Q.). — Moderne Strafrechtsauffassungen in Spanien. Die pragmatische Strafrechtstheorie. — Heidelberg, C. Winter, 1923, 32 p. in-8°.**

Deux conférences faites à l'Université de Hambourg par le professeur de l'Université de Madrid, disciple de von Liszt et théoricien de la *Zweckstrafe*. Rejette les peines capitales et infamantes ; la prison doit amender par le travail éducatif. La première conférence donne des indications sur l'histoire des théories pénales en Espagne : idée de la *Zweckstrafe* dans les *Siete Partidas*, chez A. de Castro, L. de Peguera, Lardizábal ; cette doctrine serait dans la tradition espagnole.

P. F.

PHILLIPPSON (COLEMAN). — **Three Criminal Law Reformers. Beccaria, Bentham, Romilly.** — Londres et Toronto, Dent ; New-York, Dutton, 1923, xvi-344 p. in-8°.

L'esprit du livre est à peu près celui du temps auquel appartiennent ses trois héros : il s'agit de montrer le rationalisme et l'humanitarisme de la fin du xviii<sup>e</sup> et du commencement du xix<sup>e</sup> siècle aux prises avec les abus de l'ancien régime, avec la folie, l'injustice, la cruauté du droit pénal traditionnel, en particulier du droit anglais. Les causes sociales de la réforme du droit pénal ancien sont laissées à l'arrière-plan. L'auteur nous donne surtout trois biographies, trois portraits, l'analyse de trois œuvres, d'ailleurs parentes, car Romilly a été l'ami de Bentham, et il a, comme Bentham, reconnu tout ce qu'il devait à Beccaria. — Notons, dans la partie consacrée à Beccaria, quelques pages (38-55) sur les influences françaises qu'il a subies et un chapitre (83-106) sur l'influence qu'il a exercée ; dans la partie consacrée à Bentham, le tableau du droit pénal anglais de son époque (164-179), quelques pages finales sur l'influence de son œuvre. La troisième partie est la plus neuve pour le lecteur français ; la noble figure de Romilly (1757-1818), descendant de huguenots français, ami de notre Révolution, avocat, membre de la Chambre des Communes, est peu connue chez nous. De ses discours parlementaires et de ses *Observations* sur le livre de Martin Madan, *Thoughts on Executive Justice* (1788), M. P. tire un tableau de sa doctrine pénale : protestations contre l'incohérence de la législation anglaise, contre le nombre des crimes capitaux et leur mauvaise définition, contre l'abus des exécutions capitales et l'arbitraire d'une pratique judiciaire qui se refuse à appliquer une loi sanguinaire, etc. ; principes d'une réforme pénale (certitude de l'application des peines légales ; réforme de la procédure, des prisons ; mesures préventives, etc.).

P. F.

VERGER (II.). — **L'évolution des idées médicales sur la responsabilité des délinquants.** — Paris, Flammarion, 1923, 246 p. in-12.

Treize leçons d'excellente vulgarisation dues au médecin légiste de Bordeaux. Le titre seul prête à la critique : l'histoire des idées médicales sur la responsabilité, effleurée çà et là, n'est pas le sujet du livre. Tableau très clair des principaux états morbides qui



entraînent l'irresponsabilité. Énergique limitation des cas de responsabilité atténuée. Programme de réformes : internement, même préventif, des irresponsables ; asile-prison, avec sentence indéterminée, pour les demi-responsables.

P. F.

KARSTEN (R.). — **Blood revenge, War, and Victory feasts among the Jibaro Indians of Eastern Ecuador.** (*Bureau of American Ethnology, Bulletin 79*). — Washington, Government Printing Office, 1923, vii-94 p. in-8°.

KÖNIG (H.). — **Der Rechtsbruch und sein Ausgleich bei den Eskimo.** — *Anthropos*, 1923-1924, vol. XVIII-XIX, p. 484-516 ; p. 771-793.

Thèse de doctorat en cours de publication. Criminalité et pénalité eskimo.

MUHLEBACH (A.). — **Die Infamie in der decretalen Gesetzgebung.** — Paderborn, Schöningh, 1923, xviii-106 p. in-8°.

Bonne monographie de l'infamie en droit canonique.

VAN CAUWENBERGH (E.). — **Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au moyen âge.** — Louvain, Recueil des travaux de l'Univ. de Louvain, 46° fascicule, 1923.

VAN SWINDEREN. — **Esquisse du droit pénal actuel dans les Pays-Bas et à l'étranger.** Tomes X et XI. — Paris, Godde, 1923 525 et 280 p. in-8°.

## VIII. — L'ORGANISATION JUDICIAIRE

### LA PROCÉDURE

Par M. H. LÉVY-BRUHL

GOITEIN (H.). — **Primitive ordeal and modern law.** — London, Allen and Unwin, 1923, ix-300 p. in-8°.

Il ne faut pas chercher dans ce livre une théorie systématique de l'ordalie. C'est plutôt un brillant « essay » à la manière anglaise, sur les origines du droit et de la justice. Bien qu'il emploie une méthode assez discursive, l'auteur est relativement bien informé.

Il est difficile, en raison de la méthode employée, de donner une analyse de cet ouvrage. Il suffira d'en indiquer les tendances. M. Goitein se tourne délibérément vers la psychologie individualiste. Il a été touché de la grâce freudienne. C'est par l'inconscient et l'instinct qu'il explique la naissance de l'ordalie et son remplacement graduel par un système judiciaire rationnel. Je doute que cette voie puisse conduire, en cette matière du moins, à des résultats bien satisfaisants. Par le truchement de ces soi-disant instincts, c'est l'*a priori* qui fait de nouveau irruption dans la science au détriment de la description objective des faits et de leur interprétation méthodique.

L'auteur essaie de nous montrer comment l'ordalie a donné naissance aux actions en justice et combien la procédure et le droit modernes ont gardé de caractères primitifs. Malheureusement son argumentation est parfois bien fragile. Ainsi, pour prouver que le *sacramentum* romain était autrefois un combat, il se fonde (p. 46) sur le mot de Gaius (IV, 13) suivant lequel cette procédure était *periculosa*.

Ce livre décevant est en même temps très attrayant. Écrit avec talent, il contient nombre de réflexions ingénieuses, de rapprochements suggestifs. Il met en relief l'importance primordiale de l'ordalie. Surtout l'auteur a le sentiment très vif du caractère complexe et fortement émotionnel des institutions judiciaires, passées ou modernes, et cela contribue à donner beaucoup de vie à son ouvrage.

DE VISSCHER (F.). — La *condictio* dans le système de la procédure formulaire. — Gand et Paris, Rousseau, 1923, 152 p. in-8°.

Étude pénétrante et originale. M. de Visscher y met en lumière l'incompatibilité qui existe entre la *condictio*, mode abstrait de procéder, issu directement du système des actions de la loi dont elle constitue le type le plus achevé, et la procédure formulaire, caractérisée par la diversité des actions et leur nature

concrète. Ingénieusement il explique comment, à l'époque classique, la *condictio*, de tout temps limitée à la sanction de créances certaines, a vu son champ d'application restreint presque exclusivement aux hypothèses de *datio* et s'est, par là, mise en harmonie avec l'esprit de la procédure formulaire, tandis qu'au Bas-Empire, elle retrouve sa physionomie première et devient « une forme universelle d'agir *in personam* ».

Un des résultats les plus importants de cette étude, c'est qu'elle tend à ruiner la conception que depuis Pernice on s'accordait à placer à la base de la *condictio*. On sait que pour lui, cette action aurait eu pour fondement l'idée d'enrichissement injuste. Une telle façon de voir paraît désormais inexacte : notre action est, à l'origine, une procédure abstraite, au sens plein du mot, c'est-à-dire, indépendante de toute cause, de tout concept juridique. Elle présente une aptitude générale à sanctionner toute *datio* d'un *certum*. C'est seulement à l'époque classique qu'elle a revêtu, comme les autres actions, un caractère *causal* et qu'elle a pu être utilisée pour sanctionner de nouveaux rapports de droit. Encore, en raison de ses traits originels, n'a-t-elle pu longtemps être employée que lorsqu'il y avait *datio*, et *datio* d'un *certum*.

Il importe pourtant, sur ce point capital, d'éviter toute équivoque. La théorie de Pernice, fautive sur le terrain de l'histoire de la procédure, reste vraie, comme l'indique M. de Visscher lui-même, sur le terrain de l'histoire des idées juridiques. La *condictio* est l'instrument qui a été adopté pour sanctionner l'idée d'enrichissement injuste quand cette idée eut pris naissance dans les esprits. Mais ses origines procédurales ont toujours pesé très lourdement sur son développement.

PÜSCHEL (W.). — *Confessus pro judicato est*. — Heidelberg, Winter, 1924, 310 p. in-8°.

A la suite de l'important travail de Demelius (1880) l'accord s'était à peu près fait entre les romanistes sur le caractère et les conséquences de l'aveu

judiciaire dans la procédure civile romaine. On considérait que le *confessus certae pecuniae* était assimilé à un *judicatus* et que l'on pouvait dès lors procéder contre lui aux mesures d'exécution qui s'exercent normalement contre ce dernier. Quant à l'individu dont l'aveu porte sur toute autre chose, *certa res* ou *incertum*, il devait être soumis à certaines mesures de coercition en vue de l'amener à évaluer en argent le montant de sa *confessio*. Seule en effet cette expression pécuniaire permettait au demandeur d'obtenir satisfaction.

M. Püschel a soumis la question à un nouvel examen, et nous en livre les résultats dans une étude extrêmement fouillée et des plus intéressantes. Les conclusions auxquelles il aboutit paraissent devoir jeter un jour nouveau sur cette institution. Son étude avait été préparée par l'examen auquel avait procédé Gradenwitz, il y a quelques années, de la principale de nos sources concernant la *confessio in jure*, la loi *Rubria de Gallia Cisalpina*. Ce savant avait montré (*Sitzungsberichte de l'Académie d'Heidelberg*, 1905) que ce document législatif ne nous était pas parvenu sous sa forme première, mais contenait un grand nombre d'additions postérieures. Partant de là et de la reconstitution proposée par Gradenwitz, Püschel recherche si la théorie courante se trouve en harmonie, tant avec le texte primitif de la loi *Rubria*, qu'avec les autres sources dont nous disposons. Ses conclusions sont nettement négatives. Il est ainsi amené à proposer une nouvelle théorie dont voici les grandes lignes.

Le droit classique ne formule pas entre le *confessus certae pecuniae* et les autres cas de *confessio in jure* la distinction profonde qu'on a cru y découvrir. Sans doute les principes de la procédure formulaire exigent la liquidation pécuniaire de la *confessio*, mais cette liquidation se fera, en dehors de toute contrainte administrative, au moyen d'une action qu'on peut appeler, en un certain sens, action *confessoria*, où le juge, lié par l'aveu dont la mention figure dans la formule, n'aura plus le pouvoir de juger l'affaire au fond, mais seulement d'évaluer la condamnation.

L'existence d'une action *confessoria* de ce genre était déjà connue en matière de délit de la loi Aquilia et de legs *per damnationem*. M. Püschel en suppose l'existence dans toutes les actions réelles et personnelles. Presque partout sa mention aurait été effacée par les compilateurs.

En dernière analyse la distinction à faire entre la *confessio certae pecuniae* et la *confessio* portant sur tout autre objet paraît assez mince. Dans le premier cas, le demandeur, se basant sur la confession, intentera l'action *judicati*. (C'est en cela que le *confessus* peut être assimilé au *judicatus*, encore que l'assimilation ne soit pas parfaite : notamment le *confessus*, à l'opposé du *judicatus*, peut intenter la *condictio indebiti*.) Si l'aveu a porté au contraire sur une *certa res* ou sur un *incertum*, le demandeur fera modifier la formule de l'action et obtiendra un jugement qui aura pour lui l'avantage de lui permettre d'intenter l'action *judicati*. Il ne saurait être question, contre le *confessus*, d'aucune mesure de pression. Ce n'est pas contre lui, mais contre l'*indefensus* qu'est dirigée la *missio in bona*.

LÉVY-BRUHL (H.). — La *denegatio actionis* sous la procédure formulaire. *Travaux et Mémoires de l'Université de Lille, nouvelle série*, I. Droit, lettres, fasc. 8. — Lille, 1924, 93 p. in-8°.

Dans cette étude, l'auteur s'attache à démontrer que le préteur, sous la procédure par formules, ne jouit pas, comme on le croit généralement, du droit de refuser arbitrairement la formule de l'action qui lui est demandée par un plaideur. Il est strictement lié par les termes de son édit, de telle sorte que le refus d'action, *in jure*, ne pourra se produire que si la délivrance de l'action n'est promise que sous réserve, *causa cognita*. Si cette thèse se trouvait vérifiée, cela conduirait à modifier sensiblement les idées courantes au sujet de l'importance respective du *jus* et du *judicium*.

MONIER (R.). — Les institutions judiciaires des villes de Flandre, des origines à la rédaction des coutumes. — Lille, Valentin Bresle, 1924, 261 p. in-8°.

Le titre ne répond pas exactement au contenu de cet important ouvrage. Il renferme à la fois plus et

moins. Moins, car toute la procédure suivie devant les échevins y est laissée de côté. M. Monier se réserve de l'étudier dans un travail ultérieur. Mais par contre il nous donne plus qu'on ne serait en droit d'attendre, car dans une copieuse introduction historique qui forme tout son livre I (p. 1-124), l'auteur se trouve amené à examiner, non seulement le problème de l'origine des juridictions municipales (terme qu'il juge du reste impropre car au moyen âge en Flandre les échevins sont, pour la justice, les agents du comte) mais d'une façon plus large le problème de l'origine des villes. Sur ce point d'une importance capitale, l'auteur prend nettement position. Contre la théorie dominante qui voit dans la commune, ou plus généralement dans la communauté urbaine, le produit du développement d'un statut particulier aux marchands, il se rallie, en l'étayant par des arguments nouveaux, à l'hypothèse déjà exprimée par Van der Kindere, suivant laquelle l'origine des villes devrait être cherchée dans l'association spontanée des éléments divers qui venaient s'y établir. Sans doute on ne saurait exagérer l'influence qu'a exercée sur la naissance et le développement du mouvement urbain le prodigieux essor économique de la région flamande à partir du XII<sup>e</sup> siècle, mais cette influence s'est fait sentir plutôt par un appel de population dans les centres que par la création d'un droit nouveau qui, spécial aux commerçants, se serait progressivement étendu aux autres habitants de la ville. Pareille évolution ne se laisse pas apercevoir dans les textes. Les franchises municipales profitent d'emblée à tous les bourgeois. Elles ne font que traduire, sur le terrain juridique, le besoin de protection mutuelle qui est à la base de la communauté urbaine.

PUTNAM (B. H.). — *Early treatises on the practice of the justices of the peace in the XV<sup>th</sup> and XVI<sup>th</sup> centuries. Oxford Studies in social and legal history*, vol. VII. — Oxford, Clarendon Press, 1924, 424 p. in-8°.

On sait toute l'importance du rôle qu'ont joué les justices de paix en Angleterre dans la formation et le développement du droit criminel et plus généralement dans l'administration locale.

L'étude de leurs origines et de leur premier état était restée négligée. L'ouvrage de M. Putnam nous donne d'abondants renseignements moins sur l'institution elle-même que sur les sources tant manuscrites qu'imprimées permettant de la connaître. Après cette étude préliminaire, il est tout préparé à nous donner une étude descriptive qui sera accueillie avec intérêt.

KISCH (G.). — *Zur sächsischen Rechtsliteratur der Rezeptionszeit.*  
I. Dietrich von Bockdorp « *Informaciones* ». — Leipzig, Hirzel, 1923, 31 p. in-8°.

Étude sur un formulaire saxon de procédure romano-canonique du xv<sup>e</sup> siècle.

POTTER (H.). — *An Introduction to the history of English Law.*  
— xv-218 p. in-8°.

WIGMORE (J. H.). — *A treatise on the anglo-american system of evidence in trials and common law.* — Boston, Brown, 1923, in-8°.

GULSON (J. R.). — *The philosophy of proof in its relation to english law of judicial evidence* (2<sup>e</sup> éd.). — Londres, Routledge, 1923.

PAGANO (F. M.). — *La logica dei probabili per servire di teoria alle prove nei giudizi criminali.* — Salerne, Tip. Spadafore, 1924, xxv-64 p. in-8°.

DUGUIT (L.). — *La fonction juridictionnelle.* — Paris, Giard, 1923, 60 p. in-8°.

## IX. — LE DROIT INTERNATIONAL LA MORALE INTERNATIONALE

Par M. J. RAY

DICKINSON (G. Lowes). — *War : its nature, cause and cure.* — Londres, Allen et Unwin, 1923, 155 p. in-8°.

Il est impossible de méconnaître la vigueur de conviction et le talent oratoire qui ont déjà assuré un grand succès au livre de M. Dickinson en Angleterre. Son effort pour rétablir dans l'opinion le sens des réalités sociales est de bon aloi : il est toujours utile de protester contre l'aspect séduisant que certains

veulent donner à la guerre, ou contre les cyniques mensonges d'une presse vénale ; il est aussi utile et plus rare de noter combien peu de savants apportent dans l'appréciation des choses politiques un esprit vraiment scientifique : tout se passe, dit l'auteur, comme si on ne voyait pas que la société est, elle aussi, objet d'étude, et d'étude désintéressée (p. 37).

Ce souci d'impartial examen inspire à M. D. bien des remarques intéressantes : sur la forme actuelle de la « cupidité » qui fut toujours la vraie cause de la guerre ; sur l'irréflexion qui est à la base de l'attitude de beaucoup d'impérialistes ; sur la conception nouvelle qu'on devrait se faire de l'histoire, jusqu'ici inspirée presque partout par les préjugés d'un patriotisme étroit : il faudrait faire une histoire de l'homme, du point de vue de l'homme (p. 41) ; on ne saurait en effet exagérer l'importance d'une pareille œuvre, si elle était réalisée ; mais pourquoi l'auteur cite-t-il comme un essai en ce sens la malheureuse tentative de M. Wells ?

Nous touchons ici à la faiblesse du livre : c'est un pamphlet en faveur de la raison et de l'impartialité ; mais un pamphlet, ne peut être conforme à la stricte impartialité et à la froide raison. L'apologie de la politique de M. Lloyd George (p. 104 sqq.) mettra déjà beaucoup de lecteurs en défiance. Et le but pratique, électoral du livre apparaîtra un peu plus loin en pleine lumière (p. 115 sqq.). Le parti pris est manifeste dans certaines assertions : l'affirmation que les États vainqueurs dans la grande guerre restent plus armés qu'avant la guerre (p. 45) ; l'affirmation du caractère profondément allemand de l'Alsace, jadis « volée » par la France (p. 58), sans la moindre allusion à l'attitude des Alsaciens eux-mêmes en 1871 ; l'effort pour diminuer l'importance de la violation de la neutralité belge (p. 74). Entraîné par la passion politique, M. D. accorde à des circonstances fugitives une importance qu'elles n'ont pas : « Les Français, dit-il par exemple (p. 113), veulent reconstituer la Turquie — coupable du meurtre d'un million d'Arméniens — en un État qui serait sous leur contrôle et leur permettrait d'exploiter le proche



Orient à leur guise. » Ailleurs il généralise arbitrairement des constatations qui ne sont exactes que pour la Grande-Bretagne : par exemple la crise de chômage au lendemain de la guerre (p. 118).

Si M. D. avait été moins sensible à certaines campagnes menées en Angleterre, s'il avait écouté, tout simplement, sa généreuse nature, son attitude eût été plus scientifique et sa thèse plus forte.

**PILLET (A.). — La guerre et le droit. — Louvain, Librairie universitaire, 1922, vii-159 p. in-8°.**

Les conférences de M. Pillet, données en 1921 à l'Université de Louvain, présentent d'abord une historique de la théorie de la guerre chez les juristes (signalons la leçon sur les canonistes, p. 9 sqq., dont les théories ont attiré l'attention depuis quelques années). Puis l'auteur étudie les questions générales que posent les récents traités de paix : désarmement ; Société des Nations ; droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; peut-on abolir la guerre, en diminuer la fréquence, la rendre plus humaine ?

Dans l'examen des institutions nouvelles et spécialement de la Société des Nations, M. P. montre une extrême méfiance à l'égard de ces « constructions théoriques ». Mais la vraie question est de savoir si ces constructions ne répondent pas à des faits. La conformité, au moins générale, de ces institutions à un aspect actuel de la vie, de la société est l'argument le plus fort — et décisif, à notre sens — qu'on puisse faire valoir en leur faveur. Une doctrine qui néglige même de le mentionner se condamne elle-même.

Les titres des deux chapitres de conclusion (Des devoirs des jeunes gens. Des devoirs des Souverains) caractérisent bien les tendances de l'auteur, qui se rattache à la tradition des canonistes reprise par les publicistes catholiques contemporains. (Voir ci-dessous les comptes rendus des ouvrages de Corsi et du R. P. Coulet).

**REDSLOB (R.). — Histoire des grands principes du droit des gens depuis l'antiquité jusqu'à la veille de la grande guerre. — Paris, Rousseau, 1923, 600 p. in-8°.**

Parmi les juristes, ce sont certainement les internationalistes qui sont en contact le plus constant avec l'histoire. En aucune autre branche du droit, pas même dans le droit privé anglais, les précédents n'ont plus d'importance. En outre, ces précédents ne sont pas recueillis et publiés dans les recueils : la

plupart des décisions prises restent ensevelies dans les archives des chancelleries ; pour trouver le fondement des solutions, il faut chercher les faits dans les ouvrages des historiens ou se livrer soi-même à des recherches historiques. La chose est d'autant plus indiquée que, jusqu'à une époque récente, l'histoire trouvait un objet de prédilection dans les matières même dont s'occupe le droit international : relations entre États, guerres, négociations diplomatiques, traités.

Il n'est donc pas surprenant que la plupart des traités, théoriques et pratiques, de droit international fassent constamment appel à l'histoire. Mais ce sont deux choses fort différentes d'invoquer les faits à l'appui d'une doctrine, ou de faire l'histoire du droit des gens, c'est-à-dire distinguer les époques au lieu de les confondre, suivre l'évolution au lieu de l'oublier, s'appliquer enfin à discerner les caractéristiques propres des temps et des pays tout en gardant la préoccupation de saisir les permanences, d'expliquer le présent par le passé, d'appliquer toutes les fois que cela est possible la méthode comparative.

Or, si le livre de M. Redslob présente une ample collection de faits, nous regrettons que ces faits soient traités et classés en dehors de toute préoccupation historique ou sociologique. D'abord, nous nous expliquons mal qu'un ouvrage historique commence par un chapitre de « Prolégomènes » purement abstraits. Ensuite nous ne voyons pas bien quel avantage l'auteur trouve à distinguer, dans les neuf chapitres de son livre, neuf périodes successives, alors qu'il s'applique à les assimiler, à retrouver dans chaque période des faits de même nature qui illustrent toujours, par une sorte d'harmonie préétablie, les mêmes quatre principes fondamentaux (respect des traités ; liberté ou souveraineté ; égalité ; solidarité).

Cet état d'esprit doctrinaire, qui à notre sens vicie le plan, se retrouve dans le détail. L'auteur ne semble pas soupçonner que les institutions puissent naître d'un travail sourd : il va jusqu'à écrire ceci p. 35) : « Considérons d'abord l'origine du droit des gens. Nous savons que les États l'édifient en pleine

conscience par une résolution commune. » L'auteur ne craint pas de placer tous les faits, tous les témoignages sur le même plan : il énumère, sous la moindre critique des sources, des faits empruntés à la Chine, à l'Inde, à l'Égypte, à la Grèce, à Rome (p. 79 par exemple). Nous entendons bien que dans un traité général, il est impossible d'entrer dans la discussion de tous les détails ; mais nous pouvons demander à l'auteur de nous donner le sentiment de sa prudence ; ce n'est qu'à cette condition que nous le suivrons en sécurité.

Malheureusement ce que nous disons du passé, nous devons le dire aussi du présent : lorsqu'il aborde les faits contemporains, l'auteur procède avec une telle hâte que l'essentiel même échappera certainement à la plupart des lecteurs. Ainsi nous comprenons mal que sur 110 pages consacrées à la période la plus récente (1878-1914), il n'y ait que 8 lignes (p. 542) sur les offices internationaux, ces organes administratifs nés des nécessités de la vie internationale et dont le nombre est si considérable, le rôle si grand, la constitution si caractéristique. Quelle que soit l'opinion qu'on ait à leur sujet, ils méritaient mieux qu'une brève mention.

Malgré ces graves réserves, il n'est pas douteux que M. Redslob ait rendu de réels services aux internationalistes en rassemblant un si grand nombre de faits, dont il leur donne ainsi tout au moins la trace ; et il faut reconnaître que les inconvénients du plan qu'il a suivi sont en partie compensés par les index qui terminent l'ouvrage.

CORSI (A.). — *L'applicazione dei principi evangelici nei rapporti internazionali. (Pubblicazioni dell' Università cattolica del Sacro Cuore).* — Milan (sans date), 40 p. in-8°.

COULET (R. P.). — *L'Église et le problème international.* — Paris et Bordeaux, Action populaire, 1923, 248 p. in-8°.

Le court opuscule de M. Corsi est intéressant, parce qu'il explique la doctrine catholique en quelque sorte

officielle relativement aux relations internationales : il n'est que le développement des idées exprimées très brièvement par le Souverain Pontife dans l'audience accordée aux membres de l'Institut de droit international en 1921, et par M. Corsi lui-même, comme président de la Session de l'Institut à cette même occasion.

L'opinion fondamentale, tout à fait conforme à la doctrine des théologiens, est que la question internationale est, comme toutes les questions sociales, une question morale ; elle se résoudra le jour où l'on mettra au premier rang le souci non des droits, mais des devoirs qui s'imposent aux souverains et aux peuples. De ce principe dérivent d'abord les règles du droit de la guerre, mais aussi l'institution qui pourrait être le meilleur garant d'une juste paix : l'engagement d'aide mutuelle pris par les divers États contre tout agresseur éventuel.

La même doctrine de la prépondérance du facteur moral se trouve développée avec plus d'ampleur dans l'ouvrage du R. P. Coulet qui est, lui aussi, une expression autorisée de la pensée catholique (il est recommandé par une lettre du cardinal Andrieu, reproduite au début de l'ouvrage).

Dans la première conférence ici reproduite, l'orateur avait examiné les faits : il avait établi le caractère international des problèmes actuels ; les répercussions des faits économiques, des découvertes, des mesures de législation sociale, des manœuvres de la spéculation, des mouvements politiques aussi ; et il en était arrivé à se demander dans quelle mesure les divisions si tranchées en apparence de la géographie politique sont factices. Puis il avait affirmé le caractère moral du problème international : si importantes que soient les conditions de l'action, « c'est toujours l'esprit qui informe la matière » (p. 47) ; « à l'origine de toutes les démarches de l'homme, dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée, il y a toujours, consciente ou non, *une doctrine* » (p. 55).

La seconde conférence examinait les « solutions défectueuses » du problème : 1<sup>o</sup> le nationalisme exagéré (selon le mot de Pie XI) ou païen ; c'est-à-dire

la doctrine, venue de l'antiquité et ressuscitées par les juristes du xvii<sup>e</sup> siècle, selon laquelle chaque État est absolument souverain et n'a à obéir à aucune loi supérieure. Les hommes « qui n'ont rien d'autre à nous proposer que le culte suprême de la Nation ne travaillent qu'à perpétuer le désordre » (p. 78). Ils oublient la doctrine essentielle du catholicisme, relative à la « subordination de la politique à la morale » et à la « fraternité surnaturelle des hommes » (p. 80) ; 2<sup>o</sup> l'internationalisme humanitaire, que l'auteur écarte rapidement comme purement négatif et peu pratique ; 3<sup>o</sup> la Société des Nations qui, avec certains mérites, présente des lacunes : la plus grave est, selon le R. P. Coulet, l'absence du pape et, avec lui, d'une loi qui s'impose à la conscience des gouvernements.

L'auteur nous donne ensuite (troisième conférence) un exposé des principes chrétiens (solidarité de fait ; charité ; unité de la famille humaine) et de leur application au droit des gens ; il insiste sur ce que le droit international doit à la pensée chrétienne : l'idée d'une véritable société entre les nations, du caractère relatif de l'indépendance des États, du droit et du devoir d'intervention, de la juste guerre. Il y aurait beaucoup à dire sur chacun de ces points : ainsi, quel que soit le rôle joué par l'idée de la « chrétienté » pendant les siècles, les stoïciens avaient eu très nettement l'idée de la fraternité universelle. De même, s'il est vrai que les théologiens ont distingué avec soin les guerres justes, on sait que Rome avait la notion du « bellum justum », qui était sans doute surtout la guerre « régulière », mais enfin la guerre juridiquement entreprise et, en un sens, « juste ».

Les deux dernières conférences sont d'un intérêt général moindre : dans la quatrième, l'auteur essaie de montrer comment la doctrine chrétienne fortifie, précise et délimite les droits des nations ; dans la cinquième, comment elle tend à faire régner dans l'ordre international la justice et la charité. La doctrine reste foncièrement morale et individualiste : « Ce sont les consciences qu'il faut discipliner... c'est dans l'âme individuelle de ces millions d'êtres

humains dont se composent les nations que se joue en définitive le grand drame de la paix ou de la guerre, de l'ordre ou du désordre » (p. 229). Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'inconvénient qu'il y a toujours pour une doctrine à se préoccuper d'être à la fois vraie et conforme à un dogme préétabli. Mais nous devons faire toutes réserves sur une théorie où tiennent si peu de place les réalités collectives en tant qu'elles ont une vie propre distincte des consciences individuelles, et qu'elles sont capables de modeler ces consciences ; le danger, infiniment grave, d'une théorie qui fait appel presque exclusivement à une réforme des consciences est de réduire à l'insignifiance tout effort fait soit pour la connaissance, soit pour l'amélioration de la vie sociale et des institutions.

DE WITT C. POOLE. — *The conduct of foreign relations under modern democratic conditions.* — New Haven, Yale University, 1924, viii-208 p. in-8°.

L'auteur, qui est consul général des États-Unis, a raison de remarquer dans sa préface que ce sujet capital n'a encore été étudié dans aucun ouvrage important ; et il faut lui savoir gré d'avoir, dans la première partie de son livre, essayé de décrire d'une façon méthodique les organismes et les méthodes actuellement utilisés dans la conduite des affaires internationales. Assurément on peut regretter que le premier chapitre (Conditions fondamentales) soit extrêmement court ; mais il faut reconnaître que l'auteur a peut-être eu raison de ne pas s'appesantir sur les généralités, et de se consacrer à une étude vraiment positive.

Dans la description des organes de la vie diplomatique, M. P. est amené à rappeler des faits élémentaires ; mais la manière très nette et très simple dont il aborde le sujet ne manque ni d'intérêt, ni d'agrément. Ainsi, en faisant le compte des personnes qui exercent une action directe sur la vie internationale dans le monde entier, il arrive au chiffre de 1000 environ, de 100 si l'on ne considère que les Grandes Puissances (p. 23) ; parmi eux prédominent, en

influence tout au moins, des hommes politiques, et non des diplomates de carrière (p. 25). M. P. a joint à son livre deux cartes : l'une indique pour chaque capitale le nombre des missions diplomatiques (représentée chacune par un point) ; l'autre donne la répartition dans le monde des postes diplomatiques et consulaires américains ; l'auteur a raison de noter qu'il serait précieux d'avoir la même carte pour les différents pays : il est vrai qu'un regard jeté sur de tels documents, relativement faciles à établir, est instructif. Peut-être d'ailleurs la tâche n'est-elle pas si facile qu'il peut sembler d'abord : l'auteur a pensé, non sans raison, qu'il pouvait y avoir intérêt à indiquer sur la carte des missions diplomatiques les câbles sous-marins et, sur la carte des postes américains, les grandes lignes de navigation : or il n'est pas douteux que le choix des lignes portées sur la carte est arbitraire, et il nous semble que la carte de M. P. donnera une idée fautive de la réalité : le réseau du Pacifique s'y présente presque aussi dense que celui de l'Atlantique, alors que le nombre des lignes importantes et la fréquence de leurs services ne sont en aucune manière comparables à l'activité de l'Atlantique ; la chose n'était peut-être pas inutile à signaler à une époque où règnent de singulières illusions sur le Pacifique dont on oublie trop l'inhospitalière immensité.

Tout ce qui concerne les instruments et les procédés de la vie diplomatique (chap. II) est relativement développé et intéressant (accroissement formidable du nombre des traités et des conférences ; rôle de la presse). Dans les chapitres suivants (III et IV), l'auteur étudie les principes constitutionnels qui président à la vie diplomatique dans les démocraties d'Europe, et aux États-Unis. Pour ces derniers, nous signalerons la thèse que l'auteur expose (p. 67 sqq.) d'après un article de Mr. Stuart H. Perry dans la *North American Review* de 1922 : le rôle du Sénat s'est transformé ; l'idée des rédacteurs de la constitution était de faire taire les jalousies des États fédérés, en exigeant l'approbation des traités par les deux tiers des membres du Sénat ; mais le carac-

rière du Sénat a changé : en fait, aujourd'hui, les distinctions de parti y prédominent, de sorte que l'examen des traités est devenu un instrument de lutte politique ; et comme la constitution exige une majorité plus forte que celle dont dispose en général l'administration, le gouvernement américain se trouve aujourd'hui, pour la négociation des traités, dans une situation toute différente de celle des autres États. Laissant de côté ici les graves conséquences pratiques de ce fait, il est curieux de retenir cet exemple du changement de caractère d'une institution et de l'inadaptation qui en résulte. Enfin, dans le dernier chapitre de la première partie, l'auteur décrit les organismes internationaux ; mais sur ce point il est lamentablement bref : ainsi il mentionne bien la multiplication des corps administratifs internationaux à l'époque récente (bureaux, instituts, etc., etc...), mais il n'indique ni leur importance, ni les horizons qu'ouvre l'art. 24 du pacte de la Société des Nations en suggérant leur rattachement à la Société ; à la Société elle-même il consacre huit lignes (p. 86) : on trouvera sans doute que c'est peu. Aussi bien l'auteur est-il persuadé que l'organe diplomatique ordinaire est le meilleur instrument de la vie internationale : rien n'est plus simple, plus économique, plus souple qu'un entretien entre un ministre des Affaires étrangères et un ambassadeur (p. 88 sqq.).

La seconde partie de l'ouvrage étudie les moyens que peut avoir la démocratie d'exercer son influence sur les relations étrangères. Nous signalerons surtout les détails que donne l'auteur sur l'organisation des relations entre la presse et les ministères des Affaires étrangères (p. 121 sqq.). Il y a également d'utiles indications sur le degré auquel, dans les divers pays, l'opinion publique a le moyen de s'imposer par l'intermédiaire de la législature (p. 143 sqq.). Mais nous regrettons que, sur bien des points, les informations de l'auteur soient gravement incomplètes : ainsi, à propos justement du contrôle exercé par les législatures sur le traité, l'auteur remarque qu'il peut être délicat de déterminer, parmi les actes



innombrables de la vie diplomatique, quels sont ceux qui constituent proprement un traité ; or, à propos de l'application de la clause du Pacte de la Société des Nations relative à l'enregistrement des traités, le secrétariat a longuement et méthodiquement étudié cette question ; de cela M. Poole ne dit pas un mot. (Il faut surtout consulter sur ce point le mémorandum du secrétaire général, Annexe 41 aux comptes rendus de la cinquième session du Conseil.) Dans un livre relatif à l'organisation méthodique de la vie internationale sous le contrôle de l'opinion publique, il est particulièrement regrettable de voir si complètement méconnu l'effort, à la fois d'investigation et d'action, qui est fait à Genève dans le même sens. C'est le reproche grave que nous ferons à M. Poole, sans méconnaître pour autant l'intérêt de son livre.

HUGHAN (J.). — *A study of international government.*  
— London, Harrap, xix-401 p. in-8°.

L'auteur a pensé qu'au moment où l'Amérique discute la question de la Société des Nations, il y avait lieu d'examiner « historiquement » le problème (p. vii). A vrai dire, en dehors des deux premiers chapitres (sur 18 dont se compose l'ouvrage), le plan est systématique plutôt qu'historique, et la plupart des faits mis en œuvre sont empruntés à l'époque contemporaine. On peut regretter que M. Hughan soit ainsi conduit à passer très rapidement sur des indications qu'il eût été intéressant de développer (ainsi p. 34 n. 15 : « il va de soi que les groupements... de puissances sont dans une large mesure des phénomènes de surface provoqués par les mouvements de la « substructure économique » ; p. 51 : le rôle de l'élément religieux aux origines du droit international, cf. p. 3). Mais le plan même de l'ouvrage est intéressant, car il est une transposition en matière internationale des habitudes consacrées en matière constitutionnelle et politique : M. Hughan passe successivement en revue le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif dans la

société internationale (chap. III, IV, V). Puis il énumère les forces en jeu : 1° le nationalisme dont il a soin de marquer l'origine récente (p. 120 ; il note que des nationalités très caractérisées peuvent parfaitement survivre sans indépendance politique, et l'exemple de l'Écosse est en effet digne d'être retenu, p. 123) ; 2° l'impérialisme moderne, ou industriel, dont on a imposé le prestige aux masses, en le lui présentant comme l'expression authentique de la puissance nationale ; l'auteur note que la civilisation, s'étant récemment détournée de la poursuite de la culture nationale pour s'attacher à peu près exclusivement à des résultats matériels, est naturellement entrée dans les voies de l'impérialisme (p. 234) ; malheureusement là encore nous ne trouvons qu'une indication sommaire, sans effort pour préciser et expliquer cette tendance ; 3° l'internationalisme, dont M. Hughan retrace, toujours trop brièvement à notre gré, l'évolution, et à propos duquel il donne cette intéressante conclusion : Comme les hommes d'État de 1815 s'étaient attachés au principe dynastique et avaient méconnu la théorie des nationalités, leurs successeurs de 1919 ont refusé de reconnaître le développement de l'internationalisme et ont écrit le traité de Versailles comme aurait dû être écrit celui de Vienne (p. 150). Le seul moyen d'éviter que Versailles donne, comme Vienne, naissance à une série de guerres et de révolutions est l'organisation d'un véritable gouvernement international.

C'est dans cet esprit que M. H. aborde l'examen des antécédents et du pacte de la Société des Nations, puis des rapports de cet organisme avec les grandes forces dont il a reconnu l'existence : nationalisme, impérialisme, internationalisme. Il vient à conclure que la Société apparaît d'une importance presque négligeable aux yeux des grandes puissances (p. 234). Mais alors, que faire ? On peut considérer comme à peu près résolu le problème de l'organisation judiciaire proprement dite ; il reste trois gros problèmes : — concilier la liberté avec l'égalité ; organiser des sanctions ; mettre fin aux menaces de guerre partout apparentes. Sur le premier point, l'auteur note

qu'il y aurait lieu d'accepter franchement une certaine limitation de la souveraineté (p. 238), et peut-être d'introduire, pour l'appréciation de l'importance respective des États, l'idée du « citoyen pleinement qualifié » (p. 241). La sanction de la force ne lui paraît guère satisfaisante : « Toutes les grandes nations sont braves » et par conséquent prêtes à défier le reste du monde (p. 247) ; il faut donc compter sur l'éducation de l'opinion publique. Mais cette difficulté est liée à la suivante qui est, à vrai dire, le point capital : la survivance des risques de guerre.

A ce sujet l'auteur se pose trois questions : 1<sup>o</sup> La guerre est-elle inhérente au régime économique actuel (chap. XIII) ? Il semble à M. H. qu'il n'est pas impossible que la vie économique évolue vers un régime où la guerre ne soit pas normale (p. 275) ; le vrai problème est de savoir si la structure biologique et psychologique de l'homme le pousse inévitablement à la guerre ; 2<sup>o</sup> Et d'abord la guerre est-elle une nécessité de l'évolution biologique ? L'auteur n'a pas de peine à montrer que cette façon de penser est désuète ; d'ailleurs, ajoute-t-il avec raison (p. 286), il faut reconnaître que c'est souvent la philosophie d'une époque qui dicte l'attitude irraisonnée de la suivante. Mais enfin, si l'on demande à la biologie son avis sur la guerre, elle répondra assurément que la guerre actuelle réalise une sélection à rebours ; 3<sup>o</sup> Nous voici enfin face à face avec la véritable question : la guerre est-elle une conséquence inévitable des instincts de l'homme ? M. H. constate que les nations sont poussées à la guerre par un ensemble de réactions instinctives qui vont de la panique primitive au patriotisme idéaliste ; ces instincts produisent, selon l'expression de Bertrand Russel, une sorte de « fièvre belliqueuse » qui seule rend la guerre possible (p. 328). Peut-on réagir et adapter la nature humaine à un régime de paix et de justice ? Cette nature est plastique ; et tout l'effort devrait être employé à agir sur elle ; jusqu'ici on peut dire que la morale ne condamne pas vraiment, franchement la guerre (p. 366). Les pacifistes

ont voulu jusqu'ici faire besogne constructive ; ils ont peut-être méconnu l'importance fondamentale des interdictions, des tabous dans la vie morale (p. 369). Il remarque par exemple que, pendant la guerre, une des phrases les plus efficaces fut celle-ci : « Ils ne passeront pas. Si les partisans d'un gouvernement international s'attachaient à la formule frappante : « Plus de guerre », peut-être aideraient-ils à la formation de mœurs nouvelles.

On voit que les préoccupations de M. Hughan l'orientent, comme la plupart des auteurs qui écrivent sur ces sujets, vers des questions pratiques plutôt que scientifiques. Aussi se borne-t-il à de simples indications, lorsqu'il touche peut-être à des points essentiels. Nous signalerons à cet égard (p. 322) un aspect intéressant de la théorie de l'« intoxication belliqueuse », de la « fièvre guerrière » : la civilisation actuelle se prêterait au développement de cette fièvre, par la prédominance des villes, où la vie est plus intense (d'après Partridge, *The psychology of nations*, 1919).

La façon dont M. H. juge la théorie de l'« esprit collectif » est très caractéristique de sa méthode et, croyons-nous, la condamne. La théorie, dit-il, est dangereuse, parce qu'elle conduit à se représenter les nations comme des personnes que l'on peut aimer, haïr, sauver et punir ; elle encourage ainsi les hommes à la guerre (p. 300). Plus loin, reconnaissant l'existence de traditions caractéristiques de chaque nation, il insiste sur le danger de fonder les relations entre peuples sur des considérations éthiques : les gouvernements se valent à peu près tous (p. 309). Ainsi, constamment l'étude impartiale des faits et des théories proposées pour l'explication de faits passe au second plan. Il n'est pas surprenant que l'auteur, après avoir en somme condamné la conception sociologique, n'éprouve pas de difficulté à faire appel, quand son but pratique le demande, à quelques-unes des idées qui en sont partie intégrante (V. sur le « facteur social », p. 318, l'« instinct grégaire », p. 340, le rôle des « tabous » en morale, p. 369).

SCELLE (G.). — La Société des Nations est-elle un super-État ? — *La Vie des Peuples*, févr. 1924, p. 410-435.

Parmi les nombreuses publications auxquelles a donné lieu l'organisme de Genève, l'article de M. Scelle mérite d'être mis hors de pair ; si court qu'il soit, il est extrêmement riche de matière.

L'auteur rappelle d'abord brièvement qu'à l'examen du Pacte, la Société des Nations n'apparaît à aucun degré comme un super-État : ni comme un État unitaire, ni comme un État fédératif ; mais plutôt comme un groupement « associationnel », analogue peut-être à une alliance, peut-être à une union (telle que l'Union postale) ou à un système d'unions (art. 24 du pacte), reposant non sur une constitution, mais sur un pacte, c'est-à-dire sur le consentement des participants et non sur une organisation impérative de pouvoirs.

Cela posé, M. Scelle s'applique — et c'est là que son exposé devient tout à fait intéressant — à décrire l'évolution déjà très caractérisée de la Société des Nations pendant ses premières années d'existence : nous ne sommes plus ici en présence d'une analyse juridique abstraite, mais devant la description de la vie d'un organisme social. Cette description est faite d'une manière très positive, l'auteur obéissant à cette idée directrice que la Société des Nations est venue à l'existence parce qu'elle répond à une situation de fait, et il ajoute que son organisation doit s'adapter aux faits.

Pendant les deux premières années de son existence, la Société montra une tendance à renforcer ses pouvoirs, à se modeler sur le type des États. Mais cette tendance a entièrement disparu. Ainsi on avait songé à concevoir une sorte de responsabilité du Conseil devant l'Assemblée, à propos de la discussion du rapport du Conseil sur son activité ; lors des dernières sessions, cette discussion a perdu presque toute son importance. De même on avait songé à faire de l'Assemblée un organe de représentation des peuples, qui l'aurait rapprochée des parle-

ments ; cette revendication s'atténue ; et l'Assemblée continue à représenter, comme le Conseil, les gouvernements. Les deux assemblées restent nettement diplomatiques ; et « les grandes affaires à Genève se traitent diplomatiquement ». Enfin le Conseil se montre de moins en moins autoritaire ; et les États, loin de renoncer à leur indépendance, ont une tendance à se délier des engagements pris (ainsi, en s'abstenant presque systématiquement de ratifier les conventions votées par les conférences du travail à la majorité requise des deux tiers, ils violent implicitement la partie XIII du traité de Versailles).

Si, de ce point de vue, on peut regretter que le pacte se relâche, il faut par ailleurs constater un mouvement très important et appelé sans doute à consolider la Société en rapprochant son organisation de la réalité internationale. Il s'agit d'une « tendance au régionalisme international ». Le mot *régionalisme* n'est pas très heueux, car l'auteur remarque lui-même qu'il s'agit de groupements pouvant avoir les bases les plus diverses : politiques, religieuses, économiques aussi bien que territoriales (p. 429). Mais, quoi qu'il faille penser du terme, la chose est importante à considérer ; comme le dit fort justement M. Scelle, la Société des Nations doit s'efforcer d'« organiser politiquement la Société internationale de fait qui existait avant elle ». Or, au sein de cette société, existent des groupements, des familles : famille américaine, commonwealth britannique, solidarité asiatique, solidarité musulmane, solidarité hispanique ; en Europe même groupe scandinave, Petite-Entente. Or une tendance se manifeste de plus en plus, dans la Société, en faveur de ces groupements : amendement Benès à l'art. 21 du pacte concernant certaines ententes particulières ; nomination au Conseil de personnalités qui représentent un groupe d'États plutôt qu'un État (M. Branting les Scandinaves ; M. Benès, la Petite-Entente ; M. Blanco les républiques latines de l'Amérique du Sud). On semble s'acheminer ainsi vers une sorte d'« intrication de fédérations », qui serait un gage de paix très sérieux : tout grand pays ferait partie

à la fois de plusieurs groupements partiels : il arriverait donc souvent que, si sur un problème il se trouve opposé à un État, d'un autre point de vue il se trouvera solidaire de ce même État.

M. Scelle rappelle aussi que la charte de l'organisme international du travail considère, à côté des États, les groupements patronaux et ouvriers ; précieuse innovation, car il est très fâcheux que le droit international ait voulu considérer jusqu'ici comme inexistantes et les individus et les groupements sociaux qui ne sont pas des États.

L'auteur termine en développant cette idée qu'on a eu tort sans doute de chercher à définir la nature de la Société des Nations d'une façon trop simple, à l'aide des concepts anciens d'État, de super-État, de fédération ; l'organisme nouveau « évolue vers une forme beaucoup plus complexe », qu'il serait vain de vouloir dès aujourd'hui déterminer.

**KRSTITCH (Dragolioub). — Les minorités, l'État et la communauté internationale. — Paris, A. Rousseau, 1924, VIII-337 p. in-8°.**

Le problème des minorités ne présente pas seulement un intérêt pratique de premier ordre ; son intérêt scientifique est considérable, car il nous oblige à envisager sous un jour nouveau et l'idée de l'État, et le rôle de la communauté internationale. C'est le mérite de M. Krstitch de nous inviter à cette étude, par la mise en œuvre des faits et documents que l'histoire la plus récente fournit en abondance sur la question : la dislocation de l'Autriche et de la Turquie, l'organisation de la Russie sur des bases nouvelles, l'élaboration de toute une série de constitutions dans des États où le problème des minorités est pressant (v. spécialement p. 257 sqq.), la rédaction des traités de minorités en 1919 et au cours des années suivantes (la simple énumération de ces textes et autres analogues occupe 4 pages, p. 295 sqq.) ; tous ces faits donnent ample matière à analyse et réflexion.

L'auteur a très bien vu que le problème des mino-

rités peut être posé de deux façons fort différentes (p. 11, 27, 56, 159, 209 sqq., 319) ; et s'il fait cette remarque dans un but surtout pratique, cela ne peut faire méconnaître son intérêt scientifique. Lorsqu'on parle de la protection des minorités, on songe souvent à la protection des individus qui composent ces minorités ; on rattache dès lors le problème à l'application de la doctrine générale des droits de l'homme. Dans la conception de l'État, issue de la Révolution française, c'est évidemment vers une théorie de ce genre que l'on incline. Or, il est bien clair que l'on méconnaît ainsi l'un des caractères les plus essentiels des minorités : les minorités sont, dans presque tous les cas, des groupes ayant leur existence comme tels, pouvant revendiquer des droits collectifs, dignes d'être juridiquement protégés comme groupes et non pas seulement dans la personnalité de leurs membres. Avec beaucoup de raison, l'auteur remarque qu'au moyen âge on a reconnu le droit des collectivités avant de reconnaître celui des individus : c'est ainsi que les communautés juives ont été reconnues, minorités organisées, véritables personnes du droit public (p. 57 ; cf. p. 168). Le cas n'est d'ailleurs pas isolé.

Pourtant, à l'époque contemporaine, il faut bien constater que l'on a beaucoup plus songé à protéger les individus minoritaires que les minorités comme groupes. Cela tient, en quelque mesure, à la persistance des conceptions individualistes de la Révolution ; cela tient surtout à la crainte que l'on a eue de constituer un État dans l'État, de faire des minorités, si on les constituait en corps autonomes, des instruments de désagrégation de l'État (p. 260).

Et ceci nous conduit à examiner les réflexions que présente à plusieurs reprises l'auteur, et dont nous saisissons mieux l'importance si elles n'étaient pas éparées dans son livre. M. Krstitch voit bien que toutes les difficultés proviennent de la conception territoriale que l'on se fait traditionnellement de l'État : non seulement l'idée s'est appliquée à la forme juridique, administrative de la société politique, à l'État proprement dit ; mais elle s'est appli-



quée, comme il a soin de le noter (p. 273) à la conception que l'on s'est faite de la nation ; la première revendication nationale a été d' « ériger la nation en État ». Mais il est bien clair que cette conception ne peut s'appliquer à la lettre et dans tous les cas ; il n'est ni possible, ni souhaitable que l'on substitue aux grands États une poussière de petites sociétés. Il faut donc trouver autre chose ; ou, pour mieux dire, les théoriciens du droit public commencent à se rendre compte qu'il faut chercher à concevoir un organisme politique mieux adapté aux réalités sociales qu'il embrasse. Seulement nous ne sommes pas persuadé que la solution, fort intéressante, proposée par M. Scelle (dans son Essai systématique de droit international) et constamment rappelée par M. Krstitch (p. 156, 184, 192, 259, etc...) soit entièrement satisfaisante : il s'agit de concevoir l'État comme « un organisme administratif, et rien de plus » : son rôle serait de donner impartialement satisfaction à tous les groupes vivant sur le territoire qui lui serait soumis. On tient ainsi compte de certains faits, de la multiplicité des groupes qui peuvent coexister sur un territoire, de la diversité même des liens qui en assurent la cohésion (liens religieux, ou ethniques, ou linguistiques, ou économiques). Mais est-il concevable qu'au-dessus de ces solidarités fondées dans la vie même, absolument réelles, on érige — comme arbitre souverain — une administration abstraite, vide, qui par hypothèse se s'identifierait à aucun groupe vivant, ne serait l'expression d'aucune solidarité concrète ? L'auteur, sous l'influence peut-être indirecte de M. Duguit, et surtout en raison de l'expérience balkanique et de quelques autres, a le sentiment très vif du danger qu'il y a à voir l'État s'identifier avec les gouvernants, ou avec une majorité. Mais que serait cet État purement artificiel ? de quelle autorité se ferait-il respecter par les groupes ?

Au fond, nous croyons que l'idée n'est viable, conforme aux faits que si l'on songe non pas à un État particulier, mais à un organe mondial, à l'organe de la communauté internationale, dont nous

parle l'auteur, et sur laquelle en définitive il fonde le meilleur espoir des minorités. A ce niveau en effet un organisme administratif pur, supérieur à toutes les formes concrètes de société, trouve pourtant un support concret dans tous les sentiments, les idées, les faits qui expriment une solidarité humaine supérieure à toutes les formes spéciales de solidarité. La forme étatique de la Société n'a été viable que parce qu'elle exprimait des solidarités réelles, territoriales, religieuses, ethniques, économiques ou autres ; le jour où l'État ne sera plus superposé à un groupe spécifique, il ne pourra que se faire l'organe de l'espèce elle-même, sous peine d'être une machine sans vie. C'est en somme sur une conception de ce genre que peut se fonder l'idée que se fait l'auteur de la communauté internationale, dont il constate l'influence grandissante, et dans laquelle il espère que les minorités trouveront un jour un recours efficace (v. p. 153 : « Il n'y a qu'un moyen de sortir de l'incertitude. C'est de fonder le droit de l'État sur un élément fixe, celui qui, par son universalité se retrouve partout, pouvant et devant même servir de base à toutes organisations sociales. »)

Nous regrettons qu'un livre qui soulève des questions si générales se termine par une conclusion, éloquente sans doute, mais relative à un point tout à fait spécial : le statut des minorités dans la Turquie nationaliste.

GOEBEL (J.). — *The equality of states. A study in the History of Law.* — New-York, Columbia University Press, 1923, iv-89 p. in-8°.

Nous n'aimons pas beaucoup, même si la chose est vraie, qu'un livre d'un auteur américain commence par cette déclaration : « Les plus importantes contributions à l'histoire du droit international sont dues à des Américains. » Un tel début n'est pas un gage d'impartialité scientifique.

Nous le regrettons d'autant plus que M. Goebel, procédant à une revue extrêmement rapide, a besoin, comme il l'avoue lui-même (p. 58), de nous demander

do lui faire confiance. Et nous le regrettons surtout parce que le plan et la thèse de l'ouvrage sont intéressants. L'auteur a bien vu, ce que trop de juristes négligent, qu'il faut faire, à côté des doctrines, une large place aux faits, à la vie internationale (par exemple, p. 32) ; d'où le plan de son livre : Théories classiques et médiévales de l'égalité. L'égalité dans les relations internationales au moyen âge. L'égalité en droit international.

L'idée principale de l'auteur, annoncée dès la première page, mais développée surtout dans le second chapitre, est que l'idée de l'égalité des États n'est pas, comme on le croit en général, une simple transposition de l'idée stoïcienne de l'égalité naturelle des hommes reprise par les juristes du xvii<sup>e</sup> siècle ; elle dérive dans une large mesure du régime féodal, de l'idée médiévale de la « pairie », qui se reconnaît dans les pratiques relatives à l'arbitrage entre souverains, dans leurs relations personnelles, dans les formes de rédaction des traités (v. spécialement, p. 57).

BOURGEOIS (L.). — L'œuvre de la Société des Nations (1920-1923). — Paris, Payot, 1923, 456 p. in-8°.

L'intérêt de cette publication est dans la part que l'auteur lui-même a prise à l'œuvre dont il parle : il nous donne un témoignage. La première partie est consacrée à l'histoire générale de la Société (Cour de justice, questions politiques, mandats, armements, organismes techniques, œuvres sociales et humanitaires). Le plus souvent M. Bourgeois s'est borné à reproduire sur telle question un rapport ou un discours rédigé ou prononcé par lui ; et si cette méthode présente quelques inconvénients, elle augmente aussi la valeur documentaire du livre.

La conclusion — qui est contenue au chapitre vii et dernier de la deuxième partie, et non sous la rubrique « Conclusion », où figure un discours de 1922 d'un intérêt moindre — la conclusion insiste sur le caractère *permanent* de la Société, et sur son caractère *technique* : c'est de là que l'organisation tire sa force.

- WEIDNER (E.).** — **Die Staatsverträge in akkadischer Sprache aus der Archiv von Boghuskol.** — Leipzig, Hinrichs, 1923, in-4°.
- FIREBAUGH (W. C.).** — **The Inns of Greece and Rome, and a history of hospitality from the dawn of time to the Middle age.** — Chicago, Frank Morris, 1923, 271 p. in-8°.
- EKDAHL (C.).** — **La neutralité perpétuelle avant le Pacte de la Société des Nations. Étude de droit des gens.** — Paris, Pedone, 1923, 188 p. in-8°.
- POTTER (P. B.).** — **The freedom of the seas in history, law and politics.** — New-York, Longmans, 1923, 315 p. in-12.
- HAYMANN (F.).** — **Weltbürgertum und Vaterlandslebe in der Staatslehre Rousseaus und Fichtes.** — Berlin, Rolf Heise, 1924, 110 p. in-8°.
- FAUCHILLE (P.).** — **Traité de droit international public. Tome I, 1<sup>re</sup> partie.** — Paris, Rousseau, 1923, in-8°.
- GEMMA (S.).** — **Appunti di diritto internazionale. Diritto pubblico.** — Bologne, Zanichelli, 1923, xviii-394 p. in-8°.
- SCELLE (G.).** — **Essai de systématique du droit international. Plan d'un cours.** — (Extr. de la Rev. de Dr. Intern.) Paris, Pedone, 1923, 28 p. in-8°.
- POLITIS (N.).** — **La justice internationale.** — Paris, Hachette, 1924, in-16.
-

QUATRIÈME SECTION

**SOCIOLOGIE CRIMINELLE  
ET STATISTIQUE MORALE**

(Étude des règles juridiques et morales  
considérées dans leur fonctionnement)

Par M. J. RAY

---

I. — DE LA CRIMINALITÉ EN GÉNÉRAL.

LORULOT (A.). — Crime et société. Essai de criminologie sociale. Avec une préface du Dr Legrain et une lettre d'introduction du Dr Dubois. — Paris, Stock, 1923, xxv-379 p. in-8°.

M. Lorulot aborde, dans toute sa généralité, le problème du crime, de son étiologie et de sa thérapeutique ; on conçoit que les questions ne peuvent être examinées dans son livre que d'une façon extrêmement sommaire ; trop souvent l'auteur se borne à juxtaposer quelques citations et quelques anecdotes ; lorsqu'il aborde l'examen d'une doctrine, il le fait sans tenir compte des distinctions les plus fondamentales : c'est ainsi qu'il examine (p. 182 sqq.) la doctrine de l'école italienne, sans aucun souci de distinguer les conceptions en somme sociologiques de Ferri ou Garofalo des thèses anthropologiques de Lombroso, non plus que les divers aspects successifs que prit la doctrine de Lombroso lui-même. Cette confusion est d'autant plus regrettable qu'elle pèse sur l'ouvrage tout entier ; nulle part nous ne voyons l'auteur s'appliquer à faire la part des facteurs physiologiques et des facteurs sociaux.

Presque constamment les faits recueillis par M. L. disparaissent dans l'accumulation des opinions ; et lorsque l'auteur cite des faits, il ne semble

pas soupçonner les difficultés auxquelles leur interprétation donne lieu, les précautions dont elle doit s'entourer. Bref, l'esprit scientifique fait totalement défaut. Ainsi, parlant de l'influence de l'alcoolisme sur la criminalité, l'auteur donne paisiblement cet argument que sur 1161 enfants délinquants adonnés à la boisson (dans les prisons américaines) « 950 ont reconnu que la boisson avait été une des causes de leur vie criminelle ».

Cette absence d'esprit critique est d'autant plus regrettable que l'auteur effleure des problèmes importants qui mériteraient d'être examinés avec plus de soin. Ainsi M. L. mentionne (p. 244-5) l'influence qu'aurait eue la guerre sur la criminalité. On sait que cette influence a été très diversement appréciée. Les statistiques relatives aux guerres antérieures faisaient apparaître une recrudescence marquée de la criminalité, spécialement sous ses formes violentes (par exemple, l'homicide en France dans les années qui ont suivi 1870). Au lendemain de la dernière guerre, on a soutenu le contraire ; et il y aurait lieu d'étudier les chiffres de près ; en particulier il faudrait tenir compte de ce fait que les criminels se recrutent dans certaines catégories d'âge ; si ces catégories sont devenues beaucoup moins nombreuses du fait de la guerre, une diminution absolue des chiffres n'autorise pas les conclusions qu'on en a tirées dans des articles de presse. Nous ne pouvons qu'indiquer ici la question, et regretter que M. Lorulot ne l'examine pas. Du moins note-t-il la progression de la criminalité infantile (sans chercher d'ailleurs à voir si ce mouvement ne fait que prolonger l'évolution d'avant-guerre, ou si au contraire la guerre a exercé une influence). Il mentionne sommairement aussi l'augmentation de la criminalité générale et de la criminalité infantile en Angleterre (d'après la *Revue mondiale*, 15 novembre 1919).

Mais le fait le plus notable que rapporte M. L. est certainement l'augmentation de la criminalité féminine, d'après le rapport du garde des sceaux sur l'administration de la justice criminelle en 1920 : de 12 pour 100 de la criminalité générale avant la

guerre, la criminalité féminine avait passé à 30 pour 100. Là encore les chiffres devraient être examinés de près, et il faudrait les mettre en rapport avec l'augmentation de la proportion des femmes dans l'ensemble de la population. Mais il est fort vraisemblable que la participation croissante de la femme à la vie sociale, l'assimilation progressive de sa situation à celle de l'homme aient rapproché la criminalité féminine de la criminalité masculine, dont elle était et dont elle reste d'ailleurs fort éloignée.

OLMI (A.) — *Table des concordances de la justice criminelle.* — Paris, Pedone, 1924, 46 p. in-8°.

M. O., juge suppléant à Bergerac, a été chargé d'élaborer le compte criminel de son ressort ; il s'est servi d'une table de concordances de d'Enjoy (1901) qui ne correspond plus exactement aux cadres actuels de la statistique. Il a donc dressé celle-ci, pour son usage et celui de ses collègues. Souhaitons que beaucoup de fonctionnaires chargés d'établir nos statistiques s'inspirent de son exemple et de ses conseils. Pour le lecteur de nos comptes criminels, il y a là des indications précieuses sur la source et la valeur des nombres qui y figurent.

P. F.

KRAUS (K.). — *Sittlichkeit und Kriminalität.* — Vienne et Leipzig, Verlag « Die Fackel », 1923, 392 p. in-8°.

Simple réédition d'un recueil, publié en 1908, d'articles parus de 1902 à 1907.

HOOG (E. B.) and WILLIAMS (E. H.). — *Crime, abnormal minds and the Law.* — Indianapolis, Merville, 1923.

BURGESS (E. W.). — *The Delinquent as a Person.* — *The American J. of Sociology*, 1923, XXVIII, p. 657 sqq.

(Non-contradiction des méthodes psychologique et sociologique dans l'étude du délinquant.)

GUILHERMET (G.). — *Le milieu criminel.* — Paris, Costes, 1923, 279 p. in-8°.

FLORIAN (E.). — *Causalità e pericolosità.* — *Scuola positiva*, juill., août, sept. 1924.

PAPOPOLI (N.). — *La genesi del delitto nella lotta delle scuole.* — *Scuola positiva*, juill., août, sept. 1924.

ANDREOTTI (A.). — Saggio critico sulla dottrina del movente a delinquere e sulle sue classificazioni. — *Scuola positiva*, oct., nov., déc. 1923.

D'ALESSIO (O.). — La mente criminale sulle sue basi fisiologiche. — Naples, Luigi Fiorenza, 1923, 256 p. in-8°.

BURT (E.). — Delinquency and mental defect. — *Britann. Journal of psychology*, 1923.

GRIMALDI (L.). — La gelosia in rapporto alla pazzia e alla delinquenza. — *Rassegna di studi psichiatrici*, nov., déc. 1923.

## II. — LA CRIMINALITÉ SUIVANT LES PAYS, LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES, LES CONFESSIONS RELIGIEUSES, L'ÂGE ET LE SEXE

GUILHERMET (G.). — Les conditions économiques actuelles et la criminalité. — *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, mars 1924.

RONCO (B. J.). — Estadística criminal. Clasificación de los profesiones. — *Biblos*, Azul 1924.

FERRIANI (D.). — Delinquenza minore e libertà vigilata. — *Scuola positiva*, avr., mai, juin 1924.

DE ARENAZA (C.). — Menores delinquentes. Clasificación y estudio medico-psicológica. — *Rev. de Criminología, Psiq. y Med. Leg.*, Buenos-Aires, 1923, p. 40.

MELLUSI (V.). — Donne che uccidono. — Torino, Bocca, 1924, 411 p. in-8°.

GALET (O.). — Introduction à l'étude de la femme criminelle en Belgique. — *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 1923, p. 1.

La répartition par âge est plus régulière chez les femmes que chez les hommes ; pour les âges avancés, la criminalité féminine est plus accentuée que la criminalité masculine ; pas d'augmentation marquée de la criminalité aux époques de la puberté et de la ménopause.

## III. — FORMES DIVERSES DE LA CRIMINALITÉ ET DE L'IMMORALITÉ

SHADWELL (A.). — Drink in 1914-1922. A lesson in control. — London, Longmans, Green and Co, 1923, xi-245 p. in-8°.



Pendant la guerre, la production et la consommation de l'alcool ont été affectées dans les pays belligérants soit par des circonstances de fait (rareté des matières premières, difficulté de transport, mobilisation, concentration de main-d'œuvre dans certains centres), soit par des mesures interventionnistes. En Grande-Bretagne fut institué un régime de contrôle tout à fait spécial, dont l'auteur étudie la structure et les effets avec beaucoup de méthode et d'impartialité.

Dans les six premiers chapitres de son livre, M. Shadwell analyse les mesures successivement prises : 1<sup>o</sup> dès le début de la guerre, les ordres émanant des autorités militaires et navales, par application de l'Acte de Défense du Royaume : fermeture des bars à certaines heures dans certains lieux ; interdiction de la vente de boissons aux soldats et marins dans certaines circonstances ; 2<sup>o</sup> dès la fin d'août 1914, pouvoir donné aux autorités civiles de réglementer la vente des boissons ; 3<sup>o</sup> pendant l'hiver 1914-15, une violente campagne fut faite dans le pays, attribuant à l'ivrognerie — non sans parti pris, remarque l'auteur (p. 21) — les insuffisances dans la production du matériel de guerre, et cette campagne aboutit à la loi du 19 mai 1915, qui institue un régime de contrôle de l'État : les mesures prises jusque là par les autorités locales le seront désormais par le *Central Control Board*, qui reçoit des pouvoirs très étendus, peut en fait imposer n'importe quelles restrictions, sauf la prohibition générale : il peut fermer les établissements, fixer les heures de vente, interdire la vente de telle boisson, gérer les bars, installer des restaurants, établir même le monopole, etc... Le conseil suivit une politique prudente, et ne rencontra pas d'opposition sérieuse. La plus importante mesure qu'il prit fut la limitation des heures de vente (suppression de la vente dans les bars pendant la matinée, fermeture plus tôt dans la soirée, intervalle de plusieurs heures entre les deux moments de la journée où la vente est permise). Le Conseil chercha aussi à développer la vente de nourriture dans les cabarets, et favorisa l'installation

de cantines. Enfin, dans trois zones, dont la principale est celle de Carlisle sur la frontière d'Écosse (500 milles carrés; 140.000 hab.), l'État racheta la plupart des débits de boissons et brasseries; cela lui permit une politique plus radicale pour la réduction du nombre des débits, leur aménagement, la création d'un type nouveau de taverne (avec tables et sièges), la vente de nourriture et de boissons hygiéniques. Il faut ajouter qu'en dehors de l'activité du « Control Board », certaines mesures du temps de guerre agirent directement sur la production et la consommation de l'alcool : restriction de la production par suite des nécessités du ravitaillement, taxes de plus en plus élevées, spécialement sur la bière, diminution de la teneur en alcool de diverses boissons,

Le chapitre VII, relatif aux effets des mesures de contrôle, est le plus intéressant de l'ouvrage; il contient une bonne discussion des données statistiques relatives à la diminution de l'intempérance pendant la guerre. On constate une chute considérable des condamnations pour ébriété (1914: 183.828.-1918 : 29.075), confirmée par une chute en elle-même moins directement probante (parce que l'action de la cause s'exerce à longue échéance) des morts consécutives à l'alcoolisme pour l'ensemble du pays, mais surtout par les statistiques locales relatives aux cas de *delirium tremens* (Liverpool : ils passent de 511 avant la guerre à 421, 205, 99; le mouvement est le même pour les femmes que pour les hommes). L'auteur étudie en détail la courbe des condamnations pour ébriété et, avec une minutie très méritoire, en dégage l'action successive : a) de l'enrôlement combiné aux premières restrictions; d'où une chute; b) de l'afflux des ouvriers en munitions dans les centres, d'où hausse; c) des mesures du Control Board, d'où nouvelle chute; d) enfin il note qu'au bout d'un certain temps, l'effet des mesures prises s'atténue, phénomène assez fréquent, d'où quelques hausses irrégulières, dues sans doute partiellement à l'abondance de l'argent à cette époque. L'étude des données relatives aux femmes

confirme les résultats qui précèdent et montre qu'ils sont indépendants du fait de l'enrôlement : contrairement à ce que l'on croit, l'intempérance féminine a diminué et non pas augmenté pendant la guerre. Et cela est d'autant plus notable que les femmes touchaient dans cette période des salaires élevés.

Les conclusions que l'auteur tire des statistiques relatives à la période de guerre sont étayées d'une double manière dans les chapitres suivants. D'abord, il cite toute une série de témoignages dans le même sens, émanant des autorités les plus diverses (chap. VIII). Puis il étudie — contre-épreuve intéressante — la période d'après-guerre, pendant laquelle les restrictions furent supprimées ou atténuées (chap. IX) : il constate par exemple que la démobilisation ne s'accompagne pas d'une augmentation de l'ivrognerie ; celle-ci ne reprend une marche ascendante qu'à partir du moment où l'on se remet à fabriquer en plus grande quantité les boissons alcooliques, et surtout à partir du moment où l'on augmente le nombre d'heures pendant laquelle les débits restent ouverts. L'examen de diverses données montre d'une façon très nette l'influence prépondérante de ce facteur.

Nous signalerons en particulier, comme un exemple de bonne discussion statistique, l'examen (p. 122 sqq.) des données relatives à la zone de Carlisle où fonctionna le système de rachat par l'État ; la diversité des catégories d'ouvriers qui se succédèrent dans la zone — leur nombre total restant constant — rendait très difficile l'interprétation des données. L'auteur, tout en reconnaissant certains avantages très sérieux du rachat et en rendant hommage à la gestion d'État, conclut que concernant l'ivrognerie les résultats obtenus dans cette zone n'ont pas été meilleurs que ceux qui ont été obtenus par le *Central Board* dans le reste du pays (p. 143).

WALNUT (T. H.) et divers. — **Prohibition and its enforcement.**  
— *The Annals of the Americ. Acad. of Politic. and Soc. Science*,  
Vol. CIX, n° 198, sept. 1923. (Série d'essais coordonnés sur la  
prohibition.)

VALÉRY. — **Le régime de la prohibition nationale des boissons  
fermentées aux États-Unis d'Amérique.** — Paris, Édit. de la Vie  
universitaire, 1923, 213 p. in-8°.

LEGRAIN (M.). — **La prohibition de l'alcool en Amérique. Ses consé-  
quences sociales et économiques.** — Paris, Ficker, 1923, 112 p.  
in-8°.

VIDONI (G.). — **Le basi organiche del suicidio.** — *Nota e rivista  
di psichiatria*, Pesaro, 1923, fasc. I.

MORSILLI (E.). — **L'uccisione pietosa (l'eutanasia) in rapporto  
alla medicina, alla morale ed alla eugenica.** — Turin, Bocca,  
1923, 278 p. in-8°.

#### IV. — LE SYSTÈME RÉPRESSIF

SALDAÑA (Q.). — **La réforme de l'homme criminel en Espagne.**  
— *Revue de droit pénal et de criminologie*, Bruxelles, 1924,  
p. 109.

VERVAECK (L.). — **Considérations sur le traitement pénitentiaire.**  
— *Revue de droit pénal et de criminologie*, Bruxelles, mars 1924.

VERVAECK (L.). — **Le traitement de tous les délinquants dans le  
cadre pénitentiaire.** — *Annales de médecine légale*, mai 1924.

BUERSCHAPER. — **Der Besserungsgedanke im künftigen Straf-  
vollzug.** — *Zeitschrift für die ges. Strafrechtswissenschaft*,  
vol. XLIV, p. 443.

ROUX (I. A.). — **La méthode préventive est-elle utilisable prati-  
quement?** — *Revue internationale de droit pénal*, 1924, fasc. I,  
p. 41.

BUTTAGLINI (G. G.). — **La peine dans le système des sanctions  
juridiques.** — *Revue internationale de droit pénal*, 1924, fasc. I  
p. 52.

MANCI (F.). — Il principio della normalità e il valore della pena.  
— *Scuola positiva*, janv., févr., mars 1924.

FERRI (E.). — La visione positivista della giustizia penale. —  
*Scuola positiva*, juill., août, sept. 1924.

LONGHI (S.) et BAGNOLI (P.). — Manicomi criminali e case di  
custodia nella riforma carceraria. — *Scuola positiva*, oct., nov.,  
déc. 1923.

OWINGS (Chloe). — Le Tribunal pour enfants. Étude sur le traitement de l'enfance délinquante en France. — Paris, Presses Universitaires de France, 1923, 333 p. in-8°.

---

# SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE

Par M. François SIMIAND  
et MM. Georges BOURGIN, Hubert BOURGIN,  
Maurice HALBWACHS, René MAUNIER.

---

## NOTE SUR NOTRE CLASSEMENT DES TRAVAUX ÉCONOMIQUES

Nous reprenons, pour la présentation des travaux économiques, la classification progressivement élaborée dans les volumes antérieurs ; nous y apportons toutefois un petit nombre de modifications ou interprétations que nous allons brièvement indiquer, après avoir rappelé en quelques mots les grandes lignes de l'ensemble (sans en reprendre un examen détaillé que nous avons eu l'occasion de présenter ailleurs : *Méthode positive en science économique*, VI). Nous parlerons ici seulement des grandes divisions ; quant aux sous-divisions, il y a eu à tenir compte des ouvrages parus dans l'année et retenus, et elles ne sont donc pas à considérer comme permanentes ni moins encore exhaustives.

Dans toute économie un peu avancée, on peut très largement distinguer dans les faits économiques : la face de la *production* des biens économiques (ou formation des valeurs économiques, comprenant non seulement la partie industrielle, mais encore la partie commerciale de la production, c'est-à-dire considérant cette formation depuis la matière première jusqu'au marché d'échange terminal) et la face de la *répartition*, ou encore, pourrait-on dire, de l'affectation des biens économiques (attribution et emploi des valeurs économiques produites, distribution entre les divers revenus ou patrimoines, emplois de ces biens économiques, destructif, ou conservatif, ou reproductif de cette valeur). Dans ces deux faces, il nous paraît à la fois conforme à

la nature des choses et favorable à la recherche de distinguer : une étude de *constitution* des organes ou institutions ou, si l'on veut, d'anatomie, et une étude de *fonctionnement*, ou de physiologie. L'étude de constitution des organes, dans chacune des deux branches, nous paraît gagner à se placer tour à tour à trois points de vue : spécifique, juridico-économique, morphologique ; les rubriques, Espèces, Régimes, Formes de la production (ci-après sections IV, V, VI) d'une part, et Classes économiques, Organes de la répartition, Morphologie de la répartition (ci-après sections VIII, IX, X), d'autre part, répondent à cette sous-distinction.

Mais la distinction entre production et répartition n'est pas manifeste ou pas majeure dans les économies peu avancées ; et même dans les économies avancées, divers ordres de faits couvrent cette distinction et concernent l'ensemble de la vie économique comme tel. Nous classons cette matière indistincte ou plus compréhensive sous la rubrique de *Systèmes économiques*.

A la réflexion et à l'épreuve, il nous a paru y avoir lieu et utilité, — et c'est une des innovations de la présente année, — de distinguer, dans cette matière globale elle-même, une étude de constitution et une étude de fonctionnement. Sous la rubrique nouvelle de *Fonctionnement du système économique*, nous classons : les faits d'ajustement entre production et répartition (auxquels ressortit l'étude des crises économiques) ; ceux d'expression commune des valeurs économiques, ou faits monétaires ; ceux de relations entre les ensembles économiques. Pour un ordre pédagogique, — par exemple, dans un cours d'économie politique, — il nous paraîtrait recommandable de placer l'étude anatomique des systèmes en tête et introduction, et l'étude physiologique des systèmes à la fin : car elle demande, pour être pleinement opérée et comprise, une connaissance préalable du fonctionnement de la production et de celui de la répartition. Ici il nous a paru sans inconvénient de placer à la suite et en tête les deux groupes d'études de systèmes, sections II et III, mais à la condition d'avoir bien noté cette dépendance

de la section III à l'égard de tout ce qui la suit et notamment de la matière des sections VII et XI.

Une autre innovation de la présente *Année* est de commencer à faire, dans l'étude du fonctionnement de la production, une place aux études, si multipliées depuis quelque temps, dites *d'organisation industrielle* (Industrial management) : une note en tête de la section VII marque le sens de cette introduction et de ce classement.

En plus et en dehors de ces diverses sections, et outre une section initiale consacrée aux *ouvrages généraux*, traités et manuels de méthodologie, de liaison avec des disciplines voisines, nous avons encore une section pour les *Relations entre les faits économiques et les autres catégories de faits*, élargissement (à partir du t. X) de notre section précédemment intitulée « Action de l'État sur la vie économique ». Une bonne part de la matière antérieurement classée sous cette dernière rubrique nous a paru, et avec avantage, susceptible d'être intégrée dans les sections des faits économiques les plus concernés (section IX, notamment et aussi section III). D'autre part, ce n'est pas seulement avec l'action de l'État et les faits politiques que les faits économiques peuvent avoir des rapports à étudier. Enfin la relation peut s'établir (et justement un des travaux étudiés ci-dessous le montre sur un exemple notable) de ceux-ci à ceux-là comme de ceux-là à ceux-ci.

Cependant, les travaux que nous étudions ne s'étant pas forcément, cela va sans dire, établis selon cette classification, et nos comptes rendus ayant toujours souci d'indiquer tout le contenu du travail recensé, même si une part seulement en est surtout retenue ici, la matière des études ne se répartit pas toujours exactement selon la signification et selon les intentions de nos cadres ; nous avons aussi, pour gagner de la place, évité le plus possible de morceler le compte rendu d'un même ouvrage. Nous laisserons donc au lecteur une part des ajustements nécessaires.

Plus largement, du reste, la très abondante littérature économique actuelle (si abondante même en



ces derniers temps que, dans ce volume encore plus que dans les précédents, nous ne pouvons que renvoyer aux recueils spéciaux pour une bibliographie proprement dite, et ne retenons ici qu'une part de la production, en insistant tour à tour sur des ouvrages ou sur des sujets où il nous paraît y avoir lieu de marquer notre point de vue) comprend, encore plus peut-être que précédemment, des études ou parties d'études qui traitent de *politique économique*, de *téléologie sociale*, autrement dit d'adaptation de l'économie à certaines fins et d'action sur la vie économique à tels ou tels objets, plutôt qu'elles ne relèvent d'une économie proprement positive : d'autant plus que ces fins et objets sont le plus souvent déterminés par voie conceptuelle, idéologique ou subjective plus que par expérience. Ces domaines cependant ont été si souvent et tellement mêlés dans les tractations courantes que des travaux soucieux des faits, et tous nos comptes rendus eux-mêmes peut-être, ne réussissent pas toujours à se dégager de cette compénétration. Elle est telle, en tout cas, que nous ne saurions éliminer ici tous les ouvrages qui en participent et dont certains ne laissent pas de constituer quelque apport positif. Au surplus, une étude positive et sociologique est concevable, sinon des études de cet ordre elles-mêmes, du moins des mouvements sociaux (au sens où l'on prend souvent cette expression dans la langue courante actuelle) et des réalités effectives, auxquels elles peuvent correspondre. C'est pour marquer ce point de vue que nous avons distingué une rubrique *Socialisme et « mouvements sociaux »*, en devant, il est vrai, aussitôt y indiquer, comme on le verra, que trop souvent ce point de vue est bien peu celui des ouvrages que nous avons eu à placer sous elle. Comme un caractère objectif de ces écrits, s'il en est un, est de mêler aux éléments économiques d'autres éléments moraux, politiques, religieux, etc., il nous a paru justifié de placer cette rubrique en sous-division de notre section : Relations entre faits économiques et autres faits.

## I. — ETUDES GÉNÉRALES. — MÉTHODE

A. — *Traité et manuels*

**Grundriss der Sozialökonomik. I. Abteilung. Historische und theoretische Grundlagen, 1<sup>er</sup> und 2<sup>e</sup> Teil., 2<sup>e</sup> Aufl., Tübingen, J. C. B. Mohr, 1924, ix-208 et xi-330 p. in-8<sup>o</sup>; II. Abt. Die natürlichen und technischen Beziehungen der Wirtschaft, 1<sup>er</sup> und 2<sup>e</sup> Teil, 2<sup>e</sup> Aufl., *ibid.*, 1923, vi-309 et vi-220 p. in-8<sup>o</sup>; III. Abt. Wirtschaft und Gesellschaft, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> und 3<sup>e</sup> Teil, *ibid.*, 1922, x-III-840 p. in-8<sup>o</sup>; VI. Abt. Industrie, Bauwesen, Bergwesen, 2<sup>e</sup> Aufl. ; *ibid.*, 1923. vi-452 p. in-8<sup>o</sup>.**

Voici le plus important *traité d'économie politique* qui ait paru en Allemagne depuis les ouvrages classiques de Wagner et de Schmoller. Entrepris peu de temps avant la guerre sous la direction de Max Weber, il compte un nombre de volumes respectable, et l'on rencontre, parmi ses collaborateurs, plusieurs des économistes théoriciens et spécialistes les plus connus des deux pays de langue allemande. Il nous faut cependant, dès le début, indiquer ce qu'on ne trouvera pas, et qu'on pourrait s'attendre à trouver, dans cette publication récente et collective. N'ayant pas réussi à établir entre les collaborateurs une unité de vues théoriques ou pratiques quelconque, non seulement les auteurs ont décidé de leur laisser à chacun individuellement une entière liberté, dans le choix de leur méthode et dans leurs conclusions, mais encore ils n'ont pas déterminé avec précision les limites du domaine que chacun d'eux devait embrasser. C'est ainsi que toute la deuxième partie de la deuxième section, œuvre de M. von Wieser, de l'école psychologique autrichienne, est intitulée : *Theorie der gesellschaftlichen Wirtschaft*, et que la troisième section, œuvre de Max Weber, porte le titre : *Wirtschaft und Gesellschaft*, et qu'on a l'impression que chaque auteur a repris et présenté, de son point de vue propre, tout

l'ensemble de la théorie économique. C'est donc, en partie tout au moins, une série de traités presque indépendants, où l'on retrouve d'ailleurs le contenu des ouvrages antérieurs de ces économistes, mais sans qu'ils aient eu suffisamment le souci de renouveler leurs thèses et de les mettre à jour, au lendemain d'une période si riche en enseignements économiques, non plus que de se conformer à un plan d'ensemble commun, de façon, au moins, à éviter d'un volume à l'autre, les contradictions trop flagrantes ou, simplement, les répétitions. L'œuvre y gagne-t-elle vraiment en richesse et en largeur compréhensive, et ne laisse-t-elle pas plutôt une impression pénible d'incertitude, et presque d'indifférence quant à la valeur scientifique des résultats, comme si, en science économique et sociale, tous les chemins menaient au but, et comme si l'on avait trop sacrifié à la quantité ?

Un tel jugement, hâtons-nous de le dire, ne serait cependant pas équitable. Dès le premier volume, l'étude de M. Schumpeter, *Epochen der Dogmen- und Methodengeschichte*, est fortement construite, originale, et riche de contenu. Nous n'en dirons pas autant de la contribution (posthume) de von Philippovich, qui, sous le titre : *Evolution des systèmes et des idéaux économiques et de politique sociale*, n'est guère sorti des cadres les plus scolaires de l'histoire des doctrines, et n'apporte aucune vue vraiment neuve. On lira avec intérêt le chapitre consacré par M. Karl Bücher aux *Etapas de l'évolution économique*, qui est comme un résumé synthétique de ses deux célèbres essais sur l'économie primitive et la formation de l'économie nationale (voir *Année sociologique*, tome II, p. 440). On s'étonnera un peu de ce que la moitié d'un volume (2<sup>e</sup> section, 1<sup>re</sup> partie : *Wirtschaft und Natur*) ait été consacrée à une étude purement géographique de M. Alfred Hettner, et à une *Théorie de la population* de M. Paul Mombert, c'est-à-dire à des disciplines qui ne font point réellement partie de la science économique. En revanche, dans les volumes suivants, un certain nombre de chapitres où il est traité de

problèmes particuliers, par exemple des rapports entre la technique et l'économique (nous consacrons ci-dessous un compte rendu spécial à ce volume, de M. von Gottl-Ottlilienfeld), de l'habitation, des mines, des forges, etc., témoignent d'un effort appréciable de documentation et de classement des faits.

Mais, surtout, toute la troisième section, *Wirtschaft und Gesellschaft*, qui est l'œuvre propre de Max Weber, mériterait que nous l'analysions longuement. Nous ne pourrions que donner une faible idée de tout ce qu'elle contient, et des perspectives qu'elle nous ouvre.

Elle est, malheureusement, inachevée. La première partie (p. 1 à 180), qui fut rédigée la dernière, nous présente sous forme synthétique une « théorie conceptuelle » de la sociologie économique. Les définitions, classifications et développements s'y succèdent et s'y enchaînent à la manière des chapitres d'un traité scientifique où les faits ne sont rappelés qu'à titre d'exemples et d'illustrations. Quant au reste de l'ouvrage (p. 181 à 817), composé vers 1911-1913, c'est une sorte de sociologie descriptive et concrète, qui a servi de point de départ et de base expérimentale à l'exposé plus abstrait du début. Ici, l'auteur a étudié les faits économiques dans leurs rapports avec les divers types de communauté (*Vergemeinschaftung*) et d'association (*Vergesellschaftung*), les premiers représentant des formes de groupement spontanées, les seconds, des rapprochements d'hommes qui supposent une volonté réfléchie et des formes rationnelles. Il a passé en revue les divers groupes domestiques, les clans, les groupes religieux, juridiques, urbains, etc., et relevé leurs caractères économiques. Et il a étudié d'autre part les faits économiques dans leur rapport avec les divers types de prééminence sociale (*Herrschaft*), en particulier avec les classes sociales. Dans la première partie, ces divers types de rapports sont repris, au cours d'une analyse d'ensemble de la vie sociale et économique, où l'on distingue les groupes d'après les divers genres, combinaisons, degrés des

prestations, de l'appropriation des biens et des services, et où l'on passe en revue les organisations capitalistes, commerciales, les banques, avant d'en venir à l'étude des principales formes de prééminence sociale.

D'un bout à l'autre de cet ouvrage, ce qui préoccupe surtout l'auteur, c'est de définir des types, c'est de grouper et répartir tous les cas d'observation dans des cadres, de hiérarchiser les formes d'action, les situations économiques, les modes d'association, etc. Infatigablement, il divise, subdivise et combine les catégories qu'il a distinguées, et il n'hésite pas à employer le mot de casuistique pour désigner cette analyse qui, à chaque fait particulier, s'efforce de faire correspondre un équivalent conceptuel. Rien, sans doute, n'est plus utile, pour l'élaboration scientifique des faits, qu'une telle méthode, à la condition qu'on ne se tienne pas là, que la classification ne soit pas un but, mais un point de départ. C'est parce qu'il multiplie les rapprochements avec des faits tirés de l'étude historique et comparative de toutes les civilisations qui nous sont dès maintenant accessibles que Max Weber élargit singulièrement notre horizon économique et qu'il nous habitue à replacer les institutions qui nous entourent dans un ensemble très vaste dont elles ne constituent apparemment qu'une faible partie. Mais la méthode taxinomique, appliquée avec une telle virtuosité, risque quelquefois de dépasser le but. On a trop souvent l'impression que l'auteur s'intéresse presque autant aux formes simplement possibles, ou qui ne correspondent qu'à des cas rares ou exceptionnels : lui-même, après une longue et subtile classification, est quelquefois obligé de nous dire que, parmi les formes distinguées, quelques-unes seulement ont été ou sont assez répandues pour qu'on les retienne. Au reste, si abstraite soit-elle, cette méthode n'en demeure pas moins descriptive. Or la description n'est que le début et qu'un des moyens de l'étude scientifique.

Il est vrai que Max Weber pose aussi des problèmes et formule des lois d'évolution. Il a distingué trois

types de prééminence (Herrschaft), fondés sur des motifs soit rationnels : croyance à la légalité des arrêtés, des lois, des pouvoirs, parce que le groupe a appelé lui-même, après délibération, tels hommes à faire ces lois et à exercer ces pouvoirs ; soit traditionnels : parce que cela a toujours été ainsi ; soit religieux (charismatiques) : parce qu'on attribue un caractère surnaturel à des chefs, parce que des lois ont été « révélées ». Et il définit l'organisation économique et sociale moderne par son caractère rationnel. Il distingue une rationalité matérielle, fondée sur des considérations d'intérêt, et une rationalité formelle qui prends corps dans les formes du droit et dans les formes techniques de la comptabilité. Toutes deux d'ailleurs sont souvent en opposition l'une avec l'autre. Mais il y a progrès dans la mesure où l'esprit « bureaucratique » (en ce sens) pénètre les institutions économiques et sociales. Ceci est peut-être vrai en gros. Mais Max Weber reconnaît lui-même qu'il n'y a pas de société (Verband) ni d'entreprise (Betrieb) qui ne suppose un chef, et même un personnel d'administration hiérarchisé, c'est-à-dire une autorité. Or il est difficile de concevoir une autorité qui ne s'appuierait sur rien d'autre que l'assentiment réfléchi des administrés. Il entre bien de la superstition dans le respect des formes, et les chefs désignés par un groupe représentent aux yeux des hommes un principe collectif, c'est-à-dire une force qui s'exerce sur eux du dehors. Il n'y a point, en d'autres termes, de vie ni d'activité économique qui ne mette en jeu des forces d'opinion en partie au moins irrationnelles. Bien qu'il ait essayé de replacer les faits économiques dans le courant de la vie sociale, Max Weber ne semble pas, du moins lorsqu'il se retrouvait en présence des institutions économiques d'aujourd'hui, s'être entièrement affranchi des préconceptions rationalistes.

M. H.

*Grundriss der Sozialökonomik.* — Nous croyons utile d'ajouter au C. R. ci-dessus quelques indications bibliographiques sur les diverses éditions et les tomes non analysés.

La 1<sup>re</sup> édition de la I<sup>re</sup> et de la II<sup>e</sup> Abteilung a paru en 1914. La III<sup>e</sup> Abt. en 1921-1922. La 1<sup>re</sup> partie de la V<sup>e</sup> Abt. en 1918 et la 2<sup>e</sup> en 1915. La 1<sup>re</sup> édition de la VI<sup>e</sup> en 1914. La VII<sup>e</sup> en 1922.

V. Abteilung. I Teil: Handel. 1. Entwicklung, Wesen und Bedeutung des Handels, von Heinrich Sieveking, p. 1-38 ; 2. Organisation und Formen des Handels und der staatlichen Binnenhandelspolitik, von Julius Hirsch, p. 38-236 ; II Teil : Bankwesen. 1. Die deutsche Kreditbank, von Gerhardt von Schultze-Gaevernitz, p. 1-191 ; 2. Das englisch-amerikanische und das französische Bankwesen, von Edgard Jaffé.

VII. Abteilung. Land-und forstwirtschaftliche Produktion. Versicherungswesen. 1922. 1. Epochen der deutschen Agrargeschichte, von Werner Wittich, p. 1-27 ; 2. Die Ökonomik des landwirtschaftlichen Betriebes, von Theodor Brinkmann, p. 27-125 ; 3. Der Bodenpreis und seine Bestimmungsgründe, von Joseph Bergfried Esslen, p. 125-131 ; 4. Agrarverfassung (Begriffliches und zuständliches : Karl Grünberg, 131-168 ; die Reformen und Umwälzungen seit dem Weltkriege, Eduard Wegener, 168 sq. ; 5. Agrarkredit, von Heinrich Mauer ; 6. Landwirtschaft und Absatz, von Wilhelm Wygodzinski, (231-241) ; 7. Forstwesen, von Hans Hausrath, p. 241-301 ; 8. Versicherungswesen, von Paul Moldenhauer, p. 301 sq.

PESCH (Heinrich) s. J. — *Lehrbuch der Nationalökonomie*. 1<sup>er</sup> Band., Grundlegung, 3<sup>e</sup> u. 4<sup>e</sup> Auflage, Freiburg. i-B., Herder und Co, 1924, xi-594 p. in-8°. — 4<sup>e</sup> Band., Allgemeine Volkswirtschaftslehre. III. Der volkswirtschaftliche Prozess, 1. Deckung des Volksbedarfs als volkswirtschaftliche Aufgabe, 2. Produktion, 1<sup>er</sup> u. 2<sup>e</sup> Auflage, *Ibid.* 1922, xii-894 p. in-8°. — 5<sup>e</sup> Band, idem, 3. Tauschverkehr, 4. Einkommens- und Vermögensbildung, 5. Störungen des volkswirtschaftlichen Prozesses, 1<sup>er</sup> u. 2<sup>e</sup> Auflage, *Ibid.*, 1923, x-824 p. in-8°.

Ce volumineux traité est l'œuvre d'un père jésuite, formé à l'école des grands professeurs d'économie politique allemands d'avant la guerre. La première édition du premier volume avait paru en 1904, les deux volumes suivants, entre cette date et 1922, et les deux derniers viennent d'être publiés, en même temps qu'une seconde édition du premier. Ce succès relatif est à lui seul la preuve qu'un public appréciable l'a favorablement accueilli.

On trouvera dans cet ouvrage, qui ne compte pas moins de trois ou quatre mille pages, d'amples

développements sur toutes les principales questions d'économie politique et de politique sociale qui, depuis Adam Smith, n'ont pas cessé d'intéresser les économistes et le public. Nous signalerons en particulier, dans le volume IV, toute la section consacrée à l'agriculture, qui témoigne d'une connaissance étendue de l'histoire et de la législation agraire en Allemagne surtout, et, dans le volume V, toute la section consacrée à la monnaie et au papier monnaie, aux instruments de crédit, au change, la plus vivante et la plus nourrie, comme il était naturel, sans doute, dans un livre écrit en ce pays et à cette date. En revanche, on pouvait s'attendre à ce que telle autre section, que l'auteur considérait comme plus importante, puisqu'il part de la considération des « fins » de l'activité économique, l'étude de la consommation, fût plus étoffée et, d'autre part, lorsqu'il parle des différentes sources du revenu, on s'étonne de ne trouver aucune donnée statistique sur les salaires, sur le chômage, etc. Si nous remarquons ces lacunes, c'est que par son étendue, et le nombre considérable de citations et extraits d'articles et ouvrages, ce traité ressemble plutôt à un dictionnaire qu'à un manuel, et que cependant il ne saurait en tenir lieu.

Quant à la conception générale dont il s'inspire, elle s'oppose si nettement à la nôtre, qu'il faudrait reprendre à son occasion toutes les grandes critiques de méthode que nous avons présentées ici, quand nous parlions d'autres ouvrages : confusion voulue et constante entre la science et la pratique, confusion entre la méthode historique et descriptive et la méthode positive d'induction, etc. L'auteur distingue, à un endroit (p. 561, vol. I), entre l'élément stable et l'élément variable de l'objet étudié par la science économique : le variable, l'arbitraire, c'est la réalité changeante des faits sociaux ; le stable, c'est l'ensemble de nos devoirs, c'est la nature matérielle, c'est la nature humaine. La méthode historique et inductive, qui permet de rechercher et d'atteindre des relations de causalité, mais qui ne s'applique qu'aux faits en perpétuelle fluctuation, doit donc être subordonnée à la philosophie ration-



nelle et à la méthode déductive. Comme si les conceptions morales et les traits psychologiques essentiels de l'homme n'étaient pas des faits aussi relatifs que les autres! Comme si les lois inductives n'étaient pas autre chose que des constatations empiriques ou des généralisations d'historien! La philosophie dont il se réclame n'est que la philosophie scolastique. Et l'on se demande ce que peut bien nous apprendre la théorie des quatre causes, finale, matérielle, etc., d'Aristote, appliquée à la production économique (vol. IV, p. 322), et en quoi la distinction entre l'« actio subjecto immanens » et l'« actio transiens in aliud » nous permet de comprendre comment l'ouvrier peut vendre sa force de travail tout en la gardant (vol. V, p. 5). Mais, plus généralement, ce que l'on oppose ici à la recherche expérimentale, c'est la « raison » qui définit et qui distingue, et l'on trouve bien plus important d'analyser et classer, en multipliant les *Distinguo*, les opinions communes et courantes de la moyenne des hommes sur les questions économiques, que de chercher et préciser les idées scientifiques qui permettraient de comprendre et prévoir les faits, et qui ne peuvent naître qu'au contact de ceux-ci. Rien n'est plus déprimant, rien ne s'oppose plus au véritable esprit scientifique que ce monotone éclectisme, qui réconcilie l'individualisme et le socialisme, l'école historique et l'école mathématique, le protectionnisme et le libre échange, la loi d'airain et le juste salaire, etc. On veut nous donner ainsi l'illusion que tous les problèmes sont depuis longtemps résolus, alors qu'on ne les a même pas posés.

M. H.

SCHWIEDLAND (Eugen). — *Volkswirtschaftslehre*, Drei und vierzig Vorlesungen. I. Eigenart und Grundlagen des wirtschaftlichen Lebens, 3<sup>e</sup> Auflage, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1922, vii-460 p., in-8°. — II. Die Gebiete der wirtschaftlichen Tätigkeit, 3<sup>e</sup> Aufl., *ibid.*, 1923, iv-217 p., in-8°. — III. Die Organisation des wirtschaftlichen Lebens, 3<sup>e</sup> Aufl., *ibid.*, 1923, iv-400 p., in-8°.

Ce traité, qui reproduit un cours fait à l'Université et à l'École supérieure technique de Vienne, nous offre en quarante-trois leçons un exposé d'ensemble de la vie et de l'organisation économique. Les théories y tiennent une place réduite : l'auteur n'en retient que ce qui peut servir à mieux comprendre les faits. Il s'intéresse plus à l'état actuel des institutions qu'à leur histoire, dont il rappelle toutefois l'essentiel sous forme résumée. On n'y retrouvera pas les divisions traditionnelles de l'économie politique. Le plan est suffisamment souple et large pour que toutes les questions importantes se trouvent traitées et reprises sous leurs divers aspects sans qu'on ait à aucun moment l'impression d'un système ou d'une construction théorique. Voici quelles en sont les principales lignes.

Dans la première partie, un chapitre d'introduction décrit à grands traits les transformations économiques et sociales du monde, du xiv<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle. On y caractérise assez heureusement le génie des divers peuples et leur rôle historique dans la formation de l'économie moderne. On y trace un tableau saisissant du « déclin de l'Europe » après la guerre. Et on y insiste sur la nécessité qui s'impose de plus en plus aux grands États européens d'assurer leur indépendance par des extensions coloniales, et de constituer de grands empires. L'auteur porte, d'autre part, un jugement assez pessimiste sur l'État social contemporain. Puis il suit l'évolution économique, des origines jusqu'aux temps présents (les diverses phases économiques, d'après K. Bücher ; l'époque moderne, où se multiplient les rapports internationaux, et où les institutions se rationalisent). Il étudie les principaux facteurs de la vie économique : le monde extérieur, la population, les groupes économiques ; les notions de bien et de fortune, de valeur et de prix, sans insister ni approfondir, et se contentant de définir la valeur par les désirs qu'excitent les objets, à la fois par l'utilité et la rareté. Enfin ce volume se termine par des considérations de politique sociale, un peu banales, sur les mœurs et le droit, la liberté et l'égalité, la pro-

tection sociale, le droit de propriété, etc. — Les deux volumes suivants sont consacrés à décrire les institutions et à les classer : revue précise et concrète des faits, d'un caractère surtout pratique, où il est tenu compte des formes et tendances les plus récentes, et dont certaines parties méritent d'être signalées. Sous le titre : *Les domaines de l'activité économique*, l'auteur nous donne un aperçu des organes principaux de la production : extraction des matières premières (mines), agriculture, industrie, transports, commerce, assurances, services et travail, etc. Sur l'industrie et le travail, il reviendra plus en détail ; notons qu'il n'est point favorable à l'étatisation des mines, et qu'il sous-estime les machines en agriculture, où il ne les croit utiles que dans la culture intensive. Il dénonce le bureaucratisme qui envahit une partie de la grande industrie. Le meilleur chapitre de ce volume traite des transports : il y explique en quoi, loin de l'atténuer ils développent le nationalisme, par suite des contacts qu'ils multiplient entre les peuples, et comment cette partie de l'organisation économique évolue de façon indépendante, en vient à ne se proposer point d'autre fin qu'elle-même, et contribue ainsi à éveiller à la vie collective un certain nombre de peuples isolés ou éloignés. Avec le troisième volume, *L'organisation de la vie économique*, nous entrons un peu plus avant dans le domaine de la production : l'auteur apprécie la fonction économique et morale de l'entrepreneur, fait une revue intéressante des diverses formes de sociétés lucratives, des sociétés à forme coopérative (il indique, à propos de celles-ci, en quoi elles aident à créer un esprit social, p. 51 sqq.), des exploitations publiques et d'État, et décrit sobrement les modes les plus récents de concentration industrielle. Il passe au travail industriel, à ses formes de plus en plus mécaniques, aux salaires et aux divers types de salaires (il défend la participation aux bénéfices), à la lutte ouvrière et à la défense des travailleurs par l'État. Les deux parties finales du volume traitent des moyens de paiement, des prêts de capitaux, et des débouchés.

Cet ouvrage vaut surtout par la description analytique, claire et détaillée, des faits et des institutions. Les développements généraux, d'allure philosophique et morale, qui s'y mêlent et prétendent parfois l'encadrer, ne l'obscurcissent pas, et peuvent en être écartés sans inconvénient. Ce qu'on doit regretter, c'est que, préoccupé de distinguer ces divers organes, l'auteur ait un peu sacrifié l'étude des rapports qu'ils entretiennent, qu'il traite, par exemple, du commerce dans le volume II, des sociétés industrielles au début du volume III, des banques tout à la fin, alors qu'il signale lui-même à quel point ces diverses activités sont interdépendantes.

M. H.

COLLIER (M. A. Gerard). — *Economic Justice, A text-book of political economy from the christian point of view.* London, the Swarthmore Press, 1924, 256 p. in-12.

Passé en revue un certain nombre de notions classiques : la théorie de la valeur, le libre échange, la rente, le profit et l'intérêt, etc., mais se préoccupe surtout, d'un point de vue à la fois communiste et chrétien, d'opposer ou plutôt de subordonner la concurrence à la coopération. N'admet pas que les lois économiques soient des lois naturelles : « la loi de l'offre et de la demande n'opère que sur le marché : supprimez le marché, et la loi n'opérera plus. » Procède souvent par affirmations audacieuses : « bien que ce doive être très difficile à obtenir, le monde entier pourrait se rationner... Alors il n'y aurait plus ni échange, ni marché... » Ouvrage posthume, où survit une inspiration généreuse, mais assez pauvre de contenu positif.

M. H.

NICKEL (Karl Eugen). — *Grundriss zu meinen Vorlesungen über die gesamte Wirtschafts- und Finanzwissenschaft*, 3<sup>e</sup> Aufl. Greiswald, Nickel-Neudorff, 1924, xvi-127 p. in-8<sup>o</sup>.  
— *Neues systematisches Lehrbuch der gesamten Wirtschaftswissenschaft*. 1<sup>er</sup> Band. *Ibid.*, 1924, xvii-118 p. in-8<sup>o</sup>.

On est un peu déconcerté, quand on ouvre ces livres. Le premier est une liste de titres de chapitres ou d'en-têtes de paragraphes, qu'on retrouve dans le second sous forme d'un vaste tableau synoptique. Méthode intuitive ? Aide-mémoire ? Non, mais on prétend nous offrir un système nouveau et définitif de la science économique, qui résoudrait toutes les contradictions, contradiction entre la Volkswirtschafts- et l'Einzelwirtschaftslehre, entre la théorie et la pratique, etc. En réalité l'auteur met au premier plan les « fins », les « buts », les valeurs. Il se réclame de M. Pesch, dont le traité serait « le meilleur de tous

ceux qui ont paru en langue allemande ». De fait rien n'est plus scolastique et ne donne plus l'impression d'une fausse science que cet enseignement tabulaire qui ne fait guère appel qu'à la mémoire.

M. H.

**ANSIAUX (Maurice).** — **Traité d'économie politique.** Tome II. Prix et revenus. Paris, Giard, 1923, 661 p. in-8°.

Intéressant et utile. Plusieurs chapitres assez neufs d'orientation et de cadre.

**ELY (Richard T.).** — **Outlines of economics,** 4<sup>th</sup> ed. revised by Adam, Lorenz and Young. New-York, Macmillan, 1923, 729 p. in-8°.

Revision notable.

**CASSIR (G.).** — **The theory of social economy translated.** Londres, Fisher Unwin, 1923, xi-vii-654 p. in-8°.

Traduit de l'édition allemande parue en 1918, avec peu de modifications. Les expériences de guerre et d'après-guerre en matière monétaire ont été traitées par M. C. dans un autre ouvrage (étudié ci-dessous sect. III). Par ailleurs, M. C. estime que la guerre a brisé « toutes les lignes de connexion », et notamment que par là l'étude des conjonctures » n'a pu être poursuivie au delà de 1913, « fin naturelle » d'une période d'histoire contemporaine. — C'est là une opinion que nous aurons occasion d'examiner ultérieurement dans un cadre plus large et sur laquelle nous faisons ici d'un mot les plus grandes réserves. Signalons seulement, pour cette période, deux appendices sur le rationnement et la fixation des prix et sur les changes internationaux.

**PERRAUD (Camille).** — **Leçons d'économie politique, financière et sociale,** professées à l'École d'application du génie maritime. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1924, 313 p. in-8°.

L'objet de ces leçons en explique le caractère : elles ont été professées à l'École d'application du génie maritime en 12 séances d'une heure et demie. L'auteur a prétendu moins faire œuvre originale qu'exposer le plus clairement possible à des élèves peu préparés des notions générales d'économie politique.

Cinq parties : 1° Production des richesses : le travail, la division du travail, la liberté du travail, concentration et intégration, la population, les crises ; 2° Circulation des valeurs : échange, valeur et prix, monnaie, crédit et banques, commerce et transports ; 3° Répartition des revenus : profit, salaire ; 4° Notions d'économie financière : le budget, l'impôt, l'emprunt ; 5° Notions d'économie sociale : rapports contractuels du travail et du capital, coopération et mutualité, patronage et participation aux bénéfices, action des pouvoirs publics.

H. B.

### B. — Conception, méthode et doctrine générales

**MOLL (Bruno).** — *Gibt es eine exakte Nationalökonomie ?* Leipzig, Akademische Verlagsgesellschaft, 1924, 22 p. in-8°.

Reproduction d'une conférence où l'auteur critique en termes assez généraux les théories de l'école mathématique, et, plus généralement, ceux qui essaient de construire des systèmes d'économie politique sur le modèle des sciences exactes (Schumpeter). Il estime qu'en science sociale « les vérités les mieux établies sont les moins intéressantes », et qu'il n'y a pas lieu d'écarter de la science économique les éléments subjectifs non plus que les jugements de valeur. Notons seulement qu'il est curieux qu'on ait pu reprocher précisément aux partisans de l'économie pure de prendre pour point de départ de tels jugements et de tels éléments.

M. H.

**RUEFF (Jacques).** — *Des sciences physiques aux sciences morales, introduction à l'étude de la morale et de l'économie politique rationnelles*, préface de M. C. Colson. Paris, Alcan, 1922, xx-202 p. in-12.

M. Rueff, ancien élève de l'École polytechnique, croit qu'il y a « une identité complète de principes entre les sciences morales et les sciences mathématiques ou physiques, dont l'objet seul diffère ». Une partie de son livre seulement est consacrée à l'économie politique (p. 130 à 190). Il s'en tient à exposer rationnellement la théorie de l'économie politique classique, qu'il appelle euclidienne parce que, de même que des géométries non euclidiennes, on peut concevoir des économies politiques qui reposeraient sur d'autres hypothèses. Celle d'où il part est que « l'homme recherche constamment ce qu'il croit être la plus grande satisfaction de ses besoins et de ceux de sa famille, par les moyens qu'il considère comme lui donnant la moindre peine ». Les conséquences de cet axiome seraient vérifiées par l'expérience. Nous renvoyons aux critiques que nous avons présentées, à maintes reprises, à propos de théories dont celle-ci ne s'écarte en aucun point essentiel.

M. H.

**HÄEMIG (Emil).** — *Ueber den Begriff der Sozialwirtschaft, Kritischer Beitrag zur theoretischer Nationalökonomie*. Zurich, Buchh. des Schweizer. Grütlivereins, 1922, 62 p. in-8°. — *Nationalökonomische Sozialwissenschaft*, *ibid.*, 1923, 13 p. in-12. — *Grundriss der sozialphilosophischen Principien und Methodenlehre*, *ibid.*, 1924, 26 p. in-12.

L'auteur prétend se placer à un point de vue critique et discute les théories sociales et économiques individualistes. La deuxième brochure ci-dessus mentionnée s'en prend plus particulièrement à la conception de Stammer. L'objet de l'économiste

n'est pas de déterminer une règle de droit, forme à laquelle la vie économique offrirait une matière, mais de saisir cette vie même dans sa complexité, et de rattacher les faits aux ensembles sociaux qui les comprennent. Généralités théoriques sans grande portée.

GHIO (Paul). — *La formation historique de l'économie politique*. Paris, Rivière, 1923, xi-175 p., in-8°.

Au terme d'une étude un peu superficielle de doctrines politiques et économiques, qui le conduit de la Réforme à l'époque moderne, l'auteur définit ainsi l'économie politique : « c'est une doctrine directrice, une idée-force. Elle représente un idéal, une finalité de justice. » Formule assez imprécise, et dont nous n'accepterions pas tout au moins la dernière partie.

SÉZ (Henri). — *Remarques sur l'application de la méthode comparative à l'histoire économique et sociale*. *Revue de synthèse historique*, t. XXXVI (nouvelle série, t. X), 1923, p. 37-46.

GINI (Corrado). — *Considerazioni sul valore pratico delle teorie economiche*. Estratto da *Economia*, Anno 1, n. 4-5, vol II, 25 p. in-8°.

ANAXAGORAS. — *Das wirtschaftliche Denken, sein Ständenfall und seine Erneuerung (ein Katechismus)*. Wien und Leipzig, Moritz Perles, 1923, 73 p. in-8°.

Oppose les deux principes de l'économie fondée sur la poursuite du gain (Erwerbswirtschaft) et de l'économie fondée sur la satisfaction des besoins (Bedürfnisbefriedigung). Croit que ce n'est pas la lutte des classes et la révolution, mais le travail en commun des esprits d'élite qui éliminera la première et organisera la seconde. Idées, en somme, peu originales. La forme est déductive (more geometrico), mais la forme seulement. Moins paradoxal, en somme, qu'il ne s'efforce de le paraître.

M. H.

FOERSTER (D. Erich). — *Soziales Kapitalismus*. Tübingen. J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1924, 59 p. in-8°.

Œuvre d'un pasteur qui est en même temps professeur à Francfort, cet opuscule est intéressant comme indication des tendances sociales qui prédominent dans les milieux luthériens allemands d'aujourd'hui. Défense du capitalisme, après mise en balance de son actif et de son passif. Conclut que le remède aux maux sociaux produits par le régime doit se trouver dans le régime lui-même, et qu'il faut que tout le revenu du capital qui dépasse les besoins nécessaires soit ajouté au capital existant, de façon à accroître encore ce revenu. Pour imposer un tel renoncement aux capitalistes, faire intervenir l'État, un État fort, seul capable de pousser toujours plus loin ce processus de rationalisation économique.

M. H.

**GOTTL-OTTLILIEFELD** (Friedrich von). — **Die wirtschaftliche Dimension. Eine Abrechnung mit der sterbenden Wertlehre.** Jena, Fischer, 1923, xii-288 p. in-8°.

Cette œuvre notable n'est que signalée en ce volume. Elle aura à être reprise en un ensemble, pour tout ce qu'elle contient et suggère.

**BERNSTEIN** (Eduard), **DIEHL** (Karl), **HERNER** (Heinrich), **KAUTSKY** (Karl), **LIEFMANN** (Rob.), **PESCH** (Heinrich) S. J., **WOLF** (Julius). — **Die Volkswirtschaftslehre der Gegenwart**, in *Selbstdarstellungen*. Band I. Leipzig, Felix Meiner, 1924, vii-247 p., in-8°.

Nous nous en tiendrons à signaler l'apparition de ce premier volume d'une collection d'essais autobiographiques, rédigés par des économistes d'écoles et de tendances diverses et quelquefois nettement opposées. A la fin de chacun d'eux on trouvera une bibliographie très complète des ouvrages publiés par son auteur, livres, articles, etc.

**Wirtschaft und Gesellschaft. Beiträge zur Ökonomik und Soziologie der Gegenwart**, Festschrift für Franz Oppenheimer, hgg. von Wilbrandt (Robert), Löwe (Adolf), Salomon (Gottfr.). Frankfurt a. M., Frankfurter Societäts-Druckerei, 1924, 484 p. in-8°.

Recueil de vingt et un articles dont une douzaine seulement traitent de théorie ou d'histoire économique. — Sous le titre : productivité et valeur idéale, M. Brinckmann montre en quel sens la notion de valeur s'étend et se « spiritualise », à mesure qu'on prend l'habitude, dans la vie économique et financière, de fixer le prix de biens intangibles et immatériels (clientèle d'un médecin, influence, honorabilité, nom d'un commerçant ou d'un homme d'affaires, etc.); il s'appuie en particulier sur le plus récent développement en Amérique des sociétés à forme de « corporation » (the capitalisation of Goodwill). Seulement on ne voit pas bien en quoi on peut en tirer argument, comme le fait M. Brinckmann, en faveur d'une économie politique normative. C'est jouer sur le mot de valeur. — Signalons, d'autre part, une étude très documentée sur l'inflation-or aux Etats-Unis, par M. Vershofen, p. 323-341 ; on y voit comment, même avec une couverture d'or de 100 pour 100, l'inflation demeure possible, lorsqu'on réussit à mettre en circulation, au moyen de substituts (Gold certificates) l'or ainsi accumulé, et comment, par suite, l'accroissement des prix et des salaires limite la production d'or nationale. — M. Robert Michels critique l'école eudémoniste : on pourra rapprocher son étude de l'ouvrage de Dickinson dont nous parlons ci-dessous.



C. — *Psychologie et Economie*

DICKINSON (Zenas Clark). — *Economic motives. A study in the psychological foundations of economic theory, with some reference to other social sciences.* Harvard economic studies. Cambridge, Harvard University Press, 1924, vii-304 p. in-8°.

On s'est proposé d'examiner quelques-uns des problèmes psychologiques qui se posent en économie politique, et de montrer qu'il y a moins de désaccord qu'on ne pense communément entre la thèse hédoniste et utilitaire, savoir que l'homme recherche la richesse par une activité et pour des motifs rationnels, et les résultats de la psychologie moderne. Malheureusement, toute la plus grosse partie du livre (p. 1 à 202) n'est qu'une revue historique des théories, d'Aristote à Mill, suivie d'un exposé de la théorie « behavioriste ». Quelle lumière peut tirer l'étude sociologique de toutes ces recherches un peu puérides sur les « réponses » de l'organisme aux « stimulants » externes, et a-t-on beaucoup gagné à se passer de l'introspection, si on lui substitue un schématisme physiologique si souvent arbitraire ? L'auteur discute la classification des instincts de Mac Dougall, ou l'« instinct of workmanship » de Veblen, non pour mieux distinguer les domaines de la psychologie physiologique et de la psychologie collective, mais pour réintroduire, à la place de l'instinct, l'ancienne association des idées, ce qui ne constitue guère un progrès. Quand il vient enfin à étudier diverses applications de la psychologie aux problèmes de théorie économique, c'est pour formuler quelques truismes, par exemple : qu'une chose est utile quand elle est désirée, et qu'elle est désirée quand le sujet « répond positivement à son action stimulante », p. 229, ou des propositions sans fondement psychologique, par exemple : que la monnaie et ses subdivisions nous permettent de calculer les degrés de nos désirs, p. 229. L'auteur reconnaît d'ailleurs qu'en psychologie économique le dernier mot appartient au statisticien, p. 206. Mais on chercherait en vain la moindre donnée statistique à travers tout ce livre consacré pour l'essentiel aux travaux d'une école psychologique américaine que l'économiste peut sans dommage ignorer.

M. H.

HUBERT (Fortunat). — *Das Verhältnis der Nationalökonomie zur Psychologie.* Basel, Kober C. F. Spittlers Nachf., 1923, 88 p. in-8°.

L'auteur passe en revue les principaux économistes qui ne croient pas que l'« économie nationale » soit une science ou une partie de la science psychologique. Il s'en prend tout particulièrement à Schumpeter (voir *Année sociologique*, t. XI, p. 552) et à Max Weber. Le principal argument qu'il leur oppose, c'est qu'ils critiquent la psychologie telle qu'elle est ou qu'elle a été pratiquée jusqu'à présent, mais qu'on en peut concevoir une

autre, au sein de laquelle l'économie nationale aurait sa place toute désignée (bien qu'elle ne soit que partiellement psychologique). Seulement, quand il définit cette psychologie nouvelle, il demeure singulièrement imprécis : il semble qu'elle consiste en une étude des jugements et rapports de valeurs, qui ne se confondrait pas d'ailleurs avec la morale, mais aurait tous les caractères d'une science naturelle : conception qui dériverait, d'après lui, des philosophes Dilthey et Häberlin, et qu'on ne pourrait juger que sur ses applications.

M. H.

#### D. — *Statistique et Economie*

BOWLEY (A. L.). — *The nature and purpose of the measurement of social phenomena*, 2<sup>e</sup> édition. London, King, 1923, viii-241 p. in-16.

La première édition de cet ouvrage ayant paru pendant l'interruption de publication de l'*Année sociologique*, nous sommes heureux qu'une seconde édition (où il a été fait une revision marquée, et ajouté des notes dont plusieurs assez importantes, par exemple, p. 210, tenant compte de travaux et de faits récents, ou bien y référant) nous donne l'occasion de le recommander aux économistes sociologues, notamment aux débutants, mais utilement encore aux plus avancés. Sous la conduite et les enseignements de ce maître en statistique, ils y feront une reconnaissance des conditions, des difficultés, des limites dans lesquelles une étude quantitative, statistique, peut ou pourrait être réalisée sur des objets tels que : la nation comme un ensemble, la population, le classement des personnes, le classement des revenus, le revenu familial, l'étalon de vie, le progrès économique (population, revenu en monnaie, revenu en biens de consommation, etc.)

Reproduisant dans leur substance cinq conférences données à la Faculté économique de l'Université de Londres, ces études ont une forme très accessible et très dégagée d'appareil documentaire. Elles réfèrent surtout, d'autre part, à des questions ou des exemples ou des documents pris dans le cadre de la vie, de l'économie et de la statistique britanniques.

Mais même sous ces conditions les problèmes, avec un tel auteur, ne laissent pas d'être posés en forme générale et dans leur fondement technique et, on peut le dire, épistémologique. Le problème général de la statistique sociologique, dit l'introduction, est, regardant la société comme un tout organisé, d'en donner une description quantitative raisonnée dans toutes ses parties ; il est de définir, délimiter les classes, spécifier les attributs ou caractéristiques des membres de ces classes, de mesurer l'importance ou la variation de ces attributs et de déterminer les relations et connexions causales. A l'investigation scientifique s'ajoute, du reste, souvent une utilisation pratique en vue de telle ou telle fin.

Quel est donc, dans cet esprit, l'objet propre donné aux pré-

sents essais ? Avant tout, en chacune des matières abordées, définir la tâche d'une mensuration sociologique, déterminer quels sont les faits essentiels à connaître, étudier les moyens de les connaître, plutôt que décrire les documents existants ou les recherches qui ont été faites. C'est le programme qui a été très exactement et heureusement suivi en ces chapitres substantiels. Et l'on voit en quel sens est profitable ce précis d'observations à la fois positives, critiques et propédeutiques.

F. S.

VON TYSZKA. — *Statistik, Teil II : die Wirtschaft*. Iena, G. Fischer, 1924, ix-194 p.

Nous avons rendu compte dans une section précédente du premier volume de cet ouvrage, qu'il serait intéressant de rapprocher du second volume des *Principes de statistique* de M. Julin, signalé ci-après. Le plan n'est pas original : l'auteur adopte les divisions classiques de l'économie politique : production, commerce, consommation, répartition. De là certaines incertitudes : il traite des prix des loyers sous la rubrique consommation, des prix en général sous la rubrique répartition, et, sous cette dernière rubrique encore, des budgets de famille et des niveaux de vie, qui rentreraient aussi bien sous la précédente. La statistique professionnelle ouvre le chapitre de la production. Le commerce et les transports ne comprennent qu'une vingtaine de pages. Malgré quelques tableaux comparatifs des prix, par exemple, dans les divers pays, l'auteur n'a guère travaillé que sur des données allemandes : limitation légitime, dans un ouvrage élémentaire, mais qui devrait être annoncée sur la couverture.

M. H.

JULIN (Armand). — *Principes de statistique théorique et appliquée*, t. II, fasc. I. *Statistique économique ; statistique du commerce extérieur et des transports*. Bruxelles, Albert Dewitt, 1923, 155 p. in-8°.

Nous ne faisons que signaler cette première partie du tome consacré par M. J. à la statistique économique, nous réservant de consacrer à l'ensemble l'étude qu'appellent les mérites de cette œuvre et les services qu'elle peut rendre, déjà grandement appréciés sur le tome premier (statistique générale).

F. S.

MOLL (Bruno). — *Probleme der Finanzwissenschaft. Methodologische und finanztheoretische Untersuchung*. Leipzig, Akademische Verlagsgesellschaft, 1924, xii-173 p. in-8°.

L'auteur a rassemblé dans cet ouvrage et fondu tant bien que mal une série d'études d'un caractère théorique et pratique sur divers problèmes de science financière. Peut-on s'abstenir, en ce domaine, de formuler des jugements de valeur ? Les dépenses

militaires sont-elles, comme l'a soutenu Adolf Wagner, des dépenses productives ? Quel profit ont tiré les Etats allemands de l'administration des chemins de fer ? Quelle est la meilleure définition de l'impôt sur le revenu ? etc. Seulement, M. Moll nous a prévenus que la science des finances doit être indépendante de toutes considérations politiques, militaires, éthiques ou autres. C'est du point de vue purement scientifique qu'il prétend envisager ces questions. Il fait délibérément abstraction de tout ce qui n'est pas le mécanisme financier lui-même. Mais, pour nous, en réalité elles ne se posent et n'offrent d'intérêt qu'en fonction de telle organisation politique ou militaire, de telles conceptions économiques ou sociales, et c'est le rapport des institutions financières avec ces diverses conditions qu'il importerait de déterminer.

M. H.

PUTNAM (T. M.). — *Mathematical theory of finance*. New-York, John Willy and sons, 1923, ix-117 p. in-8°.

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants des écoles de commerce et suppose cependant des connaissances mathématiques plus qu'élémentaires. Il y est traité successivement de l'intérêt, des annuités, de l'amortissement, de l'assurance. On y trouvera un grand nombre de problèmes et onze tableaux donnant la série des valeurs de plusieurs formules importantes.

M. H.

GERMAIN-MARTIN. — *La situation financière de la France, 1914-1924*. (Cours de doctorat 1923-1924). Paris, Les cours de droit, 1924 (autographié).

L'ensemble d'études présenté dans ce cours autographié ayant été repris depuis par l'auteur dans un ouvrage publié en impression et qui paraît en représenter le dernier état, nous ne ferons, en cette année, que l'indiquer, nous réservant d'étudier dans le prochain tome le volume imprimé. Mais nous en signalons dès maintenant tout l'intérêt.

F. S.

### F. — *Histoire des doctrines et Economie positive*

MONROE (Arthur Eli). — *Monetary theory before Adam Smith*. Cambridge, Harvard University press, 1923, xi-312 p. in-8°.

Cet ouvrage témoigne d'une connaissance étendue et soignée des auteurs et des théories économiques, d'estimables qualités d'analyse et de discussion dans l'exposé et dans la critique, d'une clarté et d'une netteté fort appréciables dans la présentation. Nous regretterons d'autant plus le cadre et la position d'étude adoptés par l'auteur : car ce sont des directives exactement contraires qui nous auraient paru préférables. Bien que nous ne nous arrêtons pas ici d'ordinaire aux études de doctrines, les

qualités manifestées dans ce travail et surtout le choix qui y a été fait délibérément de ce cadre et de cette position nous paraissent mériter une brève confrontation de méthode.

a) M. M., dans cette histoire des doctrines, s'est abstenu de présenter les idées de chaque auteur ou école dans leur ensemble et comme un tout. Mais pour chaque auteur ou école du passé, il passe en revue les problèmes de la théorie monétaire tels qu'ils sont distingués dans la doctrine contemporaine et recherche ce qu'il trouve dans cet auteur ou cette école sous chacun de ces chefs. Les avantages de ce mode de présentation sont, d'après lui, de fournir un cadre continu identique, de faciliter et assurer la comparaison, de faire ressortir au mieux les relations entre les doctrines. Quelque arrangement même a été nécessaire pour éviter la répétition et la diffusion. Mais M. Monroe nous assure de son attention à ne présenter néanmoins les idées de chaque auteur ainsi dissociées, malaxées ou regroupées qu'en accord avec l'ensemble de son œuvre.

Presque tout dans cette position d'étude et ces raisons nous apparaît criticable. Remarquons d'abord que M. Monroe, en fait, ne s'y tient pas : en tête de chaque section il donne une vue d'ensemble sur les questions telles qu'elles se posaient, sur les idées telles qu'elles ont été effectivement présentées dans les périodes et chez les auteurs ou groupes d'auteurs successivement considérés. Et cela prouve déjà que le cadre préféré par lui ne suffit pas à donner une représentation satisfaisante de l'évolution historique des idées. Mais la plus grande part de l'exposé reste fait suivant la conception maîtresse et cela est bien factice, et probablement, malgré toutes les précautions annoncées, bien trompeur.

S'il y a en effet un enseignement utile, un profit de culture, de formation et d'instruction à tirer de l'histoire des doctrines, c'est avant tout et surtout à la condition de les prendre telles qu'elles ont été, en fait, formées et pensées, dans leur cadre, dans leur ensemble ; et ce sont justement les différences, les particularités, les lacunes et même les ignorances ou les méconnaissances dans la position des problèmes ou la formation des notions, dans l'orientation des esprits, dans la nature et le sens des solutions, qu'il est le plus profitable, à ces divers points de vue, de bien saisir et de bien mettre en lumière. L'ingénieuse mosaïque à laquelle M. Monroe s'est attaché et complu ne donne rien de réel et rien de vraiment instructif, si les morceaux de phrase, ou fragments de doctrine, ainsi détachés et transposés dans le plan de la doctrine contemporaine, perdent par là ce qui faisait la caractéristique originale des écoles ou époques d'où ils sont tirés et n'acquièrent une continuité apparente et comparabilité facile qu'à ce prix. Notre auteur a l'air de faire passer, sur la monnaie, l'examen d'économie politique selon le dernier cours d'Harvard à l'élève Aristote, à l'élève Oresme et à l'élève Bodin : et sans doute ils ne méritent pas une bonne note sur tous les points ; et par exemple, tel aura manqué à répondre à une question qui ne s'était pas encore posée de son temps, et tel n'aura pas aperçu le sens qu'a donné aux notions et aux faits le développement écono-

mique moderne et plus encore contemporain. Mais c'était justement le mérite à rechercher dans une étude de leur pensée que de nous faire comprendre à nous, docteurs en économie du xx<sup>e</sup> siècle, comment cette pensée s'est au juste constituée, selon quels éléments, avec quels aboutissements et quelles interprétations effectives, fort différents non seulement de contenu, mais même de cadre, de notre idéologie universitaire actuelle.

b) Comme autre grande directive de travail, M. Monroe indique encore qu'il a réduit au minimum les références soit à l'histoire générale, soit même à l'histoire des faits monétaires. La raison vaut d'être citée textuellement (préface, p. VII-VIII) : « Bien qu'une information de cet ordre aide souvent à expliquer les intérêts, les politiques et même les erreurs des écrivains d'époques ou localités différentes, cela n'affecte pas la validité de leur raisonnement, et l'élaboration de ces données sert seulement à distraire l'attention. »

C'est exactement la direction opposée qui nous paraît à préconiser et à suivre dans l'étude et dans l'enseignement des doctrines économiques du passé. Il est d'un bien faible profit, économique ou intellectuel, de confronter seulement en valeur dialectique, et de discuter seulement en logique et entre elles les idées des auteurs et écoles, qu'elles soient présentées à la file, ou, comme ici, regroupées et classées : et rien ne nous paraît plus décevant et, au fond, plus inexact que cette succession de châteaux de cartes successivement renversés. Cette attitude implique sans doute que l'auteur de cet examen en logique et en raison possède et connaît, en la matière, la raison et la vérité définitives. Mais l'expérience du passé devrait rendre prudent et faire tenir pour plus probable que la doctrine en faveur aujourd'hui est à son tour appelée à devenir caduque ou simplement à passer de mode. Ce qui seul est solide, et apporte une contribution positive et d'utilité durable, est de *considérer ces doctrines historiques dans l'histoire*, c'est-à-dire de les considérer elles-mêmes comme des faits (surtout si elles ont eu effectivement une action sur la réalité, immédiate ou ultérieure, ce qui est aussi à reconnaître et à préciser) : et de ce point de vue, l'on peut étudier soit dans quelle mesure elles marquent une connaissance plus ou moins exacte et complète et une interprétation plus ou moins instructive, soit dans quelle mesure elles sont elles-mêmes une expression, plus ou moins consciente, des faits économiques (ou autres), qui ont été ou n'ont pas été connus de l'auteur ou ont pu agir sur lui ; on peut rechercher si elles éclairent les faits, ou inversement si elles s'éclairent par les faits. Et la comparaison même avec les doctrines du présent se renforce et devient singulièrement plus profitable si elle s'appuie également sur une comparaison des faits connus et interprétés alors et des faits connus et interprétés aujourd'hui. Notamment dans le domaine des études monétaires, nous croyons pouvoir le dire, c'est à ce prix, c'est à cette condition d'être pénétrée et éclairée par l'étude des faits, que l'étude des doctrines peut apporter une contribution utile à l'économie positive : mais ainsi obtenue, cette contribution ne laisse pas d'être fort profitable.

F. S.

## II. — SYSTÈMES ÉCONOMIQUES (DANS LEUR CONSTITUTION)

### A. — *Etudes générales et développement occidental*

BRENTANO (Lujo). — **Der wirtschaftende Mensch in der Geschichte.** Gesammelte Reden und Aufsätze. Leipzig, Meiner, 1923, xii-498 p. in-12.

L'auteur a rassemblé ici un certain nombre d'études, articles, discours, qui s'échelonnent de 1888 à 1915, en particulier il a reproduit (p. 204-498) tout son livre : *Die Anfänge des modernen Kapitalismus*, dont nous parlons ci-après à l'occasion de l'ouvrage de Sombart sur les juifs et la vie économique. M. Brentano dénonce aujourd'hui, comme au début de sa longue carrière scientifique, la grande erreur de l'économie classique, qui prête au sujet économique, en tout temps et en tous lieux, les tendances qu'on observe dans les classes bourgeoises de l'Europe moderne. En réalité, d'après lui, au point de départ, il existe des « unités économiques », c'est-à-dire des groupes, et « l'individu » de l'école classique n'apparaît qu'au terme de l'évolution. Le régime capitaliste et individualiste actuel résulte de la dissolution des anciennes unités économiques, en particulier de la famille large d'autrefois. Le puritanisme et le judaïsme ne suffisent pas à rendre compte de dispositions économiques qui sont communes aux hommes de toutes les religions et de toute les nations.

M. H.

SOMBART (Werner). — **Les Juifs et la vie économique.** Traduit de l'allemand par le Dr S. Jankélévitch. Paris, Payot, 1923, 512 p. in-8°.

Nous avons rendu compte, déjà, de cet ouvrage, lorsqu'il parut dans son texte allemand en 1911 (voir *Année sociologique*, tome XII, p. 623-627), et, en même temps que l'intérêt du sujet qu'il abordait, et le grand nombre de données suggestives

qu'il présentait, nous indiquions les réserves et objections que nous paraissaient en appeler aussi bien la méthode que les résultats. Mais il convient, peut-être, au moment où le livre de M. Sombart est rendu accessible au public français, de le replacer chronologiquement entre deux études qu'on n'en peut détacher ; l'une est l'article sur *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, publié en 1904-05 par Max Weber dans l'*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* (Band XX-XXI), et reproduit depuis, avec des notes très nombreuses et développées, dans le 1<sup>er</sup> volume des *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, du même auteur, (Tübingen, 1920, p. 17-236) ; l'autre est l'étude intitulée : *Handel, Puritanismus, Judentum und Kapitalismus*, publiée sous forme d'annexe dans le livre de Lujo Brentano, *Die Anfänge des modernen Kapitalismus* (München, 1916, p. 78-199). Sombart dit lui-même, en effet, que les travaux de Max Weber sur les rapports entre le puritanisme et le capitalisme l'ont amené à examiner quelle peut être l'influence de la religion sur la vie économique, mais qu'il s'est convaincu « que ceux des éléments du dogme puritain qui ont exercé une influence réelle sur la formation de l'esprit capitaliste n'étaient que des emprunts aux idées qui forment la base de la religion juive ». D'autre part, Lujo Brentano a critiqué la thèse de Sombart, en même temps, mais plus vivement, que celle de Max Weber. S'appuyant surtout sur les conditions économiques de l'Italie aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, il estime que l'esprit capitaliste est né avec le commerce, qui existait depuis longtemps et s'est brusquement développé à la faveur des circonstances économiques, et que la tendance au plus grand gain possible, congénitale à la classe des commerçants, n'a eu besoin ni des juifs, ni des puritains pour s'affirmer. Bien plus importante serait l'influence du droit romain de l'empire (*jus gentium*, droit des étrangers, du commerce) qui n'a jamais été entièrement écarté en Italie, en Espagne et en France, et dont le xvi<sup>e</sup> siècle marque la renaissance. Loin d'admettre que, partout où les juifs sont arrivés,



la prospérité économique se soit brusquement accrue, et inversement, Brentano indique bien des cas contraires (par exemple la grande richesse de l'Espagne après l'expulsion des juifs, sous Charles-Quint et jusqu'à Philippe II), et laisse entendre que, plutôt, les juifs ont su se porter sur les points, dans les pays ou dans les villes où de la richesse se créait sans qu'ils y eussent contribué, pour en tirer profit. Mais on s'aperçoit assez clairement que M. Brentano, lui aussi, défend une thèse, et que, plus qu'aux protestants et qu'aux juifs, il veut montrer tout ce que le capitalisme devrait aux pays et aux populations catholiques.

Ce qui nous frappe, à travers toutes ces discussions, c'est que, non seulement on invoque de chaque côté beaucoup de faits historiques assez probants, mais encore que, suivant le genre d'analyse psychologique auquel on soumet l'esprit capitaliste d'une part, les croyances ou l'attitude morale juive, ou protestante (plus précisément puritaine) d'autre part, on trouve qu'entre l'une de celles-ci et celui-là il y a correspondance, et presque identité de nature. Or il n'y a aucun rapport (quoi que dise Sombart à ce sujet) entre les éléments du dogme puritain qu'invoque Max Weber et les idées de la religion juive, telles que les présente Sombart. D'après Max Weber, c'est parce qu'ils croient à la prédestination que les puritains cherchent, dans une activité tendue vers l'accomplissement et comme le dépassement de leur fonction commerçante ou artisanne, dans l'effort, les privations et la richesse qui les consacre, la garantie qu'ils sont élus. Qu'on relise Sombart, on verra qu'il n'attribue aux juifs rien de semblable, bien au contraire, puisqu'il parle d'une sorte de contrat commercial entre Dieu et Israël, où il est tenu un compte des bonnes actions et des péchés, et du sens, très réaliste, des biens de la terre chez ce peuple, etc. La description que trace Weber des dispositions puritaines est, sans doute, plus pénétrante. Son analyse repose sur une étude très poussée des cercles marchands et puritains du temps de Cromwell, et de la nouvelle « éthique »

bourgeoise qui, d'après lui, est née dans ces milieux et à cette époque, en réaction contre la morale aristocratique et en partie épicurienne des « cavaliers » et membres de la classe noble. L'étude mériterait d'être reprise, sur d'autres expériences, ou sur la même, si l'on mettait au jour de nouveaux documents, ou si l'on utilisait tous ceux qu'on peut dès maintenant dépouiller. Mais il nous semble que l'erreur commune à Sombart et à Weber, c'est de chercher un rapport causal entre des faits religieux pris sous leur forme et avec toutes leurs caractéristiques religieuses, et des faits économiques. Il se trouve peut-être qu'on rencontre en effet dans certains groupes religieux, comme dans certains groupes ethniques, ou nationaux, ou dans certains types d'organisation domestique, des conditions favorables au développement de telles aptitudes, qui s'utiliseront dans les fonctions capitalistes. Mais c'est l'aptitude qui nous intéresse, ce n'est pas l'aspect particulier qu'elle tient de ces conditions religieuses, ou ethniques, etc. C'est sous forme abstraite qu'il faudrait la saisir, et ce n'est qu'en tant qu'elle est elle-même exprimable en termes économiques qu'elle peut aider à mieux comprendre les origines ou l'évolution du capitalisme.

M. H.

WEBER (Max). — *Gesammelte Aufsätze zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*. Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1924, iv-556 p. in-8°.

On a recueilli dans cet ouvrage six études publiées par Max Weber à diverses époques, et dont le plus grand nombre traitent de problèmes agraires. La plus importante (p. 1 à 288), intitulée *Agrarverhältnisse in Altertum*, parut en 1909 dans la 3<sup>e</sup> édition du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*. C'est, en réalité, toute une histoire économique et sociale de l'antiquité. L'auteur s'est demandé si, entre la constitution d'alors et celle du moyen âge et des temps modernes, il y a des différences si tranchées qu'on ne puisse pas « appliquer les mêmes catégories » ici et là. Rodbertus soutenait que l'antiquité dut appartenir tout entière à la période de l'Oikowirtschaft (économie domestique élargie avec esclaves) qui, en principe, consommait ce qu'elle produisait, et où les transactions commerciales n'intervenaient qu'à titre exceptionnel, en vue d'utiliser les excédents de la production domestique.

Karl Bücher, avec quelques réserves, adopte la même thèse, tandis qu'Ed. Meyer, convaincu que l'antiquité était plus proche de nous qu'on ne se l'imagine, essayait de retrouver dans la Grèce de l'époque classique la fabrique et les travailleurs d'industrie modernes. D'après Weber, il n'y a pas de rapport entre l'« ergastéron », où des travailleurs esclaves non différenciés sont « entassés », et l'entreprise industrielle moderne avec capital fixe et division de travail. Les grandes villes antiques étaient des centres de consommation, plutôt que de production : elles tiraient leurs ressources alimentaires de la rente du sol ; il y a des propriétaires fonciers, des princes et patriciens qui lèvent des taxes sur les basses classes. Mais ni dans l'agriculture, ni dans l'industrie, on ne connaît le rapport de maître à compagnon, ni le contrat qui lie un entrepreneur et un travailleur libre. Si cependant on définit le capitalisme en termes non plus sociaux, mais purement économiques, si on entend par là le fait que des particuliers utilisent leurs biens en vue du gain, alors il n'est pas contestable que des périodes entières, et les plus importantes à nos yeux, de l'antiquité, n'aient été marquées à l'empreinte du capitalisme. Weber énumère les diverses formes de ce capitalisme antique : fermage des impôts et travaux publics, mines, commerce maritime, emploi d'esclaves dans les plantations, banques, prêts hypothécaires, commerce à l'étranger, location (Vermietung) d'esclaves, qu'on installe quelquefois comme artisans indépendants, enfin exploitation capitaliste d'esclaves industriels qualifiés, avec ou sans ateliers. L'auteur a essayé de définir les caractères particuliers de ces économies fondées sur le travail d'esclaves, et conclut qu'on ne pouvait employer ces travailleurs avec profit que sur un sol fertile, et à une culture surtout extensive. Il a montré comment les guerres, par les charges militaires qu'elles imposaient à la population non libre, favorisaient le travail des esclaves. Ce qui demeure obscur dans cette étude, c'est la situation de ces esclaves « qualifiés » qui, dans l'industrie et le commerce, s'élevaient au-dessus des autres et obtenaient une certaine part de liberté. M. Glotz, dans son livre sur *Le travail dans la Grèce antique*, paru en 1920, a apporté quelques précisions sur l'importance de cette catégorie, très voisine des affranchis.

M. H.

WEBER (Max). — *Wirtschaftsgeschichte*, Abriss der universalen Sozial- und Wirtschafts-Geschichte, aus den nachgelassenen Vorlesungen herausgegeben von S. Hellmann und Dr. M. Palyi. München und Leipzig, Duncker und Humblot, 1923, xiv-348 p. in 8°.

Cette histoire économique est le dernier cours professé par Max Weber en 1920, reconstitué d'après les notes de ses auditeurs. Les 238 premières pages sont consacrées aux formes primitives de l'organisation économique (surtout agraires) et à la période précapitaliste. Quant au capitalisme, Max Weber explique pourquoi il est né et s'est développé en Occident. La population s'est accrue ailleurs dans les mêmes proportions

(par exemple en Chine où elle a passé, du commencement du xviii<sup>e</sup> à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, de 60 ou 70 millions à 400 millions d'habitants), et ailleurs aussi il y a eu, à certains moments, un afflux d'espèces précieuses (aux Indes dans l'antiquité, en Espagne à partir du xv<sup>e</sup> siècle), sans que ce régime économique y ait pris racine. Partout et à toutes les époques on trouve des commerçants, des financiers de guerre, des fournisseurs de l'État, des fermiers d'impôts, etc., mais en Occident seulement le travail s'organise rationnellement. C'est qu'ailleurs les rapports économiques sont soumis à des règles traditionnelles à l'intérieur du groupe (clan, caste, etc.), tandis que la liberté absolue règne quand on négocie avec l'étranger. Au contraire, en Occident, les barrières qui séparent la vie économique intérieure du groupe et l'économie du dehors, et les deux morales pratiquées vis-à-vis des membres du groupe et des membres des autres groupes, tombent. Le principe commercial et le rationalisme du commerce pénètre dans l'économie intérieure, et le travail industriel s'organise sur cette base. Au reste l'Occident seul connaît un État au sens moderne, une administration statutaire, des fonctionnaires (*Beamtentum*), des droits civiques, une technique et une éthique rationnelles. L'auteur reprend, à ce dernier propos, la thèse présentée par lui dans un autre ouvrage sur l'éthique puritaine et ses rapports avec le capitalisme.

M. H.

VÖLKER (Karl). — *Die religiöse Wurzel des englischen Imperialismus*. Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1924, 28 p. in-12.

L'origine de l'impérialisme anglais serait à chercher dans les convictions religieuses des puritains et des indépendants, telles qu'elles se manifestèrent surtout chez Cromwell. L'Angleterre, d'après eux, était le peuple élu appelé à dominer matériellement le monde pour y répandre la vraie religion. De fait, l'activité maritime et coloniale de ce peuple remonterait à l'époque qui suivit le règne d'Elisabeth. C'est la thèse de Max Weber, dont nous parlons ci-dessus, appliquée non plus à l'individu, mais à la nation. Exposé surtout historique, mais limité à une courte période (début et milieu du xvii<sup>e</sup> siècle).

M. H.

PRISTEK (Dr. O.). — *Der seelische Aufbau des klassischen Kapitalismus und des Geldgeistes*. Berne, E. Bircher, 1923, 85 p. in-8<sup>o</sup>.

S'appuie sur la théorie de Freud, et aussi de Max Weber. Le puritanisme et l'amour de l'argent. L'argent devient un symbole de l'amour. L'esprit capitaliste moderne reste soumis à l'influence du subconscient : il sert d'expression à des tendances refoulées et inassouvies.

M. H.

ROSEBUSH (Judson G.). — **The ethics of capitalism.** New-York, Association Press, 1923, vii-196 p.

MITSCHERLICH (Waldemar). — **Der moderne Wirtschaftsmensch.** *Weltwirtschaftl. Archiv*, janvier 1924, p. 25-54.

CAVAIGNAC (Eugène). — **Population et capital dans le monde méditerranéen antique.** Paris, Istra, 1923, viii-163 p. in-8°.

Cf. ci-dessous, *Morphologie sociale*.

BORCHARDT (Julian). — **Deutsche Wirtschaftsgeschichte von der Urzeit bis zur Gegenwart.** Berlin, Laube, 1922 et 1924, 2 vol. in-18, 196 et 336 p.

Cet ouvrage de vulgarisation socialiste n'est pas sans intérêt, M. Borchardt ayant utilisé les travaux classiques que les historiens, allemands principalement, ont consacrés à l'histoire économique des peuples germaniques. La plus grande partie du premier volume fournit cependant des renseignements qui ne s'appliquent qu'en partie à ceux-ci, M. Borchardt s'appliquant à y regrouper les données classiques sur l'économie des peuples barbares et de l'empire franc. C'est à partir de l'année 840 que l'histoire allemande se dégage nettement de ses antécédents, et les périodes entre lesquelles M. Borchardt répartit les grands faits, les caractéristiques principales de cette histoire économique, sont, en attendant l'achèvement de l'ouvrage : la fin des Hohenstaufen (jusqu'en 1270) et la fin de la guerre des paysans (jusqu'en 1525). Dans la première de ces périodes, il souligne le fait que la propriété foncière n'a plus le rôle prépondérant qu'elle jouait antérieurement, et que, grâce à l'utilisation des capitaux mobilisés, la productivité s'accroît. Dans la seconde, l'économie urbaine précipite sa formation et son extension, caractérisée par l'appauvrissement des nobles, la constitution des métiers, l'organisation d'un commerce international, qui a son expression la plus adéquate dans la Hanse, la misère du paysan, sur lequel la noblesse essaye de récupérer une partie de ses avantages perdus en accroissant les redevances seigneuriales et en usurpant les communaux, la désintégration de la classe bourgeoise de ses éléments antinomiques, le patriciat, les maîtres, les prolétaires. Aux insurrections sanglantes des paysans, si nombreuses de 1324 à 1525, font écho les luttes entre compagnons et maîtres, entre corporations et corps de villes.

M. Borchardt s'est efforcé d'être exact et purement germanique. Peut-être son exposé eût-il gagné en valeur démonstrative par quelques allusions au moins à des évolutions similaires et synchroniques accomplies en d'autres pays. Dans les limites qu'il s'est assignées, cet exposé est correct et vaudrait d'être imité, *paribus ceteris*, en Italie, en Angleterre et en France.

**MAZZEI (Jacopo).** — *Politica economica Internazionale Inglese prima di Adamo Smith.* Pubblicaz. della Università cattolica del Sacro Cuore, 3<sup>e</sup> sér., t. II, Milan, Soc. ed. « Vita e pensiero ». (1924), xix-460 p. in-8<sup>o</sup>.

La méthode de M. Mazzei ne relève en aucune façon de la sociologie, ni à la vérité, d'aucune discipline vraiment digne de ce nom. La documentation, à coup sûr, est très riche, très étendue, mais, incapable de se limiter à un exposé des doctrines économiques anglaises, ou à une analyse des phénomènes économiques britanniques, M. Mazzei n'arrive pas, finalement, à nous faire comprendre l'interaction des uns sur les autres, et la multiplicité des *à-côtés*, souvent intéressants en soi mais maladroitement introduits dans le sujet, brise les démonstrations et rend précaires les conclusions.

Le point de départ de M. Mazzei, dans l'ordre chronologique, est la fin de la guerre de Cent ans, forçant de nouveau la Grande-Bretagne à la vie insulaire, d'où elle sortira par la fondation progressive de son empire colonial. Son point d'arrivée est la révolution industrielle du xviii<sup>e</sup> siècle. Dans ces limites, M. Mazzei verse d'abondantes considérations, souvent appuyées de statistiques vraisemblables, sur les mouvements démographiques, les rythmes migratoires, le flux et le reflux des salaires, la prolétarisation des paysans rejetés des campagnes par les *enclosures*, la politique douanière, maritime, coloniale, sociale, des princes et princesses, les caractéristiques technologiques des industries de Grande-Bretagne. Et, à coup sûr, tous ces phénomènes ont un intérêt en soi ; mais, indiqués, en quelque sorte, les uns à côté des autres, plus que les uns à cause des autres, massés en quelques sous-groupes chronologiques dont les bornes restent à la fois imprécises et exclusives, ils ne sont pas assez profondément étudiés pour qu'on puisse tirer du livre de M. Mazzei des explications vraiment objectives et solides.

Le point d'arrivée de M. Mazzei est le traité d'Eden de 1786 : la conclusion de ce traité, ses effets sur l'économie française donnent à penser que le système mercantilistico-colonial britannique était en état, avant tous les systèmes nationaux contemporains, d'assumer une fonction économique internationale. A ce moment s'épanouissait la doctrine d'Adam Smith, dont le libérisme limité concordait avec le triomphe d'un régime, auquel il ne serait pas vain d'attribuer les facultés de résistance et d'offensive de l'Angleterre au temps des guerres révolutionnaires.

G. B.

### B. — Colonies et système économique

**WILLOUGHBY (W. C.).** — *Race problems in the New Africa* — Oxford, Clarendon Press, 1923, 296 pages in-8<sup>o</sup>.

Le problème du contact des « races » est celui de la mise en rapport des types sociaux ; la différence

de couleur n'est que le symbole de la différence de vie collective : tel est le point de vue, proprement sociologique, que s'est fait M. Willoughby, missionnaire, durant un long séjour en pays bantou. D'où le principe de sa politique coloniale : comprendre les indigènes plutôt que les mépriser ; et, pour les comprendre, connaître leurs institutions. L'auteur fait de celles-ci un tableau cursif, où il n'y a d'ailleurs rien de nouveau ni d'élaboré.

Mais son objet propre est d'examiner la pénétration européenne chez les Bantous, principalement dans ses modalités, ses procédés et ses conséquences. Etude très concrète, pleine de bon sens réaliste, et où l'auteur n'a pas peur des faits ni des idées.

D'abord, les *fondements* de la colonisation des nègres par les blancs (c'est-à-dire la subordination d'un type social inférieur par un type social supérieur). Sur ce point, trop de sentiment et de littérature, même en Angleterre, pense l'auteur. La notion du droit au sol est *relative*. Les Bantous pasteurs et cultivateurs ont conquis la terre sur les Bushmen chasseurs, comme les Européens prospecteurs la conquièrent sur les Bantous. Ce que le prédécesseur n'*exploitait pas*, il ne le *possédait pas*. Posséder n'est pas seulement occuper, mais mettre en valeur. Pour le Bushman, posséder, c'est chasser, et rien autre. En pays « civilisé », le propriétaire qui occupe sans exploiter se voit imposer une concession. En pays nègre, où l'indigène repousse l'étranger, il *faut* conquérir et coloniser. Mieux vaut annexer et organiser que de laisser l'indigène à la merci de flibustiers libres et d'aventuriers sans loi. Coloniser, c'est réglementer l'inévitable. Voilà de bonnes idées, bien sensées et bien solides, et qui mettent au point maintes déclamations.

Voici un autre problème, qui touche la sociologie de plus près : celui des *effets* du contact des « races », ou mieux des régimes sociaux. Ce n'est rien moins que la question du conflit de la loi anglaise avec la loi tribale, et de leur adaptation pourtant nécessaire.

La divergence des idées et des mœurs sociales doit être considérée du point de vue nègre comme du

point de vue blanc. — Ce qui choque les Européens de la part des Bantous, c'est leur familiarité excessive, fruit de la relative égalité de la tribu ; c'est leur émotivité, leur instabilité mentale, leur imperméabilité à *notre* logique ; c'est l'orgueil collectif extrême, que connaissent bien tous ceux qui ont vécu dans des sociétés fortement intégrées ; le patriotisme tribal ou local est bien plus fort et plus rude que le patriotisme national. — Mais il y a aussi ce qui choque les Bantous de la part des Européens : le despotisme autoritaire des conquérants, leur mépris pour l'indigène, leurs tromperies commerciales et leurs ruses politiques, enfin et surtout leur tiédeur religieuse. La religion étant tout pour le Noir, le Blanc est méprisable, pour qui elle est beaucoup moins. Nos qualités mêmes sont des défauts pour les Bantous : notre exactitude irritante, notre régularité fastidieuse, notre propreté maniaque, leur sont odieuses. Notre présence, cause de leurs malheurs, est une punition temporaire des dieux, qui viendront les délivrer. Tout cela est très bien vu, par un observateur précis, et non sans humour. Tout cela aussi fait comprendre, sans qu'il faille s'en étonner, les prédications de guerre sainte contre les Blancs, les fondations de sectes anti-anglaises, et même les schismes qui florissent chez les indigènes chrétiens. L'éthiopianisme — comme autrefois, dirons-nous, le donatisme africain — est avant tout un nationalisme religieux. Le christianisme indigène ne saurait être identique au christianisme européen ; il se transforme ou se déforme en pénétrant dans un autre type de société. Ce sont là des impressions, pouvons-nous ajouter, qu'a eues très fortes tout Européen qui a résidé même en pays d'islam, où le type de société est pourtant plus évolué qu'en pays bantou.

Dès lors l'*assimilation*, que veulent les coloniaux de cabinet, n'est point aisée : elle méconnaît la donnée sociologique des *types sociaux*. On voit déjà chez les Bantous se multiplier l'espèce des indigènes *européanisés* du dehors, mais non pas *disciplinés* du dedans ; le pendant du genre « levantin » des pays



du proche Orient. Ce qu'il faut, c'est l'*adaptation* prudente, bien informée, des institutions indigènes, qui sont des cadres vivants et des règles efficaces, aux besoins nouveaux. Les abolir pour copier les lois anglaises, c'est faire de celles-ci une parodie et une caricature.

Adapter plutôt que détruire; et connaître afin d'adapter; voilà ce que serait une politique coloniale d'esprit sociologique.

R. M.

DEMANGEON (Albert). — *L'Empire britannique. Etude de géographie coloniale.* — Paris, Armand Colin, 1923, VIII + 280 pages in-16.

Etude de « géographie humaine » plutôt que de sociologie coloniale, mais où se marque pourtant la préoccupation d'analyser les causes, de distinguer les types et de déterminer les effets. La colonisation britannique ne se spécifie pas seulement par ses *moyens*, bien étudiés déjà par E. Aubin et d'autres, mais aussi par tout un ensemble de conditions et de répercussions uniformes.

Ce qui a fait des Anglais un « peuple colonisateur », c'est avant tout leur situation insulaire et leur activité commerciale qui en procède. « La vocation coloniale est fille de l'esprit commercial »; mais cette tendance n'a pu venir à l'acte que par la constitution du peuple anglais en nation et en Etat. La concentration politique et l'organisation intérieure rend possible l'expansion extérieure. Encore faut-il, ces conditions favorables étant données, que se rencontrent des *colons* et que se trouvent des *capitaux*. — Les colons sont souvent et longtemps des irréguliers, des déclassés, des vaincus; la révolution industrielle, les enclosures, les crises économiques, les chômages donnent ainsi l'impulsion à l'émigration coloniale; aventuriers, s'ibustiers, chercheurs d'or, spéculateurs sont essentiels à toute entreprise d'expansion. — Les capitaux s'accroissent et cherchent emploi par l'enrichissement industriel, multiplié par la concentration économique. Des

aventuriers soutenus par le capital marchand, voilà souvent les premiers colons. Ainsi la « société capitaliste », avec ses traits constitutifs et ses éléments caractéristiques, ses possibilités et ses nécessités, favorise singulièrement l'essor de la colonisation. Par tout cela plus que par le génie ou le tempérament privilégié, on peut rendre compte de l'empire colonial britannique.

Dès lors il y a eu une évolution ; et il y a tout de même aussi des *types* actuels de colonies, dont la différence procède de la variété des climats. Il y a les colonies de plantation en pays tropical et les colonies de peuplement en pays tempéré. Celles-ci, impliquant l'émigration intensive, n'ont pu naître qu'après la révolution industrielle et n'ont pu croître que par les crises qu'elle a provoquées. Dans ses formes mêmes et dans ses transformations, l'expansion britannique demeure fonction de la structure sociale de l'Angleterre.

On sait enfin combien notables et durables sont les *effets* de la colonisation anglo-saxonne, agent puissant et opiniâtre d'uniformité mentale et sociale. Sans chercher toujours à « civiliser » les indigènes, et moins encore à les « assimiler », elle les adapte pourtant et les ploie à leur insu par la vertu de sa personnalité accusée. L'Anglais aujourd'hui, comme le Romain autrefois, porte avec lui partout son ordre moral, tout aussi bien que son confort matériel.

R. M.

BAL KRISHNA.— *Commercial Relations between India and England (1601 to 1757)*. Londres, Geo-Routledge, 1924, xxii + 370 pages in-8°.

La conquête de l'Inde par une corporation marchande, l'*East India Company* : voilà ce qu'offre de remarquable la fondation du domaine indien. La colonie de la Couronne a été l'œuvre d'une entreprise privée, et le fruit d'une spéculation commerciale. Le cas n'est pas unique dans l'histoire coloniale. L'auteur apporte sur cet établissement des précisions, grâce à des documents d'archives en partie inédits, et notamment à des statistiques extraites des dossiers de l'*India Office*, du *Public Record Office* et d'autres dépôts. Ces textes forment 80 pages d'appendice ; leur utilité est accrue par un catalogue assez complet des pamphlets coloniaux du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle.

L'auteur voit bien comment la colonisation procède du capitalisme, et qu'elle se rattache à l'enrichissement mercantile. Elle fut, pour les aventuriers de Londres, un moyen de placer leurs capitaux ou un procédé de spéculation risquée. On s'associait d'abord pour un seul voyage, et plus tard seulement on forma des compagnies pour quatre années. Ces spéculateurs audacieux firent parfois de grandes pertes, mais souvent ils gagnèrent jusqu'à 20 pour 100 par an. Etendant sans cesse leurs entreprises, ils évincèrent peu à peu les Hollandais et les Portugais par une lutte opiniâtre. Ainsi se forma la Compagnie des Indes orientales, qui obtint un monopole de commerce dont la violation, par les trafiquants particuliers, fut fréquente.

En même temps que la ruine du commerce portugais, la Compagnie des Indes provoqua celle du commerce levantin et vénitien. Le commerce direct avec l'Inde prenait la place du transit par les Echelles. C'était le moyen âge commercial qui finissait.

R. M.

**MORELAND (W. H.). — From Akbar to Aurangzeb. A study in Indian economic history. — Londres, Macmillan, 1923, xiii + 364 pages in-8°.**

Tableau de l'état économique de l'Inde vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. C'est l'époque où le commerce portugais aux Indes orientales fut ruiné par l'intervention des Hollandais et, à un moindre degré, par la concurrence des Anglais et des Français. Le nouveau commerce colonial avec l'Inde était très particulier : à l'exportation des produits locaux ne répondait presque aucune importation des produits d'Europe. Toutes les sorties se réglaient en espèces d'or et d'argent, qui demeuraient donc en Inde. Ce drainage de métaux précieux surprenait et préoccupait l'opinion. Les causes en étaient l'extrême pauvreté de la masse du peuple hindou, et pour les riches eux-mêmes, la fiscalité arbitraire et abusive. Ainsi le « despotisme oriental », comme on allait dire au xviii<sup>e</sup> siècle, retentissait sur les rapports économiques et se révélait par les traits du commerce extérieur. A cette exportation continue de produits, soldée par une importation continue de métaux, le peuple hindou ne s'enrichissait point ; misère, esclavage, famine étaient son lot. Et donc le commerce colonial ne profitait sans doute qu'aux marchands de la métropole ; mais c'était moins par leur fait que par celui du gouvernement indigène.

R. M.

**CAMPBELL (Persia Crawford). — Chinese Coolie Emigration, to countries within the British Empire. London, R. S. King, 1923, xxiii + 240 pages in-8°.**

Étude du régime juridique et administratif de l'émigration chinoise dans les colonies anglaises, notamment en Malaisie et en Australie, au Canada et au Transvaal. La réglementation des

contrats d'engagement procède de deux tendances différentes, selon qu'on est en colonie tempérée ou en colonie tropicale. En pays tempéré, où le climat permet le peuplement européen, on cherche à empêcher ou à restreindre l'immigration des coolies, pour maintenir le niveau de vie des travailleurs blancs, et pour empêcher le mélange des races : deux préoccupations essentielles dans le système colonial anglais. En pays tropical, où la main-d'œuvre est toute indigène, les règlements d'immigration sont plus ouverts, mais laissent prise à l'exploitation des travailleurs chinois. Ainsi le climat transforme les besoins, et par là change les lois.

R. M.

### III. — FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE

#### A. — Monnaie et faits monétaires

##### *Quelques remarques sur la récente littérature monétaire*

La littérature économique sur la monnaie et sur les matières connexes, déjà dénombrée par Menger en 1909 à plus de 5.000 et 6.000 ouvrages ou études, s'est assurément, en ces quelques dernières années dans le monde (et même sans considérer les articles et publications de presse courante ou de simple actualité), accrue d'études nouvelles — ou pensant l'être — à compter par dizaines, par centaines et peut-être même par milliers. Il n'entre ni dans le cadre ni dans les possibilités pratiques du présent recueil d'analyser ni même de signaler tous les travaux notables de l'année 1923-24 sur ces sujets. La plupart d'entre eux, du reste, se consacrent ou tout au moins donnent une grande place à des considérations ou déterminations de politique monétaire, où nous nous abstiendrons complètement d'entrer ici : à cette place, notre préoccupation est, on le sait, de nous attacher à ce qui est ou tend à être de la science des faits économiques, et non pas à ce qui au mieux serait de la science appliquée, mais n'est souvent qu'un empirisme de pis-aller, nécessaire peut-être pour la pratique, mais, en tout cas, à distinguer nettement de l'étude de science proprement dite.

L'importance essentielle des faits monétaires (monnaie, change, etc.) dans la réalité économique moderne, — importance devenue brusquement sensible, en ces dernières années, même à l'homme de la rue, mais déjà aperçu, auparavant, par les esprits avertis et assez dégagés de doctrines préconçues, — appelle cependant d'autant plus notre considération ici que, si nous ne nous trompons, les directions de méthode que nous préconisons paraissent, spécialement en ce domaine, susceptibles d'orienter et d'éclairer la recherche mieux que les pratiques diverses plus souvent suivies.

Il a donc paru convenir à cette place de nous attacher, parmi les très nombreux travaux récents sur la monnaie, à ceux qui, à des titres et en des sens d'ailleurs divers, paraissent le mieux apporter des éléments — ou des arguments — à un examen ainsi conçu ; et il a semblé possible et non inutile de présenter d'abord quelques remarques communes pour indiquer, d'ensemble, comment, sur quels points surtout et en quel sens nos directions méthodiques nous paraîtraient à appliquer avec quelque profit.

1<sup>o</sup> L'un des centres de position, de discussion et d'interprétation dans le champ monétaire est sans doute et non sans fondement la théorie dite quantitative de la monnaie. Nous aurons plus loin, sous divers ouvrages, à en noter quelques présentations, emplois et aussi contestations notables. Aucune de ces études cependant ne nous paraît jusqu'ici décisive (ni pour, ni contre, du reste) pour une même raison générale. Si l'on se tient à des analyses de notions et de rapports, d'ailleurs utiles, on arrive sans doute à formuler, entre des éléments essentiels, telles ou telles dépendances fondamentales, qui sont irréfutables dans la mesure où elles sont des tautologies ou des identités. Par contre, dès qu'il faut dépasser le stade de l'analyse statique, et que l'on veut arriver à l'affirmation d'une relation *dynamique*, d'une liaison entre les variations d'un élément (par exemple, augmentation des moyens monétaires), et la variation d'un autre élément

(par exemple, élévation des prix), l'affirmation ne vaut, bien entendu, que « si toutes choses sont égales d'ailleurs » : mais, si l'on se tient à cette réserve, l'affirmation reste purement hypothétique et conditionnelle ; et, si l'on veut établir que « toutes choses restent égales d'ailleurs », les démonstrations apportées sont ouvertes à tant d'objections ou d'incertitudes que le seul moyen d'en sortir paraît être de recourir aux faits. Et, en effet, soit à ce moment, soit même plus tôt, à titre de vérification de la thèse générale, il n'est guère d'auteur qui n'apporte argument de fait à l'appui de ses thèses ou affirmations. Mais ce recours à l'expérience est mal ou insuffisamment opéré : c'est de là que nous paraît venir le défaut de cette théorie à saisir ou exprimer toute la réalité, défaut reconnu même par des auteurs qui y restent cependant fidèles (Cf. M. Rist). Cependant une application meilleure de la méthode positive y apporterait quelque remède.

2° D'abord certaines « vérifications » de la théorie quantitative sont effectuées dans des conditions de cadre et d'opération manifestement *trop restreintes*, eu égard aux exigences d'une expérimentation positive en pareille matière, pour conduire à des conclusions valables, si elles prétendent dépasser de simples tautologies. Nous ne nous y arrêterons pas davantage.

3° Venons plutôt à un cadre d'expériences beaucoup plus favorable par la netteté et l'ampleur de la variation présentée, et par la simplicité relative des concomitants les plus apparents, ou tout au moins par la possibilité plus grande d'examen et discussion des divers facteurs d'action possible : les cas historiques de fortes et rapides augmentations de moyens monétaires (certaines étant de moyens monétaires métalliques, certaines de moyens fiduciaires, certaines des deux, successivement ou mêlées). On se contente de regarder au *sens du mouvement* des prix de la même période ; et comme on constate le plus souvent, en pareil cas, une hausse des prix, on proclame par cela seul « confirmation de la théorie », et les réserves même de certaines critiques

de la théorie (p. ex. M. Nogarò) s'arrêtent déferentes devant cette correspondance sommaire. Mais pourquoi ne se donne-t-on pas la peine de serrer d'un peu plus près l'examen des faits, notamment de regarder non seulement au sens, mais encore à la *grandeur des mouvements* ? Cela est possible, moyennant effort et critique appropriés, dans nombre de ces cas ; et rien que pour en avoir fait une reconnaissance sommaire, nous croyons pouvoir avancer que peut-être bien une différence assez notable apparaîtrait alors, assez régulière, semble-t-il, pour n'être pas fortuite ou attribuable à des tiers facteurs indépendants et que peut-être bien, seulement pour avoir un peu précisé l'expérience selon les enseignements élémentaires d'une méthode positive, on serait conduit à une interprétation des faits qui, débordant la thèse dite quantitative, se trouverait à la fois en faire la part et y ajouter, et par là en transformer le sens et la portée.

4<sup>o</sup> Passons maintenant à des phases également nettes d'un caractère opposé quant au facteur étudié, c'est-à-dire de restriction des moyens monétaires, ou tout au moins d'arrêt de leur augmentation. Ici l'attitude courante est de considérer que les relations établies en phase de hausse de ces moyens (et à supposer qu'elles le soient dûment) valent, par cette preuve seule, également pour ces cas, et donc suffisent pour que la conséquence semblablement opposée soit admise pour l'autre facteur (baisse, ou arrêt de hausse, des prix). A vrai dire ici les données de fait directement afférentes à ces périodes manquent souvent ou parfois chez des auteurs sincères (ci-dessous M. Rist), elles paraissent nettement contraires en certains cas ; et cela paraît embarrasser pour la première thèse elle-même. Mais, soit dans cette extension sans preuve, soit dans cet embarras à rencontrer la preuve du contraire, le défaut est que l'on méconnaît un précepte essentiel de méthode positive en pareille matière. De ce qu'on aurait reconnu qu'une augmentation des moyens monétaires entraîne une hausse des prix, déduire, sans autre recherche et preuve, qu'une restriction des moyens monétaires doive

entraîner une baisse des prix, c'est raisonner comme si, de ce qu'on a constaté que l'élévation de température du printemps à l'été fait grandir les arbres, on déduisait que l'abaissement de température de l'automne à l'hiver doit les faire rapetisser; ou du moins, c'est raisonner de la sorte, tant que l'on n'a pas reconnu avoir affaire à des phénomènes exactement réversibles. Or, plus on étudie, sans thèses préconçues, la réalité économique, plus on aperçoit qu'elle se compose de faits de vie plus que de faits purement mécaniques; que donc les réactions n'y sont pas simplement l'inverse et l'égal des actions: que nous sommes le plus souvent dans le cas de *l'irréversibilité des phénomènes*. Or, en pareil cas, si la cause A a entraîné l'effet B, la cause A modifiée, soit A', assurément, entraîne un effet modifié B', mais B' n'est pas forcément par rapport à B ce qu'est A' par rapport à A. Spécialement dans la matière de la monnaie et des prix, cette remarque paraît être fondée et de conséquence. Elle conduit, croyons-nous, également ici à apercevoir, outre les effets auxquels la théorie ordinaire borne son attente (qui d'ailleurs reste parfois vaine), des faits autres qui conduisent aussi à d'autres interprétations.

5° Eût-on du reste, dans l'un ou dans l'autre sens, à la hausse ou à la baisse, ou même dans l'un et l'autre sens, reconnu une relation exacte entre l'antécédent et le conséquent supposés, c'est encore manquer à deux préceptes essentiels que, même dans ce cas le plus favorable, s'en tenir là.

a) Une telle relation est bien tirée d'une expérience sans doute, mais d'une expérience prise dans la réalité même de la vie complexe, prise dans les faits tels qu'ils se sont produits dans un cadre qui ne dépendait pas de l'économiste et dans des conditions qui n'étaient ni toutes connues ni en tout cas dépendantes de lui; et non pas d'une expérience instituée dans l'isolement d'un laboratoire, sous l'action et la régulation du savant qui l'étudie. C'est donc ici une précaution indispensable, même si l'on aperçoit une relation nette entre deux ordres de faits (et à plus forte raison si l'on n'atteint qu'à des relations plus ou moins



approchées) que de s'imposer un doute méthodique, soupçonnant et éprouvant tour à tour les divers autres ordres de faits dont l'on peut, pour une raison ou pour une autre, supposer une action. Une *revue et discussion* ainsi ordonnée *des divers autres antécédents possibles* révèle d'ordinaire à l'épreuve, même si elle ne contredit pas à la première relation trouvée, nombre de faits ou liaisons complémentaires qui ne sont pas inutiles à la préciser et à la comprendre bien.

b) D'autre part, ici encore plus qu'ailleurs, en raison de la complexité des faits, il convient de ne pas s'arrêter à une relation d'antécédance avant d'avoir reconnu, de son mieux, si l'on atteint bien à l'*antécédent immédiat* (ou tout au moins le plus proche possible) du conséquent considéré. Notamment lorsque, comme c'est justement ici, je crois, le cas, entre les variations de l'antécédent et celle du conséquent considérés apparaît un décalage notable, un intervalle de temps non négligeable, il est tout à fait insuffisant de se contenter d'alléguer « les frottements », les délais d'adaptation ou de transition ; même si cela est vrai, il faut le reconnaître dans les faits ; et plus souvent ce peut être l'indice qu'entre l'antécédent et le conséquent considérés s'insèrent, en réalité, un ou plusieurs autres facteurs ; et alors il importe en rigueur, autant qu'il est en général profitable en résultats, de reconnaître et analyser au juste, au plus juste possible, comment l'action de l'antécédent premier passe et se transmet (et dans certains cas se transforme ou déforme) à ces éléments, quelles relations propres et parfois réactions apparaissent, et comment enfin on atteint effectivement au conséquent.

En notre matière, l'application des deux précautions méthodiques que nous venons de rappeler serait spécialement recommandable. Si tant de contestations ou réserves subsistent, par exemple, à l'égard de la théorie quantitative, surtout dans certaines de ses formules, c'est, pour une grande part, faute à ses tenants d'avoir suffisamment étudié et montré comment au juste l'action alléguée passe

du fait premier à la conséquence ultérieure prétendue. Si, d'un auteur à l'autre, les explications également exclusives se renvoient de l'équilibre budgétaire à l'émission, de celle-ci au change, du change à la parité des pouvoirs d'achat, etc., c'est, pour une grande part, faute d'avoir une bonne fois fait une reconnaissance successive et critique des divers éléments à prendre en considération, et d'avoir fait, sur des bases d'expériences assez larges et assez diversifiées, une discrimination et une sériation suffisantes.

6° Tenants et adversaires de cette théorie, auteurs de théories nouvelles et défenseurs des théories traditionnelles, sont bien près, souvent du reste, de s'accorder au moins sur un point : mérites d'une bonne monnaie, conditions essentielles à réaliser par un système satisfaisant de monnaie. Pour être ancienne dans la doctrine, la formulation accoutumée sur ce point ne laisse pas d'être *téléologique* dans son essence ; et c'est un défaut que nous avons souvent déjà reconnu grave que de mêler et même confondre téléologie et étude de la réalité, et plus encore de partir, en une théorie du réel, sur une position finaliste (qui ne peut donc dans ce cas qu'être apriorique et postulée). Ce serait donc une obligation de méthode, en ce domaine de la monnaie également, et si classique qu'y soit cette téléologie, que de reprendre d'abord l'étude des faits en dehors d'elle, et d'aviser d'abord à reconnaître la consistance et la suite des faits dans la réalité, avant de l'interpréter et surtout avant de la juger. Nous donnons ci-dessous quelques exemples des méconnaissances où cette position entraîne, et quelques suggestions sur ce qu'une recherche sans idéal préconçu fait, croyons-nous, apercevoir.

7° Mais un effort de plus est peut-être encore indiqué pour y réussir. Si ce finalisme est aussi commun aux auteurs d'écoles monétaires différentes, et aussi central à leurs doctrines, c'est en effet par la persistance, plus forte encore en ce domaine qu'ailleurs, de ce que nous avons reconnu déjà

souvent comme une *position conceptuelle et idéologique* des notions et des doctrines, extérieure et antérieure à une détermination des objets et des relations, qui serait à opérer avant tout par une constatation et une analyse des faits. On part et on se satisfait d'une idée, parce qu'elle paraît « raisonnable » et que la réflexion de l'économiste dans son cabinet la trouve fort admissible, et n'y aperçoit pas d'objections du même ordre. On s'en satisfait d'autant plus, lorsqu'il se trouve qu'elle diffère un peu de la notion du vulgaire et qu'on peut s'imaginer ainsi atteindre à une vérité d'élite par-dessus les erreurs de la masse. Nous avons vu cependant, plus d'une fois, qu'une telle position risquait fort de tromper et de se tromper, surtout lorsqu'elle est adoptée en matière, non pas de psychologie conceptuelle et individuelle, mais de psychologie de fait, peut-être non rationnelle, en tout cas non toujours raisonnée, ou « ayant des raisons que cette raison-là ne connaît pas », et notamment c'est le cas en matière de *psychologie sociale*. Nous aurons ci-après quelques occasions d'apercevoir ce que l'étude économique de la monnaie pourrait gagner à se replonger, avant tout, dans le milieu de fait où se rencontre et peut s'observer ce fait lui-même, à se douter que, pour n'être pas une réalité matérielle telle qu'on se l'est d'abord souvent représentée, elle ne laisse pas d'être une réalité *sui generis*, et à faire une analyse objective de cette réalité, qui est, on le reconnaîtra, essentiellement une réalité sociale.

Ce serait dépasser le cadre de ces simples remarques que de préciser et développer ce qui nous paraît à retirer de ces directions d'étude. Ce sera à faire de préférence sous une forme directe et propre. Il a paru cependant possible, et il n'a pas paru inutile, d'attirer, sous la présente forme et à l'occasion des œuvres très qualifiées que nous allons étudier dans cet esprit, l'attention des travailleurs sur les tâches qui nous paraissent ainsi à accomplir selon une méthode positive en ce domaine central de l'économie.

F. S.

**NOGARO (Bertrand).** — **La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains**, Paris, Giard, 1924, 322 p. in-8°.

Spécialiste reconnu des questions monétaires, M. N. nous donne dans ce livre une présentation d'ensemble largement accessible de ses idées sur la monnaie et le change, et de ses positions à l'égard de diverses théories classiques et récemment reprises. Une première partie résume, en un rappel historique et par une analyse économique souvent neuve des faits, les grands traits des systèmes monétaires pratiqués du début du XIX<sup>e</sup> siècle à ce jour : bimétallisme et ses transformations, réformes monétaires de divers pays avant 1914, événements monétaires depuis 1914, et notamment pour le change et pour des pays caractéristiques à divers égards (Allemagne, Angleterre, Tchécoslovaquie, Autriche). Une deuxième partie, après une critique de la théorie quantitative classique, analyse les rapports du mouvement des prix et des faits monétaires, en fait et en logique, présente une théorie du change, qui dégage notamment les conditions de changes anormaux et discute, avec diverses théories récentes, les moyens effectifs d'agir sur eux, et enfin résume et précise la notion de monnaie et d'étalon monétaire qui se dégage de toute l'étude. Mettant à profit ces résultats, une troisième partie recherche les conditions d'établissement d'un étalon stable, et surtout d'un change stable ou du retour aux changes normaux, et aboutit par là à formuler la restauration monétaire applicable à la situation présente.

Nous ne reprendrons pas à cette place les observations présentées ci-dessus de façon générale, mais dont on aperçoit en quoi elles seraient ici applicables, sur la position de la théorie dite quantitative de la monnaie et de ses critiques, sur les directions de recherche et conditions de preuve que nous paraîtrait appeler en ce domaine une méthode pleinement positive. Il n'est pas, d'autre part, dans notre cadre ici, de nous attacher aux parties plus spéciales ou techniques de cet ouvrage : signalant la qualité

et la variété des informations, la compétence et l'autorité de l'analyse et de l'interprétation, nous ne pouvons que recommander globalement à l'attention et à une utilisation qualifiée tout l'abondant et précieux enseignement que la science de l'auteur nous résume succinctement en ce volume.

Mais nous pouvons retenir, pour leur portée générale et leur intérêt de principe, les conceptions maîtresses de la monnaie et faits connexes qui nous paraissent caractériser les résultats atteints par l'auteur. La définition à laquelle il aboutit (et nous ne disons pas, remarquons-le « dont il part », car cette définition, seulement présentée au chap. iv du livre II, apparaît bien, en effet, comme un résultat de l'étude et non comme un postulat conceptuel apriorique) distingue très fortement entre la notion moderne de monnaie, même métallique, et celle de marchandise (tout en reconnaissant qu'historiquement le métal monnaie a bien pu être amené à ce rôle comme marchandise). A mesure que s'est développée la notion de monnaie, elle s'est détachée de la notion de quantité d'une certaine marchandise pour devenir simplement une unité de compte, pourvue d'un pouvoir d'achat déterminé sur telles ou telles marchandises entrevues derrière le signe monétaire. Par exemple « ce qu'entrevoit le répétiteur qui se fait payer une leçon vingt francs, c'est qu'elle représente deux ou trois repas, ou un chapeau, ou tout un ensemble de choses que nous pouvons avoir pour vingt francs ou pour un multiple ou sous-multiple de cette somme (p. 228) ». La propriété essentielle de la monnaie est seulement d'être un bien (l'auteur dit un objet) accepté ou recherché non pas pour être employé lui-même, mais « en vue de l'échanger ultérieurement » contre les objets qui seront effectivement employés et sont proprement des marchandises (ou contre des services). C'est de cette conception centrale que découleront les thèses de l'auteur sur les faits les plus complexes de l'économie la plus avancée. L'or, dans la pratique monétaire d'avant-guerre, ne jouait plus de rôle effectif, comme or, que dans l'échange international; mais là encore ce

n'était point parce que marchandise, mais parce que métal monétaire dans les divers pays, admis en frappe libre, donc toujours convertible en un pouvoir d'achat déterminé. De là dérive la conception de systèmes monétaires fonctionnant bien sans support métallique et même dans l'échange international, pourvu qu'un étalon international soit établi et reconnu avec cette propriété conférée à l'or d'une convertibilité assurée en un certain quantum de monnaie de chaque pays. A l'appui encore vient une démonstration que le prix marchand de l'or se déterminerait tout autrement que celui d'une marchandise, donc ne constitue pas la base à laquelle se réfère la valeur monétaire de l'étalon.

Cette conception et la doctrine cohérente, à la fois théorique et pratique, qui y a été liée, sorties des travaux originaux et déjà anciens de l'auteur, et formées notamment en dehors des idées de Knapp et de son école, par une élaboration propre et, à plusieurs égards, fort distincte, méritent grande attention. Emporteront-elles adhésion pleine et générale ?

Il apparaît bien que ramener la notion de monnaie, même métallique, à celle de marchandise soit essentiellement méconnaître le caractère et le rôle de la monnaie : mais c'est même trop concéder que d'y reconnaître cette qualité historiquement. En fait, il est fort contestable que la fonction monétaire ait commencé ainsi, et il faudrait plutôt, et fort utilement pour l'interprétation sociologique ultérieure, regarder à d'autres propriétés de la chose prise pour monnaie, notamment des métaux dits précieux. Mais il ne s'ensuit pas, pour autant, que la monnaie soit devenue en effet, dans les économies avancées, seulement une unité de compte : car enfin une unité de compte en quoi ? une unité de quoi ? A supposer que le répétiteur traduise bien effectivement et aussitôt ses vingt francs de gain en un pouvoir d'achat de trois repas ou d'un chapeau (et cela est déjà fort contestable à beaucoup d'égards, et historiquement, nous croyons pouvoir le montrer par ailleurs, la représentation monétaire comme telle possède un

rôle et une valeur propre qui sont essentielles à l'intelligence de l'évolution économique contemporaine), il n'établit cette équivalence que parce que les repas, les chapeaux, ont un prix, c'est-à-dire s'expriment eux-mêmes, au point de vue économique, en monnaie. Ce qui distingue l'économie monétaire, et ce qui est le fait à reconnaître et, si possible à expliquer, c'est non pas qu'une leçon s'échange contre des repas ou un chapeau, mais bien qu'une leçon, des repas, un chapeau et en général tous biens et services économiques s'expliquent et s'évaluent économiquement en un quelque chose qui est l'instrument monétaire. Que ce quelque chose soit différent de ces biens et services, c'en est, en effet, l'essence et la condition mêmes. Mais que ce quelque chose puisse n'être qu'une abstraction sans support matériel, que ce quelque chose puisse n'être rien et jouer tout de même ce rôle, voilà qui ne dépend pas des raisonnements plus ou moins plausibles d'un économiste dans son cabinet, mais qui demande à être recherché et établi dans les faits.

Or, ce rôle en fait suppose une reconnaissance collective, une acceptation générale et soutenue, autrement dit une croyance sociale ; et les conditions d'établissement et de maintien d'une telle croyance demandent à être reconnues par une investigation positive dont le résultat ne peut se présumer par le sens commun ou la logique ; et *a fortiori* s'il s'agit d'une acceptation universelle, c'est-à-dire d'une croyance s'étendant au monde entier. La technique du système monétaire mondial d'avant-guerre, la libre convertibilité d'un commun terme en un certain nombre d'unités monétaires, ne témoigne que d'une conséquence de cette acceptation universelle, et n'en constitue pas une cause ou une explication : il ne suffirait donc pas de l'instituer par un décret commun des États pour que l'universalité des êtres humains compris dans ces États soient, du même coup, comme il est nécessaire pour le fonctionnement du système, pénétrés de cette croyance indispensable.

On pourrait encore s'étonner que, adoptant une opposition courante, notre auteur oppose « cette

richesse immatérielle et en quelque sorte factice que constitue un instrument monétaire » et les « richesses véritables » que seraient les biens employés pour eux-mêmes. Cela paraît de bon sens, mais pourrait bien n'être qu'une apparence peu approfondie. Car c'est justement parce que la monnaie n'est pas un bien employé pour lui-même, mais une possibilité de conversion en n'importe quel bien, que ce bien est l'expression la plus haute et la plus réelle de la valeur économique et qu'il est donc, en ce sens, la richesse véritable ou tout au moins son expression la plus assurée ; et il est aussi peu sociologique que possible d'appeler « factice » une réalité sociale aussi manifeste et aussi profonde de racine et de fonctionnement.

Au reste, notre auteur, dans sa définition même, nous dit encore : « La monnaie est un *objet* que l'on reçoit en vue de l'échanger ultérieurement. » Cette propriété pour un objet d'être aussi communément reçue, avec une confiance suffisante qu'il pourra être échangé ultérieurement et sans doute dans de certaines conditions d'équivalence (cette définition même ne comprend donc pas encore tous les éléments vraiment remarquables de ce fait), semble bien impliquer d'abord qu'il y ait un objet. Et ensuite, pour nous expliquer qu'une propriété aussi remarquable et unique de son espèce soit attachée à cet objet, il faut sans doute un peu plus ou autre chose que de simplement décider qu'il en sera ainsi.

Justement, les nombreux faits d'expériences diverses auxquels l'information étendue de l'auteur nous réfère dans cet exposé, nous prouvent, avec la difficulté, l'intérêt de cette détermination : une fois le terrain débarrassé de conceptions insuffisantes et d'explications qui n'en sont pas, là nous paraît être l'avenir souhaitable aux recherches d'ultérieure élaboration.

F. S.

ELSTER (Karl). — *Die Seele des Geldes, Grundlagen und Ziele einer allgemeinen Geldtheorie*, 2te, ergänzte Aufl., Iena, Fischer, 1923, xvi-442 p. in-8°.



Cet ouvrage, bien qu'en deuxième édition, mais survenue assez vite après la première (1920), mérite d'être signalé ici, d'abord parce que ce succès, témoignant de la place qu'il a prise (surtout sans doute en Allemagne), appelle et justifie notre attention, puis aussi parce que les monographies ajoutées en appendice y apportent des compléments et précisions utiles à la pensée, qui est de valeur, mais souvent un peu compliquée, sinon surchargée par ces oppositions et aussi combinaisons de mots facilitées par la langue allemande, mais peu favorables à la clarté des conceptions. Cette complexité de présentation est accrue encore par la part considérable donnée aux discussions et aux polémiques (remarquons que cette part critique s'adresse uniquement à des auteurs de langue allemande : est-ce parce que l'auteur ignorerait ou parce qu'il méconnaîtrait tous travaux d'autres langues en la matière ? l'un ou l'autre serait également fâcheux). Cette complexité enfin tient à ce que, par un scrupule de sentiment louable, mais d'effet peu allégeant, l'exposé propre de l'auteur est constamment mêlé de rappels des exposés de Knapp et de Bendixen, pour montrer en quoi il en procède, mais aussi pour préciser en quoi il s'en distingue ou sépare ; il était d'autant moins nécessaire de le faire aussi abondamment que le plus important du présent ouvrage nous paraît bien être l'apport propre de M. E.

Il borne lui-même son objet et son mérite à avoir opéré une systématisation économique des idées de ces deux auteurs. Mais la « théorie étatique » du professeur Knapp, dont le succès parmi les économistes allemands est toujours un peu surprenant pour les autres, sort rénovée de cette transposition économique et apparaît, cette fois, beaucoup plus défendable. Quant aux idées fort intéressantes présentées par le directeur de banque Bendixen, elles manquaient d'une coordination et d'un approfondissement satisfaisants, et sur les points où M. E. le dépasse, s'il paraît ouvrir de nouvelles difficultés, il paraît du moins avoir mieux aperçu les conditions à satisfaire. Au total, dans cet effort, M. E. se trouve, à notre avis,

avoir atteint à des conceptions et interprétations vraiment sociologiques, d'un très grand intérêt ; mais il ne nous semble pas cependant les avoir poussées et dégagées jusqu'à toutes leurs virtualités, non plus, du reste, qu'avoir prévu ou traité toutes les principales objections ou difficultés : n'est-ce point, pour une part au moins, parce qu'il s'est tenu trop proche des auteurs dont il est parti, au lieu de regarder en propre, directement à la matière, à toute la matière de son étude ?

L'exposé est réparti entre quatre chapitres, subdivisés en sections (nous dirions plutôt, vu l'importance des uns et des autres, en quatre livres divisés en chapitres) : *La monnaie et l'économie* ; *La monnaie et les biens* ; *La monnaie dans l'Etat, circulation (Währung)* ; *La monnaie dans les règlements internationaux*. La théorie générale, on le voit, est complète, mais ne nous intéresse pas ici dans tous ses détails ni même également dans toutes ses parts.

1. C'est la conception fondamentale qui nous importe d'abord. Il faut, nous dit M. E., distinguer originellement entre l'économie isolée où l'individu consomme le produit de son propre travail (avec ou sans troc, d'économie à économie), et l'économie commune où c'est la communauté, l'ensemble des personnes qui consomme le produit du travail commun, et où l'individu acquiert sa part de produit commun, donc économie avec production, répartition et consommation distinctes. Celle-ci (omission faite de communautés primitives antérieures à l'économie isolée elle-même) se présente historiquement comme une économie monétaire, c'est-à-dire où les participations à la production reçoivent en contrepartie, non pas des biens de consommation directement, mais une représentation de tels biens. Et voilà ainsi la vraie nature de la monnaie bien établie. Ce n'est pas, comme on le répète, le troc qui par l'insertion d'une tierce marchandise prenant le rôle, puis le nom de monnaie, conduit à l'échange monétaire. Troc et achat sont choses toutes différentes d'objet et d'essence psychologique. La monnaie, du moment où elle est proprement monnaie, n'est pas une marchan-

dise, n'est pas un bien ; elle est un pouvoir d'achat ; comme telle, *elle n'a pas de valeur économique*. Elle est exactement, — telle est enfin la définition propre adoptée par notre auteur, — une « possibilité de participation au produit social ». Par le paiement s'effectue la participation à ce produit social et ainsi la monnaie (dynamiquement) est « moyen de paiement » et c'en est encore une définition.

C'est dire qu'à la « communauté de paiement » de Knapp doit être substituée une notion plus complète de « communauté de production, de paiement et de consommation ». Mais la théorie de la monnaie s'attachant à la communauté de paiement montre comment les membres participent au produit social, en recevant, à raison de leur part dans la production, une participation quantitative, un certain chiffre de participation, mais qui ne dérive nullement de la valeur de biens produits ou consommés : les prix ne sont nullement une expression de cette valeur et la théorie de la monnaie est à séparer essentiellement de celle de la valeur. — Cette participation au produit social prend la forme soit d'espèces, soit d'avoir en banque : l'une et l'autre est monnaie.

Ces moyens de paiement s'expriment en unité de valeur. Celle-ci n'est pas créée par l'État ; mais l'État choisit le moyen, le dénomme, définit l'unité de valeur, en référence à une unité de valeur antérieure. Mais cette valeur n'est pas à confondre avec la valeur d'appréciation des biens par l'individu. Elle est le commun dénominateur de tous les prix, procède exactement du même processus que la monnaie, elle est la monnaie : et c'est encore une définition qui s'ajoute, en une synthèse essentielle selon notre auteur, à la monnaie possibilité de participation au produit social et à la monnaie moyen de paiement.

II. Cette conception fondamentale ainsi résumée, nous indiquerons plus sommairement que l'auteur passe alors aux rapports de la monnaie et des biens économiques, précise que ce produit social auquel la monnaie constitue une possibilité, un moyen, une mesure de participation, doit s'entendre non pas seulement des biens d'usage ou de consom-

mation au sens vulgaire, mais de l'ensemble de tous les biens compris dans une économie d'échange moderne et complexe : biens matériels et services, biens d'usage et moyens de production, tout y est inclus. De là des développements sur la notion de capital du point de vue de cette théorie, sur la richesse et le revenu. Enfin il arrive à considérer les relations entre la masse de ces biens ou la variation de cette masse et la monnaie ; réservant l'appellation de théorie quantitative à la thèse qui prétend déterminer numériquement le niveau des prix par un rapport de quantité entre la monnaie et les biens, il la rejette comme « subordonnant à un traitement statique le processus dynamique de la formation du prix » ; mais il ne nie pas une influence de la quantité de monnaie sur les prix. Il distingue alors entre l'augmentation de monnaie justifiée et l'augmentation illégitime, seule à dénommer proprement inflation, celle qui viole le principe selon lequel le droit conféré sur le produit social doit se régler seulement sur la prestation effective d'abord fournie.

III. Avec raison, l'auteur observe que cette théorie nominaliste de la monnaie pose à neuf le problème de la création de la monnaie et celui du cours du change. En effet, si la monnaie est bien ce qui vient de nous être énoncé, il n'est pas à comprendre cependant que la formation en soit arbitraire et à la discrétion de l'État qui y donne la forme légale. Se distinguant ici assez grandement de la théorie étatique, M. E. soutient principalement que l'État, dans son établissement de la monnaie, a le devoir non seulement de maintenir selon l'expérience le rapport de grandeur entre les dettes mais encore de maintenir le rapport jusque là existant entre l'unité de valeur et le produit social. Sans doute, en monnaie métallique, il y a une limitation, avoue notre auteur, tenant à ce que l'or est l'or (p. 221). Mais, même cette condition disparue comme pour l'Allemagne depuis la guerre, il y a encore une régulation de la quantité de monnaie à trouver dans des conditions se rapprochant le plus possible du régime antérieur, appropriation aux besoins de l'économie nationale, assurée

par l'action légale d'une institution et d'une pratique bancaires appropriées. Ici pourtant l'auteur paraît appeler une doctrine plus complète, non encore assez élaborée, mais propre à rénover notamment l'économie allemande bouleversée [écrit en 1920, et revu en 1923].

IV. Pour le change, il se borne à reprendre les thèses de Knapp qu'il trouve magistrales et pleinement satisfaisantes. La monnaie étrangère, elle, n'est qu'une marchandise, qui a un prix ; ce prix s'établit dans des conditions analysées ; mais il n'est pas à concevoir de monnaie internationale, car ce serait contraire à la notion même qui a été présentée de la monnaie.

S'il n'indique pas tout ce qui dans cet exposé intéressera le spécialiste, ce résumé suffit cependant à faire apprécier si l'auteur a réussi à éviter, aussi bien qu'il les a aperçues, les pierres d'achoppement auxquelles viennent se heurter jusqu'ici les théories monétaires de ce principe et aussi les pratiques qui paraissent s'y rattacher : et notamment ces pierres d'achoppement qui sont la détermination et limitation des quantités de monnaie en un tel système, et la régulation des changes entre monnaies différentes. En fait, notre auteur le reconnaît, dans le système d'un monométallisme de même base, qui régissait, avant la guerre, la plus grande partie du monde, ces deux problèmes se trouvaient, l'un par le fait de la limitation physique du métal-étalon, et l'autre par conséquence de ce fait, être résolus d'une façon qui, pour être plus empirique que systématique, et souvent mal comprise et encore plus mal interprétée, était arrivée tout de même à constituer et à l'intérieur et pour les rapports extérieurs une monnaie, sinon stable, du moins échappant à des variations à la discrétion des États, et, en tout cas, de parité internationale stable. A défaut de cette solution, cependant, que nous donne-t-on ? Sur le second de ces problèmes, la doctrine de notre auteur apparaît bien inopérante, et sur le premier bien imparfaite. A supposer que la théorie satisfaisante encore à découvrir des conditions de création légitime

de monnaie arrive à être établie, quelle garantie (équivalant pratiquement et durablement à la limitation physique de métal étalon) prévoit-il pour que ces conditions soient effectivement observées, et surtout pour que le public le croie, pour le présent et pour l'avenir ? Et si la théorie elle-même de cette détermination est si difficile à faire, n'est-ce pas que si elle se borne à correspondre aux marchandises, elle est insuffisante pour notre auteur même ; et que, si, avec lui, elle s'étend à correspondre à la totalité des biens économiques, des services, des moyens de production, etc., elle est forcée de comprendre nombre d'éléments à réalisation future ou différée et à signification économique non encore déterminée en fait et peut-être non encore déterminable, et par suite inclut constitutivement une part d'estimation et d'aléa que justement un système monétaire stable a pour objet d'éviter ? Tant que la nouvelle théorie n'a pas répondu au moins aussi bien que l'antérieure à ces problèmes, elle apparaîtra, en doctrine, sans intérêt majeur et sans progrès, et, en pratique, un pis-aller, bon pour les États qui ne peuvent mieux.

Mais n'est-ce pas faute d'avoir poussé ses avantages ou même faute d'avoir aperçu au juste où ils pouvaient être ? Une analyse meilleure des faits, plus dégagée encore des théories traditionnelles (mais justement Bendixen ne se montre-t-il pas soucieux de retrouver la « conception classique » ?) ne l'aurait-elle pas conduit à douter que le système monétaire antérieur à la guerre ait seulement déterminé les moyens monétaires d'après les « besoins » de la vie économique ? ne lui aurait-elle pas fait apercevoir la variable indépendante (pour une grande part du moins) qu'était, dans ce système, la quantité de métal précieux, et soupçonner, puis approfondir l'action initiatrice possible des variations de celle-ci ?

Plus largement, et pour revenir à la conception fondamentale de cette œuvre, si elle a la grande supériorité sur la sécheresse juridique de Knapp, de replonger la monnaie dans la vie économique, et encore davantage celui de la faire sortir d'un certain état de société, comme une expression

même de cet état, sa scolastique originelle ne l'empêche-t-elle pas de voir que, bien loin que par là ce soit une abstraction, elle prend, de la sorte et justement par cette origine, existence de réalité ? Justement parce qu'elle est ou devient la représentation d'un rapport propre et général à l'ensemble (ou, ce qui revient au même, à n'importe laquelle) des valeurs économiques dites réelles, n'est-elle pas comme telle et exactement dans la mesure même où elle est reconnue telle, valeur réelle et même la plus réelle des valeurs ? Par cette reconnaissance, et un peu plus débarrassé encore des stériles ou trompeuses confusions de notions qu'apportent les « valeur d'usage, valeur subjective », etc., du vocabulaire traditionnel, notre auteur n'aurait-il pas été conduit à retourner encore davantage les liaisons classiques, en effet bien insuffisantes ? S'il est si peu explicatif de la monnaie même métallique de la ramener à une marchandise, n'est-ce pas au fond que les marchandises elles-mêmes ne prennent leur valeur économique qu'en fonction même de la monnaie ? Mais, si le fondement de la valeur de la monnaie est le plus réel de l'économie, bien loin qu'il soit par là subjectif, ni arbitraire, son objectivité de fait est justement l'observation première dont la théorie positive doit partir. Si en fait jusqu'ici la fonction monétaire a été assurée le mieux (à divers égards) par certaines matérialisations, et si, d'autre part, ce rôle ne s'explique point par le caractère de marchandise, c'est justement la tâche d'une théorie positive de la monnaie que de rechercher et reconnaître à quelles conditions ces matières ont dû cette propriété singulière d'avoir attaché à elles une reconnaissance aussi générale et persistante de valeur durable. Enfin, l'indépendance et l'originalité de la valeur monétaire ainsi reconnues, il incombe à la théorie positive de la monnaie d'étudier comment les disponibilités en matières dotées de cette qualité singulière ont pu se comporter selon les pays et selon les temps et ce qui a pu en résulter pour leurs rapports avec les biens ordinaires et avec leur fonction même. Et c'est des résultats d'une telle recherche seule

qu'une théorie positive pourrait passer à d'autres modalités de réalisation, avec fondement suffisant ou, tout au moins, présomption assez établie.

F. S.

KEYNES (John Maynard). — *A tract on monetary reform.* Londres, Macmillan, 1923, VIII-209 p. in-8°. — Traduction française : *La réforme monétaire*, Paris, éd. du Sagittaire, 1924, in-16.

Economiste déjà connu des spécialistes comme le tenant qualifié de l'économie conceptuelle anglaise au xx<sup>e</sup> siècle, M. K. a brusquement conquis, on le sait, une célébrité mondiale auprès du grand public par ses écrits, appréciations et révélations sur le traité de paix de Versailles et sa portée économique. Tant par leur caractère que par leur date, ces écrits et encore plus les polémiques auxquelles ils ont donné lieu ou prétexte sont en dehors de notre champ. Mais (et c'est à ce titre qu'ils sont rappelés ici) ces faits expliquent qu'au présent ouvrage sur la monnaie une attention générale ait été donnée; elle l'a été d'autant plus que l'auteur y a présenté, dans la forme la plus brillante de son école, une thèse à conséquences pratiques assez hétérodoxes, si du moins l'orthodoxie est représentée par la Banque d'Angleterre et la politique monétaire britannique de ces dernières années. D'une analyse théorique, appuyée d'arguments de fait, historiques ou contemporains, M. K. tire en effet que l'objet essentiel à poursuivre est la stabilité des prix, et non pas celle des changes ou la parité de l'or, qui est secondaire; et que, débarrassée de ces superstitions, l'économie anglaise et plus généralement l'économie mondiale doivent se rétablir par une politique monétaire désormais dirigée sur cette fin au moyen des procédés d'action précis auxquels cette même analyse conduit.

Nous n'avons pas ici à traiter ni discuter de cette partie pratique; mais les fondements théoriques et surtout la méthode qui est employée à les établir



sont de notre cadre et paraissent justement assez représentatifs de l'école pour appeler utile examen. Nous pensons y considérer spécialement à cet effet : sa théorie de la monnaie ; sa téléologie et le développement économique ; sa téléologie et l'intégralité des faits ; ses parts d'étude positive.

1<sup>o</sup> La formulation et démonstration que M. K. nous donne de la *théorie quantitative de la monnaie* est-elle aussi simple et probante qu'à première apparence ? Nous ne sommes pas sûrs, à vrai dire, de l'avoir bien comprise et peut-être au fond, cette incertitude tient-elle à ce que la notion centrale n'a que l'apparence de la simplicité. Mais, si nous l'avons bien comprise, le centre du raisonnement est que chacun de nous a besoin et emploi d'une quantité de monnaie lui permettant d'acheter une certaine quantité d'un certain nombre d'objets. Soit pour un « public » considéré (c'est-à-dire, j'é pense, pour une nation par exemple)  $k$  le nombre de ces « unités de consommation » ainsi définies, et  $n$  la somme totale de monnaie correspondante,  $p$  le prix de chacune de ces unités de consommation. Il est clair que  $n = pk$ , et par suite évident que, tant que  $k$  n'est pas changé,  $n$  et  $p$  varient exactement dans la même proportion, en hausse ou en baisse. (Pour tenir compte des paiements faits par chèques, il suffit d'introduire une notion  $k'$  correspondante, reliée à la quantité de monnaie par la proportion  $r$  que les banques conservent en espèces, de leurs engagements envers le public : l'équation se complique un peu  $n = p(k + rk')$ , mais les relations fondamentales entre  $n$  et  $p$  subsistent, tant que  $k$ ,  $k'$  et  $r$  ne changent pas). — Voilà qui est très simple en effet et a l'élégance aisée des belles théories classiques. Mais à quel prix ?

C'est à la condition qu'on accepte, sans y regarder davantage, le postulat de cette séduisante démonstration. Mais ayons la curiosité d'y regarder. Est-ce que vraiment la quantité de monnaie que chacun de nous a par devers lui est simplement, originellement, déterminée par l'ensemble complexe de consommations, quantités et espèces d'objets, qu'il

est disposé ou habitué à acheter en monnaie ? Je crois fort que l'expérience personnelle de beaucoup de nos contemporains, notamment en ces dernières années, témoignerait plutôt d'une dépendance inverse : étant donné la quantité de monnaie dont je dispose, se trouve déterminé l'ensemble de consommations, en quantités et espèces, que je puis couvrir en monnaie. Autrement dit, la dépense du public en monnaie n'est-elle pas déterminée originellement quant à son montant en monnaie même bien plutôt que quant aux quantités physiques et espèces de biens divers accessibles pour ce montant ? En tout cas, c'est sur ce point qu'un effort de preuve positive eût dû porter. Sinon, la belle simplicité de la démonstration de notre auteur vient tout uniment de ce qu'elle prend pour acquis justement ce qui fait question initiale, c'est-à-dire de ce qu'elle repose sur une pétition de principe : rien d'étonnant, dès lors, à ce que les conséquences et implications se dégagent sans effort si ce postulat est admis. Or, c'est justement ce postulat fort contestable qui ne fait l'objet d'aucune preuve, et même d'aucun examen. Mais passons, la théorie quantitative ayant été, nous semble-t-il, mieux établie par ailleurs (et cependant là encore discutabile) et n'étant pas, du reste, le point original et propre de cet ouvrage. (Notons cependant que pour notre auteur ces liaisons ne se produisent au surplus qu'« à la longue » : mais, entre temps, ce qui se passe est-il sans conséquences et qui durent ? Passons encore).

2<sup>o</sup> Ce qui le caractérise davantage, en effet, c'est, sur la base de la théorie quantitative, une construction téléologique, à fins pratiques, dont, si nous n'avons pas à discuter ici de ces dernières, il n'est pas sans intérêt à notre point de vue même, qui est de méthode positive, d'examiner le curieux établissement. Il repose en somme sur deux thèses essentielles : a) les effets produits par l'augmentation des moyens monétaires et par l'instabilité des prix (qui résulte de cette augmentation : ici, et, dans cette mesure, application de la théorie quantitative) sont des maux (chap. I) ; b) au contraire, le développement écono-

mique du XIX<sup>e</sup> siècle, qui est si remarquable et constitue évidemment le modèle à continuer, a été marqué par une stabilité remarquable des prix.

Je crains fort que la première de ces thèses ne soit aussi aisément et largement acceptée de notre auteur que parce qu'il n'a pas pris garde suffisamment aux faits qui contredisent à la seconde. Il est assez habituel à la méthode dont il se réclame, de regarder d'assez loin aux données de fait. Cependant il est assez connu et assez admis — pour avoir mérité au moins d'être examiné et discuté, telles étant les conséquences — que le développement économique du XIX<sup>e</sup> siècle, suivi dans les pays économiquement les plus avancés, a présenté non seulement ces fluctuations cycliques des prix qui peuvent, en effet, du point de vue de notre auteur, se négliger aujourd'hui, mais encore et surtout des mouvements séculaires des prix qui, pour être d'une grandeur apparente moindre que ceux de ces dernières années, sont cependant nettement caractérisés et justement, d'ordinaire, liés à des antécédents monétaires. L'amplitude moindre (et encore la différence d'ordre de grandeur n'est-elle pas si grande ni pour le mouvement propre aux États-Unis lors de la guerre de sécession ni pour les mouvements en France et Grande-Bretagne de la fin du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle) n'apparaît pas une différence substantielle. Et ce n'en est pas une non plus (encore qu'il y ait certaines distinctions à faire à d'autres égards) que l'augmentation des moyens monétaires, en deux périodes sur trois, ait été de moyens « métalliques » (et spécialement d'or), et non de monnaie de papier. Qu'on relise, par exemple, *La Question de l'or* de Levasseur, écrite après la grande augmentation d'or et le mouvement des prix du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : rien qu'aux têtes de chapitres et de paragraphes, on retrouvera sensiblement les diverses catégories de personnes et les divers ordres d'effets que vise M. K. dans son analyse des maux résultant de l'inflation ; Levasseur toutefois, n'étant pas fellow de Cambridge, est moins absolu, faisant un certain balancement entre le bien et le mal ; mais, sous cette réserve (qui est

peut-être, d'ailleurs, un éloge), l'analyse des effets économiques d'une « inflation or » est exactement homologue à celle donnée pour « l'inflation-papier ». Et semblables faits peuvent encore se reconnaître au nouveau mouvement d'« inflation-or » qui marque la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Voilà des données qui, s'il eût été moins sommaire dans son inspection des faits, parce qu'aussi assuré de sa doctrine apriorique, et s'il se fût arrêté moins à l'amplitude des mouvements qu'à leurs éléments économiques, eussent dû amener notre auteur à quelque réflexion. Car ces mouvements du milieu et troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle d'une part et de la liaison XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> d'autre part, sont-ils sans importance dans le développement et l'orientation économique de l'époque contemporaine ? Le dernier de ces mouvements est-il sans ouvrir déjà les voies que le mouvement des années de guerre et suivantes (largement d'ailleurs) n'a fait que suivre ? D'ensemble, je soutiendrais volontiers et montrerai, je crois, plus ample-ment ailleurs, que non seulement il y a des mouvements séculaires notables de prix à travers les XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles même sous le régime de l'étalon d'or, mais que, de plus et surtout, ils sont liés étroitement à toutes les transformations économiques qui s'y sont produites (soit dans l'ordre de la production, soit dans celui de la répartition, soit dans la liaison des deux) et que, bien loin d'être négligeables, ils sont essentiels à l'intelligence et à l'interprétation de tout ce que M. K. considère comme le progrès et le résultat majeur de cette époque ;

3<sup>o</sup> Revenons maintenant, du reste, à la première thèse de la téléologie, à la démonstration que les effets produits par « l'inflation » et la « déflation » et par l'instabilité des prix sont des maux ; et voyons qu'il s'y marque encore un des traits, et, pour nous, un des défauts de la méthode idéologique qui est de ne pas pousser assez loin, de ne pas opérer assez intégralement l'examen des faits, lorsqu'elle y procède.

Pour les effets de l'inflation et de la hausse de prix en résultant, M. K., assez curieusement pour

un économiste de cette école, attache surtout son analyse à l'injustice des conséquences produites pour les individus et les classes, et omet de prendre en aussi grande considération leur face économique : notamment il ne reconnaît et n'apprécie que de façon bien insuffisante et par un petit côté l'incitation aux activités économiques directrices qui en est la marque majeure, et le rôle et l'avantage acquis à toutes les fonctions économiques actives, le désavantage, d'ailleurs relatif, se marquant seulement pour les situations passives.

Mais les effets de la baisse des prix (tenue sans plus de preuve, d'ailleurs, pour résulter de la « déflation », ce qui, comme nous le marquons autre part, est assez insuffisant) sont encore bien plus sommairement traités. L'auteur mentionne la restriction de la production, de l'emploi, de l'entreprise, et s'y arrête. Comme si une expérience facile et répétée n'engageait pas à dépasser ces premiers stades, pour apercevoir encore en prix bas, et justement sans doute en raison de ces prix bas, reprise d'activité par les plus aptes, après sélection et élimination des insuffisances, entraînement à une production plus économique, à l'aménagement meilleur des éléments de la production, à la réduction des coûts, et enfin, pour retrouver néanmoins le montant, sinon le taux des revenus atteints, augmentation féconde des quantités.

Notons-le davantage encore : l'analyse, s'arrêtant comme chez notre auteur, manque à apercevoir que cette seconde série d'effets arrive en suite et en conséquence de la précédente, autrement dit que cette seconde phase n'est telle (dans cette part même) que parce que la première phase (celle de hausse) a conduit à des résultats de production et de répartition créant les points de départ et les entraînements à ce développement ultérieur. M. K. (p. 39-40) balance les avantages et désavantages des hausses, puis des baisses, mais sans paraître songer à joindre et intégrer les deux groupes, ainsi qu'a fait cependant, et dans le cadre même de son étude, la réalité.

Ainsi, faute de considérer et analyser, d'abord et sans doctrine préconçue, l'ensemble et la suite des faits, une étude selon cette méthode encourt le risque et le reproche de n'en atteindre ou retenir arbitrairement qu'une part ; et cet arbitraire a grande chance d'encourir celui d'être tendancieux. En tout cas, tant qu'une revue de tous les ordres de faits à considérer n'a pas été plus systématiquement opérée, les jugements ne peuvent être que partiels et, certains diraient, partiels.

4<sup>o</sup> Et cependant, notre auteur donne une part, plus grande même qu'il n'est souvent pratiqué dans cette école, à la considération des faits. Notamment pour certaines réalisations récentes et neuves (par exemple, pratiques monétaires suivies en pays d'inflation dite démesurée, emploi de cette pratique comme moyen de lever un impôt, conditions économiques et limites, chap. II, 1 ; conditions et faits spéciaux du marché des changes, caractères et fonctionnement du marché à terme de change, chap. III, spécialement § 4), nous noterons ici un apport non pas tant d'appréciations téléologiques que d'observations et interprétations précises et propres. Et ainsi sur un certain nombre de points plus ou moins limités. Telle est la vertu d'une étude positive que ces parts nous paraîtront peut-être la contribution la plus estimable et la plus durable et l'apport le plus utile à constater dans cette œuvre, dont, au reste, il n'est que juste de constater l'incontestable talent.

F. S.

RIST (Charles). — *La déflation en pratique* (Angleterre, États-Unis, France, Tchécoslovaquie). Paris, Giard (Bibliothèque internationale d'économie politique), 1924, vi-172 p. in-8<sup>o</sup>.

Voici, sur une matière d'actualité et dans un domaine fort controversé, une œuvre de bonne tenue et de belle honnêteté scientifiques, d'autant plus à remarquer pour nous ici que l'auteur, parti, dans cet ordre de faits économiques, d'une adhésion et

croyance volontairement maintenue à une grande théorie conceptuelle, s'est trouvé, en s'obligeant tout de même à une étude sincère des faits, amené à reconnaître, pour la phase qu'il considérait, des liaisons assez différentes de celles attendues ou annoncées par le simplisme conceptuel.

Avec les bonnes habitudes, qu'il a déjà montrées ailleurs, de précision et d'analyse dans la détermination des notions et des termes, M. R. commence par distinguer plusieurs cas de « déflation », déflation proprement monétaire, radicale ou modérée, (réduction des moyens monétaires, ou seulement des moyens monétaires gagés par promesses de l'Etat), déflation financière par les banques, enfin, bien distincte des précédentes, déflation de crédit (diminution des crédits et de la circulation privée) ; et tout de suite il fait apercevoir les éléments, intérêts et conséquences impliqués dans ces opérations.

Puis il étudie successivement les « expériences économiques » qu'en cet ordre de faits présentent, au cours des dernières années, l'Angleterre, les États-Unis, la France, la Tchécoslovaquie. Pour chacun de ces pays il rappelle les conditions de « l'inflation » antérieure (entendant par là seulement l'augmentation des moyens monétaires opérée depuis le début de la grande guerre), analyse respectivement les conditions, économiques ou autres, où la « déflation » y a été envisagée ou abordée, suit les faits qui, dans l'ordre de la circulation, des prix, du change, ont suivi les changements opérés dans la quantité et nature des moyens monétaires, et dégage les enseignements économiques qui lui paraissent en résulter. Une documentation précise, de bonne source d'utilisation personnelle et directe soutient tout cet exposé ; des données et documents, servant à l'établir et qui ne sont pas commodément ailleurs à la disposition, sont présentés fort utilement dans le texte ou en annexes.

En somme il apparaît de ces expériences que les faits n'ont pas répondu à l'attente d'une théorie trop simple. L'accroissement des moyens monétaires avait entraîné la hausse des prix : la baisse

des prix ne devait-elle pas résulter d'une réduction de ces moyens monétaires, et être obtenue par cette voie ? En fait, dans tel cas la baisse des prix précède la déflation ; en tel autre, une déflation systématique est suivie d'une nouvelle et forte hausse des prix. Ici, du reste, la déflation est d'un type et là d'un autre, et ailleurs encore d'un troisième ou quatrième. D'ensemble il n'apparaît point que la baisse des prix se réalise (là ou elle se réalise) par une réduction préalable des moyens monétaires ; et celle-ci même n'apparaît que dans une mesure limitée et dans des conditions assez restreintes la condition d'un rétablissement monétaire reconnu et suivi par le baromètre de change. Par contre, ce rétablissement apparaît étroitement lié à celui des finances de l'État ; et l'équilibre budgétaire, sincère, complet et durable, en ressort ainsi comme la condition nécessaire. Les expériences antérieures que le XIX<sup>e</sup> siècle présente pour divers pays confirment qu'une réduction des moyens monétaires correspondant à l'extension antérieure n'est pas l'antécédent effectif et nécessaire de ce qu'on appelle un « assainissement » monétaire.

M. R. a le mérite d'avoir bien aperçu qu'entre deux sortes de phases (hausse des prix, baisse des prix) les relations ne s'établissent pas tout simplement à l'inverse en l'une de ce qu'elles sont en l'autre, (cf. notre observation 4<sup>o</sup> ci-dessus p. 761) ; et recevant de la théorie simpliste courante une telle « explication à l'inverse » qui manifestement ne cadre pas avec les faits, il a encore le mérite de travailler à neuf à établir une interprétation plus satisfaisante pour cette phase et dans ce cadre. Mais comment n'est-il pas entraîné par là à une revue encore plus complète des effets et des conséquences, à une remise en question plus intégrale encore des idées, actions et réactions, et de là enfin à un retour sur les liaisons et interprétations traditionnelles de la première phase ? Si la rebaisse des prix, si le « rétablissement ou assainissement » monétaire n'ont pas, en somme, pour condition ou pour cause une réduction des moyens monétaires de l'ordre de l'augmentation qui a pré-



cédé, n'est-ce point l'indice manifeste que, dans ce rétablissement et assainissement, et dans cette baisse subsistent des éléments ou des faits qui ont marqué la phase antérieure ? N'y aurait-il pas eu méthodiquement à en faire la discrimination et l'examen, à rechercher s'ils ne continuent pas de jouer un rôle et lequel, et s'ils sont indifférents à cet ordre de faits même qui apparaît à M. R. la condition et le « test » du rétablissement économique ? N'y aurait-il pas à reconnaître si de la sorte les effets ou les suites ou les adaptations de ce qui s'est produit en phase précédente ne sont pas justement, pour une grande part, facteurs de la situation nouvelle, à la fois pour l'équilibre budgétaire, la balance des comptes et le change ?

Mais, si les faits dits de rétablissement impliquent à ce point et en ce sens les faits dits de perturbation, ne serait-on pas amené à reviser non seulement la qualification, mais surtout l'analyse et l'appréciation de ceux-ci ? La phase d'inflation n'est-elle qu'une « augmentation rapide des revenus monétaires en face d'une offre stationnaire de produits », ou n'est-elle pas aussi et essentiellement autre chose ? et n'est-ce point de là qu'il faut repartir pour mieux comprendre qu'en seconde phase le premier effet soit « de languissement et de paralysie », et que ce soit ensuite seulement, — et du reste par d'autres conditions que la réduction des moyens monétaires, (puisque ceux-ci se montrant alors simplement ne pas augmenter), — que « l'offre des produits augmente » et les prix se trouvent baisser ? Voilà quelques recherches dont les analyses mêmes du présent livre au delà et en dehors du simplisme traditionnel nous paraissent suggérer encore la réalisation ; et si elles étaient faites avec autant de science et de conscience, un renouvellement plus étendu encore nous en paraîtrait pouvoir sortir.

F. S.

**CASSEL (Gustav).** — *La monnaie et le change après 1914*, traduction de l'édition anglaise de Constable & Co par Georges Lachapelle. Paris, Giard, 1923, xxii-320 p. in-8°.

Écrit pour rendre accessibles à un public plus étendu les thèses présentées de façon plus technique dans deux memoranda à la Société des nations, cet ouvrage aurait encore gagné, disons-le tout de suite, à être plus éclairci, à être composé en un ordre plus suivi et plus simple, dégagé de retours, de recommencements et aussi de polémiques soit avec d'autres économistes, soit avec le directeur de la Banque d'État suédoise ; et enfin et surtout à dissocier plus nettement 1<sup>o</sup> les données ou positions de base ; 2<sup>o</sup> l'élaboration doctrinale et 3<sup>o</sup> les applications, et à moins mêler tout de suite les faits depuis 1914 et leur interprétation avec l'expérience ou la doctrine antérieure.

La caractéristique de cet ouvrage est de lier étroitement conception de la monnaie et conception du change par une thèse que l'auteur déclare déjà incluse dans ses travaux antérieurs sur la monnaie, mais dont il reconnaît aussi n'avoir que récemment dégagé et donné la formule qui en est devenue l'appellation : théorie désormais dite du pouvoir d'achat et de la parité des pouvoirs d'achat. Quelle nous en paraît être la substance et l'originalité ? Le caractère essentiel d'une monnaie, métallique ou non, est de servir à acheter ; même la monnaie d'or tire, contrairement à l'opinion courante, sa valeur non pas d'elle-même, mais de ce qu'elle permet d'acheter. L'ensemble de la monnaie d'un pays tire donc sa valeur de l'ensemble des produits qui peut y correspondre ; par suite une augmentation de cette monnaie, s'il n'y correspond pas une augmentation de ces produits, se traduit forcément en une élévation des prix. L'augmentation des quantités de monnaie a été un fait général depuis 1914, même chez les neutres, même (par un contre-coup bien analysé) dans le pays qui a gardé l'étalon d'or et la convertibilité de la monnaie en or. Par là, et par là seulement, s'explique la hausse des prix. Mais ces quantités se sont accrues dans des proportions fort différentes, dans des conditions et pour des raisons souvent diverses. Par là a été troublée profondément, et s'est montrée depuis très fortement variable, la correspondance entre les diverses monnaies qui, au temps de la circulation

d'or commune, ne variait que dans d'étroites limites autour de ce qu'on appelait la parité métallique.

Est-ce à dire que, comme beaucoup le croient parmi les économistes et les grandes institutions bancaires, cette grande variation et cette instabilité ne puissent diminuer que par un rapprochement du système antérieur et disparaître que par un retour à l'étalon d'or ? Non, une politique monétaire dirigée sur cet objet dans les divers pays aurait même des conséquences aussi ou plus graves que les maux auxquels elle voudrait et d'ailleurs ne saurait à elle seule remédier. Il faut comprendre autrement la réalité et l'action possible. S'il est vrai qu'une fois disparu l'élément commun aux systèmes monétaires des divers pays, par exemple et pour simplifier l'exposé, de deux pays A et B, les ressortissants de A ne puissent plus employer la monnaie B qu'en achats en B, et réciproquement ceux de B la monnaie A qu'en achats en A, il existe à nouveau dans ce cas un niveau normal pour le change entre les monnaies A et B : c'est la parité de leurs pouvoirs d'achat respectifs chacune dans leur pays. Le fondement et le niveau normal de la valeur internationale d'une monnaie redevenue nationale sont donc déterminés essentiellement par le niveau intérieur des prix dans cette nation, lequel dépend des quantités de monnaie émises. Hormis certains cas d'exception assez limités, le change ne peut que tendre à s'établir à cette parité de pouvoir d'achat ; et sa stabilité résultera donc de celle du niveau des prix intérieurs.

On comprend qu'une telle thèse ait eu un retentissement étendu et un succès pratique, tant par son explication de faits complexes à la fois claire d'apparence et différente des idées courantes que par ses applications d'aspect et d'accès relativement séduisants et proches. Ne retenant pas ici ce côté pratique, nous reconnaitrons encore dans cette œuvre un effort de réflexion sérieuse et informée, de retour aux principes des faits et des idées, de reconstruction cohérente, coordonnée et neuve. Mais échappe-t-elle à la critique ?

Sur la présentation des faits, d'abord, et notamment des faits depuis 1914, nous aurions nombre d'observations ou de réserves à faire (liaisons historiques effectives entre mouvements des prix et émission de monnaie; meilleures et plus complètes données publiées depuis, etc.) : est-il bien assuré qu'une utilisation critique, même sommaire, de ces ensembles d'informations viendrait en confirmation des vues de notre auteur, de ses distinctions, de ses exceptions, et dans le sens qu'il a prévu ? Mais passons.

En doctrine, de notables objections aussi lui ont été opposées. Notamment sa formulation de la thèse quantitative de la monnaie apparaît un peu sommaire et incomplète au regard des présentations plus complexes et plus rigoureuses qui en ont été fournies et qui cependant n'échappent pas aux objections : *a fortiori* donc celle-ci. Sur le change spécialement, M. Nogaro lui a opposé l'argument topique que, le change agissant sur les prix intérieurs, la thèse de notre auteur faisait dépendre le change d'un ordre de faits qui, pour une part, dépendait lui-même du change.

Mais venons à la notion cardinale de toute cette théorie tant de la monnaie que du change. La monnaie, nous dit-elle, vaut et ne vaut que par son pouvoir d'achat. Disons plus volontiers pouvoir d'acheter, parce qu'après ce verbe nous sommes amenés à chercher un complément et à dire : « Pouvoir d'acheter quoi ? » Et cette seule question nous ouvre diverses perspectives sur lesquelles la pensée de notre auteur ne paraît pas s'être orientée (ou du moins expliquée). Dans tout son exposé, dans tous ses raisonnements, il semble ne songer qu'aux marchandises achetées contre monnaie, aux marchandises courantes, transportables, d'emploi immédiat, celles qui correspondent aux indices des prix, à ce qu'on appelle le « niveau des prix ». Mais la monnaie s'emploie à acheter bien d'autres choses : des services, des biens durables, des maisons, des terres, des représentations de biens durables ou de biens futurs, telles que sont les valeurs mobilières, etc., etc. : avec ces diverses

catégories, nous passons d'un emploi immédiat à des emplois à terme, à des emplois différés ou d'avenir. C'est qu'en effet, même si nous ne considérons de la monnaie que sa fonction dans l'échange, la monnaie sert non seulement à acheter des biens présents, mais encore (et c'est même un des ses principaux avantages) à acheter, à anticiper, à réaliser économiquement par avance des biens futurs (parfois eux-mêmes non encore physiquement réalisés). Quand, entre des systèmes monétaires redevenus nationaux, des ressortissants du pays A se procurent ou acceptent de la monnaie B, il est bien exact que directement ou indirectement, cette monnaie B ne pourra être employée que dans le pays B : mais ces emplois sont ou peuvent être multiples, et ils peuvent être présents ou futurs ou portant sur le futur. Cette anticipation de futur peut aller jusqu'à faire que, même dans cet échange international, on emploie la monnaie de cette autre façon encore (conservation de valeurs) que l'analyse classique des fonctions de la monnaie n'avait pas oubliée comme semble le faire notre auteur; elle peut faire qu'on recherche ou accepte cette monnaie pour simplement la mettre en réserve pour le moment, pour un certain temps, et sans doute en vue de telle ou telle opération future justifiant économiquement cette pratique : mais il reste que, pendant ce temps et dans cette mesure, on emploie cette monnaie à *ne pas acheter*.

Qu'est-ce à dire en résumé ? La valeur de la monnaie B pour les ressortissants de A est bien faite des emplois qu'ils peuvent en faire en B, mais de tous les emplois possibles, immédiats ou différés, dans le présent ou dans l'avenir : elle comprend donc une part plus ou moins grande, mais souvent considérable et en tout cas (sauf dans celui où cette monnaie n'a plus aucun « crédit ») caractéristique d'anticipation sur l'avenir, qui, si raisonnée et fondée sur des éléments objectifs et quantifiés qu'elle puisse être et qu'elle soit souvent en fait, est tout de même, pour une part, une estimation, une croyance. Est-ce que le niveau intérieur des prix, si complexe et perfec-

tionné qu'en théorie on puisse le concevoir, exprime à quelque degré cette réalité psychologique *extérieure* qu'est cette croyance, cet ensemble complexe dont est faite l'estimation du pays A et du reste du monde sur les possibilités multiples, présentes et futures, d'employer la monnaie B en B? et y a-t-il quelque commune mesure, et donc quelque parité objective concevable, entre l'estimation de ce type sur les possibilités d'employer la monnaie B en B faite par le pays A et le reste du monde et l'estimation sur les possibilités d'employer la monnaie A en A faite par le pays B et le reste du monde ?

Tant qu'il n'est pas répondu de façon satisfaisante à cette question, la parité des pouvoirs d'achat dont parle notre auteur n'est qu'un des éléments dont peut dépendre le niveau du change (et l'on a vu, du reste, que pour une part elle dépendait elle-même de ce niveau); mais ce n'est pas le seul, on n'est même pas assuré que ce soit toujours le plus important; et cela suffirait sans doute à faire comprendre qu'il apparaisse, en fait, tant de divergences entre la parité d'achat (d'après les indices de prix) et le niveau effectif du change, et que les fluctuations ne paraissent pas tendre à s'ordonner autour de cette prétendue norme, si de droit comme de fait elle n'est justement pas une norme.

F. S.

WAGMANN (Ernst). — *Allgemeine Geldlehre*. I. Bd., *Theorie des Geldwerts und der Währung*. Berlin, Engelmann, 1923, XIII-367 p. in-8°.

Cet ouvrage considérable ne pourra être pleinement apprécié que lorsqu'il sera complet et que l'on pourra reconnaître par le second volume quelles positions et solutions l'auteur aura adoptées pour les problèmes qu'il y a réservés : certains d'entre eux notamment sont, en effet, peut-être l'épreuve décisive à laquelle doivent être soumises les thèses ou directions générales de ce premier volume. Il n'est donc que juste d'attendre cette seconde partie (qui sera, nous dit l'auteur, principalement consacrée à l'exposé du cercle des relations économiques et de la politique d'émission et de crédit), pour discuter le plus utilement de la première, consacrée à une théorie de la valeur de la monnaie et de la circulation.

En attendant nous serons ici orientés dans les conceptions historiques de la monnaie par une conception maîtresse : les théo-

ries de la monnaie assez indépendantes des faits, dépendant plutôt des grands courants de la philosophie, du droit ou de l'économie, et en même temps suivant un développement interne propre, paraîtraient, en dépit de leur multiplicité, se classer et s'établir selon les trois stades d'un processus de dialectique hégélienne.

Le premier (ou thèse) est appelé par M. Wagemann le *symbolisme* : il s'est rencontré lorsque, identifiant monnaie et métal précieux, on a considéré les métaux précieux comme le signe, comme le symbole général de la valeur et par là comme l'expression de la richesse (mercantilisme dans sa position essentielle).

Le second (ou antithèse) est dénommé le *métallisme* : identifiant encore ou du moins situant de même monnaie et métal précieux, on considère toutefois cette monnaie ou ce métal précieux non plus comme le symbole général de la valeur, mais seulement comme une marchandise : q'a été, d'après M. Wagemann, la position de l'économie politique classique, comme du marxisme, et, sous forme modifiée, celle encore de l'école historique et de l'école autrichienne.

La synthèse est apportée par le *nominalisme*, qui considère les métaux précieux comme une marchandise, mais la monnaie comme le signe de la valeur : c'est la doctrine révélée par Knapp qui apporte ainsi ce couronnement et dont M. Wagemann, toutefois, reprend, précise et limite les positions essentielles.

Après cette orientation introductive, M. Wagemann traite de la valeur de la monnaie, puis de la monnaie et du prix. Ensuite une théorie de la circulation expose les positions doctrinales, analyse les grands ordres de faits et aboutit à l'étude des paiements internationaux et du change.

Ainsi l'auteur, parti de la préoccupation de reconnaître les rapports entre la vie économique et la monnaie, a été amené à faire un manuel et une théorie complète de la monnaie et des phénomènes monétaires. Il paraît reprocher avec raison à l'économie classique (considérant la monnaie comme un voile recouvrant les faits économiques, et cherchant à l'écarter) de ne pas apercevoir ou même de ne pouvoir étudier ces problèmes ; et une bonne part de ses observations critiques est intéressante à retenir.

Mais l'orientation adoptée par lui suffit-elle à faire mieux, lorsque la méthode n'est pas plus modifiée ? Les théories de la famille de Knapp valent-elles suffisamment d'une supériorité dialectique ? Ne faut-il pas les attendre à l'épreuve et à l'explication de faits tels que ceux de la politique monétaire pratique et économique allemandes de 1923 ? Mais justement M. Wagemann a arrêté son ouvrage avant cette période. Le second volume aura besoin de grandement nous éclairer.

F. S.

ARGENTARIUS. — *Das Wesen des Geldes*. (Briefe eines Bankdirektors an seinen Sohn). Berlin, Bank Verlag, 1923, 242 p. in-8°.

Sous la forme un peu puérile et désuète de lettres d'un père à son fils, mêlées d'un pittoresque assez laborieux et d'une senti-

mentalité un peu simplette, un auteur anonyme pour le grand public (mais qui paraît avoir consenti à révéler sa signature et son portrait aux acheteurs de soixante exemplaires numérotés, sur papier spécial et à prix spécial aussi) et qui se déclare directeur de banque, expose les grands éléments et les grands principes qui lui paraissent grandement ignorés ou méconnus à cette heure (lettres datées de Berlin, janvier 1921 à juillet 1922) sur la monnaie (douze lettres), le change (douze lettres), la banque d'émission (neuf lettres). La thèse maîtresse est que la monnaie est l'incorporation d'une promesse de biens équivalents, d'un droit sur une contre-partie équivalente, attribué en échange d'un service non rémunéré par des biens immédiats; elle se résume en l'épigraphe « La monnaie est un droit ». Les divers chapitres exposent de façon élémentaire les principaux points de cette conception assez orthodoxe, suivie jusqu'au retour à l'étalon d'or, à la défense contre l'inflation, etc.

Ce n'est pas le lieu d'indiquer ce qui à une telle conception peut et doit être historiquement et économiquement objecté ou ajouté. Mais qu'elle ait été présentée ainsi, en ce pays et à cette date, par un auteur de milieu bancaire, c'est par soi-même un fait intéressant qui fera retenir ce volume au moins à ce titre. On en sera porté peut-être aussi à regarder de plus près à certains chapitres tels que ceux où il est traité des réparations, de leurs rapports avec le change, des fautes de la politique allemande, etc. On regrettera seulement que cet exposé n'ait pu suivre et commenter tout le développement de la politique et de la pratique monétaires allemandes en 1923 et depuis. Si des écrits tels que celui-ci ne sont pas à quelque égard étrangers au rétablissement monétaire récent, cela encore serait, comme fait et comme élément d'interprétation, fort intéressant à connaître et à préciser.

F. S.

**VALETTE (Marc DE). — Stabilisation de la valeur de la monnaie.**  
Exposé critique des systèmes de Irving Fisher et de John-Maynard Keynes. Paris, Pedone, s. d., 46 p. in-8°.

Cette brochure mérite d'être signalée comme donnant sous une forme très accessible un exposé succinct des idées et propositions de I. Fisher et de Keynes, en évitant des incompréhensions trop fréquentes et des critiques trop faciles. Mais l'effort personnel que M. de Valette y marque aussi de pensée et de critique s'oriente vers des ordres d'objections (difficulté de détermination pratique, réinstauration d'une action du pouvoir politique dans l'établissement monétaire) qui ne seraient ni de la gravité ni du sens qu'il y attribue, ni du reste sans réponse, si les autres objections, qui sont principielles, étaient levées. Notamment M. de Valette manque tout à fait à apercevoir tout ce qui, et en principe et en fait, peut être objecté aux positions de départ de l'un et de l'autre de ces auteurs (sur les conséquences des changements dans la valeur relative de la monnaie), à leurs formulations de la théorie dite quantitative, à leurs raisons de chercher une



politique monétaire dans le sens où ils l'ont fait. C'est cependant par là, à notre avis, qu'il aurait fallu commencer ; et peut-être bien que les conclusions de M. de Valette en auraient été assez modifiées.

F. S.

FEILEN (Josef F.). — *Die Umlaufgeschwindigkeit des Geldes, Untersuchungen zur Gegenstandstheorie und Kategorienlehre der Geldwirtschaft (Sozialwiss. Forschungen hgg. v. d. sozialwiss. Arbeitsgemeinschaft, Abt. I. H. 1). Berlin, Leipzig, de Gruyter, 1923, 143 p. in-8°.*

Parce que les économistes qui, à son avis, ont traité le plus remarquablement de la monnaie et notamment les auteurs maîtres de la théorie dite quantitative ont établi leurs doctrines dans l'a priori, M. Feilen a jugé que dans le domaine où il s'est appliqué à reprendre, critiquer, approfondir la doctrine, il ne pouvait aussi que procéder par voie apriorique et qu'il aurait été impossible et inopérant d'y opposer des « faits », c'est-à-dire des « positions factuellement empiriques ».

Son étude de la rapidité de circulation de la monnaie est donc par essence, et d'un bout à l'autre, purement idéologique, et va de distinctions en distinctions, de concepts en concepts, de thèses en thèses, de l'insuffisance sommaire des auteurs antérieurs sur ce problème à des résultats qui ne sont ni sans intérêt d'analyse ni sans progrès sur eux, mais de même ordre et par suite sujets eux-mêmes à une reprise et critique inverse de la part de ces auteurs ou de leurs tenants.

Cependant quel est le sens de cet apport ? Fort averti de la littérature technique en la matière, abondant en références à des travaux anciens ou récents même peu connus, et qui se montrent n'être pas simples références de parade, mais à vrai dire dispersant et compliquant un peu l'exposé sans profit équivalent, M. Feilen, toutefois, paraît avoir notamment donné valeur et importance nouvelles aux vues de Marx en ce domaine. Sa conception de la place et du rôle de la monnaie dans le fonctionnement économique moderne en procède plus encore que tout autre courant d'idées. La monnaie ne forme pas un ensemble et les marchandises un autre, entre lesquels s'établissent certains rapports. Mais la monnaie est à reprendre dans le courant des échanges économiques, où elle se caractérise comme une interruption entre les échanges marchandise contre marchandise (la monnaie n'est pas autre chose qu'une possibilité de demande, retenue en suspens, p. 140). Le degré où cette interruption est surmontée, voilà justement en un sens objectif la rapidité de circulation de la monnaie. Que ce facteur se conçoive ou se précise en économie statique ou dynamique, toujours est-il que, à ce que M. Feilen s'attache à établir, il est d'essence un facteur indéfini qui n'est pas susceptible d'une expression mathématique, et encore moins d'une mesure. On voit ce qui peut en ressortir pour la valeur de la théorie quantitative.

Soulement cette thèse cardinale de notre auteur ne laisse pas

d'être assez obscure et non exempte peut-être de quelque pétition de principe dans son élaboration même, et ne manquera pas sans doute d'être fortement contestée par les mêmes voies. Aussi, comme le même effort de travail et la compétence et intelligence économiques de M. Feilen nous paraîtraient avoir été mieux employées à essayer une bonne fois de reconnaître en fait ce qui peut correspondre à cette notion dans la pratique de la vie économique, de reconnaître comment, de façon plus ou moins directe, cela peut être atteint (en nature, en qualité et, si possible, en quantité), de faire un examen critique des tentatives faites en ce sens par divers économistes ou statisticiens, de procéder à des recherches propres nouvelles dans un domaine assurément assez grand, et à nous donner le résultat de cette étude de science de fait, qui probablement serait positif lui-même, mais qui, même négatif, serait du moins dûment établi.

F. S.

PETITOT-CARTELLIER (Robert). — De la recherche d'un étalon stable de la valeur. Paris, Dalloz, 1924, 251 p. in-8°.

Voilà bien un des livres les plus puérils et les plus prétentieux à la fois qu'il soit possible de rencontrer dans notre littérature de thèses, cependant riche en « navets » économiques. L'auteur aurait pu, à ce qu'il apparaît de certaines remarques et dans quelques passages, faire un petit travail d'observation, ou encore d'analyse économique-juridique dans un champ modeste ; et encore aurait-il eu à apprendre que Platon est antérieur à Aristote, qu'une étude de doctrine ne se borne pas à recopier des extraits des auteurs et qu'une partie dite bibliographique devrait au moins indiquer le titre et la référence exacts de l'ouvrage cité. A une entreprise de sa portée, il a préféré cependant recouvrir de grands mots philosophiques ou scientifiques, souvent bien impropres (parfois même d'un vocabulaire assez réjouissant : M. Petitot-Cartellier par exemple a découvert des « mouvements *statiques* » à distinguer des « mouvements dynamiques »), des positions de question, des balbutiements d'idées qui rappellent sans doute certains débuts de la pensée économique en son enfance, mais qui demandent aujourd'hui à être dépassés par qui se mêle de traiter de valeur, de mesure, d'unité, d'étalon économiques. M. Petitot-Cartellier ne s'aperçoit pas, par exemple, que sa comparaison de la page 226 suppose justement une unité commune qu'il s'imaginait éliminer, et qu'un chiffre même relatif ne signifie quelque chose que par ce qu'on met derrière. Je recommande comme beaux spécimens de galimatias, la confusion des valeurs d'usage et d'échange, p. 10, 11, les conclusions définissant l'étalon, p. 217, le rapport à « l'Universalité », p. 221 et la recherche d'un « étalon transcendantal », *passim*. C'est comme si une dissertation de baccalauréat se mêlait de renover les thèses d'Einstein, et croyait y réussir.

F. S.

HEPBURN (A. Barton). — *A history of currency in the United States* (Revised edition). New-York, Macmillan, 1924, xxiv-573 p. in-8°.

Cette dernière édition d'un ouvrage dont la valeur a été grandement reconnue dès sa première présentation (1903), qui a été complété et remanié avec succès en une seconde forme (1915), ajoute à cette dernière un exposé des changements monétaires financiers survenus aux États-Unis de 1914 à 1922 qui, avec la revision de l'ensemble, a été le dernier travail de l'auteur avant sa mort (1922), et une préface de Mrs. Hepburn précisant, outre les conditions de cette publication, le rôle de son mari dans l'établissement du Federal reserve system.

C'est, en effet, ici une œuvre, non pas de professeur et de théoricien, mais de financier et de praticien mêlé, dans les diverses phases de la carrière, aux grands faits monétaires des dernières décades, et y ayant pris une attitude et affirmé une direction qui ont marqué leur place. Il faut tenir compte de cette doctrine pratique dans l'utilisation économique de cet ouvrage. Mais, cela noté, on ne peut qu'y apprécier les données abondantes, les informations variées, l'exposé compétent et précis. Et au surplus cette histoire remonte bien plus haut que la période contemporaine de la vie et de l'action de l'auteur, puisqu'elle part de l'origine même des États-Unis.

Pour éclairer ces débuts, l'auteur commence même par exposer les systèmes et idées monétaires en vigueur à l'époque de la guerre d'indépendance ; puis il suit étape par étape, période par période, la situation monétaire, les mesures adoptées, les expédients, les réalisations, leurs vicissitudes diverses. Assez tôt dans le XIX<sup>e</sup> siècle quelques données statistiques sommaires (dont l'origine il est vrai n'est pas toujours assez précisée ou critiquée) sont réunies en tableaux clairs à la fin des chapitres qui exposent les faits correspondants.

Le détail n'en peut être suivi à cette place. D'un point de vue général, on notera seulement combien cette histoire toute nue met en lumière, par elle seule, l'importance qu'ont eue les faits monétaires dans l'histoire et sans doute dans le développement économique des États-Unis. Et si l'auteur ne l'a pas toujours dégagée, ni pas toujours interprétée, comme il serait sans doute possible et souhaitable de le faire, il a du moins fourni nombre d'éléments et de données pour cette grande expérience sociologique du moyen de représentation et d'expression des valeurs économiques, en cette communauté neuve placée en des conditions de fonctionnement économique qui devaient en augmenter encore l'importance.

Une bibliographie et orientation dans les sources est donnée à la fin du volume, avec assez de richesse, sinon toujours de critique (au moins pour les ouvrages ou revues tout récents).

F. S.

HAWTRAY (R. G.). — *Monetary reconstruction*, Londres, Longmans, 1923, vi-147 p. in-8°.

L'auteur du livre justement estimé et en peu de temps devenu de réputation classique « *Currency and Credit* » réunit, dans le présent volume, des études plus spéciales et plus limitées écrites et, pour la majorité, publiées à diverses dates de 1915 à 1922. Il a tenu à les reproduire dans leur forme d'origine, aimant mieux montrer ainsi comment problèmes et solutions ont pu apparaître à chaque époque que « prophétiser après l'avènement ». Une introduction toutefois commente et situe chacun de ces essais du point de vue actuel. Les faits survenus depuis leur rédaction respective, reconnaît l'auteur, n'ont pas toujours correspondu à l'attente; mais au total, estime-t-il, le diagnostic paraît voir été assez confirmé par l'expérience pour donner quelque confiance dans le traitement indiqué et en tout cas pour donner la confiance qu'il y a un remède et qu'il est au pouvoir de l'homme.

Ces essais, on le voit, sont très immédiatement dirigés sur la pratique, et par leurs sujets spéciaux ne peuvent qu'être sommairement cités ici :

Etude écrite en septembre 1915, sur le change anglais (et européen), avec les Etats-Unis (thèse que ces mouvements en auraient pu être évités ou atténués par une autre politique bancaire d'escompte, il est vrai contre-indiquée à un autre point de vue); — Etude écrite en 1916, sur les conséquences de l'inflation pour l'après-guerre (fort dépassée par les événements ultérieurs); — Essai de septembre 1919 sur le rôle de l'étalon d'or, surtout dans l'échange international, les rapports avec le pouvoir d'achat de l'or, les conditions de convertibilité d'une monnaie à une autre; — Etude publiée en français dans la Revue de métaphysique et de morale, juillet 1921, sur la situation monétaire en Europe (à côté de vues et interprétations pénétrantes, plusieurs indications non confirmées par les faits); — Analyse précise et technique (février 1922) du système de la Réserve fédérale aux Etats-Unis et notamment ses conséquences pour le marché de l'or, et la situation économique de l'or dans le monde; — Examen des résolutions de la conférence de Gênes sur la circulation (à cette occasion vues sur une reprise possible d'une dépréciation de l'or et mesures préventives par action bancaire appropriée).

Le caractère et le mérite de ces essais nous paraissent, au point de vue de la méthode et de l'interprétation sociologiques qui sont les nôtres ici, être surtout de faire apparaître un état d'esprit représentatif, la position d'un technicien britannique averti, d'opinion réfléchie, mais toujours proche de la pratique éprouvée, ou jugée telle. Cf. par exemple les trois raisons données pour la conservation de l'or comme base monétaire, p. 24 : perturbations possibles en cas de guerre pour un étalon de pur crédit; le système contraire n'a pas été éprouvé par l'expérience (mais comment le serait-il, si on y oppose toujours cette objection?); — le marché et la production de l'or en seraient fort atteints. Les idées centrales de l'auteur qui portent sur la relation entre le crédit et la monnaie et l'action possible par l'un sur l'autre paraissent bien marquées de ce trait : les vues d'analyse qui au développement conceptuel conduiraient à des conclusions plus nouvelles, trouvées chez des

auteurs de milieu et d'esprit différents, sont ici toujours contenues par les enseignements retirés d'un empirisme, qui, en logique théorique, ne coïncide peut-être pas avec elles, mais qui n'en reste pas moins l'un des termes auxquels on se tient. Et ce compromis très représentatif des préoccupations maîtresses et des déterminations d'une certaine politique bancaire qui est assurément importante dans l'économie anglaise et même européenne, mais non pas exhaustive, en marque et en explique à la fois les caractères et les limites.

F. S.

FOSTER (William Trufaut) and CATCHINGS (Waddill). — *Money*. Pollak Publication, n° 2. Boston, Houghton Mifflin. 1923, viii-409 p. in-8°.

A lire avec profit.

BONNET (Georges Edgard). — *La politique monétaire anglaise d'après-guerre, ses principes, ses applications, ses effets*, Paris, Tenin, 1923.

Bien informé, exposé utile.

LALLEMAND (Ch.). — *La crise monétaire et son remède*. Paris, Gauthier-Villars, 1924, 34 p. in-8°.

Position simple et solution simple par un non-économiste du problème monétaire. Mais la réalité ne paraît pas aussi simple.

MATER (André). — *Traité juridique de la monnaie et du change*. Numéraire. Billets de banque, franc-or et franc-papier. Le change et les contrats. Contrats et opérations de change. Paris, Dalloz, 1925, 449 p. in-16.

Fort intéressante étude, par un juriste très informé et très lucide, des nombreuses questions juridiques soulevées ou à soulever (surtout dans les conditions présentes) par la monnaie et les règlements en monnaie, intérieurs et extérieurs. Mais, pour les conceptions générales du fait monétaire qui nous intéressent, elle manifeste qu'ici encore le droit suit l'économie et retarde sur elle, plus qu'il ne la précède et la guide.

F. S.

APTALION (Albert). — *La circulation, les changes et les prix. Les expériences de 1922-23 et leur enseignement*. *Revue économique internationale*, fév. 1924, p. 256-86. Intéressantes études et discussions de faits.

*B. — Valeur économique et conditions sociales.*

COMMONS (John R.). — *Legal foundations of capitalism.*  
New-York, Macmillan, 1924, x-314 p. in-8°.

La notion de valeur s'est élargie, à mesure que se transformaient les coutumes sociales. Pour suivre cette évolution, l'auteur a jugé qu'il serait d'une bonne méthode de passer en revue et d'analyser les principales décisions des cours de justice d'Angleterre et des États-Unis depuis plusieurs siècles. Il n'a pas suivi cependant un ordre historique, mais, sous un certain nombre de rubriques générales : propriété, liberté, valeur, transactions, sociétés (*going concerns*), etc., il a examiné quelques idées juridiques et économiques et leurs transformations. On ne peut dire, non plus, qu'il y ait dans cet ouvrage un ordre et une progression dialectiques : c'est en somme toujours une même thèse, posée dès le début, qui se trouve répétée dans chaque chapitre, presque dans les mêmes termes, savoir qu'on a appelé valeur d'abord, exclusivement, des objets physiques, puis des droits de plus en plus immatériels, droit de disposer de son travail comme d'une valeur d'échange, droit d'accéder au marché, et d'en interdire ou d'en limiter l'accès à des concurrents éventuels, disposition d'une clientèle (*goodwill*), de certaines franchises, de certains monopoles, faculté d'escompter l'avenir (*opportunities*), etc. On trouvera dans ce livre beaucoup de documents intéressants, longuement interprétés. Mais on peut se demander si c'est bien dans des textes de jurisprudence qu'il convient d'étudier les réalités économiques. Les juges et les groupes juridiques sont dominés par des conceptions traditionnelles. Ils s'efforcent sans doute de les adapter à de nouvelles situations de fait, et aux tendances nouvelles de l'opinion. Mais ils appliquent à cette fin une logique très spéciale, formaliste et traditionnelle également, qui ne ressemble pas à celle des hommes d'affaires, des commerçants, des groupes économiques producteurs ou consommateurs.

M. H.

C. — *Ajustement entre production et répartition.*  
*Crises économiques*

GINI (Corrado). — **Pathologie économique**, une interprétation de la politique économique du temps de guerre et de l'après-guerre, extrait de *Scientia*, août-septembre, 1923, p. 101-118 et 179-198.

DU MÊME. — **Pathologia economica** (Lezione tenute dal.). — 2<sup>a</sup> edizione, riveduta e corretta. Milano, Stab. tipo-litogr. G. Tenconi, 1924, 199 p. in-8°.

M. Gini a essayé de démontrer que si, pendant la guerre et après la guerre, les prévisions des économistes ne se sont pas vérifiées, c'est qu'elles s'appliquaient à un organisme économique à l'état normal ou en équilibre. Mais il y a des maladies, dans ce domaine comme dans les corps vivants. À côté de la physiologie, il doit être possible de définir et de constituer une pathologie économique. Or, nous savons que la fièvre n'est pas seulement un symptôme, mais un moyen de défense et qu'il convient non pas de supprimer la fièvre, mais de soutenir l'organisme malade jusqu'à ce qu'il ait retrouvé son équilibre. Il en doit être de même de l'inflation : ce n'est pas un mal qu'il faut guérir en réduisant la circulation ; l'inflation, née de conditions anormales, tend en réalité à rétablir les conditions normales ; c'est également un moyen de défense pour l'organisme économique. Si les propriétaires de capitaux mobiliers, les travailleurs (au moins temporairement) ont été appauvris, si les entrepreneurs (agriculteurs, commerçants, industriels, banquiers) ont été enrichis par l'inflation et la hausse des prix, c'est que les seconds constituaient l'organe propulseur de la production, qu'il fallait fortifier à tout prix, tandis que les premiers pouvaient, sans dommage pour l'ensemble, se trouver réduits aux conditions d'une vie ralentie. C'est pourquoi (exception faite pour certaines industries particulièrement importantes pour la défense et la reconstitution nationale, et où les ouvriers aussi devaient être stimulés) les salaires ont diminué et, de même,

les loyers : autant d'allègements pour la production industrielle. L'État et les autres corps publics peuvent être considérés, de leur côté, comme les entrepreneurs de la production des services publics : or eux aussi ont profité de l'inflation. Si l'on compare ce que sont les intérêts de la dette publique dans les divers pays, et ce qu'ils seraient si les prix descendaient au niveau d'avant-guerre, ou simplement au niveau actuel des prix en or (tableau II, p. 116), on trouve que, dans le second cas, ils absorberaient une telle part du revenu national que beaucoup d'États ne pourraient proprement pas les supporter. De ce point de vue, l'auteur montre que toute une série de mesures très critiquées (fixation officielle du taux de l'escompte, taxation des denrées, moratoires des loyers, et en Italie, limitation des dividendes et révision des contrats agraires) s'imposaient, et que, d'ailleurs, la réglementation de l'État ne fit, dans plusieurs de ces cas, qu'« accentuer une tendance qui se manifestait déjà naturellement ». — Ce qui frappe M. Gini, c'est que, le plus souvent, ces mesures ont eu de tels effets utiles sans que ceux qui les décidèrent eussent l'intention de les atteindre, et alors qu'ils poursuivaient parfois un autre objet : comme si ces réactions de l'organisme social étaient, dans une large mesure, inconscientes, au moins pour les individus qui ne sont alors que des instruments d'exécution. Remarque profonde, qui témoigne de beaucoup de sens sociologique. — L'auteur a repris et développé ces observations et ces idées dans une série de leçons très suggestives, que nous nous bornons à signaler parce que, sous leur forme actuelle, elles ne sont qu'une esquisse d'une pathologie économique qu'il nous promet.

M. H.

LESCURE (Jean). — *Des crises générales et périodiques de surproduction*, 3<sup>e</sup> édition (Bibliothèque d'économie politique et de sociologie). Paris, Tenin, 1923, xi-489 p. in-8<sup>o</sup>, 14 graphiques hors texte et dans le texte.



La faveur qui a accueilli cet ouvrage et l'a conduit à une troisième édition est grandement justifiée, en même temps que par l'importance et l'intérêt attachés dans le public à la matière, par les qualités à la fois élégantes et solides de cet exposé. On sait que cet ouvrage réunit les avantages et l'intérêt d'une étude de faits et d'une étude de doctrines : une première partie présente un historique substantiel des crises au XIX<sup>e</sup> siècle dans les principaux pays ; une deuxième rapporte, en les classant, toutes les principales théories présentées dans la littérature économique, assez abondante certes, du sujet. Il s'y ajoute un effort très intéressant de théorie propre. Et enfin une 3<sup>e</sup> partie, plus courte il est vrai, est consacrée aux remèdes et conséquences (Cf. le compte-rendu de la 1<sup>re</sup> édition, *Année Sociol.*, t. XI, p. 576-81).

Cette 3<sup>e</sup> édition apporte, dans ce cadre non changé, des additions d'importance : dans les faits, historique de la crise 1913-14, et surtout historique de la crise 1920 ; dans les doctrines, principalement, un exposé et critique de la théorie de M. Aftalion, et aussi une mise à profit des travaux de M. Mitchell et autres études récentes.

La thèse propre de M. L. attache l'importance décisive, pour la production des crises, à une hausse des éléments du coût arrivant, à la fin des périodes d'essor, à être plus forte que la hausse des profits. Elle est appuyée, après le raisonnement, par quelques arguments de faits assez sérieux. Cependant correspond-elle exactement aux faits établis de façon répétée et par des statistiques suivies, dans le cadre notamment de l'industrie minérale ? Sans doute divers éléments du coût s'élèvent vers la fin des périodes d'essor, mais absolument et non relativement, c'est-à-dire laissent encore pour le profit une marge plus élevée et en montant et en quantité qu'elle n'était aux années de bas prix : elle est seulement moindre qu'elle n'eût été sans ces hausses, ou peut-être moindre qu'au début même de l'essor ; mais l'augmentation qui reste est-elle donc insuffisante à maintenir l'effort producteur (si c'en était le ressort essentiel), alors que la crise et la contrac-

tion vont la supprimer tout à fait ? La théorie de M. L. s'accorde-t-elle davantage pleinement avec l'ordre et la nature des précessions distinguées dans les laborieuses et larges analyses de faits opérées, en dehors de thèses préconçues, par la commission d'études économiques de l'Université Harvard ? A vrai dire, les autres thèses récentes et notamment celle de M. Aftalion ne s'accorderaient pas mieux, ce n'est pas le lieu de le reconnaître en détail. Du moins ces études nous paraissent montrer la vraie voie.

Ce qui importe, en effet, pour progresser dans cette recherche, qui ne nous paraît pas encore arrivée à des résultats positifs bien satisfaisants, c'est d'éviter de commencer par construire une théorie et de chercher seulement après, dans les faits, s'ils en montrent confirmation ou infirmation. Si complexe que soit la matière, et justement parce qu'elle est complexe, on est plus assuré, sinon d'arriver à des résultats théoriques convenables, du moins d'en approcher au mieux, et de savoir en quoi et en quelle mesure on en est approché, si l'on s'attache à trouver les suggestions théoriques elles-mêmes dans une revue et analyse systématique des faits. A vrai dire, dans le cas présent, toute la première partie est une étude précise et patiente de faits, dans un cadre préféré à d'autres pour des raisons explicites (introduction p. ix-x, elles pourraient, toutefois, appeler diverses observations, mais passons) ; et l'information positive de notre auteur est étendue et soucieuse d'atteindre tous les faits, et travaux sur les faits, qui soient de quelque importance. Mais la seconde partie s'oppose à la première, par une toute autre voie de recherche et comme un autre esprit, au lieu d'en procéder. Et la théorie propre de l'auteur, notamment, aurait gagné, croyons-nous, à être directement tirée des analyses de faits antérieures : ou si elle n'en sortait pas ainsi, ou ne s'y trouvait pas fondée ou appuyée, n'en était-ce pas là une critique préjudicielle ?

Observons encore qu'en introduction à la 3<sup>e</sup> partie, M. L. nous paraît trancher bien vite la question qu'il a du moins le mérite d'avoir songé à poser : La

crise est-elle un mal? — Oui, répond-il aussitôt : *a)* au point de vue économique, parce que le développement par expansions et dépressions est une violation permanente de la loi d'économie des forces; *b)* au point de vue social en entraînant des troubles de répartition qui retentissent, au delà même des relations économiques, dans le domaine moral, politique, juridique. Voilà, pour une matière d'importance et aussi complexe, condamnation bien sommaire.

Au point de vue économique d'abord. Avant d'économiser les forces, il importe de les susciter, de les développer : à cet égard, influence majeure non contestée des périodes d'essor ; avantage notoire dont, à beaucoup d'égards, il n'est pas tellement sûr qu'il ne dépasse pas les rendements imparfaits signalés. Et ensuite, et surtout, la compression des périodes de seconde phase réalise justement l'économie des forces, en éliminant les moins aptes et contraignant, pour subsister et reprendre, à une production de plus haut rendement ; le chômage et moindre emploi allégués d'une partie des moyens de production ne sont que temporaires et ensuite, dans tout le temps qui est reprise industrielle et n'est pas encore hausse de prix, c'est bien cette action qui domine. Mais elle n'intervient à ce degré que parce qu'elle a été précédée d'une période d'expansion ; et au total ce double processus aboutit à réaliser ce que M. L. considère comme le progrès économique avec, en plus des changements dans la situation relative des divers éléments, des diverses productions et des divers revenus qu'il ne paraît pas avoir assez analysés et qui sont pourtant, je crois bien, caractéristiques du développement économique dans les sociétés les plus avancées.

La contre-épreuve n'est-elle pas fournie par les sociétés d'un autre type économique, ou même, dans les nôtres par certaines périodes ou certaines situations partielles qui, si elles ont échappé à ce processus, ont échappé aussi à tout progrès économique de l'ordre de celui que marquent les économies avancées ? Et si ce processus comporte des maux, qu'il est certes légitime de chercher à éviter (ou au

moins à atténuer le plus possible), ce qui importe à qui veut maintenir tout de même ce progrès c'est de rechercher et établir *comment on pourrait remplacer les crises*, j'entends comment on pourrait assurer autrement *les doubles effets complémentaires* qui caractérisent ce processus et jusqu'ici conditionnent ce progrès.

F. S.

MOORE (Henry Ludwell). — *Generating economic cycles*. New-York, Macmillan, 1923, xi-141 p. in-8°.

Il était devenu classique, dans les enseignements d'économie politique, de rappeler comme une curiosité historique, mais dépourvue de succès et de suite, la tentative que Stanley Jevons avait faite d'expliquer les crises économiques par le retour périodique d'un fait astronomique ayant action plus ou moins indirectement sur les récoltes. Le professeur H. L. Moore (de qui nous avons analysé ici un ouvrage antérieur, et grandement remarqué, dans l'interruption de notre publication, les autres œuvres) a eu l'originalité de reprendre cette tentative par une étude de faits, méthodiquement analysés avec les ressources et les procédés de la statistique mathématique moderne, et d'arriver à des conclusions neuves, indépendantes de celles de Jevons, mais ayant aussi ce caractère d'arriver finalement à rendre compte des cycles économiques et du retour périodique des crises par une dépendance indirecte d'un fait astronomique périodique. Comment y arrive-t-il ?

Il part, cette fois, d'un ensemble d'observations sur le régime des pluies (dans la vallée de l'Ohio, de 1839 à 1910, pour les États-Unis, d'ensemble de 1881 à 1921) et y trouve une suite de cycles de huit années. Puis il étudie, aux États-Unis, les mouvements des récoltes et ceux des prix pour six produits agricoles fondamentaux, puis pour leur ensemble ; et élimination faite des « tendances séculaires », reconnaît, dans les uns et les autres, des cycles d'environ huit années et, entre récoltes et prix,

un corrélation (inverse) assez expresse, pour que, rétrospectivement, une certaine prévision lui apparaisse s'établir des quantités aux prix. D'après diverses autres recherches, une périodicité semblable et synchronique serait à reconnaître dans le mouvement des récoltes principales en Angleterre et en France. Pour progresser dans sa démonstration, M. M. analyse alors de même façon le mouvement de la production, aux États-Unis, d'autres matières premières et avant tout des matières minérales essentielles, charbon et fer ; et élimination faite des tendances séculaires, y trouve une périodicité probable d'autour de huit années et d'autour de onze ou douze années ; la première, seule retenue ici, correspondrait (avec une postériorité d'une partie d'année) à celle des récoltes ; d'ensemble la production des matières premières présente une périodicité cyclique d'environ huit années.

Passant maintenant au mouvement général des prix, considéré sur un siècle environ d'après l'indice anglais de Sauerbeck, M. M., par une méthode fort intéressante d'application nouvelle en la matière (partant de séquences de Fourier pour déceler une périodicité soupçonnée), aboutit à reconnaître dans ce mouvement, outre des phases de plus grande amplitude qu'il ne retient pas ici pour diverses raisons, une périodicité de huit années environ ; et il retrouve, avec précession, cette périodicité dans le mouvement des récoltes en Angleterre, qui peut même être suivi plus haut dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, et couvrir ainsi une période de 160 ans.

Ainsi, dans cette mesure et de la sorte, les cycles économique nous apparaissent d'une périodicité régulière d'environ huit années, les mouvements de prix commandés par ceux des récoltes ; les causes de ceux-ci sont donc à chercher non dans les faits économiques, mais dans les faits physiques. Les antécédents météorologiques, qui ont présenté, on l'a vu, une périodicité semblable et synchronique, sont donc maintenant à expliquer eux-mêmes. Cherchant dans les faits cosmiques susceptibles de présenter la périodicité découverte et d'avoir une action

météorologique du sens indiqué, M. M., par réunion et utilisation de diverses données, théories ou hypothèses, arrive à conclure que les mouvements de Vénus par rapport à la terre et au soleil, par les actions de caractère électromagnétique qu'entraîneraient les syzygies, pourraient bien nous apporter cet antécédent cosmique explicateur de toute la série de causes et d'effets, ainsi successivement établie.

Tel est, en bref, le contenu de ce livre, succinct lui-même dans sa présentation, mais dont on aperçoit quelle somme de travail d'élaboration il implique, quelle variété dans les informations, et quelle originale ingéniosité dans la technique et l'orientation. De chapitre en chapitre, la démonstration progresse et se renforce, avec une régularité et netteté qui ne laisse pas d'être impressionnante. La méthode et l'esprit de la recherche sont d'une tenue scientifique très remarquable ; et les résultats finalement présentés sont assurément d'importance. M. M. ne surestime pas la portée de cette théorie, si elle appert dûment établie, en rappelant l'exemple de Képler et de l'explication des marées par l'influence de la lune. Mais est-elle dûment établie ?

Les données et les théories d'ordre astronomique, physique et même météorologique auxquelles cette thèse aboutit ou d'où elle part, sortent trop de notre domaine et compétence pour que nous exprimions sur elles une opinion. Tout ce que nous en dirons ici est qu'il ne nous paraît pas y avoir lieu d'y opposer *a priori* des considérations théoriques générales sur la spécificité des phénomènes et de leurs causes : car il n'est pas de considération de cet ordre qui tienne contre une démonstration de fait. Mais le fait est-il démontré ? Et comme, par ce que nous croyons avoir reconnu ailleurs, il est tout de même plus surprenant qu'attendu, est-il bien dûment établi ? Restant dans le champ des recherches économiques courantes, voici quelques points de réserve, de question ou de limitation, qui nous apparaissent.

a) Dans toute la marche de cette démonstration, sont opérés et utilisés nombre d'ajustements et adaptations qui assurément étaient indispensables à l'avancement de la recherche : mais il ne faut pas oublier qu'à chaque fois on laisse derrière soi, et met désormais en dehors des éléments retenus une part de la réalité telle qu'atteinte ; il importe donc de reprendre avec critique toutes ces opérations pour examiner jusqu'à quel point elles sont légitimes, ce qu'elles retiennent et ce qu'elles laissent, dans quelle mesure elles « interprètent » ce qu'elles avaient seulement mission de « simplifier » sans doute, mais également de « représenter » ; il importerait en tout cas, de revenir par une recherche complémentaire, sur tout ce qui a été ainsi écarté, pour en reconnaître l'importance, la consistance et éventuellement la signification ou le retentissement possible même dans le champ retenu. Enfin il importerait de reconnaître si la cumulation de toutes les parts de réalité écartées ne représenterait pas, au total, un ensemble également significatif et d'interprétation également importante.

b) Les corrélations calculées n'empêchent pas qu'une observation simple, et même sur les graphiques ici présentés, n'aperçoive des discordances, des antécédences inverses ; en fait, par exemple, nous croyons que, dans certains champs d'observation, il apparaît, dans la variation des prix des produits agricoles fondamentaux, des mouvements à courte période bien caractérisés qui ne correspondent pas à des changements (inverses) dans les quantités produites. Et en effet la liaison ici retenue, qui fait commander les prix par les quantités offertes, omet simplement de considérer le changement possible dans l'autre terme de l'échange (quelles dispositions de la demande, en quantité et en prix?) et doit la supposer constante, ce qui, même dans le cadre adopté et avec les éliminations faites de tendances séculaires, est encore fort contestable. En fait, les différences notables des coefficients de corrélation obtenus ici selon les denrées, confirmeraient plutôt cette observation pour les plus importantes au point de vue économique général.

c) Supposé que, pour les produits agricoles, cette action des quantités récoltées et de leurs cycles sur les prix soit établie majeure et initiatrice, le passage à la variation dans les quantités produites de matières minérales, fer et charbon, notamment, comme cycles dérivés, mérite attention : or, justement ici, une autre périodicité cyclique n'apparaît-elle pas (et majeure d'importance), d'onze et douze années que M. M. ne retient pas ? Mais pourquoi ? D'expérience assez souvent admise, et semble-t-il, assez communément vérifiée dans les pays avancés et dans les périodes les plus récentes, les fluctuations économiques cycliques majeures ont été marquées d'abord, et même annoncées par les changements qui apparaissent justement dans la production et le marché de la fonte et aussi du charbon.

d) Plus généralement, les fluctuations cycliques ordinairement retenues dans l'histoire et l'analyse économiques, sont liées encore à d'autres ordres de faits, mouvements des valeurs, mouvements financiers, mouvements de crédit ; et c'est tel et tel d'entre eux qui paraît marquer, commencer, commander le mouvement économique cyclique (Cf. notamment les précessions dûment étudiées dans les recherches sur les baromètres économiques). N'est-ce donc qu'une apparence ou qu'une erreur ? ou celui-ci à son tour est-il commandé par la variation des récoltes ? Mais il faudrait le montrer. Et de plus, tout de suite, notons que pour ces fluctuations, s'il est un point sur lequel la plupart des auteurs récents ont été d'accord, c'est que, si elles présentent une périodicité manifeste (depuis le XIX<sup>e</sup> siècle tout au moins), une marge d'irrégularité, assez notable cependant, est aussi manifeste dans la longueur des périodes successives, et au surplus la période paraît souvent supérieure à huit années.

e) Supposons même toutes les opérations de notre auteur reconnues et avalisées : le caractère commun et la base même en impliquent une élimination de mouvements qui ne sont pas retenus et constituent la « tendance séculaire » selon le vocabulaire aujourd'hui admis. Mais qu'est-il à penser, pour le



sujet même des cycles, de la présence, de la nature et de l'importance de ces mouvements séculaires? Sont-ils donc d'un tout autre ordre, sans liaison, sans correspondance avec les faits d'ordre cyclique? En tout cas, ne seraient-ils pas d'une importance majeure dans le développement économique général, et ne seraient-ils pas d'explication proprement économique? Au total, l'explication cosmique n'atteindrait et ne recouvrirait donc qu'une part de la réalité et non peut-être la plus significative pour le développement économique.

f) Enfin, comme nous l'avons déjà remarqué dans des ouvrages antérieurs de M. M., notons que son attention et son effort, étant principalement appliqués à l'élaboration mathématique et statistique des données, — et cette élaboration est à la fois assez difficile et assez originale pour absorber la meilleure part sans doute de travail fourni par lui, — il se contente assez facilement, pour ses positions économiques proprement dites, de notions et de propositions qui, pour être traditionnellement répétées dans certains enseignements économiques, n'en appellent pas moins une reprise critique un peu plus approfondie avant d'être placées en pierres angulaires d'une théorie novatrice (par exemple, que le prix se règle sur le coût de production; mais le coût de production ne se règle-t-il pas tout autant sur le prix? par exemple, que les conditions physiques et les quantités offertes déterminent le prix des produits agricoles; mais le prix accepté ou appelé par la demande n'agit-il pas, et comme facteur initial souvent, sur les quantités produites et sur l'utilisation telle ou telle des moyens physiques, de nouveaux moyens physiques? etc.). Peut-être une analyse économique plus rénovée aurait-elle conduit un auteur, aussi muni de techniques nouvelles, à des résultats plus novateurs encore ou plus étendus.

Mais toutes ces observations ne sont qu'un témoignage de l'intérêt reconnu à cet effort, et de l'attente qu'il mérite de susciter.

**BOVEN (Pierre).** — **Le prix normal**, essai sur la lutte contre les crises économiques et la spéculation illicite. Paris, Payot, 1924, 526 p. in-8°.

« Ancien juge d'instruction pour les affaires économiques du canton de Vaud », nous indiquent les qualifications de titre, l'auteur paraît avoir voulu fonder en doctrine les flottements et les embarras de la législation et surtout de la jurisprudence en matière de fluctuations de prix et de spéculation, en reprenant les enseignements de l'économie traditionnelle et cherchant à les appuyer sur l'histoire et sur les faits. Le prix résulte de l'offre et de la demande; il n'a pas à être juste ou injuste et ne peut être fixé une fois pour toutes, etc. Les interventions artificielles dans ce jeu naturel peuvent être imposées par les circonstances ou par l'opinion publique : elles relèvent d'une impuissance ou d'une inefficacité originelles et souvent peuvent agir, si elles agissent, à contre-sens de l'effet cherché. Cependant, en période exceptionnelle, dans certains cas, l'auteur reconnaît que certaines mesures « s'imposent », sont un moindre mal, certaines plutôt que d'autres, et en telles conditions plutôt qu'en d'autres.

Ce que l'auteur a le moins prétendu mettre en son ouvrage nous montre combien il aurait mieux valu, au lieu de tels développements traditionnels sans nouveauté, regarder de plus près à ces expériences récentes, même limitées. Notamment avec les possibilités pratiques et précises d'information dont disposait l'auteur (cf. par exemple le schéma de filière donné p. 261, si curieuse et topique observation des liaisons d'intermédiaires, et de plus, du reste, de l'indifférence de ce fait pour la transaction effective et les prix réalisés), il aurait pu nous apporter une étude positive soit de diverses mesures législatives soit plutôt encore de diverses institutions économiques de guerre, dont l'histoire et l'analyse économiques, dégagées de préconceptions d'école, mais pénétrées d'observation expérimentale et de critique objective, restent encore, après cette œuvre ici, à écrire et en apparaissent d'autant plus désirables à exécuter.

Tel quel, cependant, ce livre, de lecture facile (presque trop facile, dira-t-on même), pourra être mis à contribution pour un certain nombre de faits ou d'observations, de préférence pour les parts les plus récentes et les mieux connues de l'auteur.

F. S.

**MARTIN (W. P.).** — **The flaw in the price system.** Londres, King, 1924, x-109 p. in-16.

S'attachant à l'alternative d'expansions et de dépressions qui caractérise l'économie présente, M. Martin a cru trouver, par une analyse simple, la « fissure » du système actuel des prix. Pour que la production trouve écoulement égal, il faut qu'existent en face d'elle des moyens d'achat égaux; la fissure est qu'une part des biens produits, au lieu d'être distribuée, est employée en accroissement de capital producteur; d'où, plus ou moins différée, mais inévitable à quelque moment, la crise. La variation

dans la quantité de monnaie ou moyens monétaires, telle qu'elle se produit dans l'économie actuelle, accroît plus qu'elle n'atténue ce défaut. Le remède se trouverait dans une adaptation exacte, obtenue par une modification appropriée de la quantité des moyens monétaires, à ce qui est nécessaire pour constituer un pouvoir d'achat égal aux valeurs produites.

Si nous comprenons bien l'analyse et la thèse, — et nous faisons cette réserve parce que l'exposé, malgré son effort pour être simple et accessible, ou peut-être à cause de cet effort, est au fond assez complexe, sinon confus, ou sinon bien ingénu, — l'auteur n'est pas sans avoir senti un problème là où communément on conçoit et enseigne qu'il n'y en a pas, ni soupçonné d'action majeure tel facteur (la monnaie) qui est communément laissé en dehors. Mais il est, nous semble-t-il, passé à côté de la formulation convenable pour qu'il y ait problème : et tel qu'il nous le présente, la solution est tout simplement de pousser jusqu'à l'achèvement de la production, et l'avance supplémentaire sera finalement récupérée. Mais, poussant ainsi son analyse, il aurait aperçu que la condition essentielle à la production moderne est justement cette anticipation sur l'avenir pour une réalisation complète du cercle d'échange ; que cette anticipation comporte un certain aléa, d'une part, et implique, d'autre part, des avances en monnaie ou en crédit. A ce point, il se serait aperçu que proposer de régler les moyens monétaires sur le pouvoir d'achat correspondant à la production, c'est simplement déclarer que l'inconnue du problème ne sera plus une inconnue, mais sans nous dire comment, tant qu'on ne nous a pas montré comment pourraient être prévus, d'une part, la nature et le montant des produits à venir, et, d'autre part, le montant et l'emploi des revenus à naître, alors que ces produits et ces revenus ne sont pas encore déterminés. Et le rôle essentiel et peut-être décisif de la monnaie et du crédit est d'être central à ce problème.

F. S.

LLOYD (E. M. H.). — *Stabilisation. An economic policy for producers and consumers.* Londres, Allen a. Unwin, 1923, 128 p. in-16.

Cet ouvrage succinct, mais substantiel, est trop orienté principalement sur des objets et des moyens de politique économique et future pour être longuement étudié dans notre cadre. Il convient cependant d'en signaler ici tout l'intérêt et toute la qualité et d'en noter les positions générales, pour ce qu'elles comportent d'interprétation de grands faits de la vie économique récente, et parce qu'elles nous sont dites représenter l'opinion de catégories notables d'intéressés.

N'ayant pas une foi résistant aux faits dans les enseignements de l'économie traditionnelle, l'auteur observe que le brusque passage opéré d'un système d'organisation et de contrôle collectifs sur la vie économique, pratiqué pendant la guerre, en somme non sans succès, à une absence complète de régulation ou coordination des intérêts et des tendances soit des individus, soit des

groupes, soit des nations, a conduit aux fluctuations, embarras et maux économiques dont le monde et notamment l'Angleterre ne sont pas sortis depuis quatre ans. Il aperçoit une amélioration possible seulement par une double stabilisation : d'une part, stabilisation de la monnaie et des changes, sans retour à la circulation d'or dans tous les pays, et sans déflation directe, opérations qui, d'expérience récente, se montrent accompagnées de dépressions et troubles profonds dans la vie économique, mais par une organisation monétaire d'entente entre les grandes banques et les Etats dans le sens des idées du professeur Cassel et de la conférence de Gênes ; — d'autre part, et c'est là le trait caractéristique, intéressant de cet ouvrage, stabilisation aussi des prix des matières premières essentielles par une organisation nationale et internationale appropriée de leur production et répartition.

Comme toutes les œuvres de position d'abord téléologique, celle-ci nous paraît, toute reconnaissance faite de ses bonnes intentions et préoccupations élevées, avoir manqué à apercevoir d'abord, par une étude sans idée préconçue et sans interprétation trop rapide de la réalité, les conditions véritables du fonctionnement et du progrès économiques, le rôle essentiel qu'ont joué jusqu'ici dans ce fonctionnement et ce progrès les fluctuations auxquelles on se propose d'emblée de remédier ; et par suite ne pas y présenter des substituts adéquats. Néanmoins il y aura profit à réfléchir, avec un auteur, semble-t-il, sans parti pris et sans étroite école, à des positions et interprétations un peu différentes des brocards traditionnels.

F. S.

**The problem of business forecastings.** Papers presented at the 85th annual meeting of the American statistical association. Washington, 27-29 dec. 1923, edit. by W. M. PERSONS, W. T. FOSTER, a. J. HETTINGER. Boston, Houghton Mifflin, 1924, xviii-317 p in-8°.

SHOW (E. C.). — **Trade forecasting and prices.** With discussion. *Journal of the Royal statistical society*, May 1923, p. 332-398.

BERRIDGE (William A.). — **Cycles of unemployment in the United States, 1903-1922.** Boston and New-York, Houghton Mifflin Co, 1923, x-87 p. (1<sup>er</sup> prix de la Pollak Foundation en 1921.)

LANFEAR (V. W.). — **Business fluctuations and the American labor movement.** New-York, Columbia Univ., 1924, 132 p. in-8°.

National Bureau of economic research. — **Business cycles and unemployment.** Introd. by H. Hoover. New-York, Mc Grave Hill, 1923, xl-405 p. in-8°.

SCHLUTER (William C.). — **The pre-war business cycle 1907 to 1914.** New-York, Columbia Univ., 1923, 189 p. in-8°.

## IV. — ESPÈCES DE LA PRODUCTION

A. — *Etudes d'ensemble*

BOURGIN (Hubert). — **L'Industrie et le marché.** Essai sur les lois du développement industriel. Paris, Alcan (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 1924, 117 p. in-16.

Ce livre succinct résume une part d'un ensemble de longues recherches non encore publiées et doit donc être lu et interprété en considération de toute cette base de faits et d'élaboration qui y donne fondement et valeur. Un premier chapitre marque les relations entre l'évolution industrielle et le régime économique; un second analyse les structures rencontrées dans l'industrie et en montre les rapports avec les espèces mêmes de la production; un troisième étudie les rapports qui apparaissent entre l'évolution de ces formes, leurs « moments » et le mouvement économique manifesté notamment dans le mouvement des prix; sur ces indications et résultats, un quatrième analyse et dégage les conditions du développement industriel, en mettant en lumière les éléments et les actions du marché. Une conclusion montre la portée et l'application possibles de ces résultats. Ce sommaire suffira à indiquer ici tout le champ atteint par cette étude et permettra d'apprécier déjà, ainsi que la préface en exprime modestement le vœu, tout l'intérêt du travail étendu dont il exprime la substance.

F. S.

SCHWARZ (Maria). — **Das Berufsproblem.** Seine Ursachen und Seine Beziehungen zur Wirtschaft und Gesellschaft. Darstellung einer ökonomischer Berufsberatung auf theoretischer Grundlage (Soziale Tagesfragen, N. 48). M. Gladbach, Volksvereinsverlag, 1923, 115 p. in-8°

L'auteur a eu raison de penser que la profession, l'affectation des personnes actives aux diverses professions, ouvrait, spécialement dans nos sociétés actuelles, un problème d'ordre économique, sociologique en même temps que pratique. Elle n'a pas eu tort d'attacher à cet égard une importance d'indication et même de fait aux efforts d'institutions à bases ou à aspirations

scientifiques (orientation professionnelle par application de méthodes psychotechniques, etc...), ou simplement aux services ou tentatives de direction du placement, plus ou moins empiriques, mais aussi de plus en plus raisonnées.

Seulement, au lieu de nous donner une étude positive de ces faits, de ces institutions, des réalités et des virtualités qu'une analyse et une critique averties auraient pu y dégager, l'auteur a préféré une étude purement conceptuelle, pensant atteindre ainsi aux racines mêmes des problèmes et en diriger supérieurement la solution. — Une première partie donc étudie l'idée de profession à travers l'histoire, mais beaucoup moins dans la réalité des faits que dans ce qu'en ont dit ou conçu les auteurs, ceux du milieu et de l'époque ou même ceux d'après. Assez simpliste, du reste, cette revue, partant d'une distinction entre « peuples non civilisés » et « peuples civilisés », et dans ceux-ci entre a) judaïsme, b) paganisme, c) christianisme, ne semble pas se douter que toute une importante civilisation, celle qui a donné la plus grande extension et illustration au régime des *castes*, pourrait avoir quelque rapport à une considération de la profession dans l'histoire. Ensuite l'étude de l'idée dans le christianisme et au moyen âge, puis à l'époque moderne dans le protestantisme (distingué ici, non sans raison, entre ses diverses confessions et tendances), enfin à l'époque contemporaine, reste toujours livresque et conceptuelle plus que réelle et positive.

Une seconde partie traite de la liberté de choix de la profession et de son rapport à la vie économique et sociale, mais sur la base d'abstractions philosophico-éthiques assez vagues, oscillant du droit naturel à un moralisme chrétien-social, sans correspondances utiles avec des situations ou des évolutions sociales assez définies.

Une troisième partie analyse, dans le même esprit, les éléments et caractères de la vie économique actuelle dans leur rapport avec le problème de la profession et, ainsi posée, ne peut guère sortir des banalités traditionnelles des cours d'économie politique sur la division du travail, sur la répartition des tâches et des individus, sur l'offre et la demande de travail, etc., que pour passer à des généralités éthicophilosophiques (travail et individu, travail et société, le travail comme facteur de valeur économique, le travail comme facteur de valeur morale, etc.).

Il nous étonnerait fort que toute cette idéologie serve beaucoup à bien fonder un système d'orientation professionnelle économique auquel l'auteur a eu le désir d'atteindre par son étude. Combien le travail de recherches et d'élaboration, et les qualités marquées de formation économique et philosophique, d'effort de pensée sincère et de volonté utile que l'auteur y a employées nous paraîtraient avoir pu être plus efficacement appliquées à aborder ce sujet en dehors de la pratique actuelle, je le veux bien, et plus encore au-dessus de l'empirisme, trop peu satisfaisant même comme pis aller, mais en esprit et en exécution d'étude de sociologie et économie proprement positives.

F. S.

*B. — Développement historique*

ESPINAS (Georges). — **La draperie dans la Flandre française au Moyen âge.** Paris, Picard, 1923, 2 vol. in-8°, xxiv-490 et 983 p.

M. Espinas était bien préparé par ses publications de textes, ses travaux de détail (*Une draperie rurale dans la Flandre française au xv<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 1923), son ouvrage fondamental sur la *Commune de Douai*, pour aborder l'étude des faits économiques flamands au Moyen âge. Sans doute, il lui manque peut-être encore, pour les analyser exactement, une connaissance détaillée de l'évolution économique elle-même et des phénomènes essentiels qui s'y trouvent inclus, et pour les faire comprendre intégralement, le mécanisme d'une langue exactement appropriée à son objet. Il est indéniable cependant que, par rapport à ses premiers travaux, il y a, dans l'ouvrage massif et respectable qu'il nous offre, des progrès considérables et sympathiques, et l'historien ou le sociologue auront sans nul doute beaucoup d'éléments à y puiser pour l'édification de n'importe quelle synthèse.

Ces éléments, à vrai dire, sont classés dans un ordre qui ne semble pas être celui que devait impliquer la matière. C'est le second tome de l'ouvrage qui renferme, à la vérité, le plus grand nombre de ceux de ces éléments qui rentrent essentiellement dans les cadres économiques. Au tome premier, en dehors d'une bibliographie intéressante et d'une longue introduction, on trouvera trois livres, l'un consacré aux sources et à l'évolution historique générale, le second à la draperie des organisations religieuses, le troisième à la draperie laïque. La draperie religieuse rentre dans l'étude de l'économie domaniale, et M. Espinas nous avertit loyalement qu'on ne l'atteint qu'au moment de sa transformation. Quant à la draperie laïque, M. Espinas en étudie principalement le régime, caractérisé par une réglementation abondante, en matière de contrôle de la fabri-

cation, d'institution et de levée de taxes, de justice civile et fiscale et aboutissant à la multiplication des fonctionnaires princiers, municipaux et corporatifs.

Le tome II renferme l'analyse du procès de la production, depuis l'achat de la laine brute, « nos-trée » et « estraïne » — flamande et étrangère — et des matières tinctoriales, jusqu'à la vente, en passant par la fabrication, qui comporte au moins trente-deux opérations, donc autant de professions correspondantes. M. Espinas, qui nous a fait exactement comprendre les modalités du tissage, de l'ensimage et de l'apprêt, s'efforce de nous expliquer les modalités de la vente locale et de la vente par l'exportation. Peut-être n'a-t-il pas assez insisté sur le caractère essentiel du *marchand drapier*, acheteur de matières premières, vendeur de marchandise ouvrée, entrepreneur plutôt que producteur, dominant de toute la masse de ses capitaux circulants les diverses catégories sociales attachées à l'entreprise, les apprentis, les valets et les maîtres.

A ces catégories, M. Espinas consacre des pages remplies de renseignements abondants et solides, où le spécialiste de la sociologie juridique et de la sociologie technologique pourra trouver en grand nombre des éléments utilisables. Dans l'ordre strict, si l'on peut dire, de ses recherches, nous soulignerons comment la belle époque de l'entreprise drapière est le xiv<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire le temps de la grande floraison patricienne. Lorsque le patriciat urbain disparaît ou se transforme, la situation sociale des « preneurs de travail », des maîtres s'améliore, mais non pas celle des ouvriers.

Cette conclusion de M. Espinas, limitée à la Flandre française, c'est-à-dire à une quarantaine de localités, dont il a repris l'histoire économique particulière à la fin de son ouvrage, n'est pas sans intérêt. Elle était amorcée dans l'introduction où, sans insister, l'auteur faisait état de données démographiques, peut-être imprécises, mais tout de même assez solides, sur la diminution de la population urbaine et la concurrence faite par les campagnes aux villes. Mais ces données elles-mêmes sont empruntées au



xiv<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à la période terminale de la tranche d'histoire que considère M. Espinas. Quant à la période initiale, elle se situe au xi<sup>e</sup> siècle pour des raisons d'ordre documentaire. Ce sont les documents, en effet, encore plus que l'induction géographique, qui permettent à M. Espinas de déterminer que, en dehors de certaines traditions techniques remontant aux *Atrebates* et aux *Morini*, c'est l'existence de prairies bonnes pour l'élevage des bêtes à laine, la présence d'un sol abondant en glaise à fouler ou apte à la culture des plantes tinctoriales, le voisinage de l'Angleterre et de la France, la densité de la population qui ont permis à la Flandre de s'affirmer si fortement dans le domaine de la production drapière.

G. B.

L. A. SALZMAN. — *English industry of the middle ages*. Oxford, Clarendon Press, 1923, in-8<sup>o</sup>, xx-360 p.

Réédition d'un ouvrage paru en 1913. *Le terminus ad quem* déterminé par l'auteur est l'époque d'Henri VIII-Elisabeth, où le grand capitalisme s'affirme, où de nouvelles techniques apparaissent, où les couvents sont éliminés par la réforme religieuse, où débute le *poorlaw-system*. Le point de départ est nécessairement d'ordre documentaire, et l'auteur remonte, pour chacune des industries qu'il étudie, aux manuscrits ou documents imprimés les plus anciens qu'il ait pu atteindre. Ces industries sont considérées par lui dans leurs centres principaux, leur développement chronologique, les conditions économiques et techniques de leur évolution, et M. Salzman aborde tour à tour les mines de charbon de terre, de fer, de plomb, d'argent et d'étain, les carrières, la construction, le travail des métaux, la céramique et la verrerie, la fabrication des vêtements, les travaux du cuir, la pêche, les boissons. Un dernier chapitre est consacré aux règles générales du travail. Il y est souligné comment la situation de l'ouvrier s'est sensiblement améliorée après la période de la peste noire, par suite de la raréfaction même de la main-d'œuvre, et comment, dans les corporations caractérisées par une spécialisation outrancière qui est due principalement à des causes religieuses, ont pu se développer des luttes ardentes entre employeurs et employés. L'auteur s'est efforcé d'aborder la question des salaires, liée à celle des prix en général et des heures de travail : les éléments documentaires dont il a pu disposer dans cette direction sont trop peu nombreux pour que ses considérations soient autre chose qu'approximatives. M. Salzman indique, en note, beaucoup de sources, et publie quelques images qui ont un grand intérêt technologique.

G. B.

AUBIN (G.). — *Entwicklung und Bedeutung der mitteleuropäischen Industrie*. Halberstadt Meyer, 1924.

BECK (Max). — *Das bernische Zollwesen im XVIII. Jahrhundert*. Berne, Dreokon, 1923, in-8°, 82 p.

Courte contribution à l'histoire de la circulation des marchandises en Suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le point de départ est l'ordonnance de 1713, qui réorganise les douanes locales, le point d'arrivée la révolution de 1798. L'époque qui est renfermée dans ces dates est caractérisée par l'accroissement des échanges, la construction des routes et l'amélioration des cours d'eau, enfin l'institution d'un organisme administratif spécialisé, la *Zolldirektion*. M. Beck nous initie aux détails de la perception, réalisés par les portes frontières et les *Kaufhäuser* (halles) des villes, énumère les exceptions décidées en faveur de certains pays, collectivités ou fonctionnaires, essaie de déterminer la moyenne des recettes, gravitant autour de 27.000 couronnes pour les pays allemands, de 41.600 couronnes pour les pays français, expose enfin les réactions intellectuelles engendrées par le régime douanier bernois, avec le mercantilisme exprimé par la Chambre de commerce de Berne, et le physiocratisme, professé par la société économique que fonda Tscheffeli. L'impression qui se dégage de cette monographie est que Berne est un gros centre d'échanges, helvétique et international. Cette impression serait renforcée vraisemblablement par une étude sur l'organisation bancaire de Berne à la même époque.

G. B.

SÉE (Henri). — *La vie économique et les classes sociales en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Alcan, 1924, in-8°, 231 p.

Série d'études, antérieurement publiées dans des recueils divers et groupées en deux masses.

Dans la première, notions discursives sur l'agriculture française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la politique rurale ou la monarchie (multiplications des sociétés d'agriculture et efforts pour abolir ou diminuer la *vaine pâture* et le *parcours*, pour augmenter l'aire arable par les dessèchements, les défrichements, les partages des biens communaux). L'échec de cette politique est dû, aux yeux de M. Sée, essentiellement à la faiblesse des capitaux utilisables par les paysans pour opérer les améliorations indispensables.

Dans la seconde, indications sur les classes sociales, considérées principalement en Bretagne, pays particulièrement bien connu par l'auteur. A ses yeux, la question ouvrière ne se pose pas en 1789, l'industrie étant, sauf de rares exceptions, soumise au régime de la petite exploitation. La bourgeoisie est sans homogénéité. Enfin, la notion même de « classes sociales » n'apparaît qu'à la fin du siècle, pendant lequel on parle surtout d'*états*, se distinguant plus juridiquement qu'économiquement. C'est Turgot, avec quelques physiocrates, qui a analysé le premier

l'opposition de la classe *stérile* et de la classe productive, et exposé que le capital a ses sources dans l'inégalité de la répartition foncière et la formation d'une catégorie de travailleurs sans propriété. Mais il a cru à l'importance définitive et au progrès de deux éléments sociaux dont la fonction sociale essentielle, très nette de son temps, devait aller en diminuant, les petits cultivateurs et les petits artisans.

Études solides, relevant de la stricte méthode historique, où la sociologie peut puiser pour des généralisations souhaitables.

G. B.

### C. — Agriculture

AUGÉ-LARIBÉ (Michel). — **Le paysan français après la guerre.** Bibliothèque d'information sociale. Paris, Rivière, 1923, in-16, 292 p.

C'est un grand et beau sujet que celui du livre de M. Augé-Laribé. Sujet sociologique au premier chef, puisqu'il implique l'étude d'un groupe social défini dans l'espace et dans le temps. Sujet comportant de nombreuses et importantes questions, qui sollicitent l'explication par des causes sociales, et qui, d'un présent mieux connu, semblent requérir et promettre des prévisions bien déterminées.

La première question, indiquée par le titre, est de savoir comment le paysan français a réagi, dans sa conscience et dans son activité, aux facteurs de transformation apportés par la guerre et par la paix, comment, avec des dispositions maintenues ou renouvelées, il s'est organisé pour subir ou modifier les conséquences des changements réalisés. Pour la France, en raison de la répartition professionnelle de sa population, et aussi des mesures prises pour prélever sur l'armée le plus possible d'ouvriers utiles à la fabrication des munitions, la guerre a été surtout une guerre de paysans : il s'ensuit que cette première question s'est posée pour elle avec une gravité particulière et qu'elle a dû conduire à des solutions particulièrement sérieuses.

La guerre a entraîné, dans tous les domaines où s'exerce l'activité du paysan français, des révolutions profondes, si l'on entend par là des change-

ments brusques à effets puissants. D'abord, des révolutions économiques, dont les principaux facteurs sont la variation quantitative et qualitative de la population paysanne, les transformations quantitatives et qualitatives de la main-d'œuvre agricole, le bouleversement des conditions d'exploitation, les modifications importantes et rapides des prix, des salaires, des profits, des loyers, des fermages, les transferts de propriété et leurs conséquences financières et techniques.

A ces révolutions économiques s'ajoutent des révolutions politiques moins apparentes, moins claires, difficiles parfois à déceler et à définir, mais qui n'en sont pas moins certaines. La part prise par les paysans dans le gouvernement de la France avant la guerre, par voie directe ou indirecte, était si considérable qu'on a pu souvent le considérer comme un gouvernement de paysans : la guerre a changé cela. L'influence des industriels s'est accrue, en se manifestant dans l'ordre de préférence attribué aux questions d'Etat et dans la méthode employée à les traiter. Le gouvernement des paysans était par habitude et par goût impersonnel et discret, et, conservateur par essence, il se contentait ordinairement de l'action modératrice du Sénat, grand conseil des communes de France, recourant seulement, quand il en avait besoin, par exemple pour des mesures de protection douanière, aux commissions et aux groupes de la Chambre qui étaient siens par origine ou par tendances, et sur la vigilance et la fermeté desquels il pouvait compter. A ces pratiques ont succédé des pratiques très différentes, plus personnelles, plus tapageuses et, pour le fond, plus soucieuses et plus respectueuses des exigences sommaires et des approbations immédiates de l'opinion urbaine que des intérêts et des besoins profonds de la population rurale. Sans doute, celle-ci a trouvé ou suscité des sous-dictatures pour faire quelque opposition tout au moins verbale et quelque résistance au régime dictatorial des premiers ministres gouvernant par la presse parisienne ou gouvernés par elle : dans l'ensemble, ce régime a

susbisté, et les défaites que lui ont infligées, les concessions que lui ont imposées certains groupes paysans n'ont ni renversé ni même pondéré son pouvoir. Pouvoir tout de surface, d'ailleurs, et d'apparence : sous ses manifestations souvent peu cohérentes, le monde rural a parfois laissé entendre qu'il soupçonnait et entrevoyait le pouvoir durable, actif, persévérant, efficace des financiers. Aussi bien n'est-il pas toujours capable de se rendre nettement compte des transformations dont il sent les effets, dont il comprend la portée, surtout lorsqu'il en subit le préjudice.

Il en résulte une aggravation du malaise moral dont il souffre et qui, lui aussi, a sa cause dans les événements d'où procèdent les révolutions économiques et politiques. Cette cause, c'est le déséquilibre rapidement croissant entre la ville et la campagne. Interprété par une conscience de paysan, ce déséquilibre peut se résumer ainsi : à la campagne le labeur et la peine, à la ville le loisir et l'agrément. Or, nulle époque plus que la nôtre n'a favorisé et développé l'attrait du plaisir : la campagne va-t-elle y céder, se dépeupler pour y courir, ou, demeurant stable et sédentaire, s'aigrir en acceptant les dérivatifs les plus inattendus ? Mais, interprété par une conscience de citadin, le déséquilibre se résume autrement : à la campagne le profit, à la ville la gêne. Et le citadin qui doit, en effet, s'imposer des privations, qui subit toutes sortes d'embarras et de difficultés, envie le rural qui doit, pense-t-il, gagner, économiser et dépenser à volonté et qui, par un retour des choses, voit tous les plaisirs de la ville venir à lui sous la forme de la distraction, du luxe, du confort, du « paraître ».

Tous ces facteurs, moraux, politiques, économiques, ont agi sur le paysan : comment ont-ils agi ? Telle est la question, ou plutôt tel est le groupe de questions qui se posent pour autant de groupes entre lesquels se décompose le sujet. Car, en réalité, le monde rural de France se divise en plusieurs mondes divers, qu'il faut distinguer, si l'on veut atteindre quelque précision dans la détermination des effets

et des causes. Ils peuvent être délimités dans l'espace : nos régions paysannes, si différentes l'une de l'autre par les caractères moraux autant que par les habitudes techniques. Ils peuvent être déterminés par la situation économique : la grande propriété, à fermages ou à métayages, la petite propriété familiale, l'exploitation suburbaine intensive, les salariats diversement employés forment des catégories qui, en présence des facteurs de changement, n'ont pas les mêmes forces de résistance, d'adaptation ou de renouvellement. Les métiers aussi engendrent des variétés : producteur de blé, producteur de vin, producteur de viande, betteravier, maraîcher, etc., ce sont là autant de types qui méritent d'être définis, si l'on veut connaître les principaux aspects professionnels du paysan français, depuis ceux qui sont exclusivement ruraux jusqu'à ceux qui sont plus ou moins industrialisés et urbanisés.

Une étude complète, la seule qui, en permettant les discriminations nécessaires, puisse être exacte et explicative, réclame des analyses distinctes par sexes, par âges, par situations de famille. Plus que jamais, à une époque désharmonique comme la nôtre, ces distinctions sont indispensables pour éviter les jugements confus et faux : la superposition d'images différentes ne donne pas une image synthétique qui ait quelque valeur de réalité ou de signification.

Mais si le sujet se subdivise ainsi à l'intérieur du cadre national, il ne peut pas, d'autre part, y être limité. Le paysan français serait aujourd'hui une abstraction sans vie si on l'isolait du reste du monde : il y tient, il communique avec lui par des relations commerciales de plus en plus nombreuses, étendues et précises, et dont il se rend de mieux en mieux compte. Or, c'est ce qui, dans le sujet considéré, nous intéresse. Les relations commerciales en elles-mêmes peuvent être négligées ou observées seulement au point de départ ou au point d'arrivée ; mais ce que nous voudrions savoir, c'est comment, en quel sens, en quelle mesure s'est modifiée la cons-

science du paysan, producteur français pour le marché du monde, et comment, à la suite de ces modifications de conscience, son activité est devenue capable de se transformer elle-même. C'est de tels changements que dépend le développement de la production agricole de la nation en présence des transformations économiques qui se produisent dans le monde. Le paysan français est l'agent principal de résistance de l'économie nationale aux poussées qui pèsent sur elle, comme il a été le principal agent de résistance à la poussée de l'envahisseur.

Le paysan français est le défenseur de la terre française ; mais il peut être plus encore. Et ici le problème s'élargit dans le temps après s'être élargi dans l'espace. Au maintien de l'équilibre entre l'élément rural et l'élément urbain, entre la production agricole et la production industrielle, entre les formes de vie paysanne et les formes de vie citadine, est lié le maintien d'une certaine civilisation, qui est la nôtre. L'équilibre est aujourd'hui rompu au profit de la ville, de l'industrie. Cette rupture d'équilibre n'a pas été si brusque, si violente, si tragique qu'elle doive aujourd'hui retenir longtemps l'attention, surtout après les études nombreuses dont elle a été l'objet. Mais la question capitale et pressante de l'époque actuelle, c'est de savoir comment la civilisation industrielle a tiré parti de l'avantage qu'elle a pris sur l'autre, et, cet avantage une fois démontré et en quelque sorte évalué par des comparaisons topiques, quel avenir il permet de lui assigner.

Or, le succès de la civilisation industrielle semble s'être presque immédiatement résolu en malaises graves. La production, qui devait accroître et maintenir, dans de vastes proportions, les changements constatés dans la répartition et l'emploi de la population, a été ralentie, diminuée, est devenue déficitaire et défectueuse, a perdu de sa régularité et de sa loyauté. Les prix ont subi des fluctuations qui ont empêché les prévisions dont l'industrie elle-même a le plus besoin pour établir ses programmes et régler sa marche. Les problèmes dont le progrès indus-

triel paraissait garantir de lui-même la solution la plus commode et la plus satisfaisante, problèmes de transports, de circulation, d'habitation, d'économie ménagère, d'enseignement technique, sont devenus plus compliqués et plus difficiles. Le consommateur, à qui le développement de l'industrie et des villes devait assurer la vie aisée, large, à bon marché, est devenu le lieu de rencontre des conflits économiques, le résumé vivant et souffrant des désaccords et des difficultés. Et ce resserrement, cette contrainte pénible de la vie matérielle n'a pas été sans effets restrictifs et gravement dommageables sur la vie intellectuelle et morale : la ville a engendré moins d'urbanité que de violence, l'industrie a moins stimulé les facultés créatrices et esthétiques que surexcité, sans même la raffiner, la bestialité.

Ainsi la civilisation industrielle paraît défaillante dans ses moyens et même dans son objet : une autre civilisation pourrait-elle la remplacer, qui prenne ses points d'appui dans tout ce que celle-ci tend à détruire, et qui reconstitue les facteurs de production, de valeur, d'aisance, de vie morale qu'elle anéantit ou amoindrit ? Le paysan français, après avoir été le créateur, puis le défenseur du sol national, pourra-t-il être l'agent d'une transformation dont les éléments paraissent exister sur le sol qu'il travaille, mais dont il faudra qu'il ait la volonté, après en avoir senti le besoin et acquis, en quelque sorte, la conscience ?

Un tel problème, qui nous introduit au cœur même du sujet, nous mène aussi à l'objet propre de nos études, qui est l'homme. Toutes les formes, tous les régimes de l'économie, tous les faits quantitatifs, toutes les données numériques que nous pouvons et que nous devons recueillir dans nos enquêtes — car ils nous sont nécessaires pour définir, évaluer, mesurer, déterminer —, ne sont que des signes de l'activité humaine, que nous voulons comprendre dans ses manifestations collectives, dans ses causes et dans ses effets, en vue de prévisions étendues à des groupes et à des sociétés. Ce qui nous importe, c'est de savoir le plus exactement possible les con-



ditions dans lesquelles se trouve porté à agir ou à ne pas agir l'homme qui constitue ces sociétés et ces groupes ; c'est de connaître ses tendances et ses réactions, ses dispositions et ses capacités, les facteurs de tradition et d'innovation qu'il trouve dans son milieu, ce qui l'incite à créer, ce qui l'en détourne, ce qui le pousse et ce qui le retient, ce qui peut provoquer ou empêcher son effort.

Comment le paysan français se comporte-t-il comme producteur et comme commerçant ? Comment calcule-t-il ses prix de revient ? Comment détermine-t-il et fixe-t-il ses profits ? Comment mesure-t-il et répartit-il ses bénéfices ? Quelle est la nature et quel est le degré de son attachement à son métier, à son établissement, à sa terre, à son pays, à sa famille ? Première série de questions, dont la solution, qui exige des enquêtes définies et précises, peut éclairer l'intimité de la conscience paysanne, et déceler, sous les aspects superficiels de la vie journalière, ses puissances et ses virtualités profondes.

Une deuxième série de questions vise et éprouve cette conscience au contact des réalités de la production et de la vente. Quelles sont les conditions de la production, sol, engrais, matières premières, outils et machines, transports, main-d'œuvre, crédit, régimes de la propriété et de l'exploitation, et comment le paysan les accepte-t-il, s'y soumet-il, s'y adapte-t-il, s'efforce-t-il de les modifier ? Quelles sont les conditions de la vente ? Organisation des marchés ruraux et urbains, organisation des relations commerciales, action des commissionnaires, courtiers, collecteurs, ramasseurs, syndicats, coopératives : autant il existe de modalités typiques dans l'économie, autant il faut en définir, non par curiosité, par souci d'érudition ou de scolastique, mais pour déterminer les conditions de l'activité présente et future du paysan, ses dispositions actuelles, ses probabilités d'orientation dans tel ou tel sens.

Mais ni la production ni la vente ne sont pour le paysan des fins en soi, ni le profit n'est estimé pour

lui-même, ni la lutte des prix n'est affrontée pour les risques qu'elle cause : l'objet de toute cette action, ralentie ou renforcée par les traditions, accélérée ou dérégulée par les transformations de toute sorte qui, du dehors, tendent à altérer la vie paysanne, c'est, sinon le bien-être indéfini, du moins la sécurité et la continuité de l'établissement rural, ou familial, avec cette sorte de bien-être particulier que le paysan comprend et apprécie, et qu'il peut désirer accroître ou modifier. Tous ces mots évoquent des problèmes qui sollicitent l'observation. De quoi se compose le bien-être du paysan ? Comment est-il conçu ? Quelles sont, à cet égard, les conditions du logement, de la nourriture, de l'habillement, de l'hygiène, du confort, du luxe ? Comment sont compris et appréciés ces éléments de la vie ? Quels désirs de changement, d'amélioration provoquent-ils ? Quelles conceptions nouvelles de l'existence matérielle et morale peut-on constater ou pressentir ? Quels loisirs extérieurs, étrangers au domaine et à la famille, paraissent recherchés ? Quelles tendances dénotent-ils ?

C'est de la solution de ces questions de psychologie paysanne que dépend l'opinion qu'on peut se former sur les capacités d'action du paysan français et sur le sens probable de cette action dans tel ou tel cas à considérer. C'est d'elle que dépend la connaissance de ses facultés actuelles ou éventuelles d'invention, d'innovation, de création, de production, ou de stagnation et d'inertie. Est-il ou peut-il être porté à tel ou tel effort, selon telle ou telle tendance, vers tel ou tel but, voilà ce qu'on peut espérer savoir si, sur les points principaux où l'interrogation est désirable et possible, une enquête bien conduite a obtenu ses résultats.

Telle est la manière dont il faut, semble-t-il, entendre le sujet posé par ce titre, « le paysan français après la guerre », pour le traiter dans son plein sens et en tirer tous les enseignements. M. Augé-Laribé ne l'a pas entendu, ne l'a pas traité ainsi, et, par conséquent, n'en a pas tiré des conclusions qui puissent vraiment nous satisfaire. Il paraît

même loin d'avoir pensé que son titre pouvait impliquer le travail dont le plan sommaire vient d'être tracé. Il a rencontré, en suivant son plan à lui, un certain nombre des éléments du sujet, mais sur des points, à des places, dans des perspectives, avec des intentions qui n'importaient pas au sujet lui-même ; il les a ainsi, en quelque sorte, perdus ou égarés et, pour rendre pleine justice à l'ouvrage, le lecteur doit s'efforcer de les retrouver, de les relier lui-même entre eux et de les interpréter, sans tenir compte des commentaires de l'auteur, parfois même en les renversant terme à terme.

Dans son premier chapitre, 42 pages sur 289, M. Augé-Laribé examine « l'agriculture française à la veille de la guerre ». L'agriculture, et non le paysan : voilà, dès le début, même entendu comme il l'entend, le sujet faussé. Quant M. Augé-Laribé s'occupe des « concurrents étrangers » de l'agriculture française, quand il passe sommairement en revue ce qu'il appelle les « conditions économiques et sociales de la production agricole », valeur du sol, régime de la propriété, associations, technique, législation, douanes, il se conforme aux habitudes parfois quasi machinales des publicistes qui « font le tour » d'une question sans entrer dedans. Pour tant de matières, 42 pages, c'est trop ou trop peu. Et les treize tableaux de chiffres qui, sous le titre de « ce que disent les statistiques », s'ajoutent, comme partie extrinsèque ou clause de style, aux revues précédentes, ne donnent pas à ce premier chapitre les caractères d'utilité et, en quelque sorte, de nécessité qui auraient pu le justifier.

M. Augé-Laribé décrit ensuite « l'agriculture dévastée et mutilée », avec un tableau du travail agricole pendant la guerre. Il montre, non sans désordre, « l'effort de restauration et de réorganisation » de l'agriculture. Puis, il aborde son sujet, mais nous sommes à la page 133 ; et encore de biais : « le paysan tel qu'on le voit de la ville » ; ce n'est pas sans intérêt, et les images fausses que les urbains se font du paysan, les jugements tendancieux et inexacts qu'ils portent sur lui peuvent fournir

matière à d'utiles rectifications. Mais combien eût-il été préférable de saisir l'occasion pour aller au fond des choses, pour discuter d'une manière positive des allégations qui sont fondées ou qui ne le sont pas, et, par exemple, au lieu de décaler, p. 137, qu'« il est malheureusement difficile de connaître les prix exacts payés au producteur » par les commerçants qui rejettent sur le paysan la responsabilité de la cherté de la vie, de procéder à quelque enquête précise, fût-elle limitée, et en exposer les résultats, fussent-ils modestes ! Reconnaissons d'ailleurs que cela eût retardé et modifié l'allure de l'ouvrage ; et il ne semble pas que M. Augé-Laribé ait voulu s'embarasser d'impedimenta. Du paysan tel qu'on le voit de la ville, et qui n'est pas le « vrai » paysan, il passe, après un chapitre sur l'ouvrier agricole, le second du livre par la longueur, au chapitre terminal, au chapitre de conclusion sur le « paysan de demain ». Le paysan de demain, ce sera le créateur et le bénéficiaire de la « démocratie paysanne ».

Et, en fermant le livre, nous avons l'impression de ne pas l'avoir commencé.

En somme, qu'avons-nous lu ? Un recueil d'articles, écrits d'une plume facile, rapide, peu appuyée ; n'exigeant pas du lecteur un grand effort d'attention, et ne lui apportant ni le plaisir de bien comprendre ni la peine de chercher avec l'auteur la solution de problèmes graves et ardues, car cette peine, l'auteur la lui évite, sans la prendre pour lui ; au surplus, excitant la réflexion, surtout par ses lacunes, intéressant par sa dialectique, et aussi par quelque chose dont l'auteur ne pouvait pas facilement se douter, et qui procède d'un autre sujet que le sien.

Le sien lui a échappé : pourquoi ? Parce que son livre est le produit moins de l'étude que du préjugé, ayant du reste à son service quelques-uns des moyens que l'étude eût employés, en se montrant plus exigeante sur leur choix et sur leur usage, et parce que, sous couvert d'une description de fait, il expose les tendances directrices d'une certaine politique économique pouvant se formuler dans un programme d'action. Quand M. Augé-Laribé écrit, à la fin de

son livre — ce sont les dernières lignes — que « le paysan de demain sera un citoyen libre dans une démocratie où tous ceux qui travaillent sont des égaux », il énonce, en termes révélateurs, la sentence d'ordre pratique, l'article de foi d'où procèdent ses interprétations des faits décrits par lui. Mais à quoi bon les décrire s'il connaît, par voie intuitive, le sens de l'évolution, qu'il définit par un futur sans ambiguïté ? Parce qu'il lui paraît utile de déterminer, par des moyens appropriés, un moment de cette évolution sur la ligne droite, à perspectives très simples, du progrès conçu, et même préconçu par lui. « A l'avenir, écrit-il p. 240, les conflits d'intérêts, car il en subsistera toujours, se régleront par la pratique des conventions collectives. La collaboration de l'administration avec les associations aidera aux perfectionnements nécessaires. Et la loi n'aura plus qu'à sanctionner le progrès des mœurs. » Lorsqu'on possède de pareilles certitudes, on mérite d'être loué pour ne s'être pas contenté de les affirmer, mais pour les avoir, sinon soutenues, du moins parées d'une sorte d'appareil de démonstration, et aussi pour conclure modestement ces prophéties par ces mots discrets : « Il est permis de l'espérer. »

Mais, en dépit de la modestie et de la réserve de forme, la position doctrinale, qui reste identique d'un bout à l'autre du livre, est bien dangereuse : elle expose l'auteur à prendre ses espérances pour des réalités. Elle l'expose aussi à juger les faits, non pour ce qu'ils valent en réalité, mais pour les confirmations qu'ils peuvent apporter à son programme politique, pour les réalisations qu'ils peuvent sembler en effectuer. « La terre, dit-il par exemple, p. 84, passe de plus en plus aux mains de ceux qui la cultivent ; la petite propriété se renforce. Nous devons nous en féliciter puisqu'ainsi une partie du programme social et économique de la démocratie française se réalise. » Pourtant, s'il s'agissait, en pareille matière, de félicitations et de satisfactions, n'est-ce pas au paysan, plutôt qu'à la démocratie politique, qu'il conviendrait de demander s'il est satisfait et s'il se félicite ?

Non ! Le paysan français, agent de production, d'activité sociale, de civilisation, n'est pas l'objet essentiel à considérer : cet objet, c'est l'accomplissement d'un programme de politique agraire au moyen du paysan. Programme démocratique, plus précisément radical-socialiste, très hostile au communisme, opposé au marxisme, inclinant au mutuellisme proudhonien (p. 197). Mais c'est là une construction doctrinale bien fragile. L'influence des idées de Proudhon, et en général des théoriciens, sur le paysan français a été à peu près complètement nulle et sera sans doute pendant longtemps chimérique ou illusoire. En revanche, l'affirmation de M. Augé-Laribé que les bolchévistes « ne parlent plus une langue que des paysans français puissent comprendre », paraît contredite par certains faits, qui obligent aussi de douter qu'« aucune propagande » soit « possible pour le communisme dans un pays de petits propriétaires jaloux de leur liberté ». Mais ces propositions sont d'école ou de parti : le paysan français n'est pas une matière qui puisse se mettre commodément en articles de programmes électoraux.

Aussi paraît-il assez vain, comme conclusion d'une étude qui, malgré tout, porte principalement, et presque exclusivement sur des questions de production, de rendement, de prix, de force économique, d'offrir aux paysans, dont on prend la défense contre les citadins, et aux citadins, dont on importe en somme les préjugés à la campagne, cette panacée de démocratie paysanne. Elle doit, selon l'auteur, remettre le paysan à sa place dans un système politique qui ne lui a pas encore assuré, malgré les apparences, la totalité de ses droits (p. 181-182). Ce sera donc pour lui un régime tutélaire : mineur politique, le paysan sera émancipé, par la grâce de démocrates généreux, assez prudents et assez habiles pour « maintenir l'équilibre entre les villes et les campagnes », à charge pour lui de « ramener dans les villes la vie à bon marché ». Comment ne s'y emploierait-il pas ? Ne sera-t-il pas alors content de son sort, avec la conscience de ses devoirs de

citoyen et la satisfaction de ses droits reconnus ? Pour s'appliquer au paysan français d'après la guerre, voilà une idéologie qui paraît, par delà la révolution de 1789, remonter jusqu'aux Arcadies jurassiennes de Rousseau. Il est douteux qu'elle corresponde en quoi que ce soit aux aspirations de nos paysans d'aujourd'hui.

Nous trouvons ainsi dans ce livre, qui répond si imparfaitement à son titre, les éléments d'un autre livre, dont l'intérêt nous a paru s'ajouter à celui de la dialectique un peu superficielle de l'auteur. Ce livre pourrait, lui aussi, avoir une portée sociologique, s'il était traité avec le souci de déterminer des caractères typiques. Si M. Augé-Laribé ne nous a pas bien fait connaître ni comprendre le paysan français après la guerre, il nous a montré d'une manière assez explicite comment un homme de sa formation et de ses tendances se représente l'évolution, la situation, le présent et l'avenir du paysan. Définir cette formation et ces tendances, situer l'homme et son groupe, évaluer aussi leurs capacités de compréhension et d'action, cela pourrait conduire à des constatations et à des prévisions dignes d'être retenues.

H. B.

#### D. — *Industrie et commerce*

DIRTZE (Hugo). — *Geschichte des deutschen Handels*. Glöckners Handels-Bücherei, n° 97. Leipzig, Glöckner, 1923, in-18, 144 p.

Résumé clair et commode des ouvrages classiques sur le commerce allemand. Deux chapitres sont consacrés aux origines, comportant les déplacements des centres commerciaux de la région frisonne à la région bavaroise, trois à l'économie urbaine, caractérisée par les relations communales avec l'Italie, et, par les ports italiens, avec l'Orient, par la formation de la hanse et l'extension du commerce maritime ; un chapitre traite des caractères généraux du commerce allemand dans les États princiers — mercantilisme cahoté par les grandes crises militaires internationales depuis la guerre de Trente ans aux guerres de la Révolution et de l'Empire : l'économie moderne débute avec

le *Zollverein*, qui amorce l'unité impériale réalisée par Bismarck; la grande guerre a eu en partie pour objet de briser l'énorme machine économique organisée en Allemagne.

Quelques indications bibliographiques font de ce petit ouvrage un instrument de travail méritoire.

G. B.

MUSSET (R.). — **Le blé dans le monde. Production. Transport. Mise en œuvre.** Paris, Berger-Levrault, 1923, x-199 p. in-16.

Précis, documenté.

REDMAYNE (Sir R. A. S.). — **The british coal mining industry during the war.** Oxford, Clarendon Press, 1923, xv-348 p. in-8°.

**Die Arbeitervertellung in der deutschen Industrie. Ende 1921.** *Reichsarbeitsblatt*, nov. 1923 et suiv.

MIDDLETON (T. H.). — **Food production in war.** Oxford, Clarendon Press, 1923, xix-373-10 p.

Septième volume des monographies publiées pour l'Angleterre par le Carnegie Endowment for International Peace. (L'auteur a dirigé pendant la guerre le Food Production Department).

## V. — RÉGIMES DE LA PRODUCTION

### A. — Corporation

MARTIN SAINT-LÉON (E.). — **Histoire des corporations de métiers.** Depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791, suivie d'une étude sur l'évolution de l'idée corporative de 1791 à nos jours et sur le mouvement syndical contemporain. Paris, Alcan, 3<sup>e</sup> édition rev. et augm., 1923, 875 p. in-8°

POPOVICH (Stevan S.). — **Les corporations de métiers et les chambres consultatives en Yougoslavie.** Paris, Libr. universitaire Henri d'Arthez, 1923, 190 p. in-8°.

### B. — L'entreprise contemporaine

WEBLEN (Thorstein). — **Absentee ownership and business enterprise in recent times. The case of America.** New-York, B. W. Huebsch, 1923, iv-445 p. in-12.



M. Veblen reprend ici, et applique à l'explication des phases les plus récentes de la vie économique américaine, une conception qu'il avait exposée dans divers ouvrages antérieurs, en particulier dans *The theory of business enterprise*, paru en 1904, et dans *The instinct of workmanship and the state of the industrial arts*, paru en 1914. De ce dernier livre on trouvera une analyse développée dans notre article : *Le facteur instinctif dans l'art industriel*, Revue philosophique, 1921. Sur l'ensemble de l'œuvre de Veblen, M. William Jaffé a publié récemment une étude intitulée : *Les théories économiques et sociales de Thorstein Veblen. Contribution à l'histoire des doctrines économiques aux Etats-Unis*. Paris, Giard et Brière, 1924, 187 p. in-8°. Bien que le présent ouvrage soit plus polémique que les précédents et prétende s'appuyer surtout sur des faits contemporains et d'observation quotidienne, c'est en partie un nouvel exposé synthétique des mêmes thèses.

L'idée sur laquelle insiste M. Veblen, c'est que de plus en plus, depuis le milieu et surtout depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a séparation et divorce entre deux sortes d'intérêts : l'intérêt de la production industrielle et l'intérêt des entreprises commerciales ou d'affaires. C'est l'antithèse qui s'exprime dans les termes : « workmanship », et « business » ou « salemanship » : point de vue du technicien, ingénieur, artisan, etc., et point de vue de l'entrepreneur qui ne s'occupe que du résultat financier de l'entreprise. Or, de plus en plus, c'est le second point de vue qui l'emporte. Il y eut toute une période, où l'art technique industriel n'était pas encore très développé, durant laquelle la production ne risquait pas de dépasser les capacités du marché : période de production à bas prix, de libre concurrence, où les industriels cherchaient à gagner en augmentant la quantité des produits, et en réduisant les frais de production. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'offre des produits industriels dépasse la demande. Alors se produit dans l'organisation industrielle un changement profond : les industriels cessent de se concurrencer entre eux (au moins dans les branches d'industrie qui dominant

et déterminent le fonctionnement de toutes les autres, dans les « key-industries »). C'est l'ère des sociétés, des participations, des « joint stock companies », puis des « corporate societies », des trusts et des concerns. L'imagination populaire s'est représenté le grand industriel d'autrefois sous l'aspect d'un pionnier, d'un « capitaine d'industrie », et il y eut sans doute dans la période qui s'étend de 1760 à 1860 assez d'initiative et d'esprit d'aventure, dans les cercles d'industriels, pour expliquer ce mythe. En tout cas, à présent, d'une part la technique a progressé à un tel point que de plus en plus l'opération industrielle n'est que de la physique ou de la chimie appliquées. D'autre part, avec l'accroissement de la population et les nouveaux moyens de transport, le volume des entreprises n'a cessé de croître. Dès lors, le propriétaire employeur ne peut plus surveiller la marche technique de l'usine, non plus que le travail des ouvriers : peu à peu il n'y a plus entre lui et l'entreprise que des rapports de comptabilité. Au « captain of industry » s'est substitué le « captain of solvency » ou le « captain of business ». Le propriétaire de l'entreprise n'est donc plus en contact avec l'industrie : il en abandonne la direction aux techniciens. Tandis que directeurs techniques, ingénieurs, ouvriers, s'intéressent à la production elle-même, et, si on les laissait libres, utiliseraient à plein rendement toutes les machines et introduiraient dans l'usine tous les perfectionnements que la science rend dès maintenant réalisables, tout autres sont la tendance et la préoccupation des « propriétaires absents », c'est-à-dire qui se tiennent à distance de l'entreprise et ne s'intéressent qu'au gain net. Ce qui conditionne le gain net, en effet, c'est le maintien des prix à un niveau élevé, c'est aussi l'accroissement du pouvoir d'achat sur le marché. On fait hausser les prix en limitant la production, et on accroît le pouvoir d'achat en faisant appel au crédit. « Sabotage » et surcapitalisation, tels sont les moyens par lesquels les hommes d'affaires obtiennent des gains nets élevés. L'industrie américaine eût pu, depuis la guerre, produire cinq et dix fois plus qu'elle

n'a produit : mais la finance américaine a paralysé l'industrie pour éviter une liquidation qui, temporairement du moins, eût ressemblé à une ruine.

Ce livre est d'un bout à l'autre une satire âpre, paradoxale et d'ailleurs vigoureuse de l'organisation économique des pays industriellement et financièrement les plus avancés. M. Veblen a observé de près ses concitoyens. Sur le fermier indépendant (p. 129-141) et sur la ville de campagne (p. 142-165), il a écrit deux chapitres curieux où il montre comment subsiste chez les fermiers américains l'esprit des anciens pionniers (ils veulent posséder plus de terre qu'ils n'en peuvent cultiver, ils attendent toujours la chance d'une plus-value), comment leur dispersion les met à la merci du petit commerce des villes, comment, dans ce commerce de détail, le travail, le personnel, les machines, le trafic sont inutilement doublés et triplés, comme si la raison d'être du commerce était uniquement de faire vivre ceux qui s'y emploient, et comment d'ailleurs ces communautés commerçantes sont devenues elles-mêmes tributaires des « grand intérêts », ce qui les oblige à prendre leur revanche sur la population fermière. Sur l'« absurdité » des entreprises de mines d'or, qui ne produisent aucune richesse réelle, sur le gaspillage (par souci du gain immédiat) dans l'exploitation des forêts et des bassins de pétrole (p. 165-201), sur l'augmentation des frais de vente par des dépenses de publicité, on trouvera des développements qui ne manquent pas de saveur, et qui reposent d'ailleurs sur une documentation précise et pittoresque. Signalons enfin dans l'avant-dernier chapitre, où il étudie l'extension et les nouvelles formes du crédit durant les trois dernières décades (p. 326-397), une remarque intéressante sur les raisons qui expliquent qu'en l'absence même d'une organisation concertée, les divers établissements bancaires s'entendent spontanément et obéissent à l'impulsion des « maîtres du crédit », parce que ce genre de transactions est trop transparent, trop évidemment lucratif, pour que chacun n'aperçoive pas qu'il a intérêt à en recevoir sa juste part et à s'entendre avec les autres pour le partage.

Que faut-il penser, cependant, de cette thèse fondamentale qui oppose l'activité technique industrielle et l'activité des hommes d'affaires et des directeurs financiers de l'entreprise ? M. Veblen insiste sur le contrôle que le capitalisme financier exerce de plus en plus sur l'industrie. Il semble, d'après lui, qu'entre les valeurs-monnaie et les valeurs réelles ou tangibles qui consistent en matières premières, machines et produits, il y ait de moins en moins de rapport, et que le capital financier des entreprises s'enfle démesurément, sans que s'étende d'autant leur base matérielle et leur actif véritable. Il y aurait là une absurdité essentielle, et l'économie moderne reposerait sur une illusion, d'ailleurs naturelle, parce qu'elle résulte d'une longue habitude traditionnelle. Les propriétaires d'exploitations industrielles se figureraient qu'ils augmentent leur richesse parce que le capital financier de l'entreprise et le revenu nominal de ce capital s'accroissent. Ils ne s'apercevraient pas que ce capital et ce revenu sont calculés en termes de prix, et que la hausse des prix est toute fictive, puisqu'elle résulte de l'inflation, inflation du crédit, inflation par multiplication de la monnaie : la richesse réelle n'en serait aucunement accrue. — Mais un tel raisonnement suppose qu'il existe en effet des « biens réels » dont la valeur reste indépendante des mouvements du crédit et des variations des valeurs monétaires. Or, rien n'est plus contestable. L'auteur lui-même dit quelque part (p. 327, note) : « Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'inflation était de 500 à 1.000 0/0 de ce qu'eût été le niveau des prix en l'absence de tout crédit de banque. Mais puisque toute affaire était conduite sur la base du crédit, il n'y a pas à cet égard de données certaines sur lesquelles on puisse s'appuyer. » La forme de valeur monétaire, en réalité, n'est pas une fiction. L'économie de crédit n'est pas simplement un obstacle à l'expansion des forces industrielles. L'industrie n'est pas un simple agencement physique de forces matérielles. La technique peut être envisagée sous l'angle matériel (en tant qu'elle relève en effet des sciences physico-chi-

mique) : mais elle n'intervient dans la vie économique, elle ne se présente sous un aspect économique qu'à partir du moment où les machines, et les produits, et le travail industriel sont envisagés eux-mêmes comme des valeurs économiques, évaluées et mesurées en termes de prix. Quant aux banques, au commerce, etc., leur fonction, en effet, peut s'exagérer. La préoccupation du gain immédiat peut avoir pour conséquence un retard plus ou moins grand à renouveler et perfectionner l'outillage, du gaspillage et de la routine, et même une restriction volontaire de la production. Mais, en définitive, tout cet appareil financier est un organe essentiel de l'organisation productive : il fait partie de la technique économique ; il exerce une fonction d'adaptation et de compensation qui est indispensable. L'opposition est moins entre le banquier et l'industriel qu'entre les agents de la production (y compris les banquiers) et les prêteurs de capitaux qui n'interviennent activement ni dans les opérations financières, ni dans les opérations industrielles : c'est à ceux-là seulement que peut s'appliquer l'appellation de « propriétaires absentéistes ». Mais, historiquement, il n'y a là rien de nouveau. Il y a peut-être une différence de degré, en ce qu'un plus grand nombre d'intermédiaires s'interposent entre le propriétaire et le produit. Mais, bien que M. Veblen soutienne le contraire, une différence de degré, si grande soit-elle, n'équivaut pas à une différence de nature, et, sur une plus petite échelle, le même phénomène se retrouve aux phases antérieures de l'évolution.

M. H.

**PALEWSKI (Jean-Paul).** — **Le rôle du chef d'entreprise dans la grande industrie.** Étude de psychologie économique. Paris, Presses Universitaires, 1924, viii-529 p. in-8°.

Effort personnel de recherche et d'analyse, notamment pour la partie moderne et contemporaine ; souci de méthode et de résultats de valeur économique.

F. S.

C. — *Trusts, associations patronales, ententes*

COTTER (Arundel). — **La corporation de l'acier aux États-Unis.** Etude industrielle, économique et sociale, trad. par André Aude. Paris, Vuibert, 1923, in-8°.

La traduction par M. André Aude du livre de M. Arundel Cotter nous permet de remettre en lumière les principaux enseignements de ce livre.

Livre plein de choses, mais de choses mal classées. Le désordre en est incroyable. Il ne servirait à rien de reproduire la table des matières, car elle ne peut donner, par son décousu, qu'une faible idée de la manière dont l'auteur passe de l'histoire à la psychologie, de l'étude financière à l'étude technique, des considérations de méthode aux considérations humanitaires, des généralités aux anecdotes.

Son étude est, dit-il, industrielle, économique, sociale. Il faut entendre par là qu'il traite, mais pêle-mêle, des conditions techniques de la Corporation de l'acier aux États-Unis, de son développement financier, des rapports entre la direction et les ouvriers. En somme, c'est l'histoire de la création et du développement d'un régime industriel, qui, par une fédération bien conçue, bien réglée et bien dirigée de sociétés par actions, a adapté au marché américain de l'acier, sans le troubler gravement, des formes nouvelles d'organisation et de gestion.

Cette histoire est intéressante. Elle eût été vraiment instructive si l'auteur avait déterminé avec précision, avec rigueur, les conditions dans lesquelles la Corporation est née et s'est développée. Quand le traducteur, dans l'un des commentaires dont il fait suivre les chapitres, déclare, p. 20, que « la formation de la Corporation répondait à la nécessité de régulariser le fonctionnement de l'industrie de l'acier aux États-Unis en constituant un organe assez puissant pour imposer ses directives aux intérêts divergents qui le troublaient », il énonce les données du problème en le supposant

résolu ; mais la démonstration n'a pas été faite. Elle aurait dû porter sur les caractères de structure et de fonctionnement dont l'accommodation aux caractères du marché peut expliquer le succès d'un nouveau régime industriel. Ça et là, certains de ces caractères sont mentionnés, mais dans des descriptions qui ne sont liées à aucun appareil de preuve : c'est au lecteur à faire pour son compte l'opération et à conclure.

Ce qui ressort le plus nettement du livre de M. Arundel Cotter, c'est l'action d'un homme, d'une personnalité, le juge Gary, qui, par sa direction, a fait de la Corporation de l'acier ce qu'elle est devenue. « La Corporation, en un mot, c'est Gary », (p. 7). Ou encore, plus explicitement, p. 5 : « Dans toutes les branches de son activité, la Corporation de l'acier reflète l'âme de Gary. Depuis le jour de sa création, il y a vingt ans, son influence a façonné ses méthodes et dicté ses directives. Gary peut revendiquer la responsabilité de tout ce qu'elle a fait, en bien et en mal. » Ce jugement étant fondé sur des faits nombreux et topiques, que l'auteur a bien mis en évidence, et l'expérience auquel il s'applique étant d'une suffisante ampleur, on peut lui attribuer une grande portée.

L'ouvrage de M. Arundel Cotter décrit, démontre, évalue l'action du chef. Le chef, c'est-à-dire celui qui commande, celui qui prend la décision et qui la fait exécuter. Le chef, c'est-à-dire celui qui prévoit : nulle faculté plus nécessaire à quiconque dirige une affaire privée ou publique que cette capacité de prévision, qui suppose la qualité et le bon fonctionnement de tout ce qui, dans l'homme, est attention, observation, jugement, raisonnement, organisation méthodique de l'intelligence. Le chef, c'est aussi celui qui sait s'opposer à tout ce qui contrarie la marche de l'affaire. Si la valeur de la direction de Gary put être mise en question, c'est en 1919, lors de la grève de l'acier ; mais l'épreuve lui fut pleinement favorable en ce que lui, qu'on savait « plutôt enclin aux concessions quand il s'agissait des intérêts des ouvriers », il n'accepta aucune

transaction, « malgré la pression exercée sur lui en haut lieu », et que « sa fermeté aboutit à une victoire complète » (p. 6).

Mais ce chef, il ne nous suffit pas de le connaître et de pouvoir le juger : nous voudrions le comprendre. Nous voudrions savoir comment il opère, comment il exerce son autorité. M. Arundel Cotter parle à plusieurs reprises des « dîners Gary » et de leur importance : il nous serait plus utile, puisqu'aussi bien ces dîners avaient un objet défini dans la direction générale de la grande compagnie, d'en connaître l'ordonnance, les « programmes », les résultats. Les conseils des sociétés sont formés et leurs délibérations secrètes : n'appartenait-il pas à un historien, qui est en même temps un avocat officieux de la Corporation, de les entr'ouvrir et de commettre quelques indiscretions d'ordre assez général pour nous instruire sans satisfaire à des curiosités malignes ?

Nous voudrions savoir comment l'affaire a été et est administrée. Quelques renseignements éparpillés et vagues ne tiennent pas lieu d'un exposé méthodique. Comment fonctionnent les conseils directeurs, leurs commissions, leurs bureaux, comment s'effectuent les délibérations, comment sont acquises les décisions, comment les ordres sont publiés, transmis, exécutés, comment leur exécution est vérifiée, voilà les questions précises qui sont impliquées par le sujet et qu'il faut résoudre, sous peine de n'offrir au lecteur que des commentaires et des interprétations au lieu de démonstrations et d'explications.

A entendre M. Arundel Cotter, la Corporation de l'acier est une sorte de vaste démocratie industrielle. En se développant, elle a réalisé le rêve de Gary, qui était de fonder « une grande République de l'acier » (p. 17). D'autre part, Gary est le chef, et le chef dont l'autorité est absolue, dont le *oui* ou le *non* peut permettre ou arrêter les événements économiques et sociaux les plus importants (p. 191). Les deux termes, les deux facteurs ne sont peut-être pas incompatibles : encore faudrait-il le mon-



trer et expliquer quelles réalités il y a sous des mots extensibles ou même équivoques tels que ceux de démocratie et de république.

D'autre part, démocratique ou non, la Corporation de l'acier demeure une affaire, et une affaire, se juge à ses résultats. M. Arundel Cotter examine bien « le point de vue de l'actionnaire du Steel » (p. 170 et suivantes), mais au lecteur désireux de se faire une opinion réfléchie, il ne fournit pas une étude suffisante des prix de revient et des bilans. Il indique, et c'est une vue intéressante, qu'en matière industrielle, financière, la confiance joue un rôle qui ne se mesure pas exactement aux capitaux réellement versés et aux bénéfices réellement acquis; encore faut-il que cette confiance ne subisse pas trop de déceptions, de surprises ou d'appréhensions, et c'est pourquoi demeure nécessaire une analyse précise des éléments de comptabilité d'où elle dépend.

Sous ces réserves, il semble que la corporation de l'acier réalise les conditions d'efficacité maxima en ce qui concerne la productivité, les bénéfices, la réduction des prix (not. p. 165), la régularisation du marché sans monopolisation (p. 158-159), et aussi le confort ouvrier (p. 144). Mais l'ouvrage ne nous apprend pas rigoureusement pourquoi; et en admettant que des facteurs de divers ordres, tels que la personnalité du chef, l'intégration des fonctions, les simplifications techniques, etc., aient chacun sa part dans la production des effets obtenus, il ne la détermine pas.

Certains facteurs sont mis en évidence, en raison, semble-t-il, de leur nouveauté. Ainsi, l'auteur insiste sur les créations artificielles, par exemple celle de la ville de Gary sur le Michigan (p. 118), qui paraît démontrer la forte rentabilité de ces créations, n'employant que des éléments absolument nouveaux, et sur les institutions d'éducation annexées, comme indispensables, aux fondations industrielles de la Corporation. Mais il apparaît que l'éducation, si attentive, si tutélaire qu'elle soit, ne fait pas disparaître l'alcoolisme des villes les plus

neuves (p. 123), et d'autre part, si les conditions générales qui ont provoqué les créations artificielles de la Corporation venaient à se modifier gravement, faudrait-il que ces créations retournassent au néant ? La grande crise de 1922 a profondément atteint la Corporation : que serait-ce si telle révolution industrielle ou économique faisait brusquement, de 50 0/0 ou davantage, le besoin national et mondial des produits qu'elle fabrique ? Essaierait-elle de se maintenir tout entière dans et par l'artificiel ? Sinon, quel effort d'adaptation devrait-elle concevoir et réaliser ?

H. B.

**VILLEY (Etienne).** — **L'organisation professionnelle des employeurs dans l'industrie française.** Etat, activité, tendances. Paris, Alcan, 1923, in-8°, xxii-395 p.

L'ouvrage de M. Villey sera très utile par sa documentation, par la somme de renseignements qui sont rassemblés pour la première fois sur l'organisation professionnelle du patronat industriel français. Il le sera moins par sa disposition même, par le classement des faits, qui est souvent purement formel. M. Villey n'a pas su choisir entre une méthode de description analytique, de revue, et une méthode de synthèse, qui lui aurait permis, choisissant aussi lui-même ses cadres, d'y répartir, pour notre édification, sa riche et neuve matière.

Dans une première partie, il décrit la situation de l'organisation professionnelle et ce qu'il appelle ses modes de progression (fédération des groupements et spécialisation de leurs travaux). Dans la seconde, il étudie l'activité des associations professionnelles en ce qui concerne le régime douanier, l'organisation de la production, la technique, la fiscalité, l'expansion commerciale, les rapports avec les ouvriers (grèves, salaires, législation du travail, orientation professionnelle et apprentissage, œuvres de patronage, et leur intervention dans la vie économique et sociale du pays, collaboration avec les groupements ouvriers, intervention dans la législation). Puis, après une revue du syndicalisme patronal et ouvrier à l'étranger, il présente ses conclusions qui ne sont guère qu'un résumé des principales constatations recueillies sur la constitution et le fonctionnement des organes syndicaux du patronat. Les propositions essentielles de ce résumé sont trop générales pour apporter une contribution utile à la théorie du syndicalisme patronal. Mais cette théorie ne pourra s'élaborer sans tenir compte des faits réunis et mis en œuvre par M. Villey.

H. B.

ROSE (Otto). — *Der Konzern als Wirtschafts- und Kulturproblem* (*Schlesische Zeitung*). Breslau, Korn, 1924, 44 p. in-8°.

Réunion de courtes études du cadre et du ton de l'article de journal, où l'on trouvera sinon un exposé proprement économique sur ce type nouveau d'organisations si important dans l'économie allemande récente, du moins des indications concrètes ou pittoresques concernant leur formation ou leur action, ou polémiques indiquant les réserves et oppositions notamment de certains milieux agricoles.

F. S.

REES (J. Morgan). — *Trusts in British industry, 1914-21. A study of recent developments in business organisation*, Londres King, 1924, in-8°.

Après une introduction et un bref historique rétrospectif, vue générale des effets de la guerre sur le mouvement anglais des trusts, puis suite de chapitres documentés consacrés aux diverses grandes branches d'industrie et conclusion.

#### D. — *Coopération*

BLANC (Elsie Terry). — *Cooperative movement in Russia*. New-York, Macmillan, 1925, xi-324 p. in-8°.

M. Blanc a fourni, dans cet ouvrage, une importante contribution à l'étude économique de la Russie moderne. Le mouvement coopératif russe ne commence guère véritablement qu'à partir des réformes constitutionnelles et sociales de 1861. Ce sont les populistes (*narodniki*) qui ont estimé que les principes de Rochdale, introduits dans les *artels* et les *mir*, seraient capables d'en précipiter l'évolution dans un sens heureux pour les moujicks. D'autre part, en contact avec les coopératives allemandes de l'Est, les membres de la petite noblesse et des *Zemstvos* ont créé, à partir de 1861, des coopératives de consommation réservées à leur classe. La première coopérative ouvrière de consommation n'a été fondée qu'en 1881, dans l'Oural. De même, au point de vue de la coopération de crédit, c'est à l'Allemagne que la Russie a emprunté ses premiers modèles, mis sur pied dans la province

de Tver en 1870. Luginin, de son côté, a popularisé le type de caisse Schulze-Delitsch, les caisses Raiffeisen n'étant introduites que plus tard.

Sur ces bases précaires va se fonder toute l'évolution ultérieure, traversée par tous les bouleversements politiques et sociaux, tous les conflits de doctrine dont la Russie contemporaine a été pleinement remplie. Il suffira de noter qu'en 1913 le congrès coopératif de Kiew, le second, groupa 1400 délégués; qu'en Sibérie la coopérative de production (surtout produits laitiers) prenait un tel développement, qu'en 1912 on y comptait trois grandes unions (Tomsk-Tobolsk; Altaï, Zabaïkal); enfin que les coopératives de crédit groupaient en 1913 6.594.000 membres, et qu'elles gravitaient autour d'un centre bancaire commun, la *Narodny Bank* de Moscou.

Quels ont été les effets de la guerre, de la révolution bolchévique, de la « nouvelle économie politique » sur le mouvement coopératif russe, c'est ce que M. Blanc étudie avec un soin diligent dans les chapitres suivants. Souhaitons toutefois qu'il ait eu à sa disposition la documentation nécessaire pour établir ces chapitres qui, à première vue, nous donnent l'impression, d'ailleurs, d'une très grande solidité.

Et d'abord, il semble indéniable que la guerre a donné un grand coup de fouet à la coopération: la production linière, la pêcherie de la Caspienne entrent dans le rythme coopératif, tandis que la *Narodny Bank*, assurée d'un crédit de l'État, élargit son rôle, fonde des filiales, organise la production. La révolution menchévique s'accorde avec les principes coopératifs et bénéficie de la centralisation relative réalisée par le *Centro-Soyuz* de Moscou, la *Narodny Bank*, l'Association panrusse coopérative des produits « Kustars ». La Sibérie, qui jouit d'une sorte d'existence autonome, est la terre par excellence des coopératives laitières et des établissements coopératifs en liaison avec celles-ci, groupés en une énorme fédération (*Zakupsbyt*).

Avec l'avènement du bolchévisme, la coopéra-

tion russe a traversé des moments difficiles. Son évolution depuis 1917 est marquée par trois stades : d'abord elle aide le communisme dans son offensive. Mais l'autonomie coopérative n'est pas plus compatible avec l'organisation bolchéviste que la socialisation du sol ne l'est avec la coopération rurale. Le *Centro-Soyuz* devient un organe du Commissariat pour les approvisionnements. Les bouleversements politiques et les segmentations politiques qui marquent l'histoire de la Sibérie expliquent la décomposition qui s'y vérifie des institutions coopératives.

Lenine s'aperçoit à la fin de 1920 de l'inapplicabilité du programme bolchéviste intégral : le décret du 7 avril 1921 restitue à la coopération une partie de ses fonctions, de son autonomie antérieure ; et, à partir du 26 octobre 1921, le *Centro-Soyuz*, jadis visé comme centre permanent de conspiration antibolchéviste, est utilisé comme organe de production et de distribution, tandis qu'une banque des coopératives peut commencer ses opérations en février 1922. De l'ère purement bolchéviste ne subsiste guère que l'obligation pour les coopératives d'enregistrer les consommateurs, et, pour éperonner le mouvement, le *Centro-Soyuz* décide que tout membre d'une *epo* villageoise doit souscrire une action, chaque *epo* étant actionnaire d'une union provinciale (*Gobosoyuz*). Au point de vue de la production, l'union des coopératives industrielles de toute la Russie, organisée à la fin de 1921, donne également une impulsion vive aux *artels* forestières, tandis que le *Selskosoyuz* ranime la coopération agricole et que le sol sibérien voit reflourir de nouvelles organisations, comme le *Dal-soyuz*, en relation avec le *Centro-Soyuz*.

Cette modification substantielle dans l'activité de la coopération a pu s'inscrire dans le fait particulièrement suggestif de l'adhésion des coopératives russes à l'Alliance coopérative internationale. C'est d'ailleurs surtout par l'intermédiaire de ses grandes organisations coopératives que la Russie soviétique est rentrée en rapports économiques avec le reste du monde (*Arcos*, etc.).

M. Blanc n'a pas négligé dans son exposé l'aspect éducatif de la coopération russe, surtout à partir de 1908. L'université coopérative Shaniavsky, l'université populaire de Tiflis, l'institut coopératif de Moscou, le collège coopératif de Petrograd, les clubs, théâtres, bibliothèques, les groupements espérantistes fondés en plein Altaï, les jardins d'enfants, les journaux, revues et livres publiés par le *Centro-Soyuz* sont autant de preuves des vastes possibilités humaines de la coopération et du rôle qu'elle a eu, qu'elle peut avoir dans l'évolution économique et politique de la Russie.

G. B.

OGALA (Kiyoshi).— *The cooperative movement in Japan. Studies in economics and political science*, 69, Londres, King and Son, 1924, xv-362 p. in-8°.

S. Webb a souligné, dans la préface qu'il a écrite pour ce livre, tout l'intérêt qu'il offre. Nous ajouterons que, solidement construit, il offre une contribution de premier ordre sur l'économie japonaise, à la fois dans son passé et dans son présent, car, si la majeure partie des sociétés coopératives japonaises sont de type archaïque, on voit dans l'empire du Soleil levant s'organiser largement des coopératives de crédit du type Raiffeisen et Schulze-Delitsch et poindre des coopératives de consommation de type moderne.

Les sociétés archaïques (*mujin* ou *kô*), qui apparaissent dans des textes du XIII<sup>e</sup> siècle, gravitent autour des nécessités alimentaires de la population : ce sont essentiellement des groupements de riziculteurs et de pêcheurs. Ni reconnues, ni réglementées par l'Etat, elle vivent d'une vie active, en perpétuelle évolution.

Sous l'influence du grand philanthrope Ninomya Sonloku (1781-1856) se développa, d'autre part, à partir de 1843, le mouvement de l'Hôtokuska, conditionné par la culture du riz et l'élevage du ver à soie, et propre à organiser les aides réciproques que les riziculteurs et les sériciculteurs pouvaient se

rendre en matière de culture, d'irrigation, d'enregistrement, d'achat de machines et de vente. Ce mouvement put s'appuyer à partir de 1900 sur la loi coopérative de 1899, d'esprit nettement paternaliste, partiellement inspiré de la législation allemande de 1889.

En revanche, la coopération de consommation est restée d'une faible importance, réservée à la classe moyenne. La première coopérative véritable a été le magasin *Kyidōkai* pour le personnel subalterne de la Chambre des députés, fondée en 1901. En 1919, on comptait 81 coopératives, à peine dignes de ce nom, puisqu'on ne perçoit guère dans leur activité le désir d'éliminer le profit. Il s'y ajoute, sans en différer moralement ou économiquement, les économats des grandes usines.

Les transformations économiques et sociales dont le Japon est actuellement le théâtre s'inscriront peut-être dans l'évolution coopérative. M. Ogala, qui reste prudent, se garde de faire des anticipations et préfère conclure par deux utiles appendices, l'un sur les lois et décrets concernant la coopération de son pays, l'autre fournissant le tableau récapitulatif par préfectures des coopératives japonaises existant en 1921.

G. B.

WARBASSE (James P.). — *Cooperative Democracy*. New-York, Mac Millan, 1923, xx-493 p. in-8°.

Le président de la *Cooperative League of America* a mis dans ce livre la foi très grande qui l'anime à l'égard de la coopération envisagée comme une méthode propre à transformer la société. Pour M. Warbasse, la coopération est bien une forme d'économie, spécifiquement démocratique, propre à éliminer les antagonismes et les parasitismes sociaux par le principe de l'aide mutuelle : elle est en outre une éthique, à qui on aurait tort de reprocher ses préoccupations matérielles, car il faut du sang pour irriguer le cerveau ; elle peut animer toute l'esthétique, ainsi que le donnent à penser les réalisations constatées pour l'Allemagne et la Suisse, en matière architecturale, la Russie, en matière musicale, et tel est son ascendant que, dans plus de 26 pays, plus de 30 millions de familles pratiquent les méthodes coopératives. Pour M. Warbasse, l'avenir sera à la coopérative, ou au chaos économique et politique. L'État, en effet, peut être transformé,

par la coopération, en une société libre; de même que, progressivement, au capitalisme peut se substituer l'organisation coopérative. Pour ces deux raisons, la coopération est génératrice de paix dans le monde. Une double nécessité toutefois apparaît, impérieuse : il faut, dans les masses, lutter contre l'indifférence à l'égard des fins de la coopération; chez les dirigeants, il faut des qualités sociales tout à fait supérieures sous peine de voir la coopérative s'enliser dans le bureaucratisme le plus décevant et tomber dans l'exploitation la plus lamentable. Dès lors, elle peut être reconnaissante à tous les autres mouvements sociaux qui ont, du moins, le mérite de secourir les apathies et de faire surgir les fortes personnalités.

On trouvera dans le livre de M. Warbasse des vues originales et des faits extrêmement nombreux. Peut-être le classement des uns et des autres est-il parfois criticable, mais l'index terminal permet d'y retrouver les éléments qu'on estime essentiels.

On y trouvera aussi, dans la cinquième partie, des renseignements historiques et statistiques copieux. Pour M. Warbasse, le premier exemple de coopération est la Fenwick Weavers'-society de 1769; mais il souligne comme il convient l'importance de la formule rochdalienne, dont l'apparition a coïncidé avec l'extension populaire des méthodes et des réalisations coopératives.

G. B.

LAVERGNE (Bernard). — *Les coopératives de consommation en France*. Collection Armand Colin. Paris, Colin, 1923, 216 p. in-18.

Juriste et économiste, M. B. Lavergne a abordé l'étude des coopératives de consommation française avec un esprit remarquablement averti des données objectives et des conditions théoriques du phénomène. Son introduction est en effet un exposé, très nuancé et très fin, des aptitudes variées de l'effort coopératif et des caractères exacts qu'il convient de reconnaître à la seule coopération de consommation, — dans lesquelles il fait rentrer les sociétés mutuelles de construction, d'assurance et d'épargne. D'autre part, si son historique est un peu bref, et, à force de brièveté, un peu inexact ou un peu injuste, l'étude des faits coopératifs français depuis 1880 fournit l'essentiel et souligne les événements principaux (fédération; concentration; gérance responsable; lutte contre la fiscalité; organismes centraux). M. B. Lavergne ne se paie pas de mots: tout en reconnaissant l'importance des réalisations coopératives, il souligne tout ce qui reste à accomplir dans le plan de la production et de l'épargne, insistant ainsi, avec raison, sur la faiblesse des capitaux à la disposition des entreprises coopératives.

Les lignes qui précèdent résument, très sommairement, la première partie du livre de B. Lavergne. Dans une seconde partie, l'auteur expose certaines considérations qui lui sont plus particulièrement personnelles sur des questions ayant trait à l'avenir social et économique des coopératives. Très fortement,



tout en reconnaissant l'utilité considérable de la coopération pour la classe ouvrière, il affirme que le régime coopératif ne détruit pas le salariat. D'autre part, s'il n'est pas prouvé que le socialisme ou le syndicalisme est incapable d'aboutir à une diminution de la productivité, la coopération, par contre, peut garder la technique de la production capitaliste et l'appliquer à de vastes régies coopératives, mettant sur pied, de cette façon, une espèce de capitalisme sans capitalistes. L'avenir vérifiera par l'expérience les considérations de M. B. Lavergne.

G. B.

GIDE (Charles). — **Les sociétés coopératives de consommation.** Paris, Sirey, 1924, xiv-328 p. in-18.

Nouvelle édition d'un ouvrage désormais classique, dont la première remonte à 1904, remarquable par la précision des renseignements, le groupement des questions, le style, net et prenant. Dans son introduction, M. Ch. Gide souligne comment la guerre a donné un coup de fouet à la coopération, pourtant attaquée par les uns comme mesquinement réformatrice, par les autres comme dangereusement révolutionnaire. Elle n'est ni l'un ni l'autre, mais, cherchant à réaliser le *juste prix*, elle veut instituer la justice dans l'ordre économique sans sacrifier la propriété privée ni la liberté démocratique.

G. B.

KULEMANN (W). — **Die Genossenschaftsbewegung, t. I. Geschichtlicher Teil.** Berlin, Liebmann, 1922, x-270 p. in-8°.

Le livre de M. Kulemann s'ouvre par une introduction générale sur la tendance de la vie individuelle et collective et se divise en trois parties. La première est consacrée aux grandes organisations fédérales, groupant (en 1921) 44.307 sociétés particulières et aux groupes adhésifs du petit commerce organisé, dont le centre fédératif réunissait en 1923 trente-trois groupements. M. Kulemann fournit un grand nombre de chiffres et des indications précises sur les tendances des organisations considérées. Dans la seconde partie, utilisant abondamment des livres classiques, tel que celui de M. Totomianz, M. Kulemann passe en revue les autres pays où la coopération a pris un certain développement, soulignant, le cas échéant, avec un grand souci de clarté et de précision, les caractéristiques nationales du mouvement (par exemple Belgique, Hongrie, Danemark, Italie). La dernière partie est consacrée aux organisations internationales, l'*Alliance coopérative internationale*, qui est sortie d'une idée française, formulée en 1886 par de Boyve, et l'*Alliance internationale des coopératives paysannes*, fondée en 1907, mais ne groupant de délégués que pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Suisse, et d'ailleurs démolie par la guerre.

G. B.

TOTOMIANZ (V). — *Principi, storia ed organizzazione della cooperazione internazionale*. Biblioteca di Scienze economiche e sociali. Milano, Vallardi, 1924, 202 p. in-18. — *La coopération mondiale, histoire, organisation et principes*. Paris, 1924, 212 p. in-16.

M. Totomianz est un des hommes qui, à coup sûr, connaissent le mieux la coopération. Il est fâché que les notions infiniment nombreuses qu'il a accumulées sur ce grand phénomène soient jetées, je ne dirai pas pêle-mêle, mais dans un ordre aussi peu logique que celui qu'il a adopté dans ce livre. Origines, précurseurs et initiateurs, définition, classification et terminologie, principes d'organisation pratique, distinction de la coopération et des autres mouvements sociaux, théorie de la coopération, organisation intérieure, législation coopérative, histoire du développement coopératif, état actuel de la coopération, résultats économiques et sociaux, telles sont les questions, si l'on peut dire, tour à tour abordées par M. Totomianz. Et, sans doute, il serait peut-être facile de relever un certain nombre de points criticables parmi les faits qu'il a utilisés ; mais ce qu'il convient avant tout de lui reprocher, c'est précisément de ne pas définir, tout d'abord, la coopération pour en déterminer ensuite les principes, les modalités et en exposer les applications nationales essentielles. Ce défaut fait qu'il est extrêmement difficile d'y retrouver rapidement les notions spéciales auxquelles on peut avoir l'obligation de recourir.

G. B.

FUCHS (Georg). — *Genossenschaftsrecht und Genossenschaftswesen*, Glöckner's Handels-Bücherei, 92. Leipzig, Glöckner, 1923, p. 116 in-16.

M. Fuchs a conçu son livre comme une sorte de commentaire à la législation allemande de la coopération et, à cet égard, on y trouve des précisions heureuses sur le but de l'existence des sociétés, leur fonctionnement administratif, leurs opérations et leur liquidation, les lois fiscales en rapport avec leur activité et les pénalités susceptibles de les frapper. S'occupant exclusivement de l'Allemagne, il expose l'état coopératif de ce pays au 1<sup>er</sup> janvier 1923 (50.172 sociétés de consommation avec 7 millions et demi de membres et 152 sociétés centrales, 20.931 sociétés de crédit et il passe en revue les groupements fédéraux (*Deutsches Genossenschaftswesen* ; *Generalverband der deutschen Raiffeisen Genossenschaften* ; *Reichsverband der deutschen landwirtschaftlichen Genossenschaften* ; *Zentralverband deutscher Konsumvereine* ; *Reichsverband deutscher Konsumvereine*). Il est naturel, dans ces conditions, qu'il donne aux initiateurs allemands, Schultze-Delitzsch, Raiffeisen, Huber, Lassalle, une place de premier plan. Le court historique par lequel s'ouvre le volume n'est pas sans intérêt ; il est curieux, et contestable, de faire figurer, parmi les précédents des sociétés coopératives, les communautés taissables des paysans français.

G. B.

WILBRANDT (Robert). — *Konsumgenossenschaft, Gemeinschaftskultur*, Stuttgart, E. Moritz, s. d., 80 p. in-18.

M. Wilbrandt caractérise la direction de la coopération de consommation en opposition avec l'économie libérale et souligne le sens social, politique et international du mouvement, qui fait refluer vers l'ouvrier une partie de la plus-value et cherche à organiser la production d'une façon homogène et cohérente. Mais M. Wilbrandt, qui s'est, dans sa préface, affirmé comme un moraliste un peu désabusé, assigne sagement à la coopération les limites qu'implique la psychologie humaine, où l'on ne doit pas dédaigner la volonté égoïste et souligne l'opposition nécessaire que lui font certains intérêts organisés. La courte brochure de M. Wilbrandt, avec quelques notations statistiques et une courte bibliographie, peut rendre des services comme introduction sommaire à l'étude de la coopération.

G. B.

### E. — *Exploitations d'Etat et diverses*

JACTIANI (H. M.). — *The role of the state in the provision of railways*. London, King a. son, 1924, xi-146 p. in-8°.

Par l'étude de ce qui se passe en Angleterre, en Prusse et dans l'Inde, l'auteur se propose de découvrir quel est le meilleur système d'exploitation des chemins de fer. Trois principes sont à la base de toute organisation : une sage distribution des lignes, un accroissement bien réglé du réseau, une protection efficace contre la spéculation. La libre concurrence, telle qu'elle existe en Angleterre, offre de multiples inconvénients : si l'affaire est peu sûre, personne n'en veut ; si elle est avantageuse, une concurrence formidable s'organise sans profit pour le public, car les compagnies s'entendent. L'exploitation par l'Etat, comme en Prusse, présente aussi de nombreux dangers : influences politiques, variations du budget, absence de contrôle. Le régime des concessions, tel qu'il existe en France et tend à fonctionner dans l'Inde, offre plus de garanties, car les compagnies subissent un contrôle ; malheureusement, ce droit de regard est donné au Parlement, alors qu'il devrait revénir à un organisme spécial et compétent. Si ce système est préféré, il sera nécessaire de prendre des précautions pour que le concessionnaire des lignes principales accepte les lignes secondaires, moins productives, pour maintenir l'unité du réseau ; de surveiller l'emploi des fonds de la compagnie ; de l'intéresser à la gestion comme si elle était propriétaire du réseau.

H. B.

LIEFMANN (Robert). — *Les formes d'entreprise*, traduit d'après la 2<sup>e</sup> édition allemande par H. Stelz et J. Loussert, Paris, Giard, 1924, in-8°, viii-287 p. — *Die Unternehmungsformen mit Einschluss der Genossenschaften u. der Sozialisierung*. 3. Aufl. Stuttgart, Moritz, 1923, viii-125 p., in-8°.

La seconde édition de l'ouvrage de M. Liefmann a été profondément remaniée, surtout en ce qui concerne le chapitre IV, relatif aux entreprises publiques. M. Liefmann distingue entre les établissements publics (organisations d'Etat qui ne sont pas administrées d'un point de vue économique), économies publiques (exploitées sur le principe du rendement économique, mais pour l'utilité publique) et entreprises publiques (ayant pour objet l'obtention de bénéfices en argent). L'étude de ces divers modes d'entreprises publiques de conception différente est développée au moyen des expériences récentes poursuivies sous l'influence de besoins nouveaux ou de tendances nouvelles. M. Liefmann discute avec un soin particulier les formes ou les essais de socialisation : ses objections sont fondées sur une analyse précise et fine. Il montre d'une manière instructive comment les principes opposés à ceux qui sont mis en œuvre ou allégués dans certaines entreprises socialisées, ou prétendues telles, arrivent à se manifester et à agir sous le couvert qui paraît intact : les tendances profondes paraissent indestructibles.

H. B.

## VI. — FORMES DE LA PRODUCTION

### A. — *Technique et production économique*

GOTTL-OTTLILIENFELD (Fr. von). — *Wirtschaft und Technik*. Grundriss der Sozialökonomik, II. Abteilung, II. Teil. 2<sup>e</sup> Auflage. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1923, vi-220 p. in-8<sup>o</sup>.

Ce volume du *Grundriss der Sozialökonomik*, que nous avons signalé ci-dessus, est consacré à la technique dans ses rapports avec la vie économique. On peut, dit l'auteur, définir la technique en général : « les méthodes et moyens dont s'aide la pratique (Handeln) dans un domaine défini de l'activité humaine. » Nous en distinguerons quatre espèces : technique individuelle (action méthodique que l'individu exerce sur lui-même, par exemple : mnémotechnique), sociale (action sur les autres, technique commerciale, militaire, etc.), intellectuelle (les diverses méthodologies scientifiques), et réelle (Realtechnik). C'est à la dernière que nous nous en tiendrons. Les deux premières mêlent sans doute leur action à la sienne. Mais, dans la technique

réelle, c'est bien le caractère impersonnel de l'objet qui passe au premier plan. Nous dirons donc que la technique, c'est « l'explication ou l'analyse de l'ensemble des procédés et instruments qui nous permettent d'agir sur la nature ».

L'économie et la technique ont une base commune : nous dépendons de la nature, quand nous voulons satisfaire nos besoins (économie) ; nous devons tenir compte des lois de la nature, en vue de lui commander (technique). Dans les deux cas, il s'agit de se libérer du hasard, de lui substituer l'ordre. Ce sont les nécessités de la vie (Lebensnot) qui nous déterminent à produire et, en même temps, à organiser techniquement l'œuvre de production.

L'économie et la technique s'inspirent de principes qu'on peut appeler rationnels. Mais la technique rationalise les modes d'action particuliers, chacun pris à part, suivant le principe d'« économie » dont la véritable formule est la suivante : « Choisir, entre plusieurs moyens qui permettent d'atteindre un même but, celui qui est le moins dispendieux (au sens physique) proportionnellement au résultat. » L'organisation économique au contraire ne s'applique jamais à une activité ou à une opération isolée. Elle suppose toujours une situation d'ensemble, une diversité de besoins et de disponibilités, et elle fixe les buts ou les fins particulières après avoir envisagé l'ensemble. C'est à la technique qu'il appartient alors de choisir les moyens en vue de chacune de ces fins.

Il existe un quadruple rapport réciproque (et alternatif) entre l'économie et la technique. C'est l'économie qui pose des problèmes à la technique. Celle-ci lui apporte tous les éléments de la solution. L'économie, alors, oriente économiquement la technique. Enfin, la technique réalise techniquement les desseins de l'économie.

Mais c'est l'orientation économique de la technique (le troisième aspect de ce quadruple rapport) qui joue le rôle décisif. La technique, en effet, pour mesurer les dépenses (Aufwand), et le produit, doit envisager le travail, les matériaux, les machines,

etc., comme des grandeurs économiques, mesurées en prix. C'est l'économie qui, seule, peut considérer cet ensemble de prix que représente le coût de production : telle est sa fonction. Sans doute on conçoit que des ingénieurs, au moyen de calculs purement techniques, réussissent à prévoir par exemple comment, si elle fonctionne, le rendement d'une machine s'accroîtra. Mais une telle prévision ne porte que sur un élément particulier de la production. Il faudrait abaisser aussi toutes les autres dépenses (toujours au sens physique) : matières premières, travail ou main-d'œuvre qui sert la machine, et travail de construction de la machine. Il faut effectuer des sommes, des soustractions, c'est-à-dire qu'il faut disposer d'une commune mesure (les prix, l'argent), pour comparer toutes ces grandeurs.

Dira-t-on que toute espèce de dépense se ramène à de l'énergie (au sens mécanique), et que toutes les dépenses pourraient s'exprimer en quantités d'énergie ? La technique ne serait rien d'autre que l'administration bien comprise d'un fonds d'énergie (mécanique) qui se trouverait à la disposition de l'homme. Mais c'est une vue superficielle et inexacte de la nature véritable de la technique. Notre action en réalité n'approche pas de cette dernière borne qui serait posée à notre pouvoir, sur cette terre, par la limitation des quantités disponibles d'énergie. Les privations auxquelles nous sommes sensibles ont des causes bien plus proches, savoir toutes les conditions qui empêchent que nos besoins, si divers, soient satisfaits. Ce n'est donc pas dans le domaine mécanique, c'est dans le domaine économique que nous devons nous transporter, pour formuler un jugement sur la mesure de nos dépenses : car l'économie seule envisage, non pas simplement les conditions physiques, mais l'ensemble des conditions où nous devons agir. — Toute technique, en ce sens, doit obéir à la logique des prix. L'économie ne pose pas seulement des problèmes à la technique. C'est également dans un esprit économique que ces problèmes doivent être résolus.

Dans un autre volume du même *Grundriss*, intitulé *Wirtschaft und Gesellschaft*, dont nous avons rendu compte ci-dessus, Max Weber a opposé cependant l'économie naturelle, où les calculs se font en nature, et l'économie capitaliste, où ils se font presque tous en argent (p. 53-58), et il a rappelé qu'il peut y avoir des « économies avec échange en nature sans emploi d'argent comme moyen d'échange », c'est-à-dire sans prix. « On peut, dit Max Weber, dans de telles sociétés, calculer numériquement le résultat technique d'un procédé de production déterminé, et le comparer avec des procédés techniques d'autre espèce, soit, si l'on a dans tous les cas un même produit final, d'après l'espèce et la quantité des moyens de production, soit, si l'on a les mêmes moyens de production, et qu'on emploie des procédés différents, d'après la diversité des produits ». Les entreprises capitalistes elles-mêmes calculent très souvent en nature : étant donné tel type de métier, quelle est la quantité de toile tissée par ouvrier et par heure, toutes conditions (qualité du fil, de la chaîne, du combustible, des machines, etc.), étant les mêmes ? Les difficultés commencent, il est vrai, lorsque les produits, ou les moyens de production, ou les uns et les autres, diffèrent qualitativement. On peut calculer de même, sans faire intervenir les prix, la quantité annuelle de matière première consommée par l'usine, le temps au bout duquel les bâtiments ou les machines doivent être remplacés. Mais il n'en est plus de même quand on compare des procédés de production d'espèce différente : alors il faut calculer le rendement en s'appuyant sur le coût en argent des machines, des matériaux, etc. Il faut calculer le rendement (*Rentabilitätsrechnung*). Quand on veut déterminer quels facteurs d'une entreprise, envisagés du point de vue purement technique, opèrent d'une manière irrationnelle, et pourquoi, quels gains (toujours au point de vue technique) on réaliserait par telle suppression, telle addition, telle modification, on y réussit sans peine en se reportant aux livres de compte où les dépenses sont calculées

en argent ; on n'y parviendrait que difficilement, et on n'obtiendrait que des indications grossièrement approchées, si l'on calculait en nature. Néanmoins, et malgré toutes ces réserves, Max Weber ne considère pas, comme M. von Gottl-Ottlilienfeld, qu'il soit impossible d'organiser techniquement la production sans calcul en argent et en prix.

En somme, d'après notre auteur, ce qui distingue essentiellement la technique et l'économie, c'est que la première n'envisagerait que des activités particulières et isolées ; la seconde seule pourrait replacer ces activités dans un ensemble, et les envisagerait du point de vue de la société ou de l'entreprise dont elles font partie. Ce qui lui assure cette supériorité, c'est qu'elle dispose seule, avec les prix en argent, d'un moyen de calculer les rapports qui existent entre les diverses activités, les instruments et les matériaux employés dans une œuvre de production collective. L'activité économique doit, sans doute, descendre dans la technique, et même se transformer en activité technique, pour se réaliser ; mais si elle disparaît un moment c'est pour reparaître aussitôt, puisque, dès que le produit a pris forme, il devient une marchandise, et reçoit un prix.

Il est curieux que d'autres économistes aient soutenu, au contraire, qu'entre le point de vue économique ou commercial et le point de vue technique il y a cette différence, que les commerçants perdent de vue l'intérêt de la collectivité, tandis que les industriels plus techniciens que commerçants, et les ingénieurs se plaignent de ce qu'il ne soit pas possible d'augmenter le rendement d'ensemble de tout l'appareil industriel par une meilleure organisation technique. Sans doute ces techniciens eux-mêmes se préoccupent de l'aspect économique de la production : ils veulent augmenter les salaires, abaisser les prix. S'ils condamnent l'organisation économique actuelle, ce n'est pas en vue de supprimer toute organisation économique, c'est en vue de lui en substituer une autre qui s'accorde mieux avec les possibilités de développe-



ment et d'organisation technique. Mais, en tout cas, on ne peut dire qu'en tant que techniciens ils n'envisagent pas la production, les disponibilités et les besoins dans leur ensemble.

L'économie et la technique ne s'opposent pas comme l'ensemble et le détail. Il y a là plutôt une différence de point de vue sur un même objet, sur de mêmes objets. Remarquons que, dans le livre que nous discutons, l'auteur passe en revue ce qu'il appelle les « principes de la raison technique » (p. 64-134 : il n'en distingue pas moins de cinquante), sans qu'aucun d'eux évoque rien d'autre que l'image d'une opération matérielle, de nature arithmétique, mécanique ou physique. On peut envisager et la technique envisage l'activité industrielle de ce biais : en ce sens, il y a de la technique jusque dans les opérations commerciales et financières, qui sembleraient purement économiques. Au contraire, comme l'a bien vu l'auteur, dès qu'on parle de prix, de coût, d'argent, on est dans le domaine économique. Mais il n'est peut-être pas exact alors de dire que l'économie « dirige » ou « oriente » la technique. En réalité elle l'écarte, la réduit, et prend sa place. Le technicien n'obéit pas seulement au commerçant, il devient lui-même commerçant, dès que son attention se porte sur le prix des machines, des matériaux, de la main-d'œuvre, plutôt que sur les propriétés et actions physiques de ces éléments. Si, parmi tous les procédés techniques de production, l'industrie en adopte certains, en rejette d'autres, c'est pour des raisons économiques : elle les envisage toujours de son point de vue, c'est-à-dire en tant qu'ils sont en même temps des modes de production économiques : à aucun moment on ne peut dire que l'activité économique prend une forme technique. En ce sens, il n'y a pas lieu de parler d'une action que l'économie exercerait sur la technique, non plus que l'inverse.

Il n'y a pas non plus de principe commun à l'une et l'autre espèce d'activité. Le terme « rationnel », qu'on retrouve souvent chez les économistes allemands, n'a pas le même sens, suivant qu'on

l'applique à l'économie ou à la technique. On peut décrire les procédés industriels en s'attachant à leur aspect physique, et insister sur tout ce qu'ils doivent aux sciences physico-chimiques. C'est un point de vue. C'en est un autre, que d'en examiner le rendement, et de comparer les frais de production au prix des produits. Il est vrai que les mêmes hommes peuvent se placer successivement à l'un et à l'autre : c'est qu'ils font partie en même temps de plusieurs groupes, groupe des savants, des techniciens, ou groupe des industriels et commerçants, préoccupés avant tout des prix et de l'état du marché. Mais ces points de vue ne se confondent pas plus que ces groupes, et il y a tout avantage pour la science sociale à les distinguer.

M. H.

**BALLOT (Charles).** — *L'introduction du machinisme dans l'industrie française, d'après les notes et manuscrits de l'auteur, par Claude Géval.* Paris, Rieder, 1924, 580 p. in-8°.

Fort intéressante et notable étude, d'après des sources originales, et d'une information étendue. A recommander pour la connaissance de l'évolution industrielle française du xviii<sup>e</sup> siècle au début du xix<sup>e</sup> siècle. Nous paraît toutefois ne pas avoir assez attaché son attention aux éléments proprement économiques (prix, éléments du prix) et s'être par là privé d'un ordre de faits importants pour l'interprétation et même déjà pour la description du mouvement. Mais cette méconnaissance n'est d'ailleurs pas spéciale à l'auteur, dont le mérite reste fort louable.

F. S.

### B. — *Etudes des diverses formes*

**HECHT, WENDELIN :** — *Organisations formen der deutschen Rohstoffindustrien.* Kempten, Verlag J. Kösel et F. Pustet, 1924, 8°.

**DAESCHNER (L.)** — *Handelsgesellschaftliche Gestaltungsformen.* Leipzig, Xenien Verlag, 1923.

**NORMAND (Gilles).** — *Les sociétés de crédit et banques à succursales en France. (Étude historique, critique et monographique).* Paris, Perrin et Cie, 1 vol., in-16.

## VII. — FONCTIONNEMENT DE LA PRODUCTION

A. — *Fonctionnement d'une entreprise.**A propos des études dites d'organisation  
(Industrial management)*

Très nombreux et très remarquables sont, depuis quelques années surtout, les travaux sur ce qu'on appelle en français « l'organisation » (ou parfois organisation industrielle, organisation des ateliers, etc.), et en anglais, le plus souvent, « industrial management » : ouvrages, articles, périodiques spéciaux, enseignements, groupements propres y sont consacrés dans tous les pays économiquement avancés (mais notamment aux États-Unis, en Angleterre, en France aussi, et encore en Allemagne). Dans la mesure où tout ce mouvement est d'ordre pratique ou vise une formation d'avenir, il n'entre pas ici dans notre champ.

Mais on peut dès maintenant y apercevoir, bien que souvent ce ne soit pas une préoccupation consciente de ceux qui s'en occupent, une réalité économique sinon tout à fait nouvelle, du moins fortement développée dans la production de type le plus avancé ; et déjà, dans certains travaux, peuvent se noter des éléments qui situent cette réalité dans le milieu économique moderne et en dessinent un ensemble qui nous paraît appelé à constituer manifestement une partie considérable de l'étude du fonctionnement de la production.

L'enseignement économique traditionnel s'est longtemps contenté et se contente encore souvent, en ce domaine, d'une analyse de fonctions bien sommaire (par exemple entreprise, capital, travail), qui, à supposer qu'elle ait jamais été exacte et suffisante, est en tout cas aujourd'hui bien dépassée par la réalité pratique du type le plus avancé, et de généralités encore plus sommaires sur le rôle et l'action effective des agents de ces fonctions. Sur une part essentielle de ce domaine, les études

d'organisation doivent, pour l'économiste, avoir l'utilité de bien montrer une fonction propre et cardinale. De ce que groupait surtout la notion de Travail et qui est exécution, se distingue, en fait, dans les réalisations du type le plus évolué, l'organisation de ce travail même, autant que, pour les divers éléments et moyens matériels de la production, le choix et l'aménagement de ces éléments et moyens se distingue de leur emploi. Le cadre même de la production doit être d'abord déterminé par une étude et une décision propre qui incombent à la même fonction. Et la conduite méthodique de la production et le contrôle pour s'assurer à tous moments opportuns (et non seulement après coup) que l'exécution est conforme au dessein arrêté, sont encore des parts de cette fonction.

Sidney Webb a bien montré que cette fonction de préparation, aménagement, conduite supérieure, coordination et contrôle, paraissait s'imposer en toute hypothèse, quel que soit le régime de cette production, patronal, coopératif, ou collectif, et d'autant plus même que le groupement producteur sera plus large : c'est une spécialisation nécessaire à un bon fonctionnement de l'ensemble et de toutes les parties (*The works manager to day*).

Mais il y a plus ; non seulement cette fonction est bien différenciée et exercée à part dans les organisations de type avancé, il faut apercevoir encore qu'il y correspond de plus en plus toute une catégorie de pratiques, un ensemble de moyens, de méthodes appropriées à cette fonction. Si, dans les réalisations supérieures tout au moins, une part de don ou d'intuition n'est pas niable, une certaine technique appropriée et une formation à cette technique sont nécessaires même au chef d'entreprise génial, comme au plus grand général il faut un service d'état-major dûment formé aux techniques propres de ce service, aussi distinct de tous autres qu'indispensable à leur ensemble qui est une armée.

Ce sont les éléments de cette technique nouvelle dite de l'Organisation (quelques-uns disent même « science » de l'organisation, mais ce peut paraître

prématuré et l'on ne perd rien à être d'abord plus modeste) qui, — dans la mesure du moins, qui n'est pas toujours aussi grande qu'il serait dès maintenant possible, où ils sont étudiés, analysés, éprouvés dans les faits par une expérience suffisamment large, variée et critique, — méritent d'entrer dans l'économie positive comme une part essentielle de l'étude du fonctionnement proprement dit de la production à un stade assez avancé.

Il est aisé d'apercevoir que cette fonction et cette technique ont, dans toutes leurs parties et jusque dans leurs détails, ce caractère propre et commun d'être *ce qui, dans la production, a charge et souci de l'expression des choses, des éléments, des services, en valeur économique, et de l'ajustement et de la coordination de ces diverses valeurs élémentaires pour que le résultat final et global soit économique* dans le sens cherché. Cette remarque appuie et confirme le placement de cet ordre d'étude en cette section, au voisinage et en préparation même de l'étude des prix et des éléments du prix. Le fonctionnement de la production considéré dans le cadre d'une seule unité de production, d'une entreprise, d'une firme, voilà ce dont l'étude de la fonction et de la technique de l'organisation dégagera et exprimera la substance. Le fonctionnement de la production considéré entre les diverses unités de production, entre les divers facteurs de la production, entre la production et les débouchés de cette production : voilà ce dont l'étude du prix, des éléments du prix et des rapports avec le marché d'échange fait l'analyse. Ce sont bien les parties d'un même grand chapitre de l'économie positive.

Si la place de ces études est donc bien marquée ici et se justifie, l'abondance de la littérature récente en ces matières n'est toutefois pas à proportion de leur utilisation possible à cette fin. Très souvent, les ouvrages et articles de cette discipline nouvelle étant, comme il est assez naturel et non sans profit ultérieur possible, destinés à la pratique, sont assez étroitement limités à telle ou telle part du domaine pratique le plus familier ou le plus

indiqué à l'auteur ; très souvent surtout, ces travaux ont moins le caractère d'une analyse positive de faits, sur éléments effectifs de preuve ou de référence, que celui de préceptes et recettes de bon aménagement, thérapeutique plus ou moins empirique avant la physiologie. Il ne faut d'ailleurs point s'en étonner, puisqu'ainsi ont débuté les connaissances liées à des intérêts ou à des objets humains immédiats. Mais cela explique qu'après avoir signalé et la place et l'importance de la matière et l'abondance des publications y consacrées, nous nous bornions ici, pour donner quelques exemples d'une telle utilisation, à ne signaler que certains des ouvrages récents les plus larges où, du point de vue qui vient d'être indiqué, on trouvera à récolter ou tout au moins à glaner.

Enfin, autant il nous paraît à prévoir et recommander une introduction des éléments de cet ordre dans l'étude scientifique de la vie économique, autant l'intérêt et l'avantage nous apparaissent médiocres d'un effort d'introduction semblable appliqué à des formules ou rubriques vagues comme celle à laquelle M. Curtis, on va le voir, s'est attaché. Cette opposition même nous paraît comporter un enseignement utile.

F. S.

LANSBURGH (Richard H.). — *Industrial management*. New-York, Wiley, 1923, vi-488 p. in-8°.

Cet ouvrage important, à la fois raisonné et pratique, de principes et d'applications, nous paraît propre à donner une idée exacte et favorable du cadre, de l'esprit et des résultats de la discipline dont il présente un exposé d'ensemble, telle qu'elle s'établit à cette heure à la fois dans la pratique et dans l'enseignement en Amérique. Il est à signaler spécialement ici, de plus, comme dégageant plus et mieux qu'il n'est fait d'ordinaire les conditions et éléments économiques, et disons plus largement sociologiques, d'où cette discipline est issue, et devenue ce qu'elle est à cette heure. C'est l'évolution économique contemporaine, dissociant de toutes autres fonctions le rôle de la direction et de la direction appliquée au rendement économique, qui est avant tout rappelée et retracée à cet égard, à travers les diverses périodes du développement industriel américain ; dans la dernière surtout, la pression des conditions nouvelles du marché, et l'extension des entreprises ont leur influence bien

marquée sur l'attention dès lors apportée aux questions et méthodes de meilleur rendement et aménagement; et l'on peut comprendre aussi que ces préoccupations et cette technique aient pris importance majeure dans l'industrie américaine (bien que, sur ce dernier point, l'auteur nous paraisse ne pas donner attention à un ordre de facteurs dont l'action pourrait bien, au contraire, avoir été décisive, je veux dire les conditions de coût de divers éléments, notamment de la main-d'œuvre, et les conditions de prix amenées par des mouvements majeurs qui ont été propres aux États-Unis : mais ce n'est pas le lieu de développer cette observation). Enfin M. L. signale l'influence de l'organisation économique de guerre et des modifications économiques, morales et sociales qui y ont été liées ou l'ont suivie, pour marquer que le « management » désormais ait eu des préoccupations et une tâche essentiellement appliquées à l'élément humain dans la production, aussi importantes sinon plus, en tout cas aussi indispensables que celles précédemment appliquées aux éléments physiques et techniques de la production.

Cette orientation et ce caractère une fois marqués, nous n'avons pas ici à suivre dans le détail, bientôt technique et pratique, tout cet exposé. Il suffira à cette place, pour donner une idée du domaine aujourd'hui assigné à cette discipline, d'indiquer brièvement les grandes divisions et matières du livre : Organisation d'un établissement (conditions générales premières, types d'organisation, cadres de fonctions et de dépendances, instructions, formation appropriée — partie assez directement inspirée des idées maîtresses de Taylor, mais sans étroitesse ni excès d'observance) — ; éléments physiques de l'établissement (situation, aménagement de matériel, éclairage, aérage, force) ; standardisation du produit et des opérations (services appropriés) ; étude des opérations (décomposition, analyse et mesure des temps, utilisation) ; paiement du travail ouvrier (méthodes de salaire, adaptations diverses) ; relations de personnel (service du personnel, formation, bien-être, participation) ; opérations pour la conduite d'une entreprise (budgets, inventaires, magasins, achats, contrôle de la production, du travail, routage, comptabilité de revient, etc.).

L'exposé aurait gagné, croyons-nous, à ne pas attendre une dernière partie pour y présenter et condenser ensemble les méthodes et procédés qui sont nécessaires à une bonne application des préceptes d'organisation, et à en distribuer le contenu respectivement auprès des diverses parts et fonctions de l'établissement, au fur et à mesure qu'elles ont été précédemment étudiées. Ce rapprochement est laissé à faire, après coup, au lecteur. Mais, cela noté, disons d'un mot la clarté, la documentation de tout ce traité, l'abondance et la variété des exemples pris dans la vie américaine effective, le nombre et le bon choix des diagrammes, schémas et illustrations. Toutes ces qualités s'unissent pour rendre ce manuel recommandable pour l'objet même qui nous intéresse ici.

F. S.

CUSTIS (Vanderveer). — The foundations of national industrial efficiency. New-York, Macmillan, 1923, xiv-324 p. in-16.

Le terme d'efficiency est fort à la mode depuis quelque temps dans le vocabulaire économique-technique anglo-américain ; et des représentants assez qualifiés du mouvement qui l'a pris pour rubrique nous ont dit qu'il était intraduisible en français. Cette inaptitude à la traduction paraît bien, et dès le commentaire qui nous est donné pour l'expliquer, recouvrir, je le crains, non seulement une complexité, mais, osons le dire, quelque confusion dans la notion que prétend exprimer ce vocable. Et si ce n'était pas fait pour n'en pas expliquer le succès pratique, tout au contraire, ce n'était toutefois pas une indication bien encourageante à le prendre comme objet et cadre d'une étude de caractère doctrinal.

C'est cependant ce qu'a tenté M. Custis en cherchant à faire entrer cette notion dans l'économie ou l'économique sous elle : et si nous avons espéré obtenir, d'un auteur aussi qualifié, au moins d'abord une détermination un peu précise et clarifiée de cette notion, notre espoir est plutôt déçu. Car, tout au contraire, notre auteur paraît s'être complu à laisser dans ses formules les plus élaborées (« Industrial efficiency implique l'acquisition de richesse par la production avec une dépense minima des énergies de la population et des ressources naturelles ; elle comprend la formation du maximum des moyens de production. Plus techniquement, c'est le rapport de la richesse produite à l'énergie humaine et aux ressources naturelles utilisées dans ce processus », p. 4) encore tant d'éléments multiples, de caractères et de sens si diversement interprétables et si peu définis par lui, que notre embarras en est accru plus qu'allégé. Qu'il considère l'efficiency nationale plutôt qu'individuelle n'est pas pour nous avancer beaucoup. Pour nous éclairer donc, regardons au développement lui-même.

Or, le développement fait défiler à son tour devant nous, comme tests allégués d'efficiency, mais en nous disant qu'ils le sont sans l'être, qu'ils le sont et ne le sont pas en quelque mesure, en divers sens, toute une série d'éléments, depuis les profits, les bas prix, les hauts salaires, etc., jusqu'à des qualifications plus « savantes » de la situation et du rôle du travail, de la nature, du capital : nous voilà replacés dans les cadres connus de l'analyse économique classique. Mais nous en sommes aussitôt tirés pour être jetés dans des considérations sur la guerre, la lutte économique pour l'existence, l'immigration, le militarisme, la démocratie. Puis nous parcourons, de chapitre en chapitre, les grands « topics » de l'enseignement économique traditionnel : division du travail, organisation du travail, ressources naturelles, terre et régime des terres, épargne et formation du capital, entreprise et direction de la production. Dans chacun de ces chapitres, un exposé, qui, à vrai dire, est en général simple, clair, souvent assez varié de ton, d'arguments et d'exemples, nous indique ce qui a ou n'a pas paru être, ce qui est en un sens, mais n'est pas



en un autre, semble-t-il à l'auteur, facteur d'efficiency. Les jugements de l'auteur sont sages et balancés et par exemple de ce type qui paraît bien être la conclusion maîtresse de l'ouvrage : « Les dangers d'une réglementation [de l'entreprise] sont grands, mais il y a aussi des dangers à ne rien faire. Une réglementation sage doit reposer sur la connaissance et la compréhension », p. 313. M. Custis a voulu sans doute n'effrayer personne.

Ce n'est pas cependant qu'il n'apparaisse dans cet ouvrage des éléments plus neufs ou plus personnels et des indications d'idées ou liaisons dépassant le lieu commun ; mais ils ne sont pas poussés jusqu'à toutes leurs virtualités. Par exemple aux trois facteurs classiques, travail, nature, capital, M. C., selon certaine tendance récente, ajoute un quatrième, mais qu'il définit bien insuffisamment « entreprise » et dont il ne pousse pas l'analyse jusqu'à apercevoir qu'elle amène en retour à retrancher dans la trinité classique. Par exemple encore, un chapitre assez neuf traite des intermédiaires financiers, fonction et organe, en effet, d'un développement et d'un rôle important dans l'économie actuelle : mais il n'en tire pas, sur la vraie nature de l'organisation productive présente et sur la place et la prépondérance de certains éléments, tout ce qui de ce point de vue pouvait être aperçu. Des informations et des lectures assez variées apparaissent ici et là peut-être un peu limitées, il est vrai, aux faits ou articles récents : mais elles ne se montrent qu'incidemment ou en référence sommaire, au lieu de former la trame solide et propre de tout l'exposé.

Le gros de l'effort de notre auteur paraît avoir été d'arriver à retrouver et de distribuer dans ses divers chapitres, distingués sous sa rubrique efficiency, tous les thèmes banals d'un manuel d'économie politique : et peut-être pour un certain public de ce pays, cet effort ne doit pas être inutile (si l'on en juge par certaines présentations de ce livre même : par exemple la remarque évidente que l'agriculteur indépendant est non seulement un travailleur, mais en même temps tout aussi bien un entrepreneur, un capitaliste et un landlord et doit donc être capable d'exercer les fonctions de chacun d'eux, nous est présentée comme une considération importante souvent non aperçue, p. 202 ; j'ai relevé ici et là nombre de révélations de cet ordre). Mais si cette vulgarisation d'idées assez simples est encore, pour un certain public, une nouveauté non superflue, quel avantage y avait-il donc à la ranger sous un vocable confus, sans le préciser davantage ? Car enfin tout cela n'est pas ennuyeux, sans doute, tout cela « se laisse lire », comme on dit. Mais, le livre fermé, qu'est-ce donc au juste que l'efficiency et qu'est-ce qui au juste nous y conduit ou nous en éloigne ? D'un travail de professeur d'université, ne pouvait-on, malgré les difficultés du sujet, espérer sortir renseigné par un effort un peu plus précis et un peu plus positif ?

F. S.

B. — *Fonctionnement d'industries, de marchés, de branches commerciales*

*Shipping Studies in labour and capital*. VI. [Londres]. The Labour publishing Co, 1923, 62 p. in-16.

Brochure de propagande, préparée par le *Labour research department* et tendant à démontrer l'absurdité des plaintes de l'industrie de la navigation maritime en Angleterre. En réalité, tout le mal est sorti des folles illusions de cette industrie, qui, entraînée par les prix du fret en 1919-20, a construit des bâtiments en telle quantité que, la crise économique mondiale survenant, un grand nombre de ces bâtiments durent rester à l'ancre et que le chômage s'abattit sur la classe des marins. Mais à ce mal font compensation les bénéfices recueillis pendant la guerre, même au temps du *Blue book* de février 1917. Encore que les documents publiés par les sociétés de navigation ne soient ni abondants, ni clairs, les chiffres réunis par le parti travailliste n'en sont pas moins impressionnants, qu'il s'agisse des fonds de réserve, du remboursement des primes d'assurance par l'Etat ou des augmentations de capital, au moins pour les grandes sociétés (Cunard, Royal Mail Steam Packet Co, White Star Line).

En face des employeurs, déjà fortement organisés avant la guerre, davantage « amalgamés » depuis la guerre, la main-d'œuvre n'a pas su se grouper en une masse homogène et active, et si l'Etat n'eût pas été amené à agir comme corps de contrôle et d'arbitrage, la condition des travailleurs maritimes n'eût peut-être pas été aussi améliorée et stabilisée qu'elle a pu l'être en matière de salaires et d'heures de travail.

G. B.

GORSKI (Louis). — *La loi des rendements non proportionnels au stade national*. Paris, Les Presses Universitaires de France, 1924, 228 p. in-8°.

MICHELIS (Roberto). — *Fattori e problemi della espansione commerciale*. Torino, Fratelli Bocca, 1924, 139 p. in-16.

Ouvrage de bonne vulgarisation où l'auteur, s'inspirant d'une préoccupation actuelle et pratique, examine les moyens d'accroître les exportations à l'étranger. Ce sont notamment : l'étude des besoins du client étranger et la connaissance de ses goûts ; l'emploi de procédés commerciaux réguliers ; l'enseignement des langues étrangères et des méthodes commerciales ; l'utilisation des sympathies qu'on possède et qu'on entretient ; enfin, *last but not least*, la publicité. Notons que la connaissance de plusieurs de ces facteurs est d'ordre sociologique, et qu'elle fait partie de la sociologie appliquée. Les besoins qu'éprouve un peuple, les sympathies qu'il ressent, les réactions qu'il mani-

teste à l'égard de la « réclame » dépendent de sa psychologie collective, de son milieu, de sa constitution et de son activité. L'emploi efficace des méthodes d'exportation est donc favorisé singulièrement par l'étude de la sociologie descriptive et par sa vulgarisation.

R. M.

LITMAN (Simon). — *Essentials of international trade*. New-York, John Wiley, 1923, vi-398 p. in-8°.

C'est un manuel élémentaire, fruit d'un enseignement oral. On y trouve donc une étude descriptive et législative du commerce international, mais non pas une analyse théorique. L'ouvrage traite de l'aspect public du commerce extérieur (régimes douaniers et règlements administratifs), puis de son aspect privé (formes et procédés d'exportation et d'importation). — Intéressant par la description sommaire des institutions du commerce des Etats-Unis (Département de Commerce, Chambres de Commerce, corps consulaire comme organisme d'information et de relation), et par la notation des méthodes caractéristiques de l'exportation américaine.

R. M.

### C. — *Fonctionnement global de la production*

Bureau international du travail. — *Enquête sur la production. Rapport général*. Tomes I, II (en 2 vol). III, IV (en 2 vol.). Genève, 1923-24, in-8°.

Nous ne faisons, pour cette année, que signaler cette fort importante publication, attendant le volume final (non paru à la date où ceci est écrit) pour y consacrer l'étude d'ensemble qu'elle appelle. Notons seulement en quelques mots l'abondance des informations contenues et l'intérêt du commentaire et de l'analyse sur les grandes matières considérées dans ces premiers tomes : Étude comparée d'un certain nombre de produits (surtout matières premières); Le rendement par ouvrier; la crise des matières premières, de l'outillage, des transports, des capitaux, des débouchés, des changes, de la main-d'œuvre, changements démographiques, formation professionnelle, conditions de vie des travailleurs, santé ouvrière, système de salaires, grèves, chômages, réduction de la durée du travail.

F. S.

### D. — *Prix et éléments du prix*

FISHER (Irving). — *The making of index numbers, a study of their varieties, tests and reliability*. Boston, Houghton Mifflin et Londres, The American book supply, xxxi-526 p. in-8°.

Ouvrage important, intéresse non seulement l'étude du mouvement des prix, mais aussi celle de la monnaie et du fonctionnement du système économique, ainsi que la technique statistique de ce mode spécial d'expression synthétique. A reprendre pour examen plus étendu.

F. S.

TURGEON (Ch.). — A la recherche du « juste prix ». *Journal des économistes*, février 1924 et suiv.

LEWIN (Paul W.). — Lohnsystem und Arbeitsleistung. Erfahrungen aus einem Fabrikbetrieb. *Die Wirtschaftskurve*, 1924, II. 2, p. 169-79.

Traite de l'influence des modes de salaire sur le rendement du travail et de l'influence de la répartition des frais généraux sur le prix de revient d'après les différents modes de salaires. Données statistiques d'information originale.

IOVANOVITCH (D.). — Le rendement optimum du travail ouvrier, Paris, Payot, 1923, in-8°.

Ouvrage qui témoigne d'informations étendues et variées et d'un effort sérieux. Mais pas de recherche directe dans les faits ; seulement utilisation des études déjà publiées. Mélange de considérations finalistes et de politique sociale.

F. S.

LIPMANN (Otto). — La durée du travail et la production. *Revue internationale du travail*, avril 1924, p. 507-19.  
(Cf. aussi ci-dessous section XI, A.)

WILSON (D. R.). — On some recent contributions to the study of industrial fatigue, with discussion. *Journal of the royal statistical society*, July 1923, p. 483-515.

Egalement à considérer du point de vue de la condition ouvrière, ci-après section XI, A.

## VIII. — CLASSES ÉCONOMIQUES

### A. -- En général

LORIA (Achille). — Beiträge zur ökonomischen Theorie der sozialen Klassen. *Archiv für Sozialwissenschaft*, 1923.

B. — *Travailleurs intellectuels*

MACDONALD (W.). — *The Intellectual worker and his work*. Londres, Jonathan Cape, 1923, 351 p. in-12.

Pour lui un travailleur peut être qualifié d'intellectuel lorsque la valeur de son œuvre n'est pas constituée en premier lieu par des éléments matériels. La qualité du travail ne doit pas entrer en ligne de compte.

M. H.

SINZHEIMER (Ludwig). — *Die geistigen Arbeiter*, 2 vol. Munich et Leipzig, Duncker, 1922. 479 et 175 p. in-8°. 152° vol. des *Schriften des Vereins für Sozialpolitik*.

Symptôme notable que cette grande association ait pris ce sujet d'étude. Contenu de faits et considérations à signaler.

C. — *Classe ouvrière*

KELMAN (Janet Harvey). — *Labour in India*. A study of the conditions of Indian women in modern industry. — Londres, Geo. Allen et Unwin, 1923, 281 pages in-8°.

L'emploi des femmes indigènes dans la grande industrie, s'il n'est pas très fréquent jusqu'à présent en Inde, tend à le devenir, notamment dans la filature et le tissage du coton, et surtout du jute. C'est un fait analogue à celui qu'on rencontre en Algérie et en Egypte ; il paraît lié, à la fois comme effet et comme cause, à un certain ébranlement de l'institution familiale. L'auteur ne s'est pas posé ce problème sociologique ; son livre est plus riche de jugements que de faits, et surtout que de chiffres. L'ouvrage est utile par les détails qu'il donne sur la législation relative au travail industriel féminin.

R. M.

RÉGNIER (Pierre). — *L'ouvrier agricole*, Bibliothèque sociale des métiers. Paris, Doin, 1924, xv-280 p. in-16.

Le livre de M. Régnier est d'un homme qui connaît bien l'agriculture et le monde rural. C'est un clair et utile résumé des questions concernant l'ouvrier agricole.

Quatre parties : 1° histoire rapide de l'ouvrier agricole en France ; 2° situation actuelle de la main-d'œuvre agricole : « dépopulation » des campagnes et crise de la main-d'œuvre, revendications ouvrières et organisation syndicale, contrats, salaires et chômage ; 3° mesures prises pour remédier à la crise et améliorer la situation des ouvriers agricoles ; transformations culturelles et machinisme, migrations et répartition de la main-d'œuvre, législation protectrice, œuvres privées, patronales

et syndicales ; 4<sup>o</sup> problèmes à résoudre : projets et programmes, les questions de main-d'œuvre agricole devant la Conférence internationale du travail.

Cet ouvrage permet au lecteur, comme le dit l'auteur (p. 268), de « se faire une opinion sur les diverses questions qui peuvent être agitées et résolues au sujet de nos travailleurs agricoles ». C'est là son mérite en même temps que son défaut et sa limitation : les questions sont traitées en fonction des « thèses, théories, expériences, revendications », ainsi que M. Régnier le déclare lui-même, plutôt que des facteurs intrinsèques dont l'étude est nécessaire à l'intelligence du sujet. Ces facteurs sont évoqués dans la première partie ; mais, bien qu'il fût condamné par les dimensions de son livre à une brève analyse, l'auteur eût pu, semble-t-il, en réduisant la partie historique, dont l'intérêt est aujourd'hui médiocre, insister sur l'examen des faits démographiques, économiques et sociaux où gît l'explication des transformations observées.

H. B.

**RISLER (Georges).** — *Le travailleur agricole français.* Bibliothèque politique et économique. Paris, Payot, 1923, 281 p. in-8<sup>o</sup>.

Ce volume est moins un livre qu'une aimable conversation, ou plutôt un aimable monologue au sujet de la main-d'œuvre agricole en France. Il ne manque pas des caractères de diffusion qui pourraient nuire à un ouvrage de science pure, mais qui semblent s'accorder avec la conception et les intentions de l'auteur. Si ces intentions sont, comme on le pense, d'intéresser l'opinion publique et le « monde » à l'agriculture et à ses conditions, plus spécialement au travailleur agricole, au relèvement de sa situation, à la restauration matérielle et morale de nos villages, l'auteur les a réalisées.

H. B.

**FAIRCHILD (E. F.).** — *Labour and the industrial revolution.* Londres, Allen a Unwin, 1923, 22 p.

Etude sur la période de 1760-1832. Données également sur l'évolution industrielle.

**WARE (Norman).** — *The industrial worker 1840-1860.* Boston, Houghton Mifflin, 1924, xxi-249 p. in-8<sup>o</sup>.

**Die Lage der Arbeiterschaft in Deutschland.** Herausgeg. vom Internationalen Gewerkschaftsbund, Amsterdam. Berlin, Verlagsges. d. Allg. Deutschen Gewerkschaftsbundes m. b. H., 1923, 4<sup>o</sup>, 133 S.

**COLE (G. D. H.).** — *Labour in the coal mining industry.* Oxford, Clarendon Press, 1923, xiv-274 p. in-8<sup>o</sup>.  
De la collection de la fondation Carnegie.

**HENRY (Alice).** — *Women and the labour movement.* New-York, Doran, 1923, xvii-241 p. in-8<sup>o</sup>.

## IX. — ORGANES DE LA RÉPARTITION

A. — *Syndicats ouvriers, coalitions, etc.*

WELBOURNE (E.). — *The miner's unions of Northumberland and Durham.* — Cambridge, University Press, 1923, 321 p. in-18.

M. Welbourne a établi dans cet ouvrage une solide monographie d'histoire syndicaliste, à propos des charbonnages anglais, à partir de 1810. La matière en est empruntée à des documents abondants, surtout des journaux. Malheureusement, l'auteur ne cherche pas à classer les éléments que lui fournissent les textes, si bien qu'on passe rapidement de notions sur la technique minière à des renseignements sur les formes des groupements ouvriers, sur les grèves, sur les rapports des mouvements ouvriers avec les faits politiques. Les types du grand patron, avec lord Londondrey, du syndicaliste ouvrier, avec Hepburn, du meneur politicien, avec Roberts, sont dessinés par M. Welbourne au moyen de traits heureux, et il analyse avec exactitude les documents juridiques (les *bonds*, ou accords annuels obligatoires) et législatifs qui ont été appliqués à la matière des mines. Mais les rapports des phénomènes ouvriers des régions considérées et de l'ensemble du mouvement ouvrier anglais ou du mouvement minier n'ont pas été abordés, si bien que l'ouvrage, si solide qu'il apparaisse, n'est guère qu'une contribution historique pour un travail général dont l'auteur n'a même pas entrevu les catégories essentielles.

G. B.

CARRARA (Giovanni). — *Il boicottaggio.* Pubblicazioni della Università cattolica del Sacro Cuore. Milano, Società edizione Vita e pensiero. [1924], 220 p. in-8°.

Le mot est moderne et est apparu lors des troubles irlandais de 1880 ; la chose est ancienne. M. Carrara ne l'étudie pourtant que dans le droit actuel, car son ouvrage est essentiellement d'ordre juridique. A cet égard, M. Carrara souligne que, seule, la jurisprudence allemande est arrivée à une terminologie et à une théorie précise du boicottage. Il suit l'exposé de la législation et de la jurisprudence à l'égard du boicottage dans les grands pays (Italie, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis) et détermine les phases du phénomène, qui comporte d'abord un accord entre les bénéficiaires éventuels et ensuite l'exécution du programme arrêté, lequel implique un acte ou une abstention (boicottage actif ou passif) et s'adresse à un individu, à un groupe d'individus, à une classe, à une population. Forme de lutte collective, le boicottage peut être appliqué à des fins politiques ou économiques. M. Carrara eût pu introduire dans les unes ou les autres les fins « raciales », sur lesquelles il n'insiste pas. Mais, de même qu'aux guerres s'appliquent des principes

et des règlements de droit, il y a lieu d'appliquer au boycottage des critères de licéité et c'est ainsi que M. Carrara termine son livre par une étude approfondie des théories auxquelles, à ce point de vue, le boycottage a donné lieu, concluant que tout gravite autour des notions centrales de la liberté économique à défendre, de l'existence individuelle à protéger, de l'emploi du boycottage par ceux-là seuls qui y ont intérêt, ce qui l'apparente, par exemple, assez nettement au procédé de pression internationale qu'est le blocus.

G. B.

**FRIG** (Irmgard) u. **HOFSCHEIDER** (Alin). — **Die Streikstatistik im Ausland** u. ihre Erhebungsmethoden. *Reichsarbeitsblatt*, 1924 avril, pp. 157 sq.

Étude documentée accompagnée de tableaux sur les méthodes de la statistique des grèves en Autriche, Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Finlande, France, Norvège, Pays-Bas.

**FRIEDENSBURG** (Wilhelm). — **Stephan Born und die Organisationsbestrebungen der Berliner Arbeiterschaft bis zum Berliner Arbeiterkongress** (August-september 1848), Leipzig, G. I. Hirschfeld., 1923, 101 s.

**PERMAN** (Selig). — **A history of trade unionism in the United States**. New-York, Macmillan, 1922, viii-313 p. in-8°.

**REINDL** (Jacob). — **Die deutsche Gewerkschaftsbewegung. Koalitionsrecht und Koalitionen der Arbeiter in Deutschland seit der Reichsgewerbeordnung (1869)**. Altenburg S. Verl. Steph. Geibel, 322 s.

**COLE** (G. D. H.). — **Trade-unionism and munitions**. Oxford, Clarendon Press, 1923, xii-247 p. in-8°. (Carnegie endowment.)

**PARAF** (Pierre). — **Le syndicalisme pendant et après la guerre**. Paris, la « Vie universitaire », 1923, in-8°. Voir aussi ci-dessous, XIII, C, Dubreuil, Philip.

**BOETCHER** (Hans). — **Zur revolutionären Gewerkschaftsbewegung in Amerika, Deutschland und England**. Eine vergleichende Betrachtung. Kiel, Institut für Weltwirtschaft u. Seeverkehr an der Universität, 1922, XIV, 236 s. in-8°.

Étude comparée du mouvement syndical révolutionnaire aux États-Unis, en Allemagne et en Angleterre.

**NICOD** (Jean). — **Introduction à l'étude de la liberté syndicale**. *Revue internationale de travail*, avril 1924.

Fragment d'une œuvre qui s'annonçait importante et originale, interrompue par le décès de l'auteur.



B. — *Institutions patronales*

BORTTIGER (Louis A.). — **Employee welfare work.** A critical and historical study. New-York, The Ronald Press, 1923, vi-304 p. in-8°.

PINOT (Robert). — **Les œuvres sociales des industries métallurgiques,** Paris, Colin, 1924, 271 p. gr. in-8°.

C. — *Conseils d'entreprise, d'industrie, etc.*

BERTHELOT (Marcel). — **Les conseils d'entreprise.** Bureau international du travail. Etudes et documents. Série B, n° 13. Genève, 1924, iv-140 p. in-8°.

SIOWALT (Charles). — **Les conseils d'usine en Allemagne** (spécialement dans le bassin de la Ruhr). Paris, Rousseau, 1923, viii-160 p. in-8°.

SELLS (Dorothy). — **The british trade boards system.** Londres, King, 1923, 293 p., in-8°.

D. — *Institutions de législation*

DAS (Rajani Kanta). — **Factory legislation in India.** Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter et Co, 1923, xvi-192 pages in-8°.

DAS (Rajani Kanta). — **Factory Labor in India.** Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter et Co, 1923, viii-216 pages in-8°.

DAS (Rajani Kanta). — **The labor movement in India.** Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter et Co, x-112 pages in-8°.

La prospérité d'un pays dépend de l'efficiencce du travail, laquelle dépend elle-même du sort des travailleurs. C'est l'argument classique que l'auteur reprend en faveur d'une législation ouvrière pour l'Inde. Mais il expose aussi le développement de cette législation, depuis l'act de 1881 et celui de 1891 jusqu'à ceux de 1911 et de 1922. Développement rapide, sur les causes duquel l'auteur apporte quelques indications. A la suite du progrès de l'industrie cotonnière en Inde après 1870 eut lieu en Angleterre une agitation causée par la crainte d'une concurrence, mais où l'esprit humanitaire trouva son compte, en ce qu'il s'y associa une propagande pour l'amélioration du sort des femmes

et des enfants employés dans les fabriques indiennes. C'est donc en Angleterre même que la philanthropie s'est d'abord affirmée au profit des travailleurs indiens ; l'auteur, Hindou peu anglophile à ce qu'il semble, le reconnaît pourtant de bonne grâce. A ce mouvement d'opinion en Grande-Bretagne succède, après 1878, un mouvement d'opinion en Inde. L'agitation politique de Gandhi n'a donc fait qu'accélérer une tendance philanthropique qui lui préexistait, et qu'elle n'a nullement créée. Mais le mouvement devient populaire et national, au lieu qu'avant le prophète il était aristocratique et « intellectuel ». A cela s'ajoute, depuis 1918, l'apparition en Inde des syndicats ouvriers qui furent, pour les ouvriers hindous, un enseignement de la guerre. Ainsi comprend-on l'intérêt que leur porta la conférence internationale du travail, tenue en 1919 à Washington, en conclusion de laquelle fut promulgué l'act de 1922. Ce texte fixe à 12 ans l'âge d'admission aux usines et limite à 60 heures par semaine et à 11 heures par jour la durée du travail.

L'apparition récente et l'extension rapide de la fabrique aux Indes fut une manière de révolution industrielle, d'où procéda une évolution législative. Si l'auteur en précise assez bien les causes, il n'en indique point les *effets* sur la société indigène et particulièrement sur la *joint-family* dont il paraît bien qu'elle soit un obstacle aux progrès du travail en usine, qui compromet son intégrité en tant qu'il appelle femmes et enfants au dehors. Ce problème fondamental de l'adaptation des vieux cadres sociaux aux besoins industriels, l'auteur l'a à peine entrevu (p. 196), et sa description du mouvement ouvrier reste trop abstraite, trop générique, disons trop « européenne » ; elle manque à nous éclairer sur ce qu'il y a de particulier, de local, de spécifique dans le monde industriel hindou.

R. M.

BERTHELOT (Marcel). — *Les lois du travail en Allemagne*. Paris, Crès, 1922, in-8°.

### E. — *Assurances sociales*

FERDINAND-DREYFUS (Jacques). — *Les prévisions statistiques et financières des assurances sociales*. Paris, Presses Universitaires, 1923, 284 p. in-8°.

Exposé très informé et très compétent des questions économiques, statistiques, financières, rencontrées dans la préparation du projet français actuel d'assurances sociales et du traitement mathématique et statistique qui y a été appliqué.

F. S.

FERDINAND-DREYFUS (Jacques). — *Les régimes financiers de l'assurance sociale*. *Revue internationale de travail*, octobre 1924, p. 610-34.

Analyse les divers éléments, psychologiques, sociaux, moraux, politiques, dont les institutions d'assurances sociales et leur technique même doivent tenir un compte essentiel. Première esquisse d'une interprétation sociologique intéressante.

F. S.

COHEN (Joseph). — *Insurance by industry examined*, London, King a. Son, 1923, 120 p. in-8°.

L'auteur fait l'histoire des assurances contre le chômage en Angleterre et montre comment elles fonctionnent aujourd'hui. Le système obligatoire appliqué soulève de fortes objections en ce qui concerne l'élévation des dépenses d'administration, l'augmentation de la bureaucratie, les fraudes des chômeurs, le passif du fonds d'assurance, la démoralisation causée par la distribution des secours. — La conclusion ne paraît pas répondre à cette étude : l'auteur se contente de suggérer que l'assurance contre le chômage soit comprise dans un système général d'assurances sociales et qu'un même organisme soit chargé de toute l'administration sur la surface du pays.

H. B.

MORLEY (Felix). — *Unemployment relief in Great Britain. A study in state socialism*. London, George Routledge and Sons, 1924, xviii-203 p. in-8°.

L'*Unemployed workmen act* de 1905, le *Labour exchange act* de 1909, les grands bills qui s'étagent de juillet 1912 à juillet 1922 ont mis sur pied un système d'assurance contre le chômage par l'Etat dont M. Morley explique le fonctionnement théorique et pratique. Les difficultés spéciales où s'est trouvée l'Angleterre depuis la grande guerre suffisent à expliquer que ce fonctionnement ait été l'objet de critiques nombreuses. D'une part, le nombre des chômeurs n'a pas sensiblement diminué ; de l'autre, les prévisions d'application n'ont pas été si nettes qu'il n'ait été nécessaire d'utiliser en même temps la *poor law*. Enfin, la besogne propre des *Employment Exchanges* (385 en juillet 1923) et des *Branch Employment Offices* (780), qui devaient régler les conditions du marché du travail, a été compliquée par l'obligation d'assurer l'exécution des lois sur le chômage ; de là, un accroissement du personnel de ces services, sans qu'il y ait eu, tant s'en faut, augmentation dans le nombre des placements réalisés. M. Morley se défend d'être partisan de telle ou telle théorie économique et même, au cours de son exposé, il tend à s'affirmer sympathique au principe de l'assurance par l'Etat. Il enregistre néanmoins la faillite relative de ce système, auquel il oppose l'organisation de l'assurance par les industries elles-mêmes. En commençant par les industries à faible taux de chômage, il estime qu'on arriverait proprement à instituer une statistique exacte des chômeurs, l'assistance et le placement de ceux-ci. Un chapitre spécial est consacré par M. Morley à la formation

et à la valeur des statistiques du chômage, et, dans un appendice, il étudie comment, après la guerre, les chômeurs allemands ont pu être dirigés vers les travaux publics d'Etat.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rapprocher le livre de M. Morley du rapport récemment publié par le ministre du travail anglais, sur *The personal circumstance and industrial history of 10903 claimants to an employment benefits* (1) et des exposés faits par MM. Baldwin et Macdonald à la Chambre des communes au cours du mois de juin 1925 : les vues divergentes qui sont exprimées dans ces exposés suffiraient à démontrer à la fois l'intérêt et la difficulté du sujet abordé par M. Morley, dont les conclusions antiétatistes ne semblent pas avoir impressionné le gouvernement britannique actuel.

G. B.

## X. — MORPHOLOGIE DE LA RÉPARTITION

POÏTE (Marcel). — *Une vie de cité. Paris, de sa naissance à nos jours. I. La jeunesse. Des origines aux temps modernes.* — Paris, Auguste Picard, 1924, xxxi-626 p. in-4°.

L'auteur de *L'enfance de Paris*, prolongeant et amplifiant ses premières recherches sur l'histoire parisienne, traite de la cité comme d'un être vivant qui a eu sa jeunesse, ses fièvres de croissance, son adolescence, sans que ces expressions « organicistes » impliquent du tout la croyance à un déterminisme rigoureux et à un évolutionnisme automatique. Ce ne sont là que métaphores, qui semblent avoir été choisies pour leur pittoresque et qui ne touchent pas au fond des choses.

La formation de Paris tient à des causes naturelles mises en valeur par des besoins sociaux. L'abondance du calcaire à bâtir rendait possible la croissance de l'agglomération, que rendait d'autre part nécessaire ou utile la convergence des voies d'échange. M. Jullian et d'autres ont dit déjà tout ce que Paris doit à la configuration du bassin de la Seine et à la distribution de ses cours d'eau, voies naturelles de commerce et instruments préparés de relation

(1) Analyse dans le *Times*, 18 juin 1925.

sociale. Paris fut centre commercial, parce que nœud géographique, avant que d'être centre politique.

Mais on sait bien aussi que cela ne s'est fait qu'à la faveur d'un très long temps. Durant toute son enfance, Paris demeura une agglomération rustique, dont le mode de vie tenait très fort au passé. Pour que cessât cet « âge agricole », il fallut que l'impulsion peu à peu fût donnée au commerce par les pèlerinages, qui firent naître ou tout au moins croître les foires d'échange. M. Bédier l'a bien montré : l'immense circulation religieuse du Moyen âge, qui résulta du culte des reliques, fut ce qui donna le branle aux relations de commerce. Les marchands ont suivi les pèlerins : la foire s'annexe au lieu de culte, et la répartition des produits se fait selon les mêmes lignes que le mouvement des hommes. Ainsi, en Europe comme autrefois en Grèce, les centres de culte furent les points où s'élabora une vie internationale.

Tout cela n'est pas nouveau et a souvent été dit. On a vu, dans l'âge agricole ou précommercial des villes, une étape assez commune de leur développement. Mais l'auteur, historien de Paris, n'est point soucieux de généralités.

R. M.

**NELS ANDERSON.** — *The Hobo. The sociology of the homeless man.* — Chicago, University of Chicago Press, 1923, xv-302 p. in-8°.

*Hobo* est pour « Hobohemia », qui désigne à Chicago la bohème des vagabonds. Leur mobilité s'accommode de la résidence prolongée en cette ville et de la concentration locale en un de ses quartiers. Description de ce campement qui a ses lois non écrites et son organisation sociale : notamment règles assez fermes touchant la propriété commune et l'usage collectif des ustensiles de cuisine. Il y a une sorte d'opinion publique, travaillée par les orateurs en plein vent sur le forum. Car le mélange des races, naturel à ce milieu, y produit la démocratie. L'auteur a bien aperçu cette vie collective des vagabonds qui s'oppose à la vie isolée du « trimardeur » peinte par Isabelle Éberhardt ; mais ses descriptions sont plus pittoresques que précises. Pour les causes du vagabondage, il est à noter que le taylorisme, en éliminant les irréguliers et les indisciplinés, semble accroître l'armée des « bohémien ». C'est une sélection où l'on ne s'inquiète pas des déchets.

R. M.

**BARNES (Harry).** — *Housing. The facts and the future.* London, Ernest Benn, 1923, un vol. de 450 p. in-8°.

L'idéal de l'auteur, architecte et député libéral, est de donner un logement séparé à chaque famille. Ainsi posé, le problème s'accuse par l'examen statistique des faits. Il manque en Angleterre, 900.000 maisons ouvrières, pour que chaque famille ait la sienne. En 1801, il n'en eût manqué que 300.000. Donc, pas de progrès depuis un siècle, si l'on fait état de la population, quant à la proportion des *surplus families*, ou familles non logées séparément.

Les remèdes ? L'initiative privée ne suffit pas, car la construction ouvrière ne *paie* point : elle suffira moins encore, car la statistique témoigne d'un rapport inverse entre le mouvement des constructions et la variation des prix. Ici encore la guerre a aggravé, mais non pas créé, le mal dont nous souffrons. Toute cette discussion est bien venue comme critique *statistique* — et non pas dogmatique ni sentimentale — de l'individualisme. Donc il faut recourir à l'action publique (*housing policy*), sous des formes et par moyens que l'auteur précise et discute. Le problème est surtout de réduire le coût de la main-d'œuvre par unité bâtie ; c'est une question d'*efficience*. On constate une telle réduction en Angleterre depuis 1921.

L'ouvrage est plein de pondération et de bon sens pratique : l'action législative devra se compléter, pense l'auteur, par une transformation technique, qui vaudra du temps. — Sur la nécessité de ce changement et sur ses modes possibles, on se référera à l'étude de Le Corbusier-Saugnier, *Vers une architecture* (1920), où le problème technique est mis à sa place vis-à-vis du problème législatif.

R. M.

**ROBERT-MULLER (G.) et CAPOT-REY (R.).** — *Dans les mines de la Sarre. L'habitat et la main-d'œuvre.* *Annales de géographie*, 15 mars 1924, p. 130-150.

L'habitat : dans la Sarre, toute la surface du bassin n'est pas habitée. — Goût de la maison individuelle ; peu de coronas. — Augmentation lente de la production. — Insécurité de la surface du sol. — Stérilité du sol. — Genre de vie en partie rural.

La main-d'œuvre : caractères généraux ; homogénéité et stabilité. — La vie sociale. — Rendement et salaires (graphique des variations du rendement dans les mines sarroises, de 1913 à 1923).

(Références bibliographiques).

## XI. — FONCTIONNEMENT DE LA RÉPARTITION

### A. — Salaire, conditions de la vie ouvrière

**ROWE (J. W. F.).** — *Wages in the coal industry.* London, King, 1923, VIII-174 p. in-8°.

Alors que de nombreux travaux ont traité de l'industrie anglaise du charbon dans son ensemble, il manquait une étude propre, détaillée des salaires dans cette industrie, des méthodes de détermination et d'ajustement successif, des problèmes posés et difficultés spéciales, devenus d'intérêt public, notamment dans les dernières années, et des perspectives à envisager pour l'avenir: M. Rowe a tenté de combler cette lacune. Cette position d'étude et cette orientation de recherche caractérisent déjà l'ouvrage.

Il témoigne d'un effort de documentation consciencieux, étendu et averti, souvent dans des sources assez diverses et dispersées, et en des directions variées: conditions propres, géologiques, techniques, économiques, des divers bassins; nature, espèces diverses, modalités du travail ouvrier, notamment du travail d'abatage du mineur proprement dit; modes d'établissement du salaire. Un travail notable de recherche, de discrimination et d'élaboration comparative des données sur les salaires a été fait par M. R. avec une technique statistique et économique assez éprouvée: notamment, après avoir dégagé, de façon nette et suivie, les mouvements des salaires de base ou taux de variation successivement adoptés, il a tâché d'établir par ailleurs la variation des salaires effectifs. Il a donné une part de son étude à la loi du minimum de salaire de 1912 et aux régulations et modifications diverses de la durée du travail. Enfin, il arrive aux faits et difficultés des dernières années et indique les solutions présentées et l'orientation qui lui paraît se dégager des faits. Dans l'analyse, dans la discussion et l'interprétation se manifestent une culture et des préoccupations d'économiste qualifié.

Les mérites de ce travail n'en dissimulent cependant pas les insuffisances imputables, pour une part sans doute, aux conditions des données, mais, pour une forte part aussi aux directions suivies par l'auteur. On ne peut qu'être frappé, d'abord, du petit nombre, du manque d'uniformité et surtout

du manque de continuité des informations que l'auteur nous dit seules existantes, ou du moins seules à retenir sur les salaires en cette industrie maîtresse de l'économie anglaise : rien de comparable, en étendue, fondement et continuité, n'y apparaît à notre Statistique de l'industrie minérale en France.

Pour confronter les salaires effectifs avec les taux de variation des accords successifs, M. R. en est réduit à une seule comparaison entre deux dates assez éloignées, 1888, 1914; rien d'étonnant à ce qu'il hésite et flotte dans l'interprétation des différences et manque à en donner une explication et même déjà une constatation suffisante : car il est à penser que seule une constatation suivie, et notamment à travers les phases de caractère économique divers en liaison avec les mouvements de prix et du marché, nous décèlerait le caractère, la formation, les variations, et par là donc le caractère et l'interprétation véritable de ces différences.

Mais, même si les informations à retenir sont aussi espacées, pourquoi s'être borné, par des raisons bien insuffisantes, à ne partir que de 1888 dans cette étude? Manque-t-on tellement, en effet, de données utilisables avant cette date? Si l'organisation syndicale de développement récent part de cette date, n'était-il pas essentiel, justement pour l'interpréter bien et en discriminer les effets possibles, de pouvoir comparer les faits d'une période antérieure? Et pour la thèse majeure de l'auteur, cette comparaison avec une autre période de grand mouvement des prix (et de plus en deux sens, en hausse, puis en baisse) aurait été de première importance.

Le trait dominant de la détermination des salaires dans cette industrie est en effet, pour M. R., de dépendre des prix du charbon et des conditions du marché de vente de ce produit, notamment du marché extérieur; et cela lui paraît différencier le cas de cette industrie, en même temps que divers autres caractères économiques (capital, nature du risque, et caractère des profits, part de la main d'œuvre et de la technique, etc.). Nombre de



remarques dans ces développements sont ingénieuses et non rebattues. Mais, si M. R. avait été moins dominé par ses cours d'économie politique et leurs théories de détermination de salaire par le marché du travail — qui, je le crains fort, n'expliquent pas grand'chose, du moins de la réalité effective, — s'il avait, du résultat sincère de son étude inductive, fait un retour utile et neuf sur sa théorie économique, il se serait peut-être aperçu que cette dépendance, pour être plus manifeste et relativement plus simple et plus grosse dans ce cadre, ne lui est cependant pas spéciale et qu'au contraire (je crois connaître plus d'une expérience en ce sens) elle est le fait commun (sous diverses modalités convenant aux divers cas) où une théorie neuve doit trouver une de ses bases.

On peut s'étonner encore que, surtout en cette industrie et justement à cause de cette dépendance aperçue, les rapports entre variation du salaire et variation du rendement n'aient pas été plus étudiés. Notamment, il aurait importé de reconnaître si et dans quelle mesure les compressions imposées aux salaires par les baisses de prix ne pouvaient pas être balancées et n'avaient pas en fait été atténuées par des modifications, soit de l'effet utile du travail ouvrier, soit de l'emploi même du travail ouvrier, modifications obtenues des diverses façons que l'analyse économique et la pratique de l'organisation des entreprises ont appris à distinguer. Pour les perspectives d'avenir notamment, et surtout dans les difficultés actuelles, c'était cependant la question essentielle à poser et à discuter, surtout dans une industrie qui a eu la réputation et qui s'est entendu tout récemment encore reprocher d'être restée routinière et empirique dans son exploitation.

Autre point : tout en notant des faits dont la signification véritable est qu'à la baisse la liaison encore existante diffère toutefois de l'inverse pur et simple de la liaison reconnue à la hausse, M. R. ne paraît pas avoir songé à pousser l'étude de cette différence et à y apercevoir un facteur central du mécanisme d'avancement économique. D'autre part,

une étude un peu plus poussée et notamment une analyse économique des faits antérieurs lui auraient peut-être fait trouver moins de nouveauté qu'il ne croit, et moins de différence avec le passé, dans la nouvelle formule qui fait dépendre le salaire des profits (et non pas des prix).

Ces lacunes chez un auteur aussi averti par ailleurs et aussi appliqué paraissent se rattacher, pour une grande part, à une même raison : c'est qu'il s'est trop enfermé dans le cadre de l'industrie minière britannique, de ses positions actuelles, de son histoire intérieure et récente. Cependant, de l'exposé même de M. R., il ressort que les dépendances premières, d'où découlent les dépendances secondes aboutissant au salaire et aux conditions du travail ouvrier dans les mines britanniques, relèvent des conditions du marché international du charbon : si, même pour une industrie ayant la situation de la production carbonifère anglaise, les facteurs initiaux qui commandent les mouvements lui apparaissent n'être pas intérieurs à cette industrie ni même à ce pays, ne devait-il pas être incité à élargir son information et ses préoccupations selon la réalité même de son sujet, et n'y aurait-il pas gagné quelque interprétation plus large et orientation plus neuve ?

F. S.

**MAINGUY (Maurice).** — *Les salaires en Allemagne depuis la guerre.* Paris, Vie universitaire, 1924, 284 p. in-8°.

**PICARD (Roger).** — *Le mouvement des salaires en France, Documents du travail*, avril-mai 1923, et à part, Paris, Rivière, 1923, broch. in-8°.

**SNOWDEN (Philip).** — *Wages and prices, an inquiry into the wages system and the relation of wages and prices.* London, Faith pr., 1924, 132 p. in-8°.

**SHEPHERD (E. Colston).** — *The fixing of wages in Government employment.* Londres, Methuen, 1923, xx-207 in-8°.

**BRAUN (Gerhard).** — *Der Soziallohn und seine wirtschaftliche Bedeutung.* Sozialwiss. Forschungen. Berlin, de Gruyter, 1923, 56 p. in-8°.

LIPMANN (Otto). — **Das Arbeitszeitproblem.** Berlin, Institut für angew. Psychologie, 1924.

WEBER (Max). — **Gesammelte Aufsätze zur Soziologie und Sozialpolitik.** Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1924, iv-518 p. in-8°.

Ce volume, le dernier qui doit paraître de ses œuvres, s'ouvre par deux études inédites de Max Weber qui se rattachent l'une et l'autre à l'enquête entreprise en 1908, et dont plusieurs volumes ont paru depuis (voir *Année sociologique*, t. XII, p. 768) sur la sélection et l'adaptation des ouvriers de la grande industrie. La première est une introduction méthodologique à cette enquête (p. 1-60). La seconde est intitulée : contribution à la psychophysique du travail industriel (p. 61-255). L'auteur y examine d'abord les travaux de Kraepelin et de son école sur les conditions physiologiques du travail ouvrier. Ce qu'il en retient, en somme, ce sont des idées ou notions directrices : celle de la fatigue (qui ne se ramène pas à un épuisement localisé de certains muscles, mais atteint l'organisme tout entier), celle de l'exercice (Uebung) qu'il distingue de l'habitude ou l'adaptation (Gewöhnung). Mais ces méthodes de laboratoire sont d'une application si difficile qu'elles ne permettent d'observer qu'un nombre très limité de sujets et soulèvent d'ailleurs les mêmes objections que la psychologie expérimentale dans son ensemble. En particulier, elles négligent trop les éléments purement psychiques et s'en tiennent à mesurer les pauses, l'intensité du travail physique, etc. Max Weber voudrait que des enquêteurs économistes reprissent le problème, qu'ils observassent les ouvriers travaillant en atelier, leur rendement, leurs temps de repos, etc., suivant la durée du travail, le nombre d'heures supplémentaires, leur sexe, leur âge, leur état-civil, leur provenance, etc. Il faudrait à cet effet combiner, et corriger l'une par l'autre, la méthode des moyennes qui porterait sur un grand nombre de cas et l'observation de cas individuels particuliers et concrets. A titre d'exemple, il a étudié les fluctuations du rendement ouvrier pendant la journée, pendant la semaine et durant des périodes plus étendues, dans une entreprise de tissage. — La seconde partie du livre reproduit une étude sur la bourse, publiée déjà en 1894, et un autre travail, de 1904, sur la question des fidéicommissaires en Prusse.

M. H.

(Voir aussi ci-dessus section VII D, éléments du prix.)

FISHER (Mrs. H. A. L.). — **The Economic position of the married woman.** The Stansfeld Trust Lecture, University of London, 1924, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1924, 30 p. in-8°.

Dans un livre dont nous avons rendu compte (*Année sociologique*, tome XII, p. 768), M. Gemähling signalait, sous le nom de « sous-concurrences », l'emploi d'une main-d'œuvre à bas

prix, en particulier du travail des femmes. Mrs. Fisher, rappelant les protestations ouvrières contre ce mode d'éviction des hommes, observe d'autre part que les mêmes ouvriers qui protestent n'admettraient pas, cependant, que le salaire des femmes fût égal à celui des hommes. Il y a là, d'après elle, un double préjugé dont il faut tenir compte. On a proposé de tourner cette difficulté par la substitution au salaire individuel d'une rémunération ou « dotation » familiale (*family endowment*). On paie trop ceux qui ont moins de charges et on ne paie pas assez ceux qui en ont plus que la famille moyenne, dont les besoins supposés déterminent le niveau du salaire moyen. Le salaire moyen devrait correspondre aux besoins du travailleur et de sa femme (qui, en tant qu'épouse et en tant que mère, s'acquitte chez elle d'une tâche et a droit à une rémunération). Pour chaque enfant ne gagnant pas, à la charge de la famille, on attribuerait à celle-ci un supplément de salaire. Trop d'hommes, en effet, sont surpayés. Si l'on estime que le salaire moyen est calculé sur la base d'une famille de cinq personnes, il n'y aurait, en Angleterre, que 18 à 19 pour 100 des travailleurs hommes qui devraient bénéficier de ce salaire ; 50 pour 100 des autres sont des garçons, des veufs, ou des hommes mariés sans enfants à leur charge, et les autres n'ont qu'un ou deux enfants. L'auteur indique les avantages et les inconvénients des procédés envisagés en vue de se procurer les ressources nécessaires à de telles allocations supplémentaires. L'Etat, actuellement au moins, ne pourrait supporter cette dépense. Les expériences faites en Australie et sur le continent suggéreraient plutôt l'idée de constituer un fonds commun (*pooling*) par contribution des employeurs, proportionnellement au nombre de leurs employés mariés ou non. — Bien que Mrs. Fisher fasse allusion aux enseignements qu'on peut tirer du régime des allocations pendant la guerre, elle paraît bien ne s'appuyer à cet égard que sur des impressions et expériences personnelles. Peut-être eût-il été possible d'indiquer, au moyen de données statistiques, si les femmes, privées du soutien direct de leur mari et rémunérées au titre de leur travail ménager et de leur fonction maternelle, surent alors procurer à leurs enfants et s'assurer à elles-mêmes de meilleures conditions de santé et de bien-être.

M. II.

HILTON (John). — *Statistics of employment derived from the working of the unemployment insurance acts. With discussion. Journal of the Royal Statistical Society*, march 1923, p. 154-205.

LASCELES (E. C. P.) and BULLOCK (S. S.). — *Dock labour and decasualisation*. London, King & Son, 1924, xi-201 p. in-8°.

Les auteurs examinent la situation actuelle du chômage dans les principaux ports d'Angleterre et en décrivent les causes. Après une étude particulière du port de Londres, ils analysent

la méthode d'embauchage des travailleurs, montrent leur condition et leurs origines, les fluctuations périodiques, saisonnières, journalières de la demande, le paupérisme, le parasitisme et la démoralisation qui sévissent dans la population ouvrière, l'organisation syndicale, les réformes proposées en ce qui concerne les conditions du travail. — L'étude est extrêmement vivante et précise ; les divers aspects du problème sont considérés, les facteurs humains sont atteints et dégagés. Les conclusions de cette expérience spéciale nous paraissent à retenir pour toute expérience analogue, en tant qu'elles écartent les généralisations abusives et les systématisations artificielles.

H. B.

(Cf. aussi ci-dessus sect. IX E, Assurances sociales.)

### B. — *Revenus et emploi des revenus*

SHIRRAS (G. Findlay), Director of the Labour Office Government of Bombay. **Report on an inquiry into working-class budgets in Bombay.** Bombay, Government central Press, 1923, 229 p. in-8°.

Analyse de 3.077 budgets principalement hindous (90 pour 100), y compris 603 d'hommes seuls, à Bombay, où il y a près de 500.000 personnes employées dans l'industrie. Environ 47 pour 100 des familles ont des dettes auprès des prêteurs, en moyenne de deux mois et demi de salaire. La famille moyenne comprend 4,2 personnes : 1,1 homme, 1,1 femme, et 2 enfants. Les dépenses se répartissent ainsi (pour 100 de la dépense totale) : nourriture, 56,8 ; combustible et éclairage, 7,4 ; vêtement, 9,6 ; loyer, 7,7 ; divers, 18,5. Les dettes sont dues à des dépenses occasionnelles pour les mariages et les funérailles. « Cette dépense exclut les vêtements ordinaires achetés pendant les fêtes. La dépense pour les funérailles représente le montant dépensé durant la première quinzaine après la mort du décédé. Pour une génération de 30 ans, dans une famille de cinq personnes, il peut y avoir cinq événements tels que mariages et funérailles durant cette période. D'où une dépense moyenne de 50 roupies par an, soit le revenu d'un mois et demi. » Ces budgets (mensuels) ont été recueillis entre mai 1921 et avril 1922. Quatre-vingt-dix-sept pour 100 des familles vivaient dans des pièces uniques. La mortalité infantile était très forte (828 pour 1000). — Serait à rapprocher d'une étude de budgets de famille aux Indes publiée il y a trente ans par M. F. C. Harrison.

M. H.

FÜRTH (Henriette). — **Der Haushalt vor und nach ein Kriege.** Dargestellt an Hand eines mittelbürgerlichen Budgets. Jena, Gustav Fischer, 1922, 658 p. in-8°.

## XII. — RELATIONS ENTRE LES FAITS ÉCONOMIQUES ET D'AUTRES ORDRES DE FAITS

### A. — *Évolution de la politique économique*

PANNONE (Adolfo). — *Politica economica meridionale nei secoli XVI et XVII*. Firenze, Seeber, 1924, 83 p. in-18.

Cette contribution d'histoire économique ne distingue pas nettement les faits de la doctrine. Le rôle du gouvernement espagnol dans l'Italie du Sud semble être caractérisé par l'élimination de toutes les résistances, de toutes les autonomies locales ; la confusion de la législation et de l'administration est voulue pour permettre l'intervention de l'État ; pour une population de 2 millions et demi d'habitants, les impôts s'élèvent au chiffre considérable de 9 à 11 millions de ducats. Mais ces erreurs mêmes du gouvernement espagnol suscitent la critique, car il se forme, à l'occasion de procès administratifs ou fiscaux incessants, une classe d'avocats et d'hommes de loi qui élaborent une doctrine en opposition avec la pratique gouvernementale.

L'interventionnisme gouvernemental est particulièrement visible en matière alimentaire, par suite des disettes fréquentes : obligation imposée aux communautés de faire des achats préventifs, fixation d'un prix unitaire pour les grains, les fruits, le poisson, police étroite des revendeurs, interdiction de l'exportation, fabrication du pain par des boulangers autorisés, telles sont les manifestations principales de cet esprit interventionniste. Celui-ci ne s'est pas attaché à modifier le mode même de la production, caractérisé essentiellement par le maintien du régime féodal, l'extension de l'usure, qui ruine la petite propriété, l'obligation de la culture des grains sur des terrains déjà épuisés, l'emploi coûteux d'une main-d'œuvre peu abondante et mal distribuée.

Ce sont des notations que fournit M. Pannone, plutôt que des démonstrations, lorsqu'il s'agit des faits. Lorsqu'il s'agit des doctrines — celles de Telesio, d'Ammirato, de Campanella, de Polazzo, d'autres encore — ce sont des allusions, plutôt que des analyses.

Le sujet reste entier, après M. Pannone, qui a tout de même aperçu quelques-unes des questions principales.

G. B.

RICCIO (Maria-Letizia). — *L'evoluzione della politica annonaria dal 1503 al 1806*. Napoli, Sangiovanni, 1923, 157 p. in-8°.

Les connaissances générales de Mme Riccio semblent faibles. Elles ne lui ont pas permis de replacer le sujet qu'elle étudie, limité dans le temps et l'espace, au sein du problème d'ensemble qu'elle n'a pas su poser. En même temps, faute d'une méthode

nette, M<sup>me</sup> Riccio embarrasse perpétuellement son exposé des faits, ou, plus exactement, de la législation napolitaine des grains, d'analyses, non systématiques, d'œuvres théoriques du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. Les économistes des Deux-Siciles ont eu, en matière de commerce de grains, des vues qui, divergentes sur plusieurs points, s'accordent sur l'idée que cette branche de l'activité économique doit être considérée à part du reste de l'économie nationale et dirigée par le prince. Mais M<sup>me</sup> Riccio ne détermine pas exactement si ces vues sont la cause ou la résultante de la pratique administrative, qui, de fait, est celle d'un interventionnisme très étendu. Cette intervention même, toutefois, n'a pas été capable de mettre sur pied les statistiques de la production et des besoins, qui auraient été indispensables pour réaliser une politique scientifique des grains. D'autre part, elle n'a pas su réduire la catégorie des riches et puissants *mercanti*, capables d'agir artificiellement sur les cours.

M<sup>me</sup> Riccio tend à opposer l'interventionnisme des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, qui cherche à favoriser le consommateur, au protectionnisme du xviii<sup>e</sup> siècle, qui vise à favoriser le producteur. Genovesi, dont les idées se rattachent à Melon et à Kerbus, ses disciples Fortunata, Odazzi, le prince de Stongoli, critiquent ainsi les pratiques antérieures, tandis que l'abbé Galiani, partisan d'une sorte d'éclectisme, élabore un système purement circonstanciel, et que, à l'aube des temps modernes, Filangieri, le duc de Cantalupo, Delfico préconisent le libre-échange. Mais ces théories, contradictoires d'ailleurs, ont peu d'action sur la pratique administrative : la liberté du commerce de l'huile, en 1787, la liberté de la panification, en 1794, sont des faits sporadiques qui ne correspondent pas à l'avènement d'une nouvelle politique économique.

G. B.

## B. — Politique générale et économique

EAST (Edward M.). — *Mankind at the crossroads*. New-York, Charles Scribner, 1924, viii-360 p. in-8°.

L'auteur veut démontrer, par la statistique et par l'eugénique, la nécessité immédiate d'une politique néo-malthusienne de la population. Comme Thornton, il est dans la crainte de l'*overpopulation* ; la guerre de 1914 lui semble un premier témoignage des dangers de l'excès des naissances. A mesure que vont se peupler les pays neufs, ils cesseront de fournir subsistance aux vieux pays. Chaque Etat devra vivre de ses ressources ; l'*autarchie* économique, si elle n'est point un idéal, est une perspective inéluctable. Le problème des vivres, qui se pose aujourd'hui aux pays ruinés, se posera demain à tous. Donc, il faut qu'intervienne un contrôle méthodique de la reproduction, afin d'en limiter l'excès. Sans quoi la population croîtra plus vite que la production, quel que soit le progrès de l'*efficiency* ; et ce sera,

comme le prévoyait Malthus, la disette et la guerre. — Tout cela n'est pas bien démontré. Il y a cependant là un problème, que l'auteur a signalé plutôt qu'il ne l'a résolu. Toujours comme Malthus, il parle trop pour l'avenir, et il ne tient pas compte des inconnues.

R. M.

HADLEY (Arthur Twining). — *Economic problems of democracy*. Cambridge, The University Press, 1923, vi-160 p.

Ce petit livre, clair et substantiel, reproduit six conférences, qui ont été faites en 1922 dans plusieurs universités anglaises, par M. A. T. Hadley, président de l'Université de Yale, ancien directeur de banque et de sociétés de chemins de fer. L'auteur y passe en revue quelques-uns des aspects économiques et politiques de l'histoire américaine au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, le passage du *laissez-faire* à la réglementation et aux « combinaisons » industrielles, en particulier dans les chemins de fer (p. 60 sq.), le mouvement ouvrier (p. 66 sq.), l'attitude des Américains vis-à-vis des immigrants aux diverses époques (p. 105 sq.), la politique protectionniste et l'évolution du sentiment national (p. 123 sq.). Le chapitre intitulé : *Collective bargaining in politics* (p. 79), étudie comment dans les pays démocratiques, en particulier aux États-Unis, l'organisation collective et concentrée de l'industrie, succédant au régime de libre concurrence, a réagi sur les institutions politiques, comment, au système des partis, s'est substituée la compétition des intérêts « bloqués » et groupés : partisans des hauts tarifs, fermiers, ouvriers organisés (et, pendant et après la guerre civile, propriétaires d'esclaves, adversaires du retour à l'étalon d'or). S'il n'en est pas ainsi, au moins au même degré, dans d'autres pays démocratiques, ou en voie de l'être, c'est que la crainte des nations étrangères, les traditions de parti, les traditions parlementaires (en Angleterre surtout) y prévalent encore sur les intérêts privés : cas d'influence de l'économique sur le politique qui pose plus d'un problème.

M. H.

BAUMANN (Hans). — *Kraftquellen und Verkehr als bestimmende Faktoren für deutsche Wirtschaftsgebiete*. Sonderdruck aus der *Verkehrstechnischen Woche und Eisenbahntechnischen Zeitschrift*. Heft 24, Berlin, Guido Ackebell, s. d., 24 p. in-4<sup>o</sup>.

Convient-il, aux divisions territoriales politiques, de substituer en Allemagne des provinces économiques, auxquelles correspondraient des conseils économiques provinciaux, intermédiaires entre les conseils d'entreprise et le conseil des travailleurs d'empire (*Reichsarbeiterrat*) ? C'est un cadre qui a été prévu par la constitution de Weimar. L'auteur, pour délimiter ces provinces, part de leurs ressources en charbon et autres sources de force industrielle. Il s'efforce ensuite d'établir que ce mode nouveau de répartition du territoire correspondrait bien à l'importance des relations économiques tel qu'il ressort



de l'étude des transports de marchandises par chemins de fer. Cette circulation est plus importante à l'intérieur de chacune de ces provinces qu'entre chacune d'elles et toutes les autres (et aussi entre elle et l'étranger). Des tableaux statistiques, et de nombreux graphiques très suggestifs, viennent à l'appui de cette démonstration. Il n'en est pas moins vrai que certaines régions, telles que la Westphalie et la Silésie apparaissent en rapports trop étroits avec une grande partie du reste de l'empire pour qu'on les puisse envisager autrement que comme des foyers ou des centres économiques nationaux.

M. H.

### C. — *Socialisme et mouvements sociaux*

#### *Note sur l'étude sociologique du socialisme*

On a indiqué déjà à maintes reprises, dans l'*Année* (notamment VI, p. 578), l'esprit dans lequel peut être conçue une étude proprement sociologique du socialisme. En tant que doctrine et que mouvement, le socialisme est à prendre comme un *fait*, qu'il faut constater quoi qu'on en pense. Le point de vue où l'on se met n'est donc ni apologétique, ni critique, mais positif ou scientifique, en tant que l'on se propose de *décrire*, de *comparer* et d'*expliquer* le socialisme, tel qu'il se manifeste dans les temps et dans les lieux. Exposer la genèse du socialisme ; marquer ses aspects, distinguer ses formes, retracer son évolution ; enfin et surtout, découvrir les causes qui lui donnent impulsion : telle est la tâche du sociologue, laquelle est, en un seul mot, de *comprendre* le mouvement socialiste, comme il se doit de chercher à comprendre tout autre mouvement de croyance.

Ainsi entendue comme une étude descriptive, comparative et explicative, l'analyse du socialisme n'est pas, tant s'en faut, d'ordre purement économique. Elle touche à des éléments sociaux divers. Elle touche à la religion, puisque le socialisme est croyance et foi en même temps que doctrine et que critique, et puisqu'il a pris parfois la forme d'une Eglise, et non pas seulement d'un parti. Elle touche à la morale et au droit, puisque le socialisme

est une éthique et une législation, en même temps qu'une économie politique. Elle touche à l'esthétique même, puisque le socialisme complet et total implique transformation des arts, comme il requiert rénovation des mœurs. Tout cela en prétention ou en action. Mais cela importe assez peu pour l'étude génétique des croyances.

La plupart des ouvrages ci-dessous analysés n'apportent que fort peu à cette étude positive du fait socialiste.

R. M.

MUMFORD (Lewis). — *The story of utopias. Ideal commonwealths and social myths.* Londres, Geo. Harrap 1923 XII-315 p. in-8°.

Il y a un socialisme d'action et un socialisme de rêve. Celui-ci est le domaine des utopistes. L'histoire de leurs projets de reconstruction totale des sociétés n'est pas de curiosité pure. L'idéal social qui s'y traduit évolue ; et l'on doit chercher comment il change avec les lieux et les milieux ; comment aussi ces utopies savantes s'accordent avec les espoirs populaires, déformés plus ou moins par des souvenirs historiques et par des traditions littéraires. L'histoire des utopies, ou l'eschatologie sociale, relèverait ainsi de l'histoire des croyances et des dogmes.

L'auteur n'a nullement essayé cette tâche de compréhension et d'explication des utopies. Il n'en présente pas l'histoire objective ; son livre est plein d'erreurs grosses et de lacunes graves. Il ne connaît ni la bibliographie de von Mohl sur les « romans politiques », ni les deux volumes récents de M. Atkinson sur les « voyages imaginaires » dans la littérature française, où était l'essentiel de ses sources. Il saute de Bacon à Fourier, après avoir transformé l'*An* 2440, de Sébastien Mercier, en « l'an 2500 ». Il prend même le Pirée pour un homme, en appelant « Vairasse d'Allais » le sieur Denis Vairasse, né à Alais, auteur de l'*Histoire des Sevarambes*,

utopiste pourtant des plus connus. Qu'un Anglo-Saxon enfin ne cite pas même Samuel Butler, cela passe tout.

Moins encore trouvera-t-on ici un essai de *classification* des utopies. Autre chose pourtant est l'utopie familiale de Morus, autre chose l'utopie corporative d'Andreae, l'utopie villageoise de Cabet, l'utopie universelle de Wells. La transformation et l'extension des cadres sociaux se reflète dans le mouvement des conceptions utopiques, lesquelles sont en ce sens des faits d'ordre social. Le spectacle de l'actuel s'y mêle toujours au souvenir de l'ancien, pour former l'imagination du futur.

R. M.

GIRSBERGER (Hans). — *Der utopische Sozialismus des 18. Jahrhunderts in Frankreich und seine philosophischen und materiellen Grundlagen.* — Zürich, Rascher et Cie, 1924, xv-253 p. in-8°.

Cet ouvrage ne remplacera pas celui de A. Lichtenberger sur *Le socialisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dont il s'inspire sans y beaucoup ajouter. C'est une étude par auteurs, précédée d'une introduction philosophique ; laquelle ne nous apprend guère sur les causes de ce courant socialiste si ample, qui traverse tout le xviii<sup>e</sup> siècle. Qu'un idéal *universaliste* par ses buts et *étatiste* par ses moyens se soit formé alors, et qu'en ce sens les physiocrates et les utopistes aient suivi des chemins parallèles, cela est vrai, et essentiel ; mais ce n'est pas du tout nouveau.

L'auteur n'a pas toujours connu les sources, ni utilisé les commentaires. — Il n'a pas fait état des trente volumes de la collection des *Voyages imaginaires*, publiée et répandue déjà avant la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. De ce fait, plusieurs œuvres lui échappent. L'attribution à Fontenelle de *L'Histoire des Ajaouiens* est contestée et très contestable. — Sur les communautés d'Auvergne, les discussions de l'*Encyclopédie* sont connues ; c'est la preuve qu'un certain esprit « socialiste » existait dans l'école philosophique. Ainsi se pose

le problème de l'influence des utopies dans les idées et dans les faits. Que l'*Encyclopédie méthodique*, dans sa section *Economie politique*, résume presque tous ces « romans politiques », c'est un autre témoignage de leur propagation.

Mais le problème essentiel pour le sociologue reste celui des causes du socialisme utopique. L'auteur s'en préoccupe peu, et il sait mal ce qu'on en a pu dire. Ni les leçons de G. Lanson sur Foigny, sur Meslier, etc., ; ni les études de G. Chinard sur l'exotisme américain dans la littérature française, ne lui ont servi à estimer le retentissement des découvertes ethnographiques sur la critique sociale. On ne se trompera guère en disant que ce sont les Jésuites, par leurs éloges des « sauvages », qui ont renouvelé le communisme utopique. La connaissance des civilisations inférieures fut d'abord une arme contre les institutions européennes, sur lesquelles le sauvage de Taïti viendra donner son avis après le Huron et le Tartare et avant le Mamelouck. Ainsi revit et redevient actuel au xviii<sup>e</sup> siècle le souvenir du communisme antique, seul sensible chez Morus, dont l'œuvre est antérieure aux premières relations sur les indigènes américains. La recherche historique pourrait aider le sociologue à comprendre cette flambée de l'esprit utopique. L'auteur n'a pas fait cette recherche ; il se borne à une pure et simple analyse d'idées. A côté d'ailleurs des inspirations de ces utopies, il y a les sources, voire les plagiats de l'une à l'autre ; de quoi l'auteur ne s'est point non plus occupé.

Tout cela expliquerait par exemple pourquoi le socialisme d'alors, par contraste avec le socialisme moderne, est plutôt ascétique qu'hédoniste. Il est une forme du goût de la simplicité primitive. C'est pourquoi aussi ce socialisme ancien est agraire plutôt qu'industriel. C'est du saint-simonisme qu'il faut dater le commencement d'un socialisme nouveau.

R. M.

LENZ (Friedrich). — Staat und Marxismus. Grundlegung und Kritik der marxistischen Gesellschaftslehre. — .... II Teil.

**Die deutsche Sozialdemokratie.** — Stuttgart, J. G. Cotta, 1924, 2 vol. de vi-193 p. et vii-283 p. in-8°.

Il y a, dit l'auteur à la suite de Cunow (1920) et de Bouglé (1908), une sociologie marxiste. Accordons-le, dans le même sens limité et détourné qu'il y a une sociologie physiocratique, selon H. Denis et Gintzberg : en tant qu'un système d'action et qu'une doctrine d'art implique un parti pris touchant la genèse et l'explication des faits. Mais chez Marx — l'auteur le reconnaît — c'est le politique qui commande le sociologue. Sa « sociologie » est dérivée de sa politique sociale ; sa représentation du passé est orientée par une vue tendancieuse de l'avenir. Parler de sociologie marxiste est donc pure façon de dire. D'autant qu'en traitant la vie sociale comme un épiphénomène de l'industrie, Marx réduisait la sociologie à la technologie, et aboutissait à faire de l'ordre social et juridique une pure apparence.

Durkheim avait bien montré que la politique de Rousseau impliquait des postulats de sociologie plus ou moins inconscients. Ce n'est pas à dire qu'il y ait proprement une sociologie de Rousseau, ni une sociologie de Marx.

R. M.

**VORLÄNDER(Karl).** — **Geschichte der sozialistischen Ideen.** Breslau, Ferdinand Hart, 1924, 144 p. in-16.

Résumé purement didactique de l'histoire des doctrines socialistes, par époques et par pays. N'est bien informé que pour la littérature allemande. Quelques pages sur le socialisme en Chine et en Inde ; mais rien sur le socialisme des Arabes, dont l'indication eût complété la démonstration de l'universalité du socialisme.

R. M.

**HASSE(K. P.).** — **Der kommunistische Gedanke in der Philosophie.** — Leipzig, Felix Meiner, 1923, iv-95 p. in-16.

Nouvelle édition d'un ouvrage paru en 1919, esquissant l'histoire des idées socialistes depuis les Esséniens jusqu'à Engels. L'idéal communiste aurait passé de la pure et simple *libération* du prolétariat à sa *dictature*. La notion même du prolétariat a changé. Mais ce ne sont là que des notations. — Indication d'un mouvement communiste dans l'empire byzantin, intéressante par la recherche de la généralité du socialisme, dont la répartition géographique aurait à être marquée. — L'auteur dégage la filiation des systèmes plutôt qu'il n'atteint leur genèse et leur explication. — Erreurs et omissions : le matérialisme historique est nettement énoncé chez Turgot ; l'hégélianisme de Marx a été étudié par Lescine (1907) bien avant S. Marck (1922). Il y a chez Marx autant et plus de dialectique logique que d'analyse positive.

R. M.

**BÄUERL (Ludwig).** — *Geschichte der österreichischen Sozialdemokratie.* — Wien, Wiener Volksbuchhandlung, 1922-1923, 4 vol. in-8°.

Exposé descriptif de l'histoire du mouvement ouvrier en Autriche depuis 1848, et principalement de 1867 à 1907. Division chronologique en trois époques : période de naissance, de 1848 à 1870 ; période de luttes intérieures, de 1871 à 1888 ; période d'organisation, de 1889 à 1907. Quelques notations touchant les rapports réciproques du mouvement ouvrier avec l'ambiance sociale et les transformations politiques. Caractère religieux très marqué du socialisme autrichien.

R. M.

**WEBB (Beatrice and Sidney).** — *The decay of capitalist civilisation.* 3th édition, London ; the Fabian Society ; and George Allmand Unwin, 1923, iv-182 p. in-8°.

M. et Mme Webb ont publié en 1920, sous le titre : *A constitution for the socialist commonwealth of Great Britain*, le plan d'une communauté démocratique moderne, où, sous le contrôle de l'opinion, toutes les fonctions seraient réglées conformément à l'expérience et aux statistiques : « Publicité et mesure », voilà ce dont il y aurait le plus besoin dans nos sociétés. L'ouvrage actuel n'est plus constructif, comme le précédent : c'est une critique du régime industriel capitaliste, et comme une publication de propagande qui doit apporter des arguments au Labour party anglais engagé dans la lutte politique. Sur ces idées, de valeur et d'originalité inégale, sur ces thèmes courants de politique sociale, les théoriciens du trade-unionisme, du gouvernement local et de l'assistance en Angleterre ont su, cependant, mettre leur marque. Très suggestif en particulier est tout le passage (p. 125-137) où ils signalent l'opposition entre la loi des pauvres d'Elisabeth et le système capitaliste. En 1834, on impose aux pauvres des conditions humiliantes et de véritables sanctions pénales, de façon à ce qu'ils soient obligés d'entrer dans les métiers salariés les plus exploités. En 1905-1909, au contraire, la majorité aussi bien que la minorité de la Commission sur la loi des pauvres s'oppose à ce que l'ouvrier n'ait d'autre alternative que de choisir entre n'importe quelles conditions de travail et le workhouse. L'incompatibilité entre la démocratie et le capitalisme résulterait de ce qu'il n'est plus possible à une grande société démocratique de ne pas assurer un minimum d'existence aux ouvriers sans travail (par des secours), et de ce que le capitalisme, au contraire, a besoin d'une « armée de réserve ». — Livre attachant, en somme, et assez riche de contenu, comme tous ceux qu'ont écrit les auteurs, mais où l'on regrette que l'histoire et la sociologie disparaissent plus qu'à demi dans l'ombre de la politique sociale.

M. H.

PHILIP (André). — **Guild-socialisme et trade-unionisme.** Paris, Presses Universitaires, 1923, 420 p. in-8°.

Dans ce livre intéressant, mais très mal composé, on trouvera deux choses : une étude sur l'Angleterre industrielle, en général ; une étude sur le guildisme, et encore celle-ci comporte-t-elle deux éléments distincts, dont la présentation n'est pas faite par l'auteur d'une façon systématique, la théorie et la pratique. La méthode de M. A. Philip, qui connaît, à coup sûr, très bien la question du guildisme et la Grande-Bretagne contemporaine, est donc éminemment défectueuse.

Ce livre, comme il convient, est dédié à M. Cole, dont le premier ouvrage *guildiste* est de 1913. M. Philip s'est efforcé de déterminer les conditions d'apparition de cette théorie, qui, à la différence du fabianisme, se plaçant au point de vue du consommateur et s'appuyant sur la théorie de la rente de Ricardo, s'est placée au point de vue du producteur et appuyée sur la théorie de la valeur de Marx, il est vrai conçue sous l'angle éthique. Le parlementarisme, le paternalisme patronal, le réformisme ouvrier ne sont pas moins condamnables, en ce qu'ils prétendent sauver les corps, mais non l'esprit, car pour les guildistes, l'essentiel est le renouvellement, la protection de la personnalité humaine. Le trade-unionisme traditionnel, de son côté, est basé sur une division de la production qui aboutit à dresser les uns contre les autres des groupements ouvriers, attachés à de simples améliorations matérielles et immédiates. Le guildisme groupe, au contraire, les travailleurs qui coopèrent à la production d'un objet ou à la prestation d'un service ; il permet une hiérarchisation harmonieuse des fonctions sociales, et se distingue ainsi à la fois du démocratism purement abstrait et du syndicalisme incoordonné.

Les réalisations guildistes ont été particulièrement fécondes dans l'industrie du bâtiment, en liaison avec la grande crise du logement consécutive à la guerre et toutes les pratiques de contrôle ouvrier amorcées pendant la guerre elle-même. M. Philip retrace l'histoire compliquée de ce mouvement, traversé de difficultés nombreuses, animé de la forte foi disciplinante de M. Cole.

Mais, indépendamment des facteurs économiques qui conditionnent l'apparition du guildisme, il y a lieu de noter des éléments éthiques que ne délaisse point M. Philip, qui peuvent bien rentrer dans le processus de formation mentale de la Grande-Bretagne, mais dont l'action est peut-être limitée précisément à des conditions de développement national exclusives à la Grande-Bretagne. Dire que l'homme aimera son travail par goût esthétique, et qu'il travaillera par dévouement à ses semblables, c'est admettre que l'homme est naturellement bon et libre, c'est croire à l'accord nécessaire du socialisme et du christianisme, c'est préjuger du mode d'action de la conscience individuelle sur l'organisation sociale.

G. B.

**DUBREUIL (H.). — La république industrielle, Paris, Bibliothèque d'éducation, 1923, 317 p. in-18.**

M. Dubreuil connaît bien le monde ouvrier, particulièrement celui de la métallurgie. C'est ce qui donne tant d'intérêt à ce livre, où il a mis un grand nombre d'observations intéressantes sur la psychologie ouvrière et où il a dressé le programme d'une transformation de la « vie du travail ». Celle-ci, instable et brutale, apparaît généralement répulsive. Les méthodes proposées pour obtenir un rendement du travail plus élevé, outre qu'elles sont le plus souvent odieuses, sont inefficaces, car elles déterminent des procédés de fraude correspondants. Le travail aux pièces revient à une sorte d'abus de confiance. Le retour aux procédés anciens est impossible et repose sur des erreurs historiques ou une hypocrisie. L'ouvrier a droit à la dignité, à la liberté, à l'intellectualité.

Ces revendications ont inspiré divers systèmes, la participation aux bénéfices, l'actionnariat, le contrôle ouvrier, la coopération de production, systèmes insuffisants ou évoluant dans des directions contraires aux fins ouvrières, mais desquels les travailleurs peuvent tirer des éléments ou des indications pour une réorganisation profonde de la vie de travail.

C'est aux sociétés de main-d'œuvre, renouvelant, dans un plan nouveau, l'esprit et l'activité de l'artisanat, recréant pour chacun le sens de la responsabilité, que M. Dubreuil songe à cet égard, et il puise dans les réalisations anglaises (guilds), allemandes (Bauhütten) et italiennes (L'acciuntato) des éléments de comparaison dont il veut renforcer sa thèse.

En somme, comme l'indique bien M. Ch. Gide, dans la préface qu'il a mise à l'ouvrage de M. Dubreuil, nous sommes en présence, avant tout, d'un livre de morale ouvrière. L'objet fondamental de M. Dubreuil est, en effet, de déterminer le régime qui assurerait la rémunération exacte du travail. Celle-ci, à ses yeux, peut être réalisée autant que le choix des individus pour les diverses fonctions économiques — y compris celles de la direction — sur la base du groupement conscient des producteurs librement associés. On voit, par là-même, tout ce que M. Dubreuil réclame de la morale individuelle et de la morale collective et dans quelle mesure ses anticipations s'opposent à une réalité où, avec optimisme, il prétend qu'elles plongent leurs racines.

G. B.

**BARTUEL (C.), RULLIÈRE (H.), RÉAL (C.), — Le travail à travers les âges. Nationalisation des mines. Paris, Doia, 1924, 393 p. in-18.**

Il est inutile d'insister sur la première partie du livre, qui est un résumé peu original de notions courantes en matière d'histoire de la vie ouvrière, considérée particulièrement en France et dans un esprit de syndicalisme réformiste évident.

La deuxième partie comporte une critique vigoureuse du mécanisme juridique, technique et économique des compagnies



minières françaises. Des exemples heureux sont empruntés à certaines exploitations minières du nord de la France pour souligner le mode d'opérer la prospection dans les régions minières, d'exploiter les veines, de grouper entre quelques mains tout le capital-action, de soumettre les compagnies au contrôle, non de la nation, mais d'une organisation patronale, qui a la possibilité d'imposer ses prix à la consommation.

Mais cette énumération suffit à démontrer que le livre de B., R. et R. touche à un très grand nombre de questions qu'il eût peut-être valu la peine de traiter avec une précision plus grande. La conclusion des auteurs est cependant très nette : la nationalisation s'impose, pour augmenter la production française, diminuer la dépendance de la France à l'égard de l'étranger. La loi du 9 septembre 1919 a amorcé quelques réalisations intéressantes : celles-ci sont encore insuffisantes. Il faut aller plus loin et aboutir à un régime qui, par l'association de l'État, des consommateurs et des gestionnaires, réalise un progrès sur le système actuel, dont le malthusianisme voulu et l'anarchie productrice sont les moindres maux.

G. B.

**CAZALIS (Emile).** — **Les positions sociales du syndicalisme ouvrier en France.** Paris, Presses Universitaires, 242 p. in-8°, 1923.

(Cf. aussi ci-dessus, section IX, A.).

**EBLÉ (Maurice).** — **La question sociale aujourd'hui.** Paris, Éditions « Spes », s. d., 361 p. in-8°.

Secrétaire général du secrétariat social du groupe politique qu'est l'*Action populaire*, M. M. Eblé a voulu fournir aux catholiques qui font de « l'action sociale » un manuel des questions dont ils peuvent être appelés à s'occuper. C'est en réalité un guide, qui nous conduit à l'extérieur des problèmes, s'efforce de nous en faire faire le tour, n'ose guère y pénétrer et cependant conclut en faveur du programme de l'*Action populaire*. A vrai dire, celui-ci est aussi terne et aussi peu opérant que le manuel en question.

Ces problèmes abordés sont : la crise économique, qui se manifeste par la vie chère, résoluble par l'abaissement du prix de revient, — sans qu'il soit démontré comment celui-ci sera diminué ; la crise sociale, résoluble par des méthodes de collaboration de classe selon les méthodes préconisées par la C. G. T. et par le catholicisme social ; l'application des remèdes économiques, par un État qui se rendra compte nettement de sa fonction arbitrale entre les intérêts en conflit et de son droit suprême d'élaborer et de faire fonctionner une législation sociale étendue ; la famille, dont la restauration par des mesures qu'on affirme appropriées — faveurs militaires, fiscales, politiques et économiques — arrêtera, est-il encore déclaré, la crise de natalité et le dépeuplement des campagnes.

Notions complexes, empruntées à une documentation qui se situe entre 1919 et 1922 ; longueurs journalistiques ; livre de bonne foi, qui apprendra quelque chose aux ignorants, — l'*Action populaire* a les siens, — mais n'offre, somme toute, qu'un faible intérêt.

G. B.

CALDER (John). — *Capital's duty to the wage earner*. New-York, Longmans, Green and Co, 1923, xii-326 p. in-8°.

M. Calder expose dans cet ouvrage les résultats de sa propre expérience, celle d'un industriel américain qui, depuis près de 40 ans, réfléchit sur les rapports mutuels du capital et de la main-d'œuvre. Cette expérience aboutit à une défense très nette des droits du capital, mais qui n'exclut pas la valeur de certaines formules telles que : « pas de revenu sans service » et la hiérarchisation des services eux-mêmes. M. Calder ne nie pas la légitimité de l'unionisme, à condition de limiter ses revendications (un emploi sûr, un salaire adéquat, un bon contremaître, une voix pour définir la condition de l'ouvrier, une chance pour celui-ci de s'élever), mais ses sympathies vont à un régime de coopération constante entre employeurs et employés. D'autre part, il tient compte du public, lequel exige la stabilité et le progrès technique, ce qui aboutit, indirectement, à exclure la grève, aussi condamnable que la guerre. Dès lors, le devoir des capitalistes est d'ordre éthico-technique : préparer des contremaîtres, éduquer les ouvriers en général et pour leur tâche propre, organiser des relations économique-morales entre les divers participants des entreprises. Par cette méthode pourront être réglées certaines questions délicates : durée du travail, salaires, chômage, immigration, questions que M. Calder aborde dans un esprit du paternalisme compréhensif de grand patron ouvert plus aux réalités concrètes qu'aux idées supérieures. Cette impression ressort particulièrement de son chapitre de conclusion, où il expose qu'il ne s'agit pas de se demander si la justice sociale peut être atteinte, mais si la pauvreté peut être diminuée et éliminée ; les conceptions exclusivistes des ouvriers et de trop de patrons ne sont pas faites pour préparer, selon lui, l'ère de cette réalisation.

G. B.

HEARNSHAW (F. J. C.). — *Democracy and labour*. London, Macmillan, 1924, xvii-274 p. in-8°.

Écrit sous le coup de la révolution bolchéviste et des grandes grèves anglaises de 1919-20, le livre de M. Hearnshaw a pour objet de défendre la méthode constitutionnelle contre l'action directe, la liberté personnelle, l'entreprise individuelle et la propriété privée contre le collectivisme. On y trouve, en dehors de ces thèses essentielles, une collection importante de faits intéressants se référant soit au fonctionnement des institutions démocratiques et parlementaires, soit à l'organisation

ouvrière britannique depuis la révolution industrielle du xviii<sup>e</sup> siècle et une critique extrêmement vive de la politique travailliste, en matière industrielle, fiscale, familiale, impériale, étrangère. Le socialisme est, aux yeux de M. Hearnshaw, une espèce de description lyrique des maux sociaux, dont il est incapable de formuler le diagnostic et la thérapeutique ; le syndicalisme peut bien être une révolte contre les méthodes et, surtout, les hommes du socialisme, ses fins sont analogues ; l'anarchisme peut bien s'efforcer de briser la tyrannie socialiste ou syndicaliste, il tend au même but. La conclusion est, dès lors, qu'il faut dans le cadre des institutions existantes, assurer le progrès continu par l'harmonisation du capital et du travail et l'intensification de la production, au point de vue économique et social, par l'instauration de réformes scolaires et, en particulier, d'un enseignement propre à renouveler les forces éthiques des individus au point de vue social et individuel.

Livre solide et cohérent d'un conservateur social.

G. B.

**WIEDENFELD (Kurt).** — *Arbeterschaft und Unternehmertum in Wirtschaft und Staat.* Leipzig, Alfred Lorentz, 1923, 30 p. in-12.

Brochure économique-patriotique. L'auteur voudrait que les milieux industriels aussi bien que les masses ouvrières allemandes se rattachent plus étroitement et s'intéressent plus directement à l'État. L'État changerait lui-même de caractère. A l'État autoritaire succéderait un État populaire, non au sens socialiste, mais en tant que toutes les classes de la nation y participeraient.

M. H.

**WEINBERGER (Eugène).** — *L'économie sociale de W. Rathenau.* Paris, Presses Universitaires, 1924, 304 p. in-8°.

---

SIXIÈME SECTION

**MORPHOLOGIE SOCIALE**

Par MM. DEMANGEON, GERNET, GRANET, HALBWACHS,  
JEANMAIRE, MAUSS, FIGANIOL, SION.

---

I. — BASES GÉOGRAPHIQUES DE LA VIE SOCIALE

Par MM. A. DEMANGEON, M. GRANET,  
M. HALBWACHS, M. MAUSS, A. FIGANIOL, J. SION.

FEBVRE (L.). — Le problème de la géographie humaine à propos d'ouvrages récents. — *Revue de synthèse historique*, t. XXXV (nouvelle série, t. IX), 1923, p. 97-116.

Les ouvrages dont parle ici M. Febvre sont tous un peu antérieurs à 1923. Il s'agit des *Principes de géographie humaine* de Vidal de la Blache, publiés d'après les manuscrits de l'auteur par E. de Martonne (Paris, Colin, 1922, viii-328 p. in-8°) ; de la *Géographie de l'Histoire, géographie de la paix et de la guerre sur terre et sur mer*, de Brunhes (J.) et Vallaux (C.) (Paris, Alcan, 1921, ii-716 p. in-8°) ; et, enfin, d'un livre de M. Febvre lui-même, *La Terre et l'évolution humaine, Introduction géographique à l'Histoire* (Paris, La Renaissance du livre, 1922, xxvi-472 p. in-12), paru dans la Collection de l'Évolution de l'Humanité. L'article de M. Febvre nous donne l'occasion de revenir en particulier sur son livre, qui nous intéresse très directement.

M. Febvre est un historien qui a pris à tâche de mettre les géographes en garde contre les généralisations hasardeuses et le déterminisme simpliste de la « géographie humaine », telle que la conçoivent quelques-uns de ses représentants les plus en vue. Dans l'article que nous analysons, il cite un passage où Vidal de la Blache signale l'air de famille qui

apparente entre elles les œuvres matérielles issues par exemple des civilisations tropicales. « La nature vivante, dit-il, suggère la forme en même temps qu'elle fournit les matériaux. » Mais, plus loin, le même auteur ajoute : « Les ressources locales, en définitive, ne fournissent jamais à l'homme que des matériaux spéciaux pour réaliser des instruments dont l'idée n'est pas d'origine locale ». Et il insiste sur la variété et la puissance d'invention dont l'homme est capable, et qui l'affranchit dans une large mesure de sa dépendance par rapport au milieu local. Plus loin, M. Febvre s'arrête à une affirmation très catégorique de M. Vallaux : dans la zone sylvestre équatoriale, d'après celui-ci, « on ne peut concevoir une formation d'État qui prenne vraiment racine dans le sol... Toute évolution d'histoire est étouffée, dans ces contrées, par les lois géographiques. Cette région du globe est la seule où l'on puisse saisir l'influence directe du climat sur le gouvernement des hommes ». M. Febvre n'admet pas qu'on puisse parler d'une influence directe du climat sur le gouvernement des hommes, même dans ce cas. Après tout, rien ne prouve que les hommes n'aménageront pas un jour la sylve équatoriale, et n'y constitueront pas des États coloniaux.

Tel est bien l'esprit dans lequel a été conçu ce livre sur *la Terre et l'Évolution humaine* où tout un chapitre (p. 107-143) est consacré à critiquer les explications, traditionnelles ou contemporaines, du caractère et des actions humaines par le climat. Plus généralement, M. Febvre a envisagé les deux termes qu'on met en présence, la nature et l'homme, et montré à quel point l'un et l'autre sont complexes. La nature, d'abord : il a tenté de définir les grands cadres « climatobotaniques » de la vie humaine, c'est-à-dire qu'il a envisagé les diverses zones naturelles suivant les possibilités qu'elles offrent aux établissements humains : possibilités qu'il faut entendre en un sens très large, car « partout on rencontre des domaines, en apparence propices à l'établissement des hommes, négligés, tandis que partout aussi se présentent des domaines

défavorables, et que les hommes occupent, où ils s'accrochent, où ils se cramponnent pour ainsi dire au sol, à force de volonté et contre toute probabilité (p. 171) ». D'autre part, l'homme : il a rappelé que les hommes ont toujours vécu en sociétés, entre lesquelles il y eut de bonne heure des relations fréquentes et régulières. Les archéologues et les historiens comme Eduard Meyer ont soutenu, contre Fustel de Coulanges, que l'Etat n'est pas sorti des tribus, clans, familles primitives, mais que ce sont ces groupes plus restreints qui ont été créés par l'Etat. Les linguistes nous apprennent qu'il dut y avoir sinon une race, du moins une nation indo-européenne. « Les Eskimos s'étendent de l'Alaska aux côtes orientales du Groënland, sur une distance de 8.000 km. Dans le domaine pacifique..., sur un espace environ trois fois plus grand que l'Europe, il n'existe pratiquement qu'une langue unique (p. 187) ». Ainsi, ce sont de vastes collectivités humaines qui, dès le début, réagissent puissamment vis-à-vis des forces et des ressources de la nature.

Mais en quoi consistent ces « puissances », ces « ensembles de possibilités » auxquelles se ramènent les régions naturelles ? M. Febvre y distingue des « points d'appui » (montagnes, plaines et plateaux), et de « petits cadres naturels », en particulier les unités insulaires. Il critique en passant la notion traditionnelle du « montagnard », produit de la montagne qui serait toujours pareil. Décomposant la notion d'insularité, il y trouve les trois idées de : l'île, circuit de côtes bien découpées (mais il faut d'autres avantages pour y développer des établissements humains) ; la côte nourricière (mais les populations côtières vivent bien plus d'agriculture que de pêche) ; l'isolement (mais l'île a aussi une fonction maritime : il y a des îles sur les grandes routes du globe). Ainsi « des nécessités, nulle part, des possibilités, partout ; et l'homme, maître des possibilités, juge de leur emploi ».

Dès lors, ce qu'il faut mettre au premier plan, d'après M. Febvre, c'est la réaction des sociétés, en vertu de leur genre de vie, en présence de tels milieux

naturels. Il cite encore ce passage de Vidal de la Blache : « il est fréquent que, parmi les virtualités géographiques d'une contrée, quelques-unes qui semblaient évidentes soient restées stériles ou n'aient été suivies que d'effets tardifs. Il faut se demander, en pareil cas, si elles étaient en correspondance avec le genre de vie que d'autres qualités ou propriétés du sol y avaient précédemment enracinées. » Il est vrai que le genre de vie, d'après le grand géographe, s'expliquerait lui-même par une action antérieure du sol sur l'homme. Mais M. Febvre élargit et précise en même temps cette notion. Dans tout cet intéressant chapitre III du livre II où il étudie les conditions d'existence des peuples pêcheurs, chasseurs, pasteurs et cultivateurs, ce qu'il met en lumière, c'est à quel point ces genres de vie sont peu fermés, pour quelles raisons contingentes on les abandonne ou on les combine. « Ce qui fait varier, dit-il, le nomadisme, ce qui agit sur lui pour le restreindre, c'est une modification, non pas des facteurs naturels, mais des facteurs humains de l'existence ; c'est la substitution, dans des régions où auparavant régnaient l'état de guerre, l'insécurité, le trouble économique, d'un état de paix, d'ordre relatif, et, si l'on veut, de police (p. 339) ». En somme, ce qu'on trouve, c'est « une variété extrême de combinaisons possibles, qui ne se réalisent pas toutes, mais dont certaines seulement se transforment en réalités » en vertu d'actions qui ne procèdent pas nécessairement du sol. Dans la dernière partie de ce livre, intitulée : groupements politiques et groupements humains, où il étudie le problème des frontières, la circulation, les routes, les villes, il parvient aux mêmes conclusions.

Faut-il féliciter seulement M. Febvre d'avoir « réagi contre les déductions rigides et mécaniques que pourraient inspirer les abus du déterminisme » (voir l'excellent compte rendu que M. Demangeon a consacré à ce livre, dans *Les Annales de géographie*, XXXII, 1923, p. 165-170) ? Mais, comme disent les philosophes, on ne fait pas sa part au déterminisme, et il nous semble que les critiques de M. Febvre

n'atteignent pas seulement les « extrémistes » de la géographie humaine. Certes, aucun géographe averti ne prétend plus expliquer entièrement les établissements humains par le climat, la nature et la configuration du sol. Mais, si on « fait leur part » à ce genre de facteurs, on ne les en invoque pas moins, en même temps que d'autres, alors même qu'on insiste sur la contingence qui régnerait en ce domaine des activités et des coutumes humaines. Or il est vraiment trop commode tantôt d'invoquer ces conditions naturelles, tantôt de ne pas les invoquer, d'admettre que tantôt c'est un genre de causes et tantôt un autre qui intervient pour expliquer un même phénomène. Ce genre d'éclectisme n'est, en somme, qu'un aveu déguisé d'ignorance. Si un facteur explique dans un cas, il doit en effet expliquer, pour la part où il intervient, dans tous les autres. Or M. Febvre a montré que, dans beaucoup de cas, ces facteurs n'expliquent ni en totalité, ni en partie, bien qu'ils soient là : c'est donc que, nulle part, ils n'expliquent rien.

M. Febvre hésite, cependant, à tirer toutes les conséquences de sa critique. Nous ne pouvons reprendre ici en détail les objections qu'il a adressées, dans le premier chapitre de son livre, non plus à la géographie humaine étroitement comprise, mais à la morphologie sociale, en particulier à propos de la thèse de M. Simiand présentée ici même (voir *Année Sociologique*, t. XI, p. 729 sq.) Il nous faut toutefois observer que, contrairement à ce que dit M. Febvre, il n'y a aucun rapport (si l'on replace ces expressions dans le contexte) entre l'idée, exprimée par un sociologue, qu'il est scientifique de rechercher dans quelle mesure la configuration du sol, sa faune et sa flore affectent l'organisation des hommes, et la prétention d'un géographe tel que M. Brunhes qui veut *expliquer* les démarches des groupes humains par le climat ou la nature du sol. M. Febvre, à propos de la remarque de M. Simiand, que les faits économiques (en tant que faits sociaux) ne sont pas « dans les choses », mais dans « l'esprit des hommes par rapport à ces choses », observe que « ce sont là de ces



vérités premières qui depuis longtemps s'enseignent aux enfants dans les classes de géographie ». Mais lui-même s'en est-il suffisamment pénétré, puisqu'il applique l'épithète de matérialiste, au même titre qu'à la conception de M. Brunhes, qui rend compte de faits sociaux (c'est-à-dire psychiques) par des agents matériels tels que le sol, au point de vue des sociologues, qui expliquent des faits sociaux par d'autres faits sociaux, c'est-à-dire par la représentation que se font les hommes de la configuration du sol, de la faune, de la flore, etc. ? C'est bien là ce qui distingue essentiellement les deux thèses. Si la morphologie étudie les « formes extérieures et la configuration matérielle des sociétés », la densité de population, les courants de circulation, la concentration ou la dispersion des maisons, etc., ce n'est aucunement l'aspect physique de tels faits qui l'intéresse : formes, figures, agglomération, direction des routes, etc., si elle retient de tels phénomènes, c'est qu'ils expriment sensiblement des faits sociaux, des états et des directions de la pensée collective, et c'est en termes de représentations ou de courants de pensée sociale qu'elle les traduit. Tout le reste de ces phénomènes relève des sciences de la nature physique (dans lesquelles on comprendra, si l'on veut, la géographie physique), et la morphologie sociale ne le revendique pas.

Il serait pourtant facile de s'entendre, à cet égard, si l'on admettait une bonne fois qu'il n'y a d'explication possible que celle qui rattache un effet à une cause, et qu'il n'y a de rapport de causalité concevable qu'entre deux faits du même ordre, soit tous deux physiques, soit tous deux sociaux. M. Febvre dit, à la fin de l'article qui est l'occasion de ce compte rendu, qu'il n'est pas correct, scientifiquement, « de souder à un anneau météorologique un anneau politique, et de tenir la chaîne obtenue pour parfaitement homogène ». Rien n'est plus exact. Mais il n'est pas plus scientifique de « souder un anneau géographique à un anneau social ». On s'étonne, après cela, que, dans la conclusion de son livre, il recommande à ceux qui voudront faire de la

morphologie sociale, de « prendre leur point d'appui, fortement, sur les conclusions de la géographie humaine ; or, elles vaudront ce qu'auront valu elles-mêmes les études de la géographie physique, support indispensable... de toute anthropogéographie ». Qui ne voit, au contraire, que, si l'on prend son point de départ dans la géographie physique ou humaine, lorsqu'on arrivera aux faits sociaux, on ne les verra que sous un aspect géographique, qu'on les exprimera en langage de géographie, c'est-à-dire qu'on leur prêtera une nature et qu'on leur appliquera des distinctions qui leur sont étrangères ? Les faits de morphologie sociale sont essentiellement des faits sociaux. C'est par leur face sociale qu'il faut les envisager : c'est à des faits sociaux de même nature qu'il les faut rattacher. Là où la géographie voit des différences, bien souvent la morphologie trouvera des faits identiques, et inversement. Chacune de ces sciences ne peut se constituer que si aucune d'elles n'essaie d'empiéter sur l'autre. Quant à une étude qui grouperait et rattacherait des faits empruntés à l'une et à l'autre, elle peut être pittoresque et attachante ; mais elle n'offre aucun des caractères qui définissent une science, car on ne peut lui assigner d'objet qui lui soit propre, et elle paraît bien incapable de formuler une seule loi vraiment générale, ni de former aucune prévision vérifiable.

M. H.

BELLEMO (P.). — *Concetto e compiti della geografia economica* (Publicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore). — Milano, Società editrice « Vita e Pensiero », 1924, 56 p. in-8°.

Depuis que Ratzel a entrepris, entre 1881 et 1891, de constituer l'anthropogéographie, on a beaucoup discuté sur la place que doit occuper, par rapport à cette science nouvelle, la géographie économique. Aujourd'hui, dit M. Bellemo, on pense généralement que celle-ci n'est qu'une partie de celle-là. Mais il y a des dissidents. Alfred Rühl, dans un article intitulé *Aufgaben und Stellung der Wirtschaftsgeo-*

*graphie* (Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin, 1918), craignait qu'on ne limitât ainsi le champ de la géographie économique à la considération exclusive des facteurs terrestres matériels. Il appuyait ses objections sur quelques exemples : 1° si, dans une grande partie de l'Afrique, on ne trouve pas de pores, cela ne résulte pas de conditions naturelles non favorables à leur existence, mais de l'extension de l'islam qui interdit de manger la chair de cet animal ; 2° la culture de l'indigo, très répandue aux Indes dans le passé, y diminue beaucoup depuis l'invention de l'indigo artificiel, ce qui détermine un changement dans la nature du commerce extérieur de ce pays ; 3° presque la moitié de la production totale de gants aux États-Unis provient d'un centre unique, Gloversville, dans l'Etat de New-York. ; cela s'explique non par des raisons naturelles, mais par la réputation spéciale d'une manufacture qui a derrière elle une longue tradition ; 4° la culture du tabac ne fut introduite en Espagne qu'à une époque récente ; non que le climat n'y fût point propre ; mais elle y était interdite dans l'intérêt des colonies espagnoles. Voilà des faits qui relèvent certainement de la géographie économique. Ce ne sont pas pourtant des facteurs géographiques, mais c'est soit la religion, soit la technique, soit la tradition, soit la politique commerciale qui en rendent compte. Rühl voudrait qu'on détachât la géographie économique de l'anthropogéographie, qu'on la plaçât entre celle-ci et l'économie sociale. Il croit qu'elle a pour objet d'étudier la distribution géographique du travail. M. Bellemo remarque que si l'on distinguait de la géographie tout ce qu'étudie la géographie économique, il en faudrait retrancher toute l'activité humaine, et son influence « sur la formation de l'espace », c'est-à-dire les modifications du cadre spatial qui proviennent de l'homme. Il faudrait élargir la conception de Ratzel, et dire que l'anthropogéographie a pour objet, en réalité, l'étude de toutes les relations *réciproques*, diverses suivant les lieux, entre l'homme et son milieu. La géographie économique serait à l'aise dans un tel cadre.

Ces remarques critiques de M. Bellemo sur l'anthropogéographie ne sont pas sans rapport avec la conception de la géographie humaine que nous signalons ci-dessus dans le livre de M. Febvre. M. Bellemo avait lu cet ouvrage : il lui a certainement emprunté, page 4, une citation de Rauh, et, en bien des passages, on s'aperçoit qu'il s'en est inspiré. Pourquoi ne le cite-t-il qu'une seule fois, dans les toutes dernières pages ? Tout le reste de son étude est confus et sans portée. Signalons seulement cette affirmation étrange : l'économie politique étudierait les faits économiques en écartant le principe de causalité, et en s'appuyant sur la volonté et les institutions humaines. Et, encore, l'idée que les sciences économiques s'appuient sur des éléments instables et changeants, et nous conduisent à des résultats d'une valeur temporaire, tandis que la géographie, s'appuyant sur des éléments naturels, nous conduit à des résultats d'une valeur permanente. Comme s'il n'y avait pas de lois stables dans l'ordre des combinaisons les plus instables, et comme si tout ce qui est humain excluait la causalité.

M. H.

DIX (A.). — *Politische Geographie. Weltpolitisches Handbuch.* 2<sup>e</sup> éd., avec 41 fig. et 2 pl. — München und Berlin, 1923, viii-616 p. in-8<sup>o</sup>.

Ce livre comprend deux parties : 1<sup>o</sup> une partie générale qui touche à tous les problèmes de la géographie économique ; 2<sup>o</sup> une partie régionale qui étudie, pour chaque groupe de nations, l'état politique actuel et les conséquences de la grande guerre. Un chapitre important est consacré à l'Allemagne. L'ouvrage est assez lourd et indigeste, bourré de faits accumulés, patiemment construit comme une compilation, souvent partial, rarement personnel. Mais il est à lire comme reflétant les idées moyennes des Allemands sur les choses de l'après-guerre.

A. D.

SAPPER (K.). — *Die Tropen. Natur und Mensch zwischen den Wendekreisen.* — Stuttgart, Strecker et Schröder, 1924, xii-152 p. petit in-8<sup>o</sup>.

M. S. est un géographe, un ethnographe et un explorateur, spécialisé dans l'étude de la nature et de l'homme des tropiques ; son livre est un élégant résumé, corsé d'observation personnelle, de ce que nous savons de géographie physique et humaine des tropiques. La deuxième partie nous intéresse seule, mais la pro-

mière abonde en remarques sur la relation entre la vie humaine et le climat, la végétation, les inondations, etc. La démonstration la plus intéressante du livre (p. 105-117) tend à prouver que les régions tropicales ne sont — sauf dans les parties de suffisantes altitudes — nullement des paradis terrestres et des centres naturels d'énormes populations, comme on a l'habitude de les décrire. Même les indigènes y souffrent dans les pays bas, même fertiles ; et les races européennes ne s'y perpétuent qu'à condition de se métisser. De même, les conditions de l'agriculture (p. 126) sont plus favorables dans les pays à saisons alternativement sèche et humide que dans ceux à température presque constante. Pour M. S., la supériorité des régions tempérées comme lieux d'habitat humain ne fait pas de doute. Et il décrit même (p. 145) les pays tropicaux comme « le champ d'exploitation des zones tempérées ». (Il faudrait dire des peuples des pays tempérés. Mais c'est une ellipse de géographe.)

M. M.

ABADIE (M.). — **Les races du Haut-Tonkin de Phong-tho à Lang-son.** — Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1924, vi-194 p. in-4°.

L'auteur se propose de montrer « l'intérêt que présentent les races peuplant plus des trois quarts du Tonkin ». Son livre, qui est sans prétention et charmant, utilise des ouvrages publiés, des rapports inédits, des observations personnelles. Le départ des sources n'est point indiqué, par souci de brièveté et d'élégance (ceci rend difficile l'utilisation des renseignements). Les descriptions (aspect physique, genre de vie, costume, maison) sont claires et précises, les détails sur les mœurs un peu brèves. Les races diverses sont groupées — sans pédantisme — sous quatre rubriques : Thaï, Man, Méo, Lolo. Un premier chapitre donne, avec une esquisse géographique et historique, la répartition générale des races dans l'espace et *selon l'altitude*. Un choix de 122 photos forme une illustration magnifique. L'auteur n'a pu faire reproduire ni toute sa collection ni ses autochromes et beaucoup de photos eussent gagné à être reproduites sous un format moins réduit (foire aux mariages méo, funérailles méo, etc.). Il est, de même, regrettable que les rapports des officiers des cercles militaires restent inédits. Ce serait un devoir d'encourager ces excellents observateurs, d'aider leurs recherches, de publier leurs travaux. La plupart des populations décrites par le colonel Abadie forment de petits groupes, très jaloux de leur autonomie et qui ne communiquent entre eux qu'à l'aide d'une langue de civilisation (chinois ou annamite). Elles méritent des monographies détaillées, et les premiers matériaux existent.

M. G.

MAC BRIDE (George MAC CUTCHEN). — **The Land Systems of Mexico.** — *American Geographical Society, Research Series* n° 12, 1923 (distribué en 1924), xii-204 p. in-8°, 12 cartes et 21 photographies.

Livre excellent qui permet de comprendre, par l'étude de la question agraire, la nature des problèmes politiques qui agitent le Mexique. Le Mexique nous offre un type de pays économiquement arriéré où chaque groupe d'hommes tend à se suffire à lui-même. Cette situation a pour causes : d'abord la mauvaise circulation intérieure d'un pays montagneux ou désertique, ensuite le régime agraire, très archaïque, partagé entre les coutumes féodales et les coutumes communautaires indiennes, à peine touché par l'économie paysanne libre. On distingue au Mexique trois formes d'exploitation agricole : 1° la hacienda, grande propriété exploitée par de pauvres ouvriers agricoles attachés à la terre ; 2° le rancho, petite propriété cultivée par un paysan humble et misérable, mais libre, et chef de famille ; 3° le pueblo, village indien, possédant ses terres à titre collectif et les répartissant entre les habitants pour la culture. Actuellement la prépondérance appartient de beaucoup aux haciendas et aux pueblos. Mais l'évolution actuelle entraîne le pays, non sans quelques soubresauts d'anarchie, vers le développement des ranchos, c'est-à-dire de l'élément libre, de la propriété individuelle, de la démocratie paysanne. L'inégale distribution de la terre, le contraste entre une dizaine de milliers de grands propriétaires et les quatre ou cinq millions de prolétaires ruraux ont fait naître l'idée d'une réforme agraire ; tous les chefs politiques s'occupent du problème ; déjà plusieurs lois agraires ont ouvert des brèches dans les latifundia à partir de 1915 ; elles ont accru le nombre des petits propriétaires. La Constitution nationale de 1917 permet aux différents États du Mexique de voter des lois agraires. Elle ne vise pas à l'expropriation des haciendas, mais à la constitution de petites exploitations pour les gens sans terre ou pour les très petits cultivateurs. Tout le monde est d'accord pour penser qu'aucun gouvernement ne sera stable tant que cette nouvelle classe de paysans ne sera pas fortement constituée. Une double évolution se reconnaît dans la société mexicaine : une évolution politique faisant osciller le pays de l'aristocratie vers la démocratie ; une évolution économique, tendant à remplacer la culture extensive des grands domaines par la culture intensive des petits paysans.

A. D.

KORNERUP (Ebbe). — **Peru. Das Land der Inkas.** 3<sup>e</sup> Auflage. — Stuttgart, Kosmos, 1924, 125 p. in-12 (traduit du danois).

Récit de voyage, agréablement écrit, décrivant avec le souci du pittoresque les mœurs des petites gens et rattachant à sa description les souvenirs de l'époque des Incas.

A. D.

AUROUSSEAU (M.). — **The geographical study of population groups.** — *Geographical Review*, New York, XIII, 1923, p. 266-282.

Après avoir brièvement passé en revue les études géographiques sur la population, la ville, le village, l'auteur indique dans quel sens elles lui paraissent devoir s'orienter (recherche

de la population maximum du globe, divisé en régions naturelles; analyse plus approfondie de la population de ces régions, au point de vue morphologique ou fonctionnel; étude de l'évolution des groupements). Cet exposé reste souvent trop vague pour qu'il soit utile de critiquer cette méthode, qu'on attend à l'œuvre. Sur l'idée de la population maximum, fréquente chez les économistes américains, voir la forte argumentation d'un de nos économistes les mieux informés. H. Brenier. Le soi-disant péril de surpeuplement du globe (compte rendu de la Société d'études économiques de Marseille pour 1923-24, 18 pages).

J. S.

LEFÈVRE (M. A.). — **La densité des maisons rurales en Belgique.** — *Annales de Géographie*, XXXII, 1923, p. 395-417 (1 pl., carte, 2 fig. croquis).

Les cartes figurant la densité de la population sont déjà nombreuses, bien que la méthode soit encore à l'étude. Mais jusqu'ici on n'avait pas tenté de représentation cartographique pour la densité des maisons rurales. Il est vrai — et l'essai de Mlle L. le montre implicitement — que ces deux phénomènes ont un rapport évident; le commentaire de cette carte eût été exactement le même pour une carte démographique. Il semble cependant qu'il y ait à chercher dans cette voie en étudiant davantage les écarts possibles entre les deux ordres de faits et leurs raisons : grandeur et hauteur variables de la maison-type de chaque région, aisance de la population, son désir d'avoir une maison indépendante ou sa résignation à s'entasser dans la même bâtisse, etc.

J. S.

DESCAMPS (Paul). — **L'agglomération de la population chez les peuples chasseurs.** — *Annales de Géographie*, XXXII, 1923, p. 506-519. — **Le rôle social de la pirogue.** — *L'Anthropologie*, XXXIII, 1923, p. 127-145.

a) L'auteur se borne à étudier la grandeur des campements, le nombre de personnes qu'ils rassemblent, et à chercher l'influence des facteurs géographiques : difficultés de circulation, abondance du gibier petit ou gros, isolé ou en troupes. Des faits curieux, çà et là. Mais les conclusions paraissent un peu simplistes. M. D., qui insiste sur « la simplicité de l'état social des sauvages », sait pourtant qu'il y a bien quelque rapport entre leurs conceptions sociologiques et leurs groupements matériels, mais on est inquiet de le voir expliquer régulièrement les premières par des considérations utilitaires ou par notre morale.

b) Le danger de sa méthode apparaît plus encore dans ce travail, où il attribue aux « répercussions sociales de la pirogue » assez d'importance pour que ce soient elles, « peut-être, qui ont fait évoluer l'organisation simple des peuples primitifs vers un état plus évolué ». Leur influence lui paraît décisive sur la

constitution du groupe familial, la « hiérarchisation de la société en classes », à tout le moins dans les nombreux exemples qu'il invoque et qui font, pour nous, l'intérêt de cet article. En somme, c'est une explication de faits sociaux complexes par la seule technologie.

J. S.

**DEMANGEON (A.). — L'Empire britannique. Etude de géographie coloniale.** — Paris, 1923, VIII-280 p. in-12.

La géographie coloniale se prouve ici comme une discipline indépendante : « il ne s'agit ni de raconter la conquête, ce qui est la tâche de l'histoire, ni de décrire les pays, ce qui est la tâche de la géographie régionale. Il s'agit, avant tout, d'étudier le contact des deux types de peuples appelés à s'associer dans une colonie, ... d'expliquer comment le peuple colonisateur a procédé pour exploiter son domaine, pour dominer et utiliser les indigènes, et comment le pays colonisé, en vertu de sa nature physique et de l'état de civilisation de ses habitants, a réagi au souffle de l'esprit nouveau ». Ce programme si large a été réalisé de main de maître dans une série de chapitres sur la formation de l'Empire britannique, sur la colonisation, ses procédés, ses réalisations en pays chauds ou tempérés, sur les habitudes si peu malléables de vie matérielle et sociale, que l'Anglais porte dans toutes ses possessions. Puis vient l'étude des « problèmes impériaux » : caractères de l'unité impériale, soit politique soit économique ; questions propres aux divers Dominions et à l'Inde ; formation de nationalismes indigènes. Rarement on a analysé avec tant de pénétration et de sens des réalités le fait social qu'est la colonisation, et cet autre qu'est la fédération de colonies blanches vivant de plus en plus de leur vie propre tout en conservant des attaches solides avec la métropole.

J. S.

**CÉLÉRIER (J.). — Les tendances actuelles de la géographie humaine.**  
— *Bulletin de l'enseignement public du Maroc*, X, 1923, p. 371-392

Malgré la brièveté et le caractère élémentaire imposés par cette publication, cet exposé est l'un des plus compréhensifs et des plus fidèles que nous connaissions sur l'esprit de l'école géographique française.

J. S.

**BOUSQUET (L.). — Les genres de vie dans le delta du Rhône.**  
— *Extrait du Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, XLV, 1922, Montpellier, 1923, 95 p. in-8°.

On sait l'intérêt en géographie humaine du point de vue indiqué par Vidal de la Blache, dans ses articles sur *Les genres de vie* (*Annales de Géographie*, XX, 1911, p. 193-212, 289-304)



(voir à ce sujet le livre si suggestif de L. Febvre, *La Terre et l'évolution humaine, Introduction géographique à l'histoire*, Paris, 1922). L'originalité du travail de L. Bousquet est de s'être placé à ce point de vue, et en même temps à celui de la géographie historique ou rétrospective. Il a étudié l'évolution des genres de vie dans une contrée restée très archaïque jusqu'à ces toutes dernières années, la Camargue et les régions similaires voisines d'Aigues-Mortes. Un chapitre met en évidence les faits permanents, l'influence du milieu naturel ; mais l'étude est conduite avec le plus grand souci des facteurs historiques. Elle insiste sur le rôle de l'esprit communal, des groupements formés par l'hydraulique agricole. Malgré des maladresses de débutant, cette monographie montre bien l'une des voies les plus intéressantes où s'engage la géographie.

J. S.

SCHUMACHER (Karl). — *Siedelungs- und Kulturgeschichte der Rheinlande. I. Die vorrömische Zeit. II. Die römische Periode (Handbücher des röm. germ. Central. Museums, I, II).* — Mayence, L. Wilckens, 1921, 254 p. et 20 pl., et 1923, 362 p. in-8°.

Le premier tome de cet ouvrage atteste les progrès méthodologiques de la préhistoire : la civilisation néolithique, en particulier, est décomposée en un grand nombre de provinces et de périodes ; l'étude de la céramique continue à fournir les indices essentiels (*Tiefstichkeramik, Band-, Schnurkeramik, Glockenbecherstufe*, etc.), mais un grand progrès est accompli dans l'étude des genres de vie et des types d'établissement. L'auteur insiste particulièrement sur la permanence des routes des migrations préhistoriques, coïncidant fréquemment avec des voies ferrées, et sur la continuité de la culture, tout au moins en des points privilégiés des régions rhénanes.

Le deuxième tome est consacré à l'histoire de la romanisation. Il renferme une très utile étude de l'origine des villes rhénanes. Il intéresse surtout par l'étude du contact entre la civilisation romaine et les civilisations celtique et germanique. Sur la rive gauche du Rhin, les villages indigènes ont continué de prospérer, mais les indigènes de la rive droite ont émigré en masse. Même à l'est du *limes*, une large zone paraît avoir été inhabitée, sans doute dévastée systématiquement par les Germains et par Rome ; les établissements germains ne touchaient le mur que sur la Lahn. L'auteur exagère démesurément la part des Germains dans la civilisation rhénane de cette époque ; mais les détails de son propre exposé suffisent à réfuter cette thèse tendancieuse. Les faits sociaux abondent dans cette étude originale et pénétrante : transformation des régions ingrates de l'Odenwald par suite du tracé du mur romain, et persistance en cette région, jusqu'à nos jours, de populations du type non germain (les Huni), — filiation entre la villa gauloise et la villa rustique romaine, — déplacement des centres industriels, qui se rapprochent peu à peu des régions de consommation, — comparaison des plans

des villes (*castella* géométriques des premiers temps, formes ovales et assujetties au terrain des établissements tardifs).

Ces deux ouvrages sont pour la géographie humaine, et plus généralement pour l'étude des établissements humains, une collection de faits précieux.

A. P.

**Binot (J.). — Statistique générale de géographie humaine comparée.** — Paris, Hachette, 1924, 64 p., 92 graphiques et cartes, in-8°.

Onzième année de cette publication, qui condense beaucoup de renseignements : population, superficie, nombre des villes ; aliments ; textiles ; combustibles ; métaux ; commerce. Sous chaque rubrique, deux subdivisions : Monde et France. Les renseignements sont, naturellement, sommaires. L'indication des sources, donnée sur la couverture, l'est davantage, et yraiment trop.

P. F.

**KATZEL (F.). — Politische Geographie** (3<sup>e</sup> éd. complétée par E. Oberhumer). — München, Oldenburg, 1924.

**LONGNON (A.). — Les noms de lieu de la France.** 3<sup>e</sup> fascicule. Noms d'origine ecclésiastique. — Paris, Champion, 1923, 112 p. in-8°.

**MAULL (O.). — Politische Geographie.** — Berlin, Borntraeger, 1924.

**SÖLCH (J.). — Die Auffassung der natürlichen Grenzen in der wissenschaftlichen Geographie.** — Innsbruck, Wagner, 1924.

**STOLZ (O.). — Politisch-historische Landeschreibung von Tirol.** — Wien, Tempsky, 1924.

## II. — DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL

Par M. HALBWACHS,  
avec la collaboration de MM. L. GERNET et H. JEANMAIRE

**GONNARD (René). — Histoire des doctrines de la population.** — Paris, Nouvelle librairie nationale, 1923, 352 p. in-12.

M. Gonnard a voulu « nous donner une vue d'ensemble des diverses conceptions qui se sont affirmées » sur le problème de la population. « Œuvre de débroussaillage, nous dit-il, sur un terrain fort encombré

et peu travaillé ». En réalité la population pose plus d'un problème. Lui-même distingue plusieurs périodes : la première et la plus longue embrasse l'antiquité et le moyen âge. Alors, « la question de la population est avant tout une question religieuse » (le célibat, la virginité, etc.) et politique (les doctrines grecques, romaines). De la fin du moyen âge au xviii<sup>e</sup> siècle « on commence à poser le problème au point de vue économique ». Enfin, en 1798, paraît l'Essai de Malthus, et, pendant la plus grande partie du xix<sup>e</sup> siècle, c'est sa théorie qui demeurera au premier plan, qu'on s'y rallie ou qu'on la critique, jusqu'à ce que les démographes et les sociologues s'efforcent, à la lumière des statistiques, de formuler la loi ou les lois de la population.

Une histoire des doctrines de la population peut nous intéresser ici à deux points de vue. D'abord, à défaut de données de fait, les théories formulées par des auteurs contemporains nous révèlent certains aspects de la réalité qui les ont particulièrement frappés : ce sont, en leur genre, des témoignages. Or, avant le xix<sup>e</sup> siècle, on ne connaît presque rien, par observation directe, de l'état et des divers mouvements de la population, en France et dans la plupart des pays européens. Ne parlons pas de la population de la Gaule (que M. Jullian estime avoir été à peu près égale à ce qu'elle est aujourd'hui, et que M. Gonnard évalue, sans plus de preuves, à huit ou neuf millions). Pendant tout le moyen âge, et même pendant le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle, il y a bien eu des évaluations, d'après le nombre des feux et des paroisses. Mais, quand M. Gonnard nous dit qu'« on peut admettre qu'à la veille de la guerre de cent ans, il y avait en France de 20 à 22 millions d'habitants », qu'en 1700 il y en avait 20 millions (23 pour la France actuelle, avec Lorraine, Savoie et Corse), et 26 ou 27 millions au moment de la Révolution, en réalité il n'en sait rien. M. Sée, dans un petit article de la *Revue d'Economie politique* (juillet-août 1924), pose la question : peut-on évaluer la population de l'ancienne France ? Et il répond : pour la Gaule carolingienne, il faut nous résigner à

ne rien savoir ; de même pour le xiv<sup>e</sup> siècle. D'une évaluation du xvi<sup>e</sup> siècle, la seule, d'après M. Levasseur, entre les années 1328 et 1700, qui puisse être fondée sur un document de quelque importance, il dit qu'elle n'a aucune valeur scientifique. « Nous ne sommes pas mieux lotis pour le xvii<sup>e</sup> siècle », « Les relevés du mouvement de la population depuis 1770 (évaluations des intendants) constituent des données plus sûres... Cependant toutes ces évaluations ne sont qu'approximatives... Il ne faut pas se faire d'illusions sur leur exactitude ». Dès lors, il n'était pas inutile de rechercher quelle fut l'attitude des hommes d'État et des réformateurs sociaux, en présence de mouvements de population que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, et dont ils purent avoir connaissance par expérience directe. M. Gonnard va peut-être trop loin, lorsque, notant que saint Thomas et les canonistes, tout en défendant le célibat, déclarèrent que le mariage convenait à la multitude, il dit : « Cette attitude permet de supposer que la population nombreuse était considérée comme désirable par l'opinion générale, et envisagée comme un élément de la grandeur de l'État » (p. 84), et de même lorsque, relevant par endroits dans le *Songe du Vergier* un accent déjà malthusien, il en conclut que « dès le xiv<sup>e</sup> et le commencement du xv<sup>e</sup> siècle, les progrès du luxe et la recherche du bien-être font naître dans les familles quelques tendances restrictives de la natalité ». En revanche, il a raison d'expliquer les craintes de surpopulation relevées en Angleterre au xvi<sup>e</sup> siècle, alors que ce pays est peu peuplé absolument (moins de 8 millions d'habitants), par la révolution agricole du début de ce siècle et la pratique des enclosures, d'où résulte une surpopulation relative. Et, de même, si au cours du xvii<sup>e</sup> siècle la plupart des économistes, mercantilistes ou physiocrates soutiennent en somme la thèse populationniste, c'est que la France n'est évidemment pas surpeuplée.

Mais les doctrines ne sont pas seulement des témoignages. Elles peuvent exercer une influence étendue et durable, en particulier quand elles reflètent et

précisent une croyance collective et un état de l'opinion. C'est ainsi qu'il convenait de s'arrêter à la doctrine de Malthus, qui est, en effet, un événement social, de mesurer son action, et d'en chercher les raisons. On les eût trouvées, et on ne les eût trouvées que par l'analyse des faits. M. Gonnard s'en est trop tenu à rechercher, dans tout le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, chez les économistes des diverses écoles, les arguments qu'ils développent en faveur de Malthus ou contre lui. Mais c'est par les journaux, par les réunions publiques, par toute une littérature de vulgarisation et de propagande qu'une telle influence a pu se faire jour. Une étude limitée aux doctrines ne pouvait l'atteindre.

En dehors de cette double contribution que la science sociologique pourrait en attendre, un tel livre nous fait connaître les divers écrivains qui ont exprimé une opinion sur la meilleure politique qu'il conviendrait de suivre en matière de population. Mais alors, il fallait se borner. En 120 pages, nous n'avons pas compté moins de 77 auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement, non point cités en passant, mais dont on nous résume en un ou plusieurs paragraphes les idées sur ce problème, auquel ils ne se sont bien souvent intéressés que de façon tout à fait accessoire.

M. Gonnard mêle quelquefois à son exposé des remarques et appréciations personnelles, trop personnelles. Pourquoi dit-il que le tableau tracé par Vauban de la France, en particulier de la France rurale, est « poussé au noir » ? Pourquoi félicite-t-il Voltaire de ne pas adopter les conclusions « larmoyantes » de Rousseau ou de La Bruyère sur la misère des campagnes françaises ? Pourquoi appelle-t-il le divorce : une polygamie successive ? Est-il certain qu'en toutes circonstances le divorce, et la démocratie, soient des « causes de dépopulation », et que le partage égal du code civil ait partout réduit le nombre des naissances ? Pourquoi dénonce-t-il le point de vue « socialiste » d'après lequel la population dépend avant tout des institutions, des lois, de la répartition, alors qu'il reconnaît ailleurs que la surpopulation rela-

tive de l'Angleterre au xvi<sup>e</sup> siècle résultait du mode d'appropriation du sol et des conditions juridiques de la propriété foncière ? Et en quoi trouve-t-il « frappante » cette thèse, reprise récemment par M. Paul Bureau, que l'Eglise, par la restriction morale qu'elle impose aux célibataires, garantit contre la surpopulation, et, par la sévérité de la morale conjugale, garantit en même temps contre la dépopulation ? Comme si ces deux actions contraires s'équilibraient d'elles-mêmes. Si nous relevons ces passages où l'auteur oublie un peu qu'il fait œuvre d'historien, c'est qu'il eût pu les éliminer sans peine (car ils sont rares), et que son livre y eût gagné en unité de ton et de méthode.

M. H.

CZUBER (E.) . — **Mathematische Bevölkerungstheorie**, auf Grund von G. H. Knibbs « The mathematical theory of population ». — Leipzig-Berlin, B. G. Teubner, 1923, xvi-357 p. in-8°.

M. G. H. Knibbs avait publié à Melbourne, en 1917, un gros ouvrage intitulé : « la théorie mathématique de la population, de ses caractères et de ses fluctuations, ainsi que des facteurs qui la modifient, où l'on examine la méthode générale de représentation statistique, et où on démontre les formules nécessaires, en s'appuyant sur les données du recensement australien de 1911, et sur les statistiques de la population australienne en général ». Le livre de M. Czuber paraît bien n'être qu'une reproduction abrégée et simplifiée de ce travail, dont il s'est efforcé de retenir tout l'essentiel. Il serait possible de dégager de tous ces tableaux, de ces calculs et de ces analyses, les résultats positifs les plus importants du recensement australien. Notons, en passant, qu'en Australie la proportion des naissances a diminué de 26,3 pour 100, de 1877 à 1906, tandis que dans les pays occidentaux elle décroissait de 19,7 pour 100, de 1877 à 1909 : ce n'est point là un phénomène spécifiquement européen. Mais il s'agissait surtout pour M. Czuber, comme, sans doute, pour M. Knibbs, de mettre en œuvre, à l'occasion de données suffisamment détaillées et précises, tout l'appareil de l'élaboration mathématique. Il s'y est appliqué avec une rare virtuosité. Les techniciens de la statistique liront avec grand profit toute la première partie du livre, en particulier l'étude des courbes de probabilité et de leur ajustement, des sommations et des intégrations en statistique, etc., p. 21 à 73. Signalons aussi les chapitres où il est traité des caractères de la population (formules pour calculer l'âge moyen d'une population, p. 84), de la répartition de la population d'après le sexe et l'âge, de la natalité, de la nuptialité, de la fécondité, de la mortalité (la mortalité suivant les causes de mort et suivant l'âge, p. 338).

Il faut signaler également deux tableaux, p. 18 et 19, l'un : estimation de la population mondiale de 1600 à 1914 (pour un grand nombre d'années intermédiaires), et l'autre : taux annuel d'accroissement, pour vingt-six États (la Chine et l'Inde non comprises), de 1906 à 1911; si la population continuait à s'accroître au même taux, elle doublerait en soixante ans.

La seule inquiétude qu'on éprouve, lorsqu'on lit un ouvrage de ce genre, c'est que l'auteur ne se figure qu'il a trouvé la loi d'un phénomène, lorsqu'il a réussi à en donner une traduction mathématique. Mais c'est peut-être là une division du travail nécessaire; et M. Czuber est trop averti de la complexité de cet ordre de faits pour supposer qu'il existe une loi (idéale) de la population. Il signale lui-même l'influence qu'exerce, sur le taux d'accroissement de la population, l'élévation générale du niveau de vie, et n'hésite pas à faire une large part aux facteurs proprement sociologiques.

M. H.

UNSELM (Erich). — *Geburtenbeschränkung und Sozialismus. Versuch einer Dogmengeschichte der sozialistischen Bevölkerungslehre.* — Leipzig, Curt Kabitzsch, 1924, vi-100 p. in-8°.

Passe en revue les opinions défendues par les principaux théoriciens socialistes, à propos du problème de la population. L'auteur distingue deux grandes questions : y a-t-il assez de place pour que tout le monde vive (*Lebensraum*), c'est-à-dire assez de moyens de subsistance ? Quelles sont les lois de la population, peut-on et doit-on en régler le jeu ? Il croit qu'en dépit de leur opposition de principe, socialistes et malthusiens ne peuvent pas ne point se rapprocher ; leurs solutions se complètent : « par une production rationnelle des biens jointe à une production irrationnelle des hommes on ne détruit pas plus la misère que par une production rationnelle d'hommes jointe à une production irrationnelle des biens ».

M. H.

**Second International Congress of Eugenics, volume I, Eugenics, genetics and the family; volume II, Eugenics in race and state.** — Baltimore, Williams and Wilkins Co., 1923, x-439 p. (et 23 planches hors texte); ix-472 p. (et 20 planches hors texte).

LAUGHLIN (Harry H.). — **The second international exhibition of Eugenics.** — Ibid., 1923, 155 p. in-8° (dont 97 consacrés aux reproductions).

Les eugénistes qui se préoccupent d'améliorer les races et l'espèce humaine par le contrôle de la repro-

duction distinguent la politique eugénique, et l'eugénisme considéré comme science. Ils groupent sous ce dernier nom tout l'ensemble des recherches scientifiques qui portent sur l'hérédité ; c'est en effet à la transmission héréditaire des qualités congénitales ou acquises, à l'effet des croisements, etc., qu'ils s'intéressent. Ils reconnaissent sans doute que le milieu physique et humain joue bien un rôle, mais un rôle secondaire, et ils ne s'en occupent presque pas. Dans ces deux volumes, qui ne contiennent pas moins de 108 communications, le plus grand nombre, de beaucoup, relèvent de la physiologie et de la biométrie. Mais il y est également question des faits qu'on étudie en morphologie sociale.

Dans le premier volume, M. March traite des conséquences de la guerre et du taux de natalité en France (p. 243-266). Il montre, par des statistiques établies en 1907, que, parmi les ouvriers, le nombre des enfants diminue régulièrement à mesure que le salaire augmente ; parmi les employés, il diminue jusqu'à atteindre un minimum pour ceux qui gagnent de 2.500 à 10.000 francs par an ; il remonte, pour ceux qui gagnent plus de 10.000 francs. « Les employés ont une fécondité spécifique, qui dépend moins du milieu que celle des ouvriers ». C'est à la campagne qu'il faudrait et qu'il serait possible d'obtenir un relèvement de la natalité, parce que c'est là que les enfants coûtent le moins. M. F. A. Woods étudie la différenciation des classes en Nouvelle-Angleterre (p. 312-328) ; il constate que, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les membres des familles les mieux situées tendent à se distinguer des autres de plus en plus, tant par leur richesse que par leur répugnance à se marier hors de leur classe : effet, d'après lui, de l'hérédité. Dans le deuxième volume, M. Fisher traite des mariages mixtes entre juifs et chrétiens (p. 125-134). Ils sont plus nombreux qu'on ne le suppose, et ils augmentent très rapidement. En Allemagne, en 1910, il y en avait plus de 25 pour 100 des mariages entre juifs, et cette proportion est sans doute dépassée dans les pays anglo-saxons. M. W. F. Willcox examine la distribution et l'augmentation du nombre des



nègres aux États-Unis (p. 166-175). Dans la période 1900-1920, le taux d'augmentation de la population noire a nettement baissé, en particulier de 1910 à 1920 (augmentation de 6,5 pour 100 pour les noirs, de 16 pour 100 pour les blancs). D'autre part, les nègres se portent en partie dans d'autres régions de l'Amérique que le sud, et affluent dans les villes : ce dernier phénomène explique qu'ils meurent plus et se reproduisent moins. Lors du premier recensement, ils représentaient un cinquième de la population américaine : on peut prévoir que cette proportion ne dépassera pas un dixième à la fin de ce siècle. M. Harry H. Laughlin passe en revue les lois des États américains qui s'inspirent des principes eugéniques : quinze de ces États ont prescrit des mesures de stérilisation eugénique par des moyens chirurgicaux, mais il n'y en a guère que six où on les applique (Californie, Nebraska, Oregon, North-Dakota, Connecticut, Wisconsin) : dans les autres, les cours les ont déclarées inconstitutionnelles. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1921, 3.233 personnes (1.853 hommes et 1.380 femmes) ont été légalement rendues stériles aux États-Unis : il s'agit principalement de faibles d'esprit, de fous et de criminels enfermés dans les établissements d'État.

M. H.

NEWSHOLME (Arthur). — *The elements of vital statistics on their bearing on social and public health problems*. New edition entirely rewritten. — London, George Allen and Unwin, 1923, 624 p. in-8°.

Cet ouvrage, dont la première édition a paru en 1889, est l'œuvre d'un médecin hygiéniste. Il y est principalement traité de la statistique des maladies, de la mortalité et des causes de mort (p. 123-501). Ces données se rapportent uniquement à l'Angleterre et aux États-Unis. Les premiers chapitres (p. 24 à 122), consacrés à la population et aux naissances, sont assez sommaires. Par exemple, l'auteur constate qu'en 1910, en Angleterre et dans le Pays de Galles, la proportion des femmes aux hommes est de 1068 à 1000, et aux États-Unis, de 974 (pour les personnes nées aux États-Unis) et de 774 (pour les étrangers) à 1000 ; mais il n'essaie pas d'expliquer cette différence. Dans la dernière partie (p. 501 à 606) on applique quelques-unes des méthodes arithmétiques et graphiques de la statistique moderne à un certain nombre de ces phénomènes.

Écrit d'un point de vue pratique et utilitaire, nourri de faits, clair et précis.

L'auteur n'a pu encore utiliser le Censur anglais de 1921.

M. H.

**ELSTER (A)**. — **Sozialbiologie, Bevölkerungswissenschaft und Gesellschafts-hygiene.** (Coll. des *Handbücher der Wirtsch. u. soz. Wissensch.*, sous la direction d'A. Günther et G. Kessler). — Berlin et Leipzig, 1923, 483 p. in-8°.

La biologie sociale qui fait l'objet de ce manuel s'entend de l'ensemble des phénomènes biologiques qui intéressent la vie en société. Une partie théorique développée précède l'étude positive des problèmes de la natalité et de l'hygiène sociale. L'auteur se prononce pour ce qu'il appelle une politique qualitative de natalité, mais se refuse à ramener la question du perfectionnement de la race à une « eugénique » fondée sur la sélection. Celle-ci est impuissante à tenir compte des facteurs psychologiques et moraux qui, au point de vue social précisément, acquièrent toute leur importance. On doit attendre le perfectionnement de l'individu du meilleur aménagement de la vie collective, et, réciproquement, le progrès de la vie sociale résulte du perfectionnement de l'individu amélioré par le milieu. Si le social est nécessairement conditionné par le biologique, il est encore bien plus vrai que le biologique subit constamment l'action du milieu social. C'est le point de vue, d'un haut intérêt sociologique, qui nous paraît se dégager des développements généralement touffus où l'auteur mêle les discussions juridiques aux controverses sur des thèses biologiques parfois aventureuses. L'interférence de la sociologie et de la biologie est postulée dès que se pose la question de la transmission des qualités acquises et de l'influence du milieu sur les caractères héréditaires ; A. E. soutient, apparemment non sans raison, que l'action du milieu est particulièrement sensible quand il s'agit de l'hérédité des qualités les plus importantes au point de vue social. La position même du problème de la natalité est une illustration de la manière dont un instinct biologique a fait place, dans l'espèce humaine, à un instinct purement social.

H. J.

**JASTRZEBSKI (T. T. S. DE)**. — **Changes in the birthrate and illegitimate fertility in London, 1911-1921 (with discussion).** — *Journal of the Royal Statistical Society*, january, 1923, p. 26-58.

L'auteur constate qu'à Londres (si on en retranche la Cité, Holborn et Finsbury, quartiers trop anormaux) le taux des naissances a diminué d'une époque à l'autre de 9,4 pour 100. Si l'on range les bourgs d'après le nombre de pièces moyen par personne (indice de la position sociale), on trouve que, des neuf bourgs où ce nombre est inférieur à la moyenne, huit ont eu un taux de natalité supérieur à la moyenne en 1911 et

en 1921 ; les douze bourgs où ce nombre est supérieur à la moyenne ont un taux de natalité inférieur à la moyenne à ces deux époques (sauf une exception en 1921). Mais, d'autre part, la diminution de la mortalité infantile a porté surtout sur les quartiers pauvres. Il en résulte que l'écart démographique entre les classes diminue. C'est ce que confirme l'étude du taux de fertilité légitime à l'est et à l'ouest : on trouve qu'il a été respectivement, en 1911 : 250 et 162 ; en 1921 : 215 et 150. — Bien que les taux de natalité et de fertilité légitime aient diminué dans l'ensemble de 1 pour 100 par année, l'excès des naissances sur les décès explique que, cependant, la population ait augmenté.

M. II.

**GINI (Corrado).** — *Prime ricerche sulla « fecondabilità » della donna.* — *Atti del reale Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 1923-24, t. LXXXIII, parte seconda, p. 315-344.

La fécondabilité des femmes, c'est la probabilité d'être fécondé, en régime matrimonial, pour l'ovule venu à maturation. Il n'était pas possible de la mesurer directement, parce qu'on ne peut déterminer l'étendue des pratiques néomalthusiennes. L'auteur a cherché à obtenir une mesure indirecte de la fécondabilité, en partant de l'hypothèse qu'elle est la même pour toutes les épouses (hypothèse dont l'inexactitude n'empêche pas qu'on ne puisse établir des comparaisons exactes entre les diverses catégories de primipares). L'auteur parvient aux conclusions suivantes : la fécondabilité moyenne des primipares est comprise entre un quart et un cinquième la (certitude d'être fécondé étant représentée par : un). Elle ne diffère pas sensiblement pour les épouses jeunes et pour les épouses âgées. Enfin, si on élimine le premier mois du mariage, on trouve que la fécondabilité des femmes est la même dans des pays et des lieux aussi différents que l'Australie et la Nouvelle-Zélande d'une part, Dresde et Berlin de l'autre. La seconde de ces trois propositions n'est vraie que si on élimine l'obstacle opposé à la fécondation par l'état de virginité qui augmente avec l'âge où l'on se marie (ce qui ne s'explique qu'en partie par le fait qu'un grand nombre de femmes jeunes ne sont plus vierges au moment du mariage, et mettent des enfants au monde avant que neuf mois se soient écoulés depuis). Étude ingénieuse et précise ; dans la pensée de M. Gini, elle ne peut être que le point de départ de nouvelles recherches sur un problème qu'on n'avait point posé jusqu'à présent.

M. II.

**CAVAIGNAC (E.).** — *Population et capital dans le monde méditerranéen antique* (Publications de la Faculté des Lettres de Strashourg, fasc. 18). — Strashourg et Paris, Istra, 1923, VIII-163 p. in-8°.

Il est superflu de signaler l'utilité qu'il peut y avoir à posséder des données statistiques sérieuses sur l'antiquité : l'idée qu'on

doit se faire de bien des phénomènes sociaux — truisme parfois oublié — dépend d'une pareille connaissance (*Année Soc.*, I, p. 544 sq.). C'est dire l'intérêt qui s'attache à l'ouvrage de M. Cavaignac. L'auteur a dépensé beaucoup d'ingéniosité pour parvenir, dans un domaine qui, par malheur, est trop souvent celui de l'hypothèse, à des résultats vraisemblables. Dans le détail, ses postulats peuvent être contestables, et ses méthodes sujettes à caution ; mais il lui arrive de rejoindre, par des procédés inédits, les évaluations démographiques de ses prédécesseurs (notamment, de Beloch) : c'est là un indice d'objectivité auquel il y a lieu — parfois du moins — d'avoir égard.

En partant de la production présumée en céréales, M. C. attribue, par exemple, à l'Egypte sous l'empire perse 5 à 6 millions d'âmes (p. 2) ; à l'empire athénien du v<sup>e</sup> siècle (p. 46), de 2 à 2 millions et demi, soit une densité de 60 au kmq ; à la Grèce continentale (p. 65 sq.), beaucoup moins (30 au kmq). L'Attique fournit une expérience intéressante : la population paraît y avoir doublé entre le début du vi<sup>e</sup> siècle (p. 55) et la fin du v<sup>e</sup> (p. 50). Celle de la Gaule de César (obtenue par des procédés discutables) serait, pour le plat pays, du tiers de la population actuelle. Pour l'évaluation du capital, il y a lieu de noter : la prépondérance de l'économie agricole, même dans le monde égéen du v<sup>e</sup> siècle (p. 40) et dans l'économie « satrapique » des successeurs d'Alexandre (p. 119) ; les progrès plus ou moins lents, suivant les régions, de l'assimilation économique ; les brusques montées du capital comme celle que l'on constate à Athènes à l'époque de son hégémonie et dont ne rendent entièrement compte ni l'accroissement de la population, ni l'avilissement de la monnaie ; le développement rapide de la fortune mobilière à Rome au ii<sup>e</sup> siècle avant J.-C. (p. 101).

Ce n'était pas l'objet de l'auteur de fournir autre chose que des chiffres : on souhaiterait qu'ils servissent de point de départ à l'étude des phénomènes démographiques et économiques qu'ils recouvrent.

L. G.

**KULENKAMPF-SCHENCK (E.) . — Die Volksdichte von Mittel Amerika unter Berücksichtigung der klimatischen und wirtschaftlichen Verhältnisse. — Bonn und Leipzig, Schroeder, 1923, xii-67 p. in-8°.**

Etude détaillée et précise de statistiques de valeur inégale. L'auteur, d'après les chiffres les plus récents, a établi un tableau de la densité de la population (moyenne, maximum, minimum) par Etats (y compris la partie mexicaine et le Honduras britannique). Retenant les provinces où se relèvent les maxima, il a calculé pour chacune l'altitude moyenne et la quantité de pluie annuelle. Il conclut qu'on ne relève une population très dense pendant une longue période que dans les régions qui, au-dessous d'une altitude (au-dessus de la mer) de 100 mètres, reçoivent moins de 1.000 mm. de pluie par an, ou qui, au-dessus de 100 m., en reçoivent de 1.000 à 2.000 mm. Mais il y a bien des

exceptions, et la diversité des conditions économiques exerce une influence notable (en particulier dans la zone du canal de Panama). D'autre part on n'a pu distinguer (ce qui eût été pourtant essentiel) les blancs et les noirs. Il n'existe enfin aucun rapport régulier entre les conditions botaniques et le peuplement.

M. H.

**LANDWEHR (Ottokar).** — *Uebervölkertes Land. Eine bevölkerungspolitische Studie über Gegenwart und Zukunft Europas.* — Wien und Leipzig, Braumüller, 1923, 59 p. in-8°.

Livre d'après-guerre, écrit en vue d'attirer l'attention sur la cause véritable du désordre européen, qui n'est autre que la surpopulation locale. L'auteur jette un coup d'œil d'ensemble sur la distribution des habitants à la surface de la terre (principales régions surpeuplées : l'Europe occidentale et centrale, la Chine, les Indes, le Japon, l'est des États-Unis, la Basse-Egypte). Il faut développer la colonisation intérieure, européenne, et mondiale. Il faut surtout, par voie d'entente internationale, rétablir l'équilibre entre la population et les subsistances. Idées très générales, appuyées de chiffres globaux.

M. H.

**Beiträge zur Statistik der Republik Oesterreich. Die Bewegung der Bevölkerung in den Jahren 1914 bis 1921.** Bearbeitet und herausgegeben vom Bundesamt für Statistik. — Wien, Oesterr. Staatsdruckerei, 1923, 42\*-141 p. in-8°.

Statistique du mouvement de la population dans les limites du nouvel État autrichien, depuis 1914. Les tableaux reproduits dans les 141 dernières pages présentent les données par provinces. L'introduction les résume et en dégage les résultats généraux. A propos du rapport des sexes à la naissance, on remarque que, pour 1.000 filles, le chiffre des naissances masculines a passé de 1060 à 1080. En Prusse, il s'est élevé, de 1916 à 1919, de 1060 à 1086. On ne peut pas encore conclure de ces chiffres qu'à la suite de la guerre (comme on croit l'avoir observé à d'autres époques) l'excédent des naissances masculines tend à rétablir l'équilibre des sexes.

M. H.

**Eugénique et sélection.** — Paris, Alcan, 1922, 248 pages.

Conférences faites à l'École des Hautes Études sociales par E. Perrier, F. Houssay, Ch. Richet, Appert, March, Papillault, Schreiber, Darwin et Cuénot.

**SAVORGNAK (F.).** — *La fecondità delle aristocrazie. I. Le case mediatizzate della Germania.* — *Metron*, vol. III, n° 3-4, 1924, p. 439-468.

**PRUCHA (M.).** — *Die Sterblichkeit in Russland.* — *Ibid.*, p. 469-520.

FELD (W.). — *Internationale Bibliographie der Statistik der Kindersterblichkeit.* — *Ibid.*, p. 604-695.

**Congrès national de la natalité (quatrième).** — Tours, 21-24 septembre 1922. *Compte rendu.* — Tours, Imprimerie des mutilés, 1923, 253 pages.

BOWLEY (A. L.). — *Death-rates, density, population, and housing.* — *Journal of the Royal Statistical Society*, July 1923, p. 516-546.

On a étudié jusqu'ici le taux de la mortalité dans son rapport avec la densité de la population ou avec la population qui vit dans des bâtiments voisins, quelle que soit l'aire. Mais il peut importer davantage de connaître la densité par rapport à l'intérieur des maisons. D'où trois mesures : 1° le nombre de personnes par pièce ; 2° l'entassement, ou la proportion de personnes vivant dans une seule pièce par rapport à toutes les personnes ; 3° l'« overcrowding », ou la proportion de personnes vivant dans des maisons où il y a en moyenne plus de deux personnes par pièce. M. Bowley a employé ces mesures en appliquant la méthode des corrélations. Il a divisé l'Angleterre en six districts autant que possible homogènes. Et il arrive à la conclusion suivante : le taux de mortalité semble être plus en rapport avec la condition du logement (ainsi mesurée) qu'avec la densité de population calculée par les méthodes ordinaires. Mais, avant la guerre (période à laquelle se rapportent les données), le mauvais logement et le taux élevé de mortalité peuvent avoir été deux expressions de la pauvreté, si bien que l'amélioration du logement sans accroissement du revenu ne conduirait pas nécessairement à une diminution de la mortalité. Il faudrait poursuivre l'analyse en examinant les divers degrés de pauvreté dans leur rapport avec la mortalité.

M. II.

HECKE (Wilhelm). — *Der Gebürtensrückgang und seine Folge.* *Veröffentlich. der Volksgesundheitsamtes im Bundesminist. f. soz. Verwaltung*, Heft XX. — Leipzig und Wien., M. Deuticke, 20 p. in-8°.

MÜLLER (Johannes). — *Die Aussichten unserer künftigen Bevölkerungsentwicklung.* — *Jahrbücher f. Nationalök. und Statistik*, April 1923.

SCHLOSSMANN (Arthur). — *Ueber den Zusammenhang zwischen Gebürtenshäufigkeit und Säuglingssterblichkeit.* — *Jahrbüch. f. Nationalök. und St.*, Mai 1923.

HALVERSON (H. Jeannette). — *The prolificacy of dependent families.* — *American Journal of Sociology*, nov. 1923.

**SAVORONAN (F.). — Nuzialità e fecondità delle Case Sovrane d'Europa. — *Metron*, vol. III, n° 2, 1923.**

**THOMPSON (W. S.). — Standards of living as they affect the growth of population groups. — *Science Monthly*, july 1923.**

**HOLMES (S. J.). — Studies in evolution and eugenics. — New-York, Harcourt, Brace and Co, 1923, 261 p. in-8°.**

L'auteur, professeur de zoologie à l'Université de Californie, croit que les facteurs eugéniques ont agi plus énergiquement dans les sociétés primitives que chez les civilisés.

**VERSCHAVE (Paul). — La question de la population en Hollande. — *Chronique sociale de France*, oct. 1923, p. 636.**

La population, en Hollande, a triplé depuis moins d'un siècle. La natalité est en décroissance (bien qu'elle reste plus élevée qu'en France). La mortalité a énormément diminué.

M. H.

**METHORST. — La prédominance des naissances masculines. — *Metron*, vol. III, n° 1, 1923.**

**HEWES (Amy). — Note on the racial and educational factors in the declining birth rate. — *American Journal of Sociology*, sept. 1923.**

**ZIEMANN (H.). — Beitrag zur Bevölkerungsfrage der farbigen Rassen. — *Metron*, vol. III, n° 1, 1923.**

**HUBER (Michel). — Mouvement de la population en France de 1914 à 1919. — *Journal de la Société de statistique de Paris*, juillet-août-1923.**

**BUNLE (H.). — Démographie de l'Afrique française du nord au début du vingtième siècle. — *Journal de la Société de statistique de Paris*, juill.-août-sept. et octobre 1924.**

**DURAND (E. M.). — Des mesures prises par le législateur français pour encourager la natalité. — Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1923, 274 p. in-8°.**

**Census of England and Wales. Fertility of Marriage. — London, Stationer Office, 1923, cxix-260 p. in-4°.**

**Blätter für jüdische Demographie. — Berlin-Charlottenburg, Koralnik, 1923.**

**Wissenschaftliche Beiträge zur Frage der Erhaltung und Vermehrung der Eingeborenen-Bevölkerung. — Hambourg, Friederichsen, 1923.**

## III. — MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Par MM. M. HALBWACHS et J. SION

ROBERT-MULLER (C.) et ALLIX (A.). — **Un type d'émigration alpine : les colporteurs de l'Oisans.** — *Revue de Géographie alpine*, XI, 1923, p. 585-634, 1 fig. croquis.

D'une enquête faite famille par famille, les auteurs ont tiré cette monographie riche en renseignements généraux sur l'origine, le cadre, la disparition de cette forme spéciale du commerce archaïque ou de l'émigration temporaire. Elle résultait de la nécessité d'employer le long hiver alpestre à compléter l'économie fermée de la montagne. Mais on est frappé du rôle joué par la force de l'habitude et de l'imitation. Dans ce cas, l'émigration temporaire a plutôt contribué à ralentir l'émigration définitive.

J. S.

**House of representatives. Committee on immigration and naturalisation. Hearing of 21 november 1922. Analysis of America's modern melting pot.** — Washington, Government printing office, 1923, 831 p. in-8°.

Le Dr. H. H. Laughlin, de l'Institut Carnegie de Washington, a fait une enquête sur les cas d'insuffisance sociale parmi les immigrés et les indigènes aux Etats-Unis. Il a étudié de ce point de vue les pensionnaires des maisons de détention de plusieurs États et du gouvernement fédéral, et comparé le pourcentage de l'une et de l'autre catégorie (immigrés ou indigènes) « socialement insuffisants » avec le pourcentage de ces mêmes groupes dans l'ensemble de la population. Il constate qu'il y a plus de faibles d'esprit, de fous, d'épileptiques, de tuberculeux, de criminels invétérés parmi les immigrés récents (Italiens, Autrichiens, Russes, Juifs pour la plupart) que parmi les immigrés anciens (surtout Anglais, Hollandais, Français, Allemands).

M. H.

VARLEZ (L.). — **Les problèmes internationaux de l'émigration et de l'immigration.** — *Revue économique internationale*, sept. 1923.

WAERTJEN (Hermann). — **Die deutsche Auswanderung nach Brasilien in den Jahren 1820-1870.** — *Weltwirtschaftliches Archiv*, oct. 1923.

PERTILE (G.). — **La rivoluzione nelle leggi dell' emigrazione.** — Torino, Bocca, 1923, 512 p. in-8°.

DAVIE (Maurice). — **A constructive immigration policy.** — New-haven, Yale University Press, 1923, 46 p. in-8°.



**Les mouvements migratoires dans le monde en 1913, 1920, 1921.**

— *Revue internationale du travail*, avril 1923.

S'appuie sur des statistiques rétrospectives obtenues des divers gouvernements (à la suite d'une recommandation votée par la Conférence internationale du travail en 1922). Note une forte diminution, qui s'explique par les lois de restriction, et surtout par la crise économique récente. La même revue a publié des notes sur les migrations dans chacun de ses numéros depuis janvier 1923. En 1922, le Bureau International du travail avait fait paraître à Genève un volume de 457 pages intitulé : *Emigration et immigration. Législation et traités.*

M. H.

BEVERIDGE (William). — *Population and unemployment.* — *Economic Journal*, decemb. 1923.

Reproduction d'un discours prononcé par Beveridge au meeting de la British Association de septembre 1923, où il critiquait la thèse soutenue par Keynes (J. M.), savoir qu'il y avait danger de surpopulation, et que le chômage n'en était qu'un symptôme. Beveridge déclare que le chômage résulte de la situation financière générale, de défauts d'organisation, et qu'il y a encore place dans le monde pour un surplus de population.

M. H.

Bureau van Statistiek der Gemeente Amsterdam. *Statistiek der Bevolking van Amsterdam tot 1921.* — Amsterdam, J. Müller, 1923, xix-283 p. in-8°.

CVIIC. — *Des migrations dans les pays yougoslaves. L'adaptation au milieu.* — *Revue des Études slaves*, III, n° 1-2, 1923.

CORDOVA (Antonino). — *Gli aspetti presenti e futuri dell' emigrazione.* — Turin et Gênes, Casa editrice : problemi moderni, 1923, 64 p.

CLERGET (P.). — *Les migrations internationales de 1901 à 1921.* — *Revue générale des sciences*, 15 mars 1923.

WRIGHT (A.). — *The Romance of Colonization.* — Londres Melrose, 1923.

STELLA (A.). — *Some aspects of Italian immigration to the United States.* — New-York, Putnams, 1923, xxii-124 p. in-8°.

MUIR (J. B. B.). — *The expansion of Europe : the culmination of modern history.* — Boston, Houghton Mifflin, 1923, 380 p. in-8°.

VON MAYR (G.). — *Statistik und Gesellschaftslehre. Bd. 2. Bevölkerungsstatistik (2. Statistik d. Bevölkerungsbewegg.). 2. umgearb. u. vermehrt. Aufl.* — Tübingen, Mohr, 1924, in-4°.

## IV. — GROUPEMENTS URBAINS ET RURAUX

Par MM. HALBWACHS et J. SION

GEISLER (Walter). — *Die deutsche Stadt. Ein Beitrag zur Morphologie der Kulturlandschaft. Forschungen zur deutschen Landes- und Volkskunde*, 22<sup>er</sup> Band, Heft 5, p. 362-552. — Stuttgart, Engelhorn's Nachf., 1924, 194 p. in-8<sup>o</sup>.

On s'est proposé, dans cette étude qui est l'œuvre d'un géographe, d'envisager les villes dans leur aspect extérieur, de décrire « leurs formes », à titre d'éléments du tableau qu'un pays offre à notre vue. Mais cela suppose tout un travail de classification. Il s'agissait de répartir toutes les villes allemandes en un certain nombre de groupes, et, pour constituer ces groupes, de distinguer un certain nombre de types morphologiques. L'auteur s'est placé successivement à trois points de vue : il a classé les villes d'abord d'après leurs caractères topographiques (surface, relief, situation au bord d'un cours d'eau, d'un lac, à l'embouchure d'un fleuve, au bord de la mer), d'après leur plan (Grundriss), et d'après le mode de construction des maisons (Aufriss : à pignons, à gouttières, à mansarde, etc.). Tenons-nous-en aux plans. Comment peut-on les distinguer ?

En général, les villes allemandes ne sont pas simplement d'anciens villages. Dans l'immense majorité des cas, elles ont été fondées en tant que villes. Mais, presque toujours, elles se rattachent à quelque établissement, en particulier à un château, à un couvent, à un marché. On pourrait donc les classer d'après le genre d'établissement autour duquel elles se sont formées, et en distinguer celles qui n'ont pas une telle origine. Mais l'auteur remarque qu'en leur état actuel les villes ont recouvert ou absorbé ces centres ou ces noyaux originels. Si l'on veut s'en tenir au point de vue géographique, il ne reste qu'un principe de classification : c'est l'aspect du réseau des rues tel qu'il s'est peu à peu constitué. On remarquera par exemple qu'au moyen âge, dans les villes plus

anciennes, le « noyau originel » est aussi le point central autour duquel les rues se sont disposées, que, dans les villes plus récentes, le plan est plus géométrique, que, dans les villes modernes, la ligne de démarcation entre la ville et la campagne (l'enceinte urbaine) est beaucoup moins nette, etc.

L'auteur est ainsi amené à distinguer : 1° des villes construites suivant le plan d'un village dont elles sont issues : les rues sont irrégulières, les maisons ne s'alignent pas, mais, surtout, il n'y a pas de place du marché ; l'église est au milieu de la ville, et non, comme ailleurs, un peu à l'écart des courants de circulation. Certaines de ces villes, à l'origine, consistaient en une seule rue, et elles se sont agrandies en l'absence d'un plan quelconque. Parfois on a enfermé dans l'enceinte un grand espace, qui comprenait des champs, des vignes, des jardins de couvents, distribués çà et là, et où, plus tard, on a bâti ; 2° les villes romaines, en particulier dans le sud et l'ouest de l'Allemagne. Elles n'ont guère laissé de traces, et l'on ne retrouve pas leur dessin dans les villes qui les ont remplacées ; 3° des villes avec des centres de cristallisation » bien apparents : villes construites autour d'un château, d'une église ou d'un couvent, d'un marché ; 4° les villes où l'on ne remarque plus un tel centre, mais qui ont été construites d'après un plan défini : villes avec une seule grande rue ; villes avec une rue principale et des rues de côté (en forme de côtes : Rippenform) ; villes avec deux rues principales, non réunies ou réunies par des rues transversales (dans ce dernier cas, forme d'échelle) ; villes avec des rues rayonnantes : il peut alors ne pas y avoir de rue circulaire (Ringstrasse) ; s'il y en a une, la ville affecte la forme d'une roue ; villes avec des rues qui se croisent à angle droit (en forme de grille) : type très répandu, surtout dans l'Allemagne de l'est, pays de colonisation : le trait caractéristique est alors la forme rectangulaire du marché, avec une ou plusieurs rues attenantes à angle droit ; 5° les villes modernes. Il faut distinguer ici diverses périodes. L'époque de grande construction des villes en Allemagne, c'est le moyen âge. Aux xiv<sup>e</sup>

et xv<sup>e</sup> siècles il y eut moins de créations urbaines. A l'époque de la Renaissance, un nouvel idéal, emprunté à la France et à l'Italie, se fait jour, et se réalise dans les établissements des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles : type géométrique, adopté par les princes, dont les châteaux deviennent « les centres monumentaux » des villes : les rues se croisent à angle droit ou rayonnent : on construit des places architecturales. Au xix<sup>e</sup> siècle, avec l'essor industriel de l'Allemagne, de grandes villes modernes surgissent en Haute-Silésie et en Westphalie, de forme plus complexe, et sans cesse élargies.

L'auteur, on le voit, semble avoir oublié chemin faisant le dessein qu'il formait au début d'écartier toute considération historique, et de s'en tenir à l'aspect pur et simple que présente actuellement le réseau des rues dans chaque ville. Il distingue des périodes. Il parle des anciennes villes romaines, alors même que, dans celles qui les ont remplacées, il n'en est demeuré aucun vestige. Il tient compte de ces « centres de formation » que furent les châteaux, les églises, les marchés, sous le prétexte qu'ils sont encore très apparents, et comme s'ils exerçaient encore une influence prédominante sur l'évolution du groupement urbain. Ce sont là de tout autres principes de classification que la forme pure et simple telle qu'elle résulte du nombre, des rapports et de la direction des voies. On ne voit pas très bien d'ailleurs ce que nous apprend la partie proprement morphologique de cette étude : aussi peu qu'une collection bien classée de coquilles, à qui ignorerait tout des corps vivants qui y furent enfermés. L'auteur ne nous dit rien ni de la population de ces villes, ni de sa distribution dans les divers quartiers. Il semble qu'il se préoccupe uniquement, en effet, de décrire les villes comme des excroissances matérielles ou des accidents de la surface terrestre. A peine quelques réflexions historiques sur les raisons militaires qui obligent à tracer deux longues rues parallèles pour ne pas multiplier le nombre des portes de la ville (p. 99), sur la marque de la puissance des princes visible dans l'ordonnance des villes des xvii<sup>e</sup>

et XVIII<sup>e</sup> siècles. Quant aux faits proprement sociaux : circulation, peuplement, il n'en est pas question.

M. H.

**Société française des urbanistes. Où en est l'urbanisme en France et à l'étranger.** Volume présenté au Congrès international d'urbanisme et d'hygiène municipale (Strasbourg, juillet 1923). — Paris, Librairie de l'enseignement technique Léon Eyrolles, 512 p. in-8°.

Ce volume reproduit 61 rapports répartis entre quatre sections : législation, plans de ville, hygiène urbaine, l'habitation. Signalons en particulier une étude de M. de la Casinière sur les plans d'extension des villes et l'urbanisme au Maroc, et une autre, de M. Remaury, sur l'application de la loi du 14 mars 1919 dans les régions dévastées. On se demande, dans plusieurs de ces communications, s'il convient de décongestionner les grandes cités, en construisant des « gratte-ciels », ou bien, encore, comment résoudre la crise du logement. Les idées d'architectes et d'hygiénistes ne manquent pas. Mais, sur ce qui été tenté et effectué à l'étranger, sauf, peut-être, et très incomplètement, sur ce qui a été fait en Suède, on ne trouvera aucune étude, courte ni développée. Dès lors il eût convenu d'intituler ce livre : « Où en est l'urbanisme en France », et de réserver peut-être pour un congrès et pour un volume spécial l'étude, par exemple, des plans de ville à l'étranger. Remarquons enfin que ces plans et projets, qui font quelquefois honneur à l'imagination de tel ou tel urbaniste, risquent bien de demeurer en l'air, tant qu'ils ne s'inspireront pas de l'étude morphologique des courants de circulation et des modes du peuplement dans les grandes villes depuis une cinquantaine d'années. Ce genre de recherche est sans doute plus difficile. Mais c'est la base indispensable de toute politique de construction urbaine.

M. H.

THOMAS (E.). — Annonay, Essai de géographie urbaine. — *Revue de Géographie alpine*, XI, 1923, p. 117-199, 8 planches phot., 1 plan, 3 figures.

L'école géographique française a porté son attention sur l'étude des villes, selon une méthode qui se cherche encore mais qui a été définie, dans ses traits principaux, par R. Blanchard, *Une Méthode de géographie urbaine* (*La Vie urbaine*, IV, 1922, p. 301-319). L'une des meilleures monographies qu'elle ait données est celle de M. E. Thomas : définition de la situation et du site, examen de l'évolution économique et topographique ; seule la partie démographique a été un peu écourtée. L'auteur suit les facteurs géographiques jusqu'à leurs conséquences extrêmes ; mais un de ses mérites a été de bien voir leurs limites, et d'insister avec beaucoup de force et de précision sur le rôle décisif des

grandes personnalités, sur les traditions économiques et psychologiques qui ont donné à l'activité de cette ville la force de se renouveler, de se transformer à plusieurs reprises.

J. S.

**La Vie urbaine.** *Publication de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de la Ville de Paris.* — Paris, année 1923, 452 p. in-8°.

Revue indispensable pour toute étude d'urbanisme. A voir en particulier dans ce tome : M. Poëte, *Besançon. Etude d'évolution de ville* (p. 48, 111, 161). — H. Sellier, *Les aspects nouveaux du problème de l'habitation dans les agglomérations urbaines* (p. 81). — Sellier, *La politique anglaise en matière d'habitation* (p. 201). — J. Levainville, *Caen. Note sur l'évolution de la fonction urbaine* (p. 233). — J. Scrive-Loyer, *L'agglomération lilloise. Etude d'aménagement et d'extension* (p. 422).

J. S.

**HUYSKENS (Albert).** — *Aachener Heimatgeschichte.* — Aachen, Jos. Deterre und Sohn, 1924, xxxii-358 p. in-8°.

Cette histoire d'Aix-la-Chapelle, illustrée et accompagnée de deux plans, est une œuvre collective. Trente-cinq collaborateurs spécialistes ont retracé l'histoire de la ville et de la région depuis les temps les plus éloignés jusqu'à nos jours, aux points de vue politique, artistique, économique, juridique, religieux, charitable, pédagogique, etc. C'est une excellente monographie urbaine, luxueusement éditée.

M. H.

**BECKENATH (Hilde von).** — *Das niederdeutsche Dorf. Der Heimatbücher dritter Band. Mit 78 Bildtafeln.* — Braunschweig und Hamburg, Georg Westermann, 1921, 34 p. in-8°.

L'objet de cette publication très artistique est de rendre sensible « l'âme du village » en Basse-Allemagne. On y trouvera une description détaillée de la maison paysanne (Basse-Saxe). Soixante-dix-huit vues photographiques (hors texte) reproduisent divers types de maisons, fermes, granges, églises, etc., en Westphalie, Hanovre, Mecklembourg, Poméranie, Holstein, etc.

M. H.

**KEYSER (Erich).** — *Die Bevölkerung Danzigs und ihre Herkunft im 13. und 14. Jahrhundert.* — Lubeck, Pfingstblätter des hansischen Geschichtsvereins, 1924, 93 p. in-8°.

A utilisé diverses sources manuscrites, en particulier un livre d'impôts ou de tailles (Schossbuch) de 1377-78, qu'il reproduit en annexe (p. 61-93), pour déterminer le lieu d'origine des citoyens de Danzig dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. Conclut que

la ville de Danzig est demeurée depuis cette époque « le rempart inébranlable du germanisme et de la culture hanséatique dont ses premiers habitants furent les pionniers ».

M. H.

**BELow (G. von).** — *Die Entstehung der mittelalterlichen Stadt-gemeinde.* — *Jahrbücher f. Nationalök. und Stat.*, janvier 1923.

**MAC KENZIE (R. D.).** — *The Neighbourhood : a study of local life in the city of Columbus, Ohio.* — London, Cambridge University Press, 1923.

**CORMISH (V.).** — *The great Capitals. An historical Geography.* — New-York, Doran, 1923, 308 p. in-8°.

**JOYANT (E.).** — *Traité d'urbanisme.* — Paris, Eyrolles, 1923, 2 vol. gr. in-4°.

**GABRIEL (Albert).** — *La cité de Rhodes. T. II. Architecture civile et religieuse.* — Paris, de Boccard, 1923, 248 p. in-4°.

**WOLF (G.).** — *Das norddeutsche Dorf.* — Munich, Piper, 1923.

**BLANCHET (A.).** — *Les souterrains refuges de la France. Contribution à l'histoire de l'habitation humaine.* — Paris, Picard, 1924.

**BOERSCHMANN (E.).** — *Baukunst und Landschaft in China Bergland vor dem 12. Jahrhunderte.* — Berlin, Wasmuth, 1923.

**LEONG (Y. K.) et TAO (L. K.).** — *Village and Town Life in China.* — Londres, Allen and Unwid, 1923.

**GREGORY (J. W. et C. J.).** — *Chinese Tibet.* — Londres, Seeley Service, 1923.

**DAVEY (S.) et MINSHULL (F. L.).** — *The law and practice of Town planning.* — Londres, Butterworth, 1923, xxvi-267 et 40 p. in-8°.

**ADSHED (S. D.).** — *Town planning and Town development.* — New-York, Dutton, 1923, 220 p. in-8°.

**TOUR (T. F.).** — *The Beginnings of a modern Capital. London and Westminster in the 14th Century.* — Londres, Milford, 1924.

**WOOD (E. E.).** — *Housing Progress in Western Europe.* — Hutchinson, 1924, viii-210 p. in-8°.

- VON HOPMANN (A.). — **Die Stadt Ulm** (Historische Stadtbilder, 3.). — Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1924, 132 p., 2 plans et 1 carte.
- MIELKE. — **Die altslawische Siedlung**. — *Zeitschrift für Ethnologie*, 1923, p. 59 sq.
- BAASCH (E.). — **Geschichte Hamburgs**. — Stuttgart, Perthes, 1923.
- BENDER (F.). — **Illustrierte Geschichte der Stadt Köln**. — Cologne, Bachem, 1924.
- SCHUMACHER (F.). — **Köln. Entwicklungsfragen einer Grossstadt**. — Cologne, Saalek, 1924.
- MELHOP (W.). — **Historische Topographie der Freien und Hansestadt Hamburg von 1895-1920**. — Hamburg, Meiners, 1923.
- WOLF (G.). — **Das norddeutsche Dorf**. — Munich, Piper, 1923, 222 pages.
- SION (J.). — **L'habitation en Chine** (*Recueil offert à M. J. Cvijic*). — Belgrade, 1924, p. 39-47.

## V. — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Par MM. M. MAUSS et J. SION

- BURGER (O.). — **Reisen eines Naturforschers im tropischen Amerika**, 3<sup>e</sup> édition. — Leipzig, Dieterich, 1923, vol. I, VIII-225 p. in-8<sup>o</sup> ; vol. II, 225 p. in-8<sup>o</sup>.

Cette troisième édition est surtout augmentée de renseignements de géographie économique (II, p. 182 sq.) de la Colombie et de la Bolivie. Ceux qui concernent les Indiens ne sont enrichis que de quelques illustrations (II, p. 112) et de quelques mises au point. Le voyage, déjà ancien (27 ans) de M. B. fut surtout destiné à l'histoire naturelle et à l'étude des répartitions botaniques et zoologiques et il n'étudia la géographie humaine qu'en passant.

M. M.

- ARBOS (Ph.). — **The Geography of pastoral life illustrated with european examples**. — *Geographical Review*, New York, XIII, 1923, p. 559-574, 1 fig. diagr. — **La vie pastorale dans les Alpes françaises. Étude de géographie humaine**. — Paris, 1922, 748 p., 54 fig., 14 pl. phot., 2 pl. cartes, in-8<sup>o</sup>.

Cette étude très approfondie, aux conclusions patiemment établies et judicieuses, de la vie pastorale en Europe et particulièrement dans nos Alpes, décrit les formes archaïques de cette activité et son évolution si rapide aujourd'hui. Elle met en



lumière sa liaison avec les faits démographiques, les progrès des communications, les échanges commerciaux, les types d'habitation.

J. S.

**BLANCHARD (Marcel).** — **Les voies ferrées de l'Hérault. Essai d'étude sur la politique montpelliéraine des chemins de fer (1834-75).** — *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, XLV, 1922, p. 141-178. — **Premiers projets de chemins de fer dans la vallée du Rhône (1825-36).** — *Ibid.*, XLVI, 1923, p. 131-141.

L'auteur applique ici aux débuts de notre réseau ferré la même méthode que dans son livre sur *Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne (1796-1815)* (Grenoble, 1920). Il montre l'importance, trop négligée jusqu'ici, dans l'établissement des grandes voies de communication, des intérêts particuliers et régionaux souvent dressés en bataille contre l'intérêt général. Par suite il est amené à réduire dans ses justes limites la valeur du facteur géographique et permanent pour insister sur les rivalités des villes, des métiers, des groupements capitalistes, sur des faits contingents qui ont souvent été d'une influence décisive. Des enquêtes de ce genre sont souvent difficiles à mener à bonne fin, puisque des documents capitaux nous échappent ; mais ceux que nous possédons nous permettent déjà, par cette méthode, d'entrevoir un aspect inconnu de la forte vie provinciale et de l'histoire de la bourgeoisie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

J. S.

**ALLIX (André).** — **Les foires : étude géographique.** — *La Géographie*, XXXIX, 1923, p. 521-563.

Après une monographie sur *La foire de Goncelin, en Dauphiné (Recueil des travaux de l'Institut de Géographie alpine, Grenoble, II, 1914, p. 299-334)*, l'auteur a étudié le phénomène des foires en général. Il distingue : 1<sup>o</sup> la foire de marchandises, seul mécanisme du grand commerce dans les sociétés où la sécurité des échanges n'est pas pleinement assurée. Elle s'évanouit avec les progrès de celle-ci et des transports. Mais les foires d'échantillons, comme celles de Leipzig aujourd'hui ou de Lyon, représentent une tentative d'adaptation au monde moderne ; 2<sup>o</sup> la foire de bétail qui est, comme le marché urbain, l'organisme de concentration périodique d'une vie rurale dispersée. Comme fait géographique, la foire paraît se définir ainsi : « une ville intermittente, et presque toujours périodique, souvent superposée à une ville permanente, pour les besoins d'exportation et d'importation d'un Umland (ou domaine économique entourant et alimentant la foire), et pour la concentration du commerce nomade d'une région ». L'auteur insiste fortement sur la diversité entre la foire et la localité qui l'héberge, diversité d'emplacement, parfois d'intérêts, et en donne des exemples caractéristiques. Il montre aussi

heureusement la liaison entre la foire et le nomadisme des pasteurs ou des négociants, dont elle est le correctif et le régulateur. Son étude est à dessein un peu abstraite et parfois poussée au schéma ; il est curieux de constater comment, malgré le sous-titre, les facteurs proprement géographiques passent à l'arrière-plan. Elle appelle, pour la compléter et la corriger, une série de monographies, pour lesquelles elle donne d'ailleurs des indications de méthode et de bibliographie.

J. S.

**SHAFAT AHMED KHAN.** — **The East Indian Trade in the XVII<sup>th</sup> Century.** — Oxford, University Press, 1923.

**MAC FARLANE (J.).** — **Economic Geography.** 2<sup>d</sup> éd. rev. augm. — Londres, Pitman, 1923, viii-640 p. in-8<sup>o</sup>.

**GRAS (L. J.).** — **Histoire des premiers chemins de fer français et du premier tramway de France.** — Saint-Etienne, Chambre de commerce, 1924, 500 pages.

---

## SEPTIÈME SECTION

### DIVERS

#### I. — LE LANGAGE. L'ÉCRITURE

##### A. *Le langage*

Par MM. M. CAHEN et A. MEILLET

##### *Linguistique et Sociologie*

La doctrine suivant laquelle la langue est essentiellement un fait social n'est vraiment contestée par personne. Elle a été exposée sous des aspects divers dans un recueil d'articles : *Linguistique historique et linguistique générale* (Paris, 1921). Elle a été mise à la base de la définition même de la langue dans le cours de linguistique générale de F. de Saussure, ouvrage posthume où les notions linguistiques ont été analysées avec une pénétration et une rigueur encore inconnues. A cette doctrine, il n'a pas été répondu par une doctrine différente, et l'on voit mal comment, en effet, il en pourrait être produit une autre. Mais la pratique des linguistes n'est pas modifiée par là. Et il serait arbitraire de choisir, parmi les publications des dernières années, celles qui s'inspirent particulièrement d'une doctrine sociologique pour les signaler en détail ici. On se bornera donc à quelques observations générales ; elles orienteront mieux que ne feraient quelques discussions particulières faites au hasard.

Il a paru trois ouvrages de linguistique générale : *Language*, de M. Jespersen (Londres, 1922) ; *Language*, de M. Sapir (New-York, 1921) ; *Le Langage*, de M. Vendryès (Paris, 1921). Ce sont trois ouvrages remarquables, présentant sous des formes diverses les résultats d'ensemble acquis par la linguistique.

Chacun des trois ouvrages a été fait indépendamment des autres. Sans écarter le point de vue sociologique, aucun des trois ne s'en inspire particulièrement. Œuvre d'un philosophe, la *Sprache* de M. Cassirer (Berlin, 1923) met beaucoup plus en évidence les faits sociaux. L'influence des idées de M. Lévy-Bruhl y est d'ailleurs sensible, et l'on y aperçoit le souci, caractéristique du philosophe français, de chercher dans les langues les traces de la mentalité des demi-civilisés. Mais on voit, par ce livre même, que, si les problèmes commencent à se formuler avec quelque précision, ils sont loin d'être résolus.

Néanmoins la direction même où s'engage le travail linguistique fait apparaître de plus en plus l'importance dominante des faits sociaux. Les formes mêmes que prennent les recherches mettent cette importance en vue : de plus en plus, on est amené à entreprendre des enquêtes systématiques et à les présenter sous forme de cartes. L'*Atlas de la Gaule romane* de MM. Gilliéron et Edmont a ouvert une voie où plusieurs autres chercheurs sont entrés depuis. Le petit livre de M. Dauzat, *La Géographie linguistique* (Paris, 1922), donne de ce genre de recherches une idée d'ensemble ; ce livre n'a pas satisfait les initiateurs du mouvement ; mais on y trouve les idées essentielles sous une forme accessible et claire. Or, entre autres résultats, les enquêtes de la géographie linguistique ont abouti à mettre en évidence l'influence de centres provinciaux et locaux qu'on méconnaissait trop ; pour faire l'histoire d'une langue, il faut analyser ces actions partielles et les réactions qui s'en sont suivies.

L'action de plus en plus dominante que la géographie linguistique exerce chez les romanistes n'a pas été sans provoquer des critiques, dont le livre de M. Milliardet, *Linguistique et dialectologie romanes* (Montpellier et Paris, 1923), présente les principales. Quelle que soit la portée de telle ou telle de ces critiques, et leur nouveauté, la géographie linguistique subsiste. On conçoit que les linguistes, habitués à opérer avec des faits linguistiques, qui trouvent dans la langue même et dans des faits d'ordre stric-

tement linguistique un commencement d'explication, répugnant à envisager des faits extérieurs à la langue, faits dont le maniement est délicat et laborieux à l'extrême. Mais même si le travail, singulièrement neuf, qu'a fait M. Terracher, pour expliquer par le mouvement de la population le caractère des changements linguistiques observés dans une localité, n'a pas, du premier coup, apporté une démonstration définitive et une explication totale, il a montré une voie où il faudra bien entrer, si pénible soit-elle à parcourir.

Sans doute les faits linguistiques ont une autonomie. Ils sont soumis à des conditions d'ordre physiologique et psychique qui doivent être observées en elles-mêmes et que la physiologie générale et la psychologie générale ne suffisent pas à interpréter. Car les faits linguistiques ont une spécificité bien marquée. Mais ils se développent dans des groupes sociaux bien définis pour répondre à certains besoins sociaux. Et il est vain de prétendre expliquer ce développement sans décrire ces groupes et sans étudier ces besoins. En ce qui concerne le passé, l'étude ne pourra être faite que partiellement. Mais pour le présent, toute délicate et compliquée qu'elle soit, elle est possible. Les linguistes hésitent à s'y engager et non sans raison : il faudrait pour cela des moyens de recherches qui excèdent de beaucoup les faibles ressources dont ils disposent. Si les particularités de l'anglais des Etats-Unis ont été esquissées, c'est par un littérateur, M. Mencken (*The American Language*, 2<sup>e</sup> édition, New-York, 1921) et avec des vues littéraires plutôt que linguistiques. M. Léo Spitzer a eu l'heureuse idée d'étudier la langue italienne courante (*Italienische Umgangssprache*, Bonn et Leipzig, 1922) ; mais, étant étranger, il a dû se servir uniquement de sources littéraires, et ce premier essai ne pouvait encore aboutir à des conclusions linguistiques de grande portée ; il a du moins le mérite de faire apparaître le problème et la difficulté extrême de pareilles recherches.

Le seul principe actif de changement linguistique qu'on ait envisagé jusqu'ici est ce qu'on appelle

l'action des substrats. L'hypothèse est simple : un groupe de langues résulte en général de ce qu'une certaine langue s'est d'abord étendue à des populations parlant d'autres langues, puis a pris des formes diverses suivant les régions ; il y a d'abord unification, puis différenciation. C'est ainsi que le latin s'est étendu à la partie occidentale de l'Europe romaine, puis s'est brisé en langues romanes diverses. Il est naturel de supposer que ces changements de langues entraînent, en partie au moment même, en partie par la suite, des innovations dans la langue qui a conquis de nouveaux domaines. Néanmoins, cette hypothèse, que soutiennent beaucoup de linguistes, est repoussée par d'autres, et, dans le livre cité ci-dessus, M. Jespersen, par exemple, l'écarte de manière décisive. Pour arriver à une démonstration, il faudrait étudier les régions où se produisent les changements de langue. On en peut observer beaucoup actuellement. Ainsi, l'arabe se substitue au berbère chez les populations algériennes ; le français commence à se substituer aux parlers méridionaux en France, etc... A des discussions vaines, il faudrait faire succéder un examen de faits observables ; presque rien de systématique n'a été entrepris jusqu'ici. Mais, dès maintenant, quiconque a pu observer la façon singulièrement différente dont se parle et même s'écrit et, par suite, doit évoluer le français dans le Nord et dans le Midi, écartera malaisément l'idée que le substrat des parlers provençaux ou gascons a une influence décisive sur la forme prise par le français du Nord dans le Midi, et, en conséquence, sur son avenir.

Toutes sommaires qu'elles soient, les enquêtes linguistiques déjà faites font apparaître le rôle capital que jouent, dans l'extension des langues, les grandes voies de communication. D'autre part, les limites des particularités linguistiques sont souvent commandées par les obstacles naturels aux relations. C'est la frontière septentrionale du Massif Central qui, en France, marque, en gros, la limite atteinte par les particularités spéciales au français du Nord.

Il y a un ordre de questions où l'action des facteurs sociaux est mieux reconnue et plus exactement étudiée qu'ailleurs : ce sont les faits relatifs au vocabulaire. Cela tient à ce que ces faits ou sont isolés, ou ne constituent que de petits groupes, et non des systèmes, comme les faits phonétiques ou morphologiques. Un chercheur isolé peut donc s'y tailler un petit domaine, au prix de dépouillements pénibles pour un seul, mais dont l'ordre de grandeur ne dépasse pas les forces d'un individu. Pourvu qu'il soit très laborieux, il arrive à des démonstrations.

Le savant, qui, en ce genre, a produit les travaux les plus importants est M. Maurice Cahen. Dans son livre sur *Le Vocabulaire religieux du vieux scandinave, La Libation*, et dans son Mémoire sur *Le mot Dieu en vieux scandinave* (Paris, 1921), dans ses articles ultérieurs des « Mélanges Andler » et des « Mélanges Vendryès », il a fait apparaître que le développement du sens des mots ne dépend pas de tel ou tel trait propre du mot lui-même, mais résulte d'usages sociaux : des transformations imprévues, presque inimaginables, du sens des mots, se comprennent immédiatement, quand on observe les usages sociaux en vue desquels ces mots sont employés. Le sociologue devrait étudier de près ces livres et ces articles, où il trouvera des analyses précises fondées sur une étude exhaustive et systématique des faits philologiques et historiques. Et par les résultats, et par la méthode rigoureuse grâce à laquelle ils ont été obtenus, l'œuvre de M. Maurice Cahen est neuve ; il en doit sortir une rénovation de l'étude du vocabulaire.

Du reste, la nécessité d'interpréter ainsi les faits de vocabulaire est sentie ailleurs. Avec des procédés plus aventureux, moins méthodiques, M. Güntert travaille en Allemagne à expliquer, au moyen de faits religieux, beaucoup de mots. Après un livre déjà ancien sur *Kalypso* (et où Calypso n'est qu'un prétexte), il a publié en 1921 : *Von der Sprache der Götter und der Geister. Bedeutungsgeschichtliche Untersuchungen*, Halle), et, en 1923, *Der Arische Weltkönig und Heiland. Bedeutungsgeschichtliche Untersuchungen zur Indo-arischen Religionsgeschichte und Altertums-*

*kunde* (Halle). Les hypothèses de M. Güntert sont souvent ingénieuses et ses rapprochements utiles. Mais, en matière d'étymologie, il se contente à trop peu de frais.

Sur ce point au moins, la méthode est maintenant trouvée, et l'on sait comment il sera possible d'éclaircir un grand nombre de problèmes ayant trait au vocabulaire.

Au contraire, en ce qui concerne les changements de la prononciation et de la grammaire, on tâtonne encore. Il faudrait des enquêtes systématiques sur les changements qui ont lieu actuellement. Mais ces enquêtes sont malaisées : elles exigeraient de grandes ressources, et les linguistes n'en disposent pas. Et, près de nous, dans les grands pays d'Europe et d'Amérique, et chez les populations de civilisations moindres, il y a en ce moment des observations capitales à faire. Les faits se perdent sans que personne se trouve pour les enregistrer. On regrettera vivement un jour d'avoir laissé s'échapper toute cette matière qui disparaît sans retour.

Pour illustrer les remarques précédentes, où les ouvrages à portée générale ont été seuls mentionnés, il faudrait un grand nombre de comptes rendus. Les comptes rendus suivants de M. Maurice Cahen donneront une idée suffisante du genre de remarques qu'il y aurait lieu de faire.

A. MEILLET.

JOKL (Norbert). — *Linguistisch-kulturhistorische Untersuchungen aus dem Bereiche des Albanischen (Untersuchungen zur indogermanischen Sprach- und Kulturwissenschaft, hrg. von Wilhelm Streitberg und Ferdinand Sommer, n° 8)*. — Berlin, de Gruyter, 1923, XII-366 p. in-8°.

L'ouvrage de M. Jokl apporte avant tout une large contribution à l'étymologie de l'albanais. Mais comme il n'est plus possible aujourd'hui d'étudier les mots sans les choses qu'ils expriment, ces recherches étymologiques associent de façon très heureuse l'histoire de la civilisation et celle du vocabulaire. L'auteur reprend à son compte la formule



« Wörter und Sachen » et le plan suivi affirme nettement la méthode adoptée. Bien que la doctrine grammaticale soit toujours présente et assure à tout moment la solidité du travail, ce ne sont pas les catégories linguistiques qui fournissent les divisions de l'exposé : les mots étudiés sont groupés d'après les *realia* qu'ils expriment. C'est ainsi que l'auteur examine successivement le vocabulaire de la famille, celui de la maison et de son mobilier, les mots qui se rapportent à la végétation et à l'élevage. Le sujet traité offre en lui-même un intérêt particulier. L'albanais est une langue indo-européenne qui s'est développée à l'écart dans des conditions très originales. La société albanaise a conservé des traits fort archaïques, mais a subi aussi des influences multiples. Cette complexité caractérise le vocabulaire : de nombreux emprunts recouvrent souvent les éléments indo-européens. Il en résulte un enchevêtrement qui pose les problèmes les plus délicats ; pour les résoudre la linguistique et l'ethnographie doivent se prêter un mutuel appui.

L'ouvrage de M. Jokl est hautement caractéristique de la conception actuelle de l'étymologie. Au temps où les linguistes étaient surtout préoccupés de rattacher les mots historiquement attestés à des racines indo-européennes, ils ne tenaient compte que des concordances de sons et le travail étymologique se fondait avant tout sur la phonétique. Aujourd'hui l'histoire des mots semble une réalité plus urgente que la restitution de racines et l'analyse des sons ne dispense plus de l'étude des sens. La sémantique tend à dominer les recherches qui portent sur le vocabulaire. Le mot correspond en effet à une notion précise pour chaque époque, mais variable avec le temps. Pour faire l'histoire d'un mot, il faut suivre les variations de la notion exprimée. Le développement de l'outillage explique le sens des mots qui désignent les outils. Il en est de même pour les mots qui se rapportent aux institutions ; le sens en est défini par un certain état social, il varie avec les changements de la civilisation. M. Jokl montre par exemple de façon fort instructive com-

ment l'histoire des noms de parenté est dominée par les deux traits qui caractérisent juridiquement et économiquement la famille albanaise : le système agnatique et la communauté domestique.

Les mots ainsi façonnés par des siècles de vie sociale contiennent pour l'historien des sociétés une documentation de premier ordre. Un sens bien défini est un témoignage immédiat et objectif sur un fait précis de civilisation. C'est par là que la sémantique peut apporter à la sociologie un concours efficace. On en trouvera maint exemple dans l'ouvrage de M. Jokl dont toute l'argumentation se fonde justement sur la connexion historique du mot et de la chose.

Maurice CAHEN.

ZIRKER (Otto). — *Die Bereicherung des deutschen Wortschatzes durch die spätmittelalterliche Mystik (Ienaer germanistische Forschungen, hrg. von A. Leitzmann, n° 3).* — Iena, Frommannsche Buchhandlung, 1923, viii-94 p. in-8°.

Différentes publications ont fourni l'occasion de rappeler dans l'*Année Sociologique* l'importance des langues spéciales que M. Meillet a mise en lumière dans son article du tome IX. La monographie de M. Zirker, excellente mais un peu brève, montre une fois de plus le profit qu'on peut attendre d'une enquête menée avec une minutie intelligente sur un vocabulaire spécial. Les faits étudiés ici sont particulièrement importants. Tandis que la plupart des auteurs ont porté leur attention sur des langues de métiers et analysé le vocabulaire en fonction de différentes techniques manuelles, M. Zirker considère une activité qui est entièrement de l'ordre spirituel. Il s'agit d'abord de montrer comment le mysticisme allemand du xv<sup>e</sup> siècle s'est constitué une terminologie en langue vulgaire, puis de suivre l'histoire de ces innovations qui ont survécu au mouvement qui les avait suscitées. Étude d'un intérêt capital, puisqu'elle touche aux sources mêmes de la langue théologico-religieuse et de la langue philosophique qui en est l'immédiate héritière. Tout se passe d'ail-

leurs selon le processus observé sur les langues de métiers. Le sentiment religieux ou l'activité de l'esprit compartimente la société aussi bien que le geste de la profession. Pour l'expression de sa vie particulière chaque groupe se constitue un vocabulaire spécial et la langue commune s'alimente et se renouvelle sans cesse en puisant à la langue des groupes.

La constitution et la propagation du vocabulaire mystique posaient deux problèmes distincts. M. Zirker n'étudie en fait que le premier ; une série d'articles lexicographiques, d'ailleurs fort bien élaborés, forme l'essentiel de son travail. Toutefois on trouvera dans l'introduction des remarques très suggestives sur la façon dont la langue des grands doctrinaires mystiques s'est propagée jusque dans les couches populaires. Les hommes comme Eckhart, Souso, Tauler avaient voulu organiser la pensée mystique en véritables systèmes et la rigueur de leur terminologie s'inspirait de leur effort philosophique. En se répandant dans des communautés ecclésiastiques ou laïques où le mysticisme était non pas système de pensée, mais mode de sensibilité, la terminologie mystique s'est « vulgarisée » : les mots ont perdu leur sens théologique et n'ont gardé qu'une coloration affective. Ainsi s'explique la propagation du vocabulaire mystique en deux directions différentes : en même temps qu'il s'incorporait à la langue savante, il insinuait par le canal de la prédication populaire nombre de ses expressions dans la langue commune. Il y a dans ces pages très denses de l'introduction un véritable programme de recherches.

M. Zirker insiste sur les innovations sémantiques de la langue du mysticisme et c'est un des côtés les plus instructifs de son étude. En soi, ces innovations n'ont rien que de normal, elles procèdent du phénomène bien connu qu'un mot change normalement de sens en passant dans un vocabulaire spécial. Elles présentent toutefois un intérêt particulier, car il s'agit ici d'un vocabulaire entièrement dirigé vers l'expression de concepts et de sentiments. En les observant de près, on assiste à la création des expressions abstraites, à la condition de replacer les

faits dans l'atmosphère morale où ils se sont passés. Ce qui caractérise l'attitude mystique, c'est l'affirmation de l'absolu aux dépens de la matière, la certitude que la vie en Dieu est la seule réalité. Le mystique qui substitue ainsi la vie de l'esprit à la vie du corps décrit de bonne foi le monde de l'âme avec les mots qui normalement s'appliquent au monde des sens. Son vocabulaire comporte par rapport à l'usage courant un décalage notable dans le sens de la « spiritualisation ». Ce décalage n'est en aucune façon un artifice de style : il dérive naturellement du plan particulier où se meut la pensée. Quand le mystique dit *begrifen got* « saisir Dieu », il ne fait pas allusion à un acte de l'intelligence, il exprime un désir de possession effective. Quand il parle de l'*influx* de la grâce ou de la lumière divines, il affirme la réalité sensible du « flot », de l'« influx » qui « coule » en lui. Ces remarques sont capitales. Pour expliquer le passage du sens concret au sens abstrait, on invoque trop souvent « l'usage métaphorique » : c'est une explication purement verbale. L'étude de M. Zirker montre l'un des procédés par lesquels ce passage s'accomplit. Chez les mystiques il n'est pas question de « sens figuré » : les mots sont employés dans leur sens rigoureux par des sujets qui introduisent dans la vie spirituelle les réalités tangibles de la vie physique. Il n'y a eu changement de sens, emploi des mots au figuré, que du jour où des milieux de plus en plus éloignés du mysticisme ont emprunté et manié la terminologie mystique. Dans ce cas, le passage du sens concret au sens abstrait se ramènerait au type ordinaire de l'emprunt et serait imputable en dernière analyse à la diversité des milieux sociaux.

M. C.

WEISE (Oskar). — *Die deutsche Sprache als Spiegel deutscher Kultur. Kulturgeschichtliche Erörterungen auf sprachlicher Grundlage.* — Iena, Frommansche Buchhandlung, 1923, VIII-175 p. in-8°.

Cet ouvrage de vulgarisation n'est pas des plus heureux. Une série de chapitres très arbitraires groupe les faits de vocabulaire les plus hétéroclites autour de quelques sujets fournis par l'his-

toire de la civilisation. Le mariage, la chasse, les jeux, le manger, le commerce, etc., servent tour à tour de thème à des causeries lexicographiques. L'exposé reste toujours superficiel, les problèmes posés par le titre du volume ou par les diverses rubriques ne sont pas réellement traités. L'auteur se désintéresse des questions générales et n'analyse jamais sous le détail des faits l'action profonde de la civilisation sur le vocabulaire. Le second chapitre prétend décrire d'après leur langue le caractère des Germains ; il est particulièrement fâcheux. Les matériaux que la linguistique peut fournir à l'éthologie sont d'une utilisation difficile. Un auteur qui enseigne (p. 15) que la liberté de l'ordre des mots dans la phrase germanique atteste l'amour des Germains pour la liberté manque du tact requis pour mener à bien des recherches aussi délicates.

M. C.

**VOSSLER (K.). — Gesammelte Aufsätze zur Sprachphilosophie.**  
— Munich, Hueber, 1923, 272 p.

**Stand und Aufgaben der Sprachwissenschaft.** — Heidelberg, Winter, 1924.

**OEHL (W.). — Elementare Wortschöpfung.** — *Anthropos*, XVIII-XIX, 1923-1924, p. 860 sq. (en cours de publication).

**HATZFELD (H.). — Leitfaden der vergleichenden Bedeutungslehre.**  
— Munich, Hueber, 1924.

**VERNON LEE. — The Handling of Words and other Studies in literary Psychology.** — Londres, John Lane, 1924.

**JESPERSEN (O.). — The Philosophy of Grammar.** — Londres, Allen and Unwin, 1923.

**KROESCH (S.). — Germanic words for « deceive ». A study in Semantics.** — Baltimore, John Hopkins Univ. Press, 1924.

**THOMSON (W.). — The rhythm of speech.** — Glasgow, Macleose and Peck, 1924, 559 pages.

**VERNEAU. — Le langage sans paroles.** — *L'Anthropologie*, 1923, p. 161 et suivantes.

### B. L'Écriture

Par MM. H. HUBERT, M. MAUSS, A. MORET

**PAULCKE (W.). — Die Ur-Anfänge der Bildschrift in der Alt-Steinzeit.** — Stuttgart, E. Schweizerbart, 1923, 27 p., pl. 8 (Extrait des *Verhandlungen*

*des Naturwissenschaftlichen Vereins, Karlsruhe, 1922-23).*

Il s'agit, bien entendu, des galets coloriés trouvés par Edouard Piette au mas d'Azil, mais particulièrement de ceux qui présentent des combinaisons de lignes, où l'on peut supposer des représentations schématiques d'êtres et d'objets. M. Paulcke leur compare, cela va sans dire, les représentations de même nature, mais plus aisément reconnaissables qui ont été relevées sur les parois de nos grottes ou sur les rochers d'Espagne. Mais il étend ses comparaisons beaucoup plus loin, aux plus anciens signes idéographiques de l'écriture chinoise, à quelques hiéroglyphes égyptiens, aux figurations schématiques des civilisations inférieures. Il ne se contente pas d'enregistrer avec complaisance ces ressemblances ou ces analogies, il affirme qu'elles sont la loi des phénomènes sociaux, reconnaissant d'ailleurs que le petit nombre des combinaisons possibles de lignes et de points rendait inévitable la ressemblance des résultats obtenus par la schématisation des figures en quelque pays qu'elle se produisît. Mais M. Paulcke indique justement, malheureusement d'une façon un peu superficielle, le véritable problème sociologique que posent ces figurations, celui du symbolisme. Il s'agit de figures suggérant des formes, assez abstraites par inspirer des idées et dont la valeur de signe a cessé d'être purement individuelle. Ce ne sont évidemment pas des signes d'écriture, mais ce sont des symboles. Les galets peints du mas d'Azil formaient un dépôt, un véritable trésor, dont on n'a pas encore trouvé l'équivalent. On l'a très justement comparé aux dépôts de churingas. Je ne crois pas que l'on puisse encore trouver mieux pour l'expliquer que cette comparaison.

H. H.

SOTTAS (H.) et DRIOTON (E.). — *Introduction à l'étude des hiéroglyphes* (avec un portrait de Champollion). — Paris, Geuthner, 1922, 195 p., 3 pl. et 5 figures.

Ce livre s'adresse aux candidats aux études d'égyptologie ; néanmoins il intéressera les sociologues par l'exposé très complet des éléments de l'écriture hiéroglyphique qui nous fournit le plus ancien témoignage sur la vie matérielle et sociale de l'Égypte proto-historique. Les signes figuratifs sont, en effet, des tableaux fidèles et expressifs du monde animal et végétal, au contact duquel vivaient les premiers Égyptiens ; ils nous décrivent leur outillage et leur mobilier usuels. En dehors de cet intérêt matériel, l'écriture est l'expression d'un système ingénieux pour la fixation du langage. Les auteurs en exposent le principe : figuration directe et notation phonétique ; puis l'évolution du système, depuis les palettes thénites jusqu'aux monuments de l'âge historique évolué ; enfin, l'extension du système : dérivation d'écritures cursives (hiératique et démotique). Une deuxième partie fait l'historique de la connaissance de cette écriture chez les auteurs de l'antiquité et les Pères de l'Église ; enfin, les étapes du déchiffrement, de Sacy à Champollion, sont décrites avec méthode. Un appendice fournit le tableau explicatif des principaux signes, avec leur valeur figurative et phonétique. Des exemples de textes, dans les trois écritures, avec analyse des éléments, permettent l'application des principes exposés. Nous devons à MM. Sottas et Drioton un exposé clair, précis, bien informé, de ces difficiles questions : on souhaite l'aboutissement rapide de cette introduction à une grammaire, élémentaire, mise au courant des travaux récents, dont nos étudiants ont le plus pressant besoin.

A. M.

LOCKE (L. Leland). — *The Ancient Quipu or Peruvian Knot Record*. — New York, American Museum of Natural History, 84 p., 169 pl. petit in-4°.

L'article de M. le professeur Locke dans l'*American Anthropologist* de 1912 avait déjà établi, sans appel, que les fameux quipus, les archives de nœuds péruviens, étaient exclusivement des moyens de comptes. On les avait très souvent, y compris Berger, surtout

les faux *quipus*, interprétés comme des écritures, des archives véritables, des sortes de débuts de pictogrammes. Il faut dire d'ailleurs que les Espagnols d'après la conquête tentèrent de superposer un système de ce genre, -- au quipu traditionnel et toujours en usage, -- même dégénéré. La découverte décisive en cette matière avait été celle de Utila qui avait trouvé encore des « quipucamaycco », des faiseurs et conservateurs de quipus, parmi les bergers péruviens et les vieux chefs Quichuas.

La nouveauté du récent travail est que M. L. a filtré toutes les sources (avec témoignages reproduits *in extenso*), examiné au moins les reproductions de tous les *quipus* publiés, trouvé l'explication d'un certain nombre ; et, à notre avis, probablement trouvé le système de numération écrite, à disposition des 1000 100, 10. De plus, fait négatif important, les *quipus* ne permettaient aucune opération de calcul sur les nombres qu'ils enregistraient (p. 32). On sait que pour ce faire les anciens Incas avaient, et les actuels Quichuas ont d'autres procédés : cailloux et grains disposés en formes géométriques (nous avons des tables de pierre usitées à cet effet). Il va sans dire que les comptes historiques d'années de règne servaient de base mnémonique à des chroniques, dont l'Inca Garcilasso de la Vega nous a raconté l'importance. Mais le quipu n'était que le comput, et non la chronique. A cette limite se sont haussés, sans doute seuls, les Péruviens.

Mais étaient-ils arrivés seuls à cette invention ? M. L. donne un assez bon extrait des principaux documents sur ces comptes par nœuds qu'on trouve de la Chine et de l'Inde et du Thibet au Pérou en passant par la Micronésie et la Polynésie et à la Californie et au Mexique. Il semble bien que le fondement de cette invention soit répandu sur l'aire du Pacifique, assez uniformément. Cette trouvaille était d'ailleurs naturelle chez des peuples à filature et tissage ou vannerie très développés.

M. M.

FROBENIUS (L.) et OBERMAIER (H.). — *Hadschra Maktuba. Urzeitliche Felsbilder Kleinafrikas.* — Munich, K. Wolf, 1928.



## II. — TECHNOLOGIE

Par M. M. MAUSS

WEULE (K.). — *Kulturelemente der Menschheit* (coll. Kosmos), 15<sup>e</sup> éd. remaniée. — Stuttgart (Kosmos) Franck, 1924, 85 p. petit in-8<sup>o</sup>. — *Die Urgesellschaft und ihre Lebensfürsorge*, 17<sup>e</sup> édition. — *Id. ib.*, 1924, 104 p. petit in-8<sup>o</sup>.

Nous saisissons l'occasion de ces deux éditions remaniées pour signaler la très belle collection de travaux de vulgarisation de M. W. A l'introduction (*Kultur der Kulturlosen*) et à ce premier volume sur les *Éléments culturels* (commencements et formes primitives de la culture matérielle) ont succédé trois volumes plus spéciaux : le second de ceux que nous signalons, sur la *Société primitive et ses moyens de vie* (économie, *Wirtschaft*), et les deux autres encore plus spéciaux : *Frühformen der Mechanik* (1921), et *Chemische et Technologie der Naturvölker*. Nous espérons que la Société « Kosmos » et M. Weule, poussés par le succès, achèveront ce tableau complet de la technologie dite primitive.

Intelligemment illustrés, très clairs et populaires, dus à l'un des technologues les plus compétents et les plus savants, ils sont cependant d'une haute valeur scientifique. N'était un certain désordre dans le classement des industries (ex. le tatouage considéré comme tel), nous les recommanderions sans réserve. De petites taches, comme l'adoption des théories de Hahn (*Urgesell.*, p. 65), sont largement compensées par des pages comme celle consacrée à l'invention de l'arc (*Kulturelemente*, p. 46). Tout ce que donne de certain, actuellement, la technologie, la comparaison logique et historique des techniques, est porté à la connaissance du public le plus large.

HARTMANN (F.). — *L'Agriculture dans l'ancienne Egypte*. — Paris, Imprimeries réunies, 1923, 332 p. in-8<sup>o</sup>.

Œuvre de simple archéologie. Utile et consciencieuse compilation, pour ainsi dire exclusivement technologique. Sans grande préoccupation, ni des origines (par exemple celles des espèces animales et végétales domestiquées, voir p. 49), ni des effets (voir conclusion) par exemple juridiques (sur le droit de propriété si particulier), ni des variations au cours des millénaires. Au contraire les rapports avec la magie et la religion sont notés avec soin. Un livre de ce genre est très difficile à imprimer. Mais les fautes abondent un peu trop : ennéolithique p. 14, Kjökkenmönding, etc.

MEYER (K.). — *Kulturgegeschichte und systematische Beiträge zur Gattung Prunus*. — Dahlem bei Berlin, Verlag des Repertoriums specierum, 1924.

- OTTO (A.). — **Grundzüge einer Stammesgeschichte der Haustiere.** — Iena, Fischer, 1922.
- STEGMANN VON PRITZWALD. — **Die Rassengeschichte der Wirtschaftstiere und ihre Bedeutung für die Geschichte der Menschheit.** — Iena, Fischer, 1924.
- ZIETSCHEMANN (O.). — **Lehrbuch der Entwicklungsgeschichte der Haustiere.** — Berlin, Schoetz, 1924.
- SCHWANCES (G.). — **Der Beil als Scheide zwischen Paläolithikum und Neolithikum.** — *Archiv für Anthropologie*, N. F. XX, 1923, p. 13-41.
- DESCAMPS (P.). — **Le rôle social de la pirogue.** — *L'Anthropologie*, XXXIII, 1923, p. 127-145. (Cf. ci-dessus, p. 913).
- KÖSLER (A.). — **Das antike Seewesen.** — Berlin, Schoetz und Parrhysius, 1923.
- ANTHIAUME. — **Le navire. II. Sa propulsion en France et particulièrement chez les Normands.** — Paris, Dumont, 1924, xvi-403 p. in-8°.
- PIEDALLU. — **Le sorgho, son histoire, ses applications.** — Paris, Challamel, 1923.
- ABERG (Nils). — **La civilisation énéolithique de la péninsule ibérique.** — Paris, Champion, 1923, 204 p. in-8°.
- LINTON (R.). — **The Material culture of the Marquesas Islands.** (*Mem. Bernice Pauahi Bishop Museum*, VIII-5). — Honolulu, Hawaii, 1923, p. 263-471, et pl. (comparatif; identifie les diverses races « porteuses de cultures »).
- CRAIGHILL HANDY (E. S.). — **The Native Culture in the Marquesas.** — *Bernice Pauahi Bishop Museum, Bull.* 9 (Bayard Dominick Exped.), Honolulu, Hawaii, 358 p. in-8° et planches.
- MOORE (R. D.). — **Social Life of the Eskimo of St Lawrence Island.** — *American Anthropologist*, 1923, XXV, p. 339-375 (surtout technologique et morphologique).
- LE P. SCHEBESTA. — **Der Afrikanische Schild.** — *Anthropos*, 1923-1924, XVIII-XIX, p. 1012 sq. (répartition des types de bouclier en Afrique. A suivre).
- PELUG (W.). — **Die Kinderwiege, ihre Formen und ihre Verbreitung.** — *Archiv für Anthropologie*, XIX, 1923, p. 185-223.

LING ROTH (H.). — **American Quillwork ; a possible clue to its Origin.** — *Man*, 1923, n° 72 (rapproche cet art de l'art aïno).

SPIER (L.). — **Zuñi Weaving Technique.** — *American Anthropologist*, 1924, XXVI, p. 65-85 (avec notes comparatives, sur la filature et le tissage au S. W.).

D'HARCOURT (R. et M.). — **La céramique ancienne du Pérou.** — Paris, Morancé, 1923, 48 p., 65 pl. — **Les tissus indiens du vieux Pérou.** — *Id.*, *ibid.*, 1923.

EMMONS (G. T.). — **Jade in British Columbia, Alaska.** — 1923, *Ind. notes and monogr.* (Bull. U. S. Nat. Mus. Wash.).

H. LING ROTH (H.). — **The Maori Mantle.** — *Bankfield Mus.*, Halifax, 1923, 123 p. in-8° (analyse du manteau maori, comparaisons ; monographie du regretté spécialiste.)

SPELERS (L.). — **Le costume oriental ancien.** — Paris, Champion, 1924, 80 p., 8 pl., 500 gravures in-4°.

HAUPT (A.). — **Die älteste Kunst insbesondere die Baukunst der Germanen vor der Völkerwanderung bis zu Karl dem Grossen.** — Berlin, Wasmuth, 1923.

MEUNIER (L.). — **Histoire de la médecine depuis ses origines jusqu'à nos jours.** — Paris, Le François, 1923, 642 pages.

LECÈNE (P.). — **L'évolution de la chirurgie.** — Paris, Flammarion, 1923, 360 pages.

SCHMIDT (A.). — **Drogen und Drogenhandel im Altertum.** — Leipzig, Barth.

LEJBUNE (F.). — **Die Zahnheilkunde im 13. Jahrhundert.** — Greifswald, L. Bamberg, 1924.

DOIJI (Keizo). — **Beiträge zur Geschichte der Syphilis, insbesondere über ihren Ursprung und ihre Pathologie in Ostasien.** — Leipzig, Akademische Verlagsgesellschaft, 1923, 145 p. in-8°.

Ouvrage historique et technique d'un médecin qui a utilisé des sources japonaises, chinoises et indiennes. On y trouvera quelques passages intéressants, relatifs aux premières théories des médecins indigènes (p. 61 et s.).

M. GRANET.

FISKE (Bradley A.). — **Invention. The Master Key of Progress.** — Londres, 1923, ix-356 p. in-8°.

PEET (T. E.). — **The Rhind mathematical Papyrus** (introd., transl., comm.). — Liverpool, Univ. Press ; Londres, Hodder and Stoughton, 1924, 136 pages in-4°. (Beau travail.)

### III. — ESTHÉTIQUE

Par MM. E. DOUTTÉ, H. HUBERT, H. JEANMAIRE, CH. LAJO,  
J. MARX, M. MAUSS

#### *Généralités et systèmes esthétiques*

- BAENSCH (O.). — **Kunst und Gefühl.** — *Logos*, 1923, p. 1 sq.
- HEDICKE (R.). — **Methodenlehre der Kunstgeschichte.** — Strasbourg, Hertz, 1924.
- KÜHN (H.). — **Die Kunst der Primitiven.** — Munich, Delphin Verlag, 1923, 248 p., 166 pl. in-8°.
- LEHMANN DOERING (W.). — **Histoire des Beaux-Arts de l'ancien Pérou.** — Paris, Ficker, 1924, 68 p., 128 p. en noir, 12 en couleur, in-f°.
- BÉNÉDITE (G.). — **L'art égyptien dans ses lignes générales.** — Paris, Morancé, 1923, 80 p., illustré.
- MÂLE (E.). — **L'art allemand et l'art français au moyen âge.** — Paris, Colin, 1923, in-16.
- HAMANN (R.). — **Deutsche und französische Kunst im Mittelalter.** — Marburg an d. Lahn, Kunstgeschichtliches Seminar, 1923.
- MUCH (H.). — **Vom Sinn der Gotik.** — Dresde, Reissner, 1923, 155 pages.
- MEIER-GRAEFE (J.). — **Entwicklungsgeschichte der modernen Kunst.** — Munich, Piper, 1923, in-4°.
- ROCHEBLAVE (S.). — **L'art et le goût en France de 1600 à 1900.** — Paris, Colin, 1923, 345 p., 16 planches.
- BECKWITH (Mrs. W.). — **Folk Games of Jamaica. Vassar College Folklore Foundation. I.** — 80 p. in-8°. — **Christmas Mummings in Jamaica (ib., II).** — 46 p. in-8°. — New-York-Poughkeepsie, 1922-1923 (Musique notée par Mlle H. H. Roberts).

Excellentes publications, avec d'excellentes notations musicales : des jeux populaires et en particulier des véritables rondes enfantines et danses à comédies de Noël des nègres adultes

de la Jamaïque. C'est, chose notable, un pur folklore écossais et anglais, avec d'intéressantes versions ; ce folklore est cependant adapté, en musique, en mots, et surtout, en danse, à un art nègre très caractérisé. Ces observations très soignées nous présentent donc un cas typique de mixture d'art et de coutumes de diverses provenances.

M. M.

EICHLER (L.). — *The customs of Mankind*. — New-York, Doubleday, 1924, in-8° (étiquette ; jeux de société, etc.).

### Ornemanique

MÖTEBINDT (H.). — *Zur Geschichte der Barttracht in alten Orient*. — Leipzig, Dieterich, 1923, 64 p. in-8°.

Pure compilation historique, fort intelligente, complète, sauf sur de rares points (barbe suivant les classes), et consciencieuse, sauf quelques petites taches (fragment de « Vantiers » pour stèle des Vautours, p. 3, p. 29). M. M. se contente de l'étude historique, même là où, faute de documents, elle est impossible (v. les blancs dans les tableaux, p. 61). Il divise les façons de porter la barbe en quatre : tête rasée, « fraise » (collier), barbe entière, barbe à l'Assyrienne (qui s'est naturellement étendue à la Babylonie). De chacune il donne l'histoire dans toute l'Asie antérieure. Mais si quelques conclusions sociologiques se dessinent à la fin, l'auteur ne les recherche pas et passe brièvement. Or elles sont évidentes : le port de telle ou telle barbe est affaire de peuple, et de temps (mode) dans la vie de ce peuple ; souvent affaire de rituel : par exemple la fausse mouche du pharaon, ou la barbe du roi babylonien l'identifiant au Dieu.

M. M.

HORNELL (J.). — *Survivals of the use of the Oculi in modern Boats*. — *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 1923, LIII, p. 289-321.

Étude de la répartition actuelle de l'ornement d'« yeux » sur les différentes sortes de canots et bateaux, de la Méditerranée à l'Inde, à la Chine et à l'Amérique du Nord-Ouest. La forme la plus ancienne et la plus logique, correspondant à un sens superstitieux très anciennement attesté, serait la forme égyptienne (p. 301). M. H. ne soutient pas que là serait le foyer d'origine, mais croit qu'une même race aurait transporté ici et là ce motif identique d'art, de religion et d'industrie.

M. M.

MÜLLER (Walter). — *Das Problem der Seelenschönheit im Mittelalter. Eine begriffsgeschichtliche Untersuchung*. — Berne, Paul Haupt, 1923, 80 p. in-8°.

L'auteur se propose de rechercher l'origine des idées sur la beauté de l'âme qui s'expriment dans la mystique de saint

Bernard et de ses disciples, et de retrouver le passage historique de la conception platonicienne de saint Augustin à l'idéal mystique et extatique de l'École de Cîteaux. Il est permis de se demander si le sujet du travail est bien choisi ou tout au moins si le titre répond à la réalité. En fait, dans la conception du moyen âge sur l'âme, le facteur esthétique joue un rôle très faible et qui change peu d'aspect. Les théories sur l'âme, sur son pouvoir et ses procédés de connaissance, sur ses facultés, sur sa substance varient ; mais l'idée de la beauté de l'âme est une survivance platonicienne qui n'a qu'une importance médiocre.

J. M.

MERCIER (L.). — *La parure des cavaliers et l'insigne des preux*, par ALI BEN ABDERRAHMAN BEN HODBIL EL ANDALUSY, traduction française. — Paris, Geuthner, 1924, xv-502 p., 34 pl., in-8°.

C'est une traduction d'un traité arabe d'hippologie : il est d'une lecture attrayante, car, à la mode arabe, il entremêle ses descriptions et ses préceptes de citations, d'anecdotes historiques, de traditions. L'auteur, arabisant et sportsman lui-même, l'a commenté abondamment et savamment, en sorte qu'il constitue un chapitre utile de technologie africaine et orientale : le rôle important du cheval dans la vie arabe lui donne un prix tout particulier pour les études sociologiques.

E. D.

RÉAL (D.). — *La décoration primitive. N° 3 : Amérique précolombienne.* — Paris, Calavas, 1923, 12 p., 48 pl. — *Les Batiks de Java.* — *Id., ibid.*, 1923, 12 p., 46 planches.

GRANDJEAN (R.). — *Décoration égyptienne.* — Paris, Ernst, 1923, 36 planches.

FILKE (M.). — *Studien zur Entwicklungsgeschichte des orientalischen Kostüms.* — Berlin, Wasmuth, 1923, 71 pages in-8°.

HEUZEY (L.). — *Histoire du costume antique d'après des études sur le modèle vivant.* — Paris, Champion, 1923, 308 p. in-8°.

#### *Arts plastiques*

PAULCKE (W.). — *Steinzeitkunst und moderne Kunst. Ein Vergleich.* — Stuttgart, E. Schweizerbart, 1923, 58 p., 68 pl., 15 figures.

M. Paulcke, qui est géologue, traite de l'art quaternaire en esthéticien et cela me paraît tout à fait original. Ce n'est d'ailleurs pas le problème des origines de l'art qui l'intéresse, ce sont les modalités de l'art éternel. Il s'est donné la peine de considérer les sculptures, parures et peintures que nous ont laissées les hommes

de l'âge de la pierre comme des œuvres d'art et de les analyser de ce point de vue. Il les analyse, à vrai dire, avec les lunettes d'une esthétique un peu moderniste. Mais il est fort exact que l'art d'aujourd'hui, qui tâtonne pour échapper aux formules, retrouve d'instinct quelques-uns des moyens d'expression de l'art des primitifs. M. Paulcke compare surtout celui-ci à l'*expressionnisme* allemand. Ceci l'amène à se montrer partial pour les peintures sur rochers d'Espagne où les figures humaines sont nombreuses et représentées avec une extrême violence de mouvements. Mais ce n'est pas tout l'art des troglodytes du paléolithique supérieur, non plus que l'art aurignacien que rappellent certaines lourdeurs et certaines grossièretés de la sculpture d'aujourd'hui. Le bel art magdalénien, qu'il s'agisse de peinture ou de gravure, a ses équivalents dans des arts plus sains, l'art japonais ou celui des céramistes grecs. M. Paulcke essaie d'analyser les raisons physiologiques et psychologiques de la convergence des arts et de leurs similitudes. Mais il est fort succinct. Prenons acte de ces comparaisons et contentons-nous de ses indications.

H. H.

**WATERMAN (T. T.). — Some Conundrums on North-West Coast Art. — *American Anthropologist*, 1923, XXV, p. 435-452.**  
« Bâtons rompus » en effet, — sur certains motifs d'art du N. W. amér., et sur les « poteaux totémiques » qui ne seraient pas totémiques ! mais représenteraient « l'histoire des familles » ; comme si ce n'était pas la même chose !

**SMITH (H. I.). — An Album of prehistoric Canadian Art. — (*Victoria Memo. Mus., Canada Dept. of Mines, Bull. n° 37, Anthrop. Ser., n° 8*). — Ottawa, 1923, 195 p. in-8° (dont 84 pl.).**

Par préhistorique il faut entendre tout ce qui a été trouvé dans des tombes, des amas coquilliers, etc. du Canada et qui n'appartient pas aux tribus actuelles. Mais, comme les grandes familles de peuples sont en place depuis des époques peu lointaines, les familles d'art préhistorique sont tout de même classées : du Nord-Ouest, Athapascane, Algonquine et Iroquoise. Le classement des dessins au trait est excellent, et le recueil est commode et utile.

M. M.

**NORDEN (A.). — Felsbilder der Provinz Ostgotland in Auswahl. — Munich, Muller, 1924.**

**WILM (H.). — Die gotische Holzfigur. — Leipzig, Klinckhardt und Biermann, 1924.**

**ALHEM (M.). — Das Weib in der antiken Kunst. — Iena, Diederichs, 1923.**

*Arts musical et oraux*

WERNER (Heinz). — *Die Ursprünge der Lyrik. Eine entwicklungspsychologische Untersuchung.* — München, Reinhardt, 1924, xi-243 p. in-8°.

M. W. est déjà bien connu pour sa série de travaux psychologiques en « Psychologie évolutive » dont il est, avec MM. Danzel et Krueger, un des plus distingués partisans. De plus, il fait un effort plus personnel pour rejoindre les phénomènes sociaux à partir des mêmes principes. Cette seconde partie de son œuvre le rapproche de nous. Si l'Année avait existé à cette époque, nous aurions fait, avec des réserves, de vifs éloges de ses « Ursprünge der Metapher » (*Origines de la Métaphore*). Par la méthode, par les sujets choisis, par la connaissance qu'il a prise des travaux de M. Lévy-Bruhl, sinon de ceux de Durkheim et d'autres, M. W. est fort près de nous. Son érudition solide, vaste, son abondante pénétration des documents imposeront sûrement longtemps ses livres par lesquels chemineront certainement aussi des idées propagées ici depuis bien longtemps. Au surplus, M. W. fait maintenant partie de cette pléiade de savants qui, à Hambourg, institue, à sa façon, une recherche générale sur la nature sociale de l'homme et de sa civilisation. Il importe peu qu'on s'intitule sociologue quand on l'est, plus ou moins purement, et quand on aboutit à des résultats.

En tout cas ce sont bien des institutions esthétiques et linguistiques que notre auteur étudie une à une dans une série de livres, le premier sur la Métaphore, le second que voici sur la Lyrique (nous dirions poésie), et le troisième qui suivra, sur l'art dramatique. D'autre part, à chaque coup c'est d'abord une question d'origine, ou plutôt de forme primitive, puis une autre question d'évolution que pose M. W. Cet ensemble mériterait examen. Pour le moment, voici les résultats notables du présent ouvrage.

Il porte sur tout ce qu'on a coutume d'appeler « primitif ». M. W. en donne bien une définition psychologique fort juste et intéressante, en partie incom-



plète, où il marque bien le caractère « complexe » et la « diffusité » des formes primitives de la religion et de la magie (p. 67). Mais, dans l'application, il fait une sorte de bloc de tout ce qui n'est pas le produit des grandes civilisations, et considère comme de son ressort toutes les poésies qui n'appartiennent pas à celles-ci. Ainsi un paragraphe (p. 13 sq.), intéressant d'ailleurs, concerne ce qu'on peut appeler en effet la lyrique : la poésie descriptive de sentiments, et ce que M. W. intitule « type primitifs de lyrique logique ». Ces « Urtypen » seraient la « lyrique de la nourriture », le « chant sexuel », le « chant funéraire », le « chant de colère ». On y passe des divers Négritos (y compris des chants de mendiants Aetas de Manille), aux Botocudos, au Queensland (tout ceci suffisamment primitif), puis aux Yokuts, à des Bantous, à des Caraïbes, alors que sur ce point il y a d'excellents faits australiens (cf. MAUSS, *Expression obligatoire des sentiments*), puis aux Eskimos, dont le « duel au tambour » est expédié rapidement, et aux Mélanésiens.

Nous sommes forcés de critiquer cette méthode. Elle n'est pas distincte de celle des anthropologues anglais ; elle fait une mixture de toutes sortes de faits de divers rangs, dont on constitue, au fond logiquement, l'*Urtypus* ; elle détache ainsi arbitrairement tels ou tels faits de leur vraie nature et de leur vrai fonctionnement. Cependant ce paragraphe conclut par des remarques sérieusement sociologiques. M. W. y mentionne la façon dont « revivent dans le groupe social ces types de nature pré magique et magique » dans le « sentiment fixé par tradition », comment on « les revoit renaître dans les manifestations de masse » fêtes, guerre, etc. — Nous citons ce passage justement, pour montrer où M. W. s'accorde avec nous. Sauf l'expression de « magique » et de « pré magique » (le magique est du développé pour M. W.), il faut convenir que la coïncidence va jusqu'aux mots eux-mêmes. — Mais la réserve de principe sur la méthode subsiste, elle est la principale et fondamentale. L'un des gros dangers de ces études est par exemple d'appeler primitives des poésies polyné-

siennes, à notre sens aussi artistiques qu'aucune poésie non écrite de notre Occident. A part cette objection sur cette méthode comparative défectueuse sinon sur la méthode comparative elle-même, on peut dire que M. W. travaille comme il faut travailler.

La revue des faits est assez complète, mais un peu difficile à suivre. M. W. ne s'est pas fixé à l'étude des systèmes esthétiques ou religieux définis par les sociétés qui les pratiquent elles-mêmes. Alors, à force de vouloir être complet et tout saisir, sans avoir d'autre guide que son sens psychologique et philosophique, il a suivi des divisions nombreuses, abstraites, dont certaines se recoupent, et que ne permet même pas de voir une bonne table de matières. Nous reconstituons celle-ci. I. *Théorie générale* avec : (L. I) « Contenu de la lyrique primitive » et (L. II) « Expression formelle et évolution de celle-ci ». II. *Partie spéciale*, Les « formantes » poétiques (nous dirions : éléments caractéristiques) divisées en deux : « Formantes de nature linguistique générale » (Liv. III) « Image, comparaison poétique, (Liv. IV) Répétition, (Liv. V) Ellipse — et « Formantes de nature alogique (cette division et cette qualification sont bien discutables) (L. VI) avec « Rythme » et (Liv. VII) « Assonance et allitération ».

A chaque fois M. W., suivant les principes de la « psychologie évolutive », cherche comme dans l'exemple cité : et le type originaire, et l'évolution d'ordinaire seulement magique et extra-magique.

Ces recherches sont audacieusement poursuivies jusqu'à l'« Urvors » (p. 171). Les questions restent rarement sans réponse et nous connaissons maintenant, croit M. W., « les sentiments primitifs du lyrisme, et les conditions de leur objectivation » (p. 23 sq.). Même les chapitres (p. 112 sq.) sur le rythme, dont M. W. a vraiment le sens, pèchent par cet excès de dogmatisme et par un peu de philosophie. Ils sont cependant remarquables et parmi les meilleures choses écrites à ce sujet depuis Wundt ; ils mettent bien en valeur son caractère social (p. 124 sq.) ; et de fines notations comme celles du rythme

« potentiel et idéal » sont d'une psychologie véritable. Cependant tout est tranché et systématique.

Ce livre abonde en faits et en est même, pour ainsi dire, sauf ces généralités, entièrement composé. Sur un grand nombre de points, même quand le champ a déjà été parcouru par d'autres, M. W. apporte des rapprochements nouveaux ; par exemple ceux qu'il enregistre, en plus de ceux que M. Preuss avait invoqués, à propos des rapports entre la poésie et la magie des souffles (p. 202-208) ; ou ceux qu'il ajoute à ceux déjà connus sur la façon dont la rime appelle le sens (p. 121). Ailleurs les interprétations sont nouvelles, justement quand elles sont le plus concrètes et le plus directes (v. p. 55 : les causes de la métaphore, de l'image sont à chercher dans le tabou linguistique).

D'autres expressions et groupements de faits sont de moindre bonheur (par exemple, même page, le « tabou biologique avant le tabou sociologique ») ou dénotent de l'ignorance. La nomenclature de M. W. lui est souvent personnelle et sera incompréhensible aux autres (exemple, p. 63, *Gleichnis der Geheimbünde*).

Cette vaste enquête aboutit nécessairement à des erreurs : p. 61, la poésie kwakiutl concernant les chefs serait plus primitive que la même poésie de même objet zulu et polynésienne ; p. 3, Byamme (Baïamê) ne vient pas d'une racine qui veut dire grand, c'est l'observateur de M. W. qui se trompe. Ailleurs l'analyse des faits est insuffisante. Mais partout on trouvera des foules de faits bien rangés, bien analysés, en un langage suggestif, bien que souvent difficile, obscur même ou métaphysique.

M. W. ne cite pas et apparemment n'a pas lu le meilleur livre écrit sur ce sujet : celui de Gummere, *Beginnings of Poetry*.

M. M.

THALBITZER (W.). — *The Ammassolik Eskimo. — Contributions to the Ethnology of the East Greenland Natives.* — (*Meddelelser om Groenland*, 1921, vol. XL).  
Copenhague, Bianco Luno, 1923. In two Parts.

— Second Part, nos 1 et 2. H. THUREN. — On the Eskimo Music; W. THALBITZER et H. THUREN. — Melodies from East Greenland. — 112 p. gr. in-8°. — N° 3. W. THALBITZER. — Language and Folklore. — XII-566 p. gr. in-8°.

Nous avons dit plus haut (Religion) ce que nous pensons de l'ensemble des travaux de M. T. sur les Eskimos, et en particulier de ce qui, dans cette dernière série, concerne le rituel oral et la mythologie. Mais cette deuxième partie (la première est constituée par la traduction, enrichie de notes, du travail fondamental de Holm) est surtout capitale au point de vue de l'esthétique musicale et poétique, et il faut la reprendre à ce sujet. Il est peu de musiques et de poésies d'aucun peuple qui aient été si bien étudiées sur le vif, et surtout d'aucun des peuples dits primitifs.

*Musique.* — Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour apprécier vraiment ce qui nous apparaît comme un très bon travail du regretté Thuren sur la musique eskimo, en général. Il part, en particulier, de la collection de phonogrammes, des transcriptions de M. T. et des transcriptions que M. Boas et Stein ont données des chants des Eskimo centraux, et de Smith Sound. L'analyse fournit des résultats remarquables. En premier lieu, l'échelle des tons est la même que la nôtre, sauf quelques quarts de ton, et un intervalle de quarte qui (chose remarquable à d'autres points de vue) se retrouvent dans la musique des Indiens du N. W. Américain (p. 19) et aussi dans celle des Samoyèdes en particulier (p. 25). La mélodie est caractérisée par le petit nombre de notes employées, trois ou quatre d'ordinaire, cinq au plus, dont une tenue et plus fréquente. Le rythme est remarquable : l'exactitude de la mesure (p. 30), la variation fréquente des rythmes à chaque période mélodique, les syncopes, etc., extraordinairement habiles, l'accentuation du mot et du rythme soigneusement appariés, lui donnent un aspect artistique extraordinaire. La liaison du rythme à la mélodie, et aux battements du tambour, et aux mouvements

du corps du danseur donnent enfin à l'œuvre d'art une perfection certaine (p. 11):

M. T. a rapporté des chants de l'ouest groenlandais (catalogués et transcrits définitivement par Thuren, p. 62 sq.). Ils font grande impression. Il nous sera permis de mentionner l'avis de très excellents musiciens français, à qui nous avons montré cette collection ; ils furent ravis par les chants du N. W. du Groenland (p. 110 sq.) ; ce métissage de musique eskimo par la musique européenne donne des produits charmants.

*Poésie.* — Une partie de ces chants est d'ordre rituel ; quelques-uns, insérés dans des récits, eux-mêmes plutôt récités et psalmodiés que dits (catégorie 7) souvent archaïques, en forment pour ainsi dire une arête ancienne (p. 128-129) ; ils font partie d'une plus vaste catégorie, celle des chants dramatiques accompagnant un mime. La tradition veut que ces représentations étaient données dans une « maison sans fenêtre » (p. 292). La seule poésie qui ne soit pas chantée est celle de la magie. Toutes les autres mêlent la musique à leur effet (v. p. 54 les excellentes remarques de M. T. à ce sujet). Toutes les récitations sont publiques et accompagnées au tambour, sauf naturellement les chants de nourrice et ceux du chasseur. Mais tous sont chantés par l'individu. Il n'y a que le refrain qui soit repris par l'audience en chœur, et en particulier l'interjection régulière « aja » (v. p. 171 d'excellentes descriptions et de la répétition et de l'insertion du refrain, et de son importance).

Naturellement les plus intéressants de ces chants, pour le sociologue, sont ceux des « duels au tambour », les fameux procès poétiques des Eskimos, dont M. T. nous apporte une capitale collection (XI, p. 318 sq.) Le vaincu — ou la vaincue — même quand la contestation est purement poétique, a tort. L'invention, la préparation, la hantise de ces chants durent des mois. Voilà l'étude du type agonistique de la poésie infiniment facilitée.

M. T. dont les talents littéraires sont appréciés dans son pays, a écrit sur le caractère efficace, cons-

cient et simple en même temps, de cette poésie et de sa récitation, des observations qui ne pouvaient être faites que par un sociologue doublé d'un poète.

M. M.

DENSMORE (F.). — **Mandan and Hidatsa Music** (*Bull. 80, Bur. of Amer. Ethnology*, 1923). — Washington, Smiths. Inst., 1923, 192 p. in-8°.

VON HORNBOSTEL (E. M.). — **Musik der Makuschi, Taulipang and Jekuana**. In KOCH-GRÜNBERG, **Von Roroima zum Orinocco** (v. ci-dessus p. 420). — III, p. 396-443.

Depuis la fondation par Stumpf des Archives phonogrammattiques de l'Institut de psychologie de Berlin et depuis ses *Anfänge der Musik*, les problèmes concernant la musique dite primitive ont fait de très grands progrès. En particulier, Miss Densmore a consacré quatre bulletins du *Bureau of American Ethnology* à la musique de trois tribus — Teton, Ute, Chippeway — et M. von Hornbostel a publié ici et là des analyses approfondies comme il sait les faire, de musiques mélanésiennes, américaines, etc. Les documents commencent à abonder, et une partie d'un important patrimoine humain sera sauvée. Leur élaboration théorique se fait en même temps, surtout sous l'action de ces deux auteurs. On commence donc à entrevoir des lignes plus précises que celles que M. Stumpf avait indiquées (cf. *Année*, XII, p. 840).

Miss Densmore a perfectionné ses procédés. Maintenant elle applique une méthode statistique à l'analyse en série des chants qu'elle a enregistrés chez les Hidatsa et les Mandan (p. 179 sq.) : elle suit 13 principes pour la mélodie et 5 pour le rythme. De plus, elle les compare avec d'autres musiques sioux (p. 16-35 ; v. p. 34 et pl. 11, les représentations graphiques, peut-être discutables, peut-être fort utiles, nous n'en pouvons décider). Chacun des 110 chants qu'elle publie ici est accompagné d'un commentaire détaillé non seulement au point de vue musical, mais encore au point de vue poétique, linguistique, et soit religieux, soit anecdotique ou historique suivant le cas. On pourra remarquer combien cette étude a fourni de faits à ces points de vue, autres que celui de la musique pure. Ces deux tribus du rameau siou ont conservé plus de leurs chants qu'on ne croyait, et, dans ces chants, plus d'archaïsmes linguistiques et plus de souvenirs vivants de leur civilisation originelle qu'on ne croyait. La Société des femmes-oies (p. 40) a conservé ainsi des fragments de mythes importants ; et les rites de la chasse à l'aigle prennent une tout autre physionomie dans leurs chants étonnamment conservés que dans les simples vieilles observations de Matthews (voir p. 112 sq., les chants des « Sociétés » et le remarquable mythe de l'invention du flageolet). Musique et poésie de ces tribus sont dignes d'intérêt, même d'un point de vue artistique moderne. Les

éléments esthétiques y sont nombreux. Il y a là des choses à encore imiter.

Les travaux de Miss D. sont plutôt descriptifs, ceux de M. v. Hornbostel sont non seulement tels (voir *loc. cit.*, en particulier la remarquable description des instruments de musique taulipang, etc., p. 398 sq. et p. 418, la démonstration de l'unité de ces trois musiques), mais aussi théoriques. D'abord, M. v. H. vérifie une fois de plus sa très importante observation générale de l'unité absolue de toutes les musiques vraiment indigènes des deux Amériques, depuis les Eskimos jusqu'à la Terre de Feu, et à la rive nord asiatique du Pacifique (p. 415). Peut-être M. v. H. va-t-il un peu loin en parlant d'une unité esthétique à tous points de vue de la race américaine. Ensuite nous aimerions à citer dans leur précision et leur concision les p. 419-422 consacrées aux diverses sortes de chants, à la liaison entre leurs éléments musicaux et poétiques et leurs effets, en particulier religieux (rapport du shamanisme à la danse et au mythe). Elles contiennent plus de sociologie et plus d'esthétique psychologique que bien de ces immenses dissertations où les philosophes épanchent en général leur goût pour les choses de l'art, et leur incompétence à en créer ou même à les observer.

M. M.

SCHÜCKING (Ludwig). — *Die Soziologie der literarischen Geschmacksbildung*. — München, Rösl, 1923, 151 p. in-16.

L'« évolution des genres » qu'imagina Brunetière est une conception mystique à rejeter. Ce ne sont pas les genres qui vivent et meurent, ce sont les hommes. Néanmoins, dans les beaux-arts aussi bien qu'en dehors d'eux, les variations des formes adoptées collectivement ont une importance considérable.

D'autre part, Renan et d'autres ont fait remarquer que certains arts sont parvenus à la pleine floraison de leur maturité classique au milieu des pires calamités sociales : ainsi la littérature allemande sous Napoléon. Faut-il conclure de là que la littérature n'est pas « l'expression d'une société » ? De telles vues sont trop simples. Le caractère social du phénomène littéraire apparaît incontestable, si l'on considère que les conditions économiques sont loin de régir seules cette évolution, si l'on distingue « l'esprit du temps » et « le goût du temps », si l'on diversifie les relations que l'auteur entretient avec son public. Le naturalisme a creusé à plaisir le fossé qui sépare

le génie et la foule. Mais il faut revenir à traiter la littérature comme un élément constituant de la vie sociale.

Schücking analyse les influences qu'exercent sur la littérature les divers groupements sociaux, la formation scolaire, la critique littéraire, les divers moyens de propagande collective plus ou moins organisée. Lorsqu'un certain jugement de valeur a été consacré par divers milieux sociaux à travers des siècles (comme il est arrivé, en gros, pour l'antiquité gréco-romaine), il ne croit pas que cette convergence corresponde pour autant à une vérité ou valeur absolue, qui serait indépendante de ces milieux; il croit qu'elle exprime seulement ce qui est resté commun aux types de bon goût qui ont régné dans ces groupes.

Ce petit livre appartient à une collection de vulgarisation dans laquelle il est bon que ces points de vue sociologiques aient été adoptés. Mais on peut penser que l'analyse faite par l'auteur n'est pas encore allée assez loin. Une sociologie respectueuse des caractères spécifiques de chaque sorte de valeurs ne voit rien de scandaleux dans les divergences des fonctions économiques, religieuses, politiques, esthétiques; divergences qui n'empêchent pas ces fonctions d'être collectives, chacune selon son génie. On me permettra de rappeler ici que c'est une des idées dominantes de M. Bouglé, et de moi-même.

Charles LALO.

JEAN (Charles F.). — *La littérature des Babyloniens et des Assyriens.* — Paris, Geuthner, 1924, xvii-365 p. in-8°.

M. Ch. F. Jean prend le mot littérature dans son sens le plus large. Les Assyro-Babyloniens ont beaucoup écrit. Toute leur vie économique et juridique nous a laissé des documents écrits, dès les temps les plus reculés; ce sont des *contrats*, des actes de vente et de location, de mariage, de divorce, des pièces de procédure, des listes d'offrandes et de prestations, des lettres publiques et privées; nous avons des textes



de lois, des observations astronomiques, des recettes et des incantations, des annales, enfin des hymnes et des poèmes épiques. Tout cela était soigneusement réuni dans des archives et dans des bibliothèques. Mais il y a dans cette masse de documents écrits de quoi faire une véritable littérature, bien que ce que nous sommes tous tentés de classer sous cette rubrique soit généralement anonyme. L'auteur passe en revue l'ensemble des documents écrits babyloniens et assyriens, en sumérien et en sémitique, à l'usage des assyriologues sans doute, mais non sans qu'un plus large public puisse y trouver son compte, car son livre est clair et bien présenté. Les textes proprement littéraires dont nous avons plusieurs versions, comme le récit du Déluge, les lamentations du Juste souffrant, le récit de la Création, le mythe d'Etana, l'épopée de Gilgamesh, sont signalés à plusieurs reprises, à la date de leurs versions.

Ce qui distingue la littérature de l'ensemble des documents écrits, c'est sa qualité, à savoir le style, la valeur esthétique, l'usage qui en est fait, le plus ou moins d'analogie avec les formules esthétiques d'autres littératures. M. Charles F. Jean n'a garde de nous laisser dans une ignorance complète sur ces divers points. Il a pris la peine de nous montrer une métrique dans les plus anciens fragments sumériens. Celle des poèmes sémitiques est plus sensible et leur rythme n'est même pas dissimulé par la traduction. Le nombre des versions qui nous sont restées des œuvres les plus fameuses prouvent qu'elles étaient lues, recopiées et appréciées. C'est ainsi que la bibliothèque d'Ashshur-bani-pal contenait des copies du poème héroïque de Gilgamesh, de l'ascension d'Etana et du Juste souffrant qui remontaient au temps de Hammurabi ou des vieux rois d'Our et de Larsa. On a si volontiers insisté sur la ressemblance de la littérature assyro-babylonienne avec l'ancien Testament que notre auteur paraît se faire scrupule de s'arrêter à cette comparaison. Elle s'impose cependant entre les récits de la Création et de la Chute, entre Job et le Juste souffrant, entre les

psaumes de la pénitence. La difficulté du déchiffrement ajoute peut-être au plaisir de découvrir sous les cunéiformes des phrases bien rythmées, de belles images, des mouvements lyriques fort séduisants. Mais on ne peut néanmoins s'empêcher de trouver que les extraits, fort bien traduits, qui nous sont présentés ont souvent belle allure et qu'il y a là autre chose que redondance et pathos.

Je rangerais dans la littérature le Code de Hammurabi, au même titre que les inscriptions d'Açoka, car il y a là dessin et style. J'y joindrais les grandes inscriptions de Gudéa et des rois d'Assyrie, au même titre que le monument d'Ancyre. Je suis persuadé que ces inscriptions historiques ont un style et que les historiographes voulaient faire beau comme les sculpteurs qu'ils commentaient ou qui les commentaient.

H. H.

NORDEN (Eduard). — *Die germanische Urgeschichte in Tacitus Germania*. — Leipzig, Teubner, 1924, xii-523 p. in-8° (troisième réimpression avec additions).

Ce sont les chapitres II et III de la *Germanie* de Tacite que l'auteur s'est proposé d'étudier, d'analyser et de critiquer sous ce titre de *Urgeschichte* ; ils traitent en effet de questions d'origine. Mince matière pour un gros livre de 500 pages ; mais le plan de l'étude est assez lâche pour que M. Norden ait pu faire jouer sa précieuse érudition sur un assez large clavier. Il ne s'agit pas de la valeur du texte, bien que notre auteur ne s'en soit pas désintéressé, mais il s'agit à la fois d'histoire littéraire et d'histoire de la science et c'est à ce titre que le livre a retenu notre attention. Ce petit livre de la *Germanie*, qui, par l'usage qui en a été fait et la masse des renseignements qu'il condense, tient une place un peu particulière dans la littérature antique, appartient à un genre dont les habitudes remontent fort loin et dans les deux chapitres en question, tant par le fond que par la forme, Tacite est resté strictement fidèle aux traditions de ce genre. Celui-ci a produit toute la

série des géographies, archéologies, ethnographies ioniennes depuis Hécatée jusqu'à Posidonius. Le mythe des voyages d'Hercule et le récit des voyages d'Ulysse, qui eux-mêmes ont certainement derrière eux un long passé, se placent à l'origine de son développement. Aussi bien Tacite amène-t-il et Hercule et Ulysse sur les bords du Rhin et emprunte-t-il une série de phrases toutes faites et de procédés d'exposition non seulement à ceux qui l'ont précédé dans la description des Germains mais aux descriptions de la Perse et de la Scythie dont nous avons dans Hérodote un exemplaire bien conservé. Pour la Germanie, Tacite procédait de Posidonius, qui lui-même dépendait d'Artémidore et même de Polybe ; car il ne semble pas que l'on ait eu scrupule de prendre à un portrait des Celtes les éléments d'un portrait des Germains. Mais il n'est pas sûr qu'il ait connu Posidonius directement. Il y avait entre eux des intermédiaires, qui sont Timagène, Tite-Live, dont M. Norden retrouve une phrase dans son texte, et surtout Pline l'ancien. Celui-là connaissait directement la Germanie, mais c'était aussi un homme de bibliothèque et Tacite, qui lui doit probablement le meilleur de son livre, a bénéficié également de ses lectures et de ses fiches. Voilà donc la *Germanie* de Tacite replacée dans sa lignée. Un genre, c'est un ensemble de règles esthétiques ; en matière de littérature scientifique c'est également une méthode ; il y a de l'un et de l'autre dans le cas de la *Germanie*. Tout ce qu'il y a d'irrationnel dans la méthode et dans la technique des sciences est affaire d'école et de tradition ; mais aussi le rationnel. Il n'y a pas plus de science que de littérature et d'art sans école et sans tradition. Tel est l'enseignement général de ce livre, qui paraît avoir eu beaucoup de succès, puisqu'il en est déjà à sa troisième réimpression. Chacune lui a ajouté quelques pages. Les notes spéciales à la troisième ne sont pas, à vrai dire, du plus haut intérêt.

H. H.

Cessi (Camillo). — *Le origini della letteratura greca, appunti.*  
— Milano, Pubblicazioni della Università cattolica del Sacro

Cuore, Societa editrice « Vita e pensiero », s. d. (1924), 50 p. in-8°.

L'étude des origines helléniques est un champ où il est plus facile de faire fleurir l'hypothèse que de récolter des certitudes. Il y a surtout des hypothèses ingénieusement agencées dans le système qu'expose M. Cessi et qui se présente comme le résumé d'un cours professé en 1923-24 à l'Université catholique du Sacré-Cœur. La civilisation grecque naît du choc des deux peuples, achéen et dorien, entre lesquels se partage la race hellénique et qui pendant les siècles du moyen âge grec luttent pour la possession des territoires sur lesquels a fleuri la civilisation égéenne dont les Achéens sont les héritiers directs. La conscience nationale des Achéens s'éveille au cours des luttes qu'ils ont à soutenir et dans lesquelles ils ont généralement le dessous. Le culte des héros est l'expression et l'aliment de cette exaltation du sentiment national. C'est aussi le point de départ de l'évolution des genres littéraires, qui ont tous pour origine la commémoration de leurs exploits ou de leur passion au lieu de leur tombeau. De ce point de vue, d'où il domine à vrai dire d'assez haut son sujet, M. C. entreprend de réconcilier, dans une synthèse à laquelle ne manque pas l'éclat, des théories passablement hétéroclites ou du moins venues de points assez divers de l'horizon philologique et sociologique : théorie de l'origine « nationale » des poèmes épiques, théorie de l'origine liturgique des formes littéraires, théories de vogue plus récente sur la migration des thèmes légendaires et sur les origines funéraires du drame antique. Il faut ajouter que les deux hypothèses sur lesquelles repose la construction de M. C. sont loin d'échapper à toute discussion et qu'il n'est permis de parler avec certitude ni des effets de la soi-disant invasion doriennne ni du développement autonome de la littérature de langue grecque. L'antagonisme prétendu des Achéens et des Doriens a laissé si peu de traces évidentes dans la civilisation ancienne de la Grèce qu'on a pu tour à tour nier la réalité même de l'invasion doriennne (Beloch) ou assimiler les Doriens aux Achéens en les considérant comme promoteurs de la culture mycénienne (Paeti). Quant aux origines proprement littéraires, il sera prudent de faire, au moins en ce qui concerne le genre épique et le genre didactique, sa part à l'hypothèse des influences venues des civilisations égéennes et circum-égéennes préhelléniques, et l'effort dépensé pour construire un tableau généalogique des genres de l'ancienne littérature grecque risque de s'exercer sur une abstraction.

H. J.

KALINKA (Ernest). — *Das Pfingstwunder. Die Urform der griechischen Tragödie.* — Innsbrück, Universitätsverlag, 1924, 46 p. in-8°.

Deux questions sur lesquelles il existe une littérature considérable ; ces deux conférences, faites devant la Société scientifique d'Innsbrück, n'y ajoutent rien d'essentiel. L'auteur tient,

contre l'interprétation symbolique, que le récit des Actes sur la Pentecôte a la valeur d'un témoignage direct et que les faits rapportés sont authentiques : scènes de *revival* et hallucinations collectives ; il ne s'agit pas de glossolalie, mais de discours réellement prononcés en langues diverses. Ajoutons que l'allure généralement symbolique et mythique de la première partie du récit des Actes n'est pas une présomption en faveur de cette tentative de retour à une exégèse traditionaliste dans le principe et rationaliste dans la forme. — Depuis qu'on discute sur la naissance de la tragédie, c'est-à-dire au moins depuis Aristote, on s'est demandé quels pouvaient être les rapports du chant des boucs (c'est-à-dire évidemment du chœur de figurants habillés de peaux de boucs) avec le dithyrambe de Dionysios et avec le chœur des satyres tel qu'il apparaît dans le drame créé par Pratinas. On comprend mal pourquoi M. K. chicane Aristote sur ce qu'il fait dériver la tragédie du chœur satyrique, puisque lui-même admet que les satyres de la suite de Dionysios ont pu être des hommes-boucs avant d'être les hommes-chevaux qu'ils sont à Athènes à l'époque classique. Après cela, il y a apparence en effet que les chœurs d'hommes-bêtes soient plus anciens en Grèce que la vogue de Dionysios et de son dithyrambe et que celui-ci, sous la forme d'un solo avec répons du chœur, est plus ancien à son tour que la tragédie dont Thespis donna le modèle.

H. J.

BORINSKI (Karl). — *Die Antike in Poetik und Kunsttheorie.* — Leipzig, Dieterich, 1914-1924, 2 vol. gr. in-8°, 324 et 413 p.

L'ouvrage de Borinski, dont le deuxième tome est posthume, fait partie d'une collection sur l'héritage de l'antiquité. La matière est immense, bien qu'il s'arrête fort avant notre époque : l'influence de l'antiquité sur notre civilisation artistique depuis la fin de l'antiquité classique jusqu'à Goethe et W. von Humboldt !

Le premier volume envisage dans le moyen âge le vérisme, l'allégorie, les arts du rythme, de l'image, de la mécanique ; puis la Renaissance et particulièrement sa poétique dominée par l'aristotélisme ; enfin le grotesque et le baroque.

Le deuxième tome s'occupe d'époques ou de personnalités encore plus riches et plus diverses : les Réformés, les Jésuites, Vitruve, Longin, et encore Aristote, les Académies et le « grand goût », les luttes des Anciens et des Modernes ; enfin, après de larges excursions en Italie, en France et en Angleterre, l'œuvre s'achève par des études sur Winckelmann, Lessing, Herder, Goethe et W. von Humboldt.

Cet ouvrage, plus consciencieux que brillant ou profond, utilise un nombre considérable de documents très variés, qu'il n'était pas inutile de réunir. Le sociologue ne doit pas y chercher beaucoup de conclusions toutes faites ; mais il y trouvera une ample vérification d'un de ces faits sociaux que Georges Sorel

nommait des *mythes*. Chaque époque s'est fait de l'antiquité l'image, le *mythe* qu'elle souhaitait y trouver pour autoriser et satisfaire ses besoins du moment.

Et cette idée éminemment collective doit moins à chaque tempérament individuel ou à la réalité objective qu'à l'ambiance sociale.

Charles LALO.

ABERCROMBIE (L.). — *The theory of Poetry*. — Londres, Secker, 1923.

GREIG (J. Y. T.). — *The Psychology of Laughter and Comedy*. — New-York, Dodd, 1923, 304 pages in-8°.

BECKING (G.). — *Das Problem der nationalen Musikgeschichte*. — *Logos*, 1923, p. 281 sq.

VAN OVERBERGH (M.). — *Songs in Lepante Igorot as it is spoken at Bauco*. — *Anthropos*, 1923-1924, XVIII-XIX, p. 155 sq., 819 sq. — (En cours de publication.) Textes importants de deux sortes de chants alternés d'hommes et de femmes, du type que M. Granet a identifié dans le monde chinois et apparenté.

TSEN TSOMMING. — *Essai historique sur la poésie chinoise*. — Paris, 1923.

WALBY (A.). — *The Temple and other Poems*. Transl. from the Chinese. — New-York, Knopf, 1923, 150 p. in-12. (Avec introduction sur la poésie chinoise).

BOISSONNADE. — *Du nouveau sur la chanson de Roland*. — Paris, Champion, 1923.

WILMOTTE (M.). — *De l'origine du roman en France*. — Paris, Champion, 1923.

SISSON (C. J.). — *Le goût public et le théâtre élisabéthain jusqu'à la mort de Shakespeare*. — Paris, Champion, 1923, 200 p. in-8°.

RUDLER (G.). — *Les techniques de la critique et de l'histoire littéraires en littérature française moderne*. — Londres, Milford, 1924, xvi-204 p. in-8°.

## ADDENDA

RIGNANO (E.). — **Pour une réforme socialiste du droit successoral.**  
Trad. française par Georges Bourgin. Bibliothèque socialiste. —  
Paris, Rieder, s. d., 123 p. in-16.

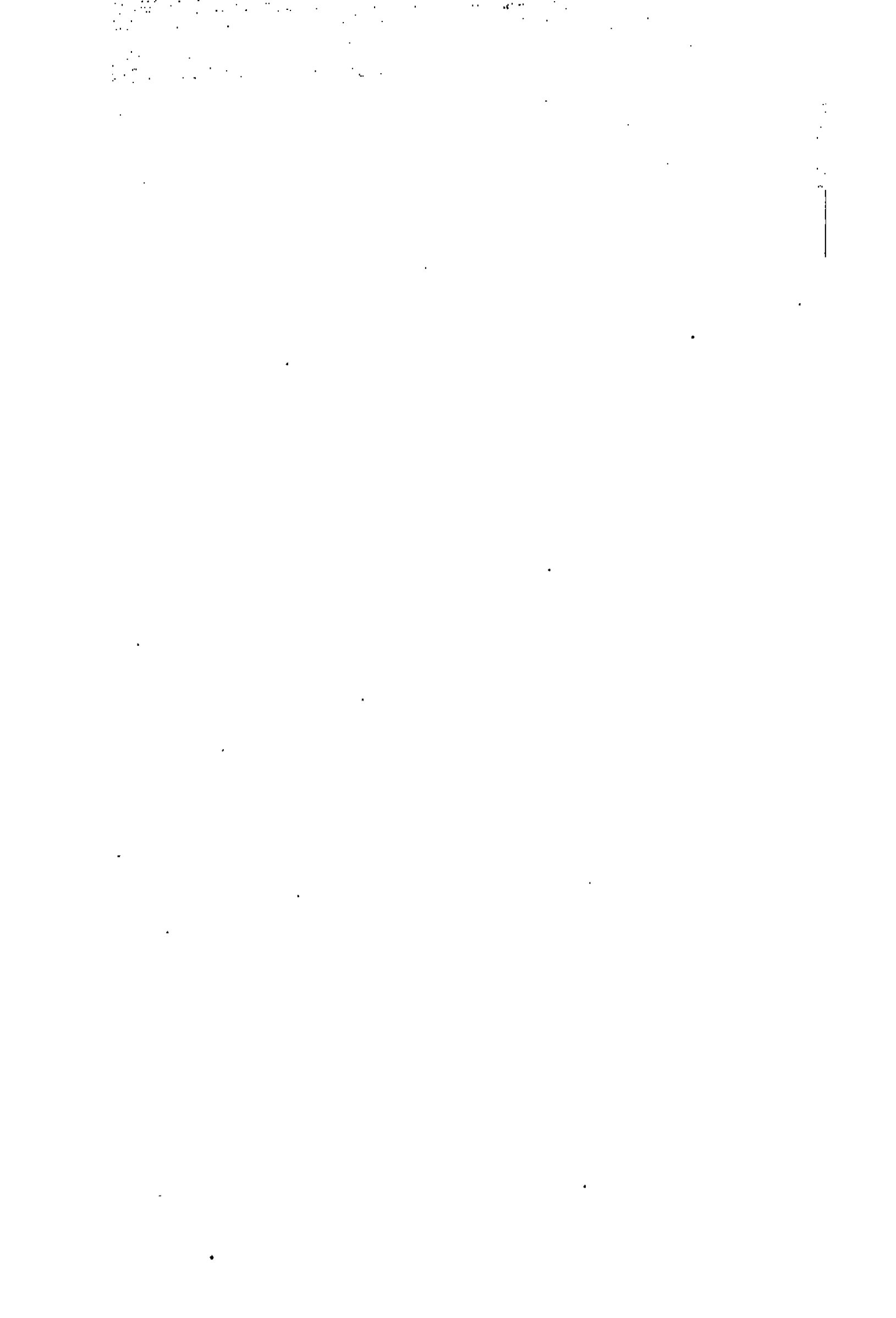
On trouve dans ce petit livre les parties essentielles du travail publié par M. E. Rignano en 1918 : *Per una riforma socialista del diritto successorio*. M. E. Rignano croit que, pour résoudre les difficultés financières engendrées par la guerre, il n'est qu'un moyen, celui d'organiser un prélèvement sur les fortunes privées par la voie de taxes successorales qui, sans annihiler l'esprit d'épargne, c'est-à-dire l'élément moteur, à ses yeux, des entreprises productrices, sans briser catastrophiquement le processus économique moderne, dote l'État des ressources immédiatement nécessaires et prépare l'avènement du régime socialiste par une démocratisation de plus en plus grande des conditions sociales individuelles. Les taxes envisagées par Rignano seraient, en principe et schématiquement, de trois, espèces : celles qui frapperaient les biens laissés par un défunt, à calculer selon le taux des taxes successorales actuelles, celles frappant les biens hérités par le défunt de son père, montant à 50 pour 100, celles enfin frappant les biens parvenus au défunt de son grand-père et pouvant aller jusqu'à 100 pour 100. Sur ce principe, M. Rignano établit deux textes, un minimum et un maximum, et il examine diligemment les diverses modalités susceptibles de rendre applicable et fortement profitable le système qu'il préconise, et s'efforce de répondre aux principales critiques qui lui sont venues des rangs des économistes libéraux et des socialistes marxistes.

G. BOURGIN.

SALIN (E.). — **Der « Sozialismus » in Hellas** (dans les *Bilder und Studien... B. Gothein... als Festsgabe dargebr.*, p. 15-60). — München, Leipzig, 1923, in-8°.

L'objet de M. S. est surtout critique ; la question qu'il pose est la suivante : a-t-on le droit d'appliquer à l'histoire de l'antiquité des concepts comme celui de socialisme qui valent pour notre époque et qui supposent notre structure sociale ? Réponse négative : ni dans les doctrines, ni dans les faits, il n'y a de quoi justifier les vues d'un Pöhlmann qui retrouvait « la question sociale et le socialisme » dans la Grèce antique. Discussion abstraite, pour la plus grande part : c'est un manifeste que cet article, et qui témoigne de toute une effervescence intellectuelle dans la patrie de l'auteur ; l'esprit de l'historiographie allemande est répudié, et avec lui bien d'autres choses, qui s'expriment par de redoutables abstractions. Au reste, sur la question même, on ne peut que donner raison à l'auteur.

L. GERNET.





# INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT L'OBJET D'ANALYSES  
OU D'INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

## A

ABADIE, 911.  
ABBOTT, 661.  
ABENSOUR, 636.  
ABERCROMBIE, 976.  
ABERG, 956.  
ABRAHAM, 465.  
ADLER, 268, 654.  
ADSHRAD, 937.  
AFTALION, 799.  
AGOSTINI (DE), 407.  
AHREN, 961.  
AISTON et HORNE, 401.  
AJISAFR, 602.  
ALBERTARIO, 680.  
ALBERTONI, 622.  
ALESSIO (D'), 714.  
ALFARIC, 460.  
ALLIX, 939.  
ALLIX et ROBERT-MULLER.  
ALLPORT, 231, 248.  
ANDREI, 267.  
ANDREOTTI, 714.  
ANDRIEU, 487.  
ANSIAUX, 735.  
ANTHIAUME, 956.  
ARBOS, 938.  
AMENAZA (DE), 714.  
ARGENTARIUS, 793.  
ARMSTRONG, 410.  
ARNIM (VON), 660.  
ARSENIEW, 490.  
AUBERT, 607.  
AUBIN, 820.  
AUGÉ-LARINÉ, 821.  
AUROUSSEAU, 912.  
AVALON, 532.

## B

BAASCH, 938.  
BACHMANN, 467.  
BAENSCH, 958.  
BAGNOLI et LONGHI, 719.  
BAL KRISHNA, 756.  
BALLOT, 860.  
BALZ et POLT, 248.

BARBEAU, 420.  
BARILLARI et BARTOLOMEI, 579.  
BARNES, 268, 279, 290, 880.  
BARON, 667.  
BARTELS, 616.  
BARTHOLOMAE, 542, 630.  
BARTLETT, 236.  
BARTOLOMEI et BARILLARI, 579.  
BARTUEL, 898.  
BATTAGLINI, 676.  
BAURE, 639.  
BAUMAL, 639.  
BAUMANN, 890.  
BAUMSTARK, 489.  
BECK (M.), 820.  
BECK (P.), 245, 397.  
BECKER (G.), 667.  
BECKER (G. II.), 307.  
BECKERRATH, 936.  
BECKING, 976.  
BECKWITH, 508.  
BECKWITH (Mrs W., 958).  
BELLEMO, 908.  
BELOCH, 347.  
BELOW (VON), 289, 937.  
BELT, 524.  
BENDER, 938.  
BÉNÉDITE, 958.  
BENIGNI, 544.  
BENINI, 285.  
BENNETT, 393.  
BENZINGER, 452.  
BENENCIER, 544.  
BERNARD, 247.  
BERNSTEIN, 738.  
BERR, 287.  
BERRIDGE, 814.  
BERTH, 278.  
BERTHELOT, 875, 876.  
BESTA, 663.  
BETHE, 520.  
BETZENDORFER, 532.  
BEVERIDGE (A.), 668.  
BEVERIDGE (W.), 931.  
BHAGABAT KUMAR SHASTRI, 468.  
BIAVASCHI, 653.  
BIROT, 916.  
BISHOP, 486.  
BLACKMAN et LEWIS GILLIN, 203.  
BLANC ELISE, 845.

BLANCHARD, 939.  
 BLANCHET, 937.  
 BLASCHKE, 277.  
 BLEEK, 495.  
 BLOCH, 536.  
 BLÜMER, 640.  
 BOAS, 417, 512, 588, 590.  
 BOKSCHMANN, 937.  
 BOETCHER (HANS), 874.  
 BORTICHER, 641.  
 BORTICHER, 875.  
 BOHLIN, 548.  
 BOISSONNADE, 976.  
 BOLSCHÉ, 308.  
 BONNECASSE, 579.  
 BONNET, 799.  
 BORGARDT, 751.  
 BORINSKI, 975.  
 BORLAND, 525.  
 BOURGEOIS, 709.  
 BOURGAIN, 815.  
 BOURGAIN et CARRÈRE, 608.  
 BOUSQUET, 914.  
 BOUSSET, 535.  
 BOVEN, 812.  
 BOWLEY, 740, 928.  
 BRAJENDRANATH SEAL, 267.  
 BRANDES, 347.  
 BRANFORD, 218.  
 BRAUN, 884.  
 BRENTANO, 745.  
 BRÉVIÉ, 359.  
 BROWN, 286, 583.  
 BRUCE, 526.  
 BRÜCKNER, 519.  
 BRÜGEL, 896.  
 BRUNNES, 460.  
 BRUNO, 607.  
 BRUPFACHER, 543.  
 BRYAN, 628.  
 BRYANT, 612.  
 BUERSCHAFER, 718.  
 BULLOCK and LASCELES, 886.  
 BUNLE, 929.  
 BUREAU, 200.  
 BURGER, 938.  
 BURGESS (J. W.), 668.  
 BURGESS (E. W.), 713.  
 BURT, 714.  
 BUSCHAN, 320.  
 BUSHEE, 195.  
 BUTLER, 529.  
 BUTTAGLINI, 718.

## C

CAHEN, 508, 945.  
 CALDER, 900.  
 CALDERINI, 624.  
 CALNETTE, 663.  
 CAMPBELL, 757.  
 CAPITAN et PEYRONY, 310.  
 CAPITANT, 669.  
 CAPOT-REY et ROBERT-MULLER, 880.

CAPPONI, 579.  
 CARRA DE VAUX, 531.  
 CARRARA, 873.  
 CARRÈRE et BOURGAIN, 608.  
 CASALIS, 899.  
 CASE, 461.  
 CASSEL, 735, 787.  
 CASSIER, 256, 942.  
 CAUVET, 472.  
 CAUWENBERGH (VAN), 683.  
 CAYAIIGNAC, 343, 751, 925.  
 CÉLÉRIER, 914.  
 CESSI, 973.  
 CHANDRA CHAKRABERTY, 657.  
 CHÉNON, 669.  
 CHEVALIER, 544.  
 CHICCA, 654.  
 CHIERRA, 674.  
 CHOISNARD, 279.  
 CHUNI LAL ANAND, 657.  
 CLEMEN, 467.  
 CIERGET, 931.  
 CLEWS PARSONS, 488.  
 CLOW, 232.  
 COHEN, 877.  
 COLE, 872, 874.  
 COLLIER, 734.  
 COLUCCI, 606.  
 COMMONS, 800.  
 CORDOVA, 931.  
 CORNISH, 937.  
 CORNFORD, 508.  
 CORNIL, 579.  
 CORREIA (Le P. J. A.), 606.  
 CORSI, 693.  
 COSENTINI, 579.  
 COSTA (F.), 675.  
 COSTA (G.), 543.  
 COTTER, 840.  
 COUCHOUD, 460.  
 COULET (R. P.), 693.  
 COWLEY, 678.  
 CRAIGHILL HANDY, 956.  
 CREMONESI, 231.  
 CUSTIS, 866.  
 CYLIC, 931.  
 CZUBER, 920. =

## D

DARSCHNER, 860.  
 DANZEL, 401.  
 DAS (RAJANI KANTA), 875.  
 DAUZAT, 942.  
 DAVEY et MINSHULL, 937.  
 DAVID, 666.  
 DAVIE, 930.  
 DAVY, 204.  
 DAVY et MOREY, 654.  
 DEGEORGE, 526.  
 DELAYOSSE, 446.  
 DELBRÜCK, 347.  
 DELEVSKY, 221.  
 DEMANGEON, 755, 914.

DENGLER, 420.  
 DENSMORE, 968.  
 DEONNA, 470.  
 DESCAMPS, 398, 913, 956.  
 DESPARMET, 469.  
 DICKINSON (G.), 689.  
 DICKINSON (Z. C.), 739.  
 DIEHL, 738.  
 DIELS, 520.  
 DIETZ, 833.  
 DIX, 910.  
 DIXON, 373.  
 DOHI, 957.  
 DORINI, 681.  
 DORNSEIFF, 528.  
 DOUGHERTY, 543.  
 DREWS, 460.  
 DREXEL, 344.  
 DRISBERG, 429.  
 DRIVOTTON et SOTTAS, 952.  
 DURREUIL, 898.  
 DUQUIT, 667, 689.  
 DUHN (VON), 470.  
 DUMÉZIL, 517.  
 DUNDAS, 436.  
 DUPRAT, 827.  
 DUPRÉEL, 261.  
 DURAND, 929.  
 DUTT, 533.

## E

EAST, 889.  
 EBERHARD (E. F. W.), 640.  
 EBERHARD (P. E.), 497.  
 EBLÉ, 899.  
 EICHLER, 959.  
 EKDAHL, 710.  
 ELDERKIN, 503.  
 ELLIOT SMITH, 830.  
 ELLWOOD, 290.  
 ELMER MORE, 500.  
 ELSTER (A.), 924.  
 ELSTER (K.), 770.  
 ELSTER.  
 ELTZBACHER, 278.  
 ELY, 735.  
 EMMONS, 957.  
 EMMOTT, 466.  
 ENELow, 453.  
 ENGELHARDT, 496.  
 ENGERT, 398.  
 ERMAN, 490, 543.  
 ESPINAS, 817.  
 EVANS (I. H. N.), 407.  
 EVANS (R. T.), 231.  
 EYLES, 638.

## F

FAHLBECK, 640.  
 FAIRCHILD, 872.  
 FALLETTI, 625.

FAUCHILLE, 710.  
 FAYR, 465.  
 FEBVRE, 902.  
 FEHRLER, 469.  
 FEIG, 874.  
 FEILEN, 795.  
 FELD, 286, 928.  
 FERDINAND-DREYFUS, 876.  
 FERRARI, 396, 579.  
 FERRI, 719.  
 FERRIAMI, 714.  
 FILKE, 960.  
 FIMMEN, 347.  
 FINNEY, 216.  
 FIREBAUGH, 710.  
 FISCHER, 369.  
 FISHER, 228.  
 FISHER (Irving), 869.  
 FISHER (Mrs. H. A. L.).  
 FISKE, 957.  
 FLAHERTY, 426.  
 FLINDERS PETRIE, 450, 606.  
 FLORIAN, 713.  
 FLOWER, 663.  
 FORSTER, 737.  
 FOLLETT, 268.  
 FORD, 228.  
 FORSYTH, 284.  
 FOSTER, 799.  
 FRACASSINI, 463.  
 FRANCKE, 490.  
 FRANKE, 369.  
 FRAZER, 388, 687.  
 FRÉCHET et HALBWACHS, 279.  
 FRIEYER, 294.  
 FRIEDENSBURG, 874.  
 FRITZLER, 815.  
 FROBENIUS, 302, 441.  
 FROBENIUS et OBERMAIER, 954.  
 FUCHS, 852.  
 FULTON, 507.  
 FURTH (Henriette), 887.

## G

GABRIEL, 937.  
 GALET, 714.  
 GARRIGUET, 210.  
 GASSER, 367.  
 GAUDERFROY-DEMOMBYNES, 491, 663.  
 GAULT, 248.  
 GAUTHIER, 262.  
 GAVIN, 533.  
 GEDDES, 285.  
 GEISLER, 932.  
 GENELLI, 626.  
 GENNA, 710.  
 GENNEP (VAN), 306.  
 GENTILE, 395.  
 GERMAIN-MARTIN, 742.  
 GERNET, 680.  
 GRYSER, 381.  
 GHIO, 737.  
 GHOSHAL, 657.

CHURCH, 472.  
 CIANELLI, 455.  
 GIDDINGS, 231.  
 GIDE, 272, 851.  
 GIFFORD, 526.  
 GILLIFRON et EDMONT, 942.  
 GINI, 737, 801, 925.  
 GIRARD, 612.  
 GINSBERGER, 893.  
 GIUDICE (DEL), 616.  
 GLIEBE et HESSE, 212.  
 GLOTZ, 344.  
 GOEBEL, 708.  
 GOESSLER, 308.  
 GOGUEL, 533.  
 GOITRIN, 683.  
 GOLDFRANK, 485.  
 GOLDMANN, 615.  
 GOLL, 285.  
 GONNARD, 916.  
 GORÉ, 608.  
 GORSKI, 868.  
 GOTTL. OTTLILIENFELD (VON), 732, 854.  
 GRAEDNER, 310, 369.  
 GRANDJEAN, 960.  
 GRAS, 940.  
 GRAY (C.), 579.  
 GREEN, 519.  
 GREEN et BECKWITH, 488.  
 GREGORY, 937.  
 GREIG, 976.  
 GRIMALDI, 714.  
 GRIMME, 543.  
 GRINNELL, 415, 586.  
 GROUSSET, 497.  
 GROVES, 232.  
 GRUNLER, 381.  
 GRUNWALD, 470.  
 GUENTHER et HARDEBLIN, 420.  
 GUILHERMET, 713 et 714.  
 GUISON, 689.  
 GÜNTERT, 501, 945.  
 GUSINDER (Le P. M.), 406.  
 GUTMANN, 492.

## H

HABERT, 546.  
 HADLEY, 890.  
 HADOW, 231.  
 HARBERLIN et GUENTHER, 420.  
 HAEMIG, 736.  
 HALBWACHS, 268, 279.  
 HALLIDAY, 659.  
 HALVERSON, 928.  
 HANANN, 958.  
 HANER, 398.  
 HANKINS, 225.  
 HARCOURT (D'), 957.  
 HARNACK, 465, 544.  
 HARTMANN, 955.  
 HASSE (K. P.), 895.  
 HATZFELD, 951.  
 HAUPT, 957.  
 HAURIOU, 648.  
 HAUSER, 310.

HAUSHOFER, 368.  
 HAUSMANN, 671.  
 HAUSBOULLIER, 623.  
 HAYLOCK ELISE, 640.  
 HAWTREY, 797.  
 HAYMANN, 710.  
 HEARENSHAW, 276, 900.  
 HECHT, WENDELIN, 860.  
 HECKE, 928.  
 HERDICKE, 958.  
 HEIDHAUSEN, 638.  
 HEILER, 490.  
 HELLMANN, 501.  
 HENRY, 872.  
 HERBURN, 797.  
 HERKNER, 738.  
 HERSKOVITZ, 344.  
 HERTEL, 454, 519.  
 HESSE et GLIEBE, 212.  
 HETTNER, 342.  
 HEUREY, 960.  
 HEWER, 929.  
 HEYDEN, 522.  
 HILLEBRANDT, 655.  
 HILTON, 886.  
 HIRSCH, 532.  
 HIRSCHAUER, 667.  
 HOBHOUSE, 192.  
 HOCART, 628.  
 HODOUS, 460.  
 HOENIGSWALD, 276.  
 HOENSBROECH, 544.  
 HOERNES, 369.  
 HOERNLE, 496.  
 HOFMANN (VON), 938.  
 HOFSTÄTTER, REICHMANN et SCHNEIDER, 348.  
 HOLCOMBE, 231.  
 HOLL, 483.  
 HOLMES (J. H.), 591.  
 HOLMES (S. J.), 929.  
 HOOE et WILLIAMS, 713.  
 HOOVER, 278.  
 HOPKINS, 385.  
 HORNE et AISTON, 401.  
 HORNELL, 959.  
 HORNBOSTEL (VON), 968.  
 HORST, 485.  
 HORTEN, 533.  
 HOUTIN, 460.  
 HUBER, 929.  
 HUBERT (F.), 739.  
 HUBERT (R.), 276.  
 HUET, 621.  
 HUGHAN, 699.  
 HURLEY, 409.  
 HUVELIN, 216.  
 HUYSKENS, 936.

## I

IOVANOVITCH, 870.

## J

JACOB (G.), 524.  
 JACOB (H. F.), 666.

JACOBY, 519.  
 JACTIANI, 853.  
 JARDÉ, 346.  
 JASTRZEBSKI, 926.  
 JEAN, 451, 970.  
 JENKINS, 248.  
 JEREMIAS (A.), 397.  
 JEREMIAS (J.), 452.  
 JESPERSEN, 941, 951.  
 JÉZE, 667.  
 JOHNSON, 525.  
 JOKL, 946.  
 JOYANT, 937.  
 JOYCE et TORDAY, 426.  
 JULIN, 741.

## K

KARSTEDT, 658.  
 KALINKA, 974.  
 KALLEN, 369.  
 KALT, 452.  
 KAMPERS, 604.  
 KANTON, 248.  
 KAPLON, 268.  
 KARASEK, 446.  
 KARSTEN, 286, 596, 683.  
 KAT (DE), ANGELINO et TYRA DE  
 KLEEN, 483.  
 KAUSKY, 738.  
 KAYSER, 488.  
 KELLEY, 285.  
 KELMAN, 871.  
 KELSEN, 653.  
 KERAMOPOULLOS, 679.  
 KERR WYLIE, 674.  
 KEYNES, 778.  
 KEYSER, 936.  
 KINNEMAN et MARTZ, 216.  
 KISCH, 689.  
 KLEEN (TYRA DE), 483.  
 KLEIN, 224.  
 KLEIWEQ DE ZWAAN, 639.  
 KNAPP, 542.  
 KOCH-GRÜNBERG, 420.  
 KORLDREUTTER, 654.  
 KÖHLER, 343.  
 KÖNIG, 683.  
 KOPPERS, 403.  
 KORNERUP, 912.  
 KOSCHAKER, 607.  
 KÖSLER, 956.  
 KRAITSCHEK, 379.  
 KRÄMER, 627.  
 KRAUS, 713.  
 KREGLINGER, 400.  
 KROEBER, 324, 344.  
 KROESCH, 951.  
 KRSTICH, 705.  
 KRUYT (A. C.), 446, 449, 671.  
 KRUYT (J.), 449.  
 KÜHN (H.), 958.  
 KÜHN (J.), 543.  
 KULEMANN, 851.  
 KULENKAMPF-SCHENCK, 926  
 KUSKE (B.), 628.

## L

LALLEMAND, 769.  
 LAMBERT, 204.  
 LANDEBERG, 498.  
 LANDWEHR, 927.  
 LANFEAR, 814.  
 LANG, 460.  
 LANGDON, 483.  
 LANSBURGH, 864.  
 LAPIE, 216.  
 LASCELLES and BULLOCK, 886.  
 LAUGHLIN, 921.  
 LAURAND, 500.  
 LAVERGNE, 850.  
 LAWYER (A), 578.  
 LE BRAZ, 472.  
 LECÈNE, 957.  
 LEFEBVRE, 633.  
 LEFÈVRE, 913.  
 LEGRAIN, 718.  
 LEHMANN DOERING, 958.  
 LEISGANG, 465.  
 LEJEUNE, 957.  
 LENZ, 894.  
 LEONG et TAO, 937.  
 LEROY, 268.  
 LESCURE, 802.  
 LÉVI (A.), 579.  
 Lévy (Emanuel), 577.  
 LÉVY-BRUHL, 687.  
 LEWIN, 870.  
 LEWIS GILLIN et BLACKMAR, 208.  
 LINELLI, 283.  
 LIEBERT, 231.  
 LIEFMANN, 738, 853.  
 LIERTZ, 676.  
 LINDEMAN, 232.  
 LING ROTH, 957.  
 LINTON, 956.  
 LIONEL TAYLER, 247.  
 LIPMANN, 870, 885.  
 LITMAN, 869.  
 LIVI, 286.  
 LLOYD, 813.  
 LOCKE, 953.  
 LODS, 524 et 525.  
 LOEB, 485.  
 LOISY, 545.  
 LOMBROSO, 639.  
 LÖNNBERG, 547.  
 LONGHI et BAGNOLI, 719.  
 LONGNON, 916.  
 LONIA, 870.  
 LORTON, 208.  
 LORULOT, 711.  
 LOTHROP STODDARD, 348.  
 LOWELL, 229.  
 LOWIE, 379.  
 LÖWIS OF MENAR, 526.  
 LUBLINSKI, 501.

## M

MAC BRIDE, 941.  
 MAC CURDY, 307.

- MACDONALD, 871.  
 MAC FARLANE, 940.  
 MACGREGOR, 469.  
 MACKENSEN, 526.  
 MAC KENNE, 937.  
 MACLRAD, 627.  
 MACLEOD, 655.  
 MAES, 492.  
 MAINOUY, 881.  
 MÅLE.  
 MALGAUD, 267.  
 MALINOWSKI, 618.  
 MANCI, 719.  
 MANN, 226.  
 MARION, 617.  
 MARTIN, 812.  
 MARTIN SAINT-LÉON, 834.  
 MARTZ et KINNEMAN, 216.  
 MARYIN, 369.  
 MASSARI, 677.  
 MASSIGNON, 357.  
 MASSON-OURSSEL, 532.  
 MATER, 799.  
 MAULI, 916.  
 MAUSS (M.), 483.  
 MAUTHNER, 533.  
 MAYR (VON), 931.  
 MAZARD, 666.  
 MAZZARELLA, 583.  
 MAZZEI, 752.  
 Mc COWAN, 492.  
 Mc DOUGALL, 248, 580.  
 MEHLIS, 532.  
 MEIER-GRAEF, 958.  
 MEILLET, 911.  
 MEINHOF, 446.  
 MEINONG, 259.  
 MELHOP, 938.  
 MELLUSI, 714.  
 MENCKEN, 943.  
 MENCHIN et VANSCHURA, 310.  
 MERCIER, 960.  
 MERKEL, 576.  
 METHORST, 929.  
 METZGER, 472.  
 MEUNIER, 957.  
 MEYER, 955.  
 MICHELS, 868.  
 MIDDLETON, 834.  
 MIELKE, 938.  
 MILLIARDET, 942.  
 MILNE (Mrs. Leslie), 604.  
 MINSHULL et DAVEY.  
 MITSCHERLICH, 751.  
 MOLI, 736.  
 MOLI, 741.  
 MOLLISON, 369.  
 MONIER (R.), 687.  
 MONROE, 742.  
 MONTEIL, 446.  
 MONTET, 461.  
 MOORE (G. F.), 383.  
 MOORE (H. L.), 806.  
 MOORE (R. D.), 956.  
 MORELAND, 757.  
 MORET et DAVY, 654.  
 MORLEY, 877.  
 MORSELLI, 718.  
 MÖTTFINDT, 959.  
 MOWINCHEL, 490.  
 MUCH (H.), 958.  
 MUCH (R.), 520.  
 MUEHLBACH, 683.  
 MUIR, 931.  
 MÜLLER (A.), 652.  
 MÜLLER (J.), 928.  
 MÜLLER (W.), 959.  
 MÜLLER-LIENEMAN, 669.  
 MUMFORD, 892.  
 MUNTSCHE, 318.  
 MURRAY, 663.  
 MUSSET, 834.  
 MYERS, 668.  
 MYRES, 379.
- N
- NAMIAS, 212.  
 NEELEIN (VON), 493.  
 NELS ANDERSON, 879.  
 NEWHOLME, 923.  
 NICEFORO, 284.  
 NICHOLS, 231.  
 NICKEL, 734.  
 NICOD, 874.  
 NILLSON, 519.  
 NIMURNDAJU, 424.  
 NIORADZE, 468.  
 NODUNIGI HOZUMI, 472, 609.  
 NOËL, 669.  
 NOGARO, 766.  
 NORDEN (A.), 961.  
 NORDEN (E.), 506, 972.  
 NORDEN (H.), 379.  
 NORMAND, 860.  
 NÖTSCHER, 509.
- O
- OBERHUMMER, 290.  
 OBERMAIER et FROBENIUS.  
 O'CONNOR, 455.  
 OEBL, 951.  
 OESTERLEY, 485.  
 OGALA, 848.  
 OGDEN and RICHARDS, 256.  
 OLMI, 713.  
 OLMSTEAD, 453.  
 OLTRAMARE, 526.  
 OPPENHEIMER, 189, 641.  
 OPPIKOFFER, 669.  
 OSHORN TAYLOR, 267.  
 OSILIA, 579.  
 OTTO (A.), 956.  
 OTTO (R.), 399.  
 OTTO (W.), 472.  
 OTTO (WALTER F.), 501.  
 OVERBERGH (VAN), 976.  
 OWINGS, 719.
- P
- PAGE, 507.  
 PAGANO, 689.

PALEWENI 839.  
 PANNONE, 888.  
 PAPOPOLI, 713.  
 PARGAP, 874.  
 PARSONS, 410, 485.  
 PASCAL, 472.  
 PATANÉ, 203.  
 PAULCKE (W.), 951, 960.  
 PEST, 524, 958.  
 PFLUG, 956.  
 PERMAN, 874.  
 PERREAU (C.), 735.  
 PERREAU (E. H.), 548.  
 PERRY, 330, 344.  
 PERTILE, 930.  
 PESCH, 729, 738.  
 PETERKA, 616.  
 PETERS, 232.  
 PETITOT-CARTELLIER, 796.  
 PETTAZZONI, 468.  
 PÉYRONY et CAPITAN, 310.  
 PFISTER, 750.  
 PHILIP, 897.  
 PHILLIPSON, 682.  
 PICARD, 984.  
 PIDALLU, 956.  
 PILKKT (A.), 691.  
 PILON, 628.  
 PINOT, 875.  
 PITTARD, 376.  
 PLANITZ, 578.  
 PLESNER, 229.  
 PLETTKE, 309.  
 PLOETZ, 369.  
 POËTE, 878.  
 POLITIS, 710.  
 POLT et BALZ, 248.  
 POPOVICH, 834.  
 POPPER-LYNKEUS, 395, 676.  
 POTTER (H.), 689.  
 POTTER (P. B.), 710.  
 PRUSS, 446, 509.  
 PRINGLE-PATTISON, 471.  
 PRZYLUCKI, 482.  
 PRUCHA, 927.  
 PÜSCHEL, 685.  
 PUTNAM (B. H.), 688.  
 PUTNAM (T. M.), 742.

## R

RACHFALL, 228.  
 RACKOW et UBACH, 607.  
 RADHAKAMAL MUKERJEE, 230, 368.  
 RADIN, 411, 525, 584.  
 RAGGI, 578.  
 RAGUSA, 612.  
 RALEA, 272.  
 RANULF, 256.  
 RATTRAY, 437, 596.  
 RAYZEL, 916.  
 RAUCHHAUPT (VON), 617.  
 RAYCHAUDHURI (Homachandra), 657.  
 RÉAL (C.), 892,

RÉAL (D.), 960.  
 REALE, 225.  
 REDMAYNE, 834.  
 REDSLOB, 668, 691.  
 REKS, 845.  
 RÉGNIER, 871.  
 REICHMANN, SCHNIDER et HOFSTÄBT-  
 TER, 348.  
 REINACH, 390, 483.  
 REINDL, 874.  
 REINERTH, 309.  
 REITENSTEIN (VON), 628.  
 RENARD, 679.  
 RESTREPO, 628.  
 RICCIO, 888.  
 RICH COLLIVER, 639.  
 RICHARDS et OGDEN, 256.  
 RICHER, 453.  
 RICHTER, 543.  
 RIGNANO, 977.  
 RISLER, 872.  
 RIST, 784.  
 RIVERS, 244, 261, 472.  
 RIVES, 641.  
 ROBERT-MULLER et ALLIX, 950.  
 ROBERT-MULLER et CAPOT-REY, 880.  
 ROBINSON (J. H.), 268.  
 ROBINSON (Th. H.), 543.  
 ROCHERLAVE, 958.  
 ROSE, 845.  
 ROQUIN, 579.  
 RONLEDER, 640.  
 RÖHR, 481.  
 ROMAN, 212.  
 RONCO, 714.  
 ROSAMBERT, 632.  
 ROSCOE, 432, 599.  
 ROSCOE POUND, 547, 548.  
 ROSEBUSH, 751.  
 ROSENBERG, 532.  
 ROSTOVITSEFF, 660.  
 ROUX, 718.  
 ROYE, 880.  
 RUDLER, 976.  
 RUFF, 736.  
 RÜHLER, 639.  
 RULLIÈRE, 898.  
 RUTGERS, 523.  
 RUTTER, 407.  
 RUYSEN, 668.

## S

SAINTE-SUZANNE (B. DE), 277.  
 SAINTYVES, 522 et 523.  
 SALDANA, 681, 718.  
 SAIN, 977.  
 SAIZMAN, 819.  
 SANCTIS (DE), 398.  
 SAN MARTINO DE SPLECHES, 641.  
 SAPIR, 941.  
 SAPPER, 910.  
 SARASIN, 501.  
 SARTORI, 468.

SATOMI, 366.  
 SAYORONAN, 927, 929.  
 SCHELLE, 703, 710.  
 SCHWARZTA, 401, 409, 956.  
 SCHEFFELOWITZ, 455.  
 SCHELCHER, 577.  
 SCHLESER, 228, 246, 254, 548.  
 SCHILLING, 662.  
 SCHLOSSMANN, 928.  
 SCHLUTER (William C.), 814.  
 SCHMIDT (A.), 957.  
 SCHMIDT (P. W.), 410, 486.  
 SCHNEIDER, 277.  
 SCHNEIDER, REICHMANN et HOFSTÄTTER, 348.  
 SCHOTT, 286.  
 SNOTVVELL, 458.  
 SCHRADER, 347.  
 SCHNEIDER, 576, 578.  
 SCHÜCKING, 969.  
 SCHULIK, 488.  
 SCHULTE-VAERTING, 228.  
 SCHULTZ (J. W.), 420.  
 SCHULTZ (M.), 526.  
 SCHULTZ (M.), 542.  
 SCHULTZ (W.), 464.  
 SCHUMACHER, 845.  
 SCHUMACHER (F.), 938.  
 SCHURHAMMER, 455.  
 SCHWALBE, 369.  
 SCHWANCES, 956.  
 SCHWARZ, 815.  
 SCHWEITZER, 290, 428.  
 SCHWENN, 488.  
 SCHWIEDLAND, 731.  
 SÉN, 667, 737, 820.  
 SELIGMANN, 245.  
 SELIGMANN (Mrs.), 621.  
 SELLS, 875.  
 SHADWELL, 714.  
 SHAFART AHMED KHAN, 940.  
 SHEPHERD, 884.  
 SHIRLING, 344.  
 SHIROKOCOROFF, 628.  
 SHIRMA, 887.  
 SHOW, 814.  
 SIBREE, 446.  
 SIDAWAY, 469.  
 SIOWALT, 875.  
 SIMIAND, 279.  
 SINZHEIMER, 871.  
 SISSON, 976.  
 SKINNER, 596.  
 SMALL, 231, 276.  
 SMITH (E. W.), 399.  
 SMITH (G. A.), 535.  
 SMITZ (G. E.), 248.  
 SMITH (H. I.), 964.  
 SNEDDEN, 232.  
 SNOWDEN (P.), 884.  
 SOL, 628.  
 SÖLCH, 946.  
 SOLLAS, 300.  
 SOMBART, 205, 745.  
 SOTTAS et DATORON, 952.  
 SPANN, 203, 650.

SPECK, 628.  
 SPELERS, 957.  
 SPENGLER, 854.  
 SPIER, 957.  
 SPITZER, 943.  
 STAAL, 596.  
 STAHL, 203.  
 STROMMANN VON PRITZWALD, 936.  
 STEIN, 227.  
 STELLA, 931.  
 STRP, 248.  
 STEPHAN, 470.  
 STEPHENSON, 663.  
 STERN, 250.  
 STERN (VON) 659.  
 STICAND, 436.  
 STOLZ, 916.  
 SWINDEREN (VAN), 683.  
 SWONODA, 657.  
 SZENDE, 260.

## T

TAEGER, 650.  
 TALBOT, 438, 699.  
 TAMARO, 379.  
 TAO et LEONG.  
 TAYLOR (B. C.), 543.  
 TAYLOR (H.), 217.  
 TAYLOR (L. R.), 492.  
 TEDRSCO, 673.  
 TESMANN, 450.  
 THALBITZER, 424, 965.  
 THIBAUT, 641.  
 THOMAS, 985.  
 THOMPSON (J. W.), 663.  
 THOMPSON (W. S.) 929.  
 THOMSON, 951.  
 THORBURN, 248.  
 THORNDIKE, 474.  
 THOULERS, 397.  
 THUREN, 966.  
 TISCHLEDER, 661.  
 TORDAY et JOYCE, 426.  
 TOTOMIANZ, 852.  
 TOUT, 937.  
 TOWNER, 295.  
 TRAVERS HERFORD, 464.  
 TREBSON, 677.  
 TRICANI, 578.  
 TRIMBORN, 669.  
 TROELTSCH, 273.  
 TROJE, 509.  
 TRONCHON, 578.  
 TSEN TSOMMING, 976.  
 TULLIO (DI), 717.  
 TURCHI, 461.  
 TURGEON, 870.  
 TURNER, 544.  
 TYZKA (VON), 285, 761.

## U

UGACH et RACKOW, 607.  
 ULRICH, 289.



UNONAD, 501.  
UNSHLM. 921.

## V

VALENSIN, 570.  
VALÉRY, 718.  
VALETTE, 794.  
VALLES (DE), 669.  
VARLEZ, 930.  
VERLEN, 834.  
VEDDER, 428.  
VENDRYËB. 941.  
VENTO, 578.  
VERGER, 682.  
VERREIL, 278, 544.  
VERNEAU, 951.  
VERNON LEE, 951.  
VERSCHAYE, 929.  
VERYACK, 718.  
VERWEYEN, 227.  
VIDONI, 718.  
VIERKANDT, 187.  
VILLEY, 653, 844.  
VINCI, 286.  
VINOGRADOFF, 573.  
VIRGILII, 286.  
VISMARA, 276.  
VISSCHER (DE), 684  
VISSER (DE), 507.  
VOGEL, 468.  
VORLANDER, 895.  
VOSSLER, 951.

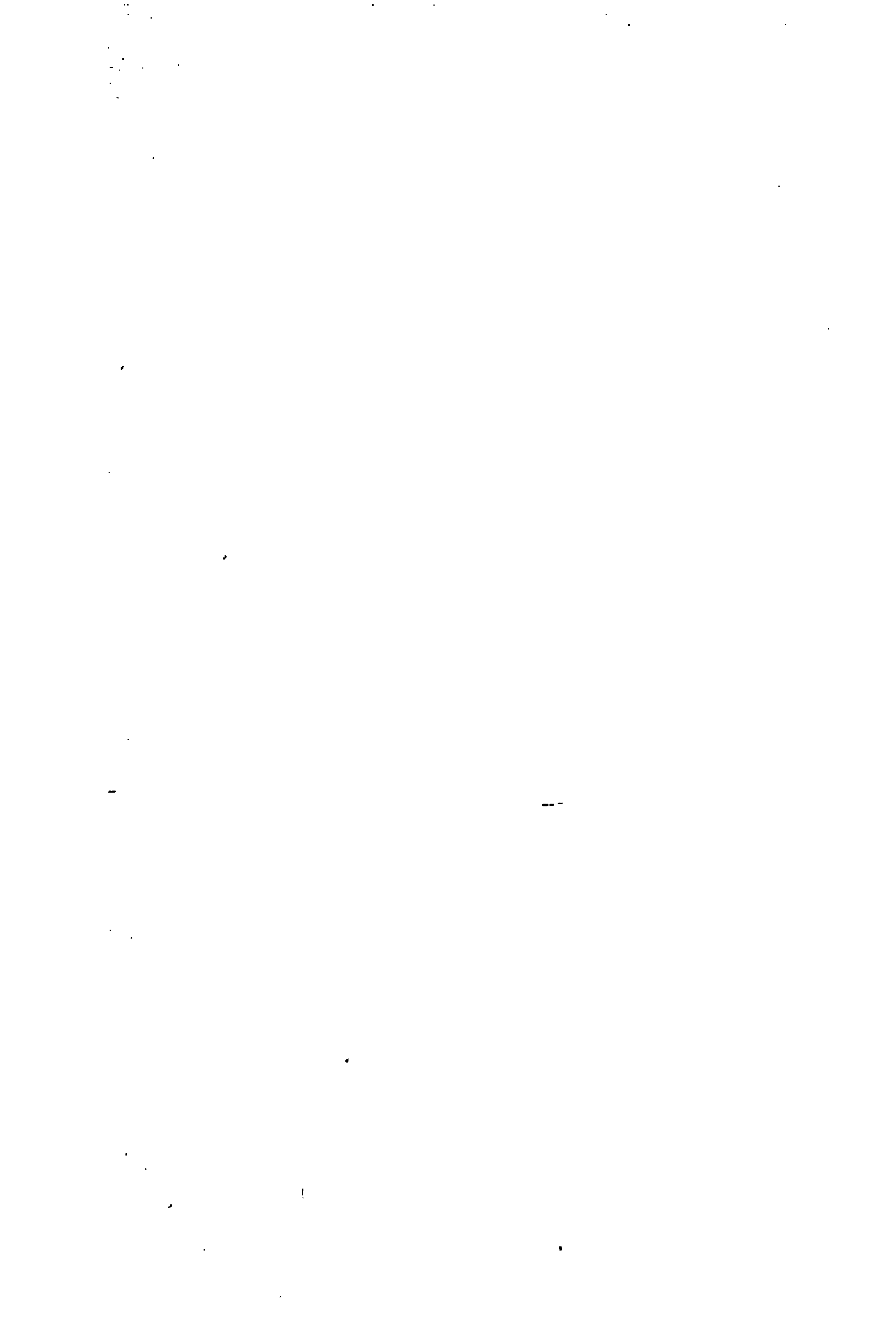
## W

WAETGEN, 930.  
WAGEMANN, 792.  
WAHLE, 309.  
WALEY, 976.  
WALNUT, 718.  
WALTHER, 398.  
WANGER, 508.  
WANSCHURA et MENCHIN, 310.  
WARDASSE, 849.  
WARE, 872.  
WARNOTTE, 232.  
WATERMAN, 961.  
WEBB, 896.  
WEBER, 202, 748, 749, 885.  
WERKS, 248.  
WEIDNER, 710.

WEILL, 525.  
WEINBERGER, 901.  
WEISS, 950.  
WEISS (E.), 609.  
WELBOURNE, 873.  
WENIGER, 509.  
WENZ, 347.  
WERNER, 962.  
WESTERVILT, 525.  
WEULE, 955.  
WHEELER, 248.  
WHITCHURCH, 544.  
WIEDEMANN, 489  
WIEDENFELD, 901.  
WIEDFELDT, 596.  
WIESE (VON), 196.  
WIGMORE, 689.  
WIGHAM, 465.  
WILBRANDT, 853.  
WILKE, 453.  
WILLIAMS, 204.  
WILLIAMS et HOOB, 713.  
WILLINS, 542.  
WILLIS, 369.  
WILLOUGHBY, 752.  
WILM, 961.  
WILMOTTE, 976.  
WILSON, 870.  
WIETH, 469.  
WISLER, 295.  
WITT (DE) G. POOLE, 696.  
WOBBERMIN, 380.  
WOLF (G.), 937, 938.  
WOLF (S. J.), 738.  
WÖLKER, 750.  
WOOD, 937.  
WRENDE, 483.  
WRZINSKI, 347.  
WRIGHT, 931.  
WUNDERLE, 398  
WUNDT, 653.

## Z

ZALLINGER, 631.  
ZANTEN (VAN), 285.  
ZELLER, 488.  
ZIELINSKI, 465, 503.  
ZIEMANN, 929.  
ZIKTSCHMANN, 956.  
ZIRKER, 948.  
ZIZEK, 286.  
ZUR BONSEN, 526.



## TABLE DES MATIÈRES

---

AVANT-PROPOS.....	1
-------------------	---

### PREMIÈRE PARTIE MÉMOIRES ORIGINAUX

---

#### I

Marcel MAUSS. — IN MEMORIAM

L'œuvre inédite de Durkheim et de ses collaborateurs.....	7-29
---	------

#### II

Marcel MAUSS. — ESSAI SUR LE DON. FORME ET RAISON DE L'ÉCHANGE DANS LES SOCIÉTÉS ARCHAIQUES.....	30-186
INTRODUCTION. — Du don, et en particulier de l'obligation à rendre les présents.....	30
CHAPITRE PREMIER. — Les dons échangés et l'obligation de les rendre (Polynésie).....	41
CHAPITRE II. — Extension de ce système. Libéralité, hon- neur, monnaie.....	61
CHAPITRE III. — Survivances de ces principes dans les droits anciens et les économies anciennes.....	127
CHAPITRE IV. — Conclusion.....	160

---

## DEUXIÈME PARTIE

## ANALYSES

## PREMIÈRE SECTION

## SOCIOLOGIE GÉNÉRALE

par M. C. BOUGLÉ  
 et MM. St. CZARNOWSKI, E. DOUTRÉ, L. GERNET, M. HALBWACHS, H. HUBERT,  
 M. MAUSS, D. PARODI  
 avec la collaboration  
 de MM. M. BONNAFOUS, M. DÉAT, D. ESSENTIEN, R. LAUBIER

## I. — TRAITÉS, MANUELS, PHILOSOPHIE SOCIALE

par MM. C. BOUGLÉ, E. DOUTRÉ, M. MAUSS, D. PARODI, M. BONNAFOUS,  
 M. DÉAT, D. ESSENTIEN, R. LAUBIER

A. — *Traité*s

VIERKANDT. — <i>Gesellschaftslehre</i> .....	187
OPPENHEIMER. — <i>System der Soziologie</i> .....	189
HOBHOUSE. — <i>Social Development</i> .....	192
BUSHEE. — <i>Principles of Sociology</i> .....	195
VON WIESE. — <i>Allgemeine Soziologie</i> .....	196
BUREAU. — <i>La science des mœurs</i> .....	200
Notices.....	202

B. — *Manuels*

DAVY. — <i>Éléments de Sociologie</i> .....	204
SOMBART. — <i>Soziologie</i> .....	205
LORTON. — <i>Notions de Sociologie</i> .....	208
GARRIGUET. — <i>Manuel de Sociologie</i> .....	210
Notices.....	212

C. — *Philosophie sociale*

HUVELIN. — <i>Les cohésions humaines</i> .....	216
TAYLOR. — <i>Conditions of national success</i> .....	217

BRANFORD. — Science and Sanctity.....	218
VERHANDLUNGEN DES DRITTEN SOZIOLOGENTAGES. — Ueber das Wesen der Revolution.....	219
DELEVSKY. — Antagonismes sociaux.....	221
Notices:.....	224

## II. — PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE

par MM. C. BOUGLÉ, E. DOUTRÉ, M. MAUSS, M. BONNAPOUS,  
M. DÉAT, D. ESSERTIER

Question de Méthode.....	233
--------------------------	-----

### A. — Psychologie sociale

BARTLETT. — Psychology and Primitive Culture.....	236
Social Aspects of Psycho-analysis.....	241
RIVERS. — Psychology and Politics.....	244
SELIGMANN. — Anthropology and Psychology.....	245
BEEK. — Die Nachahmung und ihre Bedeutung.....	245
Notices.....	246

### B. — Philosophie des valeurs

MEINONG. — Zur Grundlegung der allgemeinen Werttheorie	249
Notice.....	250

### C. — Logique et théorie de la connaissance

DUPRÉEL. — La logique et les sociologues.....	251
SCHELER. — Versuche zu einer Soziologie des Wissens....	254
OGDEN et RICHARDS. — The Meaning of Meaning.....	256
RANULF. — Der Eleatische Satz vom Widerspruch.....	256
CASSIRER. — Philosophie der Symbolischen Formen.....	256
SZENDE. — Eine soziologische Theorie der Abstraktion....	260
RIVERS. — Conflict and Dream.....	261
GAUTHIER. — Introduction à l'étude de la philosophie musul- mane.....	262
Notices.....	267

## III. — HISTOIRE DES DOCTRINES

par MM. C. BOULÉ, P. FAUCONNET, D. PARODI, M. BONNAFOUS

LEROY. — Le Socialisme des Producteurs. Henri de Saint-Simon.....	268
Doctrines de Saint-Simon. Exposition. Première année...	268
PROUDHON. — Idée générale de la Révolution au XIX <sup>e</sup> siècle.	268
GIDE. — Fourier précurseur de la coopération.....	272
RALEA. — L'idée de révolution dans les doctrines socialistes.	272
TROELTSCH. — Der Historismus und seine Ueberwindung...	273
Notices.....	276

## IV. — QUESTIONS DE MÉTHODOLOGIE

A. — *La statistique*

par M. M. HALBWACHS

CHOISNARD. — Les probabilités en science d'observation...	279
FRÉCHET et HALBWACHS. — Le calcul des probabilités à la portée de tous.....	279
SIMIAND. — Statistique et expérience.....	279
HALBWACHS. — L'expérimentation statistique et les probabilités.....	279
LIBELLI. — Metodologia statistica.....	283
Notices.....	284

B. — *Méthode comparative et méthode historique*

par MM. MAUSS et R. LAUBIER

BROWN. — The methods of Ethnology and social Anthropology.....	286
BERR et ses collaborateurs. — L'évolution de l'Humanité.	287
Notices.....	289

## V. — CIVILISATIONS. HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DE LA CIVILISATION

par MM. M. MAUSS, St. CZARNOWSKI, E. DOUTTÉ, L. GERNET, H. HUNCAT

A. — *Philosophie de la civilisation*

SCHWEITZER. — Verfall und Wiederaufbau der Kultur, etc. .	290
Notices.....	294

**B. — Théorie de la civilisation et types de civilisation**

WISSLER. — Man and culture.....	295
SOLLAS. — Ancient Hunters and their modern representatives.....	300
FROBENIUS. — Atlas Africanus.....	302
Notices.....	306

**C. — Civilisation préhistorique**

par M. H. HUNER

MAC CURDY. — Human Origins.....	307
GOESSLER. — Der Urmensch in Mitteleuropa.....	308
BOLSCHÉ. — Der Mensch der Vorzeit.....	308
Notices.....	309

**D. — Ethnologie et Civilisations inférieures**

GRAEBNER. — Ethnologie.....	310
MUNTSCH. — Evolution and Culture.....	318
BUSCHAN. — Illustrierte Völkerkunde.....	320
KROEBER. — Anthropology.....	324
ELLIOT SMITH. — Elephants and Ethnologists.....	330
PERRY. — The Children of the Sun.....	330
PERRY. — The Growth of Civilization.....	330
Notices.....	342

**E. — Grandes civilisations**

GLOTZ. — La civilisation égéenne.....	344
JARDÉ. — La formation du peuple grec.....	346
Notices.....	347
LOTHROP STODDARD. — Le nouveau monde de l'islam....	348
MASSIGNON. — Annuaire du Monde musulman.....	357
BRÉVIÉ. — Islamisme contre naturisme au Soudan français.....	359
GASSER. — Le rôle social de la France dans l'Afrique du Nord.....	367
Notices.....	368

## VI. — RACE ET SOCIÉTÉ

par MM. C. BOUOLÉ et M. MAUSS

SCHWALBE, FISCHER, GRAEBNER, etc. — Anthropologie..	369
DIXON. — The racial history of Man.....	373
PITTARD. — Les races et l'histoire.....	376
Notices.....	379

## DEUXIÈME SECTION

## SOCIOLOGIE RELIGIEUSE

par MM. M. MAUSS et H. HUBERT

avec la collaboration

de MM. BLONDEL, CZARNOWSKI, DOUTTÉ, DE FÉLICE, GRNET, GRANET,  
HALDWACHS, L. LÉVY-BRUHL, IV. LÉVY, MORRY, JEAN MARX, PARODI,  
FIGANIOL, ROUSSIER, etc.

## I. — TRAITÉS GÉNÉRAUX. PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

## PSYCHOLOGIE RELIGIEUSE. HISTOIRE DES RELIGIONS

par MM. H. HUBERT, J. MARX, M. MAUSS, D. PARODI

WOBBERMIN. — Religionsphilosophie.....	380
GRUNDLER. — Elemente zu einer Religionsphilosophie....	381
GEYSER. — Max Scheler's Phänomenologie der Religion..	381
MOORE. — The birth and growth of Religion.....	383
HOPKINS. — Origin and Evolution of Religion.....	385
FRAZER. — Le Rameau d'Or.....	388
FRAZER. — Le Folklore dans l'Ancien Testament.....	388
REINACH. — Cultes, mythes et religions.....	390
BENNETT. — A philosophical study of Mysticism.....	393
Notices.....	395

## II. — SYSTÈMES RELIGIEUX DES SOCIÉTÉS INFÉRIEURES

par MM. M. MAUSS, L. LÉVY-BRUHL et A. R. BROWN

SMITH. — The religion of lower races, as illustrated by the African Bantu.....	399
Notices.....	400



A. — *Les systèmes totémiques*

par M. M. MAUSS

HORNE and AISTON. — <i>Savage life in Central Australia</i> .....	401
KOPPERS. — <i>Unter Feuerland-Indianern</i> .....	403
Notices.....	408

B. — *Systèmes religieux à totémisme évolué*

par MM. M. MAUSS et A. R. BROWN

*Pygmées, Malayo-Polynésiens, Mélanésiens*

RUTTER. — <i>British North Borneo</i> .....	407
EVANS. — <i>Studies in Religion, Folk-lore and Custom of British North Borneo</i> .....	407
Notices.....	409

*Amérique du Nord*

PARSONS. — <i>American Indian life</i> .....	410
RADIN. — <i>The Winnebago Tribe</i> .....	411
GRINNELL. — <i>The Cheyenne Indians</i> .....	415
BOAS. — <i>Ethnology of the Kwakiutl</i> .....	417
Notices.....	420

*Amérique du Sud*

KOCH-GRÜNBERG. — <i>Vom Roroima zum Orinocco</i> .....	420
KOCH-GRÜNBERG. — <i>Zwei Jahre bei den Indianern Nord-west-Brasilens</i> .....	420
Notice.....	424

*Eskimos*

THALBITZER. — <i>The Assamalik Eskimo</i> .....	424
Notice.....	426

*Afrique*

TORDAY et JOYCE. — <i>Notes ethnographiques sur des populations habitant les bassins du Kasal et du Kwango oriental</i>	426
Notices.....	428

C. — *Systèmes religieux tribaux*

par MM. A. R. BROWN et M. MAUSS

DRIBERG. — The Lango; a Nilotic Tribe of Uganda.....	429
ROSCOE. — The Bakitara of Banyoro. — The Banyankole. — The Bagesu.....	432
Notices.....	436
RATTRAY. — Ashanti.....	437
TALBOT. — Life in Southern Nigeria.....	438
FROBENIUS. — Dämonen des Sudan. — Volksdichtungen aus Ober-Guinea. — Der Kopf als Schicksal.....	441
Notices.....	446

D. — *Systèmes religieux primitifs décomposés*

par M. M. MAUSS

KRUYT. — De Toradjas van de Sa'dan, Masoepoe-en Mama- sa-rivieren.....	446
Notices.....	449

III. — **SYSTÈMES RELIGIEUX NATIONAUX**

par MM. H. HUBERT, R. DE FÉLICE, A. MORET, P. ROUSSEL

FLINDERS PETRIE. — Religious Life in Ancient Egypt....	450
Notices.....	451

IV. — **SYSTÈMES RELIGIEUX UNIVERSALISTES**

par MM. H. HUBERT, M. MAUSS, M. GRANET

SCHEFTELOWITZ. — Die Entstehung der manichäischen Religion.....	455
SHOTWELL. — The religious revolution of to-day.....	458
Notices.....	460

V. — **SYSTÈMES RELIGIEUX DES GROUPES SECONDAIRES**  
(SECTES, ETC.)

par MM. R. DE FÉLICE, H. JEANMAIRE et M. MAUSS

TURCHI. — Le religioni misteriosofiche del mondo antico.	461
Notices.....	463
EMMOTT. — A short history of Quakerism.....	466

VI. — CULTES SPÉCIAUX

Notices..... 467

VII. — CROYANCES ET PRATIQUES DITES POPULAIRES

par MM. J. MARX et M. MAUSS

Notices..... 468

VIII. — CROYANCES ET RITES CONCERNANT LES MORTS

par MM. L. GERNST et A. FIGANIOL

VON DUHN. — *Italische Gräberkunde*..... 470

Notices..... 471

IX. — LA MAGIE

par MM. H. HUBERT et M. MAUSS

RIVERS. — *Medicine, Magic and Religion*..... 472

THORNDIKE. — *A history of Magic and experimental science during the first thirteen Centuries*..... 474

RÖHR. — *Der okkulte Kraftbegriff im Altertum*..... 481

Notices..... 482

X. — LE RITUEL

par MM. M. MAUSS, E. DOUTTÉ et A. FIGANIOL

A. — *Le calendrier religieux et les fêtes*

Notices..... 483

B. — *Rites positifs. Cérémonies complètes et rites manuels*

TYRA DE KLEEN, P. DE KAT ANGELINO. — *Mudras auf Bali*. 483

TYRA DE KLEEN. — *Mudras*..... 483

Notices..... 485

C. — *Rites positifs (suite). Mécanismes rituels divers*

SCHMIDT. — *Die geheime Jugendweihe eines australischen Urstammes*..... 486

Notices..... 487

D). — *Rites oraux*

BAUMSTARK. — Vom geschichtlichen Werden der Liturgie.	489
Notices.....	490

E. — *Objets et lieux de culte*

GAUDEFRUY-DEMONBYNES. — Le pèlerinage à La Mekke.	491
Notices.....	492

## XI. — REPRÉSENTATIONS RELIGIEUSES

par MM. HUBERT, MAUSS, CZARNOWSKI, DE FÉLICH, GERNET, GRANET,  
JEANMAIRE, J. MARK, ROUSSEL, M<sup>lle</sup> HENRY

A. — *Représentations religieuses d'êtres et de phénomènes naturels*

VON NEGELEIN. — Weltanschauung des Indo-germanischen Asiens.....	493
Notice.....	495
LANDSBERG. — Wesen und Bedeutung der Platonischen Aka- demie.....	498
Notices.....	500

B. — *Représentations d'êtres sacrés (dieux, Ames, etc.)*

Notices.....	501
ZIELINSKI. — La Sibylle.....	503
KAMPERS. — Vom Werdegange der abendlandischen Kaiser- mystik.....	504
Notices.....	506

C. — *Les mythes*

PREUSS. — Religion und Mythologie der Ultoto.....	509
BOAS. — Tsimshlan Mythology.....	512
DUNÉZIL. — Le festin d'immortalité.....	517
Notices.....	519

D. — *Légendes et contes*

BETHÉ. — Mythos, Sage, Märchen.....	520
Notices.....	521

E. — *Les dogmes*

OLTRAMARE. — L'histoire des idées théosophiques dans l'Inde.....	526
BUTLER. — <i>Western Mysticism</i> .....	529
CARRA DE VAUX. — Les penseurs de l'Islam.....	531
Notices.....	532

F. — *Livres sacrés*

Notice.....	533
-------------	-----

XII. — ORGANISATION RELIGIEUSE

par MM. MAUSS, HALBWACHS, DE FÉLICE et J. MARX

DUTT. — <i>Early Buddhist Monachism</i> .....	533
Notices.....	535
BLOCH. — Les rois thaumaturges.....	536
Notices.....	542

TROISIÈME SECTION

SOCIOLOGIE MORALE ET JURIDIQUE

(Étude des règles juridiques et morales considérées dans leur genèse)

par MM. BAYET, BOUGLÉ, G. BOURGIN, DAVY, DOUTTÉ, FAUCONNET, GERNET, GRANET, JEANMAIRE, E. LÉVY, H. LÉVY-BRUHL, MAUNIER, MAUSS, MORST, PICANIOL, RAY et ROUSSEL

I. — DU DROIT ET DE LA MORALE

par MM. A. BAYET, G. DAVY, L. GERNET, J. RAY

A. — *De la morale*

LOISY. — La morale humaine.....	545
Notices.....	546

B. — *Théories générales sur le droit. Le juge, la loi et le droit*

PERREAU. — Technique de la jurisprudence en droit privé.	548
ROSCOE POUND. — Interpretation of legal history.....	548

VINOGRADOFF. — Principes historiques du droit.....	573
Notices.....	576

## II. SYSTÈMES JURIDIQUES ET MORaux

### A. — *Des systèmes juridiques et moraux en général* par MM. G. DAVY et J. RAY

Mc DOUGALL. — Ethics and some modern world problems.	580
Notice.....	583

### B. — *Systèmes juridiques des sociétés indifférenciées à base de clans totémiques* par M. M. MAUSS

BROWY. — Notes on the social organization of Australian Tribes.....	583
---	-----

### C. — *Systèmes juridiques des sociétés différenciées à base de clans totémiques* par MM. G. DAVY et M. MAUSS

RADIN. — The Winnebago Tribe.....	584
GINNELL. — The Cheyenne Indians.....	586
BOAS. — Tsimshian Mythology.....	588
BOAS. — Ethnology of the Kwakwaka'wakw.....	590
HOLMES. — In primitive New Guinea.....	591
Notices.....	596

### D. — *Systèmes juridiques tribaux* par MM. G. DAVY et M. MAUSS

RATTRAY. — Ashanti.....	596
Notice.....	599
ROSCOE. — Bakitara-Banyankole-Bagesu.....	599
Notice.....	602
MILNE. — The home of an eastern clan.....	604
Notices.....	606

### E. — *Systèmes moraux et juridiques nationaux* par MM. L. CERNET, M. GRANET, H. HUBERT, H. LÉVY-BRUHL, A. MONET

FLINDERS PETRIE. — Social Life in Ancient Egypt.....	606
Notices.....	607

UBACH et RACKOW. — <i>Sitte und Recht in Nordafrika</i> .....	607
Notices.....	608
WEISS. — <i>Griechisches Privatrecht</i> .....	609
Notices.....	612
BRYANT. — <i>Liberty, Order and Law under native Irish Rule</i> .....	612
Notices.....	615

### III. — L'ORGANISATION DOMESTIQUE ET MATRIMONIALE

#### A. — *La famille*

par MM. P. FAUCONNET, L. GERNET, H. LÉVY-BRUEL, M. MAUSS

MALINOWEKY. — <i>The Psychology of sex and the foundation of Kinship</i> .....	618
SELIGMANN. — <i>Studies in Semitic Kinship</i> .....	621
ALBERTONI. — <i>L'apokeryxis</i> .....	622
HAUSSOULLIER. — <i>Une loi grecque inédite sur les successions « ab intestat »</i> .....	623
CALDERINI. — <i>La composizione della famiglia... dell'Egitto romano</i> .....	624
FALLETTI. — <i>Le retrait lignager en droit coutumier</i> .....	625
Notices.....	626

#### B. — *Le mariage. La condition de la femme*

par MM. A. BAYET, P. FAUCONNET, H. LÉVY-BRUEL, M. MAUSS

VON REITZENSTEIN. — <i>Das Weib bei den Naturvölkern</i> ..	628
Notices.....	630
ZALLINGER. — <i>Die Eheschliessung im Niebelungenlied</i> ...	631
ROSAMBERT. — <i>La veuve en droit canonique</i> .....	632
LEPEVRE. — <i>Histoire du droit matrimonial français</i> ...	633
ABRNSOUR. — <i>La femme et le féminisme avant la Révolution</i> .	636
Notices.....	638

#### C. — *La morale sexuelle*

par MM. P. FAUCONNET et M. MAUSS

Notices.....	639
--------------	-----

### IV. — ORGANISATION DES GROUPES SECONDAIRES (CLASSES)

par M. C. BOUCLÉ

Notices.....	640
--------------	-----

## V. — L'ORGANISATION POLITIQUE

A. — *De l'Etat en général*

par MM. C. BOUOLÉ et G. DAVY

OPPENHEIMER. — <i>Der Staat</i> .....	641
HAURIOU. — <i>Précis de droit constitutionnel</i> .....	648
SPANN. — <i>Der wahre Staat</i> .....	650
Notices.....	652

B. — *Types d'organisation politique*par MM. C. BOUOLÉ, G. DAVY, E. DOUTTÉ, L. GERNET, M. GRANET,  
H. JEANMAIRE, M. MAUSS, A. PIGANOL, P. ROUSSEL

MORET et DAVY. — <i>Des clans aux empires</i> .....	654
Notice.....	655
HILLEBRANDT. — <i>Altindische Politik</i> .....	655
Notices.....	657
SWOBODA. — <i>Zwei Kapitel aus dem griechischen Bundesrecht</i> .....	657
KAHNSTEDT. — <i>Griechisches Staatsrecht</i> .....	658
Notices.....	659
FISCHLEDER. — <i>Ursprung und Träger der Staatsgewalt nach der Lehre des hl. Thomas</i> .....	661
SCHILLING. — <i>Die Staats- und Soziallehre des hl. Thomas v. A.</i> .....	662
Notices.....	663
GAUDEPROY-DEMOBYNES. — <i>La Syrie à l'époque des Mamelouks</i> .....	663
Notices.....	666
DUGUIT. — <i>Traité de Droit constitutionnel</i> .....	667
Notices.....	667

## VI. — LE DROIT DE PROPRIÉTÉ. LE DROIT CONTRACTUEL

par MM. E. LÉVY, H. LÉVY-BRUHL, M. MAUSS

Notices.....	669
CAPITANT. — <i>De la cause des obligations</i> .....	669
Notices.....	671
KRUYT. — <i>Koopen in Midden Celebes</i> .....	671
Notice.....	673
COWLEY. — <i>Aramaic Papyri of the fifth Century B. C.</i> ...	673
Notice.....	674
KERR WYLIE. — <i>Solidarity and Correality</i> .....	674



## VII. — LE DROIT PÉNAL

par MM. P. FAUCONNET, L. CERNET, H. LÉVY-BRUHL

<b>COSTA.</b> — Delitto e pena nella storia della filosofia.....	676
<b>Notices</b> .....	676
<b>TREBTON.</b> — Polné. A study in ancient Greek vengeance...	677
<b>KERAMOPOULLOS.</b> — 'Ο ἀποτυπαισμός.....	679
<b>Notice</b> .....	680
<b>ALBERTARIO.</b> — Delictum e crimen nel diritto romano...	680
<b>ALBERTARIO.</b> — Animus furandi. Contributo alla dottrina del furto.....	680
<b>DORINI.</b> — Il diritto penale e la delinquenza in Firenze nel secolo XIV.....	681
<b>Notices</b> .....	681

## VIII. — L'ORGANISATION JUDICIAIRE. LA PROCÉDURE

par M. H. LÉVY-BRUHL

<b>GOITEIN.</b> — Primitive ordeal and modern law.....	683
<b>DE VISSCHER.</b> — La condictio dans le système de la procédure formulaire.....	684
<b>PÜSCHEL.</b> — Confessus pro judicato est.....	685
<b>Notice</b> .....	687
<b>MONIER.</b> — Les institutions judiciaires des villes de Flandre.	687
<b>Notices</b> .....	688

## IX. — LE DROIT INTERNATIONAL. LA MORALE INTERNATIONALE

par M. J. RAY

<b>DICKINSON.</b> — War : its nature, cause and cure.....	689
<b>Notice</b> .....	691
<b>REDSLOB.</b> — Histoire des grands principes du droit des gens.	691
<b>CORSI.</b> — L'applicazione dei principi evangelici nei rapporti internazionali.....	693
<b>COULET.</b> — L'Eglise et le problème international.....	693
<b>DE WITT C. POOLS.</b> — The conduct of foreign relations under modern democratic conditions.....	696
<b>HUGHAN.</b> — A study of international government.....	699
<b>SCELLE.</b> — La Société des Nations est-elle un super-Etat?	703
<b>KRSTITCH.</b> — Les minorités, l'Etat et la communauté internationale.....	705

GOEBEL. — The equality of States.....	708
BOURGEOIS. — L'œuvre de la Société des Nations.....	709
Notices.....	710

---

#### QUATRIÈME SECTION

### SOCIOLOGIE CRIMINELLE ET STATISTIQUE MORALE

(Étude des règles juridiques et morales considérées dans leur fonctionnement)

par M. J. RAY

---

#### I. — DE LA CRIMINALITÉ EN GÉNÉRAL

LORULOT. — Crime et Société.....	711
Notices.....	713

#### II. — LA CRIMINALITÉ SUIVANT LES PAYS, LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES, LES CONFESSIONS RELIGIEUSES, L'ÂGE ET LE SEXE

Notices.....	714
--------------	-----

#### III. — FORMES DIVERSES DE LA CRIMINALITÉ ET DE L'IMMORALITÉ

SHADWELL. — Drink in 1914-1922.....	714
Notices.....	717

#### IV. — LE SYSTÈME RÉPRESSIF

Notices.....	718
--------------	-----

---

## CINQUIÈME SECTION

## SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE

par M. François SIMIAND  
et MM. G. BOURGAIN, H. BOURGIN, M. HALBWACHS, R. MAUNIER

Note sur notre classement des travaux économiques..... 720

## I. — ÉTUDES GÉNÉRALES. MÉTHODE

A. — *Traités et manuels*

Grundriss der Sozialökonomik..... 724  
PESCH. — Lehrbuch der Nationalökonomie..... 729  
SCHWIEDLAND. — Volkswirtschaftslehre..... 731  
Notices..... 734

B. — *Conception, méthodes et doctrines générales*

Notices..... 736

C. — *Psychologie et économie*

Notices..... 739

D. — *Statistique et économie*

Notices..... 740

E. — *Histoire des doctrines et économie positive*

Notices..... 743

## II. — SYSTÈMES ÉCONOMIQUES (DANS LEUR CONSTITUTION)

A. — *Études générales et développement occidental*

BRENTANO. — Der wirtschaftende Mensch in der Geschichte 745  
SOMBART. — Les Juifs et la vie économique..... 745  
Notices..... 748

B. — *Colonies et système économique*

WILLOUGHBY. — Race problems in the new Africa.....	752
DEMANÇON. — L'empire britannique.....	755
Notices.....	756

## III. — FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE

A. — *Monnaie et faits monétaires*

Quelques remarques sur la récente littérature monétaire..	758
NOGARO. — La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains.....	756
ELSTER. — Die Seele des Geldes.....	770
KEYNES. — A tract on monetary reform.....	778
RIST. — La déflation en pratique.....	784
CASSEL. — La monnaie et le change après 1914.....	787
Notices.....	792

B. — *Valeur économique et conditions sociales*

COMMONS. — Legal foundations of capitalism.....	800
---	-----

C. — *Ajustement entre production et répartition. Crises économiques*

GINI. — Pathologie économique.....	801
LESCURE. — Des crises générales et périodiques de surproduction.....	802
MOORE. — Generating economic cycles.....	806
Notices.....	812

## IV. — ESPÈCES DE LA PRODUCTION

A. — *Études d'ensemble*

BOURGIN. — L'industrie et le marché.....	815
Notices.....	815

B. — *Développement historique*

ESPINAS. — La draperie dans la Flandre française au moyen âge.....	817
Notices.....	817

C. — *Agriculture*

✓ AUGÉ-LARIBÉ. — <i>Le paysan français après la guerre</i> .....	821
--	-----

D. — *Industrie et commerce*

Notices.....	833
--------------	-----

## V. — RÉGIMES DE LA PRODUCTION

A. — *Corporations*

Notices.....	834
--------------	-----

B. — *L'entreprise contemporaine*

VEBLÉN. — <i>Absentee ownership and business enterprise in recent times</i> .....	834
---	-----

Notice.....	839
-------------	-----

C. — *Trusts, Associations patronales, Ententes*

COTTER. — <i>La corporation de l'acier aux Etats-Unis</i> .....	840
---	-----

Notices.....	844
--------------	-----

D. — *Coopération*

BLANC. — <i>Cooperative movement in Russia</i> .....	846
--	-----

OGALA. — <i>The cooperative movement in Japan</i> .....	848
---	-----

Notices.....	849
--------------	-----

E. — *Exploitations d'Etat et diverses*

Notices.....	853
--------------	-----

## VI. — FORMES DE LA PRODUCTION

A. — *Technique et production économique*

VON GOTTL-OTTLILIEFELD. — <i>Wirtschaft und Technik</i>	854
---	-----

Notices.....	860
--------------	-----

B. — *Études des diverses formes*

Notices..... 860

## VII. — FONCTIONNEMENT DE LA PRODUCTION

A. — *Fonctionnement d'une entreprise*

A propos des études dites d'organisation (Industrial management)..... 861

Notices..... 864

B. — *Fonctionnement d'industries, de marchés, de branches commerciales*

Notices..... 868

C. — *Fonctionnement global de la production*

Notice..... 869

D. — *Prix et éléments du prix*

Notices..... 869

## VIII. — CLASSES ÉCONOMIQUES

A. — *En général*

Notice..... 870

B. — *Travailleurs intellectuels*

Notices..... 871

C. — *Classe ouvrière*

Notices..... 871

## IX. — INSTITUTIONS DE LA RÉPARTITION

A. — *Syndicats ouvriers, coalitions, etc.*

Notices..... 873

**B. — Institutions patronales**

**Notices..... 875**

**C. — Conseils d'entreprise, d'industrie, etc.**

**Notices..... 875**

**D. — Institutions de législation**

**Notices..... 875**

**E. — Assurances sociales**

**Notices..... 876**

**X. — MORPHOLOGIE DE LA RÉPARTITION**

**POÏRE. — Une vie de cité. Paris, de sa naissance à nos jours. 878**

**Notices..... 879**

**XI. — FONCTIONNEMENT DE LA RÉPARTITION**

**A. — Salaire, conditions de la vie ouvrière**

**Rowe. — Wages in the coal industry..... 880**

**Notices..... 884**

**B. — Revenus et emploi des revenus**

**Notices..... 887**

**XII. — RELATIONS ENTRE LES FAITS ÉCONOMIQUES  
ET D'AUTRES ORDRES DE FAITS**

**A. — Evolution de la politique économique**

**Notices..... 888**

**B. — Politique générale et économique**

**Notices..... 898**

C. — *Socialisme et mouvements sociaux*

<b>Note sur l'étude sociologique du socialisme.....</b>	<b>891</b>
<b>MUMFORD. — The story of utopias .....</b>	<b>897</b>
<b>GIRSBERGER. — Der utopische Sozialismus des 18. Jahrhunderts in Frankreich.....</b>	<b>893</b>
<b>Notices.....</b>	<b>894</b>

## SIXIÈME SECTION

**MORPHOLOGIE SOCIALE**

par MM. DEMANGEON, GERNET, GRANET, HALBWACHS, JEANNAIRE, MAUSS,  
FIGANIOL, SION

I. — **BASES GÉOGRAPHIQUES DE LA VIE SOCIALE**

par MM. A. DEMANGEON, M. GRANET, M. HALBWACHS, M. MAUSS  
A. FIGANIOL, J. SION

<b>FEBVRE. — Le problème de la géographie humaine.....</b>	<b>902</b>
<b>BELLEMO. — Concetto e compiti dell'a geografia economica.</b>	<b>908</b>
<b>Notices.....</b>	<b>910</b>

II. — **DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL**

par M. HALBWACHS

avec la collaboration de MM. L. GERNET et H. JEANNAIRE

<b>GONNARD. — Histoire des doctrines de la population....</b>	<b>916</b>
<b>Notices.....</b>	<b>920</b>
<b>Second International Congress of Eugenics.....</b>	<b>921</b>
<b>LEUGHLIN. — The second international exhibition of Eugenics.....</b>	<b>921</b>
<b>Notices.....</b>	<b>923</b>

III. — **MOUVEMENTS MIGRATOIRES**

par MM. M. HALBWACHS et J. SION

<b>Notices.....</b>	<b>930</b>
---------------------	------------



## IV. — GROUPEMENTS URBAINS ET RURAUX

par MM. M. HALDWACHS et J. SION

GRISLER. — <i>Die deutsche Stadt</i> .....	932
Notices.....	935

## V. — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

par MM. M. MAUSS et J. SION

Notices.....	938
--------------	-----

## SEPTIÈME SECTION

## DIVERS

## I. — LE LANGAGE. L'ÉCRITURE

A. — *Le langage*

par MM. M. CAHEN et A. MEILLET

Linguistique et sociologie.....	941
JOKL. — <i>Linguistisch-kulturhistorische Untersuchungen aus dem Bereiche des Albanischen</i> .....	946
ZIRKER. — <i>Die Bereicherung des deutschen Wortschatzes durch die spätmittelalterliche Mystik</i> .....	948
Notices.....	950

B. — *L'écriture*

par MM. H. HUBERT, M. MAUSS, A. MORST

PAULCKE. — <i>Die Ur-Anfänge der Bildschrift in der Altsteinzeit</i> .....	951
SATTAS ET DRIOTON. — <i>Introduction à l'étude des hiéroglyphes</i> .....	952
LOCKE. — <i>The ancient Quipu or Peruvian Knot Record</i> ..	953
Notice.....	954

## II. — TECHNOLOGIE

par M. M. MAUSS

Notices.....	955
--------------	-----

## III. — ESTHÉTIQUE

par MM. E. DOUTTÉ, H. HUBERT, H. JEANMAIRE, Ch. LALO,  
J. MARX, M. MAUS

*Généralités et systèmes esthétiques*

Notices..... 955

*Ornementique*

Notices..... 959

*Arts plastiques*

Notices..... 960

*Arts musical et oraux*

WERNER. — Die Ursprung der Lyrik..... 962

THUREN. — On the Eskimo Music..... 965

THALBITZER ET THUREN. — Melodies from East Greenland. 965

THALBITZER. — Language and Folklore..... 965

Notices..... 968

SCHUCKING. — Die Soziologie der literarischen Geschmacks-  
bildung..... 969

JEAN. — La littérature des Babyloniens et des Assyriens. 970

NORDEN. — Die germanische Urgeschichte in Tacitus  
Germania..... 972

Notices..... 973

Addenda..... 977

Index alphabétique des noms d'auteurs dont les travaux sont  
l'objet d'analyses ou d'indications bibliographiques.... 979

## ERRATA

Page 507, ligne 1 : supprimer or.

Page 507, — 6 : — donc.

TRAVAUX DE L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE

Volumes in-8, publiés sous la direction de M. MARCEL MAUSS

Fondateur : ÉMILE DURKHEIM

- BOUGLÉ (C.), professeur à la Sorbonne. — Essais sur le régime des castes. In-8.
- CZARNOWSKI. — Le culte des héros. *Saint Patrick, héros national de l'Irlande*, préface de H. HUART, directeur à l'École pratique des Hautes Études. 1 vol. in-8.
- DAVY (G.), doyen de la Faculté des lettres de Dijon. — Le droit, l'idéalisme et l'expérience. 1 vol. in-16.
- La loi jurée. *Étude sociologique du problème du contrat. La formation du lien contractuel*. 1 vol. in-8. Couronné par l'Institut.
- DURKHEIM (É.), professeur à la Sorbonne. — Les formes élémentaires de la vie religieuse. *Le système totémique en Australie*. Avec 1 carte. 1 vol. in-8. 2<sup>e</sup> éd.
- L'éducation morale. 1 vol. in-8.
- FAUCONNET (P.), chargé de cours à la Sorbonne. — La responsabilité. 1 vol. in-8.
- GRANET (M.), chargé de cours à la Sorbonne. — Danses et légendes de la Chine ancienne. 2 vol. in-8.
- HALBWACHS (M.), professeur à l'Université de Strasbourg. — La classe ouvrière et les niveaux de vie. 1 vol. in-8.
- Les cadres sociaux de la mémoire. 1 vol. in-8.
- LÉVY-BRUHL (L.), de l'Institut, professeur à la Sorbonne. — Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures. 1 vol. in-8. 6<sup>e</sup> éd.
- La mentalité primitive. 1 vol. in-8. 4<sup>e</sup> éd.

OUVRAGES D'ÉMILE DURKHEIM

- Les règles de la méthode sociologique. 4 vol. in-16. 8<sup>e</sup> édition.
- Le Suicide (Étude de sociologie). 1 vol. in-8.
- De la division du Travail social. 1 vol. in-8. 5<sup>e</sup> édition.
- Éducation et Sociologie. 1 vol. in-16. 2<sup>e</sup> édition.
- Sociologie et Philosophie. 1 vol. in-16.

(Voir également Travaux de l'Année Sociologique)

REVUE PHILOSOPHIQUE

Fondée par Th. RIOT, de l'Institut.

Dirigée par L. LÉVY-BRUHL, de l'Institut.

52<sup>e</sup> année, 1927. — Paraît tous les deux mois.